This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Harvard Divinity School

ANDOVER-HARVARD THEOLOGICAL
LIBRARY

MDCCCCX

CAMBRIDGE, MASSACHUSETTS

LA FRANCE

PROTESTANTE

TOME VIII

Paris.—Imprimé par E. Thunot et Cie, rue Racine, 26.

LA FRANCE
PROTESTANTE

OU

VIES DES PROTESTANTS FRANÇAIS

QUI SE SONT FAIT UN NOM DANS L'HISTOIRE

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS DE LA RÉFORMATION
JUSQU'A LA RECONNAISSANCE DU PRINCIPE DE LA LIBERTÉ DES CULTES
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

OUVRAGE PRÉCÉDÉ

D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LE PROTESTANTISME EN FRANCE

SUIVI DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET RÉDIGÉ SUR DES DOCUMENTS EN GRANDE PARTIE INÉDITS

PAR

MM. EUG. ET ÉM. HAAG

TOME VIII

NAGEL — ROSENSTIEL.

DIVINITY SCHOOL
LIBRARY.
HARVARD UNIVERSITY

PARIS

JOËL CHERBULIEZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE DE LA MONNAIE, 10

GENÈVE, MÊME MAISON

1858

Ref
BX
4843
.H3
v.8

LA FRANCE

PROTESTANTE.

N

NAGEL (Burcard), abbé de la riche abbaye de Münster, converti au protestantisme. En 1536, à la suite d'un arrangement conclu avec ses moines, Nagel donna sa démission et se retira à Mulhouse, où il ne tarda pas à abjurer publiquement et à prendre femme. Son abjuration irrita les moines, qui refusèrent de lui payer la pension qu'ils lui avaient promise. Mulhouse, qui lui avait accordé les droits de bourgeoisie, ayant pris sa cause en main, il en résulta un procès qui se termina, après la mort de Nagel, par une sentence arbitrale du magistrat de Colmar, portant que le couvent de Münster payerait les dettes de son ancien abbé et donnerait à ses héritiers une somme de 200 florins comme dédommagement.

En 1543, l'exemple de Nagel fut suivi par le curé de la cathédrale de Münster, *Thomas Wiel*, qui embrassa publiquement la Réforme et l'introduisit dans cette ville sans rencontrer de résistance de la part des magistrats, mais non pas sans opposition du côté des moines (*Voy.* LECKDEIG).

NARBONNE-CAYLUS (Claude de), baron de Faugères, Lunas, etc., vaillant chef huguenot et un des fameux Vicomtes du Quercy, était fils de Jean de Narborne et de Béatrix de Faugères. Dès 1562, le baron de Faugères mit son épée au service de la cause protestante (*Voy.* IV, p. 130); malheureusement il ternit ses exploits par les excès qu'il laissa commettre à ses soldats. En 1568, les Catholiques, profitant de son absence, surprirent son château. Son neveu, *Saint-Pierre*, les en chassa bientôt après; mais il prétendit garder sa conquête, en sorte que Faugères indigné appela à son aide le baron de Rieux, dont il acheta le secours en changeant de parti. Dès l'année suivante cependant, il se refit protestant, et soutenu par les habi-

tants de Castres, il réussit à expulser de son château la garnison que de Rieux y avait mise. Une tentative du gouverneur de Béziers pour le reprendre n'eut aucun succès (*Voy.* VI, p. 218). En 1573, Faugères, ayant fait reconnaître Lodève par *Gressac* et *Salmon*, tous deux originaires de cette ville, trouva le moyen de s'en rendre maître en s'introduisant dans ses murs par un aqueduc. Les habitants se défendirent avec courage et livrèrent aux assaillants un rude combat dans lequel *Etienne de Beyne*, sieur de Gos, reçut un coup d'arquebuse qui le mutila d'un bras; mais leur bravoure ne servit qu'à irriter les soldats huguenots, qui souillèrent leur victoire par de terribles vengeances. Le 24 août 1574, le baron de Faugères assista à l'assemblée de Montauban. En 1575, il exerça le commandement en chef dans les diocèses de Béziers, de Lodève et de Narbonne. En 1577, il marcha avec *Châtillon* au secours de Montpellier. L'année suivante, les Catholiques l'assassinèrent dans son château. « Sa tête, lit-on dans les Pièces fugitives d'Aubaïs, fut apportée à Lodève, où l'on s'en joua par les rues. »

Claude de Narbonne-Caylus avait épousé à Béziers, en 1544, *Marquise de Gep*, dame de Rocozels, dont il eut trois enfants : 1° JEAN, qui suit; — 2° MARIE, femme, en 1571, de *Jean de Roquefeuil*, puis de *Jean de Ferrier*, dit le capitaine *La Peyre*, dont elle était veuve en 1610 ; — 3° MARQUISE, épouse, en 1581, de *Guillaume de Ferroul*, sieur de Foussillon, d'Ajac et de Laurens.

Jean de Narbonne-Caylus, baron de Faugères, Lunas et Rocozels, s'allia, en 1589, avec *Antoinette Du Caylar*, fille de *Guillaume*, coseigneur de Spondillan et de Puyserguier, et d'*Isabeau de Lort*. Il mourut avan. 1640, laissant cinq enfants : 1° GUILLAUME, né en 1597, qui eut pour parrain *Antoine de Graves*, sieur de Saint-Martin, et pour marraine, *Marguerite de Gep*; il précéda son père dans la tombe ; — 2° HENRI, qui suit ; — 3° JACQUES, baron de Lunas, présenté au baptême dans l'église de Bédarieux, en 1607, par *Jacques de Vignolles*, président en la Chambre de l'édit de Castres, et par *Anne de Boyer* (Arch. gén. TT. 257). Il épousa, en 1633, *Marguerite Moreton*, et vivait encore en 1669 ; — 4° ISABELLE, née en 1599 et mariée, en 1614, avec *Jean de Perrin*, sieur de La Bessière;—5° MARQUISE, née en 1600, et présentée au baptême par *Jean de Ferroul* et *Marie de Narbonne* ; elle épousa, en 1623, *Abel Des Landes*, sieur de Saint-Palais.

Henri de Narbonne-Caylus, né en 1604 et présenté au baptême, le 18 octobre, dans l'église de Bédarieux par *Marc de Ferroul*, sieur d'Ajac, et *Jacquette de Ferroul* (Arch. TT. 257), mourut le 27 septembre 1659, ayant été marié deux fois : la première, avec *Isabeau de Vignolles*, fille du président de la Chambre de l'édit; la seconde, en 1641, avec *Isabeau de Bargeton*, fille de *Louis*, sieur de Cabrières. Du premier lit vinrent : 1° JEAN-JACQUES, mort en 1648 ; — 2° ANTOINETTE, mariée, en 1649, à *Louis de Ribes*, sieur de Lésignan, et morte en 1684. Du deuxième sortirent : 3° PIERRE, baron de Faugères, qui émigra à la révocation et fut nommé conseiller d'ambassade par l'électeur de Brandebourg; il mourut en 1694. Sa femme, *Louise de Morogues*, qui avait été retenue en France, feignit d'abjurer en 1686; mais elle profita de la première occasion favorable pour aller rejoindre son mari à Berlin (*Voy.* VII, p. 543); — 4° JEAN-GABRIEL ; — 5° HENRI, sieur de Sourlan, capitaine de cavalerie, qui fut mis en possession de la baronnie de Faugères après son abjuration, et épousa, en 1705, une nouvelle catholique *Marie-Anne de Pascal*, fille de *Jacques*, sieur de Saint-Félix, et de *Joachime de Morogues*, qu'il laissa veuve sans enfants, en 1706 ;— 5° ANNE, morte à Berlin, où elle s'était réfugiée;—6° ISABEAU,

mariée à *Jacques de Rozel-Beaumont*, conseiller d'ambassade en Prusse, et morte sans enfants en 1723.

NARDIN (JEAN-FRÉDÉRIC), pasteur, né à Montbéliard, le 29 août 1687, et mort à Blâmont, le 7 décembre 1728. Sa vie a été écrite par le pasteur *J.-J. Duvernoy*; elle nous servira de guide pour cette notice. Nardin était le douzième enfant du pasteur *Daniel Nardin*, vice-surintendant des églises de la principauté de Montbéliard (mort en novembre 1707) et de *Marie*, fille de *Charles Duvernoy*. Ses parents le destinaient à la magistrature; dès l'âge de seize ans, ils l'envoyèrent à l'université de Tubingue. Mais les inclinations du jeune homme n'avaient pas été consultées; un certain penchant au mysticisme l'entraînait irrésistiblement vers l'étude de la théologie. Dans cette disposition d'esprit, tout lui était pronostic et avertissement, comme si le Ciel ne se fût occupé que de sa personne. Nous sommes tous portés plus ou moins à nous faire le centre de l'univers. Duvernoy nous fournit un exemple curieux de cette sorte d'hallucination qui travaillait le jeune Nardin. En route pour Tubingue, il lui arriva d'égarer son épée (car à cette époque jusqu'aux écoliers portaient l'habit de cour), et au lieu de s'en prendre à sa négligence, il s'en prit au destin et écrivit à ses parents : « Que la Providence ayant permis qu'il perdît son épée, il ne pouvait regarder cette perte que comme un avertissement, par lequel Dieu voulait lui faire entendre qu'il n'était pas appelé à porter des armes terrestres, mais l'épée de l'Esprit, qui est la Parole de Dieu; et qu'en conséquence ils ne trouvassent pas mauvais qu'il se vouât au service de l'Eglise. » C'est ainsi que nous rapetissons Dieu en le faisant à notre taille. L'orgueil touche de près à l'humilité. Différentes autres petites circonstances, toutes naturelles et insignifiantes, lui parurent autant d'avertissements singuliers qui l'entretinrent de plus en plus dans son idée, et ses parents finirent par céder. Heureusement que, dans ce cas, les présages n'avaient pas menti. Après avoir achevé son cours de théologie, Nardin accepta la charge d'instituteur dans une famille particulière. Il remplit cette place de confiance avec le plus grand dévouement, jusqu'à ce qu'en 1714 le prince de Montbéliard le rappela dans sa patrie pour le pourvoir du diaconat de l'église d'Héricourt. Il entra en fonctions le 12 juin. Son zèle, parfois inconsidéré, ne tarda pas à lui attirer des ennemis. « On publia, écrit Duvernoy, que Nardin n'était pas de la religion protestante; on exposa un certain nombre d'articles de sa doctrine qu'on prétendait y être contraires; on qualifia de conventicules suspects et prohibés les entretiens qu'il avait avec ses amis, et les instructions qu'il donnait en particulier à ses auditeurs; on le traduisit par-devant les juges civils et ecclésiastiques; il fut obligé de rendre compte de ses paroles et de ses démarches, et comme la pluralité des voix se réunit rarement en faveur des enfants de Dieu quand ils ont à plaider devant des tribunaux humains, on le jugea dûment atteint de singularisme et suspect d'hétérodoxie. En conséquence, il fut suspendu de sa charge et privé de son bénéfice. » En lisant cette appréciation, on ne doit pas oublier que l'auteur était lui-même imbu des doctrines des Piétistes (1). La per-

(1) « Depuis le commencement du siècle, lit-on dans le Précis de la Réformation dans le comté de Montbéliard, les opinions religieuses des chrétiens désignés en Allemagne sous le nom de *Piétistes* et de *Frères de l'unité*, s'étaient répandues dans le pays de Montbéliard. *J.-J. Pelletier*, ministre à Vandoncourt, puis à Allanjoie, fut parmi nous un de leurs premiers partisans, et il les avait propagées avec ardeur. Son fils, *Georges-Léopold*, longtemps son vicaire avant de passer à l'église de Montbéliard, ne déploya pas moins de zèle à répandre ces doctrines qu'il avait puisées à l'école du célèbre *Spener*, prédicateur à Strasbourg, homme d'une piété exemplaire et d'une foi profonde, qui avait visité Montbéliard en 1659. [Serait-ce lui ou un de ses descendants qui eut la gloire, dès 1708, de préparer les voies au fameux *Oberlin*, au Ban de La Roche? Le nom de Pelle-

sécution ne s'arrêta pas là. Cité à comparaître par-devant l'intendant de la Franche-Comté (car alors la seigneurie d'Héricourt relevait du roi de France), Nardin se rendit à Besançon (février 1717); mais l'intendant se montra plus accommodant que messieurs du consistoire, il le renvoya gracieusement en lui disant : « Votre doctrine me paraît d'autant meilleure, que c'est cela même qu'enseignent les plus zélés de nos docteurs catholiques. Je prévois que vous avez des ennemis que votre doctrine effraie, et auxquels votre exemple donne de la confusion; ainsi, soyez sur vos gardes, et comptez sur ma protection aussi longtemps que vous n'entreprendrez rien contre la religion, ni contre les intérêts de mon maître. » Ce jugement bienveillant de l'intendant catholique contribua peut-être à faire revenir les compatriotes de Nardin à des sentiments plus charitables. « Après que ses juges, écrit Duvernoy, l'eurent examiné de plus près, et qu'ils eurent confronté son apologie avec les frivoles accusations intentées contre lui, ils ne tardèrent pas à rendre justice à la pureté de sa doctrine et de ses mœurs. Par un jugement absolutoire, il fut reconnu et déclaré orthodoxe, innocent de toutes les mauvaises pratiques dont on l'avait soupçonné; en conséquence, il fut réhabilité dans toutes les fonctions du ministère et établi diacre de l'église de Blâmont, le 22 juin 1718. » L'intendant de la Franche-Comté qui avait aussi la haute main dans cette seigneurie, ne cessa de lui témoigner son estime dans toutes les occasions; il allait jusqu'à prendre son avis sur le choix des fonctionnaires qui étaient à sa nomination. Nardin remplit avec le plus grand zèle ses fonctions pastorales; il y avait en lui les qualités d'un vrai pasteur, l'amour, la foi, la charité, mais l'exaltation offusquait parfois son jugement : aussi son enseignement fut-il moins fructueux qu'il n'aurait pu l'être. La population à laquelle il s'adressait était trop franchement sociable pour se repaître de doctrines antisociales. Il est sans doute beau de prêcher le renoncement au monde, mais il ne faut le prêcher que dans de certaines limites dont la raison est juge. Ne méconnaissons pas les conditions de notre nature. Le plus saint des anachorètes n'est qu'un monstre d'égoïsme. Dieu n'a pas créé l'homme pour une vie de contemplation. Ne vivre que dans la prière est une mort anticipée, c'est un suicide. L'excès du bien n'est plus un bien. Voilà ce que Nardin n'a pas compris. « Il était né, dit Duvernoy, avec des talents naturels assez heureux, et ce qu'il avait acquis par l'éducation et le travail, la grâce divine l'avait sanctifié et augmenté de ses dons. La piété, dont il a sincèrement et constamment fait profession, n'avait point cet air sombre et dédaigneux qu'affectent les faux dévots. L'inclination qu'il avait à vivre dans la retraite ne le rendait point farouche, et sa grande application à l'étude n'empêchait pas que son humeur ne fût ouverte et même enjouée. Sa gravité était accompagnée d'humilité et de douceur. Il était prévenant, affable, populaire, obligeant et libéral, même au delà de ce que lui permettaient ses facultés..... Son application à la prière était infatigable ; il y vaquait presque continuellement..... A ces qualités du cœur, M. Nardin joignait les talents de l'esprit, et des connaissances analogues à son état. Il est vrai qu'il ne faisait pas, non plus

tier est resté vénéré dans la communauté, où l'on chante encore un cantique de sa composition]. En même temps que les pasteurs nommés plus haut, le diacre *J.-F. Nardin* et le ministre *J.-N. Vallet-des-Barres* usaient de leur influence pour en multiplier les sectateurs à Héricourt, à Laire, à Tavel et dans tout le voisinage. En plusieurs endroits, on forma des réunions particulières ou *conventicules*, dont les membres se livraient à des pratiques d'une austère dévotion ; les assemblées de Montbéliard avaient à leur tête le ministre allemand [c'est-à-dire de l'église allemande] *J.-J. Duvernoy*. Les pasteurs *Fries* [destitué en 1758, il se retira en Allemagne chez les frères Moraves], e Couthenans, *Jacquin*, de Vandoncourt, et un peu plus tard, *Paur*, d'Etobon, puis de Clairegoutte, n'hésitèrent point à s'y rattacher. »

que Saint-Paul, grand cas de la science, ni de l'éloquence humaine; mais sans être savant, il était assez versé dans la science ecclésiastique. Il possédait l'allemand, le latin et le grec, et entendait passablement l'hébreu et l'anglais..... Dans ses sermons, M. Nardin tirait moins parti de son savoir que des sentiments de son cœur; il étudiait plus dans la prière que dans les livres... A la réserve des Sermons que sa famille lui avait demandés, et qu'elle a fait ensuite imprimer, il n'en écrivait aucun en entier; il se contentait de faire une courte disposition des principaux points sur lesquels il devait parler. » Ces sermons ont joui et jouissent encore d'une certaine réputation parmi les Protestants. Nardin vécut dans le célibat. Son exaltation religieuse contribua sans doute à user de bonne heure en lui les ressorts de la vie, il mourut à l'âge de quarante et un ans. Nardin fut le dernier diacre de l'église de Blâmont. Cette église fut supprimée après sa mort, en janvier 1729. On a publié de lui :

I. *Le Prédicateur évangélique, ou Sermons pour les dimanches et les principales fêtes*, Bâle, 1733; Montbéliard, 1750, in-4°; nouv. édit., revue et retouchée, précédée de la Vie de l'auteur, par J.-J. Duvernoy, Montb., 1754, in-4°; 4° édit., Paris, 1821, 4 vol. in-8°.—La *Vie de Nardin*, par *Duvernoy*, fut réimpr., avec des augmentations, par *Choffin*, Halle, 1759, in-8°, et avec quelques retranchements, Strasb., Levrault, 1847, in-12.

II. *Psaumes et cantiques spirituels*, publ. par Choffin, Halle, 1740; nouv. édit., 1755, in-12. — Ces cantiques sont en partie trad. de l'allemand; nous les avons attribués à tort à *Choffin* (Voy. ce nom), sur la foi de Meusel.

NASSER (Barthélemy), ministre protestant, né à Strasbourg en 1560, fit ses études dans sa ville natale, et alla visiter ensuite les principales universités de l'Allemagne. Diacre de la Cathédrale en 1590, pasteur de Saint-Thomas en 1593, il obtint plus tard la chaire de théologie à l'université de Strasbourg, où il remplit aussi les fonctions de recteur. Il mourut, le 21 avril 1614, président du chapitre de Saint-Thomas. On a de lui, selon Rotermund et Lipenius :

I. *Geistlicher Posaunenschall*, Strab., 1612, 1617 et 1623, in-4°. — Recueil de 62 sermons.

II. *Erklärung der VII Buss-Psalmen in XXV Predigten*, Strab., 1612, in-4°.

III. *Predigten* [*XXXIX*] *über Pass. Ext. cum Postillâ evangelicâ*, Strab., 1621, in-fol.

IV. *Epistel-Postille*, Leipz., 1621, in-fol.

V. *Evangelica-Postilla*, Frankf., 1621, in-fol.; Arg., 1621, 1654, fol.

VI. *Leichenpredigten über das Alte und Neue Testament*, Strab., 1623, in-4°. — Autre recueil de 85 sermons.

NATALIS, nom d'une famille d'origine italienne, établie à Montauban, où *Jean* de Natalis, docteur en droit et avocat, remplit avec honneur, en 1628, les fonctions de premier consul. Un de ses descendants, nommé aussi *Jean*, suivit la carrière des armes, s'éleva au grade de colonel, et obtint, lors de sa retraite, la place de trésorier général. A la révocation de l'édit de Nantes, il resta en France, retenu nous ne savons par quel motif (1); mais il fit passer en Suisse, et de là en Prusse, son fils, qui portait également le nom de Jean, et sa fille, Marthe, qui épousa *Etienne de Cordier*. Plus tard, il réussit à sortir, à son tour, du royaume, et se réfugia à Berlin. Frédéric Ier lui donna le titre de conseiller d'ambassade. Il mourut dans un voyage qu'il fit à Aigle pour y chercher sa femme *Marthe de Colom*.

Né à Montauban, en 1670, le jeune Jean de Natalis entra dans le corps des cadets, et servit avec distinction dans toutes les campagnes de Frédé-

(1) En 1686, un Natalis, qualifié d'avocat, fut relégué à Domfront (*Arch. gén.* M. 671).

ric Ier. Il arriva par sa valeur au grade de lieutenant-colonel dans le régiment de Varennes, et fut nommé, en 1719, commandant de Pillau. Élevé, en 1721, au grade de colonel, il obtint, en 1727, le régiment vacant par la mort du général de *Sers*. En 1742, le roi de Prusse le nomma gouverneur de Neuchâtel. Natalis mourut dans cette ville, le 29 mars 1754. Il avait épousé, en 1720, *Susanne-Charlotte de Lafargue*, fille d'un conseiller à la chambre de commerce de Königsberg. Après sa mort, sa veuve retourna à Berlin, où elle finit ses jours en 1779. Trois de ses fils ont servi avec honneur sous les drapeaux prussiens. L'aîné, nommé PAUL, né à Pillau en 1721, s'éleva au grade de général-major, et mérita par ses services la décoration de l'ordre du Mérite. Il mourut à Crossen, le 4 avril 1789. Le second, mort en 1784, avait le grade de major; et le troisième portait déjà les épaulettes de capitaine, lorsqu'il mourut de ses blessures. Ils avaient une sœur, ANNE-CHARLOTTE, qui s'établit à Crossen.

NAUDÉ (PHILIPPE), mathématicien, né à Metz, le 28 décembre 1654, et mort à Berlin, le 7 mars 1729.

A l'âge de douze, le jeune Naudé entra comme page à la cour de Saxe-Eisenach. Participant aux études et aux jeux du jeune prince, qui lui témoignait de l'affection, il voyait s'ouvrir devant lui une belle carrière, lorsque, au bout de quatre ans, son père, on ne nous apprend pas par quel extravagant caprice, le rappela auprès de lui. Ses parents n'avaient ni les moyens ni la volonté de le pousser aux études; ils ne lui firent donner aucune instruction; tout ce qu'il savait, et il savait beaucoup en littérature latine, en mathématiques, en théologie, il l'avait appris sans maître. Zélé pour sa religion, il ne voulut point rester en France, après que le culte protestant y eut été interdit. Il partit de Metz le jour même où le temple fut fermé, emmenant avec lui sa femme et son fils. Il réussit à gagner Saarbruck, puis il se rendit à Hanau, où il séjourna environ deux ans. De Hanau, il alla s'établir à Berlin, où il obtint, en 1687, la place de professeur de mathématiques au collége illustre de Joachim, place à laquelle il joignit, en 1690, celle de secrétaire interprète. En 1696, il fut nommé informateur des pages et mathématicien de la cour, et, la même année, il succéda à Langerfeld dans la chaire de professeur de mathématiques à l'Académie de peinture. En 1701, la Société des sciences se l'associa, et lorsque le roi de Prusse fonda, en 1704, l'Académie des princes, il fut chargé d'y donner les leçons de mathématiques. Il mourut à 74 ans, père d'une nombreuse famille. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Méditations saintes sur la paix de l'âme*, Berl., 1690, in-12.

II. *Histoire abrégée de la naissance et des progrès du kouakérisme*, Colog., 1692, in-12.—Cet ouvrage lui est attribué par Barbier, sur la foi de Mylius.

III. *Morale évangélique opposée à quelques morales philosophiques publiées dans ce siècle*, Berlin, 1699, 2 vol. in-8°.

IV. *Geometria zum Gebrauch der Fürstenakademie*, Berl., 1704, in-4°. — Peut-être le *Gründe der Messkunst*, publié à Berlin, 1706, in-4°, n'en est-il qu'une réimpression.

V. *La souveraine perfection de Dieu dans ses divins attributs, et la parfaite intégrité de l'Ecriture prise au sens des anciens Réformés, défendue par la droite raison contre toutes les objections du manichéisme répandues dans les livres de Bayle*, Amst., 1708, 3 tomes en 2 vol. in-12. — Dans ce traité, Naudé s'attache à réfuter *Bayle*. *Le Clerc* et *Jaquelot* l'avaient fait avant lui; mais, dans son opinion, avec très-peu de succès : ils venaient, dit-il, d'être écrasés par le dernier ouvrage du philosophe de Rotterdam. Le premier volume est consacré à l'explication de l'origine du mal dans le monde. L'auteur se prononce énergi-

quement pour le système des supralapsaires, et son inflexible logique n'hésite pas à tirer de certains passages de l'Ecriture pris à la lettre cette conclusion révoltante que Dieu est l'auteur du péché; il est vrai qu'il ajoute, comme correctif, qu'il l'est *saintement*. Dans le second volume, notre calviniste rigide expose le système des supralapsaires qu'il prétend fonder sur la Parole de Dieu, et répond aux objections de *Du Moulin*, de *Daillé*, de *Claude* et d'autres adversaires du supralapsarisme.

VI. *Recueil des objections qui ont été faites contre le traité de la Souveraine perfection de Dieu, avec les réponses*, Amst., 1709, in-12.

VII. *Gründliche Untersuchung der mystischen Theologie*, Zerbst., 1713, in-8°.

VIII. *Examen des deux traités nouvellement mis au jour par M. de La Placette*, Amst., 1713, 2 vol. in-12. — Naudé, qui, selon l'expression de Chauffepié, « s'étoit constitué le défenseur des systèmes théologiques les plus durs et les plus outrés, » et qui, dans sa polémique violente, ne ménageait pas ses adversaires, accuse *La Placette* « d'avoir produit contre Dieu les plus horribles blasphèmes dont on se puisse former l'idée, » parce que le célèbre moraliste attribuait, dans les deux traités en question, une faible part à l'homme dans l'œuvre de son salut.

IX. *Theologische Gedanken über den Entwurf der Lehre, von der Beschaffenheit und Ordnung der göttlichen Rathschlüsse*, 1714, in-4°.

X. *Anmerkungen über einige Stellen des Osterwaldischen Tractats von den Quellen des Verderbens und seines Katechismi*, Berl., 1716, in-8°. — Selon Chauffepié, ce traité, où Naudé attaque durement Osterwald au point de vue des décrets absolus, avait déjà paru en français à la suite du N° VIII.

XI. *Entretiens solitaires*, Berlin, 1717, in-8°. — Traduits en partie du hollandais de Teclinck.

XII. *Réfutation du Commentaire philosophique*, Berlin, 1718, in-8°. — Quoique victime lui-même de la persécution, Naudé se prononce hautement contre la tolérance.

XIII. *Traité de la justification*, Leyde, 1736, in-8°. — Ouv. posthume.

Naudé a publié, en outre, dans le T. V. du Diarium gallicum de La Haye, *Epistola quâ mendacium nunquam licitum esse demonstratur*, et dans le T. III des Miscellanea Berolinensia, un mémoire sous ce titre : *Collectio quarundam notarum geometriæ practicæ facilitatem afferentium*. Il avait composé aussi une *Apologie de l'Evangile*, des *Réflexions sur la Théodicée de Leibnitz*, et d'autres ouvrages qui n'ont point vu le jour, mais dont les copies manuscrites ont été déposées, après sa mort, dans la bibliothèque du collége de Joachim.

Des nombreux enfants que laissa Philippe Naudé, deux seulement, l'un appelé PHILIPPE, comme lui, et l'autre, ROGER-DAVID, ont laissé un nom dans l'histoire; car rien ne prouve positivement que *Naudé*, réfugié à Londres, à qui l'on doit, selon Barbier, une traduction française de l'*Histoire du Japon*, par Kämpfer (La Haye, 1729, 2 vol. in-fol.), descendait de lui.

I. Né à Metz, le 18 octobre 1684, Philippe Naudé était encore au berceau, lorsque ses parents sortirent de France, en l'emportant dans leurs bras. Son père, qui le destinait au ministère évangélique, le fit élever sous ses yeux au collége de Joachim. Après avoir terminé sa philosophie sous *La Croze*, il entra en théologie; mais un fonds de timidité naturelle et une prédilection très-grande pour les mathématiques l'éloignèrent de la carrière pastorale. Dès qu'il fut libre de se livrer à ses goûts, il s'appliqua avec ardeur à l'algèbre et à la géométrie, où il fit de rapides progrès. En 1707, il fut chargé de remplacer son père à l'Académie de peinture. L'année suivante, il lui succéda au collége de

Joachim. En 1714, il devint membre de l'Académie des sciences de Berlin, et en 1738, la Société royale des sciences de Londres l'admit dans son sein. Il mourut le 17 janvier 1745. Sa femme, *Anne Jacob*, qu'il avait épousée en 1714, lui avait donné plusieurs enfants, dont sept lui survécurent. Au témoignage de Nicéron, c'était un homme d'un caractère très-estimable et d'une probité reconnue. Son humeur, en effet, était douce et affable, sa piété sincère, ses mœurs irréprochables. Il a laissé en manuscrit un *Commentaire sur les principes de Newton* et diverses pièces sur toutes les parties des mathématiques, en trois vol. in-4°; mais il n'a rien publié, hormis cinq ou six mémoires, insérés dans les Miscellan. Berolin., sur des problèmes d'algèbre ou de géométrie. En voici les titres : T. I et II, *Regula quâ inveniuntur omnes cujuslibet-cunque producti algebraici divisores, dummodò in nullo divisore terminus sit incommensurabilis*; — T. III, *Demonstratio trium theorematum*; — T. V, *Conspectus trigonoscopiæ cujusdam novæ*; — T. VI, *Problema geometr. de maximis in figuris planis*; — T. VII, *Conspectûs trigonoscopici continuatio, cum adjectis quibusdam problematis algebraicis*.

Des sept enfants de Philippe Naudé, les noms de deux seulement sont arrivés jusqu'à nous, si toutefois on doit regarder, comme étant du nombre, *Jean Naudé*, de Berlin, professeur de langue française à l'université de Halle, qui a traduit en français et publié à Halle, en 1794 et 1795, deux vol. in-8° de *Petites comédies pour les enfants*. L'autre se nommait JACQUES; il naquit à Berlin, le 25 février 1739. Son beau-frère, le savant mathématicien Kies, se chargea de lui donner la première teinture des lettres. On l'envoya ensuite au collége de Joachim, puis à l'université de Halle, où il suivit les cours de théologie. Ses études terminées, il entra comme précepteur dans la famille du célèbre médecin Stahl, dont la recommandation contribua sans doute à le faire admettre au nombre des Domcandidaten. C'est en cette qualité qu'il fit, aux frais du roi, un voyage en Allemagne et en Hollande. De retour à Berlin, en 1770, il reçut l'ordination, et, l'année suivante, il fut nommé à la chaire de théologie dans le collége de Joachim, place qu'il remplit avec un zèle infatigable jusqu'à sa mort. Il décéda le 30 décembre 1799, laissant la réputation d'un chrétien pieux et d'un excellent patriote.

II. Né à Berlin, le 29 juin 1694, Roger-David Naudé étudia la théologie et fut placé, en 1721, à Emmerick, d'où il fut appelé, en 1724, à Berlin, comme pasteur de la Fredericstadt. Au rapport d'Erman, c'était un théologien savant et un littérateur habile; nous ne croyons pas cependant qu'il ait rien publié. En 1745, il fut nommé professeur d'éloquence et principal du collége français, en remplacement de *Jean Rossal*. Il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 30 janvier 1766.

NAUDIN (PIERRE), apothicaire à Paris et valet de chambre du roi, laissa cinq enfants de son mariage avec *Louise Gilbert*, savoir : 1° ANNE, née le 24 mai 1612 et présentée au baptême par *Jean Froment*, apothicaire, et par *Marie Lambert*; elle épousa, en 1644, *Jean de Gennes*, sieur de Boisguy, négociant à Rennes, et lui donna trois enfants, dont un seul, *Jean*, né en 1653, arriva à l'âge viril; — 2° MARGUERITE, femme, en 1642, de *Gilles Du Val*, sieur de Vieuxpont, fils de *Thomas Du Val*, sieur du Noyer, et de *Marthe Bizeuil*; — 3° THÉODORE, docteur en médecine, né le 26 février 1616, qui épousa, en 1648, *Louise Grostête*, fille de *Marin Grostête*, sieur du Chesnoy, docteur en médecine, établi à Orléans, et de *Priscille Regoumier*. Il était mort en 1675, lorsque sa fille LOUISE, née en 1651, se maria avec *Philippe Guide*, docteur en médecine, fils de *Jean Guide*, mar-

chand à Châlons-sur-Saône, et de *Jeanne Riboudeault*, mariage dont naquirent deux fils, *Philippe*, baptisé le 4 décembre 1678, et *Jacques-Louis*, né le 7 janvier 1680. Outre cette fille, Théodore Naudin eut un fils, THÉODORE, né le 11 avril 1650, et une seconde fille, PHILOTHÉE-ESTHER, qui devint la femme de l'avocat *Louis de Rochebouet*, sieur de Launay, fils de *Jacques de Rochebouet* et d'*Esther Stuart*, à qui elle donna *Jacques-Louis*, né le 18 janvier 1680, autre *Jacques-Louis*, baptisé le 19 mars 1681, *Marguerite-Philothée*, baptisée le 28 juin 1682, *Esther*, baptisée le 28 novembre 1683, et autre *Jacques-Louis*, baptisé le 14 janvier 1685; — 4° MARIE, présentée au baptême, le 1er février 1626, par le chirurgien *Jean Naudin* et par *Marie Gilbert*, femme du peintre *Du Garnier*; — 5° PAUL, né le 2 juin 1628.

Le chirurgien Jean Naudin, que nous venons de mentionner, était vraisemblablement le frère de l'apothicaire Pierre; il mourut à Paris en 1665, à l'âge de soixante-dix ans, ayant eu de son mariage avec *Marguerite de Saint-Germain*, trois fils : JEAN, né le 15 mars 1615, et présenté au baptême par *Jean de Valigny*, écuyer du duc de *Bouillon*, et par *Jeanne Mallard*; PIERRE, né le 4 février 1616, et CHARLES, baptisé le 24 mai 1618 (*Reg. de Charenton*).

La famille Naudin tirait apparemment son origine de Loudun ou de Saumur. Elle professait depuis longtemps la religion réformée. En 1572, *Michel Naudin* épousa dans l'église protestante de Loudun *Anne Bontemps*, et en 1578, *Toussaint* et *Pierre Naudin*, de Saumur, se marièrent dans la même église, le premier avec *Lucrèce Andion*, le second avec *Vincente Dubois*. La révocation de l'édit de Nantes la dispersa. Une partie s'établit en Hollande, une autre en Amérique. En 1700, la veuve *Naudin* fut enfermée avec sa fille à l'Union chrétienne de Paris (*Arch.* E. 3386).

NAVIÈRES (CHARLES DE), poëte médiocre, né à Sedan, le 3 mai 1544, d'une famille noble, mais peu aisée, et mort à Paris, le 15 novembre 1616. Après avoir terminé son éducation littéraire à l'université de Paris, Navières suivit la carrière des armes et devint gentilhomme servant du prince et de la princesse d'Orange. Il remplit pendant quelque temps cette place; puis il passa au service de *Robert de La Marck*, prince souverain de Sedan, qui le nomma son écuyer. A la mort de ce prince, en 1574, il continua à vivre à Sedan, avec le titre de capitaine de la jeunesse de cette ville. Nous ne savons à quoi l'astreignait cette charge; mais elle ne le détourna pas de son penchant pour les lettres. Il cultivait de préférence un genre de poésie qui a toujours été en honneur auprès des poëtes, nous voulons dire la poésie laudative : culture ingrate et pleine de dégoûts, mais quelquefois de bon rapport. En 1606, il fut admis en présence de Henri IV pour lui lire des fragments d'un poëme héroïque qu'il composait à sa louange. Le monarque, qui aimait l'encens, l'encouragea à mener son épopée à bonne fin. Heureux de cette approbation, Navières retourna à Sedan; mais il n'y fit pas un long séjour; il pensa qu'il serait mieux inspiré par la présence de son héros, en même temps qu'il serait plus digne de ses faveurs si, à son exemple, il renonçait à sa religion. Il alla donc à Paris, et abjura; mais soit que la mort de Henri IV eût déjoué ses calculs, soit pour toute autre cause que nous ignorons, il vécut assez misérablement, retiré dans le collége de Reims, où son compatriote et ami, Jean Morel, qui en était le principal, lui donna un logement et l'admit à sa table. « Un même goût pour l'étude et pour les mêmes genres d'études, une conformité plus grande de caractère, dit M. l'abbé Boulliot, produisirent bientôt entre Jean Morel et Navières une liaison étroite. Con-

tent de son sort, notre poëte vécut, presque isolé, au collége de Reims, dans une mélancolie douce et tranquille. Les moments qu'il dérobait aux Muses étaient consacrés à la musique et à des exercices de religion. » Il mourut dans les bras de son ami. C'est à tort que La Croix du Maine en a fait une des victimes de la Saint-Barthélemy. Nous terminerons en rapportant le jugement que Guill. Colletet porte sur Navières dans ses Vies des poëtes français (1); nous l'empruntons au livre de M. Boulliot. « Quelque estime que je fasse de la beauté de l'esprit héroïque de Charles de Navières, dit-il, je ne puis me résoudre à donner de grands éloges à sa poésie. Il n'y a point de louange qui ne se trouve au-dessus du mérite des vers de ce rustique habitant du Parnasse, dont les défauts ne se peuvent mieux connoître que par la lecture de ses productions extravagantes. Ce n'est pas qu'il n'eût un grand génie de notre art, et que son esprit ne fût en quelque sorte capable de productions héroïques; mais sa versification étoit si rustique et si barbare, qu'il paroissoit bien qu'elle se sentoit du voisinage de cette obscure forêt des Ardennes où il avoit pris naissance. Il étoit tellement superstitieux dans le mystère de la ryme, que, pour la rendre toujours riche, il appauvrit souvent le sens de ses vers, qui sont pour cela ordinairement durs, contraints, barbares et sans grâce. Néanmoins, parmi la rudesse de ses expressions, on peut voir dans les fragmens de sa Henriade des sentimens assez héroïques et des inventions assez ingénieuses. Il entreprit de traduire Lucain en vers; mais il n'y a personne qui ne croie qu'il n'est pas fort mal-aisé de mieux faire. » Navières n'en a pas moins été célébré de son temps par les Ronsard, les Dorat, les Jean Morel, comme le plus beau génie. *Sic transit gloria mundi.*

(1) Ce manuscrit se conserve à la bibliothèque impériale du Louvre.

On doit à Navières :

I. *Cantique de la Paix*, Paris, 1570, pp. 12, in-12, avec musique; dédié au comte de Maulevrier, parrain de l'auteur.

II. *La Renommée de Charles de Navières, G. Sedanois, sur les réceptions à Sedan, mariage à Mézières, couronnement à Saint-Denis, et entrée à Paris du Roy* [Charles IX] *et de la Royne* [Élisabeth d'Autriche], *poëme historial divisé en V chants et dédié à leur majesté* (sic), Paris, Maturin Prevost, 1571, in-8°.

III. *Les Cantiques saints, mis en vers françois, partie sur chants nouveaux, et partie sur ceux d'aucuns pseaumes*, Anvers, Plantin, 1579, in-8° de pp. 104, précédé d'une *Épître* en vers adressée au prince et à la princesse d'Orange, sous la date d'Anvers, 1er janvier 1579. — Telle est l'indication que nous puisons dans l'estimable Biographie ardennaise de l'abbé Boulliot. C'est sans doute le même livre que le P. Lelong et Adelung citent sous ce titre : *Les psalmes mis en vers françois*, Anvers, 1580, in-12. Sous cette même date, le bibliographe allemand indique, en outre, de Navières : *Premier livre des hymnes anciens, mis en vers françois*, mais c'est probablement un double emploi.

IV. *Poésies pour le tombeau de très-illustre et pieuse Madame Charlotte de la Marck, duchesse de Bouillon*, etc., *par Ch. de Navières, capitaine de la jeunesse de Sedan*, Sedan, Rivery, 1594, in-4° de 24 pp. — On trouve dans ce recueil quelques pièces qui ne sont pas de Navières.

V. *Les Douze heures du jour artificiel, avec annotations*, Sedan, Abel Rivery, 1595, in-4°, pp. 194; Langres, Georges Lombard, 1597, in-4°, même édit. avec un nouv. titre. — Dans une Épître prélim., le poëte nous apprend qu'il se proposait de publier un *Art poétique*, une *Henriade* et un *Lucain françois*; mais il ne fit paraître que des fragments

de ces deux derniers poëmes. Les six premières heures renferment 558 quatrains, pour la plupart tirés des livres saints; dans les six autres heures, on trouve quelques hymnes et divers petits poëmes sur la Nativité, sur la Passion, sur la Résurrection, sur le Jugement dernier et sur la Vie éternelle. Dans un avertissement, l'imprimeur annonçait que l'auteur était sur le point de mettre au jour *les Douze heures de la nuit*, ainsi que sa Henriade et son Lucain françois. « Les annotations du poëte, ajoute l'abbé Boulliot, prouvent sa grande lecture. Son but est d'ailleurs très-louable, c'était de former le cœur des jeunes gens en exerçant leur mémoire. » Parmi ses quatrains, l'abbé n'en a remarqué que deux qui lui semblent mériter quelque indulgence. Nous nous contenterons de rapporter celui-ci :

Solon en saluant deux curés, clercs les nomme.
Non pas clercs, mais curés, ce disent-ils, bon-[homme!
Solon les salua par d'autres termes clairs :
Adieu, curés, dit-il, qui n'êtes donc pas clercs.

VI. *Vers et musique de Navières, G. S. P. R., au baptême de Mons. le Dauphin et Mesdames, fils et filles de Henri IV et de Marie, royne de France, avec l'eschantillon de sa Henriade et de son Lucain*, Paris, George Lombard, 1606, in-12, pp. 32. — Dans son Épître dédic. à Henri IV, Navières faisait espérer qu'aussitôt qu'il aurait publié sa traduction en vers du poëme de Lucain, il mettrait au jour sa Henriade, en XXV livres. Le début de ce dernier poëme, que nous allons rapporter, consolera le lecteur de la perte du reste :

Je tone de Henri les armes martiales,
Et sone du lis-d'or les armes partiales,
A la charge menant oriflammes pareils,
Peuples, princes, parens et pareils appareils.
Providence de Dieu, princesse supernelle,
Du destin enchaînée de la main éternelle,
L'Empérière du haut et du bas univers,
Echauffe-moy l'esprit et anime le vers.

Tonner de la sorte, ce n'est plus tonner, c'est détonner, qu'on nous permette ce mauvais jeu de mot. Au lieu de demander à la céleste Empérière de lui échauffer l'esprit, il eût été plus à propos, ce nous semble, que le poëte la priât de lui rafraîchir le sang et de calmer sa verve. Navières a mis ce précieux début en musique. Le court fragment de son Lucain ne promettait pas davantage.

VII. *Vers pour le rappel des étudiants en l'Université de Paris, aux villes de France*, Paris, 1606, in-8°. — « On voit à la suite, dit Boulliot, un extrait du X° livre de sa Henriade, où parmi les louanges qu'il donne à l'Université de Paris, il lui rend grâces d'avoir été élevé dans son sein, sous Jean Dorat, Pierre Galland, L'Escot, Marcel, *Jean Passerat* et *Pierre Ramus*. »

VIII. *Mémorial de feu Henri de Bourbon, duc de Montpensier, prince de Dombes, décédé à Paris le dern. de fév.* 1603, etc., Paris, 1608, pp. 14, in-12.

IX. *Mémorial du feu père Ange, duc de Joyeuse*, Paris, 1608, in-8°.

X. *Poëme funèbre sur la mort du grand duc de Florence, avec quelques quatrains sur l'effigie du roy Henry IV, représenté à cheval au-dessus de la porte de la Maison-de-ville de Paris*, Paris, 1609, in-8°.

XI. *L'heureuse entrée au Ciel du feu roy Henry-le-Grand; noble harangue de ses louanges, et sacrée prière des François pour le sacre du roy nouveau*, Paris, 1610, in-12, pp. 50.— A la fin de ce petit poëme, se trouvent 95 vers de la *Héroïque Henriade*.

XII. *Suite des quatrains de Navières, G. S., vouez à l'effigie royale levée sur le pont Henris, le 23 du mois Auguste* 1614, et *dédiées au retour des Majestez prochaines* (sic), *H. L. M.*, Paris, 1614, in-12, pp. 16. — La grandeur du cheval a surtout frappé notre poëte, il n'en peut revenir. « Aussi a-t-il (Henri IV) obtenu ceste rémunération de ses vertuz incomparables, d'avoir la plus belle statuë et plus grand cheval qu'autres :

méritant bien (qui eust voulu esgaller le don au donataire) un cheval d'or de la grandeur du Virgilian, *instar montis equum*, une figure pareille de grandeur à celle de la vision de Nabuchodonosor, et un laurier ou olivier semblable à celui du château de Priam, admirable de grandeur et largeur, d'artifice et matière, d'or, d'argent, perles et pierres précieuses. » Le cheval surtout l'enthousiasme, il ne tarit pas, la plupart de ses quatrains célèbrent sa haute taille :

Le plus beau des chevaux illustre nostre France.
Le plus noble des Roys est eslevé dessus :
Ce plus beau des présens est du duc de Florence,
Dieu qui donna l'esprit l'a retiré là sus.

Phœbus, estimant sien ce beau cheval, s'escrie,
D'où vient ici, dit-il, ce noble Flambican?
Non, Soleil, ce coursier n'est de ton escurie :
Le grand duc au grand Roy donne ce Florican.

Nous ne pouvons nous empêcher de citer encore le quatrain suivant :

Avise ce cheval et voy qu'il n'a point d'aisles
Pour soulever ce Roy dans le ciel estoillé.
Nostre Henry le Grand n'a pas affaire d'elles,
Ayant pour y voler le cœur assez aisié.

N'est-ce pas une épigramme? Les cœurs aliés se servent de leurs ailes.

M. Boulliot ne nous apprend pas si le msc. de la Henriade s'est conservé; ce poëme, au dire de l'auteur, ne contenait pas moins de trente mille vers. On attribue, en outre, à Navières, d'après La Croix du Maine, une tragédie en vers alexandrins, *Philandre*, qui n'a pas été imprimée.

NÉAU (Elie), natif de Moëse, sortit de France en 1679 et alla s'établir à Boston, où plusieurs Protestants français avaient déjà formé des établissements florissants. Ses affaires l'ayant, en 1692, appelé à New-York, il s'embarqua sur un navire qui lui appartenait; mais il fut pris dans la traversée par un corsaire de Saint-Malo, qui le ramena en France. Comme il n'avait point obtenu de brevet de permis de séjour à l'étranger, formalité exigée, dès 1670, de tous les Français établis hors du royaume (*Arch. gén.* E. 3356), il serait tombé sous le coup de la déclaration du mois d'août 1669, qui défendait de sortir de France sous peine de confiscation de corps et de biens, s'il avait été sujet de Louis XIV; mais comme il avait renoncé à sa qualité de français en se faisant naturaliser anglais, ce fut une souveraine injustice que de lui appliquer la loi en question. Après avoir ramé quelques mois sur la Vieille Madame et la Magnanime, se soumettant à son sort avec une constance admirable et exhortant ses compagnons d'infortune à la persévérance, il fut détaché de la chaîne, en 1694, à la demande de l'aumônier catholique, qui refusa de dire plus longtemps la messe sur une galère où se trouvait un pareil « pestiféré, » et fut plongé dans un cachot du fort Saint-Nicolas à Marseille. Il y resta enfermé, privé d'air, de soleil, de vêtements et souvent de nourriture, jusqu'en 1697 que milord Portland obtint enfin son élargissement. Il est vraisemblable que Néau retourna en Amérique; cependant nous n'oserions affirmer qu'il fût le même qu'Elie Néau, nommé, le 4 août 1704, catéchiste des nègres et des Indiens à New-York. En 1706, ce dernier fut accusé, ainsi que les principaux membres de l'église française, *Etienne de Lancey, Elie Nezereau, Abraham Jouneau, Thomas Bayeux, Paul Droillet, Auguste Jay, Jean Cazale, Benjamin Faneuil, Daniel Crommelin, Jean Auboyneau, François Vincent, Alexandre Allaire*, d'entretenir des relations criminelles avec la France. Ils n'eurent pas de peine à prouver l'absurdité de cette accusation (1).

Sous ce titre : *Account of the sufferings of the French Protestant Slaves on board the French king's gallies*, Lond., 1699, in-4°, on a publié une relation des aventures d'Elie Néau, trad. en français, sous ce titre : *His-*

(1) A cette époque, l'église était desservie par *Pierre Peiret*, qui eut pour successeur, la même année, *Jacques Laborie*, et mourut laissant une veuve et cinq enfants. Vers le même temps, le consistoire se composait d'*Elie Boudinot*, *Gabriel Le Boiteux*, *Barberie* et *Droillet*.

toire abrégée des souffrances du sieur Elie Néau sur les galères et dans les cachots de Marseille, Rott., 1701. Jusqu'ici, nous n'avons pu nous la procurer.

NEEL (Guillaume), de Normandie, moine augustin converti au protestantisme et martyr en 1553. Crespin a inséré dans son martyrologe la *Confession de foi* de ce vaillant champion de la cause de l'Évangile, qui fut dégradé et brûlé vif à Evreux, par sentence de l'officialité, confirmée par le parlement de Rouen. — Ce martyr descendait-il de la famille noble du même nom dont plusieurs branches paraissent avoir professé la religion réformée, comme celles de Sainte-Marie, de La Caillerie et de La Bouillonnière? Cette dernière branche avait pour chef, à l'époque de la révocation, *Michel Neel*, gendre du célèbre pasteur *Du Bosc*,, et père du pasteur *Philippe Neel*, mort à Arnheim en 1744, avec qui il sortit de France, en 1685 (*Arch. gén.* M. 678), comme en sortirent aussi *Jacques* et *Robert Neel*, bourgeois de Dieppe (*Ibid.* Tt. 261), dont la postérité subsiste encore dans l'île de Jersey. La Bouillonnière eut la douleur de laisser en France sa fille Marie, qui abjura en 1699, après avoir été longtemps enfermée aux Nouvelles Catholiques de Paris (*Ibid.* E. 3385). D'autres Neel restèrent dans leur patrie, sans abjurer toutefois. En 1778, *Jacques Neel*, âgé de onze ans, fut enlevé à ses parents et enfermé aux Nouveaux Catholiques de Caen, où il était encore détenu en 1781 (*Ibid.* Tt. 302).

NENTER (Georges-Philippe), savant professeur de médecine à l'université de Strasbourg, essaya de perfectionner l'art de guérir d'après les principes du célèbre Stahl, et publia, dans cette intention, une physiologie et une pathologie médicales, où il établit un corps de doctrine qu'il développa plus tard, sur les instances de ses élèves, dans ses Fondements de la médecine théorico-pratique. Cet ouvrage l'exposa aux mordantes critiques des partisans toujours nombreux de la routine; on lui reprocha surtout de ne pas avoir bien compris les principes de Stahl. Voici la liste de ses publications.

I. *De generatione viventium uni-et æquivocâ*, Arg., 1706, in-4°.

II. *De usu physicæ in medicinâ*, Arg., 1707, in-4°.

III. *De vesicatoriorum usu*, Arg., 1707, in-4°.

IV. *Specimina commentarii in Danielis Ludovici Pharmaciam moderno sæculo applicandam*, Arg., 1708, 4°.

V. *Theoria hominis sani seu physiologia medica*, Arg., 1714, in-12; 1723, in-8°.

VI. *Theoria hominis ægroti sive pathologia medica*, Arg., 1716, in-8°.

VII. *Fundamenta medicinæ theorico-practicæ secundum Stahlii potissimùm aliorumque medicorum placita conscripta, in formâ tabularum exhibita*, T. I, Arg., 1718, in-4°; T. II, Ibid., 1721, in-4°; nouv. édit., Venet., 1753, in-fol. — Dans la Préface, Nenter fait une critique très-judicieuse et très-juste de la médecine de son temps.

NÉRAC, dit Mazamet, du lieu de sa naissance, capitaine huguenot qui a joué un certain rôle dans le Languedoc après la Saint-Barthélemy. En 1572, Mazamet s'empara d'Auxillon par stratagème, et après avoir mis la place à l'abri d'un coup de main, il marcha sur Mazamet, dont il se rendit maître en quelques heures, avec le secours de *Roulac*, qui fut tué, peu de temps après, dans une entreprise sur Les Oules; puis il força les Catholiques à s'éloigner de Villemagne, qu'ils attaquaient. Au mois de décembre de la même année, il servit sous *Paulin* au siége du château de Lombez, et seconda les frères *Bouffard* dans leur première entreprise sur Castres. Dans le courant de l'année suivante, Mazamet non-seulement se signala dans le Haut-Languedoc, sous les ordres de *Rocles* et de *Castelrens*, à

la prise d'Aleth, à la défaite du secours envoyé par Joyeuse, et sous ceux de *Paulin*, à la conquête de Saint-Albi, dont il fut nommé gouverneur; mais il accompagna le célèbre vicomte dans le Bas-Languedoc, et s'empara, le 25 octobre, assisté par le capitaine *Tremes*, d'Uchau, qui fut pillé et saccagé, malgré la trève conclue avec Damville. De retour dans le Castrais, secondé par les deux frères *Tourenne*, neveux d'*Etienne de Molinier*, sieur de Tourenne, qui fut depuis conseiller de la Chambre de justice établie à Castres, il se saisit de Bize près de Narbonne. La discorde s'étant mise entre eux pour le commandement, les deux Tourenne furent assassinés par les soldats de Mazamet, qui, poursuivant le cours de ses succès, s'empara, le 8 mai suivant, du château de Saint-Affrique.

En 1575, le capitaine Mazamet fit une nouvelle campagne dans le Bas-Languedoc. Le 13 mai 1576, il prit Lésignan par escalade; ce fut son dernier exploit. Traitreusement arrêté près de La Bruguière, avec le capitaine *Bousquet*, qui réussit à s'échapper, il fut égorgé de sang-froid par les Catholiques, en 1577.

NETTANCOURT, nom d'une illustre famille champenoise, dont une branche, celle de BETTANCOURT, embrassa la religion protestante dès 1561, année où *Antoine* de Nettancourt, sieur de Bettancourt, écrivit à Genève pour demander « homme expert qui sçache et veuille dopter du pain spirituel de la saincte Parole de Dieu et administrer purement les saincts sacrements (*MSS. de Genève* 197[aa], Cart. 1). Cet Antoine était le fils cadet de Nicolas de Nettancourt, sieur de Vaubecourt, et d'Anne d'Espence. Il épousa en premières noces *Françoise de Boutillac*, et en secondes, *Lucrèce de Miremont*. Du premier lit vinrent : 1° GEORGES, sieur de Bettancourt, lieutenant de la compagnie d'ordonnances du duc de *Bouillon*, qui ne paraît pas avoir persisté dans la profession de la religion réformée; — 2° LOUIS, qui suit; — 3° CLAUDE, sieur de Villers, mort sans postérité; — 4° NATHANAEL, décédé sans alliance; — 5° JÉROME; — 6° MADELAINE, femme de *Josias de Savigny*. Du second lit naquit MARIE, qui épousa *Pierre de Condé*, sieur de Vandières (1).

Louis de Nettancourt, capitaine de 50 arquebusiers à cheval, fut laissé par Henri IV pour commander dans le château de Sedan, après la soumission du duc de *Bouillon* (Voy. VI, p. 395); nous ne savons rien de plus sur sa vie. Il mourut en 1618. Il avait épousé, en 1581, *Françoise de Beauveau*, fille d'Aloph de Beauveau, dont il avait eu : 1° LOUIS, qui suit; — 2° CLAUDE, sieur de Villers-le-Sec, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie; — 3° MADELAINE; — 4° ELISABETH, femme, en secondes noces, de *Jacques d'Angennes*.

Louis II de Nettancourt entra, en 1615, avec le brevet de capitaine, dans le régiment de Vaubecourt. Il servit contre ses coreligionnaires au siége de La Rochelle. En 1629, il leva un régiment de son nom, à la tête duquel il prit une part brillante aux campagnes de 1631 à 1636. Rappelé de Lorraine, il fut employé en Flandres en 1637. Après la prise de La Capelle, Richelieu écrivit à La Valette que personne sans doute ne méritait mieux que Nettancourt le gouvernement de Landrecies, mais que sa religion s'opposait à ce qu'on le lui donnât. Ce fut peut-être comme compensation qu'on lui accorda, en 1638, le grade de maréchal de camp. Nettancourt continua à servir avec distinction aux siéges de Lunéville, de Brisach, de Saint-Omer, de Hesdin, d'Arras, etc. En 1643, il fut envoyé à l'armée de Champagne, et se signala au combat de Fribourg, aux siéges de Philipsbourg, de Worms, de

(1) En 1686, un jeune gentilhomme de ce nom fut arrêté sortant du royaume et enfermé dans un couvent (*Arch. gén.* E. 3572).

Mayence, de Landau, de Manheim, etc. Dans la campagne de 1645, il prit part au combat de Mariendal, à la bataille de Nordlingen, aux siéges de Heilbronn et de Trèves. En récompense de ses services, il fut créé, le 7 mai 1650, lieutenant général; mais il ne fut plus employé. Il mourut en 1673, ayant été marié deux fois. Sa première femme, *Françoise d'Averhoult*, fille de *Claude*, sieur de Brienne, et de *Jeanne de Susanne*, lui avait donné un fils, qui fut tué très-jeune au service. La seconde, *Anne de La Marche-des-Contes*, fille de *Henri*, baron de L'Eschelle, et d'*Antoinette de Beauveau*, qu'il avait épousée en 1660, lui survécut. En 1681, on lui chercha chicane pour la priver du droit d'exercice à Nettancourt (*Arch. gén.* Tt. 267). Elle avait donné le jour à cinq enfants : 1° Louis, qui passa dans le Brandebourg à la révocation, et servit dans les troupes de l'électeur; mais il ne tarda pas à rentrer en France, et obtint, en 1693, de Louis XIV, pour prix de son apostasie, une pension et une lieutenance dans le régiment de Vaubecourt;—2° Henri, qui se réfugia également en Prusse, s'éleva par ses services au grade de capitaine des gardes du corps de l'électeur, et finit par revenir dans sa patrie, où il abjura aussi en 1697; — 3° Frédéric, mort jeune; — 4° Françoise, femme de *Louis Aubery*, sieur du Maurier;— 5° Elisabeth.

NETZ (Philippe de), auditeur en la chambre des comptes et ancien de l'église de Charenton, laissa deux enfants de son mariage avec *Catherine Le Comte* : 1° Marie, qui fut présentée au baptême, le 5 juin 1611, par *Du Maurier*, secrétaire du roi, et *Marie Marbault*, et qui épousa, en 1632, *Paul Galland*, receveur général du taillon, en Touraine; — 2° François, sieur de Frêne, qui prit pour femme, en 1639, *Françoise Millet*, fille d'*Urie Millet*, conseiller secrétaire du roi. Il mourut en 1670, à l'âge de 70 ans, et fut enterré, le 15 octobre, au cimetière des SS. Pères. Ses enfants furent : 1° Charlotte, née en décembre 1640, présentée au baptême par *Charles de Netz*, son grand-père (qui mourut en 1641 à l'âge de 69 ans), et mariée, en 1660, avec *Jean Goret*, sieur de Genouillé, fils de *Charles*, sieur de Grosbois, et de *Marie Davesnes*; — 2° François, né en 1642, mort enfant; — 3° Philippe, baptisé le 29 mars 1643;—4° Jacques, baptisé le 14 avril 1644; — 5° Urie, né le 5 octobre 1647; — 6° Marie, née le 6 décembre 1648; — 7° Marguerite, baptisée le 6 février 1650, mariée avec *Jacques de Latger*, conseiller secrétaire du roi; — 8° Amélie, baptisée le 1er mai 1651; — 9° Isaac, né le 22 juin 1653; — 10° Catherine, baptisée le 26 mars 1655;— 11° Charles, baptisé le 24 août 1657.

Cette famille resta attachée à la religion protestante, même après la révocation. En 1686, de *Netz*, intendant du comte de *Roye*, dont la femme réussit à passer dans les pays étrangers, fut enfermé à la Bastille. (*Arch.* E. 3372).

NEU (Jacques de), natif de La Beuvrière, fut condamné par le Conseil d'Artois, le 10 novembre 1617, à un bannissement de vingt ans et aux frais du procès, comme « véhémentement suspect d'avoir attiré et emmené au pays de Guisnes, *Gilles* et *Jean de Semelay*, ses beaux-frères, et de les avoir pervertis, en sorte qu'ils se seroient rendus de religion reprouvée, et d'en avoir infecté aussi *Marie de Semelay*, sa femme, avec un autre sien beau-frère, et tenu plusieurs propos hérétiques au village de Montbernenchon et autres lieux de l'obéissance de Leurs Altesses, tellement que plusieurs en auroient été scandalisez et aucuns esbranlez en la foy » (*Fonds de Brienne*, N° 211).

NEVELET (Pierre), sieur de Doches, en Champagne, et avocat au parlement de Paris, selon Bayle, fut forcé de sortir de France pour

cause de religion. Il se retira à Bâle avec sa famille, et s'y lia d'une étroite amitié avec le célèbre *Hotman*, dont il a publié la vie sous ce titre : *Elogium Fr. Hotomanni, jurisconsulti, summâ viri illius sæculorum memoriâ dignissimi, vitæ capita continens*, Francof., 1595, in-8°; réimp. en tête des *Opera* de Hotman (édit. de Gen., 1599-1601), puis avec sa *Consolatio è sacris litteris* (Hanov., 1613). On sait qu'après l'avénement au trône de Henri IV, Nevelet revint dans sa patrie, et l'on doit sans doute considérer son opuscule : *Basileæ Helvetiorum ecphrasis*, Francof., 1597, in-4°, comme ses adieux à la ville hospitalière qui lui avait offert un sûr asile. Ancien de l'église de Vitry, il fut député par la Champagne au XVIe Synode national. En 1603, il fit paraître à Paris une réimpression de l'*Anti-Tribonian*, de Hotman, et mit au jour un petit poëme latin sous ce titre : *Lacrymæ Neveleti Doschii in funere avunculi Pithœi*, Paris., 1603, in-4°. On a encore de lui, au rapport de la Biogr. univ., quelques pièces de vers latins fort élégants. La date précise de sa mort est inconnue, mais on croit qu'il ne vécut pas beaucoup au delà de 1610.

Pierre Nevelet avait épousé *Jeanne Guillemin*, qui lui donna plusieurs enfants. Les Registres de l'église française de Bâle font mention de trois de ses fils : 1° ISAAC, qui suit; — 2° LOUIS, baptisé le 26 mars 1592; — 3° PHILIPPE, présenté au baptême, en 1593, par *Du Fresne-Canaye*, *Perrette Pithou*, veuve du sieur de *Vassan*, et *Bonaventure Nevelet*.

Né en 1590, et présenté au baptême, le 15 novembre, par *Martin Pithou*, sieur de Chamgobert, et *Bonaventure Pithou*, dame de Dosches, sa grand'mère, Isaac Nevelet ne nous est connu que par un recueil d'anciens fabulistes, qu'il publia, avec des notes, sous ce titre : *Mythologia Æsopica seu Æsopi fabulæ græco-latinæ; accedunt Aphthonii et Gabriæ fabulæ græcè et latinè, nec-non Phædri, Avieni et Laur. Abstemii fabulæ, cum notis*, Heidelb., 1610, in-4°; Francof., 1610, in-8°. Le jeune auteur dédia à son père ce premier fruit de ses veilles.

NEYRON (PIERRE-JOSEPH), docteur en droit, né à Alt-Brandenburg, en 1740, et mort à Brunswick, le 13 février 1806. Resté orphelin de bonne heure, Neyron alla retrouver sa famille qui habitait Berlin. C'est dans cette ville qu'il commença ses études. Il s'appliqua d'abord à la théologie ; mais il y renonça pour la jurisprudence. Son peu de fortune l'ayant forcé d'entrer en qualité de précepteur dans la maison du conseiller privé Uechtiz, il accompagna ses fils à l'université de Göttingue, et sut profiter de sa position pour perfectionner ses connaissances. En 1775, il obtint la permission d'ouvrir un cours de droit, et trois ans après, il prit le grade de docteur. La réputation qu'il acquit, tant par ses leçons que par ses ouvrages, s'étant répandue au loin, il fut choisi, en 1781, pour accompagner à Londres le prince héréditaire de Brunswick. Au retour de ce voyage, il obtint au Carolinum de Brunswick la chaire de droit public, qu'il occupa jusqu'à sa mort. On a de lui :

I. *Sur la contrefaçon des livres*, Gött., 1774, in-8°.—Trad. de l'allem. de Pütter.

II. *Plan du droit de la nature et des gens.*

III. *Essai historique et politique sur les garanties, et en général sur les diverses méthodes des anciens et des nations modernes de l'Europe d'assurer les traités publics*, Gött., 1777, in-8°.

IV. *Dissert. inauguralis de vi fœderum inter gentes*, Gött., 1778, 4°.

V. *Principes du droit des gens européen conventionnel et coutumier*, Brounsvic, 1783, in-8°.

Neyron a été, en outre, un actif collaborateur des journaux politiques publiés à Brunswick.

NICOLAS, natif de Pas, en Artois, « homme de bon esprit et bien instruict aux sainctes lettres, » exerçait à Arras la profession de maître d'écriture, d'où lui était venu le surnom de l'*Escrivent*. N'ayant point témoigné assez de respect pour la chandelle miraculeuse d'Arras qui brûlait sans se consumer, au dire des bonnes gens, il fut arrêté comme luthérien, avec *Jean de Pois*, d'Arras, et *Etienne Bourlet*, couturier de Beuvry, qui avaient tous deux reçu de lui grande instruction, condamné à mort et exécuté avec ses disciples, en 1534. — Quinze ans plus tard, un bûcher s'éleva dans la ville de Mons pour un autre martyr du même nom. *M. Nicolas*, « homme de sçavoir, » qui s'était retiré à Genève pour cause de religion, ayant voulu passer en Angleterre, fut arrêté près de Tournay, reconduit à Mons, où il eut à subir de cruels traitements, et brûlé vif.

NICOLAS (ABEL), d'une famille ancienne de la Bretagne, sortit de France à la révocation et alla s'établir à East-Looe, dans le comté de Cornouailles, où il mourut en 1712. Trois enfants naquirent de son mariage avec *Anne de Pouldouran*. On ne sait rien de la vie de son second fils, nommé JACQUES, ni de celle de sa fille, appelée RENÉE. Son fils aîné, PAUL, fut deux fois maire d'East-Looe. Il épousa *Marthe Harris*, qui lui donna, sans parler de plusieurs enfants morts jeunes, trois fils : 1° PAUL, décédé en 1788, sans enfants d'*Anne Blake*; — 2° NICOLAS, major dans un régiment de dragons, mort en 1816, sans enfants de *Phillis Blake*; — 3° JEAN, capitaine dans la marine royale et maire d'East-Looe, qui prit pour femme *Marguerite Blake*, et en eut cinq fils : 1° JEAN, capitaine de frégate, chevalier de l'ordre du Bain, commandeur de l'ordre de Saint-Ferdinand et du Mérite des Deux-Siciles, né en 1788; — 2° PAUL, lieutenant dans la marine militaire, né en 1790 et marié avec *Anne Marcombes*, qui l'a rendu deux fois père; — 3° GUILLAUME, lieutenant de vaisseau, né en 1792; — 4° NICOLAS, lieutenant de vaisseau, né en 1796; — 5° CHARLES-HENRI, né en 1800. Nous n'avons rien à ajouter à cette généalogie que nous empruntons à Saint-Allais. Leu, dans son Lexikon, parle d'une autre famille du même nom et également réfugiée, mais originaire de La Rochelle. Il nous apprend qu'*Abraham Nicolas*, sieur du Gué-le-Roy, fils d'*Abraham Nicolas*, greffier au présidial de La Rochelle, et de *Jeanne Béraud*, qui fut successivement secrétaire de *Sully*, puis secrétaire de la chambre du roi, en 1610, commissaire de l'artillerie, en 1613, commissaire de la marine, en 1617, et enfin conseiller de la Chambre des comptes de Montpellier, en 1623, se retira, sur la fin de ses jours, à Lausanne, et obtint, en 1653, les droits de bourgeoisie à Berne. Il avait épousé à Paris, en 1625, *Marie de Burges*, fille de *Barthélemy de Burges*, sieur de Vaizières, et d'*Anne Le Proust* (Reg. de Charent.), dont il avait eu une fille, MARIE, née en 1637, et un fils. Ce fils, nommé JACOB, naquit en janvier 1641 et fut reçu bourgeois de Lausanne en 1666; il mourut pasteur à Oron, en 1721. Il avait fait, en 1697, l'acquisition de la seigneurie de Treytorrens, que ses descendants possédaient encore du temps de Leu.

NICOLAS (ANTOINE), pasteur de l'église française de Winterthur, ne nous est connu que par un sermon qui a été publié sous ce titre : *L'agitation de l'âme de Notre Sauveur ou Sermon sur Jean XII*, 27, sans nom de lieu, 1703, in-8°.

NICOLLE, pasteur à Courcelles-Chaussy, en 1569. Charles IX, par son édit du 6 avril, ayant défendu tout exercice de la religion protestante à Metz, les Réformés de cette ville se donnèrent de grands mouvements pour faire révoquer ou au moins modérer cette défense; mais tout ce qu'ils obtinrent fut la permission de célébrer

leurs mariages et leurs baptêmes à Courcelles-Chaussy, où S. M. permit à Nicolle de demeurer, à condition qu'il n'y exercerait aucune autre fonction de son ministère, et que même pour les baptêmes et les mariages, il ne se trouverait jamais plus de dix personnes ensemble, sous peine de mort. Après la conclusion de la paix, le roi montra moins de rigueur. Par un décret en date du 25 avril 1571, il accorda aux Protestants de Metz le libre exercice de leur religion à Courcelles-Chaussy; il est vrai que le cardinal de Guise fit révoquer le décret dès le 10 mai; mais, au mois d'octobre, le vent de la Cour tourna de nouveau à la tolérance, et on leur permit de tenir leurs assemblées à Montoy, à deux lieues de Metz. Encouragés par ce premier succès, ils demandèrent l'autorisation de célébrer leur culte dans la ville même, et réclamèrent en même temps contre l'exclusion des charges publiques qui pesait sur les Protestants. La seconde de leur demande leur fut accordée; mais quant à la première, ils obtinrent seulement d'avoir à Montoy autant de pasteurs qu'ils le jugeraient à propos et de pouvoir traverser la ville en se rendant au prêche. Ils ne jouirent pas longtemps de cette liberté. Après la Saint-Barthélemy, ordre leur fut donné de cesser leurs assemblées et de renvoyer leurs ministres, puis on les força d'assister au catéchisme fait par un jésuite; on en vint même à arracher les enfants à leurs mères pour les rebaptiser. L'histoire ne nous apprend pas ce que devint Nicolle pendant cette persécution. On ne le retrouve qu'en 1568, exerçant son ministère à Burtoncourt, église qu'il desservait encore en 1579, selon une note que nous a communiquée M. Othon Cuvier.

NIELLE (Charles de), pasteur à Utrecht, selon le P. Lelong, qui le qualifie de « gallus arminianus, » a traduit en français le Cantique des cantiques, traduct. publiée à Genève par *P. de Saint-André*, 1594, in-8°. Ce Charles de Nielle n'étant mort que le 27 déc. 1652, il ne peut être le même que *Charles de Nielles*, qui desservait, en 1594, l'église de Wesel, étant alors dans sa 55e année, et pasteur depuis trente-trois ans; mais peut-être était-il son fils (1). Le dernier, vraisemblablement d'origine flamande (2), nous est connu par une trad. française de la *Recognoissance d'Obbe Philippe par laquelle il confesse que luy et ceux qui ont enseigné et enseignent entre les Anabaptistes n'ont nulle vocation légitime*, trad. à laquelle il a joint un *Discours des faicts exécrables du nouveau roy des Anabaptistes Jan Wilhems et de ses complices, exécutez à Clèves, Wesel et autres lieux l'an* 1580, Leyde, Ant. Maire, 1595, in-8°.

NIGRIN (Georges-Adam), ministre à Saint-Maurice dans le comté de Montbéliard, et surintendant ecclésiastique, n'est guère connu que par les persécutions qu'il eut à éprouver de la part de l'intendant de la Franche-Comté. Le 25 avril 1700, le village où il exerçait ses fonctions, fut envahi par la force armée. Le lieutenant au bailliage de Beaume, accompagné de sept curés, se rendit à l'église et y fit célébrer la messe; puis il contraignit, à force de menaces, les villageois de s'engager par écrit à céder le chœur aux Catholiques et à prendre le curé sous leur sauve-garde. Un mois après, les habitants de Saint-Maurice, revenus de leur terreur et ne se croyant pas obligés de tenir une promesse arrachée par la violence, refusèrent l'entrée de leur église au curé. Dès le 19 juin, le village fut envahi de nouveau par trois compagnies d'infante-

(1) Dans ce cas, il serait frère de Jean de Nielles, né à Wesel en 1571, et mort en 1597, jurisconsulte assez distingué, à qui l'on doit des travaux estimés sur le droit féodal et les Institutes, ainsi qu'une Grammaire française, imprimée à Leyde en 1589.

(2) Nous n'osons l'affirmer, car nous trouvons, en 1548, un *Esprit Nielle*, de Manosque, reçu bourgeois à Genève.

rie, qui furent logées à discrétion chez les paysans, et qui ne se retirèrent, au bout de dix-huit jours, qu'après avoir arraché à leurs hôtes l'engagement de renoncer au culte réformé. Le pasteur, dont la présence devenait inutile, fut conduit dans les prisons de Besançon, d'où il ne sortit, au bout de plusieurs semaines, qu'au prix de toute sa fortune. Rendu à la liberté, Nigrin reprit ses fonctions. En 1737, il fut nommé inspecteur ecclésiastique, place dans laquelle il eut pour successeur, en 1744, *Jules-Frédéric Macler*, son grand âge l'ayant mis dans la nécessité de donner sa démission.

NISSOLES (Jean), pasteur à Gignac, qui assista, en 1611, à l'assemblée de Sommières (*Arch. gén.* Tt. 284), est surtout connu par deux thèses qu'il soutint à l'académie de Genève et qui ont été publiées dans les Theses genev., l'une sous le titre *De fide in Spiritum Sanctum*, l'autre sous celui-ci : *In tertium legis præceptum*.

La famille Nissoles n'occupait point un rang élevé dans le Languedoc, mais elle était zélée pour sa religion. Aussi a-t-elle fourni son contingent au Refuge. Sorti de France à l'époque de la révocation, *Moïse Nissoles*, ancien de l'église de Sumène, alla se fixer en Prusse et établit, en 1689, à Mühlendamm une tannerie qui prospéra singulièrement. La rapide fortune qu'il acquit provoqua la concurrence. *Jean Hian*, *Claude Wall*, de Metz, *Barraud*, de Coutras, *Abraham Remy*, *Lagarde*, *Jean Marsal*, de Metz, *Lavigne*, de Blois, élevèrent des fabriques de cuir à Berlin même, tandis que *Pierre Crégut*, de Saint-Ambroix, *Isaac Séchehaye*, *Salingre*, *Benjamin Hennequin*, *Huguenel* en établirent d'autres à Magdebourg, à Prenzlow, à Francfort-sur-l'Oder et à Potsdam, en sorte qu'en très-peu d'années, les tanneries des Réfugiés suffirent à la consommation intérieure de la Prusse, et que les importations de l'étranger cessèrent entièrement.

NIVET (Sainctin), de Meaux, martyr. Compromis dans les poursuites qui aboutirent à la terrible exécution du mois d'octobre 1546 (*Voy.* Pièces justific., N° VI), Nivet réussit à s'y soustraire et se retira à Montbéliard avec sa femme. C'était un homme « fort débile de ses membres, » et hors d'état par conséquent de gagner sa vie. Honteux de rester à la charge de l'église, il résolut « de retourner au combat, » et quelques remontrances qu'on lui pût faire, il partit pour Meaux, où il ne tarda pas à être reconnu. Traduit devant la Chambre ardente, il fut condamné au feu et brûlé. Son martyre est le seul, avec celui d'*Octavien Blondel*, de Tours, qui se trouve inscrit dans le Martyrologe sous la date de 1548; mais— et c'est une preuve nouvelle à ajouter à tant d'autres que, loin d'exagérer le nombre des martyrs, Crespin est resté au-dessous de la vérité—les registres du parlement de Paris (dont M. Taillandier possède un extrait d'autant plus précieux que le registre même, où se trouvent consignées ces condamnations, ne se retrouve plus) font mention des arrêts rendus, la même année, contre plusieurs autres religionnaires, qui furent tous, comme Nivet, envoyés au bûcher. *Pierre Briquet*, de Moulins, fut seul excepté. Eu égard sans doute à sa rétractation, il fut seulement condamné à l'amende honorable, aux verges et au bannissement. *Pierre Guyon*, d'Auxerre, eut la langue coupée et fut brûlé vif, après avoir préalablement subi la question, le 26 mai. *Pierre Rémond*, fut condamné au feu, le 2 juin, et exécuté dans la rue Saint-Antoine. *Pierre Ganthaume* périt également dans les flammes, par sentence du 26 juillet. *Robert Le Lièvre*, dit Séraphin, *Antoine Deschamps*, *Jean Lhuillier*, dit le Camus, joueur d'instrument, *Michel Maréchal* et *Jean Camus*, éperonnier, furent pendus et leurs corps réduits en cendres, le 1er août. « De semblables condamna-

tions, ajoute M. Taillandier, avaient lieu non-seulement à Paris, mais encore dans un très-grand nombre de villes du ressort du parlement. »

NOBLET (JACQUES), de Rouen, tailleur de pierres de son métier, servait depuis plusieurs années sous les drapeaux, lorsqu'il eut le malheur de tomber entre les mains des Algériens. Le consistoire de Rouen, touché de son infortune, chargea *Thomas Le Gendre*, un de ses membres, de travailler à sa délivrance, et Noblet recouvra la liberté par l'intermédiaire des moines qui s'employaient au rachat des captifs. En apprenant que ses libérateurs n'avaient point voulu accepter le remboursement du prix de sa rançon et qu'ils l'avaient promené de ville en ville avec d'autres captifs, rachetés comme lui, le consistoire dut croire qu'il avait fait abjuration; mais Noblet ayant affirmé par serment qu'il n'en était rien, on consentit à le recevoir dans l'Église. Le clergé catholique l'accusa, en conséquence, du crime de relaps. On fit comparaître un mathurin qui déposa tenir du père Le Vacher, missionnaire à Alger, que dans une maladie, l'ex-captif avait reçu les sacrements de l'Église romaine, et que pendant la traversée, il avait assisté à la messe. En présence des dénégations de Noblet, qui en appelait au témoignage de tous ses compagnons de captivité, la déposition du mathurin fondée sur un simple ouï-dire, était de peu de poids; cependant on jeta Noblet en prison, les fers aux pieds, et on l'y retint plusieurs mois dans l'espoir de l'amener à abjurer. Tous les moyens mis en œuvre pour l'y décider, échouèrent contre son indomptable fermeté. Menacé des galères par les juges : « Tant mieux, s'écria-t-il, elles me porteront peut-être sur les côtes d'Afrique, parmi les barbares et les ennemis de J.-Ch., où j'ai trouvé plus d'humanité que parmi vous. » Le parlement de Rouen le condamna enfin, ainsi que *Pierre Vastel*, *Portrait* et *Judith Le Prévost*, ces trois derniers par contumace, faire amende honorable devant le portail de la cathédrale, nu-pieds, la torche au poing, à être banni à perpétuité et à la confiscation de ses biens. En entendant cette sentence, Noblet demanda une seule chose à ses juges, c'est qu'on avançât le jour de l'exécution. « Il y aura plaisir, disait-il, à faire amende honorable avec une si grosse chandelle; qu'on me prépare une belle chemise blanche. » Sa femme et ses sœurs déclarèrent, de leur côté, leur intention de l'accompagner en habits de fête. Le parlement, pour éviter un scandale, recula tant qu'il put l'exécution et finit par en référer au Conseil, qui ordonna d'enfermer Noblet entre quatre murailles et de ne lui laisser voir personne que des missionnaires. Un prêtre, ému de compassion, finit par avertir sa femme du lieu où on l'avait mis, et le geôlier s'étant laisser gagner, Noblet réussit, en 1684, à se sauver en Hollande avec sa femme et sa fille âgée de deux ans. — D'autres Noblet trouvèrent également un asile dans les pays étrangers (*Arch. gén.* TT. 261), entre autres, *Marie Noblet*, née en mars 1645, fille du graveur *Matthieu Noblet* et de *Marie Leclerc* (1), qui fut d'abord enfermée aux Nouvelles Catholiques; puis, sa constance ne se démentant pas, expulsée du royaume, en 1694 (*Ibid.* E. 3380).

NOEL (JEAN), dominicain de Rouen, condamné comme hérétique par la Sorbonne, le 18 décembre 1553. Au nombre des propositions frappées d'anathème par la docte Faculté, comme fausses, scandaleuses, téméraires, pernicieuses, dérogeant à l'autorité de l'Église, injurieuses pour le Christ et les prélats romains, nous

(1) Les Registres de Charenton nous font connaître un de ses frères *Samuel*, bapt. le 12 août 1646. On doit sans doute voir un de ses oncles dans la personne de *Michel Noblet*, graveur à Paris, fils de *Pierre*, horloger à Genève, et de *Marie Zacharie*, qui épousa, en juill. 1660, *Esther Royer*.

nous contenterons de signaler celles-ci : Jamais l'Évangile n'a été si bien prêchée qu'elle est pour le présent qu'il est licite à un chacun et convenable icelle lire pour entendre son salut.—Notre Seigneur J.-Ch., lors de sa mort et passion a donné liberté de manger toutes viandes et en tous jours, pourvu qu'il n'y eut aucun scandale. —Les prélats ne sont que monstres, et ont tout gâté par leurs pompes, avarice et simonie. — L'Église doit être pauvre. — Puisque les prélats ne prêchent l'Évangile, ne parole de Dieu ; à cette cause, il faut que les gens mécaniques prêchent l'Évangile et la parole de Dieu. — Il est nécessaire à un chacun chrétien pour entendre son salut, avoir, lire et entendre l'Écriture sainte et l'Évangile.

Nous ignorons ce que cette condamnation attira au pauvre frère prêcheur, dont Quétif et Echard se sont bien gardés de parler dans leur volumineuse Bibliothèque. Nos recherches ne nous ont rien appris à ce sujet, car nous ne supposons pas qu'il soit identique avec *Jean Noël*, de Troyes en Champagne, qui se réfugia à Genève et eut deux fils, JEAN et DANIEL, souches d'une famille éteinte dans le siècle passé.—Peut-être *Étienne Noël*, pasteur à Saint-Julien dans le comté de Montbéliard dès 1540, appartenait-il à la même famille. — Un peintre du nom de *Bernard Noël*, vivant à Paris au commencement du XVIIe siècle, professait aussi la religion réformée.

NOGARET (HENRI DE), duc de CANDALE, fils aîné du fameux duc d'Épernon, gouverneur de l'Angoumois, de la Saintonge et du Limousin, en survivance de son père, ayant quitté la maison paternelle, en 1612, pour échapper aux railleries que lui attirait un mariage mal assorti, alla offrir ses services à l'Empereur, puis au grand-duc de Toscane, qui armait contre les Turcs. Il fit des prodiges de valeur à l'attaque d'Agliman ou plutôt d'Aghaliman, port de Selefkeh, en Caramanie, et contribua plus que personne à la prise de cette importante forteresse. De retour en France, en 1614, il fut nommé premier gentilhomme de la chambre du roi; mais une intrigue de cour et le mécontentement que lui causa le refus de l'héritage de sa mère, le jeta, bientôt après, dans le parti des princes, qui voulait empêcher les mariages espagnols. S'il faut en croire quelques écrivains, il était irrité surtout de la préférence que d'Épernon témoignait à son second frère, et ce fut par dépit qu'il embrassa publiquement la religion réformée. Selon d'autres, il se fit protestant par amour pour la duchesse de *Rohan*. Ménage rapporte dans son Dictionn. étymologique, ces vers que d'Aubigné doit avoir fait à ce sujet :

Hé quoi donc, petit Sibilot,
Pour l'amour de dame Lizette,
Vous vous êtes fait huguenot,
A ce que nous dit la Gazette.
Sans ouïr anciens ou pasteurs,
Vous vous êtes donc fait des nôtres;
Vraiment nous en verrons bien d'autres,
Puisque les yeux sont nos docteurs.

Quel que ait été le motif de sa conduite, de Candale abjura publiquement le 10 janvier 1616, et le 15, il prêta le serment d'union dans l'Assemblée de Nismes (*Fonds de Brienne*, N° 223). Selon l'usage, il publia les motifs de sa conversion, sous ce titre : *Déclaration et confession de foy, faicte par Monseigneur de Candale dans le synode des églises réformées des Cevennes et Gevauldan, assemblé en Alez, le dimanche 10 janv. 1616. Après laquelle il fut publiquement reçu dans l'Église, à la fin de la prédication*, Nismes, J. Vaguenar, 1616, in-12, pp. 5. Le néophyte y proteste que « esclairé et conduit par l'Esprit de Dieu, qui est le Père de lumière, duquel vient toute bonne donation, il a recogneu depuis quelques années que l'Église romaine est toute pleine de superstition, d'idolâtries et de fausses doctrines, contraires à la Parole de Dieu, lesquelles il déteste et abjure de tout son cœur. » Il proteste, en outre, qu'il sort de

l'Église romaine, « la Babylone dont Dieu commande de sortir, » qu'il veut vivre et mourir en l'Église réformée, et que sa résolution ne lui est dictée ni « par des mouvemens de la chair et du sang, ni par des considérations mondaines (1). » Était-il sincère? Il est impossible de se le persuader. Dans notre opinion, il voulait, par cet acte hypocrite, atteindre un but politique qu'il atteignit en effet. Sa prétendue conversion lui donna tant d'influence sur l'Assemblée de Nismes que, « malgré la croïance de *Châtillon*, que la vertu de ses prédécesseurs lui avoit acquise très-grande, il renversa, dit Rohan, tout son crédit, se fit reconnoître général des Sevenes, et fortifia tellement l'Assemblée, que les oppositions dudit Châtillon dans icelle et dans le Languedoc, n'empêchèrent qu'elle ne fit la jonction avec le prince. » Après la conclusion de la paix, de Candale abandonna à la fois le parti huguenot et la religion réformée pour se réconcilier avec son père et l'Église romaine.

NOGENTEL (ISAAC DE), seigneur de Nogentel (2), avait fait ses études en théologie à l'académie de Genève, où il était entré en 1619. Il desservait comme pasteur l'église de Nogentel lorsqu'il mourut à la fleur de l'âge, en 1643. Sa mort fut l'occasion d'une de ces nombreuses entreprises que le clergé catholique et les tribunaux se permettaient depuis longtemps (3) contre les priviléges de la noblesse protestante, priviléges quelquefois bien vains, mais auxquels les gentilshommes huguenots devaient attacher d'autant plus de prix qu'on les leur disputait avec mauvaise foi. On sait que les seigneurs de paroisse avaient le droit, lorsqu'un membre de leur famille venait à mourir, de faire peindre autour de l'église un litre ou ceinture funèbre avec leurs armes d'espace en espace. Les parents d'Isaac de Nogentel voulurent user de leur droit; mais l'évêque de Soissons s'y opposa, et la Chambre de l'édit de Paris lui donna gain de cause. Il paraît que notre pasteur ne laissa qu'un fils, nommé JOSIAS, qui mourut à Paris, en 1665, à l'âge de 27 ans, et qu'il avait une sœur, *Susanne*, mariée à *Philippe Le Carlier* (Reg. de Charenton).

NOGUIER. Trois pasteurs de ce nom desservaient en 1678 des églises dans le Bas-Languedoc; ils étaient frères. Le mieux connu des trois est l'aîné, nommé *David*, qui remplissait alors ses fonctions à Bernis, et qui s'était déjà acquis une certaine réputation par sa *Réponse au livre de M. l'évêque de Condom, intitulé* Exposition, etc. Orange, 1673, in-18; 2e édit., Quévilly, 1673, in-12. Le synode provincial de Nismes, auquel il assista, en 1678, avec ses deux frères, pasteurs, l'un à Saint-Chaptes, le plus jeune à Boucairan, le chargea d'examiner, avec *Du Bourdieu* et *Besombes*, l'*Apologie pour les Iconoclastes*, que l'auteur, *Des Gaillards*, lui avait fait présenter par son beau-frère, le ministre *Paradez* (*Arch. gén.* TT. 282). A la révocation de l'édit de Nantes, David Noguier prit toutes ses dispositions pour suivre ses collègues sur la terre étrangère, mais, raconte Mme Du Noyer, sa nièce, « comme on avoit grande envie de le gagner, on lui chercha une querelle d'allemand, » et, au moment où il allait partir, on l'arrêta. Après avoir été retenu quelque temps prisonnier dans la citadelle de Montpellier, il fut remis en liberté et

(1) Le parlement de Toulouse, par arrêt du 4 février, condamna cet écrit comme diffamatoire, scandaleux, contraire à l'édit de Nantes et autres édits de pacification. Par représailles, l'Assemblée de La Rochelle fit brûler publiquement cet arrêt (*Fonds de Brienne*, N° 223).

(2) Il était sans doute fils de *Jacques de Nogentel*, seigneur de Nogentel, à qui les habitants de Château-Thierry, appuyés par le chapitre de Saint-Martin de Tours, contestèrent le droit d'exercice dans sa terre, en 1603. La Chambre de l'édit de Paris les déboula de leur demande par arrêt du 10 juin 1605 (*Fonds de Brienne*, N° 210).

(3) En 1609 déjà, la Chambre de l'édit de Paris priva la veuve du sieur de *Vieille-Neige* de ses droits seigneuriaux, parce que, comme protestante, elle n'assistait pas à l'église catholique. C'est la première atteinte portée aux droits honorifiques des gentilshommes protestants.

put sortir du royaume avec sa femme, mais on retint son fils et sa fille qui avaient passé l'âge porté par les déclarations. Il se retira à Genève, d'où il passa, bientôt après, en Hollande. Il mourut, en 1705, pasteur de l'église française de Groningue, qu'il desservait, depuis 1686, avec *Daniel Cottin*, de Houdan, et d'autres ministres réfugiés.

Le frère puiné de David Noguier se nommait *Jacques*. Il desservait l'église de Saint-Ambroix en 1672, c'est-à-dire à l'époque du jugement définitif du procès soulevé par l'enlèvement de la jeune *Boniol*, procès qui fit beaucoup de bruit. Cette enfant, que sa mère élevait dans la religion protestante, ne comptait que neuf ans lorsque l'évêque d'Uzès la ravit à ses parents, en 1667, pour la mettre dans un couvent du Pont-Saint-Esprit. Pendant deux ans, elle résista avec une étonnante fermeté aux séductions comme aux menaces des religieuses, en sorte que, de guerre lasse, on finit par la rendre à son père, qui professait la religion romaine. A l'âge de douze ans, elle déclara qu'elle voulait vivre dans l'église réformée, et, en conséquence, Noguier l'admit à la sainte table. L'évêque la fit alors enlever de nouveau; mais l'intendant la rendit à ses parents, en défendant en même temps aux ministres de recevoir aucun catholique à changer de religion avant qu'il eût fait sa déclaration devant quelque juge. A la révocation de l'édit de Nantes, Jacques Noguier, qui était alors pasteur à Saint-Chaptes, se retira dans le Pays de Vaud. On a de lui un recueil de *Sermons divers*, Laus. et Neufchâtel, 1689, in-8°. Peut-être *Henri* Noguier, du Languedoc, qui vivait à Lausanne, en 1740, avec ses sœurs *Espérance* et *Charlotte*, descendait-il de lui.

Au reste, nous avons rencontré assez fréquemment ce nom de Noguier dans le cours de nos recherches. Le capitaine, à qui *Condé*, en se sauvant à La Rochelle, confia la garde de son château de Noyers, le portait. Attaqué par les Catholiques, il ne se rendit qu'après la brèche faite, à condition de sortir vie et bagues sauves. La capitulation fut violée. La garnison fut dévalisée, quelques soldats tués et le château livré au pillage. Quant à la ville, qui s'était soumise sans résistance, elle fut, malgré la foi promise, pillée avec meurtres et violemens incroyables, lit-on dans les Mémoires de Charles IX.

NORMAND, vaillant capitaine huguenot, originaire de Rouen (1), paraît pour la première fois dans les rangs de l'armée protestante, en 1568, comme lieutenant de *Mausonnière*. L'intrépidité qu'il déploya au siége de Chartres (*Voy.* II, p. 458) plut tellement à *Andelot*, que l'illustre gentilhomme le décora de la chaîne d'or qu'il portait suspendue à son cou. En 1569, Normand, qui commandait alors une compagnie d'arquebusiers à cheval, prit part à la défense de Châtellerault, sous *La Loue* (Voy. III, p. 390), à la prise de Moncontour, et depuis 1570, à toutes les entreprises de *La Noue* dans les provinces de l'Ouest (*Voy.* VI, p. 283). La même année, il servit au siége de Brouage, où, secondé par *La Garde*, *Chaudet* et *Vopergue*, il repoussa bravement une sortie des assiégés; puis à celui de Saintes, sous les ordres de *Pontivy*.

A la Saint-Barthélemy, il se trouvait à La Rochelle, et fut chargé de la défense de Marans. La faiblesse de sa garnison, qui ne comptait que trois compagnies d'infanterie et 50 chevaux, ne lui permettait pas de soutenir un siége; aussi, à l'approche de Biron, abandonna-t-il la place pour se replier sur La Rochelle. Il fit halte à La Gremenaudière, où il se défendit vaillamment tout un jour, et il profita de l'obscurité de la nuit pour gagner La Rochelle avec son lieutenant *La Renolière*, sans autre perte notable que

(1) Il est très-probable que son nom de famille était *Bretin*, et que Normand n'était qu'un surnom (*Voy.* V, p. 495).

celle du capitaine *Virolet*, qui s'obstina à ne pas abandonner les chevaux et fut pris par les Catholiques. Pendant toute la durée du siége de La Rochelle, il rendit les plus importants services comme lieutenant de *La Noue*, et après la retraite de ce chef illustre, comme membre du conseil de guerre. Après la conclusion de la paix, il obtint le commandement d'un navire rochellois. En 1574, assisté par *Saujon*, il détruisit une bande de pirates qui infestaient les parages de La Rochelle, sous la protection du roi de France. C'est la dernière fois que l'histoire fasse mention de lui.

NORMANDIE (LAURENT DE), docteur en droit, maître des requêtes et lieutenant du roi à Noyon, sa ville natale, s'étant retiré à Genève, en 1549, pour cause de religion, y fut reçu bourgeois, le 8 sept. 1551, moyennant 60 écus, dont 40 lui furent laissés en don pour les services qu'il avait déjà rendus à l'État. Vers le même temps, le parlement de Paris se mit à instruire son procès, et par arrêt du 7 sept. 1552, il le condamna, ainsi que *Christophe Le Fèvre*, *Lancelot de Montigny*, *Jacques Bernardy*, *Corneille de Villette*, *Nicolas Neret*, *Pierre Labbé*, dit le Balafré, *Nicolas Picot*, *Claude Dupré*, à être traîné sur la claie et brûlé sur la place du marché de Noyon, comme coupable d'être sorti du royaume (*Arch. gén.* X. 8946). Laurent de Normandie pouvait, heureusement pour lui, se rire des arrêts des parlements de France. Le 25 avril 1555, il se fit confirmer les droits de bourgeoisie, et le 1er juin 1556, il fut reçu avocat à Genève. Trois ans après, il entra dans le conseil des CC, où il continua à bien mériter de sa patrie d'adoption. On ignore l'année de sa mort. Il avait été marié deux fois. Sa première femme, *Anne de La Vaquerie*, qui mourut avant son émigration, le rendit père de deux fils : JEAN, qui suit, et SALOMON, sieur de Beaulieu, qui épousa *Susanne Combet*. Il eut de la seconde, *Anne Colladon*, trois enfants : MARIE, femme de J.-F. Pitard, puis de *Pierre de La Mare*, DAVID et THÉODORE, dont la destinée est inconnue.

Jean de Normandie, né à Noyon, en 1545, docteur en droit, membre du conseil des CC, puis des LX, fut député, en 1589, à Henri IV pour le féliciter sur son avénement au trône. Il prit pour femme, en 1573, *Marie Trie*, fille de *Guillaume Trie* (1) et de *Marguerite Budé*, qui lui donna six enfants : 1° JOSEPH, né en 1574, qui suit ; — 2° JEAN, qui fonda une branche cadette ; — 3° MARIE, femme de *Jean-Gaspard de Livron*, sieur de Bruel ; — 4° MARGUERITE, mariée au syndic P. Lullin ; — 5° JUDITH, épouse du procureur général Michel Roset ; — 6° CATHERINE, femme du conseiller Jacob de La Maisonneuve.

I. Conseiller du roi en l'élection de Bresse, en 1608, conseiller d'Etat à Genève, en 1609, syndic, en 1618, Joseph de Normandie mourut en 1625, ne laissant de son union avec *Dorothée Vilain*, fille du baron d'Aubonne, qu'un fils MICHEL, né en 1618, lequel mourut en 1697, après avoir rempli les fonctions de conseiller, en 1658, et de syndic, en 1667. Du mariage de ce Michel, à qui l'on doit un *Répertoire* ou *Indice raisonné extrait des registres publics* (1535-1659), avec *Anne Grenus*, célébré en 1646, naquirent huit enfants : 1° JACOB, qui suit ; — 2° ANDRÉ, qui suivra ; — 3° ESAÏE, membre du CC, à qui sa femme, *Catherine Duhamel* ne donna que des filles ; — 4° JACQUES ; — 5° JEAN-ANTOINE, auditeur du CC, qui laissa un fils, nommé ROBERT, et une fille, appelée FRANÇOISE, sur le sort desquels Galiffe se tait ; — 6° LOUIS, qui s'établit à Lyon, en 1676 ; — 7° CAMILLE, femme de *Jean Roch*, lieutenant du château de Gex ; — 8° MARIE, femme de Gédéon de Carro.

Jacob de Normandie, docteur en

(1) Guillaume Trie, sieur de Varennes, de Lyon, fut reçu bourgeois de Genève, le 13 avril 1555.

droit, conseiller de la république de Genève, en 1703, fut appelé à Berlin par le roi de Prusse, qui le nomma conseiller privé, en 1704, et le chargea de régler les affaires de la succession du roi Guillaume. Il mourut à Berlin, en 1713, ayant eu de sa femme *Sara Bonnet*, fille de *Jacob Bonnet* et d'*Olympe Eyraud*, deux filles et un fils. Ce dernier se nommait JACQUES. Membre du CC et capitaine au service de la république, il mourut en 1771 sans enfants. En lui s'éteignit à Genève la famille de Normandie, une des plus distinguées du Refuge.

André de Normandie, second fils de Michel, quitta sa ville natale pour aller se fixer à Amsterdam avec sa femme *Charlotte Le Clerc* et ses nombreux enfants, qui s'établirent, les uns en Hollande, les autres en Amérique. C'est apparemment de JEAN-ANTOINE, l'un de ces derniers, juge de paix du comté de Bush en Pensylvanie, que descendait le docteur *Jean de Normandie*, de Bristol, dont nous connaissons une dissert. : *On the Chalybeate Waters of Bristol in Pensylvania*, publiée dans le T. I des Transact. of Society of Philadelphia.

II. Né en 1583, Jean de Normandie, entra, en 1626, dans le conseil et devint syndic en 1634. Il mourut en 1646, ayant été marié deux fois, la première, en 1617, avec *Jeanne Lullin*, la seconde avec *Camille Calandrini*. Du 1er lit vint MARIE de Normandie, femme du conseiller Jacob de La Rive, et du second : JEAN, qui suit ; MARGUERITE, qui épousa le ministre Charles Dufour, et CHARLOTTE, femme de *Michel Trembley*.

Jean de Normandie naquit en 1646. Conseiller en 1679, syndic en 1683, puis premier syndic, il fut chargé d'une mission auprès de la cour de France en 1696. Il mourut en 1711, laissant de sa femme *Sara de Sève*, qu'il avait épousée en 1671, un fils, nommé JEAN-LOUIS, qui fut major d'artillerie en Hesse, puis membre du CC, et qui mourut sans postérité.

Une branche de la famille de Normandie resta en France, bien qu'elle professât aussi la religion réformée. Les Registres de Charenton font mention de quelques-uns de ses membres, tels que *Susanne de Normandie*, femme de *Moïse Carré*, médecin du roi, à qui elle donna plusieurs enfants, entre autres, *Simon-Pierre*, baptisé en 1614, *Susanne*, née le 11 déc. 1616 et présentée au baptême par *Jacques Verdavaine* et *Susanne de Hauteville*, *Henriette*, femme, en 1637, de *Coriolan de Frère-de-Salluste-du-Bartas*; — *Augustin de Normandie*, fils d'un chirurgien du même nom et d'*Anne d'Allemagne*, enterré, à l'âge de 19 ans, dans le cimetière des SS. Pères, le 23 avril 1670; — *Georges-Robert de Normandie*, docteur en médecine, mort à Paris, à l'âge de 22 ans, et inhumé le 4 nov. 1770, au cimetière du Port-aux-Plâtres. Ce dernier ne serait-il pas de la branche genevoise, et le fils de l'auditeur Jean-Antoine?

NORT (ODET DE), né à Agen, en 1540, et mort à La Rochelle, en 1593, est célèbre dans l'histoire de nos guerres civiles par le rôle important qu'il joua à La Rochelle comme pasteur de l'église de cette puissante cité.

De Nort faisait ses études à Paris, lorsqu'il apprit que son père, catholique très-bigot, avait résolu de le mettre dans les ordres. Il est probable qu'il avait conçu, dès cette époque, des opinions favorables à la Réforme; ce qui est certain, c'est qu'à cette nouvelle, il s'enfuit à Genève, où il fut reçu ministre. Peu de temps après, en 1561, il fut envoyé à Castelmoron, où il organisa l'église protestante; puis on le donna pour pasteur aux Réformés de Villeneuve-d'Agénois, et au bout de quelques mois, il fut chargé avec *Cormère* (Voy. IV, p. 62) de desservir l'église déjà très-nombreuse de Toulouse, sans y être toutefois définitivement attaché (*MSS. de Genève* 197aa, Cart. 1). Après l'expulsion des Protestants, de Nort fut assez heureux pour échapper aux sanglantes ven-

geances du parlement et pour rejoindre l'armée de *Duras*. Fait prisonnier à la déroute de Ver, il fut mené à La Rochelle, qui ne s'était pas encore déclarée pour le parti protestant; mais il ne tarda pas à être remis en liberté au prix d'une modique rançon. Il se retira à Nieuil, dont l'église le demanda pour pasteur au Synode national de Lyon. De Nort lui fut accordé provisoirement et jusqu'à la tenue du synode provincial de la Guienne, qui pouvait seul, d'après la Discipline, le décharger de ses obligations envers l'église de Villeneuve-d'Agénois. Ce synode consentit sans aucun doute à lui rendre la liberté, puisque nous le trouvons, en 1563, exerçant son ministère à La Rochelle, où les Protestants étaient déjà si nombreux qu'ils réussirent à faire nommer pour successeur du maire Pineau un bourgeois de leur religion, *Michel Gui*.

« De Nort, lit-on dans Arcère, avait reçu de la nature une grande facilité de s'énoncer noblement, et l'heureux talent de persuader. Il avait l'esprit souple et délié, les manières douces et liantes. » La Popelinière, de son côté, atteste qu'il était « le premier de la ville tant en sçavoir qu'en éloquence, animosité et autres parties requises au ministère, » et Barbot le qualifie de « grand serviteur de Dieu et grand prescheur autant que nul autre de son temps. » On ne peut s'étonner qu'un homme de ce mérite ait promptement acquis sur l'esprit des Rochellois une autorité si grande que les Catholiques lui donnèrent le nom de Pape de La Rochelle; ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'il conserva son crédit jusqu'à sa mort.

De Nort n'usa d'ailleurs de l'immense ascendant dont il jouissait que dans l'intérêt de la Cause. Il contribua puissamment, ainsi que son collègue *La Vallée*, à livrer La Rochelle aux Protestants, en 1568. Après la Saint-Barthélemy, personne n'agit avec plus d'énergie et de succès pour déterminer les Rochellois à soutenir le fameux siége de 1573. Zélé partisan de *Condé*, qu'il considérait avec raison comme le moins égoïste des princes qui soutenaient alors la Cause, il travailla à dissiper les préventions des Rochellois contre lui et réussit à lui ouvrir les portes de la ville, en 1576. Il avait été moins habile, ou moins prévoyant, l'année précédente, lorsque, malgré l'opposition de son collègue *Magnan*, il s'était prononcé pour l'alliance des Huguenots avec le duc d'Anjou.

« L'autorité que notre pasteur exerçait dans une ville aussi importante que La Rochelle devait nécessairement répandre sa renommée dans les églises et lui assurer une place éminente parmi leurs guides spirituels; aussi fut-il appelé en 1581, à présider le onzième synode national dont nous avons publié les actes généraux (*Voy*. Pièces justif., N° XLVI). Déjà en 1570, il avait assisté au Synode national de La Rochelle et en avait signé les procès-verbaux comme député de la Saintonge. En 1582, il fut encore député à l'Assemblée politique de Saint-Jean-d'Angély. Une fluxion de poitrine l'enleva au mois de mars 1593, à l'âge de 53 ans. « Il a laissé un tel nom, écrivait une demi-siècle plus tard *Philippe Vincent*, un de ses successeurs, qu'encore qu'il y ait cinquante ans que Dieu l'a recueilli en sa paix, il n'y a ni petit ni grand à qui il ne soit connu et à qui sa mémoire ne soit honorable. »

NOTTER (Jean-Georges), né à Strasbourg au mois de mai 1601, fit ses études dans sa ville natale, où il fut reçu maître-ès-arts, en 1621. Il alla visiter ensuite les universités d'Allemagne, pour accroître la somme de ses connaissances, et à son retour, il fut nommé professeur en théologie. Appelé, en 1633, comme pasteur à Spire, il accepta cette vocation et mourut dans cette ville, le 21 mars 1639. On a de lui : *Exegesis dicti Davidici*, *Ps. XXXIII*, 6, Arg., 1633, in-4°. — Nous ignorons quels liens de parenté unissaient notre pasteur à *Jean-*

Georges Notter et à *Jean-Frédéric Notter*, médecins strasbourgeois connus dans la littérature médicale, le premier par des thèses *De depuratione sanguinis per renes*, Arg., 1714, in-4°, le second par une dissertation *De actione mercurii*, Arg., 1749, in-4°.

NUDING (Georges), né à Wissembourg en 1558. Fils d'un artisan, Nuding fréquenta l'école de sa ville natale jusqu'à l'âge de 14 ans. En 1572, il fut mis au gymnase d'Augsbourg, où il passa sept années, puis il alla terminer ses études en théologie à l'université d'Iéna. Ayant pris, en 1583, le grade de maître-ès-arts, il se mit à donner des leçons de grec et de latin; mais bientôt on lui offrit à l'université de Tübingue une chaire qu'il occupa pendant cinq mois seulement, ayant été rappelé à Wissembourg en qualité de directeur de l'école, où il avait commencé ses études. La même année, il fut nommé diacre. En 1593, il obtint la place de pasteur de l'église de Wissembourg, qu'il desservit jusqu'à sa mort, arrivée le 8 août 1624. Selon Rotermund, il a fait imprimer quatre *Oraisons funèbres*. Son fils, Théophile, né à Wissembourg en 1593, passa de l'école de cette ville à l'université d'Iéna où il étudia aussi la théologie. Ses études terminées, il fit un voyage en Autriche, où il séjourna jusqu'en 1621, qu'il fut appelé en Franconie comme diacre de l'église évangélique de Schwaningen. Exilé avec ses collègues en 1627, il retourna à Wissembourg, où il fut nommé diacre en 1629. Arrêté par les Impériaux en 1632, il fut mené à Ingolstadt et retenu prisonnier près de deux ans. Lorsqu'il eut recouvré la liberté, il reprit sa place de diacre qu'il remplit jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'au 16 janv. 1647. On a de lui *Davidica et Christiana aëris et cœli mutatio, oder Leichenpredigt aus Ps. LXXIII, 23 folgg.*, Nürnb., sans date, in-4°. Il laissa un fils, nommé Georges-Michel, que les désastres de la guerre de Trente ans empêchèrent de suivre les cours d'une académie. Après avoir achevé ses humanités au gymnase de Ratisbonne, il entra comme précepteur dans la famille de Limbourg. Plus tard, il devint recteur de l'école de Wissembourg, où il mourut, le 20 mars 1703. Il est auteur de poésies latines, entre autres, d'une description des bains chauds de Wissembourg; mais on ne nous apprend pas si ces poésies ont été imprimées.

NUI (Jean), bourgeois d'Arnai-le-Duc. Sa fille était entrée dans le couvent des Ursulines de cette ville; elle était d'un âge qui ne permettait pas à son père de la réclamer; mais au moins il prétendait ne pas être forcé de lui payer une pension. Le parlement de Dijon l'y condamna, par arrêt du 3 août 1644. C'est le premier exemple d'une iniquité qui se renouvela fréquemment dans la suite, et à ce titre, il méritait d'être signalé.

O

OBERKAMPF (Christophe-Philippe), créateur de la manufacture de toiles peintes de Jouy et de la filature de coton d'Essonne, naquit le 11 juin 1738, à Wiesenbach, dans le margraviat d'Anspach, d'une famille honorable, mais pauvre, qui, depuis plusieurs générations, exerçait de père en fils la profession de teinturier. En 1749, son père étant allé s'établir en Suisse, il l'y suivit. Ce fut à Bâle qu'il commença son apprentissage. Doué d'une ardeur sans égale, il passa successivement par tous les degrés de la profession, et acquit tant d'habileté dans les différentes branches de l'art du teinturier qu'à

l'âge de 19 ans, il fut en état de remplir la place de contre-maître dans un petit établissement de teinture et d'impression que son père avait formé à Aarau. C'est à cette époque que le désir irrésistible de perfectionner les connaissances qu'il possédait déjà, le poussa à abandonner la maison paternelle et le conduisit à Mulhouse, où il entra comme graveur dans la fabrique de *Samuel Kœchlin*. Au bout de six mois pourtant, il consentit à retourner à Aarau, mais il n'y resta que fort peu de temps. Dès le mois d'octobre 1758, il vint à Paris et trouva à s'employer, comme graveur, dans une fabrique de toiles peintes, qui existait alors, par privilége, dans l'enceinte de l'Arsenal. Il y travailla jusqu'en 1759, qu'un édit autorisa la fabrication des toiles peintes, jusque-là sévèrement défendue, excepté dans un petit nombre de lieux privilégiés. Comme il se trouvait à la tête d'un pécule, qu'il devait à la plus stricte économie et à une chance heureuse qu'il avait eue à la loterie, il voulut tirer, pour son propre compte, parti de ses talents. Il s'associa avec le suisse du contrôleur général des finances et établit dans une chaumière du vallon de Jouy (1) une petite fabrique de toiles peintes. Son industrie prospéra, malgré les obstacles que lui opposèrent la routine de l'administration, le bigotisme du clergé et la jalousie d'industries rivales. Secondé par son frère *Etienne-Frédéric* et par deux de ses anciens compagnons d'atelier, il imprima, la première année, 3,600 pièces d'indienne, auxquelles la solidité et l'éclat des couleurs, joints à la perfection du dessin, procurèrent un rapide écoulement. Ses produits obtinrent en peu de temps une grande réputation ; les demandes se multiplièrent, Oberkampf se vit forcé d'agrandir sa fabrique. Le duc de Beuvron, seigneur de Jouy, frappé des avantages de l'industrie nouvelle, lui vendit successivement le terrain nécessaire, et au bout de trois ans, on vit s'élever dans un lieu à peu près désert la magnifique manufacture de Jouy, autour de laquelle vint se grouper une population de 1,500 âmes. Grâce à l'énergique impulsion du jeune fabricant, à sa volonté ferme, à son activité prodigieuse, à l'ascendant qu'il exerçait sur ses ouvriers, le pays se transforma. Les marais se desséchèrent et firent place à des champs cultivés soigneusement, le vallon et les coteaux voisins se couvrirent de maisons proprement bâties, et le misérable hameau de Jouy prit un air d'aisance et de bien-être. Quelques années après, lorsque la tempête révolutionnaire, qui lui causa des pertes énormes et faillit même lui coûter la vie, se fut apaisée, Oberkampf, qui désirait que son industrie se suffît à elle-même dans ses propres ateliers, fonda à Essonne une vaste filature de coton, à la tête de laquelle il mit son gendre *Louis Feray*. Ces importants services rendus à l'industrie nationale ne restèrent pas sans récompense. Louis XVI anoblit Oberkampf et accorda à sa fabrique le titre de manufacture royale. En 1790, le conseil général du département lui vota une statue, éclatant témoignage de gratitude que sa modestie ne lui permit pas d'accepter. Napoléon le décora de la croix de la Légion d'honneur, dans une visite qu'il fit à Jouy. Le célèbre manufacturier accepta la décoration que le grand homme détacha de sa propre boutonnière; mais il refusa d'entrer dans le sénat conservateur.

La prospérité de la manufacture de Jouy atteignit à son apogée sous l'Empire ; l'invasion lui porta le coup le plus funeste. Brisé par le spectacle des misères qu'il avait sous les yeux, Oberkampf succomba, le 4 oct. 1815, regretté de toute la population de la vallée, qu'il s'était attachée par sa bienfaisance aussi ingénieuse qu'éclairée. L'opulence n'avait en rien altéré l'excellence de son cœur, elle ne lui avait point fait

(1) Mue par un pieux respect pour la mémoire de son père, Mme *Jules Mallet*, cette chrétienne exemplaire, enlevée récemment à l'Eglise protestante, a converti cette maison en une salle d'asile.

oublier non plus l'obscurité de son origine. Loin de rougir de sa famille, il se plut à prodiguer à son père et à sa mère les marques de son respect, de sa tendresse, et à combler de bienfaits ses parents pauvres. Il fit venir en France les six enfants de sa sœur *Sophie-Dorothée*, lorsqu'ils restèrent orphelins, et les plaça tous dans ses établissements. L'un d'eux *Samuel Widmer* (Voy. ce nom) paya noblement la dette de reconnaissance contractée par ses frères et par lui, en contribuant par ses belles découvertes à la prospérité de la manufacture de son oncle maternel.

Oberkampf avait épousé, en 1774, devant le chapelain de l'ambassade de Suède, *Marie-Louise Petineau*, fille de *P.-F. Petineau* et de *Marie-Anne Leguay*, de Sancerre, qui le laissa veuf, en 1782, après lui avoir donné quatre enfants : NANINE, CHRISTOPHE, AUGUSTIN, morts jeunes, et MARIE-JULIE, née en 1777 et femme, en 1797, de Louis Feray. En 1785, il se remaria, à l'ambassade de Hollande, avec *Elisabeth Massieu*, qui mourut à Paris, le 9 déc. 1816. De ce second mariage naquirent encore quatre enfants, dont deux fils et deux filles. L'aîné des fils, ALPHONSE, ne vécut que jusqu'à l'âge de 16 ans. Le cadet, EMILE, né en 1787, n'hérita ni de la fermeté de caractère ni de la simplicité patriarcale de son père. Sa santé débile ne lui permettant pas de rester à la tête d'un établissement aussi considérable que celui de Jouy, il le vendit à M. Barbet, de Rouen, donna sa démission de maire de Jouy, de chef de bataillon de la garde nationale, de membre du conseil général, et se retira en Picardie. En 1827, le collége électoral de Versailles le choisit pour député. Quoiqu'il siégeât sur les bancs de la gauche, Charles X le décora de la croix de la Légion d'honneur, en 1828, et le créa baron, l'année suivante, à l'occasion de l'exposition des produits de l'industrie. Il mourut d'une fièvre cérébrale, le 9 avr. 1837. Sa femme, *Julie Joly-de-Bammeville*, qu'il avait épousée en 1813, lui avait donné plusieurs enfants, entre autres une fille mariée, en 1836, au fils du baron *Portal*. Quant aux deux filles, l'aînée, EMILIE, née le 29 mai 1794 et mariée, en 1812, à *Louis-Jules Mallet*, mourut à Cauterets, le 11 sept. 1856, après une vie consacrée tout entière aux œuvres de bienfaisance. Sa sœur, LAURE, née le 30 janv. 1797, a épousé, en 1818, *Adolphe-Jacques Mallet*.

OBERLIN (JÉRÉMIE-JACQUES), également distingué comme antiquaire et philologue, naquit à Strasbourg, le 7 août 1735. Il fit ses premières études au gymnase de sa ville natale, où son père *Jean-Georges* Oberlin était professeur (1). Sorti des classes, il fut envoyé à Montbéliard pour y apprendre la langue française. De retour à Strasbourg au bout de huit mois, il entra à l'université. Frappé de son assiduité à ses cours et de ses heureuses dispositions, *Schœpflin* conçut pour lui de l'amitié et mit à sa disposition sa riche bibliothèque. Cette faveur permit au jeune Oberlin d'acquérir une foule de connaissances qui ne faisaient point partie du programme de l'enseignement universitaire. Après avoir pris le grade de docteur en philosophie, en 1758, Oberlin se fit inscrire au nombre des étudiants en théologie; mais entraîné déjà par son goût pour l'archéologie, il sacrifia un peu la dogmatique à l'exégèse du texte sacré.

Dès l'âge de 20 ans, Oberlin avait été adjoint à son père. Quelque temps après, Schœpflin, toujours rempli de bienveillance à son égard, l'avait choisi pour diriger les études des nombreux élèves que sa réputation attirait à Strasbourg de toutes les contrées de

(1) Jean-Georges Oberlin avait neuf enfants, dont sept fils. Deux seulement se sont rendus célèbres à divers titres ; les autres sont restés inconnus. Il est probable que l'un d'eux était *Samuel Oberlin*, maréchal des logis de la cavalerie légère, qui assista, le 19 mai 1681, à l'enterrement de l'apothicaire du roi *Henri de Lussan*, son beau-frère, avec *Henri de Houssemaine*, doct. en médecine, neveu du défunt (*Reg. de Char.*).

l'Europe. En 1764, il obtint la place de conservateur adjoint de la bibliothèque de l'université, et la même année, il lui fut permis d'ouvrir un cours public sur le style latin. Enfin, en 1770, il fut appelé à remplacer son père au gymnase, et nommé professeur adjoint d'éloquence latine à l'université. Il accepta ces places et les remplit avec zèle, sans renoncer à donner en même temps ses leçons particulières d'archéologie, de géographie, de diplomatique, qui étaient toujours fort suivies. En 1776, il fit, aux frais du magistrat de Strasbourg un voyage archéologique dans le midi de la France. Ce voyage ne dura que quelques mois; mais le temps fut bien employé. Oberlin en a publié une relation dans le Neuer Briefwechsel de Schlözer (Part. IV et V), sous ce titre : *Antiquarische Reise in das südliche Frankreich.* Quelque temps après son retour, en 1778, il fut nommé professeur extraordinaire de philosophie à l'université, et quatre ans plus tard, il obtint la chaire de logique et de métaphysique. En 1787, il joignit à cette place celle de gymnasiarque ou directeur du gymnase, et fut pourvu d'un canonicat à Saint-Thomas.

Outre les nombreuses occupations que lui donnaient la direction du gymnase, l'entretien de la bibliothèque, ses cours publics et ses leçons particulières, le laborieux Oberlin se livrait à des recherches multipliées et difficiles pour la composition de ses savantes thèses et de ses autres ouvrages. La Révolution l'arracha à tant de travaux, en le jetant dans la politique. L'estime générale dont il jouissait ne le garantit pas des atteintes de la calomnie. Arrêté, en 1795, avec la plupart des administrateurs du département du Bas-Rhin, ses collègues, sous l'accusation de haute trahison, il fut transféré dans les prisons de Metz. On le traita d'abord avec beaucoup de dureté; mais au bout de trois mois, on lui donna la ville pour prison. Il profita de cette espèce de liberté pour se livrer à des recherches sur l'histoire et le patois du Pays Messin. Après le 9 thermidor, il retourna à Strasbourg, où il recommença ses cours d'archéologie et de diplomatique. Lors de l'établissement des écoles centrales, il fut nommé bibliothécaire de celle du Bas-Rhin, formée des livres des couvents supprimés, et aussitôt, il ouvrit un cours de bibliographie qui fut très-suivi. Une attaque d'apoplexie l'enleva le 10 oct. 1806. Associé, depuis 1772, à l'Académie des inscriptions, correspondant de l'Institut depuis sa fondation, membre de plusieurs Académies nationales et étrangères, entre autres de celle des Sciences, lettres et arts de Strasbourg, dans laquelle il lut un grand nombre de mémoires intéressants, Oberlin entretenait une vaste correspondance avec les savants les plus distingués d'Allemagne, de France et d'Italie. A l'amour du travail, à un zèle ardent pour les lettres, à une érudition profonde et variée, il unissait un esprit vif et pénétrant, une élocution nette et facile, et ses talents étaient rehaussés par une humeur douce, gaie, serviable, une simplicité patriarcale, une piété vraie, sans ostentation, une vie irrépréhensible. Les lettres lui doivent beaucoup. Il a rendu à la philologie, à la diplomatique, à l'archéologie, à l'histoire littéraire des services nombreux non-seulement par la publication d'excellentes éditions de plusieurs auteurs anciens et de savants mémoires, insérés en partie dans le Magasin encyclopédique, dont il fut un des principaux rédacteurs (1), mais aussi par la composition de fort bons manuels ou d'autres ouvrages scientifiques dont nous donnerons plus bas la liste.

Oberlin avait été marié deux fois. Sa première femme, *N. Witter*, ne lui donna qu'un fils, mort à la fleur de l'âge. De son second mariage naquirent deux enfants, dont l'un mourut

(1) Oberlin coopéra aussi à la rédaction de la Gazette universelle de Deux-Ponts.

jeune, et dont l'autre, nommé GEORGES-JÉRÉMIE, après avoir servi quelque temps dans les armées de la République, fut nommé vérificateur de l'arpentage du département du Bas-Rhin, et plus tard professeur à l'académie de pharmacie de Strasbourg.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Diss. philologica de* Ἐνταφιασμῷ, *seu de veterum ritu condiendi mortuos*, Arg., 1757, in-4°.— Thèse soutenue sous la présidence de *Scherer*, professeur d'hébreu et de grec.

II. *Jungendorum marium fluviorumque omnis ævi molimina*, Arg., 1770-75, 4 parties, in-8°. — Quatre thèses formant une histoire complète des travaux entrepris dans tous les temps pour faciliter la navigation intérieure.

III. *Musæum Schœpflini*, Arg., 1770-75; 1775, in-4°. — Il n'en a paru que ce premier volume, faute d'encouragement de la part du public.

IV. *Miscellanea litteraria, maximam partem Argentoratensia*, Arg., 1770, in-4°.

V. *Orbis antiqui monumentis suis illustrati prodromus*, Arg., 1772, in-4°. — Introduction, en forme de thèse académique, à son manuel de géographie ancienne.

VI. *Diss. de linguæ latinæ medii ævi mirâ barbarie*, Arg., 1773, in-4°.

VII. *Rituum Romanorum tabulæ in usum auditorum*, Arg., 1774; nouv. édit. augm., 1784, in-8°. — Programme pour son cours d'archéologie, enrichi d'une table très-étendue d'ouvrages à consulter.

VIII. *Essai sur le patois lorrain des environs du comté du Ban-de-La Roche*, Strasb., 1775, in-8°. — Il avait étudié ce patois pendant une visite qu'il fit à son frère.

IX. *Orbis antiqui monumentis suis illustrati primæ lineæ*, Arg., 1776; 1790, in-8°. — Manuel de géographie ancienne à l'usage de ses élèves, avec une liste d'ouvrages anciens et modernes publiés sur la matière.

X. *Ovidii Nasonis Tristium libri V; ex Ponto lib. IV et Ibis*, Arg., 1778, in-8°. — Les Tristes avaient été déjà publiés séparément en 1776, in-8°.

XI. *Vibius Sequester De fluminibus*, etc., Arg., 1778, in-8°. — Très-bonne édition annotée de ce géographe latin.

XII. *Recherches sur l'ancien peuple finois*, Strasb., 1778, in-8°.—Ouvrage d'Idman publié par Oberlin, qui y ajouta des notes et une préface.

XIII. *Lettre à M. le comte de Skawronsky*, Strasb., 1779, in-8°. — Au sujet d'un bijou qu'Oberlin croyait être un nimbus.

XIV. *Almanac de Strasbourg*, Strasb., 1780-81, in-8°; remplacé par l'*Almanac d'Alsace*, Strasb., 1782-89, in-8°, auquel succéda, en 1792, l'*Almanac du dép. du Bas-Rhin*, dont Oberlin ne rédigea que le premier volume.

XV. *Scherzii Glossarium germanicum medii ævi*, Arg., 1781-84, 2 vol. in-fol.—*Scherz* n'avait pas eu le temps de mettre la dernière main à ce savant ouvrage. Oberlin le publia en le complétant et en y ajoutant des éclaircissements.

XVI. *Alsatia litterata sub Celtis, Romanis, Francis*, Arg.. 1782, in-4°.

XVII. *Diatribe de Conrado herbipolitâ*, Arg., 1782, in-4°.

XVIII. *Bonerii Gemma*, Arg., 1782, in-4°. — Recueil de fables.

XIX. *Tentamen pedagogicum*, Arg., 1782, in-4°.

XX. *Bihtebuoch dabey die Bezeichnunge der heil. Messe*, Strasb., 1784, in-8°.—Livre de confession écrit dans le XIVe siècle.

XXI. *De J. Tauleri dictione vernaculâ et mysticâ*, Arg., 1786, in-4°.

XXII. *Alsatia literata sub Germanis sæc. IX et X*, Arg., 1786, in-4°.

XXIII. *De J. Geileri cæsaremontani scriptis germanicis*, Arg., 1786, in-4°.

XXIV. *Diss. logica de vitio subreptionis in omni humanâ vitâ obvio*, Arg., 1786, in-4°.

XXV. *D. L. Apuleius Ægyptiis ter*

mysteriis initiatus, Arg., 1786, in-4°.

XXVI. *De poëtis Alsatiæ eroticis medii ævi*, Arg., 1786, in-4°.

XXVII. *Horatii Carmina*, Arg., 1788, in-4°. — Chef-d'œuvre de typographie.

XXVIII. *Artis diplomaticæ primæ lineæ*, Arg., 1788, in-8°.

XXIX. *Litterarum omnis ævi fata tabulis synopticis exposita*, Arg., 1789, in-8° et in-4°.

XXX. *Diss. Jac. Twingerum regiovillanum sistens*, Arg., 1789, in-4°.

XXXI. *Mémoire sur la motion de M. Matthieu concernant les Protestans d'Alsace, pour servir de suite au discours de M. Koch sur ladite motion*, Strasb., 1790, in-8°.

XXXII. *Observations concernant le patois et les mœurs des gens de la campagne*, Strasb., 1794, in-8°.

XXXIII. *Liberté, Egalité*, Strasb., 1796.

XXXIV. *Exposé d'une découverte de M. le chevalier de Fredenheim*, Strasb., 1796, in-8°; imp. d'abord dans le T. VI du Magasin encyclop.

XXXV. *Essais d'annales de la vie de Guttemberg*, Strasb., 1801; 1840, in-8°. — Oberlin défend les droits de Strasbourg à l'honneur de la découverte de l'imprimerie.

XXXVI. *C. Taciti Opera*, Lips., 1801, 2 vol. in-8°.

XXXVII. *Discours prononcé à l'ouverture de l'académie des Protestans de la Conf. d'Augsbourg, le 15 brumaire an XII*, Strasb., 1804, in-8°. — Histoire succincte du gymnase de Strasbourg.

XXXVIII. *C. J. Cæsaris Commentarii*, Lips., 1805, in-8°.

Frère puîné de Jérémie-Jacques, *Jean-Frédéric* Oberlin, le célèbre pasteur du Ban-de-La Roche, naquit à Strasbourg, le 31 août 1740. Porté par ses goûts et par une piété exaltée vers la carrière ecclésiastique, il étudia la théologie et se fit remarquer parmi ses condisciples non-seulement par son intelligence, son application et la pureté de ses mœurs, mais aussi par un enthousiasme religieux qui se rencontre rarement chez un jeune homme de son âge. Ses études terminées, il entra, en qualité de précepteur, dans la maison du chirurgien *Ziegenhagen*, où il passa trois années. Ce fut seulement en 1767 qu'on lui offrit la place peu recherchée et peu digne d'envie de pasteur au Ban-de-La Roche, canton alors à demi-sauvage, sans communications, sans culture, habité par une centaine de familles plongées dans l'ignorance et la misère.

Dès le XVIIe siècle, quelques pasteurs, pénétrés de l'importance de leur mission, comme *Nicolas Marmet*, *Pelletier*, de Montbéliard, et surtout *Jean Stuber*, avaient essayé de tirer cette misérable population de son état de barbarie; mais leurs efforts avaient presque complétement échoués contre des préjugés enracinés. Stuber avait réussi pourtant à établir une école convenable, et grâce à ses soins, grâce aussi à son *Alphabet méthodique pour faciliter l'art d'épeler et de lire en français*, la plupart de ses paroissiens lisaient à peu près couramment, lorsqu'il quitta son église pour aller desservir celle de Saint-Thomas à Strasbourg. Il restait donc beaucoup à faire pour civiliser la contrée; Oberlin ne recula pas devant cette rude tâche.

Il s'attacha d'abord à gagner le cœur des habitants par sa douceur et sa charité; puis, lorsqu'il y fut parvenu, il commença par leur faire sentir la nécessité de rendre praticables les horribles chemins qui reliaient entre eux les cinq villages de la paroisse, et de les rattacher à la grande route. Il rencontra une résistance qu'il vainquit, en prenant lui-même la pioche et en mettant la main à l'œuvre. Il songea ensuite à pourvoir les cultivateurs d'instruments aratoires et de semences appropriées à la nature du sol. Avec le temps, et sous son intelligente direction, le cours des ruisseaux fut réglé, les marais desséchés, des prairies artificielles créées, des

pépinières et des vergers plantés dans des terrains auparavant stériles. La culture de la pomme de terre et celle du lin firent en même temps de si grands progrès, que les cultivateurs trouvèrent bientôt des ressources considérables dans l'exportation d'une partie des produits de leurs champs. Une société d'agriculture, fondée par Oberlin, encouragea l'éducation des bestiaux par la distribution de prix annuels. Une caisse d'emprunts vint en aide aux agriculteurs en leur prêtant sans intérêts de petites sommes, à la seule condition d'une scrupuleuse exactitude dans le remboursement. Une caisse d'amortissement, créée par des souscriptions volontaires, contribua à l'extinction des dettes qui grevaient leurs propriétés. Et comme aucun métier, même les plus utiles, n'était exercé dans la paroisse, Oberlin plaça en apprentissage à Strasbourg un certain nombre de jeunes gens, pour leur faire apprendre ceux de maçon, charpentier, forgeron, menuisier, vitrier. Enfin il fit venir des sages-femmes et un médecin, et ouvrit une pharmacie.

Avec l'aisance la population s'accrut. Afin de fournir du travail à tous les bras, l'infatigable pasteur établit une filature de coton, à laquelle il rattacha des salles d'asile sous la direction de sa femme et de quelques personnes charitables. Et comme l'homme ne se nourrit pas de pain seulement, il fit marcher de front avec les établissements destinés à pourvoir au bien-être matériel de ses paroissiens, les institutions propres à développer parmi eux l'instruction religieuse et l'éducation intellectuelle. Une bibliothèque, fondée par Stuber, fut considérablement augmentée à ses frais, des Bibles répandues en grand nombre avant même la fondation de la Société biblique de Paris, et des écoles établies dans les cinq villages de la paroisse. Les pieux travaux, les nobles efforts du ministre de l'Evangile furent bénis. Pas une commune en France ne peut rivaliser avec le Ban-de-La Roche ni en moralité ni en instruction.

Les merveilles opérées par Oberlin répandirent sa réputation en France et à l'étranger. Plusieurs sociétés philanthropiques crurent s'honorer en l'admettant dans leur sein. En 1818, la Société centrale d'agriculture lui décerna une médaille d'or. En 1819, Louis XVIII le nomma chevalier de la Légion d'honneur. Cependant sa plus douce récompense fut l'amour de ses paroissiens, qui le vénéraient à l'égal d'un père. Il mourut à la suite d'une courte maladie, le 1er juin 1826, après un ministère de 59 ans. Son corps fut porté à Fouday au milieu d'un immense concours de gens de toute condition, Protestants et Catholiques déplorant à l'envi la perte de cet homme vénérable.

Oberlin était un admirateur enthousiaste de Lavater et de Gall. Il avait aussi sur le monde supérieur des idées singulières assez semblables à celles des théosophes modernes, dont il se rapprochait d'ailleurs sur d'autres points; mais les théories plus ou moins étranges dont il aimait à s'occuper n'eurent d'autre influence sur lui que de fournir un aliment puissant aux excellentes qualités de son cœur. Ami de la liberté et de la justice, il salua avec joie la Révolution française, tout en détestant les excès qui furent commis en son nom. Patriote sincère et partisan du gouvernement républicain, il ne craignit pas de braver les terroristes, en sauvant le plus de proscrits qu'il put, sans distinction d'opinions ou de culte, mais il ne crut pas devoir se mettre en révolte contre la loi, en violant ouvertement le décret de la Convention qui ordonna de suspendre l'exercice du culte; seulement, sous le nom d'orateur de la Société populaire, il continua à prêcher l'Evangile avec autant de liberté qu'auparavant. On loue encore son désintéressement, sa tolérance, sa philanthropie qui embrassait tout le

genre humain : on raconte qu'il vendit son argenterie pour contribuer à l'œuvre des missions, et qu'ému de compassion par le sort des nègres esclaves, il renonça à l'usage du sucre et du café, qui lui semblaient arrosés du sang de ces malheureux.

Oberlin n'a rien publié à notre connaissance; mais il a laissé en mss. des *Sermons*, écrits d'un style très-simple et très-familier, les *Annales du Ban-de-La Roche* depuis 1770, une *Autobiographie* portant la date de 1784, et une *Réfutation du traité de Cicéron De Senectute*, terminée en 1815.

Sa femme, *Madelaine-Salomé Witter*, fille d'un professeur à l'université de Strasbourg, qu'il avait épousée le 6 juillet 1768, et qu'il perdit après seize années de la plus heureuse union, l'avait rendu père de neuf enfants. Deux avaient précédé leur mère dans la tombe. L'aîné, nommé FRÉDÉRIC, périt sur les bords du Rhin en 1793, servant comme volontaire dans l'armée de la République. Le second, HENRI, fut victime du noble dévouement avec lequel, quoique malade, il travailla à arrêter les progrès d'un incendie. Un troisième HENRI-GOTTFRIED, docteur en médecine, est auteur d'un livre intitulé *Propositions géologiques pour servir d'introduction à un ouvrage sur les élémens de chorographie, avec l'exposé de leur plan et de leur application à la description géognostique, économique et médicale du Ban-de-La Roche*, Strasbourg et Paris, 1806, in-8°.

OBRECHT, famille originaire de Schélestadt, mais établie à Strasbourg dès la première moitié du XVI° siècle. C'est dans cette dernière ville que naquit, le 25 mars 1547, du syndic *Thomas* Obrecht et d'*Elisabeth Roth*, le savant jurisconsulte *Georges* Obrecht, ainsi que ses trois frères : *Didyme*, *Henri* et *Daniel*, dont le second suivit aussi la carrière du droit, et les deux autres, celle de la médecine.

Georges Obrecht fit d'excellentes études à Strasbourg et à Tubingue. Avant de prendre ses degrés, poussé par le désir d'augmenter ses connaissances, il voulut visiter la France, dont les écoles de droit jetaient alors un vif éclat, et il suivit pendant quelque temps les cours de nos grands jurisconsultes huguenots, entre autres, du célèbre *Du Moulin*. Le 24 avril 1572, il se trouvait à Orléans. Il échappa, non sans peine, aux égorgeurs de la Saint-Barthélemy ; mais il perdit une belle bibliothèque qu'il avait formée à force de soins et de dépenses. Quelque sensible que lui fût cette perte, il s'en consola dans l'espoir de s'en dédommager à Strasbourg, où il avait réuni une autre collection d'ouvrages rares et précieux. Mais quelle ne fut pas sa douleur, lorsqu'à son arrivée, il trouva que le tout avait disparu. Il en conçut tant de chagrin qu'il fut sur le point d'abandonner la jurisprudence pour se faire soldat dans les troupes de *Beutrich*; cependant il renonça bientôt à ce projet insensé, et partit pour Bâle, où il prit le bonnet de docteur, en 1574. L'année suivante, il fut choisi pour remplir la chaire de droit à l'université de Strasbourg. Il l'occupa avec honneur pendant quarante ans, sans se laisser tenter par les offres avantageuses qui lui furent faites de divers côtés. Ses concitoyens s'efforcèrent de le récompenser de son attachement pour sa patrie. Obrecht fut nommé successivement chanoine, puis doyen du chapitre de Saint-Thomas, en 1589, recteur de l'université, en 1595, avocat de la ville et conseiller, en 1598. Six ans plus tard, l'empereur Rodolphe l'anoblit, ainsi que son fils JEAN-THOMAS, et, en 1607, il le créa comte palatin. Obrecht mourut, comblé d'honneurs, le 7 juin 1612, à l'âge de 66 ans, avec la réputation d'un homme droit, sincère, religieux et foncièrement charitable. Les fonctions de l'enseignement, qu'il remplissait avec un grand zèle, ne lui laissèrent pas le temps de

beaucoup publier. Cependant on lui doit d'excellents ouvrages, dont voici la liste.

I. *Œconomia tit. Cod. et ff. de transactionibus*, Arg., 1579, in-4°.

II. *Œconomia tit. Cod. et ff. de procur. et defens.*, Arg., 1580, in-4°.

III. *Exercitium juris antiqui romani*, Francof., 1582, in-12; Arg., 1583, in-4°; Ienæ, 1692, in-12; Hamb., 1726. Quelques édit. portent pour titre : *Adumbratio processûs romani.*

IV. *Propositiones e L. 2 C. de judic., cum appendice e L. properandum 13 Cod. de judic.*, Arg., 1583, in-4°.

V. *De principiis belli*, Arg., 1590, in-4°.

VI. *De jurisdictione et imperio*, Mulh., 1602, in-4°.

VII. *Disp. e variis juris civilis materiis*, Ursel., 1603, in-4°. — On en cite une édit. de Strasb., 1579, in-4°.

VIII. *Disp. de regalibus*, Argent., 1604, in-4°.

IX. *Disp. de concipiendis et formandis libellis*, Arg., 1604, in-4°.

X. *Disp. de juramento calumniæ*, Arg., 1604, in-4°.

XI. *Disp. de litis contestatione*, Arg., 1604, in-4°.

XII. *Politische Bedenken*, Strasb., 1606, in-8°.

XIII. *Cynosura juris feudalis*, Francof., 1606, in-8°.

XIV. *Tract. de jurisdictione*, Arg., 1607, in-4°.

XV. *Politica ordinatio*, 1608, 8°.

XVI. *Erklärung über das politische Bedenken von den Lübeckschen Stadt-Einkünften*, 1610, in-8°.

XVII. *Jus feudale enucleatum*, Arg., 1617, in-4°.

XVIII. *Secreta politica*, Arg., 1617, in-4°; 1644, in-4°.

XIX. *Tract. de necessariâ defensione*, Arg., 1617, in-4°.

XX. *De jurisdictione imperio et foro competente*, Arg., 1617, in-4°.

XXI. *Œconomia seu dispositio Instit. Justinian.*, Holm. Suec., 1617, in-12.

XXII. *De principiis juris tractat.*, Arg., 1619, in-12.

XXIII. *In IV libros Digestorum*, Arg., 1622, in-4°.

XXIV. *Exercitium juris antiqui ad L. de pedaneis judicibus*, Giessen, 1723, in-8°. — Annoté par Weber.

Les bibliographes Jöcher et Rotermund, d'après qui nous avons dressé cette liste, y ajoutent, sans autre indication : *Topica legalia, Antithemata juris notis illustrata, Comment. de probationibus, Disput. de furto, de patrimonio mulierum, de militari disciplinâ, de rei vindicatione; Tract. von Anstellung guten Policey und von billiger Erhöhung der jährlichen Gefälle; Strasburgische Gedenkrede auf die Reformation*, le même ouvrage peut-être que le *Patriotische Gedenkrede*, imp. à Strasbourg, 1659, in-fol. et appartenant sans doute à son fils Georges, ainsi que le *Glückwünschungsrede an E. E. Rath der Stadt Strasburg*, publié aussi à Strasb., 1665, in-4°; *Kurzes Bedenken, welchermassen an Stand des Reiches so mit grossen Ausgaben beladen, sich derselben erledigen, auch seine Gefälle und Einkommen verbessern möge*, msc. que le duc de Poméranie, Philippe II, acheta de Jean-Thomas Obrecht au prix de 200 ducats; *Epist. de studio juris*, msc. qui se trouvait dans la bibliothèque de Griebner à Leipzig.

Georges Obrecht fut marié deux fois, en premières noces avec *Barbara*, fille de *Jean Marbach*, et, en secondes, avec *Ursule*, fille d'*Ulric Chesius*, médecin de la ville de Strasbourg, et veuve de *Théobald Winter*. Nous ne connaissons que deux de ses fils, JEAN-THOMAS et GEORGES. Ce dernier s'est acquis une fâcheuse célébrité.

Docteur en droit, avocat, procureur général du Petit-Conseil, Georges Obrecht occupait dans la république une position éminente; mais il s'en montrait indigne par la dépravation

de ses mœurs. Ennemi de *Dominique Dietrich*, qui valait mieux que lui à tous égards, il s'attacha à le perdre, et pour y réussir, il eut recours aux plus odieux moyens. Pendant longtemps, les calomnies qu'il répandait sourdement, les pamphlets anonymes où il peignait cet homme honorable comme un traître vendu à la France, les sociétés secrètes qu'il avait organisées parmi les étudiants allemands, entretinrent dans la ville une violente agitation. Toutes ces menées tendaient à provoquer des troubles qui fournissent un motif légitime d'intervention aux princes d'Allemagne. L'Empereur, qui craignait de voir tomber Strasbourg sous la domination française, était entré dans ses projets et lui avait promis la première magistrature en récompense de ses honteux services. Déjà les Impériaux s'approchaient de la ville pour l'occuper, lorsqu'un hasard heureux fit découvrir la conspiration. Georges Obrecht racheta jusqu'à un certain point son crime par un repentir sincère et les aveux les plus complets. Il fut néanmoins condamné au dernier supplice et exécuté, le 7 février 1672. Ce fut peut-être le désir de venger sa mort, autant que l'éloquence de *Pélisson* et les brillantes promesses de Louvois, qui portèrent son fils ULRIC à se vendre à la France et à introduire traîtreusement dans sa ville natale les troupes de Louis XIV, le 30 septembre 1681.

Ulric Obrecht naquit à Strasbourg, le 23 juillet 1646. Il commença ses études au gymnase de Montbéliard, et alla les continuer à l'université d'Altorf, où il se fit remarquer par ses rapides progrès dans les langues, l'histoire et la jurisprudence. Après avoir pris sa licence, il se chargea de l'éducation du fils de l'ambassadeur russe Kelerman, qu'il accompagna à Vienne et à Venise. Tout porte à croire qu'il trempa dans les projets subversifs de son père, ou au moins qu'il en eut connaissance. A son retour à Strasbourg, il épousa la fille de l'illustre *J.-Henri Bœcler*, à qui il succéda dans la chaire d'éloquence et d'histoire, en 1676. Cinq ans plus tard, lors du voyage que Louis XIV fit à Strasbourg, pour visiter sa nouvelle conquête, *Pélisson*, qui connaissait Obrecht de réputation, entreprit de le convertir. Le prudent professeur n'eut garde de se livrer de prime abord. Il feignit des scrupules; mais une pension qu'il faillit perdre, parce que sa femme refusait de suivre son exemple (1), et la chaire de professeur de droit, à laquelle il fut nommé en 1682, mirent fin à tous ses doutes, en sorte qu'il put abjurer, en toute sûreté de conscience, dans un voyage qu'il fit à Paris en 1684. Bossuet, entre les mains de qui il renia sa foi, fut si charmé de cette conquête, qu'il proclama Obrecht un *Epitome omnium scientiarum*. Les éloges de l'illustre prélat flattèrent sans doute la vanité de l'apostat, cependant il est permis de croire que la place de préteur royal, qui lui fut donnée l'année suivante, lui fut encore plus agréable. Quelques années plus tard, Louis XIV le nomma son commissaire à Francfort pour les affaires de la succession de Madame. Il ne rentra à Strasbourg que pour y mourir, le 6 août 1701.

On a dit qu'Obrecht parlait de tous les personnages de l'histoire comme

(1) Louis XIV menaça également, et pour le même motif, *Jean-Christophe Güntzer*, bourgeois de Strasbourg, de lui retrancher la pension qu'il lui faisait, l'obstination de sa femme donnant des doutes sur la sincérité de sa propre conversion. Il paraît que cette menace fit peu d'effet sur cette zélée luthérienne, qui réussit même à faire sortir ses enfants du royaume. Ordre fut donné à Güntzer de les représenter, ce que n'ayant pu faire, il fut jeté dans une prison, où il passa trois mois. Sa mort, qui arriva peu de temps après, occasionna un procès entre le tuteur de ses enfants et Güntzer, conseiller à la Chambre des XV, qui s'était emparé des biens du défunt, comme étant son plus proche héritier catholique. Consulté à ce sujet, le ministre Le Blanc répondit : « Comme ils [les enfants] se sont retirés du royaume pour exercer la religion luthérienne, ils sont sans difficulté dans le cas des défenses générales portées par les édits et déclarations contre les enfans fugitifs des pères nouveaux convertis. » En conséquence, le tuteur perdit sa cause (1727).

s'il avait été leur contemporain; de tous les pays, comme s'il y avait vécu, et des différentes lois, comme s'il les avait établies. Il y a sans doute de l'exagération dans cette appréciation de son mérite; mais on ne peut lui contester les titres de grand jurisconsulte et de grand philologue. Ses ouvrages prouvent qu'il en était digne. Nous n'avons à mentionner que ceux qu'il publia avant son abjuration.

I. *Schediasma in Ciceronis Somnium Scipionis*, Arg., 1665, in-12.

II. *De fidei commissorum restitutione et imputatione prælegatorum in IV Trebellianam*, Arg., 1667, 4°.

III. *Canis sub fustem missus*, 1669, in-4°. — Critique des Judicia de novissimis prudentiæ civilis scriptoribus.

IV. *De vexillo imperiali*, Arg., 1673, in-4°.

V. *Sacra termini*, Arg., 1674, in-4°.

VI. *De legibus agrariis populi romani*, Arg., 1674, in-4°.

VII. *Animadversiones in Dissert. de ratione statûs in Imperio*, Arg., 1674, in-4°.

VIII. *De nummo Domitiani Isiaco Epistola*, Arg., 1675, in-4°.

IX. *De reservato ecclesiastico*, Arg., 1675, in-4°.

X. *De ratione belli*, Arg., 1675, 4°.

XI. *De sponsore pacis*, Arg., 1675, 4°.

XII. *De censu Augusti*, Arg., 1675, in-4°.

XIII. *Dissertationum selectarum quondam in academiâ argent. propositarum liber*, Arg., 1676, in-4°. — Outre les N°s IV et V, ce recueil contient une dizaine de dissertations curieuses sur des sujets qui intéressent surtout l'histoire d'Allemagne.

XIV. *Historiæ Augustæ scriptores VI, cum notis*, Arg., 1677, in-8°.

XV. *De extraordinariis populi romani imperiis*, 1677, in-4°.

XVI. *De hoste dedititio*, 1677, in-4°.

XVII. *J.-H. Bœcleri Notitia Sacri Romani Imperii, additamentis necessariis per U. Obrechtum aucta*, Arg., 1681, in-8°.

XVIII. *Alsaticarum rerum prodromus*, Arg., 1681, in-4°. — Entraîné par les événements dans la carrière diplomatique, Obrecht n'exécuta pas le grand ouvrage qu'il méditait.

XIX. *Panegyricus Ludovico XIV dictus*, Arg., 1682, in-fol.; Lips., 1682, in-4°.

XX. *Severinus de Monzambano De statu Imperii germanici auctior et exercitationum specimine illustratus*, 1684, in-8°.

En 1671, Obrecht avait aussi donné une nouv. édit. des Institutions de Locamer (Strasb., 1671, in-8°).

Ulric Obrecht avait un frère, nommé ÉLIE, professeur d'éloquence et secrétaire du roi de Suède, qui avait entrepris d'écrire la vie de Constantin; mais la mort l'enleva à Stockholm, le 16 janv. 1698, à l'âge de 44 ans, avant qu'il eût terminé son ouvrage.

ODET (ISAAC-FRANÇOIS), sieur du Fouilloux, gentilhomme de la Saintonge, laissa cinq enfants de son mariage avec *Anne de Villemandy*, savoir : 1° SUSANNE, femme de *Samuel-François de Benezaud*, sieur de Cressier, qu'elle rendit père d'un fils nommé *Jean-François*; — 2° ISAAC-FRANÇOIS; — 3° CATHERINE, mariée à *Jean Jourdan*, sieur de La Prèze; — 4° MARIE, qui fut, à la révocation, enfermée à l'Union chrétienne d'Angoulême, où elle vivait encore en 1715; — 5° CHARLES, sieur du Fouilloux et des Houlières, commissaire pour l'exécution des édits dans la Saintonge, en 1681, qui mourut en 1687, ne laissant de son mariage avec *Anne Pasquet*, célébré en 1679, qu'une fille, nommée MARIE-SARA, laquelle réussit à passer dans les pays étrangers (*Arch. gén.* TT. 343).

Nous ignorons si Jacques Du Fouilloux, l'auteur bien connu de La Vénerie, et le médecin Antoine Du Fouilloux, dont le Discours sur l'origine des fontaines, a eu aussi plusieurs éditions, appartenaient à la même famille. Rien n'indique d'ailleurs qu'ils

aient fait profession de la religion réformée.

ODIER (PHILIPPE), fils d'*Antoine Odier*, de Pont-de-Royans, qui s'était réfugié à Genève, épousa, le 4 avr. 1698, *Susanne Macaire* (1), dont il eut : 1° ANTOINE, qui suit ; — 2° CHARLES, dont la fille JEANNE-MARIE, épousa le ministre Armand de La Porte ; — 3° MADELAINE, femme de Jacques de Cour, — 4° JOSEPH, mort sans enfants, en 1760.

Antoine Odier, qui fut reçu bourgeois en 1714, et testa en 1774, prit pour femme, en 1736, *Louise de Villas*, fille de *Jacques de Villas*, de Nismes, dont il eut, entre autres enfants : 1° JACQUES-ANTOINE, qui suit ; — 2° JACQUES, qui suivra ; — 3° LOUIS, dont nous parlerons après ses frères ; — 4° JEAN-LOUIS, marié, en 1775, à *Elisabeth Lombard*, et père de GABRIEL, mort à Paris sans enfants ; de JACQUES-ANTOINE, auditeur, marié à *Olympe Baulacre-Morin*, et de LOUISE.

I. Jacques-Antoine Odier, né le 12 janv. 1738, entra dans le CC en 1770, devint auditeur en 1783, et laissa six enfants de ses deux femmes, *Jeanne-Anne Lombard*, et *Marie Cazenove*, savoir, du 1er lit : 1° GABRIELLE-AIMÉE, mariée, en 1781, à Jacques Bidermann ; — 2° LOUISE, femme de *Roman* (2) ; et du 2e : 3° DAVID-CHARLES, qui suit ; — 4° ANTOINE, souche d'une branche établie à Paris ; — 5° CHARLES, mort sans postérité ; — 6° JACQUES, qui fonda un nouveau rameau.

David-Charles, né en 1765, conseiller en 1814, syndic et premier syndic jusqu'en 1833, épousa, en 1787, *Alexandrine-Jeanne-Antoinette Dunant-Martin*, et en secondes noces, *Caroline-Eynard Märikoffer*, dont il n'eut point d'enfants. Sa première femme le rendit père de JACQUES-MARC, né en 1791 ; d'ANTOINETTE-LOUISE, femme de *Jacques-Louis Odier* ; de GABRIEL, né à Vevey, le 23 mars 1796, qui s'établit à Paris, où il fonda, avec son cousin *Jacques-Antoine*, une maison de banque ; il mourut à Meudon, le 22 juill. 1851, ayant eu de sa femme *Clémentine de La Rue*, trois enfants nommés CAROLINE, femme du médecin Auguste Brun, ADRIEN et ADÈLE, mariée à G. Brölemann ; de JACQUES-EDOUARD, à qui sa femme, *Caroline de Thélusson-Biberstein*, ne donna que des filles.

Antoine Odier, né à Genève, en 1766, était encore fort jeune, lorsqu'il vint habiter la France. Il entra, comme associé, dans la maison d'un de ses parents, qui avait joint à la fabrication des toiles peintes le commerce des étoffes de coton de l'Inde. Ses affaires l'appelant à résider tantôt dans un port, tantôt dans un autre, soit en France, soit à l'étranger, il se trouvait à Lorient, où étaient alors concentrées les opérations de la Compagnie des Indes, lorsque la révolution éclata. Il s'empressa de profiter du bénéfice de la loi de 1790, qui rendit leur qualité de Français aux descendants des Réfugiés, et bientôt après, il fut nommé membre du conseil municipal de Lorient. Gravement compromis dans le mouvement contre-révolutionnaire, que les Girondins provoquèrent en Normandie et en Bretagne, après leur proscription par le parti des Montagnards, il fut arrêté et retenu en prison jusqu'à la chute de Robespierre. Dès qu'il eut recouvré la liberté, il partit pour Ostende, où les intérêts de sa maison réclamaient sa présence ; de là il se rendit à Hambourg, où il épousa *Susanne Boué*, descendant comme lui de Réfugiés. A son retour en France, trouvant le commerce maritime complétement ruiné par la guerre avec l'Angleterre et par le fameux blocus continental, il dut, dans l'impossibilité de continuer son commerce de toiles étrangères,

(1) *André Macaire*, de Pont-de-Royans, avait été reçu bourgeois en 1668.

(2) En 1706, *David Roman*, ministre, de l'Alsace, avait été reçu bourgeois avec son fils *Gabriel*. *David* et *Jean Roman*, tous deux de Béziers, le furent le premier en 1700, et le second en 1731.

diriger toute son activité vers le développement de l'industrie nationale. C'est de cette époque que date la grande prospérité de la fabrique de toiles peintes de Wesserling, qui occupe aujourd'hui une population de 5 à 6,000 ouvriers, et répand l'activité et le bien-être dans la riante vallée de Saint-Amarin.

La direction d'une des fabriques les plus considérables de France, n'absorba pas Antoine Odier au point de le tenir éloigné des fonctions publiques. Successivement juge au tribunal de commerce, membre de la Chambre de commerce de Paris, qu'il présida pendant onze ans, et censeur de la Banque de France, il fut appelé au conseil supérieur du commerce en 1819, et au conseil général du département de la Seine, en 1831. Député du même département depuis 1827, il siégea constamment sur les bancs de l'opposition, excepté pendant le court ministère Martignac, et vota la fameuse adresse des 221, comme une réponse au défi jeté par Charles X à l'opinion publique. Il était loin de prévoir que la lutte aboutirait à la révolution de 1830, qui l'attrista profondément. Royaliste par principe, il se rallia bien vite à la dynastie d'Orléans, et ne cessa de soutenir le gouvernement de Louis-Philippe, tant à la chambre des députés, aux travaux de laquelle il continua à prendre part, qu'à la chambre des pairs, où il entra en 1837. La révolution de février fut pour lui, ainsi que pour beaucoup d'autres, un coup de foudre. Tout ce qui lui restait d'énergie fut mis au service de la Banque, et avec le concours de quelques collègues dévoués comme lui aux intérêts du commerce, il s'appliqua à prendre les mesures qu'il jugea les plus propres à prévenir les perturbations que la révolution ne pouvait manquer de jeter dans les transactions commerciales et les finances de l'Etat, ou à en amoindrir au moins les désastreux effets. C'est dans ces utiles travaux qu'il passa les dernières années de sa vie. Un instant seulement, après le 2 déc. 1851, il reparut sur la scène politique comme membre de la commission consultative chargée de préparer l'établissement de l'Empire. Il mourut au mois d'août 1853. Le seul avantage qu'il retira jamais d'une position que beaucoup d'autres auraient voulu exploiter, fut la croix de la Légion d'honneur, qu'il obtint en 1846.

De son mariage avec Susanne Boué sont nés huit enfants : 1° HENRIETTE, née en 1796, femme de Benjamin Brière-de-Lesmont, conseiller d'Etat honoraire, et morte en 1847; — 2° JACQUES-ANTOINE, né en 1798, chevalier de la Légion d'honneur depuis 1850, successivement juge au tribunal de commerce, régent de la Banque de France, et, depuis 1853, membre du conseil central des églises réformées, qui, de son mariage avec *Wilhelmine Sillem*, de Hambourg, a trois enfants : GUSTAVE, né en 1825; ADOLPHE, né en 1827, et CLAIRE-LOUISE, née à Paris, le 19 janv. 1833, qui épousa, le 24 déc. 1851, Louis-Eugène Cavaignac, général de division, célèbre par le rôle qu'il a joué sous la seconde République; — 3° ÉDOUARD-ALEXANDRE, né en 1800, chevalier de la Légion d'honneur, qui a quitté le commerce pour s'adonner avec succès à la peinture, et dont plusieurs tableaux figurent aux Musées du Luxembourg et de Versailles; — 4° ALFRED-AUGUSTE, né en 1802, ancien référendaire à la Cour des comptes, que sa femme, *Nadeschda Sillem*, a rendu père de deux enfants, nommés ALFRED-ANTOINE et MARIE-SUSANNE (1); — 5° CHARLES-PHILIPPE, né en 1804, chevalier de la Légion d'honneur, qui a suivi la carrière commerciale; — 6° CÉCILE, morte fille, ainsi que 7° JENNY; — 8° EDMOND-LOUIS, associé de la maison de Wes-

(1) M. *Auguste Odier* a bien voulu nous fournir sur sa famille, et en particulier sur son père, des renseignements très-complets dont nous avons extrait notre notice.

serling, né en 1813, et marié à *Marie Pacard*, dont il a deux filles, LUCILE et MARTHE.

Pour épuiser nos renseignements sur cette branche, il nous reste à parler de Jacques ou James Odier, 6e enfant de Jacques-Antoine. Il épousa *Désirée de Lorthe*, de Bordeaux, et resté veuf sans enfants, il se remaria avec *Louise Vieusseux-Clavière*, dont il eut deux fils. L'aîné, PIERRE, jurisconsulte éminent et professeur de droit à l'académie de Genève, a publié une *Dissert. sur l'application des lois étrangères qui règlent la capacité de contracter*, Gen., 1827, in-8°; un *Traité du contrat de mariage*, Paris, 1847, 3 vol. in-8°; et un autre traité *Des systèmes hypothécaires*, Gen., 1840, in-12. Il est, en outre, un des auteurs de la *Loi sur la procédure civile du canton de Genève*, Gen., 1827, in-8°. Il a épousé *Adèle Céard-Boin*. Le cadet CHARLES, eut deux enfants : CLÉMENTINE et JAMES, de son mariage avec *Susanne Céard-Boin*.

II. Jacques Odier, du CC en 1782, épousa, en 1773, *Anne-Marie Chevrier*, qui le rendit père de trois fils : 1° JACOB, marié à une demoiselle *Sautter-Voullaire*, dont il eut EUGÈNE et CÉCILE; — 2° ANTOINE-LOUIS, à qui sa femme, *N. de Roches-Chevrier*, ne donna qu'une fille; — 3° JEAN-JACQUES, né à Bruxelles, le 26 fév. 1784, et marié à *Catherine-Antoinette Cazenove-Hogan*, dont il eut deux filles.

III. Louis Odier, docteur en médecine, membre de la Société de médecine d'Édimbourg et correspondant de l'Institut de France, naquit à Genève, le 17 mars 1748. Il fit avec succès ses premières études dans sa ville natale, et y commença un cours de médecine qu'il alla poursuivre à Édimbourg, où il prit le grade de docteur, en 1770, et où il se lia d'amitié avec plusieurs hommes de grand mérite. Deux ans plus tard, il se rendit à Londres pour suivre la clinique de l'hôpital St-Thomas. Il retourna, en passant par Leyde et Paris, dans sa patrie où il débuta dans la carrière médicale en 1773. En 1788, il entra dans le CC. Agrégé à l'Académie de Genève, en 1799, et nommé professeur honoraire de médecine, il ouvrit un cours gratuit qui fut très-suivi, principalement par les officiers de santé du département du Léman. Sans avoir contribué directement aux progrès des sciences médicales, il a cependant rendu des services en travaillant de tout son pouvoir à propager la vaccine. Il succomba à une angine de poitrine, le 13 avr. 1817. Indépendamment de nombreux articles publiés dans la Bibliothèque britannique, dont il fut un des principaux rédacteurs pour la partie médicale, et de quelques mémoires insérés dans divers recueils périodiques, entre autres dans le Journal de médecine, dans les Mémoires de la Société des arts de Genève, dans ceux de la Société de médecine et dans les Mémoires des savants étrangers de l'Institut, on a de lui :

I. *Epistola physiologica inauguralis de elementariis musicæ sensationibus*, Edimb., 1770, in-8°.

II. *Pharmacopœa Genevensis*, Gen., 1770, in-8°.

III. *Observations sur les morts apparentes*, trad. de l'anglais, 1800.

IV. *Réflexions sur l'inoculation de la vaccine*, Gen., 1800, in-8°.

V. *Mémoire sur l'inoculation de la vaccine à Genève*, Gen., an IX, in-8°.

VI. *Instruction sur les moyens de purifier l'air et d'arrêter les progrès de la contagion*, Gen., 1801, in-8°.

VII. *Observations sur la fièvre des prisons*, trad. de l'anglais, Gen., 1801, in-8°.

VIII. *Principes d'hygiène, extr. du Code de santé de Sinclair*, Gen., 1810, in-8°; 2e édit. revue, corr. et augm., Gen. et Paris, 1823, in-8°; 3e édit., Gen., 1830, in-8°.

IX. *Manuel de médecine pratique*, Paris et Gen., 1811, in-8°; 3e édit., 1821, in-8°. — Sommaire de ses leçons.

X. *Grammaire anglaise*, Gen., 1817, in-12.

Il a laissé en msc. un *Diarium clinicum*, journal très-clair et très-concis de sa pratique médicale.

Louis Odier avait épousé, en 1773, *Susanne Baux* (1), qui le laissa veuf sans enfants. Il se remaria, en 1780, avec *Andrienne Le Cointe*, dont il eut, outre deux filles, un fils, nommé JACQUES-LOUIS, membre du conseil représentatif de Genève, qui a publié : *Du système monétaire actuel du canton de Genève*, Gen. et Paris, 1825, in-8°, et *Proposition faite au Conseil représentatif sur la signature des articles de journaux*, Gen., 1830, in-8°. Du mariage de ce Jacques-Louis avec *Louise Odier-Dunant*, sont nées AMÉLIE et ANNE-LOUISE, femme de *Nicolas Soret* (2).

OGUIER (ROBERT), de Lille en Flandre, martyr en 1556, avec sa femme et ses deux fils *Baudechon* et *Martin*. C'est dans le logis d'Oguier que se réunissait secrètement l'église de Lille, « une de celles, lit-on dans le Martyrologe, ausquelles le Seigneur a distribué le plus de ses bénédictions et de ses grâces spirituelles. » Le 6 mars 1556, dans l'espoir de surprendre une de ces pieuses assemblées, le prévôt, escorté de ses sergents, envahit la maison; mais il ne trouva qu'Oguier et sa famille, qu'il traina en prison, à l'exception de deux jeunes filles. Interrogé, peu de jours après, par les magistrats, le vieillard avoua, sans hésiter, le crime dont on l'accusait. « Je savoy bien, dit-il, que l'empereur l'avoit défendu [de tenir des assemblées] : mais quoy ? je savoy de l'autre costé que Jésus-Christ l'avoit commandé : ainsi je ne pouvoy obéir à l'un sans désobéir à l'autre. J'ay mieux aimé obéir en cela à mon Dieu qu'à un homme. » Sur la demande : Que faisiez-vous dans ces assemblées? Baudechon, le fils aîné, s'empressa de répondre : « Quand nous sommes là assemblez au nom de Nostre Seigneur pour ouyr sa saincte parole, nous nous prosternons là tous ensemble à deux genoux en terre : et en humilité de cœur nous confessons nos péchez devant la majesté de Dieu. Après, nous tous faisons prière, afin que la parole de Dieu soit droitement annoncée et purement preschée. Nous faisons aussi les prières pour nostre sire l'empereur et pour tout son Conseil, afin que la chose publique soit gouvernée en paix à la gloire de Dieu : et aussi vous n'y êtes pas oubliés, Messieurs, comme nos supérieurs, prians nostre bon Dieu pour vous et pour toute la ville, afin qu'il vous maintiene en tous biens. Voilà en partie ce que nous y faisions. Vous semble-t-il que nous ayons commis un si grand crime en nous assemblant ainsi? » Non, certes, ils n'avaient pas commis de crime, les juges eux-mêmes le savaient bien; aussi dit-on que plusieurs d'entre eux fondirent en larmes, en entendant ce jeune homme répéter à genoux, avec une ardeur pleine d'enthousiasme, les prières qu'il avait apprises dans ces assemblées. Leur émotion toutefois ne les empêcha pas de condamner au feu le vieux Oguier et son fils aîné. Ils marchèrent au supplice avec la calme intrépidité de nos martyrs, méprisant les insultes et les malédictions des moines qui les accompagnaient, et « joyeux de l'honneur que le Seigneur leur faisoit d'estre enrollez au nombre des martyrs. » Quant au fils cadet et à sa mère, qui avaient reculé d'abord devant la mort affreuse qui les menaçait, ils ne tardèrent pas à se repentir de leur faiblesse, en sorte que huit jours plus tard, après avoir résisté à tous les efforts des convertisseurs, ils périrent à leur tour dans les flammes. Crespin a publié dans son Martyrologe trois lettres des fils de Robert Oguier, où respire un parfum de

(1) En 1743, les droits de bourgeoisie avaient été accordés gratuitement à *Jean-Louis Baux*, capitaine au service de France, fils de *Moïse Baux*, de Nismes.

(2) En 1668, *Barthelemy Sorel*, de Blois, avait été reçu bourgeois avec ses fils *Jacques* et *Frédéric*.

piété digne des premiers temps du christianisme.

OISEAU (FRANÇOIS), ou *Oyseau*, sieur de Trevecar, ministre de l'église réformée de Nantes depuis 1563 ou 64, avait fait ses études en théologie à Genève. On sait peu de chose sur sa vie. En 1577, il assista au synode provincial de Vitré, et l'année suivante, au Synode national de Sainte-Foy; dans l'un et dans l'autre, il remplit les fonctions de secrétaire. Chassé de son église par l'édit de Juillet 1585, il se réfugia à La Rochelle et fut donné pour pasteur à l'église de Thouars. Il paraît qu'il ne retourna à Nantes qu'après 1596, année où il assista au Synode national de Saumur comme ministre de La Trémoille. En 1603, la Bretagne le députa de nouveau au Synode national de Gap. Quelque temps après son retour, il abandonna sans congé son église, qui s'en plaignit au Synode national de La Rochelle, en 1607, en demandant qu'on le lui renvoyât; mais le synode, sur les observations de son gendre *André Rivet*, se contenta de blâmer sa conduite, et lui permit d'exercer son ministère dans le Poitou, où il s'était retiré, à condition qu'il se ferait remplacer à Nantes pendant un an. En 1609, le Synode de Saint-Maixent le donna à l'église de Gien. L'année suivante, il fut appelé à présider le synode provincial, qui s'assembla à Sancerre, le 8 juillet (1), synode remarquable par le vœu qu'il exprima, qu'on diminuât la rigueur des épreuves exigées des candidats au ministère (*Fonds S. Germ. franç.* 914.16). Enfin, en 1623, le Synode national de Charenton déchargea Oiseau et lui permit d'aller finir ses jours dans sa province (1).

Il faut se garder de confondre *François Oiseau* avec *Olivier Loyseau*, sieur de La Teillaye, qui remplissait dans le même temps les fonctions du ministère sacré en Bretagne. Pasteur de l'église de Châteaubriand, ce dernier fut élu, en 1563, président du synode provincial qui se tint à La Roche-Bernard. *Du Gravier*, ministre de Rennes, et *La Perade*, ancien de l'église de Nantes, y remplirent les fonctions de secrétaires. Ce synode s'occupa principalement du soin de pourvoir les églises de pasteurs, et travailla à apaiser les différends survenus entre le ministre *Louveau* et son troupeau. En 1577, Olivier Loyseau, qui avait assisté au Synode national de La Rochelle, en 1571, comme député de la Bretagne, desservait l'église de Vieille-Vigne. Il mourut vers 1583.

Les Registres de Charenton nous font connaître deux autres Loiseau, qui appartenaient peut-être à la même famille. L'un, *Etienne Loiseau*, sieur du Parc, fit baptiser, en 1600, à Charenton, un fils que lui avait donné sa femme *Marie Portail*, et qui reçut le nom de JOSIAS, de son parrain *Josias Mercier*, sieur des Bordes. L'autre, *Samuel Loiseau*, orfévre, fils de *Pierre Loiseau* et d'*Esther Grion*, épousa, en 1669, *Catherine Le Juge*, fille du peintre *Georges Le Juge* et de *Marie Gobille*. Il en eut un fils, SA-

(1) Y assistèrent : Gien, *Franç. Oyseau* et *Isaac Maupin;* Châtillon-sur-Loire, *Michel Le Noir* et *Etienne Des Roches;* Orléans, *Joachim Du Moulin* et *Isaac Mariette;* Châtillon-sur-Loing, *Siméon Jurieu* et *René Dortel;* Sancerre, *Adam Dorival* avec deux anciens, *Abel Dargent* et *Jean Andras;* Corbigny, *Etienne de Monsangland*, élu secrétaire, et *Gédéon Masilier;* Gergeau, *Daniel Bourguignon* et *Jacq. Morisset;* Argenton, *Benoît Du Rieux*, min.; Issoudun, *Etienne Favon* et *Hercule Micault;* Aubusson, *Pierre Falquet* et *P. Foreston;* Mer, *Daniel Rondé*, anc.; Romorantin, *Jacob Brun* et *Jean Ledet;* La Châtre, *Louis Seoffier* et *Léonard Jupille;* Chilleurs, *Benj. de Launay* et de *Réauville;* Saint-Amand, *Dan. Jamet* et *Matth. Cadot;* Blois, *Nic. Vignier* et *Salomon Chesnon;* Châteaudun, *Alexandre Simpson* et *Dubois;* Moulins, *Jean Decrou* et de *La Tour;* Beaugency, *F. Guérin* et *Michel Bothereau;* Espeuilles, *Benoît de La Roche*, anc.; Dangeau, *J. Allix* et *Matth. Chevillard;* Lorges, *S. de Chambaran*, élu vice-président, et *J. Chevalier;* Bazoches, *Jérôme Belon*, ministre.

(1) François Oiseau avait écrit contre *Bourguignon* un livre qui ne nous est connu que par la réplique d'un ami de cet apostat, sous ce titre : Response au libelle diffamatoire de François Oyseau, apostat contre toutes les religions (Paris, 1617, in-8°).

MUEL-THOMAS, né le 29 oct. 1671, et mourut avant la révocation. Sa veuve passa dans les pays étrangers, abandonnant une fortune considérable (*Arch. gén.* E. 3373).

OISEL (JACQUES), manufacturier établi en Hollande, qui descendait, dit-on, de l'illustre famille des Loisel (1), était sorti de France à l'époque de la Saint-Barthélemy, et s'était réfugié en Flandre, où il avait acquis une grande fortune dans le commerce. Les atroces cruautés exercées par le duc d'Albe sur les Protestants des Pays-Bas, l'obligèrent à s'enfuir à Leyde, où il fonda une manufacture de drap. Ce fut sans doute après sa mort que son fils PHILIPPE, à qui il avait donné une excellente éducation, alla s'établir à Dantzig, où il épousa *Marie Le Noir*. De ce mariage naquirent deux enfants, JACQUES et MICHEL.

I. Né à Dantzig, le 4 mai 1631, Jacques Oisel, dont on trouve le nom écrit quelquefois *Loisel* et plus souvent *Ousel* ou *Ouzel*, fut envoyé par ses parents en Hollande pour y apprendre le commerce. Ses goûts ne le portant nullement vers cette carrière, il finit par obtenir, en 1650, la permission de suivre les cours de l'université de Leyde. Il fit de si rapides progrès dans les langues anciennes, l'histoire et l'archéologie, qu'à l'âge de 21 ans, il mit au jour une fort bonne édition de Minutius Félix. Il partit ensuite pour Utrecht, où il commença des études en droit qu'il acheva à Leyde. Après avoir pris, en 1654, le grade de docteur, il voyagea, pendant deux ans environ, en Angleterre et en France. De retour en Hollande en 1657, il vécut à Leyde, à La Haye ou à Utrecht, s'occupant de travaux littéraires, — entre autres, d'une édition des Institutions de Caïus, pour laquelle il pilla sans scrupule Jérôme Aleander, — jusqu'en 1667, qu'il fut appelé à remplir la chaire du droit public et des gens à l'université de Groningue. Il mourut d'hydropisie, le 20 juin 1686, sans avoir été marié, laissant la réputation d'un homme instruit, mais d'un insigne plagiaire. On a de lui :

I. *M. Minutii Felicis Octavius, cum integris omnium notis et commentariis, novâque recensione J. Ouzeli; cujus et accedunt animadversiones. Accedit præterea liber Julii Firmici Materni De errore profanarum religionum*, Lugd. Bat., 1652, in-4°; 1672, in-8°.

II. *Disp. inauguralis de obligatione*, Lugd. Bat., 1654, in-4°.

III. *Caii, antiquissimi jurisconsulti, Institutionum fragmenta, cum notis perpetuis. Accedit insuper Aniani Epitome*, Lugd. Bat., 1658, 8°.

IV. *J. A.-Gellii Noctes atticæ, cum Ant. Thysii, Ouzeli et variorum commentariis*, Lugd. Bat., 1666, in-8°.

V. *Thesaurus selectorum numismatum antiquorum à Julio Cæsare ad Constantinum Magnum*, Amst., 1677, 2 vol. in-4°. — Ouvrage recherché, quoiqu'il ne soit, au fond, qu'un extrait de celui de Joachim Oudaan, dont les planches ont servi.

VI. *Oratio funebris in decessum Jac. Altingii*, Gron., 1680, in-4°.

II. Michel Oisel épousa *Esther de Huysteen* et en eut un fils, nommé PHILIPPE, qu'il laissa de bonne heure orphelin. Né le 7 oct. 1671, le jeune Oisel fit ses humanités à Dantzig, sa ville natale, et sa philosophie à Brême; puis, en 1691, il fut envoyé en Hollande, où il suivit avec succès les cours des universités de Groningue, de Franeker et de Leyde. Ses progrès furent rapides, surtout dans la théologie et la critique sacrée. En 1697, il fit un voyage en Angleterre dans le but d'y visiter les bibliothèques, et après y avoir passé quelques mois, il retourna à Dantzig. Ne trouvant point à s'employer, il se décida, en 1706, à étudier la médecine, sans abandonner toutefois la théologie, et, dans

(1) Une branche de cette famille, habitant la France, professa aussi le protestantisme. En 1643, *Michel Loisel*, fils de *Marin Loisel*, sieur de La Croix, épousa à Charenton *Anne de Campion*, fille de *Jean*, sieur de La Ferronnière, et de *Marguerite Mancel*.

cette intention, il alla de nouveau en Hollande, où il prit, en 1709, le bonnet de docteur dans l'université de Franeker. Ce ne fut pourtant qu'en 1711 qu'il parvint à obtenir une place; il fut nommé pasteur de l'église allemande de Leyde. En 1717, on lui offrit le double emploi de professeur de théologie et de pasteur à Francfort-sur-l'Oder; il l'accepta, après avoir pris le titre de docteur en théologie à Leyde; mais la prédication usa promptement ses forces. Il mourut le 12 avril 1724. On ne nous apprend pas s'il laissa des enfants de sa femme *Anne-Christine Ring*. On lui doit quelques dissertations qui sont autant de preuves de ses profondes connaissances dans la littérature orientale.

I. *Disp. inauguralis de leprâ cutis Ebræorum*, Franeq., 1709. in-4°; réimp. dans le Comentat. de leprâ, de Schilling (Lugd. Bat., 1778, in-8°).

II. *Introductio in accentuationem Hebræorum metricam*, Lugd. Bat., 1714, in-4°.

III. *Introd. in accentuationem Hebræorum prosaïcam*, Ibid., 1715, in-4°. — Oisel défend l'antiquité des points-voyelles et des accents.

IV. *De nominibus Decalogi*, Ibid., 1717, in-4°.

V. *De auctore Decalogi dissert. II*, Francof. ad Viadr., 1717-18, in-4°.

VI. *De Decalogo soli Israëli dato dissert. III*, Ibid., 1719, in-4°.

VII. *De denario regni cœlorum, seu Parabola Matth. XX*, 1-16 *dissert. II*, Ibid., 1720-23, in-4°.

VIII. *De nâturâ Decalogi dissertat. II*, Ibid., 1723, in-4°.

IX. *Encomium taciturnitatis, vituperium loquacitatis*, msc. conservé au British Museum, selon Watt.

OLHAGARAY (Pierre), fils d'*Olhagaray*, pasteur à Belloc, exerçait lui-même les fonctions pastorales à Mazères, lorsque Henri IV lui accorda le titre de son historiographe, en 1605. C'est en cette qualité qu'Olhagaray publia son *Histoire des comtés de Foix, Béarn et Navarre, diligemment recueillie tant des précédens historiens que des archives desdites maisons*, Paris, 1609, in-4°, où il se plut à étaler une érudition fort grande, mais du plus mauvais goût, dans le style le plus pédantesque. Qu'on en juge par le début de sa Dédicace au roi: « Voicy un tableau de vos ayeuls, qui, comme pères de vos sacrez fleurons, de leur basylique des Pyrenes, vous viennent saluer en corps. Ce miroir qui, par sa reflexion, esclaire tout l'univers enrichy de toute sorte de pierreries, pendant sur la poictrine d'Euterpe, fille naturelle de vostre Hélicon, est l'essieu du chariot appellé l'hystoire, laquelle ces filles de hauts lieux vont trainer jusqu'à vous pour l'immoler à vos pieds. » Le seul bien que l'on puisse dire de son ouvrage, c'est qu'on y trouve de précieux renseignements. Il avait le projet d'écrire une histoire détaillée de la Navarre, mais il ne l'a pas exécuté. On ne sait d'ailleurs rien de sa vie; on ignore même la date de sa mort. Il est possible que *Bertrand d'Olhagaray*, professeur de philosophie à Die en 1664, soit son fils.

OLIVÉTAN (Pierre-Robert), un des premiers traducteurs de la Bible en langue française, naquit à Noyon, d'une famille alliée à celle de *Calvin*, et non pas dans les Vallées du Piémont, comme Ancillon le dit dans ses Mélanges (1). Sa vie est peu connue. On sait qu'en 1533, il remplissait à Genève l'emploi de précepteur dans la maison de Jean Chantemps, et qu'il cherchait à y répandre les doctrines évangéliques avec un zèle parfois inconsidéré. Un jour, entre autres, qu'il assistait au prône, il osa interrompre le prédicateur dans ses violentes déclamations contre les Luthériens, et son audace faillit lui coûter la vie. Ses amis parvinrent à le soustraire aux fureurs de la populace, en le faisant évader; mais le Conseil le bannit du territoire de Genève. Il se retira dans

(1) Selon La Monnoye, son véritable nom de famille était *Olivétan*, qu'il traduisit par *Olivetanus*, d'où l'on a fait Olivétan.

pays de Neuchâtel, où il s'occupa d'une traduction de la Bible, probablement à la sollicitation de *Farel*, qui, dès l'époque de son voyage dans les Vallées du Piémont, avait témoigné le vif désir, en contemplant avec vénération les manuscrits du V. et du N. T. en langue vulgaire que les Vaudois possédaient, « qu'on en fît une traduction générale en français, revue à mesure sur les textes originaux et imprimée en abondance. » Olivétan, qui savait moins bien l'hébreu que *Bèze* ne l'affirme, qui n'était que médiocrement versé dans le grec, et n'était même pas très-fort en latin, n'aurait pas été à la hauteur de la tâche, s'il n'avait eu heureusement pour guide la traduction de *Lefèvre d'Etaples*, qui venait d'être imprimée à Anvers. Qu'il l'ait prise pour base de son travail, c'est évident; mais qu'il l'ait suivie servilement, en se bornant à remplacer de temps en temps un mot par un mot synonyme qui lui semblait plus exact, ceux qui l'en accusent, tombent dans l'exagération; car il est facile de voir qu'il a comparé la Bible d'Anvers avec le texte hébreu et les Septante, d'après lesquels il interprète certains passages d'une manière très-différente. On doit reconnaître aussi qu'il donne dans sa préface de fort bonnes règles d'herméneutique, et Richard Simon, qui se montre injuste envers lui, ne peut se dispenser de rendre justice à sa bonne foi. On ne doit pas oublier d'ailleurs que, pressé par les circonstances, Olivétan ne mit qu'un an à ce grand travail, qui ne doit donc être considéré que comme une ébauche.

La Bible d'Olivétan, qui fut imprimée aux frais des Vaudois, sur la copie, dit-on, que *Bonaventure Des Périers* avait écrite de sa main, leur coûta 1,500 écus d'or; et pourtant ce n'est pas un chef-d'œuvre de typographie. En voici le titre : *La Bible qui est toute la saincte escripture en laquelle sont contenus le vieil Testament et le nouveau translatez en françoys. Le vieil de Lebrieu : et le nouveau du grec*, Neufchâtel, Pierre de Wingle, dict Pirot Picard, 1535, in-fol. Ce vol., non paginé, contient environ 2000 pages, sans les pièces liminaires, comprenant une *Epître* latine de Calvin aux empereurs, rois, princes et peuples soumis à l'empire de Christ, la *Dédicace* d'Olivétan, l'humble et petit translateur, à l'Église de J.-Ch., une *Apologie* du translateur, et une *Epître* au peuple de l'alliance de Sinaï; et sans compter non plus une *Table* : interprétation des noms hébreux, chaldéens, grecs et latins, ni un *Indice* des principales matières contenues en la sainte Bible.

Après avoir terminé son travail, Olivétan se rendit en Italie en passant par les Vallées du Piémont. On affirme qu'il visita Rome et qu'il y fut empoisonné. Ce qui est certain, c'est qu'il ne vécut pas longtemps après son arrivée dans la péninsule. Il mourut à Ferrare, en 1538.

OLIVIER (Jean), quatrième fils de Jacques Olivier, sieur de Leuville, premier président au parlement de Paris, prit, jeune encore, l'habit religieux, dans un couvent de Bénédictins, en Poitou, qu'il quitta pour passer dans l'abbaye de Saint-Denis, où il remplit pendant quelque temps les fonctions d'aumônier et de vicaire-général. Élu abbé, il renonça à cette dignité en faveur du cardinal de Bourbon, et François Ier, pour le récompenser de sa déférence à sa volonté, lui donna l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, qu'il permuta avec l'évêché d'Angers, en 1532. « Olivier, lit-on dans la Biographie universelle, devint l'exemple du haut clergé par sa résidence rigoureuse, par son application à l'étude de l'Écriture, par l'assiduité de ses visites pastorales et par l'autorité de ses prédications. » Son contemporain, le poëte Nicolas Bourbon, a fait de lui cet éloge :

Est aliquid in te præstantius omnibus unum,
Nempe animus verâ religione pius.
Doctrinam taceo, quam summam et præsule dignam,
Inter pontifices temporis hujus habes.

Olivier cultivait lui-même les muses latines; Sainte-Marthe le qualifie de *magni nominis poëta*. Outre une *Ode* adressée à *Salmon Macrin* et une *Epitaphe de Louis XII*, on a de lui un poëme, fort goûté dans le temps, qui a été imprimé sous ce titre : *Pandora Jani Oliverii*, Paris, 1542, in-12; Reims, 1618, in-8°, et trad. en franç. en 1542. Il mourut, le 12 avr. 1540, vivement regretté de ses diocésains, dont il avait gagné les cœurs par sa piété, sa douceur et sa sagesse. Il fut inhumé dans la cathédrale d'Angers. Voici l'épitaphe, composée par lui-même, qui se lisait sur son tombeau :

Janus Oliverius jaceo hic marmore duro,
Istius sedis eram præsul et immeritus.
Peccavi, fateor! quis enim offendisse negavit?
At venia in Christo spes mihi firma fuit,
Qui nostrum gratis aspersit morte reatum,
Et nos non nostris justificat meritis.

Cette épitaphe suffit pour prouver que Jean Olivier était sectateur des opinions nouvelles, et les règlements qu'il fit pour la correction des mœurs de son clergé, règlements qui ont été insérés dans le recueil des statuts du diocèse d'Angers, ne peuvent laisser aucun doute sur ses sentiments relativement à la nécessité de la Réforme. Aussi Crespin, qui l'appelle homme de bon savoir et de gentil esprit, nous apprend-il qu'il favorisa la prédication de l'Évangile dans sa ville épiscopale, où se fonda une des plus anciennes églises protestantes de France.

Deux neveux de notre pieux prélat se montrèrent comme lui favorables aux doctrines évangéliques. L'un d'eux, *Antoine Olivier*, évêque de Lombez et abbé de La Valasse, en Normandie, embrassa même ouvertement la religion réformée. Il accompagna *Renée de France* à Ferrare, et la suivit plus tard à Montargis, où il fit son testament, le 28 mai 1571. L'autre, le célèbre chancelier *François Olivier*, ne se prononça pas aussi franchement, mais le témoignage de l'historien de Thou nous autorise à le compter au moins parmi les partisans secrets de la Réformation, et à lui donner, en cette qualité, une courte notice dans notre ouvrage. Nous nous bornerons d'ailleurs à rapporter les principales circonstances de sa vie.

Né à Paris, en 1497, de Jacques Olivier, sieur de Leuville, frère aîné de l'évêque d'Angers, François Olivier s'éleva par son mérite à la plus haute dignité de la magistrature. Sans aucun doute, il puisa son penchant pour la Réforme à la cour de *Marguerite*, reine de Navarre, dont il fut chancelier pour son duché d'Alençon. C'est par la protection de cette aimable princesse qu'il fut pourvu, en 1543, de la charge de président au parlement de Paris, charge qu'il méritait d'ailleurs par ses services dans diverses ambassades considérables, non moins que par ses vertus. Dans cette place importante, Olivier se montra magistrat habile, docte, intègre, judicieux, éloquent. En 1545, François Ier lui confia les sceaux de l'État; mais il ne les conserva pas longtemps. Sa résistance inflexible aux prodigalités de la Cour irrita la trop fameuse Diane de Poitiers, et ses ennemis, prenant occasion d'une fluxion qui lui était tombée sur les yeux, le forcèrent en quelque sorte à donner sa démission, en 1550. Il se retira dans sa terre de Leuville, près de Montlhéry, où il vécut, loin du soin des affaires, jusqu'en 1559, que, rappelé à la Cour par François II, il consentit à reprendre les sceaux, dans l'espoir, dit-on, de modérer les persécutions religieuses. Si tel était son but, il se lassa bientôt de le poursuivre. Dominé par le cardinal de Lorraine, il se fit le servile instrument des actes les plus illégaux et les plus tyranniques des Guise. Après les atroces exécutions qui suivirent la découverte de la conspiration d'Amboise, sa conscience se réveilla (*Voy.* I, p. 272) et ses remords le plongèrent dans une sombre mélancolie, qui le conduisit au tombeau, le 30 mars 1560. De son mariage avec *Antoinette de Cerisay* naquirent

cinq enfants, dont deux filles, JEANNE et MADELAINE, qui épousèrent des huguenots.

OLIVIER (JORDAIN), ministre de Pau, « honnête homme, bon chrétien et fidèle pasteur », au témoignage de Benoît, gémissait depuis longtemps en prison, ainsi que son collègue *Daneau*, lorsque les protestants de Pau, ou plutôt quelques-uns d'entre eux, qui étaient disposés à se convertir, firent de sa mise en liberté la condition de leur abjuration (1). Le traité fut accepté par l'évêque, en sorte que les deux ministres sortirent de leurs cachots, mais ils furent condamnés à un bannissement de cinq ans (*Arch. gén.*, TT. 257). On ne nous apprend pas de quel crime ils s'étaient rendus coupables; cependant on ne risque guère de se tromper en affirmant qu'il s'agissait encore de relaps admis dans le temple de Pau. Quoi qu'il en soit, Olivier se hâta de quitter le royaume et se retira en Hollande, où il fut placé comme prédicateur dans l'église wallonne de Breda, puis dans celle de La Haye, où il mourut en 1709. Il a publié *Leçons chrétiennes d'un père à ses enfants, où l'on établit les principales vérités de la religion chrétienne, et où l'on explique les principaux devoirs*, La Haye, 1706, 2 part. in-8°. Dans la première partie, l'auteur établit non par des preuves philosophiques, mais par des arguments à la portée des jeunes intelligences auxquelles il s'adresse, qu'il y a une religion naturelle et une religion révélée, et que celle-ci n'est pas la religion catholique romaine. Dans la 2e partie, il expose les principaux devoirs de la jeunesse, qu'il fait consister dans la lecture de l'Écriture Sainte, l'amour de Dieu, la prière, l'amour du prochain, la haine de soi-même, le bon usage des afflictions, la fuite des louanges et des mauvais exemples, la force, un zèle réglé, une bonne conscience, la repentance, la méditation de la mort.

Plusieurs autres pasteurs du nom d'Olivier nous sont connus, mais comme aucun d'eux n'a joué un rôle un peu considérable dans les affaires des églises ou ne mérite une mention particulière par quelque publication, nous nous contenterons de les citer lorsque l'occasion s'en présentera. Nous ajouterons seulement ici que, selon l'Histoire de Libourne, le nom d'Olivier était le nom de guerre que le pasteur du désert *Jean-Baptiste Loire* portait en 1745. On sait par l'Histoire des églises du désert, que Loire avait fait ses études à Lausanne, et qu'après y avoir reçu l'imposition des mains, il avait exercé successivement le ministère sous la croix dans le Poitou et la Guienne; mais ce que Ch. Coquerel ne dit pas, c'est que c'est Loire qui tint, le 21 fév. 1745, dans la plaine de Fougua, près de Sainte-Foy, la fameuse assemblée au sujet de laquelle l'historien adresse à l'intendant de Tourny des éloges qui ne sont mérités qu'en partie. Il est bien vrai que l'intendant n'appliqua pas à la rigueur les ordonnances; qu'il se contenta d'admonester sévèrement *Du Marchet*, *Dupuy-Lagarde*, *Bricheau de Credy*, *Rivoire-Yot*, *La Terrasse*, *Lajunies-Jarnac*, *Meymat*, *Maumont* et la demoiselle *Lacan*, c'est-à-dire les plus apparents parmi ceux qui avaient assisté à l'assemblée; mais, en agissant ainsi, il ne fit que se conformer aux ordres du secrétaire d'État, qui craignait de compromettre l'autorité royale, et sa prétendue modération ne l'empêcha pas de punir par des logements militaires les Protestants de Ber-

(1) L'acte de leur abjuration, qui a été publié dans le Mercure galant d'août 1685, est une pièce curieuse. Ils y déclarent que l'obéissance aux ordres de S. M. et la reconnaissance qu'ils ont de ses soins paternels ont très-utilement servi à leur détermination, à laquelle n'ont pas peu contribué aussi les sages sollicitations de l'intendant Foucault. Cette pièce est signée par *Vidal*, député, *Faget*, avocat et doyen, *Lainé*, *Gruyer*, *Dagoucix*, *Larrière*, *Blair*, *Périer*, *Misson*, *Gassie*, tous avocats, *Remy Vignat*, *Casaubon*, médecin; *Mayoran*, *De Periés*, *Casenave*, *Boissier*, *Dufaur*, praticien, *Dargent*, *Lamer*, *Du Bosc*, *Dufau*, *Dandoins*, *Forguez*, *Tousa*, chirurgien, *Ferran*, *Bonnefons*, *Cradey*, *Dabbadie*, *Batsale*, *Cassagne*, *Lostau*, *Souviran*.

gerac, Issigeac, Aymet, Duras, Gensac et Castillon. Selon une note que nous devons à l'obligeance de M. Arrhèn, Loire desservit plus tard diverses églises de la Belgique et mourut en 1794.

OLIVIER-DESMONT (JACQUES), né à Durfort, le 31 janv. 1744, étudia la théologie à Lausanne, et exerça successivement les fonctions du ministère sacré à Valleraugues, à Anduze et à Bordeaux. En 1802, il fut appelé à Nismes comme successeur de *David Roux*, et il desservait encore cette importante église lors des massacres de 1815.

Comme dans presque toute la France, la chute de Napoléon fut accueillie à Nismes sans regret, sinon avec satisfaction, et la promulgation de la Charte constitutionnelle dissipa, du moins en partie, les craintes que les Nismois auraient pu concevoir du retour des descendants de Louis XIV et de Louis XV. Sur la demande du commissaire du roi, le consistoire, bien qu'il eût la loi pour lui, n'apporta aucune entrave au rétablissement du culte extérieur du catholicisme; il se contenta de demander qu'on n'obligeât pas les Protestants à des actes qui blessaient leur conscience. Le clergé catholique donna un exemple tout contraire : il ne laissa échapper aucune occasion de raviver des haines mal éteintes. Le retour de Napoléon offrit un nouvel aliment à l'irritation croissante des esprits, et la seconde restauration devint le signal d'une réaction sanglante. Exposés aux injures, aux menaces, aux voies de fait des Catholiques fanatisés par leurs prêtres, les Protestants furent pris d'une grande crainte; beaucoup s'enfuirent, les temples se fermèrent, le consistoire se dispersa. Le duc d'Angoulême, qui, lors d'une première visite à Nismes, avait décoré Olivier-Desmont de la croix de la Légion d'honneur, retourna dans cette ville, le 5 nov., et chargea le général Lagarde de maintenir la tranquillité publique et d'assurer aux Réformés le libre exercice de leur culte. De concert avec le général, le consistoire prit la résolution de rouvrir le Petit temple, le dimanche 12 nov., et d'y célébrer le service divin, en évitant soigneusement tout ce qui pourrait éveiller l'attention, comme sonnerie des cloches, jeu des orgues, chant des psaumes. Il poussa même les précautions jusqu'à avancer le service d'une heure. Néanmoins le temple fut envahi, les fidèles maltraités, et le général, qui s'efforçait de réprimer le désordre, tué d'un coup de pistolet en pleine poitrine. Toute la journée, l'émeute régna en souveraine dans les rues. Le soir, la populace catholique retourna au temple, le dévasta entièrement, força le tronc des aumônes, déchira les livres des psaumes. Informé de ces excès, le duc d'Angoulême retourna à Nismes, manda auprès de lui Olivier-Desmont et *Rolland-Lacoste* et les engagea à se concerter avec les autorités administratives sur les mesures à prendre pour faire respecter la liberté des cultes garantie par la Charte. La tranquillité finit par se rétablir. Le 19 déc., sur l'invitation du maire et du préfet, le consistoire rouvrit le Petit temple, et depuis cette époque, la célébration du culte protestant n'a plus été interrompue à Nismes.

En 1824, Olivier-Desmont, qui, depuis 1817, s'était déjà déchargé d'une partie de ses fonctions sur un suffragant, *J.-J. Gardes*, fut obligé, par les infirmités de la vieillesse, de donner sa démission de président du consistoire. Il avait été pendant 23 ans membre du conseil municipal de Nismes et du conseil général du Gard. Il mourut à Nismes, le 19 juill. 1825, emportant les regrets de tous ses concitoyens. Il avait épousé une demoiselle *Pelet*. On a de lui :

I. *Discours moraux*, 1766, in-12.

II. *Réflexions impartiales d'un philanthrope sur la tolérance*, 1786, in-8°.

III. *Discours sur les devoirs des pauvres, relatif aux circonstances actuelles*, Bordeaux, 1790, in-8°.

OLLIER (PIERRE), pasteur d'An-

nonay. Ayant quitté son église sans congé pour aller en desservir une autre dans les Cévennes, le Synode national de Gap lui ordonna de retourner dans le Vivarais; mais Ollier n'en tint compte, et quoique l'ordre lui en eût été réitéré par le Synode de La Rochelle, il resta à Alais, où nous le trouvons encore en 1620. L'église de Montauban le demanda pour pasteur au Synode national d'Alais, sans pouvoir l'obtenir. Elle renouvela plus tard sa demande et avec plus de succès, comme nous l'apprend un opuscule, dont il est probablement l'auteur, et qui a été imp. sous ce titre : *Conférence de Saint-Antonin entre P. Ollier, pasteur de Montauban, et Pascal, gardien des Capucins*, Montauban, 1624, in-8°. Ollier vivait encore en 1625. Il vit avec beaucoup de mécontentement l'entreprise de *Soubise*, parce qu'elle « pouvoit destourner les desseins du roy en Italie, dont tous les bons François devoient souhaiter la continuation; » aussi s'opposa-t-il de tout son pouvoir aux partisans de Rohan. La populace, irritée de son opposition, faillit l'assassiner. Nous ignorons la date exacte de la mort d'Ollier, que le marquis de *La Case*, dans son Verbal sur les affaires de Montauban (*Fonds S. Germ. franç.* 914.11) appelle « un des plus hommes de bien qu'il ait connus. » Il ne figure plus sur la liste des pasteurs présentés au Synode de Castres en 1626.

OLRY (Jean), ou Olery, fils de *Samuel Olry*, conseiller du roi, et d'*Anne Le Duchat*, veuve en premières noces de *Pierre Bourdon*, était, en 1685, avocat au parlement de Metz et notaire royal. L'édit révocatoire étant arrivé à Metz le lundi 22 oct., le parlement s'empressa de l'enregistrer et ordonna la démolition du temple, qui avait été déjà fermé le samedi précédent. Olry ne s'étant pas empressé de renier sa religion, le président Colbert le fit venir chez lui, le 1er nov., et lui signifia, de la part du roi, défense de continuer les fonctions de sa charge. Olry obéit et resta ferme dans sa foi, ainsi que la grande majorité des Protestants de Metz. Les convertisseurs désappointés eurent alors recours à des moyens dont l'efficacité leur avait été démontrée par l'expérience; on fit venir des dragons, et le jour même de leur arrivée, l'intendant convoqua tous les habitants réformés à l'hôtel-de-ville pour leur déclarer que l'intention du roi était qu'ils se fissent catholiques à l'exemple de leurs frères de France. Un petit nombre seulement osèrent refuser de signer l'acte d'abjuration qu'on leur présenta, tant la terreur inspirée par les missionnaires bottés était profonde. De ces zélés fut Olry, qui, pour se soustraire aux mauvais traitements de huit dragons *enragés* qu'on logea chez lui, s'enfuit avec sa famille, laissant sa maison au pouvoir des garnisaires, qui la pillèrent et la dévastèrent entièrement. Il fallut bien pourtant qu'il cédât. Sans pain, sans asile, ne pouvant sortir de la ville dont les portes étaient gardées avec soin, il sentit qu'il était inutile de prolonger une lutte dans laquelle il finirait nécessairement par succomber. Il se rendit donc chez l'évêque et signa; puis il se mit en quête de sa famille. Après quatre jours de recherches, il trouva sa femme et sa fille cachées dans les masures de la citadelle, et les ramena dans son logis, où les dragons n'avaient laissé que les quatre murs. Quelques jours après, menacées d'être enfermées dans des couvents, elles furent l'une et l'autre également forcées d'abjurer.

Olry pouvait donc espérer de vivre tranquille; mais comme il remplissait assez mal ses nouveaux devoirs de catholique, on jugea l'exemple qu'il donnait très-dangereux, et on résolut de l'éloigner. Il fut arrêté au milieu de la nuit, le 20 déc. 1687, et conduit à la citadelle, ainsi que MM. de *Mainvilliers*, de *Poiedaret* et de *Rochefort*, capitaines d'infanterie. Deux jours après, on les transféra dans la cita-

delle de Verdun, où ils trouvèrent l'avocat *Charles Goffin* et sa femme, de *La Cloche*, de *Failly*, *Marc*, *Simon* et *Guerse*, tous de Metz, avec qui, à la fin de janvier, on les fit monter, les fers aux pieds, dans des voitures qui les transportèrent à La Rochelle, où se trouvait alors l'évêque de Poitiers, ce prélat s'étant chargé de les convertir. A La Rochelle, comme sur toute leur route, les confesseurs de la foi protestante recueillirent les marques les moins équivoques de sympathie. Elles les suivirent jusqu'à la Martinique, où ils furent finalement envoyés, le 1er mars 1688, après une détention de trois semaines dans la citadelle de l'île de Rhé, où ils avaient été mis, l'éloquence de l'évêque n'ayant point ébranlé leur foi. Le gouverneur de la Martinique, touché de compassion, les laissa libres. Rochefort et Poiedaret en profitèrent pour se sauver à la Barbade, d'où ils passèrent en Hollande (1). Quelque temps après, le 30 mai 1688, Olry, de Mainvilliers, de Failly, de La Cloche et Guerse trouvèrent les moyens de s'échapper à leur tour, et gagnèrent l'île de Saint-Christophe, en sorte que des 11 transportés, il ne resta à la Martinique que Goffin et sa femme, qui refusèrent de suivre leurs compagnons d'infortune, avec Marc et Simon, qui s'étaient placés dans des maisons de commerce.

Olry et de Mainvilliers ne tardèrent pas à quitter Saint-Christophe, où ils avaient été accueillis comme des frères par un riche négociant du nom de *Papin*. Ils passèrent dans l'île de Saint-Eustache, où ils retrouvèrent quelques compatriotes, entre autres, le pasteur *Marsal*, de Metz, et *Vignon*, secrétaire du gouverneur, qui facilitèrent leur départ pour la Hollande. A Utrecht et à La Haye, Olry rencontra encore plusieurs de ses concitoyens, tels que le pasteur *Jennet*, le marchand *Ernehin*, le colonel du génie *Le Goullon*, le ministre *Du Vivier*; néanmoins il ne voulut point se fixer en Hollande, préférant aller s'établir à Cassel auprès d'une de ses filles, mariée, depuis le 18 nov. 1682, avec Klaute, conseiller de guerre du landgrave, et de son cousin *Samuel Bourdon*, qui y jouissait d'une haute considération et d'un grand crédit. En 1698, il succéda à *Pierre Feuquières-d'Aubigny*, qui, depuis 1688, remplissait à Cassel les fonctions de commissaire ou bailli de la colonie française, charge qui répondait à peu près à celle de commissaire de police et de juge de paix. On ignore la date de la mort de notre confesseur.

Peu de temps après son arrivée à Cassel, en 1690, Olry y avait été rejoint par la plus jeune de ses filles, qu'il avait confiée à une famille allemande, mais il n'entendit plus jamais parler de sa femme ni de sa troisième fille, qui avaient aussi été enlevées en 1687 et envoyées dans des couvents de la Franche-Comté.

Les détails qui précèdent sont tirés d'un petit livre très-rare publié par Olry après son retour en Europe, sous ce titre : *La persécution de l'église de Metz descrite par le sieur J. Olry, etc., où l'on voit en même tems plusieurs curiositez que l'auteur a remarquées pendant son exil dans l'Amérique, tant à l'égard des mœurs et coutumes de ces peuples qu'à l'égard des fruits et autres raretés*, Hanau, 1690, in-12, pp. 182. Cet écrit n'est précieux que par les faits qu'il renferme sur la persécution de l'église de Metz et sur le sort des Protestants transportés aux Antilles.

Nous ne savons si deux jurisconsultes strasbourgeois du nom d'Olry étaient de la même famille que notre avocat messin. L'un, nommé *Déodat*, a publié : *Analysis l. 4 C de his qui veniam ætatis impetr. et C 19 X de jure patronatûs*, Arg., 1723; l'autre, appelé *Joseph*, est auteur d'une diss. *De mutuo palliato*, Arg., 1734.

ONFROY (Richard), de Fresne,

(1) Il paraît que Poiedaret se retira plus tard à Berlin. En 1690, un *Poyedarès* fut élu membre du consistoire de cette ville avec de *Beaumont*, *Dubois* et *Gery*.

collecteur de la taille en Normandie, confesseur. Le 7 avr. 1691, ce vieillard septuagénaire avait réuni dans sa demeure au village de La Queue, ses deux filles, nommées *Gilette* et *Louise*, avec *Gilles Chrétien*, *Jérémie Yver*, *Pierre Gallier*, *Thomas Sorel*, *Adrien Guitton*, pour célébrer ensemble le culte domestique. Malgré toutes ses précautions, il avait été dénoncé à l'intendant Foucault, qui le condamna, par sentence du 18 déc., à l'amende honorable et au gibet; ses deux filles à être enfermées dans l'hôpital de Caen, et qui ordonna un plus ample informé contre les autres accusés, ainsi que contre *Marie Le Lièvre*, femme d'Onfroy. Malgré l'opposition de l'intendant, qui représentait au secrétaire d'Etat le pauvre Onfroy comme un religionnaire opiniâtre et dangereux, et l'accusait d'avoir maltraité l'huissier chargé de constater le crime, le jugement fut réformé et la peine de mort commuée en celle des galères perpétuelles, et comme Onfroy, indépendamment de son grand âge, était affligé d'une sciatique et d'une hernie qui l'empêchaient de marcher, on le jugea hors d'état de servir S. M. sur ses galères, et on prit le parti de le laisser mourir en prison (*Arch. gén.* M. 672).

ORAISON (André d'), seigneur de Cadenet, Soleillas et Boulbon, et évêque de Riez depuis 1576, abandonna son siége épiscopal, sur lequel il eut pour successeur le fameux ligueur Elzias de Rastelis, pour embrasser la religion protestante et se marier, en 1585.

ORFEUILLE (André d'), ou *Orfeuil*, sieur de Foucaud, capitaine de cent hommes d'armes, épousa, en 1571, sa cousine *Isabeau d'Orfeuille*, qui était veuve en 1576. Ses enfants furent : Pierre, qui suit, et Marc, gouverneur de Courtrai, en 1646, mort sans postérité. Pierre, sieur de Foucaud, baron de Chizé, capitaine d'une compagnie de gens de pied, commandant à Châtellerault en l'absence du sieur de *Boussac* (1), fut, selon le Dict. de la Noblesse, élevé, en 1630, au grade de mestre-de-camp. Il épousa, en 1595, *Elisabeth d'Alhoue*, fille de *Pierre*, sieur de Châteaurouet, et d'*Anne de Fontlebon*. La famille d'Alhoue professait aussi, et même depuis longtemps, la religion réformée; voici nos preuves. En 1573, d'*Alhoue*, sieur de La Thibaudière, refusa noblement d'écouter les astucieuses propositions de Biron (*Voy.* V, p. 499); c'est à tort que les Mémoires de Charles IX l'accusent de trahison. Un de ses descendants nous est connu par un Registre de baptêmes et mariages célébrés dans l'église de Chizé (*Arch. gén.* Tt. 313); c'est *Charles d'Alhoue*, sieur de La Thibaudière, qui eut plusieurs enfants de sa femme *Elisabeth de Norigé*, savoir : *Susanne*, bapt. en 1608, parr. *Isaac de La Porte*, sieur de Fleurac, marr. *Christine de La Faye*; *Jacques*, bapt. en 1610, présenté par *Jacques de Saint-Gelais* et *Anne Gentil*; *Abraham*, bapt. en 1611, qui eut pour parrain *Abraham Du Vergier*; *Espérance*, bapt. en 1615. Le sieur de La Thibaudière avait une sœur *Anne*, qui épousa, en 1615, *Pierre Barbarin*, sieur de Chaubon, et lui donna une fille, qui fut présentée au baptême par *Charles d'Alhoue*, sieur des Ajots, et par *Anne d'Orfeuille*. Cette Anne d'Orfeuille était fille du baron de Chizé et d'Elisabeth d'Alhoue; elle devint la femme de *Jacques Gigou*, sieur de Vesançay, Elle avait deux sœurs : Louise, mariée à *Jacques de Greaume*, sieur de Périgné, et Susanne, épouse de *Charles Robert*, sieur de Lizardière, et un frère, François, sieur de Foucaud, qui se maria, en 1634, avec *Jacquette Chapot*, fille de *Henri Chapot*, sieur de La Brossardière, et de

(1) D'une famille également protestante. En 1686, Mme de *Boussac* fut enfermée à la Bastille (*Arch. gen.* E. 3372). Son mari, le marquis de *Boussac*, colonel de dragons, était mort à Metz, en 1683. Pendant sa maladie, on avait placé des sentinelles à sa porte avec ordre de ne laisser entrer aucun ministre. Il n'en mourut pas moins protestant.

Marie Arnault. De ce mariage naquirent trois enfants, FRANÇOIS, PIERRE et ANNE. Nous n'avons aucune preuve qu'ils aient persisté dans la profession de la religion réformée.

ORIGNY (PIERRE D'), sieur de Sainte-Marie-sous-Bourg, poëte que l'abbé Goujet qualifie de sage et vertueux, naquit à Reims et fut attaché vraisemblablement au service de François II, à qui il a dédié le *Temple de Mars tout-puissant*, poëme allégorique contenant de très-bons conseils sur la manière dont un jeune gentilhomme doit se conduire au milieu des douceurs de la paix et des horreurs de la guerre. Le fragment suivant, qui exprime une fort belle pensée, pourra donner une idée de son génie.

Comme on n'apperçoit point, mais on sent bien Zéphire,
Lorsqu'ès grandes chaleurs doucement il respire,
Ainsi le Dieu caché en un cœur magnanime,
Ne se voit, mais se sent à l'ardeur qu'il anime...
Aussi ne demandez en quel temple il habite,
Car son temple, pour vray, est le cœur qu'il incite
A venger l'innocent, l'orphelin, l'oppressé,
Quand en oppression vers lui s'est adressé.
Ce cueur, ce temple vif, est l'autel acceptable
Et le vrai sanctuaire où ce Dieu redoutable
Reçoit l'humble oraison de l'affligé qui crie, etc.

On voit, comme le fait remarquer Goujet, que l'auteur ne se met nullement en peine d'observer l'alternative des rimes masculines et féminines; cette pierre d'achoppement ne s'est rencontrée sous le pied de nos poëtes que plus tard. Peu de temps après la publication de son poëme, qui parut à Reims en 1559, in-8°, d'Origny, ayant embrassé la religion protestante, se retira avec son père à Sedan, où il mourut en 1587, à l'âge d'environ 60 ans. Outre son Temple, il a fait imp. un ouvrage en prose, dédié à Henri III, sous ce titre : *Le hérault de la noblesse de France*, 1578, in-8°; nouv. édition, 1579, in-8°.

Il paraît qu'il faut distinguer notre poëte d'un autre *Pierre d'Origny*, sieur de Cormont, gentilhomme protestant de la Champagne, qui épousa, en 1560, *Marguerite Le Goix*, et en eut trois fils : 1° CLAUDE, qui suit; — 2° PIERRE, sieur de Saint-Rémy, qui ne laissa qu'une fille nommée ANNE; — 3° SAMSON, sieur de Meicorcol, qui prit pour femme *Camille Du Moulin* et en eut aussi une fille.

Claude, sieur de Cormont, homme d'armes des ordonnances, épousa, en 1599, *Marguerite Colignon*, fille de *Nicolas*, sieur de Chalette, et de *Jeanne Preudhomme*. De ce mariage naquirent deux filles, ESTHER et MARIE, et un fils CHRISTOPHE, qui fut élevé page de l'électeur de Brandebourg, et qui servit plus tard, avec le grade de capitaine, dans le régiment de *Gassion*. Il se maria en Allemagne, en 1622, avec *Anne-Dorothée de Krugen*, qui lui donna 4 enfants, dont 3, nommés FERDINAND, MARGUERITE et MARIE-SIDONIE, restèrent dans la patrie de leur mère. L'aîné, CLAUDE, revint en France et épousa, en 1649, *Elisabeth d'Anneau*, qu'il laissa veuve avec un fils unique, nommé SAMUEL. Dans une liste de Réfugiés, dressée en 1687 (*Supplém. franç.* 791.2), nous lisons les noms de d'Origny et sa femme ; serait-il le même que Samuel d'Origny?

ORVILLE (JEAN D'), né, le 16 mai 1588, à Aix en Provence, et mort, le 29 sept. 1660, à Hambourg, où il était allé s'établir, eut dix enfants de son mariage avec *Barbe Hertsbeck*, qui, restée veuve, se retira à Amsterdam, où elle termina ses jours, le 15 nov. 1679. De ses dix enfants, un seul est connu ; c'est JEAN, né à Hambourg, le 23 août 1659, qui acquit une grande fortune dans le commerce, et mourut fort âgé, le 2 mars 1751 (1). Il avait épousé *Catherine Neys*, qui l'avait rendu père de dix enfants, entre autres de JACQUES-PHILIPPE et de PIERRE. Ce dernier, qui avait pris le grade de docteur en droit, quoiqu'il se destinât

(1) *Guillaume d'Orville*, auteur d'un *Catalog van een vytmundent kabinet*, Amst., 1622; 1736, in-8°, ne saurait être un frère de ce négociant, mais peut-être était-il son oncle. Il paraît qu'un autre fils de Jean d'Orville s'établit à Francfort-sur-le-Mein, d'où était natif *Jean-Daniel d'Orville*, immatriculé à l'académie de Genève, en 1671.

à la carrière commerciale, courtisa avec succès les Muses latines. Il mourut en 1738. Son frère devait aussi entrer dans le commerce, mais les pressantes instances de quelques amis décidèrent à la fin son père à lui permettre de suivre ses goûts. Le jeune d'Orville s'inscrivit donc, en 1715, parmi les étudiants de l'université de Leyde, où il eut pour professeurs des savants du premier ordre, Gronovius, Burman, Heymann, Schaaf. Sous la direction de Schulting et de Noodt, il s'appliqua à l'étude de la jurisprudence, sans négliger toutefois les langues savantes, et, le 3 fév. 1721, il prit le grade de docteur en droit. Il se rendit ensuite à La Haye dans l'intention de suivre le barreau; mais il ne tarda pas à se dégoûter des chicanes du palais. Depuis longtemps d'ailleurs il nourrissait le projet d'un grand voyage littéraire dans les pays les plus civilisés de l'Europe, et il était impatient de le mettre à exécution. Il partit donc pour la France, en 1723, et y passa plus d'un an, soit à Paris, à La Rochelle, à Nantes, à Bordeaux ou dans d'autres villes du royaume, fouillant les bibliothèques, visitant les cabinets d'antiquités et de médailles, collationnant les manuscrits et relevant les différentes leçons, dessinant les monuments de l'art antique, nouant des liaisons avec les hommes les plus distingués dans les sciences et dans les lettres, en un mot, rassemblant partout de précieux matériaux sur la littérature et l'histoire des peuples anciens. De retour à Amsterdam au mois d'août 1724, il en repartit bientôt pour Londres, où son frère Jean-Léonard avait établi une maison de commerce. En Angleterre comme en France, il passa presque tout son temps au milieu des livres, et se lia avec des hommes célèbres dans la république des lettres. Il revint en Hollande vers la fin de 1725, et quelques mois après, il se mit en route pour l'Italie, où il n'eut non plus qu'à se louer de la courtoisie des savants, qui, dans toutes les villes où il s'arrêta, excepté Turin, se firent un plaisir de lui faciliter l'accès des bibliothèques et des musées. Il retourna en Hollande par l'Allemagne. Son intention était de se retirer à la campagne pour mettre en œuvre les fruits précieux de ses coûteuses recherches; mais les magistrats d'Amsterdam lui ayant offert la chaire de professeur d'histoire, d'éloquence et de langue grecque dans leur École illustre, il ne crut pas devoir la refuser. Il en prit possession, le 22 mai 1730, par une harangue *De felici Mercurii cum Musis contubernio*. Après l'avoir occupée avec éclat pendant douze années, il s'en démit volontairement, ne se réservant que le titre et les honneurs du professorat, puis il se retira dans sa terre de Gronendal, afin de se livrer entièrement à l'étude et travailler avec plus de loisir au classement et à la mise en œuvre des matériaux qu'il avait rapportés de ses voyages. Quoiqu'il joult d'une grande fortune, la richesse n'avait point étouffé chez lui l'amour de la science, et il aurait sans aucun doute mis à exécution les projets qu'il avait conçus, si sa santé, fort chancelante dans les dernières années de sa vie, et la mort, qui l'enleva inopinément dans la nuit du 13 au 14 sept. 1751, le lui eussent permis. Il a laissé la réputation d'un savant profondément versé dans la critique et la connaissance de l'antiquité, d'un homme doux, aimable, plein de courtoisie et d'obligeance. Les ouvrages qu'il a publiés ne sont pas très-nombreux; mais il serait difficile de citer une édition d'un auteur grec ou latin, donnée de son temps, à laquelle il n'ait pris une part considérable en fournissant libéralement de savantes notes et d'excellentes variantes aux éditeurs. Il avait épousé, en 1732, *Elisabeth-Marie van Ryn*, qui le laissa veuf en 1737, après lui avoir donné deux fils : Jean, né le 7 sept. 1734, et N., mort âgé de quelques mois. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Disp. ad L.* 65 *de acquirendo rerum dominio*, Lugd. Bat., 1721, in-4°.— Thèse pour le doctorat.

II. *Oratio in centesimum natalem illustris Amstelod. Athenæi*, Amst., 1732, in-fol.; réimp. avec des notes de Lennep, Amst., 1832, in-4°.

III. *Miscellaneæ Observationes in auctores veteres et recentiores, à Britannis* [Jortin] *cœptæ, in Batavis continuatæ, cum notis et auctario variorum virorum doctorum*, Lond. et Amst., 1732-39, 10 vol. in-8°.— Cet ouvrage, d'une profonde érudition et d'une critique exacte, avait été commencé en Angleterre; d'Orville et Burman le continuèrent et ils ne restèrent pas au-dessous des savants anglais.

IV. *Critica vannus in inanes J.-C. Pavonis paleas*, Amst., 1737, in-8°. —Satire mordante contre de Pauw.

V. *Miscellaneæ Observationes et criticæ novæ in auctores veteres et recentiores, in Belgio collectæ et proditæ*, Amst., 1740-1751, 12 vol. in-8°.— Suite du N° III.

VI. *Petri d'Orville, jurisconsulti, poemata*, Amst., 1740, in-8°. — Ce vol., illustré avec beaucoup de soin, n'a pas été mis dans le commerce. On y trouve quelques vers de la façon de Jacques-Philippe d'Orville, qui en a soigné l'impression.

VII. Χαρίτωνος Ἀφροδισιέως τῶν περὶ Χαιρέαν καὶ Καλλιῤῥόην Ἐρωτικῶν διηγημάτων λόγοι. *J.-P. d'Orville publicavit, animadversionesque adjecit*, Amst., 1750, in-4°; réimp. par Beck, Leipz., 1783, in-8°.—La version latine est de Reiske.

VIII. *Sicula, quibus Siciliæ veteris rudera illustrantur*, Amstel., 1762-1764, 2 vol. in-fol. avec fig. — Ouvrage posthume dont Burman acheva l'impression.

On trouve, en outre, quelques *Lettres* de d'Orville dans le Sylloge nova epistolarum varii argumenti. Ses précieux manuscrits, ouvrages ébauchés, notes recueillies dans ses voyages, livres imprimés, annotés de sa main, se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque Bodléienne. On en a publié le catalogue sous ce titre : Codices mss. et impressi cum notis mss., olim Dorvilliani, qui in bibliothecâ Bodleianâ apud Oxonienses adservantur, 1806, in-4°.

OSTERRIED (Jean-Daniel), né, en 1703, à Strasbourg, fit ses études dans cette ville. Il s'appliqua d'abord à la théologie, qu'il quitta ensuite pour la jurisprudence. Après avoir séjourné quelque temps à Leipzig, à Wittenberg, à Halle, où il suivit les leçons des professeurs les plus habiles, il revint dans sa ville natale et entra comme précepteur dans la famille de Wurmser. En 1731, il fut nommé à la chaire de poésie, qu'il échangea bientôt contre celle de philosophie morale. En 1734, il prit le grade de docteur en droit. Une mort précoce l'enleva le 17 déc. 1742. Jöcher lui attribue, sans autre indication, *Dissert. de his qui impediuntur contrahere nuptias*, et *De concursu judicii petitorii et possessorii*.

OTTO (Louis-Guillaume), habile diplomate qui, par ses services sous la République et l'Empire, s'est acquis droit de cité parmi nous, était né à Kork (1), dans le grand-duché de Bade, en 1754, d'une famille originaire de la Hesse (2), et mourut à Paris le 9 nov. 1817.

L'école diplomatique fondée à Strasbourg par *Schœpflin*, et continuée avec grande réputation par ses disciples *Koch* et *Oberlin*, attirait à l'université protestante de cette ville une foule de jeunes gens de l'Allemagne. Le jeune Otto y fut envoyé. Son application et ses succès lui valurent l'estime de ses maîtres, et lorsqu'en 1776, le chevalier de La Luzerne, se rendant à Mu-

(1) La Biographie nouvelle des Contemporains le fait naître à Strasbourg. Nous suivons de préférence la Biogr. univ., dont l'article nous paraît rédigé d'après des documents de famille.

(2) Il est très-vraisemblable qu'il était le petit-fils de *Jean-Sébastien Otto* dont il sera parlé plus bas; son grand-père avait, ainsi que ce dernier, rempli les fonctions de chancelier du prince de Hesse-Darmstadt.

nich, en qualité de ministre plénipotentiaire, désira s'entourer des lumières qui lui manquaient sur le droit public de l'Allemagne, le savant jurisconsulte *Pfeffel* lui recommanda le jeune Otto qui fut agréé et devint le secrétaire particulier du ministre. Ce premier pas dans la carrière diplomatique décida de son avenir. En 1779, Otto suivit son patron dans son ambassade aux Etats-Unis. A cette époque, il n'avait pas encore de position officielle, mais lorsque Barbé-Marbois fut appelé à l'intendance de Saint-Domingue, il lui succéda comme secrétaire de légation (1785). Nommé deux fois chargé d'affaires par intérim, en l'absence de l'ambassadeur, il ne revint en France qu'en 1792. Au mois de fév. 1793, il fut nommé chef de la première division politique des relations extérieures, en remplacement du citoyen Maret chargé d'une mission à Londres; mais il ne tarda pas à être entraîné dans la chute des Girondins. Enfermé au Luxembourg, il ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Otto se retira à Lesches, près de Lagny, où il vécut dans la retraite, jusqu'en 1798 (an VI) qu'il suivit l'abbé Sieyès à Berlin en qualité de secrétaire de légation. Après le départ de cet ambassadeur (1799), il resta à ce poste comme chargé d'affaires, et il en remplit les fonctions jusqu'à l'époque (1800) où il fut envoyé à Londres avec le titre de commissaire de la République. Autorisé à entamer des négociations de paix, Otto mit toute sa gloire à s'acquitter dignement de cette honorable et difficile mission. Plus d'une fois les brusqueries du premier consul furent sur le point de tout rompre : les *coups de tonnerre* entraient pour beaucoup dans sa politique. Mais peu à peu les deux parties rabattirent de leurs exigences, et l'on finit par s'entendre. La lassitude, après dix années de luttes, n'était pas moins grande au delà qu'en deçà du détroit. On convint de consigner dans des préliminaires de paix les principales clauses du traité et de renvoyer les difficultés de détails à une négociation ultérieure. « Les deux négociateurs, M. Otto et lord Hawkesbury, étaient d'honnêtes gens, remarque M. Thiers, et voulaient la paix. Ils la voulaient pour elle-même, et aussi par l'ambition bien naturelle et bien légitime de placer leur nom au bas de l'un des plus grands traités de l'histoire du monde. Aussi toutes facilités compatibles avec leurs instructions, furent par eux apportées dans la rédaction des préliminaires. » Cet acte fut signé le 1er oct. 1801. Il n'excita pas moins d'enthousiasme à Londres qu'à Paris. Lorsqu'on eut appris la ratification du premier consul, la joie alla jusqu'au délire. « On court chez M. Otto, on le trouve qui montait en voiture avec le colonel Lauriston, pour se rendre chez lord Hawkesbury et faire l'échange des ratifications. Le peuple dételle les chevaux et traîne ces deux Français chez lord Hawkesbury. De chez lord Hawkesbury, les deux négociateurs devaient se rendre chez le premier ministre, M. Addington, et ensuite à l'Amirauté, chez lord Saint-Vincent. Le peuple s'obstine; on veut traîner la voiture d'un ministre chez un autre. Enfin, à l'hôtel de l'Amirauté, la foule était devenue telle, la confusion si étrange, que lord Saint-Vincent, craignant quelque accident, se mit lui-même à la tête du cortége, de peur que la voiture ne fût renversée, et qu'un accident fâcheux ne fût la suite involontaire de cette joie convulsive. Plusieurs jours s'écoulèrent en transports de ce genre, en témoignages d'un contentement extraordinaire. » Ce fut un météore dans une nuit sombre. Plus le rêve était beau, plus le réveil devait être pénible. La paix définitive fut en effet signée à Amiens, le 25 mars 1802; mais combien de temps devait-elle durer?

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.

Le titre de ministre plénipotentiaire fut la récompense des services rendus par le commissaire de la République. Il est vraisemblable que sans son es-

prit conciliant, sans la considération personnelle dont il jouissait, cette tentative d'accommodement eût échoué. Néanmoins la reconnaissance du premier consul ne tint pas contre les insinuations malveillantes de certains croupiers de son entourage. A la fin de 1802, Otto fut remplacé dans son poste d'ambassadeur par le général Andréossy. « On attribua, dans le temps, lit-on dans la Biogr. univ., la cause de cette espèce de défaveur à un personnage considérable qu'il avait mécontenté en ne se prêtant pas à des projets de spéculation sur les fonds publics. » Comme compensation, on lui offrit le poste de ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis; mais il dut refuser, la santé délicate de sa femme ne lui permettant pas d'accepter. Un fait à noter, parce qu'il n'est pas commun, c'est qu'à son retour de Londres, après avoir heureusement signé l'acte qui devait donner la paix au monde, Otto dut se défaire de son équipage, et vendre les bijoux de sa femme pour subvenir à ses dépenses pendant le temps qu'il resta sans emploi. En présence d'un tel fait, pourrait-on se croire au lendemain du Directoire? Cependant le jour de la réparation n'était pas loin; de nouveaux services, et des services plus signalés encore par leurs résultats, vengèrent Otto de la malveillance de ses ennemis. Envoyé comme ambassadeur à la cour électorale de Bavière (1803), il sut relever par son habileté ce poste tout à fait inférieur. A l'instigation de l'Angleterre, menacée dans ses foyers par les immenses préparatifs du camp de Boulogne, une nouvelle coalition s'était formée sur le continent (8 sept. 1805). L'Autriche cherchait à y entraîner la Bavière. Otto ayant surpris le secret des cabinets, fit sur-le-champ partir son secrétaire de légation pour en donner avis à l'empereur. Napoléon comprit le danger; les colonnes autrichiennes s'ébranlaient déjà; il leva aussitôt le camp de Boulogne et porta son armée sur le Rhin. Otto, de son côté, était parvenu à retenir la Bavière dans notre alliance. La célérité des mouvements de Napoléon déconcerta les projets de la coalition. Le 2 décembre, la victoire d'Austerlitz terminait la campagne la plus brillante dont il soit parlé dans les fastes de l'histoire. Napoléon ne fut pas ingrat; il créa Otto comte de Mosloy, il le nomma conseiller d'Etat et grand officier de la Légion d'honneur. Otto continua à résider à Munich, jusqu'à ce qu'après la campagne de 1809, il fut envoyé à Vienne en qualité d'ambassadeur. Il eut, au dire de la Biogr. univ., une grande part au mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise; ce fut au moins lui qui en échangea les conditions. Mais nous devons dire que M. Thiers, d'ailleurs si consciencieux, ne fait aucune mention des services qu'a pu rendre en cette occasion notre ambassadeur. Rappelé le 21 mars 1813, pour céder la place au comte de Narbonne, qu'on jugea plus propre à retenir l'Autriche dans l'alliance de la France, Otto revint à Paris et fut fait ministre d'Etat. La catastrophe approchait; c'était le retour naturel des choses de ce monde, perpétuel va-et-vient de haut en bas et de bas en haut; les moins clairvoyants le pressentaient, les fanatiques seuls se complaisaient encore dans leur aveuglement. Icare, dans son vol, s'était trop élevé. Otto fut chargé d'aller réchauffer l'esprit public dans la 11e division militaire, dont le chef-lieu était Mayence. Mais les routes étaient déjà interceptées, il ne put parvenir à sa destination. A la Restauration, l'amour du pays enfanta en France des prodiges de dévouement : tout le monde se fit un devoir de rester en place. Les plus fidèles serviteurs de l'Empire, les plus comblés de faveurs, firent taire leurs sympathies. A voir la facilité avec laquelle nous passions d'un régime à un autre, on aurait pu croire qu'il n'y avait rien de changé. Otto, envoyé comme commissaire extraordinaire dans la 21e division militaire, publia à Limoges, le

6 juin 1814, une proclamation chaleureuse en faveur du nouveau gouvernement. Néanmoins ses services furent mal reconnus. Si l'on en croit la Biogr. univ. qui paraît bien informée, le même personnage qui l'avait desservi auprès de Bonaparte, continuait à lui garder rancune, et comme il avait voué ses services au gouvernement nouveau, ce fut grâce à lui qu'Otto ne fut pas compris dans la partie active du conseil d'Etat. Il fut très-sensible à cet oubli, dit le biographe; aussi lors du retour de Bonaparte, crut-il pouvoir accepter une des places de sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères. Nous aimerions à nous persuader que ce fut plutôt par ses principes qu'il dirigea sa conduite, car il est dangereux de mettre sa réputation à la merci d'une rancune. Après le dénouement du grand drame, Otto fut chargé auprès du gouvernement anglais d'une mission de confiance, relative à la sûreté de l'empereur, mais il ne put la remplir, des passe-ports lui ayant été refusés. Depuis cette époque, Otto vécut dans la retraite. « A beaucoup d'instruction, dit le biographe déjà cité, Otto joignait des mœurs et des formes extrêmement douces, et une sorte d'élégance dans les manières et de dignité dans le langage, que peu de diplomates ont possédées à un aussi haut degré. Homme aimable dans le monde, politique profond dans le cabinet, il était érudit avec les savants, et joignait à tous ces avantages une grande modestie et un rare désintéressement. » Otto fut marié deux fois. N. *Levingston*, qui appartenait à une des familles les plus considérées des Etats-Unis, ne lui donna point d'enfants. De sa seconde femme, fille de M. de Saint-John Crèvecœur, consul de France à New-York, qu'il épousa en 1782, il eut une fille qui fut unie en mariage avec M. *Pelet* de la Lozère.

OTTO (Marc), docteur en droit, né à Strasbourg, le 20 octobre 1600, était fils d'un bourgeois de cette ville, qui exerçait la profession de menuisier. Ses études terminées, il fit, en 1624, un voyage en Allemagne dans le but de perfectionner ses connaissances, et à son retour à Strasbourg, il prit, en 1629, le grade de docteur. Après un séjour de quelques mois à Spire, où il suivit les audiences de la Chambre impériale, il revint dans sa ville natale et fut agrégé au barreau. Nommé, en 1632, secrétaire des XIII et adjoint du syndic, il obtint, en 1633, la charge de référendaire au Grand Conseil, et en 1640, celle d'avocat privé du Conseil. En 1645, il fut envoyé à Münster pour assister, comme député de Strasbourg, à la négociation de la paix, et en 1652, il fut chargé d'une nouvelle mission à Ratisbonne. Ce fut en vain que l'empereur, qui appréciait son mérite, lui offrit un poste aussi honorable qu'avantageux à sa Cour ou à la Chambre impériale, Otto ne voulut point s'éloigner de sa ville natale, où il mourut, le 5 novembre 1674. Il s'était formé une belle bibliothèque, qu'il légua à l'université de Strasbourg. Indépendamment d'un grand nombre de *Consultations*, on a de lui une dissertation *De repressaliis*, imp. à Strasbourg, 1629, in-4°.

A la même famille appartenait vraisemblablement *Jean-Sébastien Otto*, qui naquit aussi à Strasbourg d'un bourgeois de cette ville. Il fit ses études à Strasbourg même et à Giessen, où il prit, en 1708, le grade de licencié en droit, après avoir soutenu une thèse *De favore defensionis in processu criminali*. Otto se fixa dans la Hesse, où il remplit successivement divers emplois importants. La première charge à laquelle il fut appelé fut celle de bailli d'Umstadt; il la quitta pour devenir conseiller à la régence de Darmstadt, puis, en 1730, conseiller privé et directeur de la chancellerie à Hanau. Il paraît qu'il mourut conseiller de la régence de Bouxwiller, on ne nous apprend pas à quelle date. Outre la thèse citée plus haut, il a publié un gros in-fol. imp., en 1736, sous ce

titre : *Documentirte facti species*, pour défendre certains droits de la maison de Hesse-Darmstadt.

OUDIN (Remi), savant critique et historien, né à Mézières, le 14 février 1638, et mort à Leyde, au mois de septembre 1717.

Malgré le vif penchant qu'Oudin montra, dès son enfance, pour l'étude, son père voulait lui faire apprendre son métier de tisserand; mais la passion de l'enfant fut plus forte que la volonté paternelle, et ses parents finirent par le laisser suivre ses goûts. Il entra donc dans le collége des Jésuites de Charleville, en qualité de précepteur du fils aîné de Mme Du Han de Jandun. Ses classes finies, il fut admis dans l'ordre de Prémontré, où il prit l'habit en 1655, en même temps que le nom de Casimir. Deux ans après, il prononça ses vœux. Il fit ensuite sa philosophie à Sery et sa théologie à Bucilly. En 1669, il fut nommé professeur de théologie à l'abbaye de Mureau. L'année suivante, il devint grand prieur de ce monastère, et en 1675, il fut pourvu de la cure d'Epinay-sous-Gamaches, mais il résigna ce bénéfice, en 1677, pour rentrer dans le cloître et se livrer tout entier à l'étude. Après un court séjour à Etival, il demanda et obtint, en 1678, une obédience pour l'abbaye de Bucilly.

Depuis plus de vingt ans, Oudin végétait au milieu de ses livres, sans avoir trouvé une occasion favorable pour se faire connaître, lorsque le hasard ou un caprice conduisit Louis XIV dans cette abbaye, en 1680. Appelé par son rang, en l'absence de l'abbé et du prieur, à complimenter le prince, Oudin s'en acquitta avec toute l'habileté du plus fin courtisan. Ses flatteries charmèrent le grand roi, qui daigna témoigner son étonnement de ce qu'un homme de ce mérite restait confiné dans un désert; malheureusement pour sa fortune, Oudin laissa percer dans la suite de la conversation son dégoût de la vie monastique, et cette maladresse le perdit dans l'esprit du bigot Louis XIV, qui lui ordonna de se retirer. Il se consola d'autant plus facilement de sa disgrâce, que l'abbé de Prémontré, Michel Colbert, le mit, peu de temps après, à même de satisfaire sa passion dominante, en le chargeant de visiter les archives de l'ordre et d'en extraire les pièces qui pourraient servir à une histoire littéraire dont il s'occupait. A son retour, en 1682, Oudin fut fait sous-prieur de l'abbaye de Cuissy. L'année suivante, il obtint la permission d'habiter Paris, et il s'empressa d'entrer en relation avec les savants Bénédictins de Saint-Maur, qui mirent à sa disposition tous les documents recueillis par leurs soins dans presque toute l'Europe. « Oudin, dit l'abbé Boulliot, avait jusqu'alors joui d'une réputation intacte...., on le citait comme un modèle de piété et de régularité, ...mais ayant formé une étroite liaison avec le fameux ministre *Jurieu*, il déchut insensiblement dans l'estime publique. » Ses supérieurs alarmés le reléguèrent à l'abbaye de Ressons. Cette mesure, qui l'enlevait à ses amis et à ses livres, l'indigna; la sévérité avec laquelle on le traita, acheva de l'exaspérer; il réussit à s'échapper du couvent où on le détenait, et passa en Hollande en 1690. Il abjura publiquement à Leyde et fut nommé sous-bibliothécaire de l'université, place qu'il remplit jusqu'à sa mort.

Quelques écrivains catholiques nous peignent Oudin comme un homme « méchant, dur, féroce, sans politesse et sans éducation, comme un parricide cruel et un ingrat transfuge; » mais l'abbé Boulliot fait remarquer judicieusement qu'on ne doit voir dans ces invectives que l'expression de leurs regrets. Voici la liste de ses ouvrages.

I. *Supplementum de scriptoribus vel de scriptis ecclesiasticis à Bellarmino omissis ad ann.* 1460 *vel ad artem typographi am inventam*, Paris., 1686, in-8°.—Le savant Cave affirme que ce livre, plein de fautes quelquefois grossières, est tiré en grande partie des ouvrages de Le Mire, Labbe, Vos-

sius, etc., que l'auteur pille sans les citer.

II. *Le prémontré défroqué*, Leyde, 1692, in-12. — Oudin y rend compte des motifs de sa conversion.

III. *Veterum aliquot Galliæ et Belgii scriptorum opuscula sacra nunquam edita, jàm verò è mss. bibliothecarum Galliæ in lucem prodeuntia, cum effigiebus vitæque eorum compendio*, Lugd. Bat., 1692, in-8°.

IV. *Epistola de ratione studiorum suorum*, Lugd. Bat., 1692, in-4°.

V. *Historia abbatiæ Calvi Montis*, publ. dans le T. III des *Acta Sanctorum* (1701).

VI. *Diss. singularis de Collectaneo, seu collectione Anselmi Bandurii*, imp. dans l'Histoire de la République des lettres par *Masson* (T. VII et VIII).

VII. *Trias dissertationum criticarum : I. De codice Alexandrino Bodleianæ bibliothecæ; II. De quæstionibus ad Antiochum principem ; III. De collectione antiquitatum Constantinopol. Bandurii*, Lugd. Bat., 1717, in-8°. — Dans la 1re de ces dissert., Oudin prétend que le codex Alexandrinus n'est que du xe siècle, et dans la 2e, que les questions à Antiochus, imp. dans les OEuvres d'Athanase, ne sont pas du célèbre adversaire d'Arius, mais d'un autre Athanase qui vivait dans le xve siècle. La 3e n'est que la reproduction du N° VI. Oudin y soutient que le msc. dont s'est servi Banduri, est un ouvrage de Michel Psellus.

VIII. *Commentarius de scriptoribus Ecclesiæ antiquis, illorumque scriptis, tàm impressis quàm manuscriptis adhuc extantibus in celebrioribus Europæ bibliothecis, à Bellarmino, Possevino, Ph. Labbe, Guil. Caveo, Lud. Elliâ Du Pin omissis, ad ann. 1460, velad artem typographicam inventam : cum multis dissertat., in quibus insigniorum Ecclesiæ autorum opuscula atque alia argumenta notabiliora accuratè et prolixè examinantur*, Lips., 1722. 3 vol. in-fol. — L'ouvrage tient les promesses du titre; on y trouve tout ce qu'on peut désirer dans un travail de ce genre, sur la vie des auteurs comme sur leurs ouvrages. Beaucoup d'erreurs ont sans doute été commises par Oudin, mais ceux qui se sont occupés de recherches analogues se montreront indulgents pour des fautes inévitables, et le loueront grandement de la diligence singulière avec laquelle il a recueilli une immense quantité de matériaux. Il est possible d'ailleurs qu'une partie des inexactitudes qu'on lui reproche soit du fait de l'éditeur, car la mort ne lui laissa pas le temps de surveiller lui-même l'impression de son ouvrage.

IX. *Acta Beati Lucæ, abbatis Cuissiacencis*, publ. dans le T. II des Antiquitatis monumenta du P. Hugo (Etival, 1725-31, 2 vol. in-fol.).

X. *De jurisdictione quasi episcopali abbatis Stivagiensis exercitium*, msc.

C'est aussi de la Champagne et peut-être d'une branche de la même famille qu'était sorti *César Oudin*, fils du grand prévôt de Bassigny, qui fut élevé à la cour du prince de Navarre et qui rendit à Henri IV des services en récompense desquels le roi le nomma, en 1597, son secrétaire et son interprète pour les langues étrangères. Grammairien et lexicographe, César Oudin a laissé, ainsi que son fils ANTOINE, qui lui succéda dans sa charge, quelques ouvrages en partie traduits de l'espagnol et en partie originaux; mais nous n'avons point à nous en occuper, tout nous portant à croire que, quand ils les publièrent, ils avaient abjuré la religion réformée. Il est très-vraisemblable que *Pierre Oudin*, qui prenait aussi le titre d'interprète pour le roi des langues étrangères, était un frère de César. Celui-ci resta fidèlement attaché à l'Eglise protestante. Il mourut en 1643, à l'âge de 79 ans, et fut enterré au cimetière des SS. Pères. Son fils, nommé aussi PIERRE, épousa, en 1626, *Marguerite Bruneau*, fille du mercier *André Bruneau* et de *Marie Buisson*, de laquelle il eut : 1° CÉSAR, né le 8 mars 1628 et présenté au baptême par le

ministre *Charles Drelincourt* et par *Roberte de Vézignier*; — 2° JACQUES, né le 30 mars 1630 et marié en 1660, avec *Marie Mignon*; — 3° ESTHER, née le 23 juill. 1631; — 4° MARIE, née le 28 déc. 1632; — 5° ANNE, née le 2 avr. 1634 (*Reg. de Charenton*).

OUGIER (BENJAMIN), conseiller, secrétaire du bureau des domaines et archiviste de la principauté d'Orange, est auteur d'un *Chant funèbre sur la mort de Louise-Dorothée-Sophie, fille unique de Frédéric Ier, mariée au prince de Hesse-Cassel*, imp. en 1705. Ougier avait abandonné sa patrie lors de l'occupation d'Orange par les Français, et s'était réfugié en Prusse, ainsi que *Jean Ougier*, qui était peut-être son fils. Ce dernier, qui fut pourvu de bonne heure du double emploi de conseiller au consistoire supérieur français et de conseiller à la justice supérieure, mourut en 1746, laissant de son mariage avec la fille du conseiller *Blisson*, d'Orange, un fils, qui fut conseiller de cour et de révision, et deux filles qui épousèrent, l'une le capitaine *Daniel Bastide*, l'autre le conseiller privé *Pajon-de-Moncets*.

OUVRIER (PIERRE), moine franciscain d'Alsace, qui, après avoir embrassé la religion protestante, se retira à Wittenberg, où il étudia la théologie. Admis au ministère, il fut placé comme pasteur dans un village aux environs de Francfort-sur-l'Oder, et plus tard, appelé à Elster dans la Saxe électorale, où il mourut en 1671. Il avait épousé la fille d'un boulanger de Wittenberg, dont il eut deux fils : l'un s'établit comme épinglier à Prenzlow et l'autre fut père de JEAN-GOTTLIEB et de CHRISTOPHE-BENJAMIN Ouvrier.

I. Pasteur à Rackschütz en Silésie, Jean-Gottlieb Ouvrier mourut le 21 déc. 1757, laissant, entre autres enfants, CHARLES-SIGISMOND, alors âgé d'environ 6 ans, qui suivit la carrière de l'enseignement à Dessau d'abord, puis à Leipzig, et qui fut chargé, après le départ d'Adelung, de la rédaction de la Gazette politique qui s'imprimait dans cette dernière ville. Charles-Sigismond Ouvrier est auteur d'une trad. de l'anglais de Locke, imp. avec des additions et des remarques, sous ce titre : *Handbuch für Eltern und Erzieher*, Leipzig, 1786, in-8°, ainsi que d'une dissertation philosophique publiée aussi à Leipzig, 1789, in-4°, sous celui-ci : *Idealismi sic dicti transcendentalis examen accuratius, unà cum novo demonstrationis genere, quo Deum esse docetur*. Nous ne connaissons aucune autre circonstance de sa vie.

II. Nous ne savons non plus que très-peu de chose sur Christophe-Benjamin Ouvrier; il s'établit auprès de son oncle, à Prenzlow, et y exerça la profession de ferblantier. Son fils, LOUIS-BENJAMIN, né dans cette ville, le 7 mai 1733, s'est fait un nom dans la littérature théologique. Après avoir terminé ses études en théologie à Halle, et avoir vainement attendu pendant deux ans une place de pasteur, il dut entrer comme instituteur dans une famille mecklembourgeoise. Soit que la place ne lui convînt pas ou pour tout autre motif, il ne tarda pas à retourner à Prenzlow et se mit à donner des leçons particulières. Un travail excessif et la misère ayant altéré sa santé, il se rendit, en 1757, à Rackschütz, auprès de son oncle qu'il aida dans ses fonctions pastorales avec l'espoir d'être appelé à lui succéder; mais cet espoir ne se réalisa pas, en sorte que, pressé par le besoin, il était sur le point d'accepter une place dans une école de Berlin, lorsque de puissantes protections le firent choisir, en 1760, pour le précepteur des enfants du prince héréditaire de Darmstadt. Dès lors la fortune cessa de lui être contraire. Ses qualités et ses talents lui méritèrent la faveur du prince, et il fit rapidement son chemin. En 1763, il fut nommé prédicateur du cabinet; en 1767, prédicateur de la Cour; en 1770, assesseur consistorial; en 1772, troisième surintendant, prédicateur de la garnison et professeur de théologie

à Giessen. Le grade de docteur lui étant nécessaire pour remplir cette dernière place, il le prit en 1777, et en 1786, il monta au rang de second surintendant. Il termina sa laborieuse carrière le 1er oct. 1792. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, sans parler de quelques articles de théologie dans l'Encyclopédie de Francfort.

I. *Die Freude in dem Herrn bey der Geburt der Prinzen Christian-Ludwigs von Hessen, eine Dankpredigt über Ps. CXLVIII*, 12-14, Pirmasens, 1763, in-8°.

II. *Täglisches Morgen-und Abendgenchäfte*, Frankf. und Leipz., 1764, in-8°. — Anonyme.

III. *Sammlung einiger* [XII] *Predigten*, Frankf. am M., 1767, in-8°.

IV. *Das Glaubensbekenntniss, welches Frederica-Amelia, Landgräfin zu Hessen und postulirte Decanissin des Stifts zu Quedlinburg, am 7ten Sept. 1767 abgeleget, nebst einer Rede*, Darmst. und Frankf., 1767, in-8°.

V. *Einsegnungsrede bey der Vermählung der Princessin Frederike von Hessen mit dem Prinzen von Preussen*, Darmst., 1769, in-8°.

VI. *Glaubensbekenntniss des Erbprinzen von Hessen-Darmstadt nebst der gehaltenen Rede von Ouvrier*, Berlin, 1771, in-8°.

VII. *Das Darmstädtische Gesangbuch*, Darmst., 1772, in-8°.—Publié sous sa direction.

VIII. *Untersuchungen über die Lehrsätze des Christenthums*, Berlin, 1773, in-8°. — Meusel, qui nous donne le titre de cet ouvrage, l'attribue ailleurs à Jean-Frédéric Ouvrier, sans doute par erreur.

IX. *De Theologiâ populari*, Gissæ, 1775, in-4°.

X. *Progr. annotationes quasdam ad II Petri II*, 2, *Jud. VI exhibens*, Gissæ, 1776, in-4°.

XI. *Diss. inauguralis de necessitate satisfactionis à Paulo Rom. VIII*, 3, *asserta*, Gissæ, 1777, in-4°.

XII. *Anleitung zum Predigen und Katechisiren*, Geissen, 1777, in-8°.

XIII. *Progr. de theologiâ morali an dici possit caput, summa, centrum totius religionis christianæ*, Gissæ, 1779, in-4°.

XIV. *Progr. an Actor. IV*, 24 *Spiritus Sanctus dicatur universi creator?* Gissæ, 1780, in-4°.

XV. *Progr. de iisdem in resurrectione restituendis corporibus*, Gissæ, 1781, in-4°.

XVI. *Einsegnungsrede bey der Amtsjubelfeyer des Hrn. H. Schwarz*, Giessen, 1781, in-8°.

XVII. *Geschichte der Religionen, nebst ihren Gründen und Gegengründen*, Leipz., 1781-83, 2 part. in-8°.

XVIII. *Meditatio de auctore anonymo der freymüthigen Betrachtungen über das Christenthum veræ naturæ divinæ J.-Ch. et S.S. Triados adversario*, Gissæ, 1783, in-4°.

XIX. *Selbstprüfung und fromme Entschliessungen*, Giessen, 1789, 8°.

XX. *Hinsichten auf die Ewigkeit*, Giessen, 1791, 2 part. in-8°; nouv. édit., augm. de la Vie de l'auteur par Senkenberg, Giessen, 1793, in-8°; Salzb., 1794.

XXI. *Religionsunterricht für die Jugend*, Giessen, 1792, in-8°.

Jean-Frédéric Ouvrier, dont nous avons fait mention plus haut, appartenait évidemment à la même famille; mais était-il le frère de Louis-Benjamin, ou bien son cousin, c'est ce qu'il nous est impossible de décider. Nous savons seulement qu'il naquit, en 1746, à Prenzlow, et qu'après avoir rempli, de 1770 à 1779, les fonctions d'aumônier dans le régiment du prince Henri de Prusse, il fut appelé comme pasteur à Bötzow. On a de lui :

I. *Ueber die wirksamsten Mittel zur Beförderung des Fleisses, der Betriebsamkeit, der Sitten und einer thätigen Religion des Volks*, Berlin, 1778, in-8°.

II. *Communionsbuch eines christlichen Soldaten im Felde*, Leipz, 1779, in-8°.

III. *Leichenpredigt über Ps. XCI*, 16, Berlin, 1788, in-8°.

IV. *Der Komet, oder Erinnerungen über den Religionsprocess des Predigers Schulze*, Berlin, 1793, in-8°.

Jean-Fréderic Ouvrier a été, en outre, un des rédacteurs des Miscellanées historiques et morales (1778), et a eu part aussi à l'ouvrage de Moritz intitulé Erfahrungsseelenkunde.

OZANNE (CLAUDE D'), commissaire ordinaire des guerres, dans les premières années du XVIIe siècle, eut de sa femme, *Sara de Cename*, deux filles nommées MARIE et MARGUERITE. L'aînée naquit en 1609 et fut présentée au baptême, le 15 fév., par *Charles de Lalouette*, avocat au parlement, et par *Marie Ozanne*, femme de *Nicolas Gauthier*, proposant à Sedan. Elle mourut en 1612. La cadette vint au monde le 17 fév. 1614. Resté veuf quelques années après, d'Ozanne se remaria avec *Sara Le Chenevix*. Il nous est impossible de dire quel lien de parenté l'unissait à *Benjamin d'Ozanne*, avocat à Metz en 1633, qui fut reçu, l'année suivante, premier substitut du procureur général, et fut nommé, en 1638, avocat de la ville, en récompense des services qu'il avait rendus à la cité. Il mourut en 1675, selon M. Michel, qui pense que *Daniel* d'Ozanne, sieur de La Hammardière, lieutenant général au bailliage et siége présidial de Sedan depuis 1644, pouvait être son fils. Nous serions plutôt porté à croire, en égard aux dates, que ce Daniel était un fils de Claude; mais nos renseignements sur cette famille sont si incomplets que nous n'oserions pas l'affirmer. Ce qui augmente nos incertitudes, c'est que, vers le même temps, nous trouvons deux autres *Daniel* d'Ozanne, l'un, sieur de La Hautonnerie (et non pas de La Hammardière) et lieutenant général criminel à Sedan, l'autre conseiller au parlement de Metz depuis 1671. Celui-ci mourut en 1684, laissant veuve avec deux enfants, nommés DANIEL et MARIE, sa femme *Marie Morel*, qui se convertit à la révocation, à ce que nous lisons dans le Mercure galant de janv. 1686. L'autre mourut à Paris, le 4 juin 1676, âgé de 70 ans, comme nous l'apprennent les Reg. de Charenton. Il fut conduit à sa dernière demeure par son cousin *Daniel de Guillon*, circonstance qui constate son identité avec Daniel d'Ozanne, conseiller du roi, président au siége présidial de Sedan, et époux, depuis 1638, de *Susanne Le Bachellé*, morte elle-même à La Hautonnerie en 1679. Il est évident, d'après ces dates fort authentiques, que les auteurs de l'Histoire des Réfugiés en Prusse ont commis une erreur en affirmant que *Jean-Gédéon* d'Ozanne, mort lieutenant-colonel à Potsdam, en 1741, *Daniel* d'Ozanne, marié, en 1708, à *Gabrielle de Baudan*, tante du lieutenant-colonel *La Baume-de-Saint-Julien* (1), et une demoiselle Ozanne, femme, en 1688, de *David Auret-de-La Grave*, de Puy-Laurens, ministre de l'église française de Swedt, puis de l'hôpital de Berlin, étaient les enfants de Daniel d'Ozanne et de Susanne Le Bachellé.

(1) Ce gentilhomme nismois était lieutenant-colonel et premier ingénieur du roi de Prusse. En 1720, il vint en France avec un passe-port de ce prince, mais Roquelaure le fit arrêter et conduire hors du Languedoc par un de ses gardes (*Arch. gén.* M. 672).

P

PACARD (GEORGES), pasteur de l'église de La Rochefoucauld, originaire du Lyonnais. Après avoir étudié la théologie, vraisemblablement à Genève, il fut donné pour ministre à l'église de La Rochefoucauld. A la Saint-Barthélemy, il se sauva à Genève, d'où il revint en France pour desservir l'é-

glise de Châtellerault; nous l'y trouvons installé en 1574. Plus tard, il retourna dans son église de La Rochefoucauld, qu'il quitta, vers 1602, pour celle de Saint-Claude. Il mourut en 1610, selon Quick.

Pacard paraît avoir joui parmi ses collègues d'un haute considération et d'une grande influence. Il fut député, en 1578, au Synode national de Sainte-Foy. En 1594, celui de Montauban l'élut membre de la commission chargée de défendre la doctrine protestante contre les docteurs catholiques (*Voy.* Pièces justif., N° LX). Deux ans, plus tard, le Synode de Saumur le nomma vice-président, et en 1601, celui de Gergeau, auquel il assista encore, l'appela au fauteuil de la présidence. Nous avons publié ailleurs (*Voy.* Pièces justif., N° LXVI) les Actes généraux de cette dernière assemblée. Au nombre des matières particulières qui y furent traitées, nous signalerons seulement la défense de se parer de chapeaux de fleurs aux épousailles, et celle de faire porter en terre les jeunes filles décédées par d'autres jeunes filles ornées de guirlandes. Ce qui recommande davantage ce synode à notre attention, c'est le soin qu'il prit des écoles. Il ordonna d'employer autant que possible les 39,500 écus octroyés par le roi à la fondation et à l'entretien d'établissements d'instruction publique, et afin que les académies ne manquassent jamais de bons professeurs, il décida qu'on prélèverait leurs traitements sur les deniers royaux avant de les répartir entre les églises, répartition qui devait se faire à l'avenir non par église, mais en proportion du nombre des pasteurs dans chaque province. En 1603, Pacard fut encore une fois chargé de représenter la Saintonge à l'Assemblée politique de Châtellerault, où il remplit les fonctions de vice-président.

Pacard a laissé quelques traités de polémique, qui sont devenus fort rares. En voici les titres.

I. *Théologie naturelle ou Recueil contenant plusieurs argumens contre les Epicuriens et Athéistes de notre temps*, La Roch., P. Haultin, 1579, in-16; nouv. édit. augmentée, Niort, 1606, in-8°. Cette seconde édit. ne comprend pas le *Traité de l'Ante-Christ*, qui avait déjà été réimp. séparément, Niort, 1604, in-8°. — L'auteur a divisé son ouvrage en quatre livres. Dans le 1er, il combat les Epicuriens et les Athées; dans le 2e, il traite de la création; dans le 3e, de l'immortalité de l'âme, et dans le 4e, de l'autorité de l'Ecriture Sainte.

II. *Réponse à la confession de foy de Claude de Saintes*, Niort, Thomas Portau, 1594, in-8°.

III. *Traité contre la transsubstantiation*, Niort, Th. Portau, 1595, in-8°.

IV. *Dispute touchant l'Ecriture*, Niort, 1597, in-8°.

V. *Anti-Panigarole*, Niort, 1597, 8°.

Georges Pacard laissa plusieurs enfants, mais on ne connaît que son fils aîné, JEAN, qui, en 1603, était pasteur à Marsillac, et qui succéda à l'écossais Thomas Hog dans l'église de La Rochefoucauld.

Selon La Monnoye, *Abraham Pacard*, libraire à Paris, où il mourut avant 1630, était de la même famille. Draudius, qui lui attribue les *Sainctes prières, méditations et actions de grâces recueillies de St.-Augustin et autres docteurs de l'Eglise*, Paris, Abr. Pacard, 1613, in-16, le classe parmi les écrivains protestants. Nous nous croyons donc autorisés à lui donner place dans notre ouvrage, en faisant remarquer cependant que nous n'avons pas trouvé son nom dans les Registres de Charenton.

PAGÈS, nom d'une des plus anciennes familles du Languedoc. Deux frères de ce nom, *Christophe* et *Hérail* de Pagès, fils d'Antoine de Pagès, mort en 1553, et de *Jeanne Pelegrin* (1), embrassèrent les doctrines évangéliques. Le premier, sieur de Porquaires

(1) *Louis de Pelegrin* est cité dans une liste de gentilshommes languedociens ayant droit d'exercice en 1685 (Arch. Tt. 322).

ou Porcairès (1), porta les armes dès la première guerre civile (2). Après la prise de Beaucaire, ses coreligionnaires lui en confièrent la défense; mais les Catholiques mirent sa vigilance en défaut. Il perdit son enseigne *Lédignan*, et fut heureux que l'ennemi lui laissa le temps de s'enfermer dans le château. En 1569, il commandait dans Meyrueis pour le parti huguenot, et mourut sans alliance en 1585. Le second, qui avait vaillamment contribué à la défense de Sommières, en 1573 (*Voy.* IV, p. 444), fut nommé, en 1579, gouverneur de Lunel, et assista, en cette qualité, l'année suivante, à l'assemblée de Sommières, où il vota pour la reprise des hostilités. Le roi de Navarre lui avait donné, par brevet du 15 janv. 1580, le titre de gentilhomme de sa chambre. Nous avons parlé ailleurs (*Voy.* VII, p. 344) de l'expédition qu'il fit, quelque temps après, dans le Gévaudan. En 1581, le Bas-Languedoc le députa de nouveau à l'Assemblée politique de Montauban. En 1584, nous le trouvons remplissant les fonctions de commandant de l'artillerie dans le Languedoc. L'année suivante, il fut nommé capitaine de 50 hommes d'armes, en récompense de ses services. Les généalogistes ne nous font pas connaître l'année de sa mort. Il avait épousé, en 1581, *Susanne de La Tour*, qui lui donna un fils et trois filles. Ce fils, nommé JEAN, assista, en 1613, à l'assemblée de Lunel (*Arch. gén.* TT. 232), et fut nommé, le 10 fév. 1617, gouverneur de Meyrueis. Il testa en 1647. De son mariage avec *Jeanne Blancard*, sœur du baron de Moissac, et fille de *Pierre Blancard*, docteur en droit, juge au siége présidial de Montpellier, et de *Violande Boucaud*, qu'il avait épousée en 1603, naquirent : 1° PIERRE, qui suit; — 2° HÉRAIL, sieur de Férussac, mort en 1650; — 3° JACQUES, sieur de Villaret, capitaine de chevau-légers, mort en 1653; — 4° N., femme de *N. de Bossugues*, sieur d'Espinassous; — 5° MARGUERITE; — 6° JEANNE; — 7° ANNE; — 8° SUSANNE.

Pierre de Pagès, sieur de Porquaires, capitaine au régiment de Tournel, par commission du 3 sept. 1635, gouverneur et viguier de Meyrueis, par provision du 7 oct. 1647, et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, obtint, au mois de déc. 1647, l'érection de sa terre de Porquaires en baronnie, comme récompense des services qu'il avait rendus dans les guerres d'Italie et en Roussillon. En 1652, il fut nommé mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie. Il vivait encore en 1671. Sa femme *Susanne de Berger*, fille d'*Etienne de Berger*, maître de la Chambre des comptes en Languedoc, qu'il avait épousée en 1634, lui avait donné onze enfants, savoir : 1° ETIENNE, mort jeune; — 2° JACQUES, baron de Porquaires, marié, en 1671, à *Susanne de Bonniol*, fille d'*Etienne*, sieur de La Bastide, et de *Diane de Gabriac*, dont il eut JEAN, FRANÇOIS et CLAUDE-LOUIS; — 3° JEAN; — 4° PIERRE, conseiller du roi et juge à Terrebasse dans l'Albigeois. Il est probablement identique avec *Pierre Pagès*, sieur de Margueron, âgé de 53 ans, qui fut condamné, par l'intendant de Guienne, à être pendu, ainsi que *Jean Pauvert*; sa femme *Isabeau Brugère*, âgée de 63 ans, à être rasée et enfermée pour le reste de ses jours; sa maison de Margueron à être rasée, et en outre, à 1,500 livres d'amende, parce qu'il avait tenu chez lui des assemblées religieuses (*Arch. gén.* M. 672). Il est vrai que le Dict. de la Noblesse appelle sa femme *Jeanne de Giscard*; mais il se peut qu'il ait été marié deux fois.

(1) On trouve ce nom écrit encore *Porcarès*, *Pourcayrès*, *Porquerez*, etc.

(2) Il est difficile de le distinguer de son frère, qui paraît avoir combattu aussi dans les rangs des Huguenots dès 1562. Il est probable que c'est lui qui commandait avec *Paraloup* à Montignac peu de temps avant le combat de Pézenas, et qui rendit la ville à Joyeuse par capitulation, capitulation que le chef catholique viola, en faisant mettre à mort quatre hommes de la garnison, entre autres *Bomail*; mais tout nous porte à croire que c'est son frère qui est cité parmi les capitaines servant à Montpellier sous *Beaudiné* (Voy. IV, p. 132).

Quoi qu'il en soit, son fils PIERRE abjura; — 5° FRANÇOIS; — 6° JEAN-PIERRE; — 7° ETIENNE, sieur de Beaufort, né en 1657, et marié, en 1680, à *Françoise de Perrin*, fille de *François de Perrin*, sieur de Mézières, et de *Marie Solomiac*, dont il eut ALEXIS, FRANÇOIS et JEANNE; — 8°—11° ANNE, MADELAINE, MARIE et SUSANNE.

Il nous a été impossible de découvrir s'il existait un lien de parenté entre cette famille et *Jean Pagès*, de Monségur, qui, après avoir fait ses études à Saumur, où il soutint, sous la présidence d'*Amyraut*, une thèse *De perseverantiâ fidei*, ins. dans les Theses salm., fut donné pour ministre à l'église de Château-Thierry.

PAIN (N.), ministre de Fontenay, était, selon le témoignage de Benoit, fort estimé dans sa province à cause de son zèle, de sa piété et de sa modestie. En 1680, une visite pastorale qu'il fit au relaps *Du Chail* lui attira un châtiment sévère. Après l'avoir retenu quatre mois en prison, on lui rendit la liberté, mais avec défense de sortir de la maison de son beau-frère, le ministre *Gousset*, de Poitiers. L'année suivante, il fut encore soumis à de plus rudes épreuves. Arrêté avec son collègue *Du Soul* et les deux anciens de *Vienne* et *Giraudeau*, sous l'accusation de favoriser l'émigration des Protestants, il fut emprisonné à Angoulême. Au bout d'un an et plus de détention, et après qu'on l'eut dépouillé de tout ce qu'il avait emporté en quittant son logis, il fut conduit par la maréchaussée sur les frontières du Poitou avec ordre de retourner chez lui. Quelque temps après, la révocation le chassa de France. En 1698, *Daniel Pain*, son fils, libraire à Amsterdam, publia, en 1 vol. in-8°, *Les trois derniers sermons du sieur Pain, ministre réfugié à Amsterdam*, d'où l'on peut conclure qu'il mourut vers ce temps.

Pain était fils de *Daniel Pain*, du Poitou, ministre de Châtellerault, qui était allé faire ses études à Genève en 1620, et qui avait épousé *Madelaine de La Duguie*; il était donc aussi le frère d'*Elie Pain*, qui donna des preuves incontestables de son attachement à la religion réformée à l'époque de la révocation (*Arch. gén.* E. 3373). Cet Elie était négociant et avait épousé à Paris, en 1668, étant âgé de 27 ans, *Marie Fouquier*, fille de *Richard Fouquier* et de *Susanne Hédouin*. Il réussit à passer en Angleterre et s'établit à Londres.

Parmi les pasteurs de l'église française de Bristol, M. Burn cite, sous la date de 1726, un *Pain*, à qui se rattachaient sans doute par d'étroits liens de parenté *Louis Pain*, auteur de *Short view of Spanish America*, Lond., 1732, in-8°, et *Guillaume Pain*, architecte, qui a publié *The practical builder*, Lond., 1774-76, 2 vol. in-4°; *British Palladio*, Lond., 1797, in-fol.; *The carpenter's pocket directory*, en 24 feuilles, et *The practical house carpenter*, en 148 feuilles in-4°. Faute de renseignements, nous ne saurions dire si cette branche anglaise descendait de la famille Pain du Poitou, ou d'une autre famille du même nom qui habitait Arvert et qui nous est connue par *Pierre Pain*, capitaine de vaisseau au service de la Compagnie du Sénégal, marié, en 1661, avec *Susanne Jouberteau* (*Arch.* TT. 258).

PAJON, nom d'une famille du Blaisois, qui embrassa de bonne heure les doctrines de la Réforme, comme semblent le prouver l'alliance de *Denis Pajon*, sieur des Barres et de Villaine, avec *Claudine Bazin*, sœur du procureur du roi *Jean Bazin* (Voy. ce nom), et celle de son fils CLAUDE, sieur de Villaine, avocat au parlement, avec *Louise Brachet*. Du mariage de ce Claude, célébré en 1563, naquirent trois fils, nommés JEAN, MICHEL et CLAUDE.

I. Jean Pajon, avocat au parlement, prit pour femme, en 1593, *Esther Huguet*. Il en eut deux enfants. Sa fille ESTHER, née à Blois en 1594, épousa *Pierre Le Clerc*, sieur de La Chesnaye, qu'elle rendit père de deux fils: *Jacques*, sieur des Fourneaux, et *Isaac*, sieur

des Places, et de deux filles, *Elisabeth* et *Marguerite*. Son fils DANIEL, né à Blois, le 9 déc. 1594, fut greffier en chef en l'élection de sa ville natale. Il eut de sa femme *Marguerite Belon*, fille de *Gaspard Belon*, secrétaire du roi, deux fils nommés GASPARD et DANIEL. L'aîné, Gaspard, né le 12 juin 1642, fut marié deux fois, en premières noces avec *Sara Chesnon*, en secondes, avec *Catherine Bellay*, et il fut père de deux enfants, nommés JACQUES et ANNE, qui paraissent avoir été élevés dans la religion romaine (1). Le cadet, Daniel, docteur en médecine, n'ayant point abjuré à la révocation et se montrant, au contraire, disposé à accepter les offres de l'électeur de Brandebourg, qui, ayant entendu parler de son mérite, l'appelait à sa Cour, le gouvernement français, pour l'empêcher d'émigrer, le fit jeter dans les prisons de Blois (*Arch. gén.* E. 3372). Une cure difficile qu'il opéra sur la femme de l'intendant de Châlons, lui valut sa liberté; mais en 1699, il fut incarcéré de nouveau comme coupable d'irrévérence envers le Saint-Sacrement (*Ibid.* E. 3385). Il est probable qu'il resta huguenot tout aussi zélé jusqu'à la fin de sa vie. De son mariage avec *Marguerite Horguelin* naquirent deux fils, qui reçurent les noms de GASPARD et d'ABRAHAM. Gaspard passa en Angleterre, et s'éleva dans les troupes anglaises au grade de capitaine. Il épousa *Louise Favereau*, dont il eut JEAN-LOUIS. Ce dernier prit pour femme une écossaise qui lui donna trois fils et une fille. L'un des fils, nommé Jean-Claude, rentra en France : il était, en 1825, curé à Felletin. Quant à Abraham, second fils de Daniel, et docteur en médecine comme son père, il épousa *Marie-Anne Huetteau*, et en eut deux fils, LOUIS-ESAÏE et PIERRE-ABRAHAM.

(1) Ces renseignements généalogiques nous ont été communiqués par M. Ernest Vinet, dernier représentant de cette branche, dont il descend par sa mère Eugénie Pajon, née à Blois, en 1780, de Charles Pajon de La Chambeaudière, conseiller à la cour de cassation, et de Marthe Petit de La Malardière.

Tant qu'il eut à redouter des persécutions, il cacha soigneusement sa religion; mais lorsque les rigueurs du gouvernement s'adoucirent, il ne craignit pas de laisser partir pour Berlin son fils aîné, tout en gardant auprès de lui le cadet, qui paraît avoir professé le catholicisme, tandis que son frère devint un des conducteurs spirituels de l'Eglise réformée.

Né à Paris, le 21 mai 1725, Louis-Esaïe Pajon, sieur de Moncets, fit ses études au collége français de Berlin, et s'appliqua à la théologie. Après avoir été admis au ministère, il fut donné pour pasteur à l'église française de Bernau, d'où il fut appelé, en 1752, à Leipzig. C'est dans cette ville qu'il se lia d'amitié avec Gellert. Au retour d'un voyage qu'il fit à Paris pour voir ses parents, il rentra dans son église de Bernau, qu'il quitta pour la place de pasteur de l'hôpital de Berlin, en 1763. Trois ans plus tard, il fut appelé à succéder, comme ministre de la paroisse de Berlin, à *Roger-David Naudé*. Plus tard encore, en 1783, il fut nommé conseiller du consistoire et inspecteur du collége français. Il mourut le 24 juill. 1796, laissant un fils de sa femme, *N. Formey*. On a de lui :

I. *Leçons de morale ou Lectures académiques faites dans l'université de Leipzig par feu M. Gellert, trad. de l'allemand*, Utrecht et Leipz., 1772, 2 vol. in-8°; Utrecht, 1775, 2 vol. in-8°; Gen., 1786, 2 part. en 1 vol. 8°.

II. *Léonard et Gertrude ou les mœurs villageoises*, trad. de l'allem., Berlin, 1783, in-8°, avec figg.; Laus. et Paris, 1784, 2 vol. in-12.

III. *Sermon d'actions de grâce en mémoire de la fondation des colonies françoises*, Berlin, 1785, in-8°.

IV. *Oraison funèbre de Frédéric II, roi de Prusse*, Berlin, 1786, in-8°.

Pajon a trad., en outre, mais on ignore si son travail a été livré à l'impression, les trois premiers vol. du Livre élémentaire de Basedow, et les premiers vol. de la Géographie de Büsching. Nous savons déjà (*Voy.* II,

p. 127), qu'il a aussi édité l'*Histoire de la Réformation* par *Beausobre*.

II. Michel Pajon, sieur des Places, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel et élu à l'élection de Romorantin, prit pour femme *Marguerite Monceau*, dont il eut : 1° MICHEL, sieur de Villaine, marié à *Madelaine Trumeau*, dont la famille resta fidèle à la foi protestante au moins jusqu'à l'époque de la révocation, à ce que nous apprennent les Registres de Charenton, où nous trouvons inscrits, sous la date de 1681, le mariage de *Louis Trumeau*, sieur de Ligny et avocat, fils d'*Etienne Trumeau*, docteur en médecine, de La Châtre, et de *Madelaine Bourdin*, avec *Madelaine de Mardeaux*, veuve de *Jean Pernajon*, sieur de Coulanges, de La Rochelle; — 2° MARGUERITE, femme, en 1636, de *Claude Deigne*, sieur de Martignan; — 3° LOUISE, mariée à *Isaac Guinet*. Nos renseignements sur cette branche ne s'étendent pas plus loin.

III. Claude Pajon, sieur de Léjumeau, conseiller du roi en l'élection de Romorantin, épousa *Madelaine Lefèvre*, fille de *Henri Lefèvre*, apothicaire et valet de chambre de la reine-mère, et de *Marie Trumeau*, mariage qui conféra à ses descendants le privilége d'admission au collége de Boissy, fondé par le célèbre Alain Chartier, un des ancêtres de sa femme. Ses enfants furent : 1° CLAUDE, qui suit; — 2° HENRI, sieur de Léjumeau, marié, en 1656, à *Esther Liger*, fille d'*André Liger* et de *Jacquette David*, laquelle resta veuve avec deux enfants : HENRI et ESTHER, femme, en 1678, d'*Isaac Boesnier-du-Portail*, et se remaria, en 1671, avec *Jacques Le Clerc*, sieur des Fourneaux; — 3° MADELAINE, femme, en 1645, d'*Isaac Papin*; — 4° MARIE, épouse d'*Isaac Le Clerc*, sieur des Places.

Claude Pajon, sieur de La Dure, théologien protestant, naquit à Romorantin, en 1626, et mourut à Carré près d'Orléans, le 27 sept. 1685.

Pajon fit ses études à l'académie de Saumur, où il soutint deux thèses qui ont été ins. dans les Theses salmur., l'une *De necessitate baptismi*, sous la présidence d'*Amyraut*; l'autre *De ministerii Verbi divini necessitate*, sous celle de *L. Cappel*. A 24 ans, c'est-à-dire en 1650, il fut donné pour pasteur à l'église de Marchenoire, comme successeur de *Jean Ardillon*, et il ne tarda pas à se faire remarquer par la pénétration, la justesse et la netteté de son esprit. Appelé, en 1665, à prêcher devant le synode de l'Anjou, il laissa percer quelques opinions qui lui étaient particulières sur la prédestination et la grâce. Plusieurs de ses collègues, calvinistes zélés, s'en montrèrent scandalisés; leur influence toutefois n'alla pas jusqu'à empêcher la nomination de Pajon à une chaire de théologie dans l'académie de Saumur, en 1666; mais *Jurieu*, qui débutait dans son rôle de défenseur officieux de l'orthodoxie, se donna tant de mouvement et fit tant de bruit, que, dès l'année suivante, le synode de l'Anjou se crut obligé de soumettre à un examen rigoureux une doctrine qui, au dire de ses adversaires, mettait en péril la véritable religion. Après de longs débats, les principes de Pajon furent reconnus moins dangereux qu'on ne le prétendait, et il fut maintenu dans son poste; mais fatigué de ces querelles et sachant fort bien qu'il n'y avait pour lui ni paix ni trêve à attendre des orthodoxes, il saisit la première occasion qui s'offrit de quitter sa chaire. La mort de *Perreaux*, ministre d'Orléans, dont il épousa plus tard la fille, lui permit de mettre à exécution son projet, en 1668; il accepta la vocation qui lui fut adressée par cette église.

Pajon espérait jouir de plus de tranquillité, parce qu'il serait moins en évidence; il se trompait. Malgré l'extrême réserve qu'il mettait dans la manifestation de ses sentiments, malgré le service qu'il rendit à l'Eglise protestante en réfutant avec une grande supériorité de talent un écrit du célèbre Nicole, il ne put se soustraire aux attaques de plus en plus vives des dé-

fenseurs de la prédestination absolue, exaspérés par les progrès du pajonisme, dont les partisans se multipliaient rapidement. En 1677, Jurieu vint à Paris pour se concerter avec *Claude*, *Daillé* et quelques autres théologiens en renom sur les moyens de faire condamner sa doctrine (1). Sous leur influence, plusieurs synodes et l'académie de Sedan rejetèrent comme entachées de pélagianisme et d'arminianisme les opinions du disciple d'Amyraut sur le concours de la volonté humaine dans l'œuvre de la régénération, sans nommer, il est vrai, Pajon, mais aussi sans l'entendre. Et ce qu'il y a encore de plus étrange, c'est que, lorsque Pajon voulut expliquer et justifier ses sentiments, on prétendit le lui défendre, sous prétexte qu'il cherchait à propager son hérésie! « Tel est, dit judicieusement Chauffepié à ce sujet, tel est le malheureux effet que produisent ces sortes de disputes, qu'elles engagent les gens les plus sages en des démarches contraires à l'équité et à la prudence. »

En se laissant entraîner par l'autorité de Claude, de Jurieu, de *Du Bosc*, à condamner la doctrine de Pajon, les synodes qui la réprouvèrent, outrepassèrent d'ailleurs leurs pouvoirs. Ce n'était pas à eux que la Discipline reconnaissait le droit de prendre des décisions dogmatiques, mais aux Synodes nationaux; et encore moins étaient-ils autorisés à faire exécuter leurs sentences avec la rigueur qu'on y apporta. Si quelque chose nous étonne, c'est que Pajon ne se soit pas révolté ouvertement contre cette tyrannie, et qu'il ne se soit pas dit qu'autorité pour autorité, il préférait encore celle du Concile de Trente à celle du Synode de La Rochelle. Mais il était si sincèrement dévoué à la cause de l'Evangile, que loin de songer à se séparer de l'Eglise réformée, il se fit un devoir de prendre de nouveau sa défense en 1682, en composant sur l'Avertissement du clergé des remarques aussi fines que solides. Toutefois, si les taquineries auxquelles il fut en butte, ne purent le jeter dans les bras du clergé romain, qui l'aurait accueilli avec une joie infinie, oserait-on affirmer qu'elles restèrent sans influence sur la conversion de ses enfants, lesquels embrassèrent tous le catholicisme après la révocation de l'édit de Nantes, et dont un se fit même prêtre de l'Oratoire?

Claude Pajon avait épousé, en premières noces, *Catherine Testard*, fille de *Paul Testard*, ministre de Blois. Resté veuf sans enfants, il se remaria, en 1670, avec *Esther Perreaux*, fille de *Perreaux*, ministre d'Orléans, et d'*Esther Dumas*. Il avait laissé un assez grand nombre d'ouvrages qui se distinguent surtout par une argumentation puissante. « Il avoit, dit Bayle, une grande netteté d'esprit et une adresse merveilleuse à se servir de toutes les armes de la logique, soit pour démêler le foible d'un faux raisonnement, soit pour bien fortifier une preuve. » Mais des cinquante écrits et plus qu'il avait composés, trois seulement ont vu le jour.

I. *Sermon sur II Cor. III*, 17, Saumur, 1666, in-8°. — C'est dans ce sermon, comme nous l'avons dit, qu'il laissa percer ses sentiments. Le système dogmatique de Pajon ou le pajonisme ne niait point la nécessité de la grâce de Dieu ni son efficacité dans l'œuvre de la conversion, il essayait seulement d'adoucir ce qu'il y a de désolant dans le dogme calviniste de la prédestination absolue; de donner une explitcaion rationnelle des effets de la grâce, et de relever l'âme humaine de la passiveté où la plonge la théorie mystique sanctionnée à Dordrecht, théorie très-favorable aux révélations immédiates dont se vantent les fanatiques. Selon Pajon, la grâce n'agit qu'objectivement, c'est-à-dire que l'Esprit saint présente à l'homme dans la Parole de Dieu des vérités et des mo-

(1) Les curieux trouveront dans le T. XIV de la Collection Conrart, sous le titre de *Procédure contre Pajon en* 1667, le récit de tout ce qui fut machiné en cette occasion.

tifs de conversion propres à porter sa volonté vers le bien; c'est à l'esprit humain à se laisser convaincre par ces vérités et toucher par ces motifs. L'action de la grâce est donc purement spirituelle; elle n'agit pas immédiatement sur le cœur ni d'une manière irrésistible. Avec ce système, que *Isaac Papin* formula d'une manière plus claire et plus précise, Pajon n'avait pas besoin de rejeter la grâce particulière, d'en révoquer en doute la nécessité, et il pouvait, en toute vérité, affirmer qu'il n'était ni arminien ni socinien.

II. *Examen du livre qui porte pour titre* Préjugez légitimes, etc., Bionne, 1673, 2 vol. in-12; Charent., 1673, 2 vol. in-12; La Haye, 1683, 2 part. in-12. — Ce livre acquit à Pajon une réputation très-grande et très-bien méritée.

III. *Remarques sur l'Avertissement pastoral, avec une relation de ce qui se passa au consistoire d'Orléans, assemblé à Bionne, quand il fut signifié; une Lettre de l'auteur à MM. du clergé de France et une Réponse à quelques difficultés que l'on fait ordinairement aux Protestans,* Amsterd., 1683, in-12.

PALAIRET (Élie), ministre protestant et savant philologue, naquit à Rotterdam, en 1713, d'une famille de Réfugiés. Il reçut sa première éducation dans sa ville natale et alla ensuite étudier la théologie à l'université de Leyde. Après avoir desservi différentes églises, celle d'Aardenburg, en 1741, celle de Dornick, en 1749, en qualité de second pasteur, et celle de Tournay, il passa en Angleterre et fut nommé ministre de l'église française de Greenwich. En 1755, il reçut vocation de l'église de Saint-Jean à Londres, à la recommandation de *Jean Des Champs*, qui l'y installa. Plus tard, l'évêque de Bangor, qui appréciait ses talents, le choisit pour son vicaire. La date précise de sa mort nous est inconnue; il paraît qu'il termina ses jours en 1765. On a de lui :

I. *Observationes philologico-criticæ in sacros N. T. libros, quorum plurima loca ex auctoribus potissimùm græcis exponuntur,* Leyde, 1752, 8°.

II. *Proeve van een oordeelkundig Woordenboek over de heilige Boeken des nieuwen Verbonds,* Leyde, 1754, 8°.

III. *Thesaurus ellipsium latinarum, sive vocum quæ in sermone latino suppressæ vindicantur,* Lond., 1760, 8°.

IV. *Specimen exercitationum in N. T.,* Lond., 1760, in-8°.

V. *Specimen exercitationum philologico-criticarum in sacros N. Fœderis libros,* Lond., 1760, in-8°. — Cet ouvrage, cité par Watt, n'est peut-être qu'une réimp. du N° I.

On attribue aussi à Palairet une édition du Testament de Wetstein.

PALAIRET (Jean), maître de langue française de leurs A. R. le prince Guillaume et les princesses Marie et Louise d'Angleterre, et agent des États-Généraux à Londres, naquit à Montauban en 1697. Il ne nous est d'ailleurs connu que par ses ouvrages, dont voici les titres :

I. *Nouvelle méthode pour apprendre à bien lire et à bien orthographier,* Lond., 1727, in-12; 12e édit., 1758, in-12; nouv. édit. donnée par *Formey,* Berlin, 1775, in-8°.

II. *A short treatise upon the arts and sciences, in French and English,* 1736, in-8°.

III. *New royal French grammar,* Lond., 1758, in-8°; 8e édit. revue par l'auteur, Lond., 1769, in-12.

IV. *Nouvelle introduction à la géographie moderne,* Lond., 1754-1755, 3 vol. in-12.

V. *Atlas méthodique,* Lond., 1754, in-fol.—Contenant 53 cartes.

VI. *A concise description of the English and French possessions in North America,* Lond., 1755, in-8°; publiée en franç., 1756.

PALISSY (Bernard), un des plus beaux génies et un des plus nobles caractères des temps modernes, naquit dans le diocèse d'Agen (1), au com-

(1) A la Chapelle-Biron, dans le Périgord, au témoignage des plus récents biographes de Pa-

mencement du XVIe siècle (vers 1510, d'après d'Aubigné), et mourut, au rapport de L'Estoile, en 1590, à la Bastille (1589, d'après d'Aubigné).

On ne connaît sur la vie de Palissy que le peu de détails qu'il nous a donnés lui-même incidemment dans ses écrits; c'est à peine si son nom se trouve mentionné par ses contemporains. Telle fut la destinée de nos plus éminents artistes. A cette époque, l'artiste était encore confondu avec l'artisan; on honorait les œuvres, et on méprisait l'ouvrier. Palissy n'était dans l'origine qu'un homme de métier, il était verrier de son état; mais la nature l'avait doué d'un grand esprit d'observation, et cet esprit lui tint lieu d'instruction. Il eut ainsi l'avantage inappréciable, dans un siècle de préjugés et de superstition, de semer dans un terrain vierge. Il aborda le champ des connaissances sans idées préconçues, sans système, comme un monde nouveau sortant des mains du Créateur. Ses premiers pas furent d'abord incertains, mais il ne tarda pas à s'orienter, et il poursuivit courageusement sa route sans se laisser détourner par les difficultés et les obstacles. Le Ciel et la Terre furent son seul livre, et dans « ce beau livre » il lut ce que nul autre n'avait encore lu avant lui. Aussi peut-on le considérer comme le fondateur en France de la philosophie expérimentale; il fut le précurseur et l'émule du grand Bacon. Personne n'était plus ennemi que lui de l'autorité aveugle. Il fut pour les sciences naturelles, ce que fut *Ramus* pour les sciences philosophiques. « Je sçay, disait-il, que toute folie accoustumée est prinse comme par une loy et vertu : mais à ce je ne m'arreste, et ne veux aucunement estre imitateur de mes prédécesseurs ès choses spirituelles et temporelles (1), sinon en ce qu'ils auront bien fait selon l'ordonnance de Dieu. Je voy de si grands abus et ignorances en tous les arts, qu'il semble que tout ordre soit la plus grande part perverti. » Montaigne n'aurait ni mieux pensé, ni mieux dit.

Après avoir acquis la théorie de son art de peintre-verrier, Palissy fit son tour de France. Il passa plusieurs années en voyage, travaillant de son état pour vivre et cherchant à s'éclairer et à s'instruire par ses observations. Rien ne frappait son esprit, qu'il ne voulût s'en rendre compte. Les phénomènes naturels excitaient surtout sa curiosité. Un problème le préoccupait-il? il ne goûtait de repos qu'il n'en eût trouvé la solution, ou du moins une explication plus ou moins plausible, y consacrant, s'il le fallait, des années de méditation. Les natures molles, qui se rebutent facilement, n'arrivent à rien de grand. Palissy avait toute la persévérance de l'homme de génie. Après avoir parcouru la plus grande partie de la France, du midi au nord et de l'est à l'ouest (2), il alla, en 1539, s'établir à Saintes, où il se maria. Sa femme lui donna de nom-

lissy.— M. Henry Morley (The life of B. P., his labours and discoveries in art and science, etc., Lond., 1852, 2 vol. in-8o) et M. Cazenove de Pradines (Rapport sur le concours ouvert par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, pour une étude sur Palissy, en 1855) élèvent des doutes sur ce lieu de naissance. Si, en effet, les biographes se sont déterminés par cette seule considération qu'il existe en cet endroit une tuilerie qui a été la propriété d'une famille du nom de Palissy, ils ont pris une bien faible présomption pour une preuve. Un des descendants de notre potier ou tout autre membre de sa famille n'a-t-il pas pu se fixer dans ce village, de même que lui était allé se fixer à Saintes? Il paraît à peu près certain que son père n'exerçait pas la profession de potier, et par conséquent, cette tuilerie ne devait pas être un héritage de famille. — Parmi les nombreux travaux sur Palissy, celui de M. Morley est sans contredit un des plus consciencieux, nous n'y avons remarqué aucune erreur de fait ni de date; mais on regrette que l'auteur ait cru devoir appeler la fiction à son aide pour repandre plus d'intérêt sur son sujet. L'histoire qui se pare des couleurs du roman, compromet son caractère et perd toute autorité. Comment le lecteur, à moins de posseder lui-même à fond la matière, discernera-t-il le vrai du faux?

(1) Ces mots *ès choses spirituelles et temporelles* sont omis dans l'édit. des Œuvres de Palissy, par M. Cap. Nous avons suivi l'édition originale que possède la Bibl. Mazarine.

(2) Il paraît qu'il ne fit quelque séjour que dans le Bigorre, à Tarbes, et peut-être dans le pays des Ardennes.

breux enfants. Deux de ses fils présumés sont connus de nom, ce sont NICOLAS et MATHURIN (1), qu'il initia dans son art et qui le secondèrent dans les travaux qu'il exécuta plus tard (1570) dans les jardins du palais « lèz le Louvre à Paris. »

La réputation de bon dessinateur que Palissy s'était acquise dans sa province, lui valait d'être fréquemment chargé de dresser le plan figuratif de propriétés en litige. « L'on pensoit en nostre pays, dit-il avec modestie, que je fusse plus sçavant en l'art de peinture que je n'estois, qui causoit que j'estois souvent appellé pour faire des figures pour les procès. » Ces travaux, qui lui étaient bien payés, l'aidaient beaucoup à vivre, et ils lui furent d'un grand secours lorsque, négligeant ses occupations de peintre-verrier, il s'appliqua à trouver le secret de la faïence. Il paraît qu'il se livra à cette recherche bientôt après son établissement à Saintes. Il nous raconte lui-même, dans son traité de l'*Art de terre*, les déceptions sans nombre, les dégoûts, les misères qu'il eut à souffrir avant de parvenir au terme de ses désirs. « Povreté empeche les bons espritz de parvenir, » telle est la devise qu'il prit; mais, loin de l'accabler, la pauvreté fut pour lui comme un aiguillon. Où les âmes vulgaires succombent, les âmes d'élite triomphent, et la victoire est d'autant plus éclatante qu'elle a été plus vivement disputée. C'est un beau combat que celui du génie aux prises avec l'adversité. Palissy nous offre un des plus rares exemples de persévérance dont l'histoire ait conservé le souvenir. Écoutons-le; son récit, simple et naïf, est un morceau plein d'éloquence. « Sçaches, dit-il à son interlocuteur (en 1580, ou au moins après 1576), qu'il y a vingt et cinq ans passez qu'il me fut monstré une coupe de terre, tournée et esmaillée d'une telle beauté que dès lors j'entray en dispute avec ma propre pensée, en me remémoriant plusieurs propos [évidemment des railleries huguenottes], qu'aucuns m'avoient tenus en se mocquant de moy, lorsque je peindois les images. Or, voyant que l'on commençoit à les délaisser au pays de mon habitation, aussi que la vitrerie n'avoit pas grande requeste, je pensoy que si j'avois trouvé l'invention de faire des esmaux, je pourrois faire des vaisseaux de terre et autre chose de belle ordonnance, parce que Dieu m'avoit donné d'entendre quelque chose de la pourtraiture, et dès lors, sans avoir esgard que je n'avois nulle connoissance des terres argileuses, je me mis à chercher les esmaux, comme un homme qui taste en ténèbres. » Ses expériences se succèdent; à chaque nouvel échec, il recommence sur nouveaux frais. Privé de tout, il est obligé de suffire à tout. Il fait à la fois le travail du maître et le métier du manœuvre. Après avoir « basteléplusieurs années ainsi imprudemment, avec tristesse et soupirs, à cause qu'il ne pouvoit parvenir à rien de son intention, » il s'adressa à un potier qui lui permit de faire cuire ses épreuves dans son four. Nouvelles déceptions, aucune de ses épreuves ne réussit. Le découragement le prit alors; il retourna tristement « à son art de peinture et de vitrerie, et se mit comme en nonchaloir de plus chercher les secrets des esmaux. » Il était dans cette disposition d'esprit, lorsque « survindrent certains commissaires, députez par le Roy, pour ériger la gabelle au pays de Xaintonge, lesquels l'appellèrent pour figurer les isles et pays circonvoisins de tous les marez salans dudit pays (1). » En possession d'un peu

(1) Ils continuèrent sans doute l'industrie de leur père, mais ils restèrent à une grande distance. C'est à eux que l'on attribue le plat où Henri IV est représenté avec sa famille, d'après la gravure de Léonard Gauthier.

(1) On rapporte cette opération à l'année 1543, à la suite d'un édit royal du 29 mai. Mais il y a évidemment une erreur. Nous venons de voir qu'au témoignage de Palissy lui-même, il y avait 25 ans, vers 1580, que l'idée lui était venue de faire ses recherches. Or comme il y avait plusieurs années qu'il s'en occupait, dans le temps

d'argent, à la suite de ce travail, le cœur lui revint, et il se remit avec une nouvelle ardeur à la poursuite de son rêve. Il s'adressa alors à un verrier dont les fourneaux lui semblaient préférables à ceux des potiers de terre. Parmi des milliers d'épreuves mal venues, il s'en trouva à la fin une «blanche et polie. » C'était surtout l'émail blanc qu'il cherchait, car il avait ouï dire que le blanc était le fondement de tous les autres émaux. Le malheureux se crut sauvé; il en éprouva une telle joie qu'il pensait « estre devenu nouvelle créature. » Mais hélas! il n'était pas encore à bout de peines. « Ceste espreuve, dit-il, estoit fort heureuse d'une part, mais bien mal-heureuse de l'autre, heureuse en ce qu'elle me donna entrée à ce que je suis parvenu, et mal-heureuse en ce qu'elle n'estoit mise en doze ou mesure requise; je fus si grand beste en ces jours-là, que soudain que j'eus fait ledit blanc qui estoit singulièrement beau, je me mis à faire des vaisseaux de terre, combien que jamais je n'eusse conneu terre, et ayant employé l'espace de sept ou huit mois à faire lesdits vaisseaux, je me prins à ériger un fourneau semblable à ceux des verriers, lequel je bastis avec un labeur indicible : car il falloit que je maçonnasse tout seul, que je destrempasse mon mortier, que je tirasse l'eau pour la destrempe d'iceluy, aussi me falloit moy-mesme aller quérir la brique sur mon dos, à cause que je n'avois nul moyen d'entretenir un seul homme pour m'ayder en cest affaire. » La certitude où il était de toucher au but, le soutint dans ce travail. Mais que de souffrances, tant morales que physiques, n'avait-il pas encore à endurer! Que de génie ne devait-il pas encore dépenser; par combien d'ingénieuses inventions ne devait-il pas marquer le chemin qu'il se frayait si péniblement sous les douloureuses étreintes de la misère! Chaque fournée mal venue consommait sa ruine. Les poignants reproches de sa femme, les lâches railleries de ses voisins, mettaient le comble à son infortune. Un jour le bois vient à lui manquer : il n'hésite pas, tous les objets en bois qu'il trouve dans sa maison, les tables, le plancher même, il jette tout dans son fourneau. « J'estois en une telle angoisse, écrit-il, que je ne sçaurois dire : car j'estois tout tari et déséché à cause du labeur et de la chaleur du fourneau; il y avoit plus d'un mois que ma chemise n'avoit seiché sur moy; encores pour me consoler on se mocquoit de moy, et mesme ceux qui me devoyent secourir alloyent crier par la ville que je faisois brusler le plancher, et par tel moyen l'on me faisoit perdre mon crédit, et m'estimoit-on estre fol. Les autres disoyent que je cherchois à faire la fausse monnoye, qui estoit un mal qui me faisoit seicher sur les pieds; et m'en allois par les ruës tout baissé, comme un homme honteux : j'estois endetté en plusieurs lieux, et avois ordinairement deux enfans aux nourrices, ne pouvant payer leurs salaires; personne ne me secouroit. Mais au contraire ils se mocquoyent de moy, en disant : il luy appartient bien de mourir de faim, parce qu'il délaisse son mestier. »

Cependant au milieu de tant de « pauvretés et d'ennuis, » il ne se laisse pas aller au découragement. « Quand, continue-t-il, je me fus reposé un peu de temps avec regrets de ce que nul n'avoit pitié de moy, je dis à mon ame : qu'est-ce qui te triste, puisque tu as trouvé ce que tu cherchois? Travaille à présent et tu rendras honteux tes détracteurs. Mais mon

où il fut chargé de la carte figurative des marais salants de la Saintonge, cette date de 1543 nous reporterait à une époque antérieure à son établissement à Saintes. D'un autre côté, Palissy nous apprend qu'il tâtonna pendant 15 ou 16 ans avant d'arriver à un résultat satisfaisant. Or si l'on admet, comme il est probable, qu'il y était parvenu à l'époque où il fut honoré du titre d'inventeur des rustiques figulines du roi, c'est-à-dire en 1562 ou 1563, la date de ses premiers essais remonterait à l'an 1547. Mais, en résumé, il y a beaucoup d'incertitude dans ces dates, auxquelles notre artiste n'attachait sans doute pas plus d'importance qu'elles ne méritent.

esprit disoit d'autre part : tu n'as rien de quoy poursuyvre ton affaire : comment pourras-tu nourrir ta famille et acheter les choses requises pour passer le temps de quatre ou cinq mois qu'il faut auparavant que tu puisses jouir de ton labeur? » Oh ! heureux du siècle, que de bien vous pourriez faire qui vous coûterait si peu ! Notre artiste se roidit contre l'adversité; Dieu n'abandonne pas les siens. Afin de gagner du temps, il prend à son service un potier de terre. Ne pouvant le nourrir à sa table, parce que lui-même ne vivait depuis longtemps que de privations, il l'entretient à crédit dans une taverne. Après six longs mois de travail, ses vaisseaux étaient préparés selon son ordonnance. Il congédia alors son aide « auquel, par faute d'argent, il fut contraint donner de ses vestemens pour son salaire; » puis il se mit à démolir son ancien fourneau dont il fit servir les débris à la construction d'un nouveau. Lui seul suffit à tout, il est à la fois architecte, maçon, gâcheur. La première cuisson réussit. Il prépare alors ses émaux, il pile, il calcine ses matières, il les broie, il est infatigable, « le désir qu'il a de parvenir à son entreprise lui fait faire des choses qu'il eût estimé impossibles. » Enfin il applique ses couleurs et met le tout dans son fourneau. Il espérait retirer de sa fournée de trois à quatre cents livres. Mais, ô cruelle déception ! un accident qu'il n'avait pu prévoir, le rejeta plus profondément dans l'abîme, au moment même où il s'en croyait sorti. De petits cailloux qui se trouvaient dans le mortier dont il avait maçonné son four, avaient éclaté sous l'action du feu, et les éclats rejaillissant sur ses émaux, s'y étaient incrustés. Du reste « la fournée se portoit bien, » mais elle n'en était pas moins perdue pour lui, et elle lui avait coûté plus de six vingts écus. « J'avois emprunté le bois et les estoffes, nous raconte-t-il, et si avois emprunté partie de ma nourriture en faisant la dite besongne. J'avois tenu en espérance mes créditeurs qu'ils seroyent payez de l'argent qui proviendroit des pièces de ladite fournée, qui fut cause que plusieurs accoururent dès le matin quand je commençois de désenfourner. » Ses créditeurs (gens très-humains!) le pressaient de vendre les pièces le moins endommagées, « aucuns en vouloyent acheter à vil pris, » mais il eut assez de force de caractère pour mettre en pièces le tout, ne voulant en vendre à aucun prix, dans la crainte très-légitime que ce ne fût « un descriement et rabaissement de son honneur. » Après ce sacrifice fait à sa dignité d'artiste, il n'y eut plus qu'un cri dans tout son voisinage : Palissy était bien décidément fou. Toutes ces contrariétés, toutes ces luttes, toutes ces souffrances finirent par l'abattre, il dut s'aliter; mais « quand il eut demeuré quelque temps au lit, et qu'il eut considéré en soi-même qu'un homme qui seroit tombé en un fossé, son devoir seroit de tascher à se relever, en cas pareil il se mit à faire quelques peintures, et par plusieurs moyens il prit peine de recouvrer un peu d'argent. » Nouvelles tentatives, nouveaux revers. Cette fois ce sont les cendres que la violence du feu a chassées sur ses vases et qui s'y sont attachées (1). Le malheureux devait se croire prédestiné à toutes les infortunes. A peine avait-il appris à se donner de garde d'un danger, qu'il en survenait un autre auquel il n'avait pas songé. Mais il s'éclaire, il s'instruit par ses souffrances mêmes. Chaque échec qu'il éprouve, lui suggère l'idée d'une invention nouvelle. Sa vie fut un combat perpétuel de l'homme de génie aux prises avec la nature pour se l'assujettir. « Bref, il bastela ainsi l'espace de quinze ou seize ans. » Le peu d'argent qu'il gagnait, était employé « à passer plus outre, comme tu sais, dit-il, que je fais encore à présent. » Aux yeux de l'artiste, son art est toujours impar-

(1) Les *cazettes* qu'il imagina pour obvier à ces sortes d'accidents, sont encore en usage aujourd'hui.

fait, ses horisons ne sont pas bornés. Lorsque Palissy eut trouvé le moyen de faire des « pièces rustiques, » il fut encore en plus grande peine qu'auparavant. « Car ayant fait un certain nombre de bassins rustiques, et les ayant fait cuire, ses esmaux se trouvoyent les uns beaux et bien fonduz, autres mal fonduz, autres estoyent bruslez, à cause qu'ils estoyent composez de diverses matières qui estoyent fusibles à divers degrez ; le vérd des lézards estoit bruslé premier que la couleur des serpens fust fonduë, aussi la couleur des serpens, escrevices, tortuës et cancres, estoit fonduë auparavant que le blanc eust receu aucune beauté. Toutes ces fautes m'ont causé un tel labeur et tristesse d'esprit, qu'auparavant que j'aye eu rendu mes esmaux fusibles à un mesme degré de feu, j'ay cuidé entrer jusques à la porte du sépulchre : aussi en me travaillant à tels affaires je me suis trouvé l'espace de plus de dix ans si fort escoulé en ma personne, qu'il n'y avoit aucune forme ny apparence de bosse aux bras ny aux jambes : ains estoyent mesdites jambes toutes d'une venuë : de sorte que les liens de quoy j'attachois mes bas de chausses estoyent, soudain que je cheminois, sur les talons avec le résidu de mes chausses. » L'ignorance où il était de la manière dont les diverses terres se comportent au feu, lui causa aussi beaucoup d'ennuis et de pertes. Son expérience lui coûtait cher, mais elle lui profitait. Chaque pas qu'il faisait en avant était une précieuse conquête. A mesure que « sa puissance s'augmentoit, » il jetait à bas pour relever et construire sur de meilleurs plans, « qui faisoit qu'aucuns artisans, comme chaussetiers, cordonniers, sergens et notaires, un tas de vieilles, tous ceux-cy sans avoir esgard que son art ne se pouvoit exercer sans grand logis, disoyent qu'il ne faisoit que faire et desfaire, et le blasmoyent de ce qui les devoit inciter à pitié, attendu qu'il estoit contraint d'employer les choses nécessaires à sa nourriture, pour ériger les commoditez requises à son art. Et qui pis est, le motif desdites mocqueries et persécutions sortoit de ceux de sa maison, lesquels estoyent si esloingnez de raison, qu'ils vouloyent qu'il fict la besongne sans outis, chose plus que déraisonnable. Or d'autant plus que la chose estoit déraisonnable, de tant plus l'affliction lui estoit extresme. » On a beau être philosophe, l'injustice révolte toujours l'honnête homme, de même que la stupidité révolte le bon sens. On n'en est pas moins en paix avec soi-même, sans doute, mais on aime bien aussi être en paix avec les autres. « J'ay esté plusieurs années, continue Palissy, que n'ayant rien de quoy faire couvrir mes fourneaux, j'estois toutes les nuits à la mercy des pluyes et vents, sans avoir aucun secours, aide ny consolation, sinon des chatshuants qui chantoyent d'un costé et les chiens qui hurloyent de l'autre ; parfois il se levoit des vents et tempestes qui souffloyent de telle sorte le dessus et le dessouz de mes fourneaux, que j'estois contraint quitter là tout, avec perte de mon labeur, et me suis trouvé plusieurs fois qu'ayant tout quitté, n'ayant rien de sec sur moy, à cause des pluyes qui estoyent tombées, je m'en allois coucher à la minuit ou au point du jour, accoustré de telle sorte comme un homme que l'on auroit trainé par tous les bourbiers de la ville, et en m'en allant ainsi retirer, j'allois bricollant sans chandelle, et tombant d'un costé et d'autre, comme un homme qui seroit yvre de vin, rempli de grandes tristesses : d'autant qu'après avoir longuement travaillé je voyois mon labeur perdu. Or en me retirant ainsi soüillé et trempé, je trouvois en ma chambre une seconde persécution pire que la première, qui me fait à présent esmerveiller que je ne suis consumé de tristesse. » Après un récit aussi émouvant, peut-on s'étonner avec M. Chevreul (Journal des savants, 1849) ou avec M. Brongniart (Traité des arts céramiques) que Palissy, dans son traité de l'Art de terre, n'ait pas révélé les secrets de ses émaux? Indépendamment des fort bon-

nes raisons qu'il en donne, nous pensons qu'il n'eût pas été sage à lui de renoncer à son gagne-pain, à une propriété si légitimement et si laborieusement acquise. N'était-ce pas d'ailleurs le seul héritage qu'il avait à laisser à ses enfants? La gloire seule ne nourrit pas ; nos savants le savent bien. Nous comprendrions le reproche s'il se fût agi d'une découverte d'une utilité publique. « Il n'est pas de mon art, disait-il, ny des secrets d'iceluy comme de plusieurs autres. Je sçay bien qu'un bon remède contre une peste, ou autre maladie pernicieuse, ne doit estre célé. Les secrets de l'agriculture ne doivent estre célez. Les hazards et dangers des navigations ne doivent estre célez. La parole de Dieu ne doit estre célée. Les sciences qui servent communément à toute la république ne doyvent estre célées. Mais de mon art de terre et de plusieurs autres arts il n'en est pas ainsi. » Aujourd'hui, nos brevets d'invention garantissent aux inventeurs leur propriété, et mieux que cela, l'Etat, s'il y va de l'intérêt général, acquiert l'invention et la vulgarise. Mais rien de semblable n'existait du temps de Palissy. Notre artiste craignait avec quelque raison que son invention, s'il la divulguait, ne tombât dans le mépris. Mieux vaut, pensait-il, « qu'un homme ou un petit nombre facent leur profit de quelque art en vivant honnestement, que non pas un si grand nombre d'hommes, lesquels s'endommageront si fort les uns les autres, qu'ils n'auront pas moyen de vivre, sinon en profanant les arts, laissant les choses à demy faites, comme l'on voit communément de tous les arts, desquels le nombre est trop grand. »

La religion soutint Palissy dans ses rudes épreuves. Il était au plus fort de ses tribulations lorsqu'il embrassa le parti de l'Evangile. Il fut un des fondateurs de l'église de Saintes (1). Dans un de ses livres, il raconte l'origine de cette église. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à nos articles HAMELIN et LA BOISSIÈRE ; nous n'ajouterons que quelques détails. Ce fut en 1546 que les premiers germes de la Réforme furent répandus dans le pays. Quelques moines dont les yeux s'étaient dessillés, avaient eu le courage de s'élever contre les abus. Or « soudain que les prestres et bénéficiers entendirent qu'ils détractoyent de leurs coquilles, ils incitèrent les juges de leur courir sus : ce qu'ils faisoyent de bien bonne volonté, à cause qu'aucuns d'eux possédoyent quelque morceau de bénéfice, qui aidoit à faire bouillir le pot. » Les moines prirent la fuite. Quelques-uns se retirèrent dans les îles « d'Olleron, de Marepnes et d'Allevert, » où ils répandirent leurs doctrines, d'abord couvertement, puis, quand ils se furent assurés d'un certain nombre de prosélytes, ils levèrent le masque, et « trouvèrent moyen d'obtenir la chaire, parce qu'en ces jours-là, il y avoit un grand vicaire qui les favorisoit tacitement. » Leur prédication porta d'heureux fruits, bien que par ignorance ils ne découvrissent encore les abus « qu'assez maigrement. » Les choses en étaient là, lorsqu'un nommé Collardeau, procureur fiscal, « homme pervers et de mauvaise vie, » parvint à se faire donner une com-

(1) « Pour beaucoup, dit M. Camille Duplessis, dans son Etude sur Palissy, couronnée, en 1855, par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, pour beaucoup, la réforme ne s'annonçait que comme une protestation énergique contre d'irrécusables abus, et pas le moins du monde comme un schisme. Palissy fut pris au piège, et il ne paraît pas avoir soupçonné que derrière l'épuration du clergé se cachait le renversement de l'orthodoxie. Un des premiers il se fit protestant, et bien qu'il ne l'ait pas dit expressément, tout porte à croire qu'il fut lui-même ministre de ce nouveau culte [d'Aubigné lui donne cette qualité dans l'Index qu'il a joint à son Histoire]. » M. Duplessis s'abuse lorsqu'il prétend que, dans le principe, la Réforme ne s'attaqua qu'aux vices du clergé. Tel était peut-être le sentiment de la foule (quoique la foule, en France du moins, soit restée de préférence dans le camp opposé) ; mais il nous permettra de ne pas y confondre Palissy ; il savait fort bien où il allait, lui, et s'il est tombé dans le *piége*, c'est qu'il a bien voulu y tomber. Le schisme était flagrant, lorsqu'il préféra le martyre à la liberté et aux honneurs. Palissy est un trop grand coupable, pour que M. Duplessis puisse espérer d'attirer sur lui le bénéfice de circonstances atténuantes.

mission pour poursuivre. Trois des prédicants furent arrêtés, celui de l'île d'Oléron, nommé frère *Robin*, celui de « l'isle d'Allevert, » nommé *Nicole*, et celui de Gimosac, dont le nom n'est pas connu. Comme ils persistèrent courageusement dans leurs convictions, « ils furent condamnez à estre desgraduez, et vestus d'accoustremens verds, à fin que le peuple les estimast fols ou insensez : et qui plus est, parce qu'ils soustenoyent virilement la querelle de Dieu, ils furent bridez comme chevaux par ledit Collardeau, auparavant que d'estre menez sur l'eschafaut, èsquelles brides y avoit en chacune une pomme de fer, qui leur emplissoit tout le dedans de leurs bouches, chose fort hideuse à voir : et estans ainsi desgraduez, ils les retournèrent en prison, pour les mener à Bourdeaux, à fin de les condamner à mourir. » Mais le frère *Robin* ayant limé les fers qu'il avait aux jambes, parvint à échapper à ses bourreaux. Ses deux compagnons d'infortune qui avaient refusé de suivre son exemple, furent brûlés, l'un à Saintes et l'autre à Libourne, au mois d'août 1546. Dix ans après ces événements, en 1557, *Philibert Hamelin* (Voy.) subit le même sort, le 18 avril. Ce fut en vain que Palissy, qui le connaissait particulièrement depuis plus de dix ans, avait imploré courageusement pour lui l'humanité des juges en leur déclarant « qu'ils avoyent emprisonné un Prophète, ou Ange de Dieu, envoyé pour annoncer sa Parole, et jugement de condamnation aux hommes sur le dernier temps. » C'est à la sollicitation de ce « saint homme » que quelques artisans de Saintes, au nombre desquels était Palissy, avaient commencé à se réunir pour prier en commun. Ils n'étaient encore qu'un petit nombre de prosélytes, lorsque le ministre *Mazières*, dit *La Place*, consentit à rester au milieu d'eux. Ce pasteur leur administra la parole de Dieu jusqu'à l'arrivée du ministre *La Boissière*, qui, le premier, osa prêcher publiquement à Saintes. Il édifiait encore son petit troupeau en 1563, lorsque Palissy publia son livre. Depuis, l'église profita si bien, écrit notre Palissy, que les fruits d'icelle demeureront à jamais. Nous avons rapporté ailleurs (*Voy.* VI. p. 423) la séduisante peinture qu'il fait du changement des mœurs. Un phénomène assez curieux se présenta ; on vit des curés, auxquels leurs ouailles refusaient de payer la dîme, recourir aux ministres pour les prier de faire rentrer leurs troupeaux dans le devoir. « Plusieurs gens des villages en ces jours là demandoyent des ministres à leurs curez ou fermiers, ou autrement ils disoyent qu'ils n'auroyent point de dismes : cela faschoit plus les prestres que nulle autre chose... En ce temps là furent faits des actes assez dignes de faire rire et pleurer tout à un coup : car aucuns fermiers ennemis de la Religion, voyans telles nouvelles, s'en alloyent aux ministres, pour les prier de venir exhorter le peuple, d'où ils estoyent fermiers : et ce à fin d'estre payez des dismes. » L'exemple des fidèles de la petite église avait eu cette heureuse influence de contraindre les méchants même à devenir gens de bien. Mais à la suite des malheurs du temps, encouragés par l'impunité, ils jetèrent le masque et reprirent leur nature perverse. « Pour obvier à leurs tyrannies horribles et exécrables, dit Palissy, je me retiray secrettement en ma maison, pour ne voir les meurtres, reniemens et destroussemens qui se faisoyent ès lieux champestres : et estant retiré en ma maison l'espace de deux mois [sans doute pendant la première guerre civile, en 1562], il m'estoit avis, que l'enfer avoit esté desfonsé, et que tous les esprits diaboliques estoyent entrez en la ville de Xaintes : car au lieu que j'entendois un peu auparavant pseaumes, cantiques, et toutes paroles honnestes d'édification et bon exemple, je n'entendois que blasphesmes, bateries, menaces, tumultes, toutes paroles misérables, dissolution, chansons lubriques et détestables, en telle sorte, qu'il me sembloit que toute la vertu et sainteté de

la terre estoit estouffée et esteinte. — Je fus grandement espouvanté l'espace de deux mois, voyant que les porte-faix et belistreaux estoyent devenus seigneurs aux despens de ceux de l'Eglise reformée: je n'avois tous les jours autre chose que rapports des cas espouvantables qui de jour en jour s'y commettoyent, et de tout ce que je fus le plus desplaisant en moy-mesme, ce fut de certains petis enfans de la ville, qui se venoyent journellement assembler en une place près du lieu où j'estois caché (m'exerçant toutes fois à faire quelque œuvre de mon art), qui se divisans en deux bandes, et jettans des pierres les uns contre les autres, juroyent et blasphémoyent le plus exécrablement, que jamais homme ouyt parler... Il me prenoit souvent envie de hazarder ma vie, pour en faire la punition; mais je disois en mon cœur le pseaume LXXIX, qui se commence: Les gens entrez sont en ton héritage. » Palissy termine son intéressant récit par cette réflexion. « Je sçay que plusieurs historiens descriront les choses plus au long, toutes fois j'ay bien voulu dire ceci en passant, parce que durant ces jours mauvais, il y avoit bien peu de gens de l'Eglise réformée en ceste ville. »

Mal lui prit de ne pas suivre l'exemple de ceux de ses coreligionnaires qui cherchèrent leur sûreté dans la fuite. Arrêté comme hérétique, il fut livré aux tribunaux. Heureusement pour lui qu'il avait été chargé de divers travaux par le connétable de Montmorency. Ce fut ce qui le sauva. Palissy raconte lui-même dans une lettre au duc les dangers qu'il courut. Le seul motif, dit-il, de son emprisonnement, c'est qu'il avait eu le courage, en plusieurs occasions, de remontrer à ses haineux qu'il est écrit que celui-là est maudit qui boit le lait et vêtit la laine de la brebis sans lui donner pâture. « Je me fusse très bien donné garde de tomber entre leurs mains sanguinaires, continue-t-il, n'eust esté que j'avois espérance qu'ils auroyent esgard à vostre œuvre, et à l'incitation de monseigneur le duc de Montpensier, lequel me donna une sauve-garde, leur interdisant de non cognoistre ny entreprendre sur moy, ny sur ma maison, sachant bien que nul homme ne pourroit achever vostre œuvre que moy. Aussi estant entre leurs mains prisonnier, le seigneur de Burie et le seigneur de *Jarnac* et le seigneur de *Ponts* prindrent bonne peine pour me faire délivrer, tendant à fin que vostre œuvre fust parachevée. Quoy voyant, mes haineux m'envoyèrent de nuit à Bourdeaux, par voyes obliques, sans avoir esgard ny à vostre grandeur, ny à vostre œuvre. Ce que je trouvay fort estrange, veu que monsieur le comte de *La Roche-Foucaut*, combien que pour lors il tenoit le parti de vos adversaires, ce néantmoins, il porta tel honneur à vostre grandeur qu'il ne voulut jamais qu'aucune ouverture fust faite à mon hastelier, en cause de vostre œuvre; mais les susdits de ceste ville ne firent pas ainsi, ains au contraire, soudain que je fus prisonnier, ils firent ouverture et lieu public de partie de mon hastelier, et avoyent conclu en leur maison de ville de jetter mon hastelier à bas, lequel a esté partie érigé à vos despens, et eust esté exécutée une telle délibération, n'eust été le seigneur et dame de *Ponts* [*Anne de Parthenay*] qui prièrent les susdits de n'exécuter leur intention. — Je vous ay escrit toutes ces choses, ajoute Palissy, à fin que n'eussiez opinion que j'eusse esté prisonnier comme un larron ou meurtrier. » Nous aimerions à nous persuader que ce fut seulement son amour de l'humanité et de la justice qui porta le connétable à intercéder pour Palissy. A sa sollicitation, Catherine de Médicis le fit remettre en liberté, et en même temps le titre dont on le gratifia, d'inventeur des rustiques figulines (1)

(1) *Figulus*, potier de terre; *figulinus*, fait de terre. — Nous ne savons où M. Lesson (Lettres sur la Saintonge, 1842) a vu que Palissy prenait quelquefois le titre d'*hydraulicien* du roi Henri II? Il aurait dû aussi nous indiquer ses autorités lorsqu'il avance que Palissy « quitta Saintes pour

du roi et de monseigneur le duc de Montmorency, lui ouvrit le chemin des honneurs et de la gloire. Le repos forcé qu'il avait dû subir en prison, lui suggéra sans doute l'idée de sa première publication. Les horreurs de la guerre civile l'avaient profondément impressionné. Par reconnaissance, il dédia son livre au fils du connétable. En voici le titre : *Recepte véritable, par laquelle tous les hommes de la France pourront apprendre à multiplier et augmenter leurs thrésors. Item, ceux qui n'ont jamais eu cognoissance des lettres, pourront apprendre une philosophie nécessaire à tous les habitans de la terre. Item, en ce livre est contenu le dessein d'un jardin autant délectable et d'utile invention, qu'il en fut oncques veu. Item, le dessein et ordonnance d'une ville de forteresse, la plus imprenable qu'homme ouyt jamais parler, composé par maistre Bernard Palissy, ouvrier de terre, et inventeur des rustiques figulines du Roy et de monseigneur le duc de Montmorancy, pair et connestable de France, demeurant en la ville de Xaintes*, La Rochelle, Barthélemy Berton, 1563 et 1564 in-4°, seule et même édition (1). — L'auteur réclame l'indulgence, attendu, dit-il, qu'il n'est ni grec, ni hébreu, ni poëte, ni rhétoricien, « ains un simple artisan bien pauvrement instruit aux lettres, » néanmoins, ajoute-t-il, « la chose de soy n'a pas moins de vertu que si elle estoit tirée d'un homme plus éloquent ; j'aime mieux dire la vérité en mon langage rustique, que mensonge en un langage rhétorique (1). » Personne ne lui en fera un reproche, il n'eût pu que perdre à écrire autrement. Son bon sens le sert si bien que l'on ne se doute pas que l'on s'entretient avec un écrivain rustique. Que d'écrivains versés dans le grec et dans le latin lui envieraient sa plume ! On peut sans hésiter le mettre au rang des meilleurs prosateurs de son siècle. « Le style de ses écrits, dit M. Chevreul, est remarquable par la naïveté et la finesse. Si quelquefois les aperçus manquent de justesse, l'expression en est toujours ingénieuse et souvent piquante. » Le savant Réaumur, qui possédait à un si haut degré les qualités propres au génie de Palissy, loue également son esprit d'observation et la netteté de son style qu'il « aime, dit-il, extrêmement. » — « Nous ne connaissons point, dit M. de Lamartine, de [style] plus biblique et plus moderne à la fois. On y sent les premiers bouillonnements d'une source qui va jaillir : c'est une langue qui se moule sur l'âme, et non sur l'antiquité. » — « Il est impossible, dit-il plus loin, après les [ses écrits]

se fixer à La Rochelle. » Au rapport du même écrivain, beaucoup de productions de Palissy existeraient encore dans la Saintonge. « Le plus gracieux objet d'art que j'aie vu de Palissy, dit-il, a été découvert en 1840, pendant la démolition du pont de Saint-Jean-d'Angely. C'est une figurine représentant Catherine de Médicis, fort ressemblante, à en juger par les portraits qui nous sont restés d'elle, et dont l'email coloré et argenté, est d'une excessive pureté. Cette figurine était un vase de senteur, car la coiffure de la reine se trouvait prise dans le bouchon (*sic*). »

(1) Dans quelle étrange confusion tombe M. de Lamartine lorsqu'il dit que Palissy a écrit ce livre à la Bastille de Paris, « où le maréchal de Montmorency et ses autres protecteurs du parti opposé le tenaient enfermé pour sa sûreté, autant que pour le contraindre à sa conversion. » Le grand poëte paraît même ignorer que Palissy ait rien publié lui-même. « Helas ! s'écrie-t-il, c'était dans les murs et dans les fossés d'une prison, séparé de sa femme par le tombeau et de ses enfants par la captivité ; des horizons de la Seine par la proscription, des outils et du travail de son art par la vieillesse, de ses frères en religion par le martyre, que Palissy écrivait ces choses, et se consolait dans sa pensée de sa ruine, du cachot, et de sa mort prochaine. *Ces feuilles éparses, longtemps oubliées, enfin recueillies*, forment deux volumes, véritables trésors de sagesse humaine, de piété divine, de génie éminent, de naïveté, de force et de couleur de style. » L'imagination n'est pas la muse de l'histoire. Du reste, la fidélité historique n'est pas toujours le but que se propose M. de Lamartine, il a de plus hautes visées, et notre remarque est hors de propos.

(1) M. Delécluze (Revue française, 1838) va trop loin lorsqu'il donne à entendre que Palissy tirait vanité de son ignorance du grec et du latin. Lui-même explique parfaitement quel était le sentiment de Palissy, « Sentant toute la supériorité et la force de son intelligence, il dut naturellement, dit-il, supporter avec peine le reproche qu'on lui adressa plus d'une fois, d'ignorer le grec et le latin. » Ce n'était donc pas présomption chez lui, mais mauvaise humeur.

avoir lus, de ne pas proclamer ce pauvre ouvrier d'argile un des plus grands écrivains de la langue française. Montaigne ne le dépasse pas en liberté, J.-J. Rousseau en séve, La Fontaine en grâce, Bossuet en énergie lyrique. Il rêve, il médite, il pleure, il décrit et il chante comme eux. » Peut-être trouvera-t-on qu'on pourrait, sans diminuer la gloire de Palissy, rabattre quelque chose de cet éloge par trop dithyrambique. Un grain de malice se mêle volontiers chez Palissy à la bonhomie gauloise. C'est un trait de son caractère que l'on ne doit pas omettre. Nous en citerons un exemple. Un débat s'élève entre les divers instruments qui servent à la géométrie et à l'architecture pour savoir auquel appartient la prééminence. Chacun d'eux la réclame en faisant valoir ses titres. Ne pouvant s'entendre, ils élisent Palissy pour juge. Son arrêt qu'il rend en faveur de l'homme, ne satisfait personne. Il n'y a qu'une voix parmi les parties déboutées : Comment reconnaître l'homme pour son maître, lui si plein de méchanceté et de folie? Cette unanimité donne à penser au juge, il n'avait pas la prétention d'être infaillible. Dans l'intention de s'éclairer, il soumet donc la tête de l'homme à l'analyse, et qu'arrive-t-il? Il tombe quasi à la renverse comme pâmé, à cause du grand nombre de folies qu'il y aperçoit. De ces folies, les unes sont plaisantes et gaies, les autres sont tristes et affligeantes, la plupart sont de tous les temps. Plus d'une élégante pourrait se reconnaître dans la femme de l'officier royal de robe-longue à laquelle Palissy, pensant faire devoir de chrétien, dit en bonne amitié : « Mamie, pourquoy est-ce que vous contrefaites ainsi vos habillemens? Ne sçavez-vous pas bien que les robes ne sont faites en esté, que pour couvrir la dissolution de la chair? et, en hyver, pour cela mesme, et pour les froidures? Et vous sçavez que tant plus les habillemens sont proches de la chair, d'autant plus ils tiennent la chaleur, aussi de tant mieux ils couvrent les parties honteuses : Mais au contraire, vous avez prins une verdugale [*vertugadin*] pour dilater vos robes, en telle sorte que peu s'en faut, que vous ne monstriez vos honteuses parties. » Au lieu de le remercier de ce bon conseil, que fit la sénéchale? Elle l'appela « huguenot, » comme pour lui dire la plus grosse injure. Ce qu'entendant, Palissy l'abandonna à sa folie incurable, et prit la tête de son mari pour l'examiner. Que de folies, et que de larcins il y découvrit! « Pourquoy est-ce que tu es ainsi fol, lui dit-il, de chicaner et piller les uns et les autres? » Mais l'officier de robe-longue lui répondit bravement « que c'estoit pour entretenir ses estats, et qu'il ne pourroit avoir patience avec sa femme, s'il ne lui donnoit souvent des accoustremens nouveaux; et qu'il falloit desrober pour entretenir ses estats et honneurs. — O fol, s'écrie Palissy, lors ta femme te fera elle mordre en la pomme, comme fit celle de nostre premier père? » Heureusement que de nos jours on y a mis ordre, les sénéchaux sont moins communs que les sénéchales.

Les idées de Palissy sont généralement claires, précises; il ne pèche que par leur enchaînement, défaut si commun de son temps! Encore ce défaut d'ordre ne se remarque guère que dans ses premiers écrits. Le séjour de la capitale, le commerce d'hommes lettrés et surtout l'habitude de parler en public sur des matières scientifiques et controversées devant un auditoire d'élite, lui apprirent à suivre sans embarras le fil de son discours, la génération de ses idées. Palissy nous fait connaître lui-même, dans sa dédicace, le but de son livre. « Puisqu'il a pleu à monseigneur le connestable vostre père, y lisons-nous, me faire l'honneur de m'employer à son service, à l'édification d'une admirable grotte rustique de nouvelle invention, je n'ay craint à vous adresser partie des talens que j'ay receus de Celui qui en a en abon-

dance. Monseigneur, les talens que je vous envoye, sont en premier lieu plusieurs beaux secrets de nature et de l'agriculture, lesquels j'ay mis en un livre, tendant à inciter tous les hommes de la terre à les rendre amateurs de vertu et juste labeur, et singulièrement en l'art d'agriculture, sans lequel nous ne saurions vivre. Et parce que je voy que la terre est cultivée le plus souvent par gens ignorans, qui ne la font qu'avorter, j'ay mis plusieurs enseignemens en ce livre, qui pourront estre le moyen qu'il se pourra cueillir plus de quatre millions de boisseaux de grain, par chacun an, en la France, plus que de coustume, pourveu qu'on veuille suivre mon conseil.» On trouve dans ce livre d'excellents préceptes sur l'agriculture et particulièrement sur les engrais. Malheureusement, la routine est puissante en France. La plupart de nos villages ne sont encore, comme au XVIe siècle, que des cloaques où les fumiers déversent leurs eaux noires et fangeuses, et avec elles toute leur vertu *restaurante*. Récemment un de nos plus éminents chimistes a appliqué, dans sa propriété, les idées de Palissy, et l'on a pu célébrer cette innovation comme une heureuse tentative de la science moderne. Mais telle est la torpeur de nos campagnes, que nous n'oserions nous flatter que son exemple trouvât beaucoup d'imitateurs. Nous ne marchons que par contrainte ; nous n'obéissons qu'au joug. De même que *Sully*, et bien avant lui, Palissy voyait dans l'agriculture la principale mamelle du pays. Aussi déplore-t-il qu'on abandonne la culture des champs comme un travail servile. « Je m'esmerveille, dit-il, d'un tas de fols laboureurs, que soudain qu'ils ont un peu de bien, qu'ils auront gagné avec grand labeur en leur jeunesse, ils auront après honte de faire leurs enfans de leur estat de labourage, ains les feront du premier jour plus grands qu'eux-mesmes, les faisans communément de la pratique, et ce que le pauvre homme aura gagné à grande peine et labeur, il en despendra une grand'partie à faire son fils Monsieur, lequel Monsieur aura en fin honte de se trouver en la compagnie de son père, et sera desplaisant qu'on dira qu'il est fils d'un laboureur. Et si de cas fortuit, le bonhomme a certains autres enfans, ce sera ce Monsieur là qui mangera les autres, et aura la meilleure part, sans avoir esgard qu'il a beaucoup cousté aux escholes pendant que ses autres frères cultivoyent la terre avec leur père. Et en cependant, voilà qui cause que la terre est le plus souvent avortée, et mal cultivée, parce que le malheur est tel, qu'un chacun ne demande que vivre de son revenu, et faire cultiver la terre par les plus ignorans, chose malheureuse. A la mienne volonté, disois-je lors, que les hommes eussent aussi grand zèle, et fussent aussi affectionnez au labeur de la terre, comme ils sont affectionnez pour acheter les offices, bénéfices et grandeurs, et lors la terre seroit bénite, et le labeur de celuy qui la cultiveroit, et lors elle produiroit ses fruits en sa saison. » Ces sages conseils ne furent pas entendus. On pourrait adresser les mêmes reproches à notre génération ; mais seulement dans une certaine mesure, car de nos jours ceux qui délaissent le travail des champs n'y sont pas tous poussés par l'ambition ou par l'amour des richesses. La nécessité de pourvoir à son existence suffit pour dépeupler les campagnes. Le morcellement des propriétés, suite fatale de l'augmentation de la population, doit nécessairement amener ce déplorable résultat. Il est fâcheux que l'intérêt des uns ne soit pas aussi l'intérêt des autres, que ce qui nourrit l'un, ne nourrisse pas aussi l'autre. La perspective de quelques journées de travail, dans le temps des semailles ou des récoltes, ne saurait attacher le prolétaire à la glèbe. Tant que cet antagonisme subsistera, le mal ne fera qu'empirer. Pour y remédier, il faudrait une autre organisation de la commune. Du temps de Palissy, le

trop plein se faisait sans doute moins sentir, mais ce qui contribuait surtout à l'émigration, c'était le peu de sûreté des campagnes.

On trouve déjà dans ce livre de Palissy les premiers germes de ses principales découvertes en physique, en minéralogie, en chimie. Il ne fit que les mûrir et les développer. La philosophie du bon séns le guide dans toutes ses recherches. Au jugement de M. Chevreul, « Bernard Palissy est tout à fait au-dessus de son siècle par ses observations sur l'agriculture et la physique du globe. Leur variété, dit-il, prouve la fécondité de son esprit, en même temps que la manière dont il envisage certains sujets, montre en lui la faculté d'approfondir la connaissance des choses; enfin, la nouveauté de la plupart de ses observations témoigne de l'originalité de sa pensée. » Quant à l'ordonnance de son jardin « autant beau qu'il en fut jamais au monde, hormis celuy du Paradis terrestre, » nous ne pouvons nous empêcher d'y voir un curieux spécimen de la naïveté de nos pères. C'est le fruit doré d'une imagination de jeune homme. *Salomon de Caux* devait réaliser un jour, par une foule de gentilles inventions, une partie du rêve de Palissy. « Je veux ériger mon jardin, dit notre pieux artiste, sur le pseaume CIV, là où le Prophète descrit les œuvres excellentes, et merveilleuses de Dieu, et en les contemplant, il s'humilie devant luy, et commande à son ame de louër le Seigneur en toutes ses merveilles. Je veux aussi édifier ce jardin admirable, à fin de donner occasion aux hommes de se rendre amateurs du cultivement de la terre, et de laisser toutes occupations, ou délices vicieux, et mauvais trafics, pour s'amuser au cultivement de la terre. » Notre bon Palissy tenait particulièrement à ce jardin délectable. Non-seulement il propose au maréchal de Montmorency de lui en construire un sur ce modèle; mais dans une lettre à Catherine de Médicis (où il s'excuse de ce que son indigence ne lui a pas permis de se transporter auprès d'elle pour la remercier de l'avoir arraché aux mains de ses ennemis), il lui marque qu'il y a dans son livre des choses qui pourront beaucoup servir à « l'édification » de son jardin de Chenonceaux, « et quand il vous plaira, ajoute-t-il, me commander vous y faire service, je ne fauldray m'y employer (1). »

La Forteresse imprenable qu'imagina Palissy ne nous semble, non plus, que le jeu d'un poëte. Témoin des horreurs de la guerre civile, son imagination s'était exaltée. Il se demanda s'il ne serait pas possible « de désigner et pourtraire l'ordonnance d'une ville, en laquelle on peust estre asseuré en temps de guerre, » de construire « un palais ou amphithéâtre de refuge, pour recevoir les Chrestiens exilez en temps de persécution. » Après avoir pris conseil du souverain architecte, il se persuada que la chose était faisable. Dieu ayant eu soin, dans sa merveilleuse providence, de pourvoir les plus faibles de ses créatures de la plus grande industrie, ce fut à elles qu'il s'adressa pour s'instruire. Un coquillage en spirale lui fournit le modele de sa forteresse imprenable. Palissy ne se laisse pas déconcerter par les critiques de ceux qui lui objectent qu'il n'entend rien à l'art militaire. Si Dieu, répond-il, ne m'a pas refusé ses dons en l'art de terre, où j'ai fait, sans que personne ne me l'ait appris, ce qu'aucun autre n'avait fait avant moi, qui niera « qu'il ne soit aussi puissant de me donner d'entendre quelque chose en l'art militaire, lequel est plus apprins par nature, ou sens naturel, que non pas par pratique? La fortification d'une ville consiste principalement en traits et lignes de géometrie, et on sait bien que, grâces à Dieu, je ne suis point du tout despourveu de ces choses. »

(1) On prétend que les jardins du château de Chaulnes, en Picardie, avaient été exécutés d'après le plan du Jardin délectable. M. Duplessis va même jusqu'à avancer, nous ne savons d'après quelle autorité, qu'il « en fut tout ensemble le dessinateur et l'entrepreneur. »

« Si je cognois ce mien second livre estre approuvé par gens à ce cognoissans, ajoute Palissy en terminant, je mettray en lumière le troisiesme livre que je feray cy après, le quel traittera du Palais et plate-forme de refuge [il ne parait pas que cette suite ait été publiée], de diverses espèces de terres, tant des argileuses, que des autres : aussi sera parlé de la merle [marne], qui sert à fumer les autres terres. Item, sera parlé de la mesure des vaisseaux antiques [ce traité a-t-il été publié?] aussi des esmails, des feux, des accidens qui surviennent par le feu, de la manière de calciner et sublimer par divers moyens, dont les fourneaux seront figurez audit livre [ce traité n'existe pas non plus]. Après que j'auray érigé mes fourneaux alchimistals, je prendray la cervelle de plusieurs qualitez de personnes, pour examiner et sçavoir la cause d'un si grand nombre de folies qu'ils ont en la teste, à fin de faire un troisiesme livre, auquel seront contenus les remèdes et receptes pour guérir leurs pernicieuses folies. » Cette analyse *alchimistale*, nous avons vu qu'il l'avait déjà entreprise dans le cours de ce livre, et il l'a si bien assaisonnée de sel attique que Lucien n'aurait pas fait mieux. On ne comprend pas qu'il ait eu le courage de mettre ce livre sous le patronage des Montmorency. Une petite pièce de vers, (18 quatrains), à la louange de l'auteur, par un nommé Pierre Sanxay, termine le volume (1).

Le connétable ne tarda pas à attirer Palissy à Paris. Notre artiste travailla, pendant plusieurs années, à la décoration de son château d'Ecouen. Mais de tous les travaux qu'il y exécuta, il ne reste plus en place aujourd'hui qu'un pavé en faïence (2). Dans le siècle dernier, on n'apercevait déjà plus aucune

(1) C'est à tort que M. Cap croit pouvoir attribuer à *François Béroalde* l'éloge en huit vers, signé FB., qui se lit en tête du livre. En 1563, Beroalde avait à peine sept ans et n'était pas le *singulier et parfait ami* de Palissy.

(2) Le savant Peiresc, qui visita le château d'Ecouen, en 1606, et qui en donne une description (MSC. cité dans les Œuvres de Palissy, par Faujas de Saint-Fond et Gobet) n'attribue à Palissy que le pavé en faïence des galeries. « Les galleries et le château renferment, dit-il, plusieurs marbres précieux et de ces belles poteries inventées par Maître Bernard des Thuilleries. — Aux verrières, les Fables qui y sont le mieux représentées, c'est celle de Proserpine, à l'une, et celle du banquet des Dieux ; celle de Psyché, à l'autre ; le pavé d'icelles est aussi de l'invention du susdit Maître Bernard. » Cet *aussi*, dans la pensée de Peiresc, ne se rapporte évidemment pas aux verrières, mais aux belles poteries mentionnées plus haut. « Les amis des arts, dit M. Schœlcher (Revue de Paris, 1834) regrettent là grandement une salle toute pavée de carreaux aux armes du connétable, que l'Empire, avec sa brutalité ordinaire, a fait briser et bouleverser pour planter au beau milieu un de ces énormes N dont il marquait impitoyablement tous les monuments de la France, comme un bourgeois marque ses couverts. » — On a attribué en outre à notre artiste : 1° Une marqueterie en faïence, appliquée sur les parois de la chapelle, et représentant la Passion, en seize tableaux réunis en un seul cadre, d'après Albert Durer ; — 2° Deux tableaux en faïence représentant des batailles, dessinés et exécutés en 1542, « ces deux morceaux uniques et précieux, au jugement d'Alex. Lenoir, servaient de pavement dans la chapelle ; » — 3° Quarante-cinq sujets tirés de la fable de Cupidon et de Psyché, d'après les dessins de Raphaël, vitraux exécutés de 1541 à 42 ; la suite en a été gravée au trait pour le Musée des monuments français. M. de Lasteyrie a reproduit la Toilette de Psyché dans son splendide ouvrage consacré à l'histoire de la peinture sur verre ; — 4° Le Connétable au milieu de ses enfants à genoux, de grandeur naturelle, vitrail peint en 1544 ; M. Willemin, dans ses Monuments français, reproduit le portrait des filles du Connétable. — La date de ces différents vitraux ne permet pas, selon nous, de les attribuer à Palissy ; en 1544, et à plus forte raison en 1542, il n'était encore qu'un pauvre verrier de province sans aucune réputation. Cette hypothèse, que ces vitraux sont dus à notre artiste, hypothèse toute gratuite, nous dit M. Duplessis, « serait démontrée par des documents irrécusables, qu'elle n'en apparaîtrait pas moins dans l'histoire des travaux esthétiques de Palissy comme une exception isolée, sans antécédents comme sans suite. » M. Alex. Lenoir lui-même ne se prononce pas sans restriction. « Cependant, dit-il, nous n'osons pas affirmer que les vitraux dont nous parlons soient sortis de son pinceau ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il dit lui-même, dans ses ouvrages, qu'il a peint des vitres, sur les dessins de Raphaël, pour le château d'Ecouen. » Nous n'avons rien lu de semblable dans les écrits de Palissy, et nous ne pensons pas qu'une aussi précieuse indication nous eût échappé. — M. Lenoir attribue encore à Palissy quatre petits médaillons en terre cuite, provenant du château de Saint-Germain. On trouve reproduits dans le bel ouvrage de M. Willemin le portrait de Palissy par lui-même (cabinet de M. Prévot, à Brelles), et un magnifique plat représentant Diane au repos (collect. de M. Sauvageot), etc., etc.

trace de la grotte rustique qu'il avait construite avec grand artifice dans une des allées des jardins.

Lorsque Catherine de Médicis eut entrepris, vers 1566, la construction du palais des Tuileries, elle chargea Palissy de l'embellissement des jardins. On sait que ce palais s'éleva dans le voisinage d'une tuilerie. Pour se livrer à ses travaux, Palissy y établit son logement, ce qui lui fit donner le surnom de Bernard des Tuileries. On ignore combien de temps il passa à ce travail (1). L'on suppose qu'il y était encore occupé lorsqu'éclata la Saint-Barthélemy. Dans sa sanglante orgie, Médicis ne perdit pas de vue le soin de ses jardins et bâtiments; elle épargna Palissy, de même qu'elle épargna *Paré*, non par bienveillance, mais par intérêt. Si le secret de ses émaux avait été connu, il est certain qu'il n'eût pas éprouvé un meilleur sort que *Jean Goujon*. Ses rustiques figulines devinrent l'ornement obligé des jardins et des châteaux royaux; elles servaient à l'embellissement de la demeure royale de la favorite, le château d'Anet. A l'imitation du souverain, les principaux seigneurs de la cour en ornèrent leurs habitations. Ces rustiques figulines étaient ainsi appelées, dit M. Cap dans la notice dont il a fait précéder son édition des OEuvres de Palissy, parce qu'elles représentaient « des objets rustiques, des rochers, des grottes, des arbres, des animaux et quelquefois des personnages, le tout en relief ou en ronde-bosse et recouvert d'un émail coloré. Il reste à peine aujourd'hui quelques traces des pièces de cette classe. Elles ornaient dans le temps les châteaux de Chaulnes et de Nesle en Picardie, de Reux en Normandie, de Madrid (2) au bois de Boulogne et surtout le château d'Ecouen. » « Ses ouvrages de moyenne et de petite dimension, ajoute le biographe, ornaient les appartements et figuraient sur les dressoirs, les buffets, les tables et les consoles. Ce sont des vases, des aiguières avec leurs bassins, des statuettes, des groupes pleins de grâce et de mouvement, des coupes, des vidercomes, des salières, des écritoires, des flambeaux, des corbeilles, de grands et de petits plats sculptés, enfin des *bassins rustiques* chargés de fruits, de coquillages, de poissons et de reptiles, représentés avec une vérité de formes et de coloris qui font l'admiration des hommes de l'art. D'autres plats présentent des bas-reliefs d'un fini remarquable, des sujets tirés de la mythologie ou de l'histoire sainte. Les ouvrages de cette série sont moins rares que les précédents. Le Musée de Paris, [le musée de Cluny], le Musée céramique de Sèvres et les collections particulières de quelques amateurs éclairés (1), en renferment de très-belles épreuves. Toutes ces pièces sont remarquables par l'harmonie des sujets, l'élégance des formes, le fini de l'exécution, et sont enrichies d'ornements pleins d'imagination et de goût. Leur rareté n'ajoute donc rien à leur mérite réel, qui justifie seul l'empressement avec lequel elles sont recherchées. » Mais comme elles ne sont pas signées (2), on doit se défier de la fraude. Dans des questions d'art, les plus habiles se laissent tromper; leur confiance même les dupe.

« Les faïences de Bernard Palissy, dit M. Brongniart (Traité des arts céramiques), sont caractérisées par un style particulier et plusieurs qualités qui leur sont tout à fait propres. Les

(1) M. Champollion-Figeac a publié, en 1842, dans le Cabinet de l'amateur, quelques articles d'un compte relatif à l'achèvement d'une grotte de terre émaillée que « Bernard, Nicolas et Mathurin Pallissis, sculteurs en terre » avaient « encommencée pour la royne en son pallais lès le Louvre à Paris, » sous la date de 1570.

(2) Les décorations en émail de ce château n'étaient-elles pas l'œuvre de l'italien Girolamo della Robbia?

(1) On cite surtout les belles collections de MM. Roussel, Sauvageot, Rallier, Rothschild, Sellières, et du prince russe Soltikof.

(2) On ne cite de signée que la figurine, appelée à tort la nourrice de François Ier. Voyez la Description méthodique du Musée céramique de Sèvres, par MM. Brongniart et Riocreux, 1845, in-fol.

formes du nu sont en général assez pures. Il n'y a point ou presque point de peinture proprement dite, c'est-à-dire de peinture à plat, à couleurs nuancées. Que ce soient des ornements, des représentations d'objets naturels, ou même des sujets historiques, mythologiques et allégoriques, ce sont toujours des reliefs coloriés. L'émail est dur et a beaucoup d'éclat; mais on y remarque souvent une multitude de petites tressaillures... Les couleurs sont généralement vives, mais peu variées; elles se bornent au blanc jaunâtre, il n'est jamais arrivé à la blancheur éclatante de l'émail de Luca della Robbia. C'est ce blanc qui a été l'objet de ses plus persévérantes recherches. Les pièces à fond blanc qu'il a faites, sont rares. — Les objets naturels qui sont placés sur les pièces sont très-vrais de forme et de couleur; car, à l'exception de certaines feuilles, ils ont été moulés sur nature. On voit, par le choix qu'il en fait que ce Potier était naturaliste. » Les mêmes sujets ont été fréquemment répétés; aussi « les amateurs ne comptent-ils guère qu'une trentaine de pièces qu'on puisse caractériser par leurs formes, leurs sujets ou leurs ornements. » Il n'y a qu'une voix parmi les connaisseurs pour admirer le mérite des œuvres de Palissy. Nous rapporterons encore l'appréciation de M. Alfred Dumesnil, dans la notice qu'il a consacrée à notre excellent artiste. « Palissy, dit-il, a reproduit mieux que des plantes et des animaux... Un siècle avant Rembrandt, en France, il prend les pauvres, les misérables, les mendiants des campagnes, joueurs de vielle et de cornemuse, aux vêtements bariolés, au visage rougi par les intempéries, et leur donne un air de moralité si touchant, que dans ces figures je vois le reflet de l'âme de l'artiste... Quelques-unes de ses statuettes sont des chefs-d'œuvre; telle est la nourrice qu'on voit au Musée du Louvre [de Sèvres], jeune paysanne qui allaite son enfant, une des plus naïves figurines de la statuaire française... Je citerai aussi ce jeune garçon qui enlève des petits chiens nouveau-nés à leur mère, et que la chienne retient par le pan de sa veste (1). Rien de plus varié que son œuvre. A chaque épreuve il changeait la couleur des émaux, en sorte que la même composition n'est plus reconnaissable dans chacun de ses exemplaires, et qu'elle peut suivre, par la variété de coloration, la saison, le jour ou le caprice du maître. »

Pour se distraire de ses travaux d'artiste, Palissy se livrait à des études sur le monde physique. Il était arrivé par ses propres observations à des notions plus saines que celles qui avaient cours, sur une foule de phénomènes naturels. Il voulut, suivant le commandement de Dieu, exhiber à un chacun les dons qu'il avait reçus. A cet effet, il ouvrit un cours public dans le carême de 1575 et il le continua l'année suivante (2). Ses leçons furent suivies par nombre de personnes notables; il en donne une liste où l'on remarque parmi les premiers médecins du temps, le célèbre *Ambroise Paré*, qui, comme lui, n'était ni grec ni latin, mais le fils de ses œuvres. Cependant, malgré ce succès flatteur, il lui restait un scrupule. Les auteurs par lesquels les savants juraient, lui étaient inconnus, et il se pouvait qu'ils eussent mieux observé que lui. Je n'ai voulu me hasarder, écrit-il, de mettre en lumière mes découvertes, « que premièrement je n'eusse senti si les Latins en avoyent plus de connoissance que moy. Et j'es-

(1) Ce jeune garçon devient sous la plume de M. de Lamartine, dans sa notice sur Palissy, une jeune fille qui emporte dans un pan de son tablier une *nichée* de petits chiens; « leurs petites têtes étonnées débordent des fentes de la toile, et la mère, tendre inquiète, mordille, en suivant ses petits, les plis de la robe de la jeune fille. Celle-ci la regarde et la rassure par un sourire. » Seraient-ce deux sujets jumeaux? D'après M. Duplessis, ce dernier, signalé par M. de Lamartine, se voit au Musée du Louvre.

(2) Jusqu'en 1584, d'après M. Cap, déterminé sans doute par la date de la publication de la Bibliothèque de La Croix du Maine, où on lit que Palissy fait à Paris des leçons de sa science et profession.

tois en grand'peine, parce que je n'avois jamais veu l'opinion des philosophes, pour sçavoir s'ils avoyent escrit des choses susdictes. J'eusse esté fort aise d'entendre le latin, et lire les livres desdits philosophes, pour apprendre des uns et contredire aux autres. Et estant en ce débat d'esprit, je m'avisay de faire mettre des affiches par les carrefours de Paris, afin d'assembler les plus doctes médecins et autres, ausquels je promettois monstrer en trois leçons tout ce que j'avois conçu des fontaines, pierres, métaux et autres natures. » Son appel fut entendu; des médecins, des chirurgiens, des apothicaires, des jurisconsultes, des ecclésiastiques, la plupart élevés en dignité, y répondirent avec empressement. L'épreuve tourna à l'avantage de notre modeste savant, « grâces à mon Dieu, dit-il, jamais homme ne me contredit d'un seul mot. » Pour servir à ses démonstrations, Palissy avait formé un cabinet de curiosités, où il avait mis « plusieurs choses admirables et monstrueuses tirées de la matrice de la terre. » Il les avait classées « par ordre et par estages, avec certains escriteaux au dessouz, afin que chacun se peust instruire soy-mesme. » C'est vraisemblablement là le premier cabinet d'histoire naturelle qui ait été formé en France.

Fort du consentement de tant d'hommes éminents, Palissy résolut de faire profiter le public de ses découvertes. L'âge lui conseillait de ne plus tarder. Il resta fidèle à la forme du dialogue qu'il avait employée dans ses premiers écrits; le jour se fait par la contradiction. Il met aux prises la *Pratique* avec la *Théorique*, l'œuvre de Dieu avec l'œuvre des hommes. Les sciences naturelles étaient encore dans l'enfance. Il semblait qu'elles fussent sorties tout armées du cerveau des poëtes ou des mystagogues. Aux préjugés anciens s'étaient ajoutés des préjugés nouveaux. Palissy porta dans ce chaos le flambeau de l'observation. Il substitua le principe fécond de l'expérience au principe stérile de l'autorité. Dans toutes les matières dont il s'occupa, il fit faire des progrès notables à la science. Ses erreurs mêmes étaient déjà des progrès. Cependant nous devons dire que le savant M. Brongniart, juge très-compétent dans la matière, prétend que tout ce que Palissy « a écrit sur les argiles, les pierres, les marnes, les sels, les eaux, a peu de fond, » tout en indiquant cependant un esprit observateur; il lui reproche d'avoir « délayé le peu d'observations qu'il a faites dans des théories qui ont tous les défauts de celles dont il parle avec un si juste dédain. » Ce jugement est sans doute sévère. Mais c'est la contre-partie des éloges exagérés qui ont été prodigués, dans ces derniers temps, à notre modeste savant. Les enthousiastes ne sauraient rendre un plus mauvais service aux grands hommes qu'en les divinisant. Un excès de louange appelle toujours un excès de blâme. Il serait plus juste, selon nous, de dire avec Fontenelle que Palissy fut « un aussi grand physicien que la nature seule en pouvait former un » Le savant M. Dumas en juge de même dans ses Leçons sur la philosophie chimique.

Le nouveau livre de Palissy parut sous ce titre : *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines, tant naturelles qu'artificielles, des métaux, des sels et salines, des pierres, des terres, du feu et des émaux; avec plusieurs autres excellents secrets des choses naturelles. Plus, un traité de la marne, fort utile et nécessaire à ceux qui se mellent de l'agriculture. Le tout dressé par dialogues, èsquels sont introduits la théorique et la practique. Par M. Bernard Palissy, inventeur des rustiques figulines du Roy et de la Royne sa mère*, Paris, Martin le jeune, 1580, in-8°. Palissy dédia son ouvrage au seigneur *Antoine de Pons*. Nous avons vu plus haut qu'il lui avait de grandes obligations. « Le nombre de mes ans, lui dit-il dans son épître dédicatoire, m'a incité de prendre la har-

diesse de vous dire qu'un de ces jours je considérois la couleur de ma barbe, qui me causa penser au peu de jours qui me restent pour finir ma course : et cela m'a fait admirer les lis et bleds des campagnes, et plusieurs espèces de plantes, lesquels changent leurs couleurs verdes en blanches, lorsqu'elles sont prestes de rendre leurs fruits. Aussi plusieurs arbres se hâtent de fleurir quand ils sentent cesser leur vertu végétative et naturelle. Une telle considération m'a fait souvenir qu'il est escrit : que l'on se donne garde d'abuser des dons de Dieu, et de cacher le talent en terre : aussi est escrit que le fol célant sa folie vaut mieux que le sage célant son sçavoir. C'est donques chose juste et raisonnable que chascun s'efforce de multiplier le talent qu'il a receu de Dieu, suyvant son commandement. Parquoy je me suis efforcé de mettre en lumière les choses qu'il a pleu à Dieu me faire entendre, selon la mesure qu'il luy a pleu me départir, afin de profiter à la postérité. »

On trouve dans cet ouvrage les traités suivants : 1° *Des eaux et fontaines.* Palissy y réfute les idées erronées que l'antiquité nous avait transmises sur la formation des fontaines et des rivières, et expose avec une grande netteté la théorie adoptée par la science moderne ; il indique un moyen simple et facile de faire sourdre des sources d'eau vive dans les terrains les plus arides, « en ensuyvant le formulaire du souverain fontainier ; » il pressent même nos puits artésiens, et l'on pourrait presque lui en attribuer la découverte.

2° *Du mascaret qui s'engendre au fleuve de Dourdongne, en la Guienne.* L'explication que Palissy donne de ce phénomène n'est sans doute pas heureuse, mais, dans l'état des connaissances, elle semblait la plus plausible.

3° *Des métaux et alchimie.* Ce traité est dirigé contre ceux qui cherchent » la multiplication, génération et augmentation des métaux. » Palissy ne donna jamais dans les billevesées des alchimistes. Il en avait trop appris, non dans les livres, ni à la hâte, mais avec un grand labeur, en anatomisant la matrice de la terre, pour se laisser prendre à des chimères. Selon lui, dès lors que Dieu créa la terre, « il mist en icelle toutes les substances qui y sont et qui y seront. Les matières minérales ne sont pas tellement mortes, dit-il, qu'elles n'enfantent et produisent de degré en degré choses plus excellentes, c'est-à-dire que les matières minérales sont entremeslées et inconnues parmy les eaux, en la matrice de la terre, ainsi que toute humaine créature et brutale est engendrée sous espèce d'eau en sa formation : et estant entremeslées parmy les eaux, il y a quelque matière supresme qui attire les autres qui sont de sa nature pour se former. » Le principe de l'attraction universelle, que Newton formula un siècle plus tard, ne pouvait être plus clairement énoncé. Palissy a, en outre, presque devancé le grand physicien dans sa théorie des couleurs, il n'avait plus qu'un pas à faire. « J'ay plusieurs fois admiré, dit-il, les couleurs qui sont esdites coquilles, et n'ay peu comprendre la cause d'icelles : toutefois enfin j'ay considéré que la cause de l'arc céleste n'estoit sinon d'autant que le soleil passe directement au travers des pluyes qui sont opposites de l'aspect du soleil, etc. » Pour expliquer la formation des corps en général, tant organiques qu'inorganiques, il imagina un cinquième élément qu'il appelle eau de sel, eau essencive, congélative et générative. Le rôle de cet élément dans la nature lui assignerait, selon lui, la première place. « Quand tu auras bien examiné toutes choses par les effets du feu [c'est-à-dire du destructeur par excellence, comme il l'appelle] tu trouveras mon dire véritable, et me confesseras que le commencement et origine de toutes choses naturelles est eau : l'eau générative de la semence humaine et brutale n'est pas eau commune ; l'eau qui cause la germination de tous arbres et plantes, n'est pas

eau commune, et combien que nul arbre, ny plante, ny nature humaine, ny brutale, ne sçauroit vivre sans l'ayde de l'eau commune, si est-ce que parmy icelle, il y en a une autre germinative, congélative, sans laquelle nulle chose ne pourroit dire je suis. » La science n'a pas confirmé cette ingénieuse supposition; mais en rompant avec la vieille erreur des quatre éléments, Palissy n'ouvrait-il pas le chemin à la vérité? Le principe de l'attraction moléculaire ne se dégage-t-il pas naturellement de ce cinquième élément dont les fonctions semblent identiques? Palissy émet, en outre, dans ce traité, des idées très-saines sur la formation des cristaux, sur les pétrifications, et enfin sur les tremblements de terre qu'il attribue à la force expansive de la vapeur, etc., etc.

4° *De l'or potable.* Dans ce petit traité, l'auteur réfute l'opinion des alchimistes qui prétendent que l'or est « le plus parfait de tous les alimens. » Il avait déjà abordé cette question dans son premier ouvrage, en 1563.

5° *Du mitridat, ou thériaque.* Palissy prouve par les meilleures raisons l'incertitude d'un remède composé de 300 simples, et l'impossibilité radicale d'en connaître les effets. La médecine n'a été que trop longtemps infatuée de ces erreurs.

6° *Des glaces.* Contre l'opinion de ceux qui prétendent que les glaces que charrient les rivières, se forment au fond de leur lit; question encore débattue de nos jours.

7° *Des sels divers.* Palissy prend la dénomination de sel dans le sens le plus étendu, il le définit « un corps fixe, palpable et conneu en son particulier, conservateur et générateur de toutes choses, et en autruy, comme és bois et en toutes espèces de plantes et minéraux; » il y a autant de diverses espèces de sels qu'il y en a de saveurs et d'odeurs; il décrit le rôle des sels dans la nature et dans les arts; il établit que les cendres, les fumiers, les marnes, les calcaires ne sont engrais que par les sels qu'ils contiennent. L'expérience a confirmé la plupart de ses assertions.

8° *Du sel commun.* Exposition claire et méthodique des procédés usités aux îles de la Saintonge pour obtenir le sel.

9° *Des pierres.* Dans ce traité, Palissy prouve que « ceux qui disent que les pierres sont formées dès la création du monde errent, et que ceux qui disent qu'elles croissent errent, » car, ajoute-t-il plus loin, « les pierres n'ont point d'ame végétative, mais insensible; par quoy elles ne peuvent croistre par action végétative, mais par une augmentation congélative [juxtaposition]. » Il émet des idées neuves sur la cristallisation, sur les pétrifications, et au sentiment du grand *Cuvier*, il pose le premier fondement de la géologie moderne par son explication judicieuse des fossiles, devançant ainsi la science de plus de deux siècles!

10° *Des terres d'argile.* Y a-t-il un moyen de reconnaître leurs diverses qualités? Au témoignage de notre artiste, « l'homme qui besongne de l'art de terre, est toujours apprentif. »

11° *De l'art de terre, de son utilité, des esmaux et du feu.* On espérerait trouver dans ce traité des renseignements précieux sur l'art que notre artiste a, pour ainsi dire, porté à la perfection; mais il n'en est rien: il se contente de nous raconter les nombreuses déceptions qui l'ont assailli dans le cours de ses recherches. La nécessité de pourvoir à son existence et à celle de sa famille lui faisait un devoir de ne pas divulguer des secrets qu'il avait poursuivis à travers tant de misère. De nos jours, on est parvenu à imiter sa vaisselle rustique avec un rare bonheur.

12° *Pour trouver et connoistre la terre nommée marne, de laquelle l'on fume les champs infertiles, és pays et régions où elle est connue: chose de grand poids et nécessaire à tous ceux qui possèdent héritages.* Dans ce traité, Palissy émet d'excellentes idées sur le sondage des terres. On y trouve, entre autres, cet énoncé qui implique la théorie des puits artésiens. Par tel moyen,

dit-il à son interlocuteur, en forant la couche de roc, « on pourroit trouver des terres de marne, voire des eaux pour faire puits, lesquelles bien souvent pourroient monter plus haut que le lieu où la pointe de la tarière les aura trouvées : et cela se pourra faire moyennant qu'elles viennent de plus haut que le fond du trou que tu auras fait. »

Suivent ces trois pièces : 1° *Coppie des escrits* qui sont mis au dessouz des choses merveilleuses que l'auteur de ce livre a préparées, et mises par ordre en son cabinet, pour prouver toutes les choses contenues en ce livre : parce qu'aucuns ne voudroyent croire, afin d'asseurer ceux qui voudront prendre la peine de les venir voir en son cabinet, et les ayant veu, s'en iront certains de toutes choses escrites en ce livre. — 2° *Extrait des sentences principales contenuës au présent livre.* — 3° *Explication des mots plus difficiles.*

Les OEuvres de Palissy ont eu plusieurs éditions. Celle de Robert Fouët, 1636, 2 vol. in-8°, sous ce titre : *Le moyen de devenir riche*, etc., ne mérite pas qu'on s'y arrête. L'édition la plus estimée et la plus estimable est celle que donnèrent Faujas de Saint-Fond et Gobet, Paris, 1777, in-4°, enrichie de notes et de documents. M. P.-A. Cap, dans sa nouvelle édit. des *OEuvres complètes de Bernard Palissy*, accomp. de notes et précéd. d'une notice historique, Paris, Dubochet, 1844, in-8° (1), reproche à ces éditeurs d'avoir attribué à tort à Palissy un opuscule publié à Lyon, en 1557, par Pierre Braillier (2), marchand apothicaire, sous le titre : Déclaration des abus et ignorances des médecins. Nous sommes tout à fait de son sentiment. Un autre reproche qu'il leur adresse, c'est d'avoir interverti l'ordre des divers traités dont se composent les œuvres authentiques de Palissy.

Les dernières années de Palissy furent contristées par nos malheurs publics. Sincèrement religieux, il n'était pas homme à chercher, comme tant d'autres, sa sûreté à l'abri d'une capitulation de conscience. Quand la Ligue se fut emparée de Paris, il fut arrêté et jeté à la Bastille (1588). Sa vertu offusquait un ancien ministre apostat, *Matthieu de Launoy*, devenu un des plus fougueux prédicateurs de la Ligue. D'Aubigné, dans son Histoire, en rend compte en ces termes. « Il y avoit lors quelques prisonniers pour le fait de la religion, desquels on voulut que [le duc de Mayenne] solicitast la mort, comme avoit fait lors des baricades le duc de Guise son frère, en la personne des deux sœurs filles de *Sureau* (*Voy.* RADEGONDE FOUCAULT), mais il refusa cet office, tant selon son naturel, que pour avoir veu la réputation de son frère en avoir esté tachée en un siècle désacoustumé aux bruslemens ; pour marque de quoi il estoit avenu à la mort de ces deux que le peuple les trouvant belles, et un vieillard tout blancaiant monté sur une boutique pour s'escrier, Elles vont devant Dieu, le peuple, au lieu de sauter au colet de cet homme, respondit quelques gémissemens. Launai, autrefois ministre, et maintenant des Seize, solicitoit qu'on menast au spectacle public le vieux Bernard, premier inventeur des potries excellentes ; mais le duc fit prolonger son procès, et l'aage de 90 ans qu'il avoit en fit l'office à la bastille : encor ne puis-je laisser aller ce personnage sans vous dire comment le Roi dernier mort lui aiant dit, Mon bon homme, si vous ne vous accommodez pour le fait de la religion, je suis contraint de vous laisser entre les mains de mes ennemis ; la response fut, Sire, j'estois bien tout prest de donner ma vie pour la gloire de Dieu ; si c'eust esté avec quelque regret, certes il seroit esteint en aiant oui prononcer à mon grand Roi, Je suis contraint ; c'est

(1) M. Charles Read, dans une intéressante étude sur Palissy, considéré comme évangéliste et comme écrivain (Bulletin de l'hist. du protestantisme, T. I et II), reproche à cette édition de n'être pas toujours correcte.

(2) Barbier croit reconnaître sous ce pseudonyme un Pierre Palissy, écrivain qui nous est d'ailleurs inconnu. Ne serait-ce pas une erreur de nom qui aura échappé au savant bibliographe?

ce que vous et ceux qui vous contraignent ne pourrez jamais sur moi, pource que je sai mourir (1). » *Qui mori scit, cogi nescit.*

La mort arriva fort à propos pour épargner un crime de plus à l'*Eglise triomphante.* La noble vie de Palissy s'éteignit, dit-on, *naturellement* dans les cachots de la Bastille. « En ce mesme an (1590), lit-on dans le Journal de L'Estoile (qu'aucun des nombreux biographes de Palissy n'a eu soin de consulter), mourust aux cachots de la bastille de Bussi [Bussi-Leclerc, un des Seize], maistre Bernard Palissi, prisonnier pour la religion, aagé de quatre-vingts ans; et mourust de misère, nécessité et mauvais traitement, et avec lui trois autres pauvres femmes détenues prisonnières pour la mesme cause de religion, que la faim et la vermine estrangièrent. Ce bon homme en mourant me laissa une pierre qu'il apeloit sa pierre philosophale, qu'il assuroit estre une teste de mort que la longueur du temps avoit convertie en pierre, avec une autre qui lui servoit à travailler en ses ouvrages : lesquelles deux pierres sont en mon cabinet, que j'aime et garde soigneusement en mémoire de ce bon vieillard, que j'ai aimé et soulagé en sa nécessité, non comme j'eusse bien voulu, mais comme j'ai peu. La tante de ce bon homme, qui m'apporta lesdites pierres, s'estant retournée le lendemain voir comme il se portoit, trouva qu'il estoit mort; et lui dit Bussi que si elle le vouloit voir, qu'elle le trouveroit avec ses chiens sur le rempart, où il l'avoit fait traisner comme un chien qu'il estoit. »

Telle fut la fin de Palissy — dans la capitale du monde civilisé, alors que Rome y régnait en souveraine !

Palissy n'a pas joui de sa gloire; son nom fut à peine connu de ses contemporains. Les erreurs qu'il avait combattues, lui survécurent et restèrent, pendant près de deux siècles encore, maîtresses du terrain. Ce fut seulement lorsque le jour se fit dans le chaos des sciences physiques, que son nom reparut avec éclat dans le monde. A la voix des Fontenelle, des Buffon, des Réaumur, des Guettard, et en général des hommes les plus éminents du dernier siècle (Voltaire excepté, qui a jugé Palissy sans le connaître), le savant, couronné de gloire, sortit de sa tombe. L'âge moderne a fait revivre le grand artiste. Mais l'homme dans Palissy est encore plus estimable que l'artiste et le savant. Au sentiment de M. Brongniart, si Palissy fut remarquable en science pour son temps, il le fut en courage pour tous les temps. « Je crois, dit l'illustre historien des arts céramiques, que Palissy, par son travail persévérant, par son courage moral qui l'attache à sa religion et lui fait supporter la persécution et mépriser la mort, qui l'attache à ses recherches, quoiqu'elles exigent de lui jusqu'au sacrifice de ses derniers meubles et de ses vêtements, mérite d'être regardé comme le héros de notre art. » Il fut plus encore, il fut le martyr de sa foi.

(1) D'Aubigné reproduit le fait, avec de légères variantes, dans sa Confession de Sancy. « Mais sans conter les hardiesses de ceux qui en font profession, que direz-vous du pauvre potier, Me Bernard, à qui le mesme Roy [Henri III, dans une visite à la Bastille, le 31 janv. 1588], parla un jour en cette sorte : Mon bon homme, il y a 45 ans que vous estes au service de la reine ma mère et de moy (1543?) : nous avons enduré que vous ayez vescu en vostre religion parmy les feux « les massacres : maintenant je suis tellement pressé par ceux de Guise et mon peuple, qu'il m'a fallu malgré moy mettre en prison ces deux pauvres femmes et vous; elles seront demain brusiées [elles furent exécutées le 28 juin] et vous aussi, si vous ne vous convertissez. — Sire, respond Bernard, le comte de Maulevrier vint hier de vostre part pour promettre la vie à ces deux sœurs, si elles vouloient vous donner chacune une nuict. Elles ont respondu qu'encore elles seroient martyres de leur honneur comme de celui de Dieu. Vous m'avez dit plusieurs fois que vous aviez pitié de moy, mais moy j'ay pitié de vous, qui avez prononcé ces mots : j'y suis contraint : ce n'est pas parler en roy. Ces filles et moy qui avons part au royaume des Cieux, nous vous apprendrons ce langage royal, que les Guisarts, tout vostre peuple ny vous ne sauriez contraindre un potier à fléchir les genoux devant des statues. » Voyez l'impudence de ce bélistre, ajoute ironiquement d'Aubigné, vous diriez qu'il auroit leu ce vers de Sénèque : On ne peut contraindre celui qui sait mourir : *Qui mori scit, cogi nescit.*

PALMENTIER, de la Ville-Dieu-d'Aunay en Poitou, victime des dragonnades. Jurieu raconte dans ses Lettres pastorales, et il était généralement bien informé, que ce généreux confesseur résistait encore aux tourments que les convertisseurs bottés lui faisaient souffrir, lorsque l'archevêque de Bordeaux, retournant de l'assemblée générale du clergé et passant par là, vint redoubler leur fureur en leur reprochant de manquer de zèle. « N'y a-t-il donc pas de feu dans la maison pour chauffer ce vieux goutteux? » s'écria-t-il. Ainsi stimulés, les dragons arrachèrent de son lit le vieillard infirme et lui appliquèrent une pelle rougie au feu sous les pieds et sur les mains. Jurieu affirme, peut-on le croire? que l'archevêque confortablement établi dans la maison du patient, riait de ses cris lamentables. La femme de Palmentier voulut essayer de l'arracher d'entre les mains des bourreaux, mais elle fut frappée à coups de crosse de pistolet avec tant de violence, qu'elle tomba évanouie. Le pauvre vieillard promit à la fin de se faire instruire; mais il ne tarda pas à se rétracter, et la mort l'enleva, peu de jours après, à des tortures d'un autre genre.

PANDIN, nom d'une ancienne famille du Poitou, dont plusieurs branches professèrent la religion réformée.

I. Branche de Beauregard. *Jean* Pandin, sieur de Beauregard et des Paillandières, mort vers 1609, laissa trois fils de son mariage avec *Marie Du Jau*, savoir : Jean, qui suit; Josias, mort avant 1636, et Gaspard, souche de la branche des Jarriges.

Jean Pandin, sieur des Paillandières, puis de Beauregard, épousa, en 1594, *Marie Barbade*. Il vivait encore en 1633 et était père de quatre fils, nommés Jean, Josué, Gaspard et Josias. Ce dernier mourut jeune. On ne connaît pas la destinée du troisième, qui était sieur des Loges. Josué fut l'auteur de la branche de Lussaudière. Quant à Jean, il prit pour femme, en 1628, *Hélène Le Coq*, fille de *Pascal Le Coq* et de *Françoise de Saint-Vertunien*, et mourut avant 1670. Ses enfants furent : Pascal, qui suit; Jean, sieur de Romefort, qui fonda la branche de Narcillac; Gaspard, sieur des Vaux; Théodore, sieur des Tessonnières, tué à Sénef en 1674; François, sieur des Martres, lieutenant au régiment de la reine, et père de Jean, conseiller au présidial de La Rochelle, qui obtint, en 1685, la permission de passer quelque temps à Paris, quoique huguenot; Marie, femme de *David de Béchet*, sieur des Forgettes, dont elle était veuve en 1674.

Pascal Pandin, sieur des Paillandières, puis de Beauregard, fut élu, en 1674, par le synode de Marennes pour député de la Saintonge au prochain synode national, synode qui ne s'assembla jamais (*Arch. gén.* Tt. 247). Il épousa, en 1663, *Louise Le Masson*, fille de *Jean Le Masson*, sieur de Bessé, et de *Catherine Le Coq*, qui était âgée d'une cinquantaine d'années et veuve, lorsqu'elle fut enfermée, en 1698, dans le château d'Angoulême, non-seulement pour avoir refusé obstinément d'abjurer, mais parce qu'elle entretenait une correspondance avec *Jacob Roussier*, ancien ministre de Villefagnan, qui desservait à cette époque l'église française de Bommel (*Ibid.* M. 673). Pascal Pandin avait trouvé les moyens de passer dans les pays étrangers (*Ibid.* Tt. 258); mais il avait dû laisser en France sa femme et ses trois fils, Jean, Alphée et Gaspard, qui moururent tous trois sans postérité.

II. Branche de Narcillac. *Jean* Pandin, sieur de Boisgrand et de Romefort, épousa à Saint-Jean-d'Angély, en 1670, *Quézia Du Sauvage*, fille de *Samson*, sieur de Romefort, et d'*Elisabeth Gourlatier*. Ses deux fils, Gaspard et Charles, ne quittèrent pas la France à la révocation, mais ils restèrent protestants, et protestants zélés; en voici les preuves. En 1745, un des fils de Charles, nommé Jean-Gaspard (1), fut exilé, ainsi que le sieur

(1) Jean-Gaspard Pandin avait plusieurs frères.

Du Deffend, à 15 lieues de sa demeure, parce qu'il avait assisté à des assemblées au désert (*Arch.* E. 3580), et son fils, CHARLES-PIERRE Pandin, sieur de Romefort, lieutenant colonel du régiment d'Agénois, fit célébrer dans la chapelle de Hollande, en 1786, son mariage avec *Marie-Adélaïde Fleuriau*, d'une famille protestante du Poitou (1), qui avait donné des gages de son attachement au protestantisme (*Etat civil de Paris*, Chap. de Hollande, N° 97).

III. BRANCHE DE LUSSAUDIÈRE. *Josué* Pandin, sieur de Lussandière, épousa, en 1640, *Gabrielle d'Auzy*, puis, en 1655, *Anne Des Francs*, fille d'*Abraham Des Francs*, sieur de Repeyroux, et de *Crispe Chabot*. Il mourut en 1672, laissant du premier lit, GASPARD, qui suit, et PIERRE, sieur de Peux. Ce dernier eut de son mariage avec *Marie Le Coq*, deux fils, PIERRE et FRANÇOIS, qui abjurèrent, et une fille, MARIE-JEANNE, qui fut élevée dans un couvent par ordre du roi, et qui devint, en 1753, la femme de Louis-César de Clervaux, sieur de Saint-Christophe (2). Du second lit sortit JOSUÉ, qui épousa, en 1680, *Anne-Aimée Tagot*.

Gaspard Pandin, sieur DU CHAIL et de Lussandière, épousa, en 1674, à La Rochelle, *Anne Brunet*, fille de *Nicolas Brunet*, sieur de Lussandière, en partie, et d'*Anne Broussard*. En 1681, il fut arrêté avec sa femme, *Benjamin de Chauffepié*, sieur de L'Isle, ministre à La Motte-Saint-Héraye, *Elie Prioleau*, son collègue, *Pierre Badin*, ancien de la même église, comme coupable du crime de séduction et d'induction exercé sur sa servante *Louise Méhée*. Le lieutenant-général de Saint-Maixent condamna les deux époux solidairement à 150 livres d'amende, interdit Chauffepié et ordonna la démolition du temple. Les accusés interjetèrent appel de ce jugement, ainsi que l'Eglise représentée par *Isaac Ferrugau*, et de son côté, le procureur général en appela *à minimâ*. Le parlement, réformant la sentence, condamna Louise Méhée, pour contravention à l'édit du 25 juin 1680, à l'amende honorable et au bannissement perpétuel, réduisit l'amende dont Du Chail avait été frappé, à 50 liv.; renvoya Prioleau de la plainte, et surseit au jugement de Chauffepié jusqu'à sa comparution aux pieds de la cour. La démolition du temple fut naturellement maintenue. Il paraît qu'à la révocation de l'édit de Nantes, Du Chail faiblit comme tant d'autres, mais que le remords se fit sentir plus tard, et qu'il se disposait à fuir dans les pays étrangers, lorsqu'il fut arrêté avec toute sa famille au commencement de 1700 (1).

Nous sommes porté à croire que c'est l'un d'eux qui reçut, en 1725, sur la dénonciation de l'évêque de Poitiers, l'ordre de renvoyer l'institutrice de ses enfants (qualifiée de prédicante), et de les faire élever dans le catholicisme (*Arch.* E. 3562).

(1) En 1701, la veuve *Fleuriau* et *Catherine Fleuriau* furent enfermées dans des couvents de Parthenay et de Poitiers (*Arch.* E. 3387).

(2) La famille de *Clervaux* professa aussi la religion protestante. Elle possédait les terres de L'Houmelière et du Breuil-Carthays; or nous trouvons, en 1701, une demoiselle de *L'Houmelière* et une dame *Du Breuil-Carthays* enfermées par lettres de cachet: la première aux N. C. de Poitiers, la seconde à l'U. C. de Luçon (*Arch.* E. 3552); et un demi-siècle encore plus tard, en 1759, *Augustin*, *Charles* et *Josué de Clervaux-de-L'Houmelière* étaient retenus au collège de Saint-Maixent pour y être élevés dans le catholicisme. Leurs deux sœurs avaient passé huit années tant à l'U. C. de Poitiers qu'à l'Enfant-Jésus de Saint-Maixent, et avaient fini par se convertir (*Ibid.* E. 3591).

(1) Cette date suffit pour le distinguer d'un autre *Du Chail*, de Fontenay, dont Benoît raconte ainsi la faute et la réparation. Du Chail avait changé de religion pour obtenir la main d'une riche héritière, nommée *Marie Carédin*. Le mariage consommé, comme il n'avait abjuré que des lèvres, il s'appliqua à convertir sa femme et il y réussit; mais la crainte des peines portées contre les relaps l'empêcha longtemps de rentrer ouvertement dans l'Eglise protestante. Etant tombé malade en 1675, il n'hésita plus. Il manda le pasteur *Pain*, de Fontenay, abjura entre ses mains et fit sa déclaration au juge du lieu. Cette démarche l'exposa à de grandes tracasseries, et lorsqu'il mourut, en 1680, peu s'en fallut qu'on ne lui appliquât les dispositions de la déclaration du 13 mars 1679. Sa femme, qui l'avait soigné avec un admirable dévouement pendant sa maladie, abjura bientôt après sa mort. On lui enleva ses enfants, qui furent mis entre les mains des Jésuites, et sa mère, zélée catholique, la déshérita. On finit même par la jeter en prison; mais elle réussit à en sortir bientôt après. Une imprudence la compromit de

Il fut enfermé dans le château de Nantes, son fils JEAN fut envoyé au collége de Poitiers, et ses deux filles, ANNE-MARIE et ANGÉLIQUE, mises à l'Union chrétienne de Poitiers (*Arch.* E. 3386). L'une d'elles était convertie en 1704 (*Ibid.* E. 3555). Sa sœur suivit peut-être son exemple; mais leur frère réussit à passer en Hollande et entra au service des Etats-Généraux. En 1722, il épousa à Maëstricht *Marie de La Vierre*, fille d'*Abraham de La Vierre*, du pays de Gex, capitaine au service du roi de Prusse, et de *Judith Bassenge*; mais quelque temps après, il rentra en France, et fut mis en possession de ses biens, après avoir abjuré. Il mourut à Lussaudière en 1731, père de sept enfants, qui furent probablement élevés dans la religion romaine.

IV. BRANCHE DES JARRIGES. Gaspard Pandin, sieur des Marlots, laissa un fils, nommé JOSIAS, qui épousa, en 1625, *Esther Picquet*. De ce mariage naquit JOSEPH Pandin, sieur des Jarriges, qui apprit le métier des armes sous *Turenne* et qui s'était élevé au grade de capitaine, lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Il alla offrir son épée à l'électeur de Brandebourg qui l'admit dans ses troupes en lui conservant son grade. Les services qu'il rendit lui méritèrent le brevet de colonel en 1704. Il fut marié deux fois, la première avec *Françoise Boileau*, la seconde avec *Marie de Morel*, de Metz. C'est de son second mariage que naquit à Berlin, le 13 nov. 1706, PHILIPPE-JOSEPH Pandin, grand chancelier du roi de Prusse et ministre d'état.

Le jeune Pandin fit ses humanités au collége de Joachim, qu'il quitta, en 1722, pour aller suivre les cours de droit à l'université de Halle. Ses études terminées, il aspira aux emplois publics, et il obtint, en 1727, la place d'assesseur au tribunal criminel. Le 9 mai de l'année suivante, il épousa la fille d'un ministre réfugié, *Marie-Anne de Vignoles*, qui ne lui apporta en dot que sa beauté et son esprit; néanmoins ce mariage fit sa fortune, car sa jeune femme lui gagna la protection du secrétaire intime Eichel, le favori du roi de Prusse. Son avancement fut rapide. Conseiller au tribunal français de révision, en 1729; conseiller du consistoire supérieur français, en 1735; directeur de la justice supérieure française, en 1740; conseiller privé de cour, en 1748, Des Jarriges fut enfin élevé, en 1755, à la dignité de grand chancelier et nommé, en même temps, ministre d'état et de la guerre. Il se montra digne de cette haute fortune, en poursuivant avec succès l'œuvre difficile de la réforme de la justice entreprise par son prédécesseur Coccéji. Il mourut le 9 nov. 1770, avec la réputation d'un homme profondément versé dans la science du droit, singulièrement habile dans le maniement des affaires, et d'une intégrité parfaite. En 1731, bien qu'il n'eût à cet honneur aucun titre sérieux, la Société royale de Berlin se l'était associé et l'avait nommé son secrétaire. Médiocre philosophe et plus médiocre littérateur, il n'a publié qu'un *Examen du spinosisme et des objections de Bayle contre ce système*, ins. dans les Mémoires de l'Acad. de Berlin (1745).

On sait que Des Jarriges laissa des enfants; il est donc permis de regarder comme un de ses descendants *Charles* Pandin, rédacteur de divers journaux littéraires et auteur de *Bruchstück einer Reise durch das südliche Frankreich, Spanien und Portugal*, Leipz., 1810 [1809], in-8°.

PANIER (PARIS), docte jurisconsulte et avocat au parlement de Dole, natif de Cornière près de Salins, mar-

nouveau. Un de ses parents, gagné par les Catholiques, ayant feint de vouloir se convertir, elle lui fit donner par *Lortie* des lettres de recommandation pour la Hollande et lui obtint d'une demoiselle *Gebert* l'argent nécessaire pour son voyage; mais le misérable les dénonça tous trois, et Mme Du Chail, décrétée de prise de corps, n'eut que le temps de fuir en Angleterre, en 1681. Elle fut assez heureuse pour pouvoir emmener avec elle cinq de ses enfants. L'aîné resta en France. Il est peut-être le même que *Michel-Elie-Genay Du Chail*, de Fontenay, qui fut enfermé à la Bastille en 1711.

tyr en 1554. La publication des placards de Charles-Quint ayant amené un redoublement de la persécution en Franche-Comté, beaucoup de gens suspects de luthéranisme s'enfuirent; un plus grand nombre furent emprisonnés. Parmi ces derniers se faisait remarquer l'avocat Panier qui, à peine âgé de 23 ans, « estoit parvenu non seulement d'estre au rang des premiers hommes de lettres de son pays, mais aussi entre les jurisconsultes renommez à cause de sa science et éloquence. » Ses juges auraient voulu le sauver, mais l'intrépide jeune homme refusa « de fleschir en la vérité », et le parlement le condamna à mort. Il eut la tête tranchée, après avoir vu brûler ses livres sous ses yeux, le 7 avr. 1554. — Deux ans plus tard, un *Antoine Panier*, d'Uzès, réfugié à Genève, y obtint les droits de bourgeoisie.

PANISSAULT (Jean de), gentilhomme des environs de Bergerac, paraît pour la première fois sur la scène de l'histoire en 1584; il servait alors sous *Langoiran*. En 1593, nous le retrouvons, sous les ordres de Matignon, au siége de Blaye, commandant un régiment. Comme c'était un homme actif, courageux et entreprenant, *La Force* jeta les yeux sur lui, lorsque le gouvernement français eut besoin d'un agent auprès des Maures d'Espagne. Panissault se rendit à Valence, en 1603, déguisé en marchand, et assista à l'assemblée de Toga, où se réunirent les principaux chefs des Morisques, qui s'engagèrent à mettre sur pied quatre-vingt mille hommes, à livrer à La Force trois villes, dont un port, et à lui payer 120,000 ducats. Muni de cette promesse et des plans de tous les passages par où l'armée devait passer et qu'il avait eu soin de lever, Panissault revint en France, mais Henri IV renonça à ses projets.

Depuis cette époque jusqu'à l'année 1621, nous ne nous souvenons pas d'avoir rencontré le nom de Panissault dans le cours de nos recherches. A cette dernière date, il était maréchal de camp dans les troupes du duc de La Force, qui, pensant l'attacher par la reconnaissance à la Cause, lui donna la lieutenance générale de la Basse-Guienne. Panissault ne se servit du pouvoir qui lui fut confié, que pour trahir son parti. Il fit tout ce qui dépendait de lui pour décourager les habitants de Bergerac et les détourner de se défendre. Il y réussit, et lorsque ses menées eurent contraint La Force à sortir de la ville, il poussa la perfidie jusqu'à avertir le roi du chemin qu'il avait pris. Le vieux guerrier n'échappa qu'avec peine à la poursuite des royalistes.

PANTIN (N.), orfèvre de Rouen, s'étant présenté pour faire chef-d'œuvre, en 1665, le parlement défendit de le recevoir, lui ou tout autre de la R. P. R. Même défense fut faite, dans le même temps, au corps des merciers au sujet d'un nommé *Maillard*. C'était violer ouvertement un arrêt du Conseil, rendu le 28 juin de la même année, à la sollicitation de Colbert, qui voyait avec chagrin l'industrie française déchoir rapidement par suite de l'émigration des meilleurs ouvriers. Mais les parlements se souciaient médiocrement de la prospérité des manufactures, pourvu qu'ils fissent leur cour au roi en l'aidant à extirper l'hérésie. Cette fois pourtant Colbert l'emporta. Pantin s'étant pourvu au Conseil, y obtint un arrêt qui cassa celui du parlement, en lui ordonnant de juger conformément aux ordonnances.

PAPE (Gaspard), sieur de Saint-Auban, appelé par quelques historiens *Albert*, s'était déjà distingué par sa bravoure dans les guerres d'Italie, où il avait servi sous Montluc, et il venait d'être nommé par le comte de *Tende* gouverneur de Barcelonne, lorsqu'il embrassa la religion réformée pour laquelle il montra un grand zèle. Il soutint de tout son pouvoir *François de Saint-Paul*, l'apôtre de la Réforme à Montélimar. En 1562, il contribua plus que personne à la prise de Barjols, qui se rendit, le 7 mars, aux comtes de *Crussol* et de *Tende*. Bientôt après,

à l'appel de Condé, il se mit en route pour Orléans avec les forces du Languedoc et de la Provence. Arrêté un instant devant Villefranche, il emporta la ville avec le secours des capitaines *Moreau*, *Baron* et *Vertis*, que *Des Adrets* lui envoya à la tête de quelques troupes. Arrivé dans le Bourbonnais, après une inutile tentative pour se saisir de Moulins, il fut rejoint par le sieur de *Follet* et l'avocat *Claude Brisson*, qui payèrent de leur vie leur courte campagne. Au mois de décembre, Condé, à qui on ne cessait de représenter combien les cruautés de Des Adrets faisaient de tort au parti, choisit Saint-Auban, pour le remplacer dans le commandement en chef du Dauphiné. Nous avons raconté ailleurs (*Voy.* II, p. 117) comment Gaspard Pape fut fait prisonnier près de Tarare; et comment ses provisions de gouverneur-général envoyées à Des Adrets déterminèrent la défection de ce fameux capitaine.

Saint-Auban ne tarda pas à être mis en liberté, mais il dut laisser son fils en otage. Il est probable qu'on lui imposa comme condition de ne plus porter les armes contre le roi; c'est ainsi que nous nous expliquons le silence gardé par les historiens sur son compte jusqu'à la fin de la guerre. Après la conclusion de la paix, Crussol le mit pour gouverneur à Orange, avec ordre de contraindre par la force des armes les Catholiques du Comtat Venaissin à respecter l'édit de pacification. Saint-Auban leur enleva coup sur coup Gigondas, Saint-André-des-Ramères, Malaucène, Le Barroux, Bedouin, où il mit pour gouverneur *Jean Stoard-de-Cheminades*, Mormoiron, Montaux, Entraigues, Villedieu et soixante-dix ou quatre-vingts villes ou villages clos de murailles, en sorte que les Protestants se virent un instant les maîtres de tout le Comtat, Avignon, Carpentras, L'Ile et Vaison exceptés. Saint-Auban retourna ensuite à Orange pour compléter le parlement en remplaçant le président *Parpaille*, qui avait été décapité, les conseillers *Gabriel Isnard* et *Jean Pelet* et l'avocat-général *Esprit Baussenc*, qui s'étaient faits ministres (ce dernier mourut, en 1597, pasteur à Courtezon). Après avoir pourvu à leur remplacement, il fit enregistrer l'édit de pacification donné à Bruxelles, le 26 août 1563, par Guillaume d'Orange, et passa dans le Dauphiné, mais il en revint, peu de temps après, pour relever les fortifications d'Orange.

En 1565, il était de nouveau dans le Dauphiné; nous supposons au moins que c'est lui qui bannit, à cette époque, la messe de Nions. Etant allé, en 1567, au secours des habitants de Montpellier, il fut tué à l'attaque du fort Saint-Pierre. De son mariage avec *Blanche de Poitiers*, célébré en 1545, étaient nés quatre fils nommés HECTOR, JACQUES, PIERRE et GEORGES, et au moins une fille, mariée au sieur de *Broussalhes*, dont les généalogistes ne parlent pas. Ils ne nous apprennent non plus aucune circonstance de la vie des deux fils cadets; selon Aubaïs, l'un d'eux fut tué, le 2 fév. 1574, près de Sérignan. Quant à l'aîné, ils se contentent de rapporter qu'il fut capitaine de cent chevau-légers, et mourut sans enfants. Ne serait-il pas identique avec le seigneur de *Saint-Auban*, gouverneur de Viviers, qui, à la conclusion de la paix de 1568, ayant refusé de rendre la place — en se fondant sur ce que la garnison d'Aniane venait d'égorger le ministre du lieu avec sa femme et ses enfants, et celle du Pont-Saint-Esprit de chasser les Protestants de la ville, au mépris de l'édit de pacification, — fut assiégé, pris le 17 mai, et livré au parlement de Toulouse, qui lui fit trancher la tête?

Jacques, appelé Jean dans le Dict. de la Noblesse, est mieux connu. Les meilleurs historiens l'ont confondu avec son père, erreur que nous avons évitée; mais il n'est pas aussi facile de le distinguer de ses frères. Il fut élevé page dans la maison de l'amiral de *Coligny*, sous qui il apprit le mé-

tier des armes. Il était près du héros, lorsqu'il fut blessé par Maurevel. Un des premiers, il se précipita pour arrêter l'assassin, qui eut le temps de s'échapper, pendant qu'on enfonçait la porte. Averti que Maurevel fuyait du côté de la porte Saint-Antoine, il se mit à sa poursuite avec le sieur de *Seré*; mais il dut s'arrêter à Corbeil, le meurtrier ayant trouvé un asile dans un château fort du voisinage. Il revint donc à Paris auprès de l'amiral. Dans la nuit de la Saint-Barthélemy, il fut arrêté, mené à la Conciergerie, interrogé sur le prétendu complot de Coligny, et il ne racheta sa vie que par une abjuration feinte.

Mis en liberté, il se hâta de retourner dans le Dauphiné, où nous le retrouvons, dès 1573, guerroyant sous les ordres de *Montbrun*. En 1574, il s'empara du château de La Roche-sur-le-Buis, que son frère, qui y fut blessé, avait manqué l'année précédente, par la lenteur du capitaine *Marin Vital*. Par commission du 12 sept. 1577, le roi de Navarre le nomma gouverneur du Comtat Venaissin. C'est en cette qualité qu'il déposa le capitaine *Ferrier*, gouverneur de Menerbes, dont il déjoua ainsi les projets de trahison (*Voy*. V, p. 93), et qu'il fit arrêter son secrétaire *Fustéri*, de Grignan, qui abjura bientôt après. Les Catholiques déconcertés par ces mesures énergiques et désespérant d'emporter la ville de vive force, convertirent le siége en blocus. Menerbes pourtant ne se rendit que le 9 déc. 1578, après une héroïque défense de quinze mois et demi. Saint-Auban et la garnison se retirèrent avec tous les honneurs de la guerre. L'année suivante, il fut, du côté des Huguenots, un des négociateurs du traité de paix conclu avec les sujets du pape. Tranquille de ce côté, il alla combattre dans le Dauphiné, où il paraît être resté jusqu'en 1586, époque où *Châtillon*, nommé gouverneur du Rouergue, l'emmena dans cette province et lui donna le commandement de Milhau. Menacé dans cette ville par Joyeuse, Saint-Auban lui fit dire qu'il ne s'embarrassât pas d'artillerie, qu'il lui ferait la brèche aussi large qu'il pourrait la désirer. Le chef ligueur passa outre. Peu de temps après, les habitants, mécontents de Châtillon (*Voy*. III, p. 407), résolurent de se débarrasser de son lieutenant. S'il faut en croire Saint-Auban, ils avaient comploté de l'égorger pendant qu'il assisterait au prêche, mais le jour même où le complot devait éclater, une entreprise militaire l'appela hors de la ville. A son retour, il en trouva les portes fermées. Il alla donc rejoindre Châtillon, qu'il accompagna dans son voyage en Lorraine et dans sa brillante retraite après la capitulation de l'armée étrangère. Il se retira ensuite en Dauphiné. Depuis cette époque, les historiens ne donnent plus sur lui aucun détail, mais les généalogistes nous apprennent qu'il fit son testament, le 15 janv. 1594. Il avait épousé, en 1573, *Lucrèce de Perès* ou *Perets*, fille aînée de la princesse de Salerne (1), et en avait eu un fils. Ce fils, nommé Guy, sieur de Saint-Auban et baron de Sahune, n'a joué, à notre connaissance, aucun rôle important dans les affaires des églises (2). En 1613, il était gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui lui donna une pension de 2,000 liv. Il testa en 1650. De son mariage, contracté en 1604, avec *Mabile* ou *Marie Des Massues-d'Urre*, fille de *François Des Massues-d'Urre*, sieur

(1) *Françoise de Pluviers*, née en 1541, et vivant encore en 1586, était veuve de *Philippe de Perets*, dont elle avait deux filles, *Lucrèce* et N., mariée, en 1586, à *François d'Airebaudouse*, lorsqu'elle épousa en secondes noces Ferdinand de San-Severino, prince de Salerne.

(2) Nous n'avons rencontré son nom que deux fois. En 1612, il appuya la demande présentée au Synode de Privas par *Archinard* au nom des Protestants du Comtat, tendant à leur permettre de former une assemblée provinciale distincte. Le Synode les renvoya à une assemblée politique, qui avait seule le pouvoir de prononcer dans ce cas. En 1615, il porta, avec le ministre de Nîmes *Perrin*, devant l'Assemblée politique de Grenoble, les plaintes des Protestants d'Orange au sujet « des oppressions » qu'ils subissaient depuis que la principauté avait été remise entre les mains du prince d'Orange (*Fonds de Brienne*, N° 225).

de Vercoiran, et de *Justine Du Puy-Montbrun*, naquirent FRANÇOIS, mort jeune; JEAN-LOUIS, sieur de Vercoiran, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, qui ne fut point marié; GUY, sieur de Sahune, capitaine, en 1628, mestre-de-camp, en 1632, qui fit les guerres d'Italie en 1635, et mourut célibataire; GASPARD, sieur de Saint-Auban et de Sainte-Euphémie, qui commanda les régiments de Sully et de Lesdiguières, et testa en 1658, ayant eu de son union (1644) avec *Blanche de Périssol*, fille de *Samson de Périssol*, président au parlement du Dauphiné, quatre fils, nommés GUY, SAMSON, JACQUES et LAURENT. Guy et Laurent moururent sans avoir été mariés. Samson, sieur de Saint-Auban, épousa, en 1671, dans l'église de Charenton, *Élisabeth de Massanes*, qui le rendit père de GUY-ANTOINE, souche de la branche française et catholique éteinte en 1752. Jacques sortit de France à la révocation et entra avec le grade de lieutenant-colonel au service d'Angleterre. Il épousa en Hollande *Marie-Anne de Massanes*, dont il eut GUY, marié à La Haye avec *Charlotte de Wassenaer*, et mort à la fleur de l'âge, le 9 juill. 1727, ayant une fille unique, MARIANNE-SOPHIE-THÉODORE, née le 9 juill. 1724, et femme de *Philippe-Maurice Didier-de-Boncourt*, capitaine de cavalerie au service de Hollande, qui mourut, à l'âge d'environ 37 ans, le 22 déc. 1749, la laissant veuve avec deux filles.

Afin de ne point couper cette généalogie, nous avons différé de parler des *Mémoires* que Jacques Pape a laissés. Il ne paraît pas qu'ils soient arrivés complets jusqu'à nous. Dans ses Preuves de l'histoire de l'illustre maison de Coligny (Paris, 1662, in-fol.), Du Bouchet en a publié deux fragments qui contiennent des particularités intéressantes sur les dangers que Saint-Auban courut à la Saint-Barthélemy, et des détails très-circonstanciés et très-curieux sur les entreprises militaires et la retraite hardie de Châtillon pendant les années 1586 et 87. Ces deux fragments ont été réimpr. dans la collection Petitot (T. 43, 1re série), et dans le Panthéon littéraire. On en trouve un troisième morceau dans le T. II des Mémoires de la Ligue, sous ce titre : *Mémoires de ce qui s'est passé en Dauphiné depuis le mois d'avril jusqu'au vingtième de décembre* 1587. C'est là, croyons-nous, tout ce qui en a été publié.

PAPILLON (ANTOINE), ou *Papilion*, homme instruit et ami d'Erasme, fut, avec *Michel d'Arande*, aumônier de *Marguerite de Valois*, et deux négociants de Lyon, *Antoine Du Blet* et *Vaugris*, un des premiers et des plus actifs propagateurs de la Réforme non-seulement dans le Lyonnais, mais dans le Dauphiné, où il se rendit sur les instances de *Maigret*. La reine Marguerite, à la demande de qui il traduisit l'ouvrage de Luther *Sur les vœux monastiques*, le protégea efficacement contre les attaques de la Sorbonne et lui fit obtenir la charge de maître des requêtes du dauphin. Nous ne connaissons aucune autre particularité de sa vie. Serait-il le même qu'*Antoine Papillon*, du Bourbonnais, reçu bourgeois de Genève, le 13 janv. 1556? En tout cas, on ne saurait le confondre avec Antoine Papillon, sieur de Sources, second fils de Nicolas Papillon, sieur de Vauberant en Touraine, et de Marie Prévost, qui épousa, selon une généalogie msc. faisant partie du vol. 39 du Fonds St-Magloire, *Jeanne de Forquières*, et en secondes noces, *Anne de L'Escale*, fille de *Sylvius-César de L'Escale*, et bien moins encore avec ce valet de chambre de Henri IV dont L'Estoile parle comme d'un homme « de discours et d'entendement, mais très-avare, » qui mourut, le 21 nov. 1608, du chagrin que lui causa le refus du roi de lui racheter deux coffres de cristal dont il avait fait emplette à Venise avec l'espoir de les lui revendre, non sans un beau bénéfice. Ce dernier, né vers 1552, s'appelait *Thomas* et était avocat au parlement de Paris. Il fut

enterré au cimetière des SS. Pères (*Reg. de Charenton*).

Selon la généalogie en question, Antoine Papillon, sieur de Sources, n'eut qu'un fils, nommé SAMUEL, de son premier mariage; mais sa seconde femme lui donna quatre enfants, dont deux filles : SUSANNE, mariée à *Pierre de La Taste*, et JEANNE, femme d'*Antoine de Carboval*, en Gascogne, et deux fils : JEAN et JOSEPH, sur qui elle ne nous fournit aucun renseignement (1).

Samuel Papillon, sieur de Sources, puis de Vauberant, par son mariage avec *Polyxène Papillon*, sa cousine, qu'il prit pour femme en 1608, épousa en secondes noces *Marie de Coutance*, fille de *Jean de Coutance*, sieur de Maillardière, et de *Marie Du Plessis*. Du premier lit vinrent NICOLAS et SUSANNE; du second, MARIE, née en 1630; SUSANNE, née en 1631; RENÉE, née en 1632; FRANÇOISE et ANNE, nées jumelles en 1633; CATHERINE, née en 1634; SAMUEL, né en 1635.

Peut-être pourrait-on rattacher à cette famille l'avocat *Papillon*, ancien de l'église de Paris, «homme pétulant et en réputation d'être chaud et brouillon,» selon le rapport d'un agent de la police (*Suppl. franç.* 791. 1). Tel notre avocat se montra, en effet, lors de la déplorable querelle entre *Alexandre Morus* et le consistoire de Charenton. En 1679, le synode provincial de l'Ile-de-France l'avait choisi pour receveur de la province en remplacement de *Le Noble* décédé. Le 10 nov. 1685, il fut exilé comme tous ses collègues et envoyé à Avranches. Il mourut peu de temps après, âgé d'environ 70 ans. Sa veuve réussit à passer dans les pays étrangers avec ses enfants (*Suppl. franç.* 791. 2). En 1689, *Anne-Marie* Papillon, sa fille sans doute, épousa W. Turner dans l'église française de Londres. Depuis longtemps la Grande-Bretagne avait déjà offert un asile à une autre famille du même nom, dont descendait *David Papillon*, auteur de *The vanity of the lives and passions of men*, Lond., 1651, in-8°.

PAPIN (ANNE), demoiselle de Pons, enfermée dans le couvent de cette ville, avec *Marianne Dangirard*, et deux autres jeunes filles, nommées *Bollon* et *Rabotteau*, pour y être élevées dans les doctrines de l'Eglise romaine. Après avoir épuisé les promesses, les menaces, les récompenses et tous les genres de séduction, les religieuses eurent recours aux plus odieux traitements, se flattant de vaincre à la fin ce qu'elles appelaient l'opiniâtreté de ces obstinées hérétiques. Résolues de persévérer à tout prix dans leur religion, les quatre victimes d'un impitoyable fanatisme, voulurent essayer de se soustraire par la fuite à ces persécutrices acharnées. L'entreprise était difficile; voici comment elles s'y prirent pour la mettre à exécution. Le 18 nov. 1716, Marianne Dangirard feignit, en se promenant le soir dans la cour du couvent, d'éprouver un violent mal de dents. Elle alla dans la cuisine demander du sel à une sœur converse, et s'empara adroitement du trousseau de clefs qui pendait à un chenet. Elle le remit à Anne Papin qui, plus courageuse, s'était chargée de diriger l'évasion. La nuit était des plus sombres. A peine hors du couvent, les quatre fugitives s'égarèrent. Ayant erré pendant près de trois heures dans les champs, elles arrivèrent à un village dont toutes les portes se fermèrent devant elles. Cependant, à force de prières, elles obtinrent d'un paysan un asile pour le reste de la nuit. Le lendemain elles se séparèrent. Tandis que ses trois amies se firent conduire chez le sieur *Faure*, qui demeurait à Thézac, Anne Papin se rendit chez sa mère à Saint-Sorbier-de-Conac. Peu de temps après, elle se maria, ainsi que Marianne Dangirard, l'une au lieutenant *Elie Merlat*, l'autre à *Louis Basset*, riche marchand de Chadenac. Mais les religieuses de

(1) Nous connaissons bien un *Jean Papillon*, sieur des Roches, qui fut ministre à Dieppe vers 1560; mais évidemment il n'est pas le fils d'Antoine Papillon.

Pons n'entendaient pas abandonner leur proie. Elles accusèrent de séduction et d'enlèvement les deux époux. Le 8 mars 1717, les deux malheureuses femmes furent réintégrées dans le couvent, quoiqu'elles fussent enceintes, et l'intendant de La Rochelle fut chargé d'informer. L'affaire parut assez grave pour être portée devant le roi; mais le régent la renvoya au parlement de Bordeaux. Le chagrin d'être séparée de son mari et les mauvais traitements qu'elle eut à essuyer, déterminèrent une fausse couche chez Anne Papin, ce qui n'empêcha pas les gens du roi de la faire transférer à Bordeaux avec sa compagne. Cette dernière, alors enceinte de huit mois, obtint cependant la permission de demeurer dans une maison particulière. Elles furent acquittées l'une et l'autre et rendues à leurs époux. Quelques années plus tard, elles n'auraient pas trouvé la même indulgence.

PAPIN (Denis), savant physicien, à qui l'on doit la première application utile qui ait été faite de la force motrice de la vapeur, naquit à Blois, le 22 août 1647, et mourut, vraisemblablement en Allemagne, vers 1714.

Sa famille était protestante. Son père, *Denis Papin*, receveur général, et ancien de l'église, est auteur d'un *Écrit* publié, en 1660, chez Fr. de La Saugère. Le jeune Papin fut destiné à suivre la carrière que son oncle *Nicolas Papin* avait parcourue avec quelque réputation. A cette époque, l'art de guérir ne formait pas seul le domaine de la médecine; les sciences physiques en faisaient partie, et ce fut de ce côté que Papin dirigea de préférence ses études. Il prit le grade de docteur. Dès ses premiers pas, la fortune parut lui sourire. Le célèbre Huyghens, que Colbert avait attiré à Paris, se livrait à des expériences de physique dans les bâtiments de la Bibliothèque du roi, où il avait été logé. Papin lui fut présenté pour l'aider dans ses travaux, et le savant hollandais l'agréa. « J'avais alors l'honneur, écrit Papin (Acta Eruditorum, 1688), de vivre dans la Bibliothèque du roi et d'aider M. Huyghens dans un grand nombre de ses expériences. J'avais beaucoup à faire avec la machine destinée à lever des poids considérables au moyen de la poudre à canon. J'en fis l'essai, quand on la présenta à M. Colbert. » Un pareil début semblait promettre quelque avenir, mais les misères de l'exil, auxquelles Papin se condamna par attachement à sa religion, firent évanouir ces belles espérances. En 1674, parut le premier de ses écrits. L'auteur apportait quelques perfectionnements à la machine pneumatique d'Otto de Guericke. Ce livre fut, dit-on, bien accueilli dans le monde savant. L'année suivante, Papin passa en Angleterre. L'illustre Robert Boyle, chez qui il se présenta, rend compte, dans un de ses ouvrages, des relations qu'il eut avec lui. Papin lui ayant témoigné le désir de se livrer à quelques expériences, Boyle s'empressa de mettre son laboratoire à sa disposition. Sa confiance ne fut pas trompée. Il reconnaît que plusieurs de ses expériences lui appartiennent en propre. « Plusieurs des machines dont nous faisions usage, telles que la machine pneumatique à deux corps de pompe et le fusil à vent, étaient, dit-il, de son invention et en partie fabriquées par lui. » Ce fut sur la proposition de l'illustre savant que Papin fut reçu membre de la Société royale de Londres, le 16 déc. 1680. Il reconnut cet honneur en dédiant à ses nouveaux collègues, à la date du 26 janvier 1681, son livre intit. *Nouveau Digesteur*. Cette machine de son invention est plus connue sous le nom de *marmite de Papin*. Elle consistait en un vaisseau de cuivre ou de fer, hermétiquement fermé par un couvercle de métal fixé par des vis de pression et muni d'une soupape. Comme il n'y avait aucune perte de calorique, les viandes étaient cuites promptement et à peu de frais. De nos jours, on a cherché à faire revivre cette machine, sous le

nom d'autoclave, en y apportant quelques perfectionnements. On voit dans la marmite de Papin la première application qui ait été faite d'une soupape de sûreté. L'auteur, il est vrai, n'en comprenait pas encore toute l'importance; il ne l'avait imaginée que pour se rendre compte de la manière dont son pot-au-feu se comportait, c'est-à-dire du degré approximatif de cuisson; mais ce n'en était pas moins une idée ingénieuse, destinée à jouer un rôle très-important dans d'autres conditions.

Appelé à Venise par le chevalier Sarotti, fondateur de l'Acad. des sciences naturelles de cette ville, Papin accepta ses offres et quitta l'Angleterre vers la fin d'avril 1681. Il revit, en passant par Paris, son premier protecteur Huyghens, que les persécutions religieuses devaient bientôt éloigner de France. A cette époque, notre savant compatriote n'avait pas encore perdu son droit de cité dans sa patrie, et l'Académie des sciences put lui faire cette gracieuseté de rendre compte, pendant son séjour, d'expériences faites avec le Digesteur. Quelques années plus tard, elle n'osa même plus prononcer le nom de l'illustre coupable. « On peut regarder comme une singularité, remarque M. Arago, que l'Acad. des sciences de Paris n'ait point nommé Papin l'un de ses associés. » Mais bien loin d'être une singularité, c'était plutôt la règle quand il s'agissait de Réfugiés, et je ne sache pas une seule exception, tant que vécut Louis XIV. Cependant nous devons dire que, le 4 mars 1699, l'abbé Gallois le choisit pour son correspondant (1).

A l'époque de son départ pour l'Italie remonterait — si nos renseignements sont exacts — un traité msc. de Papin, *Des opérations sans douleur*, 1681, récemment découvert en Allemagne. Ce traité prouverait que notre savant physicien n'avait pas complétement renoncé aux sciences médicales proprement dites. Après trois années environ passées à Venise, Papin se décida à retourner à Londres, en 1684. Son départ lui avait fait perdre le titre de membre titulaire de la Société royale; mais, par une décision du 8 mars 1681, il en était resté membre honoraire. Ses anciens collègues lui firent bon accueil et l'attachèrent à leur corps en qualité de *praticien*. Ils le chargèrent en même temps de tenir au net leur correspondance, en lui allouant pour ce travail une modique rétribution de 750 fr. (1). Ce n'était guère généreux; mais l'amour de la science est en soi une richesse qui peut compenser bien des privations. Papin poursuivit avec ardeur le cours de ses travaux. Notre notice bibliographique fera connaître celles de ses expériences dont il a consigné les résultats dans les journaux savants de l'époque. En 1687, il présenta à la Société royale le modèle d'une machine destinée *à transporter au loin la force des rivières* au moyen d'un appareil à deux corps de pompe, dont les pistons, mis en mouvement par une chute d'eau, faisaient le vide dans un long tube métallique. « C'était, dit M. Cap, à qui nous empruntons ces détails (L'Illustration, 1852), la première application industrielle de la machine pneumatique à double effet dont il était l'inventeur. Cette idée portait en germe le principe de nos chemins atmosphériques actuels. » Cependant le résultat ne répondit pas à son attente; les calculs de la théorie

(1) S'il faut en croire l'abbé Rozier.—Le titre de correspondant de l'Académie des sciences n'a été établi que par une ordonnance de 1753. A l'époque dont nous parlons, chaque membre choisissait son correspondant, et le choix était confirmé par l'Académie. C'est par erreur que l'auteur de l'article du Magasin pittoresque fait mourir l'abbé Gallois en avril 1699, il ne mourut que le 19 avril 1707, et l'on a lieu de s'étonner que, pendant ce long espace de temps, le nom de Papin ne soit pas même mentionné. « Depuis l'année 1686, dit M. Reber (Les hommes illustres de l'Orléanais), l'Académie des sciences, qui jusque-là avait suivi avec intérêt les travaux de Papin, avait cessé de s'en occuper, et l'on ne trouve plus qu'une fois le nom de Papin dans le Journal des Savants. »

(1) *Seven pounds ten shillings*, par trimestre. Séance du 23 juin 1684.

sont le plus souvent déjoués dans l'application ; nos plus précieuses découvertes ne sont dues qu'à d'heureux hasards.

Quoique entouré de la considération des premiers savants de l'Angleterre, Papin n'était pas heureux, il avait souvent à lutter avec l'indigence. Etre embrasé du feu sacré et se sentir attaché au sol par les dures nécessités de la vie, n'est-ce pas le supplice de Tantale ? Le landgrave Charles de Hesse, prince éclairé, lui fit offrir la chaire de mathématiques et de physique expérimentale à l'université de Marbourg. Il l'accepta. Le 23 nov. 1687, il informa la Société royale de sa résolution. Comme témoignage de gratitude, la Société décida, à la date du 14 déc. qu'on lui ferait hommage de quatre exemplaires de l'Histoire des Poissons.

Papin arriva à Marbourg au commencement de l'année 1688 (1). Les exigences de son cours — qu'il faisait quatre fois par semaine, « ce qui est beaucoup, dit-il dans une lettre à ses anciens collègues de la Société royale (29 août), pour quelqu'un qui n'est pas habitué à de semblables occupations, » — ne lui permirent pas de se livrer, comme il l'aurait voulu, à ses expériences. Cependant il ne resta pas inactif; les Actes de Leipzig en font foi. Non-seulement l'électeur encourageait ses travaux, mais il y prenait une part active. On appliqua avec succès à Cassel la machine hydraulique de son invention, connue sous le nom de Pompe de Hesse, et dont il a donné la description dans les Actes de Leipzig de 1689, sous le titre : *Rotatilis suctor et pressor hassiacus*. Cette machine était destinée à alimenter un canal entre Cassel et Carlshaven sur le Weser. On parle aussi d'une expérience qu'il fit sur la Fulda avec un *bateau plongeant*. La paternité ne l'aveuglait pas. Il sentait mieux que personne l'imperfection des résultats auxquels il était arrivé. Il était sans cesse à la recherche de nouveaux moyens pour opérer le vide. Tout à coup la lumière se fit dans son esprit, il venait de comprendre toute la puissance d'expansion de la vapeur : cette simple idée allait changer le monde. Nous rapporterons ses propres paroles. Après avoir parlé de ses essais, jusqu'alors impuissants, pour produire le vide dans un corps de pompe au moyen de la poudre à canon, « aliâ igitur viâ, continue-t-il, finem eumdem assequi conatus sum : *quumque ea sit aquæ proprietas, ut exigua ipsius quantitas vi caloris in vapores conversa vim habeat elasticam instar aëris, supervenienie autem frigore, in aquam iterum ita resolvatur, ut nullum dictæ vis elasticæ vestigium remaneat* : facile credidi construi posse machinas, in quibus, aquâ mediante, calore non valde intenso, levibusque sumptibus, perfectum illud vacuum efficeret, quod pulveris pyrii ope nequaquam poterat obtineri. » Après un énoncé aussi clair et explicite, nos voisins d'outre-Manche auraient bien mauvaise grâce de réclamer la priorité de l'invention pour leurs nationaux.

La découverte de Papin est consignée dans les Actes de Leipzig de 1690, sous le titre : *Nova methodus ad vires motrices levi pretio comparandas*. Voici quelle était la machine qu'il proposait. Un cylindre fermé par le bas et ouvert par le haut est muni d'un piston qui peut se mouvoir dans toute sa hauteur. On n'introduit ce piston dans le cylindre qu'après y avoir versé une petite quantité d'eau. Une ouverture pratiquée sur un de ses côtés permet à l'air intérieur de s'échapper. Lorsque le piston touche l'eau par sa face in-

(1) Cette date, adoptée par tous les biographes de Papin, ne s'accorde pas avec ce que dit M. le conseiller de Rommel, dans sa brochure Zur Geschichte der französischen Colonien in Hessen-Cassel (Cassel, 1857, in-8°). Denis Papin se serait rendu à Hesse-Cassel avec sa famille dès 1685, et c'est dès l'année suivante qu'il aurait été nommé professeur à l'université de Marbourg. Son beau-frère *Paul Papin*, et sa tante, la veuve de *Nicolas Papin*, aura ent vécu avec lui. Les travaux de Papin, dont il est parlé dans les Transactions philosophiques, ne permettent pas d'adopter ces dates.

férieure, on ferme cette ouverture au moyen d'une tige et l'on met le feu sous le cylindre. L'eau arrive bientôt à une température telle que la tension maximum de la vapeur surmonte la pression atmosphérique ; et alors le piston, plus fortement pressé sur sa face inférieure que sur sa face supérieure, monte jusqu'au haut du cylindre. Si l'on retient le piston dans cette position au moyen d'un cliquet que l'on introduit dans une échancrure de la tige dont il est parlé plus haut, et qu'en même temps on éloigne le feu, la vapeur se condensera par le refroidissement, et lorsqu'on retirera le cliquet, le piston redescendra sous l'action de la pression atmosphérique. Une corde fixée au piston et glissant sur des poulies, transmettra le mouvement obtenu, et pourra soulever des poids considérables. La même quantité d'eau permettrait de renouveler l'opération autant de fois que l'on voudrait. Cette machine fut essayée en petit par Papin (1); elle était sans doute bien imparfaite; mais l'idée n'en a pas moins été l'idée mère de toutes les merveilles enfantées depuis. Papin lui-même en comprit toute l'importance; « il avait parfaitement bien vu, comme le constate M. Arago, que le mouvement de va-et-vient du piston dans le corps de pompe pouvait recevoir d'autres applications et devenir un moteur universel. » Dans l'article cité plus haut, Papin expose sommairement quelques-uns des services qu'on pourrait obtenir de la force nouvelle. « Il serait trop long, dit-il, d'énumérer ici comment on pourrait employer cette force pour tirer des minières l'eau et le minerai, pour lancer des globes de fer à une très-grande distance, pour diriger les vaisseaux contre le vent, et faire une foule d'autres applications. — Je ferai observer cependant, en passant, à combien de titres une force motrice de cette nature serait préférable à l'emploi des rameurs ordinaires pour mouvoir les vaisseaux en mer... Mais comme des rames ordinaires seraient mues avec moins de facilité par de semblables tubes, il faudrait employer des rames tournantes... Il serait nécessaire seulement que l'on adaptât trois ou quatre tubes au même axe pour que son mouvement fût continu. — Du reste, un seul fourneau et un feu médiocre suffiraient pour élever successivement tous les pistons. » On ne pouvait être plus explicite. Cette solution du plus important des problèmes parut dans un recueil connu de tous les savants, et cependant la routine n'en continua pas moins à trôner encore pendant plus de trois quarts de siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'immortel James Watt. Faire entrer dans le monde des idées nouvelles, c'est vouloir, disait Fontenelle, enfoncer un coin par le gros bout. « L'homme de génie, remarque M. Arago, est toujours méconnu quand il devance trop son siècle, dans quelque genre que ce soit. » Quand la prévention nous aveugle, le jour ne saurait se faire à nos yeux, ou si nous voyons, nous voyons trouble. Voici quelle est, d'après l'illustre académicien, la part qui revient à Papin dans la découverte de la machine à vapeur : c'est lui, dit-il, qui a imaginé la première machine à piston; c'est lui qui le premier a vu que la vapeur d'eau fournit un moyen simple de faire rapidement le vide dans la capacité du corps de pompe, et finalement c'est lui qui songea le premier à combiner, dans une même machine à feu, l'action de la force élastique de la vapeur avec la propriété dont cette vapeur jouit et qu'il

(1) La machine atmosphérique de Newcomen (1705) n'était que la réalisation de l'idée de Papin. Lui-même l'appliqua à Cassel sur une grande échelle. C'est ce que l'on voit par une lettre au Dr Fr. Slare, du collége des médecins, qui est reproduite dans les Transactions philosophiques de 1705. « Je vous dirai, lui marque-t-il, que nous avons fait ici avant l'hiver [par conséquent en 1704] de très-belles expériences sur cette matière [la force d'expansion de la vapeur]. Nous avons élevé l'eau à une hauteur de 70 pieds, par un moyen très-facile, et qui cependant peut encore être beaucoup perfectionné. Comme Son Excellence désirait assister à de nouvelles expériences, on laissa trop longtemps séjourner la machine dans la rivière, de sorte qu'elle fut brisée par les glaces. »

a signalée, de se condenser par refroidissement (Œuvres, Notices scientif. T. II, in-8°). Ajoutons que l'idée de la soupape de sûreté lui appartient également en propre, et que c'est lui le premier qui (avant 1695), plus de cent ans avant Fulton, appliqua la force motrice de la vapeur à la navigation. En un mot, Papin fit jaillir la source de ce fleuve majestueux, qui, en descendant le cours des âges, ira fertiliser le monde entier. Voilà quels sont ses titres, voilà sa gloire !

Notre savant eut un moment la pensée d'abandonner le port où il venait de trouver un asile. En 1692, il retourna à Londres où la Société royale lui avait offert, dit-on, une position plus avantageuse ; mais le landgrave ne tarda pas à le rappeler en lui augmentant son traitement ; c'est ce que prouve une lettre de Papin conservée à la Bibl. de l'univ. de Marbourg. Entouré de l'estime de ses collègues et honoré des encouragements du prince, l'illustre physicien aurait pu vivre heureux, quoique sur la terre d'exil, car les savants ont une patrie supérieure d'où ils défient la tyrannie ; mais il éprouva des persécutions d'autant plus pénibles qu'elles lui vinrent de ceux-là mêmes de qui il aurait dû attendre des consolations. Les ministres de la religion seront-ils toujours les derniers à comprendre la charité, cette première vertu du christianisme ? M. de Rommel nous apprend qu'en 1694 Papin fut frappé d'excommunication par le *presbyterium* avec toute sa famille. Quel était son crime ? On ne nous le dit pas (1). Quoi qu'il en soit, il fut très-sensible à cet anathème fulminé contre lui, et il en appela au Souverain. Déjà, dit-on, il avait pris le parti de s'éloigner ; il avait écrit dans ce sens au Sénat académique en le remerciant des bienfaits qu'il en avait reçus et en sollicitant la restitution des sommes qu'il avait déposées à la caisse des veuves (1). Le margrave s'intéressa à cette affaire et recommanda la concorde. De son côté, le Sénat académique, sous le rectorat de l'orientaliste Otto, nomma une commission chargée de réconcilier les deux parties. A la fin, la réconciliation eut lieu et Papin put participer à la communion, sans être tenu de se rétracter.

Cette bourrasque heureusement passée, Papin reprit le cours de ses travaux et de ses publications. En 1696, le landgrave lui témoigna sa satisfaction en le nommant conseiller ordinaire. « Denis Papin, lit-on dans une note intéressante communiquée au Bulletin de l'hist. du protest. franç. (1re année), était souvent appelé à Cassel par ses fonctions de conseiller, et le prince assistait habituellement à ses expériences de physique et de mécanique. Cela explique comment, malgré l'éloignement de son domicile officiel, il se trouvait l'un des membres actifs de son église. » Voici en effet ce qu'on lit dans le procès-verbal de la Compagnie des Anciens, réunie sous la présidence du pasteur *Joly*, le 11 janv. 1701, procès-verbal écrit et signé de la main de Papin : « Le sieur D. Papin a représenté que son beau-frère, le sieur *Paul Papin*, qui était secrétaire de la Compagnie, ayant eu des raisons très-fortes pour se retirer dans les pays étrangers, il avait laissé ladite charge vacante, et qu'ainsi il était nécessaire d'élire un autre secrétaire. — La Compagnie a procédé à l'élection, et la pluralité des voix est tombée sur ledit sieur Denis Papin, qui exerçait déjà la charge par intérim. » — A partir de ce jour, ajoute l'auteur de la note,

(1) Dans une lettre adressée par une commission extraordinaire du *presbyterium* aux membres ecclésiastiques *Martin* et *Fontaine*, Papin était accusé d'être un homme de parti. Le *presbyterium* était présidé par le professeur vaudois Gautier.

(1) Tiré des Archiv. de l'univ. de Marbourg, où existent plusieurs lettres autographes de Papin, en latin. Dans sa lettre de demission, Papin fait observer à ses collègues, nous apprend M. de Rommel, qu'il emmène avec lui une famille pauvre que l'Académie avait déjà eu l'intention de secourir avant son mariage [ce qui semble indiquer qu'il avait épousé, depuis son arrivée à Marbourg, une veuve chargée de famille], et qu'en outre, son départ le privera de la pension accordée à la fille de feu M. de *Maliverne*, dont il avait été nommé curateur. Par ces motifs, il priait l'Académie de lui venir en aide pour les frais de son voyage.

jusqu'en oct. 1706, les procès-verbaux sont alternativement rédigés par Denis Papin et par le Dr *Ferry*.

Papin continua à remplir sa chaire à Marbourg jusqu'en 1707. La date de 1708, généralement adoptée, est en contradiction avec les faits que nous allons rapporter. Une expérience malheureuse qui coûta la vie à plusieurs personnes, le força, dit-on, de donner sa démission. Au fond, il était bien innocent du malheur qui était arrivé. Le margrave avait manifesté le désir d'assister à l'épreuve qu'il devait faire d'un canon à vapeur de son invention. Malheureusement il ne se présenta pas à l'heure fixée pour l'expérience, et la machine trop fortement chauffée fit explosion. Qui était le coupable? N'était-ce pas le margrave? Non, on s'en prit à Papin et il fut sacrifié. Ecoutons l'échevin de Francfort, Uffenbach, rendre compte de cet événement dans une relation de Voyage, en 1709. Il est vrai qu'il ne fait que rapporter les paroles de son cicerone, et que ce cicerone était un des régents du collége Carolin, où se faisaient les expériences de Papin. « J'appris avec étonnement, écrit Uffenbach, que Papin était parti d'ici en mauvaise renommée. On me le représenta comme un hâbleur, un aventurier, entreprenant sans expérience et par pure spéculation cent choses diverses, au péril de sa propre existence aussi bien que des jours du souverain. Ses deux dernières entreprises, qui l'ont fait partir de Cassel, étaient les suivantes : d'abord il a prétendu naviguer avec un vaisseau sans rames, ni voiles, et pourvu uniquement de roues, non-seulement sur la Fulda, mais encore sur la haute mer, car il voulait se rendre ainsi en Angleterre ; l'autre et la pire, est qu'en voulant *charger* des canons avec de l'*eau* au lieu de *poudre*, il a failli causer un grand malheur : les machines préparées à cet effet ayant fait explosion, une grande partie de l'atelier a été détruit, plusieurs hommes ont été mortellement blessés, et S. A. elle-même, qui, seigneur très-curieux, voulait toujours tout voir dans le plus grand détail, aurait immanquablement péri, si par hasard elle n'avait été retenue pour affaires. » L'ignorante outrecuidance de M. le régent nous remet en mémoire cet adage :

> Si des rangs sortent quelques hommes,
> Tous nous crions : A bas les fous !
> On les persécute, on les tue,
> Sauf, après un lent examen,
> A leur dresser une statue,
> Pour la gloire du genre humain.

Tel fut le sort de Papin, et il est probable qu'aujourd'hui Cassel tient à grand honneur d'avoir vu les premiers essais de ce *fou* illustre. Quant à la statue, c'est sa ville natale qui s'est chargée de la lui ériger (1851), et nous ne doutons pas que l'évêque lui-même n'ait présidé à la cérémonie. Les lumières finissent toujours par percer les ténèbres, et la tolérance religieuse est aussi une lumière ! Cette statue est due au ciseau de M. Calmels ; elle a été exécutée d'après un très-bon portrait à l'huile qui appartient à l'université de Marbourg, et qui a été gravé par les soins de M. de La Saussaye.

Il nous reste à donner quelques détails sur la seconde des *folies* de notre *maître-fou*, celle de faire marcher des vaisseaux sans le secours de voiles et de rames. Cette folie eut un plein succès. Quelques lettres de Papin (1), récemment découvertes en Allemagne par M. le professeur Kuhlmann, ne permettent aucun doute à ce sujet. Sous la date de Cassel, 7 juill. 1707, notre savant écrivait à Leibnitz : « Monsieur, vous savez qu'il y a longtemps que je me plains d'avoir ici beaucoup d'ennemis trop puissants. Je prenais pourtant patience ; mais depuis peu j'ai éprouvé leur animosité de telle manière qu'il y aurait eu trop de témérité à moi à oser vouloir demeurer plus longtemps exposé à de tels dangers. Je suis persuadé pourtant que j'aurais obtenu justice si j'avais voulu faire un procès ; mais je n'ai déjà fait perdre que trop

(1) Ces lettres ont été communiquées à l'Acad. des sciences par M. Arago, dans la séance du 29 mars 1852.

de temps à S. A. pour mes petites affaires, et il vaut bien mieux céder et quitter la place que d'être trop souvent obligé d'importuner un si grand prince. Je lui ai donc présenté une requête pour le supplier très-humblement de m'accorder la permission de me retirer en Angleterre, et S. A. y a consenti avec des circonstances qui font croire qu'elle a encore, comme elle a toujours eu, beaucoup plus de bonté pour moi que je ne mérite. Une des raisons que j'ai alléguées dans ma requête, c'est qu'il est important que ma nouvelle construction de bateaux soit mise à l'épreuve dans un port de mer, comme Londres, où on pourra lui donner assez de profondeur pour y appliquer la nouvelle invention, qui, par le moyen du feu, rendra un ou deux hommes capables de faire plus d'effet que plusieurs centaines de rameurs. En effet, mon dessein est de faire le voyage dans ce même bateau, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous parler autrefois, et l'on verra d'abord que sur ce modèle il sera facile d'en faire d'autres, où la machine à feu s'appliquera fort commodément. Mais il se trouve une difficulté, c'est que ce ne sont point les bateaux de Cassel qui vont à Brême, et quand les marchandises de Cassel sont arrivées à Münden, il faut les décharger dans des bateaux qui descendent à Brême. J'en ai été assuré par un batelier de Münden, qui m'a dit qu'il faut une permission expresse pour faire parvenir un bateau de la Fulda dans le Weser. Cela m'a fait résoudre, monsieur, de prendre la liberté d'avoir recours à vous pour cela. Comme ceci est une affaire particulière et sans conséquence pour le négoce, je suis persuadé que vous aurez la bonté de me procurer ce qu'il faut pour faire passer mon bateau à Münden, vu surtout que vous m'avez déjà fait connaître combien vous espérez de la machine à feu pour les voitures par eau, etc. » — Leibnitz, qui depuis des années était en relation d'amitié avec Papin, s'empressa de faire les démarches nécessaires; mais par suite des lenteurs de l'administration, l'autorisation se fit attendre. Le 1er août, Papin adressait une nouvelle lettre au savant allemand pour se plaindre de ces retards. En attendant, il fit sur la Fulda l'essai de son bateau. A la date du 15 sept., il écrivait à Leibnitz : « L'expérience de mon bateau a été faite, et elle a réussi de la manière que je l'espérais; la force du courant de la rivière était si peu de chose en comparaison de la force de mes rames, qu'on avait de la peine à reconnaître qu'il allât plus vite en descendant qu'en montant. Monseigneur eut la bonté de me témoigner de la satisfaction d'avoir vu un si bon effet, et je suis persuadé que si Dieu me fait la grâce d'arriver heureusement à Londres, et d'y faire des vaisseaux de cette construction qui aient assez de profondeur pour appliquer la machine à feu à donner le mouvement aux rames, je suis persuadé, dis-je, que nous pourrons produire des effets qui paraîtront incroyables à ceux qui ne les ont pas vus (1). » Il ajoutait par post-scriptum : « Je viens de recevoir une lettre de Münden, d'une personne qui a parlé au bailli pour la permission de passer mon bateau dans le Weser. Elle a eu pour réponse que c'est une chose impossible; que les bateliers ne le veulent plus, parce qu'ils ont payé une amende de cent écus, et que la permission de Son Altesse Electorale est nécessaire pour cela. — Enfin je me vois en grand danger qu'après tant de peines et de dépenses qui m'ont été causées par ce bateau, il faudra que je l'abandonne et que le public soit privé des avantages que

(1) M. Figuier (Hist. des princ. déc. scient. mod., 1851) avance, nous ne savons sur quel fondement, que Papin exécuta la machine de son bateau à vapeur d'après les idées qu'il avait émises dans son dernier écrit intitulé *Manière pour lever l'eau par la force du feu*. Mais, selon nous, rien ne le prouve, et dans l'incertitude il nous semble plus rationnel d'admettre qu'il résolut le problème qu'il s'était proposé dix-sept ans auparavant, c'est-à-dire qu'il demanda au jeu successif de pistons dans des cylindres le mouvement de rotation dont il avait besoin : *necesse foret ut tres vel quatuor tubi eidem axi applicarentur, quo posset ipsius motus sine interruptione continuari.*

j'aurais pu, Dieu aidant, lui procurer par ce moyen. Je m'en consolerai pourtant, voyant qu'il n'y a point de ma faute, car je ne pourrais jamais imaginer qu'un dessein comme celui-là dût échouer, faute de permission. » Ce fut cependant ce qui arriva. Ne recevant pas de réponse à sa requête, Papin se décida à passer outre. Le 25 sept. 1707, il s'embarqua à Cassel et arriva à Münden le même jour. Le Weser, formé de la réunion de la Werra et de la Fulda, devait le conduire à Brême où il se serait embarqué avec son petit bâtiment. Mais il avait trop bien auguré des hommes grossiers auxquels il allait avoir affaire. Les monopoles sont partout sans cœur et sans entrailles ; que leur importe l'intérêt général ? avant tout, ils veulent vivre, et l'amour du prochain les tuerait. Un certain pressentiment de l'avenir entra sans doute pour quelque chose dans la brutalité des mariniers. Ils se demandèrent ce qu'allait devenir leur industrie si les bateaux marchaient tout seuls. Les mauvaises passions ne sont jamais à court d'arguments. Le bailli de Münden, Zeuner, écrivit à Leibnitz, sous la date du 27 sept. 1707, pour lui annoncer que « ce pauvre homme de médecin » Papin « avait eu le malheur de perdre sa petite machine d'un vaisseau à roues, les bateliers ayant eu l'insolence de l'arrêter et de le priver du fruit de ses peines, par lesquelles il pensait s'introduire auprès de la reine d'Angleterre. » « Comme l'on ne m'avertit de cette violence, ajoute le bailli, qu'après que le bonhomme fut parti, et qu'il ne s'était point adressé à nous, mais au magistrat de la ville pour s'en plaindre, quoique cette affaire fût de ma juridiction, vous voyez, Monsieur, qu'il n'était pas en mon pouvoir d'y remédier. C'est pourquoi je prends la liberté de vous informer de ce fait, en cas que si cet homme en voulût faire des plaintes à Hanovre et à Cassel, vous soyez persuadé de la vérité, et de la brutalité de ces gens-ci. » Peut-être jugera-t-on avec nous que dans cette affaire l'électeur de Hanovre fut encore plus coupable que les bateliers de Münden, car, il n'avait pas, lui, de monopole à défendre, et ses devoirs de souverain, il ne les a pas remplis. Rien ne prouve que le malheureux exilé ait obtenu la moindre réparation du dommage qui lui avait été causé. Les petits ont rarement raison, et à cette époque moins que jamais. Papin se retira d'abord en Hollande. C'est ce qui semble résulter d'une lettre de Leibnitz : « Il y avait dans votre cour, y lit-on, un savant mathématicien et machiniste français, nommé Papin, avec lequel j'échangeais des lettres de temps en temps. Mais il alla en Hollande et peut-être plus loin, l'année passée. J'ai souhaité d'apprendre s'il est revenu ou s'il a quitté le service, et s'est transporté en Angleterre comme il en avait le dessein. » Il s'y rendit en effet, et retrouva probablement auprès de la Société royale son ancienne position. La Société se montra-t-elle plus généreuse ? Il ne paraît pas. Dans une lettre au secrétaire de la Société, Sloane, qui lui avait demandé le détail de ce qu'il avait fait depuis qu'il avait été attaché à ce corps savant comme *expérimenteur*, il répondait : « J'ai résolu de négliger tous les autres moyens de pourvoir à ma subsistance, étant persuadé qu'il ne peut y avoir de meilleure occupation que de travailler pour la Société royale, puisque c'est la même chose que de travailler pour le bien public. Je vous en prie, Monsieur, permettez-moi d'ajouter ici que, dans l'Académie royale de Paris, il y a trois pensionnaires pour la mécanique qui ont chacun un très-bon salaire annuel ; et en outre qu'il y a d'habiles ouvriers de toutes sortes, payés par le roi, qui sont prêts, en tous temps, à exécuter tout ce que ces pensionnaires commandent. Prenez, s'il vous plaît, les Mémoires de l'Acad. roy. des sciences, et voyez ce que ces trois pensionnaires font chaque année, et comparez-le avec ce que j'ai fait depuis sept mois. J'espère que vous trouverez que j'ai raison de dire que j'ai fait autant qu'on peut

attendre du plus honnête homme, avec mes petites capacités et ma pénurie d'argent (1). » Dans une autre lettre au même, sous la date du 23 janv. 1712, il lui disait ; « Certainement, Monsieur, je suis dans une triste position, puisque, même en faisant bien, je soulève des ennemis contre moi ; cependant, malgré tout cela, je ne crains rien, parce que je me confie au Dieu tout-puissant. » L'obscurité la plus complète couvre les dernières années de notre illustre savant. Son indigence ne lui permit sans doute pas de renouveler son expérience de navigation à la vapeur. M. Bannister (Denis Papin, sa vie et ses écrits, Blois, 1847, in-8°) suppose qu'il mourut vers 1714, en se fondant sur une lettre de Leibnitz sans date, mais postérieure à l'avénement de Georges Ier (1er août 1714), dans laquelle le savant allemand s'informe de lui (2). Mais il n'y a rien de certain, tout ce qu'on peut affirmer, c'est que ceux de ses biographes qui adoptent la date de 1710, sont dans l'erreur. Papin n'a malheureusement pas joui de sa gloire ; quelques savants, tels que Boyle, Leibnitz, ont seuls su l'apprécier de son vivant. Son nom semblait devoir être enseveli, comme tant d'autres, dans l'oubli, lorsque M. Arago eut la gloire de le faire revivre, non pas, je suppose, par un esprit de personnalité nationale—la science voit de plus haut,—mais par un esprit de justice. La France dans sa reconnaissance associera leurs noms. Pour juger sainement Papin, il ne faut pas le séparer des circonstances au milieu desquelles il a vécu. C'est ce que remarque avec raison M. Figuier. Après avoir loué convenablement l'homme de génie, « Il est juste néanmoins, ajoute-t-il, de reconnaître que, dans ses travaux, Papin a souvent manqué de suite. Son esprit procédait par sauts et comme par boutades. Il découvrait des faits épars d'une haute importance et ne savait pas trouver le lien propre à les rattacher en faisceau ; il établissait de grands principes et se montrait inhabile à en déduire les conséquences, même les plus rapprochées... Cependant les circonstances de la vie de Papin expliquent suffisamment ce défaut. Si son existence se fût écoulée calme et honorée dans sa patrie, s'il eût vécu entouré d'aides intelligents, de constructeurs et d'ouvriers, s'il eût goûté quelque temps les loisirs et la liberté d'esprit qui sont nécessaires à l'exécution des longs travaux scientifiques, il est probable que l'on n'aurait pas à défendre sa mémoire contre de tels reproches ; la postérité qui ne connaît qu'un coin de son génie, aurait alors possédé Papin tout entier. »

On doit à Papin :

I. *Expériences du vuide, avec la description des machines servant à les faire*, Paris, 1674, in-4°. — Expériences faites sous la direction de

(1) Lettres inédites de Papin, publiées par M. Bunsen, prof. de physique à l'univ. de Marbourg.

(2) « Y a-t-il donc longtemps que M. Papin est de retour chez vous? J'avais pensé qu'il eût tout à fait quitté, car je le trouvais un peu chancelant ; et, encore à présent, sa lettre me paraît être de ce caractère, quoique extrêmement générale. Il a un mérite qui certainement n'est pas ordinaire ; vous le trouverez, Monsieur, en le pratiquant, et ce ne serait peut-être pas mal de le faire, pour voir un peu à quoi il s'occupe, car il ne m'en dit mot. » Si cette lettre date de 1714, il ne peut y avoir de doute que Leibnitz ne parle du retour de Papin en Allemagne. Ce serait donc dans la Hesse, et non pas en Angleterre, comme on l'admet généralement, que Papin aurait fini ses jours. La question nous semble facile à éclaircir au moyen des registres de l'église de Cassel. Espérons que le monument qu'une réunion de savants se prépare à élever à l'illustre physicien, ne sera pas indéfiniment ajourné. On lit dans le Magasin pittoresque : « Vers la fin de 1847, on avait annoncé une publication qui, sous le titre : La vie et les écrits de Denis Papin, devait rendre à sa mémoire l'hommage le plus complet et le plus digne. Elle devait se composer de deux parties, renfermant, la première, une nouvelle édition de toutes ses œuvres imprimées, devenues aujourd'hui si rares ; la seconde, ses écrits encore inédits et sa biographie. Les documents tout à fait nouveaux, destinés à cette seconde partie, avaient été recueillis en Angleterre, en Hollande, en Allemagne en France et en Italie, par les soins de MM. Bannister, ex-procureur général de la Nouvelle-Galles du sud ; Bunsen, qui occupe à Marbourg la chaire illustrée par Papin ; Enke, et de La Saussaye, membre de l'Acad. des Inscriptions. La première partie était déjà sous presse, lorsque survinrent les événements de 1848 : on cessa de travailler à cette utile publication. »

Huyghens. Il en est rendu compte dans les Transactions philos. de 1675, et dans le Journal des savants de 1676.

II. *The new Digestor, or Engine for the softening of bones, with a Description of its make and use*, Lond., 1681, in-4°; et en franç. sous ce titre : *La manière d'amollir les os, et de faire cuire toutes sortes de viandes en peu de temps et à peu de frais, avec une description de la machine dont il faut se servir à cet effet*, Paris, Estienne Michallet, 1682, in-12, pp. 175; augm., Amst., 1688, in-12; réimpr. dans le N° VI. — « L'on trouvera dans ce petit livre, lit-on dans le Journal des savants, une infinité de remarques curieuses et singulières : on fit à l'Acad. des sciences de Paris, en 1681, l'épreuve de la machine de M. Papin, et en moins de deux heures les os furent amollis et le suc qui en était sorti se convertit en gelée. » Dans l'édit. d'Amsterdam, Papin donne des détails sur son séjour à Venise.

III. *A continuation of the new Digestor of bones*, etc., Lond., 1687, in-4°. — Description de perfectionnements apportés au Digesteur.

IV. *Argumenta quædam et experimenta nova circa antliam pneumaticam facta partim in Anglia, partim in Italia*, Lond., 1687, in-4°.

V. *Dissertatio mathem. de matheseos objecto, divisione, modo versandi circa objectum ac fine*, Marburg., 1689, in-4°.

VI. *Recueil de diverses pièces touchant quelques nouvelles machines*, Cassel, J. Estienne, 1695, in-12, pp. 160, figg.; trad. en latin sous ce titre : *Fasciculus dissertationum de novis quibusdam machinis atque aliis argumentis philosophicis*, Marburgii Cottorum, 1695, pet. in-8°, fig. — On trouve, entre autres, dans ce recueil la description de la Pompe de Hesse, destinée à alimenter d'eau le canal qui devait unir Cassel à Carishaven, et la description d'un bateau à vapeur brisé par la maladresse des ouvriers en voulant le lancer sur la Fulda.

VII. *Manière pour lever l'eau par la force du feu*, Cassel, 1707, pet. in-8°, fig.; et en latin sous ce titre : *Ars nova ad aquam ignis adminiculo efficacissimè elevandam*, Francof., 1707, in-8°. — « La nouvelle machine à vapeur que Papin décrit dans ce mémoire, n'est autre chose, au témoignage de M. Figuier, bien qu'il essaie de s'en défendre, qu'une imitation de la machine de Savery, inférieure sous tous les rapports à celle de son rival. » Cependant on trouve dans la machine que Papin propose la première application de la soupape de sûreté dont il est l'inventeur ; et en outre, comme le remarque M. Delaunay (Cours élémentaire de mécanique) « Papin ne s'est pas contenté d'ajouter un piston flottant à la machine de Savery, il a voulu que sa machine, au lieu de servir uniquement à élever de l'eau, pût devenir un moteur capable de faire mouvoir tels mécanismes qu'on voudrait.» A cet effet, il fait retomber l'eau, élevée dans un réservoir, sur les augets d'une roue hydraulique. Il y avait donc un sensible progrès. Bien plus, ce qui semble prouver jusqu'à l'évidence que Papin n'a été ni le contrefacteur, ni l'imitateur de la machine de Savery, c'est qu'avant que cette machine fût connue, c'est-à-dire en 1704 (les mémoires de la Société royale de Londres en font foi), il était parvenu, au moyen d'une machine à feu, à élever une colonne d'eau à une hauteur de 70 pieds, et cette machine était susceptible, selon lui, de beaucoup de perfectionnements. Remarquons, en outre, que, de l'aveu de M. Figuier, la seconde machine à feu proposée par Papin était de tout point inférieure à la première; or qui peut le plus, peut le moins, et il n'avait pour cela besoin de piller personne.

VIII. *Traité des opérations sans douleur*, msc. découvert récemm. en Allemagne et acquis pour la bibliothèque du grand-duc de Hesse. Il porte, dit-on, la date de 1681. L'auteur examine les différents moyens qu'on pour-

rait employer pour endormir la sensibilité des malades.

On trouve en outre de Papin :

1. *Lettre contenant une expérience nouveile fort curieuse faite à Venise avec la machine du vuide* (Journal des savans de 1684).

2. *The description of a siphon performing the same things with the sipho Wurtembergicus, invented by Dr. Papin, fellow of the Roy. Society* (Transact. philos. 1685). — *A new way of raising water* (Ibid.) — *Observations on a French paper concerning a perpetual motion* (Ibid. et Journal des savans de 1686, où l'on trouve la réponse aux objections).

3. *Expérience singulière concernant l'agriculture;* moyen de hâter la germination des plantes (Journal des savans, 1685). — *Baromètre insensible aux variations de la température, obtenu en épurant d'air le vif-argent; l'ambre ne perd pas dans le vide sa vertu attractive* (Ibid).

4. *An account of an experiment shewn before the Roy. Society, of shooting by the rarefaction of the air* (Trans. philos. 1686, et Acta erudit., même année).—*Some further remarks on the instrument proposed by an anonymous French author, for effecting a perpetual motion* (Ibid). — *A Demonstration of the velocity wherewith the air rushes into an exhausted receiver, lately produced before the Roy. Soc.* (Ibid., et Acta erudit. 1688).

5. *Answer to several objections made by M. Nuis against his engine for raising water by the rarefaction of the air* (Trans. philos. 1687).

6. *Descriptio torcularis cujusdam* (Acta erudit. 1689). — *De gravitatis causâ et proprietatibus observationes* (Ibid.). — *Examen machinæ D. Perrault* (Ibid.). — *Rotatilis suctor et pressor hassiacus* (Ibid.).— *Observationes in J. B. appendicem tertiam ad perpetuum mobile* (Ibid.).— *De instrumentis ad flammam sub aquâ conservandam* (Ibid.).

7. *Nova methodus ad vires motrices levi pretio comparandas* (Acta erudit. 1690).

8. *Mechanicorum de viribus motricibus sententia, asserta adversùs Cl. G. G. Leibnitii objectiones* (Acta erudit. 1691). — *Observationes quædam circa materias ad hydraulicam spectantes* (Ibid.).

9. *Part of a letter concerning an improvement of the Hessian bellows*, etc. (Trans. philos. 1705).

C'est à tort que le bibliographe Watt attribue à notre Papin : Some observations on the mechanic arts and physic of the Indians, qui parurent dans les Trans. philos. de 1713; ces Observations sont dues à un Père jésuite, son homonyme.

PAPIN (Isaac), célèbre ministre apostat, né à Blois, le 27 mars 1657, d'*Isaac Papin*, receveur général des domaines de Blois, et de *Madelaine Pajon*, sœur du fameux *Claude Pajon*. D'une constitution faible et maladive, Papin resta, jusqu'à l'âge de puberté, si chétif et délicat, que ses parents ne voulurent pas permettre qu'il commençât ses études avant l'âge de 17 ans. Destiné à la carrière ecclésiastique, il alla suivre les cours de l'académie de Genève au moment même où la querelle des universalistes et des particularistes, provoquée par *Amyraut*, était dans toute sa force. Les débats pleins d'aigreur de ces deux sectes l'étonnèrent; l'intolérance des orthodoxes le révolta. Amené naturellement à se demander si une religion, fondée sur le libre examen, avait le droit de proscrire les dissidences d'opinions, il conclut pour la négative, et son oncle Pajon, auprès de qui il alla continuer ses études, non-seulement le confirma dans ces sentiments, mais il lui inculqua, en outre, ses propres opinions sur la coopération de la volonté humaine dans l'œuvre de la régénération, sur la grâce efficace et sur le libre arbitre. Papin était donc fortement imbu des idées pajonistes et ardent partisan de la tolérance, lorsqu'il se rendit, en 1683, à Saumur pour y terminer ses études,

et en particulier, pour se perfectionner dans la langue hébraïque; aussi, quand on voulut exiger de lui qu'il souscrivît à la condamnation du pajonisme, il s'y refusa, en sorte qu'il ne put obtenir les témoignages ordinaires. S'étant ainsi fermé la carrière pastorale, il songea à entrer dans le commerce et partit pour Bordeaux, où il travailla quelques mois dans le comptoir d'un négociant anglais; mais il ne tarda pas à sentir qu'il s'était mépris sur sa vocation, et il passa en Angleterre, en 1686. Moins exclusif que les pasteurs calvinistes, l'évêque d'Ely lui conféra, sans hésiter, les ordres du diaconat et de la prêtrise.

Dans une lettre écrite après son retour en France, et quelques jours seulement avant son abjuration, Papin affirme que, sans la considération qu'il avait pour ses proches, il se serait fait un devoir de rentrer dans l'Eglise romaine, au lieu de quitter sa patrie. Pour son honneur, nous voulons croire qu'il mentait. On a imprimé un écrit qu'il composa à Bordeaux et qu'on s'est bien gardé de reproduire dans le Recueil de ses œuvres. Or dans cet écrit, rejetant en matière de foi toute autre autorité que celle de la Bible, il se contente d'établir que la tolérance doit s'étendre à toutes les sectes qui posent l'Ecriture sainte pour base de leur foi, sans en excepter l'Eglise romaine, malgré ses erreurs, pourvu qu'elle renonce à son orgueil intolérable, et qu'elle consente à révoquer ses anathèmes, à changer ses décrets en simples conseils. Il était donc tolérant, à cette époque, et rien de plus. S'il se rapprocha plus tard du catholicisme, ce fut lorsque les persécutions de Jurieu le mirent dans la nécessité d'opter entre la soumission aux décrets d'un synode wallon et l'acquiescement aux canons du concile de Trente. C'est le rigorisme inquisitorial des Calvinistes orthodoxes qui le jeta entre les bras du clergé romain. Puisqu'il lui fallait faire violence à sa conscience, ne valait-il pas mieux subir le joug de l'Eglise catholique, qui lui offrait au moins en échange de la liberté d'examen des avantages matériels? Telle fut la question qu'il se posa, nous verrons comment il y répondit.

Après son ordination, Papin passa en Hollande, en 1687. Peu de temps après son arrivée parurent, sous le voile de l'anonyme, les Essais de théologie sur la providence et la grâce, où le pajonisme était formulé d'une manière plus claire et plus précise que dans les écrits de Pajon lui-même. Les facultés naturelles de l'homme, disait l'auteur, sont plus que suffisantes pour le conduire à la connaissance de la vérité divine. Il suffit, pour produire cet amendement de cœur qu'on appelle régénération, de guérir le corps des mauvaises habitudes par le moyen de la médecine, de présenter à l'entendement la vérité et le mensonge, et à la volonté la vertu et le vice sous leurs véritables couleurs, de manière qu'on en connaisse clairement et distinctement la nature et les qualités. Jurieu, qui était traité dans ce livre sans ménagement, en connut bientôt l'auteur. Il s'indigna « qu'un étudiant se crût en état de réfuter un homme à qui on avoit bien voulu donner le titre de maître depuis tant d'années, » et sans daigner lui répondre, abandonnant ce soin à *Arbussi*, il dénonça Papin comme pajoniste et socinien au synode de Bois-le-Duc, qui s'assembla au mois de septembre de la même année. Le synode condamna le livre, et Papin, convaincu qu'il ne pourrait trouver à se placer en Hollande, partit pour Hambourg au mois de décembre, après avoir inutilement cherché à calmer le ressentiment de l'irascible pasteur par d'humbles excuses « de n'avoir pas observé à son égard les mesures qu'un jeune homme doit observer en écrivant contre une personne de son âge, de son savoir et de son rang. » Il prêchait depuis six mois dans l'église française d'Altona, et comme il n'y avait personne « qui ne témoignât être édifié de sa doctrine et de sa conduite, » il était

sur le point d'être nommé pasteur ordinaire, à la recommandation de *La Conseillère*, lorsque la haine de Jurieu vint encore une fois se jeter à la traverse. Les réfugiés de l'église d'Altona, qui ne s'étaient point doutés jusque-là du danger que leur foi courait, ne voulurent point pour leur pasteur d'un homme qui leur était dénoncé comme hérétique.

Papin quitta donc Hambourg et se rendit à Dantzig, où il prêcha pendant quelque temps; mais l'implacable Jurieu alla le poursuivre jusque-là. S'il est vrai, comme le raconte l'auteur du Recueil de ses œuvres, qu'il était résolu de rentrer dans le sein de l'Eglise romaine avant son départ de Hambourg, son hypocrisie ne pourrait être frappée d'un blâme trop sévère. Mais le témoignage de cet écrivain ne nous semble pas devoir être admis sans examen. La sincérité de la conversion de Mme Papin, sous le nom de qui ce Recueil a été publié, était suspecte; elle passait même pour si mauvaise catholique, qu'en 1697, on lui enleva ses enfants afin de confier leur éducation à *Bernon*, ministre apostat qui habitait Marennes (*Arch. gén.* E. 3383). Afin de détruire un soupçon qui pouvait non-seulement entraîner la suppression définitive d'une pension de 300 livres qu'on lui avait rendue en 1710 (*Ibid.* E. 3396), mais avoir des conséquences encore plus graves pour elle, il était donc de l'intérêt de la veuve de Papin de faire remonter le plus haut possible l'attachement de son mari et d'elle-même aux dogmes catholiques. Peut-être la sympathie que l'on éprouve pour le faible persécuté nous dispose-t-elle à envisager sous un jour trop favorable la conduite de Papin; car il est certain que ce fut de Dantzig qu'il écrivit à Bossuet pour l'informer de son dessein de rentrer en France, et il n'abandonna la chaire protestante qu'après avoir reçu la réponse de l'évêque de Meaux, qui l'encouragea dans cette résolution. Dès lors aussi, on doit le reconnaître, Papin couvrit son projet d'une dissimulation que rien ne nécessitait, que rien ne justifie. Il quitte Dantzig, en annonçant qu'il retourne en Angleterre, où disait-il, on était beaucoup moins intolérant. En passant par Hambourg, il y épouse, dans l'église réformée, Mlle *Viard*, de Châlons-sur-Marne, qui, après avoir échoué dans trois tentatives pour sortir de France, avait enfin réussi à gagner Hambourg, où s'était établi un de ses frères. Arrivé à Londres, en 1689, il persiste dans son hypocrisie. A Douvres, il trompe le pasteur de l'église française pour qu'il l'aide à obtenir un passe-port; il lui laisse entendre qu'il rentre en France pour prêcher sous la croix, et la veille même de son embarquement, il ne rougit pas de monter en chaire dans le temple réformé. Qui ne flétrirait une conduite aussi jésuitique?

En débarquant à Calais, Papin y fut arrêté comme ministre; mais des lettres venues de la Cour le firent bientôt remettre en liberté. Quelques jours après, il fut rejoint par sa femme, et ils partirent tous deux pour Paris, où ils abjurèrent publiquement, le 15 janv. 1690, dans l'église des prêtres de l'Oratoire; après quoi, il alla s'établir à Blois, où il passa les dernières années de sa vie à combattre la tolérance qu'il avait défendue avec tant de force avant son abjuration. Il mourut à Paris, le 19 juin 1709.

Nous ne connaissons que trois ouvrages publiés par lui avant sa conversion; ce sont : I. *La foy réduite à ses véritables principes et renfermée dans ses justes bornes*, Rott., 1687, in-12; c'est l'ouvrage qu'il composa à Bordeaux; — II. *Essais de théologie sur la providence et la grâce, où l'on tâche de délivrer M. Jurieu de toutes les difficultés accablantes qu'il rencontre dans son système*, Francf. [Rotterd.], 1687, in-8°; réfutés par *Ant. Arbussi*; — III. *La vanité des sciences ou réflexions d'un philosophe chrétien sur le véritable bonheur*, 1688. Après sa conversion, il mit au jour : La tolé-

rance des Protestans et l'autorité de l'Église, Paris, 1692, in-12; réimp. sous ce titre : Les deux voyes opposées en matière de religion, l'examen particulier et l'autorité, Liége, 1713, in-12. Cet ouvrage, dont les Catholiques se promettaient merveilles, n'est que le développement de ce syllogisme : La liberté d'examen proclamée par les Protestants conduit nécessairement à la tolérance de toutes les sectes; or la tolérance universelle tend à l'anéantissement du christianisme; donc c'est à l'anéantissement du christianisme que mènent nécessairement les principes de la Réforme. Qui ne sera frappé du vice de ce raisonnement? L'exemple de la Hollande, de l'Angleterre, des Etats-Unis d'Amérique prouve jusqu'à l'évidence la fausseté de la mineure : La tolérance universelle tend à l'anéantissement du christianisme, ce qui reviendrait à dire que le christianisme doit nécessairement être persécuteur. L'auteur montre d'ailleurs fort bien que les Protestants n'agissent que trop souvent contrairement à leurs principes; c'est à ce point de vue que son livre est intéressant. Après sa mort, sa veuve ou plutôt son cousin Pajon, prêtre de l'Oratoire, publia un Recueil des ouvrages composés par feu M. Papin en faveur de la religion (Paris, 1723, 3 vol. in-12), en tête duquel figure la Vie de l'auteur. On y trouve également une lettre adressée par Papin à ses sœurs pour les exhorter à suivre son exemple; mais elles fermèrent l'oreille à ses sophismes. L'aînée, *Madelaine*, née le 27 fév. 1648, avait épousé *Louis Scoffier*, ministre à Mer, et s'était réfugiée en Angleterre (*Arch.* E. 3378). La seconde, appelée *Marie*, née le 14 fév. 1649, avait cherché un asile à Amsterdam, puis à Berlin. Une troisième, nommée *Charlotte*, avait été arrêtée dans sa fuite avec *Elisabeth Picquet*, sa compagne, et enfermée dans le château de Péronne (*Ibid.* E. 3373). Nous n'oserions affirmer que *Judith Papin*, qui épousa à Londres, en 1688, *Jean de La Salle*, ministre de l'église française de Wandsworth, était de la même famille. Il existait, en effet, une autre famille du nom de Papin à La Rochelle. En 1615, un de ses membres fut député à l'Assemblée politique de Grenoble, et en 1625, envoyé en Hollande pour porter aux Etats-Généraux les plaintes des Rochellois au sujet de la flotte qu'ils avaient envoyée au secours de Louis XIII (*Fonds de Brienne*, N° 212). Un autre, qui était ministre, passa en Angleterre avec sa femme à la révocation (*Arch.* TT. 247). Les Thèses de Sedan et de Saumur nous font, en outre, connaître deux étudiants du même nom. L'un, appelé *Jacques*, était de la Saintonge, et soutint, sous la présidence d'*Amyraut*, une thèse *De spiritu servitutis*. L'autre, appelé *Samuel* et natif du Poitou, soutint à Sedan, sous la présidence de *Du Moulin*, une dissert. *De duplici testamento, seu de fœdere legali et evangelico*, et à Saumur, sous celle de *La Place*, une thèse *De Deo immenso*.

PAPIN (NICOLAS), docteur en médecine, de la ville de Blois, oncle de Denis Papin (1). On ne sait rien sur sa vie. Il paraît qu'après avoir exercé quelque temps la médecine à Blois, il alla s'établir à Alençon. A en juger par ses écrits, il unissait beaucoup de présomption à beaucoup de faux savoir. Il ne fit sans doute pas une longue carrière : c'est ce qu'on peut présumer de son silence après 1653. Sa veuve se retira en Allemagne, et mourut à Cassel en 1703, à l'âge de 77 ans.

I. *Raisonnemens philosophiques touchant la salûre, flux et reflux de la mer, et l'origine des sources, tant des fleuves que des fontaines, par Nic. Papin, médecin de la ville de Blois; auxquels est adjousté un traicté de la lumière de la mer, composé par le mesme autheur*, Blois, Franç. de La Saugère, 1647, in-8°, pp. 156.—Si l'on en juge

(1) C'est par erreur qu'Eloy, la Biogr. médicale, Watt, etc., le nomment père de Denis. La notice du bibliogr. anglais est pleine de confusion.

par ce livre, les sciences physiques n'avaient fait que rétrograder depuis un siècle. Personne n'avait profité des leçons de *Palissy*. La première partie du livre est dédiée à M. Dufour, conseiller et médecin ordinaire du duc de Vendôme, que l'auteur appelle son oncle et qu'il reconnaît pour « père et directeur de ses études, pour pilote et vray Mécénas des travaux qu'il a entrepris.» Ce médecin ne serait-il pas le même que *Henri Dufour*, docteur en médecine, qui assista au synode de Châtillon-sur-Loing, en 1629, comme ancien de Blois? La deuxième partie, sous le titre : *La mer lumineuse ou Traicté de la lumière de la mer*, est dédiée, sous la date de Blois, 20 mai 1647, à M. de *Cahaignes*, sieur de Troteval, conseiller du roi, médecin et prof. en l'univ. de Caen, que Papin appelle son cousin.

II. ΠΕΡΙ ΤΗΣ ΚΥΨΕΛΙΔΟΣ, *sive de aurium ceruminum usu, novis experimentis invento, resolutio medica*, Salm., 1648, in-12.

III. *Nic. Papini blesensis de pulvere sympathico dissertatio*, Par. 1651, in-8°, pp. 40; trad. en franç. par Rault, et impr. à la suite d'un Discours du chev. Digby, chancelier de la reine de la Gr. Bret., touchant la guérison des playes par la poudre de sympathie, Par., 1681, pet. in-12. — « Il suffit, dit le traducteur, que ce petit traitté a esté si bien receu de tout le monde que les plus sçavans mesmes de toute l'Europe l'ont admiré, mais un chacun n'en a pu profiter, aussi est-ce en partie le dessein qui m'a porté à en donner la traduction. » Où était le temps d'*Ambroise Paré?* Alors, on ignorait le secret merveilleux de la guérison des plaies par la poudre de sympathie. La barbarie est sans cesse à notre porte; dès qu'elle entrevoit la possibilité d'entrer, elle entre. La dissertation de Papin était dirigée contre Isaac Cattier (son nom d'*Isaac* semblerait indiquer une origine huguenotte), qui, au jugement d'Eloy, « avoit assez mal mené les partisans de la poudre de sympathie, il avoit même traité leur opinion d'erronée, de folle et d'extravagante.» Si l'on devait en croire les bibliographes, cette dissertation de Papin aurait été traduite en français, dès l'année de sa publication.

IV. *Considérations sur le traité de M. Des-Cartes, dès Passions de l'ame*, Paris, Siméon Piget, 1652, in-8°, pp. 172; dédiées, sous la date d'Alençon, 21 avr. 1652, à MM. Suhard et Laudier, ses collègues. Dans un avant-propos, Papin fait connaître le but de son livre. « Pour dire le vray, je n'ay pas trouvé, dit-il, que M. Des-Cartes m'ait plus satisfait que les autres, et quoy qu'il mette en avant plusieurs choses nouvelles, et qui sont de son invention, il est certain néantmoins qu'en choquant les sentiments des Anciens, il n'en a pas avancé d'autres qui méritent beaucoup plus de foy. — Ce me soit un champ ouvert pour découvrir mes pensées sur le mesme sujet, lesquelles, si elles n'ont l'avantage de mieux plaire aux sçavans que celles qui ont esté avancées depuis tant de siècles, feront voir au moins que cette matière n'est pas épuisée, et qu'il reste toujours de la place à chacun d'y faire une ample moisson selon la portée de son esprit. En quoy si je suis plus succint que la matière ne semble le requérir : Je ne manqueray point d'excuse envers ceux qui sçavent assez que c'est une des foiblesses de mon esprit, ou pour parler plus convenablement à notre sujet, une des passions de mon ame, que de ne pouvoir apporter grande assiduité à quelque dessein que ce soit, et de me lasser aussitôt moy-mesme des ouvrages que j'ay commencez avec plus de chaleur : ce qui m'oblige quasi partout, ou de précipiter la fin de la besongne, ou de la laisser imparfaite au fond de mon cabinet. »

V. *Paraphrase sur le livre d'Hippocrate de l'Ancienne médecine.*

VI. *Apparatus physicus et hippocraticus in magni Hippocratis librum de Priscâ medicinâ.* — Ces deux derniers ouvrages parurent chez Siméon Piget avant 1652.

VII. *Cordis diastole adversus Herveian, innovationem defensa*, Alenc., 1653, in-4°, cité par Eloy. — Ce n'est pas sans luttes, sans opposition de la part des savants, des docteurs, que cette idée, si familière aujourd'hui, de la circulation du sang entra dans le domaine de la science. Il y eut de part et d'autre des morts et des blessés, et le combat dura plus d'un siècle. Le malheureux *Servet* avait le premier entrevu la vérité; Harvey recueillit l'honneur de la découverte. Quant aux détracteurs, l'histoire a oublié leurs noms.

PAPPUS (Jean), docteur en théologie, professeur d'hébreu et pasteur à Strasbourg, naquit à Lindau, le 16 janv. 1549. Il fit ses études à Strasbourg et à Tubingue. Après les avoir terminées et avoir rempli, pendant quelque temps, la place de précepteur du jeune comte de *Falkenstein*, il obtint, en 1569, la cure de Reichenau, d'où il fut, dès l'année suivante, appelé à Strasbourg en qualité de professeur d'hébreu et de prédicateur. Comme son prédécesseur *Marbach*, Pappus était un luthérien fanatique; il travailla avec plus d'emportement qu'aucun de ses collègues à chasser le calvinisme de Strasbourg, et il y réussit. En 1573, il alla à Tubingue prendre le grade de docteur en théologie. En 1575, il entra dans le chapitre de Saint-Thomas; en 1578, il fut pourvu de la chaire de théologie, et l'année suivante, nommé pasteur de la Cathédrale. En 1582, enfin, il fut appelé à la présidence de l'Assemblée des pasteurs. Il mourut, le 13 juill. 1610, avec la réputation d'un théologien instruit, mais fort intolérant. Il avait, dit-on, une mémoire si prodigieuse qu'il lui suffisait de lire ou d'entendre lire une seule fois une page entière pour la retenir. On ne nous apprend pas s'il eut des enfants; mais nous avons lieu de croire que *Gaspard Pappus*, ministre à Dettweiler, puis pasteur de Saint-Nicolas à Strasbourg, et mort en 1612, était son fils. Jean Pappus a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, qui eurent de la vogue dans le temps; nous en donnons la liste, sans affirmer qu'elle soit complète.

I. *Homiliæ in passionem et resurrectionem Christi*, Arg., 1567, in-8°.

II. *Annales regum et prophetarum populi judaïci et israelitici*, Arg., 1572, in-4°. — Cité par Lelong, qui ajoute que l'ouvrage est en allemand. Selon Iselin, la 1re édit. parut à Strasbourg en 1586, et fut réimp. à Francfort en 1592.

III. *Defensiones duæ quibus J. Sturmii Antipappis respondetur : de charitate et condemnatione christiana, secunda : de libro Concordiæ et de Confessione ecclesiæ Argentinensis tertia*, Tüb., 1580, in-4°.

IV. *Defensionis quartæ partes tres priores pro ecclesiis August. Confession. et pro libro Concordiæ*, Tüb., 1581, in-4°.

V. *Warnung der Kirchen zu Strasburg die Confession. und die Formulam Concordiæ betreffend*, Tüb., 1581, in-4°.

VI. *Epitome histor. eccles. de conversionibus gentium, persecutionibus Ecclesiæ, hæresibus et conciliis œcumenicis*, Arg., 1584; 2e édit., 1596, in-8°. — Cette histoire, qui ne s'étend que jusqu'au VIIe siècle, a été successivement augmentée et conduite jusqu'au milieu du XVIIe, depuis l'édit. de Wittenberg, 1612, in-12.

VII. *De monarchiis, sive IV summis imperiis*, Arg., 1586, in-4°.

VIII. *Historia biblica in libris Chronicorum, Samuelis et Regum conciliandis*, Arg., 1586, in-4°. — Cité par Lelong, qui dit qu'il a été publié en allemand.

IX. *Bericht von der Zweybrückischen Erklärung des Catechismi*, Tüb., 1588, in-4°.

X. *Commentar. in Confess. August. et ejusdem Apologiam*, Franc., 1589, 4°.

XI. *Confessionis Augustanæ et Augustinianæ parallela*, Franc., 1591, 4°.

XII. *Articuli præcipui Augustanæ Confessionis et Formulæ Concordiæ*

in theses digesti, Arg., 1591, in-4°.

XIII. *Disputationes in Augustanam Confessionem et Formulam Concordiæ*, Arg., 1591, in-4°.

XIV. *Descriptiones Germaniæ veteris*, Arg., 1591, in-8°.

XV. *Leichenpredigt in funere C. Ranzovii*, Strasb., 1591.

XVI. *Predigt von dem Amte, Tugenden und Wahl eines christlichen Bischoffs*, Strasb., 1592, in-4°.

XVII. *Scholiæ in Jeremiam, Ezechielem, Danielem et prophetas minores*, Francof., 1593, in-fol.

XVIII. *Contradictiones doctorum nunc romanæ Ecclesiæ, indice et teste Rob. Bellarmino*, Arg., 1597, in-4°.

XIX. *Index expurgatorius à F. Junio editus, cum ejus et J. Pappi præfat.*, Arg., 1599, in-12.

XX. *Quæstiones de Ecclesiâ catholicâ*, Arg., 1600, in-4°.

XXI. Συνοδικόν, *seu libellus synodicus, omnes synodos brevi compendio continens, græc. et lat., ex versione et cum notis J. Pappi: accedit Dav. Chytræi Catalogus conciliorum*, Arg., 1601, in-4°. — Ce recueil comprend les synodes orthodoxes et les hérétiques jusqu'au temps de Photius.

XXII. *Leichschriften auf den Churfürsten Gebhard zu Cöln*, 1601, in-4°.

XXIII. *Disp. de discrimine peccati mortalis et venialis*, Arg., 1602, in-4°.

XXIV. *Homiliæ in pericopas evangelicas*, Arg., Part. I et II, 1603; Pars III, 1607, in-8°.

XXV. *Diss. de sacræ Scripturæ auctoritate*, Arg., 1605, in-4°.

XXVI. *Auslegung der VII Busspsalmen Davids*, Strasb., 1608, in-8°.

XXVII. *Widerlegung des unwahrhaften Berichts so wider die Strasburg. an. 1598 ausgegangene Kirchenordnung zu Zweybrücken an. 1603 gedruckt worden*, Strasb., 1611,

XXVIII. *Parva Biblia, seu Synopsis biblica, summam totius S. Scripturæ V. et N. T. continens*, Arg., 1615; 1620, in-12; Rostock, 1627, in-12; Hafn., 1630, in-12; trad. en allem., Wittenb., 1648, in-12.

XXIX. *Hypothesis doctrinæ christianæ, sive institutio christianæ religionis de præcipuis quibusdam articulis prælecta*, Arg., 1619, in-12.

XXX. *Dissertationes contra concilium Tridentinum*.

Dans sa Bibliothèque des auteurs séparés de Rome, Du Pin cite, en outre, — mais quelle confiance ajouter au témoignage isolé de cet écrivain généralement peu exact? — *Conférence de la censure sur les gloses du droit canonique, imprimée par l'ordre de Pie V avec celles qui ont été imprimées par ordre de Grégoire XIII*, Strasb. 1580; — *Homélies sur les chap. LII et LIII d'Isaïe*, Strasb., 1607; — *Homélie sur I Cor. XV*, Francf., 1615; — *Deux questions sur la charité chrétienne*, Strasb., 1578; — *Du libre arbitre*, Strasb., 1582.

PAPUS, dit *Olivier* et *La Rouvière*, pasteur du désert, né à Bergerac et exécuté à Montpellier. A la révocation de l'édit de Nantes, Papus réussit à passer en Hollande. Il y vit *Vivens*, en 1687, et son zèle s'enflammant à la parole ardente du prophète, il résolut de rentrer en France avec lui. Selon Court (*Mss.* N° 39), il possédait surtout le don de la prière et savait adresser au peuple les exhortations les plus touchantes et les plus pathétiques. Depuis deux ans déjà, il exerçait son dangereux ministère, lorsque, le 7 fév. 1695, sortant de la maison des demoiselles *Paupes*, où il avait fait la prière en présence de cinq ou six personnes, il fut saisi et conduit dans la citadelle de Montpellier. Ses geoliers le traitèrent d'abord avec humanité, et l'on aurait vraisemblablement fini par le remettre en liberté sans deux lettres qu'on trouva sur lui, l'une de son père, l'autre du prédicant *La Jeunesse*. Il fut condamné à être rompu vif, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire, qu'il endura avec un courage héroïque; sa fermeté ne se démentit pas un instant. Il marcha au supplice en chantant un psaume, et repoussa avec indignation les instances des prêtres catholiques

qui l'engageaient à racheter sa vie par une abjuration. L'exécuteur l'étrangla, comme il en avait reçu l'ordre, avant de lui briser les membres. Le martyr rendit son âme à Dieu, le 8 mars 1695. Son cadavre fut enterré dans le fossé de la citadelle; mais à la faveur de la nuit, quelques Protestants l'enlevèrent et allèrent l'ensevelir ailleurs.

Nous avons rencontré plusieurs fois le nom de Papus, mais aucun de ceux qui le portèrent ne se signala par sa constance. Ainsi *Jean de Papus*, sieur de Grossignal en Périgord, abjura, en oct. 1685, avec sa femme *Jeanne Sorbier* (Arch. M. 671); un autre *Papus*, enfermé au château de Vincennes, en 1693, puis transféré, en 1697, au couvent de Notre-Dame-des-Vertus, renia, la même année, sa foi et fut gratifié d'une pension de 300 liv. (*Ibid.* E. 3383); enfin un jeune homme de 26 ans, *Isaac Papus*, arrêté près de Sarlat, comme il était en route pour sortir du royaume avec quarante-deux autres Protestants, se convertit également pour échapper aux douleurs de la torture à laquelle il avait été condamné (*Ibid.* Tt. 242). Il paraît que ses compagnons, qui presque tous étaient à la fleur de l'âge, suivirent son exemple.

PARDAILLAN (François-Jean-Charles de), baron de Pardaillan et comte de Panjas, conseiller privé, chambellan, capitaine de cinquante hommes d'armes, mestre-de-camp du régiment de Guienne, gouverneur de l'Armagnac et chevalier de l'ordre du roi. Mérita-t-il toutes ces distinctions par d'honorables services? Il est difficile de se le persuader, si l'on s'en tient à ce que les historiens racontent de sa vie. Il est vrai que comme trois frères de la maison de *Ségur*, portant aussi le nom de Pardaillan, servirent, à peu près dans le même temps que lui, sous le drapeau huguenot, il est presque impossible de les distinguer. Tout nous engage à croire cependant que Pardaillan-Panjas ne prit les armes pour la défense de la cause protestante, ou plutôt des intérêts de Henri de Navarre, qu'après son mariage avec *Jeanne Du Monceau-de-Tignonville*, fille de *Marguerite de Selve* ou de *Selva*, gouvernante de *Catherine de Navarre*. La jeune Tignonville était elle-même dame d'honneur de la princesse. On sait que Henri de Navarre essaya inutilement de la séduire; « elle fut imprenable avant d'être mariée, » lit-on dans la Confession de Sancy. Le mariage eut lieu en 1581, et c'est seulement en 1587 que Pardaillan-Panjas (que pourtant Mornay citait dès 1583 parmi les chefs huguenots) paraît à Coutras dans les rangs protestants, désigné assez clairement pour qu'on ne puisse pas le confondre avec ses homonymes. En 1588, il servit à la reprise de Marans, où il commanda les arquebusiers à cheval avec *Jean Robert La Limaille*. En 1611, la Basse-Guienne le députa à l'Assemblée de Saumur. C'est la dernière fois que nous ayons rencontré son nom. Ses enfants furent : 1° Henri, né à Pau, le 28 mars 1582, présenté au baptême par le roi de Navarre et sa sœur Catherine, et mort à Paris sans alliance; — 2° Louis, né à Nérac, le 6 juin 1583, qui eut pour parrain le prince de *Condé* et pour marraine Mme la baronne de *Tignonville*, sa grand'mère, mort à Paris, le 14 oct. 1607 et enterré dans le cimetière des SS. Pères; — 3° Henri, né à Navarreins, le 5 oct. 1587, et mort jeune à Blancastel; — 4° Henriette, née le 27 mars 1590, demoiselle d'honneur de la princesse Catherine, morte à Paris, le 27 fév. 1609, et enterrée aux SS. Pères; — 5° Catherine, née le 12 avr. 1592, et mariée à *Gédéon d'Astarac*, puis, en secondes noces, à *Jean de Baudéan*; — 6° Jeanne, née à La Fortelle en Brie, en 1599.

PARDIEU (François de), baron de Boudeville, fils de Nicolas de Pardieu, et d'Anne de Cleré, chevalier de l'ordre du roi, ayant embrassé la religion protestante, nous ne pouvons dire à quelle époque, fut obligé de se réfugier à Dieppe, en 1588, ainsi que les sieurs de *Longueil*, *Ravelot*, *Soyer-d'Intra-*

ville et *Rufosse*, qui fut tué, l'année suivante, en combattant les Ligueurs. Selon le Dictionnaire de la Noblesse, Boudeville mourut le 11 oct. 1590 (1). Il avait été marié deux fois, la première, en 1550, avec *Marie Le Lieur*; la seconde, avec *Jeanne de Pellevé*, fille de Charles de Pellevé, sieur de Jouy, et d'Hélène Du Fay. Du premier lit naquit, entre autres enfants, CENTURION de Pardieu, baron de Boudeville, qui prêta le serment d'union à l'Assemblée politique de Vendôme, et assista, en 1597, comme député de la Normandie, à celle de Châtellerault. Centurion de Pardieu était gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il fut tué en duel, à l'âge de 45 ans, en 1614, ayant eu de son mariage avec *Judith*, fille de *Georges de Clermont-d'Amboise*, marquis de Gallerande, trois enfants, savoir : 1° FRANÇOIS, tué en duel en 1633; — 2° LÉONOR, baron d'Ecotigny, mort jeune; — et 3° JOURDAINE, morte fille en 1622.

PARÉ (AMBROISE), le père de la chirurgie moderne.

M. Malgaigne a récemment élevé à la mémoire d'Ambroise Paré le plus magnifique monument que puisse ambitionner un savant. Son édition des Œuvres du grand chirurgien laisse peu de chose à désirer (2). Nous profiterons de ses travaux et de ses recherches, auxquels nous n'avons à ajouter que des détails peu importants. Paré naquit à Laval, en 1516 ou plutôt en 1517 (3). Cette dernière date se lit dans un msc. autographe de Paré que possède M. Begin, de Metz. Son père était coffretier de son état; il avait plusieurs frères, sur lesquels on manque de renseignements. Sa vocation le porta vers l'étude de la chirurgie. Après avoir étudié en province pendant plusieurs années, peut-être sous la direction de son frère Jean, qui était chirurgien à Vitré, Paré vint à Paris et eut le bonheur d'être admis à l'Hôtel-Dieu, probablement en qualité d'aide-chirurgien. « Faut sçavoir, écrit-il, que, par l'espace de trois ans, j'ay résidé en l'Hostel-Dieu de Paris, où j'ay eu le moyen de veoir et connoistre (eu esgard à la grande diversité de malades y gisans ordinairement) tout ce qui peut estre d'altération et maladie au corps humain : et ensemble y apprendre sur une infinité de corps morts tout ce qui se peut dire et considérer sur l'anatomie, ainsy que souvent j'en ay fait preuve très suffisante, et cela publiquement à Paris aux escholes de médecine. » Ce fut probablement vers 1536 que Paré se fit recevoir maître barbier chirurgien. Cette même année, il suivit, à l'armée du Piémont, le colonel général des gens de pied, de Montejan, en qualité de chirurgien, place bien haute si l'on considère *le bas aage* qu'il avait. La fortune le servit à souhait. Lui-même nous rend compte de son coup d'essai, qui allait lui ouvrir les portes de la célébrité. Encore novice dans son art, et se défiant de lui-même, il attendait que les autres chirurgiens, ses confrères, eussent mis la main à l'œuvre pour se régler sur eux. Il est bien vrai qu'il avait appris dans Jean de Vigo « que les playes faites par bastons à feu participent de venenosité, à cause de la poudre : et pour leur curation [qu'il] commande les cautériser avec huile de Sambuc toute boüillante, en laquelle soit meslé un peu de thériaque. » Mais il était hu-

(1) Une de ses sœurs, nommée *Claude*, avait épousé *François de Quiévremont*, sieur de Heudreville, qui se réfugia de son côté à Sedan (*Voy.* VI, p. 234).

(2) Nous ne serons sans doute pas le seul à regretter que M. Malgaigne n'ait pas donné suite au projet qu'il avait d'abord « de signaler les principales découvertes de Paré, de les mettre en regard des doctrines régnantes, seul moyen, selon lui, d'en bien apprécier l'importance; de dire quels obstacles elles eurent à renverser, et combien il fallut de temps et d'efforts pour les faire pénétrer dans la pratique générale. »

(3) Suivant une tradition du pays, « Ambroise Paré serait né vers l'année 1509 au petit village de Bourg-Hersent près Laval, dans une dépendance de la maison seigneuriale du comte de Laval et dans la domesticité de ce seigneur, dont son père aurait été valet de chambre barbier » (Discours du doct. Hubert, secrétaire de la commission pour l'érection du monument d'Ambroise Paré à Laval).

main, et il lui répugnait d'user d'un traitement aussi héroïque. Cependant vaincu par l'exemple, « il prit la hardiesse de faire comme les autres. » Heureusement que l'huile vint à lui manquer. Dans l'impossibilité de s'en procurer, il y supplée du mieux qu'il peut, par des cataplasmes émollients. Sa conscience aurait certainement pu être en repos, il n'avait rien à se reprocher. Néanmoins il ne dormit pas de toute la nuit. De grand matin il se lève, court à l'ambulance en tremblant; il était bien certain « de trouver les blessés où il avoit failli à mettre de ladite huile, morts empoisonnés. » Mais ô prodige! ô miracle! ô ignorance de la science! ceux que, dans sa conviction, il allait trouver agonisans, se portent bien, et ceux qu'il espérait trouver en bon état, sont « febricitans, avec grande douleur et tumeur aux environs de leurs playes. » Ce fut pour lui un trait de lumière; « adonc il se délibéra de ne jamais plus brusler ainsi cruellement les pauvres blessés des harquebusades. » Le hasard se charge souvent de nous instruire; mais ce qui, dans ce cas-ci, n'était pas dû au hasard, comme le remarque fort bien M. Malgaigne, « c'est cette rapidité et cette profondeur de jugement, c'est cette hardiesse de résolution qui le portèrent immédiatement, lui, jeune homme, sans nom et sans autorité, bien plus, sans lettres et sans études philosophiques, à reconnaître, à signaler, à combattre une doctrine universellement admise et soutenue par la plus haute renommée chirurgicale de l'époque. » Que d'autres se seraient contentés de *traiter* dans les règles, mettant le repos de leur conscience sous la sauve-garde de la Faculté! Un premier pas, le plus difficile sans doute, était fait; restait à établir un traitement rationnel. Mais ici Paré, qui s'était un moment élevé au-dessus de son siècle, y retombe. Il y avait à Turin un chirurgien en renom pour le traitement des plaies faites par armes à feu. Paré convoitait son baume; mais c'était un secret soigneusement gardé. Pendant deux ans, il fait sa cour à ce chirurgien pour s'insinuer dans ses bonnes grâces. A la fin, « par dons et présens, » il réussit. Ce baume merveilleux s'obtenait en faisant « bouillir dans de l'huile de lys des petits chiens nouvellement nés, et des vers de terre préparés avec de la térébenthine de Venise. » Quand Paré fut en possession de ce secret, il ressentit une bien vive joie, « et son cœur fut assouvi d'avoir entendu ce remède qui se rapportait au sien qu'il avait trouvé par cas fortuit. » Que fit-il alors? Garda-t-il le secret pour l'exploiter à son profit? Non, l'amour de l'humanité et de la science était son dieu Plutus à lui! il avait, il est vrai, promis le secret, mais c'était une ruse de guerre, comme il en convient, un mensonge honnête, « parce que, dit-il, de tels secrets ne doivent être ensevelis en la terre. » Il est fâcheux sans doute que cette trahison, de la part d'un des hommes les plus moraux de son siècle, n'ait abouti qu'à enrichir la pharmaceutique d'une huile de petits chiens, huile dont il ne tarda pas à reconnaître lui-même l'inefficacité. Dans cette première campagne, Paré eut l'occasion de faire une riche moisson d'observations. « S'il y avoit quatre blessés, dit-il, j'en avois toujours les trois, et s'il estoit question de couper un bras et une jambe, ou trépaner, ou réduire une fraction ou dislocation, j'en venois bien à bout. Mondit seigneur le mareschal m'envoyoit tantost d'un costé, tantost de l'autre, pour penser les soldats signalés qui s'estoient battus tant aux autres villes qu'à Thurin, de sorte que j'estois tousjours par les champs d'un costé et d'autre. » Et dans les cas graves, lorsque, à la suite de consultations, on avait résolu « de faire quelque œuvre sérieuse de la chirurgie, c'estoit Ambroise Paré qui y mettoit la main. » Les plus habiles l'admiraient « d'estre si adextre aux opérations. » Cette grande dexterité de main, jointe au traite-

ment nouveau qu'il avait introduit, lui avait gagné l'affection des soldats et des chefs. Sa réputation allait chaque jour s'étendant. Et néanmoins il n'était pas vain de ses succès; dans sa piété il en rapportait tout le mérite à Dieu. On connaît cet adage qui revient sous sa plume à chaque nouvelle cure heureuse dont il raconte l'histoire: *Je le pensay, et Dieu le guarist.* Le maréchal de Montejan étant mort en 1539, son successeur au commandement, le maréchal d'Annebaut, « fit cest honneur à Paré de le prier de demeurer avec luy, » en lui faisant dire « qu'il le traiteroit autant bien ou mieux que monsieur le mareschal de Montejan. » Mais il refusa ses offres et revint à Paris à la suite de la veuve du maréchal. En 1541, il épousa Jeanne Masselin (1). La guerre s'étant rallumée, il s'arracha aux bras de sa jeune épouse pour s'exposer de nouveau aux hasards des camps. Il s'attacha au vicomte de Rohan. Après chaque campagne, il venait se reposer de ses fatigues à Paris. Le bruit de ses succès ayant excité la curiosité de Sylvius, « dont les leçons attiraient plus d'auditeurs que celles de Fernel même, » il invita, raconte M. Malgaigne, « le jeune chirurgien à dîner, écouta avec une grande attention les observations et les expériences sur lesquelles Paré avait établi sa doctrine sur les plaies d'arquébuses, et en fut tellement frappé qu'il le pria, *de grande affection*, de la mettre par écrit et de la communiquer au public. » Paré s'empressa de suivre ce conseil. Son premier traité parut en 1545. Cette même année, il assista au siége de Boulogne; mais c'est sans doute à tort qu'on lui a fait honneur de la belle cure qui sauva les jours du duc de Guise. Personne plus que lui n'aurait eu intérêt à en conserver le souvenir, et il n'en eût pas laissé le soin à un romancier. M. Malgaigne attache plus d'importance qu'il ne faut aux imaginations de Sandras de Courtilz, ce n'est pas un historien. Les quelques années de repos qui suivirent, Paré les consacra à des dissections, et il consigna dans un petit livre le résultat de ses observations. « Je ne veux m'arroger, disait-il dans sa préface, que j'aye leu Galien parlant grec, ou latin : car n'a pleu à Dieu tant faire de grace à ma jeunesse, qu'elle aye esté en l'une et l'autre instituée; mais aussi ne voudroys aucunement dissimuler que j'aye apris les dictz documens de Galien par l'interprétation françoise de monsieur maistre Jehan Canape, docteur régent en la faculté de médecine faisant sa demeurance à Lyon. Vous asseurant que tant s'en fault que le disciple vueille desrober l'honneur deu à son maistre, que maintenant je proteste que nous sommes touts à luy grandement obligés : pource que nous a traduit en

(1) M. Malgaigne qui ignorait son nom, la dit fille du valet chauffe-cire de la chancellerie de France. Voici les noms des enfants qu'elle donna à Paré, avec leurs alliances: 1° Jeanne, mariée à Claude Viart, chirurgien juré à Paris, puis en secondes noces, le 11 janv. 1588, à François Forest, clerc du lieutenant civil au Châtelet de Paris; — 2° Anne, mariée, le 8 juill. 1596, à Henry Simon, conseiller du roi, trésorier principal de l'extraordinaire en Bourbonnais; — 3° François, bapt. le 4 juill. 1545: parrains, François de Villemousseux, médecin, et Louis Drohat, barbier; marraine Susanne de Piguiet; — 4° Isaac, bapt. le 11 août 1559 : parrains, Antoine Masselin, clerc suivant les finances, et Nicole Lambert, chirurg. ord. du roi; marraine, Anne Du Tillet, femme d'Estienne Lallemant, conseiller du roi et maître des requêtes; mort le 6 avril 1560; — 5° Catherine, bapt. le 30 août 1560 et morte le 21 sept. 1616; de son mariage avec François Rousselet, contrôleur général de la maison de la reine de Navarre, fils de Claude Rousselet, doyen de la Faculté de médecine de Paris en 1577, mariage célébré en 1581, naquirent plusieurs enfants : Nicolas, bapt. le 5 oct. 1588; Charles, le 4 janv. 1590; Etienne, le 13 août 1594; Marguerite, le 23 janv. 1596; Catherine, le 22 juill. 1598; Denys, né le 14 oct. 1601; Henry, bapt. le 14 mars 1605. Enfin, une Catherine Paré, que nous ne savons à qui rattacher, épousa, le 29 sept. 1603, Claude Hedelyn, conseiller du roi en la chambre de son trésor. Nous devons la communication de ces renseignements, tirés des registres de l'église de St-André-des-Arcs, à l'obligeance de M. Charles Read. Ajoutons, pour ceux de nos lecteurs qui tiennent à ces petits détails, que Paré habitait la rue de l'Arondelle ou Hirondelle, aboutissant à la place du pont St-Michel, qui vient d'être en partie démolie.

francoys plusieurs libvres exquis et nécessaires à la consommation de notre art : c'est à dire les nous a renduz familiers et privez, qui, non sans grand dommaige public, pardevant nous estoyent inaccessibles. » Quand on sent sa force, on ne craint pas d'avouer où est sa faiblesse. Le grand succès que son traité sur les plaies d'arquebuses avait obtenu, l'engagea à en donner une nouvelle édition que, d'après le conseil de son protecteur, le vicomte de Rohan, il dédia au roi. Ce fut un premier pas vers la faveur royale. Ses services ne devaient pas tarder à lui en ouvrir tout à fait l'accès. Tel était le but de toutes les ambitions dans ces malheureux temps où l'on n'était rien que par la faveur du prince. Un redoublement de persécutions contre les hérétiques venait de préparer les esprits des bons catholiques à l'alliance que Henri méditait avec les princes protestants de l'Allemagne. Il fallait, en outre, se faire pardonner de ne pas avoir pour soi le chef de l'Église; car Charles-Quint s'en était emparé, de gré ou de force, et ils marchaient sous la même bannière. Henri chercha un contre-poids en s'alliant avec le Turc; c'est ainsi que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, l'orthodoxie n'y perdit rien, les Réformés seuls de France en firent les frais. La campagne s'ouvrit dès le printemps de 1552 par de prompts et faciles succès. Paré suivait l'armée. On raconte de lui un beau trait d'humanité. Un soldat de la compagnie de M. de Rohan, surpris à la maraude, avait été très-dangereusement blessé; outre sept coups d'épée à la tête, dont le moindre pénétrait la seconde table du crâne, il en avait quatre autres sur les bras et un sur l'épaule droite, qui coupait plus de la moitié de l'omoplate. Son état étant désespéré, et la compagnie étant au moment de partir, on fit « caver une fosse » et l'on se disposait à l'y jeter, lorsque Paré « meu de pitié » demanda comme une faveur qu'on lui permît de le panser. Sa demande lui ayant été accordée, il le fit mettre en une charrette, sur un lit bien couvert et bien accommodé, et lui-même il lui fit office de médecin, d'apothicaire, de chirurgien et de cuisinier. « Je le pensay, continue-t-il, jusques à la fin de la cure, et Dieu le guarist. » Par reconnaissance, « les hommes d'armes de la compagnie de monsieur de Rohan, la première montre qui se fit, lui donnèrent chacun un escu, et les archers demy escu. » Cette campagne de 1552 marque particulièrement dans la vie de Paré. Ce fut au siége de Danvilliers que pour la première fois, dans les cas d'amputation, il renonça à la cautérisation, alors en usage, pour y substituer la ligature des artères. « La découverte de la ligature des artères, comme moyen d'arrêter l'hémorragie, suffirait seule, au jugement du baron Richerand (Galerie française, 1) pour immortaliser le nom de son auteur, et le placer au premier rang des bienfaiteurs de l'humanité. Jusqu'au temps d'Ambroise Paré, continue-t-il, les chirurgiens ne connaissaient d'autre moyen de se rendre maître du cours du sang, qu'en brûlant la partie blessée, opération aussi peu sûre qu'elle était cruelle et fatale au plus grand nombre de ceux pour lesquels on y avait recours. Depuis Galien, plusieurs médecins avaient, il est vrai, conseillé de lier les vaisseaux pour remédier aux hémorragies; mais il y a bien loin d'une indication vague et générale, à une pratique réelle justifiée par de nombreux succès. »

Après la campagne du Luxembourg, Paré revint à Paris. Il y était à peine de retour, qu'*Antoine de Bourbon* le pria de le suivre en Picardie. Paré essaya d'abord de s'excuser sur ce que « sa femme étoit au lit malade.» Mais le prince ne voulut par recevoir cette excuse, il lui répondit « qu'il y avoit des médecins à Paris pour la traiter » et que, quant à lui, il laissait bien la sienne, qui était d'aussi bonne maison que Mme Paré. « Voyant ceste grande affection qu'il avoit de le mener avec

luy, » Paré ne l'osa refuser davantage. Sa condescendance lui porta bonheur. Le duc de *Vendôme* qui avait vu l'habile chirurgien à l'œuvre, rapporta au roi comment Paré « avait grandement fait son devoir. » Le roi séduit voulut l'avoir à son service; il lui fit donc écrire de venir le trouver à Reims, ce qu'il fit, et il lui commanda de demeurer auprès de lui en qualité de chirurgien ordinaire, l'assurant « qu'il lui feroit du bien. » L'occasion se présenta bientôt de justifier cette faveur. Charles-Quint avait mis le siége devant Metz (20 oct. 1552). Le duc de Guise était chargé de la défense de la place. L'acharnement était égal de part et d'autre. Les attaques se succédaient sans interruption, et les blessés étaient nombreux. Cependant les soins ne leur manquaient pas, mais soit incapacité de la part des chirurgiens, soit pour tout autre cause, « nos gens blessés mouroient quasi tous, et pensoit-on que les drogues fussent empoisonnées. » Dans cet état de choses, monsieur de Guise et messieurs les princes qui étaient avec lui, demandèrent au roi qu'il voulût bien leur envoyer Paré avec de nouveaux médicaments. Le roi y consentit. Mais il s'agissait de trouver un moyen pour l'introduire dans la place. Le roi en fit écrire au maréchal de Saint-André, son lieutenant à Verdun. Moyennant une somme de quinze cents écus, on parvint à gagner un capitaine italien. Ils se mirent en route, ce capitaine, notre chirurgien et un domestique. L'entreprise était hardie. « Lors qu'estions à huit ou dix lieuës près de Metz, raconte Paré, n'allions que de nuit : où estant près du camp je vis à plus d'une lieuë et demie des feux allumés autour de la ville, ressemblant quasi que toute la terre ardoit, et m'estoit advis que nous ne pourrions jamais passer au travers de ces feux sans estre descouverts, et par conséquent estre pendus et estranglés, ou mis en pièces, ou payer grosse rançon. Pour vray dire, j'eusse bien et volontiers voulu estre encore à Paris, pour le danger éminent que je prévoyois. » Cependant Dieu les conduisit à bon port; à minuit ils entrèrent dans la ville. On y reçut Paré comme un sauveur. Les princes, les seigneurs, les capitaines, tous « le receurent avec une grande joye, lui faisans cest honneur de l'embrasser, et lui dire qu'il estoit le bien venu : adjoustans qu'ils n'avoient plus de peur de mourir s'il advenoit qu'ils fussent blessés. » Paré, dans son *Apologie*, donne quelques détails intéressants sur ce siége mémorable; il en raconte les péripéties avec une verve et une bonne humeur toute gauloise. Lorsque le camp fut entièrement rompu, Paré prit congé de monsieur de Guise et vint retrouver le roi à Paris. Ce prince le reçut avec bon visage et lui fit donner une gratification de deux cents écus, en sus des cent qu'il avait eus au partir.

L'année suivante (1553), le roi l'envoya à Hesdin. La place ne tarda pas à être assiégée par les Impériaux commandés par le duc de Savoie. Rien n'avait été préparé pour soutenir un siége. Paré ne pouvait suffire à sa tâche. « Je ne dormois ne nuict ne jour, pour la grande quantité des blessés, qui pouvoient estre en nombre de deux cens. Les morts rendoient une grande putréfaction, estans entassés les uns sur les autres comme fagots, n'estans point couverts de terre, à cause que nous n'en avions pas. Et si j'entrois en un logis, il y avoit des soldats qui m'attendoient à la porte lorsque j'en sortirois, pour en penser d'autres : c'estoit à qui m'auroit, et me portoient comme un corps sainct, ne touchant du pied en terre, malgré les uns des autres, et ne pouvois satisfaire à ce grand nombre de blessés : joint que je n'avois ce qui m'estoit nécessaire pour les médicamenter. » La place n'était pas tenable. On convoqua un conseil de guerre; Paré y fut appelé, et il opina, comme les autres, pour une prompte reddition, il avait hâte « d'estre hors de cest enfer et grand tourment. » Mais comme il savait sa

valeur et ne voulait pas que sa rançon y fut proportionnée, il songea à se déguiser. Il raconte naïvement son travestissement. «De peur d'estre conneu, dit-il, je donnay une saye de velours, un pourpoint de satin, un manteau d'un fin drap, paré de velours, à un soldat qui me donna un meschant pourpoint tout deschiré et deschiqueté d'usure, et un collet de cuir bien examiné, et un meschant chappeau, et un petit manteau : je barboüillay le collet de ma chemise avec de l'eau où j'avois destrempé un peu de suye. Pareillement j'usay mes chausses avec une pierre à l'endroit des genoüils et au dessus des tallons, comme si elles eussent longtemps esté portées : j'en fis autant à mes souliers, de façon qu'on m'eust plustost prins pour un ramonneur de cheminée que pour un chirurgien de roy. » Dans ce bizarre accoutrement, Paré se rendit auprès de M. de Martigues qui avait été mortellement blessé, et sollicita la faveur de demeurer auprès de lui pour le panser. Mais cette faveur que le blessé s'empressa de lui accorder, faillit le jeter dans les plus grands embarras. Martigues était un prisonnier de marque que le duc de Savoie tenait à conserver. Le masque que Paré avait pris n'était pas à son avantage, on s'imagina quelque charlatan de bas étage. Survinrent, accompagnés de plusieurs gentilshommes, un médecin et un chirurgien de l'empereur. Un moment Paré balança s'il ne ferait pas « le niais, » mais à la fin l'amour-propre l'emporta, et il étala avec une certaine complaisance tout son savoir devant ces messieurs. Ils en demeurèrent ébaubis. Aussi rendirent-ils au duc de Savoie le compte le plus favorable de la manière dont M. de Martigues avait été traité. Notre capitaine étant mort deux jours après, les médecins et les chirurgiens de l'empereur, accompagnés d'une nombreuse suite de gentilshommes et de capitaines, vinrent pour embaumer le corps. « Le chirurgien de l'empereur, raconte Paré, s'approcha de moy et me pria bien affectueusement d'en faire l'ouverture. » Paré s'en excusa humblement ; le chirurgien insista, en le priant de le faire « pour l'amour de lui. » Paré crut devoir persister dans son refus ; le chirurgien menaça. A la fin, vaincu par tant d'insistance, Paré prit « le rasoir, » se proposant de leur montrer qu'il était anatomiste. Le vaillant Achille venait d'être reconnu. Après l'opération, « le chirurgien de l'empereur le tira à part, et lui dit que s'il vouloit demeurer avec luy, il le traiteroit bien, et qu'il l'habilleroit tout à neuf : aussi qu'il le feroit aller à cheval. » L'offre était tentante ; cependant Paré le remercia en lui disant « qu'il n'avoit aucune envie de faire service aux estrangers de sa patrie. » Brave response ! remarque-t-il en note. Le chirurgien lui objecta que c'était une folie à lui, « et que s'il étoit prisonnier comme lui, il serviroit un diable pour être mis en liberté. » Mais Paré persista dans son refus. Il ne se montra pas plus accommodant avec le duc de Savoie, qui, sur le bien que lui en avait dit son médecin, voulut le retenir à son service, en lui promettant de le bien traiter. C'était jouer gros jeu. Le prince se coléra et dit qu'il le fallait envoyer aux galères. Heureusement que le colonel de Vaudeville qui était présent, souffrait d'un vieil ulcère à une jambe ; il demanda qu'on lui accorda le prisonnier, et le duc y consentit. Un traité s'ensuivit entre le chirurgien et le patient. Le colonel lui donna la promesse de le remettre en liberté sans rançon sitôt que son ulcère serait en bonne voie de guérison. Au bout de quinze jours, le mal avait presque disparu. Le colonel tint parole ; il fit reconduire Paré par un trompette jusqu'à Abbeville. Là notre chirurgien prit la poste et alla trouver le roi à Aufimon. Ce prince le reçut « avec allégresse, » et lui fit donner deux cents écus pour se retirer en sa maison. N'oublions pas de dire qu'après la prise d'Hesdin, le bruit de la mort de Paré s'étant répandu, Henri

fit écrire à madame Paré pour la rassurer, et lui faire savoir qu'il payerait la rançon de son mari. De pareils traits sont trop rares dans la vie des souverains pour qu'il soit permis de les passer sous silence.

Le collége de Saint-Côme, sans cesse en rivalité avec la Faculté de médecine, avait intérêt à s'attacher un homme de l'importance de Paré. Aussi au mépris des ordonnances et des statuts qui exigeaient que le candidat fût en état de subir son examen en latin, on lui décerna les honneurs d'une réception gratuite. Le 23 août 1554, il fut reçu bachelier; le 8 octobre, licencié, et le 18 décembre, il prit le bonnet de maître. Quelques années de repos lui permirent de continuer ses études anatomiques. Ayant obtenu du lieutenant criminel, en 1555, le corps d'un supplicié, « il en disséqua toute la partie dextre, laissant la senestre intacte, à fin, dit-il, que lorsque je veux faire quelques incisions à quelque malade, voyant les parties de récente mémoire, je sois plus asseuré en mes œuvres. « Première tentative bien remarquable d'anatomie chirurgicale, » observe M. Malgaigne. Après vingt-sept ans, ce cadavre était encore dans un parfait état de conservation.

Henri II étant mort (1559), Paré conserva sa place de chirurgien ordinaire auprès du nouveau roi. Rien de notable ne signala cette période de sa carrière. Ce serait faire injure à sa mémoire, comme le remarque fort bien M. Malgaigne, que de chercher à repousser des bruits d'empoisonnement qui circulèrent à la mort de François II, et qui n'outragent pas moins la nature que la science. Le jeune prince mort, Paré garda sa position de chirurgien auprès de son successeur. A quelque temps de là, un accident faillit lui coûter la vie. Il allait, en compagnie de deux médecins en renom, visiter quelque malade au village des Bons-Hommes, près Paris (4 mai 1561), lorsque « voulant passer l'eau et tascher à faire entrer son cheval en un bateau, il lui donna d'une houssine sur la croupe, dont la beste stimulée lui rua un tel coup de pied, qu'elle lui brisa entièrement les deux os de la jambe senestre, à quatre doigts au-dessus de la jointure du pied. Ayant reçu le coup, et craignant que le cheval ne lui ruast de rechef, il demarcha un pas : mais soudain tombant en terre, les os jà fracturés sortirent hors, et rompirent la chair, la chausse et la botte, dont il sentit telle douleur, qu'il est possible à l'homme d'endurer. » Lui-même dirigea sa cure et après trois mois de traitement, il put reprendre ses travaux.

Pendant la première guerre de religion, Paré continua son service auprès de Charles IX. Ce prince l'envoya au siége de Rouen (1562). La mortalité y était grande, « de façon qu'aucuns estimoient que [les assiégés] avoient empoisonné leurs balles; ceux du dedans disoient le semblable de nous. » Ce siége de Rouen forme, au jugement de M. Malgaigne, une troisième époque très-remarquable dans la vie chirurgicale de Paré. « Jusque-là, dit-il, il avait bien détruit la doctrine qui attribuait au poison et à la brûlure les accidents des plaies par armes à feu; mais toute sa thérapeutique était limitée aux topiques onctueux et principalement à son huile de petits chiens. » Le peu d'effet qu'il obtint devant Rouen avec cette huile, l'engagea à modifier son traitement. Un fait qui jusqu'ici avait échappé à tous les biographes, et que M. Malgaigne a pu signaler dans une note rectificative en tête du IIIe vol. des OEuvres de Paré, c'est qu'à cette époque notre grand chirurgien faillit être victime du fanatisme catholique à cause de sa religion. Voici comme il raconte le fait dans son livre des *Rapports* (Edit. de ses OEuvres de 1575), histoire retranchée dans les éditions postérieures. « Après la prise de Rouen me trouvoy à disner en quelque compaignie, où en avoit quelques uns *qui me hayoyent à mort pour la Religion* : on me présenta des choux où

il y avoit du sublimé ou arsenic : de la première bouchée n'en apperceu rien : la seconde, je senti une grande chaleur et cuiseur, et grande astriction en la bouche, et principalement au gosier, et saveur puante de la bonne drogue : et l'ayant apperceuë, subit je pris un verre d'eau et de vin, et lavay ma bouche, aussi en avallay bonne quantité, et promptement allay chez le proche apoticaire : subit que je fus parti, le plat aux choux fut jeté en terre. » M. Malgaigne a raison de convenir que cette histoire « *semble* trancher d'une manière décisive la question de savoir si, du moins à une époque de sa vie [de 1562 à 1575 pour le moins], Paré avait été huguenot. » Pour nous, nous n'avions pas besoin de cette preuve pour asseoir notre conviction ; il nous avait suffi de parcourir les écrits de Paré ; à tout moment on sent dans cette âme honnête, pieuse, charitable, pleine de confiance en Dieu, palpiter le huguenot. Les grands ménagements dont il use envers ceux du camp opposé, ne les traitant jamais ni d'hérétiques, ni de rebelles — bien mauvais moyen sans doute de faire sa cour au Souverain ! — les nombreuses citations bibliques (d'après la trad. huguenotte) dont il remplit ses livres, à une époque où la Bible était en très-mauvais prédicament ; le nom même d'*Isaac* qu'il donne à son fils, — autre signe de réprobation ! — toutes ces raisons, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de déduire ici, sont faites pour forcer la conviction des plus incrédules. M. Malgaigne suppose que c'est vers cette époque, et probablement en récompense de ses services au siége de Rouen, que Paré fut nommé premier chirurgien du roi. Ce fut en cette qualité qu'il suivit la cour au voyage de Bayonne (1564) « où nous avons esté, dit-il, deux ans et plus à circuir presque tout ce royaume. » Dans ses voyages, il ne manquait jamais de s'enquérir auprès des chirurgiens avec lesquels il était mis en rapport, « s'ils avoient remarqué quelque chose rare en leurs pratiques, à fin d'apprendre quelque chose de nouveau. » La peste ravageait alors une grande partie de la France. Lui-même fut atteint du fléau, car il ne s'épargnait pas auprès des malades. Il n'était pas de ces médecins prudents qui, dans les épidémies, fuient le danger. Ecoutons le huguenot, le maître chirurgien, en face du fléau : il prêche, on dirait le sermon, et l'éloquent sermon, d'un prédicant. « Concluons donc que la peste et autres maladies dangereuses, sont tesmoignage de la fureur divine sur les péchés, idolatries et superstitions qui règnent en la terre, comme mesmes un autheur profane (Hippocrate) est contraint de confesser qu'il y a quelque chose de divin aux maladies. Et pour tant, lorsqu'il plaist au Seigneur des Seigneurs, et Créateur de toutes choses, user de ses justes jugemens, nulle de ses créatures ne peut éviter sa fureur espouvantable : voire mesme ciel et terre en tremblent, ainsi que David nous enseigne (Ps. 68, trad. de Th. de Bèze).

> Les Cieux fondirent en sueur :
> La terre trembla de la peur
> De ta face terrible.

Que sera-ce donc de nous, pauvres humains, qui nous escoulons comme la neige ? Comment pourrons-nous subsister devant le feu de l'ire de Dieu, veu que nous sommes foin et paille, et que nos jours s'évanoüissent comme vapeur de fumée ? Apprenons de nous convertir de nos voyes mauvaises à la pureté du service de Dieu, et ne suivons point l'exemple des fols malades, qui se plaignent de la chaleur et altération de la fièvre, et cependant rejettent la médecine qui leur est représentée pour les guarir de la cause de la maladie. » — « Voilà, continue-t-il, la première et principale considération que tous chrestiens doivent connoistre, en recherchant les causes divines de la peste, et le préparatif qu'il faut prendre pour la guarison de telle maladie. Et outre ce, je conseille au chirurgien ne vouloir aussi négliger les remèdes approuvés par les médecins

anciens et modernes : car combien que par la volonté de Dieu, telle maladie soit envoyée aux hommes, si est-ce que par sa saincte volonté les moyens et secours nous sont donnés pareillement de luy, pour en user comme d'instrumens à sa gloire, cherchans remèdes en nos maux, mesmes en ses créatures, auxquelles il a donné certaines propriétés et vertus pour le soulagement des pauvres malades : et veut que nous usions des causes secondes et naturelles, comme d'instrumens de sa bénédiction : autrement nous serions bien ingrats, et mespriserions sa bénéficence. » Dans son opinion, les fonctions médicales étaient un saint apostolat. Considérez, disait-il aux jeunes chirurgiens, que vous estes appellés de Dieu en cette vocation et partant allez d'un franc courage sans aucune crainte, ayant ferme foi que Dieu nous conserve et oste la vie ainsi et quand il lui plaist. Toutefois, ajoutait-il, « ne faut négliger et mespriser les remèdes préservatifs, ou autrement nous serions accusés d'ingratitude, veu que Dieu nous les a donnés, ayant tout fait pour le bien de l'homme. » Ce fut à la demande de Catherine de Médicis qu'à son retour à Paris, Paré publia ce traité sur *la Peste*. M. Malgaigne prévenant l'objection qui pourrait être faite au sujet de l'incompétence du chirurgien dans des questions purement médicales, y répond en renvoyant aux circonstances de sa vie. « Paré, dit-il, écrivait ce qu'il avait vu, ce qu'il avait mieux vu que la plupart des médecins de l'époque, et ce qui fatigue dans la lecture de son ouvrage, c'est uniquement l'exposition des théories nauséabondes qu'il avait puisées aux cours de la Faculté de Paris. » Du reste, il est toujours plein de déférence pour la haute Faculté. Un passage de son livre relatif à l'antimoine, drogue condamnée par censure de l'Ecole, avait déplu ; il le supprima dans une seconde édition, se contentant de dire que quelques-uns préconisent ce remède, mais qu'il s'abstient d'en parler en cet endroit, parce qu'il est réprouvé par messieurs de la Faculté. Par amour de la paix, il était toujours prêt à faire de ces petites concessions. Il portait la modération jusque dans ses réponses à des invectives : exception presque unique dans ce siècle !

La guerre civile recommença. Après la bataille de Moncontour, le roi envoya Paré au comte de Mansfeld, qui avait été dangereusement blessé, et il eut le bonheur de le sauver. Cette cure lui fit une réputation dans les Flandres. Le marquis d'Avret, frère du duc d'Ascot, souffrait depuis plusieurs mois d'un coup de feu au genou, il fit solliciter le roi de lui prêter son premier chirurgien. Le roi y ayant consenti, Paré se rendit donc au château d'Avret, à une lieue et demie de Mons. Le cas était à peu près désespéré. Mais « Dieu et nature font quelquefois des choses qui semblent aux médecins et chirurgiens estre impossibles. » Après deux mois de traitement, Paré avait remis son malade sur pied. Le marquis était aimé dans le pays. On fit à Paré les ovations les plus chaleureuses, à Mons, à Bruxelles, à Malines, à Anvers. « Jamais dans l'âge moderne, dit M. Malgaigne, jamais même dans les plus beaux temps de l'antiquité, aucun médecin ou chirurgien n'avait été l'objet d'un pareil triomphe ; mais aussi par quelle vie de labeur et de probité et de génie l'ancien maître barbier avait-il mérité de recevoir un jour un accueil jusqu'alors réservé aux grands capitaines et aux souverains ! »

Nous arrivons à la Saint-Barthélemy. Rapportons d'abord les autorités de l'Histoire. Brantôme raconte dans son Discours sur Charles IX que, lors des massacres, ce prince « incessamment crioit : *tuez, tuez*, et n'en voulut jamais sauver aucun, sinon maistre Ambroise Paré, son premier chirurgien et le premier de la chrétienté : et l'envoya quérir et venir le soir dans sa chambre et garde-robe, lui commandant de n'en bouger, et disoit qu'il n'étoit raisonnable qu'un qui pouvoit servir à tout

un petit monde fut ainsi massacré, et si ne le pressa point de changer de religion, non plus que sa nourrice. » Ailleurs, dans son Discours sur l'amiral de Coligny, il rapporte que « l'admiral estant blessé fut fort bien secouru des médecins et chirurgiens du roy, et mesme de ce grand personnage maistre Ambroise Paré, son premier chirurgien, qui estoit *fort huguenot.* »

D'un autre côté, on lit dans les Economies royales de *Sully* : « De tous ceux qui approchoient ce prince, il n'y avoit personne qui eût tant de part à sa confiance qu'Ambroise Paré. Cet homme, qui n'étoit que son chirurgien, avoit pris avec lui une si grande familiarité, *quoiqu'il fût huguenot*, que ce prince lui ayant dit le jour du massacre que c'étoit à cette heure qu'il falloit que tout le monde se fît catholique, Paré lui répondit sans s'étonner : Par la lumière de Dieu, sire, je crois qu'il vous souvient m'avoir promis de ne me commander jamais quatre choses, savoir : de rentrer dans le ventre de ma mère, de me trouver à un jour de bataille, de quitter votre service, et d'aller à la messe. Le roi le prit à part, et s'ouvrit à lui sur le trouble dont il se sentoit agité : Ambroise, lui dit-il, je ne sais ce qui m'est survenu depuis deux ou trois jours, mais je me trouve l'esprit et le corps tout aussi émus que si j'avois la fièvre. Il me semble à tout moment, aussi bien veillant que dormant, que ces corps massacrés se présentent à moi les faces hideuses et couvertes de sang. Je voudrois bien qu'on n'y eût pas compris les imbéciles et les innocents. L'ordre qui fut publié les jours suivants de faire cesser la tuerie fut le fruit de cette conversation. »

Voilà deux témoignages bien précis ; M. Malgaigne a tort d'y associer, on ne sait pourquoi, le témoignage de Sandras de Courtilz, auteur de romans historiques, qui écrivait au moins cent ans plus tard. Brantôme et Sully étaient-ils en position de connaître la vérité, et dans ce cas, auraient-ils été sous l'influence de quelque passion qui les eût portés à dissimuler ? L'un était catholique, un catholique tiède, il est vrai, quoique abbé commendataire ; l'autre était protestant, un protestant sincère sans doute, mais sans zèle ; l'un était gentilhomme de la chambre de Charles IX et frayait avec tout ce qui tenait à la Cour ; l'autre, il est vrai, n'était encore qu'un adolescent à la St-Barthélemy, mais il était attaché en qualité de page à la maison de *Henri de Navarre* ; il accompagna ce prince lors de son évasion, et tel que le fidèle Achate, il ne le quitta plus. Nul n'était donc en meilleure position qu'eux pour savoir la vérité. Elever des doutes, ce serait nier l'histoire. La plupart des faits de nos Annales sont admis sur des témoignages moins imposants. Aussi M. Malgaigne avait raison de dire qu'il tentait presque l'impossible. Il nous serait facile de répondre à ses objections, qui ont peu de poids ; mais comme il a fini par reconnaître, au moins en partie, son erreur (1) — erreur dans laquelle il a été entraîné, nous nous plaisons à le constater, par un pur amour de la vérité, ses tendances philosophiques nous en sont garantes, — nous ne nous y arrêterons pas plus longtemps. Seulement nous aurons à examiner plus loin la valeur de ses dernières objections, qui, je pense, ne résisteront pas davantage.

Paré perdit sa femme, *Jeanne Masselin* ou *Mazelin*, le 4 nov. 1573. Nous avons vu qu'elle lui donna plusieurs enfants, dont trois filles JEANNE, ANNE et CATHERINE qui firent, ces deux dernières au moins, de grands partis. Nous ne savons pas si le fils, FRANÇOIS, vécut assez pour continuer la lignée (2).

(1) Il est fâcheux que cette rectification se trouve comme perdue dans une préface ajoutée au 3e volume ; les plus intrépides iront difficilement la chercher jusque-là. Aussi voyons-nous que M. Pariset, une des lumières de la science, dans son discours prononcé au nom de l'Acad. royale de médecine, lors de l'inauguration de la statue de Paré à Laval, s'en est tenu à la première appréciation de M. Malgaigne. Beaucoup d'autres en feront de même et cette erreur fera son chemin.

(2) « Je ne pourrais taire sans injustice, dit M. Hubert (discours cité), qu'une famille Paré,

Selon M. Malgaigne, Paré se serait remarié, cette même année de 1573, avec *Jacqueline Rousselet*, fille d'un chevalier ordinaire de l'écurie du roi. Mais il n'est pas possible de l'admettre. Il devait au moins laisser s'écouler l'année de deuil. Ce mariage ne se trouvant pas consigné, d'après nos renseignements particuliers, sur les registres de l'église de S. André des Arcs, nous ne pouvons en préciser la date. Si l'on devait en croire une communication de M. E. Begin, faite à M. Malgaigne, deux filles, dont on ne nous dit pas les noms, seraient nées de ce mariage avant 1575. Autre impossibilité; en outre, nous ferons remarquer qu'il serait étrange que ces deux naissances ne fussent pas portées sur les registres de la paroisse. N'oublions pas, non plus, qu'à cette époque Paré devait avoir près de soixante ans. Il y a sans doute quelque confusion dans ces renseignements, et cela pourrait faire naître des doutes sur l'authenticité du mémoire que possède M. Begin.

Le grand chirurgien ne s'endormait pas sur ses lauriers. L'intérêt de la science, c'est-à-dire de l'humanité, le préoccupait encore plus que sa propre gloire. Notre notice bibliographique fera connaître ses différentes publications. En 1575, parut la 1re édition de ses *Œuvres*. Il prend au titre la qualité de conseiller et premier chirurgien du roi. Après la mort de Charles IX, Henri III l'avait, en effet, pris à son service, en ajoutant à son titre de premier chirurgien (1) celui de valet de chambre ordinaire et conseiller. « L'ouvrage de Paré avait ce grand mérite, au jugement de M. Malgaigne, de paraître à temps, de satisfaire à un besoin de l'époque; et par la manière dont il était conçu et par la vaste renommée de son auteur, il devait être et il fut dès son apparition le code de la chirurgie. — Jamais, depuis le livre de Guy de Chauliac, un aussi beau et aussi vaste monument n'avait été élevé à la chirurgie. Anciens et modernes, autant qu'il avait pu en découvrir et en lire, Paré les avait tous fait comparaître, triant avec soin les doctrines, les méthodes, les procédés, et sur une foule de questions, ajoutant les résultats de sa longue expérience. » Cet ouvrage où le chirurgien se place si haut, porta ombrage à la Faculté. On accusa l'auteur d'avoir eu la témérité d'aborder des questions qui n'étaient pas de sa compétence. L'affaire alla même jusqu'au Parlement. Mais soit que la Faculté ait compris après coup le ridicule de ses prétentions, soit, ce qui est plus probable, qu'un ordre supérieur soit intervenu, on abandonna la poursuite et le livre put paraître. Un des principaux griefs de la Faculté, c'est que l'ouvrage était écrit en langue vulgaire. Quel crime affreux de vouloir être com-

qu'on retrouve à Laval depuis 1740, et dont les descendants portent pour prénom habituel le nom d'Ambroise, sans pouvoir établir aujourd'hui une filiation plus directe, était sous les anciens Rois exempte de capitation et de l'impôt de gabelle, comme issue de notre grand chirurgien. » Et plus loin dans une note : « La commission avait espéré un moment pouvoir publier des renseignements inédits sur la famille d'Ambroise Paré, et sur les premières années de sa vie; elle avait découvert à Amsterdam un sieur Paré, ferblantier, qui se dit descendant direct d'Ambroise Paré et possesseur de tous les papiers de famille; mais comme il a refusé d'y laisser fouiller sans recevoir par avance une somme d'argent, nous n'avons pas cru pouvoir engager les fonds de la souscription, etc. » Une pareille conduite dément une aussi illustre origine; la famille d'Ambroise Paré ne pouvait dégénérer à ce point. En 1804, Napoléon donna mission au professeur Lassus de rechercher à Laval les descendants d'Ambroise Paré, qu'il voulait honorer de ses bienfaits; mais il paraît que ces recherches restèrent sans résultat. — Un *Charles Paré* était régent à Sedan, en 1630, et une famille protestante de ce nom existait à La Rochelle en 1679 (*Arch.* TT. 316).

(1) Sur un état de la maison du roi, en 1587, Paré est porté comme premier chirurgien au traitement de 666 liv. 12 sols. Sur cette même liste se trouvent deux autres chirurgiens *Isaac* Bruns (?) et *Ismaël* Lambert [sans doute fils de Nicole Lambert, chir. ord. du roi en 1559], que M. Malgaigne, peu familiarisé avec les petites faiblesses de nos ancêtres les Huguenots, prend pour des juifs et qu'il s'étonne de voir en si bonne compagnie. M. Malgaigne a grand tort de croire qu'un protestant n'eût pu être admis au service de Henri III. Nous ne lui en citerons qu'un exemple, *Palissy* a-t-il jamais dissimulé sa religion? Les médecins surtout, et les financiers, ont toujours joui de certains priviléges de tolérance auprès de nos souverains, même les plus fanatiques.

pris de ceux à qui l'on s'adresse! La Médecine devait en être tenuë à mespris. « Ce qui me semble le contraire, répond Paré, car ce que j'en ay fait est plustost pour la magnifier et honorer. — Au reste, estant François et sçachant bien que peu de livres de la chirurgie composés par les Grecs, Latins et Arabes, sont à présent traduits en nostre langue, qui fait que d'une infinité de chirurgiens, la pluspart n'apprend ceste science qu'en son vulgaire, l'oyant par les docteurs médecins traiter et interpréter en françois, dont nous voyons pour un chirurgien latin, qu'il s'en trouve mille françois et plus, bien exerçans la chirurgie : Je n'ay voulu aussi l'escrire en autre langage que le vulgaire de nostre nation, ne voulant estre de ces curieux, et par trop superstitieux, qui veulent cabaliser les arts, et les serrer sous les loix de quelque langue particulière. » En outre, aux yeux de messieurs de la Faculté, Paré avait le tort irrémissible d'avoir relevé l'art de la chirurgie de son avilissement, de l'avoir replacé aux côtés de sa sœur aînée, bien plus d'avoir osé proclamer, lui ex-barbier, à la face de graves docteurs *crossés et mitrés* que la chirurgie pour sa certitude outrepasse la médecine interne. N'était-ce pas le comble de l'insolence? Cependant ne craignez pas que le puissant athlète fasse amende honorable et s'humilie; il a le sentiment de son bon droit et de sa force. Ecoutons-le et admirons cette âme généreuse : « L'homme n'estant point nay pour soy seulement, ny pour son seul profit, Nature luy a donné un instinct et inclination naturelle à aimer son semblable, et en l'aimant, tascher de le secourir en ses affaires : tellement que de cette mutuelle affection est venue ceste loy non escrite, mais gravée en nos cœurs. *Sois tel envers autruy, que tu voudrois qu'on fust en ton endroit.* — C'est pourquoy je suis miré et recogneu par dessus ceux de ma vacation, et respecté par ceux mesmes qui ne me cognoissent (car il m'est loisible de parler ainsi, estant à l'aage où je suis) veu que tousjours j'ay eu ceste charité gravée en mon ame, que la commodité de mon frère et mon prochain m'a esté agréable, et qu'en toutes mes actions je me suis efforcé de servir au public, et tesmoigner à chacun quel je suis, ce que je sçay, comme je l'entends, d'où je l'ay puisé, et en quelle sorte je le practique. » Enfin dans sa dédicace, dédicace intéressée et par conséquent trop louangeuse, il disait à Henri III : « Car (Dieu m'est témoin, Sire, et les hommes ne l'ignorent point) il y a plus de quarante ans que je travaille et me peine à l'esclaircissement et perfection de la chirurgie.... — En tout cecy ay-je esté si prodigue de moy-mesme, de mon labeur, et de mes facultés, que n'y espargnant le temps pour le travail par moy fait nuict et jour, ny les frais, y ayant employé une grande somme de deniers pour satisfaire et au devoir requis par un œuvre si pénible et important, et au désir des pauvres escholiers, lesquels estans instruicts en la théorique, se fussent refroidis, ne voyans ni les moyens, ni la voye pour effectuer et practiquer la science : les préceptes de laquelle ils auroient appris en l'eschole. C'a esté la cause, que postposant tout gain, et ayant esgard au seul profit de la postérité, et à l'ornement de l'Empire François, sujet à vostre Majesté, j'ai par tous moyens possibles mis la Chirurgie plus au net que jadis, soit pour la rudesse des siècles passés, ou envie de ceux qui en faisoient profession. » Plusieurs mêmes des confrères de Paré passèrent dans le camp ennemi. Mais l'envie et l'intérêt expliquent bien des aberrations de jugement.

Après cette œuvre capitale, qui contient le résumé de tous ses travaux, Paré ne publia plus rien d'important; il se contenta de revoir son ouvrage et de l'améliorer dans les quatre éditions qui en parurent de son vivant. Sa grande Apologie en réponse aux attaques passionnées de Gourmelen, fut son dernier écrit; il l'inséra dans la

4e édit. de ses Œuvres, le 13 avr. 1585.

Lorsque la Ligue triomphante eut chassé Henri III de sa capitale, Paré ne suivit pas ce prince; son grand âge ne lui permettait plus de prendre part à la mêlée. Mais on aurait tort d'en conclure la moindre affection de sa part pour le parti des Guises, non plus que pour la religion que ce parti représentait. Dans les temps de bouleversements politiques, les plus honnêtes gens doivent subir le Pouvoir, quel qu'il soit, qui s'impose. Le philosophe qui porte tout avec lui pourrait seul s'y soustraire; mais, dans l'état de société, ces philosophes sans patrie et sans famille sont heureusement peu communs.

On lit, dans le Journal de L'Estoile, un trait de courage et d'humanité qui couronne bien la noble vie de Paré. Après avoir poussé à la guerre civile, à l'instigation de ses prêtres et de ses moines, le peuple de Paris portait la peine de son aveuglement. La famine hurlait dans les rues. Le fanatisme ne nourrit que tant que brûle le bûcher. « Le jeudi 20 de déc. 1590, veuille de la Saint-Thomas, mourut à Paris en sa maison maistre Ambroise Paré, chirurgien du roy, âgé de 80 ans, homme docte et des premiers de son art; qui, nonobstant les temps, avoit tousjours parlé et parloit librement pour la paix et pour le bien du peuple, ce qui le faisoit autant aimer des bons, comme mal vouloir et haïr des meschans, le nombre desquels surpassoit de beaucoup l'autre, principalement à Paris, où les mutins avoient toute l'auctorité : nonobstant lesquels ce bon-homme, se fiant possible à ses vieux ans comme Solon, ne laissoit à leur dire la vérité. Et me souviens qu'environ huict à dix jours au plus avant la levée du siége [29 août 1590], M. de Lyon passant au bout du pont S. Michel, comme il se trouva assiégé d'une foule de menu peuple mourant de faim, qui lui crioit et lui demandoit du pain ou la mort, et ne s'en sachant comment dépestrer, maistre Ambroise Paré, qui se rencontra là, va lui dire tout haut : « Monseigneur, ce pauvre peuple que vous voyés icy autour de vous meurt de male rage de faim, et vous demande miséricorde. Pour Dieu, Monsieur, faites-la lui, si vous voulez que Dieu vous la face; et songez un peu en la dignité en laquelle Dieu vous a constitué, et que les cris de ces pauvres gens, qui montent jusqu'au ciel, sont autant d'ajournemens que Dieu vous envoye pour penser au deu de vostre charge, de laquelle vous lui estes responsable. Et pourtant, selon icelle et la puissance que nous sçavons tous que vous y avés, procurés-nous la paix, et donnés-nous de quoy vivre, car le pauvre monde n'en peult plus. Volés-vous pas que Paris périt au gré des meschans qui veulent empescher l'œuvre de Dieu, qui est la paix? Opposés-vous y fermement, Monsieur, prenant en main la cause de ce pauvre peuple affligé, et Dieu vous bénira et vous le rendra. » M. de Lyon ne respondit rien ou quasi rien, sinon que, contre sa coustume, s'estant donné la patience de l'ouïr tout du long sans l'interrompre, il dit après que ce bonhomme l'avoit tout estonné, et qu'encores que ce fust un langage de politique que le sien, toutesfois qu'il l'avoit resveillé et fait penser à beaucoup de choses. » L'histoire de la Grèce et de Rome, remarque M. Richerand, qui le premier a fait connaître ce passage de L'Estoile dans une lecture à l'Acad. de médecine, ne nous offre rien de plus beau, rien de plus véritablement antique! Le 22 déc., Paré fut enterré dans l'église de S. André des Arcs, sa paroisse, « au bas de la nef près la cloche (1). » M. le docteur Bégin ap-

(1) M. Malgaigne s'en prévaut pour maintenir que Paré, dans les dernières années de sa vie, était retourné au catholicisme. Mais nous ne lui ferons que cette objection : Si Paré était mort en 1575, alors qu'il était bien incontestablement protestant, où aurait-il été enterré? La réponse est facile, si les faits font autorité. Pour ne citer qu'un fait entre mille, où *Marot* a-t-il été enterré? Pourquoi ces nombreux arrêts des parlements ordonnant l'exhumation d'hérétiques? A cette époque, où il n'existait à Paris ni église ni cimetière protestant, les Huguenots ne pouvaient être enterrés que dans les cimetières catholiques et par des prêtres catholiques. Si le bon *Palissy* était

précie ainsi, dans la Biogr. médicale, les services rendus à la science par Paré. « Plus praticien qu'érudit, dit-il, l'armée devint sa principale école, et le premier théâtre de ses succès. Il y appliqua aux opérations les connaissances qu'il avait acquises dans les amphithéâtres, et y recueillit le plus grand nombre des observations qui ornent ses écrits et les rendent encore si instructifs. Cette marche expérimentale, et l'attention d'appuyer toujours les préceptes sur les faits, forme le cachet de ses œuvres et en constitue le principal mérite. Lorsque Paré a voulu traiter des sujets étrangers à son art, tels que l'excellence des animaux, la génération, ou l'histoire des monstres, il s'est montré d'une crédulité simple et facile, qui atteste sa bonhomie, mais qui avait sa source dans l'enfance de l'histoire naturelle et de la physiologie à l'époque où il écrivait. On n'a presque rien ajouté à ses préceptes sur le traitement des plaies en général. Il a introduit la réforme la plus salutaire dans le pansement des plaies d'armes à feu. Il a le premier décrit le trépan exfoliatif. On lui doit, sinon la découverte, du moins la démonstration des avantages de la ligature des artères et les préceptes les plus judicieux concernant l'emploi de ce moyen. Il est peu de sujets de chirurgie, en un mot, que l'on ne trouve indiqués ou même approfondis dans les ouvrages de ce grand homme. » M. Malgaigne remarque avec raison que le trait le plus saillant du caractère de Paré était une profonde piété, « il n'est pas un seul de ses ouvrages, dit-il, où il ne cherche l'occasion de rendre gloire à son Créateur. Avant comme après la St.-Barthélemy, son langage demeura le même; il n'effaça jamais une ligne de ce que lui avait dicté ce sentiment religieux; et comme je l'ai fait remarquer, on n'y trouve pas un mot qui mette en péril son orthodoxie. » Nous en demeurons d'accord avec M. Malgaigne; aussi ses livres n'étaient-ils pas des livres de controverse; il ne pouvait avoir la prétention de convertir Henri III à qui il les dédiait; néanmoins, nous n'affirmerions pas qu'un auteur qui citait les livres saints (de la trad. huguenotte) avec tant de complaisance; qui, dans un passage ajouté à ses OEuvres en 1585 (De la Génération, ch. XI), s'appuyait de l'autorité de *Philippe de Mornay*, dans son traité De la religion chrestienne, livre condamné au feu et par conséquent en abomination à tous les gens de bien, nous n'affirmerions pas que cet auteur eût paru à la Sorbonne pur de toute macule et souillure (1). Si nous consultons l'histoire, nous verrons que les purs, les immaculés évitaient jusqu'au soupçon et se rejetaient plutôt dans les déclamations du fanatisme. Paré eût été une bien honorable exception. En outre, nous voyons, par un autre passage du traité déjà cité, qu'il abondait, avec Calvin, dans les idées de S. Augustin sur la prédestination. « Or, dit-il, Dieu a distribué, après la création et infusion d'icelle [l'âme], certains dons particuliers à un chacun, à mesure et proportion (1. Cor. 12—2 Cor. 2) : à l'un de prophétie, à l'autre l'exposition des Escritures saintes, aux autres d'estre constitués Roys, Princes, et grands Seigneurs : aux uns de suivre la médecine, aux autres d'embrasser les loix : à quelques-uns de naviguer sur la mer, aux autres de labourer la terre, les autres servans d'aides aux maçons, autres à autres choses : de sorte que les uns sont subtils, les autres grossiers, et s'adonnent à choses diverses : ainsi ont les autres animaux leurs diverses propriétés et nature, selon que sa sapience infinie ordonne et qu'il luy plaist : et ne faut que nul conteste contre son

mort dans son domicile, croyez-vous qu'on l'eût *jeté aux chiens?* Pas plus que Paré, il eût sans aucun doute été enterré avec honneur comme lui, et peut-être comme lui, au prix de quelque sacrifice d'argent propre à apaiser de légitimes scrupules. Le rameau d'or est puissant partout. La place d'honneur qui fut donnée à Paré dans l'église même semblerait indiquer que le droit avait été acquis à beaux deniers comptants. C'était le plus sûr moyen d'éviter des scandales.

(1) Ces livres trouvés chez lui auraient suffi pour le faire brûler.

Créateur. » Il nous répugnerait donc d'admettre que Paré eût pu renier sur la fin de ses jours des doctrines qu'il avait adoptées librement et professées pendant de longues années; la peur seule aurait pu l'y déterminer, et ses amis, même catholiques, ne doivent pas jeter cette tache sur une aussi belle vie. La religion de Paré était une de ces religions que l'on n'abjure pas une fois que l'on s'en est pénétré. Ecoutons M. Pariset : « Ambroise Paré était souverainement religieux; mais il l'était à sa manière, à la manière de Fénelon, à la manière des plus rares esprits qui aient honoré notre espèce. Il pensait comme eux, ou plutôt il sentait qu'une religion n'est toute divine qu'autant qu'elle est toute humaine, et que nous n'adorons Dieu qu'en servant nos semblables. » Cette religion est sans doute la bonne. Paré laissait à d'autres les religions d'apparat et de formules. Il était « d'ailleurs, continue M. Malgaigne, plein de tolérance pour les autres, donnant ses soins également aux Huguenots et aux Catholiques, et comme le Samaritain de l'Evangile, versant du baume sur toutes les plaies.—Ennemi des luttes et des querelles, vous ne trouverez pas qu'il ait jamais attaqué personne; et vous avez vu qu'il laissait volontiers à ses adversaires le dernier mot. Il est monté plus haut que jamais aucun homme de sa profession; il n'oublie point pour cela le point d'où il est parti; il fraie volontiers avec les barbiers, ses anciens confrères, et il ne rougit point de rappeler qu'il doit tout ce qu'il sait à messieurs les médecins. — Avec quelle franchise trop peu imitée il vante les jeunes chirurgiens qu'il a formés, sans jamais en prendre ombrage! — Après Dieu, il a un autre amour, un autre dévouement au cœur : c'est celui de la science. Il commence à écrire à 28 ans; jusqu'à 73, il ne quittera pas la plume. Il ne sait pas assez bien écrire peut-être : il aura des correcteurs; il ne peut lire les livres latins : il prendra des traducteurs; lui, premier chirurgien du roi de France, et recevant comme tel des appointements de 600 livres, il en dépensera 3,000 pour faire graver les planches de ses instruments; il mettra à l'enchère et achètera de ses propres deniers les secrets des charlatans qu'il s'empressera de divulguer. » En un mot, Paré est aussi grand par son caractère que par son génie, et par son caractère il appartient tout entier à la religion évangélique. En 1840, une statue en bronze (1) lui fut érigée sur une des places de Laval.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *La méthode de traicter les playes faictes par hacquebutes et aultres bastons à feu : et de celles qui sont faictes par fléches, dardz, et semblables : aussi des combustions spécialement faictes par la pouldre à canon. Composée par Ambroyse Paré, maistre barbier, chirurgien à Paris*, Paris, Vivant Gaulterot, 1545, pet. in-8°, de ff. 61, sans la table des matières, 41 figg.; dédié à René de Rohan.— Dans un avant-propos, adressé « aux jeunes chirurgiens de bon vouloir, » Paré réclame l'indulgence. S'il a écrit ce petit traité, ce n'est pas qu'il ait présumé (lui qui bien plutôt aurait besoin d'instruction) avoir capacité pour enseigner, mais parce qu'on l'en a prié, et aussi pour stimuler quelque plus haut esprit d'écrire sur cette matière. Il termine par cette invocation qui décèle déjà le huguenot. « A tant je supplie le Créateur, frères et amys, heureusement conduyre nos œuvres soubz sa grace, augmentant tousjours noz bonnes affections, de sorte qu'il en puisse sortir quelque fruict et utilité, au support de l'infirmité de la vie humaine, et à l'honneur de celuy en qui sont cachés tous les thrésors de science, qui est le Dieu éternel. » Sans doute que, de nos jours, cette invocation serait aussi bien placée dans la bouche d'un catholique, que dans celle

1) Le modèle en est dû au talent et à la générosité de M. David d'Angers : noble et patriotique ambition d'associer son nom d'artiste à celui des grands hommes dont se glorifie le pays!

d'un protestant; mais ne confondons pas les temps.

II. *Briefve collection de l'administration anatomique : Avec la manière de conjoindre les os : Et d'extraire les enfans tant morts que vivans du ventre de la mère, lorsque nature de soy ne peult venir à son effet*, Paris, Guill. Cavellat, 1550, pet. in-8° de ff. 96, sans compter les pièces préliminaires ; privilége daté du 6 juill. 1549 ; dédié au vicomte de Rohan.— Paré s'excuse de n'avoir pu surveiller l'impression, ayant dû se rendre « au camp de Boulongne pour le service de son seigneur et maistre. » Dans un avis aux lecteurs il prévient le reproche qu'on aurait pu lui adresser de se parer des plumes du paon comme « la cornille. » Il ne nie pas qu'il ne doive beaucoup à Gallen, mais nonobstant « n'y a rien en ce libvret, ajoute-t-il, que n'ay gaigné par mon labeur, et lequel ne soyt faict myen. Tellement que ces grands personnages de biens, desquels me suys enrichy, ne pouroyent à lencontre de moy elever procès, qui ne leurs ay non plus faict de tort qu'une chandelle faict à sa sœur d'elle prenant sa lumière. »

III. *La manière de traicter les playes faictes tant par hacquebutes que par fléches : et les accidentz d'icelles, comme fractures et caries des os, gangrène et mortification : avec les pourtraictz des instrumentz nécessaires pour leur curation. Et la méthode de curer les combustions principalement faictes par la pouldre à canon*, Paris, Arnoul l'Angelié, 1552, in-8° de 80 feuillets, sans les pièces prélim. ; dédié à Henri II. — Nouvelle édition de son premier traité « reveu et grandement enrichy, tellement qu'il peult estre dict nouvel œuvre. »

IV. *La méthode curative des playes, et fractures de la teste humaine, avec les pourtraits des instruments nécessaires pour la curation d'icelles, par M. Ambroise Paré, chirurgien ordinaire du roy et juré à Paris*, Par., Jehan Le Royer, 1561, in-8° de 226 feuillets, sans les pièces prélim. et la table ; le privilége accordé à Paré, chirurgien ordin. du roy et juré à Paris, sous la date de Blois, 8 oct. 1559, pour toutes ses œuvres pendant neuf ans ; portrait sur bois, Paré représenté à l'âge de 45 ans, avec la devise : *labor improbus omnia vincit*. — Cet ouvrage est dédié au premier médecin du roi, Chapelain. « Je n'estime point, dit l'auteur dans sa dédicace, qu'on doive trouver mauvais si j'ay suivi un ordre de practiquer autre que celuy d'Hyppocras, lequel (ainsi que luy mesme a confessé) n'a voulu tenir tel moyen d'escrire, pource qu'il addressoit et destinoit ses œuvres à ceux qui estoient ja avancez, et par exercice promeuz en cest art et discipline. Car qui voudra prendre garde à ses sentences, il trouvera qu'elles sont quasi comme certains arrestz et résolutions plustost que discours familiers et communs : aussi qu'il a tousjours usé de briefve et aphorismatique manière de parler, de sorte qu'en poisant les mots, nous trouvons qu'ils sont comme oracles, requérants d'estre expliquez et entenduz avec plus ample et plus longue déduction de parolles. Ce que j'ay fait, discourant le plus clerement qu'il m'a esté possible selon ma mode simple, commune et familière : à fin de m'accommoder, et communiquer mon intelligence aux jeunes escolliers et apprentifz en ceste pratique. »

V. *Anatomie universelle du corps humain, composée par A. Paré, chirurgien ordinaire du roy et juré à Paris : reveuë et augmentée par ledit auteur, avec J. Rostaing du Bignosc provençal, aussi chirurgien juré à Paris*, Par., Jehan le Royer, 1561, in-8° de 277 feuillets, sans les pièces préliminaires et la table, très-bon portrait sur cuivre, même âge et même devise que dans le portrait déjà cité. L'ouvrage est dédié au roi de Navarre, *Antoine de Bourbon*. — Dans un avis au lecteur, Paré explique quelle est la part qui revient à Binosque dans son ouvrage. « Ne me voulant du tout ap-

puyer, dit-il, sur les espreuves et démonstrations anatomiques que j'ay faictes, ny pleinement confier à mon seul esprit, j'ay, pour bastir cest œuvre sur un fondement non vermoulu, souventes fois conféré ce que j'en avoy desja fait avecques Rostan de Binosc, homme très expérimenté aux dissections anatomiques, et par son moyen avons de plusieurs choses augmenté ce présent livre. Car pour ce que par la diversité des corps qu'il pouvoit avoir veu en un costé, et de ceux qu'en un autre lieu j'avois anatomisé, il monstroit quelquesfois ne consentir à mon opinion, afin de nous arrester en une résolution bien seure, nous avons esté forcez plus souvent que touts les jours, de rechercher nouvellement en des corps morts ce qui nous faisoit ainsi différemment opiner en la matière anatomique. Desquelles reveuës (grace à Dieu) sommes sortiz avec une unanime conclusion des points arrestez en ce mien œuvre. » A la suite des poésies louangeuses, de rigueur, que l'auteur se fait adresser pour satisfaire au goût du public, on trouve quelques vers de Paré, un peu prosaïques sans doute, mais rimés avec beaucoup de facilité, et tels que les meilleurs poëtes français du temps eussent pu les lui envier, car ils n'étaient pas riches. Les voici; Paré les adresse au chirurgien Caron, qui avait surveillé l'impression de son ouvrage :

J'avois, longtemps y a, ce labeur commencé
Et en plusieurs endroits depuis réajancé,
Augmenté et reveu par l'ayde et moyen
De Binosque, duquel il est autant que mien:
Mais voulant ce traitté mettre dessus la presse
Binosque qui jamais sa lecture ne laisse
Ne pouvoit bonnement vaquer au résidu:
Et moi qui ça et là suis toujours attendu
Pour le devoir de l'art que Dieu m'a départy,
Impossible m'estoit ranger à ce party:
Mais pour avoir, Caron, en la dissection
Anatomique veu ton érudition,
Sçachant qu'au vray amy la prière n'est vaine,
Je te requis pour moy de prendre tant de peine,
Que d'assister pendant que l'on l'imprimeroit
Pour corriger en mieux ce qui te sembleroit:
A quoy tu as vacqué de telle diligence
Qu'elle fait apparoir aussi de ta science:
Si doncques le Lecteur y trouve quelque chose
Dont il soit satisfait, sur luy je me repose
De te donner louange, ainsi qu'ont mérité
Ceux qui ont travaillé pour la postérité.

VI. *Dix livres de la chirurgie, avec le magasin des instrumens nécessaires à icelle, par A. Paré, premier chirurgien du roy et juré à Paris*, Par., Jean le Royer, 1564, in-8° de 234 ff., sans les pièces prélimin. et la table, reproduction du portrait publié dans l'ouvr. précédent, le 5 de l'âge a été gratté et remplacé par un 8. Ouvrage dédié au roy très-chrestien. On y voit une longue pièce de vers, que M. Malgaigne suppose sortie de la plume, pour ne pas dire de la verve, de notre grand chirurgien.

VII. *Traicté de la peste, de la petite vérolle et rougeolle: avec une briefve description de la lèpre*, Paris, André Wechel, 1568, in-8° de pp. 235; dédié au médecin du roi et de la reine-mère, Castellan.—Paré écrivit ce traité de la peste à la demande de la reine-mère qui, lors du voyage de Lyon où il suivait la cour, en 1564, lui « commanda, pour l'amour et soucy du bien de ses subjects, mettre par escrit et faire imprimer ce qu'il avoit peu sçavoir et cognoistre des remèdes à ce propres par la longue practique qu'il en avoit faicte. » Paré lui-même avait été « touché de ce mal et souffert l'apostume et pestilent souz l'aisselle dextre, et le charbon au ventre. »

VIII. *Cinq livres de chirurgie*. I. *Des Bandages*.—II. *Des Fracteures*.—III. *Des Luxations, avec une Apologie touchant les harquebousades*.—IV. *Des Morsures et picqueures venimeuses*.—V. *Des Goustes*, Paris, 1571, in-8°. Tel est le titre que nous fournit le bibliographe Draudius. M. Malgaigne qui n'avait connaissance de ce livre que par son faux titre que reproduit Haller, avec la date de 1572, supposait à tort qu'aucun autre bibliographe n'en avait soupçonné l'existence. *Le Paulmier* avait vivement attaqué Paré dans son Traité de la nature et curation des plaies de pistolle, etc., comme s'il eût voulu déguiser par là les emprunts qu'il

lui avait faits et détourner le soupçon. « Il copiait Paré et Maggi, dit M. Malgaigne, sans nommer l'un ni l'autre; et à l'occasion du traitement, il critiquait sans ménagement celui que Paré avait conseillé, et lui attribuait la mortalité qui avait sévi sur les blessés de Dreux et de Saint-Denis, comme sur ceux du siége de Rouen. » Paré lui répondit par son *Apologie touchant les harquebousades* qu'il inséra dans ses *Cinq livres de chirurgie*. « Je proteste, disait-il, que quand il n'y auroit autre mal, et que je ne verrois autre intérest en cecy que le mespris de moy et de mon livre, je laisserois couler les choses doucement et les passerois sous silence : sçachant bien que les responses et repliques, dont nous voulons aider à clorre la bouche des médisans, bien souvent servent plustost à les faire parler d'avantage qu'autrement, et qu'il n'y a meilleur moyen d'assoupir telles noises, que de ne dire mot : comme nous voyons que le feu s'esteint, cessant sa matière combustible, et lui ostant le bois. Mais quand j'ay bien considéré le danger évident auquel plusieurs se fourreront s'ils viennent à suivre les reigles et enseignemens que donne ledit médecin pour la cure desdites playes, j'ay pensé que mon devoir estoit d'aller au devant de ce mal, et d'empescher autant que je pourrois, eu esgard à ma profession, laquelle, outre l'affection commune que tous doivent au bien public, m'oblige particulièrement à cecy, tellement que je ne pourrois en bonne conscience faire le sourd et le muet, où le devoir général et particulier m'obligent et contraignent à parler. » Naturellement, la polémique n'en resta pas là. « Le Paulmier, dit M. Malgaigne, ne voulut pas se compromettre jusqu'à signer sa réponse; mais sous le masque d'un compagnon barbier anonyme, il se donna une ample satisfaction. » Voici le titre de son libelle : *Discours des harquebousades en forme d'épistre, pour répondre à certaine apologie publiée par Ambroyse Paré, par J. M.*, compagnon barbier, Lyon, 1572. Paré eut le bon esprit de laisser tomber une discussion qui avait tourné à l'invective.

IX. *Deux livres de chirurgie.* 1. *De la génération de l'homme, et manière d'extraire les enfans hors du ventre de la mère, ensemble ce qu'il faut faire pour la faire mieux et plustost accoucher, avec la cure de plusieurs maladies qui luy peuvent survenir.* — II. *Des monstres tant terrestres que marins avec leurs portraits.* — *Plus un petit traité des plaies faites aux parties nerveuses*, Paris, André Wechel, 1573, in-8° de 519 pp.; dédié au duc d'Uzès, pair de France. C'était à la demande du duc, qu'à la suite d'une conversation qu'il avait eue avec lui sur ce sujet, Paré avait composé son traité de la Génération. Portrait de Paré à l'âge de 55 ans, ce qui reporterait l'année de sa naissance en 1518. Mais il est très-vraisemblable que ce livre était destiné à paraître dès l'année précédente, car en 1573, le libraire *Wechel* était en fuite, heureux d'avoir pu échapper, par la protection d'*Hubert Languet*, aux massacres de la Saint-Barthélemy. Le privilége est du 4 juill. 1572.

X. *Les Œuvres de M. Ambroise Paré, conseiller et premier chirurgien du roy, avec les figures et portraicts tant de l'anatomie que des instrumens de chirurgie et de plusieurs monstres. Le tout divisé en vingt-six livres, comme il est contenu en la page suivante*, Paris, Gabriel Buon, 1573, in-fol. de pp. 945, non compris la table, les préfaces et la dédicace. Privilége daté d'Avignon, dernier jour de nov. 1574; Paré y est désigné avec la qualité de premier chirurgien et valet de chambre ordinaire du roi. Portrait sur bois sans indication d'âge; — 2° édit. revue et augm. par l'auteur (vingt-sept livres), 1579, in-fol. de pp. 1105, reprod. du portrait précédent avec l'âge de 63 ans; — 4° édit. revue et augm. par l'auteur (vingt-huit livres), 1585, in-fol. de pp. 1245 : « Cette édition,

dit M. Malgaigne, est estimée et mérite de l'être; c'est la dernière édition originale, et la première où se lise la grande Apologie; » — 5e édit., revue et augm. par l'auteur peu auparavant son décès (vingt-neuf livres), 1598, in-fol. de pp. 1228 : « Cette édition, au témoignage de M. Malgaigne, est plus complète que la précédente, et à ce titre elle est préférable; mais il faut se méfier de certaines additions qui proviennent évidemment des éditeurs posthumes, et non point d'A. Paré; » —8e édit., augm. « d'un fort ample *Traicté des fievres, tant en général qu'en particulier, et de la curation d'icelles*, nouvellement trouvé dans les manuscrits de l'auteur, Paris, 1628, in-fol. de 1320 pp. « C'est dit M. Malgaigne, la dernière des édit. de Paris, la plus belle et la plus complète; malheureusement le texte n'y a pas été mieux respecté que dans les deux précédentes, et, sous ce rapport, elle est au-dessous de la cinquième, mais surtout de la quatrième. » Les OEuvres de Paré ont encore eu plusieurs éditions, M. Malgaigne en énumère treize, sans compter la sienne, qui est au-dessus de tout éloge; en voici le titre : OEuvres complètes d'A. P., revues et collationnées sur toutes les éditions, avec les variantes; ornées de 217 planches et du portrait de l'auteur; accompagnées de notes historiques et critiques, et précédées d'une introduction sur l'origine et les progrès de la chirurgie en Occident du VIe au XVIe siècle, et sur la vie et les ouvrages d'A. P., Paris, Baillière, 1840, 3 vol. gr. in-8o. Les OEuvres de Paré ont été traduites en latin, en anglais, en hollandais, en allemand, et elles ont eu, dans chacune de ces langues, de 4 à 5 éditions, preuve incontestable de la grande influence que les doctrines de Paré ont exercée sur la chirurgie en Europe.— Voici le sommaire des matières contenues dans l'ouvrage : Dédicace à Henri III; Au Lecteur; Préface, Introduction, ou entrée pour parvenir à la vraye cognoissance de la chirurgie; — I. De l'anatomie de tout le corps humain.—II. Des parties vitales contenues dans le thorax.— III. Des parties animales situées en la teste.— IV. Des muscles et os de tout le corps, avec description de toutes les autres parties des extrémités. — V. Des tumeurs contre nature en général. — VI. Des tumeurs contre nature en particulier.—VII. Des playes récentes et sanglantes en général.— VIII. Des playes récentes et sanglantes en particulier. — Préface sur le livre des playes faites par harquebuses; Discours premier sur le fait des harquebusades; autre Discours sur le même sujet.—IX. Des playes faites par harquebuses et austres bastons à feu, fléches, dards et des accidens d'iceelles. — X. Des contusions, combustions et gangrènes.—XI. Des ulcères, fistules et hémorrhoïdes.—XII. Des bandages. — XIII. Des fractures des os.— XIV. Des luxations.— XV. De plusieurs indispositions et opérations particulières. —XVI. De la grosse vérolle, dite maladie vénérienne. — XVII. Des moyens et artifices d'adjouster ce qui défaut naturellement ou par accident. — La manière d'extraire les enfans tant mors que vivans, etc;— XVIII. De la génération de l'homme.—XIX. Des monstres et prodiges.—XX. Des fièvres en général et en particulier.—XXI. De la maladie arthritique, vulgairement appellée goute. — XXII. De la petite vérolle, rougeolle, et vers des petits enfans, et de la lèpre. — XXIII. Des venins et morsures des chiens enragés, et autres morsures et piqueures des bestes veneneuses.—XXIV. De la peste. Chap. complém. De l'usage de l'antimoine.—Discours de la mumie et de la licorne. — Replique à la response faite contre son discours de la licorne. —XXV. De la faculté et vertu des médicamens simples, ensemble de la composition et usage d'iceux.—XXVI. Des distillations.—Aphorismes d'Hippocrates. — Canons et reigles chirurgiques de l'auteur.—XXVII. Des rapports, et du moyen d'embaumer les

corps morts.—Apologie et traité contenant les voyages faits en divers lieux par Ambroise Paré.—Le livre des animaux et de l'excellence de l'homme. — Appendice au livre des monstres.

XI. *Discours d'Ambroise Paré, conseiller et premier chirurgien du roy, à sçavoir, de la mumie, des venins, de la licorne et de la peste*, Paris, 1582, in-4° de 75 feuillets, sans les pièces prélimin.; très-bon portrait sur cuivre, où l'artiste donne à Paré l'âge de 72 ans. Ce livre est dédié à Christophle des Ursains qui, à la suite de conversations que Paré avaient eues avec lui, l'avait prié de mettre ces matières par écrit « à fin d'envoyer les abus à vau l'eau. » Y a-t-il réussi? Nous n'oserions affirmer que la momie et la corne de licorne ne sont plus en usage aujourd'hui, tant les préjugés ont de profondes racines.

XII. *Replique d'Ambroise Paré, premier chirurgien du roy, à la response faicte contre son discours de la licorne*, Paris, 1584, in-4° de 7 feuillets.

PARENT (Antoine), conseiller au présidial de Senlis. Arrêté, le 22 juin 1562, pendant une émeute qui avait déjà coûté la vie à la femme de *Jacques de Riverant*, il fut traîné en prison par la populace, ainsi que sa femme, *Jean Greffin*, lieutenant particulier au bailliage, et sa femme, *Nicolas de Cornouailles*, un des plus riches marchands de la ville, et plusieurs autres (*Voy.* V, p. 325). Il fut assez heureux pour s'échapper, le 12 juillet, en descendant par la fenêtre de son cachot au moyen de ses draps de lit et en sautant du haut des remparts. Ses compagnons furent conduits à Paris par ordre du Parlement qui évoqua l'affaire. Greffin, un des juges les plus intègres de ce temps, fut condamné, le 13 août, à être pendu aux Halles et brûlé. Sa tête, envoyée à Senlis, resta longtemps exposée sur le Port-au-pain. Après amende honorable au parvis Notre-Dame, sa femme fut enfermée aux Filles-Dieu. Le 17, *Antoine Trapier* subit la même sentence que Greffin. Le 22, le président, le lieutenant civil, le lieutenant criminel, le prévôt de Senlis, l'avocat du roi, plusieurs avocats et conseillers du siége présidial et d'autres personnes de toutes qualités, qui étaient parvenues à s'enfuir, furent cités à comparaître à bref délai. Le 27, la femme d'Antoine Parent fit amende honorable à Senlis et fut enfermée dans le couvent des Filles Saint-Remy. Le 28, pareil arrêt, quant à l'amende honorable, fut rendu contre Nicolas de Cornouailles. Nous avons parlé déjà du supplice de *Jean Goujon*, qui fut exécuté le 5 décembre. Le 25 janv. 1563, *Pierre Hanneguine* et *Constantin Bedeau* firent amende honorable et furent envoyés aux galères. Le 23 février, *Louis Chauvin*, découvert dans une maison du faubourg, fut massacré, ainsi que *Jean Des Jardins*. L'édit de pacification du mois de mars suspendit ces barbaries.

PARENTEAU (Philippe de), sieur de Sainte-Maison, fils de *Philippe de Parenteau* et d'*Anne Du Jay*, avait encore en 1681 le droit d'exercice à Grand-Rozoy, qu'il possédait par indivis avec *Anne* et *Madelaine de La Garde*, ses sœurs utérines (sa mère s'étant mariée en secondes noces, en 1640, à *Charles de La Garde*, capitaine au régiment de Piémont, fils d'*Antoine de La Garde* et d'*Anne Germain*), et avec les trois filles d'*Isaac Du Jay*, sieur de Grand-Rozoy, et de *Charlotte-Henriette de Parenteau*, ses nièces (*Arch. gén.*, Tt. 284). Sa femme, *Madelaine de Dompierre*, lui avait donné deux fils; (l'un d'eux avait été tué au siége de Luxembourg, et l'autre, nommé Jacques, était alors au service), et quatre filles. Comme il était zélé pour sa religion, et qu'il ne voulut point la renier à la révocation de l'édit de Nantes, on le jeta dans les prisons de Laon, d'où on le transféra, en 1687, dans l'abbaye de Saint-Vincent de la même ville (*Ibid.* E. 3373). Il en sortit quelque temps après, sans aucun doute au prix d'une abjuration, et vint s'établir à Paris. N'y trouvant pas aussi aisément qu'il l'avait espéré les moyens de

sortir du royaume, il partit pour Tourville, en 1688, sous prétexte de montrer la mer à ses filles et à une de ses nièces; mais on se douta de son véritable dessein. On arrêta toute la famille et on l'enferma dans les prisons de Dieppe (*Ibid.* Tt. 314). En 1692, *Agnès-Françoise de Parenteau*, de Picardie, habitait La Haye (*Arch. de l'église wallonne*); nous ne savons rien de plus sur le sort de cette famille.

PARISOT (Jean), dit le capitaine Lizier, gouverneur du château de Barbazan-Dessus, soutint énergiquement la cause protestante dans le Béarn, sous les ordres du baron d'*Arros*, en 1573. A la tête de sa compagnie d'arquebusiers, il se saisit de Saint-Sever-de-Rustan, livra la ville au pillage et brûla le couvent des Bénédictins. L'année suivante, il s'empara par stratagème de Tarbes et s'y cantonna. De là il rançonnait tous les villages des environs. Dans une de ses expéditions, il tomba, le 28 avril, au milieu d'un parti de Catholiques de beaucoup supérieur en nombre. Mis hors de combat par une blessure au genou, après une vaillante défense, il voulut essayer de regagner Tarbes; mais son cheval s'étant abattu dans un marécage, il fut atteint et percé de coups. Son lieutenant *Brun*, qui accourait à son secours, arriva pour voir les Catholiques se retirer en triomphe, emportant en guise de trophée les oreilles et la perruque du malheureux Lizier.

PARMENTIER (Jacques), peintre d'histoire et de portraits, élève de son oncle *Sébastien Bourdon* (1), naquit en 1658 et mourut à Londres, le 2 déc. 1730. En 1676, Parmentier passa en Angleterre et fut d'abord employé par La Fosse à la décoration de l'hôtel Montague à Londres (aujourd'hui British Museum). Plus tard, le roi Guillaume le chargea des travaux de peinture à exécuter dans son nouveau palais de Loo, en Hollande; mais Parmentier ne put s'accorder avec le directeur des bâtiments du prince, *Daniel Marot*, et après avoir terminé trois plafonds, il quitta La Haye, et retourna à Londres. N'y trouvant pas d'occupations, il se rendit dans le comté de York, où il passa plusieurs années, occupé de portraits et de peintures historiques. Le tableau qui orne le retable dans l'église de Hull, et celui dans l'église de Saint-Pierre à Leeds: *Moïse recevant la loi*, sont tous deux de sa composition. « Ce dernier, dit Walpole, est très-estimé par Thoresby. » Le meilleur ouvrage de Parmentier, au jugement du même Walpole, se voit à Worksop; ce sont les peintures d'un escalier. On cite en outre de lui, à la Salle des Peintres (Painters'Hall) à Londres, l'histoire de *Diane et d'Endymion*. A la mort de Louis Laguerre, en 1721, Parmentier se rendit à Londres, dans l'espoir de lui succéder dans ses travaux; mais il échoua. L'âge, du reste, lui conseillait le repos. Il se disposait à partir pour Amsterdam, où il devait retrouver des parents, lorsque la mort le surprit dans sa soixante-douzième année. Il fut enterré dans le cimetière de S. Paul's Covent-Garden. P. van Gunst et B. Audran ont gravé d'après lui le *Portrait de S. Evremont*, et J. Gole, celui de l'*architecte Daniel Marot*.

(1) De nouveaux renseignements nous mettront à même de compléter dans notre Supplément la notice de cet artiste célèbre.

PARPAILLE (Perrinet) (1), docteur en droit de l'université d'Avignon et chevalier de l'ordre du pape, « personnage doué, lit-on dans La Pise, d'une singulière probité et suffisance, » avait rendu à sa ville natale des services importants dans une mission dont il avait été chargé à Rome; aussi jouissait-il auprès de ses concitoyens d'une estime que son zèle ardent pour la religion catholique devait encore fortifier. Appelé, en 1560, par le prince d'Orange à la charge de président du

(1) Crespin et de Thou l'appellent *Perrin*, sieur de Parpaille, et M. Barjavel, dans son Dict. hist. du départ. de Vaucluse, *Jean-Perrin Parpaille*, fils de Perrinet Parpaille. Nous suivons La Pise, qui devait être bien informé de son vrai nom.

parlement, son premier soin fut de faire défendre les prêches par les Etats de la principauté. Les Protestants étaient déjà assez nombreux pour braver ses défenses, en sorte que le ministre *Georges Gilles* n'en continua pas moins ses fonctions en présence d'un nombre toujours croissant de fidèles. Parpaille voulut sévir; mais il rencontra une vive résistance dans les consuls, l'un desquels était *Jean de Langes*. Ils s'adressèrent au prince pour se plaindre « des actions et violens déportemens du président, qui venant tout fraischement de Rome, estoit créature du Pape, chevalier de son ordre, et conséquemment ennemy juré des subjects de Son Excellence, notamment de ceux qui avoient quitté la papauté, lesquels il menaçoit d'exterminer. » Le prince ne tint compte de ces représentations; il maintint Parpaille en place et rendit, le 6 juill. 1561, un édit pour interdire à Orange l'exercice de la religion réformée et en chasser tous les Huguenots qui y avaient cherché un asile. Se sentant soutenu, Parpaille redoubla de zèle; il dénonça le conseiller *Pelet*, avec qui il avait eu de fréquentes querelles au sujet de la religion, et le fit arrêter à Avignon. Ses violences n'eurent d'autre effet que d'irriter les Protestants, qui se saisirent de l'église des Jacobins, où le ministre *La Combe*, chassé de Romans, célébra la Cène, après que toutes les images eurent été détruites. Spectacle inattendu! Un des premiers qui se présenta pour participer au repas eucharistique, ce fut Parpaille!

Une conversion aussi brusque est à bon droit suspecte; nous croyons qu'elle fut dictée par la politique plus que par la conviction. Quoi qu'il en soit, Parpaille apporta au service de la cause protestante toute l'ardeur qu'il avait d'abord déployée contre les sectateurs des opinions nouvelles. A la tête d'un petit corps de troupes, il fit sur Châteauneuf-du-Pape une entreprise qui échoua. Quelques jours après, il tenta avec plus de succès de s'emparer de Saint-Laurent-des-Arbres. Le butin qu'il y fit, joint aux richesses des églises d'Orange, lui servit à acheter des armes à Lyon, où il se rendit lui-même. A son retour, il fut reconnu et arrêté au Bourg-Saint-Andéol, au mois de juin 1562. Livré à Sommerive, il fut, sur la demande du vice-légat, mené à Avignon, exposé dans une cage de bois aux insultes de la populace, et finalement décapité, le 15 août, selon La Pise, le 9 sept., selon le P. Justin, qui affirme qu'il abjura à ses derniers moments. Ce qui est certain, c'est que sa mort n'est point relatée dans le Martyrologe protestant, et que sa famille obtint la permission de lui élever un mausolée dans l'église de Saint-Pierre d'Avignon. Mais qu'importe dans quelle religion il mourut; son exécution n'en fut pas moins un assassinat juridique. « L'exécution de Parpaille, dit avec raison La Pise, ne se peut colorer ny comme d'un prisonnier de guerre : car il y avoit paix entre le pape et le prince; ny comme originaire d'Avignon : il avoit changé de domicile et d'habitation, estant devenu chef de la justice souveraine d'un autre prince. Action donques inhumaine qui viola le droict des gens sacro-saint entre toutes nations. » La maison que Parpaille possédait à Avignon fut rasée et convertie en une place à laquelle on donna le nom de Pie, le pape régnant.

PARROT, famille originaire de Montbéliard, dont plusieurs membres, établis en Allemagne et en Russie, se sont fait un nom dans les sciences.

I. *Christophe-Frédéric* Parrot, docteur en philosophie, professeur extraordinaire de mathématiques et des sciences économiques à l'université d'Erlangen, né à Montbéliard, le 27 juill. 1751, et mort dans le Würtemberg, où il remplissait des fonctions administratives d'un ordre élevé. On a de lui :

I. *Diss. III physicæ de aquâ*, Erlang., 1781-83, in-4°.

II. *Anwendung der vornehmsten Theile der Mathematik, Arithmetik, Algeber, Geometrie und Trigonometrie*,

auf allerley im menschlichen Leben vorkommende Fälle, für alle Gattungen von Leser, Erl., 1782, 2 vol. in 8°.

III. *Progr. de vi aëris elasticâ, nec non ejus gravitate notabilioribus suffulta experimentis*, Erl., 1783, in-4°.

IV. *Recueil de diverses pièces choisies, où l'on traite de la physique, méchanique, géographie, astronomie et architecture civile, de l'hist. naturelle, de la politique, de la paix et de la guerre*, etc., dont une partie est tirée des meilleurs auteurs, tant anciens que modernes, et l'autre est de la composition de l'auteur, Erl., 1783-84, 2 vol. in-8°.

V. *Gemeinnützige ökonomisch-kameralistische Abhandlung über die Frage : ob es Umstände geben könne, da man um des gemeinen Besten willen diesen oder jenen Zweig des Land- und Feldbaues einschränken müsse?* Erl., 1786, in-8°.

VI. *Gemeinnütziges Handbuch der Stadt-und Landwirthschaft, Polizei- und Kameralwissenschaft, mit mehreren wichtigen ganz neuen Entdeckungen versehen*, Nürnb., 1790, 2 v. in-8°, avec pl.; 1798, Ibid., sous le nouv. titre : *Allgem. Grundsätze der Polizei-und Kameralwissenschaft*.

VII. *Versuch einer vollständigen, gemeinfasslichen und populären Einleitung in die mathematisch-physische Stern-und Erdkunde*, Bayreuth, 1792, in-8° avec 12 pl.

VIII. *De l'esprit de l'éducation, ou Catéchisme des pères et des instituteurs*, Francf. s. M., 1793, in-8°. — Attribué par Meusel et par Kayser à G.-F. Parrot.

IX. *Versuch einer populären Einleitung in die Stern-und Erdkunde*, Hof, 1792, in-8° avec 12 pl.; nouv. édit. sous ce titre : *Neue vollständige und gemeinfassliche Einleitung in die mathematisch-physische Astronomie und Geographie*, Ibid., 1797, in-8°, avec 12 tabl. et 6 pl.

X. *Vollständ. theoret.-prakt. Rechenkunst, mit ganz besond. Anwendung auf Wissenschaften, Künste, Professionen und Handel*, Bayr., 1797, 8°; avec un nouv. titre et l'ann. 1813, Leipzig.

XI. *Abhandl. ökonom.-kameralist. Inhalts, nebst Anmerkk. über vermischte Gegenstände*, Nürnb., 1800, in-8° avec planches.

II. *Georges-Frédéric* Parrot, frère du précédent, naquit à Montbéliard, le 5 juillet 1767, et mourut à St-Pétersbourg, en 1841. Il fit ses études à Tubingue et se voua de préférence aux sciences physiques. Après avoir rempli, pendant peu de temps, la place de pédagogue dans la maison du comte d'*Héricy*, en Normandie, place dans laquelle il eut pour successeur, en 1788, son ami et compatriote *Georges Cuvier*, il se rendit en Allemagne, où il donna des leçons de mathématiques, d'abord à Carlsruhe, puis à Offenbach. Il passa ensuite en Russie, et fut nommé professeur ordinaire de physique à l'université de Dorpat. Il fut le premier recteur de cette université que Alexandre venait de rétablir (1802). Le titre de conseiller *actuel* d'Etat, qui lui fut conféré en 1840, fut la récompense de ses longs et honorables services. Depuis quatorze ans, il était membre de l'Acad. impériale des sciences de St-Pétersbourg, lorsque, le 14 déc. 1840, il donna sa démission; l'Acad. le nomma membre honoraire. Une partie de ses travaux ont été disséminés dans les journaux scientifiques du temps, tels que le Magasin de Voigt, les Annales de physique de Gilbert, les Mémoires de la Soc. économique de Livonie, le Journal de Göttingue, etc.; nous nous contenterons de citer, d'après M. Quérard, ceux de ses écrits qui ont paru dans les Mémoires de l'Acad. de St-Pétersbourg.

Voici, d'après les bibliographes allemands, la liste de ses ouvrages :

I. *Theoretische und praktische Anweisung zur Verwandlung einer jeden Art von Licht in eines, das dem Tageslicht ähnlich ist*, Wien, 1791, in-8°; trad. en franç. sous ce titre : *Traité sur la manière de changer no-*

tre lumière artificielle, etc., Strasb., 1792, in-8°.

II. *Der Ellipsograph, ein Instrument zur Beschreibung von Ellipsen verschied. Ordnungen, zum Gebr. in d. Baukunst*, 1792. — Cité par le bibliographe Kayser.

III. *Zweckmässiger Luftreiniger, theoretisch und praktisch beschrieben*, Franc. a. M., 1793, in-8°.

IV. *Theoretisch-praktische Abhandlung über die Besserung der Mühlräder; von dem Verfasser der Zweckmässigen Luftreiniger*, Nürb., 1795, in-8° av. 3 pl.

V. *Robinson der Jüngste. Ein Lesebuch für Kinder*, Riga, 1797, in-8°.

VI. *Ueber den Einfluss der Physik und Chemie auf die Arzneikunde, nebst ein. physikal. Theorie des Fiebers und der Schwindsucht*, Dorp., 1802, 4°.

VII. *Uebersicht des Systems der theoret. Physik*, Dorpat, 1806, in-8°.

VIII. *Grundriss der theoret. Physik*, T. I et II, Dorpat, 1809-11, in-8°, avec 11 pl. — T. III, sous ce titre : *Grundriss der Physik der Erde und Geologie*, Riga et Leipz. 1815, in-8°, avec 2 pl.

IX. *Ansicht der Gegenwart und der nächsten Zukunft. Zwei akademisch. Reden*, Dorpat, 1814, in-8°.

X. *Anfangsgründe der Mathematik und Naturlehre für die Kreisschulen der Ostsee-Provinzen des Russischen Reichs*, Mitau, 1815, av. 7 pl.

XI. *Coup d'œil sur le magnétisme animal*, Brunsw, Pluchart, 1816, 8°.

XII. *Ueber die Capillarität. Eine Kritik der Theorie des Grafen de Laplace über die Kraft welche in den Haarröhren und bei ähnlichen Erscheinungen wirkt*, Dorpat, 1817, in-8°.

XIII. *Entretiens sur la physique*, Dorpat, 1819-24, 6 vol. av. 18 pl.

XIV. *Die Bibel aus dem Standpunkte des Weltmannes betrachtet. Eine Rede*, Mitau, 1823, in-8°.

XV. *Mémoire sur les points fixes du thermomètre*, St.-Pétersb. 1828, in-4° av. 2 pl.

XVI. *Mémoire concernant de nouveaux moyens de prévenir tous les accidents qui ont lieu dans les machines à vapeur*, etc., St.-Pétersb. 1829, in-4° av. 1 pl.

En 1827, Parrot publia à Berlin, in-8°, av. figg. et carte, *Physikal. Beobachtungen während seiner Reisen auf dem Eismeere in d. J.* 1821-23, du baron de Wrangel. — Peut-être doit-on aussi lui attribuer *Anfangsgründe der französ. Sprache und Dichtkunst*, 4° édit., Halle, 1791, in-8°, que Kayser cite sous le nom de *Georges Parrot*.

On trouve, en outre, de G.-F. Parrot, dans le T. I de la 6e série des Mémoires de l'Acad. de St-Pétersbourg :

1. *Description d'un nouveau pantographe*, av. 1 pl. — 2. *Mémoire sur une nouv. construction pour les mâts de vaisseaux*, av. 1 pl. — 3. *Description théorique d'un alkoolmètre adapté aux eaux-de-vie normales de Russie*, av. 1 pl. — 4. *Considérations sur la température du globe terrestre*, av. 1 pl. — 5. *Considérations sur divers objets de géologie et de géognosie*. — Ajoutons-y : *Recherches physiques sur les pierres d'Imatra*, publ. à part, St.-Pétersb., 1840, in-4°.

Georges-Frédéric Parrot a laissé un fils, FRÉDÉRIC (1), professeur de médecine à l'université de Dorpat, qui est surtout connu par ses voyages scientifiques. On a de lui :

I. *Diss. inaug. de motu sanguinis in corpore humano*, Dorpat, 1814, 8°.

II. *Ueber Gasometrie, nebst einigen Versuchen über die Verschiebbarkeit der Gase. Eine gekrönte Preisschrift*, Dorp. (1814), in-8°, av. 5 pl.

III. *Reise durch die Krimm und den Kaukasus*, Berlin, 1815, 2 vol. in-8°, av. cart. et figg. — Publié avec Engelhardt.

IV. *Ansichten über die allgemeine Krankheitslehre*, Mitau, 1820, in-8°.

V. *Abhandlung über die Unterbindung der bedeutenden Schlagadern der Gliedmassen*, etc., Berlin, 1821, in-8°, traduit de l'italien de Scarpa.

(1) Le bibliographe Kayser l'appelle *Jean-Jacques-Frédéric-Guillaume*.

VI. *Reise in die Pyrenäen*, Berl., 1824, in-8°.

VII. *Ueber die Ernährung neugeborner Kinder mit Kuhmilch*, Mitau, 1826, in-8°.

VIII. *Reise zum Ararat*, Berl., 1834, in-8°.

III. *Jean-Léonard* Parrot, membre du Conseil de régence à Montbéliard, suivit le prince Frédéric-Eugène dans sa retraite en Allemagne, en 1793, lorsque Bernard de Saintes alla prendre possession du pays au nom de la République française. Sa fidélité fut récompensée. Il fut nommé directeur de la Chambre à Erlangen, dès 1802, puis directeur du domaine privé du roi de Würtemberg, dès 1806, commandeur de l'ordre du Mérite civil, et anobli (1) pour ses services. Il est auteur des ouvrages suivants :

I. *Versuch einer allgem. Entwickelung der staatswirthschaftl. Verordnungen Sully's*, Stutt., 1779, in-4°.

II. *Theoretisch-praktische Abhandlung über die Art, wie die französische Kriegs-Kontribution umgelegt, und über die Mittel, wie einige Zweige der Staatswirthschaft in Würtemb. zu einer grössern Vollkommenheit gebracht werden könnten* (Stuttg.), 1797, in-8°.

III. *Versuch einer Entwickelung der Sprache, Abstammung, Geschichte, Mythologie und bürgerl. Verhältnisse der Liwen, Lätten, Esten; mit Hinblick auf einige benachbarte Ostseevölker, von d. ältesten Zeiten bis zur Einführung des Christenthums*, Stutt., 1828, 2 vol. in-8°, av. cart.; nouv. édit., Berlin, 1839, in-8°.

On lui doit, en outre, *Statistik von Mompelgard*, qui parut en 1796, dans le Neueste Staatsanzeige (T. I).

IV. Enfin un *Louis* Parrot est auteur d'une trad. en allemand des Mille et une nuits, Berl., 1843, 4 vol. in-12.

PAS, seigneurie de l'Artois, qui a donné son nom à une des familles les plus anciennes du pays, celle des marquis de FEUQUIÈRES.

Trois descendants de cette maison illustre embrassèrent d'assez bonne heure les opinions nouvelles. L'un d'eux, nommé *Philippe*, ne nous est connu que par son admission au nombre des diacres de l'église de Genève, au mois de février 1573 (*Arch. de la Comp. des pasteurs*, Reg. A). Les deux autres étaient frères : ils s'appelaient *Louis* et *Jean*. Le dernier surtout a joué un rôle considérable dans le parti protestant pendant les premières guerres civiles.

I. Louis de Pas-Feuquières, maître d'hôtel du roi, épousa, en 1533, *Anne de Mazancourt*, qui lui donna six enfants : 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° DANIEL, tué devant Paris; — 3° GÉDÉON, sieur de Rozières, capitaine au régiment de Picardie, tué devant Dourlens, en 1595; — 4° SUSANNE, femme de *Gédéon de Boitel*, sieur de Maricourt; — 5° MARIE, alliée à *Nicolas de Sains*, sieur de Villars; — 6° ELISABETH, fille d'honneur de *Catherine de Bourbon*, mariée à *Gabriel Prévost*, sieur de Charbonnières.

François de Pas, seigneur de Feuquières, servit à l'attaque de Fontenay-le-Comte, en 1587, où il se signala, ainsi que dans d'autres rencontres. Il fut tué à Ivry, aux côtés de *Philippe de Mornay*, son oncle, à l'âge de 33 ans. Pour le récompenser de ses services, le roi de Navarre l'avait nommé gouverneur de l'Ile-Bouchard, et devenu roi de France, il lui avait donné le titre de son premier chambellan. De son mariage avec *Madelaine de La Fayette* étaient nés trois enfants : 1° MANASSÉ, qui suit; — 2° ANNE, dame de Rozières, qui épousa *Daniel* (1) *de Hardoncourt* et le rendit père de *Henri*, sieur de Rozières, maréchal de camp et gouverneur de Toul en 1637 (*Coll. Du Chesne*, vol. 6),

(1) C'est pourquoi les bibliographes allemands l'appellent *de Parrot;* mais en France, les noms bourgeois souffrent difficilement le *de*, il serait ridicule de dire M. de Serrurier, M. de Lesage, M. de Rousseau; la particule ne s'ajoute convenablement qu'à un nom de terre.

(1) Et non *Henri*, comme nous l'avons dit d'après Du Chesne (*Voy.* III, p. 350). Nous rétablissons aussi la date exacte du mariage de sa fille.

et de *Madelaine*, femme, en 1623, de *Henri de Chartres* (Reg. de Charent.); — 3° CHARLOTTE, épouse de *Charles de Villiers*, sieur de Saint-Forget (appelé de *Welles*, par Sainte-Marthe, dans son Histoire généal. de la maison de France), capitaine de cavalerie et gouverneur de Château-Porcien, laquelle mourut en 1640, et fut enterrée, le 27 septembre, dans le cimetière de Charenton.

Manassé de Pas-Feuquières, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de cent hommes d'armes, général de l'armée d'Allemagne, gouverneur de Metz, Toul et Verdun, fut un des meilleurs capitaines et un des plus habiles négociateurs de son temps. Il naquit posthume à Saumur, le 1er juin 1590. Dès l'âge de treize ans, il prit le mousquet comme volontaire. Son courage et ses talents militaires lui firent rapidement parcourir les grades inférieurs, et l'élevèrent, jeune encore, à celui de mestre-de-camp. En 1626, il fut chargé de ramener en France les troupes qui occupaient encore la Valteline. En 1627, il commanda les pétardiers au siége de La Rochelle et fut fait prisonnier par les Rochellois. En 1629, il servit comme maréchal-de-camp en Bresse et en Italie. En 1631, il fut nommé lieutenant-général au Pays Messin, gouverneur de Vic, Moyenvic et Toul. Après la mort de Gustave-Adolphe, il fut envoyé en Allemagne en qualité d'ambassadeur extraordinaire, et il resserra l'alliance entre la France et la Suède, en signant un traité avec Oxenstiern. Il était sur le point d'en conclure un autre avec l'ambitieux Wallenstein, lorsque ce général fut assassiné. Toute l'année suivante se passa pour l'actif agent de Richelieu en négociations avec les princes de l'Empire (1); il ne revint en France, en 1635, que pour prendre le commandement en chef de 12,000 Allemands, qu'il avait levés en partie et qui devaient appuyer les opérations de Bernard de Saxe-Weimar. En 1636, il fut pourvu du gouvernement de Verdun. Créé lieutenant-général en 1637, il assista, sous les ordres du maréchal de *Châtillon*, aux siéges d'Yvoy, de Damvilliers et d'autres petites places. En 1638, il fut employé à l'armée du duc de Longueville. En 1639, il eut le commandement en chef de l'armée du Luxembourg, et reçut ordre d'investir Thionville. Il n'avait que 7,500 hommes et ses lignes n'étaient point achevées, lorsque Piccolomini l'attaqua avec des forces supérieures, enleva un de ses quartiers, entra dans la ville, et le soir même, dans une sanglante sortie, tailla en pièces toute son infanterie, que la cavalerie avait honteusement abandonnée. Blessé de deux coups de feu, dont l'un lui avait fracassé le bras, Feuquières fut fait prisonnier et emporté à Thionville, où il mourut le 13 mars 1640.

Plusieurs écrivains affirment que Manassé de Pas-Feuquières abjura la religion réformée au commencement du règne de Louis XIII. Nous n'affirmerons pas qu'il soit mort protestant, parce que nous n'en avons aucune preuve; mais nous savons par les registres de Charenton, que plusieurs de ses enfants furent baptisés dans l'église calviniste, et que sa femme, au moins, persista jusqu'à la fin de ses jours dans la profession de la religion évangélique. Cette dame se nommait *Anne*; elle était fille d'*Isaac Arnauld*, sieur de Corbeville, contrôleur général des finances, et de *Marie Perrin*. Elle mourut peu de temps après son mari et fut enterrée, le 8 nov. 1640, au cimetière des Saints-Pères. De son mariage, célébré vers 1612, étaient nés douze enfants, dont sept fils et cinq filles. Les fils, qui professèrent la religion romaine et sur qui la France protestante n'a, par conséquent, que de très-faibles droits, furent : 1° CYRUS, mort jeune; — 2° ISAAC, né le 10 mai 1618 et baptisé à Cha-

(1) L'abbé Pérau a publié ses Lettres et négociations en Allemagne (Amst. et Paris, 1753, 3 vol. in-12). On trouve aussi dans les Mémoires de Richelieu une Relation de son voyage en Allemagne en 1633.

renton, guerrier aussi brave et négociateur non moins habile que son père; — 3° FRANÇOIS, baptisé à Charenton, le 12 mai 1619, qui entra dans les ordres; — 4° CHARLES, dit le comte de Pas, né en 1620, qui s'éleva au grade de maréchal de camp en 1649; — 5° HENRI, sieur d'Harbonnière, conseiller d'honneur au parlement de Metz, à ce qu'affirme le Dict. de la Noblesse; — 6° LOUIS, chevalier de Malte. Les filles, au contraire, furent élevées dans la religion réformée. Elles se nommaient: 7° MARIE, née le 24 avr. 1614, présentée au baptême par son grand-père *Isaac Arnauld* et sa grand'mère *Madelaine de La Fayette*, et enterrée au cimetière des SS. Pères, le 6 oct. 1618; — 8° ANNE, née le 9 mai 1620; — 9° MADELAINE, femme, en 1641, de *Jean-Louis Dorte*, sieur de Fontaine, fils de *Matthias Dorte*, sieur de Falaise, et de *Susanne Des Champs*; — 10° SUSANNE, qui épousa *Antoine Lebey de Batilly*; — 11° JEANNE, alliée à *Louis d'Aumale*, puis, en 1671, à *Jean de Montmorency*.

II. Jean de Pas-Feuquières, dit le jeune FEUQUIÈRES, pour le distinguer de son frère Louis, fut élevé page du duc d'Orléans, et entra, après la mort de ce prince, comme gentilhomme servant dans la maison de François Ier, qui le donna au jeune dauphin, depuis François II. A peine sorti de l'enfance, il obtint une compagnie de chevau-légers et fut pourvu du gouvernement de Roye. Il fit les guerres de Picardie sous *Coligny*, avec le grade de maréchal de camp. « Là, raconte Mme de *Mornay*, il ouyt souvent ung cordelier, qui, sous son habit, prescholt la vérité, et dès lors y prinst goust, et commencea à cognoistre les abus de l'Eglise romaine. » Il se confirma de plus en plus dans ses nouveaux sentiments pendant le voyage d'Italie qu'il fit avec le duc de Guise; mais « d'aultre part, il se voyoit avancé en une court, et sur le poinct de recevoir des biens et honneurs, lesquelz il ne pouvoit avoir ny espérer s'il faisoit profession de la vérité; mais bien au contraire, estre banny de France, où les feus estoient allumés. Je luy ai ouy souvent dire, ajoute Mme de Mornay, que, sur ces difficultez et sur le choix qu'il devoit faire des deux, il en avoit esté malade. » La lecture du psaume II mit un terme à ses combats intérieurs. « Il se rézolut de quitter la messe et ses abus, et faire profession de la vérité, et n'abandonna pas toutesfoys la court; et souvent, luy et quelques aultres zéiés, faisoient faire le presche en la chambre de la royne, mère du roy, pendant son disner, estans aydés à ce faire par ses femmes de chambre qui estoient de la relligion. »

Le jeune Feuquières entra dans la conjuration d'Amboise; mais il se conduisit avec tant de prudence qu'il fut impossible aux Guise de trouver des charges contre lui. Après l'arrestation de Condé à Orléans, il se retira à Paris, où il resta jusqu'à la mort de François II. La reine-mère, devenue régente, le chargea d'une mission en Lorraine et en Savoie. A son retour, il apprit que Condé s'était saisi d'Orléans, et il alla le trouver, de la part de Catherine, pour l'assurer de sa bonne volonté et le prier de protéger la mère et l'enfant contre les princes lorrains. Condé le nomma maréchal de camp et l'envoya à Tours avec ordre d'en ramener quelques petites pièces d'artillerie qui s'y trouvaient. Il suivit l'armée huguenotte sous les murs de Paris, dont, en sa qualité d'habile ingénieur militaire, il fut chargé de reconnaître l'état des fortifications. Après la bataille de Dreux, *Coligny* le laissa auprès de son frère *Andelot*, qu'il devait seconder dans la défense d'Orléans. La paix conclue, Feuquières s'attacha au prince *Porcien*, qui lui donna la lieutenance de sa compagnie de gens d'armes, et lui confia le soin de fortifier Clinchamps en Champagne. En 1564, il fut envoyé à Genève, où l'on avait l'intention de bâtir une citadelle, projet qui ne reçut point d'exécution. Après la mort du prince Porcien, il re-

vint à Paris, où il épousa *Charlotte Arbaleste*. Peu de temps après, la guerre s'étant rallumée, Feuquières alla rejoindre Condé et Coligny, qui lui donnèrent une compagnie de gens d'armes et le nommèrent maréchal de camp. Aux troisièmes troubles, il accompagna *Genlis* dans le camp du prince d'Orange, et lorsque le duc de Deux-Ponts entra en France, il fut chargé des fonctions de maréchal de camp dans son armée, fonctions qu'il remplit avec talent jusqu'après la prise de La Charité. Une fièvre, suite d'une blessure qu'il reçut à la jambe d'un coup de pied de cheval, l'enleva à la fleur de l'âge, le 23 mai 1569. Les Protestants le regrettèrent vivement comme « un excellent maréchal de camp, » et un officier doué d'une « merveilleuse dextérité d'esprit, nommément à reconnoistre les places. » Sa femme, qui s'était retirée à Sedan, où elle était accouchée, le 29 déc. 1568, d'une fille, nommée SUSANNE, mariée plus tard au sieur de *La Vairie*, gentilhomme du Maine, ne revint à Paris qu'après la conclusion de la paix. A la Saint-Barthélemy, elle dut la vie à M. de Perreuse, maître des requêtes de l'hôtel du roi, qui la tint cachée chez lui pendant plusieurs jours, ainsi qu'une quarantaine d'autres huguenots, comme M. *Des Landres*, Mlle *Du Plessis-Bourdelot*, Mlle de *Chanfreau*, M. de *Matho*. Lorsque le plus grand danger fut passé, Mme de Feuquières quitta son asile sous un déguisement, et, n'ayant point voulu céder aux supplications de sa mère, qui la conjurait d'aller à la messe, comme le faisaient ses frères, elle réussit, à travers des dangers sans cesse renaissants, à sortir de Paris et à gagner Sedan, où elle arriva le 1er novembre. Nous avons déjà dit que c'est dans cette ville qu'elle épousa en secondes noces le célèbre *Du Plessis-Mornay* (Voy. ce nom).

PASCAL (ARNAUD), conseiller du roi et général en la Cour des aides de Montpellier, en 1573, laissa deux fils, nommés DANIEL et PIERRE. L'aîné lui succéda dans sa charge, dont il s'était démis en 1589, et fut père de trois fils, PIERRE, PIERRE-JEAN et LOUIS, sur qui nous ne possédons aucun renseignement. Le cadet qui testa en 1645, avait pris pour femme, en 1636, *Anne de Maistre*, dont il eut JACQUES, LOUIS, capitaine au régiment de Picardie, et ANTOINE. Jacques, sieur de Saint-Félix, né en 1634, épousa à Paris, en 1674, *Joachine de Morogues*. Il alla s'établir à Grenoble ; nous ignorons s'il y occupait quelque emploi, mais nous savons qu'en 1697, il était toujours un huguenot très-opiniâtre ; aussi l'intendant Bouchu proposa-t-il au ministre, comme « du meilleur effet pour la religion, » de l'exiler à Montpellier, ainsi que sa femme, ses deux fils et sa fille (*Arch. gén.* M. 672).

Une famille dauphinoise du même nom professa aussi la religion réformée. Elle avait pour chef, en 1629, *Zacharie Pascal*, sieur de Merins et du Roure, maître ordinaire en la Chambre des comptes, qui mourut vers 1650, laissant trois fils de son mariage avec *Marguerite de Renard-d'Avançon*, savoir : FLORENT, sieur de Merins; ALEXANDRE, sieur du Roure, conseiller à la Chambre de l'édit, qui abjura à la révocation, mais qui, en 1686, était signalé par Bouchu comme « très-méchant huguenot, » ainsi que sa femme; ZACHARIE, sieur de Fontrenard, qui se convertit également.

PASQUET, vaillant capitaine huguenot dans le Castrais, fut nommé, en 1568, gouverneur de la ville de Gaillac, à la prise de laquelle il avait contribué. En 1572, il assista à l'assemblée de Pierreségade et à celle de Réalmont. Gouverneur de cette dernière ville, il aida, en 1574, les frères *Bouffard* à s'emparer de Castres. Peu de temps après, il eut le malheur de tomber entre les mains des Catholiques. Le parlement de Toulouse le fit pendre, malgré les menaces de *Paulin*, qui, par représailles, envoya au gibet deux prisonniers catholiques.

PASSAVANT, famille très-nom-

breuse, originaire de la Lorraine, d'après le Lexikon de Leu, ou de la Bourgogne, d'après les Reg. de l'église française de Bâle, où se trouve mentionné, sous la date de 1589, le mariage de *Didier* Passavant avec *Jacquette Tinet* de Montbéliard. Que ce mariage soit resté stérile, ou, ce qui est plus probable, que Didier Passavant soit allé s'établir ailleurs, il n'est plus question de lui dans les registres de cette église que nous avons compulsés avec soin; mais à peu près vers le même temps vivait à Bâle un autre Passavant, son frère peut-être, dont la postérité s'est répandue dans presque toute l'Europe et jusqu'en Amérique.

Né en Bourgogne en 1559, d'après des documents malheureusement fort incomplets qui nous ont été fournis par la famille, *Nicolas* Passavant se retira à Bâle en 1594, pour cause de religion, et y fut reçu bourgeois en 1596. Il était ancien de l'église française, lorsqu'il mourut en 1633, laissant de *Nicole Marteleur*, sa femme, cinq enfants, dont deux seulement sont connus. Ils se nommaient CLAUDE et REGNARD, et firent souche.

I. BRANCHE AINÉE. Né en Bourgogne en 1593 et mort en 1653, Claude Passavant suivit la carrière commerciale. Il fut père, entre autres enfants, de trois fils :

1° RODOLPHE-EMMANUEL, né à Strasbourg, en 1641, fonda à Francfort-sur-le Mein une maison de commerce, qui a singulièrement prospéré. Nous savons qu'il épousa *Jeanne de Bassompierre*; mais les documents nous manquent pour établir la généalogie de ce rameau. De nos jours, cette famille a compté et compte encore parmi ses membres, plusieurs négociants notables, un médecin renommé, *Jean-Charles* Passavant, un artiste d'un grand mérite, *Jean-David* Passavant, et deux pasteurs, *Jean-Louis* et *Charles-Guillaume* Passavant, sans parler d'un ministre de l'Evangile qui dessert aujourd'hui l'église de Pittsburg aux Etats-Unis, et dont le zèle s'est fait connaître par la fondation de plusieurs établissements de charité.

Charles-Guillaume Passavant était pasteur à Detmold, lorsqu'il publia *Darstellung und Prüfung der Pestalozzischen Methode*, Lemgo, 1804, in-8°. Jean-Louis, mort en 1827, ne nous est connu que par un sermon qu'il a fait impr. sous ce titre : *Predigt über Ps. CIII, 13, gehalten in dem Bethhaus der reformirten Gemeinde zu Frankfurt*, Essen, 1791, in-8°. Nous ne possédons non plus que très-peu de renseignements sur le médecin Jean-Charles Passavant. Tout ce que nos recherches nous ont appris, c'est qu'il a fait pendant des années un cours sur le magnétisme animal, et qu'il est auteur de deux ouvrages estimés, dont voici les titres : I. *Untersuchungen über den Lebensmagnetismus und das Hellsehen* Frankf. a. Main, 1821, in-8°; 2e édit. revue, Frankf., 1837, in-8°; — II. *Von der Freiheit des Willens und dem Entwickelungsgesetze des Menschen*, Frankf., 1833, in-8°. Mais, grâce au laborieux Nagler, il nous est possible de donner à nos lecteurs des détails plus satisfaisants sur la vie de Jean-David Passavant, qui est placé aujourd'hui à la tête de l'Institut de sa ville natale.

Né en 1787, et frère du médecin Jean-Charles, Jean-David Passavant fut destiné par son père au commerce. Il se soumit à la volonté paternelle, quoique ses goûts le portassent vers la peinture. Ce fut seulement lorsqu'il vint à Paris avec les armées alliées, en 1814, qu'il renonça définitivement au négoce pour suivre son penchant. Après avoir travaillé quelque temps sous la direction de David et de Gros, il partit pour l'Italie, où, s'efforçant d'oublier les leçons de ses premiers maîtres, il devint, à la suite de Koch, de Cornelius, d'Overbeck, un des adeptes les plus enthousiastes de la nouvelle école allemande. Après une absence de sept années, il retourna à Francfort et se mit à peindre des sujets d'histoire. L'établissement d'un

nouveau cimetière lui ayant suggéré l'idée de s'essayer dans l'architecture, il abandonna dès lors presque entièrement la peinture ; ce ne fut plus que de loin en loin que l'on vit paraître quelqu'une de ses toiles dans les expositions ou chez les marchands. Rarement aussi il consentit à se charger de travaux pour le compte du gouvernement : on cite pourtant son portrait de Henri II qui décore la salle des Empereurs. On peut dire que depuis 1830, il a manié la plume plus que le pinceau, et que sa réputation comme écrivain a presque fait oublier celle qu'il s'était acquise comme peintre. On a de lui :

I. *Ansichten über die bildenden Künste und Darstellung des Ganges derselben in Toscana*, Heidelb., 1820, in-8°.

II. *Entwürfe zu Grabdenkmalen*, Frankf., 1829, in-fol.

III. *Kunstreise durch England und Belgien*, Frankf., 1833, in-8°, avec grav.; trad. en angl., 1836, in-12.— Précieux renseignements sur les collections publiques et particulières, ainsi que sur l'état des beaux-arts, en Angleterre.

IV. *Rafael von Urbino und sein Vater Giovanni Santi*, Leipz., 1839, in-8°, avec grav. — Passavant, pour rendre ce travail aussi exact et aussi complet que possible, fit exprès un voyage en France, en Italie et en Allemagne.

2° CLAUDE, né en 1650, à Strasbourg, membre du Grand-Conseil de Bâle en 1687, fut marié deux fois, la première avec *Anne-Marie Faltet*, la seconde avec *Anne-Catherine Locher*; il laissa une postérité nombreuse. Trois seulement de ses enfants sont connus. Un de ses fils, JEAN-ULRIC, né en 1678, alla se fixer en Angleterre. Il y acheta la manufacture de tapisseries à l'instar des Gobelins, qui y avait été établie par un moine converti nommé *Parisot*, la transporta à Exeter et réussit à la faire prospérer avec le secours de quelques ouvriers des Gobelins que son prédécesseur avait attirés en Angleterre. Il est très-probable que *Luc Passavant*, ancien de l'église de la Nouvelle-Patente, en 1786, descendait de lui.

Un des frères de Jean-Ulric Passavant, nommé CLAUDE, fit ses études en médecine à Bâle et s'appliqua particulièrement à la chirurgie. Après avoir pratiqué son art pendant cinq ans à Königsberg, il retourna dans sa patrie, y prit, en 1705, le grade de docteur, fut nommé, en 1724, médecin de la ville, entra, en 1726, dans le Grand-Conseil, et devint sénateur en 1733. Il a publié :

I. *Disp. de dysenteriâ*, Regiomont., 1704, in-4°.

II. *Disput. duæ de perforatione calvariæ*, Basil., 1705, in-4°.

III. *Theses medicæ*, 1721, in-4°.

Deux de ses fils ont obtenu un certain renom, l'un, FRANÇOIS, comme jurisconsulte ; l'autre, CLAUDE, comme médecin. Le premier, qui prit, en 1729, le grade de licencié en droit, remplit les fonctions d'assesseur à la chancellerie, en 1729, puis de secrétaire de la ville. En 1757, il subit les épreuves prescrites pour le doctorat, et mourut le 29 sept. 1785. On a de lui :

I. *Diss. de castitate*, Basil., 1727, in-4°.

II. *Diss. inaug. de medico ejusque jure et privilegiis*, Basil., 1729, 4°.

III. *Farrago thesium juridicarum*, Basil., 1731, in-4°.

IV. *Theses ex jure naturæ et philosophiâ morali*, 1734, in-4°.

V. *Disquisitio diversas quasdam juris naturæ quæstiones inter Puffendorfium et Hobbesium agitatas examinans*, Basil., 1740, in-4°.

VI. *Disp. de oratore forensi sive advocato perfecto ejusque requisitis*, 1741, in-4°.

Le second fils de Claude Passavant, né à Bâle, le 17 déc. 1709, fit ses études en médecine à Neuchâtel ; mais c'est à Bâle, qu'il se fit recevoir docteur en médecine, en 1733. Sa réputation, fondée sur des cures remarqua-

bles, engagea le margrave de Bade-Durlach à l'attacher à sa personne en qualité de médecin. Il mourut le 21 août 1778. Voici les titres de ses publications :

I. *Disp. de insensibili perspiratione sanctoriana et structurâ cutis*, Basil., 1733, in-4°.

II. *Theses anatomicæ et botanicæ*, Basil., 1733, in-4°.

III. *Theses historicæ de observantiâ religionis Romanorum atque Græcorum*, Basil., 1737, in-4°.

IV. *Specimen rhetoricum, quo, præeunte Causino, varia ad singulas artes dicendi monita exponuntur*, Basil., 1741, in-4°.

Sans avoir des titres aussi valables au souvenir de la postérité, un autre fils de Claude Passavant mérite pourtant une mention particulière, nous voulons parler de LUC, riche négociant, qui fut élu, en 1750, membre du Grand-Conseil, et mourut le 20 janv. 1797.

Le troisième frère de Jean-Ulric Passavant, nommé NICOLAS, eut pour fils DANIEL, docteur en médecine, que la Société royale des sciences de Berlin admit dans son sein en 1747, et qui prit à Marbourg, en 1748, le grade de licencié, après avoir soutenu une thèse *De vi cordis*, imp. à Bâle, 1748, in-4°.

Le dernier descendant de ce rameau est mort à Bâle, en 1812.

3° JEAN-ULRIC, né à Strasbourg, en 1652, fut l'auteur du rameau qui subsiste aujourd'hui à Bâle. En 1671, il entra au service des Provinces-Unies, et pendant quatre ans, il combattit avec distinction sous le drapeau hollandais, notamment à la bataille de Sénef, en 1674. De retour à Bâle, il fut élu membre du Grand-Conseil, en 1683, puis maire du Petit-Bâle, en 1700, et l'année suivante, sénateur. Il mourut en 1709 et laissa une très-nombreuse postérité. L'aîné de ses fils, JEAN-ULRIC, élu sénateur en 1733, devint, en 1735, membre du conseil des XIII; il laissa deux fils, EMMANUEL et JEAN-HENRI, qui entrèrent à leur tour dans le Grand-Conseil, où leur oncle, JEAN-RODOLPHE, siégea aussi. D'autres descendants de Jean-Ulric Passavant quittèrent leur ville natale et se dispersèrent, pour ainsi dire, dans toutes les parties du monde. Un d'entre eux alla s'établir à Copenhague où il se maria, et où il eut des enfants, dont plusieurs passèrent dans l'île de Sainte-Croix, une des Antilles danoises. Un autre, après avoir couru le monde pendant trente ans, se fixa à Pétersbourg; son dernier descendant mâle est mort à Vienne. Un troisième alla terminer ses jours dans le Maroc; sa famille nombreuse existe à Bâle. Un quatrième fut père de JEAN-FRANÇOIS Passavant, né en 1751 et mort à Bâle en 1834, père de trois fils, dont l'un, THÉOPHILE, né en 1787, s'est voué au ministère évangélique et s'est fait un nom dans la littérature théologique par plusieurs publications. Voici celles que nous connaissons :

I. *Versuch einer praktisch. Auslegung des Briefes Pauli an die Philipper*, Basel, 1834, in-8°.

II. *Versuch einer praktisch. Auslegung des Briefes Pauli an die Ephesier*, Basel, 1836, 2 vol. in-8°.

III. *Naeman oder Altes und Neues*, Basel, 1841, in-12; 2e édit., Basel, 1844, in-12.

IV. *Aus Venedig*, Basel, 1853-54, 2 vol. in-8°.

Pour épuiser nos renseignements sur ce rameau de la famille Passavant, ajoutons qu'un cousin de Théophile, JEAN-RODOLPHE, né en 1777 et mort en 1848, a été un des plus zélés missionnaires protestants dans les Indes hollandaises. Il était membre de la Société des Frères Moraves.

II. BRANCHE CADETTE. Regnard Passavant, marchand à Strasbourg et à Bâle, mourut en 1676, ayant eu de sa femme *Sara Dauphin*, onze enfants dont deux seulement sont connus. Ils se nommaient NICOLAS et JEAN. Ce dernier épousa *Marie Seigneuret*, dont il eut : 1° JUDITH-MARGUERITE, baptisée dans l'église française le 18 juill. 1667;

— 2° RENÉ, baptisé le 18 avr. 1669; — 3° SUSANNE-SARA, bapt. le 26 janv. 1671; — 4° JACQUES-LOUIS, bapt. le 26 janv. 1679. On ne sait rien de plus sur Jean Passavant et ses descendants. Son frère Nicolas est beaucoup mieux connu. Docteur en droit, professeur à l'université de Bâle et ancien de l'église française, Nicolas Passavant était né le 3 avr. 1625. Après avoir terminé ses humanités dans sa ville natale, il fut envoyé à Strasbourg pour suivre les cours de philosophie et de jurisprudence. Avant de retourner dans sa patrie, il visita la France et la Belgique. Il revint à Bâle en 1654, et le 13 décembre de la même année, il épousa *Judith Morlot*, dont il n'eut pas d'enfants. L'année suivante, il se fit recevoir docteur *utriusque juris*. Nommé, en 1660, syndic de la ville, il ne voulut jamais consentir à s'éloigner de Bâle, malgré les offres avantageuses qu'on lui fit de divers côtés. Son amour pour sa patrie fut enfin récompensé. Il obtint, en 1667, la chaire des Institutes, et l'échangea, en 1677, contre celle des Pandectes, qu'il remplit jusqu'à sa mort. Doyen de la Faculté de droit et deux fois recteur, en 1674 et en 1682, il fut chargé à plusieurs reprises par ses concitoyens de missions honorables; ce fut lui qu'on envoya, en 1673, à Brisach pour complimenter Louis XIV. Il mourut le 31 mai 1695. Nous ne croyons pas qu'il ait fait imprimer autre chose que sa thèse pour le doctorat, qui a paru sous ce titre : *Diss. de adquirendo per extraneum*, Basil., 1655, in-4°, et une *Disp. de antipelargid von kindl. Pflegung armer Eltern*, Basil., 1672, in-4°.

Les derniers descendants de cette branche cadette sont morts au commencement du siècle passé.

Nous ne savons si quelque lien de parenté unissait aux Passavant de Bâle les Passavant de Genève, qui descendaient aussi d'un réfugié français. En 1637, *Nicolas* Passavant, de Paris, fils de *Louis* Passavant et de *Barbe Brunet*, fut reçu bourgeois de Genève, avec son fils JACQUES. Outre ce fils, dont Galiffe ne parle pas, il laissa cinq enfants : 1° CLERMONDE, femme de Joseph Du Commun; — 2° AUGUSTIN, qui suit; — 3° LOUISE, mariée à *Pierre Guainier*; — 4° LOUISE-MARIE; — 5° SIMON, né en 1648, du CC en 1677, à qui sa femme, *Anne Pictet-Calandrini*, donna un fils nommé PIERRE.

Augustin, né en 1640, épousa *Clermonde de Guainier-Mussard*, dont il eut : 1° AUGUSTIN, qui suit; — 2° CLERMONDE, femme de *Jean-Louis Prévost*; — 3° ELISABETH, femme de *Jean Lenieps*, descendant de *Nicolas Lenieps*, menuisier, de Bourgogne, reçu bourgeois en 1573; — 4° JUDITH, épouse de *Jacob Morin*; — 5° MADELAINE, unie à *Jacob Picot*; — 6° MARIE, morte fille en 1748.

Augustin ne laissa qu'une fille, mariée à Pierre Courlet, de son mariage avec *Jeanne-Marie Brechtel*, d'une famille originaire de Montpellier.

PASTOR (DANIEL), de Valcluson, fit ses études à l'académie de Genève, où il fut immatriculé en 1616. Dix ans plus tard, il desservait l'église de Pragelas. On a de lui, contre le ministre apostat *Balcet*, le *Manuel du vray chrestien opposé au Diurnal du sieur Jean Balcet, enseignant la manière de la droite invocation du pur service de Dieu*, Gen., 1652, in-8°.

PASTRE (SAMUEL), auteur des *Nouvelles lumières chrétiennes, extraittes du Triomphe de la simplicité sur trois points fondamentaux de la foi et de la religion chrétienne*, Amst., 1731, in-8°. Ces trois points sont la Prédestination et le libre arbitre, Dieu en trois personnes qui ne sont qu'une seule et même essence divine, la Création de l'homme à l'image de Dieu. Le but de l'auteur est d'expliquer ces grandes vérités d'une manière claire pour tous, « d'éclaircir, comme il dit, la vérité par la simplicité, le tout à la gloire de Dieu, de purifier et de réunir les différents partis dans un même sentiment; » et pour arriver à ce magnifique résultat, les divergences d'opinions

n'ayant, selon lui, leur source que « dans les explications d'un sens mal entendu, » il propose de prendre à la lettre les expressions même le plus évidemment anthropomorphiques des livres saints. O sancta simplicitas! Mais qui était donc cet auteur à idées si étranges; une note manuscrite placée en tête de l'exemplaire, peut-être unique en France, que possède la Biblioth. nationale, nous l'apprend. C'était un poupetier réfugié à Amsterdam, impotent depuis des années, qui mourut des suites d'une chute au mois de juin 1736, plus opiniâtrément attaché que jamais à son singulier système, quoique les synodes wallons eussent condamné son livre et que les États de Hollande lui eussent imposé silence, comme à une espèce de fou. —D'autres Réfugiés du nom de Pastre s'établirent en Angleterre.

PATRAS (N.), sieur de Marcilly et de Gimbrois, officier de la compagnie du connétable, ne paraît dans les rangs des Huguenots qu'en 1567. A l'appel de Condé, il prit les armes avec *Besancourt*, *Saint-Simon*, *Sapincourt*, *Lansoue*, *Prinsault*, *Du Buat*, *Vimbré* ou *Umbrée*, *Thibault Trumeau*, *Nicolas de Ville*, avocat, *Nicolas* et *Claude Barengeon*, *Eustache d'Aulnay*, conseiller au présidial, *Boyer* et *Garnon*, procureurs, *Léon Godard*, procureur, et un grand nombre de gens de métier, habitant Provins ou les environs. Son ardeur toutefois ne se soutint pas longtemps. Il s'empressa de profiter du bénéfice de l'ordonnance de janv. 1568, et se retira dans sa maison, après avoir pris des lettres d'abolition et promis de ne plus porter les armes contre le roi. Peu s'en fallut néanmoins que la populace de Provins ne le massacrât, lorsqu'il rentra dans la ville. A la Saint-Barthélemy, Patras ne devait pas hésiter, il se convertit; mais sa conversion était si sincère qu'en 1573, Hatton, dans sa chronique, que M. Bourquelot vient de publier, nous le montre servant de guide aux reîtres.

Patras n'étant devenu seigneur de Marcilly et de Gimbrois que par son mariage avec la veuve de Nicole Janvier, avocat du roi à Provins, il serait possible qu'il descendît de la famille poitevine de Patras, qui professa la religion protestante au moins depuis le commencement du XVIIe siècle, comme nous l'apprennent les Registres de Charenton, où se trouve inscrit, sous la date de 1631, le mariage de *Jeanne de Patras*, fille de *Félix de Patras*, sieur de La Roche-Patras, et de *Gabrielle Du Bouchet*, avec *Jacques Du Fresne*, avocat au parlement de Rouen. A la révocation, le sieur de La Roche-Patras réussit à sortir du royaume, abandonnant tous ses biens, qui furent donnés, en 1701, à sa fille, Mme *Du Poiroux*, sincèrement convertie (*Arch. gén.* E. 3552). *Joachim Patras*, sieur de Théval, fut moins heureux : il fut arrêté et jeté dans la Bastille, en 1692 (*Ibid.* E. 3378). Pour en sortir, il feignit d'abjurer et joua si bien son rôle que l'évêque de Meaux le fit mettre en liberté. Mais on s'aperçut, au bout de quelque temps, qu'il n'était rien moins que bon catholique, et on l'expulsa de France avec sa femme, en 1699.

PAUL (Louis), consul de Salon en 1560. Nostradamus raconte que cet honorable marchand fut ainsi que son frère, *Janon Paul*, « homme de bien et paisible » jeté en prison comme huguenot, après avoir vu sa maison saccagée et sa boutique pillée par la populace. On ne tarda pas, il est vrai, à leur rendre la liberté, mais on ne leur restitua pas ce qui leur avait été volé. L'un et l'autre moururent protestants.

Une famille de ce nom, habitant le Languedoc, embrassa aussi les doctrines évangéliques. Nous trouvons un *Paul*, ancien conseiller au présidial de Toulouse, dans la Chambre de justice instituée à Castres, en 1573 (*Voy.* VII, p. 68). Un siècle plus tard, le 27 juill. 1670, *Louis de Paul*, contrôleur général des rentes constituées en Langue-

doc, présenta au baptême dans l'église de Charenton, la fille de *Jean-François de Paul*, sieur de Sardan, et de *Marguerite Du Bourg-de-La Houssaye*. Vers la même époque, *Jacques Paul* siégeait comme conseiller au parlement de Toulouse. Pour ne pas perdre sa place, il abjura à la révocation ; sa femme, au contraire, donna un remarquable exemple de constance. Mise, en 1687, aux Nouvelles-Catholiques de Paris, elle en sortit, nous ne savons par quel moyen ; mais elle fut arrêtée de nouveau à Melun, le 8 mai 1690, et conduite au château de Loches. Comme elle était très-opiniâtre, son geôlier reçut l'ordre de l'y garder « très-étroitement » (*Arch. gén.* E. 3376). Malgré les rigueurs de sa prison, elle tint bon pendant trois ans, cependant elle finit par succomber et on lui permit de retourner auprès de son mari (*Ibid.* E. 3379). Quelle gloire de pareilles conversions ne répandent-elles pas sur l'Eglise romaine!

PAULET (Guillaume), ministre apostat, pensionné par le clergé de France. Guillaume Paulet était né à Anduze ; il descendait vraisemblablement de ce ministre de Vézenobres que ses sympathies trop ardentes pour le duc de *Rohan* avaient fait chasser de son église, en 1625. Lui-même avait desservi différentes églises, entre autres celle d'Uzès, qu'il quitta, à la suite de contestations avec le consistoire, pour accepter la place de pasteur aux Vans, dans laquelle il fut confirmé, en 1660, par le Synode national de Loudun. Toutefois, il ne la garda pas longtemps. Deux ans plus tard, il était ministre à Lussan, et lorsqu'il abjura, vers 1664, pour éviter, à ce qu'affirme Benoit, la punition d'une conduite peu régulière, il remplissait les fonctions du ministère à Montpellier. Sa conversion lui valut une pension de 600 livres, que le prince de Conti lui obtint du clergé, et qu'il employa à l'achat d'une charge de conseiller au sénéchal.

Les fils de Paulet et sa fille ainée, nommée Madelaine, le suivirent à la messe, tandis que sa femme *Madelaine Daniel*, d'Uzès, continua à fréquenter le prêche avec la cadette Isabeau. Pendant longtemps, le père n'y mit aucune opposition ; mais le 20 avr. 1674, pressé sans doute par le clergé, il enleva la jeune fille à sa mère et la mit dans le couvent de Teirargues. Selon Benoit, Isabeau résista à toutes les obsessions des nonnes qui, de guerre lasse, la renvoyèrent à ses parents au bout d'un an. Les écrivains catholiques, entre autres d'Aigrefeuille, affirment, au contraire, qu'elle ne quitta le couvent qu'après avoir abjuré, le 2 janv. 1675 (*Arch. gén.* M. 671) ou selon une autre version, le 12 mars (*Jacobins St.-Honoré*, N° 30). En la supposant prouvée, cette abjuration était-elle valable? La question serait tranchée, s'il était démontrée qu'Isabeau Paulet était venue au monde au mois de déc. 1662, ainsi que le prétendait le procureur général du parlement de Toulouse ; mais son père lui-même soutenait qu'elle n'avait pas encore accompli sa douzième année à l'époque de sa sortie du couvent ; or, la déclaration de 1669 était toujours en vigueur. L'acte de baptême aurait levé toute difficulté ; il est étrange qu'il n'ait pas été produit. L'obscurité que le parlement a laissé planer sur cette affaire, lorsqu'il lui était si facile de la dissiper, nous rend sa conduite fort suspecte.

De retour auprès de sa mère, Isabeau reprit sous sa direction le chemin du temple. La Déclaration du mois d'avr. 1663 (*Voy.* Pièces justif. N° XCI) non-seulement subsistait toujours, mais elle était fréquemment renouvelée et confirmée. Cependant—n'a-t-on pas lieu d'être étonné de cette apathie?—ce ne fut qu'au bout de cinq ans, qu'on arrêta de nouveau la jeune Paulet pour l'enfermer dans le couvent de Saint-Charles à Montpellier, d'où elle sortit, un mois après, aussi dévouée que jamais à la religion protestante, au rapport de Benoit, et bien qu'elle continuât à fréquenter les assemblées religieuses des Protestants, on la laissa quelque temps

tranquille; mais après la publication de l'édit de juin 1680, le clergé catholique fit signifier au pasteur *Du Bourdieu* son acte d'abjuration, avec défense de l'admettre dans l'église. Le consistoire s'assembla et fut d'avis de passer outre (*Jacobins St.-Honoré*, N° 30). On ne peut s'expliquer cette résolution du consistoire qu'en admettant qu'il regardait l'abjuration comme nulle, ou bien qu'il crut reconnaître dans cet acte des traces de falsification. Benoit affirme, en effet, qu'il avait été fabriqué par *Charles Marsan* qui de moine recollet s'était fait protestant, puis s'était refait catholique, et remplissait alors les fonctions de directeur dans le couvent de Teirargues. Isabeau Paulet retourna donc au temple, et le syndic du clergé porta plainte au parlement de Toulouse, qui, par arrêt du 15 nov. 1682, défendit l'exercice du culte protestant dans le Grand temple de Montpellier et en ordonna la démolition.

Le consistoire se hâta d'en appeler au Conseil. Il députa à Paris *Planchut* avec une requête fort humble ; mais à peine arrivé, Planchut fut arrêté et enfermé à la Bastille. De leur côté, les pasteurs allèrent trouver le duc de Noailles, et lui déclarèrent avec fermeté qu'ils continueraient à remplir, au péril de leur vie, la mission qu'ils avaient reçue de Dieu. Le gouverneur leur répondit en les faisant conduire à la citadelle, et en mettant immédiatement à l'œuvre les démolisseurs sous la protection de la force armée. « On peut dire, lit-on dans l'histoire de Cambolive, qu'on abattit un temple dont le couvert était porté par un arc d'une longueur extraordinaire, fort dégagé, que tous les étrangers admiraient et disaient être le plus beau de l'Europe. A la pierre, qui était au milieu, qu'on appelait clef, il y avait les armoiries de l'amiral de Châtillon et la date de la construction, 1585 ; du côté de la grande porte, une galerie construite aux dépens du prince Palatin, avec ses armoiries, et, du côté de la chaire, à main droite, sur les vitres, celles du prince de Condé. »

Cependant le procès se poursuivait contre *Isabeau Paulet*, qui s'était constituée prisonnière. Elle se défendit en soutenant qu'elle n'avait jamais signé d'acte d'abjuration et qu'en 1675, elle ne savait même pas écrire. Son père affirmait également que la signature apposée au bas de l'acte qu'on présentait, n'était pas de son écriture (*Arch.* M. 671). On lui opposa le témoignage des religieuses de Teirargues, mais on se garda bien d'appeler des experts. On s'adressa à deux procureurs, qui reconnurent que les signatures offraient de la ressemblance en quelques lettres. Cela suffit au parlement pour déclarer l'accusée relapse et la condamner à l'amende honorable et au bannissement ; toutefois comme cette jeune fille avait montré jusque-là beaucoup de fermeté, on n'osa pas exécuter la sentence, comme nous l'apprend une lettre du chancelier au président du parlement, pour lui commander de la part du roi de la laisser sortir du royaume conformément à l'arrêt rendu (*Arch.* M. 671). S'il faut en croire Benoit, on la retenait en prison, parce qu'on craignait qu'une fois en sûreté dans les pays étrangers, elle ne couvrît ses persécuteurs de honte. Nous croirions plutôt que l'on espérait que l'affreuse perspective pour une jeune fille d'une vingtaine d'années de passer sa vie entière entre les murs d'une prison, la déciderait à abjurer. Telle est au moins la raison que l'on fit valoir auprès de Louis XIV pour l'engager à aggraver la peine en convertissant le bannissement en une détention perpétuelle. Ce jésuitique calcul n'aurait peut-être pas réussi, si l'amour ne s'était mis de la partie. On permit à un jeune homme catholique de visiter Isabeau dans sa prison, et dès qu'on s'aperçut qu'il avait gagné son affection, on accabla la prisonnière de tant de caresses, de tant de promesses, qu'on l'amena à adresser une supplique au roi pour lui demander grâce, c'est-à-dire qu'on l'amena à se reconnaître coupable. Louis XIV, vu sa nouvelle ab-

juration, lui accorda des lettres d'abolition et peu de temps après, une pension de 3000 livres, qui fut, il est vrai, réduite à 1000, dès le 10 juill. 1683 (*Arch.* Tt. 252).

PAULHAN (Pierre) ou *Paulian*, ministre apostat. Paulhan était natif de Nismes et avait fait ses études à Genève, où il avait été immatriculé en 1660. Quoiqu'il eût peu de talents, à ce qu'affirme Benoît, il fut choisi, en 1671, pour pasteur de l'importante église de Nismes; il desservait alors celle d'Aigues-Mortes. Comme son collègue *Cheiron*, il s'opposa de tout son pouvoir au projet de *Brousson*, en représentant qu'il était du devoir et de la prudence de se soumettre, puisqu'on n'avait pas les moyens de résister avec succès, et de tâcher, par une soumission absolue, de conserver les temples qui n'avaient point encore été démolis. Avec de pareils principes, Paulhan ne devait pas hésiter à abjurer en 1685; n'était-ce pas obéir aux ordres de l'oint du Seigneur? Moins d'empressement lui eût sans doute été plus profitable. Ce fut en vain qu'il fit le voyage de Paris pour solliciter la récompense de son apostasie; il fut éconduit. Il eut alors la lumineuse idée de s'ériger en convertisseur, et publia à Lyon, en 1688, in-12, un Discours sur l'ancienne discipline de l'église de Nismes, tendant à convaincre les Protestants du crime qu'ils avaient commis en se séparant d'une église où la foi s'était conservée dans toute sa pureté. Ce pauvre livre lui valut enfin, en 1689, l'office de conseiller honoraire au présidial de Nismes. Barbier lui attribue aussi deux brochures publ. à Lyon, 1696, in-12, sous ce titre : Apparitions anglaises, le siége de Namur et les bombardemens maritimes. Il mourut en 1699.

PAUMIER (Pierre), *Pomier* ou *Pomiès*, de Gascogne, ministre de Parthenay. Ayant osé, en 1666, prêcher sur les ruines de son temple, qui avait été démoli, ainsi que la plupart des temples du Poitou, en vertu du fameux arrêt du Conseil du 6 août (*Voy.* Pièces justif., N° LXXXVIII), Paumier fut arrêté et conduit dans les prisons de Poitiers, tandis que ses collègues *Talas Rocheteau* et *Poitevin de La Gail'arderie*, non moins coupables que lui, étaient enfermés dans celles de Fontenay. Cependant on n'usa pas de rigueur à leur égard; on se contenta de leur promesse de ne plus exercer leur ministère dans des lieux interdits, et on les remit en liberté. Poitevin fut assez prudent pour sortir, quelque temps après, du royaume; en 1671, il fut placé à Maëstricht. Paumier fut donné pour ministre à l'église à Saint-Maixent. Cette église ayant été interdite à son tour (*Voy.* VII, p. 432), il se décida à passer à l'étranger, et obtint sans peine un passe-port; mais, arrivé à Niort, il changea de résolution et se convertit, le 10 nov. 1685. Le fameux Foucault rend cet honorable témoignage aux pasteurs du Poitou, que deux seulement d'entre eux abjurèrent la religion qu'ils avaient prêchée, savoir Paumier et *Rocas*, ministre du Breuil. Une fois converti, l'ex-ministre se fit convertisseur, et il déploya un si beau zèle, qu'il reçut, comme récompense de ses efforts, une charge de conseiller au présidial de Poitiers, et une pension de 400 liv., qui fut portée, en 1688, à 1,500 écus. Paumier avait acquis de la réputation comme prédicateur; mais sa vie n'était pas sans tache. On raconte qu'ayant fait une promesse de mariage par écrit à une demoiselle *Jortin*, de Saumur, et ne voulant pas la tenir, il commit une effraction pour s'emparer de cet écrit, mais que le frère de la demoiselle le força de le rendre.

PAUR (Jean-Jacques), ministre de l'église d'Etobon, né à Montbéliard, le 12 mars 1737, de *Frédéric-Nicolas Paur*, tonnelier, et de *Clémence-Anne Surleau*. Paur reçut sa première instruction dans le gymnase de sa ville natale. En 1755, il partit pour Tubingue, où il étudia la théologie. Ses études terminées, il obtint une chaire de professeur à l'université de Halle; mais la mort de son père le rappela bientôt

à Montbéliard, et les instances de sa mère l'ayant décidé à ne pas retourner en Allemagne, il accepta la place de vicaire de *Pierre-Frédéric Dieny*, pasteur à Etobon. Deux ans après, Dieny étant mort, et *Pierre-Christophe Morel* lui ayant été donné pour successeur contre le vœu des fidèles d'Etobon, dont il avait gagné l'affection par sa charité, son zèle et son dévouement, Paur fut nommé pasteur suffragant de l'église Saint-Georges à Montbéliard, et en même temps, régent d'une des classes de l'école française (1). En 1779, la cure d'Etobon étant de nouveau vacante, il en fut pourvu. Disciple de *Ph.-Jac. Spener* (Voy. p. 4), et partisan des doctrines des Frères Moraves, il s'appliqua avec ardeur à réveiller le zèle religieux dans sa paroisse. Ses louables efforts, dirigés par une piété fervente et vraie, furent couronnés de succès. Après avoir desservi, pendant environ huit ans, l'église d'Etobon, où son nom n'est, encore aujourd'hui, prononcé qu'avec vénération, Paur fut appelé à Clairegoutte comme successeur de *Jacques-Christophe Tuefferd*. Il fut installé dans cette nouvelle cure, le 19 fév. 1787, par le surintendant ecclésiastique *Jean-Jacques Duvernoy*. Il y poursuivit paisiblement ses pieux travaux jusqu'à la réunion du comté de Montbéliard à la France, au mois d'oct. 1793. Les alarmes continuelles au milieu desquelles il vécut pendant tout le règne de la Terreur, réagirent fortement sur sa constitution déjà affaiblie par l'âge; une émotion très-vive causée par les menaces brutales d'un jacobin forcené, provoqua une attaque d'apoplexie qui le conduisit aux portes du tombeau; le chagrin qu'il éprouva de la dépossession du prince de Montbéliard, la douleur qu'il ressentit de l'interdiction du culte public, la gêne que la saisie des revenus des églises introduisit dans son ménage, aggra-

(1) Le prince Frédéric-Eugène le chargea aussi de donner des leçons à ses enfants dont l'une, Sophie-Dorothée-Auguste-Louise, devint impératrice de Russie.

vèrent son état; néanmoins il r
dèle à son poste, réunissant
son troupeau dans son presbyt
lui prêcher la parole de Dieu, b
les enfants, bénir les mariages,
quittant, au péril même de sa vi
seulement des devoirs que lui
sait sa profession, mais de ce
lui prescrivait la charité chréti
la simple humanité. Plus d'un
lui arriva, avant l'occupatio
principauté par les Français, d'
lir dans sa cure des proscrits,
des prêtres, de les y cacher et
liter leur fuite dans les pays étr

Lorsque la célébration du cul
tien cessa d'être interdite, Pau
ses fonctions avec une ardeur
fut fatale. Le 14 oct. 1798, il fu
d'une seconde attaque d'apople
la chaire même de l'église de
goutte.

Paur n'était pas seulement
teur pieux, zélé, charitable, p
le désintéressement jusqu'à se
mes limites; il possédait des c
sances assez étendues, surto
l'histoire ecclésiastique. On
une traduction de l'*Histoire d*
formation de l'Eglise chrétienn
lemagne, écrite par le baron
kendorf, abrégée par Junius e
Basle [Berlin], 1784, 4 vol. in
tête de laquelle il a mis, en
préface, un aperçu sur l'*Etat*
glise chrétienne avant la Réfor
Un 5e vol., publié en 1785 et
servir d'introduction, offre un
de l'histoire des églises esclav
vaudoises, par *J.-J. Duverno*
IV, p. 526). On lui doit, en ou
trad. française de la *Confessio*
chrétienne des chrétiens sans
qui est encore aujourd'hui e
chez les Anabaptistes établis d
cienne principauté de Montbéli
fin il doit avoir travaillé au rec
nuel publié à Neuwied par la
Frères Moraves, dont il était m

Du mariage de J.-J. Paur av
nore Scharffenstein, fille du
de Clairegoutte *Léopold-En*

Scharffenstein, célébré en 1782, naquirent six enfants : 1° BÉNÉDICTE-ELISABETH, morte enfant; — 2° JEAN-EMMANUEL, né à Etobon, le 12 août 1784, qui a bien voulu nous communiquer une notice biographique sur son père, rédigée par M. *F. Beurlin*, pasteur à Etobon ; — 3° JACQUES-EMMANUEL, né à Etobon, le 30 déc. 1785, et mort à Audincourt en 1854, dont le fils, pasteur à Montécheroux, marche dignement sur les traces de son grand-père; — 4° HEDWIGE-ELISABETH, morte jeune; — 5° ANNE-ELÉONORE, née à Clairegoutte en 1789, et morte en 1832; — 6° CATHERINE-ELISABETH, morte en bas-âge.

PAUVANT (JACQUES), ou *Pavanes*, du Boulonois, disciple de *Le Fèvre d'Etaples*, suivit son maître à Meaux, lorsqu'il y fut appelé par l'évêque Briçonnet (*Voy.* VI, p. 306). Emprisonné, en 1524, en même temps que *Martial Mazurier*, qui, dans un accès inconsidéré de zèle, avait renversé une statue de saint François, placée sur la porte du couvent des Cordeliers, il finit par céder aux obsessions de Mazurier, qui avait acheté sa liberté, et sans doute sa vie, au prix de lâches concessions, et se décida à faire amende honorable le lendemain de Noël. Mais, depuis ce moment, lit-on dans le Martyrologe, « il n'eut que regrets et soupirs. » Aussi lorsque la persécution se renouvela au commencement de l'année suivante, voulut-il réparer cet acte de faiblesse. Il se présenta avec fermeté devant ses juges et leur remit par écrit une profession de foi, qui suffisait et au delà pour le faire condamner à mort comme hérétique. Il fut brûlé vif sur la place de Grève, « au grand honneur de la doctrine de l'Évangile et édification de plusieurs fidèles. » *Matthieu Saulnier*, emprisonné en même temps que lui, avait composé pour leur défense commune un livre qui fut condamné par la Sorbonne et livré aux flammes, le 9 déc. 1525. On ignore ce qu'il devint lui-même; mais Crespin nous apprend que le martyre de Pauvant fut suivi, peu de temps après, de celui de *L'Hermite de Livry*, qui périt dans les flammes au parvis Notre-Dame, la grosse cloche de la cathédrale sonnant à toute volée.

PAVÉE (FRANÇOIS), sieur de SERVAS, un des principaux chefs des Huguenots dans le Bas-Languedoc, était vraisemblablement originaire de Nismes ou des environs. Il embrassa avec ardeur la cause protestante. En 1561, ses concitoyens l'élurent colonel de la milice bourgeoise, en lui donnant *Jean Michel* pour sergent-major. Lorsque la guerre éclata, ils l'envoyèrent, avec *Saint-Véran*, *Beauvoisin* et *Bouillargues*, au secours de Beaucaire. Les Protestants nismois s'assurèrent de la ville et du château, brisèrent les images, et se retirèrent en laissant dans la place une compagnie de gens de pied pour garnison. A peine s'étaient-ils éloignés que les Catholiques de Tarascon reprirent Beaucaire qu'ils mirent à sac et à sang. Les habitants qui professaient la religion réformée réussirent en partie à gagner le château et se hâtèrent de rappeler leurs coreligionnaires. Revenant en toute hâte sur ses pas, Servas s'introduisit dans le château, surprit l'ennemi tout occupé du pillage, en fit un grand massacre et assura aux Protestants la possession de la ville jusqu'à l'édit de pacification (1).

Servas se signala encore, dans cette première guerre civile, en plusieurs rencontres, notamment au combat de Pézenas, sous les ordres de *Beaudiné*, et surtout à la bataille de Saint-Gilles; mais dans la seconde, il ternit sa gloire par la part qu'il prit à l'horrible massacre de la Michelade. Mesnard affirme que c'est lui qui en conçut le projet avec *Bouillargues* et *Poldo d'Albenas* (Voy. I, p. 26).

En 1569, la guerre ayant éclaté

(1) Dans son Inventaire, de Serres appelle *Dalmas* le capitaine nismois qui chassa les Catholiques de Beaucaire. Tous les autres historiens le nomment Servas.

pour la troisième fois, Servas, à qui s'applique parfaitement ce que Serres dit de Dalmas, « qu'il rouloit toujours quantité d'entreprises dans son esprit, » voulut tenter de rentrer dans Nismes, d'où il avait dû s'éloigner, vraisemblablement pour échapper aux poursuites du parlement de Toulouse. Nous avons déjà raconté comment la surprise réussit (*Voy.* III, p. 107). Servas, accouru de Cauvisson avec 300 soldats, commandés par les capitaines *Chaissy* et *Mingelle*, contribua puissamment au succès.

Après la Saint-Barthélemy, Servas continua à servir la Cause, moins, il est vrai, de son épée que de ses conseils. En 1573, il fut député à l'assemblée d'Anduze, et, à son retour, élu capitaine d'une compagnie de gens de pied que les Nismois levèrent pour leur défense. En 1577, il fit partie, avec les consuls de *Clairan*, *Deiron*, *Jean Bagard* et *Etienne Paussuc*, du conseil chargé de régler les affaires secrètes de la cité, en qualité de commandant de la ville. Enfin, en 1580, il entra avec *François Barrière*, sieur de Nages, dans le comité auquel on confia le soin de pourvoir promptement aux affaires urgentes. C'est la dernière fois que nous ayons rencontré son nom. Il avait épousé, en 1556, *Isabeau d'Airebaudouse*, dont il eut un fils, FRANÇOIS, sieur de Villevieille, marié, en 1585, avec *Jeanne Pellegrin*. Ce fils, qui testa en 1614, laissa trois enfants mâles : 1° PIERRE, sieur de La Condamine, dont le sort nous est inconnu; — 2° ABDIAS, qui suit; — 3° GUITAR, qui épousa, en 1635, *Louise Caissade*, et testa en 1661, ayant quatre fils : RAIMOND, FRANÇOIS, lieutenant au régiment de Montpezat, LOUIS et ÉTIENNE.

Abdias Pavée, sieur de Villevieille, mourut dans la force de l'âge. De son mariage avec *Diane Trémolet-de-Montpezat*, célébré en 1631, naquirent : 1° RAIMOND, baron de Montredon, capitaine de cavalerie, marié, en 1660, avec *Gabrielle Fans* et père de JEAN-FRANÇOIS, et de JOSEPH-FRANÇOIS, qui furent élevés sans doute dans la religion catholique; — 2° JEAN-FRANÇOIS, qui entra dans les ordres; — 3° ANNIBAL; — 4° ABDIAS, sieur de Montredon, major au gouvernement de Sommières; — 5° MICHEL, capitaine au régiment de Montpezat. Nous ignorons à quelle époque cette famille abjura.

PECHELS (N.), sieur de La Buissonade, confesseur de l'Eglise protestante. Pechels de La Buissonade appartenait à une des meilleures familles de Montauban. A l'époque des guerres de religion, un capitaine *La Buissonade* servit avec distinction sous *Saint-André-Montbrun*, et vers le même temps, *Pechels-de-La Buissonade*, premier consul de Montauban, se fit expulser de la ville à cause de sa résistance énergique aux projets de *Rohan* et de son dévouement à l'autorité royale. Il est vraisemblable que notre confesseur ne professait pas pour le trône une moins grande vénération que son ancêtre et que tous les Protestants en général, qui étaient instruits, dès l'enfance, à respecter le chef de l'Etat comme l'oint du Seigneur; cependant à ce respect il y avait des bornes dans l'opinion des Réformés animés de quelque zèle pour leur religion, et Pechels était de ce nombre. Il ne se crut donc pas obligé de renier son Dieu, parce que tel était le bon plaisir du despote qui régnait alors sur la France, et sa *désobéissance* attira sur lui et sur sa famille les épreuves les plus cruelles. Trente-huit dragons furent logés chez lui, le 26 août 1685. Sa maison fut mise au pillage, ses appartements convertis en écuries, sa femme, *Marquise de Sabonnières*, qui était sur le point d'accoucher, obligée de se sauver avec ses quatre enfants, dont l'aîné avait 7 ans. Pechels avait fui de son côté; mais l'intendant lui donna l'ordre de retourner chez lui pour recevoir les garnisaires dont le nombre s'accrut d'heure en heure. Pendant ce temps, Mme de La Buissonade errait dans les rues, personne n'osant lui don-

ner asile, tant la terreur était profonde. Elle finit pourtant par trouver un abri chez une de ses sœurs; mais à peine eut-elle accouché, que la maison se remplit de soldats, et qu'elle dut fuir, avec son enfant dans ses bras, pour échapper aux mauvais traitements des terribles convertisseurs. Ne sachant où aller, elle s'adressa à l'intendant qui l'éconduisit brutalement en lui reprochant son opiniâtreté. A la fin, une dame catholique obtint la permission de la recueillir. Son mari cependant avait été incarcéré. Après avoir été promené de prison en prison pendant 18 mois, il fut transporté dans l'île de Saint-Domingue, d'où il eut le bonheur de s'échapper. Il gagna la Jamaïque et s'embarqua pour l'Angleterre, où sa femme alla le rejoindre plus tard, mais sans ses enfants, qui avaient été enfermés dans des couvents et qui n'en sortirent sans doute que convertis. Il est vraisemblable pourtant que l'un d'eux au moins rentra dans le giron de l'Eglise protestante et trouva les moyens de passer en Angleterre. Nous lisons, en effet, dans une liste des directeurs de l'hôpital français de Londres, les noms de *Samuel Pechel*, maître de la chancellerie, de sir *Paul Pechel* et de sir *Thomas Pechel*, sous les dates de 1752, 1772 et 1801.

D'autres membres de cette famille donnèrent des preuves de leur amour pour l'Evangile. En 1689, *Jeanne de Pechels*, veuve *Benech*, fut enfermée dans l'hôpital de Rhodez, et sa maison, où s'était tenue une assemblée religieuse, fut rasée. Elle avait auprès d'elle une de ses filles, nommée *Jeanne*, dont le mari, *Samuel Acéré*, sieur de La Colombière, avait passé dans les pays étrangers (*Arch. gén.* M. 673). Vers le même temps, *Jérôme de Pechels*, ancien ministre de Bruniquel réfugié dans le Brandebourg, fut placé comme aumônier dans le corps des Grands-Mousquetaires (1); mais il ne remplit pas longtemps cette place, ayant été appelé, en 1690, à succéder à *La Gacherie*, comme pasteur d'Emmerick.

PEDELABAT (Jean), de Garlin, accusé et convaincu d'avoir engagé publiquement et en particulier ses coreligionnaires à demeurer fermes dans leur foi, en 1685, fut condamné par le parlement de Pau à vingt ans de bannissement hors du royaume et à 600 livres d'amende. Semblables condamnations ne sont pas rares à cette époque de notre histoire; ce qui l'est davantage, c'est la faiblesse de Pedelabat qui, six jours après sa condamnation, se convertit avec toute sa famille. Naturellement le roi lui fit grâce.

PÉGORIER (César), natif de Roujan dans le Languedoc, fit ses études en théologie à l'académie de Genève, où il fut immatriculé en 1666, et après les avoir terminées, il fut placé comme ministre à Sénitot dans la Normandie. Obligé de quitter son église, en 1682, il obtint du synode de Quévilly l'attestation la plus honorable (*Arch. gén.* Tt. 258) et se retira en Angleterre, où il desservit les églises de l'Artille-

(1) Erman et Réclam ont publié la liste suivante des Grands-Mousquetaires: *Lajus d'Arrieu*, d'*Assacs*, de *Bareyre*, de *La Bastide*, d'Uzès, de *Bellestat*, *J.-P. Constantin de Bellocq*, d'Orthez, de *Bonafous*, de *Bony*, de *Brigny*, sieur de Malbos, mort en 1700, *La Calbreide*, mort en 1688, *Batsale-de-Castilhon*, *Paul Calessou*, de Vitry, de *La Claverie*, de Mazères, mort en 1699, *J.-Matt. de Rison-Davert*, *G. de Laly*, *Dubois*, de Metz, de *Durant*, *Jacq. d'Etienne*, sieur de Carlencas, de *Font-Juliane*, de Montélimart, *Claude Formey*, *Jacq. de Fouquet*, de Saint-Hippolyte, mort à Prenzlow, en 1740; *Henri Fournier*, de Cahors, mort en 1714; *Barthélemy de Gaultier*, *Jean de Grimaudet*, *Guy*, d'*Hélix*, de *Marcous*, *Du Matz-de-Montbail*, de *Montredon*, mort en 1691, *Daniel Oulès*, de Castres, mort en 1707, *Paulmy*, *Charles de Péricard*, de Sedan, de la même famille que le pasteur de Magdebourg *Salomon de Pericard*, *Planchut*, *Du Cayla*, *François de Ravalet*, gentilhomme breton, *Du Breuil-Renouard*, *Jean Royer*, fils d'un avocat de Paris, mort en 1709 (qu'il ne faut pas confondre avec *Pierre Royer*, de Grenoble, capitaine des ingénieurs, qui épousa, en 1700, *Marie Marchand*), *Saint-Julien*, *Alexandre Trémolet-de-Montaigu*, *Jean de Valentin* (parent sans aucun doute du savant pasteur *Jacques Valentin*, qui desservit, depuis 1688, l'église française de Magdebourg avec *Jules d'Etienne*, sieur de Cielles), *Pierre Vidal*, mort en 1730, *Théophile Du Périer*, *Jean Gervaise*, chirurgien, *Pechels*, *Daniel Mosson*, *Cabrit* et *Henri Estève*, aumôniers.

rie et du Tabernacle. Nous ne connaissons pas la date de sa mort. Il paraît qu'il laissa une fille, nommée MADELAINE, qui épousa, en 1728, *Jean Sauvage* dans l'église française de Riders-Court, et qu'il ne faut pas confondre avec une autre *Madelaine Pégorier*, veuve du ministre *Roux* de Bédarieux, qui réussit à passer dans les pays étrangers après la révocation (*Ibid.* TT. 330). César Pégorier a publié :

I. *Exposition de la religion chrétienne en forme d'entretiens*, Utrecht, 1714, in-8°; réimp. sous le titre de *Théologie chrétienne*, Amst., 1726, 4°.

II. *Système de la religion protestante*, Lond., 1717; 2e édit., anonyme, Rott., 1718, in-4°.

III. *Maximes de la religion chrétienne, où l'on donne le précis des preuves qui en montrent la vérité, où l'on répond aux difficultés qu'on lui oppose, et où l'on réfute les principales erreurs qui vont à la renverser*, Lond., 1722, in-8°. — Les trois premiers chap. sont consacrés à la réfutation des Pyrrhoniens, des Athées et des Déistes. Dans le 4e, l'auteur prouve l'origine divine du mosaïsme; dans le 5e, la vérité de la religion chrétienne. Le 6e offre la solution de diverses difficultés. Les deux suivants contiennent une réfutation du socinianisme et de l'arianisme. Dans le 9e et dernier, Pégorier traite de l'indifférence, de l'indépendance et de la tolérance en matière de religion.

PEIGRE, capitaine huguenot. Chargé, en 1562, de conduire vingt-cinq ou trente hommes de Milhau au secours de Compeyre, que Vezins assiégeait, Peigre fut fait prisonnier et envoyé à Toulouse. Sur les instances du cardinal d'Armagnac, le parlement le fit écarteler tout vif.

PÉJU (ELIE), pasteur à Mer depuis 1614, eut avec son église, au sujet de son traitement, des difficultés qui furent portées devant le Synode national de Castres. Le synode l'exhorta à ne pas s'écarter de la modération convenable à son âge et à sa profession, et renvoya l'affaire au synode provincial de l'Anjou qui lui donna tort. La sentence fut confirmée par le Synode national de Charenton en 1632; mais sur l'appel de Péju, appuyé par *Jacques Martineau*, au nom de quelques-uns des membres de son église, celui d'Alençon ordonna de biffer la censure qui lui avait été infligée par le synode provincial, et le donna pour pasteur à l'église d'Argenton. Il paraît que le ministre ne se trouva pas mieux de ce changement, puisque le Synode national de Charenton lui permit, en 1645, de se pourvoir ailleurs, si l'église d'Argenton ne lui payait pas son traitement. On a de lui l'*Antidote contre les vains prétextes des apostats, ou bien Instruction sur les principales controverses de ce temps*, Saumur, 1630, in-8°.

PELET, famille illustre du Languedoc, dont une branche, celle de LA CARRIÈRE, embrassa le protestantisme.

Claude Pelet, sieur d'Arbousse, fils d'*Isaac*, sieur de La Carrière, et d'*Anne Chapelain*, et capitaine au régiment des Cevennes, devint seigneur de Salgas et de Recoules par le mariage qu'il contracta, en 1645, avec *Anne de La Mare*. Il vivait encore en 1671, année où il fut maintenu dans sa noblesse avec ses quatre fils, FRANÇOIS, ANTOINE, JACQUES et HECTOR. Le second et le quatrième furent tués, quelque temps après, dans les guerres de Louis XIV. Le troisième, sieur de RECOULES (alias *Rocoulle*), sortit de France à la révocation (*Arch. gén.* TT. 236), et se retira à Berlin, où il mourut, en 1698, colonel de cavalerie, à l'âge de 46 ans, sans laisser d'enfants, à ce qu'il semble, de *Marthe Du Val*, veuve d'*Esaïe Du Matz-de-Montbail* et dame d'un grand esprit, d'une vertu sévère, d'une instruction solide, qui fut gouvernante du prince royal de Prusse et mourut en 1741. Quant à l'aîné, qui portait le titre de baron de SALGAS, c'était un homme pacifique, de mœurs douces, d'un caractère timide; aussi renonça-t-il de bonne heure au service militaire pour se retirer dans sa province nata-

le, où il épousa, le 2 sept. 1694, *Lucrèce de Brignac*. Cette date suffit pour nous apprendre qu'il abjura du moins des lèvres, car au fond du cœur il resta attaché à la foi protestante. Sa femme suivit vraisemblablement son exemple sous le coup de la première terreur; mais tourmentée par les remords, elle finit par surmonter toute crainte, et un jour que son mari était à la chasse, elle partit furtivement pour Genève, qu'elle atteignit heureusement.

Dès qu'il fut instruit de son arrivée dans la cité hospitalière, le baron de Salgas, afin d'éloigner de lui tout soupçon de connivence, alla dénoncer son évasion à Basville, et cette précaution prise, il retourna dans son château, où il menait une vie retirée et paisible, quand la guerre des Camisards éclata.

Connaissant ses sentiments secrets, les révoltés cévenols lui témoignèrent des égards, tout en blâmant son hypocrisie, indigne à leurs yeux d'un bon chrétien. Un jour *Castanet* le fit inviter à assister à une assemblée qui devait se tenir, le 11 fév. 1703, à Vébron. Soit de gré, soit de force, le baron s'y rendit; mais à son retour, il s'empressa de prévenir Basville de la violence qui lui avait été faite. Le terrible intendant, qui avait de l'affection pour lui, se contenta de l'engager à être plus prudent à l'avenir, en se promettant toutefois de le surveiller de près. Salgas s'aperçut sans peine qu'il était suspect. Dans l'espoir de dissiper les soupçons, il eut la lâcheté d'aller offrir ses services à Montrevel; mais le maréchal les refusa, en l'invitant à retourner dans ses terres et à travailler à ramener les Camisards dans le devoir. Le pusillanime gentilhomme obéit et fut assez heureux pour décider deux des insurgés à déposer les armes. Montrevel parut satisfait et l'appela à Nismes. Effrayé peut-être du sort de *Cabiron*, nouveau converti et ardent persécuteur, que les Camisards avaient poignardé, Salgas s'excusa et réveilla par ce refus les soupçons du maréchal, qui le fit arrêter et enfermer dans le fort de Saint-Hippolyte, le 12 mai 1703, d'où, après une instruction très-longue, on le transféra au fort d'Alais (1).

Une fois en présence de ses persécuteurs, Salgas se montra un tout autre homme. Ses incertitudes, sa timidité, firent place à une résolution et à un courage étonnants. Il convint qu'il avait assisté à l'assemblée de Vébron et qu'il était resté deux heures avec Castanet; mais la torture même ne put lui arracher d'autres aveux. Basville rendit, le 27 juin, sa sentence, qui le condamna aux galères perpétuelles, déclara ignobles lui et ses descendants, confisqua ses biens, ordonna la démolition des tours de Salgas et le rasement du château des Rousses. Brueys lui-même avoue que ce jugement révolta l'opinion publique; cependant il n'en fut pas moins exécuté en ce qui concernait le baron de Salgas personnellement. Conduit à Marseille, il fut enchaîné sur la galère du chevalier de Roannais, et soumis aux mêmes traitements que les plus vils scélérats : on lui permit seulement de porter des bas et de dormir sur un strapontin. Les évêques de Montpellier et de Lodève ayant voulu se donner le plaisir de contempler le vieillard sur le banc des forçats, le chevalier de Roannais s'empressa de leur procurer ce divertissement. Dans son affreuse position, le baron conserva toute la sérénité de son âme. Vainement on lui offrit à plusieurs reprises, selon le témoignage de *Bion*, la liberté et la restitution de ses biens, s'il voulait redevenir catholique. Court affirme que Louis XIV refusa sa liberté aux sollicitations de la reine Anne, et que c'est le régent qui, sur les instances de sa mère, rompit enfin ses fers, le 26 oct. 1716, après quatorze années de souffrances. L'illustre forçat se retira à

(1) Selon Court, il entraîna dans sa perte, non-seulement *Ayguillon* et *Pontier* (Voy. ces noms), mais *Saumade* de Massavaque et *Aurès* des Ablatas, qui furent condamnés aux galères. Il paraît que ce dernier n'y fut pas envoyé, puisqu'il ne figure dans aucune des nombreuses listes de galériens que nous avons eues entre les mains.

Genève auprès de sa femme ; il y mourut septuagénaire, le 14 août 1717.

Du mariage du baron de Salgas avec Lucrèce de Brignac naquirent six enfants, à ce que rapporte M. Peyrat. Le Dictionnaire de la Noblesse ne parle que de quatre, et le dernier seul, nommé PIERRE, intéresse la France protestante. Court nous apprend qu'il se retira dans le pays de Vaud, et La Chesnaye-des-Bois, qu'il y contracta une union dont sont issus un fils et trois filles. Selon M. Peyrat, le dernier descendant mâle du baron de Salgas est mort au commencement de ce siècle. Il était chambellan de S. M. britannique et habitait ordinairement Genève.

D'autres Pelet, étrangers, à ce qu'il semble, à la noble famille dont nous venons de parler, habitaient Orange, d'où sortirent *Jean Pelet*, reçu bourgeois à Genève en 1706, et *André Pelet*, mort à Berlin, en 1717, à l'âge de 76 ans, dont les petites-filles furent gouvernantes dans les maisons de Morrien et de Haack.

Dans la liste des pasteurs présentée, en 1637, au Synode national d'Alençon (*Voy.* Pièces justif. N° LXXXI) figure, comme ministre de Saint-Julien, un *Pelet-de-La Carrière*, qui desservit successivement plusieurs églises des Cevennes. C'était sans doute un frère cadet de Claude ; en tout cas, il était de la même famille.

PELET (JEAN), dit *de la Lozère*, pour le distinguer de ses homonymes, naquit à Saint-Jean-du-Gard, le 23 fév. 1759, et mourut à Paris, le 26 janv. 1842.

Pelet suivait avec quelque distinction la carrière du barreau—que par indulgence, aux approches de la Révolution, on n'interdisait plus aux Protestants dans la juridiction de certains parlements, — lorsque les suffrages de ses concitoyens l'appelèrent à la présidence du directoire du départ. de la Lozère, et l'année suivante, l'envoyèrent siéger comme un de leurs représentants à la Convention nationale. Les Protestants avaient une vieille querelle à vider avec la royauté, et l'on comptait d plus sûr leur dévouement aux de la nation et sur leur indépen Pelet ne trahit pas son mandat joua d'abord qu'un rôle très-sec et l'on doit presque l'en louer. la tempête est déchaînée, les t seuls marquent leur passage. *l'impossible*, le philosophe s'en de son manteau et se résigne ; ment il s'agit de ne pas voir l *sible* dans toute entreprise gé Si *Cambon* (1) avait courbé la tê que Robespierre le signala pour faud, nous n'aurions pas eu le midor : le tyran, lui aussi, eût f dynastie.

Lors du jugement de Louis l let était absent. « On a dit, lit-la Biogr. univ., qu'il écrivit a dent qu'il ne se regardait pas juge ; mais sa lettre n'a pas été Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au retour, il montra des opinion modérées que le temps pouvai mettre, et qu'il s'opposa à p des mesures révolutionnaires rent adoptées. » Ses opinion ques le rapprochaient du pa Gironde. Il était républicain *constance*, mais de très-bonn fut des premiers à applaudir à de Robespierre. Quelques jour que l'assemblée nationale eut r son indépendance, le 19 thermi let émit à la tribune son opinio nécessité et les moyens de perfe les formes du gouvernement rép naire. Tout en blâmant les faute nait de sages conseils pour l'a réclamait surtout une justice i ble contre les misérables qu trahi la cause de la Révolution honorant. Les Robespierre, le les Danton, furent les Valois de té ; ceux-ci ont avili la monarch me ceux-là ont avili la républiq

(1) On nous a objecté que Cambon protestant. Cela se peut ; mais nous marquer qu'il descendait au moins d convertis et que sa famille est rentrée de l'Eglise évangélique. Notre erreu bien pardonnable.

ans et les autres resteront dans l'histoire comme une éternelle menace et une éternelle honte! Après avoir recommandé l'union, « N'allez pas, citoyens, s'écrie l'orateur, inférer de là que je prêche le modérantisme; loin de moi toute proposition, toute mesure qui rendrait l'ombre de l'espoir à nos ennemis cachés, et ranimerait leur malveillance coupable; loin de suspendre le cours des justes punitions que provoquent leurs crimes, je serai toujours un des premiers à appeler sur la tête des hommes perfides toute la rigueur de la justice : leur supplice importe au bien public, au salut de l'État, etc. » — Puis il flétrissait ces hommes qui, au lieu d'être les organes de la loi, s'étaient faits les vils instruments de la vengeance et de l'atrocité de ceux dont le crédit les effrayait. « Les proscriptions arbitraires qu'ils secondent, continue-t-il, sont le comble de la plus affreuse tyrannie; c'était l'arme du monstre dont vous avez purgé la terre, et vouant à l'horreur son exécrable mémoire, vous avez déjà fait traîner, et vous réservez au même supplice les hommes pervers, cruels, abominables qui servaient sa rage, et ceux qui tenteraient d'imiter un exemple aussi révoltant. » Aussi Pelet s'éleva-t-il avec force contre la proposition de continuer leurs pouvoirs aux membres survivants de l'ancien comité de salut public. L'expérience ne devait-elle servir à rien? N'avait-on pas assez longtemps tourné dans le même cercle? N'était-on pas encore las de cette administration à la turque, de cette justice de grands inquisiteurs? N'était-il pas temps de balayer ces ordures? Le 24 mars 1795, Pelet fut appelé au fauteuil de la présidence, qu'il occupa jusqu'au 5 avril; *Boissy d'Anglas* lui succéda. La confiance de l'assemblée, dans ces circonstances difficiles où une foule d'ambitieux, prêts à tout et servis par la trahison et par la famine, se disputaient les dépouilles de Robespierre, cette confiance aux yeux de la postérité est un double titre de gloire. Il ne fallait pas un courage vulgaire pour tenir tête à l'émeute dans les journées du 11 et du 12 germinal. Dans cette dernière journée, le président, brisé par la douleur autant que par la fatigue, avait dû céder le fauteuil à André Dumont. On sait quelle fut l'héroïque contenance de Boissy d'Anglas? L'émeute avait envahi la salle de la représentation nationale au cri de ralliement : du pain et la constitution de 95! Quelques jours après, Pelet présenta à la tribune le tableau de la situation de la République et fit la critique de cette constitution, en en proposant la révision. Dans ces malheureux temps, tout acte d'indépendance était déjà un acte de courage; son discours honore trop son caractère, pour que nous n'en reproduisions pas quelques passages. « Mon dessein, disait-il, n'est pas d'examiner dans tous ses détails la situation de la République, de remonter à chacune des causes qui nous ont jetés dans l'état de confusion où nous sommes, de signaler en particulier et de nommer pour ainsi dire chacun des vices qui nous dévorent. Mon intention n'est pas non plus de porter le découragement dans les âmes des citoyens, d'ébranler le crédit public et d'accroître nos inquiétudes : non, je voudrais bien plutôt raviver le courage des amis de la patrie, raffermir la confiance sur ses véritables bases, et loin de resserrer nos espérances, en agrandir le cercle : dût l'injustice calomnier la pureté de mes motifs et la malveillance dénaturer le sens de mon discours; dût-on me prodiguer les outrages et les noms odieux, m'accuser d'être l'ami de l'Angleterre ou de l'Autriche; dussé-je enfin, victime de ma franchise, porter ma tête sur l'échafaud ou voir mon sang versé par les poignards assassins, je ne tairai rien de ce que je crois utile à mon pays.

« C'est à vous, représentants du peuple, qu'il appartient de finir dans l'intérieur la révolution, d'assurer à la nation entière le fruit de ses triomphes : plus d'obstacles à surmonter, plus d'en-

nemis dangereux à vaincre que nos passions, nos préjugés et nos erreurs. Restituer aux Français l'exercice de leurs droits que leur avaient ravis d'insolents usurpateurs, réformer les abus propagés par la tyrannie, assurer à tous les citoyens leur liberté personnelle et leurs propriétés, tel était le but de la Révolution : près de l'atteindre, craindriez-vous de le manquer? Après avoir su vaincre, serions-nous inhabiles à gouverner? Vous êtes arrivés à ce point de la Révolution où il ne vous est plus permis de vous écarter du chemin de la sagesse : ce ne serait plus seulement les hommes que vous auriez à combattre, vous seriez aux prises avec les besoins, vous lutteriez avec la nature. Que servirait d'avoir détruit la tyrannie, si vous ne saviez pas user de la liberté? Ne vous resterait-il de tant d'efforts généreux que l'épuisement et l'horrible crainte de retomber sous le despotisme? Établissons, il en est temps, notre République; réalisons ces vœux, ces espérances de bonheur et de liberté; depuis cinq ans, des factions impies ont nourri de vaines promesses notre facile crédulité; depuis cinq ans, on trompe avec des mots le peuple qui demande à être heureux; depuis cinq ans, on l'opprime et il souffre. Ah! qu'il profite enfin de tous les avantages de la révolution du 9 thermidor et du 12 germinal! N'ajournons plus nos devoirs et ses droits, car l'ambition et le crime, l'ignorance et la famine n'ajourneraient pas leurs ravages. » L'orateur terminait son discours, au milieu des murmures de la Montagne, par un projet de décret dont l'assemblée ordonna le renvoi à la commission des lois organiques. Pelet ne se laissa pas détourner de la ligne de modération qu'il s'était tracée par les dangers de l'impopularité. Ses collègues lui en témoignèrent leur estime en le chargeant de diverses missions de confiance. Envoyé en Catalogne pour apaiser un mouvement dans l'armée, il entama avec l'Espagne des négociations de paix qui aboutirent au traité signé à Bâle, le 22 juillet. Lors de la révolte des sections (13 vendémiaire), ses ennemis le dénoncèrent, de même que Boissy d'Anglas, comme un des chefs du parti royaliste, mais il n'eut pas de peine à se justifier. Les Jacobins, et en général les fanatiques, conspiraient plus que lui pour le rétablissement de la royauté. La Convention était enfin arrivée au terme de son laborieux enfantement. En vertu de la nouvelle constitution, le tiers des membres de l'assemblée devait être renouvelé. Les suffrages de 71 départements, c'est-à-dire la nation presque tout entière, envoyèrent Pelet au conseil des Cinq-Cents. Quelle plus belle récompense aurait-il pu ambitionner? Quel magnifique encouragement! Mais tous les efforts humains étaient impuissants pour fonder un gouvernement régulier au milieu de la confusion générale. Les grands mots ne nous manquaient pas, mais rien ne se fonde avec des phrases, le *vent* seul en sort. La France pouvait déjà pressentir son maître. « Croyez-vous que ce soit pour faire la grandeur des avocats du Directoire, des Carnot, des Barras, que je triomphe en Italie? disait Bonaparte au comte Miot de Melito ; croyez-vous aussi que ce soit pour fonder une république? Quelles idées! une république de 30 millions d'hommes! avec nos mœurs, nos vices! Où en est la possibilité? C'est une chimère dont les Français sont engoués, mais qui passera comme tant d'autres. Il leur faut de la gloire, les satisfactions de la vanité; mais de la liberté? ils n'y entendent rien. » Ce qui revenait à dire qu'en France les *tambours-majors* (selon l'heureuse expression du poëte, notre ami) auront toujours chance d'arriver. Le Directoire ne tarda pas à se mettre lui-même à l'œuvre pour préparer les voies à l'usurpation.

Le 19 juin 1796, le conseil appela Pelet au fauteuil de la présidence. On lui fait honneur de deux décrets réparateurs, l'un portant que des secours seraient accordés à tous les enfants d'émigrés et de condamnés, et l'autre que

les pensionnaires de l'Etat, tant civils qu'ecclésiastiques ou militaires, seraient payés sans délai. La liberté de la presse eut aussi en lui un zélé défenseur. Après la session, c'est-à-dire lors du renouvellement du tiers du corps législatif, Pelet se retira dans son département. En 1800, le premier consul le nomma à la préfecture de Vaucluse. Son administration à la fois ferme et conciliante parvint à apaiser les factions qui déchiraient encore ce département. Bonaparte sut apprécier ses qualités d'administrateur. Lors du voyage qu'il fit à Lyon, en 1802, notre préfet étant allé lui faire sa cour, il le distingua parmi la foule de ses courtisans, et l'appela au conseil d'État; bientôt après, il lui confia la 2e division du département de la police de l'Empire qui comprenait tout le midi de la France, « poste délicat, dit le Moniteur dans un article nécrologique, dont il sut tempérer ce qu'il pouvait présenter de difficile et de pénible par la droiture et la bienveillance de son caractère. » Au moins eut-il l'honnêteté et la fidélité qui manquèrent à son collègue, le célèbre Fouché. Pelet remplit ces importantes fonctions pendant toute la durée du règne. Napoléon reconnut son attachement et son zèle par toute sorte de distinctions; il le nomma commandeur de la Légion d'honneur et le créa comte d'empire. Après la chute, Pelet s'éloigna des affaires; mais au retour de l'île d'Elbe, il accourut à Paris. Il fut nommé pair de France et chargé provisoirement de la police générale de l'empire. La seconde restauration le renvoya dans ses foyers. Il était convenable de laisser passer au moins l'année de deuil, ce que tant d'autres ne firent pas. En 1819, sous le ministère Decazes, Louis XVIII l'appela à la chambre des pairs, et lui accorda une pension de 4,000 fr. Nul ne méritait mieux cette distinction. « Il apporta, lit-on dans le Journal des Débats, son tribut de lumières, d'expérience des affaires, de patriotisme, dans les délibérations de cette chambre, où il a toujours été entouré de l'estime et de la considération générales. — Il s'associa à la révolution de Juillet; il la suivit de tous ses vœux, de toutes ses espérances; mais déjà l'affaiblissement de ses forces physiques se faisait sentir, et il dut renoncer peu à peu à assister aux séances de la chambre où il avait retrouvé successivement tant d'amis, tant de compagnons avec lesquels il avait traversé les jours difficiles de la révolution, de l'empire, de la restauration. Depuis sept ans, il ne lui était plus possible d'assister aux délibérations de la chambre. — Enfin, il s'est éteint sans souffrance avec une complète résignation à la volonté divine, avec cette foi chrétienne qui l'a constamment soutenu dans ses derniers moments, et au milieu des tendres soins de sa famille, de son épouse, de son fils héritier de ses vertus et de son amour pour son pays. » Le baron Mounier prononça son éloge funèbre à la chambre des pairs. Le comte Pelet a laissé un fils, le baron *Pelet de la Lozère*, né en 1785, qui a joué un rôle politique sous le gouvernement de Louis-Philippe. Il débuta dans la carrière, en 1806, comme auditeur au conseil d'État, puis il fut nommé administrateur général des forêts de la Couronne, place qu'il occupa jusqu'à la chute de l'empire. Sous la Restauration, il fut appelé à la préfecture de Loir-et-Cher; mais lorsque, sur la fin du règne de Louis XVIII, la réaction contre les idées libérales amena le ministère Villèle, on le remercia de ses services. Membre de la chambre des députés, puis pair de France, sous Louis-Philippe, il fut appelé deux fois au ministère, le 22 fév. 1836 comme ministre de l'Instruction publique, et le 1er mars 1840, comme ministre des finances.

Outre quelques discours prononcés dans les assemblées politiques dont il fit partie, et publiés à part, on doit au comte Pelet : *Opinions de Napoléon sur divers sujets de politique et d'administration, recueillies par un membre de son conseil d'Etat*, et *Récit de*

quelques événements de l'époque, Paris, 1833, in-8°.

PÉLISSON (1), famille de robe, dont plusieurs membres ont occupé des postes importants dans la magistrature.

La généalogie de cette famille n'ayant jamais été dressée, à notre connaissance, nous ne pourrons que proposer nos conjectures. Le Laboureur (Additions aux Mémoires de Castelnau) suppose que Raimond Pélisson, ambassadeur de France en Portugal, président au conseil souverain de Chambéry, par lettres de provision du mois de fév. 1537, confirmé en la charge de garde des sceaux de la chancellerie de Savoie unie à celle de premier président, le 27 janv. 1547, fut l'auteur de la branche principale, celle à laquelle se rattache le célèbre *Pélisson-Fontanier*. Selon lui, il n'aurait eu qu'un fils, PIERRE Pélisson (2), conseiller, maître des requêtes du roi de Navarre, par provisions du 16 fév. 1582; mais comme nous le trouvons désigné avec la qualification de Pierre Pélisson l'aîné, on devrait en conclure qu'il avait au moins un frère. Peut-être ce frère était-il *Isaac Pélisson* (mort avant 1644) auteur de la branche de La Ferrassière, dont nous connaissons *Jacques*, sieur de La Ferrassière, né du mariage d'Isaac Pélisson avec *Marie Gaches*, de Castres, lequel épousa, en juin 1644, *Marguerite Fauvel*, fille de *François Fauvel*, sieur de Rocherave, contrôleur ordinaire des guerres en Limousin, et d'*Anne de Rocquidor*. De ce mariage naquit une fille, MARGUERITE, qui fut présentée au baptême, le 19 nov. 1645, par *Louis de Bourbon-Malauze* et *Marguerite de Rohan*. Ce Jacques Pélisson n'aurait-il pas été le gouverneur de Josselin et de Blain, dont la veuve fut enterrée aux SS. PP. le 8 janv. 1663?

Pierre Pélisson avait épousé *Jeanne Du Bourg*, de la famille de l'illustre martyr *Anne Du Bourg* (1). Le Laboureur ne lui donne qu'un fils, JEAN-JACQUES, né à Castres, le 11 juin 1589. Mais peut-être doit-on voir deux autres de ses fils, dans *Claude Pélisson*, qui mourut, à l'âge de 39 ans, le 25 juill. 1632, secrétaire de la chambre du roi, et dans *Paul Pélisson*, procureur au parlement, que les Registres de Charenton disent fils de Pierre Pélisson l'aîné, et de Susanne Fourneau, de Loudun (2). Si cette supposition est fondée, Pierre Pélisson aurait été marié deux fois. Ce Paul Pélisson épousa, en 1639, *Françoise Olivier*, de Loudun, et en eut plusieurs enfants, dont nous connaissons quatre : LOUISE et PIERRE, morts jeunes ; PAUL, bapt. le 24 mars 1647, et JACOB, que son père, après avoir changé de religion, voulut faire entrer dans les ordres; dès qu'il eut atteint l'âge de 13 ans, il lui fit prendre la simple tonsure. Mais, malgré la tonsure, le jeune enfant qui, dans la candeur de son âme, ne comprenait rien à ces revirements subits dans les croyances paternelles, retourna à la religion réformée. Le père qui, désirant avancer sa fortune, tenait à faire preuve de zèle, dénonça lui-même son fils et le poursuivit avec acharnement jusqu'à ce que le parlement l'eût condamné, le 29 août 1672, aux peines portées contre les relaps. C'est ainsi que la cupidité avait fini par se substituer aux plus nobles sentiments de la nature. On ne se joue pas impunément de sa conscience, c'est la vie de l'âme; une fois éteinte, l'homme moral meurt. Aux yeux du moraliste, Louis XIV est encore plus coupable que Charles IX.

(1) D'Olivet Bayle, La Monnoye, etc., écrivent ce nom avec deux *ll*; mais M. Nayral, dans la Biographie Castraise, prouve par de fort bonnes raisons qu'ils sont dans l'erreur.

(2) Serait-ce le Pierre Pélisson que Borel mentionne comme second président à Chambéry?

(1) Selon Borel, les Pélisson étaient aussi alliés à la famille de l'infortuné *Cavagne*, dont même, dit-il, ils ont hérité.

(2) Il se pourrait aussi qu'il y eût eu une famille du nom de Pélisson établie à Loudun. En 1634, nous trouvons un *Matthieu Pélisson* au nombre des chefs de famille de cette ville. — Nous ne savons, non plus, à qui rattacher *Samuel Pélisson-de-Montigny* ou *Montigné*, de Tours, vieillard âgé de 72 ans, qui, en 1693, gémissait depuis 4 ans dans les prisons de cette ville (*Arch.* M. 672).

Pierre Pélisson était zélé pour sa religion. Nous connaissons de lui un ouvrage de controverse : *Propositions du sieur Du Perron, évêque d'Evreux sur les marques et authorités de l'Eglise, etc., avec la réponse du sieur Pélisson, conseiller du roy et maître des requêtes de l'hôtel de Navarre*, Sedan, Jean Lefebure, 1617. A l'art. MAGE, nous avons parlé d'une méditation de ce poëte sur le ps. CXXVII, imitée de notre Pélisson. Quelques-uns le disent aussi auteur du *Mémoire ou Recueil de l'origine, alliance et succession de la royale famille de Bourbon*, etc., La Roch., 1587, in-8°, que d'autres attribuent à P. de Belloy, avocat général au parlement de Toulouse. Mais ce qui, au dire de Borel, lui avait fait surtout une réputation, c'était sa grande habileté au jeu d'échecs.

Jean-Jacques Pélisson (1) marcha sur les traces de son père. Par provisions du 14 sept. 1614, il fut nommé conseiller en la Chambre de l'édit de Castres. Il testa le 26 mai 1629, et mourut à Castres dans le mois d'août de l'année suivante. Au jugement de M. Nayral, Jean-Jacques Pélisson possédait de vastes connaissances en droit public, et était de plus réputé un excellent littérateur. On a de lui un *Abrégé* du volume d'arrêts de Géraud Maynard, contenant toute la jurisprudence du Languedoc. « Nous avons découvert une circonstance peu connue, ajoute M. Nayral. Ce volume d'arrêts appartenait presque en entier à Pélisson, qui l'avait lui-même rédigé et publié. Géraud Maynard eut seulement le mérite de recueillir les matériaux. Ce livre fut traduit en plusieurs langues. » De son mariage avec *Jeanne de Fontanier*, d'une illustre famille du Languedoc (morte à Paris dans la religion protestante, et enterrée le 17 avril 1673, à l'âge de 70 ans), lui naquirent quatre enfants : deux filles, dont l'une épousa *Rapin-Thoyras*, le père de l'historien (1), et deux fils, GEORGES et PAUL, dont nous allons esquisser la vie.

I. Georges Pélisson naquit à Castres en 1620. Jeanne de Fontanier, sa mère, dirigea elle-même sa première éducation. C'était une « femme de beaucoup d'esprit, mais fort entêtée du calvinisme, » selon l'heureuse expression de l'abbé d'Olivet, c'est-à-dire, qu'elle était très-pieuse, et qu'elle persista jusqu'à la fin dans son *entêtement*, malgré toutes les séductions qu'on mit en œuvre pour l'en guérir.

Les Réformés avaient à Castres un collége très-estimé. Le jeune Pélisson y fit ses humanités (2), puis il alla étudier le droit à l'université de Cahors, où, dit-on, il prit ses degrés dès l'âge de 14 ans. « On prétend, dit M. Nayral, qu'il avait plus d'esprit que son frère. » Il fut un des fondateurs de l'Académie de Castres. De 1648 à 1656, il lut devant cette société différentes pièces de sa composition, tant en prose qu'en vers. On cite aussi des *Remarques sur l'art d'aimer d'Ovide*, et une trad. des *Épîtres de Sénèque*. Mais de tout cela il ne reste que les titres. « Il se serait certainement distingué parmi les beaux esprits, dit l'abbé Faur-Ferriés dans ses Mémoires, si son extrême bizarrerie n'avait gâté toutes ses belles qualités ; il était toujours brouillé avec sa mère et son frère ; il menait à Paris une vie fort obscure et il ne voyait que très-peu de personnes. Il travaillait beaucoup ; mais tous ses ouvrages n'étaient que des brouillons en feuilles volantes, que lui seul pouvait déchif-

(1) Un autre *Jacques Pélisson*, sieur de Bouchedaigne, est signalé dans une Remontrance envoyée au roi Charles IX, en 1563, par la noblesse protestante du Maine (*Voy.* Pièc. justif. N° XXIII).

(1) Et non pas l'historien, comme le dit M. Nayral. — La seconde ne serait-elle pas *Susanne Pélisson*, femme de *Loride-des-Galesnières*, avocat au parlement, qui fut enterrée aux SS. Pères, le 2 avril 1680 ?

(2) C'est par erreur que M. Nayral dit que « Jeanne de Fontanier confia ses deux fils aux soins d'*Alexandre Morus*, alors ministre à Castres. » Morus, étant né sur la fin de 1616, était presque leur condisciple, et il n'a d'ailleurs jamais rempli les fonctions de pasteur à Castres. Peut-être le biographe a-t-il voulu parler du père de Morus, qui était principal du collége ?

frer, et qu'il jetait souvent au feu, lorsqu'il était de mauvaise humeur; aussi le public n'a presque rien de sa façon.» Le 10 mars 1659, il fut pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Metz. Il mourut le 9 déc. 1676 (1). On n'a de lui qu'un livre de peu de valeur : *Mélange de divers problèmes, où sont contenues de nouvelles raisons sur plusieurs choses morales ou sur d'autres sujets*, Paris, 1647, in-12 de pp. 336 sans la préface.

II. Paul Pélisson-Fontanier (ainsi appelé du nom de sa mère qu'il ajouta à son nom patronymique, sans doute pour se distinguer de son homonyme Paul Pélisson, procureur au parlement), naquit en 1624. Béziers et Castres se disputent l'honneur de l'avoir vu naître. Pendant plus d'un siècle, Béziers a joui de cette gloire sans conteste; mais dans ces derniers temps, la ville de Castres semble avoir réussi à la frustrer de cet honneur. M. de Labouïsse-Rochefort a publié là-dessus, en 1826, une savante dissertation, que tout habitant de Castres doit tenir pour concluante. Nous ne déciderons pas, quant à nous; c'est aux registres de l'église, soit de Béziers, soit de Castres, que cette décision appartient; mais nous ferons observer qu'une prétention telle que celle de Béziers n'aurait pu se produire sans quelque espèce de fondement (2). Quoi qu'il en soit, cette ville n'aurait guère eu que les premiers vagissements de l'enfant; ce fut à Castres que le jeune Pélisson passa son enfance et fit ses premières études. Son esprit était extrêmement précoce, et l'on pourrait le citer parmi les enfants-prodiges. Il avait à peine accompli sa onzième année, qu'il avait déjà terminé ses humanités. Après un cours de philosophie à Montauban, il alla faire son droit à Toulouse. « A peine eut-il donné quelques mois à l'étude, rapporte son panégyriste d'Olivet, qu'il entreprit de paraphraser les Institutes de Justinien. A la vérité, il n'en publia que le premier livre; mais ce premier livre suffiroit pour nous faire douter que ce pût être l'ouvrage d'un jeune homme, si la date de l'impression n'en faisoit pas foi. » Pélisson ne s'était pas borné à l'étude des langues savantes, il possédait parfaitement l'italien et l'espagnol. Au dire de son neveu (1), le célèbre Rapin-Thoyras, dont nous aurons plus d'une fois l'occasion de rapporter le témoignage dans le cours de cette notice, « Il excellait surtout dans la connaissance de la langue grecque, qui lui était très-familière, quoiqu'il n'affectât de se faire valoir par là. » Il recherchait plutôt la vaine gloire du bel esprit; il tournait très-galamment de petits vers. Ses études terminées, il eut la curiosité de voir Paris. *Conrart*, à qui il avait été recommandé, fut son introducteur dans le monde lettré; il ne pouvait choisir un meilleur guide. Ce fut sans doute cette fréquentation des beaux esprits de la capitale qui lui donna l'idée d'écrire son *Histoire de l'Académie* (2). Rappelé par ses parents, Pélisson dut retourner à Castres, et s'attacha au barreau. Déjà de brillants succès lui avaient ouvert la carrière, lorsqu'une affreuse maladie, la petite vérole, qui « non-seulement lui déchiqueta les joues, et lui déplaça presque les yeux, mais affoiblit

(1) Signèrent sur le registre de l'église, comme témoins, *Paul de Ferrier* (Faur-Ferriès?) sieur du Terral, cousin germain du défunt, et *Antoine de Thomas*, conseiller en la cour des comptes de Montpellier.

(2) Selon M. Marturé, dans son Histoire du pays Castrais, Pélisson serait né à Béziers, en 1624, « pendant que la Chambre de l'Edit était dans cette ville; il n'avait que 5 ans, continue-t-il, lorsque sa famille revint à Castres, en 1629, après le rétablissement de la Chambre de l'édit parmi nous. »

(1) Voyez l'intéressante lettre de Rapin-Thoyras à *Le Duchat* que M. *Jean de Dompierre-de-Jonquières*, chef de division au ministère des cultes à Copenhague, et descendant par les femmes de la famille de notre historien, dont il possède les papiers, a communiquée au Bulletin de l'hist. du protestantisme, T. VI. p. 71.

(2) Ancillon, dans sa Vie de Conrart, accuse Pélisson d'ingratitude. Il devait à Conrart la communication de ses Registres d'où il tira « la meilleure et la plus grande partie de son Histoire, » et il le mentionne à peine. Au lieu de lui consacrer un éloge comme à ses collègues, il se borne à citer son nom avec sa qualité de conseiller, secrétaire du roi, et il passe outre.

et ruina pour toujours son tempérament, » le força à y renoncer. Il se voua tout entier aux lettres. Il fut un des fondateurs de l'Académie de Castres. Entre autres pièces qu'il lut dans ses réunions, on cite des poésies et la trad. en prose des quatre premiers livres de l'Odyssée. « Dès son enfance, remarque Fénelon dans son Éloge, il apprit d'Homère, en le traduisant presque tout entier, à mettre dans les moindres peintures et de la vie et de la grâce. » Quelque temps auparavant, il avait déjà tenté de fonder à Toulouse, avec le concours de ses amis, une semblable société, mais elle n'eut qu'une existence éphémère. Depuis sa disgrâce, le séjour de la province lui était devenu odieux; il éprouvait le besoin de se distraire, de rencontrer dans le monde de nouveaux visages qui ne lui rappelassent pas toujours ce qu'il avait perdu.

En 1652, il retourna donc à Paris et acheta une charge de secrétaire du roi. Les personnes avec lesquelles il avait été en relation lors de son premier voyage, eurent de la peine à le reconnaître. Suivant l'expression du président Guilleragues, répétée par Mme de Sévigné, il abusait de la permission qu'ont les hommes d'être laids, mais ajoutons, avec d'Olivet, qu'avec toute sa laideur il n'avait qu'à parler pour plaire; « une certaine éloquence de conversation, un enjouement délicat, des manières douces et liantes » lui gagnaient bientôt les cœurs. Aussi, malgré tous les désavantages de sa figure, fit-il une passion, et une passion sincère qui causa le désespoir de bien des rivaux. On dit même que Conrart n'eut pas à se louer d'avoir introduit le loup dans la bergerie.

Enfin Acanthe (1), il se faut rendre,
Votre esprit a charmé le mien;
Je vous fais citoyen de Tendre,
Mais de grâce n'en dites rien.

Renfermer son triomphe? cela n'était guère possible; le secret fut bientôt le bruit de la ville et de la cour. Il y eut, à la suite de cette déclaration inattendue, une explosion de petits vers que l'on a réunis sous le titre de la Journée des madrigaux. Heureux temps des petites choses! « Parmi les personnes qu'il cultiva, et que son mérite lui avoit données pour amies, Mlle de Scudery, dit d'Olivet, tient le premier rang: une parfaite conformité de génie, de goût et de sentimens, les avoit faits l'un pour l'autre. Jamais peut-être liaison si tendre, ni si constante. Ou ils se virent, ou ils s'écrivirent tous les jours, durant près de cinquante ans, hors une partie du temps que M. Pellisson fut à la Bastille... Un autre favori des Muses, le célèbre Sarasin, étoit de leur société. Le recueil de ses œuvres fut dédié à Mlle de Scudery, et accompagné d'une préface où le bon cœur de M. Pellisson ne se fait pas moins sentir que la justesse de son esprit. » Une petite anecdote que raconte le panégyriste, et qui lui semble très-singulière, mais qui nous semble à nous toute naturelle, c'est que passant à Pézenas où son ami était mort, il alla répandre des pleurs sur sa tombe et fit célébrer un service à son intention. Qui oserait le condamner? L'ami entrait dans les sentiments de son ami. L'amitié est une religion devant laquelle tous les dissentiments s'effacent. Mme de Sévigné avait bien raison de dire de Pélisson que, si on le dédoublait, on trouverait au-dessous de sa laideur une belle âme. Sensible et affectueux, il était capable de forts attachements. Il y a dans sa vie une foule de traits qui lui font le plus grand honneur. Mais n'anticipons pas.

Pélisson aborda la carrière littéraire par un triomphe jusqu'alors inouï, et où l'on doit faire une large part aux caprices de la fortune. L'Académie, à qui il présenta le manuscrit de son Histoire de cette compagnie, fut si flattée de cet hommage qu'elle reçut l'auteur par acclamation au nombre de ses membres en déclarant que « la même grâce ne pourrait plus être faite à personne sous quel-

(1) C'est sous ce nom et sous celui d'Herminius que Pélisson est mis en scène dans les romans de mademoiselle de Scudéry.

que considération que ce fût. » Comme l'honorable compagnie était au complet, Pélisson ne fut d'abord admis aux séances qu'en qualité de surnuméraire; il remercia l'assemblée de l'honneur qu'elle lui avait fait, le 30 déc. 1652. L'année suivante, la mort de M. Cerisay ayant laissé un fauteuil vacant, il en prit possession et prononça son discours de réception, le 17 nov. 1653. Il était né chanceux. Après être entré à l'Académie d'une manière si brillante, il devait y avoir pour successeur et pour panégyriste l'illustre Fénelon (en 1693). Une fois dans la place, l'auteur de l'Histoire de l'Académie sembla s'endormir sur ses lauriers. Mais il espérait bien se pousser par d'autres moyens, car il avait l'ambition des grandeurs. Il se joignit à Conrart et à Bezons pour fonder un prix de poésie en l'honneur du monarque, et après la mort de ses collègues, il supporta seul les frais de cette fondation.

« Au reste, il n'avoit pas moins, au jugement de d'Olivet, l'esprit des affaires que celui des lettres, et lors même qu'il avoit paru faire son capital de la poésie et d'autres semblables amusemens, il n'avoit pas laissé de travailler en même temps à se faire un fonds de connoissances utiles, qui le rendoient propre à toute sorte d'emplois.» Le surintendant des finances, Fouquet, le distingua, et, en 1657, il le nomma son premier commis. Le commis ne tarda pas à devenir le confident du maître. En 1659, il fut pourvu d'une charge de maître des comptes à Montpellier, puis, en 1660, nommé conseiller du roi en ses conseils. Sa faveur était grande, et il en usait libéralement. « Quatre années tranquillement passées dans cet emploi [de premier commis], lui firent goûter, dit d'Olivet, le plus doux plaisir d'une grande âme, le plaisir de pouvoir faire du bien.» La veuve de Scarron, entre autres, lui dut la pension qu'elle obtint de la libéralité du roi, mais, dans la suite, Mme de *Maintenon* ne voulut pas s'en souvenir. Nous approchons de la catastrophe. L'orgueil du surintendant osa se heurter à un orgueil plus fort que le sien. La fête splendide qu'il donna à Louis XIV dans sa terre de Vaux (1) annonça sa chute. Dans cette fête, on avait joué les Fâcheux de Molière, et Pélisson y avait ajouté un prologue à la louange du monarque. «Comme il avoit eu part à la faveur de Fouquet, écrit Rapin-Thoyras, il eut aussi part à sa disgrâce, et il fut arrêté avec lui à Nantes [5 sept. 1661], et conduit à la Bastille, où il fut détenu quatre ans, parce qu'il ne voulut jamais abandonner les intérêts de son bienfaiteur. Cette longue prison ne fut pas le seul effet de son attachement à M. Fouquet. Comme il passa toute sa vie dans les sentiments de reconnoissance pour son patron, il s'attira par là l'inimitié de MM. Le Tellier, Louvois et Colbert, qui ne lui pardonnèrent jamais cet attachement invincible aux intérêts de M. Fouquet, non plus qu'une certaine satire en vers qu'il fit étant à la Bastille, dans laquelle MM. Le Tellier et Colbert étoient trop bien désignés, et que ses amis eurent l'imprudence de faire imprimer. Comme il n'avoit ni plume, ni papier, ni encre, il écrivit cette satire sur la marge des livres qu'il lisoit avec de petits crayons qu'il faisoit du plomb qu'il détachoit des vitres de sa chambre. » On connaît les Mémoires qu'il composa en faveur du surintendant, et qui sont sans contredit les meilleurs de ses écrits. L'éloquence du barreau était surtout propre à son génie. On sent qu'il avait fait une étude sérieuse de l'orateur romain. « Tout y [dans ces Mémoires] va au but, dit La Harpe, et rien ne sort du sujet; on y admire la noblesse du style, des sentiments et des idées, l'enchaînement des preuves, leur exposition lumineuse, la force des raisonnements, et l'art d'y mêler, sans disparate, une sorte d'ironie aussi convaincante que les raisons. C'est ce que l'éloquence judiciaire

(1) Il y avait dépensé, d'après Voltaire, dix-huit millions; on lisait partout sur les murs cette devise ambitieuse *Quò non ascendam?*

a produit de plus beau dans le dernier siècle, et le fruit d'un vrai talent oratoire, animé par le zèle d'une amitié courageuse. » C'était mieux encore qu'un morceau d'éloquence, c'était une honnête et courageuse action. Cependant ses efforts furent vains pour sauver le grand dissipateur (1); Louis XIV y mit tout l'acharnement d'un cœur blessé. Quant à Pélisson, il fut mal payé de son dévouement, on redoubla de rigueur envers lui; on lui retira l'encre et le papier; on plaça un espion dans sa chambre. Mais cet espion, il le gagna et il s'en servit pour correspondre avec Mlle de Scudéry. Cette bonne demoiselle s'employa de tout son pouvoir à adoucir la triste position de son ami. L'amour est ingénieux, il lui suggéra mille petites ruses. On sait que pour rompre la monotonie de sa solitude, qu'un demi-sauvage, basque d'origine, mis auprès de lui comme domestique, n'était pas fait pour égayer, Pélisson eut l'idée d'apprivoiser une araignée. Delille en a immortalisé le souvenir dans son poëme de la Pitié.

Dans ces lieux ennemis,
Un insecte aux longs bras, de qui les doigts agiles
Tapissoient ces vieux murs de leurs toiles fragiles,
Frappe ses yeux : soudain, que ne peut le malheur !
Voilà son compagnon et son consolateur !
Il l'aime, il suit de l'œil les réseaux qu'il déploie,
Lui-même, il va chercher, va lui porter sa proie.
Il l'appelle, il accourt, et jusque dans sa main,
L'animal familier vient chercher son festin.

Le procès dura plus de trois ans. L'affaire se termina par une sentence de bannissement, peine que le roi dans sa *clémence* commua en une prison perpétuelle. Pélisson était donc bien mal avisé, lorsque, redoutant la sévérité d'une commission, il implorait pour le surintendant la justice du roi. « Mais, Sire, lui disait-il, quelque résolution qu'il plaise à Dieu inspirer à Votre Majesté sur ce sujet, ce que je ne puis m'empêcher d'espérer, c'est que, si Votre Majesté ne renvoie point M. Fouquet à ses juges naturels ; si elle n'accorde point ce que la sage et vertueuse mère, ce que la famille désolée de cet infortuné lui ont déjà demandé avec tant de larmes, qui est de ne lui point donner d'autres juges que Votre Majesté même, suivant les clauses expresses de ses lettres de surintendant, qui l'affranchissent de toute autre juridiction; s'il faut que le premier et le plus malheureux des surintendants subisse effectivement le jugement d'une chambre de justice comme un simple et misérable homme d'affaires, au moins Votre Majesté lui réservera-t-elle en sa personne une justice supérieure à la chambre de justice, une justice où Votre Majesté n'appellera point seulement sa sévérité, mais aussi sa bonté, sa clémence et son cœur vraiment royal pour y venir donner leur suffrage. » Aucune charge spéciale ne pesait sur le premier commis. Aussi ne fut-il jamais question de lui faire son procès. Il ne parut dans cette affaire que comme témoin, mais on jugea bon de le laisser en prison. « On l'auroit donc laissé peut-être toute sa vie à la Bastille, écrit Rapin-Thoyras, si le roi lui-même n'avoit témoigné quelque bienveillance pour lui. Mais on trouva le moyen d'opposer à la bonne volonté du roi la religion du prisonnier. Cela fut cause que le roi souhaita qu'il se rendît digne de ses grâces en changeant de religion. Mon père, qui connaissoit parfaitement M. Pélisson, son beau-frère, ne doutait nullement que ce témoignage de la bienveillance du roi ne fût la principale [cause] du changement de M. Pélisson. Dès lors, il commença à étudier fort exactement les controverses, mais certainement avec un désir secret de trouver cause à se satisfaire dans la religion romaine. Il y a beaucoup d'apparence qu'il se laissa éblouir

(1) On raconte, d'après le Mercure de France, du 10 août 1782, que Pélisson désirant être confronté avec Fouquet dans l'intention de lui donner couvertement quelque bon conseil, ne craignit pas de paraître l'abandonner pour se ranger du côté de ses ennemis. L'entrevue eut lieu en présence des commissaires. Il soutint son rôle avec habileté ; mais, au milieu de ses dépositions, il eut l'art de faire entendre à son ami abusé, que certains papiers compromettants avaient été détruits. Fouquet comprit et son ressentiment se changea en admiration. N'est-ce pas là le sublime du dévouement?

par le dogme de l'autorité de l'Église, si rebattu depuis par MM. de Meaux, Arnaud et Nicole. Quoi qu'il en soit, il sortit de la Bastille sans avoir changé de religion; mais peu de temps après, il fit abjuration. Comme il sentoit bien qu'il y avoit quelque chose d'odieux dans un changement fait par des motifs humains, il affecta toute sa vie de témoigner qu'il étoit véritablement converti. » Nous avons parlé plus haut de ses dispositions à obliger. Dans le temps de sa prospérité, il mettait volontiers son crédit au service des hommes de lettres, et souvent même il les secourut de ses deniers. Nous rapporterons un fait qui lui fait honneur.

Non content d'avoir fait exempter de tailles *Tannegui Le Fèvre*, le père de Mme *Dacier*, il lui faisait remettre chaque année, par l'entremise de Ménage, une somme de 100 écus. Ménage avait ordre de taire le nom du bienfaiteur. Le savant helléniste ignorait donc d'où lui venait ce secours; mais après l'emprisonnement de Pélisson, cette pension ayant été forcément supprimée, Ménage crut devoir lui révéler le secret. Le Fèvre paya dignement sa dette de reconnaissance. Il ne craignit pas d'offenser le souverain en dédiant à son bienfaiteur dans la disgrâce deux de ses savants ouvrages, son Lucrèce et le traité de la Superstition de Plutarque. C'est ainsi que le désastre du surintendant Fouquet suscita plusieurs traits de fidélité au malheur qui font honneur à l'humanité. Disons encore qu'avant de s'enfoncer dans les subtilités de la controverse, Pélisson avait recherché des consolations plus douces dans le commerce des Muses. Outre la *Satire* dont nous avons parlé, il composa une *Elégie* sur la disgrâce de son protecteur, et le poëme d'*Eurimédon*. Peu à peu, on se relâcha de la grande rigueur dont on en usait envers lui; on lui permit des livres, la Bible et les Pères de l'Eglise; « il lut particulièrement les grecs, qui lui parurent, dit d'Olivet, si fort opposés au dogme affreux de Calvin sur la prédestination, que l'évidente fausseté de ce dogme capital suffit pour troubler sa conscience, et pour lui rendre suspects les autres points du calvinisme. Plus il les examina, plus il en reconnut l'erreur. » Il avait de trop bonnes raisons pour cela; il n'avait pas l'abnégation du martyr. « Après quatre ans et quelques mois de prison, continue le panégyriste, il fut élargi (1). Mais quoique catholique dans l'âme, il différa encore de quatre autres années son abjuration, par des motifs que le monde appelle principes d'honneur, mais que les casuistes nomment foiblesse et mauvaise honte. Tout son bien s'étoit dissipé pendant sa prison, il ne vouloit pas que l'on pût le soupçonner de s'être converti par des vues de politique et d'intérêt. Telle étoit son inquiétude, quand le roi touché de la fermeté qu'il avoit marquée dans ce qu'il avoit cru son devoir, voulut s'attacher un si fidèle serviteur, lui assura deux mille écus de pension et lui ordonna de se tenir à la Cour. Alors sa fortune n'étant plus dans son idée un obstacle à son changement de religion, il se déroba pour en aller faire la cérémonie dans l'église souterraine de Chartres, et il la fit le 8 d'octobre 1670. » Quelle comédie! Voltaire résume parfaitement en deux mots toute cette scène: « Beaucoup plus courtisan que philosophe, dit-il, Pélisson changea de religion, et fit fortune. » Les honneurs n'avaient pas attendu cette conversion, ce qui prouve que, dès l'époque de son élargissement, l'homme était bien sincèrement gagné aux yeux du monarque, qui n'égarait pas ses faveurs. Il le nomma son historiographe. Pélisson le suivit en cette qualité dans la campagne de la Franche-Comté, dont il écrivit la relation. On dit même qu'il obtint la faveur de coucher plusieurs fois dans la chambre du monarque et qu'il en fut extrêmement honoré. Plus tard, le grand roi lui associa, dans ses fonctions d'historiographe, Racine et Boileau. C'était, à bien voir les choses, un grand hon-

(1) En souvenir de sa sortie de la Bastille, il délivrait chaque année un prisonnier.

neur; mais il ne le prit pas ainsi, il s'en formalisa, et de dépit il laissa inachevée l'histoire qu'il avait commencée. De nouvelles grâces purent le dédommager. En 1671, le roi lui fournit plus de la moitié de l'argent nécessaire pour acheter une charge de maître des requêtes; il lui donna un brevet pour assister au petit coucher et au petit lever : faveur très-particulière en ce temps-là, dit Rapin-Thoyras; puis ayant pris le petit collet, Pélisson fut gratifié d'un prieuré et d'une abbaye d'un revenu de 10,000 livres (20,000 d'après d'Olivet), et finalement, en 1676, il fut chargé de l'administration du tiers des économats et plus tard des biens des Réfugiés. En cette dernière qualité, il avait la haute main sur toutes les conversions à prix d'argent. C'était l'évêque de Grenoble, Le Camus, depuis cardinal, qui, dans son mépris de la créature humaine, avait imaginé ce moyen de persuasion. Au moins était-il plus doux que les dragonnades et les gibets. Louis XIV avait consacré à cette œuvre pie, par laquelle il espérait racheter bien des péchés, les revenus des abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Cluni, et le tiers des économats, c'est-à-dire le tiers du revenu des bénéfices qui tombaient en régale et dont le roi jouissait pendant la vacance. La demande étant considérable, ces revenus étaient insuffisants, et il fallait y apporter la plus stricte économie. Dans un mémoire adressé aux évêques, Pélisson leur marquait que, dans des cas exceptionnels, ils pourraient aller jusqu'à cent francs. Mais généralement le prix d'une conscience n'était pas aussi élevé, et l'on a calculé que, en moyenne, il n'allait guère au-dessus d'un écu de six livres (1). C'est dans ces dégradantes occupations que l'auteur des Mémoires pour Fouquet passa une partie de sa vie. O divine Clio, pourquoi nous as-tu abandonné?

Reconnaissons cependant que cette fièvre de conversion avait ses intermittences. Rapin-Thoyras nous en fournit la preuve. « Il auroit fallu avoir des yeux bien perçants, dit-il, pour démêler ses sentiments secrets parmi ses actions extérieures, par lesquelles il affectoit sans cesse de témoigner une persuasion très sincère de son attachement à la religion romaine, et de quelques-unes desquelles vous avez été le témoin. La seule chose qui auroit pu causer quelque soupçon, mais qui n'étoit pas publique, c'est que depuis son changement jusqu'au temps de la grande persécution, il ne fit jamais aucun effort pour pervertir ni ma mère, sa sœur, ni mon père, ni mon frère aîné, ni moi. Mon frère et moi demeurâmes deux mois avec lui à Paris en allant étudier à Saumur, sans qu'il nous dit jamais un seul mot sur la religion. Je passai seul avec lui une autre fois environ deux ou trois mois, sans qu'il me parlât sur ce sujet. Dans le temps même de la persécution, il rendit de si grands services à notre famille par ses recommandations auprès de M. le duc de Noailles, de M. de Bâville, de l'évêque de Saint-Papoul, que nous fûmes peut-être les seuls dans la province de Languedoc qui, sans vouloir changer de religion, ne fûmes point persécutés et n'eûmes pas même de logement. Mais depuis que je fus arrivé à Londres, je me vis obligé à soutenir de terribles assauts contre lui. Il me tenta par toutes sortes de voies. ...Mon obstination, c'est ainsi qu'il l'appeloit, le dégoûta enfin de moi, et lui fit perdre l'espérance qu'il avoit conçue de me persuader. Deux choses, entre autres, contribuèrent à me faire perdre ses bonnes grâces. La première fut que, comme il s'efforçoit dans ses lettres de me persuader par son exemple, je lui répon-

(1) Voici, d'après les cartons Rulhières (*Suppl. franç.* 4026. 1), un tarif des conversions en Aunis et Saintonge: En 1681, conversions 1503; frais, 11,659 liv.; taux moyen, par dragonnade, 7 fr. 75 c.—En 1682 (janv. et fév.), conversions 189; frais, 2,347 liv. 10 sous; taux moyen, 13 fr. 50 c. — (Mars — au 15 juin), conversions 257; frais, 2,580 liv.; taux moyen, 10 fr.—(Du 2 mai—10 août), conversions, 110; frais, 1,400 liv.; taux moyen, 12 fr. 70 cent. — (4 août—19 oct.), conversions, 80; frais, 1,533 liv.; taux moyen, 19 fr. 10 cent.

dis naïvement que je trouvois fort étrange que lui, qui avoit fait profession ouverte de n'avoir changé de religion qu'avec connoissance de cause, voulût me persuader de changer par d'autres motifs. Il fut piqué de ce reproche, mais encore plus d'une raillerie, quoique très-innocente de ma part. Il avoit fait un livre intitulé: *Réflexions sur les différends de religion* (1) dans lequel il prétendoit avoir battu les Réformés eux-mêmes. Il me fit donner ce livre par M. de Bonrepos [leur parent commun], et m'écrivit en même temps qu'il me prioit de lire ce livre avec exactitude et de lui en dire mon sentiment comme je me le dirois à moi-même, sans consulter qui que ce fût. J'obéis exactement à son ordre. Je ne sais si vous avez lu ce livre, mais quoi qu'il en soit, il ne respire que la douceur et la charité, et il établit pour maxime qu'on ne convertit point les gens en leur disant des injures et par la violence, etc. Comme il ne m'avoit point averti qu'il fût l'auteur de ce livre et que M. de Bonrepos ne me l'avoit pas dit, je ne le crus point de lui. Ainsi entre plusieurs choses, je lui dis que j'approuvois beaucoup les maximes de douceur que l'auteur établissoit ; mais qu'il me sembloit qu'elles venoient assez mal à propos dans un temps où manifestement on suivoit en France des maximes toutes contraires; qu'il me sembloit entendre Sganarelle écrire à sa femme : *Mon cher cœur, je vous rosserai. Doux objet de mes yeux, je vous assommerai.* Depuis ce temps-là, il cessa peu à peu ses sollicitations, et je n'eus pas beaucoup de peine à m'apercevoir qu'il n'avoit plus pour moi les sentiments qu'il avoit eus auparavant. Cependant quelques années après, M. de *La Bastide* me procura de sa part un présent de 50 pistoles, pour m'aider à supporter les frais d'une grande blessure que j'avois reçue au siége de Limerick en Irlande. Voilà, Monsieur, les contrastes qui donnent quelque lieu de douter de ses sentiments intérieurs par rapport à la religion.» Après sa conversion, Pélisson ne s'occupa plus que de matières théologiques, « il n'eut dès lors que ces deux objets devant les yeux, dit d'Olivet, l'avancement de la religion et la gloire du Roi. » Il travaillait à un traité sur l'Eucharistie — sujet déjà si souvent épuisé, — lorsqu'il tomba malade à Versailles. « Quoique indisposé, raconte M. Nayral, il voulut aller à l'église, c'était le jour anniversaire de son abjuration. Cette sortie lui devint funeste. Le roi, informé de son état, lui envoya Bossuet, l'abbé de Fénelon (1) et le P. Lachaise. Pélisson leur déclara qu'il se confesserait le lendemain à onze heures. Après le départ de ces Messieurs, il se trouva fort abattu. La mort ne tarda pas à le surprendre. C'était le 7 fév. 1693, sur les sept heures du matin. » L'abbé Faur-Ferriés, dans ses Mémoires, rapporte ainsi ses derniers moments : « Quelques heures avant sa mort, il écrivit de sa main à Mlle de Scudéry de ne se point alarmer de son mal, qui n'étoit point si grand qu'on le croyoit. Il se promena le soir un peu dans sa chambre; il se mit tout habillé sur son lit, il s'endormit, et il fut trouvé mort lorsque M. l'abbé de Ferriés, trouvant son sommeil trop long, voulut le faire éveiller. Ainsi, ajoute l'abbé, les bruits que les protestants ont fait courir, qu'il n'avoit pas voulu recevoir les sacremens et qu'il

(1) Cet ouvrage contient 4 vol. in-12, qui parurent successivement. Le premier sous ce titre, 1686; — Le 2e : *Réponse aux objections d'Angleterre et de Hollande, ou de l'autorité du grand nombre dans la religion*, 1687; — le 3e : *Les chimères de M. Jurieu, Réponse générale à ses Lettres pastorales*, 1690; — le 4e *de la Tolérance des Religions; Lettres de M. de Leibnitz et Réponses de M. Pellisson*, 1692. Le principal argument de Pélisson est l'infaillibilité de l'Eglise. Tenter la conciliation, c'était tenter l'impossible. Comment concilier deux principes qui s'excluent, l'autorité et la liberté?

(1) « Oui, je l'ai vu les larmes aux yeux, je l'ai entendu, il m'a dit tout ce qu'un catholique nourri depuis tant d'années des paroles de la foi, peut dire, pour se préparer à recevoir les sacrements avec ferveur. La mort, il est vrai, le surprit venant sous l'apparence du sommeil; mais elle le trouva dans la préparation des vrais fidèles. » (Eloge de Fénelon.)

étoit mort calviniste, ne sont qu'une pure calomnie, qui n'a pas le moindre fondement. C'est de quoi l'illustre évêque de Meaux, M. Bossuet, son intime ami, et qui connoissoit mieux que personne ses véritables sentimens, a rendu témoignage dans sa lettre à Mlle de Scudéry, qui a été rendue publique.» Pour l'honneur de l'humanité, nous souhaitons qu'il ait été sincère dans sa conversion, et nous sommes tout disposé à l'admettre, tant l'hypocrisie nous fait horreur. Rapin-Thoyras a aussi cherché, de son côté, à pénétrer le mystère. « Lorsque j'accompagnai, dit-il, mylord Portland dans son ambassade de France en 1698, je fis tout mon possible pour découvrir si le bruit qui avoit couru que M. Pélisson étoit mort huguenot avoit quelque fondement; mais pour dire la vérité, je ne découvris rien de positif. Quelques-uns me dirent qu'absolument il n'avoit pas voulu communier. D'autres me dirent qu'on lui avoit proposé de recevoir la communion sur-le-champ, mais qu'il l'avoit refusé en disant qu'il avoit accoutumé de ne pas communier sans préparation; qu'il avoit pris jour avec M. l'évêque de Meaux pour communier, mais qu'il fut prévenu par la mort. Cela paroît assez naturel, mais aussi il peut avoir été inventé pour couvrir son refus. Je trouvai à Paris un de ses valets de chambre qui avoit quelque emploi à la Cour, mais il me parut si réservé quand je voulus lui toucher cette corde, qu'il me fit soupçonner qu'il y avoit quelque chose qu'il n'étoit pas à propos de me découvrir. Ce qu'il y a de certain, c'est que le curé de Versailles se plaignit au roi, même avant sa mort, et qu'immédiatement après qu'il eut expiré, le roi fit mettre le scellé dans sa maison de Versailles et de Paris, je ne sais sous quel prétexte. Quoi qu'il en soit, aucun de ses neveux ou nièces n'a profité d'un sou de sa succession, et j'ignore encore de quelle manière le roi dispose de ses effets (1). » En résumé, on en est réduit aux conjectures et la charité chrétienne veut qu'on prenne les choses pour le mieux. Cependant cette charité gouverne rarement le monde. On fit courir toute sorte d'épigrammes. Celle du poëte Linière est restée :

Ne jugeons jamais d'une vie
Que son flambeau ne soit éteint.
Pélisson est mort en impie,
Et La Fontaine comme un saint.

Pélisson, au jugement de Voltaire, n'était qu'un poëte médiocre (1); mais il a passé et il passe encore de nos jours pour un de nos bons écrivains. « Dans ses plaidoyers pour le surintendant Fouquet, il s'éleva, dit Chénier, jusqu'à l'éloquence. » L'auteur du Siècle de Louis XIV faisait cas de son Histoire de la conquête de la Franche-Comté; mais Chénier nous semble être dans le vrai lorsqu'il prétend que dans cet écrit, « d'ailleurs si correct, » Pélisson est moins historien que panégyriste.

Voici la liste des ouvrages qu'il composa avant sa conversion :

I. *Paraphrase des Institutions de l'empereur Justinien*, Paris, 1645, 8°.

II. *Relation contenant l'Histoire de l'Académie françoise*, Paris, 1653, in-8°. — « Aurions-nous cru, écrit d'Olivet, si ce n'étoit pas un fait attesté par l'auteur [dans sa préface] que son Histoire de l'Académie, un ouvrage regardé aujourd'hui comme un chef-d'œu-

(1) M. Ch. Read, directeur du Bulletin, ajoute en note : « Tous les papiers concernant les sciences et la littérature furent remis, par ordre du roi, à M. l'abbé de Faur-Ferriés, cousin germain de Pélisson. Le roi lui avait accordé de rentrer dans ses biens, qui avaient été confisqués. Un ministre éluda l'exécution de cet ordre. Un autre ordre fit défense aux porteurs de certains billets souscrits par Pélisson dans l'intérêt de Fouquet, lorsqu'il était son premier commis, de rien demander pendant sa vie; mais ces créanciers eurent hypothèque sur les biens qu'il laissa. »

(1) Le méchant auteur de Candide a fait cette courte énumération des pièces du bagage littéraire de l'auteur de l'Hist. de l'Académie. « On a de lui beaucoup d'ouvrages, des *Prières pendant la messe*, un *Recueil de pièces galantes*, un *Traité sur l'eucharistie*, beaucoup de vers amoureux à *Olimpe*. Cette *Olimpe* était mademoiselle *des Vieux*, qu'on prétend avoir épousé le célèbre Bossuet avant qu'il entrât dans l'Eglise, etc. »

vre par tout ce qu'il y a de personnes qui ont du goût, ait pu cependant n'être pas bien reçue à sa naissance? Pour moi, je ne saurois me persuader que les mécontens en aient voulu à la forme de cette Histoire, car que voit-on en ce genre de plus achevé? Peut-on mieux narrer que M. Pellisson? Quelle naïveté, jointe à un art infini! Quels tours ingénieux, sans que la simplicité en souffre! Mais surtout, et c'est par où M. Pellisson se distingue de ces écrivains qui ne parlent qu'à l'esprit, et dont l'élégance aride n'a rien qui nourrisse l'imagination du lecteur, il a le secret *de mettre dans les moindres peintures et de la vie et de la grâce.* »

III. *Discours, en forme de Préface, sur les Œuvres de M. Sarasin*, Paris, 1653, in-4°, et en tête du recueil des Œuvres du poëte par Ménage.

IV. *Discours au Roi par un de ses fidèles sujets sur le procès de M. Fouquet, avec divers autres écrits sur le même procès*, Paris, 1661, in-4°.

V. *Histoire de la conquête de la Franche-Comté, en* 1668, impr. dans le T. VII des Mémoires de littérat. et d'hist., Paris, 1729.

Quant à ses poésies, elles ont paru, pour la plupart, dans le Recueil des pièces galantes de la galante comtesse de *La Suze* (Paris, 1678, in-12).

PÉLISSON (Jacob-Philippe), conseiller du Collége de médecine, membre de la Société de physique à Berlin, premier médecin de la colonie française, inspecteur du Collége français, naquit à Brême, le 18 juill. 1743. Outre la thèse *De ætiologiæ variolarum per hypothesin tentata explicatione*, qu'il soutint en 1764, les bibliographes ne mentionnent de lui que quatre mémoires sur des questions de physique qu'il publia dans le recueil des Curieux de la nature de Berlin.

PELLETIER (Gaspard), né à Middelbourg, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, est connu par son *Plantarum tum patriarum, tum exoticarum, in Walachriâ Zelandiæ insulâ nascentium synonymia*, Middelb., 1610, in-8°. Il mourut en 1639, laissant un fils, Adrien, qui lui succéda dans la place de médecin de l'hôpital de Middelbourg.

Nous avons quelque raison de supposer que nos deux médecins, dont le nom indique suffisamment l'origine française, descendaient de *Guillaume Pelletier*, docteur en médecine, qui épousa à Loudun, en 1568, *Renée Ribay* (Arch. gén. Tt. 232). Il serait possible que l'apostat *Pelletier*, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler au sujet des désagréments que son livre : *La conversion du sieur Pelletier à la foy catholique, en laquelle il représente au naïf les vrayes et infaillibles marques de l'Eglise contre les opinions des Calvinistes*, Paris, 1609, in-8°, attira à son imprimeur *Jannon*, eût appartenu aussi à cette famille loudunoise, qui était, à ce qu'il paraît, assez nombreuse, et qu'il ne faut pas confondre avec celle des *Le Pelletier* de l'Alençonois. Cette dernière professait encore la religion protestante en 1685, à ce que nous apprend une liste des Huguenots de l'élection d'Alençon, où nous trouvons cités *Le Pelletier-de-La Garencière* avec ses deux sœurs, et l'avocat *Nicolas Le Pelletier* avec ses cinq enfants (*Ibid.* Tt. 270).

PELLICAN. Voy. KÜRSCHNER.

PELLOUTIER (Simon), conseiller ecclésiastique du roi de Prusse, pasteur du Werder, éphore du Collége français, membre de l'Académie des sciences de Berlin et son bibliothécaire, né à Leipzig, le 27 oct. 1694, et mort à Berlin, le 3 oct. 1757.

La famille Pelloutier était originaire des Vallées vaudoises du Piémont; mais à l'époque où ces vallées étaient rentrées sous la domination du duc de Savoie, elle était allée habiter Lyon pour échapper aux persécutions exercées contre les Vaudois. En 1663, le consistoire de l'église de Lyon comptait un *Pelloutier* parmi ses membres (*Arch. de Genève*, N° 3436). Le père de notre Simon était négociant; il se

nommait *Jean*, et sa mère *Françoise Claparède*. Chassés de France par la révocation de l'édit de Nantes, ses parents allèrent s'établir à Leipzig. Ayant perdu son père à l'âge de trois ans, le jeune Pelloutier fut élevé par sa mère, dont il récompensa les tendres soins par ses rapides progrès. En 1701, lorsqu'il eut atteint l'âge d'entrer au collége, elle le conduisit elle-même à Halle, où il fit ses humanités et sa philosophie sous Thomasius, Grundling, Rüdiger. En 1710, il se rendit à Berlin pour suivre les leçons de *Vignolles*, *Lenfant* et *La Croze*. Cultivées par de tels maîtres et favorisées par une excellente mémoire et un ardent désir de s'instruire, les heureuses dispositions de Pelloutier prirent un développement qui permit de prévoir qu'il se placerait un jour parmi les savants dignes de leur réputation. En 1712, il partit pour Genève. A peine y fut-il arrivé, que le prince de Würtemberg-Montbéliard le choisit, malgré sa jeunesse, pour le gouverneur de ses fils, avec qui il suivit pendant deux années les cours de l'académie, s'appliquant, en son particulier, à l'étude de la théologie sous la direction d'Alphonse Turretin et de Bénédict Pictet. En 1714, il retourna à Berlin pour solliciter une place de pasteur. En attendant qu'il s'en présentât une, il assista assidûment aux leçons que Lenfant donnait à quelques jeunes théologiens dans la bienveillante intention de perfectionner leurs connaissances et de leur inculquer plus profondément le sentiment des devoirs du pastorat. L'année suivante, le départ de *Charles-Louis de Beausobre* pour Hambourg ayant laissé vacante la chaire de l'église française de Buchholtz, Pelloutier fut appelé à la remplir. En 1719, il reçut vocation de l'église de Magdebourg, et en 1725 enfin, il devint, comme successeur de *François de Repey*, le collègue de son ancien maître Jacques Lenfant.

Tous ses souhaits se trouvant accomplis, Pelloutier ne songea, pendant quelques années, qu'à remplir consciencieusement ses fonctions, et il y apporta un soin, une exactitude, une ardeur, qui lui gagnèrent l'estime, en même temps que l'aménité de son caractère lui concilia l'affection de son troupeau. Chacun applaudit donc au choix du roi, lorsque ce prince le nomma, en 1738, conseiller ecclésiastique et assesseur du consistoire supérieur, et on le vit avec non moins de satisfaction placé à la tête du Collége français.

Pelloutier se délassait de ses travaux de la journée, en parcourant le soir quelques pages d'un historien de l'antiquité. Ces lectures, faites d'abord sans plan arrêté, ne laissèrent pas de porter leurs fruits. En réfléchissant à ce qu'il avait lu, en comparant les témoignages des écrivains, il se persuada qu'il avait existé dans les temps reculés un peuple puissant dont descendent la plupart des nations européennes, et que ce peuple était les Celtes. Dès lors ses lectures cessèrent d'être pour lui un simple délassement; elles eurent un but vers lequel se dirigèrent toutes ses études, toutes ses recherches : ce but était d'accumuler assez de preuves pour faire partager aux autres sa conviction.

L'entreprise était difficile. Reconstruire l'histoire d'un peuple, qui, comme les anciens Celtes, a disparu, ne laissant d'autres monuments de son existence que quelques pierres isolées et nues, d'autres traditions que quelques chants populaires d'une authenticité peut-être douteuse, sans autre guide que les récits vagues, incomplets, incertains, contradictoires, suspects d'historiens étrangers et d'un âge postérieur, cette tâche demande chez l'historien qui ose l'entreprendre une immense lecture, beaucoup de sagacité, une saine critique, un esprit libre de préjugés, pour discerner le vrai du vraisemblable et du faux, peser les témoignages, déterminer les degrés de probabilité de chaque assertion, et dégager le fait historique d'une multitude d'accessoires fabuleux. Les difficultés n'arrêtèrent pas Pelloutier ; seu-

lement avant de se mettre à l'œuvre, il voulut sonder l'opinion et pressentir le jugement des savants. A cet effet, il publia, en guise de prospectus, trois *Lettres* qui furent imp. dans la Biblioth. germ. (T. XXVIII, XXIX et XXXVII), par *Beausobre*, à qui elles étaient adressées. Les encouragements ne lui manquèrent pas. Il prit donc des arrangements avec *Isaac Beauregard*, libraire de La Haye; mais ce libraire apporta tant de négligence et de lenteur dans l'impression, que Pelloutier, justement irrité, renonça à poursuivre la publication de son ouvrage.

Les éloges des juges les plus compétents, le prix décerné, en 1742, à son Discours sur les Galates par l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, sa nomination, en 1743, à un des fauteuils de l'Académie royale des sciences de Berlin, qui lui confia, en 1745, le soin de sa bibliothèque, dédommagèrent Pelloutier des désagréments qu'il avait à essuyer de la part de son libraire. Il continua donc à se livrer à ses nombreuses occupations avec son ardeur ordinaire; mais ses amis s'aperçurent bientôt avec inquiétude que l'excès du travail minait sa santé. Il tomba dans un marasme, qui le conduisit au tombeau après plusieurs années de souffrances. Il avait épousé, en 1727, *Françoise Jassoy*, et en avait eu trois filles et un fils, qui suivit la carrière médicale.

L'ouvrage capital de Pelloutier est son Histoire des Celtes. Dans l'édition qu'il en a donnée, Chiniac de La Bastide, avocat au parlement de Paris, a fait entrer ceux de ses autres écrits qui roulent sur le même sujet. En voici le titre : *Histoire des Celtes, et particulièrement des Gaulois et des Germains, depuis les tems fabuleux jusqu'à la prise de Rome par les Gaulois*, T. I, La Haye, 1740; T. II, La Haye, 1750, in-12. Cette édition est pleine de fautes. La 2e, plus complète, plus correcte et augm. d'un 4e livre, parut à Paris, 1771, 2 vol. in-4°, ou 8 vol. in 12. C'est sur cette édit. que Purmann en a fait une trad. allem., Frankf. a. M., 1777-84, 3 vol in-8°. Le 1er vol. de l'édit. in-4° contient la matière des quatre premiers de l'édit. in-12, c'est-à-dire les deux premiers livres de l'histoire des Celtes et plusieurs dissertations. L'auteur y recherche l'origine des Celtes, qui, selon lui, étaient des Scythes hyperboréens, et les pays qu'ils ont habités. Il leur assigne pour demeures presque toute l'Europe, à l'exception de la partie orientale occupée par les Sarmates, et plusieurs contrées de l'Asie occidentale, les Perses ayant, selon lui, la même origine. Il décrit, dans le second livre, les mœurs et les coutumes des Celtes, qu'il nous peint comme un peuple barbare et nomade, sans industrie, sans culture, sans cesse en guerre avec ses voisins. Le reste du vol. comprend le *Discours sur les Galates*, un *Discours sur l'expédition de Cyrus contre les Scythes*, imp., en 1754, dans les Mémoires de l'Acad. de Berlin, une *Dissertation sur l'origine des Romains*, déjà publiée, en 1751, dans le même recueil, un Extrait des Mémoires de M. Gibert, dont les objections donnèrent lieu aux trois *Lettres à M. Jordan*, publiées par Pelloutier dans les T. XL et XLI de la Bibliothèque française de Sauzet; une *Diss. sur l'origine des peuples Celtes*, qui n'est, à proprement parler, qu'une trad. des Vindiciæ Celticæ de *Schöpflin*, et une *Réponse aux objections de Schöpflin*, reproduite d'après la Nouv. Bibl. germanique (T. XXIV et XXV). Le 2e vol., comprenant le 3e et le 4e livres de l'histoire des Celtes, traite de leur religion, qui était monothéiste, et de leur morale, qui se réduisait à ces trois points: adorer les dieux, ne faire de mal à personne et être brave. L'éditeur y a joint deux Dissertations, l'une *Sur les temps sacrés des Gaulois et des Germains*, l'autre *Sur l'abolition des druides et des sacrifices humains*, déjà imp. dans les T. XXIII et XXV de la Nouv. Bibl. germanique. Chiniac n'a point reproduit, comme étant étrangers au sujet, une

Dissertation sur les Annales de Bavière de Jean Aventin, imp. dans les T. VI et VIII de la Nouv. Bibl. germ.; un *Discours* lu à l'Académie le 1er juin 1752, imp. par *Formey* dans le T. XII du même recueil périodique, deux *Diss. sur un passage de Pomponius Mela* et *sur un passage des Comment. de César De bello gallico*, insérées dans les Mém. de l'Acad. de Berlin (1745 et 1749) et un *Abrégé de la vie de Bogislas X*, publié dans les mêmes Mémoires (1753). L'Ecole de charité de Berlin a, en outre, publié à ses frais deux vol. de *Sermons* de Pelloutier; nous n'en avons trouvé aucune mention dans les bibliographies allemandes.

Tous les écrits de Pelloutier, mais surtout son histoire des Celtes, portent le cachet d'une vaste érudition. « Cet ouvrage, lit-on dans le Journal des savans, est infiniment curieux et agréable à bien des égards, il est plein d'une érudition extrêmement variée. L'auteur ne se contente pas de prouver ce qu'il avance, il accompagne toujours ses preuves de réflexions judicieuses, d'où il tire ensuite des conséquences très-étendues et très-propres à éclairer l'histoire et les antiquités de tous les différens peuples de l'Europe. » Il n'y a rien d'exagéré dans cet éloge; on peut dire que l'auteur a rassemblé tout ce qui avait jamais été publié sur une nationalité éteinte depuis des siècles; cependant, tout en rendant justice à l'étendue de ses connaissances, à l'exactitude de ses recherches, à sa méthode de classer les faits, on doit reconnaître que l'auteur s'est laissé quelquefois aller à des hypothèses tout à fait arbitraires. Quelques analogies dans les coutumes, les mœurs, les idées religieuses, la constitution civile, une ressemblance plus ou moins grande dans quelques noms propres ne suffisent pas, croyons-nous, pour qu'on puisse en déduire la communauté d'origine de deux peuples.

Simon Pelloutier avait un frère qui habitait Berlin et qui fut père de *Barthélemy Pelloutier*, marié à *Charlotte Jassoy*. De ce mariage naquit JEAN-ULRIC, qui remplissait, à la fin du siècle passé, les fonctions de consul de Prusse à Nantes. Son caractère officiel ne le dispensa pas de la nécessité de faire célébrer son union avec *Angélique Taillefer* dans l'Eglise catholique; mais, en 1782, il obtint du roi la permission de le faire bénir de nouveau par le chapelain de l'ambassade de Hollande. Il était alors père de deux enfants : CHARLOTTE-MARGUERITE, née en 1765, et ULRIC-AUGUSTE, né en 1768 (*Etat civil de Paris*. Chap. de Hollande, N° 97).

PELOQUIN, nom d'une bonne famille de la bourgeoisie de Blois. Deux frères de ce nom subirent le martyre pour la cause de l'Evangile; ils se nommaient *Etienne* et *Denis*. Tous deux s'étaient réfugiés à Genève. L'aîné étant revenu en France, en 1549, pour servir de guide à plusieurs fidèles de Blois et d'Orléans qui désiraient se retirer, à leur exemple, dans cette ville hospitalière, il fut arrêté à Château-Renard, conduit à Paris, livré à la Chambre ardente et condamné à être brûlé à petit feu, après avoir eu la langue coupée. Le bûcher fut dressé au cimetière Saint-Jean. De tous ses compagnons de route, un seul osa confesser avec lui Jésus-Christ; c'était une jeune veuve d'Orléans nommée *Anne Audebert*. Elle fut brûlée à Orléans, le 28 sept. 1549, et subit le supplice avec une admirable fermeté.

Le frère cadet d'Etienne Peloquin avait été moine. Il fut arrêté, le 19 oct. 1552, près de Belleville sur la Saône, conduisant à Genève sa sœur et quelques autres personnes; ces dernières finirent par être remises en liberté à la suite d'une abjuration. Peloquin demeura inébranlable. Crespin a publié une relation, écrite par le martyr lui-même, de ses interrogatoires à Villefranche et à Lyon, ainsi que plusieurs lettres adressées par lui à sa femme, à ses parents, à ses amis, touchants monuments de sa foi, de sa piété, de ses espérances. Après dix mois de dé-

tention, Peloquin fut enfin dégradé, le 5 sept. 1553, et envoyé au bûcher six jours après. L'exécution se fit à Villefranche.

PENAVAIRE, capitaine huguenot connu, dès 1586, dans l'histoire de nos guerres de religion, par sa vaillante défense du château de Salvagnac, qu'il ne rendit aux Ligneurs, sous les conditions les plus honorables, qu'après avoir perdu tout espoir d'être secouru. En récompense de ses services, Henri IV lui accorda une pension de 2,000 livres, mais elle lui était si mal payée, que l'Assemblée politique de Saumur dut charger les députés généraux d'en poursuivre le payement, et en attendant le résultat de leurs démarches, on lui accorda un subside de 300 livres. En 1614, Penavaire assista comme député de Saint-Antonin, à l'assemblée de Pamiers (*Arch. gén.* TT. 235). Il est vraisemblable qu'il était déjà gouverneur de cette ville, où il commandait encore en 1621. S'étant laissé gagner par les royalistes, il s'engagea, dit-on, à leur livrer la place au prix de 2,000 écus. Un heureux hasard fit découvrir sa trahison ; les consuls prirent de si bonnes mesures que Mayenne dut se retirer sans rien oser entreprendre. Cette anecdote nous est suspecte, car, la même année, nous voyons Penavaire marcher avec *Beaufort* au secours de Montauban, et il est difficile de croire que *Rohan* eût confié une entreprise de cette importance à un capitaine qui venait de le trahir. Quoi qu'il en soit, Penavaire fut pris et conduit à Toulouse. Dès lors il n'est plus fait mention de lui, mais ses descendants continuèrent à professer la religion réformée, tant qu'elle fut tolérée en France, et après la révocation, une partie au moins d'entre eux passèrent dans les pays étrangers (*Arch.* M. 667). De ce nombre fut *Pierre Penavaire*, docteur en droit et professeur de langue grecque au Collége français de Berlin, qui a publié *Diss. critica in notas Clerici in Hesiodi Theogoniam*, Berlin, 1703, in-4°.

PENOT (BERNARD-GEORGES), savant médecin et chimiste, né au Port-Sainte-Marie en Guienne. Ayant fait ses études à l'université de Bâle, où il se pénétra des doctrines de Paracelse, il se livra avec tant de passion à l'alchimie, qu'il se ruina complétement. Lorsque la misère se fit sentir, il renonça à sa chimère, et il se mit à déconseiller la recherche du grand œuvre avec autant d'ardeur qu'il en avait mis à la poursuivre, disant que s'il avait un ennemi dont il voulût se venger, il le pousserait à s'occuper du travail auquel il avait passé la moitié de sa vie. Malheureusement la raison lui revint trop tard ; il mourut pauvre et aveugle à l'hopital d'Yverdun, âgé de 98 ans. On a de lui :

I. *Tractatus varii de verâ præparatione et usu medicamentorum chymicorum*, Francof., 1594, in-8°., réimp. dans le Theatrum chemicum (Basil., 1616, in-8°.), avec deux ou trois autres traités encore inédits du même auteur.

II. *Apologia*, Francof., 1600, in-8°.

III. *Tractatus de quarumdam herbarum salibus, eorum præparatione et variâ administratione*, Ursel. 1601, 8°.

IV. *Libellus de sale nitro et ejus præparatione*, Basil., 1606, in-8°.

V. *Tractatus de denario medico, quo decem medicaminibus omnibus morbis internis medendi via docetur*, Bern., 1608, in-8°.

PÉRACHON (PIERRE), ou *Perrachon*, riche orfévre de Lyon, vivant sous le règne de Henri IV, laissa, de son mariage avec *Anne Perrot*, deux fils : MARC, qui continua la branche aînée, et JEAN, qui fonda une branche cadette.

I. BRANCHE AINÉE. Du mariage de Marc Pérachon avec *Jeanne de Montferrand* naquirent quatre enfants : MARC, qui suit ; MARIE, femme de *Jean de Macet* ; LOUISE, mariée à l'avocat *Daniel Livache* (1) ; et JACQUES, un des plus

(1) Elle lui donna quatre enfants : *Daniel*, *Gaspard*, *Judith*, femme de *Pierre de Beaufort*, et *Marie*, épouse de *François de La Motte*. Ainsi

ts et des plus célèbres avocats du nent de Grenoble, qui laissa six ls de son mariage avec *Dorothée rd*, savoir : 1° MARC, conseiller et trésorier général de France en ıiné, qui épousa à Lyon, en 1675, de 33 ans, *Clermonde Sarrasin*, le *César Sarrasin*, drapier, et *e Favin* (Mss. de Genève 69[b]). Il nt avant la révocation. Sa femme a le moyen d'envoyer ses trois à Genève, auprès de leur grand- et sur son refus de les faire reve- n l'enferma dans un couvent ;— ANÇOIS, avocat, qui se convertit, remplissait assez mal les devoirs tholique ;—3° MARGUERITE, fem- *François Matthieu*, avocat, dont avons parlé ailleurs ;—4° LOUISE, e maria avec *Jacques de Durand*, de La Garde ; l'un et l'autre abju- t à la révocation, ainsi que trois ırs fils ; le quatrième avait passé ranger avec sa sœur ;—5° FRAN- , épouse de *Louis Gassaud*, sieur ıurepaire ;—6° ANNE, femme de *e de Ferron*, sieur de Félines.

ırc Pérachon, bourgeois de Gre- , eut trois fils de son mariage avec *ne Boulioud* (aliàs *Bouvillon*), l'un avocat au parlement de Paris. nommaient MARC, GUILLAUME et UES. On ne sait rien du second. Le ième remplit la charge de visi- général des gabelles du Mâconnais. t à Marc, né à Lyon vers 1636, il avocat au parlement de Grenoble, u'il épousa, en 1675, dans le tem- e Charenton, *Judith Girardot*, fille *ean Girardot* et de *Susanne Le re*. De ce mariage naquirent, en 1676, JEAN-MARC, et, en 1678, UES, qui fut présenté au baptême on oncle Jacques (*Reg. de Charen-*. Il paraît donc qu'après son ma- Marc Pérachon s'était fixé à Pa- C'est lui qui a trad. le poëme de *us* sur la naissance de J.-Ch. (Pa- O. de Varennes, 1669, in-12). Il abjura à la révocation. Le Mercure galant de janv. 1686, en annonçant son retour dans le sein de la vraie Eglise, fait un magnifique éloge de son zèle pour la conversion de ses anciens coreligionnaires. Cette ardeur de prosélytisme fut récompensée, en 1687, par une pension de 1,200 liv., dont, après sa mort, le roi conserva la moitié à sa veuve (*Arch. gén.* E. 3386).

II. Jean Pérachon suivit la carrière commerciale et acquit une grande fortune. Il portait les titres de conseiller du roi, receveur général des consignations de Lyon, et de seigneur de Gorges. Sa femme, *Françoise Thomée*, lui donna cinq enfants : 1° MARC, qui suit ;— 2° PHILIBERT, sieur de Saou, conseiller du roi en ses conseils, mort célibataire ;—3° MARC-ANTOINE, sieur de Senozan, secrétaire du roi, qui ne paraît pas avoir persisté dans la profession de la religion réformée, et qui d'ailleurs ne laissa que des filles ;—4° PIERRE, sieur de Saint-Maurice, secrétaire du roi, qui prit pour femme *Marie d'Urre* et en eut six enfants, lesquels rentrèrent tous dans le giron de l'Eglise romaine, à ce que nous appprennent les notes recueillies par notre ami M. Rochas pour sa Bibliothèque du Dauphiné, et qu'il a libéralement mises à notre disposition ;—5° LOUISE, femme d'Etienne Cochardet, échevin de Lyon en 1654.

Marc Pérachon, sieur de Ponthais, conseiller en la Chambre de l'édit de Grenoble, en 1639, mourut en 1664, et légua par son testament une maison à l'église réformée de Lyon, « à la charge que les anciens choisiroient dix filles auxquelles ils donneroient à chacune 300 livres, quand elles se marieroient. » Il avait épousé *Françoise Vulson*, fille de *Marc Vulson*, conseiller à la Chambre de l'édit. Outre une fille, appelée LOUISE, qui se maria avec *Jacques d'Yze*, sieur de Saleon, conseiller au parlement, et qui devint folle de chagrin et de terreur à la révocation, Marc Pérachon laissa deux fils, nommés JEAN, sieur du Collet, et PHILIBERT, sieur de Montecroix (aliàs Sainte-Croix).

supposition au sujet du degré de parenté qui ıit Gaspard à Daniel Livache (Voy. VII, 5) était juste.

Celui-ci (le même sans doute que Ste-Croix, fils d'un conseiller au parlement de Grenoble, qui fut arrêté, comme il sortait de France, et enfermé à Pierre-Encise, en 1686) fut gratifié, en 1699, des droits de bourgeoisie à Genève, particularité qui suffit pour prévenir toute confusion entre lui et le libraire *Philibert Pérachon*, de Lyon, reçu bourgeois de la même ville, le 7 déc. 1703. Quant au sieur du Collet, il épousa en secondes noces, en 1693, à Cassel, où il remplissait la charge de conseiller et commissaire pour les affaires des Français réfugiés, *Marie Ferry-de-Jussy*, qui lui donna, entre autres enfants, MARGUERITE, MARIE-LOUISE, JEAN et probablement *David* (Voy. V, p. 107). Sa première femme, morte en 1690, se nommait *Esther Sarrasin-de-La Pierre*. Elle était fille de *Philibert Sarrasin*, sieur de La Pierre, et de *Julienne-Madelaine de Drekinghen*.

PÉRARD (JACQUES DE), né à Paris, en 1712, d'une famille protestante, alla faire ses études en théologie à Berlin et se fixa en Prusse. Il était pasteur à Gramzow, lorsque *Formey* lui offrit une part de collaboration dans la rédaction du Journal littéraire d'Allemagne, et, plus tard, dans celle de la Nouv. Biblioth. germanique. Les articles qu'il publia dans ces deux recueils périodiques lui acquirent une réputation surprenante. Il fut agrégé successivement à presque toutes les Académies de l'Europe, et le roi le nomma prédicateur de la cour à Stettin. Pérard aimait le luxe et la représentation; sa maison était ouverte à tous les étrangers de quelque distinction, et comme il dépensait sans compter, sa fastueuse hospitalité nuisit beaucoup à son bonheur. Le désordre qui régnait dans ses affaires était tel que des doutes s'élevèrent sur sa probité. En 1755, un déficit ayant été découvert dans la caisse d'une loterie au profit de l'église française de Stettin, on le soupçonna de détournements frauduleux et on le jeta en prison; mais, après une sévère enquête, qui dura quatre mois, on reconnut son innocence et on lui rendit la liberté. Il mourut donc chargé de titres honorifiques et de dettes; le 29 juin 1766. Sa belle bibliothèque, dont il avait publié le *Catalogue* annoté (Stettin, 1757, in-8°), fut vendue par ses créanciers.

Pérard avait été marié deux fois. Sa première femme ne lui ayant pas donné d'enfants, il épousa en secondes noces une Anglaise, dont il eut un fils et deux filles. L'une de ces dernières devint la femme de *Pepin*, professeur à l'université de Göttingue, qu'elle rendit père d'un fils et d'une fille. L'autre fut célèbre, dans la seconde moitié du siècle passé, par les charmes de sa personne et de sa voix. Quant au fils, nommé FERDINAND, qui était né à Stettin, le 28 août 1742, il montra, dès son enfance, les plus grandes dispositions pour la musique. On assure qu'à l'âge de 12 ans, il s'exerçait déjà avec succès dans la composition de morceaux de chant. A 14 ans, il entra dans l'armée comme enseigne; mais, dès 1757, il fut blessé et fait prisonnier à la bataille de Breslau. Il mourut de ses blessures à Schlottau en Moravie, le 4 janv. 1758.

PERDRIAU (JACQUES), de Tours, fabricant de taffetas, reçu bourgeois à Genève en 1572, eut de son mariage avec *Jeanne Bozon* plusieurs filles et deux fils : 1° PIERRE, qui épousa, en 1594, à l'âge de 32 ans, *Anne Thélisson*, veuve de *Paul de Fontainerousse*, et en eut JACQUES, JEANNE et ÉLISABETH; — 2° JACQUES, à qui sa femme, *Judith Fontbonne*, de Lyon, donna un fils, nommé PIERRE, et deux filles : JUDITH, mariée à *Jacques Vannier*, de Lyon, puis à *Isaac Bordier*, et ANNE, épouse de *Gabriel Cusin* (1), qui desservait, en 1606, l'église de Grenoble. Pierre, né en 1613 et mort en 1641, laissa de son mariage avec *Élisabeth Baulacre-Pellissari*, célébré en 1637, un fils nommé aussi PIERRE,

(1) *Charles Cusin*, horloger d'Autun, fut gratifié des droits de bourgeoisie, en 1587.

qui entra, en 1665, dans le conseil des CC; et remplit successivement les fonctions d'auditeur en 1683, de conseiller en 1687; et de syndic en 1699. Il mourut en 1700, ayant eu d'*Andrienne de La Rive-d'Airebaudouse*, qu'il avait épousée en 1664, trois fils et deux filles, savoir : 1° JEAN-DANIEL, du CC en 1693, conseiller en 1702 et mort en 1723, qui fut père de trois enfants morts sans alliance; — 2° AMI, qui suit; — 3° PIERRE, du CC en 1704, marié à *Sara Huber-Lect*; — 4° MARIE, femme d'Ami Lullin, puis du procureur général Jean Du Pan; — 5° ELISABETH, épouse du procureur général *Jean-Jacques Trembley*.

Ami Perdriau entra, en 1698, dans le CC, et mourut en 1719. Sa femme, *Françoise Calandrini-Hertner*, lui donna quatre fils : 1° JEAN-LOUIS, capitaine de la garnison, mort en 1764; — 2° PIERRE, qui suit; — 3° MARC-ANDRÉ, capitaine au service de Sardaigne, mort en 1772; — 4° JEAN, dont nous parlerons après son frère.

I. Pierre Perdriau, capitaine de la garnison, épousa *Anne Martin*, et en eut AMI-THÉOPHILE, qui servit avec distinction en France. De retour dans sa patrie, il fut nommé membre du CC en 1764, auditeur en 1768, châtelain en 1772. Sa femme, *Marie-Michée Buisson-Bertrand*, le rendit père d'un fils, mort sans postérité, et d'une fille.

II. Né en 1712, Jean Perdriau se destina à la carrière pastorale et fut reçu ministre en 1738. Placé d'abord à la campagne, il fut appelé en ville, en 1756, comme pasteur et professeur de belles-lettres. Il résigna cette dernière place, en 1775, pour devenir un des pasteurs de la cathédrale, et mourut en 1786, estimé comme le modèle d'un excellent pasteur. On a de lui :

I. *Diss. de gente togatâ*, Gen., 1774, in-8°.

II. *Artis criticæ specimen*, Gen., 1774, in-4°.

III. *Carmen semi-seculare oblatum Jac. Verneto*, 1780, in-4°.

IV. *Eloge historique de Décoppet, pasteur d'Aigle*, Vevey, 1785, in-8°.

Sénebier lui attribue, en outre, sans autre indication, un *Eloge historique de François de Roches*, un autre de *Firmin Abauzit* et divers *Sermons*.

Il ne paraît pas qu'on doive rattacher à cette famille *Jean-Baptiste-Guillaume Perdriau*, de La Rochelle, qui fut admis au ministère dans l'église française de Bâle, le 4 sept. 1740, et reçu bourgeois à Genève, en 1746, en considération de ses talents, de ses qualités et de ses services. Il mourut en 1786, ayant eu de son mariage avec *Susanne Chancel* (1), deux filles et un fils, nommé ANTOINE, qui ne laissa, de son union avec *Susanne de La Rive-Godefroy*, qu'une fille, SUSANNE, mariée au pasteur Jean-Louis Claparède.

PERDRIER (N.) ou *Perdriel*, sieur de BAUBIGNY, était greffier, chargé au-dessus de laquelle, dit de Thou, il ne voulut jamais s'élever, quoiqu'il possédât une belle fortune, et dont il exerça les fonctions jusqu'à sa mort. De son mariage avec *Jeanne Le Coq*, il eut quatre enfants, savoir : 1° JEAN, sieur de Mézières; — 2° GUILLAUME, sieur de Baubigny; — 3° RENÉ, sieur de Cervoy; — et 4° JEANNE (*Arch. gén.*, K. 1272). « Voulant, continue de Thou, s'acquérir de la protection pour conserver sa fortune, et ayant plusieurs enfants, il mit MÉZIÈRES, son fils aîné, dans la maison du maréchal de Saint-André, et pour obtenir les bonnes grâces d'un seigneur qui était en si grande faveur auprès du roi, il lui servit souvent de caution. Mais voyant que Saint-André ne mettait point de bornes à ses dépenses et qu'il s'abîmait de dettes, et craignant d'être aussi ruiné, il ne voulut plus le cautionner. Le maréchal n'ayant plus rien à espérer de l'amitié de ce bourgeois, se voyant au contraire pressé par Baubigny, qui mettait Saint-André en cause dans tous les procès que ses créanciers lui faisaient d'abord, comme caution, crut qu'il n'avait pas

(1) En 1725, *Henri Chancel*, de Châtillon en Dauphiné, obtint les droits de bourgeoisie.

d'autre moyen de se tirer d'affaires que de rendre le mal pour le bien à un homme qui lui avait rendu tant de services, et de chasser de sa maison, même avec outrage, Mézières, son fils, qu'il regardait comme un demandeur importun. Pour exécuter ce dessein, Saint-Sernin [appelé Saint-Sornin par d'Aubigné], allié de Saint-André et de concert avec lui, suscita à Mézières une querelle, et lui fit un grand affront. Mézières s'en étant plaint à Saint-André et lui ayant demandé satisfaction, le maréchal lui répondit seulement qu'il en était fâché; mais qu'il y avait une si grande différence de condition entre Saint-Sernin et lui, qu'il ne lui était pas permis d'en espérer la satisfaction qu'on exige d'ordinaire entre gentilshommes. Mézières, qui n'était pas homme à souffrir la plus légère injure, plus irrité qu'auparavant, sortit de la maison de Saint-André, et ayant trouvé une occasion favorable, il attaqua Saint-Sernin et le tua. Le maréchal fut très-mortifié de cet accident; mais pour en profiter, il fit assigner Mézières devant les juges de cour. On le cita trois fois, et ne comparaissant pas, il fut jugé par contumace et condamné à mort; ses biens furent confisqués, et Saint-André obtint du roi la confiscation. Mézières ayant ainsi reçu une double injure de la part du maréchal, perdit ses biens, mais il ne perdit rien de son courage: bien résolu de s'en venger, dès qu'il en trouverait l'occasion. » Cette occasion se fit attendre, mais elle se présenta enfin à la bataille de Dreux, où Mézières combattit avec ses frères dans les rangs huguenots. « Le mareschal S.-André, lit-on dans d'Aubigné, lequel avoit mené ses troupes en espérance de délivrer le connestable, fut pris et tué par Baubigni. Cettui-ci avoit juré sa mort, pour ce qu'ayant mis au service du mareschal son fils appelé Mézières, et de plus s'estant engagé de grandes sommes, desquelles Mézières faisoit souvenir quelques fois son maistre; pour se démesler du reproche et de la debte, il forma une querelle entre Mézières et S.-Sornin, eschauffe l'un et l'autre, et puis Mézières ayant tué St.-Sornin, il fit faire son procès et eut sa confiscation. » Les deux écrivains, comme on le voit, sont parfaitement d'accord, seulement de Thou affirme, ce qui est plus vraisemblable, que c'est Mézières qui cassa la tête à Saint-André d'un coup de pistolet. Quelques mois plus tard, de CERVOY, qui avait suivi *Coligny* en Normandie, reprit par ruse le château de Mézières, dont son frère avait été dépouillé. Nos renseignements sur cette famille ne s'étendent pas plus loin.

PERDRIX (JEAN-GEORGES), conseiller du prince de Montbéliard, auteur d'un *Journal*, où il raconte les événements qui se passèrent sous ses yeux, de 1659 à 1689. « Ses récits, au témoignage de M. Ch. Duvernoy, ne sont pas sans intérêt pour l'histoire des mœurs et des usages de son temps; plusieurs même se rattachent aux grands événements dont Louis XIV a été le héros. » Ce msc. qui forme un volume de plus de 300 pages in-12, se conserve dans la bibliothèque de Montbéliard.

Un artiste du nom de Perdrix florissait à Paris sous le règne de Louis XIII. *Michel Perdrix*, ou *Michée Laperdrix*, sculpteur et peintre, était fils de *Nicolas Perdrix*, bourgeois de Rouen. A défaut d'autres renseignements, nous devons nous contenter de rapporter ce que nous apprennent les Registres de Charenton. Michel Perdrix fut marié deux fois. Sa première femme, *Tabitha de Quingey*, qu'il épousa dans l'église de Charenton, en fév. 1624, lui donna deux fils : JACQUES, bapt. le 27 sept. 1625, parrain, *Jacques Dupré*, peintre du roi; et JEAN, bapt. le 3 mars 1627, parrain, *Jean Jannon*, impr. à Paris, demeurant à Sedan, marraine, *Marie Aignan*, femme de l'impr. *Pierre Des Hayes*. Perdrix épousa, en secondes noces, en avr. 1631, *Marie Baudouin*, fille de feu *Jean Baudouin*, menuisier de la chambre du roi. *Paul de Laperdrix*, sculpteur, géographe et ingénieur

du roi, en 1675, était peut-être issu de ce second mariage?

PÉREZ (Antoine), ou *Pérès*, en latin *Peresius*, natif de Montauban, se fit inscrire, en 1649, au nombre des étudiants de l'académie de Genève. En 1661, le synode de la Haute-Guienne tenu à Saint-Antonin, le 24 nov., confirma sa nomination à la chaire de professeur des langues orientales, qu'il avait remplie pendant la suspension d'*Arbussi*. Lorsque l'académie fut transférée de Montauban à Puy-Laurens, Pérez l'y suivit, et quelques années après, en 1674, il fut désigné pour la place de professeur de théologie. C'est à cette occasion qu'il soutint des thèses *De connexione sanctificationis cum justificatione*, Pediol., 1674, in-4°, le seul écrit de lui qui ait été publié, sauf une autre diss. *De pœnâ quæ debetur peccato*, Pediol., 1680, in-4°. A la révocation de l'édit de Nantes, il sortit de France (*Arch. gén.*, Tt. 323), et se retira à Londres, où il mourut en 1686. Deux frères *Pérez*, ses fils peut-être, tous deux proposants, essayèrent de sortir du royaume par mer; mais ils eurent le malheur de tomber entre les mains de corsaires algériens, ainsi que *Brassard*, pasteur de Montauban, et le ministre *La Motte*.

PÉRIS (Pierre), appelé aussi, et, croyons-nous, plus exactement Périsse, fit ses études en théologie aux frais de l'église de Verteuil et contracta ainsi, envers cette église, des obligations dont il ne tint compte, en acceptant la vocation que lui adressa celle de Pons. Le Synode national de Saint-Maixent consentit toutefois à le laisser à Pons, à condition que le consistoire de cette ville rembourserait à celui de Verteuil la somme de 300 livres. Quelques années plus tard, Péris devint ministre à Aitré. Le synode provincial de la Saintonge l'ayant destitué « à cause de sa vie scandaleuse et de sa mauvaise doctrine, » il en appela au Synode national de Castres. Après enquête, ce dernier le déclara atteint et convaincu d'avoir abandonné le ministère, d'avoir fréquenté des apostats, des catholiques et des excommuniés, d'être un profanateur, un homme d'une vanité insupportable, un menteur, un calomniateur; et comme on avait saisi sur lui un libelle fort violent, qu'il avait fait imprimer, sans nom de lieu, en 1615, in-8°, sous le titre de *La sanglante chemise de Henri-le-Grand*, le synode ne se contenta pas de confirmer le jugement, il le frappa d'excommunication; bien plus, il chargea le commissaire *Galland* de poursuivre Péris devant le lieutenant général à Castres. Ce dernier, par sentence du 6 oct. 1626, condamna le libelle au feu et décréta de prise de corps le ministre déposé. Péris échappa, à ce qu'il semble, à une condamnation certaine par une abjuration, et même il obtint du clergé une pension de 300 livres (*Voy.* VII, p. 552). Voilà l'homme qu'Arcère, qui l'appelle Pérez, et qui dit à tort qu'il était ministre de La Rochelle, nous présente comme une victime intéressante de son dévouement à la cause royale, trompé qu'il a été par les faussetés d'un moine.

Ce Péris ou Périsse était provençal de naissance (1) et âgé d'une soixantaine d'années, à l'époque de sa condamnation. Comme on trouve son nom écrit quelquefois Paris, il est bon d'avertir qu'il faut le distinguer d'un *Pierre Paris*, prêtre catholique qui se convertit, vers 1608, avec *Jean Doudeman*, curé du Bourguet, et fut pasteur à Pontorson en 1620.

PÉRISSOL (Samson de), président au parlement de Grenoble, Chambre de l'édit, était seigneur d'Allières, où il possédait le droit d'exercice qu'on lui contesta en 1664 (*Arch. gén.* Tt. 270). Il eut pour successeur dans sa charge son fils Laurent, qui nous est dépeint dans les Notes secrètes sur le personnel des parlements, comme un homme peu habile et peu considéré, rude et sévère dans son intérieur, me-

(1) Dans la sentence du lieutenant général, publiée par le Mercure français, il est dit natif de Marseille.

nant une vie fort retirée et n'ayant de commerce avec personne. Il y a loin de ce portrait à celui que Chorier nous trace du même personnage : Nul, dit-il, ne pouvait plus dignement remplir la place de président au parlement. Le 6 oct. 1685, c'est-à-dire quelques jours avant la révocation de l'édit de Nantes, Laurent de Périssol et quelques-uns de ses coreligionnaires déposèrent entre les mains de l'évêque de Grenoble leur acte d'abjuration portant en résumé : Pardevers Etienne Le Camus, évêque et prince de Grenoble, ont comparu les sieurs de Périssol, président au parlement, *Alexandre de Pascal*, *François d'Yze*, conseillers, *Samson Vial*, jadis trésorier de France, *Charles d'Yze*, sieur de L'Estang, *François de Pordechier* (?), sieur de Revel, *François de Villard*, habitants de Gap, *Zacharie de Pascal*, sieur de Fontrenard, *Jacques de Blaule* (1), avocat au parlement, *Liberne de Laboulie*, habitant de Gap, pour déclarer qu'ils se réunissaient à l'Eglise catholique « de la manière qu'en use l'Eglise gallicane; » qu'ils croyaient tous les articles de foi fondés sur la Parole de Dieu, et les révélations divines faites aux prophètes et évangélistes; qu'ils condamnaient toutes les hérésies contraires à la Parole de Dieu que ladite Eglise condamne, et que, quoiqu'ils eussent extrêmement désiré le rétablissement de la communion sous les deux espèces et quelques réformes dans la discipline, cependant pour témoigner leur soumission au roi, ils se réunissaient sans retardement (*Suplém. franç.* 791. 6). Rien ne prouve mieux que cette pièce avec quelle répugnance les Protestants cédaient à la violence qui leur était faite. Périssol, devenu, ainsi qu'*Isaac de Chabrières*, autre apostat, second président au parlement du Dauphiné, allait donc à la messe, et il y menait sa femme, nièce du célèbre *Saint-André-Montbrun*, son fils, M. de *Saint-Ange*, et sa fille; mais, de l'aveu de Bouchu, on ne les croyait pas meilleurs catholiques pour cela.

(1) Peut-être *Blaslute*, catholique converti et beau-frère du sieur de *Langes*, signalé par Bouchu comme un très-méchant huguenot, ou plutôt l'avocat *Plante*, de Die, qui méritait aussi cette qualification.

La famille Périssol était probablement originaire d'Orpierre, où habitaient, à la fin du XVIe siècle, *Gédéon Périssol* et le capitaine *Périssol* avec sa femme *Marthe Chaix* et ses jeunes enfants ANNE et ALEXANDRE (*Arch.* TT. 235).

PERRAULT (PIERRE DE), d'une famille notable de Bourgogne, s'étant retiré à Genève, en 1537, pour cause de religion, y épousa, en 1544, *Claudine Gribaldi*, dont il eut trois fils : 1° ABEL, qui suit; — 2° PIERRE, mort sans postérité dans le pays de Vaud; 3° ELÉAZAR, qui fut ministre à Crosel, régent de 1re à Genève, en 1581, pasteur par prêt à Is-sur-Thil, en 1584, ministre à Russin, en 1585, et enfin professeur de philosophie à Genève, en 1588. Il mourut aussi sans postérité. En 1584, il avait été reçu bourgeois de Genève.

Abel Perrault, ministre dans le pays de Vaud, prit pour femme, en 1566, *Anne de Gentod*. Ses enfants furent : 1° AMOS, mort en Suisse sans enfants; — 2° JEAN, qui resta célibataire; — 3° FRANÇOIS, sieur de Jotemps, qui continua la descendance.

Né à Buxy en 1572, ou, selon d'autres, à Gex en 1577, François Perrault se voua au service de Jésus-Christ, et desservit successivement plusieurs églises de la Bourgogne et du pays de Gex. En 1614, nous le trouvons à Pont-de-Vaux; en 1620, à Mâcon, où il s'acquittait assez négligemment de ses devoirs; en 1626, à Versoix, et il était ministre à Thoiry, lorsqu'il publia sa fameuse *Démonologie ou traité des démons et sorciers, de leur puissance et impuissance; ensemble l'Anti-Démon de Mascon, ou histoire particulière et très-véritable de ce qu'un démon a fait et dit à Mascon, il y a quelques années, dans la maison du sieur Perreaud, résidant*

en ladite ville pour lors, opposée à plusieurs faussetés qui en ont couru, Gen., 1653, in-12; trad. en hollandais par Gillis van Breen, Amst., 1658, in-12, et en angl., par *P. Du Moulin*, Oxf., 1658, in-8°; réimp., mais seulement la seconde partie, c'est-à-dire l'Anti-Démon, Paris, Dumoulin, 1853. Les pasteurs *Connin*, de Beaune, et *Regnaud-de-Mépillat*, de Mâcon, que le synode de Bourgogne avait chargés de l'examen de ce livre, firent preuve de bon sens en refusant leur approbation; mais l'auteur ne se tint pas pour battu, il envoya le manuscrit à son ami le ministre Du Pan de Genève, qui le fit imprimer.

François Perrault mourut à Gex en 1657. Il avait épousé, en 1611, *Anne Farcy*, dont il eut trois fils : JOSUÉ, ancien de l'église de Sergy, mort célibataire; DANIEL, médecin habile, qui se maria dans le pays de Vaud avec une demoiselle de *La Cour*, et mourut encore jeune vers 1663; LAZARE, sieur de Pringin et de Jotemps, qui formait avec le pasteur *Louis Roch* et les anciens *Henri de Martène*, *Jean-François de Bons*, *Jacques de Choudens* et *Jean-Michel Rouphe* le consistoire de Sergy, à l'époque de la signification de l'Avertissement du clergé, c'est-à-dire en 1682.

Une autre branche de cette famille bourguignonne, celle de MONTREVOST, professa aussi les doctrines évangéliques. *Charles de Perrault*, sieur de Sailly, fils aîné de *Philibert Perrault* et d'*Elisabeth Gravier*, sortit de France à la révocation et alla s'établir à Cassel, où il fit baptiser, en 1689, son fils ISAAC, né de son mariage avec *Jeanne de La Corne*. Son frère ISAAC, passa en Angleterre, mais après avoir servi avec le grade de capitaine dans le régiment de Miremont, il rentra en France et abjura à Dijon, en 1695. Un troisième frère, nommé LAZARE-HUMBERT, fut retenu en France et enfermé dans un couvent. En 1688, comme on le supposait bien converti, on le mit en possession des biens de son frère aîné; mais, en 1693, il s'enfuit à son tour en Hollande. Après avoir servi pendant deux ans dans le régiment de Miremont, il se rendit à Rome où il rentra dans le sein de l'Eglise catholique (*Arch. gén.* M. 674). Philibert Perrault avait aussi laissé quatre filles dont deux s'établirent à Genève, tandis que leurs sœurs se marièrent en Bourgogne.

Comme on trouve le nom de cette famille écrit assez souvent *Perreau*, il serait possible que les Perreaux de Paris en fussent une branche. Ceux-ci descendaient de *Florimond Perreaux*, avocat au parlement de Paris, que *Théodore de Bèze* voulut faire nommer professeur d'hébreu à Genève, en 1596. Ils ne nous sont d'ailleurs connus que par l'inscription de *Jean Perreaux*, de Paris, sur les registres de l'académie de Genève, en 1618 (1), et par le mariage de *Daniel Perreaux*, avocat au parlement, avec *Madelaine Solomeau*, fille de *Pierre Solomeau*, pasteur à Vendôme, et de *Marie Girard*, célébré dans le temple de Charenton, en 1642.

Il est évident que c'est aux Perrault de Bourgogne qu'on doit rattacher *Abraham Perrault*, banquier, qui se réfugia de Mâcon à Genève, où il fut reçu bourgeois, en 1710; *Charles Perreault*, ministre à Beaune, à Paray-le-Monial, puis à La Nocle, mort à Berlin, en 1728, à l'âge de 92 ans, dont le petit-fils, nommé CHARLES, fut pasteur de l'église française à Berlin, depuis 1740 jusqu'à sa mort, arrivée en 1764; comme aussi d'autres Perrault, ministres ou anciens, qui ne nous sont connus que de nom. Le doute n'est possible à cet égard qu'au sujet de *Perrault*, ministre à Paizay en Poitou, qui se réfugia en Hollande et fut placé à Leuwarden. Ce dernier est peut-être le même que *Simon Perrault*, dont les biens furent donnés en jouissance, en 1699, à *Paul Granier*,

(1) Un autre *Jean Perreaux*, d'Orléans, y fut inscrit en 1658. — Le 11 janv. 1642, fut enterré, dans le cimetière protestant des SS. Pères, *Gérard Perreau*, de Reims, orfèvre et graveur à la Monnoie, âgée de 42 ans.

sieur de Saint-Aubin, nouveau converti (*Arch. gén.* E. 3385) et finalement partagés, en 1714, entre les enfants de cet apostat et cinq neveux de *Jeanne Rigault*, femme du ministre réfugié (*Ibid.* E. 3400).

PERRIN (Jean-Paul), ministre protestant à Nyons (1) et historien qui a joui et jouit encore d'une certaine réputation, naquit à Lyon. Sur le refus de *Chamier* et de *Cresson*, il entreprit de mettre en œuvre un très-grand nombre de documents précieux sur l'histoire des Albigeois et des Vaudois, rassemblés par les pasteurs des Vallées vaudoises et du Dauphiné, conformément aux ordres des synodes de Grenoble et d'Embrun, corroborés par ceux du Synode national de Saint-Maixent, qui promit au pasteur de Nyons qu'il serait remboursé de ses dépenses et récompensé de son travail. Ce fut seulement en 1612 que Perrin présenta son Histoire au Synode national de Privas, qui lui alloua 300 liv. d'indemnité, et chargea *Roussel*, *Cuville*, *Baux*, *Petit* et *Joly* d'examiner son ouvrage. Il paraît que le rapport des censeurs fut favorable, puisque l'impression en fut permise. En 1614, le Synode de Tonneins ordonna qu'un exemplaire du livre de Perrin serait envoyé à chaque province; mais, faute d'argent, plusieurs années s'écoulèrent encore avant que l'ouvrage fût mis sous presse. Perrin s'adressa de nouveau, en 1617, au Synode national de Vitré, qui décida que la province du Dauphiné ferait les frais d'impression, et qu'elle serait remboursée de ses avances sur les deniers octroyés par le roi. Un éditeur se présenta enfin, et, dès l'année suivante, parut l'*Histoire des chrétiens Albigeois, contenant les longues guerres et persécutions qu'ils ont souffertes à cause de la doctrine de l'Evangile*, Gen., Berjon, 1618, in-8°, suivie bientôt après de l'*Histoire des Vaudois*, Gen., 1619, in-8°; trad. l'une et l'autre en angl. par Samson Lennard, Lond. 1624, in-4°; nouv. trad. par Th. Bray, imprimée à la suite du Papal usurpation and persecution, etc. (Lond., 1711, in-fol.). L'auteur remonte à l'origine de ces deux sectes, expose leurs croyances, raconte toutes les persécutions qu'elles souffrirent pour leur foi, fait ressortir les conformités qu'offrent leurs doctrines et leur discipline, et réfute les accusations de leurs ennemis. Selon M. Muston, Perrin n'a pas su profiter des riches matériaux qui lui avaient été remis; il n'a, comme écrivain, qu'un talent très-contestable, et son ouvrage n'est précieux que par les fragments des anciens traités vaudois qui terminent le volume. Nous croyons que son livre a d'autres mérites encore, tout en reconnaissant d'ailleurs que Perrin n'était peut-être pas l'homme qu'on aurait dû charger d'un semblable travail. Aussi éprouvons-nous peu de regret qu'il ait renoncé à son projet d'écrire une Histoire universelle, comme il en avait annoncé l'intention au Synode national d'Alais.

Deux imprimeurs du nom de Perrin se réfugièrent à Genève. L'un, nommé *François*, y fut reçu bourgeois en 1562; l'autre, *Pierre*, en 1568. Nous ne savons si c'est de l'un d'eux que descendait *Pierre Perrin*, qui publia, en 1633, in-8°, une *Histoire de Genève*, supprimée par arrêt du Conseil avec tant de soin que nous n'en avons trouvé aucun exemplaire, pas même à la bibliothèque publique de Genève.

A la même famille que le ministre Jean-Paul Perrin, appartenait *Samuel Perrin*, né dans le Dauphiné, qui, après avoir terminé ses études en théologie à l'académie de Genève, où il fut immatriculé en 1662, fut placé dans le Castrais. Il sortit de France à la révocation; mais sa femme, *Marie de Malzac*, ne le suivit pas dans son exil (*Arch. gén.* Tt. 290).

PERRINET (François), d'une famille noble, du Dauphiné, fit, en 1560,

(1) Il figure en cette qualité sur la liste des pasteurs dressée en 1603. Ne serait-il pas le même que *Perrin*, ministre de Gap, qui remplit les fonctions de secrétaire, avec *Pierre Maillard*, diacre de Puymore, dans un synode tenu à Gap, le 28 mai 1579, sous la présidence du ministre de Pragelas *Perron* (Arch. gén. Tt. 289)?

son testament par lequel il institua pour ses héritiers ses deux fils PARCEVAL et LAURENT. La destinée du premier est inconnue, et tout ce que l'on sait de Laurent, qui testa en 1574, c'est qu'il eut cinq enfants : 1° JEAN, trésorier de l'extraordinaire des guerres en Provence et en Bresse, mort en 1625, laissant un fils, ANDRÉ, qui fut avocat à Die. De cet André naquit JEAN, également avocat à Die, qui très-probablement embrassa la religion romaine; — 2° ANDRÉ, sieur de Châteauvieux et lieutenant d'artillerie, mort à Paris vers 1615, laissant deux filles : OLYMPE, femme du sieur d'*Aspremont*, et MADELAINE, mariée au sieur de *Sainte-Marguerite*, de Gap ; — 3° GASPARD, qui suit ; — 4° MADELAINE, qui épousa *Jordan Chion*, qu'elle rendit père de plusieurs enfants ;—5° JEANNE, épouse de *Daniel d'Autard-de-Bragard*, à qui elle donna, outre un fils nommé *Cyrus* (Voy. II, p. 498), trois filles : ISABEAU, femme de *Murat*, pasteur à Grenoble ; *Hélène*, épouse de *César Margaillan*, de Valdrome, et *Olympe*, mariée à *Félix*, ministre à Livron.

Gaspard Perrinet, sieur de Barsac (selon d'autres, de Barsa ou de Balzac), fut pourvu, en 1609, de la charge de président en la Chambre des comptes du Dauphiné. Il mourut en 1654. De son mariage avec *Madelaine Didier-d'Alléoud* naquirent, outre une fille, nommée ISABEAU, qui épousa *Alexandre de Béranger*, deux fils, nommés ALEXANDRE et CHARLES. Celui-ci, sieur de Renel, fut conseiller en la Chambre de l'édit, et ne laissa pas de postérité. L'aîné, baron d'Arzilliers, ou plutôt d'ARZELIERS, suivit la carrière des armes. Guidon des gendarmes de Lesdiguières en 1625, lieutenant dans la compagnie de gendarmes du maréchal de Créquy, puis capitaine de chevau-légers, il leva, par commission du 24 janv. 1638, un régiment de dragons de son nom, qu'il commanda dans les guerres d'Italie de 1638 à 1644. Ce régiment ayant été licencié en 1648, il passa capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes de Vendôme. Créé maréchal de camp un 1651, il tint le parti de la Cour contre les Frondeurs. Selon Pinard, il quitta le service en 1655, et suivant une lettre d'Allard, publiée dans le Mercure galant de nov. 1685, il serait entré comme conseiller dans la Chambre de l'édit de Grenoble; mais nous sommes porté à croire qu'Allard l'a confondu avec son frère. Depuis 1644, il remplissait les fonctions de député général des églises, auxquelles Mazarin, contrairement à l'usage, l'avait appelé sans le consentement de ceux dont il était chargé de défendre les intérêts. A peine le Synode national de Charenton osa-t-il supplier S. M. de rétablir l'ancienne pratique. Le roi n'eut aucun égard à son humble requête ; car lorsque d'Arzeliers cessa ses fonctions, en 1655, il nomma de sa seule autorité *Ruvigny* pour le remplacer.

D'Arzeliers avait épousé, en 1628, *Susanne de Launay*, fille de *Daniel de Launay* et de *Marguerite Phelypeaux*, dont il eut : 1° DANIEL, mort jeune ;—2° CHARLES, mort jeune ;— 3° GASPARD, qui suit ; — 4° MARIE, femme de *Charles Arbalestier*, sieur de Montclar ; — 5° MARGUERITE, née le 1er nov. 1629 et mariée, en 1647, à *François de Calvière*, baron de Saint-Cosme.

Gaspard Perrinet, marquis d'Arzeliers, naquit en 1645. Il servit comme capitaine dans le régiment de Sault, et remplissait, en 1685, les fonctions de commissaire de l'édit dans le Dauphiné. Il paraît qu'il se convertit à la révocation avec sa femme *Marie Hardy*, fille de *Thomas Hardy*, sieur de Vicques, et de *Marie de Massanes*, qu'il avait épousée en 1672 (*Reg. de Charenton*) ; car nous le trouvons inscrit pour une somme de 2,000 liv., qui lui fut allouée le 18 mars 1686 (*Ibid.* TT. 252), sur une liste de nouveaux convertis pensionnés par le gouvernement. Dès l'année suivante, il réussit à sortir du royaume (*Ibid.* TT. 314), et se retira avec sa femme à La Haye, où ils

se réconcilièrent avec l'Eglise (*Arch. de l'église wall. de La Haye*). En 1703, il fut envoyé à Genève pour servir d'intermédiaire entre les gouvernements de la Grande-Bretagne et des Provinces Unies et les Cévenols insurgés. Il était plus spécialement chargé de faire passer des sommes, généralement minimes, aux Camisards, à qui il portait beaucoup d'intérêt. Il mourut à Genève, le 24 mars 1710, et fut enterré au Cloître.

PERRINET (GUILLAUME), procureur général fiscal des ducs de Nevers, d'une famille originaire du Bourbonnais, qui s'établit à Sancerre lorsque la ville de Saint-Amand passa dans la maison de Bourbon, laissa quatre enfants de son mariage avec *Françoise Chenille*, savoir : 1° JOSIAS, qui épousa *Marie de Monvoisin* et en eut ÉTIENNE, marié à une demoiselle *Jouin*, et ANNE, femme de *Pierre Prévost*, médecin à Issoudun, à qui elle donna deux enfants, nommés *Anne* et *Pierre*; — 2° DAVID, qui suit ;—3° ANNE, femme de *Hubert de Marcillac*; — 4° JACQUES, qui épousa *Susanne Dorival* et en eut ADAM, avocat à Sully et secrétaire ordinaire de Marie de Médicis, marié à *N. Gravet*, et JACQUES, à qui sa femme *Marie Foin* donna trois enfants dont le sort est inconnu.

David Perrinet, sieur de Beauregard, avocat au parlement, lieutenant au bailliage et échevin de Sancerre, assista, en 1613, au synode de la province comme ancien de l'église de cette ville. Nous avons parlé ailleurs du service qu'il rendit au prince de Condé, en retenant prisonnier *Vateville* jusqu'après la signature de la capitulation de Sancerre (*Voy.* VII, p. 464). Par reconnaissance, Condé le nomma son conseiller ordinaire. Déjà en 1616, lorsque ce prince avait pris possession du gouvernement du Berry, Perrinet lui avait fait hommage d'un ouvrage de sa façon intitulé *Ravissement de l'ame*, Bourges, 1620. Au jugement de Ponsard, cet écrit est rempli d'érudition; on voit que l'auteur connaissait les moralistes grecs et romains, et les Écritures saintes. David Perrinet mourut à Sancerre en 1640, ayant été marié deux fois. Sa première femme, *Anne Arnauld*, dame de Lodève, fille de *Claude Arnauld* et de *Marie Leredde*, veuve de *N. Bigot*, lui donna trois fils: 1° DAVID, qui suit; — 2° JEAN, sieur de Beauregard en Bourbonnais, qui épousa *Marie Du Bois*, fille de *Pierre Du Bois*, conseiller au présidial de Sancerre et en eut deux enfants : JEAN, sieur de Beauregard, marié à *Susanne Garnier*, et MARIE, femme de *Jacques Renouard*. Sa veuve se remaria avec *Michel Guenellon*, médecin à Sancerre ;— 3° PIERRE, sieur de La Serrée, qui prit pour femme *Étiennette Garnier*, fille de *Jean Garnier* et de *Susanne Dargent*, et en eut : ÉTIENNETTE, épouse de *Jacques Tricot*, avocat à Gien, et PIERRE, sieur de La Serrée, qui se maria avec *Susanne Vauloué*. En secondes noces, David Perrinet épousa *Marie Dorival*, fille de *Dorival*, avocat à Châtillon-sur-Loing, dont il eut encore sept enfants; — 4° ÉTIENNE, qui suivit la carrière ecclésiastique;—5° MARIE;—6° RACHEL, femme de *Pierre Clément*; — 7° JACQUES, sieur d'Oizy, qui prit alliance dans la famille *Mariette*;— 8° CHARLES; — 9° ANNE; — 10° JEANNE.

David, sieur de Lodève, avocat au parlement, fut aussi marié deux fois, la première avec *Marguerite Garnier*, fille de Jean Garnier et de Susanne Dargent, la deuxième avec *Jeanne Paris*. Du premier lit vinrent : 1° ANTOINE, sieur de Lodève, qui épousa en 1651, *Philippe Rousseau*, fille de *Pierre*, sieur de La Motte, et d'*Étiennette Barrietta*, et en eut : PIERRE, mort jeune, JUDITH, JEAN, JACQUES, MARIE, CHARLOTTE, ÉTIENNETTE, CATHERINE, ANTOINE et LOUISE ;— 2° ANNE, femme de *Pierre Du Bord*, sieur de Grenetin;—3° JEAN, marié à *Judith Odry*, qui lui donna deux filles, JUDITH et MARIE; puis à *Marie Guischard*, fille de *Jacques*, sieur de Cormainville, dont il eut trois fils ;— 4° DAVID, sieur de La Serrée, qui épousa *Anne Paris*, fille de *Pierre*

Paris et d'*Anne Quenouille*, et en eut deux fils et deux filles, nommées MARIE et MARTHE. L'un des fils CLAUDE, sieur des Franches, fut, en considération du premier syndic B. Turretin, son beau-père, reçu gratuitement bourgeois de Genève, en 1724, en même temps que son fils, qui rendit plus tard de grands services au Conseil ; — 5° JACQUES, à qui sa femme *Jacqueline Foubert*, donna cinq enfants, dont deux filles, JACQUELINE et MARIE-ANNE, et trois fils, le second desquels, nommé ÉTIENNE, épousa, en 1722, dans la Chapelle de Hollande, *Anne Bedeuil* (État civil de Paris. Chap. de Holl., N° 97). Du second lit sortirent encore trois enfants :—6° JEANNE, femme de *Jean Courtillat*, sieur de Vaufrelan (1); — 7° PIERRE, avocat, marié à *Anne Léveillé*, fille de *Jean Léveillé*, de La Charité, et de *Marie Berthault* ; — 8° CLAUDE, sieur de Benelles, négociant, qui épousa à Charenton, en 1681, *Anne Grené*, fille de *Jean Grené*, sieur de Préfontaine, contrôleur au grenier à sel de Sancerre, et d'*Anne Minot*.

Nous ne savons comment faire entrer dans cette généalogie, que nous copions dans le vol. 24 de la Collect. Du Chesne, le pasteur *Jean-Etienne Perrinet*, fils de *Salomon*, de Sancerre, qui obtint, en 1727, les droits de bourgeoisie à Genève, ni *Etienne Perrinet*, de Saint-Césaire, qui y alla faire ses études en théologie en 1664, ni *Perrinet de Fauques*, qui a publié un *Examen des eaux potables de la ville d'Yverdon* dans les Mémoires et observations de la Société économique de Berne (1764).

(1) Un certain *Pierre Courtillat*, négociant en vins, sortit de France à la révocation avec sa femme *Anne Calvin*. Il est étonnant de voir dans les listes de Réfugiés qui nous ont passé sous les yeux, combien de Protestants suivaient cette profession. Dans une seule (*Suppl. franç.* 791. 2) pas très-longue, nous en avons compté douze pour Paris seulement, savoir : *François Despots*, *Daniel Strain*, *Daniel de Troyes*, sa femme *Etiennette Nicou* et sa fille *Louise*, *Jacq. Courcelles* et sa femme *Charlotte Richard*, *Daniel de La Roche*, *Delacs*, *Jacq. Perey*, *P. Fouéher*, *Charles Grandon*, *Toullot*, *Isaac Thibout*, *Samuel Boucher*.

PERRODET (SAMUEL), du pays de Gex, se fit recevoir ministre à Bâle le 28 juin 1696 (*Archiv. du consistoire*), et fut chargé, en 1699, de desservir l'église de Diedendorf, fondée par des Réfugiés français. Le 22 août 1700, le pasteur *Hey*, de Strasbourg, fit la dédicace du temple, dans lequel Perrodet exerça les fonctions de son ministère jusqu'en 1748. Il mourut le 23 janvier de cette année, à l'âge de 81 ans, et eut pour successeur *Jean-Henri Bans*, remplacé à son tour, en 1786, par *Philippe-François Erden*.

PERROT (CHARLES), fils de Miles Perrot, conseiller au parlement de Paris, s'étant retiré à Genève pour cause de religion, y fut gratifié, en 1567, des droits de bourgeoisie, et pourvu, la même année, d'une place de pasteur, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Deux fois recteur de l'académie, en 1570 et en 1588, lecteur en théologie, en 1572, et professeur de théologie en 1598 (1), Perrot remplit ces différentes fonctions avec autant de talent que de zèle ; mais ce qui le rend surtout recommandable à nos yeux, c'est qu'en plein seizième siècle et dans la ville de Calvin, il eut le premier le courage de parler de tolérance religieuse, en proposant, en 1576, l'abolition du serment que l'on faisait prêter aux étudiants, de rester fidèles à l'orthodoxie calviniste. « Ce théologien instruit et judicieux, dit Sénebier, ne s'occupoit qu'à faire voir que le christianisme bien entendu devoit nécessairement rendre les hommes tolérans ; il regardoit la tolérance comme une branche de la charité ; il la prêchoit avec zèle. » De si nobles sentiments n'étaient pas faits pour être compris par des théologiens formés à l'école de Calvin et de Bèze, et ses collègues ne pouvaient approuver non plus ses idées sur la justification, parce qu'elles s'éloignaient du sentiment de Calvin. Sur ce dernier point, Perrot, qui était d'humeur douce et conciliant-

(1) Nous devons faire observer que ni Lou ni Picot ne le citent comme professeur de théologie ; mais Galiffe dit positivement qu'il le fut.

te, consentit avec assez de facilité à sacrifier son opinion à celle des autres ministres, mais rien ne fut capable de l'amener à renier le principe de la tolérance; jusqu'à la fin de ses jours, il resta fidèle à sa devise : Bienheureux sont ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés enfants de Dieu. Il mourut le 15 oct. 1608, à l'âge de 67 ans.

Perrot avait composé divers ouvrages, entre autres un *Traité de la foi* et un autre *De extremis in ecclesiâ vitandis*, dont l'impression fut défendue parce que, dans le premier, tout en condamnant les abus de l'Eglise romaine, il semblait blâmer le schisme opéré par les réformateurs, et que, dans le second, il donnait à entendre qu'il vaut mieux supporter les hérétiques que de les brûler. Il paraît qu'à défaut des presses de Genève, Perrot songea un moment, en 1607, à faire imprimer ce dernier traité à Paris avec le concours de L'Étoile, qui, de son côté, « affectoit fort aussi la réunion des deux Églises; » mais ce projet n'eut pas de suite. Dans son Hist. de l'église de Genève, M. Gaberel dit qu'après sa mort, le Conseil en fit détruire les manuscrits. Il n'est pas probable que la proscription se soit étendue jusqu'aux *Adagia sacra*, au *Catéchisme* et aux *Notes sur la Bible grecque*, cités par Sénebier. A ces écrits, nous pouvons ajouter les *Observations de Perrot sur la réponse de Du Jon à Haren*, qui font partie du vol. 268 de la Collect. Dupuy.

Des deux mariages de Charles Perrot avec *Sara Cop*, fille du ministre Michel Cop, qu'il avait épousée en 1566, et avec *Jeanne Caillard*, fille de *Simon Caillard*, de Paris, naquirent deux fils : 1° DENIS, du CC en 1610, mort en 1621, que sa femme, *Guillauma Thomeguex*, rendit père de CHARLES, mort sans enfants, et de MADELAINE, femme de Paul Minutoli; — 2° TIMOTHÉE, du CC en 1603, auditeur en 1604, conseiller en 1631, mort le 18 juill. 1648, à l'âge de 77 ans, ayant été marié deux fois, en premières noces avec *Marie de Chapeaurouge*, et en secondes avec *Françoise Bellot*. Il avait eu deux fils de la première. Le cadet, nommé CHARLES, du CC en 1654, mourut, en 1678, sans enfants de sa femme *Elisabeth Saladin-Beck*. L'aîné, appelé DANIEL, du CC en 1633, mort en 1647, épousa *Anne Rilliet-Favre*, dont il eut, ÉTIENNE, qui suit; ROSINE, femme de *Jean-Jacques Guillermet*, et CATHERINE, mariée à *Robert Gardelle*.

Étienne eut sept enfants de son mariage avec *Sara Cussin* (1), savoir DANIEL, THÉODORE, ÉTIENNE, JEANNE, femme de *Daniel Gardelle*, OCTAVIE, JEANNE-RENÉE et SOPHIE.

Le vénérable ministre Charles Perrot avait trois frères. L'aîné, *Denis*, qui se réfugia aussi à Genève et desservit quelque temps l'église de Moins, fut une des victimes de la Saint-Barthélemy. Le troisième frère, Cyprien, conseiller en la Grand'Chambre du parlement de Paris, resta catholique. Nous n'avons aucune preuve que le plus jeune, Nicolas, également conseiller en la Grand'Chambre, ait abjuré; mais sa femme *Claude Goyet*, morte veuve le 2 fév. 1611 (*Reg. de Charenton*) était protestante, et elle éleva dans sa religion son fils, PAUL, sieur de La Salle, qu'elle envoya faire ses études à Oxford. « Ce fut là, dit Patru, qu'il prit les premières impressions de la doctrine de Luther et de Calvin; et cette malheureuse semence jetta des racines si profondes dans son esprit, qu'enfin il abandonna l'Eglise qui l'avoit jusques-là nourri dans son sein. » A son retour en France, il se rendit en Champagne auprès de son frère Cyprien, qui avait suivi le parlement à Châlons. Il fit dans cette ville connaissance d'*Anne Des Forges*, demoiselle « d'une des plus nobles maisons de la province, » et il l'épousa. De ce mariage naquit, entre autres enfants,

(1) En 1579, *Pierre Cussin*, tanneur de Montauban, avait été reçu bourgeois. Un de ses descendants, *Gabriel Cussin*, desservit l'église de Genève de 1603 à 1617.

Nicolas Perrot, dont nous parlerons plus bas. Paul Perrot est auteur de plusieurs ouvrages, en vers et en prose, qui témoignent de sa grande piété.

I. *La Gigantomachie, ou combat de tous les arts et sciences, avec la louange de l'asne*, Midelbourg, 1593, pet. 8°.

II. *Tableaus sacrez qui sont toutes les histoires du Vieil Testament représentées et exposées selon leur sens, en poésie françoise*, Francf. 1594, in-8°, de pp. 229, sans la table, figg. en bois.

III. *Le Thrésor de Salomon, tiré de ses Proverbes et de son Ecclésiastique, réduits en quatrains et sonnets* (en françois et en hollandois), Rotterd., 1594, in-12; (en françois), Paris, de Montr'œil, 1595, in-12.

IV. *L'Exercice spirituel, en vers et en prose, contenant plusieurs méditations et tableaux mystiques sur la considération des mystères de N. S. J.-C., ès histoires du Vieil Testament*, Saumur, Portau, 1606, in-8°.—Selon Bayle, Paul Perrot aurait eu part au fameux Catholicon d'Espagne.

A la même époque vivait *François Perrot*, sieur de Mézières, que nous trouvons qualifié de cousin de Denis, et qui a déjà été cité dans la France protestante comme le traducteur du traité de *Mornay* : De la vérité de la religion chrétienne (*Voy.* VII, p. 538). Outre cette traduction, on a de François Perrot : *Aviso piacevole dato alla bella Italia*, où il combat la bulle fulminée par Sixte-Quint contre le roi de Navarre, et une trad. italienne, d'après la version française, des Psaumes de David, sous ce titre : *Psalmi in rithmos etruscos conversi*, Gen., de Tournes, 1603, in-12. François Perrot vécut longtemps à Venise, où il se lia d'amitié avec Fra Paolo Sarpi (1).

Nicolas Perrot, sieur d'Ablancourt, « l'un des bons et des beaux esprits de son siècle, » au jugement de *Bayle*, naquit à Châlons-sur-Marne, le 5 avr. 1606. Son ami, le célèbre avocat Patru, lui a consacré, dans ses Œuvres, une notice très-détaillée, qui nous servira de guide. Dès son enfance, le jeune Perrot « donna des marques d'un esprit vif; et son père qui lui portoit d'autant plus d'amour qu'il n'avoit que lui de fils, prit un soin tout particulier de son éducation. » On l'envoya étudier au collége de Sedan, où « il eut pour maistre M. *Roussel* qui, par diverses avantures presque incroyables, dit Patru, fut ambassadeur de plusieurs princes, et mourut en cette qualité à la Porte du Grand Seigneur. Il prit tant de plaisir à former ce jeune esprit qu'à 13 ans, M. d'Ablancourt avoit fait heureusement toutes ses humanitez. » Son père le rappela alors auprès de lui, « et lui donna un habile homme, non-seulement pour repasser toutes ses estudes, mais aussi pour lui donner quelque teinture de philosophie. Au bout de trois ans ou environ que durèrent ces exercices, on l'amena à Paris, où pendant cinq ou six mois il estudia en droit. » A 18 ans, il fut reçu avocat au parlement. Son père étant mort, on songea à le marier « avec une demoiselle de Champagne qui estoit jeune, belle, riche et sa parente. » Ce mariage lui souriait de toutes les façons; mais il y avait un obstacle, l'aïeul de qui dépendait une partie du bien de la jeune personne, y mettait opposition. Tandis que l'on travaillait à lever les difficultés, Perrot, « empaumé » par son oncle Cyprien, pour nous servir de l'expression de Tallemant des

(1) Plusieurs autres Perrot, qui ont professé la religion évangélique, nous sont connus de nom. Ce sont : *Matthieu Perrot*, de Serviac en Quercy, reçu bourgeois à Genève en 1555 ;—*Jacques Perrot*, sieur de Piedefer, marié à Loudun, en 1578, avec *Françoise Martin* (Arch. Tt. 232);—*Denis Perrot*, sieur de La Tour, enterré à Paris au cimetière de la Trinité, le 23 avr. 1605 ; —*Jason Perrot*, sieur de Genevraye, qui épousa, en 1642, dans le temple de Charenton, *Barbe Peloquin*, fille de feu *Nicolas Peloquin*, sieur des Landes, et de *Marie Mérite*;—*Jerémie Perrot*, d'Issoudun, immatriculé à la Faculté de théologie de Genève en 1646, qui abjura en 1682 ; l'intendant du Berry lui servit de parrain ; — *Philippe Perrot*, de Chinon, immatriculé à Genève en 1654 ; — *Samuel Perrot*, d'Issoudun, ministre à Satigny, reçu bourgeois gratis à Genève, en même temps que *Pierre Prevost*, en récompense des services qu'ils rendaient à l'Eglise dans leur ministère;—*Jean-Henri Perrot*, reçu bourgeois gratis en 1741, en considération de son beau-père, le premier syndic *Martine*.

Réaux, abjura le protestantisme, et tout fut rompu. Depuis longtemps le conseiller de la Grand'Chambre, qui chérissait son neveu comme un fils, « le pressoit fort sur sa religion ; » cette victoire le combla de joie. Voyant le peu d'inclination que son neveu avoit pour la Robe, « il voulut le jeter dans l'Église, sur l'espérance d'en faire un jour un très-grand prédicateur. » Il comptait lui obtenir avant peu de très-beaux bénéfices. Mais en renonçant au barreau, Perrot n'entendait pas renoncer au monde. Bien au contraire, il se livra avec un certain emportement, pendant 5 ou 6 ans, « aux divertissemens d'une personne de son âge. » Toutefois il ne négligea pas entièrement les lettres. La préface qu'il mit au livre de son ami le P. Du Bosc, l'Honnête femme (Paris, 1632, in-4°), est, au sentiment de Patru, « un des chefs-d'œuvre de notre langue. » Ce fut à cette époque, au milieu des distractions du monde, qu'il se lia d'amitié avec le célèbre avocat. « Quoiqu'ils ne fussent pas tout à fait de même humeur, ils avoient pourtant tous deux un même amour pour les Lettres et pour la vertu. Ils ont toujours vécu en frères, sans que jamais il y ait eu entre eux la moindre aigreur, ni le moindre refroidissement. » Tant il est vrai que les honnêtes gens peuvent vivre en parfaite amitié, tout en différant de sentiment sur certains dogmes de la religion ; il leur suffit pour cela de mettre en pratique les divins préceptes de l'Evangile. A l'âge de 25 ou 26 ans, Perrot éprouva le besoin de reprendre la religion qu'il avait quittée. « Il n'ignoroit pas, dit Patru, que cette légèreté seroit généralement condamnée de tout le monde : mais il avoit la conscience si tendre, qu'à cet égard, il comptoit pour rien tous les jugemens du monde. Néanmoins pour ne rien faire qu'avec connoissance, il se mit à étudier premièrement la philosophie, et ensuite la théologie, et prit pour maître M. Stuart, écossois et luthérien, mais du reste très sçavant homme. Il travailloit avec tant d'ardeur qu'il donnoit 12 à 15 heures par jour à l'étude, sans rien dire de son dessein à qui que ce soit, et passa ainsi près de trois ans. » Lorsqu'il fut tout à fait affermi dans sa résolution, il se rendit en Champagne, et fit son abjuration dans le temple du village d'Heiine près de Vitry. Puis il partit pour la Hollande, afin de laisser tomber les premières rumeurs. Il séjourna près d'un an à Leyde, où il apprit la langue hébraïque et se lia avec le fameux *Saumaise*. De Hollande, il passa en Angleterre, où il fit connaissance de milord Perrot, son parent, qui, vieux et sans héritier, désira le retenir auprès de lui. Mais il était trop jaloux de son indépendance pour accepter ses offres ; il revint à Paris retrouver ses nombreux amis. « C'étoit, dit Tallemant des Réaux, un garçon d'honneur et de vertu, et le plus humain qu'on sauroit trouver. » Il fit venir auprès de lui les deux jeunes *Frémont* d'Ablancourt, fils de sa sœur aînée, et donna ses soins à leur éducation. « Jamais enfans, dit Patru, n'eurent une éducation plus heureuse. » Cependant Perrot ne laissait pas de voir le monde. « Il voyoit les dames et tout ce qu'il y avoit à Paris d'hommes illustres pour les lettres. Il ne se passoit guères de journées qu'il n'allât chez Messieurs Dupuy, à ce célèbre réduit où tous les curieux et tous les sçavans abordoient. » Il lia avec *Conrart* une étroite amitié. « Ce fut ce nouvel ami, qu'il a toute sa vie chèrement aimé, qui l'obligea de faire la traduction de Minucius Felix. » Ce premier essai lui révéla sa véritable vocation, celle de traducteur, en même temps qu'elle lui mérita les honneurs du fauteuil académique (23 sept. 1637). Sa fortune était modique. Bientôt il se vit contraint d'aller se confiner dans la province. « Il rompit donc son ménage et se retira avec sa sœur à sa terre d'Ablancourt [près de Vitry], où jusqu'à sa mort il est toujours demeuré. » Dans les premiers temps, il venait assez souvent passer l'hiver à Paris ; mais lorsque ses habitudes furent prises, il

n'y vint plus que de loin en loin pour faire imprimer ses ouvrages; il descendait d'ordinaire chez son ami Conrart. Sa réputation comme écrivain grandissait chaque jour. En 1662, Colbert le choisit pour écrire l'histoire de Louis XIV, mais lorsque ce monarque sut que Perrot était protestant, il se récria en disant qu'il ne voulait point d'un historien qui était d'une autre religion que la sienne. Cependant, en considération de son mérite, il voulut qu'on lui conservât la pension de mille écus qui lui avait été assignée (1). Perrot ne jouit pas longtemps de cette faveur royale. « Toute sa vie il avoit été travaillé de la gravelle. » L'air de la campagne et l'exercice le soulagèrent d'abord; mais avec l'âge, le mal empira et il mourut dans de cruelles souffrances, le 17 nov. 1664. Il fut assisté, durant sa maladie, par le ministre de Vitry et par le pasteur *Du Bosc*, alors relégué à Châlons. Son ami lui rend ce témoignage « qu'il étoit fort bien instruit de sa religion, et plus instruit, ajoute-t-il naïvement, qu'il n'eût été à désirer pour son salut. Sur le déclin de ses jours, il ne lisoit presque plus que l'Écriture sainte, les Relations et les Histoires du nouveau monde, mais surtout l'Ecriture sainte qu'on peut appeller ses plus tendres et ses dernières amours. Il en avoit tous les bons commentateurs, soit généraux, soit particuliers. Il n'y avoit difficulté en toute la Bible qu'il n'eût pénétrée et dont il ne sentît le fort et le foible. »

Perrot a joui d'une grande réputation comme traducteur; mais aujourd'hui ses *belles infidèles* ne séduisent plus personne. L'élégance du langage n'a pu même les sauver de l'oubli. L'auteur, il est vrai, prenait de telles libertés que, de son propre aveu, ses traductions n'étaient plus des traductions; il pensait qu'elles valaient mieux. « Comme dans les beaux visages, il y a toujours quelque chose, disait-il dans la préface de son Lucien, qu'on voudroit qu'il n'y fust pas; aussi, dans les meilleurs auteurs, il y a des endroits qu'il faut toucher ou éclaircir, particulièrement quand les choses ne sont faites que pour plaire: car alors on ne peut souffrir le moindre défaut, et pour peu qu'on manque de délicatesse, au lieu de divertir on ennuye. Je ne m'attache donc pas toujours aux paroles, ni aux pensées de cet auteur, et, demeurant dans son but, j'agence les choses à nostre air et à nostre façon. — Je scay bien pourtant, continue-t-il, que cela ne plaira pas à tout le monde, et principalement à ceux qui sont idolâtres de toutes les paroles et de toutes les pensées des Anciens, et qui ne croyent pas qu'un ouvrage soit bon, dont l'auteur est encore en vie. » On ne doit donc pas demander à Perrot plus qu'il n'a voulu nous donner. Ses traductions ne s'adressaient qu'aux gens du monde, qu'une légère teinture satisfait. Sa manière de traduire, au témoignage de Patru, n'a pas plu à tout le monde, « quoiqu'elle ait été admirée de tous les illustres de notre siècle, dit-il. Il est vrai que quelquefois il prend quelque liberté, et c'est ce qui lui donna le nom de *Hardi d'Ablancourt* dans la Requeste des Dictionnaires. Néanmoins il ne prend ces libertez qu'aux endroits où il les faut prendre..... Ses expressions vives et hardies sont si éloignées de toute servitude, qu'en lisant ses traductions, on pense lire des originaux..... Dans les commencements, il n'avoit point d'autre conseil que M. Patru. Mais depuis qu'il connut M. Conrart et M. Chapelain, il prenoit aussi leurs avis, mais surtout de M. Conrart, avec lequel il revoyoit tous ses ouvrages, et d'autant plus volontiers, que ne sçachant ni grec ni latin, il lui donnoit moins de peine. » Quand ses amis lui faisaient des objections, « il s'en défendoit avec beaucoup de chaleur, et comme en colère, » parce qu'elles lui donnaient à travailler et qu'il avait hâte de s'en retourner dans sa maison. Il était plus coulant pour une seconde édition. « Son génie, au témoignage de Patru, approchoit

(1) Ces détails sont tirés des lettres manuscrites de Chapelain.

fort du génie de Montagne, et s'il eût voulu travailler de lui-même, il ne lui manquoit rien de tout ce qu'il faut pour cela. Il avoit l'imagination très féconde, et l'esprit rempli de toutes les belles connoissances. » Rulhières lui rend cette justice qu'il est un de nos écrivains « qui ont le plus contribué à donner à notre langue ce caractère de raison et de pureté qui la distingue. » Outre les langues anciennes, il possédait l'espagnol et l'italien.

Voici la liste des traductions qu'on lui doit; elles sont toutes accompagnées de Préfaces et de Remarques.

I. *L'Octavius de Minucius Felix*, Paris, 1637, in-8°; 1646; 1660; 1664, in-12; Amst., 1683, in-12; Leipz., avec le latin, 1689, in-12; dédié à Conrart sous le nom de Philandre.

II. Quatre *Oraisons de Cicéron* (1 pour Quinius; — 2 pour la loi Manilia; — 3 pour Ligarius; — 4 pour Marcellus) dans un Recueil publ. à Paris, 1638, in-4°.

III. *Les Annales de Tacite*, Paris, 1640-44, et l'*Histoire*, 1651, 3 vol. in-8°; les *Œuvres*, Paris, 1658, in-4°; 1672, 3 vol. in-12; dédié au card. de Richelieu. Cette trad. a eu plus de dix éditions.

IV. *Les guerres d'Alexandre par Arrian*, Paris, 1646; 1652; 1664, in-8°. — Vaugelas appréciait, dit-on, tellement cette traduction qu'il se la proposa pour modèle dans sa version de Quinte-Curce.

V. *La Retraite des Dix mille, de Xénophon*, Paris, 1648, in-8°; 1665, in-12.

VI. *Les Commentaires de César*, Paris, 1650; 1652; 1658, in-4°; 1665, in-12; Amst., 1678, in-12; 1708, in-12; Lyon, 1700, in-12.

VII. *Les Œuvres de Lucien*, Paris, 1654-5, 2 vol. in-4°; 1664, 3 vol. in-12; Colog., 1670, 4 vol. in-12; Amst., 1697, 2 vol. in-8°; dédié à Conrart. « Il étoit juste, lui disait l'auteur, de consacrer la fin de mes traductions à celui qui en avoit eu les prémices; et Minucius Felix ayant donné naissance à notre amitié, Lucien en devoit faire comme l'accomplissement. D'ailleurs il falloit mettre au frontispice de cet ouvrage un nom qui bannît toute la mauvaise opinion que l'on en pourroit avoir; et que le libertinage de cet auteur fût effacé par la vertu de M. Conrart. Ajoutez à cela que le livre ne pouvoit honnêtement paroître en public sous d'autres auspices que de celui de qui les soins ont tant contribué à sa production, et de qui les bons avis font maintenant qu'il se montre au jour en un état plus parfait. » Dans l'édit. de Paris, 1707, 3 vol. pet. in-8°, on trouve deux morceaux de la composition de *Frémont* d'Ablancourt. L'édit. d'Amst., 1709, 2 vol. pet. in-8°, est recherchée pour ses gravures.

VIII. *Histoire de la guerre du Péloponnèse par Thucydide, continuée par Xénophon*, Paris, 1662, in-fol.; 1671; 1724, 3 vol. in-12; Amst., 1662; 1713, 3 vol. in-12. L'ouvrage que nous trouvons indiqué dans le Catal. de la Bibl. de Grenoble sous ce titre : *L'hist. grecque de Xénophon ou la suite de Thucydide*, Amst., 1713, in-12, n'est sans doute qu'une partie du précédent. — Au jugement de Chénier, cette traduction est inexacte, incomplète, et écrite dans un style tout à fait contraire au génie de l'original.

IX. *Les apophtegmes des Anciens, tirés de Plutarque, de Diogène Laërce, d'Elien, d'Athénée, de Stobée, de Macrobe et de quelques autres : et les Stratagèmes de Frontin*, Paris, 1664, in-4° et in-12; Amst., 1695; 1730, in-12. — On trouve à la suite de la trad. de Frontin, qui paraît avoir été publiée séparément, même année, un *Traité de la bataille des Romains*, de la composition de l'auteur.

X. *La Description de l'Afrique, avec l'hist. de ce qui s'y est passé de remarquable depuis l'an 613 jusqu'en 1571, trad. de l'espagnol de Marmol*, Paris, 1667, 3 vol. in-4°. — Gomberville et *Justel* avaient sollicité Perrot de faire cette traduction. Il mourut avant d'y avoir mis la dernière main. Par son testa-

ment, il chargea Richelet, avocat au parlement, de la revoir et de la faire imprimer, « ce qu'il fit avec M. Conrart et autres. M. Patru a revu exactement tout l'ouvrage, et l'on peut dire que jamais homme ne fut servi de ses amis après sa mort avec plus de zèle et plus de soin. »

On trouve, en outre, de Perrot un *Discours sur l'immortalité de l'âme*, et six lettres adressées à Patru, à la fin des OEuvres de ce dernier; et *Dialogue entre MM. Patru et d'Ablancourt sur les plaisirs*, Amst., 1714, 2 part. in-12. C'est à tort que *Colomiès* lui attribue la trad. des sermons italiens du P. Narni, impr. sous le nom du P. Du Bosc. « Il est vrai, lit-on dans l'Hist. de l'Académie, qu'à l'âge de 20 ans, se destinant à prêcher, il traduisit quelques beaux endroits de ces sermons, mais ayant embrassé le calvinisme, il donna le peu qu'il en avoit traduit au P. Du Bosc, qui par là fut déterminé à faire le reste. » Enfin Watt indique une traduction en anglais de Mémoires sur sa vie, Lond., 1783, in-8°; mais nous soupçonnons quelque méprise : ce bibliographe est coutumier du fait.

PERRUQUET (Noel), sieur de La Mulonnière, fut, en 1563, à la demande de *Guillaume Le Fournier*, ancien de l'église, installé dans les fonctions du ministère sacré à Piriac, en Bretagne, par *Loyseau*, accompagné des anciens *Saint-Germain*, *Pontuel*, *Bonabé* et d'*Agault*. Forcé de quitter la France aux troisièmes troubles, il se retira en Angleterre, d'où il ne revint qu'après la conclusion de la paix. A la Saint-Barthélemy, il se sauva de nouveau en Angleterre, où il resta deux années. C'est encore comme pasteur de l'église de Piriac qu'il assista, en 1577, au synode de Vitré, mais plus tard, il fut chargé de desservir l'église du Croisic, où il fut remplacé, en 1583, par *Matthieu Bihan*, puis celle de Vitré, d'où la persécution le chassa en 1585. Il passa dans l'île de Guernesey et ne revint dans son église qu'en 1590. Il mourut le 9 avril 1591, et eut pour successeur *J. Parent*, sieur de Préau, qui fut assassiné vers 1623.

PERSODE (N. de), major de la ville de Verdun et commandant de la citadelle, destitué pour cause de religion en 1661. De Persode était un zélé protestant; il avait auprès de lui, comme chapelain, un ministre nommé *La Fargue*, au grand dépit du clergé catholique, qui sollicita le gouverneur de *Pas-Feuquières*, de mettre hors de la citadelle non-seulement le ministre, mais Persode, *Dupuis* et tous les autres officiers hérétiques. Feuquières s'y refusa. Les prêtres eurent alors recours au roi, et obtinrent un arrêt du Conseil ordonnant aux Prétendus Réformés de vider et la citadelle et la ville. Cet arrêt cependant ne fut pas expédié, le maréchal de Grammont ayant fortement représenté combien il serait injuste de priver un excellent officier, comme Persode, qui avait été estropié sous les drapeaux de Sa Majesté, de la seule récompense qu'il eût reçue de ses services. Une semblable considération ne pouvait arrêter un clergé fanatique. Ordre fut donné aux curés d'exhorter du haut de la chaire le peuple à prier Dieu pour la religion en danger; on prescrivit des neuvaines dans toutes les églises, on chanta les litanies de la Vierge comme dans une calamité publique. En même temps, une nouvelle requête fut adressée au roi, qui rendit, le 2 juin 1661, une déclaration portant que tous les officiers huguenots sortiraient de la ville et de la citadelle de Verdun, s'ils n'aimaient mieux se convertir. Aucun d'eux n'accepta ce pis-aller. Pour célébrer son triomphe, le clergé ordonna de rendre à Dieu des actions de grâces solennelles.

Nous ne savons quel lien de parenté unissait notre vieux commandant à *Charles de Persode*, sieur de Laistre, avocat au parlement de Paris, conseiller d'État et secrétaire des commandements du roi, fils de *Pierre de Persode*, sieur de Mézery, interprète du roi en langue germanique, et de *Su-*

sanne de Saint-Aubin. Ce Charles de Persode épousa, le 18 oct. 1668, *Élisabeth Rousseau*, sœur du célèbre peintre de ce nom, et veuve d'*Abraham Du Maistre*, qu'il laissa veuve pour la seconde fois en 1678. Les Registres de Charenton qui nous font connaître les dates de son mariage et de sa mort, ne nous apprennent pas s'il eut des enfants, en sorte que nous ne pouvons dire si *André*, *Louis* et *Jean-Louis de Persode*, qui remplirent des places de judicature en Prusse (*Voy.* VII, p. 44), et *Jean de Persode*, qui fut successivement ministre à Francfort et en Angleterre, descendaient de lui ou de quelque autre membre de la même famille.

PÉRUSSEL (François), religieux cordelier, bachelier en théologie et maître des novices, fut gagné à la cause de la Réforme, dès 1542, par les sermons de *Landri*; mais il dissimula ses sentiments avec tant de soin que la Sorbonne ne prit l'alarme qu'en 1545. Elle lui interdit la chaire, le 4 février. Pérussel, que d'Argentré appelle *Jean Pernocelle* (tout nous prouve que c'est le même individu), promit de se soumettre; mais lorsqu'il fut question d'une rétractation publique, il refusa avec emportement de subir cette humiliation. La Sorbonne l'exclut donc de la Faculté, le 12 mai, *tanquam membrum aridum*. Le cardinal Du Bellay et le Dauphin intervinrent en sa faveur. Lui-même en appela comme d'abus, et un arrêt du Conseil du 19 janv. 1546 le renvoya devant le parlement. Pérussel ne crut pas prudent d'attendre le jugement; avant qu'il fût rendu, il sortit du royaume et se retira à Bâle, puis en Angleterre, où nous le trouvons, en 1550, pasteur de l'église française de Londres, sous le nom de La Rivière. Lorsque les sanglantes persécutions exercées par la reine Marie forcèrent les Réfugiés français à chercher ailleurs un asile, Pérussel accompagna son troupeau à Wesel d'abord, puis à Francfort-sur-le Mein. Les relations qu'il avait nouées avec *Castalion* pendant son séjour à Bâle et qu'il continuait à entretenir avec l'odieux « parti académique, » les querelles qu'il eut avec son collègue *Olbrac* au sujet de la Discipline ecclésiastique qu'il ne voulait pas aussi rigoureuse qu'à Genève; enfin des soupçons plus ou moins bien fondés relativement à l'hétérodoxie de ses opinions sur la prédestination absolue, ne devaient pas le mettre en bonne renommée auprès de *Calvin*, de *Bèze*, ni de leurs disciples. Il est donc probable qu'ils le virent avec déplaisir se présenter, sans doute comme député de l'église de Francfort, au colloque de Poissy, où il joua pourtant un rôle, car c'était un théologien instruit; mais leur mécontentement fut grand surtout lorsque *Condé* le choisit pour son chapelain. Ils n'osèrent toutefois le manifester trop hautement. Pérussel d'ailleurs, flatté apparemment du choix du prince, non-seulement signa tout ce que l'on voulut, Confession de foi et Discipline; mais il poussa l'hypocrisie jusqu'à condamner « les blasphèmes » de son ami Castalion. Lorsque la guerre éclata, il suivit Condé à l'armée. Nous avons raconté ailleurs ses prouesses à la bataille de Dreux (*Voy.* II, p. 452). On peut supposer qu'après la conclusion de la paix, il rentra dans la maison de Condé, et que ce fut en qualité de chapelain du prince qu'il prêcha à Nantes en 1565 (*Voy.* II, p. 454). Depuis cette époque, nous n'avons plus rencontré son nom. La Croix du Maine affirme qu'il est auteur de plusieurs *Œuvres latins et françois*, mais desquels, à ce qu'il ajoute, il n'avait pas connaissance.

PESCHIER. Trois Français de ce nom trouvèrent un asile à Genève contre les persécutions, et y obtinrent les droits de bourgeoisie : *Antoine*, de Nismes, en 1716; *Pierre*, pharmacien de Bagnols, en 1718, et *François*, de Valence, en 1725. Faute de renseignements, nous ne pouvons dire duquel des trois descendait le ministre *Jacques* Peschier, pasteur de l'église de Genève depuis 1759, mort en 1793, et auteur

d'une *Diss. de trajectione maris Rubri*, réimpr. dans le Musæum Haganum (T. IV), non plus qu'un autre *Jacques* Peschier, qui ne nous est connu que par une dissertation *De irritabilitate animalium et vegetabilium*, imp. à Edimbourg, 1797, in-8°. — De nos jours, deux membres de cette famille se sont fait un nom dans les lettres et dans les sciences. L'un, nommé *Adolphe*, professeur de littérature française, a débuté dans la carrière littéraire par un *Essai sur cette question : D'où vient que les sciences et les arts sont cultivés à Genève avec plus de succès que la littérature?* Gen. et Paris, 1827, in-8°. De ses autres publications, nous connaissons un *Discours prononcé à l'ouverture du cours de littérature française*, Francf.-sur-le Mein, 1832, in-8°, une *Histoire de la littérature allemande*, Paris et Gen., 1836, 2 vol. in-8°, et un *Cours de littérature française*, Stouttgart, 1839, in-8°. L'autre portait le nom de *Charles-Gaspard*. Né à Genève, le 10 mars 1782, il fit ses humanités et sa philosophie au collége de sa ville natale; puis il vint à Paris dans l'intention de suivre les cours de médecine et de chirurgie. Il y soutint une thèse remarquable sur le croup pour le grade de docteur, et retourna dans sa patrie, précédé d'une réputation que ses succès au lit des malades étendaient de jour en jour, lorsque des malheurs domestiques le forcèrent à s'éloigner. Il s'établit à Aubonne dans le canton de Vaud; mais au bout de trois ans, prenant congé de la nombreuse clientelle qu'il s'y était formée, il revint à Genève, où l'homœopathie comptait déjà un certain nombre de partisans. Il voulut connaître les principes de la nouvelle école, et l'étude sérieuse qu'il en fit lui inspira un tel enthousiasme, que dès lors il fut un des plus zélés disciples de Hahnemann et un des plus ardents défenseurs de sa doctrine, même dans ses plus évidentes exagérations.

A en juger par le ton dur, acerbe, de sa polémique, qui descendait quelquefois jusqu'aux personnalités les plus blessantes, on se ferait une idée peu avantageuse du caractère de Peschier; cependant les personnes qui l'ont connu le mieux affirment qu'il cachait sous des dehors peu attrayants un cœur bon jusqu'à la faiblesse, une humeur gaie, une piété sincère. Il était d'ailleurs un médecin habile et très-instruit. Travailleur infatigable, il se mit, à l'âge de 60 ans, à l'étude de l'hébreu, et il s'y rendit assez habile pour lire facilement le texte sacré dans la langue originale. Son but, en commençant cette étude tardive, était surtout d'acquérir une connaissance approfondie de l'A. T., et il le poursuivit sans relâche jusqu'à la fin de ses jours, comme le prouvent plusieurs dissertations inédites sur le temple de Salomon, le culte des anciens Hébreux, le nombre VII, etc., qui se trouvent aujourd'hui entre les mains d'un de ses amis.

Peschier mourut d'hydropisie, le 21 mai 1853, à l'âge de 71 ans. On a de lui des *Recherches sur le titane*, Gen. et Paris, 1825, in-8°, et des *Notices et documents sur le choléra*, 2e éd., Gen., 1831, in-8°. Il a trad. de l'allemand de Weber une *Exposition systématique des effets pathologiques*, et de l'anglais, *L'art de faire le pain*. Il fut aussi un des cotraducteurs des Mélanges de chirurgie étrangère, qui se publient à Genève, et, si nous ne nous trompons, le directeur et principal rédacteur de la *Bibliothèque homœopathique de Genève*, 1833-42, 18 vol. in-8°.

PETIT, nom d'une famille noble, originaire de Paris, dont la branche aînée se trouva transplantée dans le Languedoc à la suite des événements politiques et religieux de XVIe siècle.

Chassé de France par la Saint-Barthélemy, à laquelle il eut le bonheur d'échapper, *François* Petit, docteur en droit, se sauva en Allemagne, d'où il se rendit plus tard en Suisse. Après sa mort, son fils unique, nommé aussi FRANÇOIS, qui l'avait accompagné dans sa fuite, alla habiter Genève, où il se fit admettre au ministère. C'est du

mariage de ce fils avec *Noëmi Olivier* que naquit à Nismes, le jour de Noël 1594, SAMUEL Petit, le savant orientaliste.

François Petit, qui exerçait les fonctions pastorales à Saint-Ambroix, ne négligea rien pour l'éducation de son fils, et les progrès surprenants de l'enfant répondirent à ses soins. A l'âge de 7 ans, le jeune Samuel aurait pu être compté parmi les enfants célèbres. Sa philosophie terminée, comme son père le destinait à la carrière ecclésiastique, il se rendit à Genève pour y étudier la théologie sous le savant Diodati. Versé déjà, comme pas un de ses condisciples, dans la connaissance de la langue latine, il s'appliqua avec une ardeur extrême à apprendre le grec et les langues orientales, l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, le samaritain, l'arabe, le copte même; l'hébreu surtout lui devint bientôt aussi familier que le français. Son père, averti qu'il passait ses nuits à l'étude, craignit pour sa santé et le rappela auprès de lui. Peu de temps après, en 1614, le synode du Bas-Languedoc l'admit au ministère, quoiqu'il n'eût que dix-sept ans, et l'attacha à l'église de sa ville natale. L'année suivante, Samuel Petit fut nommé professeur de grec au Collége des arts de Nismes. Cette chaire ayant été supprimée, en 1623, par le Synode national de Charenton, il fut choisi pour remplacer *Codurc*, et en 1627, on le donna pour successeur dans le principalat à l'Ecossais Adam Abrenéthée, qui était suspect au duc de *Rohan*.

Petit s'était déjà acquis, dans la république des lettres, la réputation d'un savant distingué et il jouissait, en outre, parmi ses concitoyens d'une influence fort grande, que lui avaient méritée ses vertus, sa piété et ses talents, lorsque Richelieu mit en avant son fameux projet de réunion. Il était trop en évidence pour que le cardinal ne tentât pas de le gagner. D'un caractère doux et tolérant, le pasteur de Nismes se prêta de bonne grâce aux vues du tout-puissant ministre de Louis XIII, et il composa, à son instigation, un discours qui fut peu goûté des Catholiques; aussi Richelieu ne lui témoigna-t-il aucune reconnaissance d'une démarche qui pouvait compromettre gravement sa position. Lorsque Petit fut député à Paris, en 1633, pour déjouer les intrigues des Jésuites qui voulaient s'emparer du collége de Nismes, il ne put rien obtenir et ne rapporta que l'arrêt du Conseil qui attribuait aux Catholiques les places de principal, de professeur de physique et de régents de première, troisième et cinquième classe.

Petit était en correspondance suivie avec la plupart des savants de son siècle, qui, presque tous, rendaient justice à sa vaste et profonde érudition. On assure que le cardinal Bagni, dans quelques entretiens qu'il eut avec lui, fut si charmé de son savoir, qu'il lui proposa de l'emmener à Rome, en lui promettant, de la part du pape, qu'il n'y serait nullement inquiété au sujet de la religion. Petit ne voulut point se rendre aux instances du cardinal. Il refusa aussi, en 1638, la place de professeur en théologie dans l'université de Franeker, qui lui était offerte sur la recommandation de *Saumaise*, et il remercia également de ses bonnes intentions à son égard le Père Petit, général des Trinitaires et son cousin, qui cherchait à l'attirer à Paris, en s'engageant à le faire rentrer par son crédit dans la possession des biens de son aïeul François, qui avaient été confisqués après sa sortie du royaume. Petit avait trop peu d'ambition pour se laisser séduire par les offres les plus brillantes. Il était, en outre, désintéressé au point de s'attirer les reproches de sa femme, qui ne poussait pas aussi loin que lui le mépris des richesses. « Il faisoit de l'étude, dit Mesnard, ses plus précieuses délices. La tranquillité dont il jouissoit dans le sein de sa famille, à laquelle il étoit extrêmement attaché, augmentoit son bonheur. Il aimoit la paix et avoit le caractère doux

et paisible. Charitable envers les pauvres et envers les malades qu'il aimoit à visiter, il consoloit les uns et les autres par des entretiens pathétiques et les engageoit à supporter chrétiennement l'état de l'adversité. »

Quoiqu'il eût reçu de la nature un tempérament robuste, sa trop constante application à l'étude le jeta dans un épuisement qui dégénéra promptement en fièvre étique. Il mourut, à l'âge de 49 ans, le 12 déc. 1643, ne laissant de tous les enfants issus de son mariage avec *Catherine Cheiron*, fille d'*Isaac Cheiron*, docteur en droit et principal du collége de Nismes, qu'une fille, nommée ANTOINETTE, mariée à *Pierre Formy*, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier.

Malgré sa grande réputation, Samuel Petit n'a pas joué un rôle considérable dans les affaires des églises. Il ne fut député qu'à un seul Synode national, à celui d'Alençon, en 1637 (1).

Nous l'avons déjà dit, on a généralement rendu justice au mérite de Samuel Petit. *Saumaise*, que l'on a accusé à tort d'une basse jalousie à son égard, le qualifie de *Vir eruditissimus linguarum Orientalium, in omni antiquitate ecclesiasticâ versatissimus, ne de theologiâ et philosophiâ dicam*, ajoute-t-il, *cujus est peritissimus*. *Colomiès* confirme cet éloge. Selon Gassendi, il unissait à une rare vertu une rare érudition. A ces témoignages, joignons encore celui de *Tannegui Le Fèvre*, qui l'appelle *Vir doctus, sed haud dubie minus felix in emendandis Veterum scriptis*.

(1) On a prétendu, en s'appuyant sur une lettre de l'apostat *Sorbière*, que Samuel Petit n'aurait pas été éloigné de se convertir au catholicisme. Pour réfuter cette calomnie, il suffit de citer ce que le même Sorbière écrivait de L'Escluse, le 21 déc. 1642 : « Je vous envoye dix de ses lettres... Vous y remarquerés aussi sa piété et l'attachement qu'il a à la religion réformée, jusques à se mettre en colère contre moy de ce que je luy proposois les raisons desquelles M. *Blondel* combat l'histoire de la papesse Jehanne. Vous verrés comme lui plaisent les subtilités de Saumur et les Critica sacra de M. *Cappel* que tous les ministres de Paris approuvent. » Nous croyons cette lettre inédite.

Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Miscellaneorum lib. IX*, Paris., 1630, in-4°.

II. *Eclogæ chronologicæ, in quibus de variis Judæorum, Samaritanorum, Græcorum, Macedonum, Syro-Macedonum, Romanorum typis, cyclisque veterum Christianorum paschalibus disputatur*, Paris., 1632, in-4°; réimp. en partie dans le Thesaurus de Grævius (T. VIII), dans celui de Gronovius (T. IX), et par Fabricius dans les Opera S. Hippolyti (Hamb., 1718, in-fol.). La Biographie universelle mentionne *Discours chronologiques, contenant l'intention, l'ordre et les maximes des parfaites chronologies pour les discerner des mauvaises*, Paris, 1636, in-4°. C'est apparemment la trad. d'une portion des Eclogæ.

III. *Variarum lectionum lib. IV, in quibus Ecclesiæ utriusque Fœderis ritus moresque antiqui, sacri item ejusdem atque ecclesiastici scriptores illustrantur, explicantur, emendantur*, Paris., 1633, in-4°; réimp. dans le T. IX des Critici sacri (Amst., 1698, in-fol.).

IV. *Leges Atticæ*, Paris., 1635, in-fol; 1642, in-4°.

V. *Observationum lib. III*, Paris., 1642, in-4°.

VI. *Diatribe de jure principum edictis Ecclesiæ quæsito, nec armis vindicato*, Amst., 1649, in-8°.

VII. *Traité touchant la réunion des Chrétiens. Avec quelques observations qui ont été faites sur un livre latin du sieur Gaussen*, Paris, 1670, in-12. —L'original latin n'a jamais vu le jour. La traduction a probablement été faite par d'*Huisseau*.

Petit n'a pas eu le temps de mettre la dernière main à des *Animadversions sur Josèphe*, dont le msc. se trouve aujourd'hui dans la Bibl. d'Oxford.

PETIT (ANNE-MARGUERITE DE), plus connue sous le nom de Mme DU NOYER, naquit à Nismes, le 12 juin 1663, de *Jacques de Petit* et de *Catherine Cotton*, de Montpellier, qui descendait de la même famille que le fa-

meux confesseur de Henri IV. Elle fut présentée au baptême par le sieur de *Montagnac*, au lieu et place de *Pierre Petit*, capitaine de cavalerie, son oncle (1), et par *Marguerite Cotton*, épouse du sieur de *Saporta*, sa tante du côté maternel. Sa mère étant morte peu de temps après lui avoir donné le jour, Mme de Saporta, « femme qui joignoit à une grande beauté, à un esprit et un génie supérieur, un cœur et des sentimens héroïques, en un mot, une vertu et une piété exemplaires, » la prit chez elle, à Orange, et se chargea de son éducation. Au bout de six ans, elles allèrent toutes deux habiter Nismes, où elles se trouvaient lorsque l'édit de Nantes fut révoqué.

La protection du maréchal de Lorges épargna à Mlle Petit les odieuses violences des missionnaires bottés; mais si elle ne subit point les brutales insolences des dragons, elle eut à soutenir les efforts des convertisseurs, qui la trouvèrent inébranlable. De guerre lasse, on lui accorda, sur sa demande, un passe-port pour Paris, où demeurait son oncle *Gaspard Cotton*, qui y avait fait son chemin par le crédit des maisons de Châtillon et de Duras. Cet oncle venait d'abjurer et l'on espérait que son influence, fortifiée par la perspective de sa riche succession, déterminerait sa nièce à suivre son exemple. Mlle Petit se mit donc en route avec sa tante Saporta, le 1er déc. 1685, fermement résolue à sortir du royaume à la première occasion favorable. Arrivée à Lyon, elle trouva, après beaucoup de démarches inutiles, un cabaretier de Seyssel qui se chargea de la conduire, déguisée en marmiton, à Genève, où elle parvint saine et sauve, mais peu contente de son guide, qui l'avait maltraitée et volée sans pitié. Sa tante continua sa route vers Paris. De Genève, où elle ne s'arrêta que peu de temps, Mlle Petit alla rejoindre à Lausanne son oncle *Noguier*, qu'elle suivit en Hollande, où Pierre Petit s'était établi avec sa famille, même avant la révocation. Mais elle ne tarda pas à sentir le lourd poids de la dépendance; son oncle, de son côté, se fatigua bientôt de sa présence. Il l'engagea à entrer dans la *Société*, espèce d'hospice fondé par la princesse d'Orange et dirigé par Mlle *Du Moulin*. La proposition était peu attrayante pour une jeune fille de 23 ans; aussi Mlle Petit préféra-t-elle revenir en France auprès de sa tante Saporta et de son oncle Cotton, qui depuis longtemps pressaient son retour avec les plus vives instances, en lui promettant qu'elle ne serait point inquiétée au sujet de la religion. Elle partit de La Haye, au mois d'oct. 1686. A son arrivée à Paris, le 22 déc., elle trouva sa tante convertie ou soi-disant telle. Cotton, malgré sa promesse, ne négligea rien pour l'amener elle-même au même point; mais elle résista à tous ses arguments, en sorte qu'au commencement de 1687, une lettre de cachet l'envoya avec sa tante dans un couvent (*Arch. gén.* E. 3373). Au bout de dix jours cependant, Cotton obtint leur liberté, en s'engageant à les faire instruire, engagement auquel elles souscrivirent, mais avec la ferme résolution de ne pas le tenir, s'il était possible. A peine, en effet, furent-elles hors du couvent, qu'elles cherchèrent activement les moyens de fuir. Ce ne fut toutefois qu'après plusieurs mois d'attente qu'elles réussirent à s'évader, mais elles furent poursuivies, rattrapées à Dieppe, ramenées à Paris et enfermées, le 8 fév. 1688, aux Filles de l'Union chrétienne (*Ibid.* E. 3374). Leur constance ne se démentit pas. Ordre fut donc donné de les expulser du royaume comme hérétiques opiniâtres. Soit que Mlle Petit ne pût supporter l'idée de retourner vivre en Hollande, soit que l'amour se mit de la partie,

(1) Ce Pierre Petit ne doit pas être confondu, croyons-nous, avec *Pierre Petit*, maréchal des logis général de la cavalerie légère, qui épousa *Susanne Le Monnier* et en eut : 1° ISAAC-FRANÇOIS, né le 25 sept. 1674, présenté au baptême par *Isaac Le Monnier*, secrétaire des commandements du duc d'Orléans, et par *Judith de Gorris*; 2° PIERRE, baptisé le 21 juin 1676 (*Reg. de Charenton*).

elle finit par succomber, et accepta pour époux Guillaume Du Noyer, capitaine au régiment de Toulouse. Le mariage eut lieu le 18 mai 1688, sans qu'on exigeât d'elle ni confession ni abjuration; on permit même à Mme de Saporta, quoiqu'elle fût restée ferme dans sa foi, d'aller vivre auprès de sa nièce, chez qui elle demeura jusqu'à sa mort, arrivée en 1693 (1); et, comme témoignage de sa satisfaction, Louis XIV accorda à la jeune épouse une pension de 600 liv., qui fut portée, l'année suivante, à 900 (*Ibid.* E. 3375). Il est inutile d'ajouter qu'elle rentra dans les biens de sa famille, qui étaient considérables, ce qui mit son mari en état d'acheter plus tard la charge de grand-maître des eaux et forêts du Languedoc.

Rien ne troubla d'un manière grave l'harmonie entre les deux époux jusqu'en 1699, que des désagréments éprouvés dans sa charge engagèrent Du Noyer à la vendre pour venir vivre à Paris. Au sein des plaisirs coûteux de la capitale, l'ex-capitaine donna à sa femme de fréquents sujets de plaintes; l'amour de Mme Du Noyer pour son mari se refroidit, et à mesure qu'il diminua, la voix de la conscience, qu'il avait étouffée, recommença à se faire entendre. La mort héroïque de *Brousson* éveilla le remords dans son cœur, et il y prit tant d'empire, qu'elle résolut de sortir de France et de rentrer dans l'Eglise réformée. Sous prétexte de faire un voyage à Nismes, elle partit de Paris, à la fin d'avril 1701, accompagnée de ses deux filles, qui entraient, l'une dans sa 12e et l'autre dans sa 9e année, et emportant ce qui lui restait de plus précieux; mais arrivée à Lyon, elle changea d'itinéraire et gagna Genève, d'où elle se hâta de passer dans le Pays de Vaud, de peur que le résident français ne lui jouât quelque mauvais tour. De là elle se rendit en Hollande, désirant, dit-elle, réparer le scandale qu'avait donné son premier départ. Elle y trouva dans Mlles de *La Guerche* et de *Dangeau*, et dans Mme de *Béringhen* des protectrices zélées. M. *Hervart* la présenta au grand-pensionnaire qui lui promit d'appuyer une requête qu'elle avait adressée aux États-Généraux dans le but d'en obtenir une pension. Les circonstances ne permirent pas, il est vrai, de lui accorder sa demande; mais elle reçut à diverses reprises des gratifications assez importantes, qui la mirent en état de vivre dans une sorte d'aisance à la Société de Scheidam, où elle se retira par le conseil de ses amis, et où elle fut admise sans difficulté par la directrice, Mlle de *La Boutelière*, sur la recommandation de Mlle de *Dangeau*. Elle y passa environ six mois dans une retraite profonde, ne s'occupant que de ses enfants. Ce fut sur ces entrefaites que Guillaume d'Orange monta sur le trône d'Angleterre. L'espoir que lui donnait son cousin germain *L. Petit-des-Etangs* d'obtenir du nouveau roi une pension fixe, la décida à passer à Londres, en 1702; mais à son arrivée, le roi Guillaume était mort. Après avoir attendu longtemps, voyant que ses affaires ne prenaient pas une tournure favorable, elle revint à La Haye avec ses deux filles. L'aînée, nommée ANNE-MARGUERITE, épousa, quelque temps après, *Jacob Constantin*, capitaine de cavalerie, et non pas *Cavalier*, ainsi que nous l'avons dit par erreur (*Voy.* III, p. 292). Comme elle n'avait quitté qu'avec répugnance sa patrie et la religion catholique dans laquelle elle était née, elle finit par céder aux sollicitations de son père, et abandonnant secrètement son mari et sa mère, elle revint en France, à la fin de fév. 1708. Cette fuite causa une vive douleur à Mme Du Noyer, qui concentra dès lors toute son affection sur sa fille cadette, CHARLOTTE-OLYMPE, née le 12 mars 1692. Après avoir reçu les hommages de Voltaire, pendant son voyage en Hollande, en 1713, et ceux

(1) Elle fit la mort la plus chrétienne, dit sa nièce. Quoiqu'elle n'eût fait aucun acte de catholicisme, elle fut enterrée dans l'église de Saint-Etienne, à Toulouse.

de *Cavalier*, le célèbre chef des Camisards, cette demoiselle, que par mignardise on appelait Pimpette, épousa plus tard M. de Winterfeld.

Après l'évasion de sa fille aînée, Mme Du Noyer quitta La Haye pour s'établir dans le village de Voorburg. Obligée de se créer des moyens d'existence, elle eut recours à sa plume et fonda ou, selon d'autres, continua une espèce de gazette en vers sous le titre de *Quintessence*. La vogue de cette publication lui procura des moyens de vivre honnêtement et lui valut même des marques d'estime de la part de très-grands personnages; mais, d'un autre côté, elle se fit des ennemis qui, par vengeance, la tournèrent en ridicule dans le Mariage précipité, comédie satirique dont elle ne put empêcher la représentation sur le théâtre d'Utrecht. Outre sa Gazette, Mme Du Noyer a publié un autre ouvrage plus important, dont le succès s'est soutenu jusqu'à nos jours. Nous voulons parler de ses *Lettres historiques et galantes*, relation des principaux événements arrivés depuis le commencement du siècle, sous la forme d'une correspondance entre deux dames de condition, habitant l'une Paris, l'autre la province. Ces lettres sont bien écrites, sans affectation et avec élégance. On y trouve, outre deux historiettes d'une moralité irréprochable, un grand nombre d'anecdotes intéressantes et curieuses, dont quelques-unes, cela se comprend, sont d'une authenticité douteuse, n'étant racontées que sur ouï-dire. Elles ont eu au moins cinq ou six édit. depuis la première qui parut à Cologne en 1704. Celle de Londres, 1757, 8 tomes en 9 vol. in-12, passe pour la meilleure. Les six premiers volumes contiennent les Lettres, le septième les Mémoires de M. Du Noyer, où sa femme et ses filles sont indignement vilipendées, et le Mariage précipité; le huitième et le neuvième les *Mémoires*, que Mme Du Noyer publia, dès 1710, pour se justifier des turpitudes qu'on lui imputait. Cette femme célèbre mourut à Voorburg, le 28 mai 1719, opposant, jusqu'à la fin de ses jours, à la fortune adverse et à la calomnie une grande sérénité d'esprit et une remarquable force d'âme. Mesnard a donc eu raison de dire, dans son Histoire de Nismes, qu'elle a fait honneur à sa patrie; mais il s'est trompé en vantant sa beauté. Mme Du Noyer n'était pas belle; elle était, par contre, très-spirituelle et pleine de vivacité et d'enjouement.

PETIT (Etienne de), ministre à Saint-Rome-de-Tarn, né à Lectoure, en 1661, du pasteur *François de Petit*, qui desservit successivement plusieurs églises du Haut-Languedoc, et de sa femme *Madelaine Chavanon*, de Lédignan, qu'il avait épousée, en 1659, sortit de France à la révocation, avec sa mère, qui mourut à Stargard, en 1729, âgée de 91 ans, son frère *Louis*, souche de la branche hollandaise de cette famille, et trois sœurs, dont l'une, nommée *Espérance*, devint la gouvernante des enfants du margrave Albert et mourut à Berlin, le 29 août 1747, veuve d'un officier prussien, Walter de Hillensberg, tué à Malplaquet.

Donné pour pasteur à la colonie française de Prentzlow, en 1686, Etienne de Petit desservit cette église jusqu'en 1697, qu'il fut appelé à remplacer le ministre *Jordan* à Stargard en Poméranie, où il mourut en 1737, après y avoir rempli pendant 40 ans les fonctions du ministère, avec autant d'assiduité que de zèle. De son mariage avec *Susanne Sadier*, qu'il avait épousée en 1686, naquirent deux fils. Le cadet, nommé Isaac, né en 1690, entra au service de l'Autriche, parvint au grade de colonel et mourut, en 1764, commandant de Roveredo dans le Tyrol. L'aîné, Antoine-Louis, né à Prentzlow en 1688, s'éleva, au service du roi de Prusse, au grade de lieutenant-colonel et fut commandant de Spandau. Il mourut en 1737, ayant eu de son mariage avec *Marguerite-Amélie Cleyn* (Klein?) quatre enfants, savoir : 1° Charles-Louis, enseigne dans l'armée prussienne, mort en 1742, à Braunau

en Bohême, sans avoir été marié; — 2° ISAAC, mort en 1773, à Brieg en Silésie, major dans le régiment de Zaremba et père de deux fils, CHARLES-LOUIS et FRÉDÉRIC, issus de son alliance avec *Julienne-Hélène-Caroline von Schreibersdorf*, lesquels suivirent la carrière des armes; — 3° MARIE-MADELAINE, née en 1722, qui épousa, en 1749, son cousin *Antoine-Frédéric-Théophile*, et mourut à Berg-op-Zoom, en 1783; — 4° ESPÉRANCE-AMÉLIE, née en 1727, lectrice de la reine douairière de Prusse.

La branche cadette ou de Hollande, fondée par Louis de Petit, nous est beaucoup mieux connue que la branche aînée ou de Prusse, grâces aux renseignements que M. Guillaume de Petit a bien voulu nous communiquer sur ses ancêtres.

Né en 1667 à Saint-Rome-de-Tarn, Louis de Petit fut, après son arrivée dans le Brandebourg, incorporé dans les Grands-Mousquetaires. Lieutenant dans un régiment de cavalerie, en 1705, capitaine en 1716, il mourut à Berlin en 1749, n'ayant eu qu'un fils de sa femme *Elisabeth Chavanon*, qu'il avait épousée en 1708. Ce fils, nommé ANTOINE-FRÉDÉRIC-THÉOPHILE, vint au monde en 1710. A l'âge de 17 ans, il entra dans le corps des cadets; mais trois ans après, il prit du service dans l'armée hollandaise. Il était arrivé, en passant par tous les grades subalternes, à celui de lieutenant-colonel, lorsque le stathouder Guillaume V le nomma, le 1er nov. 1769, grand-major du château, et en 1776, grand-major du château et de la ville de Namur, place qu'il remplit durant six ans. Après la mort du comte de Maillebois, Petit obtint le commandement de son régiment, le 20 déc. 1791, et le 18 juill. 1793, le prince d'Orange, qui avait pour lui beaucoup d'estime, l'éleva au grade de général major de l'infanterie. Fidèle à son souverain, le général Petit émigra, en 1797, dans le Hanovre avec ses deux fils, et mourut à Lingen, le 29 nov. 1801. Il avait épousé à Berlin, en 1749, *Marie-Madelaine de Petit*, qui le rendit père de cinq enfants, dont trois fils : 1° LOUIS-FRÉDÉRIC, né en 1752, major dans le régiment de son père, qu'il suivit dans son émigration; mais à la paix d'Amiens, il retourna en Hollande avec son frère sans vouloir toutefois accepter d'emploi dans le nouveau gouvernement. Il mourut, en 1839, lieutenant-colonel d'infanterie, n'ayant point été marié; — 2° ANTOINE-GUILLAUME, qui continua la descendance; — 3° CHARLES-HENRI, né le 8 mai 1760, mort, en 1785, lieutenant d'infanterie.

Né en 1756, Antoine-Guillaume de Petit entra dans le génie. Il avait obtenu déjà le brevet de capitaine, lorsqu'il émigra avec son père. Après la restauration de 1814, il reprit du service et s'éleva au grade de major. Il mourut le 14 mars 1823, ayant eu sept fils de son union avec *Adélaïde-Catherine-Lucie Hesselberg*, qu'il avait épousée en 1788: 1° ANTOINE-FRÉDÉRIC-MARIE, né en 1789, tué à Eylau, en 1807, servant dans l'armée russe avec le grade de lieutenant de chasseurs à cheval; — 2° LOUIS-JACQUES, né en 1790, qui fut placé, en 1804, à l'Ecole des cadets de Berlin. En 1808, il entra au service de Russie dans le régiment où son frère aîné avait laissé les meilleurs souvenirs, et fit la campagne de Finlande sous les ordres de Wittgenstein. Nommé lieutenant, il fut chargé de travailler à la carte topographique de la province de Wilna. Dans la sanglante campagne de 1812, où il donna en vingt rencontres des preuves brillantes de sa valeur, et reçut plusieurs blessures graves, il obtint, comme récompense de ses services, le brevet de capitaine d'état-major et la décoration de l'ordre de Sainte-Anne. En 1813, il continua à se signaler parmi les plus braves, à Töplitz, à Halle, à Dresde, à Culm, etc., jusqu'à la bataille de Leipzig, où il fut de nouveau blessé à la jambe d'un coup de feu. Cette campagne lui valut la décoration de Saint-Vladimir. En 1815, quoique souffrant encore de ses blessures, il entra dans Paris avec le corps de Witt-

genstein, auquel il était attaché; mais il ne voulut point retourner en Russie. Il donna sa démission le 14 octobre, et rentra dans sa patrie, pour prendre du service dans l'armée néerlandaise. De 1820 à 1826, il fut un des commissaires pour la délimitation des frontières. De 1830 à 1839, il fut employé comme lieutenant-colonel et chef d'état-major d'une division d'infanterie dans l'armée mobile. En 1849, il fut nommé colonel et directeur des reconnaissances militaires. En 1852, le roi l'éleva au grade de général major d'une brigade d'infanterie et l'appela au commandement de la province de Gueldre; mais il ne jouit pas longtemps de son nouveau grade, étant mort, le 26 fév. 1853. Depuis 1831, il était décoré de l'ordre de Guillaume, et depuis 1847, de l'ordre du Lion néerlandais. Il avait épousé, en 1828, une demoiselle *van de Walle* qui lui donna trois fils.—3° CHARLES-ELIE, né en 1792, tué à la bataille de Culm, en 1812, servant comme volontaire dans les lanciers polonais au service de France; — 4° FRÉDÉRIC-AUGUSTE, mort enfant, en 1795;—5° GÉRARD-GUILLAUME-LUCAS, né en 1799, capitaine d'infanterie et chevalier de l'ordre du Chêne, mort en 1851, laissant deux fils de sa femme *Johanna-Marie Hanssen*, qu'il avait épousée en 1839; — 6° GUILLAUME, né en 1800, élève de l'Ecole militaire de Delft, aujourd'hui lieutenant-colonel pensionné de l'état-major général, chevalier de l'ordre de Guillaume et du Lion néerlandais, à qui sa femme, *Henriette-Christophe-Johanna Uytermark*, morte en 1844, a donné un fils et deux filles; —7° ALEXANDRE-QUIRIN, né en 1807, lieutenant d'infanterie, à qui sa belle conduite pendant le siége d'Anvers, en 1832, mérita la décoration de l'ordre de Guillaume. Il mourut en 1848, sans avoir été marié.

François de Petit, de qui descendent par une filiation non interrompue les Petit de Prusse et de Hollande, était très-vraisemblablement le fils de *Daniel de Petit*, sieur de Montbrison, qui épousa, en 1631, *Armoise de Lupé*. Tout nous porte à croire que cette famille était originaire du Languedoc, et qu'il n'y avait point de lien de parenté, au moins immédiat, entre elle et la famille parisienne du même nom; mais peut-être pourrait-on rattacher à cette dernière *Jonathas Petit-de-Bretigny*, auteur de *L'anti-hermaphrodite ou le secret tant désiré de beaucoup, de l'avis proposé au roy pour réparer les désordres, impiétés, injustices, abus, méchancetés et corruptions qui sont en ce royaume*, Paris, J. Berjon, 1606, in-8°; ainsi que *Thomas Petit*, sieur de Claux-Hardi, avocat au parlement de Paris, qui fut député, en 1599, à l'Assemblée politique de Saumur par l'Ile-de-France (*Fonds de Brienne*, N° 221). Ce dernier eut de son mariage avec *Marie Picherel*, deux fils, nommés ESAIE et JONATHAS. L'aîné, né en 1594, fut présenté au baptême par *Paul Le Maistre*, médecin du roi, et par *Marie de La Rougeraye*, veuve *Perrin*. Le cadet, sieur de Claux-Hardi, né en 1599, et enterré au cimetière des SS. PP., le 28 août 1652, fut contrôleur général des bois et forêts; il ne laissa, à ce qu'il paraît, de son mariage avec *Jeanne Muisson*, qu'une fille, MADELAINE, qui épousa, en 1647, *Gaspard Masclari*. Peut-être devrait-on, si la généalogie de cette famille était jamais dressée, y donner aussi place à *Pierre Petit*, sieur du Chesnoy, avocat au parlement (1), fils de *Pierre Petit*, procureur, et de *Susanne David*, lequel épousa, en 1637, dans l'église de Charenton, *Marie Guillemard*, fille de *Daniel Guillemard*, procureur au parlement, et de *Madelaine Gobelin*, et à la sœur de ce Pierre, nommée *Claude*, qui devint, en 1632, la femme de *Jacques de Saumaise*. Ce sont là, on le comprend, des hypothèses peut-être sans fondement; car le nom de Petit est commun en France; il se

(1) C'est lui sans doute qui abjura trois jours avant sa mort, comme le raconte le Mercure galant du mois de mai 1680. Nous ne prendrons pas sur nous d'affirmer qu'il soit identique avec l'avocat Petit, auteur d'une traduction de Lettres choisies de St.-Jérôme, Paris, Couterot, 1673, 8°.

rencontre très-fréquemment dans les Annales de nos églises. Ainsi à Paris même vivaient, dans la première moitié du XVIIe siècle : *Samuel Petit*, libraire-éditeur de quelques-uns des ouvrages du savant *Daillé*. Il mourut au mois de sept. 1650, ayant eu de son mariage avec *Marie Augier*, cinq fils : ELIE, né le 14 juin 1620 ; N. baptisé le 26 mars 1623 ; PHILIPPE, né le 12 sept. 1627 ; JEAN, né le 20 juin 1631 ; SAMUEL, né le 23 juill. 1633. Y vivait aussi, dans le même temps, *Adrien Petit*, architecte du duc d'Orléans, enterré au SS. PP., le 28 juill. 1658, à l'âge de 72 ans ; il avait eu de sa femme, *Marie Du Ry*, plusieurs enfants : ÉLISABETH, bapt. le 10 oct. 1632 ; MARIE, bapt. le 15 mai 1635, qui eut pour parrain son oncle *Sébastien Petit* ; ANNE, bapt. le 13 juin 1638 ; ADRIEN, enterré le 5 sept. 1644 ; JEAN, mort jeune, en 1644, et finalement ISAAC, maître maçon, marié, en mars 1662, avec *Rachel Ravoir*, fille de *Pierre Ravoir*, sieur de Lafleur, lieutenant-général des mineurs de l'artillerie, et d'*Elisabeth Beaufeys*. — En 1625, le maire de La Rochelle se nommait *Jacques Petit*, et ses enfants professaient encore le protestantisme en 1681. C'est d'eux sans doute que descendent les Petit d'Angleterre, dont trois, *Jean-Louis*, *Louis-Hayes* et *Louis-Pierre*, ont rempli les fonctions de directeurs de l'hôpital français à Londres, en 1773, en 1829 et en 1845, et dont un quatrième, *Pierre*, s'est fait connaître par une grammaire hébraïque, publiée sous le titre de *The hebrew guide*, Lond., 1752, in-4°. — Dans le Bas-Languedoc, indépendamment du professeur Samuel Petit et de Mme Du Noyer, nous trouvons un *Aubin Petit*, sieur de Boisset, et un *Jean Petit*, sieur du Gravier, qui assistèrent tous deux à l'assemblée politique de Lunel (*Arch.* TT. 232); un *François Petit*, docteur en droit civil et avocat, qui fut député, comme ancien de l'église de Nismes, au Synode national de Castres, où il joua un rôle assez important, et deux demoiselles Petit, *Isabeau* et *Charlotte*, qui sortirent de France à la révocation (*Ibid.* TT. 282). — Parmi les réfugiés d'Orange figure le pasteur *Charles Petit*, qui avait été admis au ministère, en 1678, par le synode provincial tenu à Nismes, et qui, de 1704 à 1716, date de sa mort, desservit l'église française de Berlin. C'est aussi du Languedoc qu'était originaire *Pierre Petit*, ministre à Choulex, en 1596, un des convertis de François de Sales. Les écrivains catholiques, qui célèbrent cette conversion comme un triomphe, se gardent bien de dire que le misérable apostat avait été déposé « pour ses malversations, scandales, ivrogneries, violences à l'égard de sa femme, cruautés contre ses propres enfants, » et que peu s'en était fallu qu'il ne fût pendu à Genève « à cause de ses larcins et faussetés. » On a publié, selon l'usage, *La volontaire conversion de P. Petit, cy-devant ministre de Genève, à nostre saincte foy et religion catholique*, Paris, 1599, in-8°, où, comme bien l'on pense, l'auteur a passé prudemment sous silence ses antécédents. Enfin, sans parler d'un prêtre converti, nommé *Petit*, qui eut à Genève, en 1665, avec un autre prêtre aussi converti, appelé *Clerville*, de grands différends relatés dans onze pièces mss. qui se conservent à la Bibliothèque de cette ville, ni d'autres Petit dont nous ne connaissons guère que le nom, nous mentionnerons encore *Jacob Petit*, de Buxy en Bourgogne, qui se réfugia à Genève, où son fils, JEAN-PHILIPPE, indienneur, fut reçu bourgeois, en 1726, avec ses enfants JEAN, DANIEL-LOUIS, ALEXANDRE-SAMUEL et JEAN-MARC. Ses descendants n'ayant rien fait qui les recommande à l'attention de la postérité, nous ne reproduirons pas la généalogie publiée par Galiffe, qui la conduit jusqu'à *Jean-Antoine Petit*, rédacteur du Fantasque.

PETITOT (JEAN), excellent peintre en émail, né à Genève, le 12 juill. 1607, et mort à Vevay, en 1691.

Son père, *Saül* Petitot (1), sculpteur

(1) M. J.-J. Rigaud (Mémoires de la Soc. d'hist.

et architecte, le plaça en apprentissage dans l'atelier de joaillerie de *Pierre Bordier*. Bordier, qui peignait en émail, reconnut tant d'intelligence dans son jeune apprenti qu'il lui conseilla de s'adonner à la peinture. Petitot ayant profité de ses conseils, il s'ensuivit, entre le maître et l'élève, une étroite liaison qui dura autant que leur vie, sans que jamais la moindre jalousie ni le moindre refroidissement vinssent en relâcher les nœuds. Ils s'associèrent pour leurs travaux. Leurs premiers essais furent bien accueillis. Dans le portrait, ils se partageaient la tâche : Petitot peignait les têtes et les mains où l'on exige plus de fini, et Bordier se réservait les cheveux, les draperies et les fonds. L'élève avait, pour ainsi dire, débuté par surpasser le maître, et le maître le reconnaissait sans amertume et sans envie. Dans l'intention de se perfectionner dans leur art, les deux amis se rendirent en Italie. Après un séjour de quelques années dans ce pays, ils passèrent en Angleterre. Ils trouvèrent à Londres leur compatriote *Théodore Turquet-de-Mayerne*. Mayerne était encore meilleur chimiste que bon médecin. Il les aida de ses conseils, et avec son secours ils firent, pour la préparation de leurs émaux, de précieuses découvertes ; leurs couleurs surpassaient en éclat tout ce que Venise et Limoges avaient jamais produit de plus beau. Charles Ier, qui favorisait les arts, sut apprécier le talent de Petitot, il le créa chevalier et lui donna un logement à White-Hall. Il aimait à le voir travailler dans son atelier. Les principaux personnages de la Cour tinrent à honneur d'être peints par lui. On cite comme son chef-d'œuvre le portrait qu'il fit, en 1642, d'après Van Dyck, de la comtesse de Southampton, *Rachel de Ruvigny*. Le célèbre Van Dyck fut un de ses patrons auprès du monarque. Après la mort de cet infortuné prince (1649), Petitot se retira en France. Sa réputation l'y avait précédé. Louis XIV aimait à entourer son trône de tout ce qu'il y avait d'éminent dans les arts et dans les lettres, espérant bien que la flatterie y verrait comme le rayonnement de sa propre gloire. Il donna à Petitot le titre de peintre du roi et le logea aux galeries du Louvre. Pendant la période de 36 ans qu'il vécut en France, notre laborieux artiste exécuta un nombre considérable de travaux. Le Musée du Louvre possède de lui une collection de 56 portraits. Il ne s'occupa pas seulement de portraits ; mais il fut chargé par le roi de copier les tableaux de Mignard et de Lebrun.

A la suite du mariage que Petitot contracta, en 1651, avec *Marguerite Cuper*, mariage par lequel il devint le beau-frère de Bordier, les deux artistes rompirent amiablement leur association. La fortune qu'ils eurent à se partager, s'élevait à plus d'un million. Cet état prospère de leurs affaires témoigne de leur vie laborieuse et réglée, car leurs prix étaient extrêmement modérés. Ayant perdu sa première femme, Petitot se remaria avec *Magdelaine Bordier*, nièce de son ami, et fille de *Jacques Bordier*, agent (depuis 1664) de la république de Genève à Paris. Ces deux femmes lui donnèrent 17 enfants. En 1684, son beau-père étant mort, Petitot le remplaça dans son poste, sans renoncer à son titre de peintre du roi. Après la Révocation, il sollicita la permission de se retirer à Genève, mais on la lui refusa, S.M. trouvant bien étrange « qu'il voulût être le seul de son royaume qui fût exempté, ce que les longues années de son séjour en France ne pouvoient permettre », et comme il insistait, on l'arrêta et on l'emprisonna au

de Genève, T. V) l'appelle *Faule* Petitot. On le trouve aussi désigné sous le nom de *Paul*. Nous suivons de préférence Grenus. Petitot fut reçu bourgeois de Genève gratis, le 26 juin 1615, « eu égard au service que l'on attendoit de lui en son art pour les bâtiments publics. » *Isaac* et *Joseph Petitot*, tous deux sculpteurs (vers 1631) étaient sans doute deux autres de ses fils. Nous ignorons d'où cette famille tirait son origine. Vers le même temps, nous trouvons un *Elie Petitot*, de Persigny (Pressigny ?) arquebusier, dont la fille *Marie* épousa à Paris, en 1646, *Julien Lallement*. Mais on n'en peut rien conclure, les noms de la bourgeoisie étant le patrimoine de tous.

Fort-l'Evêque, où le grand Bossuet lui fut envoyé pour le persuader. La rigueur des moyens ne pouvait qu'ajouter à la force des arguments, et cependant le prélat échoua. Pour vaincre son opiniâtreté, on l'enferma dans un couvent où il fut tenu au secret (*Arch.* E. 3372). Ces nouveaux moyens de persuasion eurent tout l'effet qu'on en attendait. Sous la date de Paris, 31 mai 1686, Mme Petitot écrivait à MM. du Petit-Conseil de Genève, que son mari avait été contraint « de signer comme les autres pour sortir de l'affreux lieu où il avoit été un mois sans voir personne de sa famille; » elle espérait « qu'avec le temps le Roi, voyant l'obéissance qu'il avoit eue pour ses ordres, feroit quelque considération de la demande qu'ils avoient eu la bonté de lui faire d'un pauvre homme qui ne se consolera jamais d'avoir été contraint par les accès de fièvre qu'il a eus dans le couvent (appréhendant d'y demeurer) d'y faire ce qu'il a fait, en déclarant que ce n'étoit que par force. » Tant d'émotions avaient conduit le malheureux vieillard octogénaire aux portes du tombeau. Désormais il n'y avait plus lieu à rigueur, l'hérétique était *converti;* le monarque usa donc d'indulgence envers son vieux serviteur, il lui permit de sortir du couvent. Dès qu'il eut recouvré sa liberté, Petitot n'eut plus qu'une pensée, celle de fuir un pays où les caprices d'un despote faisaient l'unique loi de l'Etat. Après bien des dangers, il réussit à gagner Genève avec une partie de sa famille (1687). Avec quel bonheur ne dut-il pas fouler le sol natal? L'air de la liberté est salutaire à toutes les âmes généreuses. Il lui sembla renaître à la vie. Dans une lettre adressée au Petit-Conseil, Petitot s'excuse de sa prétendue abjuration sur le refus du roi de lui permettre de sortir du royaume, refus qui l'avait « porté, dit-il, à la résolution de sortir d'entre les mains des personnes chez lesquelles on l'avoit relégué, pour revenir en sa famille, et avec elle chercher le pardon d'en haut et les consolations, et le moyen d'y vivre éloigné de ce qui s'oppose à la pureté du Christianisme (1). » On lit dans les Notes extr. des Regist. du Consistoire par Cramer, sous la date du 22 mars 1687 : « A été représenté que M. Petitot de retour depuis peu de jours en cette ville avec partie de sa famille, et comme ils ont été obligés par la force de la persécution de signer une forme d'abjuration: s'il ne suffisoit pas qu'ils en fissent la réparation par-devant M. le pasteur du quartier, sans les obliger de venir céans comme citoyens? Advisé de se contenter de la voie particulière à son égard, parce qu'il conste qu'il n'a point été à la messe. » On dit que les enfants de Petitot restés à Paris allèrent se jeter aux pieds du roi pour implorer le pardon de leur père, et que le roi, dans sa magnanimité, le leur accorda en disant qu'il pardonnait à un vieillard qui avait voulu être enseveli auprès de ses pères.

Petitot se sentait rajeuni. Il reprit ses travaux avec l'ardeur d'un jeune homme. Le portrait qu'il fit alors du roi et de la reine de Pologne, est, dit-on, comparable à tout ce qu'il avait fait de mieux. Il travaillait à un portrait de sa femme, lorsqu'une attaque d'apoplexie l'enleva, à Vevay où il s'était retiré, dans la 84e année de son âge. Aucun de ses nombreux enfants ne s'est fait connaître. FRANÇOIS, l'un d'eux, l'accompagna dans sa fuite à Genève avec ses sœurs. Un autre de ses fils, qui se livrait à la peinture sur émail, alla s'établir à Londres; il ne vivait plus en 1752, sa famille s'était fixée à Dublin (2).

Dezallier, dans ses Vies des plus fameux peintres, appelle Petitot le Raphaël de la peinture en émail. Petitot porta en effet son art à un haut degré de perfection, et laissa bien loin der-

(1) Ces deux lettres sont reproduites *in extenso* par M. Rigaud.

(2) *Jean Petitot*, de Blois, étant sorti du royaume, ses biens furent donnés, en 1688, à son fils *Jean* (*Arch.* E. 3374). S'agirait-il de notre artiste, ou d'un de ses fils?

rière lui tous ceux qui l'avaient précédé. « Si Petitot, dit M. Rigaud, ne fut point, à proprement parler, l'inventeur de ce genre [de peinture en émail, dû à *Jean Toutin*,] il perfectionna tellement l'emploi des couleurs, et porta l'exécution de ses ouvrages à un tel degré de mérite, que la première place lui est assignée par les contemporains, et que la postérité la lui a maintenue. — Ses émaux supportent l'examen aux plus fortes loupes, sans que l'effet général y perde rien; aussi sont-ils regardés comme des ouvrages inimitables. » Cependant toute chose a son revers. Au jugement de M. Dussieux (Rech. sur l'hist. de la peint. sur émail, 1841), « Petitot avait donné au portrait en émail une perfection extrême, mais en même temps il avait porté à la peinture sur émail un coup funeste. En effet, en se livrant exclusivement au genre du portrait, il entraînait avec lui tous les autres émailleurs à ne plus faire que des portraits: c'est peut-être là une des causes réelles de la chute de la grande peinture sur émail et de la manufacture de Limoges. »

L'Angleterre et la France possèdent les principales productions de Petitot. On ne cite de lui au Musée de Genève que la *Tente de Darius*, d'après Lebrun, beau morceau qui n'est pas entièrement achevé. On voit dans ce même Musée un portrait de Petitot que l'on attribue au peintre Mignard.

PEYRARÈDE (Jean de), assez bon poëte latin, mort vers 1660, était un pauvre gentilhomme gascon, natif de Bergerac. On sait peu de chose de sa vie; il n'est guère connu que par ses poésies qui ont été admirées par Grotius, Balzac, Costar, Huet. Outre des hémistiches qu'il avait composés pour compléter les vers imparfaits de l'Enéide, et qu'il avait dédiés à la reine Christine, en y joignant quelques vers de sa façon, il a laissé des *Remarques sur Térence* et des *Commentaires sur Florus*, qui sont cités avec éloge par La Mothe-Le Vayer. Il avait un fils, qui prit du service dans l'armée des Provinces-Unies.

PEYROL (Daniel), ou Pérol, se présenta, en 1598, devant le Synode national de Montpellier pour demander à être admis au ministère, mais le Synode ne jugeant pas qu'il fût déjà capable d'être placé à la tête d'une église, l'exhorta à lire l'Ecriture sainte et les bons auteurs des derniers temps, et le renvoya au synode provincial pour y être examiné plus tard. La seconde épreuve lui fut plus favorable que la première; dès 1603, il figure sur la liste des pasteurs présentée au Synode de Gap comme ministre de l'église de Montpellier. En 1611, il eut à soutenir, avec son collègue *Faucher*, contre deux jésuites une dispute dont les actes ont été publiés sous ce titre : *Conférence touchant la foi entre les ministres D. Pérol et J. Faucher et les prêtres jésuites L. Patornay et P. Granger répondans*, Montp., 1611, in-8°. En 1626, le Synode national de Castres le déposa, on ne nous dit pas pour quelle faute. Peyrol abjura (*Fonds St-Magloire*, N° 45); mais il ne tarda pas à se repentir de son apostasie. Dès le 18 avril 1627, il fit dresser par *Philippe de Bornier*, conseiller du roi et lieutenant particulier à Montpellier, un acte en forme de sa rétractation, et il fut, bientôt après, rétabli dans son office pastoral. En 1630, il fut appelé à Nismes en qualité de pasteur et de professeur, doubles fonctions qu'il remplit jusqu'en 1634.

PEYROL (Jacques), de la même famille que le précédent, naquit à Montpellier et alla faire ses études en théologie à Genève, en 1663. Il fut d'abord placé à Sommières; mais en 1678, le viguier d'*Albenas*, les consuls *Martin* et *Meironnet*, l'avocat *Guiran* et le marchand *Claparède*, au nom de l'église de Nismes, le demandèrent pour pasteur au synode provincial, qui consentit à sa translation (*Arch. gén.* Tt. 282). Comme son collègue *Icard*, Peyrol entra avec ardeur dans les projets de *Brousson* (Voy. ce nom). Re-

cherché avec activité dans Nismes, il dut la vie à un prêtre catholique, nommé Rozel, qui le cacha chez lui et lui fournit un déguisement sous lequel il parvint à sortir de la ville. D'Aguesseau le condamna par contumace à être pendu (*Ibid.* Tt. 244). Peyrol se retira d'abord à Berne, où Mme Du Noyer le vit au mois de mars 1686; mais, plus tard, il se fixa à Genève. Un jour qu'il devait prêcher à Saint-Pierre, il reçut, en montant en chaire, la nouvelle de la mort de *Brousson*. Il l'annonça à son auditoire, en célébrant la gloire du martyr et en s'accusant lui-même de ne pas avoir eu le courage de l'imiter. Son émotion et sa douleur furent si violentes, qu'en rentrant chez lui, il se mit au lit pour ne plus se relever.

En 1701, le frère de Peyrol était secrétaire de l'envoyé britannique *Hervart*. Nous pourrions supposer avec quelque vraisemblance que c'était *Peyrol*, ministre à Saint-Hippolyte, qui sortit de France à la révocation, sans emmener sa femme ni ses trois enfants, si dans la liste de réfugiés où nous trouvons son nom (*Ibid.* Tt. 322), nous ne rencontrions aussi ceux de *Théophile*, *Jean* et *Jean-Scipion Peirol*. Ce dernier, originaire de Montpellier, était conseiller de cour du roi de Prusse en 1707, c'est-à-dire à l'époque où il reçut gratuitement à Neuchâtel les droits de bourgeoisie.

Une famille du même nom, mais établie dans le Haut-Languedoc, nous est connue par le capitaine *Peirol*, de Bruniquel, qui défendit la Cause les armes à la main dès la troisième guerre civile. Le 23 mai 1574, il surprit Cordes, mais les Catholiques rassurés bientôt en voyant le petit nombre des assaillants, à qui ils avaient affaire, se rendirent maîtres du château. Peirol fut tué en voulant le reprendre et ses gens se retirèrent.

PEYROT (Pierre), ou Peirot, pasteur du désert dans le Vivarais, était élève du séminaire de Lausanne. Nous ne parlerions pas de lui plus spécialement que d'un grand nombre de ses collègues, sur qui nous ne possédons aucun renseignement, s'il n'avait présidé des Synodes nationaux et surtout s'il n'avait laissé en msc., outre un *Sermon* de consécration, prononcé en 1752, des *Lettres pastorales aux Protestants de la ville d'Annonay, au sujet du baptême de leurs enfants dans l'église romaine*, 1761. « Ces lettres, dit Ch. Coquerel, en la possession de qui elles avaient passé, sont un ouvrage considérable, où la question est traitée sous toutes ses faces. Elles ont perdu toute application aujourd'hui; mais elles sont encore instructives à lire à cause de la logique de l'auteur, et surtout à cause de la discussion des prétextes que les gens portés aux accommodements offraient à leurs pasteurs. »

PEYRUSSE (Antoine de), sieur de Boisseson, « homme, au rapport de Bèze qui l'appelle Boisseron, vraiment craignant Dieu, ennemi d'avarice et de tout pillage, » aida les habitants protestants de Castres à se saisir de la ville, en 1562, et reçut le commandement d'une des trois compagnies de cavalerie levées dans le Castrais pour secourir le prince de *Condé*. *Marchastel*, sous les ordres de qui il marchait, le laissa à Montauban, en se retirant à Villemur (*Voy.* III, p. 213). Après la retraite de Montluc, Boisseson se mit en campagne et se rendit maître de Villeneuve en Rouergue. Les capitaines *La Manne*, *Soupets*, *Savignac* et *Belfort* lui amenèrent des secours qui lui permirent de repousser toutes les tentatives des Catholiques pour l'en déloger. En 1563, il mit le siége devant Saix, mais ne put s'en emparer. Aux troisièmes troubles, Boisseson fut, selon Gaches, adjoint à *Ferrières* comme gouverneur de Castres, sur la demande des Huguenots du Castrais. D'après Faurin, son élection eut lieu le 10 sept. 1568; mais l'année suivante, il donna sa démission. Il est très-vraisemblable qu'il mourut vers ce temps, et que c'est *Pierre de Peyrusse*, sieur de Boisseson (son fils sans doute), qui partit,

en 1577, comme volontaire dans le corps de troupes que *Paulin* mena au secours de Montpellier. En 1583, ce Pierre de Peyrusse servait dans le Bas-Languedoc sous *Châtillon*. En 1584, il se rendit maître d'Olargues, où il laissa *Mattaret* et *Alison* avec leurs compagnies; puis il suivit, au mois de novembre, Monimorency au siége de Clermont. En 1585, on le retrouve dans le Rouergue, occupé au siége de Verrières, que les Ligueurs le forcèrent de lever. L'année suivante, *Montgommery* lui donna la lieutenance de ses gendarmes. Voulant venger l'échec qu'il avait éprouvé devant Verrières, il alla l'assiéger de nouveau; mais cette place devait lui être funeste : il fut tué sous ses remparts, le 16 octobre. Quoique jeune encore, il passait pour un des meilleurs capitaines huguenots, et il était très-zélé pour la religion. Comme il ne laissa pas d'enfants et qu'il semble n'avoir eu qu'une sœur, mariée à *Saint-Amans*, nous ne savons si l'on doit rattacher à la même famille le capitaine *Peyrusse*, qui se signala à Montauban pendant le siége de 1621, et plus tard, sous les ordres de *Saint-Michel-de-La Roche-Chalais*.

PEZÉ (PIERRE), sieur des Gallinières ou des Gallesnières, admis au ministère par le synode de la Touraine en 1679, fut d'abord placé dans l'église d'Aillières comme successeur de *Souverain*, à qui son congé fut accordé (*Arch. gén.* TT. 330); mais, quelque temps après, il reçut vocation de l'église du Mans, dont il fut le dernier ministre. Selon M. Burn, il aurait déjà desservi en 1680 l'église de Hungersford; il y a évidemment une faute typographique, il faut lire 1686. Plus tard, en 1697, il était ministre de l'église française du Quarré. Ses sœurs, *Louise* et *Madelaine*, essayèrent aussi de sortir du royaume; mais leur tentative fut malheureuse. Elles furent arrêtées en chemin et condamnées par les juges de Saint-Lô à faire amende honorable en chemise, pieds nus, à genoux, la torche au poing, conduites par le bourreau; à demander pardon à Dieu, au roi et à la justice, disant que par opiniâtreté elles avaient voulu professer une prétendue religion, défendue par les déclarations de S. M., après quoi elles devaient être rasées et enfermées chacune dans une prison séparée. Elles appelèrent de cette affreuse sentence et furent transférées dans les prisons de la conciergerie de Rouen, en 1686 (*Ibid.* M. 674). Après avoir hésité longtemps, le parlement confirma enfin le jugement, en 1688. Pour échapper à l'ignominieux traitement que les serviles instruments du despotisme leur préparaient, les deux sœurs abjurèrent (*Ibid.* M. 674), et leur exemple fut suivi par leur sœur *Marie*, qui, enfermée, en 1686, aux Nouvelles-Catholiques d'Alençon (*Ibid.* M. 673), avait lutté des années contre les efforts des convertisseurs. Leur père, *René Pezé*, chirurgien, était mort à Paris, en 1686, comme nous l'apprend une requête d'un cocher de Madame qui demandait au roi la confiscation de ses biens (*Ibid.* TT. 252).

PFEFFEL (JEAN-CONRAD), jurisconsulte, né à Moundinger, dans le pays de Bade, en 1684, et mort à Colmar, le 14 mars 1738.

Pfeffel est personnellement peu connu, mais ses fils ont illustré son nom. Du reste, il n'appartient à la France que depuis 1722, époque où il fut attaché au départ. des affaires étrangères avec le titre de jurisconsulte du roi. En cette qualité, il était appelé à donner son avis sur toutes les affaires qui concernaient les rapports de la France avec l'empire d'Allemagne. Quelques-uns de ses mémoires au ministre ont été publiés dans les recueils diplomatiques du temps. Pfeffel résidait alternativement à Versailles et à Colmar. En 1727, il fut nommé *stattmeistre* de cette dernière ville. La survivance de sa place de jurisconsulte du roi lui avait été accordée pour son fils aîné; mais une mort prématurée renversa ses projets. Il laissa deux fils, CHRISTIAN-FRÉDÉRIC et THÉOPHILE-CONRAD.

1. Christian-Frédéric Pfeffel, publi-

ciste, naquit à Colmar, le 3 oct. 1726. Le savant M. Guérard lui a consacré dans la Biogr. univ. une notice très-circonstanciée dans laquelle nous puiserons nos principaux renseignements. Après avoir fait de bonnes études en histoire et en droit public sous le célèbre *Schöpflin* à Strasbourg, Pfeffel s'attacha au comte de Loss, alors ambassadeur de Saxe en France. Il arriva à Paris en 1749. Il comptait profiter de sa position pour faire valoir auprès du gouvernement de Louis XV ses titres à la survivance de la place qu'avait remplie son père. Mais le moment était mal choisi ; les fonctions et les émoluments de cette place se trouvaient pour lors partagés entre plusieurs titulaires qui n'étaient nullement disposés à s'en dessaisir. Ayant donc échoué dans ses démarches, il consentit à entrer au service de la cour de Saxe en qualité de secrétaire d'ambassade. Ce fut pendant qu'il remplissait ces fonctions à Paris qu'il publia son premier ouvrage sur le droit public de l'Allemagne, dont plusieurs éditions attestent le succès. En 1754, il se rendit à Dresde. La protection du comte de Brühl lui fit obtenir le grade de conseiller d'ambassade, avec la perspective de la place de directeur des affaires étrangères que remplissait alors M. de Saül. Lors de la guerre de sept ans (1756), il obtint l'autorisation d'aller attendre en France des temps meilleurs. Il n'était entré au service de la Saxe qu'avec l'agrément du roi de France, et à la condition d'y renoncer dès que S. M. l'ordonnerait. En 1758, le cardinal de Bernis le rappela et l'envoya à Ratisbonne en qualité de conseiller de légation, puis de chargé d'affaires ad interim auprès de la Diète. Mais dès 1761, à la suite d'une intrigue, on le remercia de ses services, en lui laissant toutefois la liberté de chercher de l'emploi auprès de toute puissance amie. Il accepta donc, en 1763, la place de résident du duc de Deux-Ponts à la cour de Bavière. Pfeffel jouissait en Allemagne d'une considération méritée. Nommé membre de l'Académie de Munich, puis directeur de la classe d'histoire, il fut le fondateur, en 1763, du recueil connu sous le nom de Monumenta Boïca, que publia cette société savante, et dans lequel il inséra un grand nombre d'articles sur des questions intéressant l'histoire de Bavière (1). Le temps de la réparation était venu. En 1768, Pfeffel fut « rappelé à Versailles, pour y exercer auprès du ministère des affaires étrangères les fonctions de jurisconsulte du roi, dont le duc de Praslin lui avait accordé l'expectative en 1763. » Sans parler de différentes missions dont il fut chargé pour le règlement de nos frontières du nord et de l'est, « il y a peu eu, dit M. Guérard, depuis 1768 jusqu'en 1792, d'actes diplomatiques importants à la rédaction desquels il n'ait concouru, ou sur lesquels il n'ait été consulté par les ministres successifs, et souvent sur l'ordre exprès du roi. » On raconte que Louis XVI, lorsque son ministre, M. de Vergennes, lui faisait le rapport de quelque affaire importante, manquait rarement de lui demander : Qu'en pense Pfeffel? En récompense de ses loyaux services, notre publiciste obtint « une place de *stattmeistre* à Colmar et l'adjonction de son fils, dont les brillantes dispositions promettoient, au témoignage de M. Guérard, une troisième génération de jurisconsultes digne des deux premières. » Sincèrement dévoué aux idées monarchiques, Pfeffel voulut se retirer des affaires lorsqu'il vit la royauté à la merci de la Révolution ; mais à deux reprises sa démission ne fut pas acceptée. Il était à Deux-Ponts, chargé de régler les indemnités à accorder aux princes allemands dépossédés en Alsace, lorsqu'il reçut la nouvelle de sa réforme, en avril 1792. Devenu libre, il s'attacha au service du duc Charles de Deux-Ponts avec le titre de conseiller intime d'État, démarche, selon M. Guérard, d'autant plus naturelle qu'en 1787, le duc lui avait ac-

(1) Guérard attribue, en outre, à notre publiciste : *Origines Boicæ domus*, Norimb., 1762, 2 tom. in-4°.

cordé un fief avec des lettres de naturalité. Mais il nous semble que dans les circonstances politiques où l'on se trouvait, une telle conduite était plus qu'imprudente. Aussi Pfeffel fut-il porté sur la liste des émigrés et ses biens, situés en Alsace, confisqués et vendus. A la mort du duc, en 1795, il se retira à Nuremberg. Il vivait depuis quelques années dans cette retraite lorsque, en 1800, il céda aux sollicitations de ses amis et rentra en France. « Son patrimoine ne lui fut pas rendu; mais M. de Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, répandit sur les derniers jours de ce vieux serviteur de la monarchie toutes les consolations en son pouvoir. » Il fut compris dans la première promotion de la légion-d'honneur, et nommé membre de la commission mixte de l'octroi du Rhin, place qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 19 mars 1807. Pfeffel laissa plusieurs enfants. Son fils CHRÉTIEN-HUBERT qui lui avait été adjoint en 1786, alla le rejoindre en Allemagne, en 1792, et resta depuis au service de la Bavière. Il suivit la carrière diplomatique. On a de lui : *Commentarii de limite Galliæ*, Argent., 1783, in-4°, et *Limes Franciæ. Pars prior, Limes Franciæ ab Oceano ad Rhenum*, Argent., 1785, in-4°. Sans doute qu'une seconde partie, que les bibliographes ne nous font pas connaître, traitait des limites de la France au nord et au midi.

Outre un grand nombre d'articles sur des questions d'économie politique, de diplomatique, d'histoire, publiés dans les Monumenta Boïca (1764-68, 10 vol. in-4°), dans les recueils de Schlœtzer, de Westenrieder, etc., on doit à Christian-Frédéric Pfeffel les publications suivantes :

I. *Abrégé chronologique de l'histoire et du droit public d'Allemagne, par M. P. S. D.* etc. (Pfeffel, secrét. d'ambass. de S. M. le roi de Pologne, électeur de Saxe), Paris, 1754, in-8°; 2e édit. revue par l'auteur, Manheim, 1758, in-4°, et plus. fois depuis. Les meilleures édit. sont celles de Paris, 1776, 2 vol. in-4°, et 1777, 2 vol. pet. 8°; trad. en allem. par J.-Ph. Schulin, Bamberg, 1761, in-4°. — « L'Abrégé chronologique, qui acquit dès sa naissance une grande réputation, obtint surtout, dit M. Guérard, les éloges des Protestants. Robertson le cite souvent comme autorité dans l'histoire de Charles-Quint, et il a fréquemment servi de guide aux auteurs de l'Art de vérifier les dates. » Au jugement du même critique, « l'article publié dans la correspondance de Grimm, à l'occasion de la 3e édit., est un tissu de faussetés et de calomnies, dont la meilleure réfutation est l'estime générale dont Pfeffel n'a cessé de jouir. »

II. *Mémoires sur le gouvernement de la Pologne*, Paris, 1759, in-8°; et Ibid., 1770, in-12 sous ce titre : *État de la Pologne, avec un abrégé de son droit public, et les nouvelles constitutions.*

III. *Rede vom Nutzen der histor. Kenntniss der mittlern Zeiten*, Münch., 1763, in-4°.

IV. *Rede von dem ehemaligen rechtlichen Gebrauch des Schwabenspiegels in Baiern*, Münch., 1764, in-4°.

V. *Rede von dem ältesten Lehnwesen in Baiern*, Münch., 1766, in-4°.

VI. *Rede von dem Ursprung und der ächten Beschaffenheit der bairischen Dienstleute in den mittlern Jahrhunderten*, Münch., 1767, in-4°.

VII. *Khronologische Einleitung in die Kirchengeschichte*, 1re part., Münch. 1767, in-8°. — Le bibliogr. allem. n'indique pas de suite à cet ouvrage.

VIII. *Recherches historiques concernant les droits du pape sur la ville et l'Etat d'Avignon, avec pièces justif.*, Paris, 1768, in-8°. — Ouvr. composé à la demande du ministère français. L'abbé de Caveirac ayant cherché, au nom de la cour pontificale, à réfuter ce mémoire, Pfeffel lui répondit par sa *Défense des recherches histor.*, etc., qui fut publiée à la suite d'une réimpression de la réfutation de l'abbé, Paris, 1769, in-8°.

IX. *Mémoire histor. concernant les*

droits du roi sur les bourgs de Fribourg et de Revin, 1769, in-fol.

X. *Sendschreiben eines eidgenössischen katholischen Rathsglieds von... an ein evangelisches Rathsglied von... die französische Bundeserneuerung betreffend.*, sans nom de lieu, 1776, in-4°; et en français, même année.

XI. *Histor. rerum public. Helvetiæ atque Belgii fœderati, præeuntibus Puffendorfio atque Schœpflino*, msc. in-4°, cité dans la Bibl. Franklana, T. II, N° 10948.

On trouve, en outre, au rapport de M. Guérard, au dépôt des affaires étrangères à Paris, « une quantité de Mémoires et autres manuscrits de Pfeffel, qui attestent l'activité et les talents de ce publiciste. »

II. Théophile-Conrad Pfeffel, poëte et littérateur allemand, naquit à Colmar, le 28 juin 1736. Après avoir fait ses premières études au gymnase de sa ville natale, il fut envoyé, dès l'âge de 16 ans, à l'université de Halle pour y étudier le droit. Mais la faiblesse de sa vue le força bientôt d'interrompre ses cours. Il se rendit à Dresde auprès de son frère, et après le départ de ce dernier, qui dut suivre l'électeur dans ses Etats de Pologne, il retourna dans sa patrie. Ni les soins, ni les ménagements ne purent le garantir de perdre la vue. A 21 ans, il était aveugle. Mais en perdant la vue, il ne perdit pas la sérénité de sa belle âme. Dans une lettre à son frère, le poëte Georges Jacobi raconte ainsi sa première entrevue avec son ami. « J'avais le cœur bien gros, dit-il, en faisant ma première visite à cet excellent homme. Mais la sérénité qui paraissait sur son front au-dessus de ses yeux éteints, le ton enjoué avec lequel il m'accueillit, l'air de contentement, ou plutôt de gaîté, qui était répandu sur tous ses traits, me rassurèrent bientôt. Il arriva ce dont on m'avait prévenu, c'est qu'après un moment d'entretien j'avais oublié qu'il était aveugle, et lui-même ne paraissait pas s'en souvenir. » Son imagination vive et féconde lui tenait lieu de ce qu'il avait perdu; et même il lui arriva de dire à son ami que s'il en avait le choix, il préférerait de beaucoup être guéri des douleurs névralgiques qu'il ressentait de temps en temps dans la tête que de recouvrer la vue. Son amour des lettres lui était une douce compagnie dans son infortune, elle le dédommageait de bien des privations. Les joies de la famille ne lui manquèrent pas non plus. En 1759, la femme qu'il avait célébrée dans ses poésies sous le nom de Doris, unit son sort au sien et elle l'entoura toute sa vie des soins les plus affectueux. On peut dire qu'il ne connut pas son malheur. Ce fut peu de temps après son mariage que parurent ses premiers écrits. Il écrivit d'abord pour le théâtre, mais il y renonça bientôt, peut-être à la suite du jugement sévère que Lessing porta sur ses essais. Il est plus estimé pour ses poésies, ses contes et ses nouvelles. En 1773, il obtint du gouvernement l'autorisation de fonder à Colmar une institution pour la jeunesse protestante, sous le nom d'Ecole militaire, dont il partagea la direction avec son ami *Lersé*. Cet établissement prospéra; plusieurs hommes distingués en sont sortis. Mais la Révolution lui porta un coup funeste; il fut fermé en 1792. Cependant Pfeffel était loin d'être hostile à la Révolution; il avait salué l'aurore de la liberté dans une *Epître au comte Maurice de Brühl*; mais il n'identifiait pas la liberté avec l'anarchie.

Dès 1788, sur la proposition du philosophe Jacobi, il avait été nommé membre honoraire de l'Académie de Berlin. Après la fermeture de son pensionnat, il se livra exclusivement à ses travaux littéraires. « C'est en chantant, écrit Jacobi, qu'il accomplit son pénible pèlerinage. Le chagrin n'avait point sillonné son front, ni voûté son corps, ses joues seules portaient l'empreinte de ses souffrances. La puissance invisible qui sème des soleils dans l'espace, avait mis dans son berceau cette sérénité d'âme, cette bonne humeur inaltérable qui ne le quittèrent

pas un moment. C'est elle aussi qui lui avait donné un frère dévoué, une tendre compagne, d'aimables enfants et des amis dignes de ce nom. N'oublions pas non plus la Muse qui l'avait comblé de ses dons, source féconde des plus douces consolations. A la gravité d'un esprit sérieux habitué à traiter les questions de l'ordre le plus élevé, il joignait cette ironie socratique qui cependant n'ôtait rien à la bienveillance naturelle de son caractère. On peut dire de lui que si son esprit le faisait remarquer, les qualités de son cœur le faisaient aimer. C'est dans ce cœur qu'il puisait cette constance au milieu des revers, cet amour passionné de la vérité, de la liberté, et le courage avec lequel il défendait ces deux grands principes de la société. » Il mourut à Colmar, le 1er mai 1809. Depuis quelques années, il remplissait les modestes fonctions de secrétaire-interprète de la préfecture du départ. du Haut-Rhin. En 1803, il avait été appelé à la présidence du consistoire évangélique. Le conseil municipal de sa ville natale vient de lui voter une statue.

Voici la liste de ses ouvrages (1).

I. *Der Schatz. Ein Schaferspiel*, Francf., 1761, in-8°.

II. *Gedichte*, Francf., 1761, in-8°.

III. *Versuch in einigen Gedichten*, Francf., 1762, in-8°.

IV. *Der Einsiedler. Ein Trauerspiel*, Karlsr., 1763, in-8°.

V. *Philemon und Baucis. Ein Schauspiel*, Strasb., 1763, in-8°.

VI. *Fables nouvelles*, trad. libre en prose de l'allem. de Lichtwer, Strasb., 1763, pet. in-8°.

VII. *Theatralische Belustigungen*, Francf., 1765, 66, 67, 70, 74, 5 vol. in-8°.—Plusieurs des pièces que contient ce recueil ont été impr. séparément. La plupart sont trad. ou plutôt imitées du français. On y trouve, nous apprend M. Duvau, la Veuve, de Collé; la jeune Indienne, de Chamfort; Zelmire, de Belloy; Eugénie, de Beaumarchais; les Moissonneurs, de Favart (publ. à part en 1771); le Philosophe sans le savoir (publ. à part en 1776) et le Roi et le fermier, de Sedaine.

VIII. *Dramatische Kinderspiele*, Strasb., 1769, in-8°.

IX. *Historisches Magazin für den Verstand und das Herz*, nouv. édit., 1771; Strasb., 1774; en franç. et en allem., Strasb., 1788; 1792, 2 vol. in-8°; 8e édit., Ibid., 1823, 3 part., in-8°.

X. *Der Triumph der ehelichen Liebe*, coméd. trad. du franç.. Francf., 1774, in-8°.

XI. *Der Triumph des guten Herzens*, coméd. trad. du franç., Francf., 1774, in-8°.

XII. *Arete. Ein Trauerspiel*, Francf., 1774, in-8°.

XIII. *Lieder für die Colmarische Kriegschule*, Colog., 1778, 16 pp., in-8°.

XIV. *Principes du droit naturel, à l'usage de l'École militaire de Colmar*, Colm., 1781, in-8°.

XV. *Fabeln, der Helvetischen Gesellschaft gewidmet*, Basel, 1783, 8°.

XVI. *Description de la Crimée par Thounmann, prof. à Halle*, trad. de l'allem. (par Pfeffel et de Rayneval), Strasb., 1786, in-8°.

XVII. *Poetische Versuche*, Basel, 1789-90, 3 part. in-8°; Francf. et Leipz., 1796; 5e édit., consid. augm., Tubing., 1816, 10 vol. pet. in-8°.— On trouve dans ce recueil des épigrammes, des fables, des contes, des odes, des épîtres. M. Duvau accorde la préférence à ces dernières. Les quatre épîtres suivantes : *l'Amitié, à Zoé*; *Epître à Schlosser*; *à Phœbé, ou l'Ecueil du sentiment*; *un Bouquet à Zoé*, suffisent, selon lui, pour lui assurer une place honorable dans la classe si nombreuse des poëtes allemands du 2e et du 3e ordre.

XVIII. *Prosaische Versuche*, Tub., 1810, 10 vol. in-8°.

(1) Selon M. Duvau, dans la Biogr. univ., le premier recueil de poésies de Pfeffel aurait paru en 1754; mais les bibliogr. allemands ne l'indiquent pas.

XIX. *Contes, Nouvelles, et autres pièces posthumes, trad. de l'allem. par Méhée de Latouche*, Paris, 1815, 2 vol. in-12.

XX. *Geistes Blüthen Poesien*, Strasb., 1817, in-12.

XXI. *Collection de Contes et Nouvelles, trad. de l'allem.*, Paris, 1825, 7 vol. in-12. Les trois premiers volumes de cette collection, trad. par A. C. A. Pf., fils de l'auteur, furent mis en vente chez le libr. Brière, en 1822.

XXII. *Lettres à Bettina sur la religion, trad. de l'allem. par le prof. Wilm*, Strasb., 1825, in-12.

XXIII. *Dix-huit Nouvelles, trad. de l'allem.*, Paris, 1826, 4 vol. in-12.

XXIV. *Anleitung zum ersten Unterricht in der christlichen Religion*, Mülhausen, 1829, pet. in-8° de pp. 60.

XXV. *Fables et poésies choisies de Pfeffel, trad. de l'allem. par Paul Lehr*, Strasb. et Par., 1840, gr. in-8°, figg.; 2e édit., Paris, 1850, in-12.

Enfin Pfeffel a eu part (avec Gérard Rayneval et Bourgoing) à la trad. de la *Géographie universelle de Büsching*, Strasb., 1768-79, 14 vol. in-8°. Les journaux et les recueils du temps contiennent aussi un grand nombre de morceaux de sa composition, soit en prose, soit en vers.

PFEFFINGER (Daniel), fils de *Daniel Pfeffinger*, tanneur à Strasbourg, était, lorsqu'il mourut d'apoplexie dans cette ville, le 24 nov. 1724, docteur en théologie, professeur de théologie et des langues orientales, et chanoine de Saint-Thomas. Il a publié un assez grand nombre de *Dissertations* et de *Programmes*, dont les bibliographes allemands se contentent de donner les titres, sans y ajouter d'autres indications. En voici la liste d'après Jöcher : *Disp. de malo, De Cretensium vitiis, ad Tit. I*, 12, *De viro perfecto, ad Ephes. IV*, 13-14, *De restitutione diabolorum, ad Act. III*, 21, *De cultu angelorum, ad Col. II*, 18, *De pœnitentiâ Dei, ad Gen. VI*, 6, 7, *De visitatione apostolicâ Pauli apud Ephesios institutâ, De arctissimo credendorum et agendorum nexu, ad Mich. XIII*, 17, *De ecclesiis Christianorum, De Michaële angelorum auxiliatore, Diss. II de nuptiis mixtis*, où il condamne énergiquement les mariages mixtes, même entre Luthériens et Calvinistes; imp. Argent., 1708, in-4°, *Diss. II de Christo pro nobis exciso, ad Dan. IX*, 26, *Diss. II de prophetarum falsorum furtis, ad Jer. XXIII*, 30, *In Epistol. Pauli ad Ephesios*. A cette liste nous ajouterons, d'après Lelong, *Diss. II in Haggæi prophetiam* et *Diss. de Nethinæis, ad Jos. IX*, 27 et *Esd. VIII*, 20, imp., Arg., 1703, 4°.

Daniel Pfeffinger avait un frère, dont la vie est un peu mieux connue. Il se nommait *Jean-Frédéric* et naquit à Strasbourg, le 5 mai 1667. Il alla terminer à l'université de Leipzig les études qu'il avait commencées au gymnase et à l'académie de sa ville natale, et après avoir pris ses degrés, il se rendit à Wittemberg, attiré par la réputation de Schurzfleisch. Peu de temps après son arrivée dans cette ville, il consentit à se charger de l'éducation du fils du conseiller privé Fabricius. En 1693, il fut appelé, comme professeur de mathématiques, à l'académie noble de Lünebourg. En 1708, il fut nommé inspecteur. En 1724, on lui offrit la place de bibliothécaire à Hanovre; mais il la refusa. En 1729, il se vit forcé, par une affection grave, la gravelle, de se démettre de tous ses emplois. Le roi d'Angleterre lui accorda une pension, comme récompense de ses services, et lui conféra le titre de conseiller. Pfeffinger mourut le 27 août 1730. On a de lui, sans parler d'un grand nombre d'écrits qui n'ont point vu le jour :

I. *Elementa geometriæ*, Lipsiæ, 1688, in-12.

II. *Problèmes mathématiques*, Leipz., 1688, in-8°.

III. *Geographia curiosa*, Lipsiæ, 1690, in-8°.

IV. *Manière de fortifier à la Vaubanne*, Amst., 1690, in-8°; publ. en allem. la même année.

V. *Nouvelle fortification ou recueil des différentes manières de fortifier en Europe*, Amst., 1698, in-8°; La Haye, 1698, in-8°.

VI. *Vitriarius illustratus, hoc est, Ph. Reinh. Vitriarii Institutiones juris publici rom.-germ.*, etc., *editio correctior*, Friburgi, 1691, in-8°; nouv. édit. corr., Gotha, 1698-99, 2 vol. in-4; nouv. édit. augm., Gotha, 1712-31, 4 vol. in-4°.—*Jean-Frédéric Pfeffinger*, licencié en droit, fils du professeur de théologie Daniel Pfeffinger, et par conséquent neveu de l'auteur, qui l'institua son héritier, a rédigé, pour sa thèse, un abrégé de cet ouvrage, qui a été imprimé à Strasbourg en 1728, in-4°.

VII. *Merkwürdigkeiten des XVII^ten Jahrhunderts*, Hamb., 1706, in-4°.

VIII. *Principes de la géométrie pratique*, Lüneb., 1708, in-8°.

IX. *Historie des Braunschweig-Lüneburg. Hauses*, Hamb., 1731-34, 3 vol. in-8°.—Ouvrage posthume, publié par Jean-Frédéric Pfeffinger, qui, après la mort de son oncle, s'était retiré à Hambourg, où il mourut phthisique à la fleur de l'âge, le 2 juill. 1734, en sorte que cet ouvrage n'a pas été achevé.

X. *Historich-genealogischer Bericht vom Herrn von Thune*, ms. dans les Ungedruckt. Urkunde zur Erläuter. der niedersächs. Geschichte und Alterthüm. (1751).

Il est vraisemblable que *Jean Pfeffinger*, docteur en médecine, professeur à l'acad. de Strasbourg depuis 1760, et chanoine de Saint-Thomas, mort le 16 janv. 1782, et auteur d'une diss. *De vi musculari*, Arg. 1754, in-4°, appartenait à la même famille.

PHILBERT ou PHILIBERT, famille célèbre dans les fastes du commerce lyonnais, dont une branche au moins professa la religion réformée.

Cette branche était représentée à Lyon, dans la seconde moitié du XVIIe siècle (1) par *Alexandre* Philbert, dont la fille CATHERINE épousa le ministre *Graverol*, en 1676; par *Pierre Philbert*, époux de *Jeanne Pérachon* et père de JEANNE, mariée, en 1673, à *François Jandin*, de Crest, et par *Claude Philbert*, riche banquier et ancien de l'église, qui se convertit à la révocation. Son abjuration n'avait eu pour but que de sauver sa fortune; il n'en rendait pas moins à la cause protestante tous les services possibles: c'est lui qui avait caché le ministre *Malzac* à son passage à Lyon, et il n'avait pas craint d'assister aux réunions religieuses que le jeune pasteur avait présidées. Il avait d'ailleurs fait passer dans les pays étrangers les enfants qu'il avait eus de son mariage avec *Susanne Spon*. Nous ne connaissons les noms que de ses trois fils. L'aîné, GÉDÉON, avait été présenté au baptême, en 1674, par *Gédéon Philbert*, d'Embrun, et par *Marie Spon* (MSS. de Genève, N° 69^b). Son père l'envoya à Amsterdam, en 1687. Sept ans après, traversant la France dans l'intention de se rendre à Livourne, où sa sœur, mariée à *Mathé*, de Marseille, s'était réfugiée, il fut arrêté au moment de s'embarquer à Marseille (*Arch. gén.* E. 3380), et enfermé à la Bastille, « comme une espèce d'ôtage à l'égard de toute sa famille, pour la contenir tout entière dans le devoir. » Il finit par sortir de la redoutable prison d'Etat et se retira à Genève, où il obtint les droits de bourgeoisie, en 1705. Son frère puîné, GUILLAUME, avait eu pour parrain, en 1675, *Guillaume Pérachon* et pour marraine *Anne Fermont*, veuve d'*Alexandre Philbert*; sa destinée nous est inconnue. Le troisième PIERRE, présenté au baptême, en 1676, par *Antoine Philbert*, avocat au parlement de Dijon (1), et par *Jeanne Philbert*, femme de *François Jandin*, fut envoyé, comme son frère aîné, en Hollande, où

(1) A la Saint-Barthélemy, *Guillaume Philbert*, de Lyon, praticien, avait trouvé un asile à Genève.

(1) Fils apparemment de *Philbert*, avocat au parlement de Dijon, mort à Paris, en 1661, et enterré, le 27 fév., au cimetière des SS. Pères.

il paraît qu'il se fixa, ainsi que deux de ses oncles, qui établirent à Amsterdam d'importantes maisons de commerce.

Foucault parle, dans ses Mémoires, d'un gentilhomme du Poitou portant un nom à peu près semblable, le sieur de *Saint-Philbert*, lequel se convertit, en 1686, avec une dame de *La Locarie*.

PHILIPOT (Jacques), descendant de *Léonard Philipot* ou *Philippot*, avocat à Bordeaux, qui représenta les églises de la Basse-Guienne à l'Assemblée politique de Sainte-Foy, en 1601, fit ses études en théologie à l'académie de Montauban, où il soutint, sous la présidence de *Garissolles*, une thèse *De libris apocryphis in specie*, et une autre *De novis argutiis circa versiones, interpretationes et consequentias Scripturarum*. Depuis plusieurs années, il desservait l'église de Clairac, sa ville natale, lorsqu'il fut appelé à présider le synode provincial qui s'y tint le 6 sept. 1679, en présence de *Pierre de Sacriste*, sieur de Malevirade, commissaire du roi. Soixante-quatorze églises y envoyèrent des députés. Seize en envoyèrent trois ou quatre, savoir : Bordeaux, *Goyon*, min., *Benech* et *Landreau*, anc.; Miramont, *Mathurin* jeune, min., *Bessé* et *Marbotin*, anc.; La Calivie, *Royère*, min., *Grenier* et *Mourgues*, anc.; Limeuil, *Rivasson* et *Jarlan*, min.; *Junies*, anc.; Calonges, *Joye*, min., de *Jouy* et *Brustis*, anc.; Saint-Justin, *Muratel*, min., *Campagne* et *Saint-Orens*, anc.; Clairac, *Philipot* et *Brocas*, min., *Salomon* et *Demichel*, anc.; Montflanquin, *Vergnol*, min., *Eyma* et de *La-Tour-de-Percy*, anc.; Tournon, *Valade*, min., de *Guilhem* et *Saint-Preuil*, anc.; Tonneins-Dessous, *Ricotier* et *Reinaud*, min., *Massac* et *Benezet*, anc.; Tonneins-Dessus, *Latané*, min., *Massac* et *Duprat*, anc.; Monsempron, *Eymer*, min., de *Monbeau* et *Rabon*, anc.; La Fitte, *Tiffaud*, min., *Lartigue* et *Pomarède*, anc.; Castelmoron, *Venès*, min., de *Billon* et *Maury*, anc.; La Parade, *Bordier*, min., *Dubosc* et *Deboust*, anc.; La Garde, *La Motte*, min., *Laville* et *Penétres*, anc. Trente et un autres députèrent un ministre et un ancien, savoir : Sainte-Foy, *Darroya* et *Goulard*; Duras, *Betoule* et *Mondenis*; Montcaret, *Marcou* et *Audigny*; Castillon, *Labat* et le médecin *Lafargue*; Gensac, *Mizaubin* et *Nogaret*; Pujols-de-Rauzan, *Denis* et *Anthoine*; La Sauvetat, *Tostée* et *Bertrand*; Le Salesot (?), *Boucherie* et *Gaumat*; Gironde, *Béraud* et *Ducla*; Savignac, *Petit* et *Blanchardon*; Bergerac, *Descayrac* et *Dechamps*; Lanquais, *Meissonnié* et *Sirven*; Salagnac, de *Penna* et *Marchand*; Nérac, *Viguier* et *Dutour*; Casteljaloux, *Mallide* et de *Baccalan*; Puch, *Lafitte* et *Moulier*; Lavardac, *Sénilh* et *La Roche-Gajan*; Caumont, *Ducasse* et de *La Vessière*; Epiens, *Brinhol* et *Nolibé*; Fleux, *Cordier* et *Dupuy*; Calignac, *Ducasse* et *Brunet*; Malevirade, *Azimont* et *Dubourg*; Agen, *Bories* et *Laporte*, tous deux ministres; Gontaud, *Canolle* et *Baudouin*; Lacépède, *Farges* et *Bramaric*; Puymirol, *Testas* et *Bragerac*; Gavaudun, *Gervais* et *Daniau*; Pujols, d'*Aubuz* et *Sallettes*; Castelnau-de-Grattecambe, *Brejou* et *Bellot*; La Ramière, *Chardevenne* et de *La Ramière*; Lustrac, *Geneste* et *Saint-Aignan-de-Lart*. Les églises de Coutras, Pellegrue, Razac, Fleix, Villeneuve-de-Puychagut, Théobon, Monbeton, La Mongie, Monbazillac, Castelnau-de-Mirande, Doissat, Berbières, Scieurac, Argental, Monheur, Meillan, Eause, Feuguerolles, Montréal, Vic-Fezensac, Montaut, Born et Roquefère ne furent représentées que par leurs ministres *Royère*, *Célerier*, *Duval*, *Cartier*, *Tinel*, *Rivasson* jeune, *Bourrée*, *Gommarc*, *Pichot*, *Superiori*, *Dorde*, de *Guilhem*, de *Grand-Bos*, *Costebadie*, *Dupuy*, *La Coste*, *Meulh*, *Dubois*, *Bragerac*, *Boulhard*, *Védrines*, *Landreau* et *Gros*. Celles de Mucidan, Badefol, Sigoulès et Dade députèrent les anciens *Latané*, avocat, *Martin*, *Raymond* et *Lion*. Y assistèrent aussi, pour l'ancienne Chambre de l'édit : le ministre

Mathurin, et les anciens *Grenouillaud*, avocat au parlement, *Sylvestre* et *Lafargue*, procureurs ; pour la maison de La Force, le ministre *La Bonneille*, et pour celle de Gabillou, le ministre *Ricotier*. Philipot eut pour adjoint Lafitte, et pour secrétaires Tiffaut et Demichel dans ce synode, dont les actes n'offrent rien de particulièrement remarquable (*Arch. gén.* Tt. 313). A la révocation, il se retira en Hollande, avec sa femme et trois enfants au-dessous de six ans (*Ibid.* Tt. 287); mais on ne voulut pas lui permettre d'emmener les deux aînés qui avaient dépassé cet âge (*Ibid.* Tt. 270). On ignore la date de sa mort. Il a publié :

I. *Éclaircissemens sur l'Apocalypse, où l'on fait voir l'an où a commencé l'empire papal, et celuy où il doit finir, le tems du rétablissement de la réformation en France, et une explication sommaire du règne de mille ans*, Amst., 1687, in-12.

II. *Défense des éclaircissemens sur l'Apocalypse, au sujet de l'effusion des phioles, contre l'Apologie pour l'accomplissement des prophéties*, Amst., Dan. Du Fresne, 1687, in-12.

III. *Les justes bornes de la tolérance avec la défense des mystères du christianisme*, Amst., 1691, in-12.

Elisée Philippot, fabricant de savon établi à Norwich, en Angleterre, dès 1672, qui a rempli avec honneur la charge de haut shérif de Norfolk, appartenait très-vraisemblablement à la même famille que notre pasteur.

PHILIPPI (Jean), né à Montpellier en 1518, succéda à son père Eustache Philippi dans la charge de conseiller à la cour des aides en 1548, et devint président de la même cour en 1572. Protestant zélé, mais sans fanatisme, et magistrat renommé autant par son intégrité que par ses connaissances, il fut, en diverses occasions, chargé par ses coreligionnaires des missions les plus honorables. Le connétable de Montmorency lui donna aussi une preuve de son estime en le nommant intendant de justice dans le Languedoc. Jean Philippi, qui vivait encore en 1608, ne laissa qu'un fils, Louis, qui lui succéda dans sa charge de président, et qui mourut sans enfants en 1635, en sorte que la famille s'éteignit en *Guillaume* Philippi, son frère, docteur en droit et procureur du roi à la cour des aides, qui n'eut pas non plus de postérité.

Philippi a laissé deux ouvrages également utiles, dit d'Aigrefeuille, aux jurisconsultes et aux officiers de la cour des aides. L'un est un recueil, par ordre chronologique, de tous les édits et ordonnances touchant les cours des aides, publié sous François II et réimp. sous ce titre : *Édits et ordonnances du roi concernant l'autorité et juridiction touchant le règlement des aydes et autres finances ; avec un recueil des arrêts de ladite cour*, Montp., 1597, in-fol.; Gen., 1629, in-4°. L'autre, sous ce titre : *Responsa juris*, 2e éd., Montispes., 1603, in-fol., offre un recueil de toutes les décisions qu'il avait données lui-même sur toute sorte de matières de droit. A ces deux ouvrages, il faut en ajouter un troisième plus intéressant à notre point de vue. C'est une *Histoire de la guerre civile en Languedoc pour le fait de la religion jusqu'en l'année* 1598, qui est restée inédite ; seulement d'Aubaïs en a fait imprimer, d'après le msc. existant alors dans la bibliothèque de Colbert, évêque de Montpellier, un extrait très-sec, qui a été reproduit dans le T. XLVI des Mémoires pour l'histoire de France. « Cet ouvrage, dit dom Vaissète, s'étend depuis l'an 1560 jusqu'en 1608. Il y a peu d'événemens intéressans arrivés dans le Languedoc durant cet intervalle qui n'y soient décrits avec autant d'exactitude que de détail. L'auteur étoit à la vérité de la religion, mais sa partialité se fait peu sentir. »

En 1520, l'église de Saint-Pierre-le-Vieux à Strasbourg avait pour curé *Pierre Philippi*, tout à fait étranger à cette famille. Soupçonné de luthéranisme, il fut destitué par le chapitre. Peut-être est-il le même que *Philippi*, ministre de l'église française

ıncfort-sur-le-Mein, en 1563.

ILIPPONNEAU (Henri), sieur ıtecour, fils aîné de *Jean Phi-ıeau*, sieur de Montargier, et *ıbeth Bazin*, naquit à Ducé en ndie, le 5 sept. 1646. Lorsqu'il eint l'âge de neuf ans, ses parents ɣèrent à Saumur, où il fit ses ıités sous le savant *Tannegui Le* . En 1662, il suivit les cours de ɔphie d'*Etienne Gaussen* et de . Ayant pris, en 1664, le grade tre-ès-arts, il fut, bientôt après, pour remplacer *Chouet* dans sa . Le temps que ses leçons lui ent, il l'employa à l'étude des ıs orientales et de la théologie, tention étant de suivre la car-ıastorale plutôt que celle de l'en-ment. Nommé ministre à Sau-e 22 nov. 1671, il exerça ses ıns jusqu'en 1677, qu'on le donna ollègue à *Etienne de Brais*, com-ofesseur de théologie. Il fut re-rois fois de la dignité de recteur :adémie; la dernière en 1682. la révocation de l'édit de Nan-se retira en Hollande, où il ar-ı 7 fév. 1686. On lui offrit pres-ıns le même temps une place de ;re à Deventer ou à Middelbourg, autre de professeur de théolo-Franecker; il préféra cette der-et prit le bonnet de docteur au de juin, pour se mettre en état :cuper. Philipponneau succomba attaque d'apoplexie, le 30 oct. Il avait été marié deux fois. Sa ère femme, *Hélène Perroteau*, un avocat au parlement de Paris, ɔpousa en 1673, et dont il resta n 1689, lui avait donné plusieurs s; mais une fille seulement sur-: elle devint, en 1709, la femme *c Lamigue*, ministre de l'église ıne de Leeuwarden. La seconde, *-Mauricette L'Huillier*, dame de ıdos, qu'il avait épousée en 1696, ıt le 27 mars 1711, après l'avoir père d'une fille, qui reçut le nom NRIETTE-SUSANNE.

a de Henri Philipponneau quelques dissertations théologiques qui témoignent de son érudition.

I. *Diss. de mysterio pietatis ad loc. I Tim. III*, 16, Franeq., 1689, in-4°.

II. *Diss. ad oraculum Gen. III*, 15, Franeq., 1689, in-4°.

III. *Dissertationes de Symbolo apostolico*, Franeq., 1691-92, in-4°; réimp. sous ce titre : *Disquisitio de Symbolo apost.*, Amst., 1702, in-4°.

IV. *Diss. de peccato in Spiritum sanctum ad Marc. III*, 28-30, Franeq., 1697, in-4°; 1702, in-4°.

V. *Diss. ad historiam dæmoniaci à Christo sanati, Marc. VI*, 1-20, Franeq., 1704, in-4°.

VI. *Diss. de Lege et Evangelio, ad Joh. I*, 17, Franeq., 1706; 1710, in-4°.

VII. *Controversiarum de religione brevissima synopsis*, Franeq., 1709, in-12.

Henri Philipponneau avait trois frères et une sœur, qui se réfugièrent comme lui à l'étranger. La dernière, nommée Elisabeth, épousa dans le Hanovre *Siméon de La Chevallerie*. Quant à ses frères, François, sieur de La Motte, s'éleva au grade de colonel au service d'Angleterre; Jean, sieur de Boispré, combattit aussi sous le drapeau anglais, et devint lieutenant-colonel; Gabriel, sieur de Belet, servit comme capitaine dans le régiment de *Ruvigny*.

PHILIPPSON (Jean), célèbre historien du XVIe siècle, connu sous le nom de Sleidan, né à Schleiden, en 1506, et mort à Strasbourg, le 31 oct. 1556.

Les parents de Philippson n'occupaient point un rang élevé dans la société; son père se nommait *Philippe* tout court, et sa mère *Elisabeth Vanhelter*; mais, malgré l'obscurité de son origine, il reçut une fort bonne éducation. Il fit ses premières études à l'école de Schleiden et alla les poursuivre, à l'âge de 13 ans, aux gymnases de Liége et de Cologne. C'est pendant son séjour dans cette dernière ville que, se conformant à un usage reçu, il quitta le nom de Philippson (ou fils de Philippe), pour prendre celui de Sleidan, du lieu

de sa naissance (en latin Sleida). Etant tombé malade, il se laissa persuader par *Jean Sturm*, son compatriote, de l'accompagner à Louvain, où il guérit. Sa santé rétablie, il obtint, à la recommandation de son ami, la place de gouverneur du fils aîné du seigneur de Schleiden. Après avoir terminé l'éducation du jeune comte, il vint à Paris, où il vécut dans la société de Jean Sturm, de *Jean Guintier* et d'autres savants, jusqu'en 1531 ou 32, qu'il se décida à partir pour Orléans afin d'y suivre un cours de droit. Admis à la licence, au bout de trois ans, il revint à Paris, et fut placé par Sturm dans la maison du cardinal Du Bellay, qui conçut pour lui beaucoup d'estime et d'affection. Il accompagna son patron à la diète de Haguenau, en 1540, et l'année suivante, il fut chargé d'une mission auprès de celle de Ratisbonne. L'habileté, la sagesse, la prudence dont il fit preuve dans le maniement des affaires qui lui furent confiées, jointes à la protection des frères Du Bellay, l'auraient, sans aucun doute, porté aux plus hauts emplois à la cour de France, s'il n'avait pas été un zélé sectateur des opinions nouvelles; mais les horribles persécutions exercées contre les Luthériens le forcèrent à fuir, en 1542. Il se retira à Strasbourg auprès de Jean Sturm, qui lui fit obtenir une chaire de professeur de droit. Son savoir et la politesse de ses mœurs ne tardèrent pas à lui mériter l'amitié des personnages les plus distingués de la République, entre autres, de *Jacques Sturm*, préteur de la ville, qui lui fit donner, en 1545, une mission auprès du roi d'Angleterre, et dont la recommandation contribua sans doute à lui procurer la charge d'historiographe de la Ligue de Smalcalde. En 1551, le magistrat de Strasbourg l'attacha, en qualité de jurisconsulte, à la députation qu'il envoya au concile de Trente (*Voy.* III, p. 212). Quelques mois plus tard, il fut de nouveau chargé de se rendre, avec *Pierre Sturm* et *Henri de Gottesheim*, auprès du roi de France Henri II, qui, après la prise de possession de Metz, Toul et Verdun, s'était avancé jusqu'à Saarbourg; il devait lui notifier le refus des habitants de Strasbourg de le laisser entrer avec un corps de troupes dans leurs murs. Trop faible pour employer la force, Henri dut se contenter de jeter de loin un regard de convoitise déçue sur une conquête qu'il croyait tenir et qui lui échappait. En 1554, Sleidan assista encore, comme député de Strasbourg, aux conférences de Naumburg. A son retour, il eut la douleur de perdre sa femme, *Iole*, fille de Jean Braun de Niedbruck, qu'il avait épousée en 1546, et qui l'avait rendu père de trois filles. Son désespoir fut tel que, dès cet instant, il ne fit plus que languir et qu'il la suivit, peu de mois après, dans la tombe.

Quoique borgne de l'œil gauche, Sleidan avait un extérieur imposant, beaucoup de dignité dans sa personne, une voix sonore et harmonieuse; il était regardé comme un excellent orateur. Ses connaissances étaient étendues et variées. Varillas, et d'après lui presque tous les écrivains catholiques, y compris naturellement l'abbé Feller, et ce qui nous surprend davantage, M. le bibliothécaire Weiss de Besançon, l'ont accusé d'avoir violé le premier devoir de l'historien, c'est-à-dire, d'avoir falsifié l'histoire dans un intérêt de parti. Il suffit d'opposer à cette accusation vague, à l'appui de laquelle on n'apporte aucune preuve, le témoignage, non pas des écrivains protestants, qui rendent presque tous justice à la bonne foi et à l'impartialité de Sleidan, mais celui de l'illustre de Thou, qui loue sa fidélité et son exactitude. Il n'est pas impossible sans doute de relever quelques erreurs dans ses ouvrages, mais ces erreurs sont-elles volontaires? Sleidan, on le sait, n'a rien négligé pour découvrir la vérité. Il a non-seulement puisé dans les sources imprimées, mais il a compulsé les archives de Strasbourg et d'autres villes d'Allemagne; il s'est appuyé sur les actes officiels que plusieurs princes protestants lui fournirent, il a consulté ses propres souve-

a fait appel à ceux des hommes
vec qui il était en relation; il a
son livre au jugement de Sturm
ex-nonce Vergerius, avant de le
l'impression, et quand il s'est
possession de la vérité, il l'a
plement, naïvement, dans un
air, aisé, poli, dont ses détrac-
ux-mêmes admirent l'élégance.
lui :
*rossardus in brevem historia-
memorabilium epitomen contrac-*
ris., 1537, in-8°; réimp. plu-
fois, le plus souvent avec les
et IV. — Dédié à Du Bellay.
*rationes duæ, una ad Caro-
Cæsarem, altera ad Germaniæ
es et ordines Imperii*, Arg.,
in-4°. — Ces deux discours a-
été déjà publiés en allemand,
1542, l'autre en 1544, sous le
nyme de *Baptiste Lasden*.
*Philippi Cominæi de gestis Lu-
XI latinè*, Arg., 1545, in-4°, et
rs fois depuis. — Traduction li-
six premiers livres de l'édit.
se. La trad. des deux autres li-
rut plus tard sous ce titre : *Ph.
commentariorum de bello nea-
o*, etc., Arg., 1548, in-4°; réimp.
rs fois.
*Claudii Sesselii de reipublicæ
et regum officiis lib. II, è gal-
latin. sermonem conversi*,
548, in-8°.
*umma doctrinæ Platonis de re-
et legibus*, Arg., 1548, in-8°.
*De statu religionis et reipubli-
solo V Cæsare, commentarii*,
555, in-fol., édit. princeps très-
e contenant que 25 livres et
nant l'histoire des troubles reli-
n Allemagne depuis 1517 jus-
nois de fév. 1555; réimp. deux
s la même année; nouv. édit.,
556, in-8°, contrefaite aussitôt
et à Anvers; nouv. édit. augm.
8e livre qui finit à la mort de
r, Arg., 1559, in-fol. Cette his-
lont la meilleure édit. est celle
ncf., 1785-86, 3 vol. in-8°, a
mp. très-souvent; elle a été, en
outre, trad. en allem., Bâle, 1557, in-fol.; Strasb., 1570 et 1589, in-fol.; Strasb., 1625, in-fol.; en anglais, Londres, 1560, in-fol.; en italien, s. l., 1557, in-4°; en franç., s. l., 1557, in-8°; Strasb., 1558, in-8°; Gen., 1561, 1565, 1574, in-fol.; puis, en dernier lieu, par *Le Courrayer*, La Haye, 1767-69, 3 vol. in-4°. Elle abonde en faits curieux et intéressants. Justin Gobler, Henri Pantaléon, *Michel Beuther*, Obertus Gifanius, *Osée Schadæus* et Lundorp, l'ont successivement continuée jusqu'en 1619. Varillas accuse Sleidan d'avoir retranché de son histoire, dès la seconde édition, tous les faits qui favorisaient les Catholiques. Nicéron, qui s'est donné la peine de vérifier, déclare nettement qu'il est *faux* que rien ait été retranché, ce qui n'a pas empêché l'abbé Feller et M. Weiss de répéter l'accusation.

VII. *De quatuor summis imperiis, Babylonico, Persico, Græco et Romano lib. III*, Arg., 1556, in-8°. — Moins important que le précédent, cet ouvrage de Sleidan n'a pas eu moins de succès; on en connaît une soixantaine d'éditions. Celle de Hanau, 1586, in-8°, contient, en outre, les Nos II, IV et V. Celle de Francf., 1711, in-8°, comprend les suppléments de Strauch, Schurtzfleisch et Junker. Robert Le Prévost (Gen., 1557, in-8°; Strasb., 1558, in-8°), *Ant. Teissier*, (Berlin, 1700, in-12) et Hornot (Amst. et Paris, 1757, in-12; 1766, in-8°) en ont donné des traductions françaises.

VIII. *Opuscula*, Hanov., 1608, 8°. —Réimpression des Nos II, IV, V et VII.

Teissier ajoute à cette liste *De captâ Budâ à Solimanno an.* 1542, sans autre indication. Sleidan doit avoir aussi trad. en latin le catéchisme de *Bucer* et des épigrammes grecques.

PHILLOT (Jean), en latin *Philotus* ou *Pollitus*, réfugié français, fit ses études en droit à Paris, à Strasbourg et à Heidelberg, où il prit le bonnet de docteur. Il sut gagner la confiance de George-Jean de Veldenz, qui lui confia l'éducation de son fils et le nomma

conseiller de cour et administrateur du comté de La Petite-Pierre. Dès 1555, sur le désir manifesté par ce prince, Phillot écrivit à son ami Conrad Hubert pour lui demander un pasteur évangélique et des instituteurs; mais son désir ne put être satisfait qu'en 1560. *Joseph Ketzer* fut établi comme pasteur à La Petite-Pierre, où une école latine fut fondée la même année. En 1570, tous les villages du comté, entre autres le Ban-de-La Roche, étaient pourvus de ministres réformés. Cette même année, le comte George-Jean établit un pasteur français à Phalsbourg, où les Huguenots réfugiés étaient en grand nombre. Cette église française subsista jusqu'en 1583, que Phalsbourg fut vendu à la Lorraine. Les Réfugiés, forcés de quitter leur asile, se retirèrent à Bischwiller, où existait déjà une église de leur communion.

PIBALLEAU (Marin), sieur de La Bédouère, capitaine huguenot dans la Touraine. En 1562, Piballeau se saisit du couvent des Minimes du Plessis et en chassa les moines. L'église et le monastère furent pillés, les autels renversés, les tombeaux violés, les reliques brûlées. Après la reprise de Tours par les Catholiques, Montpensier chargea deux conseillers du parlement d'informer sur ces excès. Piballeau et sa femme, *Falaiseau*, *Séguin*, *Jacques Salbert*, dit le petit Jacques, furent ajournés, ainsi que leurs complices, et bientôt intervint la sentence qui condamna Piballeau et vingt-sept autres huguenots à être pendus. Tous ceux que l'on put saisir furent exécutés sur-le-champ. Quelques-uns, qui avaient réussi à se soustraire aux poursuites exercées contre eux, rentrèrent à Tours après la paix. De ce nombre fut Salbert, qui fut pris et exécuté, « attendu que son fait n'était pas compris dans l'édit de pacification. » L'inique arrêt, qui l'envoya à la potence, avait été confirmé par le Conseil privé, et pourtant il violait l'art. VIII de l'édit d'Amboise (*Voy.* Pièces justif., N° XXI).

PICART (Étienne), dit *le Romain* (1), graveur du roi, né à Paris, en 1631, et mort à Amsterdam, en 1721. Après avoir fait un long séjour en Italie, il revint en France et participa à la gravure des estampes de la grande collection connue sous le nom de Cabinet du roi. Il fut nommé membre de l'Académie de peinture, le 19 juill. 1664. On a de lui des portraits et des sujets historiques d'après les grands maîtres de l'Italie et de la France. On lui reproche un peu de dureté. Au jugement de Huber (Notices générales des graveurs), « son travail offre de la propreté, et il entendoit très-bien la coupe du cuivre; [mais] les connoisseurs désireroient quelquefois plus de correction dans les parties et un accord plus harmonieux dans l'ensemble. » Si l'on devait en croire M. Périés, dans la Biogr. univ., c'eût été « l'espoir de s'enrichir par des travaux plus lucratifs, qui l'auroit engagé, en 1710, à se rendre en Hollande avec son fils. » Mais M. Périés oublie, qu'à cette époque, Picart avait ses 80 ans, et ce n'est pas à cet âge que, dans l'intention de s'enrichir, on quitte le certain pour l'incertain, la proie pour l'ombre. Résignons-nous donc à admettre, pour être vrais, ou que Picart éprouva le besoin de se réconcilier à l'Eglise que, par contrainte, il avait reniée des lèvres, ou qu'avant de mourir il voulut abjurer la religion dans laquelle il avait vécu (2). On ne connaît d'Étienne Pi-

(1) Il prit, dit-on, ce surnom pour se distinguer d'un autre graveur, son homonyme (peut-être Jean Picart), qui vivait alors à Paris.

(2) Son nom, non plus que celui de son fils, ne se trouve pas porté sur les registres de Charenton. Mais on y voit figurer de nombreux Picart dont quelques-uns tenaient peut-être à la même famille. *Louis Picart*, orfèvre, eut de sa femme *Anne Parisot* : 1° Pierre, né le 14 juin 1618; — 2° Nathanael, né le 19 juin 1621; — 3° Louis, né le 8 déc. 1626, qui eut pour parrain *Pierre Feret*, diamantaire; — 4° Louise, bapt. le 27 fév. 1630; — 5° Constance, bapt. le 18 avr. 1632 : parrain, *François Exchallard*, baron de Candolan; marr., *Louise de Constant*. — *Isaac Picart*, fils de *Toussaint* et de *Barbe Martin*, bapt. le 25 oct. 1618. — *Jean Picart*, fils de *Guillaume* et de *Nicole Le Maçon*, bapt. le 10 avr. 1628. — *Pierre Picart*, fils de *Thomas* et de *Jeanne d'Orléans*,

cart qu'un fils, BERNARD, que lui donna Angélique Tournant, et dont la réputation comme graveur et dessinateur, surpassa de beaucoup celle de son père.

Bernard Picart naquit à Paris, le 11 juin 1673 (1). Son père fut son premier maître. « En 1689, il fut envoyé à l'Académie de peinture pour apprendre le dessin d'après nature; il y apprit aussi la perspective et l'architecture sous le célèbre Sébastien Le Clerc.» Deux ans après, il remporta le prix de l'Académie. Ses goûts le portaient de préférence vers la peinture, mais pour répondre aux intentions de son père, il s'attacha à la gravure. La première estampe à laquelle il mit son nom, est l'*Hermaphrodite* d'après Nic. Poussin, qu'il grava en 1693. Parti de Paris sur la fin de sept. 1696, il passa l'hiver à Anvers, où il obtint le prix du dessin à l'Académie des beaux-arts de cette ville. La mort de sa mère le rappela en déc. 1698. Bientôt après, il se maria, le 23 avr. 1702, avec Claudine Prost. Les enfants qu'il en eut moururent en bas âge. Sa réputation était déjà faite lorsqu'il accompagna son père en Hollande. Il partit de Paris, le 7 janv. 1710. Il se fixa d'abord à La Haye, puis, après une année de séjour, il alla s'établir à Amsterdam, en mai 1711. Il s'y remaria, le 25 sept. 1712, avec *Anne Vincent* (2), fille d'un marchand de papier; sa première femme était morte deux ans avant son départ de France. Picart était très-laborieux, et il avait le travail très-facile. Les commandes lui arrivèrent en foule; mais sa réputation en souffrit. Pour se conformer aux exigences des libraires, il dut se plier aux caprices de la mode. Aussi ses premiers ouvrages sont-ils placés bien au-dessus des travaux qu'il exécuta par la suite. « Ses premières gravures, au sentiment de Huber, sont pleines d'esprit et se ressentent du goût de Le Clerc, son maître. Mais dans la suite il altéra l'âme et l'expression de ses têtes à force de les couvrir de petits points, et il chargea ses draperies de tailles roides et unies qui produisent un fini froid et insipide. » Le talent d'imiter les différents maîtres, qui distinguait à un si haut degré *Sébastien Bourdon* dans la peinture, il le possédait, lui, dans la gravure, et ses estampes, en ce genre, réunies plus tard sous le titre d'*Impostures innocentes*, ont trompé plus d'un connaisseur. Les dessins étaient le plus souvent de sa composition. Il grava le portrait et l'histoire. Parmi ses portraits, nous citerons celui de son père et ceux des ministres *Jacq. Saurin* et *Isaac Jaquellot* (1715). Parmi les sujets historiques qu'il traita, le *Massacre des innocents*, dont le dessin est de sa composition, est regardé comme son chef-d'œuvre.

Il venait de terminer un beau titre pour le Rei rusticæ scriptores (Leipz., 1734, 2 vol. in-4°), lorsqu'il tomba dangereusement malade, le 8 nov. 1732. Il ne fit que languir pendant tout l'hiver, et mourut à Amsterdam, le 8 mai 1733, âgé de près de 60 ans. Bernard Picard, « homme de mœurs très-réglées, d'un caractère doux et sociable, uniquement occupé de son étude et de ses devoirs, » était au témoignage de son panégyriste, « un parfaitement honnête homme, plus digne encore de l'estime des honnêtes gens, que de l'approbation des connoisseurs. » Son fils NICOLAS n'a pas répondu à l'attente que quelques por-

né le 30 août 1647.—*Jacob Picart*, fils de *Jacob* et de *Rachel Lerminier*, baptisé le 9 mai 1655. — *Valentin Picart*, fils de *Jean* et de *Marguerite Gouyon*, bapt. le 5 juin 1656.—*André Picart*, fils de *Valentin* et de *Quentine de Larue*, bapt. le 15 sept. 1658. — *Daniel Picart*, fils de *Charles*, bapt. le 27 janv. 1664.—Enfin la veuve du peintre *Louis Testelin*, *Marie Picart*, abjura le 17 déc. 1685, à l'âge de 63 ans.

(1) Nous suivons la notice sur B. Picart, qui se trouve à la suite du Discours sur les préjugés de certains curieux touchant la gravure, et dont le Mercure de France de 1735 a donné un extrait. La date de 1663 qui se lit dans Huber et Rost, et que plusieurs reproduisent, est une erreur typographique.

(2) Nagler suppose que c'est l'*Anna Picart* dont Marolles indique une gravure.

traits avaient fait concevoir de lui.

Nous ne savons si l'on doit rattacher à notre artiste le graveur *Pierre* ou *Pieter Picart*, qui avait déjà acquis quelque réputation à Amsterdam, lorsqu'au commencement du XVIIIe siècle, il alla se fixer en Russie. Entre autres gravures de lui, on cite la *Bataille de Pultawa* (1).

Nous nous bornerons à faire connaître les principaux recueils d'estampes de Bernard Picart, en renvoyant pour le détail au Catalogue général de son Œuvre, qui ne compte pas moins de 1300 pièces.

I. *Œuvres de Boileau*, édit. enrichie de figures, vignettes et culs-de-lampe gravés en taille-douce par Bernard Picart, Amst., David Mortier, 1718, 2 vol. in-fol.; 2e édit., 1729; petite édit. égalem. ornée de gravures par Picart, La Haye, Isaac Vaillant, 1722, 4 vol. in-12.

II. *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde, représentées par des figures dessinées de la main de Bernard Picart, avec une explicat. hist. et quelques dissertations curieuses* (*par Bruzen de La Martinière et autres, et rédigées par J.-F. Bernard*), Amst., J.-F. Bernard, 1723 et suiv., in-fol.; en angl., Lond., 1733, 6 vol. in-fol. — Cet ouvrage curieux a eu plusieurs éditions. Picart n'a eu part qu'aux premiers volumes de cette collection, continuée jusqu'en 1743, 11 vol. in-fol.

III. *Recueil de 70 pierres antiques*, 1724.

IV. *Œuvres de Fontenelle*, magnifique édit. ornée de gravures en taille-douce par Bern. Picart, La Haye, Gosse, 1728, 3 vol. in-fol.

V. *Recueil des lions dessinez d'après nature par divers maîtres et gravez par Bern. Picart*, Amst., 1729, 56 pièces avec pp. 6 de texte, in-4°, obl.

VI. *L'Hôtel du président Lambert*, 39 ff. — En 1732, lit-on dans l'éloge de notre artiste, Picart s'occupait à mettre en ordre les 39 pl. de son grand ouvr. de la Maison du président Lambert. « C'était son ouvrage favori, et il se flattait de le publier incessamment lui-même, n'attendant pour cela que la description de cette belle maison qu'on avait promis de lui envoyer de Paris, et qu'on attend encore. »

VII. *Le Temple des Muses, orné de 60 tableaux où sont représentés les événements les plus remarquables de l'antiquité fabuleuse, dessinés et gravés par Bern. Picart le Romain* (sic) *et autres habiles maîtres et accompagnés d'explications et de remarques* [par *La Barre de Beaumarchais*], etc., Amst., Zacharie Chatelain, 1733; 1736, in-fol.

VIII. *Impostures innocentes, ou Recueil d'estampes gravées dans le goût de différents maîtres célèbres des trois écoles, avec l'Éloge de Bern. Picart, et le Catalogue de ses ouvrages*, Amst., 1734, 79 ff., pet. in-fol.

IX. *Suite de douze pièces inventées et gravées pour des Épithalames par Bern. Picart*, in-fol. — Très-estimée.

X. *Les peintures de Charles Le Brun et d'E. Le Sueur qui sont dans l'hôtel du Châtelet*, Paris, 1740, gr. in-fol. — En partie dessin. et grav. par Bern. Picart.

PICARD (F.) nous est connu comme l'auteur de *l'Enchiridion de la doctrine orthodoxe*, Saumur, 1611, in-12. Peut-être est-ce *Fiacre Picard*, ministre à Châtellerault, qui fut suspendu par le synode du Poitou, jugement confirmé pour un an par le Synode national de Saint-Maixent, en 1609.

PICHEREL (PIERRE), théologien du

(1) M. Ch. Weiss, dans son Histoire des réfugiés, mentionne un nommé *Picard*, major de cavalerie dans les troupes de Guillaume d'Orange. — Un *Jean Picart* établit en Hollande une fabrique de brocart, qui rivalisa avec celle fondée par *Isaac Roger*. — Enfin, pour épuiser nos renseignements, nous mentionnerons encore *Abraham Picard*, dit de L'Escolay, avocat du roi au siége de Fresnay, qui reçut ordre de se défaire de sa charge et fut mis, en 1693, à Saint-Vincent du Mans, et sa fille à la Propagation de Tours. La séquestration fut le meilleur argument pour lui prouver l'excellence de la foi catholique, il s'y rallia. (Arch. M. 674.)

XVIe siècle, versé dans le latin, le grec et l'hébreu, naquit près de La Ferté-sous-Jouarre, et mourut, en 1590, dans un petit prieuré dépendant de l'abbaye d'Essonnes. Picherel assista, comme champion de l'Eglise romaine, au colloque de Poissy, et gagna, par sa modération et son savoir, l'estime de *Théodore de Bèze*, avec qui il resta en correspondance. Nous avons vu à la Bibliothèque publique de Genève (*MSS. de Genève* 197[23], Cart. 1) une lettre de lui datée de Paris 7 des ides d'août 1567, et portant au dos ces mots de l'écriture du célèbre réformateur : «Lettre de Picherel escrite de sa main pour me délivrer de la calumnie que quelques-uns m'imposoient disans que j'avois desrobé à Picherel mes annotations sur le N. T. »

Picherel cultiva avec succès plusieurs branches de la théologie. On a de lui des traités *De cœnâ Domini*, *De missæ sacrificio*, *De igne purgatorio*, *De imaginum usu*, qui ont été publiés ou réimprimés, plusieurs années après sa mort, par *André Rivet*, sous le titre d'*Opuscula theologica*, Lugd. Batav., 1629, in-12. Il suffit de lire ces opuscules pour rester convaincu, quoi qu'en dise Moréri, que l'auteur penchait fortement vers la Réforme. Aussi la Sorbonne, par décret du 1er sept. 1629, les condamna-t-elle, notamment le traité de la Cène du Seigneur, « tanquam calvinismo et nefariâ hæreseos leprâ totus commaculatus, » et en défendit-elle la lecture, « ne quis incautus impingat et illidat quasi in procellâ navim suæ conscientiæ, et circumveniatur errore in astutiâ et nequitiâ authoris. »

Si Picherel ne se prononça pas ouvertement, d'autres membres de sa famille furent moins timides. Les Registres de Charenton font mention de *Marie Picherel*, qui épousa en premières noces *Simon Le Tourneur*, secrétaire du prince de Condé, et lui donna un fils, *Théodore*, baptisé dans le temple protestant, en 1602. Restée veuve, elle se remaria avec *Thomas Petit*, sieur de Claux-Hardi, qui professait comme elle la religion réformée.

PICOT (Jean), sieur de La Meintaye, mort à Paris, le 8 janv. 1680, et enterré le lendemain au cimetière protestant des Saints-Pères (*Reg. de Charent.*), laissa veuve avec plusieurs enfants *Renée Loyseau*, dame de La Meintaye, fille de *René Loyseau*, sieur de Meurier, et de *Françoise Amproux-de-La-Massayes*, qu'il avait épousée en 1649. A la révocation de l'édit de Nantes, cette dame se réfugia à Berlin, où elle mourut en 1700.

Le nombre des enfants de Jean Picot n'est pas exactement connu. Dans ses Archives de la noblesse de France, Lainé a publié une généalogie qui lui en donne cinq, savoir : 1° Adrien, comte de La Meintaye; — 2° Henri, sieur de Trémar; — 3° N., sieur de La Boissière; — 4° N., sieur des Faroulais; — 5° Marie (1). Mais Erman et Réclam, dans leur Histoire des Réfugiés, parlent pour le moins de deux demoiselles de La Meintaye, qui accompagnèrent leur mère en Allemagne, et nous verrons plus bas que trois autres se convertirent. Ce n'est pas le seul point sur lequel nos notes sur cette famille contredisent la généalogie en question, à laquelle nous ne croyons devoir accorder que très-peu de confiance. Cependant, en l'absence de documents plus authentiques, nous sommes forcé de nous en tenir à celui-là.

Occupons-nous d'abord des deux fils de Jean Picot, dont le généalogiste ne connaissait pas les noms, et qui, selon Réclam, s'appelaient Gabriel et Adrien. Ils ne passèrent pas en Angleterre, comme on le lit dans l'ouvrage de Lainé, mais dans le Danemark, d'où ils se rendirent à Berlin. Le dernier fut tué au siége de Lille, en 1708. Après sa mort, sa femme, fille de Mme de *Rocoulle*, dame d'honneur des princesses de Prusse, revint en France, poussée par l'amour de la patrie; et son fils,

(1) En 1688, une *Marie Picot* fut enfermée à la Conciergerie (*Arch. gén.* E. 3374); serait-ce la même?

lieutenant-colonel au service du Hanovre, imita, quelque temps après, son exemple. Gabriel, qui des cadets de Cornuaud était passé dans le régiment de Varennes, fit, avec le grade de lieutenant-colonel, les guerres d'Italie et de la succession d'Espagne. De son mariage avec *Susanne Bertrand*, de Saint-Fulgent, morte en 1748, naquit FRÉDÉRIC Picot-de-La-Meintaye, qui remplit les fonctions pastorales à Stendal et fut père de deux fils (l'un tué à Landshut, l'autre mort prisonnier en Autriche), et d'une fille, mariée à *Hugo*, pasteur à Francfort-sur-l'Oder.

Il nous reste à parler du fils aîné de Jean Picot, le second ne nous intéressant pas, puisqu'il se convertit. Qu'il se soit appelé Adrien ou d'un autre nom, c'est là une question que nous ne pouvons décider. Une imprudence le força à sortir du royaume vingt ans avant la révocation. Lorsque le temple de Blain fut démoli en 1665, il se permit de parler avec irrévérence du Saint-Sacrement et de Saint-Clair, et malgré sa jeunesse, il fut condamné aux galères; heureusement il parvint à se soustraire à cette condamnation et passa en Danemark, où deux de ses frères allèrent le rejoindre, dès 1684, en sorte que tous les biens de la famille échurent en partage à Henri, qui se convertit avec trois de ses sœurs (*Arch. gén.* M. 673). A l'arrivée de leur mère à Berlin, les trois frères se rendirent auprès d'elle, et l'aîné entra comme officier dans les cadets de Cornuaud. Il a laissé, dit-on, des *Mémoires*, qui se conservent dans sa famille. On ne nous apprend pas la date de sa mort; ne serait-ce pas lui qui fut tué au siége de Lille? Ou bien, aurait-il fini par rentrer dans sa patrie? La généalogie publiée par Lainé affirme qu'il était lieutenant-colonel de dragons, lorsqu'il épousa, en 1695, *Marguerite-Françoise Du Matz-de-Montmartin*, et ce qui est certain, c'est que cette dame était en France, en 1715. Cette année même, on lui enleva sa fille, qui fut mise au couvent de Sainte-Claire de Thouars, et son fils, qui fut envoyé au collége de Poitiers; puis on l'enferma elle-même à l'Union chrétienne de cette dernière ville (*Arch.* E. 3401). Elle n'en sortit vraisemblablement qu'en signant une abjuration; mais sa conversion était si peu sincère, qu'en 1749, le curé de Pouzauges la dénonça comme tenant un prêche dans sa demeure (*Ibid.* TT. 325). Son extrême vieillesse empêcha de sévir contre elle. On la laissa donc mourir dans la religion protestante, au mois de février 1750. Son fils BENJAMIN, qui, au sortir du collége où on l'avait placé, avait trouvé les moyens de passer dans le Hanovre, où il servait comme officier (*Ibid.* E. 3581), étant inapte à lui succéder, le comte de La Massayes, le sieur Des Noubes, la dame Du Matz, femme de Le Sueur-de-Petiville, tous descendants de nouveaux convertis, s'empressèrent de demander le don de ses biens au roi qui le leur accorda (*Ibid.* E. 3511). Mais bientôt, quelle déception amère! Benjamin Picot revint dans sa patrie, et il fallut renoncer à une si bonne aubaine. Il est vrai que, dès l'année suivante, il passa en Angleterre, où il devint colonel de cavalerie et gentilhomme de la chambre du roi, et où il mourut, en 1797, presque centenaire sans laisser de postérité. Ses biens furent donc saisis de nouveau (*Ibid.* E. 3512); il est probable toutefois qu'il avait trouvé le moyen d'en soustraire une partie à la rapacité de ses collatéraux.

PICOT (NICOLAS), de Noyon, réfugié à Genève, où il fut reçu bourgeois en 1547, était le beau-frère d'*Antoine Calvin* par sa femme *Catherine de Fer* ou *Lefert*. En 1560, il fut élu membre du CC. Resté veuf, il se remaria, en 1571, avec *Françoise de Châteauneuf-d'Orsières*, et mourut le 19 mars 1573, ayant eu six enfants de sa première femme, savoir: 1° JEAN, qui suit; — 2° ANNE, femme de *Philibert Humbert*; — 3° MARIE, qui épousa *Arnaud Dupuis*; — 4° MARTHE, qui fut mariée trois fois, avec Jean Jessé, Luc Hartman et Antoine Chopin; — 5° SARA,

femme de *Marcellin de Ville* (1); — 6° PIERRE, qui s'unit à *Madelaine Laurent*, et en eut deux filles, l'une desquelles, nommée JEANNE, épousa *Daniel Châtel*, de Montbéliard, et l'autre, appelée SUSANNE, le célèbre *Simon Goulart*.

Jean Picot, né en 1556, entra dans le CC, en 1589, et mourut en 1616, ayant été marié deux fois : la 1re, en 1580, avec *Marie Malain*; la 2e, en 1588, avec *Anne Quaglia*. Du premier lit vinrent MARIE, femme de Jacques Clément, puis de Jean Romey, et JEAN, marié à *Françoise Tallemant*; du second, NICOLAS, PIERRE, PHILIBERTE, ISAAC, JEANNE, femme de *Daniel Châtel* (2), SUSANNE, épouse de *David Blanc* et ABRAHAM. Ce dernier, né en 1606, prit pour femme, en 1640, *Dorothée Simonin*, dont il eut : 1° JEAN, qui suit; — 2° AIMÉ, né en 1657, qui laissa six enfants de son union avec *Marguerite Piaget*, savoir : FRANÇOIS, SUSANNE, mariée à G. de Luc; JEANNE-FRANÇOISE, femme d'Auguste Dehors; ESTHER, alliée à *Jacques Dupuis*; DOROTHÉE, épouse de Jacques Vernay; PIERRE, qui épousa *Jeanne Barilliet* et en eut ANNE, femme de *Jean-François de Choudens*, et JEAN.

Le fils aîné d'Abraham Picot, né en 1642 et mort en 1697, épousa, en 1665, *Judith Goudet*, qui lui donna JÉRÉMIE et SUSANNE, mariée à Jean Charton. Resté veuf, il convola en secondes noces avec *Judith Barilliet*, dont il eut encore deux fils, JACQUES et PIERRE, morts sans postérité.

Né en 1672, Jérémie Picot eut sept enfants de son mariage avec *Aimée Pernessin*: 1° LOUIS-TOBIE; — 2° JEAN-DANIEL, qui suit; — 3° ANDRÉ, né en 1709 et mort en 1791, laissant de sa femme *Jeanne-Catherine Pernessin*, un fils nommé PIERRE; — 4° JACQUES; — 5° ANNE-ELISABETH, femme de *Jean-Jacques Girod* (1); — 6° LUCRÈCE, épouse de Robert Covelle; — 7° JUDITH, alliée à *Antoine de Cerve*, de Saint-Rome-du-Tarn, fils d'un avocat au parlement de Toulouse, qui avait obtenu, en 1718, les droits de bourgeoisie à Genève.

Jean-Daniel, né en 1705 et mort en 1799, eut cinq enfants de *Jeanne-Pernette Patron-Voullaire*, sa femme. Une de ses filles, LOUISE, épousa Jacques-Charles Bardin. Son fils cadet, JEAN-GÉDÉON, entra dans le CC en 1782, et mourut deux ans plus tard. L'aîné, PIERRE, né en 1746, suivit la carrière ecclésiastique. Ses études terminées, il voyagea, pendant l'année 1771, en France, en Hollande et en Angleterre, où il fit la connaissance du célèbre Franklin, qui lui conseilla d'accompagner Cook dans son second voyage. Picot ne put s'y résoudre, et retourna à Genève. Bientôt après, il fut chargé de desservir l'église de Sattigny. En 1783, il fut appelé comme pasteur dans la ville. En 1787, il fut nommé professeur honoraire de théologie, « en considération de son mérite, de ses talents et de ses connaissances. » Une attaque d'apoplexie l'enleva le 28 mars 1822. On a de lui :

I. *De multiplici montium utilitate*, Gen., 1790, in-8°.

II. *Eloge historique de J.-A. Mallet*, publié dans le Guide astronomique (1791).

III. *Mémoire et projet de règlement pour la réforme du collége*, Gen., 1791, in-4°.

IV. *Sermon d'actions de grâces pour la restauration de la république de Genève*, Gen., 1815, in-8°.

V. *Sermons*, Gen., 1823, in-8°. — Ces sermons, publiés par le pasteur *Chenevière* (2), qui y a joint une pré-

(1) En 1377, *Martin de Ville*, de Saint-Étienne, avait obtenu les droits de bourgeoisie.

(2) En 1565, furent reçus bourgeois *Pierre Blanc*, boulanger d'Arles, avec ses fils *Abraham* et *Isaac*. Vingt ans plus tard, *Antoine Blanc*, imprimeur de Lyon, obtint la même faveur. — L'identité du nom des époux des filles de Pierre et de Jean Picot nous fait soupçonner une erreur dans la généalogie dressée par Galiffe.

(1) En 1725, *Barthélemy*, *Jacques*, *Isaac* et *Pierre Girod*, de Châlons-sur-Saône, furent reçus bourgeois.

(2) En 1631, *Laurent Chenevière*, des environs de Lyon, fut reçu bourgeois avec son fils *Jérémie*.

face et une notice biographique sur l'auteur, donnent une idée très-avantageuse du talent de Picot comme orateur de la chaire.

Pierre Picot avait épousé *Marie-Elisabeth Trembley-Massé*, et en avait eu trois fils. Galiffe ne nous fait connaître que le nom du plus jeune, ALBERT-GÉDÉON. Le second, DANIEL, a publié *Examen des consommations en général, et en particulier de celles de la ville de Genève*, Gen., 1822, in-8°. L'aîné, JEAN, né le 6 avril 1777, professeur d'histoire et de statistique à Genève, est auteur de plusieurs ouvrages estimés.

En voici les titres :

I. *Histoire des Gaulois, depuis leur origine jusqu'à leur mélange avec les Francs*, Gen., 1804, 3 vol. in-8°.

II. *Tablettes chronologiques de l'histoire universelle, sacrée et profane, ecclésiastique et civile, depuis la création du monde jusqu'à l'année 1808*, Gen. et Paris, 1808, 3 vol. in-8°.

III. *Histoire de Genève, accompagnée de détails sur les antiquités de la ville et de son territoire, sur les mœurs, les usages, etc.*, Gen., 1811, 3 vol. in-8°.

IV. *Essai statistique du canton de Genève*, Zurich, 1817, in-12, avec cartes et vues.

V. *Statistique de la Suisse, ou état de ce pays et des 22 cantons dont il se compose*, Gen., 1819, in-12; 2e édit., Paris, 1830, in-12.

Du mariage de Jean Picot avec *Constance-Gabrielle-Sara Mallet-de-Tournes* sont nés trois enfants : deux fils, en 1805, PIERRE-EUGÈNE, ministre de l'Evangile, dont nous connaissons un seul ouvrage, les *Recherches sur l'authenticité de la 2e Epître de Saint-Pierre*, imp. à Genève, 1829, in-12; en 1807, JEAN-ADRIEN; et une fille, SUSANNE-ALBERTINE.

PIDOUX (PIERRE), sieur de NESDE, fils de François Pidoux, médecin de Henri III, embrassa le protestantisme, on ignore à quelle époque; mais on le trouve, dès 1580, dans le corps de troupes que *Chouppes* conduisit au secours du roi de Navarre enfermé dans Cahors. En 1588, étant déjà capitaine de carabiniers à cheval, il servit sous les ordres d'*Hector de Préaux*. Après la campagne, il fut nommé mestre de camp. C'est avec ce grade qu'il continua à servir vaillamment la cause de Henri IV, qui lui confia, en 1591, le gouvernement de Chauvigny. En 1596, il signa l'union à l'Assemblée politique de Loudun, et l'année suivante, il se joignit avec son régiment aux troupes que *La Trémoille* assembla pour protéger l'Assemblée séant alors à Châtellerault. En 1599, Henri IV lui ordonna de remettre la place de Chauvigny à l'évêque de Poitiers; mais l'Assemblée de Saumur lui défendit d'obéir et l'autorisa à saisir les deniers des tailles, si le roi refusait de payer sa garnison (*Fonds de Brienne*, N° 221). Lorsque les Genevois demandèrent à Henri IV, après l'Escalade, un capitaine expérimenté pour conduire la guerre contre la Savoie, ce prince leur envoya Nesde, qui fut tué, peu de jours après son arrivée, avec un de ses neveux, dans une escarmouche près de Saint-Gemar, le 9 avr. 1603. Il avait épousé *Françoise Chevalier*, fille du capitaine *François Chevalier* et de *N. de Grimouard*.

Selon une note que M. Fillon a eu l'obligeance de nous communiquer, la mère de notre grand fabuliste La Fontaine était une nièce du capitaine Nesde.

PIÉLAT (BARTHÉLEMY), d'Orange, alla faire ses études en théologie à Genève en 1659, et lorsqu'il les eut terminées, il fut, à ce qu'il paraît, placé comme ministre à Meaux. Dans le même temps, c'est-à-dire en 1665, *Phinée Piélat*, également natif d'Orange, se fit inscrire parmi les étudiants en théologie de la même académie. C'est ce Phinée apparemment qui fut chargé de desservir l'église de La Gorce, où il fut remplacé, en 1669, par *Crégut*. Réfugié en Hollande après la révocation, il fut donné pour pasteur à l'église wallonne de Rotterdam. Nous ne pou-

vons dire si *Phinée-Philibert Piélat*, ministre de la garnison de Saint-Guilain, qui remplaça le pasteur *Sudre* dans l'église française de Saint-Jean à Londres, en 1716, était le fils de l'un ou de l'autre de ces ministres, dont le premier a publié :

I. *Sermon sur Genèse I*, 1, Saumur, 1664, in-8°.

II. *Sermon contenant de solides consolations contre la mort*, Lond., s. d., in-12. — Présenté au roi Charles II.

III. *La vie et les actions mémorables de Ruyter*, Amst., 1677, 2 tomes en 1 vol. in-12.

Nous avons quelques raisons de croire que Barthélemy Piélat était le fils d'un médecin du même nom qui vivait à Paris vers 1670, et à qui on attribue les ouvrages suivants :

I. *Le secrétaire inconnu, avec 50 exemples méthodiques*, trad. en allem., Sultzbach, 1674.

II. *Lettres nouvelles*.

III. *Insulæ Ceyloniæ thesaurus medicus, seu laboratorium chemicum*, Amst., 1679, in-12.

PIERPONT (JOHN), poëte estimable, naquit, en 1785, à Newhaven, dans le Connecticut, où son père exerçait les fonctions du ministère sacré (1). Destiné au barreau, il commença ses études en droit, mais il ne tarda pas à se dégoûter de la jurisprudence, qu'il quitta pour le commerce. N'ayant pas réussi dans cette nouvelle carrière, il s'appliqua à la théologie. La réputation qu'il acquit comme prédicateur, le fit choisir, en 1819, pour pasteur d'une des nombreuses congrégations de Boston. Absorbé par ses devoirs pastoraux, à l'accomplissement desquels il apporta une activité et un zèle dignes d'éloges, il dut renoncer presque entièrement au culte des Muses; ce n'était qu'autant qu'une circonstance importante, comme l'anniversaire ou la fondation de quelque institution charitable, ou bien encore un grand événement politique l'y invitait, qu'il sentait la passion de la poésie se réveiller en lui, et qu'il s'y abandonnait avec délices. Outre un poëme qu'il publia, en 1816, sous ce titre : *The airs of Palestine*, et qui eut du succès, on a de lui un recueil de pièces de vers, dont l'une, *Sur la mort de Napoléon*, passe pour la meilleure. Nous en citerons quelques strophes.

Here sleeps he now alone : not one
  Of all the kings whose crowns he gave,
Nor sire, nor brother, wife, nor son,
  Hath ever seen or sought his grave.

Here sleeps he now alone : the star
  That led him on from crown to crown
Hath sunk ; the nations from afar
  Gazed as it faded and went down.

He sleeps alone : the mountain cloud
  That night hangs round him, and the breath
Of morning scatters, is the shroud
  That wraps his mortal form in death.

Il est assez probable, malgré l'altération du nom, que John Pierpont descendait d'une famille noble de la Normandie, nommée *Pierrepont*, dont deux frères, *Antoine* et *Etienne de Pierrepont*, cherchèrent un asile en Angleterre, à la révocation de l'édit de Nantes. Cette famille professait depuis longtemps la religion réformée. Dès la première guerre civile, nous trouvons un capitaine *Pierrepont* servant en Normandie sous *Coligny*, et le même sans doute que *Louis de Pierrepont*, sieur de Lambeilles, qui, dans la troisième guerre, en juin 1569, quitta La Rochelle pour rentrer dans ses terres, après avoir fait sa soumission (*Collect. Fontanieu*, N° 318-319). Par un registre des baptêmes et mariages célébrés dans le temple de Sainte-Mère-Eglise, que nous avons eu entre les mains (*Arch. yén.* Tt. 317), nous voyons qu'une dizaine d'années avant la révocation, cette famille était divisée au moins en deux branches, ayant pour chefs, l'une *Louis de Pierrepont*, sieur de Saint-Marcouf, l'autre *Antoine de Pierrepont*, sieur de Craville. Louis

(1) Au nombre des poëtes américains d'origine française, on doit citer aussi *Philippe Fresneau*, secrétaire de Jefferson. Il nous a été impossible de trouver dans les bibliographies que nous avons à notre disposition, les titres de ses poésies, plus remarquables, dit-on, par la quantité que par la qualité.

avait épousé *Marguerite de Varignies*, qui le rendit père, entre autres enfants, d'ANNE-MARGUERITE, née en 1669, et de LÉONOR-ANTOINE. Ce dernier, présenté au baptême, en 1674, par *Léonor-Antoine de Saint-Simon*, et *Marguerite-Judith de Pierrepont*, sa sœur, fut, en 1687, enfermé dans le collége des Jésuites de Caen avec un *Richer*, un d'*Héricy*, un *Cahaignes*, un *Glatigny*, un *Ronceray* et d'autres enfants protestants (*Arch.* TT. 317). Antoine s'était allié à *Judith de Virville*, qui lui donna, en 1669, JUDITH, présentée au baptême par *Claude Champion*, sieur de Crespigny, et *Judith de Gascoin*, veuve de *Pierre de Virville*, sa grand'mère; en 1670, JACQUES, qui eut pour parrain *Jacques de Bescheval*, sieur de Saint-Martin-Blagny, et pour marraine *Judith de Méhérenc*; en 1673, CLAUDE, et en 1675, JEAN-FRANÇOIS, présenté au baptême par *François de Méhérenc*, sieur de Rotot, et *Jeanne de Gascoin*, femme de *Pierre Saint*, sieur de Saint-Pierre.

PIERRE, curé d'une des paroisses de la ville de Douai, converti au protestantisme. Pendant quelque temps, notre curé répandit secrètement ses opinions, mais il finit par être soupçonné d'hérésie, et fut en conséquence mis en jugement, en 1538. Il fut condamné à être dégradé de la prêtrise et livré au bras séculier. La dégradation se fit avec grande pompe. Pendant qu'elle s'accomplissait, « M. Pierre de cœur alaigre commença à louer le Seigneur, de ce qu'il lui faisoit cest honneur, avant mourir, de le devestir d'une robe si sale, laquelle jusqu'à présent l'avoit tellement chargé, que, sans la miséricorde de Dieu, il eust esté accablé sous un tel habit. » La cérémonie achevée, on le revêtit d'un habit séculier et on lui lut sa sentence portant qu'il serait brûlé; puis on le conduisit sur-le-champ au supplice.

PIERRE-BRUNE (N. DE), sieur de SAINT-ORSE, commandait à Clairac, en 1621, pour le duc de *La Force*, qui en était gouverneur. Les royalistes voulaient se saisir de cette ville, et ils espéraient réussir d'autant plus facilement que *Lesdiguières* y entretenait des intelligences. Le roi s'approcha donc de la place et en fit commencer le siége, le 23 juillet, après avoir rejeté les propositions des habitants, qui offraient de lui ouvrir leurs portes à la seule condition qu'on laisserait subsister leurs murailles dans l'état où elles se trouvaient. Saint-Orse défendit vaillamment les approches de la ville, et fit éprouver à l'ennemi des pertes considérables; néanmoins le feu s'ouvrit, le 30, sur trois points différents, et dès le 4 août, la brèche fut praticable. Bon nombre d'habitants, leur ministre en tête, allèrent alors trouver Lesdiguières et le supplièrent d'intercéder pour eux auprès du roi; mais le maréchal exigea qu'ils se rendissent à discrétion. Le 5, les troupes catholiques prirent donc possession de la ville. Le commandant Saint-Orse obtint la vie sauve, mais Louis XIII voulut « que la peine des plus coupables servît de terreur aux autres. » En conséquence, le consul *Denys* fut pendu, son chaperon sur la tête, ainsi que *La Fargue*, procureur à la Chambre de Nérac, et son fils, qui était ministre de Clairac. Le médecin *Le Poy*, qui avait déjà la corde au cou, fut sauvé par une personne de qualité. Quant à la garnison, la moitié au moins fut noyée dans une bagarre.

PIERRE-BUFFIÈRE, nom d'une des plus illustres familles du Limousin, dont plusieurs branches embrassèrent de bonne heure les doctrines évangéliques. En 1569, le parlement de Bordeaux comprit dans son fameux arrêt un Pierre-Buffière, sieur de Génissac, le même apparemment que *Jean* de Pierre-Buffière, qui, en 1572, fit la campagne de Flandres avec *Genlis*, et qui, en 1577, après des prodiges de valeur à l'assaut de Saint-Macaire sur la Garonne, tomba entre les mains des Catholiques, gravement blessé d'un coup de feu. Peu de temps après, à la suite sans doute d'un mécontentement,

il changea de parti et fut tué dans les rangs de l'armée commandée par Mayenne. De son mariage avec *Henriette de Téligny*, sœur du célèbre *Téligny*, naquit ODET de Pierre-Buffière, dont la destinée est inconnue, car il n'est guère possible de l'identifier avec le jeune *Génissac*, tué en 1568, au siége d'Angoulême (*Collect. Du Chesne*, vol. 68).

Deux autres branches, celle de Châteauneuf et celle de Chambret ou Chamberet, ont joué un rôle plus considérable dans le parti huguenot.

I. BRANCHE DE CHATEAUNEUF. Louis de Pierre-Buffière, qui testa en 1548, eut quatre enfants, dont trois fils, nommés *François*, *Louis* et *Gabriel*, et une fille, *Marguerite*, mariée au sieur de *Bourzolles*. François, sieur de Chambret, du chef de sa femme *Jeanne de Pierre-Buffière*, porta les armes dans la première guerre civile et fut tué au siége de Lusignan, en 1574. Il laissa trois enfants : CHARLES, qui continua la descendance, MADELAINE et JEANNE, dont la destinée est inconnue. Charles testa en 1588, et fut père de CHARLES, qui suit, de JEAN, de GABRIEL, mort en 1621, et de JEAN-CHARLES.

Charles de Pierre-Buffière, seigneur de Châteauneuf, maréchal de camp en 1598, servit sous Biron dans la Picardie. L'année suivante, *Jean de Gontaut*, baron de Salagnac, s'étant démis de la lieutenance générale du Limousin, il fut appelé à le remplacer, et il commanda dans la province jusqu'à sa mort. De son mariage avec *Philiberte de Gontaut*, sœur de la duchesse de *Caumont-La Force*, naquit CHARLES de Pierre-Buffière, baron de Châteauneuf, qui prit une part très-active dans les troubles de la Minorité. La Note secrète (*Fonds de Béthune*, N° 9344), le qualifie de gentilhomme « fort hardi et courageux. » En 1619, la Basse-Guienne le députa à l'Assemblée politique de Loudun, et en 1620, à celle de La Rochelle, qui l'élut président, le 25 janv. 1621, en lui donnant pour adjoint *La Chapellière* et pour secrétaires *La Grange* et *La Goutte*. Sous sa présidence d'un mois, l'assemblée, qui se posait en face du gouvernement comme représentant le parti huguenot tout entier, prit des mesures pour centraliser l'autorité entre ses mains et pour assurer la garde des places de sûreté. Ses ordres ne rencontrèrent pas partout la même obéissance. Un certain nombre de gentilshommes, comme *Boësse-Pardaillan*, *Mirambeau*, *Loudrière*, *La Forêt*, gouverneur de Castillon, *Bacalan*, *Pivotz*, promirent de s'y soumettre, mais parmi les grands seigneurs du parti, il n'y eut que *La Trémoille*, *Rohan* et *La Force* qui voulurent prendre l'engagement de faire exécuter ses résolutions ; *Sully*, *Châtillon* et *Lesdiguières*, à qui elle députa *Saint-Bonnet*, ne répondirent que par de vagues promesses. Néanmoins, le gouvernement effrayé se hâta, dans le but de rassurer les Protestants et de prévenir un soulèvement général du parti, en satisfaisant les moins exigeants, de publier le brevet qui prolongeait pour cinq ans la garde des places de sûreté (brevet qui était signé depuis le 12 mai 1620, mais dont on n'avait pu obtenir jusque-là l'expédition) et en même temps un second brevet portant allocation, pour trois ans, d'une somme de 45,000 liv. destinée aux affaires secrètes des églises, c'est-à-dire au payement des gages des ministres et à l'entretien des écoles. D'un autre côté, le parlement de Bordeaux mit le président de l'assemblée en jugement et le condamna au dernier supplice par contumace.

Le 25 avril, Châteauneuf, qui paraît avoir exercé une grande et fatale influence sur ses collègues, fut appelé de nouveau au fauteuil de la présidence. C'est en cette qualité qu'il signa avec *Basnage*, comme adjoint, *Rodil* et *Riffault*, comme secrétaires, la *Déclaration des églises réformées de France et de la souveraineté de Béarn de l'injuste persécution qui leur est faicte par les ennemis de l'Etat et de leur religion, et de leur légitime et nécessaire défense*, La Roch., 1621, in-4°,

libelle que l'on peut regarder comme la réponse de l'Assemblée aux conseils pacifiques de *Lesdiguières* et de *Du Plessis-Mornay*. Encouragés par l'acceptation que *Rohan* et *La Trémoille* firent des commandements à eux assignés, les députés des églises s'occupèrent dès lors avec énergie des moyens de soutenir une lutte devenue imminente. Ils adoptèrent, dans la séance du 10 mai, un règlement général concernant le département des provinces, la nomination des chefs et généraux, la discipline militaire, l'administration des finances; puis, dans celle du 20, un autre règlement pour la marine. Lorsqu'on lit, dans les procès-verbaux desséances, certains de leurs votes, on dirait qu'ils disposaient à leur gré des ressources du parti huguenot tout entier, et que ces ressources étaient abondantes; mais en poursuivant la lecture, on reste surpris de les voir, dès qu'il faut agir, recourir aux plus misérables expédients, à de pauvres petits emprunts, à des quêtes dans les pays étrangers, pour se procurer de quoi acheter quelques boulets et un peu de poudre, ou soudoyer quelques centaines de soldats. Certes, si quelque grand principe eût été en jeu, cette détresse même aurait jeté un reflet d'héroïsme antique sur la lutte de l'Assemblée de La Rochelle contre les envahissements de la royauté; mais, il faut bien le reconnaître, les motifs qu'elle fit valoir pour allumer la guerre civile étaient peu graves, nous pourrions dire peu sérieux. Malheureusement elle se laissait diriger par quelques meneurs qui n'avaient en vue que leur intérêt personnel. Tel était Châteauneuf. Quelque temps après l'expiration de sa présidence, lors d'une entrevue qu'il eut à Niort avec *Rohan*, *Soubise* et *La Trémoille*, refusant d'écouter les raisons que ces trois seigneurs faisaient valoir contre la prolongation de la guerre, il leur répondit fièrement que s'ils ne voulaient pas soutenir l'assemblée, elle saurait se défendre sans eux. Ses collègues applaudirent à sa fermeté toute romaine, mais peu de jours après, ils durent déclarer déchu de l'union des églises ce même Châteauneuf, qui avait lâchement vendu à beaux deniers comptants la ville de Pons, où il commandait, et était passé dans le camp royal (*Fonds de Brienne*, N° 225).

II. Branche de Chambret. Louis de Pierre-Buffière, second fils de Louis de Pierre-Buffière, seigneur de Châteauneuf, est qualifié d'excellent guerrier par de Thou, qui nous apprend qu'il fut mis, en 1566, pour commandant dans la citadelle de Lyon, circonstance qui nous porte à croire qu'à cette époque il ne faisait pas encore profession ouverte du protestantisme. Au reste, qu'il ait ou non embrassé les opinions nouvelles, il est certain que ses fils furent huguenots. Nous en connaissons deux, l'un appelé Abel, sieur de Beaumont, l'autre Louis, sieur de Chambret (1). En 1590, Abel de Pierre-Buffière commandait dans Masseré; on ne connaît d'ailleurs aucune particularité de sa carrière militaire. En 1588, il avait épousé *Anne de Pons*, fille de *Jean de Pons*, sieur de Plassac, et veuve de *Philippe de Pierre-Buffière* (2), à qui elle avait donné une

(1) Selon d'autres renseignements, les sieurs de Beaumont et de Chambret étaient fils de François de Pierre-Buffière. La généalogie de cette famille n'ayant jamais été dressée, nous n'avons d'autre guide qu'un dossier qui nous a été communiqué au département des mss. de la Bibliothèque nationale, et il règne une telle confusion, de telles contradictions dans les pièces dont il se compose, que nous craignons fort de commettre plus d'une erreur.

(2) Selon une généalogie msc. de la famille de *Pons* (Fonds St.-Magloire, N° 161), Anne de Pons épousa en troisièmes noces *N. de Pierre-Buffière*, sieur de *Lostange*. Nous ne possédons aucun renseignement sur cette branche, qui professa toujours la religion réformée pendant au moins un siècle. En 1580, un *Lostange* servit sous *Turenne* dans le Haut-Languedoc. En 1685, *Claude* de Pierre-Buffière, marquis de Lostange et sa femme « se sentant poussez par la vérité de la R. C., comme dit le Mercure, abjurèrent sans attendre la révocation. » Le frère du marquis, *Charles de Lostange*, ne suivit pas l'exemple de son aîné. Il se réfugia en Prusse, servit comme major à la bataille de Mollwitz, où il fut blessé, et s'éleva au grade de lieutenant colonel, puis, en 1702, il obtint un régiment de cuirassiers. Il mourut en 1703. Il avait épousé *Marie-Charlotte de Derschau*, Cette

fille unique, mariée à son cousin *Charles* de Pierre-Buffière, baron de Châteauneuf. De ce mariage naquit CHARLES, sieur de Prunget (Prugné?), qui prit pour femme, en 1619, *Jeanne d'Haramburo*, et en eut : 1° CHARLES ; — 2° GABRIELLE. Charles, baron de Prunget, épousa, en 1644, *Marie Le Breton*, fille d'*Enoch Le Breton* et de *Madeleine Bazin*, qui le rendit père d'ABEL-CHARLES, baron de Prunget. Celui-ci s'allia, en 1673, avec *Catherine Courault-du-Portail*, fille de *Benjamin Courault* et d'*Anne Drouin*. Il en eut un fils, CHARLES-BENJAMIN, baron de Prunget, qui épousa, en 1695, Anne-Marthe Renard, fille d'Antoine, sieur de La Motteraye et de Louise Du Bois-de-Menetou, nouvelle catholique comme lui, selon toute vraisemblance, et en eut, en 1696, Anne-Catherine de Pierre-Buffière, placée à Saint-Cyr en 1703 (*Arch. gén.* K. 1575).

Louis de Pierre-Buffière, sieur de Chambret, est mieux connu que son frère. Dès 1586, il se fit remarquer par son courage à la belle défense de Castillon. En 1590, il combattit bravement à Ivry, ainsi que son cousin, le sieur de Châteauneuf. En 1591, il était gouverneur de Saint-Yrlex-la-Perche. C'était alors, au rapport de l'historien de Thou, un adolescent doué de tous les avantages du corps et de l'esprit. Selon l'auteur des Remarques sur la Confession de Sancy, « il étoit très-bel homme, et des mieux faits qu'on pût voir, mais encore sans comparaison plus spirituel, d'une conversation charmante, extrêmement brave, et qui, par une présence d'esprit peu commune, avoit su se tirer admirablement bien de tous les mauvais pas où s'étoient engagez plusieurs autres seigneurs de la cour du roi Henri III. » Il paraît, en effet, que la bravoure qu'il avait déployée à la défense de Tours contre Mayenne avait charmé Henri III, qui l'avait pris en grande affection. En 1590, Chambret apprenant que son frère était assiégé par les Ligueurs dans Masseré, voulut lui porter secours, mais il fut battu et dut se replier sur Limoges. Quelques jours après, il prit une éclatante revanche. Assiégé à son tour dans Saint-Yriex-la-Perche, il força les Catholiques à se retirer honteusement, « après avoir, dit d'Aubigné, enduré 1600 coups de canon en une bicoque qui n'avoit jamais esté estimée en devoir souffrir un. » La même année, il fit lever le siége de Dorat. En 1592, il prit part à la brillante défense de Villemur contre Joyeuse. En 1593, il commanda un régiment au siége de Dreux. En 1594, nommé lieutenant général du Limousin, il combattit avec succès les paysans révoltés. Tels sont les états de services de Louis de Pierre-Buffière, qui avait été surnommé le brave Chambret. Il resta, à ce qu'il semble, complétement étranger aux affaires des églises, quoiqu'il fût gouverneur de Figeac, une des places de sûreté. En 1611, il épousa *Marie de La Noue*, âgée de 13 ans. Il en avait lui-même 55. S'il faut en croire Tallemant des Réaux, c'était alors un vieux gentilhomme peu riche, maladif, de méchante humeur, brutal. Un mariage aussi disproportionné surprit tout le monde. Il en naquit plusieurs enfants, entre autres : 1° ELISABETH, femme, en 1632, de *Samuel d'Apelvoisin*, vicomte de Fercé (alias Farcé) ; — 2° OLIVIER, mort sans alliance ; — 3° JEAN, marquis de Chambret, qui épousa Marie de Castelnau, en 1642 ; — 4° BENJAMIN, marquis de Chambret, né en 1617 et mort le 11 mai 1684 (*Rég. de Charenton*). Sa femme *Louise Aubery*, lui avait donné six enfants, dont deux, nommés BENJAMIN et LOUISE-EMILIE, parvinrent à sortir de France à la révocation, à ce qu'on lit dans les Pièces de La Reynie (*Supplém. franç.* 791. 2).

PIERRES ou LA PIERRE, famille de l'Anjou, divisée en plusieurs branches, dont deux au moins embrassèrent les doctrines de la Réforme. Nous

branche descendait peut-être de Gabriel de Pierre-Buffière, 3e fils de Louis, lequel eut quatre enfants : JEAN, GABRIEL, DANIEL et GABRIELLE, vivant encore en 1628.

n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit (*Voy.* IV, p. 498) de *Pierre* de La Pierre, chef de la branche Du Plessis-Baudouin, laquelle ne paraît pas avoir persisté dans la profession du protestantisme. Il n'en est pas de même de la seconde, celle de LA BONINIÈRE.

Jean Pierres, sieur du Poirier, de La Boninière, de Beaurepaire et de La Bigottière, écuyer de *Renée de France*, eut cinq enfants de son mariage avec *Charlotte Clavurier*, savoir: 1° GUY, qui continua la descendance;—2° ANTOINE, sieur de Fontenailles, marié, en 1565, à *Marguerite de Mons*, et père de RENÉ, sieur d'Epigny, et d'ANTOINE; —3° MARC;—4° CHARLES;—5° LOUISE, femme de *Guy d'Aurillé*, sieur de La Coursaye.

Guy Pierres, gentilhomme de la chambre du prince de *Condé* et maître d'hôtel du prince de Conti, épousa, en 1565, *Jeanne de Montléon*, et en secondes noces, *Louise de Saint-Jouin*. Du premier lit vinrent : 1° JOSIAS, qui suit; — 2° HENRI, sieur de Prinçay, mort sans enfants de son mariage avec *N. Du Puy*; — 3° MARIE, femme de *Pierre Du Drac*, sieur de La Clairbaudière.

Josias Pierres prit pour femme, en 1599, *Gabrielle de Bustan*. Resté veuf sans enfants, il se remaria, en 1610, par contrat passé devant *Verroneau*, notaire à La Rochelle, avec *Nérée Courault*, fille d'*Antoine Courault*, baron de Châtellaillon. Deux fils naquirent du premier lit : HECTOR, qui suit, et MAXIMILIEN, à qui sa femme, *Marie Du Pont*, donna un fils, JOSIAS, mort sans postérité. Du second vinrent encore trois enfants : JOSIAS, sieur de Périgny, marié à *Susanne Carrey-de Bellemare*; DANIEL, qui continua la descendance, et CASSANDRE, femme de *Messemé*, sieur de Talivois.

I. Hector Pierres, sieur de La Boninière, épousa, en 1630, *Claude de Villiers*, fille du sieur de *La Boissonnière*, dont il eut : JOSIAS-LOUIS et HORACE, morts sans postérité; CLAUDE, femme de *Henri de Brusse*, sieur de La Boninière, à qui elle donna, entre autres enfants, un fils nommé *Daniel-Charles*, qui épousa, en 1676, dans l'église de Charenton, *Catherine Falaiseau*, fille du banquier *Samuel Falaiseau* et de *Madelaine Du Four*; GABRIELLE, mariée à *Prosper de La Motte-Montbrard*.

II. Daniel Pierres, sieur de Narsay et des Epaux, major de la ville de Carcassonne, épousa, en 1662, *Marie de Refuge*, fille de *Jean*, comte de Couesmes, et de *Susanne de Meaussé*. En 1673, il assista encore au synode de l'Anjou, tenu à Bellesme; mais il abjura à la révocation, et son apostasie lui valut, le 1er avril 1686, une pension de 200 livres (*Arch. gén.* TT. 252). Ses enfants au nombre de six, suivirent son exemple.

PIERRES (JEAN), lieutenant-général en la sénéchaussée de La Rochelle depuis 1544, magistrat aussi intègre qu'éclairé, mais d'un caractère impétueux, et très-zélé pour la Réforme, fut élu maire en 1563. Le roi ne confirma pas l'élection et nomma *Michel Gui*, que le parti modéré portait. Pierres a donné des preuves de son savoir dans son *Commentaire sur l'édit des arbitres*, La Rochelle, 1564, in-8°, qu'il dédia à Charles IX. La dédicace est suivie d'une *Epître à L'Hospital*, en assez mauvais vers latins. Cet ouvrage est divisé en treize sections, dans lesquelles l'auteur cherche à prouver le droit qu'ont le souverain et les magistrats de faire les lois, et le devoir pour le peuple d'y obéir. Jean Pierres mourut en 1588.

PIÈTRE (SIMON), médecin célèbre, né vers 1525, au village de Varède, près de Meaux, et mort à Paris, le 25 juin 1584. Piètre était fils d'un riche fermier. Il fit d'excellentes études et fut reçu docteur à Paris, en 1549. Professeur de médecine et doyen de la Faculté en 1564 et 1565, il aurait été enveloppé dans le massacre de la Saint-Barthélemy avec son ami *Ramus*, si son gendre Riolan ne l'avait

caché dans le couvent de Saint-Victor. Sa réputation d'habileté était si bien établie, que la reine-mère le fit appeler auprès de son fils Charles IX dans sa dernière maladie. Il est possible qu'il ait abjuré avant sa mort, ce qui paraît certain, c'est que de ses nombreux enfants, pas un seul ne professa la religion réformée. On trouve dans les œuvres de Fernel, six *Consultations*, qui appartiennent à Simon Piètre.

PIEYRE (ALEXANDRE), poëte dramatique, né à Nismes, en 1752, et mort en juillet 1830.

M. *Nicolas* a consacré une longue notice à cet écrivain dans son Histoire littéraire de Nismes, nous nous contenterons d'en donner un court extrait. Pieyre suivit d'abord la carrière du commerce, la seule ouverte en France aux Protestants. Mais l'éducation libérale qu'il avait reçue, était un écueil pour l'homme d'affaires. L'amour des lettres ne tarda pas à l'enlever aux arides travaux du comptoir. En 1782, il fit représenter sur les théâtres de Nismes et de Montpellier une comédie, en 5 actes et en vers, intitulée *l'Ecole des pères*. Elle fut favorablement accueillie, ce qui l'encouragea à la produire sur les théâtres de Paris. Reçue au Théâtre Français, elle fut jouée à la fin de mai 1787, et le jugement de la capitale confirma celui de la province. Quarante représentations dans le courant de l'année témoignent d'un beau succès, on pourrait presque dire un succès d'entraînement. Et cependant, à en juger par l'analyse qu'en donne M. Nicolas, l'auteur est très-sobre de moyens : il ne fait appel ni aux passions politiques (on était à la veille de 89), ni aux émotions de cours d'assises ; à peine laisse-t-il entrevoir, dans un coin de la scène, une apparition du *demi-monde*, en un mot, il est très-modeste, et le titre même de sa pièce nous semble trop ambitieux. Une comédie purement d'intrigue n'est pas une école, mais une récréation, un passe-temps. « Les deux premiers actes, dit un critique du temps (Mémoires secrets de Bachaumont, T. XXXV), promettaient peu ; le troisième annonçait une horreur effrayante ; mais le quatrième, de la plus grande beauté, d'une énergie rare, a fait voir combien l'auteur avait de ressources dans le génie, pour se tirer d'un mauvais pas et tourner à sa gloire ce qu'on croyait devoir être son écueil. Le cinquième ne pouvait pas être aussi beau, mais le dénoûment très-moral a complété le succès. » Ce succès fut si réel, que Louis XVI, en témoignage de sa satisfaction, fit remettre à notre poëte une épée *de parade* avec ces mots gravés autour de la poignée : « Don du Roi à M. Pieyre, auteur de l'Ecole des Pères, 1er fév. 1788. » De son côté, le duc d'Orléans le choisit pour précepteur de son fils aîné, le duc de Chartres, sous la direction de Mme de Genlis, nommée comme on sait, *gouverneur* des enfants du prince. Pieyre occupa ce poste de confiance jusqu'à l'époque où le jeune duc fut contraint de chercher sa sûreté dans l'exil (1793). Alors il se retira dans sa province, où il laissa passer l'orage. En 1800, il revint se fixer à Paris. M. Nicolas cite de lui de beaux traits de désintéressement. Jaloux de son indépendance, il ne voulut jamais accepter aucune place du gouvernement. N'ayant point eu d'enfants de sa femme, morte en 1806, il partageait son temps entre Paris et Orléans, où son frère était préfet. Après la Restauration, « il reprit, dit M. Nicolas, ses anciennes relations avec la famille d'Orléans, qui lui montra la même bienveillance qu'avant la révolution, et dont il resta l'ami le plus dévoué et, il faut ajouter, le plus désintéressé. Le duc d'Orléans lui proposant un jour de le faire nommer membre de la légion-d'honneur, « Ne me parlez pas de croix, lui répondit-il, je vous suis assez attaché pour ne pas avoir besoin d'être lié par un cordon de plus. » Bien plus, lorsqu'il fut nommé secrétaire des commandements de la princesse Adélaïde, il refusa tout traitement. Quel heureux

contrasts dans l'histoire de notre temps! Pieyre mourut quelques jours avant la révolution de juillet.

Le *Théâtre de Pieyre* (Orléans et Paris, 1808 et 1811, 2 vol. in-8°) contient 1° *les Amis à l'épreuve*, com. en un acte et en vers croisés, publ. séparém., Paris, 1788 in-8°; — 2° *le Garçon de cinquante ans*, com. en 5 act. et en vers, reçue au Théâtre Français en 1800, puis rayée du tableau au moment d'être mise à l'étude; elle fut impr. à Paris, an VII, in-8°, sous son premier titre *la Maison de l'oncle*; — 3° *l'Intrigue anglaise*, com. en 5 act. et en vers, jouée, en 1809, à l'Odéon et impr. sous le titre *la Famille anglaise*, Paris, 1809, in-8°; — 4° *Orgueil et vanité*, com. en 3 act. et en vers; — 5° *le Dépit amoureux*, et *la Princesse d'Elide*, de Molière, et *le Philosophe amoureux*, de Destouches, qu'il a arrangés. Enfin, le dernier enfant de sa muse, *la Veuve mère*, com. en un acte et en vers, a été impr. à Paris, 1825, in-8°. Nous ne parlons pas de quelques poésies de circonstance qui n'ajoutent rien à la gloire de l'auteur.

PILOTY (JEAN), capitaine huguenot. En 1578, secondé par *Jaille*, *Nauguié*, *Alison*, *Matelet* et les Protestants chassés de Béziers et de Pézenas, Piloty se saisit de Saint-Nazaire; mais le baron de Pujol ne tarda pas à l'en déloger. Nauguié, qui tomba entre les mains des Catholiques, eut la tête tranchée. Par représailles, les Huguenots poignardèrent le frère du baron. Piloty entra ensuite, avec le grade d'enseigne, dans la compagnie de gens d'armes de Montmorency, qui le nomma gouverneur d'Aubenas. La nécessité de mettre cette ville en état de soutenir un siége et l'entretien de la garnison, de 1596 jusqu'à la fin de 1598, c'est-à-dire pendant près de trois ans, l'entraînèrent dans des dépenses considérables, dont il lui fut impossible de se faire rembourser, malgré l'intervention de l'Assemblée politique de Grenoble, qui ordonna aux députés généraux « de l'assister à la poursuite dudit remboursement, » et lui accorda, en attendant, un secours de 600 livres, « attendu ses grandes pertes et la nécessité où il étoit réduit après avoir dignement servy » (*Fonds de Brienne*, N° 223). Le Synode national de Vitré consentit aussi à lui accorder une indemnité; mais celui de Charenton, auquel il s'adressa pour obtenir un nouveau secours, refusa de faire droit à sa requête, bien qu'elle fût appuyée par les députés des Cevennes, les deniers des églises ne devant être employés qu'à l'entretien du ministère. Piloty testa en 1627. Depuis 1624, il était devenu coseigneur de Lézan. De son mariage avec *Félice de Bossugues*, célébré en 1596, naquit ROBERT, coseigneur de Lézan, qui épousa, en 1634, *Françoise d'Avessens-de-Saint-Rome*, dont il eut JEAN-ANTOINE, coseigneur de Lézan, marié, en 1657, à *Françoise Guyot*, et condamné aux galères en 1686, pour cause de religion; LOUIS, sieur de Villeneuve, et PIERRE, sieur de La Crousette. A la révocation, un *Charles de Piloty*, peut-être fils de Jean-Antoine, se réfugia à La Haye, où il habitait en 1687.

PINAULT (JEAN), fils de *Jacques Pinault*, de Poitiers, et ministre de l'Evangile, desservait depuis deux ans l'église de Jussy, lorsque le Conseil de Genève lui accorda gratuitement les droits de bourgeoisie, le 10 déc. 1562. En 1566, il fut appelé, comme pasteur, dans la ville, et en 1572, il fut chargé des fonctions de recteur. Il mourut le 8 sept. 1606 (*Arch. de la Comp. des pasteurs*, Reg. C.), et fut enseveli au cloître Saint-Pierre.

Jean Pinault n'est pas le seul protestant français qui ait cherché un asile à Genève contre les persécutions. Le Registre des bourgeois mentionne, sous la date du 11 mai 1559, *Guillaume Pinault*, de l'Anjou, et sous celle du 23 août 1625, *Melchisédec Pinault*, de Saint-Maixent, qui fut peut-être le père du pasteur *Melch. Pinaldus*, dont la thèse *De satisfactionis Christi veritate*, a été imp. à Gen., 1657, in-

4°. Ce dernier mourut en 1707, après avoir desservi l'église de Conches, en Bourgogne, depuis 1658, et celle de Genève, depuis 1679. C'est apparemment de lui que descendaient *Pierre Pinault*, ministre à Genève, de 1707 à 1731, date de sa mort, et *Melchisédec Pinault*, qui était, en 1735, un des pasteurs de la colonie française de Schwabach.

PINEAU (Pierre), dit *Desaigues*, ministre à Tours, en 1603, avait publié contre le dogme de la transsubstantiation un ouvrage qui ne nous est connu que par la réfutation de l'apostat de *Launoy* (Voy. ce nom). C'était un théologien instruit, comme le prouve le choix que deux synodes nationaux firent de lui, en 1594 et en 1597, le premier pour répondre aux adversaires, le second pour réviser la Discipline. Nous n'avons aucune preuve qui nous autorise à rattacher à ce pasteur par un lien de parenté quelconque *Charles Pineau*, auteur de *Commentaires sur les Actes des Apôtres*, qui se conservent en msc. au British Museum (*Bibl. Harleian.*, N° 4393), non plus que le médecin *Benjamin Pineau*, connu par une dissert. *De arthritide*, Lugd. Bat., 1691, in-4°. Ce dernier ne saurait être confondu avec *Benjamin Pineau*, avocat à Vendôme et historiographe de Monsieur, qui, compromis par les lettres saisies sur *Brousson*, ainsi que *Galleran*, d'Orléans, Mme *Brunier*, de Blois, et *La Primaudaye*, de Montaigu, fut arrêté en 1699, et jeté en prison (*Arch. gén.* E. 3385).

Plusieurs autres Protestants du nom de Pineau figurent dans les Annales du protestantisme en France; nous avons déjà eu ou nous aurons l'occasion de parler de quelques-uns d'entre eux; quant aux autres, nous ne connaissons de leur vie aucune particularité assez notable pour que nous en fassions spécialement mention ici. Nous ne ferons une exception que pour deux avocats du parlement de Paris, dont les noms se trouvent inscrits plus d'une fois dans les Registres de Charenton. L'un d'eux, nommé *Paul Pineau*, sieur de Champfort, fils de *Pierre Pineau*, avocat, et de *Judith Béranger*, épousa, en 1641, *Susanne Elle*, fille du célèbre peintre *Ferdinand Elle*. L'autre, *Isaac Pineau*, bailli de Rouffignac et de Champagnac, en Saintonge, fils d'*Abel Pineau*, sénéchal de Courpignac, et de *Marie Rossignol*, prit pour femme, en 1660, *Marie Carré*, fille de *Pierre Carré*, sénéchal de Jonzac, et de *Jeanne Robin*. En 1678, il exerçait la charge de juge royal à Jonzac, et assista, comme ancien de l'église de cette ville, au synode provincial qui s'y tint cette année, et où il remplit les fonctions de secrétaire.

PINETON (Jacques), sieur de Chambrun, fils aîné de *Jean Pineton*, qui testa en 1529, selon les Jugemens de la Noblesse, embrassa les doctrines évangéliques, vraisemblablement en 1560. Dans sa ferveur de néophyte, renonçant aux avantages qui l'attendaient dans le monde, Chambrun se voua au ministère sacré. Il alla faire ses études en théologie à Genève, où il reçut la consécration des mains de *Calvin* lui-même, et peu de temps après, au mois de mars 1562, il fut donné pour second pasteur à l'église de Nismes, où les progrès de la Réforme furent si rapides, que l'année même, les deux ministres ne pouvant plus suffire à leur tâche, il fallut leur adjoindre *A. Banc*, dit *La Source*. Dès le mois de mai suivant, le consistoire se vit dans l'heureuse nécessité de demander à Genève deux nouveaux pasteurs (*MSS. de Genève*, 197aa); mais la disette des ouvriers évangéliques était si grande, que l'on ne put leur envoyer que *Pierre d'Aspères*. C'est Chambrun qui fit, le 27 janv. 1566, la dédicace du Grand temple de Nismes. Après la Michelade, à laquelle il s'opposa de toutes ses forces, il crut prudent de fuir avec son collègue *Mauget*, et il ne retourna dans son église qu'à la conclusion de la paix. En 1572, il assista au Synode natio-

nal de Nismes. En 1567, le synode provincial, tenu à Sommières, lui donna pour collègues *Saint-Ferréol* et *Claude de Falguerolles*. En 1588, Chambrun se rendit, comme député de l'église de Nismes, à l'Assemblée politique de Montauban, et la même année, avec *Pierre Maltrait* ou *Maltret*, à l'assemblée provinciale d'Alais. Quoique son testament porte la date du 5 juin 1594, il vécut jusqu'en 1601. Le seul ouvrage qu'il ait publié, à notre connaissance, parut à Nismes, 1584, in-4°, sous ce titre : *L'esprit et conscience jésuitique. Pour expresse descouverte de l'esprit de calomnie et sa suite, ez blasphemes imposez aux églises reformées, en la personne de feu J. Calvin, par J. Hay, moyne jésuite, au libelle de ses Demandes.* Dédicace au roi de Navarre. Jacques Pineton de Chambrun laissa, entre autres enfants, PIERRE, sieur de Lempéri, qui continua la branche aînée, et JACQUES, qui fonda une branche cadette.

I. BRANCHE AINÉE. Pierre Pineton, conseiller et médecin ordinaire du roi, gouverneur de La Canourgue, mort vers 1626, eut de son mariage avec *Marcelline de Grangers*, fille de *Jean de Grangers*, sieur de Larcis en Gévaudan, qu'il avait épousée en 1599, trois fils nommés PIERRE, CHARLES et ALDEBERT. La destinée des deux derniers nous est inconnue. Pierre, sieur de Larcis et de Récolétes, bailli et gouverneur de La Canourgue, suivit la carrière des armes, et testa en 1642, au moment de partir pour le siége de Perpignan. Il épousa, en 1631, *Jeanne de Seguin*, fille d'*Etienne de Seguin*, sieur de Rochevallier, et d'*Anne Fabri*. De ce mariage naquirent deux fils : CHARLES, sieur de Larcis, né en 1636, qui épousa à Charenton, au mois de mars 1676, *Susanne Combel*, fille de de *Pierre Combel*, conseiller secrétaire du roi, et d'*Anne Bellettes*, mariage auquel assistèrent comme témoins, du côté du mari, *César de La Tour-Seguin* et *Marc-Antoine de Crosat*, sieur de La Bastide, ses cousins germains, et du côté de l'épouse, *Jean Combel*, son frère, avocat au parlement, et *Jean Bellettes*, son oncle, secrétaire du feu duc d'Orléans (*Reg. de Charenton*). Le sieur de Larcis abjura à Paris, le 13 déc. 1685. Sa femme suivit son exemple, en 1686, ainsi que son frère, ALDEBERT, sieur de Pommiers, capitaine d'infanterie, qui avait épousé, en 1679, *Marie Guiot*.

II. BRANCHE CADETTE. Jacques Pineton, sieur de Chambrun, suivit, comme son père, la carrière ecclésiastique. En 1609, il fut nommé pasteur de l'église de Nismes, qui l'envoya, en 1612, au Synode de Privas solliciter la révocation du décret rendu contre *Ferrier* (Voy. V, p. 95). En 1617, il assista, comme député du Bas-Languedoc, au Synode national de Vitré. En 1620, les magistrats d'Orange le demandèrent pour ministre, et le Synode national d'Alais le leur accorda. En 1623, il fut député de nouveau au Synode national de Charenton, qui le choisit pour porter au roi l'assurance de la fidélité inviolable des églises de France. Il était accompagné de *Mestrezat*, *Loriol-de-Gerland* et *Rabotteau*. Louis XIII leur répondit « que si ses sujets de la R. R. se comportaient bien et qu'ils vécussent dans le devoir et l'obéissance que Dieu et la nature exigeaient d'eux, il leur continuerait la jouissance des priviléges des édits. » Le chancelier ajouta que S. M. était très-satisfaite de la conduite du synode ; mais qu'elle ne voulait plus souffrir de ministres étrangers et qu'elle voyait avec déplaisir que le Synode d'Alais eût obligé les pasteurs à jurer de se conformer aux décisions du synode de Dordrecht. Sur les instances de Chambrun et de ses collègues, Louis XIII consentit à laisser en place les ministres étrangers alors en fonctions, mais il défendit d'en admettre d'autres à l'avenir.

Pineton-de-Chambrun fut député encore au Synode national de 1631. Ces fréquentes missions sont autant de preuves de l'estime dont il jouissait,

en sorte que l'on ne doit pas regarder seulement comme un élan de piété filiale ce témoignage que lui rend son fils : « Feu mon père, par sa rare vertu, son grand savoir et son génie extraordinaire dans toute sorte d'affaires, s'étoit acquis un grand nom dans le monde et particulièrement dans nos églises.... J'ose dire que sa prudence exquise avoit beaucoup contribué à rendre l'église d'Orange florissante. Il avoit eu la consolation de la voir multiplier à merveille. Il y avoit peu de jours qu'il ne passât des prosélytes par ses mains, de sorte que, dans moins de vingt ans, il vit augmenter son église de la moitié. Je n'ai pas eu le même bonheur que lui. »

Le sort de ce fils, qui se nommait aussi JACQUES, fut effectivement tout différent. Sa vie presque entière s'écoula dans les tribulations, les luttes, les angoisses et les tortures.

Jacques Pineton-de-Chambrun, pasteur et professeur de théologie à Orange, commença ses études à l'académie de Die sous *Crégut*, puis il alla les terminer à Saumur, où il soutint, sous la présidence d'*Amyraut*, une thèse *De libertate christiana*, ins. dans les Theses salmur. Il remplissait, depuis quelques années, la place de pasteur dans l'église d'Orange, lorsque eut lieu, en 1660, l'occupation de la principauté par les troupes de Louis XIV, occupation qui dura cinq ans et pendant laquelle il se passa peu de jours qu'il ne fût aux prises pour défendre son troupeau, soit contre les exactions des commandants militaires, soit contre les sophismes des Jésuites ou d'autres moines. Dans ces circonstances difficiles, il fit preuve d'autant de fermeté que de tact et de prudence. Orange étant rentrée, en 1665, sous l'autorité de son prince légitime, il vécut assez tranquille jusqu'en 1674, c'est-à-dire jusqu'à la mort de l'évêque Fabri, avec qui il était en de très-bons termes, et l'intronisation de son successeur d'Obeilh, homme d'un tout autre caractère. Cette année-là même, sous le prétexte de punir un attentat commis contre une croix, qui avait été plantée sur les ruines des fortifications de la ville (1), Louis XIV, qui convoitait la principauté et qui était, on le sait, assez peu scrupuleux sur les moyens de s'agrandir, fit envahir de nouveau Orange, au mépris du traité de paix de Nimègue. Les Orangeois, et Pineton-de-Chambrun en particulier, eurent à supporter des outrages de toute espèce; cependant ce qu'ils souffrirent alors ne peut se comparer à l'horrible persécution de 1685.

L'immense affluence des Protestants français qui, pour échapper aux missionnaires bottés, cherchaient un asile dans la principauté, fournit au grand roi un prétexte d'intervention. Ce fut en vain que le parlement, effrayé des menaces des commandants français, rendit un arrêt pour chasser d'Orange tous les réfugiés. Cette lâche concession n'arrêta pas la marche du comte de Tessé, « l'homme à tout faire de Louvois, » comme l'appelle Saint-Simon. Il entra dans Orange le 25 octobre, et commença par faire arrêter les trois ministres *Gondrand*, *Chion* et *Petit*, avec leurs collègues *Aunet*, de Courtezon, *Rainaud*, du Dauphiné, et de *Vignolles*, du Languedoc, qui furent tous transférés, peu après, dans les prisons de Valence (*Voy.* V, p. 302). Chambrun, qui était perclus de goutte depuis longtemps et qu'une fracture de la cuisse très-douloureuse retenait au lit dans l'impossibilité de se mouvoir sans l'aide de deux domestiques, ne fut point incarcéré avec les autres pasteurs; Tessé se contenta d'abord de le faire garder à vue.

A Orange, la dragonnade eut autant de succès que partout ailleurs, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Frappés de terreur par l'arrestation des pasteurs et la démolition des temples, accablés de garnisaires, pillés, ruinés, succombant sous les mauvais traite-

(1) Les fortifications d'Orange furent démolies pendant la première occupation, sauf le château, rasé à son tour pendant une nouvelle occupation, qui eut lieu en 1672, mais ne dura que quelques mois.

ments, les habitants réformés finirent par se réunir à l'Église romaine, non pas toutefois avant d'avoir obtenu de l'évêque la promesse qu'ils ne seraient point obligés d'adorer les saints ni de fléchir les genoux devant les images, et qu'on leur donnerait la communion sous les deux espèces. Les pasteurs résistèrent avec un courage intrépide, ainsi qu'un petit nombre de fidèles, qui furent surchargés de dragons. Pour sa part Chambrun eut à en loger quarante-deux, non compris quatre tambours chargés de battre jour et nuit la caisse autour de la chambre où il gisait sur son lit de douleur. « Dans peu d'heures, raconte-t-il, ma maison fut toute bouleversée; toutes les provisions ne suffirent pas pour un repas, ils enfonçoient les portes de tout ce qui étoit sous la clef, et faisoient un dégât de tout ce qui leur tomboit en main... Mon épouse essuya toutes les violences qu'on se peut imaginer... La nuit ne fut pas venue, que les dragons allumèrent des chandelles par toute ma maison. Dans ma basse-cour, dans mes chambres on y voyoit comme en plein midi, et l'exercice ordinaire de ces malhonnêtes gens étoit de manger, de boire et de fumer toute la nuit. Cela eût été supportable, s'ils ne fussent venus fumer dans ma chambre pour m'étourdir ou m'étouffer par la fumée du tabac, et si les tambours avoient fait cesser leur bruit importun, pour me laisser prendre quelque repos. »

Après une nuit de cruelle insomnie, Chambrun reçut le lendemain, de la part de Tessé, une sommation d'obéir au roi. Sur son refus, l'ordre fut donné de loger chez lui tout le régiment et de le tourmenter avec plus de violence. « Le désordre, raconte-t-il, fut furieux pendant tout ce jour et la nuit suivante. Les tambours vinrent dans ma chambre, les dragons venoient fumer à mon nez; mon esprit se troubloit par cette fumée infernale, par la substraction des alimens, par mes douleurs et par mes insomnies. » Le lendemain, nouvelle sommation et nouveau refus. Les bourreaux continuèrent donc leur œuvre jusqu'au mardi 13 novembre, que le patient tomba dans une syncope qui dura quatre heures. Le bruit de sa mort se répandit. Tessé, craignant d'être blâmé en haut lieu, fit retirer les dragons et donna l'ordre de transporter Chambrun à Pierre-Encise.

Le triste cortége se mit en route au milieu des prières et des sanglots de la population entière. Pineton a tracé un tableau navrant de ce qu'il eut à souffrir jusqu'à Valence, où le prévôt, chargé de sa garde, décida, après une conférence avec l'évêque, que l'on s'arrêterait quelques jours. Dès le lendemain, il reçut la visite de Cosnac, le plus intrigant et le plus ambitieux peut-être de tous les prélats de France. L'évêque essaya de l'effrayer par la peinture des maux qui l'attendaient à Pierre-Encise, et s'attacha à le séduire par de magnifiques promesses de pensions et d'honneurs; mais le vaillant confesseur resta inébranlable. Pour dompter une résolution aussi ferme, on n'imagina rien de plus efficace que d'éloigner de lui non-seulement sa femme et son neveu *Jean de Convenant*, mais les deux domestiques qui avaient l'habitude de le soigner. En apprenant cette résolution inhumaine, « je vis bien, dit Pineton, qu'on n'en usoit de la sorte, que pour me mettre dans les dernières extrémités et pour me jeter dans des douleurs mille fois pires que celles de la géhenne; car si les valets, qui étoient accoutumés à mes misères, ne pouvoient me toucher sans me causer d'extrêmes douleurs, que pouvois-je attendre de la main des dragons et des archers, gens sans pitié et sans miséricorde? J'eus mon recours à la prière et aux larmes pour demander à mon Dieu qu'il eût pitié de moi; mais mes péchés étoient trop grands pour recevoir de son bon secours ce que je lui demandois. Me voulant faire habiller pour essayer si je les pourrois souffrir lorsqu'il me faudroit partir pour Pierre-Cise, comme on m'avoit averti de me tenir prêt pour cela, je souffris tant de douleurs que j'allai lâcher cette mem-

dite parole : Eh bien ! je me réunirai ! »

Averti sur-le-champ, l'évêque se hâta d'accourir, accompagné de témoins et tenant en main l'acte d'abjuration pour le faire signer à Pineton qui s'y refusa énergiquement, comme il refusa plus tard de faire aucun acte de catholicité. Nous savons très-bien que Daniel de Cosnac affirme le contraire dans ses Mémoires; mais comme il était intrigant au suprême degré, peu scrupuleux, extrêmement ambitieux, d'après le portrait que Saint-Simon nous a tracé de lui, comme il avait, en outre, un intérêt évident à se faire honneur auprès du bigot Louis XIV de la conversion de celui qu'il appelle le patriarche des Huguenots, et comme, d'un autre côté, il nous est impossible d'imaginer quel motif Chambrun aurait eu de dissimuler une partie de la vérité, puisque, loin de chercher à atténuer sa faute, il s'applique à l'exagérer, l'estimant moins pardonnable que le reniement de Saint-Pierre ou la chute de Saint-Cyprien, s'en accusant comme de la plus honteuse apostasie, se plaisant à nourrir le désespoir où son crime le jeta, nous n'hésitons pas à donner au récit du pasteur persécuté la préférence sur la relation de l'évêque persécuteur.

Au bout de deux mois et demi, qu'il passa à Valence, disputant avec l'évêque, qui le visitait assez souvent, sur des points de controverse, exhortant les nouveaux convertis qu'il voyait à se relever de leur chute, priant avec eux, chantant à haute voix les psaumes de David, se livrant, en un mot, à tous ses exercices ordinaires de piété, Chambrun fut interné à Romeyer, espèce de désert où il demeura cinq mois, sans que l'on pût jamais le contraindre à la moindre démarche contre sa conscience. Enfin, sous prétexte de se faire faire l'opération de la taille, il obtint la permission d'aller à Lyon, où il arriva le 5 août 1686, bien décidé à tout mettre en œuvre pour se procurer les moyens de sortir du royaume. Malgré la surveillance dont il était l'objet, il réussit, avec le secours d'un ami, à prendre les mesures nécessaires pour son évasion. Le 8 septembre, à sept heures du soir, vêtu d'un habit magnifique, perruque blonde et chapeau brodé sur la tête, il se fit placer ou plutôt attacher dans une chaise de poste, traversa la ville sans être reconnu, et prit la route de Savoie, précédé d'un courrier qui préparait les relais. Sur toute sa route, on le prit, au ton impérieux qu'il affectait, à ses manières hautaines, à sa libéralité, pour un officier supérieur en mission, et personne n'osa interrompre son voyage. Il arriva donc sans mésaventure à Genève en deux jours. Son premier soin fut de se réconcilier à l'Eglise, après quoi il se fit rétablir dans le ministère par une assemblée de dix-huit pasteurs réfugiés, le 12 sept. 1686 (1). Sa conscience mise en repos, Chambrun songea à faire venir sa femme auprès de lui. Elle se nommait *Louise de Chavanon*. Sur les pressantes instances de son mari, elle consentit, pendant l'occupation de son logis, à se retirer chez son père pour échapper aux grossières injures des dragons. Quelques jours après, Tessé la fit enlever et ordonna qu'on la traînât dans sa maison pour y servir la soldatesque effrénée qui torturait son époux. Un moine eut pitié de sa détresse. Sans exiger d'elle ni signature ni abjuration, il alla dire au comte qu'elle avait fait son devoir, et lui procura la liberté par cet officieux mensonge. Il lui fut même permis de rejoindre son mari qu'elle ne quitta qu'à Lyon, où elle courut le danger d'être arrêtée, après sa fuite. « Je n'oubliai rien, raconte Chambrun, pour la tirer du danger où elle étoit ; et croyant d'avoir trouvé un bon parti pour la conduire à Genève, elle tomba

(1) Voici leurs noms : *Théodore de La Faye*, de Loriol, *Rally*, de Grenoble, *Mejanes*, de Candiac, *G. Marchant*, de Beauvois, *Icard*, de Nismes, *F. Murat*, de Marseille, *A. Viala*, de Fons, *Chavanon*, des Cevennes, *La Porte*, du Collet-de-Dèze, *La Roquète*, de Manoblet, *Fraissinet*, de Cardet, *Sarrasin*, de Lyon, *Janvier*, de Vals, de *Vinay*, du Vivarais, *Maurice*, d'Eiguyères, *Blanc*, de Marséjols, *Portal*, de La Salle, *Pageot*, de Saint-André.

entre les mains de malhonnêtes gens qui faillirent la perdre. Ses guides l'abandonnèrent dans la nuit à deux heures de Lyon, avec trois demoiselles qui étoient dans le même parti. Ces pauvres créatures demeurèrent neuf jours de Lyon à Genève, exposées à la rigueur de l'hiver, errantes dans les neiges, les glaces et les montagnes, attendues par trente paysans armés sur les passages, et poursuivies par un prévôt qui étoit à leurs trousses. Les compagnes de mon épouse, se voyant ainsi exposées, vouloient revenir sur leurs pas à Lyon; elle s'y opposa courageusement, leur déclarant qu'elle aimoit mieux périr que de reprendre cette route, ce qui lui attira mille louanges et mille remerciemens de la part de ces demoiselles, lorsqu'elles furent arrivées à Genève. »

La joie de Chambrun fut grande en revoyant sa femme qu'il croyait perdue pour lui. Peu de jours après son arrivée, il partit avec elle pour la Hollande. Le prince d'Orange l'accueillit avec distinction, ainsi que la princesse Marie, qui le nomma son chapelain. Après son avénement au trône d'Angleterre, Guillaume pourvut le généreux confesseur d'un canonicat à Windsor; mais Pineton-de-Chambrun n'en jouit pas longtemps; il mourut à Londres en 1689. On a de lui :

I. *Deux prières publiques et extraordinaires prononcées en l'église d'Orange*, Orange, 1666, in-4°.—La première fut prononcée, le 3 oct. 1664, au sujet de la peste; la seconde, le 25 mars 1665, à l'occasion de la restitution d'Orange à son légitime souverain.

II. *Relation de ce qui s'est passé au rétablissement de la principauté d'Orange*, Orange, Raban, 1666, in-4°; trad. en allem. par Hayer, Herborn, 1690.

III. *Réponse au 3e chapitre du Traité de la politique de France*, Amst., 1670, in-12. — Publiée sous le pseudonyme de *Mélanchthon*, masque ou plutôt traduction du nom de Chambrun.

IV. *Posteritati J.-Aug. Thuani poëmatium, in quo argutias quorumdam importunorum criticorum in ipsius historias propalatas refellit; opus editum notisque perpetuis illustratum operâ J. Melanchthonis*, Amst., Elzev., 1678, in-12.

V. *Les larmes de J. Pineton-de-Chambrun, qui contiennent les persécutions arrivées aux églises de la principauté d'Orange, depuis l'an 1660; la chute et le relèvement de l'auteur avec le Rétablissement de S.-Pierre en son apostolat ou sermon sur Jean XXI*, 15, La Haye, 1688, in-12; 1739, in-12; réimp. et annotée par *Ad. Schæffer*, Paris, 1854, in-12; trad. en anglais, Lond., 1687, in-4°. — C'est dans cet ouvrage que nous avons puisé tout ce nous avons rapporté de la chute et du repentir de Chambrun.

PIOZET (Pierre), ministre du Mans, présida le synode provincial qui se tint, le 6 juill. 1679, à Bellesme, en présence de *Samuel de Tascher*, sieur de Bellesme, commissaire royal, dont le procès-verbal est arrivé jusqu'à nous (*Arch. gén.* Tt. 330). Y assistèrent : Tours, *François Du Vidal*, min., élu vice-président, *Georges Guille*, anc.; Saumur, *Jean Audoin*, anc.; Loudun, *Jacques Guiraut*, min., *Charles Montant*, anc.; Preuilly, *Isaac de Brissac*, sieur de Grand-Champ, min.; Bellesme, *Jean Du Moustier*, min., *Samuel Chédieu*, avocat, élu secrétaire, et *Antoine Brou*; Vendôme, *Jacques Quartier*, min., élu secrétaire; Château-du-Loir; *Christophe de La Cour*, min.; Angers, *Jean Lombart*, min., *Jean Vinève*, anc.; Le Mans, *P. Piozet* et *Jacques Pousset*, anc.; Saint-Aignan, *Pierre Fleury*, min., et *Pezé-des-Gallesnières*, marchand; Beaugé, *David Gillis*, min.; Aillières, de *La Monnerie*, anc., et le marquis d'*Ardenay*; Châtillon-sur-Indre, *Philippe Le Roy*, min. Y assistèrent aussi *Moïse Périllau-de-Laudebonnière*, *Jacob Marchand* et *Daniel Boudet*, tous trois ministres de fiefs, et *François de Farcy*, ancien. Dans la liste que M. Burn donne des ministres de l'église wallonne à

s, nous trouvons un *Charles* et parmi les signataires d'une ition faite par les pasteurs réfu- leurs sentiments, un *A. Pio-* Mans. Etaient-ils fils de Pierre ou plutôt n'y aurait-il pas quel- eur dans les prénoms?

CASSARY (SARA DE), d'une notable de La Rochelle, avait en 1652, une somme de cinq vres pour l'entretien des minis- des proposants, et pour l'assis- les pauvres de la religion réfor- e tout temps cet usage avait dans l'Eglise protestante, et les legs étaient non-seulement mbreux, mais quelquefois assez irables, ils excitaient singulière- a convoitise du clergé romain. rvant de prime saut s'emparer talité des sommes léguées, parce dit de Nantes validait ces sortes nations (*Voy.* Pièces justif., III), les prêtres et les moines ent, en attendant mieux, essayer ns d'en prendre une partie. Les res tentatives de ce genre pa- t remonter à une vingtaine d'an- vant la révocation. Les moines, la Charité, ouvrirent la campa- rétendant que puisqu'ils se mê- d'assister les pauvres et les ma- une portion des legs destinés au ement des malheureux, leur re- de droit. Les tribunaux, convain- r la force de ce raisonnement, essèrent de violer l'édit de Nantes endre des arrêts conformes aux tions du clergé. Dans le cas dont it, le consistoire de La Rochelle idamné à donner aux moines de rité le quart du legs de Sara de sary. On ne peut, du reste, qu'ad- la modération des juges de La lle, quand on voit, quelque temps le parlement de Rouen, casser ent et simplement une donation ans un but pieux par *Françoise zts*, et celui de Toulouse mettre al de Montpellier en possession s les biens légués aux pauvres tants de cette ville.

PISCATOR. *Voy.* FISCHER.

PISSELEU (ANNE DE), duchesse d'Etampes (1), née vers 1508.

Notre intention n'est pas de raconter ici l'origine de la faveur de cette maîtresse de François Ier, les péripéties de sa domination sur l'esprit du roi, ses intrigues, ses rivalités avec Diane de Poitiers, ni de chercher à la justifier des imputations plus ou moins hasardées de certains écrivains; nous tenons seulement à constater, d'après des sources très-dignes de foi, qu'elle se montra favorable au protestantisme. Les Protestants et les Catholiques admettent également le fait. Mais le judicieux *Bayle* élève des doutes, en se fondant sur ce que l'Histoire des églises de *Th. de Bèze*, « où l'on trouve tant de choses de beaucoup moindre importance, ne contient rien touchant cette dame. » La raison de ce silence est sans aucun doute celle qu'il suppose lui-même, c'est que Bèze aura « cru que l'on feroit quelque deshonneur à la Réforme, si l'on avouoit que cette dame, actuellement plongée dans un adultère public, favorisoit la nouvelle religion. » Nous voyons que *Crespin* n'eut pas les mêmes scrupules; il dit positivement, dans son Martyrologe, que la duchesse fut favorable à la Réforme, et l'on sait que le Martyrologe est la principale et la meilleure source où puisa Bèze pour son Histoire. Quant à *Florimond de Rœmond*, il cite aussi notre duchesse, avec la dame de *Pisseleu*, sa sœur, et la dame de *Cani*, au nombre des dames de la cour que les Luthériens « attirèrent à leur cordèle. » Enfin, *Marguerite de Navarre* lui témoigna en toutes occasions de la confiance et de l'amitié. Le doute n'est donc guère possible. Après la mort de François Ier, Diane de Poitiers inaugura son *règne* par un acte de magnanimité, elle per-

(1) Son père, Guillaume de Pisseleu, sieur de Heilly, fut marié trois fois et n'eut pas moins de 30 enfants. *Anne* naquit de son second mariage avec Anne Sanguin, fille d'Antoine, seigneur de Meudon.

mit à sa rivale de jouir paisiblement dans la retraite des grands biens qu'elle avait amassés. « Pour la dame d'Etampes, dit Mézeray, elle se retira dans une de ses maisons, méprisée de tout le monde, et de son mari même, qui était Jean de Brosse [il serait difficile de décider qui des deux était le plus méprisable], où elle vécut encore quelques années dans l'exercice secret de la religion réformée, corrompant beaucoup d'autres personnes par son exemple. » Pour notre part, nous devons lui tenir compte de cette *corruption* qu'elle répandit autour d'elle, c'était un bon signe d'amendement.

En 1590, une *Charlotte de Pisseleu*, veuve du sieur de *Lisy*, faisait partie de l'église française de Bâle.

PITHOU (Pierre), savant jurisconsulte et bon orateur, né à Ervy, en 1496, mais établi à Troyes, où il exerçait avec succès la profession d'avocat. Pithou allia aux travaux du barreau la culture des lettres. C'est à son goût éclairé pour la littérature ancienne et à sa passion pour le droit romain que nous devons la conservation du traité de Salvien De Providentiâ, et d'une quarantaine de Constitutions ou de Novelles, qui, sans lui, seraient vraisemblablement restés enfouis dans la poussière des cloîtres et auraient été perdus pour nous. Comme la plupart des savants du XVIe siècle, Pithou arriva par la Renaissance à la Réforme, dont pourtant il ne professa pas ouvertement les doctrines (1). Tant qu'il vécut, il continua, par prudence, à aller à la messe, mais sur son lit de mort, il refusa de recevoir les sacrements de l'Eglise romaine et rendit le dernier soupir entre les bras de *Michel Poncelet*. Dans son Hist. msc. de l'église de Troyes, son fils raconte ses derniers moments en ces termes ; « Dès incontinent que Michel eust mis le pied en la chambre, le malade le recogneust, quoy qu'il feust desguisé, afin de n'estre descouvert et remarqué des papistes, et luy tendant la main de tout loing il s'escria : Mon amy ! Et après que les parents du malade qui estoient de la religion romaine se furent retirez de la chambre, Michel s'approcha du lit, et prosterné à deux genoux, commença à prier et invoquer Dieu. Cela faict, il admonesta le malade comme il le sçavoit bien fayre, lequel acquiesça du tout à la saincte doctrine qu'il luy annonça. Enfin Michel le voyant fort abatu et comme prest à rendre l'esprit, luy demanda s'il avoit pas vraye repentance de ses fautes, s'il en demandoit pardon à Dieu, et surtout s'il avoit sa fiance en sa miséricorde, s'il croyoit pas que par le seul sacrifice de la mort et passion de J.-Ch., il seroit sauvé sans aucun mérite sien? A ce propos ce bon personnage joignant les mains et eslevant les yeux au ciel, tout débile et attenué qu'il estoit, s'escria fort promptement : Hélas ! qui est le malheureux qui vouldroit croyre le contraire. Puisque ainsy est doncques, dict Michel, je vous annonce par la Parolle de Dieu que vos péchez vous sont aujourd'huy remis et pardonnez par iceluy N. S. J.-Ch. Là-dessus le malade esleva de rechef les yeux et les mains joinctes au ciel et à l'instant les traicts de la mort le saisirent, et rendit paisiblement l'ame à Dieu, le 17 du moys d'avril 1554, non sans grande suspition de poison. »

Ainsi mourut Pierre Pithou, dont son fils nous a tracé ce portrait : « Il estoit des premiers hommes de la ville en vertu et en réputation, et autant renommé par sa sagesse que pour son éminent et rare sçavoir. » Sa seconde femme, qui professait la religion romaine, le fit enterrer aux Cordeliers « avec toutes les cérémonies accoustumées en la papauté. » Cette indulgence des Catholiques étonne l'avocat Grosley, qui y trouve la preuve non équivo-

(1) Qu'il ait été partisan secret des opinions nouvelles, c'est ce que prouve le soin qu'il prit d'ouvrir les yeux sur les abus de l'Eglise romaine à *Pierre Morel*, cordelier de Troyes et docteur de Sorbonne, qui après avoir prêché quelque temps la Réforme, se laissa séduire par l'espoir d'être élu provincial de son ordre, « se révolta » et devint le plus ardent adversaire de *Caraccioli* et des Réformés.

que de la considération dont le défunt jouissait. Peut-être, ajoute-t-il naïvement, pensèrent-ils qu'il tenait à leur religion par les vertus dont il leur avait donné l'exemple.

Pierre Pithou, sieur de Champgobert, de Luyères et de Savoye, avait été marié deux fois, et laissa de ses deux femmes dix enfants, « à tous lesquels le bon Dieu se fit cognoistre et leur fit la grâce de s'adjoindre aux sainctes assemblées de la religion réformée. Que le bon plaisir de sa saincte Majesté soyt de les conserver, et leur donner persévérance, et ne permettre qu'ils se desvoyent du bon chemin auquel il les a mis. » Le pieux souhait de Nicolas Pithou, l'un d'entre eux, ne fut pas exaucé, comme nous le verrons plus tard. Du premier lit naquirent : 1° NICOLAS, sieur de Champgobert, et 2° JEAN, sieur de Champgobert, frères jumeaux, nés en 1524, qui suivent ; et du second : 3° PIERRE, sieur de Savoye, qui suivra ; — 4° FRANÇOIS, sieur de Bierne, dont nous parlerons après ses frères ; — 5° ANTOINE, sieur de Luyères, commissaire ordinaire des guerres, qui avait déjà abjuré, à ce qu'il semble, lorsqu'il épousa Jeanne Du Hault, dame de Puellemontier ; — 6° BONAVENTURE, femme de *Jean Nevelet*, sieur de Dosches, élu pour le roi à Troyes ; — 7° AMBROISE, mariée à *Claude de Marisy*, sieur de Valentigny ; — 8° PERRETTE, épouse de *Christophe de Vassan*. Le Nobiliaire de Champagne ne parle pas des deux autres enfants de Pierre Pithou et de sa seconde femme Bonaventure de Chantaloé. Peut-être l'un d'eux est-il *Martin Pithou*, sieur de Champgobert, dont nous avons trouvé le nom sur les registres de l'église française de Bâle, à la date de 1590.

I. Nicolas et Jean Pithou étaient jumeaux. Ils se ressemblaient si parfaitement de taille et de figure qu'il était impossible de les distinguer, et la ressemblance n'était pas moins frappante au moral qu'au physique : il y avait entre eux conformité absolue de goûts, d'esprit, de caractère, de volonté. C'étaient deux êtres complétement identiques, semblant n'avoir qu'un cœur et qu'une âme ; aussi leur union fut-elle intime. Bien qu'ils suivissent des carrières différentes, Nicolas celle du barreau, et Jean celle de la médecine, tout était en commun entre eux, leurs occupations, leurs plaisirs, leurs peines ; pendant 74 ans, ils vécurent toujours ensemble, la mort seule put les séparer.

Imbus, jusqu'à un certain point, des opinions nouvelles par leur père, les deux frères Pithou, à mesure qu'ils avancèrent en âge, s'affermirent dans les sentiments qu'il leur avait inspirés. Longtemps cependant, « postposant la crainte de Dieu à celle des hommes et à la perte de leurs biens, » ils suivirent l'exemple que tant d'autres leur donnaient, en se couvrant d'un masque hypocrite. « Quoi qu'il eut cognoissance de la pure Parolle de Dieu, raconte Nicolas en parlant de lui-même, si ne désistoit-il point toutefoys de se polluer et vautrer par foys, contre sa propre conscience, parmy les abominations et ordures de la papauté. Bien est vray que c'estoit le moins qu'il luy estoit possible et avec un regret merveilleusement angoisseux. » Ses angoisses redoublèrent pendant une grave maladie dont il fut atteint en 1559. S'imaginant que c'était un châtiment de Dieu, irrité de sa dissimulation, il résolut de sortir de cet état d'hypocrisie et fit prier le ministre *Courlieu* de venir le visiter. Les exhortations du pasteur rassurèrent sa conscience troublée. « Adonc le malade se mit à invoquer Dieu plus vifvement et ardemment qu'il n'avoit oncques faict, luy vouant et promettant que si son bon plaisir estoit de le retirer de ceste maladie, il s'abstiendroit de là en advant du tout de ces maudites et malheureuses abominations de la papauté et se rengeroit en lieu où il luy seroit permis de l'invoquer, servir et adorer en toute pureté et liberté de conscience. » Aussitôt que sa santé lui permit d'accomplir son vœu, il se mit, en effet, en route pour Genève, accompagné de sa femme et

de son frère, « laissant la pluspart de son bien en la garde de Dieu. » Il ne revint dans sa patrie qu'après la publication de l'édit de Janvier. Sa joie fut grande de trouver l'église prodigieusement accrue en quelques mois(1), et surtout de remarquer un merveilleux amendement dans les mœurs. « Il se voyoit en la jeunesse touchée par la prédication de la Parolle de Dieu, qui auparavant estoit si despravée que rien plus, un changement si subit et estrange que les Catholiques mesme en demouroient tout estonnez. Car telz qui au précédent se laissoient aller du tout à leurs voluptez et se dédioient et s'estoient plongez en gourmandises, yvrogneries et jeux deffendus, tellement qu'ils y passoient la plus grande et meilleure partie du temps, et faisoient un fort mauvais mesnage, depuis qu'ils estoient entrez en l'Eglise, quittoient du tout leur vie passée et la détestoient, se rangeans et sousmettant allaigrement à la discipline ecclésiastique, ce qui estoit si agréable aux parents de tels personnages que, quoiqu'ils fussent catholiques, ils en louoient Dieu. Et mesme toutes et quantes foys qu'ils voyoient quelque défault en leurs enfans ou qu'ils estoient en mauvais mesnage avec leurs femmes, ils avoient recours aux surveillans qu'ils connoissoient et les en advertissoient pour y mettre ordre. Brief, nostre bon Dieu demoura par ce moyen glorifié, voyre mesme entre les ennemys de son Evangile. »

Quelques mois après, quel changement ! Le massacre de Vassy a donné le signal de la guerre civile, et les Catholiques, de connivence avec le duc de *Nevers*, ont repris la prépondérance dans la ville. Laissons encore parler Pithou : « Les inhumanitez, pilleries, meurtres et cruautez qui furent commises et exercées par ces brutaux Catholiques, durant ces troubles, sur ceux de la Religion, sans respect d'aucun sexe et qui pis est, à l'adveu du mayre Pinette et de la pluspart des eschevins et conseillers de ville, et pour dire en un mot, des chefs de la justice, toutes ces malheurtez, dy-je, furent si grandes, horribles et exécrables que les barbares mesme auroient horreur de les ouyr réciter. Tout ordre et pollice estoit confuse. La Force estoit maistresse, la Justice endormie usoit de silence ou plustot de connivence pour attraire la faveur d'une populace enragée. Et pour comble de tous ces malheurs, les chefs et principaux d'icelle attisoient sans cesse la fureur qui desja n'estoit que trop embrasée en ces meurtriers. » Il est probable que Nicolas Pithou se tint éloigné de Troyes, comme un grand nombre de ses coreligionnaires, tant que la ville fut au pouvoir de la populace catholique, et que, plus prudent que *Nicolas Mugart*, *Yvon Honnet*, sergent royal, et *Regnauld Jaquelot*, qui payèrent de la vie leur impatience de rentrer dans leurs foyers, après la promulgation de l'édit de pacification, il attendit que l'arrivée du duc d'Aumale eût rétabli une espèce de tranquillité. Le frère de François de Guise ne pouvait être bien disposé en faveur des Huguenots. Il leur donna une preuve de son mauvais vouloir en assignant pour lieu d'exercice aux Réformés de Troyes la petite ville de Céant-en-Othe, « eslongnée de la ville de Troyes de sept ou huict grandes lieues, le chemin pour y aller fort fascheux, montueux et de boys, avoisinée de gens de néant et fort mal affectionnée à ceux de la religion. Et avec ce, le lieu estoit tellement désert et ruiné qu'il n'y avoit pas pour loger la troysième partie de ceux de l'église. » Ce fut en vain que les Protestants réclamèrent. N'obtenant rien du duc, ils résolurent de porter leurs plaintes au roi lui-même, qui devait passer par Troyes, en se rendant aux fameuses conférences de Bayonne. Nicolas Pithou, qu'on regardait comme la colonne de l'église, fut chargé de lui présenter leur requête, et de lui demander en même temps la punition des meurtres commis à Troyes

(1) En 1562, dix mille personnes assistèrent à la célébration de la Cène.

et depuis la publication de l'édit; malgré l'appui que lui prêtèrent 'ot, *Esternay*, le prince de *Condé* utres seigneurs huguenots, il fut uit, et la Cour partit sans que eût été fait aux plaintes des hé- ;es.

Catholiques manifestèrent une e joie de l'inutilité de leurs dé- ıes. Ils espéraient que la longueur, ommodités et les dangers du che- efroidiraient le zèle des Hugue- t que l'église se ruinerait d'elle- . Les Protestants devinèrent sans où tendaient toutes leurs menées, se décidèrent à accepter le lieu cice qui leur avait été assigné, ndans qu'il pleust à Dieu leur en- myeux, » plutôt que de demeurer élébration de leur culte « au grand lice de leurs ames et contente- de leurs adversaires. » Ils rap- nt donc *Jacques Sorel* de Ge- et lui donnèrent pour collègue *ois Bourgoin*, qui prêcha pour la ère fois à Céant-en-Othe le 30 1564, en présence d'une nom- ; assemblée.

ıendant il s'en fallait de beaucoup tranquillité fût parfaitement ré- . De temps en temps il éclatait meute accompagnée de pillage, ls et d'autres excès; de temps en un huguenot tombait victime du ;me d'une populace déchaînée, ı de jours se passaient sans que bitants de la Religion fussent en aux plus grossières insultes. ıe il n'y avait à attendre aucune ; des magistrats, tous vendus au les Guise, les principaux chefs ıille huguenots résolurent d'en- Pithou en Cour « pour advertir de ce que dessus, se plaindre de nivence et dissimulation des ju- la licence que le peuple prenoit ttre la main aux armes, qu'aussy ırévenir par un récit véritable du e meurtre d'un nommé *Rembaut*] guisement que leurs adversaires sent pu fayre à S. M. » Pithou se route au commencement de sept. 1565. Il atteignit la Cour à Oiron en Poitou; mais quelque diligence qu'il eût faite, il avait déjà été prévenu. Dans une audience que lui accorda la reine-mère, il réussit à la désabuser et reçut ordre de déposer entre les mains de Morvilliers les informations qu'il avait apportées. Tel fut l'unique résultat de son voyage : le meurtre resta impuni.

Malgré les transes continuelles dans lesquelles les Protestants vivaient, leur zèle ne se refroidissait pas. L'église prospérait, et l'on venait d'établir à Céant-en-Othe une école dont la direction avait été confiée à *Julien Pingot*, lorsque la seconde guerre civile éclata. Pithou s'empressa de sortir de Troyes, « laissant sa maison fort bien munie en bled, vin, foin et boys. » Le tout devint la proie des bons Catholiques, qui pillèrent ou brûlèrent jusqu'à sa bibliothèque, et ne laissèrent guère subsister que les quatre murs de sa demeure.

Dix-huit années s'écoulèrent avant que Nicolas Pithou revît sa ville natale. Il nous semble bien difficile de concilier cette assertion de Pithou lui-même avec ce que dit Grosley, que Nicole (c'est ainsi qu'il l'appelle) et Jean Pithou se donnèrent tout entiers à leur profession, et qu'ils y acquirent beaucoup de réputation. Grosley n'a sans doute entendu parler que de l'espace de temps qui s'écoula entre la première et la seconde guerre civile. En 1572, Pithou n'avait point encore quitté Brienne, où il avait trouvé un asile, lorsque *Antoine de Crussol* le nomma bailli de Tonnerre et gouverneur du comté. Il venait de prendre possession de cette charge et était en route pour retourner à Brienne, lorsqu'il apprit les massacres de Paris, « ce qui luy fit doubler le pas et s'advancer pour, si possible estoit, en tirer sa femme et mettre tel ordre qu'il pourroit à ses affayres. » Laissons-le nous raconter lui-même les dangers qu'il eut à courir dans sa fuite. « Estant arrivé à la roide nuict près de sa maison, sa femme luy manda par son serviteur qui l'estoit allé

trouver pour luy faire savoir son arrivée au lieu où il estoit pour sonder le gué, qu'il se retirast au plus tost, que le sieur comte de Brienne, Charles de Luxembourg, duquel ledict sieur de Chamgobert avoit cest honneur d'estre aymé, estoit tout à l'heure remonsté en son chasteau, d'où il estoit dévallé avec des fallots pour dire qu'on advertist au plus tost ledict sieur de Chamgobert qu'il se retirast incontinent et se donnast bien garde de tomber entre les mains de ses serviteurs, ce que je ne vouldrois, disoit ce bon prince, estre advenu poux dix mil escus. Car, par la verquin (tel estoit son serment), il n'en seroit pas maistre et ne le pourroit garantir, tant est misérable le temps qui court. Pour tout cela, ledict sieur de Chamgobert ne différa d'entrer en sa maison où il séjourna environ troys jours pour reposer l'un de ses chevaux de la longue traicte qu'il avoit faicte. Sur la minuit, il s'en part avec ses deux frères et tire droict à Monstier en Der chez un sien beau-frère qui l'aimoit uniquement. Il arriva audict lieu au poinct du jour. A peine estoit-il arrivé qu'on commence à sonner le toxin, tant audict lieu que autres circonvoisins pour courir sus aux capitaines *Potemont*, nommé Pampelune, et *Salignac*, lesquels avec quelques troupes qu'ils avoient levées, par le commandement du roy, pour aller en Flandre, la compagnie d'hommes d'armes du sieur de Guyse et les communes du pays tenoient investiz et arrestez en un boys proche dudict Monstier en Der, où ayant esté prins le capitaine *Potemont* et mené ès prisons de Chaalons en Champagne, mourut de mort violente. »

Pendant cette alarme, Pithou avec ses frères gagna la route de Bar-le-Duc, sous la conduite de quelques guides, que son beau-frère leur avait donnés. Les fugitifs s'égarèrent au milieu des ténèbres, « ce qui advint par une singulière providence de Dieu; car s'ils eussent prins le chemin de Bar-le-Duc, comme ils avoient délibéré, ils s'en alloient embarquer en une compagnie de gens de pied catholiques qui estoient logez en un village au travers duquel il falloit passer, lesquelz avoient tout fraischement assassiné et volé quelques-uns de la Religion qui tiroient à Bar-le-Duc. » Après avoir pris quelques instants de repos dans un village nommé Danointres, la petite troupe se remit en route à minuit, sans se douter de l'imminent péril qui la menaçait. Un capitaine Péré, qui guettait les Huguenots au passage, avait eu vent du départ du sieur de Chamgobert, et il était prêt à se mettre à sa poursuite lorsque Besme, l'assassin de Coligny, le manda auprès de lui pour une entreprise de grande importance. « Cette entreprinse, comme on sceut depuis, estoit pour aller à Victry-le-François prendre ceux de la religion qui estoient restez audict lieu et piller leurs vivres. Péré, avec ses troupes, quittant sa première entreprinse, s'en va tout de cé pas trouver Besme où il estoit. Après avoir raccompté à Besme ceste première entreprinse et le proufit que Péré l'asseuroit en debvoir tirer et qu'elle estoit encore facille à exécuter, ils s'acheminent tous de compagnie et se rendent en toute diligence audict lieu de Denointres. Mays ils trouvèrent que les oyseaux s'en estoient volez : de sorte qu'ils n'y trouvèrent plus que le nid. Et après avoir entendu de l'hostesse du logis que ceux qu'ils cercholent estoient desja fort advancez, fort bien montez, et à son jugement proche de Ligny, ils rebroussèrent chemin. Cependant la pluspart de ceux de Victry de la religion eurent loisir de mettre quelque ordre à leurs affayres et se serrer. De sorte que, quand ils arrivèrent à Victry, ils ne trouvèrent pas tout ce qu'ils pensoient y trouver. Voilà comme par des moyens inespérez ce bon Dieu garentit de la patte de ces tygres et harpies ceux de Victry et tous les personnages susdicts. »

S'il faut en croire Grosley, les deux frères Pithou rentrèrent en France après la publication de l'édit de 1577. Nous croyons que c'est une erreur. Nous n'a-

vons trouvé aucune trace de ce prétendu retour dans l'histoire manuscrite du sieur de Champgobert. Tout nous porte donc à supposer qu'ils ne quittèrent plus Genève et Lausanne, où ils s'établirent dans la suite, si ce n'est peut-être pour faire de loin en loin un voyage dans leur ville natale, lorsque les circonstances le permettaient. C'est dans un de ces voyages que Nicolas Pithou mourut à Troyes, au mois de juin 1598, sans laisser d'enfants de sa femme *Perrette de Vassan*, sœur de *Christophe de Vassan*, négociant à Troyes, et, comme lui, convertie aux doctrines évangéliques. Son frère Jean, qui ne fut point marié, lui survécut quatre ans; il décéda à Lausanne, le 18 fév. 1602.

En leur qualité d'aînés de la famille, Nicolas et Jean Pithou avaient hérité des trésors littéraires amassés par leur père; mais les terribles événements au milieu desquels leur vie s'écoula presque tout entière, ne leur permirent pas de mettre en œuvre ces riches matériaux. Le seul ouvrage que Nicolas ait publié est un recueil des plus beaux morceaux de saint Bernard, sous ce titre : *Thesaurus à monumentis D. Bernardi Claræv. abbatis primi, non perfunctoriè, sed summâ curâ, diligentiâ et fide erutus*, Lugd., Le Preux, 1589, in-8°. Il le dédia à son frère Jean et à son neveu *Pierre Nevelet*. Draudius lui attribue aussi l'*Institution du mariage chrestien*, Lyon, 1565, in-8°; mais c'est l'œuvre commune des deux frères. On doit particulièrement à Jean un *Traité de la police et du gouvernement des républiques*, qui, selon Grosley, a été imprimé à Lyon.

Nous avons tiré la plupart des faits qui précèdent d'un vol. msc. qui a passé de la bibliothèque de Joly de Fleury à la Biblioth. nationale, et qui fait partie de la Collection Dupuy, sous le N° 698. En voici le titre : *Histoire ecclésiastique de l'église réformée de la ville de Troyes dès la restauration du pur service de Dieu et de l'ancien ministère en ladicte église, contenant sa renaissance et son accroissement, les troubles, persécutions et autres choses remarcables advenues en ladicte église jusques en l'an* 1594. Cet ouvrage de Nicolas Pithou est un des plus curieux documents qui nous restent concernant les origines des églises protestantes de France; l'auteur entre dans des détails pleins d'intérêt sur le sort lamentable des fidèles de Troyes, qui, pendant une période de plus de trente ans, se virent exposés aux insultes, aux avanies, aux pillages, aux massacres, de la part d'une populace fanatisée par ses prêtres et encouragée au meurtre par ses magistrats eux-mêmes. La Société de l'histoire du protestantisme français a l'intention de publier cette émouvante histoire; nous ne saurions la trop encourager dans ce projet.

II. La vie de Pierre Pithou, le Varron de la France, comme on l'a surnommé à juste titre, est beaucoup mieux connue que celle de ses frères aînés; mais elle ne rentre pas d'une manière aussi directe dans notre cadre, l'illustre jurisconsulte ayant abjuré dès l'âge de 34 ans. Pierre Pithou naquit à Troyes, le 1er nov. 1539. Une santé extrêmement délicate fit longtemps craindre pour ses jours. Son père voulut se charger lui-même de sa première éducation. L'enfant possédait déjà les éléments du latin, du grec et même de l'hébreu, lorsqu'il entra au collége de Troyes, qu'il quitta pour venir achever ses études à Paris, au collége de Boncourt, sous le célèbre *Adrien Turnèbe* et Pierre Galand. De Paris il passa à l'université de Bourges, les conseils de son père et sa propre inclination l'ayant déterminé pour la carrière du barreau. Il eut le bonheur d'y profiter des leçons du grand jurisconsulte *Cujas*, dont il suivit les cours pendant cinq ans, tant à Bourges qu'à Valence, et à qui il inspira une amitié fondée sur l'estime et l'admiration.

Ses études terminées, Pithou se présenta, en 1560, au barreau de Paris. Comme il avait une grande timidité naturelle, quatre années s'écoulèrent

avant qu'il se décidât à plaider. Enfin ses amis obtinrent qu'il se chargerait d'une cause; il la gagna; mais il s'en tint à ce coup d'essai, et renonçant à une profession qui demande plus de présence d'esprit et de hardiesse qu'il n'en possédait, il se donna tout entier au travail du cabinet.

Il ne paraît pas que Pithou ait abandonné Paris pendant la première guerre civile; mais lorsque les seconds troubles éclatèrent, il fut forcé de fuir, pour se dérober à l'orage qui menaçait les Huguenots. On prétend qu'il chercha un refuge dans sa ville natale; c'eût été se jeter de Charybde en Scylla. Nous pensons plutôt qu'il se réfugia à Sedan. Ce qui nous porte à le croire, c'est la date de la publication de l'Ordonnance du duc de Bouillon (*Voy.* VI, p. 233); on affirme, en effet, que c'est Pithou qui, sur l'ordre du prince, rédigea les coutumes de la principauté de Sedan imp. à la suite de cette ordonnance. Il se rendit ensuite à Bâle, où il s'occupa de travaux littéraires jusqu'en 1570, que l'édit de Saint-Germain le ramena dans sa patrie. Il était à Paris lors des massacres de la Saint-Barthélemy. Tous les religionnaires qui habitaient la même maison que lui furent impitoyablement égorgés. Seul il eut le bonheur de se sauver en chemise par-dessus les toits. Nicolas Le Fèvre, son ami, le recueillit et le garda chez lui quelques jours, au bout desquels Pithou se retira chez Antoine Loisel, où il se tint caché pendant plusieurs mois. L'année suivante, il abjura la religion réformée entre les mains de Simon Vigor, alors curé de Saint-Paul. On prétend qu'il se fit catholique de bonne foi, nous n'avons aucune preuve du contraire; mais sa réponse au bref de Grégoire XIII touchant le concile de Trente, la part qu'il prit à la fameuse Satire Ménippée (1) et surtout son célèbre Traité des libertés de l'Église gallicane, prouvent avec la dernière évidence que s'il fut catholique, il ne fut du moins jamais romain. Voici la liste des ouvrages qu'il composa avant sa conversion :

I. *Catonis Distica*, Trecis, 1564, in-12; 1576. — Dédié aux enfants de Loisel, son ami.

II. *Adversariorum subsecivorum, lib. II*, Paris., 1565, in-12; 1575, in-8°; réimp. dans le Thesaurus critic. de Gruter (T. II) et dans le recueil de Labbe.

III. *Othonis Frisingensis Chronicon ab orbe condito ad ann. Christi* 1146, *et de gestis Friderici Barbarossæ*, Basil., 1569, in-fol.; nouv. édit. plus complète, 1586.

IV. *Pauli Diaconi Historia miscella*, Basil., 1569, in-8°. — Pithou y a joint une préface où il montre combien le culte des images est récent, tant en France qu'en Allemagne.

V. *Imp. Theodosii, Valentiniani, Majoriani et Anthemii novellæ consti-*

(1) La première idée de cette satire ingénieuse appartient à Le Roy, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, qui, dans le Catholicon d'Espagne (formant la 1re partie de cette satire et publié d'abord séparément, en 1593), avait tourné en ridicule les pernicieux desseins de la Sainte-Ligue. L'idée était heureuse; Pithou s'en empara. Il s'associa deux catholiques éclairés, Gillot et Rapin, le huguenot *Florent Chrestien* et Passerat, politique aux tendances libérales (que M. Henri Martin a cru pouvoir compter parmi les écrivains protestants de son siècle), et ils poursuivirent en commun l'œuvre commencée. Cette seconde partie, qui est la principale, comprend l'Abrégé de la farce des Estats de la Ligue, quelques pièces de vers et le Discours de l'imprimeur sur l'explication du mot de Higuiero d'Infierno. Elle parut en 1594, sous la date de 1593. « Tout ce qui prêtait au ridicule dans la Ligue, dit M. Henri Martin, les superstitions puériles, les exagérations brutales et folles, tout est saisi, buriné avec une sagacité impitoyable, rude revanche de l'esprit de Rabelais contre l'esprit de Loyola. » Quant à la part qui revient à chacun des cinq collaborateurs, en attribue à Passerat les vers semés dans l'ouvrage, à Gillot la harangue du légat, à Chrestien celle du cardinal de Pellevé, à Nicolas Rapin celles de Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, et du recteur Rose, enfin à Pithou le discours de Dambray. Selon Bayle, *Paul Perrot* aurait eu part au Catholicon d'Espagne. Mais c'est sans doute une erreur à laquelle a pu donner lieu le *Discours contenant les moyens de délivrer la France de la tyrannie d'Espagne*, 1594, in-4°, qui lui est attribué. La sanglante satire, dont plusieurs copies manuscrites se répandirent promptement, ne fut imprimée qu'après la reddition de Paris. Elle obtint un succès immense.

tutiones XLII, Paris., 1571, in-4°.— Dédié à *Cujas*.

VI. *Le premier livre des Mémoires des comtes héréditaires de Champagne et de Brie*, Paris, 1572, in-4°, et dans plusieurs recueils.

VII. *Mosaïcarum et Romanarum legum collatio*, Paris., 1573, in-12; Basil., 1574, in-4°; Heidelb., 1636, in-8°; Lond, 1660; réimp. dans les Critiques sacrés d'Angleterre, ainsi que l'opuscule *De latinis Bibl. interpretibus* (Amst., 1698), dans le recueil de Labbe, etc.

III. Né à Troyes, le 7 sept. 1543, François Pithou profita, comme son frère Pierre, des leçons de Cujas. Préférant l'exil à l'apostasie, il sortit de France, vraisemblablement à l'époque de la Saint-Barthélemy (1), et se fixa à Heidelberg, où il passa quelque temps. Il visita ensuite Augsbourg, Venise et une partie de l'Italie, non pas dans un but de simple curiosité, mais dans l'intérêt de la science, et après avoir recueilli de riches matériaux, tant dans les bibliothèques publiques que dans les archives des monastères, il alla s'établir à Bâle, où il s'occupa à la fois de diverses publications et de l'étude de la langue hébraïque, dans laquelle il fit de remarquables progrès. On sait qu'il habitait encore Bâle en 1576, année où il publia *Imperatoris Justiniani novellæ constitutiones per Julianum Antecessorem de græco translatæ*, Basil., 1576, in-fol., et *Æthici Cosmographia. Antonii Augusti Itinerarium*, Basil., 1576, in-16. Plus tard, il rentra en France et suivit l'exemple de son frère en se convertissant (2).

(1) C'est ce dont on peut à peine douter, s'il est l'auteur de l'ouvrage publié à Paris, 1573, in-4°, sous ce titre *De lege salicâ*; et l'on peut supposer aussi avec vraisemblance qu'il fut un des compagnons de Nicolas Pithou dans sa fuite.

(2) On ne connaît pas la date précise de son apostasie. Dans sa Vie de Pithou, Grosley donne à entendre qu'il était déjà converti, lorsqu'il fut admis dans le barreau de Paris en 1580. Mais, s'il avait été catholique, les assemblées politiques qui négocièrent l'édit de Nantes, auraient-elles stipulé en sa faveur «qu'il serait pourvu de l'office de substitut du procureur général en la cour du parlement de Paris? (*Voy.* Pièces justif., N° LXIII.) On doit conclure de là, pour le moins, que les Huguenots ne le regardaient pas comme un adversaire.

Détournons nos regards des tristes défaillances de deux esprits d'élite pour les porter sur un spectacle digne des sympathies de tous les cœurs généreux : celui de l'énergie morale aux prises avec la force brutale et sortant victorieuse de la lutte.

A l'époque des massacres qui ensanglantèrent la ville de Troyes, en 1562, *Claude de Marisy* s'était sauvé dans les pays étrangers. Sa femme Ambroise Pithou, étant enceinte et n'ayant pu le suivre, se retira à la campagne chez un de ses beaux-frères, qui l'accueillit avec bonté, bien qu'il professât la religion romaine Le temps de sa délivrance approchant, elle désira rentrer dans la ville pour y chercher les secours nécessaires à son état, et se rendit chez sa mère, « qui avoit quelque sentiment de la religion. » Pendant plusieurs jours, elle y vécut sans être inquiétée; mais ensuite, cédant aux conseils alarmants d'un de ses voisins, Bonaventure de Chantaloé signifia à sa fille qu'elle eût à la suivre à la messe ou à s'éloigner. La jeune femme prit ce dernier parti. Elle se retira chez une veuve catholique, qui lui était affectionnée; malheureusement elle y fut bientôt découverte et dut chercher un autre asile. Ne sachant à qui s'adresser, elle se décida à rentrer dans la maison de son mari. S'y étant introduite secrètement, elle s'y établit du mieux qu'il lui fut possible avec ses deux petites filles et une jeune servante. Au bout de huit jours, elle fut prise par les douleurs de l'enfantement. Sa mère, prévenue en toute hâte, accourut, accompagnée d'une sage-femme, qui s'empressa de révéler le secret à quelques soldats de la foi catholique. Le nouveau-né fut brutalement enlevé à sa mère, et porté à un prêtre qui le baptisa. Redoutant quelque nouveau malheur, Mme de Marisy feignit de quitter sa maison; mais, la nuit venue, elle

y rentra à la dérobée, avec ses filles et son fils qu'elle allaitait. Cependant il ne lui suffisait pas d'avoir un lieu pour reposer sa tête; il fallait vivre, et elle était dénuée de toute ressource, sa mère elle-même lui ayant fait répondre qu'elle n'avait aucun secours à attendre d'elle, tant qu'elle n'irait pas à la messe. Elle résolut de gagner par son travail son pain et celui de ses enfants. Quoiqu'elle ne sortît jamais, on finit par découvrir son asile, et le maire lui ordonna de vider la ville ou d'embrasser la religion romaine. Vaincue à la fin par les prières de sa mère et de ses parents catholiques qui lui faisaient entrevoir le sort le plus affreux, elle promit d'assister le lendemain au prône; mais elle se repentit bientôt de sa faiblesse, en sorte que, à l'entrée de la nuit, malgré les gardes qui veillaient sur la maison, elle réussit à en sortir, emportant son enfant dans ses bras, et alla se cacher chez une pauvre femme catholique, qui avait favorisé son évasion, et qui, son lait s'étant tari à la suite de tant d'émotions et de misères, allaita son fils avec le sien. Peu de temps après, une demoiselle, qui professait également la religion romaine, lui procura les moyens de sortir de la ville, sans être reconnue. A la Saint-Barthélemy, Mme de Marisy se décida à fuir à l'étranger. Elle se rendit à Ligny en Barrois avec ses deux filles, dans l'intention de passer en Allemagne; mais l'aumônier de la dame suzeraine du lieu l'en fit expulser. Elle partit dans une charrette avec la plus jeune de ses filles, laissant l'autre à la garde d'un de ses amis. A peine eut-elle fait un quart de lieue, qu'elle fut arrêtée et entraînée dans un bois par cinq ou six soldats, qui lui signifièrent que par la mort! il fallait qu'elle mourût. « Elle leur répondit qu'il leur tourneroit à peu d'honneur de tuer une femme. Et que feriez-vous, dit-elle, de ma peau? Par la mort! nous la ferons tanner, respondirent-ils. Vrayement, répliqua ceste damoiselle, elle est assez tannée d'ennuys et de fascheries... Par la mort! respond Herbelay, si fault-il que vous mouriez, car il nous est ainsi commandé, ou bien que nous autres mourions tous. Il vault donc myeux, respond la damoiselle, qu'une femme meure que deux hommes; mays je vous prie de me dire pourquoy vous me voulez fayre mourir? Et qui sont mes parties? A qui ai-je oncques meffaict pour estre traitée d'une telle façon? » Les soldats lui avouèrent qu'ils agissaient par ordre de Guillemette de La Marche, dame de Brienne, qui avait eu « quelque sentiment de la religion » avant son mariage, mais qui était devenue depuis une catholique très-bigote. Or Mme de Marisy avait eu l'imprudence de faire en sa présence « comme une anathomie de la messe, » et la grande dame voulait la punir de ses blasphèmes. « Ainsy doncques ceste damoiselle, ayant ouy tenir ce langage à Herbelay, eslevant les yeux et les mains joinctes vers le ciel, s'escria d'une voix fort haulte et dist : Si cela est la cause de ma mort, je me sens bien heureuse! Et loué soyt ce bon Dieu qui me faict cet honneur, qu'aujourd'huy je signe de mon sang sa saincte vérité. Laissez-moy donc prier mon Dieu, et puis, disposez de ma vie comme vous voudrez, messieurs. Si vous aviez un ennemi qui vous eust faict autant de mal que la messe m'en a faict (car, à ce que je puis comprendre par vos propos, c'est pour avoir dict qu'elle ne valloit rien et que je n'y irois de ma vie, que vous me voulez fayre mourir), je m'asseure que vous ne l'aymeriez jamays. Croyez que je la hais encores davantage et l'ay en trop plus grande horreur que je n'avois lorsque j'ay parlé à ma dame.» — « Et que vous a faict la messe? lui demandèrent-ils. Du mal, tant et tant, respond-elle, et trop plus que je ne sçaurois raccompter. Elle me prive de la compagnie de mon mari, de la présence de ma fille, que je suis contrainte d'habandonner, et tout ce qui est mien. Quand elle me rend entre vos mains pour me tuer, encores qu'il

n'y eust que cela, comment me seroit-il possible de l'aymer? »

Tant de présence d'esprit et de courage en face de la mort émurent le capitaine Driguet, qui s'écria : « Mort! quelle constance est-ce là! Cela vient-il d'une femme? Mort! voyez si elle en jette une seule larme! » — « Non! non! messieurs, respondit-elle, cela voyrement ne vient pas d'une femme, mays de la pure grâce de mon Dieu, qui me faict ainsy parler. » — « Par la mort! dist Driguet, si je debvois estre pendu, je ne souilleray point mes mains du sang de ceste damoiselle. » — « Je loue donc et remercie ce grand Dieu, dict alors ceste damoiselle, qui se sert aujourd'huy de vous pour me garentir de la mort prochaine. Messieurs, il me déplaist que je n'ay le moyen de recongnoistre promptement la grâce que je reçoy de vous. Mays voilà, dict-elle, monstrant environ 60 écus, tout ce que j'ay pour l'heure, que je vous offre de bon cœur. Prenez-le, s'il vous plaist, et me laissez seulement pour fayre mon voyage. Driguet les refusa, et tirant de sa bourse 100 écus, les présenta à la damoiselle, la pressant de les prendre. » Cependant le comte de Brienne, averti de ce que sa mère et l'aumônier avaient tramé contre Mme de Marisy, dépêcha en toute hâte après elle un de ses serviteurs, avec ordre de la garantir du danger et de lui remettre sa fille aînée. L'émissaire du comte trouva la pauvre femme qui remontait dans sa charrette. Driguet lui donna même deux soldats pour l'escorter jusqu'à Saint-Aubin.

PITHOYS (CLAUDE), né, vers 1587, dans la principauté de Sedan, entra dans l'ordre des Minimes. Il s'était déja acquis une grande renommée comme prédicateur, lorsqu'il quitta le froc et se retira à Sedan, en 1632. Après avoir solennellement abjuré la religion romaine, il se fit recevoir avocat et ne réussit pas moins bien au barreau que dans la chaire. Dès 1633, on le nomma professeur de philosophie. En 1637, le duc de Bouillon lui confia la garde de la bibliothèque publique, place dans laquelle il fut remplacé par *Bayle*, en 1675, son grand âge ne lui permettant plus de la remplir. En 1676, il obtint, comme récompense de ses services, une pension de 1,000 livres, mais il n'en jouit pas longtemps, étant mort la même année. On a de lui :

I. *La découverte des faux possédés, très-utile pour reconnoître et discerner les simulations et feintises et illusions d'avec les vraies et réelles possessions diaboliques; avec une brième instruction qu'il ne faut croire aux diables possédans; ensemble la conférence tenue entre M. l'évêque de Toul et le P. Pithoys, minime, touchant la prétendue possédée de Nancy*, Chaalons, 1621, in-8°.

II. *L'horoscope de bonne aventure des prédestinés.*

III. *L'amorce des âmes dévotes et religieuses*, Paris, 1627, in-12.

IV. *Traité curieux de l'astrologie judiciaire*, Sedan, J. Jannon, 1641, in-8°; Montbelliard, J. Foylet, 1646, 8°.

V. *Cosmographie ou doctrine de la sphère, avec un traité de la géographie*, Paris [Sedan], 1641, in-8°.

VI. *L'Apocalypse de Méliton ou révélations des mystères cénobitiques*, Saint-Léger [Sedan], 1662, in-12 et in-16; 1665, in-12; 1668, in-12; réimp. avec le Moine sécularisé, Villefranche, 1668, in-12. — Voltaire s'est trompé en attribuant cet ouvrage à J.-P. Camus, évêque de Belley.

VII. *Mémoire*, supprimé comme injurieux par les modérateurs de l'académie de Sedan.

L'abbé Bouilliot, à qui nous empruntons cet article, ne nous apprend pas si Claude Pithoys laissa des enfants; tout porte à croire cependant que *Joseph Pithoys*, de Sedan, qui soutint, en 1652 et en 1654, sous la présidence de *Le Blanc*, deux thèses, l'une *De auctoritate Scripturæ*, l'autre *De immensitate et omnipræsentiâ Dei*, ins. dans les Theses sedan., était son fils. Après avoir professé quelque temps la théologie à Sedan, Joseph Pithoys

se retira en Hollande et fut placé comme ministre à Leeuwarden; mais il fut déposé et 1669, nous ne savons pour quel motif.

PLAIX (CÉSAR DE), appelé aussi *Dupleix*, sieur de Lormoy et de Chilly, naquit à Orléans dans la seconde moitié du XVIe siècle. Après avoir terminé ses études dans sa ville natale, il vint se fixer à Paris, où il se fit recevoir avocat au parlement. On s'accorde assez généralement aujourd'hui à le regarder comme l'auteur de *L'Anti-Cotton ou Réfutation de la Lettre déclaratoire du P. Cotton, où il est prouvé que les Jésuites sont coupables et auteurs du parricide exécrable commis en la personne du roi très-chrétien Henri IV d'heureuse mémoire*, sans nom de lieu ni d'imprimeur, 1610; réimp. plusieurs fois, entre autres à La Haye, 1738, in-8°. Ce pamphlet, le meilleur qui ait paru depuis la Satire Ménippée, et en même temps, la satire la plus amère qui ait été publiée contre les Jésuites, a été attribué longtemps par les uns à *Pierre Du Moulin* ou à *Tilenus*, par d'autres à *Augustin Casaubon*; mais les plus savants bibliographes n'hésitent plus aujourd'hui à reconnaître dans la signature P. D. C. les lettres initiales renversées du nom de César De Plaix. Les Jésuites ne manquèrent pas de répondre à ce livre, curieux mélange de raisonnements et de sarcasmes, et leur réplique donna lieu à une guerre de plume très-vive à laquelle de Plaix, qui ne mourut pourtant qu'en 1641, semble être resté étranger. Le seul ouvrage en effet qu'on lui attribue, outre l'Anti Cotton est un plaidoyer en faveur d'un prêtre (sans doute converti au protestantisme), qui avait pris femme.

César de Plaix avait été marié deux fois. Il eut de sa première femme, *Marguerite Verdin*, cinq enfants, savoir : 1° CATHERINE, née en 1609 et présentée au baptême, le 25 février, par *Pierre de La Primaudaye* et *Yolande Petau*, veuve Verdin; elle épousa, en 1629, *Charles de La Taille*; — 2° MARGUERITE, née en 1610, présentée au baptême, le 10 octobre, par *Jean Verdin*, secrétaire du roi, et *Geneviève Verdin*, et femme, en 1641, de *Jean de La Taille*; — 3° AUGUSTE, baptisé, le 16 sept. 1611, ayant pour parrain *Auguste Galland*, avocat au parlement; — 4° HENRI, né le 16 fév. 1614, qui eut pour parrain l'avocat *Stuart* et pour marraine *Marie Petau*, veuve du sieur de *Monvoisin*; — 4° OLYMPE, baptisée le 31 janv. 1619, présentée par *Isaac Le Maistre*, conseiller en la Chambre des comptes, et *Olympe de Lorme*. Resté veuf, de Plaix se remaria, en 1627, avec *Marie Falaiseau*, veuve de l'avocat *Jacques de Verdavayne*, qui lui donna encore une fille, MARIE, baptisée le 14 déc. 1628, et un fils, CÉSAR, né en 1630 et mort à l'âge de 12 ans (*Reg. de Charenton*).

Nous ne savons à quel degré César de Plaix était parent de *Charles de Plaix*, sieur de Boislandry, contrôleur ordinaire des guerres, né en 1603 et mort en 1658, qui eut de sa seconde femme *Yvonne Chrestien*, quatre enfants : 1° CHARLOTTE, enterrée au cimetière des SS. Pères, le 23 août 1651; — 2° CHARLES, né le 12 oct. 1652; — 3° ESAÏE, né en 1654, et présenté au baptême, le 27 septembre, par *Pierre Boule* et *Sara de La Barre*; — 4° MARIE-ANNE, baptisée le 13 oct. 1658. En premières noces, Charles de Plaix avait épousé, en 1628, *Madelaine Marbault*; mais les Registres de Charenton ne nous apprennent pas s'il naquit des enfants de ce mariage. — En 1700, une *Susanne Dupleix* obtint, comme nouvelle catholique, une pension de 500 liv. (*Arch. gén.* E. 3386).

PLANTAVIT (JEAN), sieur de LA PAUSE, né, en 1576, au château de Marcassargues dans le Gévaudan, fut élevé dans la religion protestante, que sa famille professait et dont son père était un des ministres. Destiné à la carrière ecclésiastique, il commença au collége de Nismes ses études, qu'il alla terminer à Genève. Dans une lettre à Bongars, *Casaubon* affirme qu'il ne

possédait alors qu'une légère instruction jointe à une grande opinion de lui-même. A son retour de Genève, il s'arrêta à Montpellier pour se faire admettre au ministère. Quoique son orthodoxie fût suspecte, on lui donna l'ordination par respect pour la mémoire de son père et à cause de la disette de pasteurs. Placé à Béziers, où son père avait exercé son ministère avec édification, le jeune ministre ne tarda pas à être harcelé par les Jésuites, qui avaient un collége dans cette ville. Il se défendit mal, se laissa battre, et finit par passer dans le camp de ses adversaires. A la nouvelle de sa défection, *Gigord* et les autres ministres de Montpellier coururent à Béziers dans l'espoir de le ramener au bercail; mais les Jésuites ne voulurent point permettre l'entrevue qu'ils sollicitaient. Après avoir publié une *Déclaration catholique*, datée du 11 avr. 1604 et imp. la même année à Paris in-12, La Pause partit pour Rome, où il s'appliqua avec ardeur aux langues orientales, dans lesquelles il devint fort habile. A son retour en France, il fut nommé aumônier de Marie de Médicis, puis il suivit, en la même qualité, Elisabeth de France en Espagne, et le crédit de cette princesse lui fit obtenir, en 1625, l'évêché de Lodève. Il est auteur de savants ouvrages, mais aucun n'a été publié avant sa conversion.

La famille Plantavit était originaire des environs de Béziers. Vers le temps de la conversion de Jean, c'est-à-dire en 1605, *David Plantavit*, sieur de La Pause, fils de *Christophe Plantavit* et d'*Isabeau d'Assas*, épousa *Louise Dortoman*, dont il eut FRANÇOIS. Cette branche se convertit aussi, mais nous ne savons à quelle époque. Dans une liste de Réfugiés du Languedoc (*Arch. gén.* TT. 322), nous lisons le nom de *René Plantavit*, preuve que quelques membres au moins de la famille persistèrent dans la religion réformée.

PLANTIER (JACQUES), d'Alais, reçu bourgeois à Genève en 1723, est auteur de *Réflexions sur l'histoire des Juifs pour servir de preuves à la religion chrétienne*, Gen., 1721, 2 vol. in-12; des *Vérités capitales de la religion établies par la raison et par l'Ecriture*, Gen., 1734, in-8°; 1748, in-8°; trad. en allem. avec une préface de Teller, Leipz., 1748, in-8°, et d'un *Discours sur la calomnie*, in-12. On lui attribue aussi un *Catéchisme*, imp. à Genève, 1773, in-8°.

PLEURS (JEAN DE), dit d'*Espoir*, fondateur de l'église réformée d'Angers, en 1555. Les doctrines évangéliques, prêchées dans cette ville, sous la protection de l'évêque *Jean Olivier*, y avaient été reçues avec avidité, et il s'y était bientôt formé des assemblées religieuses, dont plusieurs furent découvertes. Le supplice de *François Fardeau, Simon Le Royer, Jean de La Vignole, Denis Saureau, Guillaume de Reu*, en 1547, loin d'effrayer les fidèles, redoubla leur zèle, « et de leur sang, comme d'une saincte semence, procédèrent tost après plusieurs centaines de fidèles. » Cependant, ce fut en 1555 seulement, qu'une église fut organisée par Jean de Pleurs, de Troyes en Champagne, alors ministre à Dardagny. Les apôtres de la Réforme ne séjournaient jamais longtemps dans une même ville; ils auraient bientôt été découverts et mis à mort. En 1556, de Pleurs était déjà de retour à Genève, où il fut reçu bourgeois avec son fils JEAN, le 27 août. Il eut pour successeur à Angers le neuchâtelois Gaspard ou Jean Carmel, dit Fleury, qui fut bientôt remplacé à son tour par *Nicolas Goré*, dit *Daniel*.

Au mois de mars 1557, de Pleurs fut envoyé à Rouen, et la même année, au mois d'octobre, il fut donné pour ministre à l'église de Bossey, qu'il quitta, en 1558, pour devenir pasteur à Genève. Il mourut en 1570.

Il ne faut pas confondre Jean de Pleurs avec *Pierre Durdès* ou d'*Urdez*, ministre d'Amiens réfugié en Angleterre à la Saint-Barthélemy, qui avait pris aussi le surnom d'Espoir. Plus tard, Durdès devint pasteur de l'église

de Bolbec, qu'il quitta pour celle de Pamiers. Les Protestants de Bolbec s'adressèrent, en 1596, au Synode national de Saumur pour demander ou qu'il reprit ses fonctions ou qu'il remboursât les sommes qu'ils lui avaient avancées pendant qu'il était réfugié en Angleterre à l'époque des guerres de la Ligue. Le Synode trouva leurs réclamations bien fondées ; cependant celui de Montpellier, ayant égard à son âge, à sa nombreuse famille et à « ses commodités, » lui permit de rester à Pamiers, à condition que la province de la Haute-Guienne pourvoirait l'église de Bolbec d'un pasteur. Sur la fin de ses jours, Durdès perdit la vue. Nous ne connaissons pas la date de sa mort.

PLOUCQUET (GODEFROI), professeur de logique et de métaphysique à l'université de Tubingue, membre de l'Académie des sciences de Berlin et administrateur des fondations pieuses de Tubingue, né à Stuttgard, le 25 août 1716, d'une famille sortie de France pour cause de religion, et mort le 13 sept. 1790.

Ploucquet commença ses études au gymnase de sa ville natale. En 1732, il se rendit à Tubingue pour y suivre les cours de théologie. La lecture des écrits de Wolf, l'illustre philosophe qui le premier réduisit en un système de métaphysique dogmatique les grandes idées émises par Descartes, Locke et Leibnitz, le séduisit à tel point que, sans renoncer absolument à la théologie, il s'appliqua avec ardeur à la philosophie et aux mathématiques. Cette double direction de ses études se révèle dans la thèse qu'il soutint en 1740; on y remarque déjà son désir de concilier les principes de la philosophie wolfienne, dont il fut toute sa vie l'ardent disciple, avec les enseignements de la religion chrétienne.

A mesure qu'il avança en âge et qu'il s'enfonça dans de plus profondes spéculations, Ploucquet s'attacha, avec un redoublement de zèle, à défendre les intérêts de la religion et de la morale, sans sacrifier toutefois au dogme les légitimes postulats de la raison. Champion du spiritualisme, il combattit avec autant de sagacité que d'érudition les doctrines matérialistes prônées par les philosophes du XVIIIe siècle. Il ne craignit même pas de se mesurer avec Kant, en contestant la vérité de ce que le célèbre philosophe de Königsberg avait avancé, que la preuve cosmologique est la seule preuve possible de l'existence de Dieu. Puis, remontant le cours des siècles, en même temps qu'il démontrait les vices des doctrines philosophiques modernes, il soumit à une sévère analyse les systèmes de la philosophie ancienne, qu'il essaya de reconstruire dans des essais historiques dignes encore aujourd'hui d'attention.

Après avoir critiqué les théories de ses devanciers et de ses contemporains avec une science et une perspicacité qui lui ont mérité le renom d'un des plus profonds penseurs de son siècle, Ploucquet voulut exposer son propre système, ou plutôt le système qui lui semblait concilier le mieux la révélation et la raison, la religion et la philosophie ; car lui-même n'a pas fondé d'école. Il s'est attaché surtout à simplifier la logique, en représentant les divers éléments de la proposition par des formules mathématiques. *Lambert*, on le sait, avait aussi tenté d'appliquer la géométrie à l'art de raisonner (*Voy.* VI, p. 246). L'une et l'autre méthode, sans être d'une grande utilité pratique, présentent néanmoins des avantages. Celle de Ploucquet, connue sous le nom de *calcul logique*, consiste à représenter par des lettres capitales les propositions universelles, par de petites lettres les propositions particulières, par le signe — l'affirmation, par la lettre Z la négation. Ce système n'a pas été généralement approuvé ; il offre l'inconvénient de ne pouvoir reproduire des phrases un peu compliquées ; mais il aide sans aucun doute à juger sainement.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des travaux de Ploucquet, il est temps de raconter ce que l'on sait de sa vie, qui

offre d'ailleurs peu d'incidents remarquables. Après avoir desservi, comme vicaire, différentes cures, selon l'usage du pays, il entra en qualité de précepteur dans la maison du baron de Hiller; puis il obtint la place de pasteur à Rötenberg, et en 1746, il fut nommé diacre à Freudenstadt. Une dissertation sur les monades, qu'il envoya au concours sur les instances de son ami Kies, et qui lui ouvrit, en 1749, les portes de l'Académie de Berlin, fit assez de bruit dans le monde savant pour attirer sur l'humble pasteur de village l'attention du ministre d'Etat Hartenberg. Le duc Charles, étonné et charmé à la fois d'apprendre qu'il existait dans ses Etats un philosophe renommé, lui fit donner, en 1750, la chaire de logique et de métaphysique à l'université de Tubingue. Ploucquet fit honneur au choix du prince. Esprit clair et méthodique, il savait, dans ses cours, mettre à la portée de l'intelligence de ses élèves les propositions les plus abstruses. Outre la philosophie, il fut chargé d'enseigner l'économie politique. En 1778, il fut appelé à Stuttgard pour y donner des leçons à l'Ecole militaire. En 1782, une attaque d'apoplexie affaiblit ses facultés intellectuelles au point qu'il dut renoncer à paraître dans sa chaire. Quelque temps après, un incendie, qui réduisit en cendres sa bibliothèque et ses manuscrits, faillit le dévorer lui-même. Quoique impotent de corps et d'esprit, il continua, jusqu'à son dernier jour, à travailler et à lire, surtout la Bible. Son extérieur ne prévenait pas en sa faveur; mais ses amis louaient sa bienveillance, sa loyauté et sa franchise.

Ploucquet a laissé un nombre considérable d'ouvrages, presque tous écrits en latin, et imp. à Tubingue. Son style est pur, mais souvent trop concis.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Diss. theologica quâ Cl. Varignonii demonstratio geometrica possibilitatis transsubstantionis enervatur*, 1740, in-4°.

II. *Primaria monadologiæ capita accessionibus quibusdam confirmata et ab objectionibus fortioribus vindicata*, publ. en franç. et en allem. dans le recueil des Dissertations qui ont remporté le prix sur le système des monades (Berlin, 1748, in-4°).

III. *Methodus tractandi infinita in metaphysicis*, 1748, in-4°.

IV. *De corporum organisatorum generatione disquisitio*, Stuttg., 1749, 4°.

V. *Diss. de materialismo*, 1750, 4°; réimp. avec la réfutation de l'Homme-Machine [de La Métrie], 1751, in-4°.

VI. *Diss. de libero arbitrio*, 1752, 4°.

VII. *Diss. metaphysica de naturâ affectuum*, 1753, in-4°.

VIII. *Disp. de perfectè similibus*, 1753, in-4°.

IX. *Principia de substantiis et phænomenis*, Francof. et Lips., 1758, 8°; réimp. avec le N° XXVI, Ibid., 1764, 8°.

X. *Diss. de formâ corporis*, 1754, 4°.

XI. *Diss. de cosmogoniâ Epicuri*, 1755, in-4°.

XII. *Diss. de miraculorum indole, criterio et fine*, 1755, in-4°.

XIII. *De principio mundi*, 1756, 4°.

XIV. *Diss. de speculationibus Pythagoræ*, 1758, in-4°.

XV. *Diss. anti-Bayliana, quâ cum ideâ bonitatis absolutæ malum cum suis effectibus non pugnare evincitur*, 1758, in-4°.

XVI. *Diss. de Pyrrhonis epochâ*, 1758, in-4°.

XVII. *Solutio problematis Lugdunensis, quâ ex unâ hâc propositione concessâ : Existit aliquid, existentia entis realissimi cum suis attributis eruitur*, 1758, in-4°.

XVIII. *Fundamenta philosophiæ speculativæ*, 1759, in-8°; réimp. plusieurs fois, avec correct. et addit. — Exposition claire et précise de la monadologie de Leibnitz.

XIX. *Animadversiones in principia Helvetii, quæ de naturâ mentis humanæ exposuit in libro* De l'Esprit, 1759, in-4°.

XX. *Examen meletematum Lockii de personalitate*, 1760, in-4°.

XXI. *Diss. de lege continuitatis seu gradationis*, 1761, in-4°.

XXII. *Providentia divina res singulares curans è naturâ Dei et mundi adstructa*, 1761, in-4°.

XXIII. *De dogmatibus Thaletis et Anaxagoræ*, 1763, in-4°.

XXIV. *Observationes ad commentationem D. Cant de uno possibili fundamento demonstrationis existentiæ Dei*, 1763, in-4°.

XXV. *Methodus tam demonstrandi directè omnes syllogismorum species, quam vitia formæ detegendi, ope unius regulæ*, 1763, in-4°.

XXVI. *Methodus calculandi in logicis; præmittitur commentatio de arte characteristicâ universali*, 1763, 8°; réimp., Francof., 1764, avec le N° IX; insér. par A.-F. Bök dans le Sammlung der Schriften welche den logischen Calcul betreffen, Franc. et Lips., 1766, in-8°.

XXVII. *Untersuchung und Abänderung der logikalischen Konstruktionen des Hrn Prof. Lambert*, 1765, 8°. — Réponse aux critiques de *Lambert* touchant le Calcul logique.

XXVIII. *Sententia Dn. Robineti de æquilibrio boni et mali paradoxa*, 1765, in-4°.

XXIX. *Examen theoriæ Dn. Robinet de physicâ spirituum*, 1765, in-4°.

XXX. *Propositiones Dn. Robinet de incomprehensibilitate Dei sub examen vocatæ*, 1765, in-4°.

XXXI. *Problemata de naturâ hominis ante et post mortem*, 1766, in-4°.

XXXII. *De placitis Democriti Abderitæ*, 1767, in-4°.

XXXIII. *Rede über die Frage : Ob es möglich sey dass eine Welt von Ewigkeit her existire?* 1767, in-4°.

XXXIV. *Examen rationum à Sexto Empirico tam ad propugnandam quàm impugnandam Dei existentiam collectarum*, 1768, in-4°.

XXXV. *Der Lumpenspiegel*, 1768, 8°.

XXXVI. *Cogitationes Robineti de origine naturæ expensæ*, 1769, in-4°.

XXXVII. *De origine sermonis*, 1770, in-4°.

XXXVIII. *De naturâ et mensurâ quantitatum*, 1771, in-4°.

XXXIX. *Institutiones philosophiæ theoreticæ*, 1772, in-8°; 1782, in-8°.

XL. *Creatio mundi è naturâ rerum mundanarum intellecta*, 1772, in-4°.

XLI. *De præcipuis animæ humanæ symptomatibus*, 1773, in-4°.

XLII. *De rerum ortu, duratione, alteratione et interitu*, 1774, in-4°.

XLIII. *Memoria amicorum, qui, ipsomet præside, disputationes defenderunt*, 1774, in-4°.

XLIV. *Diss. de hylozoismo veterum et recentiorum*, 1775, in-4°.

XLV. *De viribus primitivis*, 1776, 4°.

XLVI. *De naturâ boni et mali*, 1777, in-4°.

XLVII. *De momentis philosophiæ contemplativæ in practicis*, Stuttg., 1778, in-4°.

XLVIII. *Elementa philosophiæ contemplativæ, sive de scientiâ ratiocinandi, notionibus disciplinarum fundamentalibus, Deo, universo et speciatim de homine*, 1778, in-4°.

XLIX. *Disq. rationum quæ tam ad stabiliendam quàm ad infrigendam animi humani immortalitatem afferri possunt*, 1779, in-4°.

L. *De principiis dynamicis*, Stuttg., 1780, in-4°.

LI. *De naturâ et mensurâ virium derivativarum*, 1781, in-4°.

LII. *Commentationes philosophiæ selectiores, antea seorsim editæ, nunc ab ipso auctore recognitæ et passim emendatæ*, Ultraj. ad Rhen., 1781, 4°.

LIII. *Vertheidigung dieser Sammlung*, 1781, in-8°.

LIV. *Expositiones philosophiæ theoreticæ*, Stuttg., 1782, in-8°. — C'est une réimpression du N° XXXIX.

LV. *Variæ quæstiones metaphysicæ cum subjunctis responsionibus*, 1782, in-4°.

Godefroi Ploucquet avait épousé, étant pasteur à Rötenberg, *Christine-Madelaine Ebel*, fille du pasteur de Frauenzimmer. De ce mariage naquirent sept enfants, dont trois survécurent, savoir une fille et deux fils. Le

cadet se nommait CHRISTOPHE-MATTHIEU ; sa destinée nous est inconnue. L'aîné, GUILLAUME-GODEFROI, fut un médecin renommé. Né à Rötenberg, le 20 déc. 1744, il étudia la médecine à Tubingue, où il prit, en 1766, le grade de docteur, et obtint, en 1782, une chaire de médecine. Il mourut le 12 janv. 1814. Ses nombreux ouvrages ont tous été publiés à Tubingue, à deux ou trois exceptions près.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Diss. de vi corporum organisatorum assimilatrici*, 1766, in-4°.

II. *Anweisung wie man ohne Früchte, mit geringen Kosten sich dennoch ernähren könne*, 1771, 4°; 1777, 4°.

III. *Abhandlung über die gewaltsamen Todesarten, nebst einem Anhang von dem geflissentlichen Missgebähren, als ein Beytrag zu der medicinischen Rechtsgelahrtheit*, 1777, in-8°; 1788, in-8°.

IV. *Diss. sistens ætates humanas earumque jura*, 1778, in-4°; en allem., 1779, in-8°.

V. *Ueber die physischen Erfordernisse der Erbfähigkeit bei Kindern*, 1779, in-8°.

VI. *Vollständiger Rossarzt, oder Unterricht die Krankheiten der Pferde zu erkennen und zu curiren*, 1780; 1792; 1803, in-8°.

VII. *Ueber den Holzmangel und die Mittel ihm abzuhelfen*, 1780; 1790, 8°.

VIII. *Warnung an das Publikum vor einem in manchem Branntwein enthaltenen Gifte, sammt den Mitteln, es zu entdecken und auszuscheiden*. 1780, in-8°.

IX. *Unterricht für die Barbirer und Bader der zur Grafschaft Ober- und Niederhohenberg gehörigen Herrschaften und Orte, wie dieselben sich zu verhalten haben, wenn zu jemand berufen werden, welcher von einem tollen oder sogenannten wüthigen Hunde oder einem andern dergleichen Thiere beschädiget worden ist*, 1780, in-fol.

X. *Nova pulmonum docimasia*, 1782, in-4°.—La nouvelle expérience de Ploucquet consiste à peser le corps du fœtus avant de l'ouvrir, puis à peser les poumons seuls, et à comparer les deux poids. Selon lui, dans l'enfant qui n'a pas respiré, le rapport est comme 1 : 70, et dans l'enfant qui a respiré, comme 2 : 70 ou 1 : 35.

XI. *Skizze der Lehre von der menschlichen Natur*, 1782, in-8°.

XII. *Diss. de vertigine*, 1783, in-8°.

XIII. *Diss. an febris putrida sit contagiosa*, 1783, in-4°.

XIV. *Noch eine Meinung über die Frage : Welches sind die besten ausführbaren Mitteln dem Kindermord Einhalt zu thun*, 1783, 8°; 1785, 8°.

XV. *Diss. de morbis periodicis*, 1783, in-8°.

XVI. *Frenz Lana und Philipp Lohmeier von der Lustchiffkunst*, 1784, 8°.

XVII. *Diss. de gonorrheâ masculinâ syphiliticâ*, 1785, in-4°.

XVIII. *Fundamenta therapiæ catholicæ : subjungitur catalogus corporum medicamentosorum usitatiorum*, 1785, in-4°.

XIX. *Von der Veredlung der Wolle und Verbesserung des Schaafstandes*, 1785, in-8°.

XX. *Diss. de signis mortis diagnosticis*, 1785, in-4°.

XXI. *Diss. acquisitionem variolæ opportunam denuo commendans*, 1785, in-8°.

XXII. *Diss. de amputatione incruentâ*, 1785, in-4°; trad. en allem., 1786, in-8°.

XXIII. *Diss. de anthrace venenato*, 1786, in-4°.

XXIV. *Diss. de virtutibus violæ tricoloris*, 1786, in-4°.

XXV. *Diss. de unicâ verâ mortis causâ proximâ*, 1786, in-4°.

XXVI. *Kommentar über das Projekte einer Kirchenvereinigung*, 1786, in-4°.

XXVII. *Diss. de bubonibus inguinalibus syphiliticis*, 1786, in-8°.

XXVIII. *Vertrauliche Erzählung einer Schweizerreise im Jahr 1786, in Briefen*, 1787, in-8°.

XXIX. *Commentarius medicus in processus criminales supra homicidio, infanticidio et embryoctoniâ*, Strasb., 1787, in-8°.

XXX. *Triga observationum medico-practicarum*, 1787, in-4°.

XXXI. *Cephalalgia, methodo naturæ accommodata*, 1787, in-4°.

XXXII. *Diss. de febribus nervicis*, 1788, in-4°.

XXXIII. *Diss. de extantiori frequentiâ et deteriatione morborum inter vulgus*, 1788, in-4°.

XXXIV. *Diss. cur stimuli morbosi quandoque sileant*, 1789, in-4°.

XXXV. *Sciagraphia phthiseos nosologica*, 1789, in-4°.

XXXVI. *Diss. de amaurosi*, 1789, 4°.

XXXVII. *Theses medicæ*, 1789, 4°.

XXXVIII. *Ueber einige Gegenstände in der Schweiz*, 1789, in-8°.

XXXIX. *Porphyrisma in Helvetiâ observatum*, 1789, in-4°.

XL. *Ueber die Hauptmängel der Pferde*, 1790, in-8°.

XLI. *Casus morbi scrofulosi, cum epicrisi*, 1790, in-4°.

XLII. *Diss. de ischuriâ cysticâ*, 1790, in-8°.

XLIII. *Diss. de myositide et nevritide, præsertim rheumaticâ, per historiam ægræ illustratâ*, 1790, in-4°.

XLIV. *Diss. de morbis nevricis, præsertim ex infarctibus abdominalibus*, 1790, in-4°.

XLV. *Unfehlbares Mittel der Büchernachdruck zu verhindern*, 1790, in-4°.

XLVI. *Mettel Häuser und andere Gebäude unverbrennlich zu machen*, 1791, in-4°.

XLVII. *Momenta quædam circa œlechtymâ*, 1792, in-4°.

XLVIII. *Diss. de emesiâ*, 1791, 4°.

XLIX. *Delineatio systematis nosologici naturæ accommodati*, 1791-93, 4 vol. in-4°.

L. *Diss. experimenta circa vim bilis chylificam*, 1792, in-4°.

LI. *Diss. de metroloxiâ, præsertim de causis et signis illius*, 1792, 4°.

LII. *Diss. quâ dyscatabrosis pharyngo-œsophagea thliptica chœradica casu illustratur*, 1792, in-4°.

LIII. *Onomatopœæ nosologicæ fundamenta*, 1793, in-4°.

LIV. *Diss. de bernicis succinatæ vi eximiâ in sanandis ambustionibus*, 1793, in-4°.

LV. *Initia bibliothecæ medico-practicæ et chirurgicæ realis, sive repertorium medicinæ pract. et chirurg.*, T. I-XII, 1793-1800, in-4°.

LVI. *Observationes in hepatitidis et metritidis consolidationem fistularum ani secutarum*, 1794, in-4°.

LVII. *Diss. de chilocace*, 1794, 4°.

LVIII. *Theses primas lineas odontitidis, sive inflammationis ipsorum dentium sistentes*, 1794, in-4°.

LIX. *Diss. de læsionibus mechanicis simulacrisque læsionum fœtui in utero contento accidentibus, ad illustrandas causas infanticidii*, 1794, in-4°.

LX. *Briefwechsel zweyer Schulmeister über ein schön Gedicht*, Frank., 1794, in-8°.

LXI. *Diss. de perficiendâ re medicâ*, 1795, in-4°.

LXII. *Reflexionen über die Art der Entrichtung der von Würtemberg an die Franzosen zu bezahlenden Kontributionen*, 1796, in-8°.

LXIII. *Belehrung über die Hornviehseuche*, 1796, in-8°.

LXIV. *Diss. de naturâ et usu aeris, ovis avium inclusi*, 1796, in-4°.

LXV. *Aufmunterung zu Versuchen wirksamer Mittel gegen die herrschende Hornviehseuche*, 1796, in-8°.

LXVI. *Diss. de vi vitali ejusque mutationibus in apoplexiâ*, 1796, in-4°.

LXVII. *System der Nosologie im Umrisse*, 1797, in-8°.

LXVIII. *Ueber die Ausbildung, Pflicht und Klugheit des Arztes*, 1797, in-8°.

LXIX. *Momenta quædam physiologica circa visum*, 1797, in-4°.

LXX. *Memorabile exemplum dyspnœæ et dyscatabroseos hyperoicæ*, 1797, in-4°.

LXXI. *Progr. circa universalitatem*

legis quâ corpora viva ad stimulos specificos reagunt, 1797, in-4°.

LXXII. *Pathologie mit allgemeiner Heilkunde in Verbindung gesetzt*, 1797, in-8°.

LXXIII. *Das Wasserbett, ein Vorschlag zu einer bequemen und sicheren Badeanstalt in Flüssen und Bächen*, 1798, in-8°.

LXXIV. *Diss. de talipedibus varis*, 1798, in-4°.

LXXV. *Memorabile physconiæ carcinæ, necnon osteogeniæ et odontogeniæ, anomalæ exemplum*, 1798, 4°.

LXXVI. *Progr. de ritè formandâ indicatione antisthenicâ*, 1798, in-4°.

LXXVII. *Progr. de commodis et noxis quibusdam ex cultu corporis redundantibus*, 1798, in-4°.

LXXVIII. *Sylloge observat. mixtarum*, 1799, in-4°.

LXXIX. *Obs. pathologico-therapeuticæ circa photorexin*, 1799, in-4°.

LXXX. *Theses medicæ*, 1799, in-4°.

LXXXI. *Animadv. quædam in statum et therapiam submersorum*, 1799, in-4°.

LXXXII. *Neue Erfahrungen über die Hornviehseuche*, 1800, in-8°.

LXXXIII. *Theses medicæ*, 1800, 4°.

LXXXIV. *Expositio nosologica typhi*, 1800, in-8°.

LXXXV. *Vorschlag zu einer schicklicheren und allgemein annehmbaren Zeitrechnung*, 1800, in-8°.

LXXXVI. *Anmerkungen über die Schrift des Hrn. Cadet de Vaux : Die Gallerte aus Knochen*, 1804, in-8°.

LXXXVII. *Beschreibung eines sichern, bequemen und eleganten Schwimmgürtels*, 1805, in-8°.

LXXXVIII. *Literatura medica digesta*, 1808, 4 vol. in-8°. — Ce n'est à proprement parler, qu'une réimp. revue et corrig. du N° LV. On y ajouta un Supplément, 1814, 1 vol. in-8°.

LXXXIX. *Mittel dem Mangel eines zur Gerberey erforderlichen Materials abzuhelfen*, 1810, in-8°.

XC. *Etwas zu einiger Holzersparniss*, 1810, in-8°.

XCI. *Series formularum medicarum secundùm indicat. therapeut. dispositarum*, 1811, in-8°.

PLUQUET (Nicolas), ministre de l'Évangile, prêchait depuis sept ans la Parole de Dieu dans la châtellenie de Lille, lorsqu'il fut arrêté au Quesnoy, en 1573. On le conduisit à Lille, où il fut soumis à un interrogatoire, à la suite duquel on le transféra à Bruxelles; il y subit le dernier supplice. Sa femme et ses enfants en bas âge réussirent à passer en Angleterre.

POCHELON (Bernard), directeur de la manufacture de glaces de Neustadt, mort dans les dernières années du siècle passé. Cette manufacture, fondée par Henri de Moor, un de ces habiles fabricants hollandais que Colbert avait attirés en France, mais que la révocation de l'édit de Nantes en chassa, prit un grand développement sous la direction de *Jean-Henri de Colom* et de Pochelon. Ses glaces rivalisaient avec celles de Venise. Ce ne fut pas la seule fabrique de ce genre que les Réfugiés français établirent en Prusse. Quelques gentilshommes verriers, *Pierre* et *Louis de Condé*, *Louis de Condé-du-Jardinet*, *Jacques de Baunay-de-Beauchamp* et *Louis de Houx*, en fondèrent une autre à Pynnow; mais elle ne put soutenir la concurrence avec celle de Neustadt. N'oublions pas de dire que ce furent aussi des Réfugiés, *Félix Brouet*, *Arbalétier*, etc., qui portèrent en Allemagne le secret de faire la soude pour les glaces.

POINOT (N.), ministre de l'église réformée de Monségur. Cette place, qu'un heureux coup de main, exécuté par *Gachon*, jeune homme à peine sorti de l'adolescence, et par le capitaine *Melon*, avait mise au pouvoir des Protestants, fut assiégée par Mayenne, en 1586, et forcée de se rendre après une brillante défense. La capitulation fut violée à l'instigation d'un jésuite, qui se réserva le ministre pour sa part du butin. Il *empoigna* lui-même Poinot et se mit en devoir de le traîner hors de la ville « pour le faire mourir à sa mode. » Déjà ils approchaient de la

porte, lorsqu'ils rencontrèrent des Suisses se livrant au meurtre et au pillage. Par une inspiration soudaine, Poinot précipita le jésuite dans une cave qui s'ouvrait béante sur leur chemin, et se mit à crier : Au ministre, au ministre! En voyant un homme vêtu de noir disparaître dans une cave, les Suisses s'imaginèrent que c'était un pasteur huguenot qui voulait se cacher. Ils se jetèrent sur lui et l'égorgèrent, tandis que Poinot sortait tranquillement de la ville et se retirait en lieu sûr. Plus tard, il reprit ses fonctions à Monségur.

POIRET (Pierre), théologien protestant, mystique et philosophe, né à Metz, le 15 avril 1646, et mort à Rheinsbourg, le 21 mai 1719.

A l'âge de 6 ans, Poiret perdit son père, fourbisseur de son état, et fut mis en apprentissage chez un sculpteur, qui lui apprit les éléments du dessin. Il acquit un certain degré d'habileté dans cet art; mais ses goûts l'entraînant dans une autre voie, dès l'âge de 13 ans, il quitta l'atelier de son maître pour s'appliquer à l'étude. Il commença ses humanités dans sa ville natale. En 1661, de Kirchheim, gouverneur de la seigneurie de Lochtenstein appartenant au comté de Hanau, le fit venir à Bouxwiller pour donner des leçons de français à ses enfants. Poiret passa trois ans dans la famille de ce seigneur, qu'il quitta pour aller continuer ses études à l'université de Bâle, où il fit sa philosophie. Le cartésianisme le charma, et son génie le portant vers les abstractions, il s'attacha de préférence à la métaphysique. C'est aussi pendant son séjour à Bâle qu'il commença un cours de théologie qu'il alla, en 1667, poursuivre à Hanau, autant que le lui permit sa santé languissante. Au mois d'avril de la même année, il fut appelé à Heidelberg comme vicaire du pasteur *Crégut* (1). Quoiqu'il eût reçu la consécration dès 1670, et qu'il eût déjà acquis la réputation d'un bon orateur de la chaire par des prédications fréquentes à Otterberg, à Frankenthal, à Mannheim et en d'autres lieux, il ne put obtenir la conduite spirituelle d'une église qu'en 1672. Il fut placé à Anweiler, dans le duché de Deux-Ponts. L'accomplissement de ses devoirs pastoraux lui laissant des loisirs, il les employa à lire les écrits de Thomas à Kempis, de Tauler et d'autres mystiques en renom. Séduit par leurs doctrines, il se sentit saisi d'un ardent désir de la perfection, et une grave maladie dont il fut attaqué en 1673, acheva de tourner toutes ses pensées vers la vie intérieure. A mesure qu'il s'enfonça dans le mysticisme, il s'éloigna de la philosophie de Descartes et de celle de Locke, qu'il finit par combattre, en opposant aux idées innées du premier et aux idées acquises de l'autre, sa propre théorie des idées infuses, inspirées par une lumière divine.

La guerre de 1676 l'arracha à ses méditations et à ses paisibles travaux. Il se réfugia en Hollande. Un instant il eut l'idée de se retirer dans la Frise auprès des disciples de *Labadie*; mais un écrit de *Pierre Yvon* contre *Antoinette Bourignon* lui étant tombé entre les mains, il éprouva une si vive indignation à cette lecture, qu'il renonça à son voyage et partit pour Hambourg, où il eut enfin la joie de s'entretenir avec cette mystique célèbre, pour qui il avait conçu, depuis longtemps, des sentiments d'admiration et d'estime dont il ne se départit jamais.

Poiret passa environ trois ans à Hambourg, menant une vie exemplaire et uniquement occupé de pratiques de dévotion. Le départ de la Bourignon pour Franeker, en 1680, le détermina à retourner en Hollande. Il s'établit d'abord à Amsterdam, où il demeura huit ans, fuyant, selon l'expression de Bayle, tout commerce avec la terre pour songer mieux aux choses du ciel.

(1) Nous soupçonnons ici quelque erreur. Ne faudrait-il pas lire qu'il alla continuer ses études à Heidelberg et qu'il fut appelé à Hanau? (Voy. IV, p. 116.)

En 1688 enfin, il alla se fixer à Rheinsbourg, dans les environs de Leyde, où il vécut encore plus de trente ans, partageant son temps entre les exercices de piété et la composition, la traduction, la compilation ou la reproduction d'ouvrages de théologie mystique.

Poiret n'est point un chef de secte; il n'établit point de conventicules, parce qu'il n'attachait aucune importance aux questions dogmatiques qui divisent les diverses communions chrétiennes, et bien moins encore aux différences des rites qu'elles ont adoptés : pour lui, l'essence de la religion consistait dans la morale; aussi jamais ne vit-on de théologien plus tolérant. Il vivait dans une solitude presque complète, parce qu'il regardait le monde comme si corrompu qu'il croyait impossible de s'y mêler et de conserver l'intégrité de sa conscience; il évitait même les assemblées religieuses; mais il ne s'opposait nullement à ce que ses alentours suivissent le culte qu'ils préféraient. Ce serait se tromper que de croire qu'avec ses principes de tolérance universelle, Poiret était indifférent; il était plein de zèle, au contraire, pour la religion chrétienne, qu'il défendit en plusieurs circonstances, notamment contre Spinosa. Tous ceux qui le connurent s'accordent aussi à louer son humilité et sa modestie, la pureté de ses mœurs, l'excellence de son cœur, sa bienveillance envers tous les hommes, sa modération, dont il ne s'écarta que dans sa polémique; et tous s'accordent également à regretter qu'un homme de ce mérite ait donné tête baissée dans les folies du mysticisme le plus exagéré. A moins d'être injuste envers lui, on doit reconnaître, en effet, qu'à côté de beaucoup d'extravagances, les ouvrages de Poiret renferment d'excellentes choses. On est étonné de sa perspicacité à découvrir l'erreur ou à trouver le côté faible de ses adversaires; de son habileté à résoudre les questions les plus subtiles de la métaphysique; de son talent à éclaircir les principes les plus obscurs de la théosophie. Sous une apparence de désordre et de confusion, on remarque dans ses écrits un esprit de méthode, dont il était redevable, sans aucun doute, à la philosophie cartésienne, et quiconque aura le courage de lire avec attention ses ouvrages, s'apercevra qu'ils exposent un système très-bien lié et très-bien suivi.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Cogitationes rationales de Deo, animâ et malo*, Amst., 1677, in-4°; nouv. édit. augm., Amst., 1683, in-4°; 3e édit. revue et augm., sous ce titre : *Cogitationum naturalium de Deo, animâ et malo lib. IV. Accedit diss. ubi de duplici discendi methodo, deque simulato Petri Bœlii contra Spinosæ atheismum certamine agitur*, Amst., 1715, in-4°.

II. *Toutes les œuvres de Mlle Antoinette Bourignon*, Amst., 1679 et suiv., 19 vol, in-12. On trouve dans le second volume la *Vie continuée de Mlle A. Bourignon reprise depuis sa naissance et suivie jusqu'à sa mort*, dont Poiret est l'auteur; réimp., Amst., 1683, 2 vol. in-12.

III. *Kempis commun, ou les quatre livres de l'Imitation de J.-Ch., partie traduits, partie paraphrasés selon le sens intérieur et mystique*, Amst., 1683, in-12; nouv. éditions retouchées, Amst., 1701; 1710, in-12; Bâle, 1733. — Poiret qui, comme nous l'avons dit, se préoccupait peu des controverses religieuses, regardait cet ouvrage comme un des plus propres à conduire l'homme, par la voie du cœur, à la pratique des vertus chrétiennes.

IV. *Mémoire touchant la vie et les sentimens de Mlle Antoinette Bourignon*, publ. dans les Nouvelles de la rép. des lettres (1683).

V. *Monitum necessarium ad Acta eruditorum Lips. anni 1686 mensis januarii spectans*, [Amst.] 1686, in-4°. —Contre Seckendorf, qui avait attaqué la Bourignon.

VI. *L'œconomie divine ou système*

universel et démontré des œuvres et des desseins de Dieu envers les hommes; où l'on explique avec une certitude métaphysique les principes et les véritez de la nature et de la grâce, de la philosophie et de la théologie, de la raison et de la foy, de la morale et de la religion chrestienne; où l'on résoud les difficultez sur la prédestination, sur la liberté, sur l'universalité de la rédemption et sur la Providence, Amst., 1687, 7 vol. in-8°; trad. en latin, Francof., 1705, 2 vol. in-4°; en allem., Berlenburg, 1737-42, 7 vol. in-8°.

VII. *La paix des bonnes âmes dans tous les partis du christianisme*, Amst., 1687, in-12. — Bien loin de vouloir fonder une secte dissidente, Poiret ne croyait même pas nécessaire de changer de religion, puisqu'en restant dans l'Eglise où l'on est né, chacun peut en éviter les abus, et ne prendre que ce qu'il y a de bon. En cas de nécessité, on peut même s'accommoder aux rites d'une autre communion et en faire un bon usage. L'essentiel est d'aller à Dieu par J.-Ch., de vivre chrétiennement; le reste n'est qu'accessoire.

VIII. *Idæa theologiæ christianæ juxta principia J. Bohemi brevis et methodica. Accedunt Sexti Pythagoræi Sententiæ, ob argumenti præstantiam verè divinæ*, Amst., 1687, in-12. — Poiret convient franchement qu'il n'est guère possible de comprendre Böhme, et conseille de s'en tenir à ce qu'il y a de pratique dans ses ouvrages.

IX. *Les principes solides de la religion et de la vie chrestienne appliquez à l'éducation des enfans et applicables à toutes sortes de personnes; opposez aux idées sèches et pélagiennes que l'on fait courir sur de semblables sujets*, Amst., Henri Des Bordes, 1705, in-12. La première édit. de cet ouvrage, qui a été trad. en allem., en flamand, en anglais et en latin, parut en 1690 sous la forme d'une lettre à un gentilhomme, réimp. avec le N° XIII, en 1697. Nous avons parlé ailleurs de la trad. allemande, qui fut faite par *Horb* (Voy. V, p. 523). La trad. latine parut sous ce titre : *De christianâ liberorum è veris principiis educatione libellus*, Amst., 1694, in-12. L'éditeur y a joint le jugement des ministres de Hambourg contre ce livre.

X. *La théologie de l'amour ou la vie et les œuvres de Sainte Catherine de Gênes*, trad. nouvelle, Cologne, 1691, in-12.

XI. *De eruditione triplici solidâ, superficiariâ et falsâ lib. III, in quibus ostensâ veritatum solidarum viâ et origine, cognitionum scientiarumque humanarum et in specie Cartesianismi fundamenta, valor, defectus et errores deteguntur. Præmittitur tractatus de verâ methodo inveniendi verum, confutationem fundamentorum libri belgici* De mundo fascinato *in fine obiter exhibens. Subnectuntur nonnulla apologetica*, Amst., 1692, in-12; nouv. édit. *Accedit Defensio in G.-G. Titium*, Amst., 1707, in-4°. — Le contenu de ce livre peut se résumer en deux mots: Pas de véritable savant sans une illumination d'en haut. Selon l'auteur, les mathématiques mêmes ne sont propres qu'à conduire à l'impiété.

XII. *La théologie de la croix de J.-Ch., ou les œuvres et la vie de la B. Angèle de Foligny*, trad. du latin, Cologne, 1696, in-12.

XIII. *La théologie du cœur ou recueil de quelques traités qui contiennent les lumières les plus divines des âmes simples et pures*, Cologne, 1696, in-16; 2e édit. augm., Cologne [Holl.], 1697, in-24.

XIV. *Recueil de divers traités de théologie mystique*, Cologne [Amst.], 1699, in-12.

XV. *La théologie réelle, vulgairement dite la théologie germanique. Avec quelques autres traités de même nature*, Amst., 1700, in-12.—Cet ouvrage célèbre avait déjà été trad. par *Castalion* (Voy. III, p. 366). Poiret y a joint un catalogue des écrivains mystiques avec des détails sur leurs principes et leur caractère, sur leur vie et leurs ouvrages.

XVI. *Le chrétien réel*, nouv. édit.,

Cologne, 1701-1702, 2 vol. in-12. — Réimp. de la Vie du marquis de Renty par Saint-Jure, et de celle d'Elisabeth de l'Enfant Jésus.

XVII. *Le saint réfugié ou la vie et la mort édifiante de Wernerus*, Cologne, 1701, in-12.

XVIII. *Theologiæ pacificæ, itemque mysticæ, ac hujus auctorum idea brevior*, Amst., 1702, in-12.

XIX. *Le catéchisme chrétien pour la vie intérieure, par J.-J. Olier, curé de S. Sulpice*, nouv. édit., Cologne, 1703, in-12.

XX. *Opuscules spirituels de Mme Jeanne-Marie Bouviers de La Mothe-Goyon*, nouv. édit., Cologne, 1704, 4 tomes in-12. — Avec une préface de Poiret.

XXI. *L'école du pur amour de Dieu ouverte aux sçavans et aux ignorans, dans la vie merveilleuse d'une pauvre fille idiote* [Armelle Nicolas], nouv. édit., Cologne [Holl.], 1704, in-12.— Réimp. du Triomphe de l'amour divin, à laquelle Poiret a joint une préface pour en recommander la lecture.

XXII. *Virtutum christianarum insinuatio facilis et quibusvis accommodata*, Amst., 1705, in-8°; nouv. édit. plus correcte, Cologne, 1711, in-12. —Recueil de 26 lettres dont le but est de réunir tous les Chrétiens. Préface de l'éditeur.

XXIII. *De eruditione solidâ specialiorâ tribus tractatibus*: 1° *De educatione liberorum christianâ*; 2° *De irenico universali*; 3° *Theologiæ mysticæ ejusque auctorum idea generalis, cum suis contra varios defensionibus, partim denuo, partim recens excusa*, Amst., 1707, in-4°.

XXIV. *Fides et ratio collatæ ac suo utraque loco redditæ adv. principia J. Lockii*, Amst., 1707, in-12.—Poiret a réimp., avec une préface, cet écrit du mysticisme le plus abstrait.

XXV. *Bibliotheca mysticorum selecta*, Amst., 1708, in-8°.

XXVI. *Pratique de la vraye théologie mystique*, Cologne, 1709, in-12.— Recueil d'opuscules de Malaval et d'autres écrivains mystiques.

XXVII. *La théologie de la présence de Dieu, contenant*: 1° *La vie et les œuvres du F. Laurent de la Résurrection*; 2° *Un traité de l'importance de la présence de Dieu*, Cologne, 1710, in-12.

XXVIII. *Sacra orationis theologia*, Cologne, 1711, in-12. — Recueil de trois opuscules de La Combe, Gerlac et Blaquerne.

XXIX. *Le N. Testament de N. S. J.-Ch., avec des explications et réflexions qui regardent la vie intérieure*, Cologne, 1713, 8 vol. in-12.—Ouvrage de Mme Goyon, comme le suivant.

XXX. *Les livres de l'A. T. avec des explications*, etc., Cologne, 1715, 12 tomes in-12.

XXXI. *Vera et cognita omnium prima, sive de naturâ idearum ex origine suâ repetita, asserta et adv. C.-A. Pungelerum defensa*, Amst., 1715, in-12.

XXXII. *Le saint solitaire des Indes ou la vie de Grégoire Lopez*, Cologne, 1717, in-12.—Trad. faite par Arnaud, réimp. avec une préface par Poiret.

XXXIII. *L'amante de son Dieu, représentée dans les Emblèmes de H. Hugo sur les Pieux désirs, et dans ceux d'Othon Vœnius sur l'Amour divin. Avec des figg. nouvelles*, Cologne, 1717, in-12.

XXXIV. *Lettres chrétiennes et spirituelles* [par Mme Goyon], Cologne, 1717-18, 4 vol. in-12.

XXXV. *La vie de Mme de La Mothe-Goyon écrite par elle-même*, Cologne, 1720, 3 vol. in-12.—Avec une préface.

XXXVI. *Posthuma*: 1° *Socinianismus repressus*; 2° *Defensio Methodi inveniendi verum*; 3° *Vindiciæ veritatis et innocentiæ*, Amst., 1721, in-4°.- En tête, une vie très-détaillée de l'auteur.

XXXVII. *Poésies et cantiques spirituels, par Mme Goyon*, Cologne, 1722, in-12.

Dans sa jeunesse, Poiret avait composé un traité *Du souverain bien*, qui n'a pas été imprimé.

POIRIER (Elie) ne nous est connu que par sa traduction d'un ouvrage de G. Hotton, publ. sous ce titre : *De l'union et réconciliation des églises évangéliques de l'Europe, ou des moyens d'établir entre elles une tolérance en charité*, Amst., 1647, in-8°. Cet écrivain était peut-être de la même famille qu'*Étienne Poirier*, prévôt de Beaugency, qui fut, comme huguenot, dépouillé de son office au mois de sept. 1570 (*Arch. gén.* Dd. 5).

POITEVIN (Isaac), sieur de Maureillan, d'une famille originaire de Blois qui avait embrassé de bonne heure la religion évangélique, sortit, dit-on, de sa ville natale, en 1572, pour échapper aux massacres de la Saint-Barthélemy, et se réfugia à Montpellier, où il fut nommé, en 1606, receveur des tailles et conseiller à la cour des comptes. De son mariage avec *Jeanne de Solignac*, naquirent sept enfants, entre autres, Jacques, sieur de Maureillan et procureur général à la cour des aides, qui épousa *Gabrielle Delpuech* et en eut Isaac, sieur de Maureillan. Cet Isaac prit pour femme *Marguerite Eustache*, qui le rendit père d'Alexandre-Eustache-Durand, conseiller du roi en la cour des comptes de Montpellier (1), marié à *Anne de Falguerolles*.

Il est vraisemblable que cette famille, comme tant d'autres, embrassa extérieurement la religion romaine à la révocation de l'édit de Nantes, et qu'elle continua à professer en secret la religion réformée, se tenant à l'écart, évitant de se compromettre et attendant des temps plus heureux. Ce qui est certain, c'est que *Jacques* Poitevin, sieur de Maureillan, qui naquit le 6 oct. 1742, fut élevé dans le protestantisme par sa mère, qui prit un soin extrême de son éducation. Après avoir hésité un instant entre la culture des lettres ou des sciences, le jeune Poitevin se décida pour ces dernières vers lesquelles le portait un goût naturel, et il y fit de si grands progrès qu'à l'âge de 23 ans, il fut reçu membre de la Société royale des sciences de Montpellier. La fortune considérable dont il jouissait lui permit de se former une belle bibliothèque et de faire venir d'Angleterre d'excellents instruments d'astronomie, qui facilitèrent beaucoup ses travaux. Le résultat de ses observations se trouve consigné dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Paris, dans la Connaissance des temps, dans les Recueils de la Société royale de Montpellier, où l'on trouve notamment les *Éloges* de Marcot, de Montet, de Ratte, dont il est l'auteur. Le seul ouvrage qu'il ait publié séparément est un *Essai sur le climat de Montpellier, contenant des vues générales sur la nature et la formation des météores et les principaux résultats des observations faites à Montpellier depuis l'établissement de la ci-devant Académie des sciences de cette ville, ouvrage qui peut servir de suite aux Mémoires publiés par cette compagnie*, Montp., an XI, in-4°. Cet Essai est divisé en trois parties. La première contient des recherches sur la nature du sol, des eaux, et leurs produits ; sur la population, les mœurs des habitants, leurs affections morales et physiques. La deuxième traite des vents, des météores aqueux, lumineux et ignés, de la température, du poids de l'atmosphère. La troisième est consacrée aux phénomènes extraordinaires, et l'ouvrage se termine par une dissertation concernant l'influence des astres sur l'atmosphère terrestre. Poitevin non-seulement s'y montre physicien et astronome habile, mais il y fait preuve de connaissances étendues en économie rurale.

A différentes époques, Poitevin fut revêtu de charges municipales : il fut président de l'administration centrale

(1) S'il a rempli cette charge, il doit être mort avant 1682, puisqu'à cette date, les seuls officiers huguenots à la cour des comptes de Montpellier étaient *François Ricard*, *Jean-Antoine Thomas*, *Jean Clausel-de-Fonfroide*, conseillers, et *Jean Capon*, auditeur (*Arch. gén.* Tt., 522).

du département de l'Hérault, et lors de la création des préfectures, conseiller de préfecture dans le même département. Ces fonctions ne le détournèrent pas de ses études favorites. Il était membre de plusieurs sociétés savantes et en correspondance avec les savants les plus distingués de son temps. Il mourut à Montpellier, en 1807. Sa femme, *Susanne de Pradels*, lui avait donné trois enfants : 1° VICTOR, sieur de Saint-Nazaire, capitaine du génie, tué au siége du fort L'Écluse, le 8 août 1794, à l'âge de 23 ans; — 2° CASIMIR, vicomte de Maureillan, lieutenant général, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre du Mérite militaire, chevalier de l'ordre de la Couronne de fer, commandeur de l'ordre militaire de Guillaume, inspecteur général des fortifications, né à Montpellier, en 1772, et mort à Metz, le 1er mai 1829; — 3° MARGUERITE-JEANNE-GABRIELLE, née en 1773, et morte en 1845, veuve du lieutenant général *Jacques-David Martin*, baron de Campredon, pair de France.

Nos renseignements sur cette famille languedocienne sont trop incomplets, pour que nous puissions dire s'il faudrait y rattacher *François-Charles Poitevin*, régent au collége de Lausanne et auteur d'un *Nouveau-Dictionnaire suisse français-allemand et allemand-français*, Bâle, 1754, in-4°; ainsi que *Jean-Jacques Poitevin*, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, qui, sans parler d'une brochure contenant des *Observations sur les bains et douches*, imp. en 1766, a publié contre *Tronchin* un écrit violent sous ce titre : *Oratio de colicâ Pictonum dictâ*, Paris., 1760, in-12. Nous ne sommes même pas persuadé que ce dernier appartienne à la France protestante. Il ne peut, par contre, exister le moindre doute relativement à *L.-D. Poitevin*, auteur d'un *Chant national pour les défenseurs de la patrie*, Groning., 1830-31, 2 vol. in-8°; à *Marie Poitevin*, qui épousa, en 1716, *Pierre Le Court*, dans l'église de la Nouvelle-Patente à Londres; à *Samuel Poitevin*, qui fut incarcéré à Dieppe, en 1688 (*Arch. gén.* TT. 314); à *Jacques* et *Isabeau Poitevin*, de Condom, cités dans une liste de Réfugiés (*Ibid.* M. 667), et à plusieurs autres personnes de ce nom que nous aurons l'occasion de mentionner ailleurs.

POIX (JEAN DE), seigneur de SÉCHELLES, gentilhomme picard de la suite de la princesse de *Condé*, se trouvait de service auprès de cette dame, lorsqu'au commencement du carême de 1560, la Sorbonne lui députa deux de ses membres pour lui représenter quel péché elle commettait en ne faisant pas maigre. Avertie de leur présence, la princesse s'informa auprès de Séchelles, qui se tenait dans son antichambre, du but de leur visite. « MM. de Sorbonne, lui répondit-il, ont eu crainte que vous fussiez en peine de recouvrer de la chair ce caresme, et sur ce, voici deux gras et gros veaux qu'ils vous envoient. » Cette grossière plaisanterie fit battre en retraite les deux docteurs tout confus. Lorsque la guerre civile éclata, Séchelles suivit *Condé* à Orléans. Aux seconds troubles, il combattit à Saint-Denis. En 1573, nous le trouvons auprès de l'évêque *Montluc* en Allemagne. On ignore la date de sa mort; mais il vivait encore en 1587. Il avait été marié deux fois. Sa première femme, *Jacqueline de Proisy*, qu'il avait épousée en 1551, lui avait donné sept enfants : 1° ABDIAS, mort jeune, ainsi que 2° DANIEL; — 3° JONATHAN, sieur de Montigny, mort sans alliance; — 4° MARIE, que son père déshérita parce qu'elle épousa, en 1574, *Jean de Beaumont*, qui avait apostasié; — 5° ELISABETH, morte jeune; — 6° SUSANNE, femme, en 1563, de *Christophe de Mazancourt*, vicomte de Courvel, et en 1596, de Galois de Borrat, sieur de Chanseaux; — 7° ESTHER, mariée à *François Le Borgne*, sieur de Villette, puis à *Pierre de Vieux-Pont*, sieur de Fatouville. En secondes noces, Jean de Poix épousa, en 1574, *Catherine de Dompierre*, fille de *François*,

sieur de Liramont, et de *Madelaine de Lannoy*. Il en eut encore un fils et deux filles. Le fils, nommé DAVID, abjura, à ce qu'il semble, et mourut sans enfants en 1612. Ses deux sœurs épousèrent, au contraire, de zélés huguenots : MADELAINE, *Claude de La Vespière*, sieur de Liembrune, en 1602, et EVE, *Pierre Du Perthuis*, sieur d'Eragny.

POLIER, nom d'une famille noble du Rouergue réfugiée en Suisse. Ce fut, dit-on, pour échapper aux persécutions exercées contre les Protestants (1) que *Jean* Polier sortit de France et se retira à Genève, où il épousa, en 1534, *Catherine de La Boutière*, fille de *François de La Boutière*, de Cluny en Maconnais, et de *Françoise Caveau*. Suivant une autre version, Polier, conseiller secrétaire du roi, aurait été envoyé en Suisse, en 1553, avec le titre de secrétaire d'ambassade et d'interprète de S. M. auprès des Ligues suisses et grisonnes. Cette dernière version nous semble plus probable, parce qu'elle nous explique pourquoi, après son mariage (qui coïncida très-vraisemblablement avec sa conversion), Polier quitta Genève pour aller offrir ses services à l'électeur palatin, qui le nomma, en 1557, conseiller d'Etat. Plus tard, il retourna en Suisse et rentra dans sa charge de secrétaire de l'ambassade française, où il trouva l'occasion de rendre à la république de Genève des bons offices en récompense desquels le Conseil lui accorda une somme de 1,500 écus à partager entre lui et son collègue Balthasar de Grisach, de Soleure. Il mourut, en 1602, à Lausanne, où il avait acquis, le 9 avr. 1573, le droit de bourgeoisie. De son mariage étaient nés cinq enfants : 1° PAUL, conseiller à Lausanne, qui épousa, en 1590, *Claudine de Combes*, dame de Vesancy dans le pays de Gex, et en eut deux filles, JEANNE-MARIE et JEANNE ; — 2° MARIE, femme, en premières noces, de *Jean Tremblet*, professeur de philosophie à Lausanne, et en secondes, de Jean Mayor, de Romainmotier ; — 3° JACQUES, qui suit ; — 4° SARA, mariée à Bernard Thormann, de Berne ; — 5° JEAN-BAPTISTE, né à Lausanne, le 17 mai 1573, mort jeune au service de France.

Jacques Polier eut de son mariage avec *Françoise Loys*, contracté en 1591, une fille, ANNE, femme de *Jean Le Marlet*, d'une famille réfugiée de Bourgogne, puis d'Abraham Crinsoz, sieur de Cottens, et trois fils : 1° JEAN-PIERRE, qui fonda la branche de Bottens ; — 2° ETIENNE, dont la destinée est inconnue, et — 3° JEAN, souche de la branche de Bretigny.

I. BRANCHE DE BOTTENS.

Jean-Pierre Polier, sieur de Bottens, lieutenant-colonel des milices du Pays de Vaud, bourgmestre de Lausanne, en 1653, mort en 1672, est auteur de quelques ouvrages où une piété sincère se cache sous une certaine teinte de mysticisme et d'exaltation. En voici les titres :

I. *Le restablissement du royaume*, Part. I et II, Gen., S. Chouet, 1662-63, Part. III, Gen., Jacq. de La Pierre, 1665, 3 vol. in-4°. — Commentaire sur l'Apocalypse.

II. *La venue du Messie pour rapeler les Juifs, pour rétablir la terre et mettre les siens en possession de l'héritage et du royaume qui leur a été promis*, Laus., Clément Gentil, 1666, in-8°.

III. *La chute de Babylon* (sic) *et de son roy*, Laus., C. Gentil, 1668, in-8°. — En tête du vol. se trouve une *Exhortation à MM. de l'Eglise romaine*.

Jean-Pierre Polier fut marié deux fois : en premières noces, avec *Anne Le Marlet* ; en secondes, avec *Bénigne Saumaise*. Du premier lit naquirent : 1° ANNE, femme de François de Treytorrens, général dans l'armée du roi de Suède ; — 2° ETIENNE, qui entra au service de l'électeur palatin Charles-Louis, et

(1) Tel est le sentiment de M. Dumont, le conservateur de la bibliothèque de Lausanne, dont nous avons, encore une fois, mis à contribution le savoir très-varié et l'inépuisable obligeance. Il nous a envoyé sur la famille Polier une notice si détaillée, que notre travail s'est borné, à peu près, à réduire le sien aux proportions exigées par notre ouvrage.

qui devint, plus tard, premier écuyer de la princesse palatine Charlotte-Elisabeth, dont il avait négocié le mariage avec le duc d'Orléans; il mourut à Paris, en 1711; — 3° FRANÇOIS, tué en duel en Hollande, en 1644. Du second lit sortirent : 4° LOUISE, femme de Sébastien de Praroman, puis de *Paul de Chandieu*; — 5° SUSANNE-BÉNIGNE, qui épousa Berne-Théodore Crool, puis *Daniel de Chandieu*; — 6° SUSANNE, mariée, en 1658, avec Sébastien Loys; — 7° JACQUES, mort jeune, ainsi que 8° SÉBASTIEN et 9° PAUL-ETIENNE; — 10° JEAN-PIERRE, qui suit; — 11° GEORGES, sieur de Vernand, né en 1639, professeur de philosophie à l'académie et ministre de l'église de Lausanne, en 1673, puis professeur de théologie, en 1680, qui mourut, le 19 avril 1700, ayant eu trois enfants de sa femme *Louise de Coucault*, fille de *Jacques de Coucault* (et non Concaut), sieur d'Etoy, et de *Marie de Chandieu* (Voy. III, p. 334), savoir : deux filles, nommées SUSANNE-MARIE et PAULINE, et un fils. Ce fils, ETIENNE-BÉNIGNE, sieur de Vernand, conseiller à Lausanne, épousa, en 1710, *Françoise de Tavel*, fille de Jean-Rodolphe de Tavel, bailli de Nyon, et de *Louise-Marianne de Chandieu*, qui le rendit père de JEAN-HENRI, né le 4 mai 1715 et mort à Lausanne le 10 juin 1791, lieutenant baillival et président de la Société économique de cette ville; et de GEORGES-LOUIS, né le 16 janv. 1718, colonel des gardes suisses au service des Etats-Généraux, en 1766, général major, en 1779, mort à La Haye, en 1793.

Jean-Pierre Polier, sieur de Bottens, contrôleur général à Lausanne pour les seigneurs de Berne, mourut en 1677. Il avait épousé, en 1661, *Jeanne Loys* et en avait eu deux fils et deux filles. L'aînée de ces dernières, nommée JEANNE, se maria avec Louis Rosset, sieur d'Echandens, et mourut en 1725; la cadette, appelée JEANNE-MARIE, devint la femme de *Joseph de Saussure*, fils d'*Antoine*, sieur de Boussens, et de *Catherine de Gingins*. Le fils aîné, JEAN-JACQUES, continua la descendance; le cadet, GEORGES, fonda un nouveau rameau.

I. Né au mois de juin 1670, Jean-Jacques Polier, sieur de Bottens, fut écuyer de la reine de Prusse, premier banneret de Lausanne et colonel des vieilles élections du Pays de Vaud. Il se signala par sa bravoure dans la guerre que les Cantons évangéliques soutinrent, en 1712, contre les Cantons catholiques. Il avait entrepris d'écrire ses *Mémoires*, mais il ne les a continués que jusqu'à l'année de son mariage, c'est-à-dire jusqu'en 1696. Ils se conservent en manuscrit à la bibliothèque de Lausanne (*MSS.* J. 1210). Il mourut le 11 mars 1747. Sa femme *Salomé Quisard*, lui avait donné 25 enfants, dont douze seulement sont connus, savoir : 1° JACQUES-HENRI-ETIENNE, qui suit; — 2° GEORGES, qui suivra; — 3° JEAN-DANIEL, né en 1703, capitaine au service de France et d'Espagne, qui épousa, en 1730, *Susanne de Saussure*, fille de *Benjamin de Saussure* et d'*Emilie Gaudard*, et en eut deux fils : l'un JEAN-BENJAMIN, né en 1731, était, en 1780, major dans les troupes hanovriennes; l'autre mourut dans les Indes; — 4° ETIENNE-LOUIS, décédé en Espagne, où il s'était établi, sans laisser d'enfants de sa femme *Catherine Allen*; — 5° PAUL-PHILIPPE, né en 1712, capitaine dans l'armée sarde, puis major dans les troupes bernoises, qui entra, plus tard, au service de la Compagnie anglaise des Indes, s'éleva, en 1756, au grade de général major et fut nommé gouverneur du fort Saint-Georges, sur la côte de Coromandel; il mourut, sans avoir été marié, au mois d'août 1759, des suites des blessures qu'il avait reçues au siége de Madras; — 6° BENJAMIN-GODEFROY, capitaine d'infanterie dans les troupes hanovriennes, à qui sa femme, *N. de Zastrow*, ne donna pas d'enfants; — 7° DAVID, capitaine au service d'Espagne; — 8° BÉNIGNE-ELISABETH, femme du lieutenant-colonel Jean-François Hugonin; — 9° JEANNE,

morte fille en 1788; — 10° CATHERINE-HERCULINE-FRANÇOISE; — 11° ELISABETH-MARIE; — 12° ANTOINE-NOÉ, qui fonda un nouveau rameau.

1° Jacques-Henri-Etienne Polier, né en 1700, conseiller et justicier à Lausanne, épousa, en 1721, *Françoise-Moreau*, dont il eut, sans parler de deux filles, JEANNE et LOUISE, mortes dans le célibat, un fils, ANTOINE-LOUIS-HENRI, né à Lausanne au mois de fév. 1741. Dès l'âge de quinze ans le jeune Polier s'embarqua pour les Indes. A son arrivée, il apprit la mort de son oncle, sur la protection duquel il fondait sans doute de grandes espérances, et réduit à faire son chemin tout seul, il entra comme cadet dans les troupes de la Compagnie anglaise. Ses connaissances assez étendues en mathématiques lui firent obtenir promptement une place d'ingénieur. En 1762, il fut élevé au grade d'ingénieur en chef, mais au bout de deux ans, cet emploi lui fut enlevé par un officier anglais fraîchement arrivé d'Europe. Une aussi flagrante injustice ne le rebuta pas; il continua à servir avec zèle et mérita la confiance de lord Clive, qui, non content de lui rendre son ancien grade, le nomma commandant de Calcutta. Mais les directeurs de la Compagnie des Indes, voyant avec méfiance un étranger occuper une position aussi élevée dans les possessions anglaises, refusèrent à Polier le brevet de lieutenant-colonel qu'il attendait, et enjoignirent même au général en chef de retarder son avancement. Ce fut en vain que le gouverneur Hastings et le conseil du Bengale firent en faveur de cet excellent officier les représentations les plus pressantes. Tout ce que Polier put obtenir, en 1776, fut un congé illimité. Il en profita pour offrir ses services au nabab Souja-oul-Doula, devenu l'allié des Anglais. Les services qu'il rendit à ce prince, ainsi qu'à son successeur Azef-oul-Doula, lui gagnèrent leur bienveillance; mais la faveur dont il jouissait excita les ombrages du conseil du Bengale, qui le rappela, sans lui rien offrir en compensation des avantages qu'il lui faisait perdre. Tant d'ingratitude irrita à bon droit Polier qui, ne pouvant obtenir le grade qu'il ambitionnait, finit par quitter le service anglais et retourna dans le royaume d'Aoudh. Il n'y trouva plus le même accueil; bientôt même, le nabab, circonvenu par les Anglais, le dépouilla de tous ses emplois et lui ordonna de sortir de ses États. Il se retira auprès de l'empereur mogol Chah-Aalum, qui lui confia le commandement d'un corps de 7,000 hommes, avec le titre d'omrah et la propriété du territoire de Kaïr. La faveur du prince excita la jalousie des courtisans. En butte aux intrigues du sérail, Polier crut prudent de s'éloigner, et le conseil du Bengale ayant été renouvelé en entier sur ces entrefaites, il rentra au service de la Compagnie. Hastings, toujours bienveillant pour lui, lui fit donner le brevet de lieutenant-colonel avec une exemption du service. Vers le même temps, il fut nommé membre de la Société asiatique de Calcutta. Il alla s'établir à Lucknow, où il employa ses loisirs à composer des mémoires d'une grande exactitude sur l'histoire et la mythologie des Hindous. Le désir de revoir sa patrie le ramena en Europe en 1789. Il rapporta une riche et précieuse collection de manuscrits orientaux, entre autres une copie complète des Védas, en onze volumes in-fol., la première qu'on ait vue en Europe; il en fit hommage au British Museum à la seule condition que ces volumes seraient reliés en soie ou en velours, comme les Brahmines en avaient exigé de lui la promesse. A son passage par Paris, il céda, par échange, à Langlès le manuscrit des Institutes de l'empereur Akbar, connu sous le nom d'Ayeen Akbery, et à son arrivée à Lausanne, il fit cadeau à la bibliothèque de la ville d'un magnifique exemplaire du Coran (*MSS. de Lausanne* G. 293). Quelque temps après le mariage qu'il contracta, le 20 janv. 1791, avec *Anne-Rose-Louise Berthoud*, fille de Jacob, baron de Berchem, Polier quitta le Pays de

Vaud, pour s'établir dans la terre de Rosetti près d'Avignon. L'étalage imprudent qu'il fit de ses richesses, amena une affreuse catastrophe. Le 9 fév. 1795, il tomba sous les coups d'une bande d'assassins, dont plusieurs avaient joui de son hospitalité fastueuse. Son fils et sa femme, alors enceinte, échappèrent comme par miracle au danger.

Après la mort du colonel Polier, une belle collection de peintures indiennes qu'il avait rapportée en Europe, fut vendue à William Beckford, et quelques années plus tard, la Bibliothèque royale de Paris acquit de ses héritiers quarante-deux manuscrits arabes, persans et sanscrits. Ses fils n'ont gardé en leur possession que les notes recueillies par lui, toutes écrites de sa main et formant plusieurs volumes in-folio (1). Quant à ses Mémoires sur l'histoire et la mythologie des Hindous, on ne peut regretter trop vivement que l'offre faite par le célèbre Gibbon, de se charger de la rédaction de cet important ouvrage, n'ait pas été acceptée. La chanoinesse Polier qui l'entreprit, n'avait ni le talent ni les connaissances nécessaires pour mener à bien un pareil travail.

Le fils aîné du colonel Polier se nommait GEORGES-MAXIMIN-JACQUES-HENRI; il était né le 18 juill. 1793, et mourut à Bumplitz, près de Berne, le 2 août 1842. Il fut marié deux fois. Sa première femme, *Anne-Wilhelmine-Eugénie Berthoud-de-Berchem*, qu'il épousa en 1828, ne lui donna qu'une fille, ADOLPHINE-MATHILDE-BARBE, née le 27 avr. 1830 et mariée à Genève, le 25 janv. 1853, avec Alexandre-Louis-Albert de Tavel. La seconde, *Marie de Zeppelin*, fille du comte de Zeppelin, ministre d'état et grand chambellan du roi de Würtemberg, et de la comtesse de *Mauclerc*, avec qui il s'unit en 1837, le rendit père de deux fils : 1° CLAUDE-FERDINAND-PAUL-AUGUSTE, né à Genève, le 11 janv. 1838, officier de cuirassiers au service de l'Autriche, — 2° CHARLES-GUILLAUME-MAXIMILIEN, né à Genève, le 30 oct. 1839, cadet à l'Ecole militaire de Louisbourg. Quant au fils dont Mme Polier était enceinte, lors de l'assassinat de son mari, il vint au monde le 18 juin 1795 et reçut les noms de PIERRE-AMÉDÉE-CHARLES-GUILLAUME-ADOLPHE. Il embrassa la carrière des armes et fit les dernières campagnes de l'Empire comme officier d'état-major. Napoléon le décora de la Légion d'honneur et Charles X le créa comte en 1827. Ayant épousé la princesse *Barbe Schakowskoy*, veuve du comte Schuwalof, il alla s'établir en Russie et gagna la faveur du czar, qui le nomma successivement chambellan, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne et maître des cérémonies de la cour. C'est lui qui découvrit le premier des mines de diamant dans l'Oural, découverte qu'il dut à ses connaissances étendues en minéralogie. Il est mort à Pétersbourg, en 1830, sans laisser de postérité.

2° Frère cadet de Jacques-Henri-Etienne, Georges Polier fit ses premières armes sous le drapeau de la France, mais il passa plus tard au service de l'électeur de Hanovre, qui le nomma colonel en second de ses gardes et commandant de Mœllen. Il mourut dans cette place forte, le 9 mai 1752, laissant de son union, célébrée en 1737, avec *Jeanne-Françoise Gignillat*, un fils, GÉDÉON, mort sans alliance, et trois filles, JEANNE-LOUISE-ANTOINETTE, MARIE-ELISABETH, et CLÉMENTINE. Cette dernière épousa François-Bernardin de La Chesnaye. Ses deux sœurs ont joui d'un certain renom dans la république des lettres.

Jeanne-Louise-Antoinette, appelée plus ordinairement *Eléonore*, naquit à Altona, en 1738, et mourut à Paris, le 15 mars 1807. Elle avait épousé, en 1761, Charles-Raimond-Alexandre de Cérenville, lorrain d'origine, mais naturalisé bernois, qui prenait le titre de général aide-de-camp du roi de Polo-

(1) La biblioth. de Lausanne possède pourtant un catalogue de 120 ouvrages orientaux, annoté par le colonel Polier.

gne. Outre un ouvrage historique, *La vie du prince Potemkin, feld-maréchal au service de la Russie sous le règne de Catherine II*, rédigé, dès 1799, sur les mémoires qui avaient été fournis à Mme de Cérenville par l'ancien ambassadeur, M. de Ségur, mais publié à Paris, en 1808, in-8°, par Tranchant de Laverne sous son propre nom, on doit à cette dame, aussi distinguée par son instruction que par son amour pour les arts, cinq traductions de romans allemands : *Walter de Monbarry, grand-maître des Templiers*, Paris, 1799, 4 vol. in-12; — *Hermann d'Una ou Aventures arrivées au commencement du* XVe *siècle, au temps du tribunal secret*, Paris, 1801, 2 vol. in-12; — *Les aveux d'un prisonnier ou Anecdotes de la cour de Philippe de Souabe*, Paris, 1804, 4 vol. in-12; — *Le baron de Flemming ou la Manie des titres*, Paris, 1803, 3 vol. in-12; — *Flemming fils ou la Manie des systèmes*, Paris, 1804, 3 vol. in-12. Les deux derniers sont d'*Auguste La Fontaine*, les trois autres de Mme Bénédicte Naubert, et non du baron de Bock, comme le croyait Mme de Cérenville.

Marie-Elisabeth, née à Lausanne le 12 mai 1742, chanoinesse de l'ordre réformé du Saint-Sépulcre en Prusse, dame d'honneur à la cour de Saxe-Meiningen, et morte à Rudolstadt en 1817, débuta, longtemps avant sa sœur, dans la carrière littéraire. Dès 1785, elle publia à Lausanne, en 1 vol. in-12, *Antoine, anecdote allemande, par Ant. Wall*, qu'elle fit suivre, quelques années après, de la trad. d'une comédie de Kotzebue, sous ce titre : *Le club jacobin ou l'Amour de la patrie*, Paris, 1792, in-8°. On lui doit, en outre, *Eugénie ou la Résignation*, Laus., 1795 ou 97, in-12, trad. de l'allem. de *Sophie de La Roche*; — *Le pauvre aveugle*, 1801 et 1805, in-12; — *Thécla de Thurm ou Scènes de la guerre de trente ans*, trad. de Mme Bénédicte Naubert, Paris, 1815, 3 vol. in-12. Son ouvrage principal est pourtant la *Mythologie des Indous, travaillée sur des manuscrits authentiques apportés de l'Inde par le colonel de Polier*, Paris et Rudolstadt, 1809, 2 vol. in-8°. Comme nous l'avons déjà dit, en entreprenant ce travail, la chanoinesse Polier se chargea d'une tâche au-dessus de ses forces. S'imaginant qu'une mythologie pouvait être traitée à la façon d'un roman, elle ne se fit aucun scrupule de retrancher, de changer, de modifier à sa guise, sans choix et sans critique, ne paraissant pas se douter qu'elle amoindrissait par là la valeur de l'ouvrage, si même elle ne lui enlevait toute autorité. Néanmoins, la Mythologie des Indous, dont un incendie a détruit presque toute l'édition, est louée par Heeren et souvent citée par Creuzer et son traducteur Guigniaut. Indépendamment des ouvrages dont nous venons de parler, Marie-Elisabeth Polier a dirigé pendant sept années, de 1793 à 1800, le *Journal littéraire de Lausanne*; elle a pris une part active à la rédaction de deux autres journaux qui n'ont eu qu'une existence éphémère, *Le Nord industrieux, savant, moral et littéraire* et *Le Midi industrieux, savant, moral et littéraire*, et elle a fourni des articles aux trois premiers numéros de la *Bibliothèque germanique*, au témoignage de M. Dumont (1).

3° Né le 27 déc. 1713, Antoine-Noé Polier, sieur de Bottens, fit ses études en théologie à l'université de Leyde, où il soutint, sous la présidence de Schultens, une thèse qui a été imp. sous ce titre : *Diss. quâ disquiritur de puritate dialecti arabicæ comparatâ cum puritate dialecti hebraeæ*, Lugd. Bat., 1739, in-4°. Premier pasteur à Lausanne, en 1754, doyen de la classe, en 1766, membre de l'Académie des sciences de Mannheim, en 1770, il mourut le 9 août 1783. Il avait acquis, cinq ans auparavant, pour lui et ses deux fils, les droits de bourgeoisie à Genève. C'est lui qui engagea Voltaire, dont il avait fait la connaissance en

(1) Dans sa France littéraire, Ersch lui attribue la trad. des *Aventures d'Edouard Bomston*, par de Werthes, Laus. et Paris, 1789, in-8°.

agne, à aller s'établir à Lausanne. ıllin philosophe se fit un plaisir ıire le pasteur trop candide à ı dans l'Encyclopédie, et sa joie ınde lorsqu'il l'y eut décidé. « Les sabandonnent l'arche, » s'écriait-c transport. En public, Voltaire guait les éloges à son ami, « le ı savant et philosophe; » mais sa correspondance intime, il par-ı ses articles avec mépris. « Voici e, écrivait-il à d'Alembert, de la ne de mon prêtre.... Si mon prê-us ennuie, brûlez ces gueniilles.... ɔommande à mon prêtre moins raïsme et plus de philosophie; il est plus aisé de copier le Tar-que de penser. Je lui ai donné e à faire; nous verrons comment ı tirera. » Il paraît que Polier s'en de manière à satisfaire Voltaire, lans son Dict. philosophique, où produit l'article, s'exprime ainsi: article est de M. Polier de Bot-Il est premier pasteur de Lau-. Sa science égale sa piété. Il osa cet article pour le grand Dic-ıire encyclopédique, dans lequel nséré. On en supprima seulement nes endroits dont les examina-crurent que des catholiques moins ts et moins pieux que l'auteur aient abuser. Il fut reçu avec l'ap-issement de tous les sages. » Hor-. thèse citée plus haut, et les quel-articles qu'il composa pour l'En-pédie, tels que *Liturgie*, *Mages*, *cien*, *Magie*, *Messie*, etc., An-Noé Polier n'a rien publié. Il fut ı deux fois, la première, en 1744, *Elisabeth-Antoinette-Susanne*, e *Paul-Alexandre de Lagier-Plu-*, gentilhomme de Die, et de *Jeanne ier*; la seconde, en 1779, avec *lique de La Fléchère*, qui ne lui ı pas d'enfants. Du premier lit rent deux fils et deux filles, sa-JEANNE-ISABELLE-PAULINE, née mai 1751; — 2° CHARLES-GODE-ETIENNE, né à Lausanne, le 11 753; — 3° HENRI-ETIENNE-GEOR-ITE-ROGER, né le 27 juin 1754; — 4° JEANNE-FRANÇOISE, née à Lausanne, en 1761. Tous quatre ont droit à une courte notice soit pour leurs travaux littéraires, soit pour les emplois qu'ils ont occupés.

Jeanne-Isabelle-Pauline manifesta de bonne heure un goût très-vif pour la littérature; elle aurait certainement pris place parmi les bons écrivains de l'époque, si une main habile l'avait guidée dans ses études et que le séjour dans une capitale eût perfectionné son talent. Emportée par son ardente imagination, elle se mit malheureusement à écrire sans connaître suffisamment les règles du style; aussi dut-elle avoir recours, pour retoucher, corriger, refondre ses ouvrages, à divers littérateurs de ses amis, en sorte qu'à vrai dire, le fonds seul lui en appartient. Du reste, ses écrits originaux sont en petit nombre. Quant à ses traductions ou imitations de l'anglais et de l'allemand, on a remarqué avec raison que le charme répandu par elle sur tous ses écrits fait pardonner l'infidélité de ses versions, d'autant plus aisément qu'il ne s'agit pas d'ouvrages sérieux. Après avoir consacré la plus grande partie de sa vie à des travaux littéraires, notre célèbre romancière fut atteinte dans sa vieillesse d'infirmités assez graves pour la condamner au repos. Elle mourut, le 29 déc. 1832, à Vennes près de Lausanne. D'un premier mariage, contracté en 1769, avec Benjamin-Adolphe de Crousaz, elle avait eu un fils, nommé Henri, qui ne lui survécut que quelques heures. En secondes noces, elle avait épousé *Louis de Montolieu*, de Nismes, qui était veuf de *Françoise d'Albenas*. C'est sous le nom de ce second mari qu'elle est surtout connue dans le monde littéraire. Voici la liste de ses publications.

I. *Caroline de Lichtfield*, Laus., 1786, 2 vol. in-8°. — Ce roman, le meilleur, sans contredit, de ceux de Mme de Montolieu, eut un tel succès qu'il fut réimp. la même année et souvent depuis, avec des corrections et des modifications.

II. *Tableau de famille ou Journal de Ch. Engelmann*, 1801, 2 vol. in-8°; 1802, 2 vol. in-12.— Trad. d'*A. La Fontaine*.

III. *Nouveau tableau de famille, ou Vie d'un pauvre ministre dans un village allemand et de ses enfants*, 1802, 5 vol. in-12.—Trad. du même.

IV. *Le village de Lobenstein ou le Nouvel enfant trouvé*, 1802, 5 vol. in-12.—Trad. libre du même.

V. *La rencontre au Garigliano ou les Quatre femmes*, 1803, in-12. — Trad. de l'allemand.

VI. *Amour et coquetterie ou l'Enfant d'adoption*, 1803, 3 vol. in-12.—Trad. de La Fontaine.

VII. *Recueil de contes*, Gen. et Paris, 1804, 3 vol. in-12. — Quatre contes dont deux sont originaux et deux trad. de l'allemand.

VIII. *Aristomène*, 1804; 1811, 2 vol. in-12.—Trad. de La Fontaine.

IX. *Marie Menzicoff et Fédor Dolgorouki*, 1804, 2 vol. in-12. — Trad. du même.

X. *Corisandre de Beauvilliers*, 1806, 2 vol. in-12.—Trad. de l'anglais.

XI. *La princesse de Wolfenbüttel*, 1807, 2 vol. in-12.—Trad. de l'allem.

XII. *Saint-Clair des îles*, 1808; 1809, 4 vol. in-12. — Trad. libre de l'anglais.

XIII. *Emmerich*, 1810, 6 vol. in-12.

XIV. *Le nécromancien*, 1811, 2 vol. in-12.—Trad. de Schiller.

XV. *Agathoclès*, 1812; 1813; 1817, 4 vol. in-12.—Trad. de l'allemand.

XVI. *Douze Nouvelles*, Gen. et Paris, 1812, 4 vol. in-12. — En partie, imitées de l'allemand, ainsi que les suivantes.

XVII. *Suite des Nouvelles*, Paris, 1815, 3 vol. in-12.

XVIII. *Dix Nouvelles*, Gen. et Paris, 1815, 3 vol. in-12.

XIX. *Falkenberg*, 1812, 2 vol. in-12. — Imitation de l'allemand.

XX. *Le comte de Waldheim*, 1812, 4 vol. in-12. — Trad. de l'allemand.

XXI. *Le Chalet des Hautes-Alpes*, Paris, 1813; 1829, 3 vol. in-12.—On trouve à la suite plusieurs Nouvelles trad. de l'allemand.

XXII. *Le Robinson suisse*, 1813, 2 vol. in-12. — Trad. de l'allemand.

XXIII. *La Ferme aux abeilles*, 1814, 2 vol. in-12. — Imité de La Fontaine.

XXIV. *Charles et Hélène de Moldorf*, 1814, in-12.—Trad. de l'allem.

XXV. *Raison et sensibilité*, 1815, 4 vol. in-12.—Trad. libre de l'anglais.

XXVI. *Les Châteaux suisses*, Paris, 1816, 3 vol. in-12; 3e édit. augm. de quatre Nouvelles, Paris, 1824-27, 3 vol. in-12. — En partie original, en partie trad. de l'allemand. Description attrayante des mœurs des anciens Suisses.

XXVII. *Ludovico ou le Fils d'un homme de génie*, 1816, 2 vol. in-12. — Trad. de l'anglais.

XXVIII. *Les Châteaux suisses*, 1817, 4 vol. in-8°.—Seconde édition augm. du N° XXVI.

XXIX. *Histoire du comte Roderigo de W.*, Paris, 1817; 1829, in-12. — Imitation de l'allemand, suivie de deux Nouvelles originales.

XXX. *Exaltation et piété*, Paris, 1818, in-12.—Quatre Nouvelles, dont deux imitées de l'allem., une trad. de l'anglais et une originale.

XXXI. *Voyage en Allemagne, dans le Tyrol et en Italie*, 1818. — Trad. de l'allemand.

XXXII. *Ondine*, 1819. — Trad. de *La Motte-Fouqué*.

XXXIII. *La rose de Jéricho*, 1819. — Imité de l'allemand.

XXXIV. *Amabel ou Mémoires d'une jeune femme*, 1820.—Trad. de l'angl.

XXXV. *Un an et un jour*, 1820. — Imité de l'anglais.

XXXVI. *La famille Elliot*, 1821.— Trad. de l'anglais.

XXXVII. *Vingt-un ans ou le Prisonnier*, 1822. — Trad. de La Motte-Fouqué.

XXXVIII. *Olivier*, 1823. — Trad. de l'allemand.

XXXIX. *Les Chevaliers de la Cuillère*, Paris, 1823, in-12. — Suite du N° XXVI.— On trouve dans ce vol. le

Château des clefs, imité de l'allemand.

XL. *Dudley et Claudy*, 1824. — Trad. de l'anglais.

XLI. *Le Robinson suisse*, Paris, 1824, 3 vol. in-12; 1829, 2 vol. in-12. — Suite du N° XXII.

XLII. *La Tante et la nièce*, 1825. — Trad. de l'allemand.

XLIII. *Le Siége de Vienne*, 1826. — Trad. de l'allemand.

LXIV. *Constantin ou le Muet supposé*, 1827. — Imit. de l'allemand.

LXV. *Mina*. — Nouvelle publiée dans les Heures du soir (T. IV).

La sœur de Mme de Montolieu, Jeanne-Françoise, plus connue sous le nom de Mlle de Bottens, morte à Lausanne, le 11 mars 1839, n'a pas joui de la même réputation; aussi ne s'est-elle pas distinguée, comme auteur, par la même fécondité. Les quelques romans qu'elle a publiés, sous le voile de l'anonyme, ne sont pas pourtant sans mérite; en voici les titres :

I. *Lettres d'Hortense de Valsin à Eugénie de Saint-Firmin*, Paris, 1788, 2 vol. in-12.

II. *Mémoires et voyages d'une famille émigrée, publiés par J.-N. Belin de Ballu*, Paris, an IX, 3 vol. in-12; Hambourg, Fauche, 1809, 3 vol. in-12.

III. *Félicie et Florestine*, Gen. et Paris, 1803, 3 vol. in-12.

IV. *La veuve anglaise ou la retraite de Lesley Wood*, Gen. et Paris, 1812, 2 vol. in-12.

V. *Anastase et Nephtalie ou les Amis*, Paris, 1815, 4 vol. in-12.

Il nous reste à parler des deux fils d'Antoine-Noé Polier. L'aîné, Charles-Godefroy-Etienne, gouverneur des enfants de lord Tyrone, s'est fait connaître, dès l'âge de 18 ans, c'est-à-dire dès le temps où il suivait les cours de l'université de Marbourg, par une trad. du *Traité de Palæphate touchant les histoires incroyables, avec une préface et des notes*, Laus., 1771, in-12, qu'il dédia aux seigneurs de Berne, et plus tard, par d'excellents mémoires, ins. dans les Transact. de la Société de Manchester, dont il était le secrétaire; nous citerons plus particulièrement son *Essai sur le plaisir que l'esprit reçoit de l'exercice de ses facultés*. Il mourut dans une terre de lord Tyrone, près de Waterford. Le cadet, qui exerça, en 1798, les fonctions de préfet du canton de Vaud, termina sa carrière à Lausanne, le 12 juin 1821, laissant de son mariage avec *Sophie de Loys*, trois enfants, savoir : 1° JEAN-NOÉ-GODEFROY, gouverneur du prince Gustave Wasa, chambellan de l'empereur d'Autriche, chevalier de Malte, comte de l'Empire, mort à Vienne en 1833, sans avoir été marié; — 2° JULIETTE JEANNE-PAULINE, femme de Jean-Henri de Blonay; — 3° LOUISE-ANGÉLIQUE-ANTOINETTE, épouse de *Louis-Philippe-Auguste de Constant*, fils de *David-Louis*, sieur d'Hermenches.

II. Georges Polier, fils cadet de Jean-Pierre et de Jeanne Loys, naquit le 15 déc. 1675. Destiné à la carrière ecclésiastique, il se fit recevoir ministre en 1700, et deux ans après, il obtint à l'académie de Lausanne la chaire de grec et de morale, qu'il échangea, en 1705, contre celle d'hébreu et de catéchèse. En 1718, il fut admis au nombre des membres de la Société anglaise pour la propagation de l'Evangile parmi les païens. En 1722, cédant aux injonctions réitérées du gouvernement bernois, il signa la Formula consensûs; il le fit avec répugnance et sous toutes réserves; mais il eût été plus honorable pour lui de ne pas sacrifier ses convictions au désir de conserver sa place. On peut lui pardonner sa faiblesse, en ayant égard aux services qu'il rendit à sa patrie, notamment, en 1726, par la fondation des écoles de charité, d'où sont sortis, durant près d'un siècle, la plupart des instituteurs primaires du Pays de Vaud. Il mourut à Lausanne, le 28 oct. 1759. Outre un *Examen du Consensus*, publié par Gruner dans un recueil de pièces relatives à la fameuse formule (1719, 4°), on a de lui, d'après Leu :

I. *Sermons par feu M. Tillotson, trad. de l'anglais*, Amst., 1729, 6 vol. in-8°.

II. *Grammatica hebræa cum syntaxi.*

III. *Rhetorica sacra.*

IV. *Systema antiquitatum hebraicarum.*

V. *Explicatio catechismi heidelbergensis.*

VI. *Pensées chrétiennes mises en parallèle ou en opposition avec les Pensées philosophiques de M. Diderot*, La Haye, 1746, in-8°.

VII. *La Liturgie des écoles de charité de Lausanne, ou le service divin qui s'y fait chaque jour*, Laus., 1747; 1789, in-8°.

VIII. *Le Nouveau-Testament mis en catéchisme par demandes et réponses, avec des explications et annotations*, Laus. et Amst., M.-M. Rey, 1756, 6 vol. in-8°; Amst., 1766, 2 vol. in-8°, selon M. Quérard.

Georges Polier avait épousé, en 1704, *Anne Daliès*, fille d'*Antoine*, baron de Caussade, qui le laissa veuf avec un fils. Il se remaria avec *Susanne de Montbrun-de-Castellane-de-Caille*, qui lui donna une fille, MARIE-ANNE, femme de Paul de Loys. Son fils, nommé ANTOINE, seigneur de Saint-Germain, naquit le 15 juin 1705. Il fut élu bourgmestre de Lausanne, en 1766, et remplit cette charge pendant trente ans. Il mourut en 1797, ayant eu de sa femme *Henriette-Françoise de Chandieu*, fille de *Paul*, sieur de Corcelles, et d'*Anne de Pellissary*, qu'il avait épousée en 1730, une fille, MARIANNE, morte sans alliance, et deux fils : 1° JONATHAN, né le 18 déc. 1733, assesseur baillival à Lausanne, marié en 1767, avec *Louise de Saussure* et mort sans postérité; — 2° LUC, né en 1740, qui épousa, en 1770, *Eléonore-Antoinette Hardi*, fille d'*Armand Hardi*, colonel au service de Hollande, et de *Sophie-Wilhelmine Du Portail*; mort aussi sans postérité.

On attribue à Antoine Polier :

I. *La Sainte-Ecriture de l'A.-T. éclaircie par demandes et par réponses*, Laus., 1764-66, 11 vol. in-8°. — Complément de l'ouvrage de son père sur le Nouveau-Testament.

II. *Du gouvernement des mœurs*, Laus., 1784, in-8°; trad. en allemand, Francf. und Leipz., 1785, in-8°.

III. *Essai sur le projet de paix perpétuelle* [de Bernardin de Saint-Pierre], Laus., 1788, in-8°.

IV. *Coup d'œil sur ma patrie ou Lettres d'un habitant du Pays de Vaud à son ami* [le colonel Polier] *revenu depuis peu des Indes à Londres*, [Laus.] 1795, in-12.

II. BRANCHE DE BRETIGNY.

Le fondateur de cette branche, Jean Polier, sieur de Vernand-Dessous et de Gumoëns-le-Châtel (aujourd'hui Bretigny), eut six enfants de sa première femme *Claudine Quisard*, savoir : 1° FRANÇOISE, femme de Jérôme de Treytorrens, doyen de la classe d'Yverdon ; — 2° JEAN-PIERRE-BERNARD, mort jeune, ainsi que 3° JACQUES ; — 4° URBAINE, femme de *Georges de Saussure* ; — 5° MARC, marié, en 1661, avec *Louise Seigneux* et mort sans postérité; — 6° SÉBASTIENNE, alliée à Sébastien de Senarclens, capitaine au service de France. Resté veuf, Polier épousa en secondes noces DOROTHÉE DU GARD, qui lui donna encore trois enfants : — 7° THÉODORE, sieur de Bretigny, capitaine au service de France, qui fut marié deux fois, avec *Sara de Molin*, puis avec *Marie-Catherine Chemilleret*, fille d'*Esaïe Chemilleret*, de Montbéliard, et de *Madeleine Lavisé*, de Dijon. Du second lit naquit JEAN-ABRAHAM, sieur de Bretigny, qui n'eut qu'une fille, ESTHER, de son union avec *Charlotte Loys* ; — 8° MARTHE-LOUISE, femme de Nicolas Manlich ; — 9° JEAN-FRANÇOIS, qui prit le parti des armes et entra comme capitaine dans le régiment de Vatteville au service de France, puis, en 1678, dans celui de Salis, dont il devint colonel, en 1690. Nommé brigadier en 1691, il assista, la même année, au siége de Mons. En 1692, il servit au siége de Namur et combattit avec une rare intrépidité à la bataille

de Steinkerque, où il resta parmi les morts. Sa femme *Anna Locher* ne lui avait donné qu'une fille, qui épousa Jean de Martigny, bourgeois de Lausanne.

POLIGNAC, famille noble de la Saintonge, divisée en deux branches, qui toutes deux ont professé pendant quelque temps la religion réformée.

I. Branche des Fontaines.

Le premier de cette branche qui embrassa le protestantisme est *Elie* de Polignac, que le parlement de Bordeaux comprit dans son arrêt de 1569, avec *Antoine* de Polignac, sieur de Donzac, religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Elie de Polignac avait épousé, en 1539, *Madelaine de La Porte*, et en avait eu six enfants (*Collect. Du Chesne*, vol. 24), savoir : 1° François, sieur des Fontaines, qui suit ; — 2° Pierre ; — 3° Françoise, femme de *Jean Stuart-de-Caussade*, sieur de Saint-Mégrin, dont le nom figure, à côté de celui de son beau-père, dans l'arrêt du parlement de Bordeaux ; — 4° Catherine, femme de *Joseph de Ranconnet*, sieur d'Escoire, et en secondes noces, d'*Annet de Bonnevin*, sieur du Pont ; — 5° Louise, mariée à *Nicolas de Bonnefoi*, baron de Bretauville, gouverneur de Pons ; — 6° autre Louise, épouse de *Jean de La Porte*, sieur de Vieilleville en Angoumois.

François de Polignac prit pour femme, en 1580, *Louise de Lanes*, fille de *Jeannot de Lanes* et d'*Anne Bouchard-d'Aubeterre*, qui le rendit père de six enfants : 1° Léonor, qui suit ; — 2° Charles, mort sans alliance ; — 3° François, qui épousa *Elisabeth Martel* et en eut une fille morte en bas âge ; — 4° Anne, femme d'*Abednago de La Roche-Chandry*, sieur de Clan, fils de *Jean de La Roche-Chandry*, bâtard de Clan ; en secondes noces, de *Jean-Louis de Lignières*, gentilhomme d'Auvergne, et en troisièmes, de *Jacques de Blois*, sieur de Roussillon ; — 5° Elisabeth, alliée, en 1607, à *Elie de Sainte-Hermine*, sieur du Fa ; — 6° Esther, mariée à *Bérard de Ségur*, sieur du Grand-Puch.

Léonor de Polignac, sieur des Fontaines, épousa, en 1617, *Léa de Bonnefoi*, fille de *Jean de Bonnefoi*, gouverneur de Pons. De ce mariage naquirent, outre trois filles : 1° François, qui suit ; — 2° Charles, marquis de Polignac, mort jeune ; — 3° Léonor, vicomte de Polignac, mort au service, ainsi que 4° César, chevalier de Polignac.

François, comte de Polignac, se maria, en 1640, avec *Marie Labbé*, fille de *Jean Labbé*, sieur de Sorlut, qui lui donna deux enfants : 1° François, comte de Polignac, et 2° Anne. Nous ne savons à quelle époque il se convertit, mais il est très-probable qu'il ne professait plus la religion réformée en 1648, lorsqu'il se remaria avec Marie de La Chetardie, sœur du curé de Saint-Sulpice, qui lui donna encore cinq enfants.

II. Branche de Saint-Germain.

François de Polignac, pannetier du roi, prit pour femme, le 12 janv. 1560, *Marie d'Angliers*, dame de Monroy, et en eut, outre une fille, Rachel, qui épousa *François de Grimaldi*, sieur d'Escros, et lui donna une fille mariée dans la famille de *Saint-Simon*, un fils, nommé Gabriel, qui joua un rôle très-considérable dans le parti huguenot.

Gabriel de Polignac, sieur de Saint-Germain-de-Clan, de Monroy et de Comporté, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, se montra, tant qu'il vécut, un défenseur ardent de la cause protestante. Il était entré, très-jeune, en qualité d'enseigne dans la compagnie de gendarmes de *Henri de Condé* ; mais à la mort de ce prince, il avait, à ce qu'il semble, renoncé à la carrière militaire. En 1597, il fut député par la Saintonge à l'Assemblée de Châtellerault, qui le chargea d'une mission en Angleterre. A son retour, le 6 janv. 1598, il fut élu président de l'assemblée ; mais, dès le 25, il fut envoyé dans le Dauphiné avec ordre de

prendre, conjointement avec *Lesdiguières*, *Gouvernet*, *Le Poët*, *Morges*, *Montbrun*, *Saint-Sauveur* et le syndic des églises d'*Alvières*, les mesures nécessaires à la sûreté des villes d'Aigues-Mortes et d'Aubenas. Nommé par l'Assemblée de Sainte-Foy député général des églises avec *Des Bordes-Mercier*, il usa de toute son influence pour empêcher le Synode de Gap d'adopter le fameux article de l'Antechrist; mais ses efforts furent vains. Il ne réussit pas mieux dans ses tentatives pour détourner Henri IV d'entreprendre l'expédition de Sedan. C'est encore en qualité de député général qu'il assista, en 1605, à l'Assemblée de Châtellerault, qui le maintint sur la liste des candidats à la députation; mais la Cour lui préféra *La Noue*. En 1611, il assista de nouveau à l'Assemblée de Saumur, et fut choisi pour un des commissaires chargés de faire exécuter l'édit de pacification (*Fonds de Brienne*, N° 210). En 1616, Saint-Germain fut employé par la reine-mère à négocier la paix avec Condé. Comme il n'est plus parlé de lui, à partir de cette époque, on peut en conclure qu'il mourut vers ce temps. Il avait été marié deux fois, la première, en 1590, avec *Léa Boutaut*, dame de Laubouinière; la deuxième, en 1597, avec *Anne d'Albin-de-Valzergues*, fille de *Louis*, sieur de Seré, lieutenant-général de l'artillerie de France, et de *Renée de Chabanais*, et veuve de *Jean de La Rochefaton*, sieur de Saveilles, dont elle avait une fille, *Jeanne de La Rochefaton*, mariée plus tard dans la maison de *Caumont-La-Force*. Du premier lit naquirent GASPARD, sieur de Laubouinière, mort sans enfants en 1615, et LOUISE, femme de *Henri Poussart*, baron de Fors et du Vigean, puis de *Henri de Clermont-Gallerande*. Du second ne sortit qu'une fille, ANNE, qui épousa *Gaspard de Châtillon*.

POLIGNAC (CLAUDE-ARMAND DE), d'une famille d'Auvergne différente de la précédente, se fit protestant par esprit de vengeance plutôt que par conviction. Quoiqu'il fût l'aîné de la famille, son père, François-Armand de Polignac, voulut le contraindre à embrasser l'état ecclésiastique, dans la vue de laisser son vicomté à un autre fils, qu'il avait eu d'un second mariage, contracté, en 1554, avec Giliberte de Clermont-Tallard. Claude-Armand refusa d'obéir et se jeta dans les rangs huguenots, sous le nom de seigneur de Chalançon. A la mort de son père, en 1562, il s'empara de tout son héritage, mais il n'en jouit pas longtemps; il mourut sans enfants en 1564.

POLIGNY (JACQUES DE), vaillant capitaine huguenot, dans le Dauphiné. Nous ne nous souvenons pas d'avoir rencontré son nom avant 1572. Les historiens du Dauphiné racontent qu'après la Saint-Barthélemy, Gordes essaya inutilement de le convertir, et que Poligny ne montra pas moins de répugnance à embrasser la religion romaine que *Lesdiguières*, *Champoléon* et d'*Ancelle*. On peut conclure de là que Poligny occupait, dès cette époque, une place distinguée sinon parmi les guerriers, au moins parmi les gentilshommes protestants de la province. Plus tard, il se signala parmi les plus intrépides lieutenants de Lesdiguières. En 1580, il fut envoyé au secours de La Mure (*Voy.* I, p. 216). En 1587, il battit la garnison de Sault, secondé par le catholique Rosset ou Rousset, et par *Montrond*. En 1588, Lesdiguières lui confia la défense de Puymore. En 1591, il commanda la cavalerie française à la bataille de Pontcharra. Nommé gouverneur de Gap, il suivit, la même année, Lesdiguières dans son expédition de Provence, et fut tué, en 1592, au siége de Beyne. En 1623, nous trouvons encore un Poligny parmi les officiers de Lesdiguières; était-ce un de ses fils?

Une autre famille noble du nom de Poligny, et également protestante, habitait aux environs de Paris. En 1660, le parlement condamna le seigneur de Poligny à faire effacer les litres funèbres posés, par ses ordres, dans l'é-

glise paroissiale du lieu à l'occasion de la mort d'un de ses parents, et en 1685, quatre mois seulement avant la révocation, *Diane de Poligny*, femme de *Jacques Du Bois*, sieur de Saint-Mandé, fut enterré au cimetière de Charenton, accompagnée à sa dernière demeure par *Casimir Prévost*, sieur de Lilo, qui devait, bientôt après, renier sa religion (*Reg. de Charenton*).

POLTROT (Jean), sieur de Méré ou de Mérey, gentilhomme de l'Angoumois, avait été élevé comme page dans la maison de *François Bouchard*, baron d'Aubeterre. Une partie de sa jeunesse s'était écoulée en Espagne. Pendant son séjour dans ce pays, il en avait appris la langue qu'il parlait avec pureté, en sorte que, sa petite taille et son teint basané y aidant, il pouvait facilement passer pour un espagnol. A son retour en France, il avait été employé en qualité d'espion dans la Picardie pendant la guerre contre l'Espagne. Plus tard, il avait embrassé la Réforme, était entré dans la conjuration d'Amboise et avait été emprisonné comme complice de *La Renaudie*, son parent.

D'après le portrait que La Popelinière trace de lui, Poltrot était « un petit homme, mais d'esprit fort vif, tenant de l'esventé néantmoins, du téméraire et indiscret jusques à ne trouver rien impossible. » D'Aubigné le qualifie aussi « d'homme hasardeux et vantard. » On conçoit qu'une tête ardente et légère comme la sienne se soit exaltée à la lecture des éloges prodigués dans l'Ancien-Testament aux libérateurs du peuple de Dieu, et que le jeune fanatique ait pu se croire appelé à jouer le rôle des Aod, des Jahel et des Judith, en délivrant ses coreligionnaires du duc de Guise, objet de leur haine implacable depuis le massacre de Vassy. Dans une des conférences qui eurent lieu en Dauphiné entre *Des Adrets* et Nemours, la conversation étant tombée sur la mort du roi de Navarre, on l'entendit s'écrier, en agitant le bras droit : Cela ne mettra pas fin à la guerre; mais il faut avoir le chien au grand collier. Interrogé de qui il entendait parler : C'est du grand Guisard, répondit-il; voilà le bras qui fera le coup. Cette anecdote, rapportée par Bèze, prouve que Poltrot méditait l'assassinat du duc de Guise avant d'être mis en rapport avec *Coligny*. D'Aubigné raconte également qu'il « disoit à qui vouloit l'ouïr son dessein de tuer le Guisard, montroit des balles fondues exprès, et par là se rendoit ridicule. »

A cette date, Poltrot servait dans les chevau-légers de *Soubise*, qui commandait à Lyon pour le parti protestant. Sans prêter une grande attention à ses propos, dont chacun riait comme de pures fanfaronnades, dans la persuasion que s'il avait réellement formé le projet de tuer Guise, il ne l'aurait pas publié sur les toits, le gouverneur de Lyon envoya le sieur de Méré à Orléans, porteur d'une dépêche pour l'amiral. Ayant entendu vanter son adresse comme espion par *Pas-Feuquières*, Coligny accepta les services de Poltrot, lui donna de l'argent pour acheter un bon cheval, et le laissa à *Andelot*, lorsqu'il prit la route de la Normandie. Vers la fin de janvier, Poltrot se rendit au camp catholique et se fit présenter au duc de Guise, comme un transfuge. Accueilli sans défiance, il commença sur-le-champ son métier d'espion.

Malgré l'énergie et l'activité admirables qu'Andelot déployait, Orléans était sur le point de succomber. Guise allait enfin recevoir la grosse artillerie qu'il attendait avec impatience, et il se tenait pour si certain du succès qu'il avait déjà fait part à la reine-mère de son intention « de tout tuer dans la ville et de la raser jusqu'à y semer du sel. » L'attaque des îles de la Loire devait avoir lieu dans la nuit du 18 au 19 février. Poltrot le savait; il crut qu'il était temps d'agir. Dans la journée du 18 fév., il se prépara à l'assassinat par la prière, suppliant Dieu « de changer son vouloir si ce

qu'il vouloit faire lui étoit désagréable, ou si non, de lui donner force et constance. » Le soir venu, persuadé qu'il était l'instrument de la volonté divine, il alla attendre le duc de Guise au carrefour d'Olivet, lui tira à six pas un coup de pistolet chargé de trois balles, l'atteignit près de l'aisselle, au défaut de la cuirasse, et s'enfuit à toute bride à travers les bois. « Troublé par la grandeur du fait qu'il venoit de commettre, » il courut toute la nuit, et le lendemain matin, il se retrouva presque au point d'où il était parti. Son cheval était harassé. Force lui fut de s'arrêter pour prendre un peu de repos. Il se retira donc dans une grange où il s'endormit. Découvert par quelques soldats, son air inquiet et effaré leur inspira des soupçons; ils l'arrêtèrent et le conduisirent au camp catholique. Dès le 21, la reine-mère le fit interroger en sa présence. Il dit ou on lui fit dire tout ce qu'on voulut. Il accusa de complicité non-seulement Coligny et *Bèze*, mais *La Rochefoucauld*, *Soubise* et d'autres chefs huguenots. Dès le lendemain, il fut livré au parlement de Paris qui, malgré les instances de l'amiral, se hâta de lui faire son procès. Dans ses derniers interrogatoires, il démentit en partie ce qu'il avait affirmé, et varia au point d'ôter toute valeur à ses premières allégations. Après avoir subi une question effroyable, il fut condamné, par arrêt du 18 mars, à être tenaillé et tiré à quatre chevaux. La sentence fut exécutée le jour même. « Il souffrit beaucoup avant que de mourir, lit-on dans un écrit contemporain; car d'autant qu'il avoit varié en la déposition, après avoir enduré les tenailles ardentes et la dure secousse des chevaux, il fut détaché et relevé pour l'examiner de nouveau. » Après un nouvel interrogatoire, le malheureux fut abandonné au bourreau. Et comme les chevaux ne pouvoient le démembrer, parce qu'il avoit les membres gros, nerveux et fortement attachés, on lui donna plusieurs coups de coutelas sur les jambes et les bras pour les détacher du tronc; puis on lui coupa la tête, et le corps mutilé fut réduit en cendres.

Poltrot mourut « avec une merveilleuse constance, étant bien assisté de Dieu, » lit-on dans un écrit huguenot. Convaincus, par l'autorité de la Bible, que le tyrannicide inspiré du Ciel est un acte légitime et glorieux, les Huguenots acceptèrent le fait accompli comme un juste jugement de Dieu; quelques-uns allèrent jusqu'à célébrer la mort de Poltrot à l'égal de celle d'un martyr. Peut-on les en blâmer bien sévèrement, lorsqu'on voit, à peu près vers le même temps, la cour de France offrir, par la main de la justice, une prime à l'assassinat politique, et le pape Pie V pousser au meurtre de la reine Elisabeth et s'écrier qu'il vendrait les calices des églises et jusqu'à ses habits pour faire réussir une entreprise si sainte et d'une si haute importance « pour le service de Dieu et le bien de son Eglise. » Le fanatisme est également dangereux dans tous les partis; il affaiblit le sentiment moral, et bouleverse toutes les notions du droit et du devoir.

POLYANDER. *Voy.* KERCKHOVEN.

PONAT (ANDRÉ), conseiller au parlement de Grenoble, qu'il ne faut pas confondre, à ce qu'il paraît, avec *Antoine Ponat*, conseiller au même parlement, qui accompagna *Crussol* en Provence (*Voy.* IV, p. 128), était, selon Chorier, le second fils de Pierre Ponat, sieur de Vif, conseiller au parlement du Dauphiné (1). Il embrassa de bonne heure les doctrines évangéliques, ainsi que son frère cadet *Jean*, et devint, en quelque sorte, le chef du parti huguenot à Grenoble. Lorsque *Des Adrets* reprit cette ville sur les Catholiques (*Voy.* II, p. 111), il l'en nomma gou-

(1) Chorier ne parle pas d'Antoine Ponat, mais bien de Pierre Ponat, frère aîné d'André, qui fut aussi conseiller au parlement de Grenoble, et qui resta attaché, tout semble le prouver, à la religion catholique.

verneur en remplacement de *Jean Des Vieux*, sieur de Brion. D'autres écrivains affirment que ce fut non pas à André, mais à Jean Ponat, qu'il confia la défense de cette place importante ; du reste, tous s'accordent à reconnaître que le choix du baron pouvait être plus judicieux. Ponat n'était pas capable de remplir une charge militaire qui exigeait autant de fermeté et de courage que de prudence et de vigilance. Il laissa prendre le château de La Bussière, où commandait *Cæsard*, et sans le valeureux *La Coche*, Grenoble serait certainement retombé au pouvoir de Maugiron. Son incapacité notoire décida *Des Adrets* à lui ôter le commandement; il mourut peu de temps après, sans laisser d'enfants de sa femme *Antoinette de Salvaing*. Son frère Jean, qui seconda vaillamment La Coche dans la défense de Grenoble, ainsi que son cousin, le trésorier *François Ponat*, eut un fils de son union avec *Marguerite de Colonge*. Ce fils, nommé Louis, épousa *Françoise de Vienne*, qui le rendit père de deux enfants, Abel et Jacques, sieur d'Argondières, sur qui nous ne possédons aucun renseignement. L'un d'eux (sinon tous les deux) n'aurait-il pas quitté la France, et ne faudrait-il pas regarder comme un de ses descendants Georges-Guillaume Ponat, né, le 29 sept. 1647, à Hanovre, recteur de l'école d'Osnabruck, connu par diverses publications, ainsi que son fils Georges-Léopold, né en 1686 à Osterrode et corecteur de la même école? Le nom de ces deux professeurs semble indiquer une origine française.

PONS, nom d'une des plus grandes maisons de la Saintonge, aussi illustre par son ancienneté que par l'étendue de ses possessions.

Antoine de Pons, comte de Marennes, baron d'Oléron, conseiller d'Etat et privé, chambellan du roi, gouverneur de la Saintonge, né en 1510, se distingua dans les guerres d'Italie sous François I. Nommé chevalier d'honneur de *Renée de France*, il accompagna cette princesse à Ferrare, et ce fut à sa cour qu'il s'unit, en 1533, par les liens du mariage avec *Anne de Parthenay* (*Voy.* VI, p. 340). De retour en Saintonge, les deux époux, que *Calvin* avait convertis aux doctrines évangéliques, s'appliquèrent à propager les opinions nouvelles parmi leurs vassaux. Le sire de Pons surtout déploya un zèle admirable, tant que sa femme vécut; mais après sa mort, son ardeur se refroidit considérablement, et une nouvelle alliance qu'il contracta, en 1556, avec Marie de Montchenu, « une des plus diffamées damoiselles de France, » au rapport de *Bèze*, changea complétement ses sentiments : il proscrivit la religion protestante avec autant de rigueur qu'il avait mis d'activité à la répandre. Lorsque la guerre civile éclata, Antoine de Pons s'étant naturellement déclaré pour les triumvirs, *La Rochefoucauld* lui enlèva sa ville, le 2 oct. 1562 ; mais les revers du parti huguenot l'ayant bientôt remise en son pouvoir, le sort des Protestants de Pons devint plus misérable que jamais : leur seigneur fit retomber sur eux tout le poids de sa colère. Le châtelain *Vincent Matthieu* n'échappa à la mort que par une prompte fuite. Les ministres *Otrand*, de Pons, *Jean Sauses*, de Saintes, *Henri Morel*, de Saujon, réussirent pareillement à se soustraire à sa fureur; mais d'autres furent moins heureux. Tant que leur terrible seigneur vécut, la condition des Protestants de Pons fut si triste, que les Catholiques les appelaient les « Huguenots souffrants, » à ce que rapporte M. Crottet. De son premier mariage, Antoine de Pons eut cinq enfants, mais une seule, Anne, paraît avoir persisté dans la religion réformée. Elle épousa, en 1559, *François Martel*, sieur de Lindebeuf.

Antoine de Pons était fils de François de Pons et de Marguerite de Coëtivy. Son frère, *Jacques*, baron de Mirambeau, fut marié trois fois; mais il n'eut pas d'enfants de sa première femme, qui était de la maison de Belleville. La seconde, Jacquette de Lansac, lui

donna trois fils : 1° FRANÇOIS, qui continua la branche de Mirambeau; — 2° Gabriel, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; — 3° PONTUS, auteur de la branche des seigneurs de La Case ou La Caze. De la troisième, Jeanne de Gontaut, qu'il avait épousée en 1534, naquirent : 4° JEAN, sieur de Plassac, qui fit souche; — 5° ANTOINE, sieur de Berneuil, qui fut quelque temps gouverneur de Bourg-sur-Dordogne, en 1562, et de Pons, en 1568, pour le parti protestant, et qui mourut sans postérité; — 6° ANNE, mariée dans la famille de *Pierre-Buffière*; — 7° Antoinette, femme, en 1553, de Foucaud de Gaing, baron de Linars.

I. BRANCHE DE MIRAMBEAU.

François de Pons, baron de Mirambeau, seigneur de Mortagne, fut nommé, en 1562, lieutenant de *La Rochefoucauld* en Saintonge. Dans le but de seconder les opérations de *Duras*, il fit enlever Talmont par son lieutenant *Forteau*, de Soubise, et lui-même se rendit maître, par intelligence, de Bourg-sur-Dordogne, où il laissa pour gouverneur son frère Antoine, qui, peu de temps après, fut battu par les Catholiques, pris et conduit à Bordeaux. Ayant échoué dans une tentative pour s'emparer de Blaye, Mirambeau reprit le chemin de sa province natale, défit près de Sansac une bande de paysans qui espéraient de lui couper la retraite, et rentra heureusement en Saintonge, sans essayer de pousser plus loin ses succès. Il ne paraît pas qu'il ait exercé aucun commandement dans la seconde guerre; mais il joua un rôle actif, sinon glorieux, dans la troisième; aussi le parlement de Bordeaux ne manqua-t-il pas de le comprendre dans son fameux arrêt. Après avoir assuré au parti huguenot la possession de Saintes, dont les habitants réformés lui ouvrirent les portes, il alla rejoindre *Coligny*, qui, au mois de juillet 1569, lui confia la défense de Lusignan. Mirambeau répondit assez mal à la confiance de l'amiral. Il rendit, sans coup férir, cette place qui était regardée presque comme imprenable, alléguant pour sa justification qu'il manquait de munitions de guerre et qu'il ne pouvait attendre de secours d'aucun côté, après le désastre de Moncontour. Lorsque l'armée protestante passa dans le Languedoc, il resta en Saintonge, sous les ordres de *La Noue*, qu'il suivit à la levée du siége de Rochefort.

Nous avons parlé ailleurs (*Voy.* VI, p. 288) de la part que Mirambeau prit à la levée de boucliers de 1574. Député en Cour, l'année suivante, pour travailler à la paix, il remplit fidèlement sa mission et ferma l'oreille à toutes les propositions de la reine-mère, qui espérait l'induire à signer un traité particulier. A son retour à La Rochelle, sans témoigner de ressentiment de l'atteinte qui avait été portée, pendant son absence, à ses droits sur Brouage, il se joignit franchement à *Condé* pour entraîner les Rochellois dans la confédération. Néanmoins le prince, qui n'ignorait pas que le roi lui avait proposé déjà plusieurs fois de lui vendre Brouage, conçut des soupçons, et il força en quelque sorte Mirambeau à lui remettre entre les mains cette place importante pour trois mois. Les trois mois expirés, il lui rendit loyalement sa ville; mais lorsque François de Pons partit de nouveau pour les Etats de Blois, auxquels il avait été député avec *Bénac* et *Chauvin*, ses craintes le reprirent. Il se saisit de Brouage et y mit *Balsac* pour gouverneur. Cette espèce de spoliation indigna Mirambeau, qui, dans le même temps, donnait à la Cause des gages incontestables de son dévouement, en protestant avec énergie devant les Etats, au risque de sa liberté ou même de sa vie, contre la révocation du traité de paix, dit de Monsieur, et l'abolition du culte réformé. Il voulut reprendre sa ville par la force. Il avait pour lui le bon droit, et personne, surtout dans ces temps de désordres et de violences, n'aurait songé à le blâmer, s'il n'avait pas sollicité le secours des Ligueurs. Comptant sur

un mouvement en sa faveur de la part des habitants qui l'aimaient beaucoup, il s'approcha de Brouage à la tête de quelques troupes; mais *Montgommery* déjoua ses projets par sa vigilance. Vivement poursuivi par *Condé*, il fut réduit à s'enfermer dans le château de Mirambeau, où il aurait été pris, sans l'arrivée de Mayenne, qui força le prince à battre en retraite. Dès lors, il n'est plus question dans l'histoire du baron de Mirambeau, qui prolongea pourtant ses jours au-delà de 1581. Il avait été marié quatre fois : en premières noces, avec *Françoise Geoffroy*, de la maison de Dampierre près de La Rochelle; en secondes, avec *Madelaine Du Fou*; en troisièmes, avec *Françoise de Chabanais*, et en quatrièmes, avec *Marguerite de Pierre-Buffière*, veuve du sieur de *Bourzolles* (1). Du premier lit naquirent JACQUES, qui continua la descendance, et LOUISE, femme de *Jean de Rabaine*, sieur d'Usson; du second, GÉDÉON, baron du Vigean, tué à l'entreprise d'Anvers en 1583, sans avoir été marié, et ESTHER, dame du Vigean, qui épousa *Charles Poussart*, sieur de Fors.

Jacques de Pons, baron de Mirambeau, que le père Cotton essaya vainement de séduire, en 1609, n'a joué aucun rôle dans les affaires des églises. Il était gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et depuis quatre ans, conseiller d'Etat et privé, lorsqu'il mourut en 1618. Il fut marié deux fois, avec *Marie de La Porte*, de la maison de Champniers en Périgord, puis avec *Jeanne Bouchard-d'Aubeterre*, veuve de *Louis de La Rochefoucauld*. Il n'eut pas d'enfants de sa seconde femme, et la première ne lui donna que des filles : 1° MADELAINE, femme, en 1600, de *Gabriel de Saint-Georges*, baron de Couhé, puis en 1616, d'*Armand d'Escodéca*, qui devint marquis de Mirambeau par ce mariage; — 2° LOUISE, mariée à *N. de Chastillon*, sieur de La Porte, en Angoumois; — 3° MARIE, baptisée à Pons, en 1588 : parr., *François de Polignac*, sieur des Fontaines, marr., *Isabeau de Sainte-Maure*, dame de Jonzac; et mariée successivement à *Paul d'Espagne*, sieur de Vénevelle, puis, en 1618, à *Géléon de Preissac*, sieur de Lioncel; — 4° JEANNE, présentée au baptême, en 1589, par *Bretauville* et Mlle de *Rioux*; — 5° ESTHER, née en 1592, qui eut pour parrain *Gabriel de Polignac*, sieur de Saint-Germain, et pour marraine *Esther de Pons*, et qui épousa *Raphaël de Fournel*, sieur de Grateloup; — 6° HENRIETTE, femme, en 1611, de *René Du Lau*, sieur de Sellettes, fils de *Josias*, sieur de La Côte, et *d'Esther Goumard*.

(1) En 1682, la famille des *Bourzolles*, marquis de Carlus, professait encore la religion réformée. Elle avait droit d'exercice au château de Berbières (*Arch. gén.* TT. 287).

II. BRANCHE DE LA CAZE.

Pontus de Pons, sénéchal des Landes et de Marsan, fit ses premières armes, comme porte-enseigne, dans une compagnie de lansquenets. Il s'attacha à *Antoine de Bourbon* et mérita l'estime et la confiance de *Jeanne d'Albret*, qui le choisit pour gouverneur de son fils; mais la jalousie des courtisans lui causa tant de désagréments, qu'il donna sa démission, dès 1566, et se retira dans son château de Saintonge (1). M. Massion prétend qu'il y finit tranquillement ses jours au sein du bonheur domestique; c'est une erreur. La Caze prit une part active à la troisième guerre de religion (*Voy.* III, p. 393). C'est lui qui fut chargé de discuter avec Biron, l'envoyé du roi, les premières bases d'un traité de paix après la bataille de Moncontour. Laissé en qualité de gouverneur dans le Languedoc par *Coligny*, il fit son entrée à Castres, le 17 juill. 1570. Après la Saint-Barthélemy, nous le trouvons à la tête du parti protestant dans le Béarn (*Voy.* I, p. 134), terrifiant la Gascogne par de sanglantes représailles. En 1574, secondé par

(1) Il fut remplacé auprès du jeune prince de Béarn par le sieur de *Beauvoir*, qui fut une des premières victimes de la St-Barthélemy.

son frère *Plassac*, par *Monguyon*, d'*Usson*, *Bretauville*, *Pontlevin* (aliàs *Poulevain*), *Saujon*, il se saisit de Pons, Royan, Tonnay-Charente, Talmont, Saint-Jean-d'Angle, Rochefort, et de quelques autres villes de la Saintonge, puis il marcha, avec *La Noue*, au secours de Fontenay-le-Comte, que *Saint-Etienne* défendait vaillamment. Peu de temps après, il fut tué, dit d'Aubigné, « par des canailles qui parlementoient en une meschante maison de vilage et lesquels il vouloit sauver. » Le même écrivain, qui l'appelle le plus excellent de ses capitaines, affirme que personne ne le surpassait en probité, en savoir, en sagesse naturelle, en expérience et en valeur. Dans son Histoire de Rochefort, Théodore de Blois lui rend ce témoignage, « qu'il joignoit à un grand courage un esprit cultivé par les belles lettres. » On trouva sur lui cette épitaphe, qu'il s'était faite à lui-même :

Desine migrantem lugere, viator et hospes,
Non careo patriâ, me caret illa magis.

D'Aubigné l'a traduite ainsi :

Passant, ne pleure que pour toi,
Si je passe en meilleure vie;
Je n'ay besoin de ma patrie,
Mais elle aura faute de moi.

Pontus de Pons avait épousé *Françoise de Marsan*, qui lui donna cinq enfants : 1° JACQUES, qui suit ; — 2° JEAN, sieur de Montgaillard, mort sans postérité ; — 3° ANNE ; — 4° JEANNE ; — 5° SUSANNE.

Jacques de Pons, marquis de La Caze, a joué un grand rôle dans les assemblées politiques des Huguenots. Il fut député, en 1595, à celle de Saumur, et en 1597, à celle de Châtellerault, qui le chargea de poursuivre la vérification de l'édit de Nantes, pensant peut-être ne pouvoir faire un choix plus agréable au roi que celui d'un seigneur qui, en 1594, lui avait porté, au nom de l'assemblée de Jarnac, le serment de fidélité de la noblesse protestante de la Saintonge, de l'Aunis et de l'Angoumois (*Voy.* III, p. 308). En 1605, La Caze fut député de nouveau par la Saintonge à l'Assemblée politique de Châtellerault, qui l'élut président, en lui donnant *Pacard*, ministre de La Rochefoucauld, pour adjoint, et *Des Fontaines*, pour secrétaire. Le but apparent de la convocation de cette assemblée était l'élection des députés généraux ; mais les méfiances réciproques des Huguenots et de la Cour, surexcitées par l'affaire du duc de *Bouillon*, compliquaient beaucoup la situation. La question des places de sûreté surtout était grave et exigeait une prompte solution. D'un côté, le Conseil du roi, voulant en diminuer le nombre, se disposait à en retrancher d'un seul coup toutes les places des particuliers, et par conséquent Sedan ; de l'autre, les Réformés, loin de se montrer disposés à céder sur ce point, prétendaient non-seulement conserver, pendant quelques années encore, toutes les places qu'ils tenaient, mais faire comprendre, parmi les places de sûreté, celles où le roi avait placé des gouverneurs protestants et celles qui appartenaient à des néophytes. Concilier des prétentions aussi opposées, n'était pas facile ; ce fut *Rosny* qui se chargea de la négociation (*Voy.* II, p. 249).

La première séance, qui eut lieu le 26 juillet, fut consacrée à la vérification des pouvoirs. Furent admis, comme représentants du Bas-Languedoc : *Gasques*, min. du Vigan, *Tristan de Brueys*, sieur de Saint-Chaptes, de *Poux*, premier consul de Montpellier, et *Ferrier*, min. de Nismes ; — du Haut-Languedoc : *Lupé-de-Maravat*, gouverneur de Mauvesin, de *Castelfranc*, ministre, et *Rotolp-de-La Devèze*, avocat à la Chambre de l'édit ; — de la Basse-Guienne : de *Vivans*, de *Masparaut*, min. de Nérac, et *Maniald*, avocat au parlement de Bordeaux ; — de la Saintonge : de *Jarnac*, de *La Caze*, de *Rioux*, *Pacard* et *Du Vigier*, tous deux ministres, et *Roy*, avocat au présidial de Saintes. La Rochelle avait envoyé *Mirande*, échevin, et *Barbot*, un de ses pairs. Les députés du Poitou

furent : de *Vérac*, baron de Couhé, *La Tabarière*, baron de Sainte-Hermine, de *Bessay*, gouverneur de Talmont, d'*Aubigné*, gouverneur de Maillezais, *Suzannet*, sieur de La Forêt, *La Milletière*, maître des requêtes de l'hôtel de Navarre, *Des Fontaines* ou de *Fontaines*, *Rivet*, min. à Thouars, et *Chauffepié*, ministre à Niort ;—ceux de l'Anjou : *Du Pont* ou de *Ponts*, baron de Montfort, *Fleury*, min. de Baugé, et d'*Haumont*, conseiller du roi et son avocat à Saumur ; — ceux de la Bretagne : *Jean de La Rochère*, sieur de La Morinaye, et *Jacques Le Maistre*, sieur de Cherhal ; — ceux de la Normandie : *Courtomer* et *Du Hamel*, sieur du Parc, conseiller du roi au siége présidial d'Alençon ;—ceux de l'Orléanais : *Du Faur*, gouverneur de Gergeau, et *Dorival*, ministre à Sancerre ; — ceux de l'Isle-de-France : *Pierre Du Moulin*, min. à Paris, et *Bedé*, sieur de La Gormandière, avocat au parlement ;— ceux de la Bourgogne : le baron de *Conforgien*, *Armet*, avocat au parlement, *Du Noyer*, sieur de Joncy. Enfin le Vivarais se fit représenter par de *Sergat* (aliàs *Sarjat* et *Sergas*), et de *La Motte*, min. de Villeneuve ;— le Dauphiné par de *Comps* et *Du Cros*, et la Provence par le cadet de *Puimichel*, *Codur*, min. de Riez, et *Ressent* ou *Récent*, min. de Mérindol. Leurs pouvoirs vérifiés, tous les députés prêtèrent le serment d'union, puis l'assemblée envoya complimenter Rosny, qui répondit « qu'il estoit venu de la part de S. M. pour donner aux églises réformées le contentement qu'elles sauroient désirer sur les demandes qu'elles auroient à faire. » Sur cette assurance, on vota, séance tenante, une demande de prorogation pour huit ans, relative à la garde des places de sûreté. Le lendemain, Rosny se rendit à l'assemblée et l'invita, au nom du roi, à procéder sans délai à l'élection de six candidats, parmi lesquels S. M. en choisirait deux pour députés généraux, en ajoutant que, bien que la résidence des députés en Cour ne fût portée ni par l'édit, ni par les articles secrets, ni par les brevets, le roi accorderait cette résidence, si l'assemblée se conformait à ses intentions. Le 28, après avoir voté des remercîments aux députés-généraux, qui furent « grandement loués de leur fidélité et diligence, » l'assemblée considérant le préjudice qu'éprouveraient les églises, « si elles n'estoient en pleine liberté soit pour le nombre, soit pour le choix des personnes, » chargées de la députation générale, envoya de *Poux*, d'*Aubigné* et de *Vivans* faire des représentations à Rosny ; cependant sur la promesse réitérée du ministre de Henri IV « qu'il avoit chargé de donner tout contentement, » elle céda, mais sous la condition que les pouvoirs des députés généraux ne dureraient qu'un an, que les quatre sur qui le choix du roi ne se porterait pas n'auraient aucun droit à intervenir dans les affaires des églises, et qu'une assemblée politique serait convoquée, au bout d'un an, pour procéder à l'élection directe de deux députés seulement. Rosny ayant souscrit à ces conditions et s'étant engagé à les faire accepter par le roi, la liste des six candidats fut votée le 1er août. Ceux qui réunirent le plus de suffrages furent *La Caze*, *La Noue*, *Saint-Germain*, *Des Bordes*, *Roy* et *Mirande* ; mais ce dernier s'étant excusé, on lui substitua *Du Cros*. Sur la demande des députés de La Rochelle, l'assemblée promit de joindre ses prières aux leurs pour qu'atteinte ne fût plus portée aux priviléges de la ville par l'établissement de nouveaux impôts ; c'est le seul de ses votes qui soit étranger aux affaires des églises (1). Enfin, après avoir fortement recom-

(1) Il fut sans doute provoqué par *La Caze*, qui prit une part plus ou moins directe au soulèvement des Croquants, à ce qu'on peut conclure d'une lettre de Mornay, datée de 1595 : « Ceux de la Saintonge d'une et d'autre religion sont en armes contre M. du Massais [lieutenant du roi en Angoumois]... Pour la direction de ce remuement sont nommés, de la part de ceux de la Religion, les sieurs de *Monguion*, de *La Caze*, de *La Chaise* et de *Saint-Surin*. »

mandé aux provinces de veiller sur les places de sûreté « qui sont pour ceux de la religion de telle importance qu'il leur est humainement presque impossible de subsister en paix sans icelles, » et décidé qu'en cas que le roi ne jugeât pas à propos de convoquer une assemblée politique dans un an, le synode national continuerait les députés généraux dans leurs fonctions ou en élirait d'autres, l'assemblée se sépara, le 8 août, emportant dans les provinces le brevet qui prorogeait la garde des places de sûreté pour quatre années.

La Caze assista encore, en 1611, à l'Assemblée politique de Saumur, qui l'envoya, avec *Courtomer*, *Ferrier*, *Mirande* et *Armet*, porter en Cour le cahier des plaintes. La reine-mère reçut très-gracieusement les députés, mais elle refusa de répondre au cahier avant la dissolution de l'assemblée. L'année suivante, il remplit les fonctions de commissaire pour l'exécution de l'édit dans la Guienne (*Arch.* TT. 242). C'est la dernière fois qu'il intervint d'une manière active dans les affaires des églises. Lorsque l'Assemblée de La Rochelle ralluma la guerre civile, en 1621, il s'empressa de lui écrire pour protester de son zèle et demander à être employé dans l'occasion; cependant quand il vit que, malgré ses pressantes instances, il n'en recevait aucun secours, il ne voulut point s'exposer à la honte de rendre sans résistance la ville où il commandait, et il quitta Pons, dont la défense fut confiée au marquis de *Châteauneuf* (Voy. VIII, p. 238). La date de sa mort ne nous est pas connue. De son mariage avec *Judith de Montberon* étaient nés six enfants : 1° JEAN-JACQUES, qui suit; — 2° LOUIS, baron de Montgaillard, qui servit en Hollande et en France, et mourut en 1635 (1); — 3° JULIE, femme de *Pierre de La Tour*, baron de Regniès; — 4° JEANNE, mariée, en 1605, à *Isaac de La Rochefoucauld*, sieur de Roissac; — 5° SYLVIE, épouse de François de Fumel, baron de Montaigu; — 6° GABRIELLE, mariée, en 1618, à *Gui de Bénac*, premier baron du Périgord.

Jean-Jacques de Pons, marquis de La Caze, n'était encore, en 1619, que capitaine de chevau-légers; mais plus tard, il s'éleva au grade de mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie et de capitaine de 50 hommes d'armes, et devint conseiller d'Etat. Quoique attaché à sa religion, il ne prit part que pendant peu de temps aux dernières guerres civiles. Il a raconté lui-même (1) les motifs qu'il eut de s'éloigner de *Rohan*, sur l'invitation de qui il s'était rendu à Montauban, au mois de mars 1625, avec l'assurance du commandement de la cavalerie légère et du gouvernement de la ville. Son zèle commença à se refroidir, lorsqu'il vit, au bout d'un mois, « que nul homme de condition ne s'était joint au parti » et que, d'un autre côté, la bourgeoisie était opposée à la guerre. Non-seulement *Ollier* et ses collègues, *Charles* et *Delon*, prêchaient contre la reprise des hostilités; mais les magistrats de Montauban venaient d'envoyer de *Rougeroux*, avocat du roi, à Rohan, pour l'inviter à suivre autant que possible la voie des négociations. Le traité que Rohan conclut avec l'Espagne, augmenta encore son mécontentement, qui fut au comble, lorsqu'il apprit que *Saint-André-Montbrun* avait plus de chances que lui pour obtenir le gouvernement de Montauban. Il se hâta de se rendre à Castres où Rohan était alors; mais il ne put tirer du duc aucune promesse positive. Il retourna donc à Montauban fort irrité; bientôt même, craignant d'être arrêté, il en sortit secrètement. Il rentra pourtant dans la

(1) Ne serait-il pas identique avec *Louis de Pons*, baron de Flex, qui eut, de son union avec *Sara de Pottier*, une fille, SARA, mariée, en 1653, avec *Jacques de Londy*, major d'un régiment de cavalerie, fils de *Daniel de Londy* et de *Rachel Rousseau*? (Reg. de Charenton).

(1) Dans son *Verbal sur les affaires de Montauban et mouvemens en* 1625, pièce msc. qui fait partie du vol. 914. 11 du Fonds S. Germain franç. à la Biblioth. nationale.

ville, lorsqu'elle se fut déclarée, ayant honte, dit-il, de se retirer à la veille de la guerre. Lors de l'émeute qui mit Montauban au pouvoir de *Saint-André-Montbrun* (Voy. IV, p. 467), La Caze fut retenu prisonnier; mais on lui rendit la liberté au bout de quelques jours. Il alla rejoindre Rohan, qu'il suivit dans quelques-unes de ses expéditions; puis n'obtenant pas de lui le commandement qu'il désirait, il finit par prendre le parti de déposer les armes, et il resta dès lors étranger aux affaires des églises; au moins n'avons-nous plus rencontré son nom. Il avait épousé, en 1608, *Anne-Charlotte de Parthenay*, dame de Genouillé, fille unique d'*Arthus de Parthenay*, mort en 1625, et de *Susanne de Saint-Georges*, qui lui donna cinq enfants : 1° ISAAC-RENAUD, qui suit ;—2° PONS, auteur de la branche de Roquefort, qui ne paraît pas être restée fidèle à la religion réformée ;—3° SUSANNE, femme de *Philippe de Loubie*, sieur de La Gastevine; — 4° RENAUD, marquis de Thors, dont nous parlerons après son frère ; — 5° BONNE, appelée aussi *Judith*, qui, introduite à la Cour par la duchesse d'Aiguillon, changea de religion et devint fameuse par ses galanteries à la Cour du jeune Louis XIV. Elle mourut fille en 1664.

Isaac-Renaud de Pons, marquis de La Caze, mourut à Paris et fut enterré au cimetière des Saints-Pères, le 29 oct. 1652 (*Reg. de Charenton*). De son mariage, célébré en 1645, avec *Marie de La Madelaine*, veuve de *Cyrus-Antoine de Saint-Simon*, marquis de Courtomer, naquirent, selon le Mercure de France : 1° ISAAC-RENAUD, marquis de La Caze, mort le 6 nov. 1721 ; — 2° EMARD, comte d'Aunay, capitaine de vaisseau, mort sans postérité ; — 3° JACQUES-HENRI, marquis de La Caze, gouverneur de Cognac, mort en 1701. D'après les Reg. de Charenton, qui l'appellent *Renaud*, tout court, l'aîné était venu au monde le 3 déc. 1646. Ne serait-ce pas lui, plutôt que son oncle Renaud (en admettant que ce Renaud ait existé), qui aurait épousé, en 1670, *Judith de La Rochefoucauld*, veuve de *Charles Poussart*, sieur de Linières, et donné, ainsi que sa femme (*Voy.* VI, p. 357), un bel exemple de constance à la révocation? Une généalogie msc. (*Fonds St.-Magloire*, N° 161), qui paraît dressée avec soin, ne donne, en effet, que deux fils à Jean-Jacques de Pons; elle ne parle pas du troisième, Renaud, que nous avons mentionné d'après Courcelles; or Courcelles a commis de si étranges confusions dans sa notice sur la famille de Pons, qu'une erreur de plus ne nous surprendrait pas. Quoi qu'il en soit, le marquis de Thors, qu'on avait chicané sur le droit d'exercice à Doubet dès 1682 (*Arch. gén.* TT. 287) (1), fut enfermé à la Bastille, en 1686, comme huguenot (*Ibid.* E. 3372). Le convertisseur Gerbais, désespérant de le convertir, « ses préjugés l'aveuglant à ne pouvoir s'en guérir, » à ce qu'il écrivait à La Reynie (*Suppl. franç.* 791. 3), on voulut essayer si d'autres ne seraient pas plus habiles, et l'on transféra successivement M. de Thors au couvent de Saint-Magloire et à Saint-Lazare (*Arch.* E. 3373) ; puis, son opiniâtreté persistant, on l'expulsa en 1688 (*Ibid.* E. 3374). Nous avons déjà dit que sa femme fut également conduite à la frontière. On exila aussi sa fille, qui fut chassée de France avec une demoiselle *Fradin*, le 24 sept. 1688 (*Ibid.* E. 3374); elle se nommait HENRIETTE. Quant à ses deux fils, ils montrèrent apparemment moins d'*entêtement*. L'aîné, LOUIS-GUY, devint colonel du régiment de Flandres. Son frère s'appelait AUGUSTE-FRANÇOIS.

III. BRANCHE DE PLASSAC.

Jean de Pons, sieur de Plassac et du Langon, ne commença à porter les armes pour la Cause qu'en 1574. Il

(1) La même année, on chercha chicane à *Elisabeth de Pons*, dame de Bourg-Charente, qui avait épousé le comte de Miossens, mais était restée protestante. Cette dame était-elle issue de la même famille, ainsi que plusieurs autres demoiselles du nom de Pons, qui sont citées dans notre ouvrage, mais dont Courcelles ne parle pas?

contribua à la prise de différentes villes de la Saintonge, entre autres de Pons, où il fut établi comme gouverneur. La même année, il s'empara du château de Saint-Maigrin. En 1575, les habitants de Brouage, mécontents de ce que, en l'absence de leur seigneur, *Frontenay-Rohan* avait remplacé *Cymandière* par *Saint-Gelais*, s'adressèrent à lui pour le prier de les débarrasser de leur nouveau gouverneur. A la faveur des intelligences qu'il avait dans la ville, Plassac y entra sans résistance et força Saint-Gelais à se retirer. Rohan fut irrité d'une action qu'il regardait à la fois, et comme une insulte à sa personne, et comme une atteinte à son autorité. Cependant l'intérêt de la Cause l'engagea à étouffer son ressentiment : par ses soins, la querelle s'apaisa, et, du consentement des deux partis, *Vérac* prit le commandement de Brouage. En 1582, Plassac était membre du conseil du roi de Navarre. En 1586, le 23 fév., secondé par *Candelay*, *La Limaille* et *Pontdemille*, il prit par escalade Royan, conquête importante en ce que la place commandait le cours de la Gironde; elle fut depuis fort utile aux Protestants. Il suivit ensuite *Laval* à la prise de Soubise. L'année suivante, il combattit à Coutras, et en 1588, il servit au siége de Marans. C'est la dernière fois que nous ayons rencontré son nom. Il avait été marié deux fois. Sa première femme, *Jeanne de Gontaut-Biron*, fille de Jean de Gontaut et d'*Anne de Bonneval*, ne lui donna qu'une fille, qui épousa *Jacques de La Roche-Chandry*, et fut mère d'*Isaac de La Roche-Chandry*, né en 1586 (*Arch. gén.* Tt. 285). La seconde, *Jeanne de Villiers*, veuve de *Jean Chastaignier*, sieur de Saint-Georges, le rendit père d'un fils, Jean, baptisé en 1586 : parr. *Jean de Rabaine*, sieur d'Usson, marr. *Rachel de Polignac* (Ibid. Tt. 285), et d'une fille, Anne, qui épousa successivement trois cousins du nom de *Pierre-Buffière* (Voy. VIII, p. 238).

PONS (Gui de), sieur de Saint-Maurice, d'une des plus anciennes familles du Périgord, professait probablement la religion réformée, lorsqu'il épousa, en 1575, *Antoinette d'Abzac*, dont il eut Bertrand et Jeanne. Cette dernière devint, en 1594, la femme de *Henri de Gontaut-de-Saint-Geniès*. Bertrand, sieur de Saint-Maurice, qui fut gratifié, en 1621, d'une pension de 2000 livres, épousa, en 1600, *Marie Gourjault*, qui était veuve, en 1645, avec quatre enfants : 1° Pierre, qui suit; — 2° Gabriel, sieur de La Mothe, marié, en 1648, à *Marie de Livennes*, fille de *Jean*, sieur de Laumont-les-Rivières, et de *Marie de La Faye*; — 3° Marie, épouse, en 1645, de Jean de Lidon, sieur de Saint-Léger; — 4° Madelaine, qui s'allia, la même année, avec François Du Puy, sieur de Baral.

Pierre de Pons, baron de Saint-Maurice, épousa, en 1638, *Louise de Ségur*, fille de *Bérard de Ségur*, vicomte de Cabanac, et d'*Esther de Polignac*, dont il eut sept enfants : 1° Gabriel, mort jeune; — 2° François qui, en 1682, faisait faire encore l'exercice du culte protestant dans son château de Saint-Maurice, mais qui abjura à la révocation; — 3° Henri; — 4° Isaac, sieur de Lidrouze [Ladouze?]; — 5° Esther; — 6° Marie; — 7° autre Marie, dont la destinée est inconnue.

PONSARD (François), architecte du roi, doyen des maîtres jurés ès œuvres de maçonnerie, enterré le 29 janv. 1670. On ne sait rien sur sa vie, non plus que sur ses travaux. Qu'il nous suffise de le signaler aux recherches de ceux de nos confrères qui ont pris à tâche de réparer, envers nos artistes des trois derniers siècles, l'ingratitude de leurs contemporains. Sa femme, *Geneviève Lejeune*, lui donna plusieurs enfants : 1° Charles, bapt. le 4 déc. 1636 : parrain, *Charles Du Ry*, architecte; marraine, *Marie Loiseleur* (1), femme de *Salomon de La-*

(1) Elle était fille d'*Israël Loiseleur* et de *Madelaine de Brosse*, et avait pour frère *Emmanuel Loiseleur*, maître maçon, qui épousa, en oct. 1634, *Marie Courtier*. Elle eut plusieurs enfants de son mariage avec *Salomon de Lafond* (*Lafon*,

fond, maître maçon ; — 2° JUDITH, bapt. le 24 fév. 1638 : parr., *Jacques Androuët-Du Cerceau*; marr., *Antoinette Drelincourt*; — 3° GENEVIÈVE, bapt. le 16 fév. 1640 ; — 4° DENIS-AUGUSTE, reçu avocat, bapt. le 4 avr. 1641 ; — 5° PIERRE, bapt. le 4 sept. 1642 ; — 6° JEAN-FRANÇOIS, bapt. le 15 oct. 1643 ; — 7° JEAN, bapt. le 10 mai 1646 ; — 8° ELISABETH, mariée, en mai 1668, avec *Robert Lejeune*, avocat, fils de *Nicolas Lejeune* et d'*Antoinette Drelincourt*.

PONTARD (FRANÇOIS), sieur de Trueil-Charays, et non de *Trucharès*, comme écrit La Popelinière, est célèbre, dans l'histoire de nos guerres de religion, pour avoir mis La Rochelle, dont il était maire, au pouvoir des Huguenots. Son père, *Hugues Pontard*, exerçait la charge de procureur du roi dans cette ville. Etant mort de la peste en 1564, il avait été porté en terre par les diacres de l'église réformée, premier exemple d'honneurs publics rendus à La Rochelle à la dépouille mortelle d'un protestant. Dès lors, le nombre des sectateurs de la Réforme s'était considérablement augmenté, et ils avaient fini par acquérir une prépondérance décidée, au point qu'en 1567, malgré les intrigues du maire en fonctions, ils réussirent à le remplacer par François Pontard, zélé huguenot, mais jeune homme bouillant, audacieux et de mœurs assez licencieuses. L'élection fut confirmée par Charles IX, sur la recommandation de *Jarnac*. Pontard entra en fonctions à Pâques. Il maintint d'abord La Rochelle dans une sévère neutralité, jusqu'à ce que, ayant été informé que Jarnac avait reçu l'ordre d'occuper la ville, il n'hésita plus à y recevoir, le 10 fév. 1568, son cousin *Saint-Hermine* en qualité de lieutenant gouverneur pour le prince de *Condé*. Comme toutes les révolutions, celle-ci fut accompagnée d'excès odieux ; la populace se rua sur les églises et les dévasta ; ses chefs frappèrent sur les principaux habitants catholiques de fortes contributions, dont Pontard est accusé par *Barbot* de s'être approprié une partie ; bien plus, une foule de maisons recommandables furent pillées, et, au rapport d'Arcère, trente prêtres précipités du haut des murs dans la mer ou dans les fossés de la ville. A la conclusion de la paix, La Rochelle rentra sous l'autorité du roi, et Jarnac, qui en prit possession, bannit Pontard, dont, à dater de cette époque, nous n'avons plus rencontré le nom, quoique sa famille paraisse avoir persisté dans la profession de la religion réformée. Nous avons, en effet, remarqué un *Charles-Henri de Pontard* au nombre des Réfugiés de La Rochelle (*Arch. gén.* TT. 259).

PONTAYMERI (ALEXANDRE DE), seigneur de Foucheran, poëte français de la fin du XVIe siècle, né à Montélimart ou dans ses environs. On ne sait rien sur sa vie, et son nom et ses écrits, tant en vers qu'en prose, sont depuis longtemps tombés dans le plus parfait oubli. Tout ce qu'il nous apprend sur lui-même, c'est qu'il vous ses services à Henri IV et assista à plusieurs af-

Laffons ou *Lafonds*), architecte des bâtiments du roi (mort avant 1646) : 1° SALOMON, également architecte des bâtiments du roi, né à Paris le 24 oct. 1619 : parrain, *Paul de Brosse*, archit. du roi ; marr., *Esther Du Moulin*; lequel épousa, en mai 1641, *Florence Mestivier*, fille d'*Antoine Mestivier* et de *Madelaine Du Courtil*, et en eut deux filles : MARIE-MADELAINE, mariée, en avr. 1666, avec *Pierre Baume*, orfèvre, fils de *César Baume*, maître maçon et de *Françoise Marais*, et mère de *Charles-César* présenté au bapt., le 1er nov. 1668, par le peintre *Isaac Baume* ; — et JULIE, mariée, en nov. 1669, avec *Jean Juda*, négociant en vins. = 2° MADELAINE, mariée, en janv. 1646, avec *Antoine Du Houx*, sieur du Bois-le-Comte, fils de *Benjamin*, sieur du Jardin, et de *Françoise de Prouville* ; = 3° JACQUES, maître d'hôtel du roi, bapt. le 22 mars 1627 : parrain, *J. Androuët-Du Cerceau*, arch. du roi ; marié, en sept. 1666, avec *Susanne Thevenet*, veuve de *Philippe Giraud*, gentilh. ordin. de la chambre du roi ; = 4° LOUIS, bapt. le 1er fév. 1632 ; = 5° THÉOPHILE, bapt. le 20 nov. 1633 : parr., *Gaspard Androuët-DuCerceau*; = 6° JEAN, maître maçon, bapt. le 22 mars 1637, qui eut de son mariage avec *Marie Tacheron* : JEAN-JACQUES, bapt. le 26 avr. 1655 ; ANNE-MARIE, bapt. le 24 déc. 1656 ; ETIENNE, bapt. le 24 mars 1658 ; DANIEL, bapt. le 4 mai 1659 ; PIERRE, bapt. le 20 juin 1660 ; = et peut-être 7° *Isaac*, qui eut, de son mariage avec *Esther Boeqset*, DANIEL, bapt. le 21 mai 1656.

faires dans le parti huguenot, notamment au combat de Pontcharra (19 sept. 1591), sous *Lesdiguières*. Ses écrits, au témoignage de M. Jules Ollivier (Revue du Dauphiné, T. III), le montrent fort attaché à la religion réformée. Il avait passé près de deux années en Italie, et en était revenu tout scandalisé des mœurs de ses habitants : près de l'église et loin de Dieu. Voici les titres de ses publications :

I. *La Cité du Montélimar, ou les trois prinses d'icelle, composées et rédigées en sept livres par A. de Pontaymeri, seigneur de Foucheran*, 1591, sans nom de ville et d'imprimeur, p. 1-237. — *Le Triomphe des victoires obtenues par le sieur Desdiguières en toutes les provinces du Daulphiné. A Monsieur de Calignon, conseiller du roy, et son président en la souveraine court de Daulphiné*, 1591, p. 238-252, pet. in-4°. — Les quatre premiers chants du premier de ces poëmes sont dédiés à *Lesdiguières*, les deux suivants au capitaine *Le Poët*, et le dernier à *Hector de Mirabel*, seigneur de Blacons. Le sujet du poëme est la reprise de Montélimart sur les Catholiques, en 1587, par les capitaines Blacons et Le Poët. La ville avait d'abord été prise par Lesdiguières, en 1585, qui y avait laissé Le Poët comme gouverneur. « Ami lecteur, dit l'auteur dans sa préface, si je te communique ce mien ouvrage, esbauché parmy les feus des guerres civiles, le brazier des assauts et la sanglante poussière des combats, je te prie de croire que ce n'a point esté pour me faire voir au théatre de ce monde, où ceux qui jouent les plus hauts personnages sont le plus souvent le jouet des calomnies populaires; mais que seulement la vérité, princesse unique de mes affections, m'a dicté ceste histoire, marque éternelle de la valeur de ceux au service desquels j'honore l'estat de ma vie, sans rien adjouter aux divers événemens de la guerre qui est comprise en ce cayer, où je suis totalement historien, contre la nature de tous les poëtes : je dy en ce qui est des principales matières. » Tous les critiques s'accordent à dire que Pontaymeri n'était qu'un misérable versificateur de l'école de Ronsard. L'auteur seul a la plus haute opinion de son mérite, il est, on ne peut plus, satisfait de soi, il se trouve « tousjours semblable à soy mesme, c'est-à-dire grave, doux, hardy, copieux, sententieux, disert surtout, ayant la plus belle invention et la vertu imaginative plus grande qu'autre qui ait esté jusqu'à ce jour. » S'il revenait au monde, ne serait-il pas bien étonné du silence qui s'est fait, depuis bientôt trois siècles, autour de son nom?

II. *Le Roy triomphant, où sont contenues les merveilles du très illustre et très invincible Henry IV, par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, dédié à Sa Majesté*, Lyon, Thibaut Ancelin, 1594, in-4°; Cambrai, 1594, in-8°. — A la suite vient un autre poëme, sous ce titre : Les Pilliers d'estat dédiez au Roy, par E. D. B., où il est clairement montré que la piété et justice sont les vrais fondemens des empires, et que sans elles ils ne peuvent longuement subsister.

III. *Paradoxe apologétique, où il est fidellement démonstré que la femme est beaucoup plus parfaicte que l'homme*, Paris, L'Angelier, 1594, in-12; Lyon, Michel Beublin, 1598, in-12.

IV. *Discours d'estat d'Alex. de Pontaymeri sur la blessure du Roy* [par J. Châtel], Paris, 1595, in-8°, dédié à Achille de Harlay, « prince du sénat et premier juge du royaume; » réimp. dans le T. VI des Mémoires de la Ligue, et même Tome des Mémoires de Condé.

V. *Discours d'estat d'Alex. de Pontaymeri, ou la Nécessité et les moyens de faire la guerre à l'Espagne*, Paris, Métayer, 1595, in-8°; adressé à M. de Soissons; réimp. dans le T. VI des Mémoires de la Ligue.

VI. *Œuvres en prose*, Paris, 1599; Jean Richer, 1609, in-12. Outre la réimp. des Nos III et IV, on y trouve des poésies, et les trois opuscules suivants : *L'Académie ou l'institution de*

la Noblesse, Le Livre de la parfaicte vaillance, et *L'image du grand capitaine*.

PONTIER (Jacques), camisard, natif des Rousses, arrêté avec *Antoine Ayguillon*, et sous la même accusation (*Voy.* I, p. 201), fut condamné à la roue, tandis que son compagnon d'infortune l'était au gibet. Louvreleuil, un des ecclésiastiques chargés de le ramener dans le giron de l'Église romaine, raconte en ces termes l'inutilité de ses efforts : «Comme je m'approchai de lui, il me rejeta et me dit : Arrière de moi, vous m'êtes un Satan, retirés-vous. Je lui répondis : Mon très-cher frère, je viens au nom de Dieu, par un principe de charité, vous consoler dans votre affliction, et vous donner secours contre l'horreur d'une mort violente ; il me répliqua : Je n'ai nullement besoin de vous ; ce n'est pas dans les hommes que je dois mettre ma confiance dans mon malheur, mais en Dieu seul. Ensuite, levant les yeux au ciel, il s'écria : C'est à toi, Sauveur du monde, que j'ai recours ; regarde-moi avec pitié en ce jour de tribulation. Tu ne m'as point commandé de m'adresser à aucun ministre, mais tu m'as dit et à tes fidèles enfans, Venés à moi, vous qui êtes chargés et oprimés, et je vous soulagerai. Use donc à cette heure, Christ débonnaire, fils de David, de la plus grande miséricorde envers moi. Dès qu'il eut fini ces premières exclamations, ajoute le prêtre historien, je voulus prendre la parole ; aussitôt il m'interrompit par la répétition d'un pseaume entier, qu'il prononça les yeux fixés en haut, avec une gravité stoïcienne. Après l'avoir écouté une heure, sans avoir pu en être écouté, je fis semblant de prendre congé, et je lui dis que, puisque je lui étois inutile pour le salut de son âme, je lui offrois mes soins pour l'assistance de sa famille : il fut attendri et me répondit : Vous savés que notre Seigneur a dit, Ce que vous ferés au moindre des miens, je le tiens pour fait à moi-même ; je veux croire que vous exécuterez votre promesse, ainsi écrivés, s'il vous plaît, ce que je vais vous dicter. » Louvreleuil écrivit en effet, et le juge approuva le testament du malheureux Pontier ; mais, ajoute notre historien, « il ne fut pas possible à ce magistrat d'obliger le patient à avouer les faits pour lesquels il l'avoit condamné, ni à moi de lui persuader qu'il seroit hors du paradis, s'il mouroit hors du sein de l'Église catholique : il persista dans son entêtement jusqu'à la mort. »

POPELLIÈRE (Jean), théologien, dont le nom révèle l'origine française, a publié, selon Rotermund, *Christianorum militia et victoria, eine Leichenpredigt aus I Joh. V*, 4, Frankf., 1668, in-4°.

PORRÉE (Jonas), écrivain estimable, qui mériterait d'être mieux connu, est auteur du *Traité des anciennes cérémonies ou Histoire contenant leur naissance et accroissement, leur entrée en l'Église, et par quels degrés elles ont passé jusqu'à la superstition*, Amst. 1646, in-8° ; Quévilly, 1673, in-12 ; réimp. plusieurs fois, et entre autres par *J.-F. Bernard* sous ce titre : *Histoire des cérémonies et des superstitions qui se sont introduites dans l'Église*, Amst., 1717, in-12, avec quelques changements et addition d'autres traités devenus rares, mais sans le nom de l'auteur. Porrée était vraisemblablement originaire de Rouen, où habitait, au milieu du XVIIe siècle, une famille du même nom, qui nous est connue par le mariage de *Jean Porrée*, docteur en médecine, fils de *Jean-Baptiste*, docteur en médecine, agrégé au collége de Rouen, et de *Françoise Tindal*, avec *Marie Ferrand*, célébré, en 1666, dans l'église de Charenton. Nous ne connaissons d'ailleurs aucune circonstance de la vie de Jonas Porrée. On affirme qu'il a eu part aussi à la trad. de l'*Eikon Basilike*, donnée par *Cailloué*. — Le bibliographe Rotermund fait mention d'une *Description du couronnement du roi Frédéric de Prusse*, publiée, en 1701, in-fol., par *Jean de Porrée* ; mais nous ne pouvons

dire s'il s'agit du médecin rouennais cité plus haut.

PORTAL, famille très-ancienne, originaire du comté de Toulouse et divisée, dès la première moitié du XVIe siècle, en plusieurs branches, dont les deux principales résidaient à Revel et à Bagnols.

I. BRANCHE DE REVEL Frère de *Jean Portal*, viguier de Toulouse — que le parlement fit exécuter, en 1562, quoiqu'il n'eût pris aucune part active, comme l'atteste de Thou, à la tentative de ses coreligionnaires pour se rendre maîtres de la ville, — *Antoine Portal*, bailli de Revel, laissa un fils, nommé JEAN, qui fut un des plus vaillants capitaines huguenots dans le Castrais. Placé, en 1580 à la tête d'une des huit compagnies d'infanterie levées par les habitants de Castres, le capitaine Portal se forma au métier des armes sous les ordres de *Turenne*; mais il ne trouva aucune occasion de se signaler jusqu'en 1586, c'est-à-dire, jusqu'au siége du Mas-Saint-Antonin, où il monta le premier sur la brèche. Il se distingua plus particulièrement encore à celui du Mas-Saintes-Puelles, place qu'il se chargea de défendre, avec *Pelras* et *Sabaut*, contre l'armée des Ligueurs, commandée par Joyeuse. Les Catholiques, fiers de la prise de Montesquieu, se présentèrent devant cette méchante bicoque, le 10 juill. 1586. Le feu s'ouvrit le 11, et le canon eut bientôt renversé la muraille sur une largeur de 170 pas. Le 13, un furieux assaut fut livré. Déjà les assiégeants avaient gagné le haut de la brèche, lorsque Portal accourut. Après un combat acharné, dans lequel les femmes rivalisèrent d'intrépidité avec les plus vaillants soldats, l'ennemi fut précipité dans les fossés, et rentra dans son camp, laissant près de 800 hommes sur la place Abattus par ce sanglant échec, les Ligueurs n'entreprirent rien pendant quelques jours. Dans la nuit du 21, le capitaine *La Roque*, de Caraman, réussit à s'introduire dans la ville avec 100 soldats. Dès le lendemain, Portal fit une sortie qui acheva de jeter le découragement dans les rangs catholiques. Le 23, Joyeuse leva honteusement le siége. En considération de sa belle conduite, Portal fut nommé gouverneur de la ville qu'il avait si bien défendue. La valeur qu'il déploya, l'année suivante, au siége de Brugairolles (*Voy.* IV, p. 376), ajouta un nouveau lustre à sa réputation. En 1588, il fut envoyé avec le capitaine *Franc*, dans le Rouergue, où commandait *Tanus*, qui fut tué en 1592, dans la fatale entreprise sur Lautrec. Après la mort de son chef, Portal se retira, avec les débris de l'infanterie protestante, dans la maison de Du Perrin, que les Catholiques bloquèrent étroitement. Instruits du danger qu'il courait, les habitants de Castres s'empressèrent d'envoyer à son secours 500 arquebusiers commandés par *La Grange*; mais cette troupe étant trop faible pour rien entreprendre, Portal dut se rendre la vie sauve. Il fut envoyé à Toulouse avec les capitaines *Pelras*, de Puy-Laurens (1), *La Bouriette*, de Mazamet, *Gravairol*, *Pujolas* et *La Barre*, de Lombers. Quelque temps après, il fut échangé contre le corps de Joyeuse, qui s'était noyé dans le Tarn. Trois ans plus tard, le 16 juin 1595, Portal prit Saint-Papoul sans effusion de sang. C'est le dernier de ses exploits dont il soit fait mention par les chroniqueurs du temps. Il laissa trois enfants. L'aînée de ses filles, JEANNE, épousa, le 12 oct. 1603, *Thomas de Durfort*; la cadette, le 17 oct. 1620, *Hugues de Villeneuve*, baron de Crousille. Son fils fut consul de Revel. En 1617, il assista à l'assemblée provinciale de la Haute-Guienne. On ne sait rien de plus sur sa vie. Ses deux fils, MICHEL, sieur de Fonconnetz, et ABEL, sieur de Saint-Aubin, habitaient Revel en 1697. Il est évident

(1) La famille Pelras a fourni son contingent au Refuge. Selon l'Ulster Journal, *Louis Geneste-Pelras* passa en Hollande à la révocation, entra au service de Guillaume d'Orange, combattit à la bataille de la Boyne et s'établit à Limbourg avec ses fils *Louis* et *Daniel* et sa fille *Marguerite*. Plus tard, son fils Louis alla se fixer dans l'île de Man.

pour nous qu'ils s'étaient convertis.

II. Branche de Bagnols. Trois frères de cette branche *Jean*, *Guillaume* et *Simon*, embrassèrent les doctrines évangéliques. Tous trois firent souche; mais les descendants de Simon rentrèrent de bonne heure dans le giron de l'Église romaine. Guillaume épousa, en 1588, *Marie de Mirmand*, dont il eut un fils et une fille. Cette dernière, nommée Marie, devint la femme d'*Émilian Moynier*, qui était fils de *Jean Moynier*, pasteur de l'église de Nismes en 1586, recteur de l'académie en 1590, professeur de théologie en 1602, mort à l'âge de 74 ans, en 1610. Son frère, qui avait reçu le nom d'Étienne, s'unit, en 1632, à *Lucrèce de Perrolet*, d'Orange, et fut père de quatre enfants : 1° Guillaume, né le 9 déc. 1639, qui alla s'établir à Bourges, et épousa, en 1677, *Esther Marguerite*, d'Orléans; — 2° Jean-François, né le 3 nov. 1642, capitaine au régiment de la marine, qui se convertit très-vraisemblablement avec ses trois fils; — 3° Laure; — et 4° Pauline. Nous ne savons rien de plus sur ce rameau. Quant à Jean, l'aîné des trois frères, il eut pour enfants : Jean, qui suit, Pierre, conseiller du roi, et Charlotte, femme, en 1617, de *Jacques Robin*, sieur de Beaulieu.

Jean Portal, docteur en droit, épousa *Louise de Sibert*, fille d'*André de Sibert*, sieur de Montières, procureur général au parlement d'Orange, et d'*Olympe de Lange*, fille de *Louis de Lange*, sieur de Montmiral, et de *Louise de Guilhomon*. Il en eut deux fils, Hector et Louis. Ce dernier, sieur de la Portalière, prit pour femme *Jeanne de La Porte*, qui fut massacrée avec lui, par les dragons de Saint-Ruth, au mois d'oct. 1683. Sa maison fut incendiée et rasée, et ses enfants obligés de fuir. L'aîné de ses fils se réfugia dans le Brandebourg avec sa sœur Marie, qui fut gouvernante des comtesses de Finkenstein (1) et épousa plus tard *Le Normant*, d'Amsterdam. Deux autres, Henri et Guillaume, trouvèrent un asile en Angleterre, où le premier fonda une nouvelle branche. Tout porte à croire que le plus jeune fut égorgé avec ses parents. Le cinquième, nommé Pierre, continua la descendance en France. Il avait voulu accompagner ses frères et sa sœur dans leur fuite, mais il n'avait pu résister aux fatigues de la route. Arrivé à Montauban, il était tombé épuisé à la porte d'un honnête boulanger, qui l'avait recueilli et élevé comme son fils. Le 8 juin 1698, il épousa *Isabeau d'Astorg*, fille de *Simon d'Astorg* et de *Raimonde de Montel* (1), qui n'avait pas eu à souffrir moins que lui de la persécution. De ce mariage naquirent trois fils : 1° N., connu sous le nom d'abbé de Portal, qui fut enlevé à ses parents et élevé dans le catholicisme; — 2° Paul, qui suit; — 3° N., sieur d'Haurioles. Les fils de ce dernier furent jetés, en 1749, dans les prisons de Villefranche, tandis que sa femme, *Marie Mazel* (alias *Masars*), était enfermée dans celles de Rhodez (*Arch. gén.* E. 3510), parce qu'ils s'étaient mariés au désert. Au bout d'un an, on les remit en liberté, en leur défendant toute cohabitation. Ils prirent le parti d'aller s'établir en Bretagne.

Né à Montauban, en 1701, Paul Portal entra comme cadet dans le régiment de Provence, mais il quitta le service dès l'âge de 20 ans. Il mourut le 22 avril 1767, ayant eu de son mariage avec *Anne de Noalhac*, célébré en 1724, cinq fils et une fille. Son fils puîné, Pierre, sieur de Pénardières, né à Montauban, le 29 janv. 1732, et baptisé dans l'église catholique, épousa *Guillemette Delfau*, qui lui donna six enfants, savoir : 1° Jean-Pierre, né le 15 janv. 1761 et baptisé le jour même de

(1) Grâce à l'instruction que les Protestants donnaient à leurs filles, beaucoup de jeunes réfugiées trouvèrent dans leurs talents d'honorables moyens d'existence. Telles furent les demoiselles *Barbot-de-La Porte*, Mlles *Poyade-de-La Terrasse*, de *Bois-Tigré*, de *Cuvry*, etc., etc.

(1) Selon les notes que M. le baron Portal a eu l'obligeance de nous fournir, *Simon d'Astorg* fut le dernier mâle de cette famille, et *Raimonde de Montel* est la même que la dame d'Astorg-Montbartier dont Benoît parle (*Voy.* I, p. 145).

sa naissance par l'infortuné pasteur du désert *François Rochette*. Il suivit la carrière des armes, s'éleva au grade de général et mourut en 1836; — 2° PIERRE, qui fut enlevé et baptisé dans une église catholique; — 3° ANNE; — 4° PIERRE-BARTHÉLEMY, qui suit; — 5° JEAN, qui épousa une catholique et consentit à ce que ses enfants fussent élevés dans la religion romaine; — 6° PAUL, ancien officier d'artillerie, membre du conseil général de la Gironde.

Pierre-Barthélemy Portal, né à Albarèdes, le 31 oct. 1765, et baptisé, le 1er nov., par *Jean de Grenier*, reçut sa première éducation dans le collége catholique de Montauban; à cette époque, quoique la persécution se fût considérablement ralentie, il n'était point encore permis aux Protestants de tenir même des écoles primaires (1). Le moment venu de choisir une profession, il se décida pour le commerce. Il alla donc s'établir à Bordeaux et plaça quelques capitaux dans les armements maritimes. Tout semblait lui sourire, lorsque la Révolution le dépouilla de ce qu'il avait acquis par son activité et son travail. Après la chute de Robespierre, Portal recommença sur nouveaux frais l'édifice de sa fortune. En 1802, il était membre du conseil de commerce de Bordeaux. Ses collègues, qui rendaient justice à son mérite, le chargèrent de rédiger un *Mémoire* au premier consul sur le traité de commerce conclu en 1786 avec l'Angleterre. Nommé adjoint du maire, il chercha à rétablir le crédit de la place de Bordeaux en prêtant à la ville, sans intérêts, des sommes considérables. En 1811, le conseil de commerce le députa à Paris. Napoléon, qui se connaissait en hommes, l'attacha, avec le titre de maître des requêtes, au comité de l'intérieur. Deux ans après, Portal fut renvoyé à Bordeaux, comme commissaire civil, pour coopérer aux mesures de salut public qu'exigeait la gravité des circonstances.

A la restauration, Portal prêta sans hésitation serment de fidélité à Louis XVIII, qui le maintint dans ses emplois. Un serment n'étant point pour lui une vaine formule, il refusa, pendant les Cent jours, de faire partie du conseil d'Etat, en déclarant que tant que Louis XVIII n'aurait pas abdiqué, il lui resterait fidèle. Cet exemple trop rare de loyauté aurait dû lui attirer le respect; il lui valut un ordre d'exil. C'est dans sa terre de Pénardières près de Montauban, où il s'était retiré, que Portal apprit la seconde restauration, et en même temps, sa nomination à la place de conseiller d'Etat en service ordinaire, attaché au comité de la marine. Peu de temps après, il reçut la croix de la Légion-d'honneur avec le titre de baron, et fut chargé de travailler aux négociations de la paix générale.

Commissaire du roi dans la session de 1816, il soutint à la chambre des députés le projet de loi des finances et proposa la création d'une caisse des dépôts et consignations. La même année, il signa avec le sénat de Hambourg une convention, par laquelle la France s'engagea à payer à cette ville une indemnité de dix millions.

En récompense de ses services, Portal fut élevé, en 1817, aux fonctions de directeur des colonies et au grade d'officier de la Légion-d'honneur.

Élu député par le département de Tarn-et-Garonne, en 1818, il fut chargé, le 19 déc. du portefeuille de la marine, qu'il céda, trois ans plus tard, au marquis de Clermont-Tonnerre. Le temps lui avait manqué pour opérer dans ce département toutes les réformes qu'il avait en vue; cependant il avait rendu des services importants. C'est de son ministère que date la réorganisation de la marine. Le mal avait fait des progrès effrayants : avant dix

(1) En 1771, par exemple, l'instituteur *Rastel* fut mis dans les prisons de St-Affrique, au pain du roi, avec défense expresse au geôlier de lui permettre de recevoir aucun secours de ses coreligionnaires. Il promit de ne plus tenir école, et on le remit en liberté quelques mois après (*Arch. gén* E. 3531). Nous pourrions citer vingt faits pareils.

ans, la France se serait trouvée sans un seul vaisseau de guerre, si Portal n'y avait apporté des remèdes énergiques. Il déclara nettement aux chambres qu'il fallait ou retrancher une dépense inutile et supprimer la marine militaire, ou porter le budget de ce département de 44 à 65 millions. Les fonds qu'il réclamait lui furent successivement alloués, et pendant longtemps, le budget de 1820 fut considéré comme le budget normal de la marine.

En quittant le ministère, Portal fut créé ministre d'État et pair de France. Pendant son administration même, il avait été élevé au grade de grand officier de la Légion-d'honneur. En 1828, il fut promu à celui de grand'croix, en récompense des nouveaux services qu'il rendit dans la chambre des Pairs, dans le conseil supérieur de commerce et dans la commission des travaux publics, qu'il présida. Les infirmités de la vieillesse l'ayant obligé, en 1837, à renoncer à la vie publique, il se retira à Bordeaux, où il mourut, le 11 janv. 1843. Son éloge fut prononcé à la Chambre des pairs par M. de Portalis, le 27 juin 1846. Il laissa trois enfants de son mariage, célébré le 16 fév. 1792, avec *Élisabeth de Berg s*, savoir : 1° ADÈLE-GUILLEMETTE, qui épousa, en 1822, le marquis d'Escayrac-Lauture; — 2° MARIE-PAULINE, femme, en 1823, du marquis d'Audiffret ; — 4° PIERRE-PAUL-FRÉDÉRIC, conseiller d'État honoraire, qui est auteur de deux ouvrages estimés sur les *Couleurs symboliques* (Paris, 1837) et sur les *Symboles des Égyptiens* (Paris, 1840), et qui a publié des *Mémoires* (Paris, 1846), laissés par son père. Il a épousé, le 11 août 1836, *Elise Oberkampf*, dont il a des enfants.

III. BRANCHE D'ANGLETERRE. Plus heureux que leur jeune frère, Henri et Guillaume Portal, accompagnés de leur sœur Marie, réussirent à atteindre Bordeaux, où ils s'embarquèrent sur un navire marchand, dont le capitaine les fit cacher dans des barriques vides. Ils arrivèrent heureusement en Hollande. Les deux garçons passèrent en Angleterre, à la suite de Guillaume d'Orange, et la fille en Allemagne. Guillaume entra dans les ordres, et devint plus tard gouverneur du jeune prince qui ceignit la couronne sous le nom de George III. Ses jours se prolongèrent jusqu'en 1760, tandis que son frère Henri mourut le 30 sept. 1745. Celui-ci s'était tourné vers l'industrie, et avait fondé, avec le concours d'ouvriers réfugiés comme lui, une fabrique de papier dont les produits se distinguaient par une supériorité si bien reconnue que la Banque d'Angleterre lui accorda le privilége (dont ses descendants jouissent encore) de la fabrication des bank-notes. Il laissa cinq enfants : 1° JOSEPH, qui suit ; — 2° PRISCILLA, femme de William Bridges ; — 3° ELISABETH, épouse de William Peachy ; — 4° DOROTHÉE, mariée à sir John Anderson ; — 5° CHARLOTTE, femme de John Slade. Joseph, né en 1719, juge de paix dans le Hampshire, puis, en 1773, haut schérif du comté, épousa, en 1750, *Sara Peachy*, et mourut le 14 déc. 1792. Ses enfants furent : 1° HENRI, né en 1752 et mort, en 1801, capitaine de dragons ; — 2° WILLIAM, né le 12 fév. 1755, qui prit ses degrés, comme jurisconsulte, à l'université de Cambridge, et ne laissa qu'une fille de son mariage avec *Sophie Slade* ; — 3° JOHN, qui suit ; — 4° CHARLOTTE, femme de sir John Filmer ; — 5° ELISABETH mariée au révérend Stivard Jenkins.

Né le 29 avril 1764, John Portal, juge de paix et député lieutenant du comté de Hants, prit pour femme, en 1794, *Mary Corrie*, dont il eut : 1° JOHN, mort jeune, ainsi que — 2° RICHARD ; — 3° WILLIAM, qui resta célibataire ; — 4° HARRIET ; — 5° MARY ; — 6° CAROLINE, femme du révérend William Knight ; — 7° CHARLOTTE, épouse de Maurice-Ceely Trevillian ; — 8° FRANCES, alliée au révérend David-Rodney Murray. En secondes noces, John Portal épousa, en 1813, *Elisabeth Drummond*, qui lui donna encore sept enfants : — 9° HENRY-

JOHN, mort jeune; — 10° MELVILLE, né le 31 juill. 1819, gradué d'Oxford, membre du parlement, qui a épousé, le 9 oct. 1855, lady *Charlotte-Marie Elliot*, fille du comte de Minto, et qui est devenu par cette alliance le beau-frère de lord John Russel; — 11° ROBERT, né en 1820, officier d'infanterie; — 12° WYNDHAM-SPENCER, né en 1822; — 13° GEORGE-RAYMOND, né en 1827; — 14° ADELA née en 1828, femme d'Edward Knight; — 15° JANE-ELIZA, née en 1829.

Aussi nombreuse qu'elle est ancienne, la famille Portal paraît s'être divisée de bonne heure en beaucoup de rameaux, dont il est impossible aujourd'hui de retrouver la filiation. Peut-être faut-il regarder comme appartenant à la branche anglaise le poëte *Abraham Portal*, à qui Watt attribue: *Olindo and Sophronia, a tragedy*, Lond., 1758, in-8°; *Innocence, a poetical essay*, Lond., 1762, in-8°; *War, an ode*, Lond., 1764, in-4°; *The indiscret lover, a comedy*, Lond., 1768, in-8°, et *Vortimer, or the true patriot, a tragedy*, Lond., 1796, in-8°; mais nous ne voyons pas les moyens de rattacher soit à la branche de Revel, soit à celle de Bagnols, *Louis Portal*, ministre de Villefranche en Rouergue, qui se réfugia à Genève à la Saint-Barthélemy (*Reg. des habitans*); — *Moïse Portal*, pasteur de La Salle (1);

(1) Il présida, au mois de juin 1672, le synode des Cevennes, qui se tint à La Salle, en présence du commissaire *Philippe Bornier*, lieutenant particulier au siége présidial de Montpellier, dont le procès-verbal se trouve aux Archives (TT. 242). Y assistèrent : Anduze, *Malplach* et *La Farelle*; Alais, *Coulan* et *Roche*; St-Jean-de-Gardonnenque, *Combes* et *Laval*; La Salle, *Portal*, avec deux anciens : de *La Roque* et de *Vignolles*, ce dernier fut élu secrétaire; Mialet, *Sauvage* puîné et *Pagès*; Lédignan, *Cabrit* aîné et *Béchard*; Aigremont, *Dautun*, min.; Cassagnoles, *Dumas* et *Teissier*; Vézenobre, *Dumas* puîné, min.; Lezan, *Cabrit* puîné et *Finiel*; Tornac, *Rodier*, min., élu vice-président, et *Carbusse*; Thoiras, *Jourdan* et *Régis*; Bagards, *Fraissinet* et *Cabanes*; St-Christol, *Bastide*, min.; St-Sébastien, *Pelet*, min; St Paul-la-Coste, d'*Olimpies*, min.; Canaules, *Boyer* et *Clavis*; Soustelle, d'*Olimpies*, min : Cardet, *Motte* et *Arnasson*; Soudorgues, *Darvieu* et *Guérin*; St-Germain, *Ducros* et *Meinadier*; Florac, *Blanc* et *Combelongue*; St-Étienne, *Grongnet* avec deux anciens : de *La Bastide* et de *Fielgoux*; Barre, *Barjon* et de *La Roque*; Vebron, *Chavanon* et *Bragouze*; Castagnols, *Andibert* et *Argentier*; St-André-de-Valborgne, *Sauvage* et de *La Pelhol*; St-Marcel, *Roux* et *Eulac*; Marvéjols, de *La Roquette* et *Sevène*; St-Léger, *Blanc* et *Vachery*; Le Collet, *Laporte*, min; St-Privat, *Teissier* et *Chazal*; Frugères, *Rouvier* et *Brousson*; Saumane, *Carrière*, anc. St-Martin-de-Corrèze, de *La Coste*, élu secrétaire, et de *La Bastide*; St-Romans de-Tousque. *Rouvière* et *Dondon*; Valfrancesque, *Calmel* et de *La Rouquette*; Gabriac, *Clément*, anc; St-Martin-de-Lansuscle, *Massanes* et *Etienne de La Pierre*; St-Hilaire-de-Lavit, de *Cadoyne*, anc.; Fraissinet, *Roure*, min; Ste-Croix-de-Valfrancesque, *Combes* puîné et *Manoël*; Montlezon, de *Castelbouc*, min; St-Flour-de-Pompidou, *Dapilly* et de *Sablet*; St-Julien-d'Arpaon, *Almeras* et *Serrière*; Sauve, *Vincent*, élu secrétaire, et *Albert*; St-Hippolyte, *Malet* avec deux anciens : *Noguier* et *Chambelin*; Quissac, *Vedel*, anc.; Durfort, *Dumas* et *Tresfons*; Monoblet, *Ducros* et *Chabal*. St-Felix-de Palière, de *Soustelle* et *Rouquette*; Cros, *Bédoy* et *Pouget*; Ganges, *Vial* et *Gervais*; Sumène, d'*Aiguesin* et *Ducros*; St-Romans-de-Cedières, *Grongnet* fils; Vallerangue, *Flory* et *Michel*; St-Laurent-le-Minier *Pistory*, min.; Le Vigan, *Rousel* et *Dissartines*; Aulas, *Guichard* avec deux anciens : de *La Nuejols* et de *La Bellière*; Ammessas, *Vincent* puîné, min.; Cologuac, *Verdier* et *Féretts*; Avèze, *Guibal* fils et *Treilles*; Molières, de *Montdardier* et *Cavaillac*; Montdardier, *Guibal* père et *Sauveplane*; Meyrueis, *Coudere* et *Martin*. Yassista aussi, avec voix délibérative, *Fournier*, chapelain de la famille de *St-Théodorit*. Le synode reçut ministres *David Vincent*, *Etienne Grongnet*, *François Dubuc* et *Jean Pegezy*, et il chargea *Antoine de Claris*, de Sauve, de poursuivre ceux qui refusaient de contribuer à l'entretien du ministère

(1) En 1712, *Jacques Porte*, charpentier de Grenoble, fut reçu bourgeois à Genève.

qui épousa à Montpellier en 1675 *Marguerite Cadornihac*, et qui, compromis dans l'entreprise de *Brousson* (Voy. III, p. 32), se retira en Suisse; — *Portal*, de Saint-Alby, sieur de Fonconverte (peut-être Fonconnetz), enfermé au château de Ferrières, en 1744, parce qu'il avait assisté à une assemblée religieuse, mais remis en liberté, l'année suivante, avec *Sicard*, de Castres (*Arch.* E. 3506), — non plus que *Jean Portal*, d'Antoniac, *Pierre Portal*, de Saint-Félix-de-Sorgues, dont un descendant fut interné, en 1690, à Soulac (*Ibid.* TT. 289), et quelques autres, dont on ne connaît guère que le nom.

PORTE (JACQUES-ANDRÉ), fils du joaillier *Antoine Porte*, de Die (1), naquit à Genève en 1715, et non pas en

(1) En 1712, *Jacques Porte*, charpentier de Grenoble, fut reçu bourgeois à Genève.

1682, comme le dit Sénebier. Il étudia la théologie et fut admis au ministère en 1731. Aucune place de pasteur n'étant alors vacante, il postula et obtint une chaire de professeur au collége, en 1736. Il eut pour élève le célèbre Necker, qui épousa plus tard une nièce de sa femme. Au bout de sept ans, il reçut vocation de l'église française de Marbourg. Trois ans après, il fut appelé à Maëstricht; mais le landgrave Guillaume ne voulut point lui accorder son congé, et pour le retenir dans ses États, il augmenta son traitement et le nomma professeur de langue française à l'université. En 1753 cependant, Porte sentant sa santé s'altérer par l'excès de la fatigue, se décida à accepter la place de pasteur français à Frederichsdorf, qu'il occupa deux ans et qu'il quitta pour celle de ministre de l'église d'Offenbach, à la sollicitation du prince d'Isenburg. En 1757, cédant aux instances de son ami *Pelloutier*, d'autant plus volontiers qu'il croyait s'apercevoir que le climat d'Offenbach ne lui convenait pas, il échangea sa cure contre celle de Burg près de Magdebourg. Cinq ans après, son vieux père, qui désirait qu'il lui fermât les yeux, le pressa de revenir à Genève. Il se mit donc en route, mais le landgrave Frédéric, que l'invasion française avait chassé de ses États, et qui s'était retiré dans le Brunswick, l'invita d'une manière si pressante à entrer à son service, qu'il ne put s'y refuser. Il fut nommé à la chaire de littérature française à Rinteln, et alla en prendre possession en 1762. Il mourut dans cette ville, le 8 juin 1787. On a de lui :

I. *Græcæ linguæ radices præcipuæ ordine alphabetico digestæ*, Gen., 1741, in-8°.

II. *Racines latines, choisies et rangées selon leurs terminaisons, selon les parties du discours et selon les règles de la grammaire*, Gen., 1742, in-8°.

III. *Introduction simple et aisée à la grammaire latine, trad. de l'angl.*, Gen., 1742, in-8°. — Sénebier cite : *Introduction à la syntaxe latine, trad. de l'anglais*, Gen., 1745, in-8°. Est-ce une réimpression ou une suite ?

IV. *Sermon funèbre sur la mort de Frédéric I, roi de Suède, landgrave de Hesse*, Francf.-sur-le Mein, 1751, 4°.

V. *Supplément aux lettres de correspondance de feu M. Abbt*, 1772, 8°; en allem., 1772, in-8°.

VI. *Nouvelles lettres concernant celles du feu professeur et conseiller Abbt*, 1773, in-8°.

Une famille noble du Castrais portait un nom identique, à une légère différence près. *Sébastien Portes*, qui testa en 1565, fut père de *Denis*, mort vers 1621 et père, à son tour, de deux fils, nommés PIERRE et JEAN. Ce dernier, qui testa en 1631, eut pour fils, JACQUES, sieur de La Tourenque, dont nous voyons le nom figurer, à côté de ceux de *Samson de Portes*, d'*Antoine de Portes*, sieur de La Plaine, de *Jean de Portes* et d'*Isabeau de Portes*, dans une liste de protestants de Castres ramenés dans le giron de l'Église par les dragons, en 1685. Nous n'y remarquons pas celui de *François de Portes*, fils de Pierre et de *Susanne de La Roque*, qui vivait encore en 1671, année où il fut maintenu dans sa noblesse. Faut-il en conclure qu'il était mort ou qu'il avait émigré? Et dans ce dernier cas, y aurait-il quelque lien de parenté entre lui et Louis de Portes, comte de Verrier, seigneur de Crassier et de Genollier, né en 1666, colonel, en 1703, d'un régiment de Français réfugiés; général, en 1720, au service de Victor-Amédée, au nom de qui il prit possession de la Sardaigne, et mort en 1739, dont le fils Louis, comte de Portes-Genollier, s'éleva, sous le drapeau hollandais, au grade de général-major? Nous savons que cette famille habitait le Pays de Vaud, mais nous ignorons si elle était d'origine française. Ajoutons qu'à la Saint-Barthélemy, un *Nicolas de Portes*, imprimeur de Normandie s'était réfugié à Genève (*Reg. des habitans*).

PORTEFAIX (PIERRE), médecin et apothicaire, de Die, réfugié à Yverdon avec ses fils CHARLES et PIERRE, y ob-

tint, le 25 août 1621, la permission d'exercer son art, et fut reçu bourgeois, le 2 mars de l'année suivante. Ce fut sans aucun doute pour témoigner sa reconnaissance au magistrat de cette ville qu'il lui dédia, en 1623, un recueil de poésies, plus que médiocres, au jugement de l'abbé Goujet. Ce recueil, imp à Genève, en 1623, in-8°, contient une *Méditation sur la pénitence* en vers héroïques, un *Hymne de la patience*, des *Cantiques*, la *Paraphrase des Ps. XLI et CXVI* et d'autres poésies religieuses. L'auteur en a donné à Genève, 1646, in-12, pp. 181, sans la table, une seconde édit. revue et augm., sous ce titre : *Méditations, paraphrases, cantiques, prières et versions chrestiennes.* Voici le début de sa *Méditation sur le saint sacrement de l'Eucharistie.* Ce fragment donnera une idee du talent du poète; on trouvera peut être que le jugement de Goujet est sévère.

Doncques, ô Tout-puissant ! ô grand Dieu des mer-
[veilles !
Après tant de bienfaits, de faveurs nompareilles,
Dont jusques à ce jour il t'a pleu me combler,
Avec tes chers esleus tu daignes m'assembler,
Et me semondre encor par ta grâce ineffable
A m'asseoir avec eux à ta sacree table,
Pour y communiquer aux mets delicieux,
Offerts en ton banquet divin et précieux.

Ah ! que n'ay-je, chétif, la pureté des Anges,
Qui célèbrent ton nom d'immortelles louanges !
Ou des Prophetes saincts l'excellente ferveur,
Des Apostres zèles la charitable ardeur,
Des bienheureux Martyrs l'admirable constance,
Du brigand converti l'heureuse repentance,
Du pauvre péager la douce humilite,
Ou de la pécheresse un pleur ilimité.

Avec ces ornemens de prix inestimable,
Je me presenterois hardiment à la table, etc.

Le Rolle des bourgeois de la ville d'Yverdon nous fait connaître deux fils de Charles Portefaix, ALEXANDRE et MAXIMILIEN, l'un et l'autre membres du conseil, et un fils de Pierre, nommé JOSEPH, membre du conseil et du consistoire et juge de Belmont.

PORTESAIN (CLAUDE), orfèvre de Troyes, victime du fanatisme du clergé et de la populace de cette ville, en 1558. Passant un jour devant l'église Notre-Dame sans se découvrir, Portesain fut aperçu par des prêtres qui l'injurièrent, en lui ordonnant d'ôter son bonnet. Il leur répondit que l'Église ne consistait pas en un monceau de pierres. Irrités de cette réponse, ils le poursuivirent jusqu'à son logis, qui heureusement n'était pas loin, et leurs vociférations ne tardèrent pas à ameuter une de ces bandes de vagabonds qui ne vivent que de désordre. La porte de la maison fut enfoncée, Portesain saisi et traîné par les pieds jusque sur le pont de la Salle, du haut duquel on se disposait à le précipiter, lorsque l'armurier *Michel Charles*, son voisin, accourut à la tête de quelques artisans, dispersa la populace à coups de bâton et ramena dans son logis Portesain à demi mort. Les prêtres se plaignirent au lieutenant criminel, qui se transporta à minuit dans la maison du huguenot, le fit enlever et conduire en prison. « Tout le temps qu'il fut prisonnier, raconte Pithou, il se comporta fort constamment et sans qu'il fût possible de le pouvoir fayre aller une seule foys à la messe, ce qui aigrit si fort les autres prisonniers qu'ils le battirent et outragèrent si villainement que peu de jours après il décéda. » Le geôlier jeta le corps à la voirie. « Les adversaires, continue Pithou, n'oublians rien de ce qui appartient à une cruauté plus que barbare, exercèrent contre le mort mesme l'aigreur de leur furie, picquants et déchiquetans les jambes de ce pauvre corps mort à coups de canivets et de cousteaux. » La nuit suivante, Michel Charles, aidé par quelques fidèles, enleva le cadavre et l'alla déposer dans une fosse qui n'était occupée que depuis peu de jours; mais la crainte d'être surpris ne lui laissant pas le temps de creuser assez profondément, des chiens en grattant la terre découvrirent le cadavre et révélèrent le pieux stratagème. Le corps fut promptement enlevé et jeté sur un tas d'immondices.

POTERAT (JEAN), pasteur à Issoudun en 1561. Dans son Histoire du

Berry, M. Raynal raconte que les Protestants de cette ville s'étant réunis secrètement le mercredi avant Pâques, pour faire la Cène, le lieutenant particulier, *François de Valenciennes*, et le procureur du roi, *François Arthuys*, qui embrassèrent plus tard ouvertement les doctrines évangéliques, se rendirent sur les lieux, forcèrent les assistants à se retirer, et arrêtèrent Poterat. S'il s'agit, comme nous le soupçonnons, de la persécution dont nous avons parlé ailleurs (*Voy.* I, p. 136), les choses ne se passèrent pas aussi doucement, selon le rapport de Bèze. Quoi qu'il en soit, on exigea de Poterat qu'il remît aux officiers du roi son sermon par écrit. Pendant sa prison, ajoute M. Raynal, les ministres du voisinage continuèrent ses fonctions. On s'assemblait dans des jardins, on prêchait, on chantait les psaumes. Bientôt même Poterat fut remis en liberté par ordre de Charles IX qui défendit de rechercher personne en sa maison.

POUCHET (Louis-Ezéchiel), habile manufacturier, né à Gruchet près de Bolbec, passa sa jeunesse à voyager en Espagne, en Italie et en Angleterre. Il profita de ses fréquents voyages dans ce dernier pays pour étudier les procédés de fabrication auxquels les manufactures anglaises devaient, à cette époque, leur incontestable supériorité. Frappé des nombreux avantages de la machine d'Arkwright pour le filage du coton aux laminoirs, il l'importa en France, mais en y faisant diverses modifications qui la perfectionnèrent au point de tripler le produit du travail. Pouchet contribua beaucoup aussi, tant par ses écrits que par ses inventions, à populariser le système décimal des poids et mesures. Ses utiles travaux ne restèrent pas sans récompenses. Indépendamment de plusieurs médailles que le gouvernement lui décerna, il fut nommé membre de la Société d'émulation de Rouen, de l'Athénée de Paris et du bureau consultatif des arts et métiers près le ministre de l'intérieur. Il mourut à Rouen, le 30 mai 1809, après une longue et douloureuse maladie. On a de lui :

I. *Clef de la langue espagnole*, 1787, 3 feuilles in-8°.

II. *Traité de la fabrication des étoffes*, Rouen, 1788, in-8°.

III. *Tableau de la durée de l'année.* — Méthode ingénieuse pour reconnaître, au moyen de lignes diversement combinées, les saisons, les mois, les jours, la durée même des crépuscules.

IV. *Echelles graphiques des nouveaux poids, mesures et monnaies françaises et des villes et pays les plus commerciaux de l'Europe*, Rouen, 1795, in-8°; 2° édit. augm. d'un *Traité sur les changes* et d'un *Traité d'arithmétique linéaire*, Rouen, 1796, in-8°, avec planches; 3° édit. sous le titre de *Métrologie terrestre ou Traité des nouveaux poids*, etc., Rouen, 1797, in-8°; 4° édit., Rouen, 1798, in-8°. — Les fréquentes réimp. de ce livre en prouvent le succès; cependant il faut reconnaître que si le système de Pouchet est ingénieux, il est en même temps d'une application peu commode. Le traité d'arithmétique linéaire, qui n'est, à vrai dire, qu'une curieuse récréation mathématique, a été réimp. séparément sous ce titre : *Arithmétique linéaire ou nouvelle méthode abrégée de calculer, que l'on peut pratiquer sans savoir ni lire ni écrire*, Paris, an IV, 8°.

V. *Mémoire sur le nouveau titre des matières d'or et d'argent, comparé à l'ancien*, Rouen, 1798, in-8°.

VI. *Mémoire sur la mesure des superficies*, 1800, in-8°. — On trouve, à la suite de ce mémoire, des considérations sur le sol des différents cantons du dép. de la Seine-Inférieure.

VII. *Mémoire sur la finesse du coton*, lu à la Société d'émulation de Rouen, en 1801.

VIII. *Numérotage des cotons filés et des autres fils*, publ. dans les Annales des arts et manufactures (T. XXXVI).

IX. *Projet d'un Journal universe du commerce.*

POUDREL (Jean), sieur de Corsières, ministre de l'église de Lour-

marin, la desservit jusqu'en 1663, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'exercice du culte y fût interdit (*Voy*. Pièces justif., N° LXXXVIII). Corbières se mit alors à parcourir l'Angleterre, la Hollande et la Suisse, où il recueillit d'abondantes aumônes pour les églises de Provence(1). On l'accusa de s'être approprié une partie de la collecte qu'il avait faite; la fraude fut prouvée; cependant, comme le parlement d'Aix se disposait à évoquer l'affaire, le synode provincial, par égard pour lui, se contenta de le congédier, sans lui donner l'attestation ordinaire de bonne vie et mœurs. Corbières pourtant s'y prit si bien qu'il en obtint une de son ancienne église, et qu'il réussit à se placer à Saint-Fortunat dans le Vivarais. Pendant les troubles excités par Roure, en 1670, loin de s'unir à ses collègues dans le but d'empêcher la révolte de s'étendre, il envoya son fils aîné rejoindre les insurgés. L'intendant voulut le faire arrêter; mais ses amis parvinrent à le tirer encore de ce danger, et le synode du Vivarais l'envoya à Baix. Sa conduite n'y fut ni plus sage ni plus régulière. Dénoncé par *Henri de La Tour-Gouvernet* et *Jean de Vors*, docteur en médecine, il fut cité par le synode de Dessaignes à comparaître devant lui, en 1675. Il s'en excusa sur la rigueur de la saison et le peu de temps qui restait jusqu'à la clôture du synode, en priant l'assemblée d'envoyer sur les lieux des commissaires pour informer. Le synode confia cette mission délicate à deux pasteurs, *Pierre Janvier* et *Antoine Thomas*, et à deux anciens, *Jacques Chion* et *Jacques Michelon* (Arch. gén. TT. 314), avec pouvoir de juger definitivement. Les commissaires députés se rendirent à Baix, et après enquête, le 25 janv. 1676, sans s'arrêter à la récusation formée par Corbières, ils le suspendirent de ses fonctions jusqu'au prochain synode et ordonnèrent que, en attendant, l'église de Baix serait desservie par les ministres du voisinage. Leur sentence était motivée par un parjure manifeste dont l'accusé s'était rendu coupable, la désertion de son église de Saint-Fortunat qu'il avait quittée sans congé (1), et son refus de reconnaître les commissaires du synode. Pour se venger, Corbières se jeta entre les bras du clergé romain, qui saisit avec joie l'occasion d'inquiéter les ministres. Le syndic du clergé accusa les quatre commissaires d'avoir tenu un colloque, sans qu'un commissaire du roi y assistât. Chargé d'informer, d'Aguesseau répondit : « Ayant examiné le sujet de ces deux assemblées (2), je ne crois pas qu'elles doivent être considérées comme vicieuses, ny que la présence d'un commissaire du roy y fust nécessaire, ainsy que ledit syndic le prétend. » Mais ce en quoi les commissaires avaient violé les ordonnances, selon l'intendant, c'est qu'ils avaient ordonné que l'église de Baix serait desservie par les ministres du voisinage. Il

(1) Il ne faut pas le confondre avec *Antoine Poudrel*, 4e régent au collège de Die en 1664.

(1) Sur ce chef, l'accusation ne nous semble pas justifiée. Le synode tenu à Baix, le 19 août 1671, sous la présidence de Corbières lui-même, ordonna d'écrire en Provence pour obtenir son congé et une attestation de bonne vie et mœurs; il n'est nullement question dans les actes, qu'il ait abandonné sans congé l'église de Saint-Fortunat. Ce synode, où *Jean de Sabourin* remplit les fonctions de commissaire du roi, élut Corbières pour président, *Janvier* pour vice-président, *La Valette* et *Mazal* pour secrétaires. Y assistèrent: Baix, de *Corbières* et *Henri de La Tour-Gouvernet*; Le Pouzin, *Elois* et *Blaschon*, anciens; Saint-Vincent, d'*Albiac* et *Charles de Chambaud*; Chomerac, *Reboul* et *Rabamat*; Pierregourde, *Blanc*, min.; Saint-Fortunat, *Brunier* et *Duc*; Saint-Alban, *Dauphin*, min., *Maurice* et *Boisson*, anc., Saint-Pierreville, *Terrasson* et *Sélery*; Issamoulene, *La Valette*, min.; Gluiras, *Homel* et *La Rouvière*; Le Cheylard, *Richard*, anc.; Ajoux, *Reboulet* et *Charrier*; Le Gua, *Jay*, anc.; Marcols, *Bermond* et *Dubois*; Vallon, *Thomas*, min.; La Gorce, *Janvier* et *Sabatier*; Salavas, *Béraud*, anc.; Villeneuve, *Raoul*, anc.; Vals, *Laborie*, min.; Annonay, *Cregut* et *Mastilhois*; Saint-Voy, *Cotte* et *Machorne*; Chambon, *Fouchier* et *Feydeau*; Chalançon, *Blanc* et *Lapra*; Châteauneuf, *Reboulet* et *Lapra*; Boffres, *Durand* et *Malière*; Vernoux, *Blanc* et *Grignac*; Soyons, *Lagat* et *Daudé*; Maysse, *Centenac*, anc. (*Arch*. TT. 328).

(2) Les quatre commissaires avaient profité de leur passage à Saint-Vincent-des-Barres pour accorder l'imposition des mains au proposant *Lyons*.

proposait donc d'abandonner le premier chef d'accusation et de les poursuivre sur le second. Il paraît que d'Aguesseau n'avait pas connaissance de la permission générale que Bezons et Peiremales avaient accordée, le 5 juin 1664, à tous les consistoires, portant qu'en cas de mort, de maladie ou d'absence prolongée, les pasteurs du voisinage pourraient desservir les églises dépourvues, ou bien qu'il la regardait comme abolie par la Déclaration du 1er fév. 1669. Quoi qu'il en soit, le syndic porta son accusation devant le Conseil et obtint un arrêt, en date du 4 mars 1676, qui cassa la sentence des commissaires, leur interdit les fonctions de ministres et d'anciens et les condamna chacun à dix livres d'aumônes, malgré tout ce que put faire *Homel*, ministre de Soyons, agent des églises du Vivarais (*Ibid.* Tt. 328). Les ministres *Blanc* de Pierregourde, *Brunier*, de Saint-Fortunat, *Dejean*, du Pouzin, *Reboulet*, de Champeyrache, *Reboulet*, de Chomerac, *Laget*, de Pradelles, et *Lyons*, de Saint-Vincent, furent également frappés d'une amende de dix livres pour avoir obéi aux ordres des commissaires. S. M., du reste, daigna permettre aux églises de Baix, du Cheylard et de Vallon de se pourvoir d'autres pasteurs.

POUJADE (Joseph), de Montpellier, professeur de philosophie au collége Maurice de Cassel, obtint l'autorisation de célébrer le culte divin selon le rite de Genève pour une colonie wallonne qui s'était établie, en 1616, à Cassel, avec la permission de l'électeur, permission qui ne lui fut accordée qu'à la condition de ne point former d'église séparée. En 1623, Poujade fut appelé comme pasteur à Brême, où il séjourna six ans, puis il passa en Angleterre, où nous le trouvons, en 1638, desservant l'église wallonne de Cantorbéry. M. Burn nous apprend qu'il fut suspendu de ses fonctions, en 1647; mais il ne nous en fait pas connaître la raison. Ces dates, que nous devons croire exactes, suffisent pour distinguer ce pasteur d'un autre *Joseph Poujade*, ministre de Saint-Hippolyte dans les Cevennes, qui appela, en 1637, au Synode national d'Alençon d'une censure dont il avait été frappé par le synode provincial d'Alais. La sentence fut confirmée, et l'église de Saint-Hippolyte s'étant adressée au Synode national de Charenton, en 1645, pour demander qu'on le rétablît dans son ministère, sa requête fut rejetée.

Joseph Poujade a publié, pendant son séjour en Allemagne, quelques ouvrages dont voici les titres :

I. *La consolation et conduite du chrestien*, Cassel, 1617, in-12.

II. *Theses ethicæ*, Cassel, 1618, 4°.

III. *Disp. ethica I. Disp. II de* ἀγαθολογία, Cassel., 1618, in-4°.—*Disp. III de virtute morali*, Cassel., 1618, in-4°. — *Disput. IV de* ἀρετολογία *in specie*, Cassel., 1618, in-4°.—*Disput. V de virtutum principiis et instrumentis*, Cassel., 1618, in-4°.

IV. *Disp. politic. I de republicâ ejusque variis formis*, Cassel., 1619, 4°. — *Dispp. II-IV de magistratu togato tam summo quàm subalterno*, Cassel., 1619, in-4°.

V. *Prières chrestiennes et extraordinaires pour tous les jours de la semaine*, Cassel, 1620, in-12.

VI. *Deux sermons solennels, l'un sur la reformation de l'Eglise, l'autre sur la nativité de N. S. J.-Ch.*, Cassel, 1620, in-12.

VII. *Quatre sermons sur diverses doctrines nécessaires*, Cassel, 1621, in-12.

VIII. *Pericles Mauritianus, oratio sub ejus autoritate habita per Fr. Thessenium a Parsaw*, Cassel., 1623, 4°.

IX. *Sermons sur diverses matières nécessaires au tems présent*, Brême, 1627, in-8°.—Au nombre de ces sermons s'en trouve un contre l'arminianisme qui a été trad. et publié en allem., Embden, 1627, in-4°.

Une famille du même nom, qui paraît avoir habité le Haut-Languedoc, nous est connue par l'héroïque bravoure d'un simple soldat qui défendit

tout seul, en 1574, le château d'Arifat et ne se rendit qu'à condition d'avoir la vie sauve, ce qui n'empêcha pas les Catholiques de Castres de le poignarder.

POULAIN-DE-LA BARRE (François), prosélyte, né à Paris en juillet 1647, et mort à Genève, en mai 1723. Poulain se destina à l'Église; mais tout en poursuivant ses études théologiques, il se laissa captiver par la philosophie de Descartes et s'y adonna avec passion. Il était à prévoir que le doute philosophique finirait par l'éloigner du dogme catholique, auquel la lecture assidue des Saintes-Ecritures ne devait pas contribuer à le ramener. C'était un premier pas vers le principe du libre examen en matière de foi proclamé par les Protestants. Néanmoins il accepta, en 1680, la cure de La Flamangrie dans le diocèse de Laon. Après quelques années d'exercice, il renonça à ses fonctions, et se réfugia à Genève (1688) où il abjura. Il se maria en 1690. Il vécut d'abord en donnant des leçons particulières, puis, en 1698, il fut attaché à l'Ecole latine comme professeur de langue française, et en 1708, comme régent de seconde. Poulain s'acquitta de ses fonctions avec zèle et intelligence. Pour lui en témoigner sa satisfaction, le magistrat le reçut bourgeois gratis, en 1716, « en considération de ses lumières, de sa bonne conduite et de ses longs services en qualité de régent de seconde. » Il mourut à l'âge de 76 ans. On lui doit quelques publications, dont les bibliographes nous ont conservé les titres.

I. *Les rapports de la langue latine avec la françoise, avec un recueil étymologique de cinq mille mots françois tirés du latin*, Paris, 1672, in-12.

II. *De l'égalité des deux sexes, discours moral et physique où l'on voit l'importance de se défaire des préjugés* (par Fr. Poulain-de-La Barre et Frelin), Paris, 1673, in-12.

III. *De l'excellence des hommes contre l'égalité des sexes*, Paris, 1675, in-12. — Dans ce traité, l'auteur se rétracte, mais d'un excès il tombe dans un autre. Il nous semble à nous que, entre les deux sexes, il n'y a ni haut, ni bas, ni supérieur, ni inférieur, ils sont l'un et l'autre *sui generis*, et tous deux excellents en soi, comme tout ce qui sort des mains de Dieu.

IV. *De l'éducation des dames pour la conduite de l'esprit dans les sciences et dans les mœurs*, Paris, 1679, in-12.

Ces quatre ouvrages parurent anonymes. Sénebier y ajoute, sans autre indication : *le Catalogue des mauvais termes communs au peuple de Genève*, et Leu, sous la date de Genève, 1720: *la Doctrine des Protestants sur la liberté et le droit de lire l'Ecriture Sainte; sur le Service divin en langue entendue; sur l'Invocation des saints; sur le Sacrement de l'Eucharistie, justifié par le missel romain et par des réflexions*, etc.

François Poulain laissa un fils, Jean-Jacques, qui étudia la théologie et fut placé comme pasteur à Bossey, près de Genève. Il fut reçu bourgeois en même temps que son père, mais au prix de 1500 florins. On lit, sous la date du 9 mars 1731, dans les Extraits des registres du conseil d'Etat de Genève : « Les députés de la Vénérable Compagnie ont rendu justice aux talents distingués de feu spectable Jean-Jacques de La Barre, pasteur de Bossey, à sa piété, à sa grande connoissance dans les affaires et aux services essentiels qu'il a rendus. » En 1714, il avait soutenu, sous la présidence du professeur de philosophie Jean-Antoine Gautier, une thèse, *Cogitationes philosophicæ* (1714, Gen., in-fol.), qu'il traduisit en français en l'augmentant, et publia l'année suivante.

POULLAIN (Valérand), en latin *Polanus*, premier pasteur de l'église française de Francfort-sur-le Mein, descendait d'une famille noble de Lille ou des environs. Chassé de sa patrie par la persécution, il se retira à Strasbourg, en 1543. Il y habitait encore en 1547; mais l'année suivante, il passa en Angleterre. Après avoir ter-

miné l'éducation du jeune comte de Derby, il obtint, en 1550, la place de pasteur de la colonie fondée à Glastonbury par des Français et des Wallons réfugiés, et se fit naturaliser anglais. Nommé surintendant de toutes les églises étrangères, il assista, en 1553, aux conférences qui se tinrent à Londres, et en publia un compte-rendu. A l'avénement au trône de la reine Marie, il se sauva, avec une partie des membres de son église, à Francfort-sur-le Mein, où il obtint, au mois de mars 1554, l autorisation de fonder une église française. D'un caractère hautain et d'une humeur bizarre, il ne vécut pas longtemps en bonne harmonie avec les pasteurs luthériens. qui ne savaient guère, de leur côté, ce que c'est que le support et la tolérance. Par amour pour la paix, il donna sa démission au mois d'oct. 1556. Il mourut sans emploi à Francfort, à la fin de 1558 ou au commencement de l'année suivante. On a de lui :

I. *Traité très-utile du saint sacrement de la Cène, avec response aux principaux argumens des anciens et modernes contre ce saint sacrement*, Strasb., 1547.

II. *Liturgia sacra, seu ritus ministerii in ecclesiâ peregrinorum profugorum propter Evangelium Christi, cum apologiâ pro hâc liturgiâ*, Argent., 1551; Francof., 1554. — Dédicace au roi Edouard.

III. *Expositio disputationis Londinensis*, Francof., 1554, in-8°; réimp. dans le Scrinium de Gerdesius (T. III).

IV. *Antidotus adv. Joachim. Westphali pestilens consilium*, s. l., 1557, 8°.

V. Quelques *Lettres* à Calvin, conservées à la Bibliothèque de Gotha.

POULLIOT (Étienne), martyr en 1546. Poulliot était normand de naissance, mais il avait quitté Auberville, son lieu natal, pour s'établir à Meaux, où il ne demeura pas longtemps sans être exposé à des persécutions. Il se retira à La Fère-en-Tardenois, où il fut arrêté. Amené dans les prisons de Paris, il y fut « longuement détenu en grande misère, » et finalement condamné au feu, après avoir eu la langue coupée. On le conduisit à la place Maubert, portant sur ses épaules une charge de livres qui furent jetés avec lui dans le bûcher.

POUPARD (Olivier), né à Saint-Maixent, s'établit comme médecin à La Rochelle et y obtint les droits de bourgeoisie. Sa réputation d'habileté était si bien établie, que le roi de Navarre eut recours à ses lumières dans la dangereuse maladie dont il fut atteint sur les confins du Poitou. On a de lui :

I. *Traité de la saignée contre les nouveaux Erasistratiens qui sont en Guyenne*, La Roch., 1576, in-12.

II. Trad. latine des *Aphorismes d'Hippocrate*, La Roch., P. Haultin, 1580.

III. *Galeni De methodo medendi lib. XIV in compendium coacti*, La Roch., 1581, in-12.

IV. *Le conseil divin touchant la maladie divine et peste en la ville de La Rochelle, fait premièrement latin, puis françois*, La Roch., J. Porteau, 1583, in-12.

Au jugement d'Arcère, les ouvrages de Poupard sont remarquables surtout par un grand étalage d'érudition.

Nous ne savons s'il existait quelque parenté entre notre médecin et *Isaac Poupard*, secrétaire de la duchesse de Bar, qui, de son union avec *Françoise de Laffemas*, laissa : 1° Isaac, docteur en médecine, né en 1602 et marié à *Anne Fénelon*; — 2° Françoise, femme, en 1645, de *Joachim Prondre*, fils de *Jean Prondre*, joaillier du duc d'Orléans, et de *Susanne Béliard* Les Registres de Charenton nous apprennent que du mariage d'Isaac Poupard et d'Anne Fénelon naquit un fils, baptisé sous le nom d'Isaac, dans le temple de Charenton, le 11 sept. 1639; et les Registres du secrétariat (*Arch. gén.* E. 3383), qu'en 1699, un protestant du nom de Poupard fut enfermé à Bicêtre, une de ses filles aux Nouvelles-Catholiques de Paris, et une autre dans

une communauté de Claye. S'agit-il de la même personne?

POUPIN (ABEL), appelé aussi *Popin* et même *Pepin*, ministre de l'église de Genève depuis 1543, était un ancien cordelier, natif de Seiches en Agénois. En 1547, il rentra en France et prêcha avec succès la Réforme à Issoudun. Obligé de fuir, il retourna à Genève, où il fut reçu bourgeois gratis, le 8 avr. 1548. Il mourut dans cette ville le 5 mars 1556 (*Archiv. de la Comp. des pasteurs*, Reg. B). Selon La Croix du Maine, il avait écrit quelques ouvrages de théologie.

POURTALES (JÉRÉMIE), né à La Salle, le 11 janv. 1701, de *Jean Pourtalès* et de *Susanne Molle*, et baptisé, le 14, dans l'église catholique, sortit de France, vraisemblablement avec *Louis Pourtalès*, qui s'établit à Genève, où il fut reçu bourgeois en 1716. Pour lui, il alla se fixer, en 1720, à Neuchâtel, où il épousa *Esther-Marguerite Deluze*. De ce mariage naquit, entre autres enfants (1), le 9 août 1722, *Jacques-Louis*, qui commença l'illustration de sa famille.

Voué au négoce dès son enfance, Jacques-Louis Pourtalès déploya dans cette carrière, pour laquelle il semblait être né, tant de droiture, de probité, d'activité, qu'il se vit bientôt à la tête d'une vaste maison de commerce, qui avait des comptoirs non-seulement dans les principales places de l'Europe, mais jusque dans les pays les plus lointains. Il acquit une fortune immense, et chose presque inouïe! le bonheur qui l'accompagna dans toutes ses spéculations ne souleva pas contre lui les dangereuses rancunes de la jalousie; le noble emploi qu'il fit de ses richesses, désarma l'envie elle-même. Non-seulement il employa des sommes considérables au développement de l'industrie du pays; mais il consacra une partie de sa fortune à la fondation d'un magnifique hôpital, où les malades sont admis sans distinction de nationalité ou de religion (1). Ce vrai chrétien, ce généreux patriote mourut le 20 mars 1814, laissant trois fils de son mariage avec *Rose-Auguste Deluze*. En récompense de ses services, le roi de Prusse, Frédéric II, lui avait accordé des lettres de noblesse, le 14 fév. 1750, et lorsque la principauté de Neuchâtel rentra sous la domination prussienne, Frédéric-Guillaume, jaloux d'honorer la mémoire d'un excellent citoyen, conféra à ses trois fils le titre de comte. Ils se nommaient LOUIS, JAMES-ALEXANDRE et JULES-HENRI-CHARLES-FRÉDÉRIC; tous trois ont fait souche.

I. Louis de Pourtalès, né le 14 mai 1773, grand'croix de l'Aigle rouge de Prusse, président du conseil d'Etat dans la principauté de Neuchâtel, et colonel-inspecteur de l'artillerie de la Confédération suisse, épousa, en 1795, *Sophie Guy-d'Audanger*, qui lui donna quatre enfants, savoir : 1° LOUIS-AUGUSTE, né le 17 mars 1796, seigneur d'Ogrosen et de Cransdorff en Lusace, lieutenant-colonel d'artillerie et conseiller d'Etat dans la principauté de Neuchâtel, qui épousa, le 6 mai 1822, *Elisabeth-Frédérique de Sandoz-Rollin*. Il en a huit enfants : LOUIS-FRANÇOIS, né le 4 mars 1825; ALFRED, né le 18 mars 1824, marié, en 1850, avec *Anne de Paschwitz*; ELISABETH, née le 18 avr. 1826, femme, en 1843, d'Eugène d'Erlach; EUGÈNE, né le 5 janv. 1828, lieutenant de chasseurs dans la garde du roi de Prusse; ERNEST, né le 30 sept. 1829, lieutenant dans le même corps; MATHILDE, née le 5 avril 1832, mariée,

(1) Nous savons que Jérémie Pourtalès eut un autre fils, et qu'il est l'ancêtre des *Pourtalès-Boyve* et des *Pourtalès-Guibert*, deux familles nombreuses répandues aujourd'hui dans presque toute la Suisse. Nous regrettons que M. Felix Bovet, conservateur de la bibliothèque de Neuchâtel, ait oublié la promesse qu'il nous avait faite, de la manière la plus aimable, de nous communiquer une généalogie détaillée de la famille Pourtalès. Promettre est bien, tenir vaut encore mieux. Si nous n'avions pas eu autant de confiance en sa parole, nous aurions pu, en nous adressant à de moins *obligeants*, nous procurer les renseignements qui nous font aujourd'hui défaut.

(1) La maison des Orphelins a été fondée par un autre français réfugié, nommé *Lallemand*.

en 1831, à Frédéric de Wattenwyl; MAURICE, né le 26 mars 1837; SOPHIE, née le 4 juill. 1841. — 2° CHARLES-FRÉDÉRIC, né le 10 juin 1799, colonel-inspecteur des milices du canton de Neuchâtel, qu'un dévouement chevaleresque au roi de Prusse donna pour chef au mouvement royaliste de 1856 si promptement comprimé; — 3° SOPHIE, née le 11 juill. 1807, femme, en 1826, d'*Alfred de Rougemont*; — 4° ALEXANDRE-JOSEPH, né le 9 oct. 1810, seigneur de Hlubosch et d'autres lieux en Bohême, major d'artillerie dans le canton de Neuchâtel, qui a huit enfants de son mariage avec *Augusta-Marie-Elisabeth Saladin*, célébré en 1833, savoir : SOPHIE-BLANCHE (née le 15 sept. 1836), LOUISE-ÉLISABETH (23 sept. 1837), AUGUSTE-FRÉDÉRIC (20 fév. 1840), LOUIS-ARTHUR-LÉOPOLD (5 déc. 1842), MAXIMIN (23 mars 1847), HERMANN-ALEXANDRE (31 mars 1847), CÉCILE-ÉLISABETH (29 déc. 1848), AUGUSTA-ALEXANDRINE (12 oct. 1850).

II. Né à Neuchâtel, le 28 nov. 1776 et mort à Paris, le 24 mars 1833, James-Alexandre de Pourtalès, seigneur de Gorgier, fief noble relevant directement de la couronne, et chambellan du roi de Prusse, s'est fait connaître surtout par son goût éclairé pour les sciences et les arts. Il a réuni, dans son hôtel à Paris, une belle collection de tableaux et d'antiquités que, par respect pour la mémoire de leur père, ses enfants se sont bien gardés de disperser. Sa femme, *Anne-Henriette de Palaizieux-Falconnet*, qu'il avait épousée en 1809, le rendit père d'une fille et de quatre fils : 1° ÉLISA-CALISTE, née le 27 mars 1810, mariée, en 1831, avec le marquis de Ganay; - 2° HENRI, seigneur de Gorgier, né le 5 fév. 1815, qui a épousé, en 1840, *Anne-Marie d'Escherny*, et en a eu MARIE, EMILIE, ARTHUR et LOUISE; — 3° CHARLES, seigneur de Glumbowitz en Silésie, conseiller de légation, et, pendant un certain temps, chargé d'affaires de la Prusse auprès de la cour de Lisbonne, qui est né le 3 mai 1816. Marié depuis 1849, avec *Agnès-Louise-Frédérique de Wylich et Lottum*, il est père de trois enfants, nommés MAX, JAMES et MALTE; — 4° JACQUES-ROBERT, membre du consistoire de l'église réformée de Paris, et le seul des descendants de Jérémie de Pourtalès qui ait réclamé (en 1847) les droits de citoyen français comme issu d'un réfugié. Né à Paris le 15 avril 1821, il a épousé, en 1846, *Anne Hagermann*, fille du consul de Suède à Paris, dont il a trois enfants : JACQUES-ALBERT, CÉLESTINE-CÉCILE et MATHILDE-JEANNE; — 5° EDMOND, né le 6 avril 1828, et marié, en 1857, avec *Mélanie de Bussierre*, fille du baron *Alfred Renouard-de-Bussierre*, qui l'a rendu père d'un fils, JACQUES-ALFRED-EDMOND.

III. Le troisième fils de Jacques-Louis de Pourtalès, Jules-Henri-Charles-Frédéric, seigneur de Tloskau et de Lischna en Bohême, naquit le 23 fév. 1779. Il fit avec distinction les campagnes de l'Empire comme aide-de-camp du maréchal Berthier, et tant que la principauté de Neuchâtel fut réunie à la France, il resta attaché à la maison de l'impératrice Joséphine. Après la chute de Napoléon, il retourna dans son pays natal, fut décoré par le roi de Prusse des titres de chambellan, de grand maître des cérémonies et de conseiller privé, et nommé grand'croix de l'Aigle rouge. Il avait épousé, en 1811, *Marie-Louise-Elisabeth de Castellane-Norante*, qui lui donna deux fils, nommés ALBERT-ALEXANDRE et GUILLAUME. L'aîné, né le 10 sept. 1812, a rempli avec habileté plusieurs missions diplomatiques dans des circonstances difficiles, et a été chargé, pendant un temps, des fonctions de ministre plénipotentiaire à Constantinople. Il n'a que deux filles, ÉLISABETH et HÉLÈNE, de son mariage, conclu en 1846, avec *Anne de Bethmann-Hollweg*. Son frère cadet, né le 7 juin 1815, a quatre enfants, nommés LOUISE, JEANNE, FRÉDÉRIC et MARGUERITE, de son union (1848) avec

la comtesse *Charlotte de Maltzan*.

Une branche de la famille Pourtalès resta en France, et continua à professer la religion protestante jusqu'à ces dernières années. Au commencement de ce siècle, elle n'était plus représentée que par *Jean Pourtalès*, ancien capitaine au service de Hollande, et par sa fille unique, HENRIETTE née en 1779. Cette fille épousa, le 4 floréal an X, *Annibal Darvieu*, de Ganges, qui avait renoncé à la théologie pour le négoce et qui sacrifica sans scrupule sa religion, en 1815, au désir d'obtenir des lettres de noblesse, qu'il pensait avoir méritées en professant les opinions royalistes les plus exaltées. Sa femme suivit son exemple, mais son fils aîné, JULES, resta protestant.

POUSSART ou POUSSARD, nom d'une famille protestante du Poitou, dont deux branches professèrent la religion protestante.

I. BRANCHE DE VANDRÉ. Cette branche était divisée en deux rameaux. Celui du Haut-Vandré s'éteignit en *Jean* Poussart, qui ne laissa, de son mariage avec *Hélène de Culant*, que deux filles : ESTHER, femme, en 1599, d'*Élie de Céris*, sieur de Château-Couvert, et LÉA, mariée au sieur de La Joliverie. L'autre ou le rameau du Bas-Vandré, reconnaissait pour chef, en 1566, *Jean* Poussart, à qui sa femme, *Anne de La Jaille*, donna quatre enfants : 1° CHARLES, sieur de Saint-Marc, tué sous les drapeaux ; — 2° JOACHIM, qui suit ; — 3° MARGUERITE ; — 4° ANTOINETTE, femme de *Pierre d'Authon*. Joachim Poussart assista au siége d'Amiens, où il fut blessé. De son union avec *Susanne Goulard-de-Saint-Disant*, il n'eut que deux filles, nommées ÉLISABETH et JACQUELINE. L'aînée épousa *Isaac Martel*, sieur de Lindebeuf. Serait-elle par hasard identique avec *Elisabeth Puchot* (Voy. VII, p. 289), qu'une généalogie msc. donne pour femme à Isaac Martel ? La cadette devint la femme d'*Alexandre Desmier*.

II. BRANCHE DU VIGEAN. Né en 1504, *Charles* Poussart, sieur de FORS, maître d'hôtel du roi, vice-amiral des côtes de Normandie et gouverneur de Dieppe, adopta, en 1560, les doctrines de la Réforme, qui avaient été semées dans cette ville par *Jean Venable* et qui s'y étaient répandues rapidement. Son exemple entraîna le bailli et plusieurs notables bourgeois, qui participèrent avec lui à la Cène, célébrée publiquement le 26 mai. Instruit de cette violation des ordonnances en vigueur, le roi commanda au gouverneur de faire cesser tout exercice du culte huguenot ; mais de Fors répondit que ni lui ni les bourgeois de Dieppe n'étant athées, ils ne pouvaient vivre sans religion. Cette réponse pleine de fermeté irrita la Cour. Le Conseil du roi arrêta que Dieppe serait démantelée, et chargea le duc de *Bouillon* de destituer le gouverneur et d'abattre la Grande-Cour, où les Protestants s'assemblaient. L'issue du procès qui fut intenté à cette occasion à de Fors n'était pas douteuse ; il aurait porté sa tête sur l'échafaud sans la mort de François II. Cet événement, qui fit perdre aux Guise une partie de leur influence, permit aux Protestants de recommencer, dès le 22 déc., leurs assemblées dans le cimetière Saint-Remy, et rendit à de Fors sa place de gouverneur, le 26 déc.

Lorsque Condé prit les armes, les triumvirs, sentant l'importance du port de Dieppe, envoyèrent le duc de *Bouillon* pour s'en saisir ; mais la réception qui lui fut faite par les habitants l'ayant déconcerté, il se retira, dès le lendemain, à Arques d'où les Catholiques chassèrent les Protestants, après avoir brûlé leurs maisons. De Fors qui entreprit de venger ses coreligionnaires, échoua et fut même blessé à l'attaque de l'église. Restés maîtres de leur ville, les Protestants dieppois le confirmèrent dans sa place de gouverneur, en lui adjoignant un conseil de seize notables, puis ils travaillèrent avec activité à relever leurs fortifications, sous la direction d'un habile officier, nommé *Du Coudray*, qui leur avait été en-

ar *Sénarpont*. Jeunes gens et rds, femmes et enfants, toute l'é-ne population de Dieppe se mit vre. « Si quelqu'un, lit-on dans ıge msc. d'Asseline, qui se con-à la Bibliothèque publique de), étoit trouvé dans la rue pen-ıs heures de travail, on lui en-une quenouille. » La citadelle uronnait la falaise sur laquelle ı le château, fut terminée en moins nze jours, et un mois après, le ı Polet fut achevé. Ce fut sur ces aites qu'arriva la nouvelle du le Rouen par les Catholiques. De convoqua sur-le-champ une as-ée des principaux habitants pour aux mesures à prendre. Il fut qu'on prierait Elisabeth de prê-Dieppe une somme d'argent sur de marchandises, et d'accueillir, ı de revers, les fugitifs. La reine leterre répondit en envoyant un de 800 hommes et un convoi de ı. Ce secours arriva à propos pour cer la garnison de Dieppe affai-es deux compagnies de *Rouvray Valfrenière* qui avaient été en-s à Rouen; il permit même de partir les deux compagnies nou-nent formées de *Du Coudray* et *oulandrin* (appelé par d'autres ry); mais elles n'arrivèrent point r destination. Attaquées près de y, elles furent entièrement dé-. Des trois ministres qui les ac-agnaient, un seul se sauva; l'au-t tué, et le troisième, *Debrard*, ıvait rempli successivement les ions pastorales à Londres et à A-ı, fut noyé. La cavalerie, com-ée par *Grosmenil*, n'essuya que le perte.

tte défaite effraya les Dieppois, qui ontrèrent dès lors moins disposés défendre. Catherine de Médicis les ; invités à suivre l'exemple de n qui allait capituler, ils lui dé-ent le syndic *Jean Levasseur* et *las Aoustin*, sieur de Saint-Pierre, négocier leur soumission. Les plus ıromis, comme de Fors, le capitaine *Ribaut*, le ministre *François de Saint-Paul* et une centaine d'autres, n'osant pas se fier aux promesses de la Cour, se retirèrent en Angleterre.

Vers la mi-décembre, de Fors rentra à Dieppe sous un déguisement. Il y eut quelques entrevues secrètes avec le capitaine *Gascon*, le sieur de *Catteville-Maldéré* et d'autres gentilshommes des environs; puis il se rendit au Hâvre. Les intelligences qu'il avait nouées dans le château, en facilitèrent la surprise, le 21 déc. 1562. Depuis cette époque, il disparaît de la scène de l'histoire, quoiqu'il ait vécu, selon les généalogistes, jusqu'au 10 sept. 1584. De son mariage avec *Marguerite Girard*, dame de Bazauges, célébré en 1545, étaient nés six enfants : 1° CHARLES, qui suit; — 2° PAUL, sieur de Moricq, qui épousa *Renée Gourdeau*, et n'en eut pas d'enfants; — 3° ISAAC, mort célibataire; — 4° DANIEL, sieur de Saint-Bris, qui prit pour femme *Charlotte de Beaupoil*; — 5° MARGUERITE, femme, en 1570, de *René Goulard*, sieur du Breuil-Milon; — 6° SUSANNE, dame de Saint-Trojean, épouse de *Louis Docok*, sieur de Couvrelles.

Charles Poussart, sieur de Fors, Bazauges, Anquitard et Linières, fut élevé à la cour de *Jeanne d'Albret* comme enfant d'honneur du prince de Béarn, qui le nomma plus tard gentilhomme de sa chambre. Il suivit Alençon en Flandres et fut fait prisonnier à Anvers, en 1583. On ne connaît aucune autre particularité de sa vie. Il épousa, en 1581, *Esther de Pons*, dame du Vigean, qui mourut en 1618, après lui avoir donné sept enfants : 1° LOUIS, mort jeune à Paris, en 1609; — 2° HENRI, baron du Vigean, qui assista aux Etats de 1615 (*Voy.* IV, p. 464) et mourut peu de temps après, sans laisser de postérité de sa femme *Louise de Polignac*; — 3° FRANÇOIS, conseiller du roi en ses conseils, gentilhomme de la chambre depuis 1618, en faveur de qui la terre de Fors fut érigée en marquisat en 1640. Nous savons qu'il persista dans la religion protestante

jusqu'à sa mort, arrivée en 1657; et nous savons aussi que ses quatre enfants furent de très-fervents catholiques; — 4° JEAN, sieur d'Anquitard, qui suit; — 5° CHARLES, sieur de Linières, qui épousa *Marguerite Acarie*, dame du Bourdet, et en eut, outre une fille, nommée CHARLOTTE, un fils, appelé FRANÇOIS, qui abjura à Paris en 1655, à l'âge de 13 ou 14 ans; — 6° ANNE, femme, en 1605, de *Charles de La Forêt*, sieur de Vaudoré, puis, en 1610, de *Josué de Saint Gelais*; — 7° JEANNE, mariée à *Gabriel Foucault*, sieur de Saint-Germain-Beaupré.

Jean Poussard, sieur d'Anquitard, prit pour femme, le 9 avril 1618, *Anne Arnoul de-Saint-Simon*, fille d'*André*, sieur de Millescu, et de *Livie Grimaldi*, dont Tallemant des Réaux nous a laissé ce portrait : « Ça été une personne tout à fait extraordinaire; jamais femme n'a plus fait la fée que celle-ci. Elle étoit belle et avoit beaucoup d'esprit; elle se piquoit même de bien écrire. » Jean Poussard fut tué en duel. Il était père de quatre filles, nommées LIVIE, ANGÉLIQUE, VIRGINIE et ANNE, et d'un fils, AUGUSTE, marquis d'Anquitard, qui épousa, en 1657, *Jeanne de Saint-Gelais*. De ce mariage naquirent FRANÇOISE-ANGÉLIQUE, ELISABETH et AUGUSTE. Ce dernier abjura à Paris, le 20 mars 1681, et son exemple, au dire du Mercure galant, entraîna toute sa famille. Sa mère seule sembla éprouver quelques scrupules; mais bientôt elle les fit taire, et si bien qu'elle se mit à travailler à son tour aux conversions. Son zèle obtint sa récompense. Le roi lui accorda, ainsi qu'à son mari, en 1689, une pension de 1,000 livres (*Arch. gén.* E. 3375).

POYET (N.), capitaine huguenot. Brantôme qualifie Poyet de « lieutenant brave et fort advisé capitaine » en ajoutant : « Tant qu'il vécut, il a tousjours fait de très-belles preuves de sa vertu et valeur. » Dès la première guerre civile, en effet, ce brave guerrier se distingua dans plusieurs rencontres, mais les historiens l'ont si bien confondu avec le capitaine *Payet*, qu'il nous est absolument impossible de le distinguer. Selon d'Aubigné, les Mémoires de Condé et de Thou, Poyet, lieutenant de l'enseigne colonelle d'*Andelot*, se signala au siége du Hâvre parmi les plus intrépides. Selon La Popelinière et de Thou, Payet, capitaine de la compagnie colonelle d'Andelot, se saisit, avec *Monein*, de Nogent dans la seconde guerre civile. D'Aubigné et La Popelinière s'accordent à dire que *Poyet* alla rejoindre le prince d'Orange avec les Huguenots picards, en 1568. D'après d'Aubigné, c'est Poyet, mais d'après de Thou, c'est Payet, qui servit, en 1570, dans le Poitou sous *La Noue*, avec le grade de colonel de l'infanterie, assista à la prise de Marans, des Sables d'Olonne, au secours de Rochefort, au combat de Sainte-Gemme; passa ensuite sous les ordres de *Pontivy* et continua à servir glorieusement la Cause à la prise de Marennes, à celle de Bronage, dont il fut nommé gouverneur (1) et au siége de Saintes. Après la conclusion de la paix, Payet, selon La Popelinière, alla combattre dans les Pays-Bas sous les ordres du prince Ludovic, qui le nomma gouverneur de Mons en son absence; mais d'Aubigné appelle Poyet le capitaine français qui défendit bravement cette ville contre les Espagnols en 1572, et de Thou est d'accord avec lui sur ce point. Enfin, au rapport de La Popelinière, le capitaine Poyet commandait à Aubenas, en 1573, tandis que Payet se trouvait, à cette époque, sur la flotte de *Montgommery*, après le licenciement de laquelle il retourna servir dans les Pays-Bas. Selon Brantôme, au contraire, c'est Poyet qui servit sous Montgommery. Ce seul échantillon des contradictions de nos historiens doit suffire pour donner une idée des difficultés que le biographe rencontre, et lui faire pardonner bien des erreurs.

POYET (RENÉ), enfant naturel du chancelier Poyet. Ayant eu connaissance des doctrines évangéliques, il se

(1) De Thou l'appelle ici Poyet.

retira à Genève, où il apprit le métier de cordonnier pour gagner sa vie. Au bout de quelque temps, l'amour du pays natal le ramena dans l'Anjou, mais il fut pris et brûlé vif à Saumur, en 1552.

PRABACH (Pierre), appelé *Brébach* dans le Précis hist. de la Réformation dans le comté de Montbéliard, était originaire de la Vétéravie. Nommé, en 1605, surintendant des églises du pays de Montbéliard, il en exerça les fonctions jusqu'en 1614, date de sa mort. On a de lui *Kirchweihpredigt*, Mümpelgart, 1608, in-4°, sermon prononcé, le 18 oct. 1607, à l'occasion de l'inauguration du nouveau temple de Saint-Martin, construit, aux frais du duc Frédéric, par l'architecte Henri Schickard, sur l'emplacement de l'ancienne église.

PRADIER (James), une des gloires de la statuaire moderne, naquit à Genève le 23 mai 1792, et mourut à Paris, le 7 juin 1852.

Ses parents le destinaient à la profession de graveur en médailles. Mais le maître, dans l'atelier duquel on l'avait placé, reconnut en lui une autre vocation et il conseilla à sa famille de ne pas la contrarier. Il fut donc mis à l'étude du modelé. Ses progrès rapides faisant bien augurer de son avenir, ses parents, qui étaient peu aisés, firent le sacrifice de l'envoyer compléter ses études à Paris. Il étudia le dessin chez le peintre Meynier, et la sculpture dans l'atelier de Le Mot. Ses heureuses dispositions lui gagnèrent l'affection de ses maîtres. « Apprenant la gêne pécuniaire de son favori, M. Le Mot, raconte M. Gaberel dans une Notice sur Pradier (Bibl. univ. de Genève, 1838), sollicita pour lui une pension du ministre de l'intérieur; elle fut accordée aussitôt, et ce brevet est un des derniers que l'Empereur ait signés avant la catastrophe de 1814 (1). Fier de cette distinction, Pradier devança bientôt tous les élèves plus âgés que lui. Un jour, pendant que Le Mot travaillait au fronton du Louvre, l'Empereur visita les ateliers. Les jeunes gens se retirèrent respectueusement. Bonaparte voulut les voir. Le Mot lui indiqua Pradier en disant : Sire, voici un des petits pensionnaires de V. M. — Ah ! dit Napoléon, voyons. — L'enfant s'approcha tremblant ; l'Empereur posa la main sur sa tête, et, après l'avoir fixé : Maître Le Mot, soignez-moi cela. il y a bien des choses dans ce front. On sait quel prix on attachait à ces prédictions de Bonaparte ; aussi cette circonstance mit Pradier en grand honneur auprès de ses camarades, et, quand vint le moment des concours, ses amis lui donnèrent d'avance le grand prix. Cette attente fut trompée. Le sujet proposé était Aristée pleurant la perte de ses abeilles. La grandeur de la figure était limitée, et les essais qui dépasseraient la ligne prescrite devaient être mis hors de concours. Pradier ne se soumit pas à cette condition, il manqua le prix ; mais on lui donna une médaille d'or et on l'exempta de la conscription. L'année suivante (1815), il eut le prix, et il partit pour l'Italie. » Le sujet du concours était *Néoptolème retenant Philoctète prêt à percer Ulysse de ses flèches*. Ce bas-relief fait aujourd'hui partie du Musée de Genève. Après l'expiration de sa pension, Pradier revint à Paris, apportant avec lui deux ouvrages remarquables qui commencèrent sa réputation, *le Centaure et la Bacchante* (salon de 1819), groupe en marbre que possède le Musée de Rouen et dont il fit une copie pour M. Ternaux, à Auteuil, et *un des Fils de Niobé arrachant le trait dont Apollon l'a percé, à l'épaule* (salon de 1822), actuellement au Musée du Louvre.

En 1821, Pradier retourna à Rome et y séjourna environ deux ans. Il rapporta à Paris un de ses meilleurs ouvrages, la statue de *Psyché* (actuellement au Musée du Louvre). Cette statue, « outre son rare mérite, a encore cela de singulier, dit M. Delécluze, qu'elle a été taillée dans le fût d'une colonne

(1) D'après M. Delécluze (Journal des Débats, juin 1852) Pradier ne serait venu à Paris qu'après avoir obtenu, en 1809, une pension sur la cassette de l'empereur.

de marbre antique trouvée dans les débris de l'ancienne ville de Veïes. » Elle parut au salon de 1824, avec un *buste de Louis XVIII*, qui lui valut les bonnes grâces du roi On rapporte que le monarque charmé s'écria : « Voilà le seul artiste qui m'a compris ! » La croix de la Légion d'honneur fut sa récompense. Le 23 juin 1827, il fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts; il succéda à son maître Le Mot. Depuis, il sut se maintenir au rang éminent où il s'était tout d'abord placé. Les critiques allemands eux-mêmes, si peu prodigues d'éloges envers nos artistes, sont forcés de reconnaître son mérite. Il ne se passait pas d'année qu'il ne produisît quelque œuvre remarquable. Outre ceux de ses ouvrages déjà mentionnés, nous indiquerons : 1° *Vénus*, en marbre des Pyrénées (salon de 1827), qui se trouvait, du vivant de l'auteur, au Musée du Luxembourg. — 2° *Protée*. — 3° *Les trois Grâces* (1830); ce charmant groupe a été placé dans un des salons du Musée de Versailles; c'est, dit-on, le seul morceau étranger à l'histoire qui a mérité cet honneur. « La crainte d'être accusé d'avoir imité Canova, arrêta longtemps notre artiste, au témoignage de M. Gaberel. Cependant il se mit à l'œuvre et représenta les sœurs au moment où, fatiguées de la danse elles enlacent leurs bras, et cherchent la pose la plus commode pour le repos. Pradier a mis tant d'originalité dans ce groupe, que personne n'a songé à l'accuser de réminiscence. » Ce beau travail lui valut la croix d'officier de la Légion d'honneur. — 4° *Le monument funèbre du duc de Berry*, groupe plus grand que nature, représentant le duc mourant dans les bras de la religion, dans une chapelle de Saint-Louis, à Versailles. — 5° *Le duc d'Angoulême congédiant les envoyés de Cadix* : ce bas-relief, commandé en 1825, était un de ceux destinés à éterniser, sur l'arc de triomphe du Carrousel, les hauts faits de la guerre d'Espagne, en remplacement des bas-reliefs représentant les hauts faits de l'Empire. Que sont-ils devenus, à leur tour, après 1830? on l'ignore. Triste retour des choses de ce monde ! leur éternité a à peine duré un jour. Malheureux les artistes condamnés à la décoration de ces monuments qui font peau nouvelle à chaque nouveau règne. — 7° *Cyparisse avec son cerf*. — 8° *Chasseresse au repos*. — 9° *Bacchante couchée*. — 10° *Vénus après le jugement de Pâris*. — 11° *Statue de J.-J. Rousseau* (1830), en bronze, représenté assis, dans l'île de Rousseau à Genève. — 12° *Statue du maréchal Soult*. — 13° *Prométhée* (1827) et *Phidias* (1835), dans le Jardin des Tuileries. — 14° *Le Faune et la Bacchante*, Galerie Demidoff. — 15° *Bas-reliefs de la Chambre des députés* (1). — 16° *Quatre Renommées*, Arc de triomphe de l'Etoile, « œuvre, au jugement de M. Delécluze, qui suffirait à la gloire d'un grand statuaire. » Le biographe allemand Nagler en porte le même jugement, « travail admirable, dit-il, où l'affectation, si commune aux œuvres de l'Ecole française, ne se fait point sentir » — 17° *Les quatre Apôtres* de la 3e coupole de la Madeleine, terminés en 1836, et *quatre Renommées*, chacune de 18 pieds de haut. — 18° *Le mariage de la Vierge*, dans la même église. — 19° *Une Vierge*, pour la ville d'Avignon. — 20° *Les villes de Strasbourg* et *de Lille*, sur la place de la Concorde. — 21° *La statue de l'Industrie*, devant le palais de la Bourse. — 22° *Mars et Vénus* (salon de 1836). —

(1) M. Gaberel parle, en outre, d'un groupe colossal que Pradier exécutait en 1838, et qui était destiné à la décoration du péristyle du palais. « Pendant le concours, dit-il, on lui fit entendre que l'on désirerait voir dans sa composition quelques traits de l'époque actuelle; mais l'artiste se refusa à toute concession de ce genre, et déclara que son dessein était de faire un ouvrage qui pût rester intact, quel que fût le parti maître de la France. Il choisit la royauté publiant l'amnistie. Aux pieds de la figure couronnée est une femme qui implore la clémence souveraine; elle tient dans ses bras un petit enfant. Le roi arrête la main de la Justice qui, avec une expression sévère et inflexible, ordonne le supplice d'un condamné politique. Ce dernier, à genoux devant le fatal billot, écoute avec égarement les paroles du ministre de la religion qui lui annonce la clémence royale. » Cette œuvre est sans doute restée à l'état de projet.

23° *Le comte de Beaujolais*, exécuté en 1839. Le comte est représenté « à demi couché sur le gazon, la tête appuyée sur la main et lisant la dernière lettre qu'il reçut de sa mère. La maigreur et l'alanguissement de cette noble et touchante figure font présager une fin prochaine.—Quand Louis-Philippe vit pour la première fois cette image de son frère, ajoute M. Gaberel, il fut saisi d'un attendrissement profond; il ne pouvait revenir de sa surprise, tant la ressemblance était grande... Aussi une place d'honneur a-t-elle été réservée pour cette statue dans une des grandes galeries de Versailles. » Elle a été reproduite, ainsi que la suivante, dans l'ouvrage de M. Gavard. —24° *Le général Damrémont* (1839), Musée de Versailles.—25° *Les Heures*, demi-relief plein de goût, qui décore l'horloge du Luxembourg du côté du jardin. — 26° *Les deux Muses*, en marbre. de la fontaine Molière. — 27° *Une Odalisque*, à Lyon.—28° *Phryné*, Collection Delessert.—29° *Vénus qui gronde l'Amour*, acheté par le duc d'Orléans.—30° *Flore*, « que Pradier estimait l'un de ses meilleurs ouvrages. » — 31° *La toilette d'Atalante*, au Musée du Louvre.—32° *Sapho*. — 33° *La Poésie légère*, à Nismes. — 34° *Le duc de Montpensier*.—35° *La fontaine de Nismes*.—et 36° *Le tombeau de l'empereur Napoléon*: ces deux derniers mentionnés par M. Delécluze sans autres indications. On doit aussi à Pradier un certain nombre de bustes. On cite ceux de *Charles Bonnet* (1822), de *J.-J. Rousseau*, du peintre Gérard, du roi Charles X, brisé en 1830, de Louis Philippe. « Quand on pense, dit M. Delécluze, à la délicatesse d'exécution de la plus grande partie de ces beaux ouvrages, on a peine à se faire une idée de l'énergie et de la facilité dont il a fallu que Pradier fût doué pour les produire en si peu de temps; et encore faut-il tenir compte des marbres qui restent aujourd'hui dans son atelier à l'état d'ébauche, tels qu'une *Nymphe*, une *Pandore* et un *Soldat mourant* qu'il se promettait de terminer pour l'exposition de 1853. Eh bien ! malgré toute cette peuplade de statues, on trouve encore dans cet atelier, espèce d'océan de sculpture, les modèles en plâtre d'un *Polyphème*, d'*Ulysse entraînant le corps d'Achille*, d'un *Homère* et d'un groupe de l'*Amour et Psyché* que Pradier pétrissait dans ses doigts comme les enfants jouent avec les fleurs. » Pradier a formé un grand nombre d'élèves. La mort le surprit au milieu de ses travaux. Depuis quelques jours il avait projeté une partie de campagne, il s'en faisait une fête. Le jour venu, il se mit en route, avec sa fille et quelques amis. Sa belle humeur habituelle ne l'avait pas quitté. Arrivé près de Bougival, il se trouva mal, sa parole s'embarrassa, ses idées se troublèrent : un épanchement au cerveau venait de se déclarer. Tous les secours furent inutiles. Pradier n'avait pas été heureux en ménage. Sa femme, dont il s'était séparé, ne lui donna qu'une fille.

PRÉAUX (HECTOR DE) ou PRÉAU, sieur de Chastillon fils de *Charles de Préaux*, gentilhomme d'Antoine de Bourbon (le même peut-être que Préaux, tué à Jarnac), et *d'Elisabeth de Chastillon*, fut élevé à la cour de *Jeanne d'Albret* et s'attacha au roi de Navarre, qu'il servit avec distinction jusqu'à son avénement au trône de France. C'est en 1587 qu'il paraît pour la première fois dans les rangs de l'armée huguenotte; il commandait déjà un régiment. Il fut envoyé au secours de Marans que Joyeuse menaçait, combattit vaillamment à Coutras, et assista, sous *Turenne*, au siége de Sarlat. En 1588, secondé par les capitaines *Ferrand*, *Loumeau* et *Pidoux-de-Nesde*, il contribua beaucoup à la reprise de Marans. La même année, il remporta un avantage assez considérable sur les Ligueurs auprès de Poitiers. Envoyé par le roi de Navarre au secours de Montaigu, il s'y comporta avec sa bravoure ordinaire; mais il ne put empêcher *Colombières* de rendre la place à Nevers.

Il servit ensuite à la prise de Niort, et en 1589, à celle de Châtellerault, dont la garde lui fut confiée. C'est comme gouverneur de cette ville, qui fut comprise plus tard au nombre des places de sûreté, qu'il se rendit, en 1596, à l'Assemblée de Loudun pour y prêter le serment d'union. On ignore l'année précise de sa mort. S'il faut en croire le dict. de la Noblesse, qui lui donne le titre de lieutenant général, il fut envoyé en ambassade en Hollande, en 1607.

Hector de Preaux fut marié deux fois. Sa première femme, *Anne Du Bec-Crespin*, ne lui donna qu'une fille, qui mourut jeune. La seconde, *Marie Guichard*, qui était veuve en 1612, le rendit encore père d'un fils et d'une fille, morte sans alliance. Le fils, nommé HECTOR, fut mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie et maréchal de bataille. Il épousa, en 1633, *Marie Guichard*, sa cousine, et en eut HECTOR, qui servit en Allemagne, en Hollande et en Flandres. Nous n'avons pu découvrir à quelle époque cette famille se convertit au catholicisme.

PREISSAC, famille noble du Haut-Languedoc, qui paraît s'être rangée de bonne heure sous la bannière de la Réforme : le premier ministre de Nègrepelisse, où le protestantisme avait été prêché par *Guillaume Rodeur*, *Jean Chapelle* et *Antoine Valette*, fut un *Bertrand* de Preissac, qui se retira à Montauban, en 1562. Les renseignements que nous avons pu recueillir ne nous permettent pas de dire si ce pasteur était parent de *Frix* de Preissac, sieur de Cadeillan, qui épousa en 1563, *Anne de Lupé*, fille de *Carbonel de Lupé*, sieur de Maraval, et en secondes noces, *Jeanne de Lézir*, fille de Louis de Lézir, sieur de Salberon. En 1597, Frix de Preissac assista, comme député de la noblesse du Bordelais, à l'assemblée de Sainte-Foy (*Arch. gén.* TT. 313). Il mourut en 1603, et eut trois enfants : 1° JONATHAN, qui suit ; — 2° ISABELLE, femme *d'Antoine-Bertrand d'Astugue*, sieur d'Augain ; — 3° SUSANNE, mariée à *Jean de Limozin*, sieur de Gebra. Jonathan de Preissac épousa en 1603, *Isabeau de Salluste*, fille de *Guillaume de Salluste*, sieur du Bartas, et de *Catherine de Manas*. De ce mariage naquirent : 1° PIERRE, qui suit ; — 2° JOEL, qui suivit la carrière des armes et ne laissa pas de postérité ; — 3° CATHERINE, femme de *Manaud de Gorgues* (Gourgues?), sieur du Casteral ; — 4° ANNE, épouse de *Philippe de Faget*, sieur de Lahont. Resté veuf, Jonathan de Preissac se remaria, en 1624, avec *Marie d'Escorbiac*, qui lui donna encore trois enfants ; — 5° CÉSAR, lieutenant dans le régiment de La Vallière ; — 6° SUSANNE, femme de *Pierre de Guarripuy*, sieur de Lasclotes ; — 7° ISABEAU.

Pierre de Preissac, sieur de Cadeillan, servit avec honneur dans la campagne du Piémont, et remplit plus tard, en 1652, les fonctions de commandant dans le pays de Comminges. Il testa le 1er mars 1692. Sa femme, *Perside de Lupé*, l'avait rendu père de sept enfants, savoir ; 1° PAUL, cornette au régiment de Fimarcon ; — 2° JEAN, sieur de La Salle, qui épousa, en 1695, *Gabrielle de Soulas* ; — 3° ABRAHAM, qui continua la descendance ; — 4° PHINÉE, lieutenant au régiment de Piémont ; — 5° JEAN, dont la destinée est inconnue (1) ; — 6° CATHERINE ; — 7° SUSANNE.

Abraham de Preissac, sieur de Cadeillan et de La Taste, suivit la carrière militaire, et épousa, *Phinée de Lupé*, qui lui donna quatre enfants, nommés PAUL, PHINÉE, MARIE et CATHERINE. Tout nous porte à croire que ses enfants continuèrent à professer la religion réformée, et que, s'ils abjurèrent pour échapper aux persécutions, ce fut des lèvres seulement. Il est vrai que sur les neuf enfants issus du ma-

(1) Saint-Allais n'aurait-il pas commis ici une erreur, et ce cinquième enfant ne serait-il pas *Charles de Preissac*, sieur de Puyrenault, dont la femme, *Marie de Saurage*, de Puy-Laurens, se voulut point imiter l'exemple en abjurant, et fut enfermée à l'hôtel-de-ville de Bordeaux? (*Arch. gén.* TT. 287.)

riage de Paul de Preissac avec Anne de Lupé, nous en voyons cinq décorés de la croix de Saint-Louis, distinction qu'on ne pouvait obtenir sans faire acte de catholicisme; mais d'un autre côté, nous voyons aussi l'aîné de tous, JEAN, comte de Preissac, prendre alliance, en 1748, dans la famille de *Labat-de-Vivans*, et nous savons, par des pièces conservées aux Archives (M. 675), que, encore à cette époque, cette famille persistait courageusement dans la foi de ses pères. M. de *Labat* mourut protestant en 1733, ainsi que son fils aîné et son fils cadet, dont les trois jeunes filles furent enfermées, en 1733, aux Nouvelles-Catholiques de Clairac, d'où on les transféra, en 1735, au couvent de la Visitation d'Agen. Quant au troisième fils, resté chef de la famille par la mort de son père, il avait feint de se convertir pour pouvoir se marier, mais depuis son mariage, il ne mettait plus le pied dans une église catholique.

C'est aussi dans une liasse des Archives (TT. 333), que nous avons trouvé le peu de renseignements que nous possédons sur les Preissac-de-Lioncel, du Poitou, dont Saint-Allais ne fait pas mention dans sa généalogie.

Michel de Preissac, sieur de La Chaise, épousa, en 1561, *Isabeau Guillon*, dont il eut GÉDÉON, sieur de Preissac. Celui-ci prit pour femme, en 1591, *Gabrielle de Lioncel*, dame de L'Isle, et fut père de GÉDÉON de Preissac-de-Lioncel, baron de L'Isle, qui s'allia, en 1620, avec *Marie de Pons*, veuve de *Paul d'Espagne*, et fut père de deux fils, nommés HECTOR et DANIEL. Ce dernier, qui assista, en 1678, au synode de la Saintonge, comme ancien de l'église de Villefagnan, épousa *Esther d'Espagne* et en eut HENRI, marié, en 1657, avec *Catherine d'Israël*. L'aîné contracta, en 1649, avec *Claude de Norigé* ou *Nourrigier*, une alliance dont naquit FRANÇOIS-HECTOR, marquis de L'Isle. Le père et le fils vivaient encore dans le château de La Chaise, en 1693, surveillés de près par les agents du gouvernement (*Arch.* E. 3378); plus tard cependant, François-Hector réussit à sortir du royaume et ses biens furent séquestrés.

Nos renseignements sur cette branche, issue apparemment de la même souche que celle des Preissac du Languedoc, ne s'étendent pas plus loin; mais Saint-Allais a continué jusqu'à nos jours la généalogie de ces derniers, dont une partie, si nous sommes bien renseignés, professent encore la religion protestante. — Nous ne connaissons aucun fait qui nous autorise à rattacher à l'une ou l'autre de ces familles, ni même à compter parmi les écrivains protestants, un sieur de Praissac, qui s'est fait connaître, vers 1620, par la publication de plusieurs écrits sur l'art militaire.

PRELLEUR (PIERRE), compositeur de musique, né à Londres d'une famille de réfugiés. On sait très-peu de chose sur sa vie. Il commença par être maître d'écriture à Spitalfield; puis, obéissant à sa vocation, il s'appliqua exclusivement à la musique, et il devint, en 1728, organiste dans l'église de Saint-Alban à Londres. Vers le même temps, il fut attaché à l'orchestre du théâtre de Goodmansfield, pour lequel il composa des ballets et des intermèdes. En 1731, il publia *The modern music master, containing an instruction to singing, and instructions for most of the instruments in use*, Lond., 1731, in-8°, avec un abrégé de l'histoire de la musique extrait de l'ouvrage de Bontempi. Cinq ans plus tard, il obtint la place d'organiste de l'église de Christ à Middlesex. On ignore la date de sa mort, de même que celle de sa naissance.

PRESTREAU (N.), régent de 4e au collége de Genève, était natif de Nismes. Après une jeunesse très-orageuse, saisi d'un accès de repentir, il se fit chartreux; mais il ne tarda pas à avoir assez de la vie du cloître. Étant parvenu à se sauver de son couvent, il se réfugia à Genève, rentra dans l'Église protestante et se voua à l'enseignement. On a de lui un ouvrage estimé, les *Prin-*

cipes raisonnés de la langue grecque par demandes et par réponses, Gen., 1767, in-8°.

PREUNLIN (ANDRÉ), appelé plus ordinairement *Prunulus*, premier pasteur de l'église de Dorlitzheim. En 1523, les habitants de ce village adressèrent au magistrat de Strasbourg une requête portant : que leur curé ne prêchant ni de bonne grâce ni avec talent la Parole de Dieu; qu'eux-mêmes ne pouvant plus souffrir qu'il vécût publiquement avec une concubine, et que le Conseil ayant tout récemment ordonné de prêcher le pur Evangile, ils priaient qu'on les aidât à devenir citoyens des cieux. On leur envoya donc Preunlin pour ministre. Bientôt après, la guerre des Paysans vint jeter le désordre dans la commune. Fidèle à sa vocation, le pasteur essaya de s'opposer à l'insurrection; mais il fut arrêté par une bande de révoltés et pendu. Lorsque la tranquillité fut rétablie, tout le village eut de nouveau recours au magistrat de Strasbourg, qui chargea *Musculus* d'aller y prêcher l'Evangile.

PRÉVERAUD (JEAN) sieur de *La Piterne*, juge à Montagnac, fut député, en 1617, par la Saintonge, au Synode national de Vitré, et en 1619, à l'Assemblée politique de Loudun. En 1620, il représenta la même province à l'Assemblée de La Rochelle, qui lui donna, à plusieurs reprises, des preuves de confiance et d'estime. Ses descendants persistèrent courageusement dans leur religion, malgré les mesures de rigueur dont plusieurs d'entre eux furent victimes, à l'instigation du clergé catholique. En 1718, *Louise Préveraud*, fille de *Jacques*, sieur de Beaumont, et d'*Anne Seguin*, jeune fille de 25 ans, fut signalée au gouvernement comme protestante opiniâtre par le curé de Villefagnan, nommé Degennes (1). En 1729, *Marie Préveraud*, de Jarnac, fut enfermée dans le couvent de Notre-Dame à Saintes, à la demande du fameux persécuteur La Corée, qui sollicitait aussi l'arrestation de Mlle *Sabourit*; mais cette demoiselle étant âgée déjà de 27 ans, « et n'ayant pas de bien, » le secrétaire d'Etat refusa d'envoyer la lettre de cachet (*Arch. gén.* E. 3566). En 1746 encore, des ordres furent donnés pour enlever *Jean Préveraud* et le mettre au collége des Jésuites de La Rochelle. Avertie à temps, sa mère le fit disparaître. On l'incarcéra elle-même, comme rebelle aux ordres du roi, et on la retint en prison jusqu'à ce qu'on eût appris que son fils était heureusement arrivé à Hambourg et par conséquent hors de l'atteinte des convertisseurs. (*Ibid.* E. 3581).

PRÉVOST, famille d'Issoudun, qui entra de bonne heure dans l'Eglise protestante. *Claude* Prévost, professeur de belles-lettres à l'académie de Lausanne en 1543, en descendait. Plus tard, abandonnant sa chaire pour se faire ministre, il remplit les fonctions pastorales dans sa ville natale jusqu'à la Saint-Barthélemy. Il fut assez heureux pour échapper aux massacres et se retira à Genève, où *Guillaume Prévost*, de Paris et d'autres Prévost de la Picardie avaient déjà trouvé un asile. On a de Claude Prévost : *Commentarius de magistratibus populi romani*, imp. à Lausanne, en 1579, in-8°. Son fils, nommé PIERRE, né à Issoudun, étudia la théologie Ministre à Russin, en 1597, puis à Vitry-le-Français, en 1598, il fut rappelé à Genève, en 1601, et gratifié, la même année, des droits

(1) La dénonciation de ce curé, que nous avons retrouvée aux Archives dans une liasse cotée Tt. 288, comprend, outre Louise Préveraud et trois demoiselles *Girardin*, dont nous avons parlé ailleurs, vingt-cinq autres jeunes filles protestantes : *Anne Poitevin*, 16 ans, fille du sieur de Loubeaux; *Marie Poitevin*, sa sœur cadette; *Jeanne Bruneau*, 12 ans, fille du sieur des Houllières; *Marthe Bruneau*, 11 ans, sa sœur; *Marie-Catherine Couturier*, 12 ans, fille « du plus riche de la paroisse; » *Marie Pouyaud*, 10 ans; *Anne Boumard*, 17 ans; *Marie Velaud*, 15 ans, et sa sœur; *Marie Talonneau*, 12 ans; *Marie Mourge*, 17 ans; *Anne Mourge*, 15 ans; *Susanne Mourge*, 11 ans; *Marie Levrault*, 12 ans; deux demoiselles *Pascault*; *Marie Cante*, 19 ans, et ses quatre sœurs, âgées de 11 à 17 ans; *Anne Baillour*, 10 ans, fille du sieur de Chesnevert; *Charlotte Poinson*, 25 ans; *Marguerite Pouyaud* 12 ans; *Marie-Anne Pouyaud*, 20 ans. Chaque nom est accompagné de curieuses observations.

de bourgeoisie, ainsi que son collègue et compatriote *Samuel Perrot*, « eu égard aux services qu'ils faisoient à l'Eglise. » Il mourut en 1639, en demandant d'être enterré, comme Calvin, dans le cimetière de Plainpalais. — Une autre branche de cette famille, qui continua à habiter Issoudun, nous est connue par le singulier procès auquel la mort d'*Anne* Prévost, femme de *Samuel Regnault*, donna lieu. Anne Prévost s'était convertie à la révocation; mais sur son lit de mort, en 1690, elle refusa absolument de recevoir les sacrements de l'Eglise romaine, en déclarant au curé de Saint-Cyr qu'elle se repentait d'avoir abjuré et qu'elle voulait mourir dans la religion protestante. Une procédure criminelle fut, en conséquence, dirigée, pourra-t-on le croire! contre son mari « comme curateur au cadavre de sa femme, » qu'on avait enlevé de la maison mortuaire pour le donner en garde au geôlier. Le 11 déc., le lieutenant criminel rendit sa sentence où l'odieux le dispute à l'absurde. Il o donna que la mémoire d'Anne Prévost serait éteinte et supprimée, ses biens confisqués, son cadavre placé sur une claie, la face contre terre, et traîné ainsi derrière une charrette par les rues de la ville, puis jeté à la voirie. Sur appel, le parlement de Paris, par arrêt du 5 janv. 1691, ordonna qu'il serait plus amplement informé et que, par provision, le cadavre serait remis à Samuel Regnault, qui le ferait inhumer.

Plusieurs réfugiés du nom de Prévost cherchèrent aussi un asile en Angleterre. C'est apparemment de l'un d'eux que descendait le révérend *F. Prévost* (son nom indique assez une origine française), qui a publié, en collaboration avec Blagdon, les trois ouvrages suivants : *Beauties of Dr. John Moore*, Lond. 1803, in-8°; *Mooriana or Selections from the moral philosophical works of sir John Moore*, Lond. 1803, 2 vol. in-8° et *Flowers of literature for* 1801-1803, Lond. 1804, 2 vol. in-12.

PREVOST ou **PRÉVÔT**, famille noble du Poitou, qui a donné à la cause protestante de vaillants capitaines et d'illustres confesseurs.

I. BRANCHE DU CHASTELIER-PORTAULT.

Du mariage de Louis Prévost, sieur du Chastelier-Portault avec Paule Chabot, dame de Pressigny, étaient nés cinq enfants : 1° N., tué en Piémont par Charri, en 1551; — 2° ANTOINE, sieur du Chastelier-Portault, qui suit; — 3° HONORAT, sieur de La Tour, qui suivra; — 4° Jean, mort jeune; — 5° Catherine, femme de Guy Jourdain, sieur d'Ambleville.

I. Antoine Prévost n'a joué qu'un rôle insignifiant dans les affaires des églises. On pourrait douter qu'il eût embrassé la religion protestante, si l'on ne savait par son contrat de mariage, dont M. Fillon possède l'original, qu'il épousa, en 1560, *Marguerite Fumée*, fille du conseiller *Antoine Fumée* (Voy. ce nom), qui, après son acquittement, avait cru sage de quitter Paris, et s'était retiré au Parc-Soubize, chez *Jean L'Archevêque*. De ce mariage, qui se conclut sous les auspices de la zélée huguenotte *Antoinette Bouchard-d'Aubeterre*, naquirent trois enfants : HONORAT, mort, en 1592, sans postérité (1); SUSANNE, femme de *Pierre Hélies*, sieur de La Roche-Esnard, et MADELAINE, épouse de Charles Chenu, baron d'Autry en Berry.

II. Né vers 1522, Honorat Prévost, sieur de LA TOUR, désigné ordinairement par les historiens sous le nom de *Chastelier-Portaut*, se montra animé du plus grand zèle pour la Cause, et il s'acquit dans le parti huguenot le renom « d'un gentilhomme signalé pour sa vaillance, rare savoir et non commune dextérité en toutes choses, » comme nous l'atteste La Popelinière. Attaché depuis son enfance à la maison de Châtillon, La Tour suivit *Coligny* et *Andelot* à Orléans, lorsque

(1) Il avait épousé, en 1584, Anne Du Prat, de la maison de Nantouillet, demoiselle d'honneur de Catherine de Médicis. La Croix du Maine dit que cette dame écrivait avec beaucoup de politesse, en prose, en vers, en français et en latin.

la première guerre civile éclata. Quelque temps après, sous les murs de Paris, il fut dangereusement blessé par des reîtres qui le prirent pour un ennemi; le capitaine gascon *La Porte*, qui l'accompagnait, fut tué dans cette alerte. Après la conclusion de la paix, La Tour resta auprès d'*Andelot*, et ce fut autant pour venger son patron des bravades de Charri (*Voy.* III, p. 415) que pour tirer satisfaction du meurtre de son frère aîné, qu'il attaqua le colonel des gardes à pied sur le pont Saint-Michel et le tua, le 30 déc. 1563. S'il faut en croire d'Aubigné, la rencontre fut fortuite. En se trouvant en face de son ennemi, Chastelier-Portault, qui était accompagné de *Mouvans* et de *Briquemault*, ou, d'après Brantôme, d'un soldat d'Andelot, nommé *Constantin*, mit l'épée à la main; ses seconds l'imitèrent, et Charri, qui était aussi accompagné de deux amis, suivit leur exemple. La lutte fut courte. Au cliquetis des épées, le peuple s'émut, le cri : au huguenot! se fit entendre; mais, sans se laisser intimider, les trois officiers protestants percèrent la foule, gagnèrent la porte de Nesle, où leurs chevaux les attendaient, et s'éloignèrent rapidement de Paris.

Lorsque Condé résolut de prendre de nouveau les armes, en 1567, Chastelier-Portault fut chargé de se rendre secrètement en Allemagne avec *Francourt*, pour demander du secours aux princes protestants. Dans la troisième guerre, il rendit des services plus importants encore comme vice-amiral de la flotte rochelloise. Au mois d'oct. 1568, il alla croiser avec neuf vaisseaux sur les côtes de la Bretagne, où sa présence jeta l'épouvante; puis, longeant les côtes d'Angleterre, il se saisit d'un grand nombre de navires flamands, bretons et normands frétés par des armateurs catholiques. Il conduisit ses prises à Plymouth, obtint, par l'entremise d'*Odet de Châtillon*, la permission de les y vendre se hâta de reprendre la mer pour continuer sa croisière, et rentra, chargé de butin, dans le port de La Rochelle, au commencement du mois de mars suivant. Instruit de son retour, *Condé* l'appela à Cognac. Quelques jours après se livra la bataille de Jarnac, où La Tour se comporta vaillamment. Son cheval s'étant abattu sous lui, il fut pris, et, le soir même, tué de sang-froid par les amis du capitaine Charri. Il avait dans l'armée protestante le grade de maréchal de camp. Le célèbre *Sore* lui succéda dans sa charge d'amiral.

II. Branche de Touchimbert.

Le premier de cette famille qui embrassa les opinions nouvelles fut *Pierre* Prévost, sieur de Touchimbert, archer dans la compagnie de *La Rochefoucauld*. Il testa en 1574, n'ayant qu'un fils de son mariage (en 1565) avec *Marie Brossard*, veuve de *Jean Goumard*, sieur de Pougné. Ce fils, nommé Isaac, sieur de La Piogerie et de Touchimbert, épousa, en 1584, *Isabeau Guy*, fille de *Godefroy*, sieur du Breuil, et de *Françoise de La Rochefoucauld*. Il en eut François, qui servit dans l'armée royale au siége de Saint-Jean-d'Angély, en 1621, et qui épousa, en 1626 selon Filleau, en 1628, selon Courcelles, *Jeanne de La Rochefoucauld-du-Parc-d'Archiac*. De ce mariage naquirent : 1° François, sieur de Touchimbert et de Saveilles, qui suit; — 2° Casimir, sieur de Lilo ou Lillau, qui suivra; — 3° Charles, sieur de Brassac, qui épousa *Catherine de La Rochefoucauld* et en eut Charlotte, femme de *Gabriel de Vasselot*, sieur de Regnier; — 4° Elisabeth; — 5° Madelaine; — 6° Sylvie; — 7° Marie.

I. François Prévost épousa, en 1658, *Marthe Joly*. En 1682, on lui contesta le droit d'exercice qu'il possédait à Saveilles (*Arch. gén.* TT. 242), et en 1686, on l'enferma à la Bastille. Nous ne connaissons aucune autre particularité de sa vie. Il est probable qu'il abjura (1), et que son exemple fut suivi par ses

(1) A moins toutefois qu'il ne soit le même que le prisonnier du château de Guise (*Voy.* Pièces justif., N° XCVII).

deux fils qui servirent dans la marine, comme lieutenants de vaisseau.

II. Casimir Prévost ne montra même pas autant de constance que son frère. Il épousa, en 1657, *Marie de Robillard*, fille de *Josias*, sieur de Champagne, et de *Marie de Mazières*, qui le rendit père d'un fils et de six filles. Il faisait encore profession de la religion réformée au mois de juin 1685, où il assista à l'enterrement de *Diane de Poligny*, femme de *Jacques Du Bois*, sieur de Saint-Mandé (*Rég. de Charent.*); mais aussitôt après la révocation de l'édit de Nantes, il s'empressa de se convertir avec son ami *La Motte-Michel*, et leur apostasie leur valut à l'un et à l'autre un prompt avancement (*Arch.* E. 3372). Cependant, six ans plus tard, nous le trouvons porté sur une liste de suspects (*Ibid.* E. 3378), et s'il faut en croire Filleau, plusieurs de ses enfants, demeurant fidèles à la religion dans laquelle ils étaient nés, se réfugièrent en Angleterre. Du nombre de ces derniers fut, selon le généalogiste des familles nobles du Poitou, son fils unique FRANÇOIS, qui gagna d'abord Genève et passa ensuite en Angleterre, où il mourut capitaine. Le fait peut être vrai; mais Filleau commet bien certainement une très-grande erreur lorsqu'il affirme que ce François Prévost eut pour fils le général-major Augustin Prévost, qui a joué un rôle dans la guerre de l'indépendance américaine. Augustin Prévost était genevois, ainsi que son frère aîné Jacques, lieutenant général dans l'armée anglaise. Il est vrai qu'ils descendaient de réfugiés; mais leur famille était originaire de Bossy; or comme ce village, à l'époque où elle le quitta, ne faisait point encore partie du royaume de France, et a été réuni, en 1815, au canton de Genève, la France protestante ne nous semble avoir sur eux que des droits très-contestables. Nous ne croyons donc point devoir leur donner place dans notre ouvrage, non plus qu'au savant professeur Pierre Prévost, qui florissait à la fin du dernier siècle, et qui était issu de la même famille.

III. BRANCHE DE LA ROCHE.

René Prévost, sieur de La Roche, fils de Constantin Prévost et de Charlotte Bureau, prit part, selon la généalogie dressée par Courcelles, à la défense de La Rochelle, de Saintes, de Saint-Jean d'Angély, et combattit à Moncontour et à Coutras dans les rangs huguenots. Il mourut avant 1599, laissant deux fils de son mariage, conclu en 1563, avec *Françoise Vigier*, savoir: THÉOPHILE, sieur de La Roche, dont les descendants, connus sous le nom de marquis de L'Etorière, paraissent être rentrés d'assez bonne heure dans le giron de l'Eglise romaine, et CHARLES, sieur de GAGEMON ou *Gagemont*, qui se distingua, lui et ses descendants, par leur attachement au protestantisme. En 1642, Gagemon fut condamné à l'amende, pour n'avoir pas salué le Saint Sacrement? Pareille condamnation frappa, en 1646, *Voirgare*, qui tenait garnison à Metz; en 1654, *Courtaud*, contrôleur des tailles à Castres; en 1664, *Saulnier*, de Poitiers, et combien d'autres dont les noms ne sont pas arrivés jusqu'à nous. Il paraît pourtant que les tribunaux punissaient dès lors moins sévèrement l'irrévérence envers le Sacrement, c'est-à-dire envers J.-Ch., dans le sens de la doctrine catholique, que le manque de respect envers la Vierge, puisque *Judith Sancière*, de Metz, fut condamnée, en 1645, pour ce dernier crime, à la prison et à l'amende honorable, et que le parlement de Grenoble, encore moins indulgent, fit fouetter jusqu'au sang, en 1663, la femme *Fréchet*.

Charles Prévost épousa, en 1605, *Jeanne de L'Isle*, fille de *René de L'Isle*, et en eut: 1° LOUIS, qui suit; — 2° ANNE, femme, en 1648, de *Pierre Arnaud*, sieur de La Cantinière; — 3° LOUISE, mariée à *Benjamin Pasturault*, sieur du Pinode.

Né en 1607, Louis Prévost, sieur de Gagemon, épousa, en 1639, *Louise Du Verger*, fille d'*Abraham Du Verger*, sieur de La Roche Monroy, et de *Marthe de L'Isle*, sa cousine germaine. Il

en eut deux fils, dont le cadet CHARLES, mourut jeune. LOUIS, l'aîné, prit pour femme, en 1664, *Marie L'Huillier*, qui montra beaucoup de constance pendant les persécutions (*Voy.* VII, p. 87), ainsi que son mari (*Voy.* VII, p. 90). Ses trois fils furent enlevés et mis chez les Oratoriens de Niort; ses filles dans un couvent de Provins (*Arch. gén.* E. 3373). Elles se nommaient LOUISE, MARIE et CHARLOTTE, et leurs frères, LOUIS, CHARLES-CONSTANTIN et ALEXANDRE.

IV. BRANCHE DU PLESSIS.

André Prévost sieur du Plessis, épousa en 1571, *Renée Aubert*, qui lui donna deux fils, et quelques années plus tard, en 1578, *Philippe Prévost*, sieur du Plessis, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi de Navarre, se maria dans l'église réformée de Loudun avec *Jeanne Le Nou*, dame de La Marsaudière (*Arch. gén.* TT. 232). Le second des fils d'André Prévost, nommé ANDRÉ, mourut sans postérité, selon la généalogie de cette famille publiée par Saint-Allais. L'aîné, SAMUEL, sieur de La Vau, du Plessis et de La Javellière, était capitaine de cavalerie, lorsqu'il épousa, en 1597, *Elisabeth Turpin*, fille d'*Antoine Turpin* et de *Gabrielle Des Nouhes*, qui lui apporta en dot la terre de La Boutetière (aliàs Boutelière). De ce mariage naquirent, outre une fille, SUSANNE, qui devint la femme de *Benjamin de Crossant*, sieur de Martimont, deux fils, qui reçurent les noms de FRANÇOIS et de PIERRE. Ce dernier était seigneur de LA JAVELLIÈRE. Tout nous porte à croire que *Pierre* Prévost-de-La Javellière, et *Charles* Prevost-de-La Simonie, qui furent députés au Synode national de Loudun, étaient ses fils. Leurs descendants abjurèrent à la révocation, mais des lèvres seulement. En 1696, le secrétaire d'Etat signalait encore à l'intendant du Poitou, comme suspects de protestantisme, La Javellière et son beau-frère *La Tillière* (Arch. E. 3382), et en 1725, *La Simonie*, qui était parvenu à sortir du royaume, fut condamné comme relaps (*Ibid.* E. 3562). Quant à François, qui portait le titre de seigneur de La Boutetière, il épousa, en 1624, *Bénigne de Jaucourt* (ou *Marthe*, selon Saint-Allais), petite-fille de *Du Plessis-Mornay*. De ses nombreux enfants un seul survécut, à savoir, FRANÇOIS (aliàs *Christophe*), capitaine de cavalerie, qui prit pour femme, en 1669, *Elisabeth Morin-de-Loudon*, fille de Henri Morin-de-Loudon et de *Susanne Le Comte-de-Nonant*, qu'il laissa veuve avec deux enfants, nommés CHRISTOPHE et ELISABETH. A la révocation, elle abjura, et comme elle était, ou passait pour être bien convertie, elle obtint, avec ses deux sœurs *Susanne*, marquise de Clermont-Gallerande, et *Françoise*, veuve d'*Arthus Lohier-de-Couvains*, aussi bonnes catholiques qu'elle, le don de la moitié de la terre de Sancourt, qui avait été mise sous le séquestre par suite de l'émigration d'*Elisabeth Le Comte-de-Nonant*, marquise d'Heucourt (*Arch.* TT. 226).

On doit sans doute rattacher à cette famille poitevine *Gabriel Prévost*, sieur de CHARBONNIÈRES, « esprit et cœur ferré, homme digne des guerres civiles, » comme l'appelle d'Aubigné.

Charbonnières fit ses premières armes au siége de Montaigu, en 1580. En 1585, il s'était déjà élevé au grade de mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie. Il contribua, cette année même, à la prise de Tulle; puis, ayant rejoint le prince de *Condé*, il l'accompagna dans son expédition contre Mercœur. En 1586, il défendit vaillamment, mais sans succès, Lusignan contre Biron, et battit les Ligueurs à Ternay, près de Loudun. En 1587, il assista à la prise de Fontenay-le-Comte. Laissé par le roi de Navarre à La Motte-Saint-Eloy avec son régiment et celui de Des Bories (appelé par d'Aubigné Des Baurières), il y fut attaqué et complétement battu par Joyeuse, qui dut sa victoire à la trahison du capitaine du château : après s'être engagé par serment à ne commettre aucun acte d'hostilité, le parjure prêta ses canons au général ca-

tholique pour rompre les barrières, qui défendaient l'entrée du bourg. Joyeuse traita les prisonniers avec une barbarie qui reçut son châtiment à la bataille de Coutras, où Charbonnières se distingua parmi les plus braves. Quelques semaines après, pendant que le roi de Navarre s'endormait dans les bras de la volupté, Charbonnières suivit *Turenne* au siége de Sarlat. En 1588, il se signala à la reprise de Marans, et remporta un avantage considérable sur un corps de troupes catholiques logé dans les faubourgs de Poitiers. La même année, il suivit le roi de Navarre au siége de Beauvoir. En 1589, il prit part à la défense de Tours contre Mayenne, et quelques jours plus tard, assisté d'*Haramburе*, il dégagea *Châtillon*, qui allait succomber sous le nombre dans son combat contre Saveuse. Ce vaillant guerrier trouva la mort, peu de temps après, sous les murs de Pontoise En récompense de ses services, il avait été nommé gouverneur de Loudun, en 1589 ; mais il avait donné sa démission dès l'année suivante. Il ne laissa, à ce qu'il semble, de sa femme, *Elisabeth de Pas-Feuquières*, qu'un fils qui fut conseiller d'Etat, maréchal de camp et ambassadeur en Angleterre.

Il nous reste à parler d'un rameau de la famille de *Prévost-St-Cyr*, qui, bien qu'originaire de Blois, à ce qu'affirme Saint-Allais, avait probablement une origine commune avec les Prévost du Poitou.

Le quatrième fils de Jean Prévost, sieur de Saint-Cyr, et de *Marie Brachet*, nommé *Guillaume*, sieur de Moulins-sur-Charente, épousa *Françoise Aubelin*, fille de *Guillaume Aubelin*, sieur de La Rivière, et de *Françoise Brachet*. Il en eut : 1° JEAN, sieur de Moulins, marié à *Anne Gendrault*, et père de RENÉ, sieur de Moulins; — 2° MARIE, femme de *Pierre de Guillon*, sieur de Laage, bailli de Sedan ;—3° SUSANNE, seconde femme de *René de Cumont*, sieur de Fiefbrun.

Nous ne voyons pas la possibilité de faire entrer dans cette généalogie *Prévost-de-La Fraignée*, vieux gentilhomme poitevin signalé comme protestant, en 1664, par l'intendant Colbert.

PREZ (PIERRE DE), né à Thonon, d'une famille noble de la Savoie, docteur en droit et avocat au siége de Gex, où il s'était établi avec sa femme *Simonne Mestrezat*, fut député, en 1600, par la noblesse du bailliage de Gex au roi Henri IV, qui lui accorda plus tard, en 1608, des lettres de naturalité, et le pourvut de la charge de lieutenant particulier au bailliage de Gex. Il fut père de deux fils, nommés FERDINAND et CHARLES, et de plusieurs filles, dont l'une, PÉRONNE, fut mariée au ministre Jacques Clerc. Son second fils étant retourné en Savoie, nous n'avons plus à nous occuper de lui. L'aîné, né à Thonon, suivit la carrière ecclésiastique et fut donné pour pasteur à l'église de Fontainebleau, en 1625. Après l'avoir desservie pendant plus de trente ans, il la quitta, sans congé, pour accepter la vocation qui lui était adressée par celle de Calais, faute pour laquelle le synode provincial, tenu à Charenton en 1655, le frappa, comme déserteur, d'une suspension de trois mois (*Arch. gén.* TT. 321). Il mourut en 1658, laissant de sa femme *Anne Fournier*, fille du sculpteur *Gabriel Fournier* et de *Marguerite Barthélemy*, qu'il avait épousée en 1624, trois enfants nommés LOUIS, JACQUES et MARIE. Cette dernière fut mariée, en 1646, à *Jean Chaduc*, sieur de Chancourt. Les deux fils se vouèrent au ministère. Louis, né à Fontainebleau, fit ses études à l'académie de Genève où il fut immatriculé en 1646. Il fut ministre à Chaltray, et eut trois enfants de son mariage avec *Madelaine de Marolles*, fille de feu *Jacques de Marolles*, sieur de La Grangette, et de *Marguerite Le Fèvre*, qu'il avait épousée en 1656. L'aîné, FERDINAND-JACQUES, était, en janv. 1685, professeur de 4e à l'académie de Saumur. Nous ne savons ce qu'il devint après

la révocation, non plus que ses frères LOUIS et PIERRE-PHILIPPE. Quant à Jacques, né aussi à Fontainebleau, il étudia à Sedan, où il soutint, en 1650, sous la présidence de *Le Blanc*, une thèse *De Dei simplicitate*, et en 1651, sous celle de *Du Moulin*, la 1re partie d'une autre thèse *De satisfactionibus*, ins. dans les Theses Sedan. La première église qu'il eut à desservir fut celle de Guignes. Il fut ensuite appelé à Roucy, puis à Calais et enfin à Saumur. On ignore la date de sa mort.

En 1660, l'église de Couches en Bourgogne avait pour pasteur *Philippe de Prez*, qui fut appelé, en 1663, comme ministre à Chesne, et, l'année suivante, à Genève, où il mourut en 1678. Tout porte à croire qu'il descendait de la même famille, mais sans doute de la branche fondée dans le pays de Gex par *Daniel de Prez*, sieur de Crassy et de Séligny, que sa femme *Sara de La Flèchere*, du Pays de Vaud, rendit père de trois fils, JACQUES, GASPARD, DANIEL, et de plusieurs filles.

PRIEUR (BARTHÉLEMY), un des maîtres les plus estimables de notre école de sculpture, premier sculpteur du roi (1), florissait à Paris dans la seconde moitié du XVIe siècle et fut enterré au cimetière des SS. Pères, le 24 oct. 1611.

On ne sait absolument rien sur sa vie. On suppose qu'il fut élève de Germain Pilon et qu'il alla compléter ses études à Rome. Mais ce ne sont là que des suppositions d'amateurs. Sauval commet une erreur lorsqu'il prétend que le connétable de Montmorency sauva Prieur du massacre de la St-Barthélemy. C'eût été une action d'autant plus méritoire dans la vie du connétable, qu'elle eût contrasté davantage avec tout son passé. Mais cette belle action ne saurait lui appartenir, il était mort depuis plusieurs années. Peut-être en doit-on reporter l'honneur à son fils, le maréchal, qui n'avait pas hérité de la sauvage brutalité de son père. A cette époque, Prieur travaillait encore au monument funéraire du connétable (1). M. Emeric David regarde ce monument comme le meilleur des ouvrages de notre artiste, de ceux au moins, en très-petit nombre, qui sont connus. Le connétable, en costume de guerre, et sa femme, Madelaine de Savoie, dans un habillement très-austère, sont représentés couchés, les mains jointes, dans l'attitude de la prière. « Ces statues, dit Alexandre Lenoir, exécutées en marbre blanc, sont d'une correction parfaite et d'une belle exécution. On voyait, avant la Révolution, les figures en bronze du connétable et de sa femme représentées à genoux devant un prie-dieu, que l'on avait placées au-dessus de l'entablement; elles ont été enlevées en 1794 pour être fondues. » On doit également à Prieur les trois statues en bronze, *la Justice*, *la Paix* et *l'Abondance*, assez bien drapées, mais dans un goût maniéré, qui servaient à la décoration du monument, et qu'Alexandre Lenoir était aussi parvenu à sauver de la fureur de nos Vandales modernes. Ces différentes statues se voient actuellement au Louvre, Musée de la renaissance, ainsi, que la magnifique *Colonne torse* du même artiste (9 pieds de haut sur 15 pouces de diamètre), qui était destinée à supporter l'urne contenant le cœur du connétable (2). Cette colonne

(1) Sans doute de Henri IV. Ce titre lui est donné sur le Registre où est constaté son décès. Plusieurs autres protestants, du nom de Prieur, sont mentionnés dans les Régistres de Charenton, tels sont : *Louis Prieur*, fils de *Theodore Prieur* et de *Marie Goulleux*, bapt. le 11 fév. 1619 : parrain, *Paul Prieur*, lapidaire; — *Madelaine Prieur*, épouse du sculpteur du roi *Dupré*, et mère de *Paul*, bapt. en mai 1612; — *Rachel Prieur*, femme de *Pierre Viet*, marchand à Blois, et mère de *Pierre Viet*, qui épousa, le 6 fév. 1670, *Esther Béraud*, fille d'*Abel Béraud*, graveur à Blois.

(1) Si l'on devait en croire M. de Clarac, Prieur aurait été employé, des 1545, à la décoration du château d'Ecouen avec *Jean Goujon* et Jean Bullant. Mais il est difficile d'admettre ce fait sur la seule autorité de Sauval. En 1545, Prieur ne devait être qu'un adolescent.

(2) Sauval lui donne cette destination. Voici ses propres paroles : « La colonne torse qui porte sur son chapiteau le cœur du connétable Anne de Montmorenci, est de l'ordonnance de Jean Bul-

en marbre composé, blanc et rouge, ornée de lauriers et de feuilles de vigne, « semble un peu courte, dit Sauval, aux yeux de quelques critiques, mais dans son ordonnance, aux yeux des connoisseurs, [elle est] très-juste et très-accomplie. C'est un morceau des plus beaux de Paris en son espèce. Cette manière de mausolée est si bien pensée qu'il ne se peut mieux. Les ornemens en sont bien travaillés, fort doux et se détachent bien. » Ce monument avait été érigé dans l'église des Célestins de Paris, où se trouvait, en outre, au rapport du même Sauval (1), « une *Colonne Salomonique*, c'est-à-dire à l'imitation de celle du temple de Salomon, » due également au ciseau de notre artiste et consacrée à la mémoire du connétable. En 1582, Jacq.-Aug. de Thou confia à Prieur l'exécution du monument qu'il fit élever à son père, le premier président, dans l'église de St-André-des-Arcs. Cet ouvrage « où, selon de Thou, la beauté du travail renouvelle le souvenir d'un bon citoyen et d'un excellent ouvrier, » l'occupa deux ans entiers. A ce monument appartenaient sans doute les deux belles statues en bronze qui sont désignées, dans le Musée de la Renaissance, comme ayant fait partie d'un tombeau, de Prieur, dans l'église de St-André-des-Arcs. Si nous osions, sous toute réserve, émettre notre propre sentiment, nous dirions que ces deux morceaux sont ce que l'on possède de mieux de notre artiste. Sauval et Piganiol de la Force attribuent aussi à Prieur le monument que le célèbre historien consacra plus tard, dans la même chapelle de famille, à sa première femme, *Marie de Barbançon-de-Cany*, morte le 6 nov. 1601, à l'âge de 34 ans. Mais il nous semble que Landon (Annales du Musée, T. XVI) commet une erreur lorsqu'il prétend que cette statue de Prieur faisait partie du tombeau de l'historien de Thou, mort en 1617. Notre artiste l'avait précédé, depuis plusieurs années, dans la tombe. Dans ce cas, il faudrait la restituer à François Anguier, l'auteur de ce monument. Cette statue, dont Landon donne le trait, avait été recueillie dans le Musée des monuments français; elle se trouve aujourd'hui au Musée de Versailles. On ne nous apprend pas où se conserve actuellement « la colonne torse, en marbre campan-isabelle, d'ordre composite, ornée de feuilles de lierre, de palmes et de chiffres enlacés, représentant dans leur milieu une *H*, haute de 9 pieds, exécutée par Barthélemy Prieur dans un seul bloc, et érigée à Henri III par Charles Benoise, son secrétaire particulier, qui l'avait fait élever dans l'église paroissiale de St-Cloud, où l'on avait déposé le cœur de ce prince. Le vase qui contenait ce cœur, ajoute Lenoir, a été détruit entièrement; je l'ai remplacé par un génie, en marbre blanc, qui brûle un poignard avec son flambeau qu'il tient renversé. Cette figure, ajustée pour ce monument, est aussi de la main de Prieur. » Ce monument « d'un travail soigné, et dont l'exécution présente de grandes difficultés vaincues, » aurait-il été replacé dans l'église de St-Cloud?

On cite encore de notre artiste la statue, en marbre, de Claude-Catherine de Clermont-Tonnerre (1), et celle de son époux le maréchal de Retz, Albert de Gondy, tous deux représentés à genoux, dans l'attitude de la prière (Musée histor. de Versailles, reproduites l'une et l'autre dans le magnifique recueil de M. Gavard). Enfin, Nagler mentionne comme se trouvant au Musée du Louvre deux beaux bustes de Prieur, Henri III et Henri IV. Mais ce dernier seul, en albâtre calcaire, se voit actuellement au Musée de la Renais-

tant et de la façon de Barthélemi. » Mais nous ferons remarquer qu'une inscription en vers, gravée sur le socle, en marbre noir, commence par ces mots : Cy-dessouz gist un cœur plein de vaillance, etc.; ce qui semble le contredire.

(1) Cet écrivain est si obscur dans sa phrase, que nous n'oserions affirmer que ces deux colonnes n'en sont pas, en réalité, une seule et même, diversement décrite.

(1) Lenoir avait orné ce monument de plusieurs génies de notre artiste. Nous ignorons ce qu'ils sont devenus.

sance. Celui qui représente Henri III est attribué à Germain Pilon. Au jugement du biographe allemand, le premier de ces bustes est « d'une grande vérité et d'un travail achevé » ; quant au second, il a moins de valeur, « l'expression, selon lui, n'en est pas agréable, mais il est plein de vie, et l'exécution en est très-soignée. » Sur ce point, nous différerions de sentiment. Nous n'avons pas vu de portrait de Henri IV, dont l'expression rende mieux la maligne bonhomie du vert galant. Prieur, quoique protestant, était, dit-on, son sculpteur de prédilection. Il est très-probable qu'il fut employé, sous ce prince et sous son prédécesseur, à la décoration du Louvre. Outre une *statue de Vénus* « qui mérite, l'admiration de tout le monde » et qui se voyait dans « la salle des Antiques au Louvre, peinte par *Bunel* » (1), Sauval lui attribue *les Renommées* placées aux deux côtés de l'arcade de la fameuse fenêtre à balcon d'où l'on suppose que Charles IX tira sur les Huguenots à la St-Barthélemy (2). M. de Clarac serait disposé à lui en attribuer davantage. Il lui restituerait volontiers « les groupes de petits génies marins qui se jouent avec des animaux fantastiques », sur la façade qui regarde la Seine, parce que, selon lui, Prieur « réussissait dans ce genre de sculpture, qu'il employa à Ecouen. » Cette raison, on en conviendra, est bien faible. Quant aux bas-reliefs du jardin de l'Infante, le savant critique n'hésite pas à lui en faire honneur, en reconnaissant toutefois qu'il doit les avoir exécutés alors que l'âge avait déjà appesanti sa main. Mais ce n'est là qu'une supposition, et l'on a beau être un habile connaisseur, quand on marche dans les ténèbres, on court le risque de s'égarer. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, voici le jugement que M. de Clarac porte sur ces sculptures : « On peut trouver, dit-il, qu'en général les Renommées de Prieur, dans les deux façades, sont un peu lourdes, et qu'il n'a pas toujours su se tirer avec adresse de la difficulté que lui opposaient la petitesse et la forme de l'espace qu'il avait à remplir dans le cintre des arcades. La disposition des jambes manque de grâce, et les têtes, trop rondes, sont aussi trop fortes. — Les génies de *l'Astronomie*, de *l'Agriculture*, de *la Musique* et de *l'Architecture* [dans le cintre de trois des arcades], sont beaucoup mieux : les groupes d'enfants, [sur la façade du sud], bien dessinés, et qui, sans dureté et sans exagération, annoncent de la vigueur et de la vie, sont composés avec intelligence et avec variété; on peut même les citer comme des modèles en ce genre » (1). Barthélemy Prieur est le principal représentant de notre Ecole de sculpture à la fin du XVIe siècle. « Quant à son style, dit M. Emeric David (Essai hist. sur la sculpture française), il s'en faut bien que ce maître ait conservé la fermeté et l'esprit de Germain Pilon. L'Ecole gouvernée par Primatice dégénéra sous son ciseau. — Avec lui s'éteint la lignée qui prit pour règle le goût particulier de ce directeur général des bâtiments du Roi. »

PRIMEROSE (Gilbert), Ecossais d'origine, sortit de sa patrie, on ignore pour quel motif, et vint s'établir en France, où nous le trouvons dès 1601,

(1) Cet artiste fut enterré au cimetière protestant des SS. Pères, le 13 oct. 1614

(2) Cette atrocité, rapportée par Brantôme, a soulevé récemment une vive polémique. Les partisans des *rigueurs salutaires*, plats valets du bourreau de la St-Barthélemy, ont prétendu que ce pavillon du Louvre n'existait pas encore en 1572 ; mais c'est probablement une erreur, comme M. Aug. Bernard nous semble l'avoir démontré (Bulletin de la Soc. de l'hist. du protestantisme, T. V, p. 336 et suiv.). Du reste, ce pavillon n'aurait pas existé, que le fait n'en demeurerait pas moins acquis à l'histoire ; cela prouverait seulement que Mirabeau s'est trompé, ou plutôt a bien voulu se tromper, en prenant la fenêtre du pavillon *que l'on apercevait* pour la fenêtre de la chambre à coucher de Charles IX, *que l'on n'apercevait pas*, masquée qu'elle est actuellement par les bâtiments de Perrault. Observons d'ailleurs que de la part du grand orateur ce n'était qu'une figure de rhétorique, car de la tribune d'où il parlait, il ne devait apercevoir que les fenêtres des Tuileries.

(1) Sauval attribue ces groupes d'enfants, ouvrage de haut-relief, à Pierre et à François L'Heureux.

desservant l'église de Mirambeau. Cette même année, celle de Bordeaux le demanda pour pasteur; mais le Synode national de Gergeau, ne trouvant pas sa requête raisonnable, ne voulut point l'accueillir. Le Synode de Gap, en 1603, en jugea autrement. Primerose remplissait donc depuis environ quatre années les fonctions de son ministère à Bordeaux, lorsque l'église d'Edimbourg le rappela; mais le Synode national de La Rochelle l'invita, de la manière la plus pressante, à ne pas abandonner son église, « dans laquelle son ministère et sa vie édifiante apportoient beaucoup de fruit, » et il consentit à rester en France. En 1615, la province de la Basse-Guienne le députa à l'Assemblée politique de Grenoble. En 1621, le gouvernement de Louis XIII le bannit de Bordeaux, et, en 1623, malgré les instances du Synode national de Charenton, il l'expulsa du royaume.

Primerose se retira à Londres et fut choisi, peu de temps après son arrivée, pour remplacer *J.-M. de Langle* dans la chaire de l'église française. Il devint chapelain du roi, chanoine de Windsor et évêque d'Ely. Il portait aussi le titre de docteur en théologie. Il avait été marié trois fois. On ne sait pas le nom de sa première femme. En 1636, il épousa en secondes noces la veuve d'Aurélius, et en 1640, il se remaria avec *Louise de Lobel*. A sa mort, arrivée en 1642, il était père de quatre fils, nommés DAVID, JACQUES, ETIENNE et JEAN. Ces deux derniers ne se sont fait connaître que par leurs vices. On raconte qu'Etienne, nommément, prenait à tâche de contrarier son père, sous prétexte que le Christ est venu pour jeter la discorde dans les familles. Jean ne valait guère mieux que son frère; il vivait encore en 1671 et habitait Paris. Les deux aînés, au contraire, ont été des hommes remarquables, l'un comme théologien, l'autre comme médecin; mais avant de raconter ce que l'on sait de leur vie, nous devons donner la liste des ouvrages de leur père. La voici; nous n'affirmerons pas qu'elle soit complète.

I. *Le vœu de Jacob opposé aux vœux des moines*, Bergerac, 1610, 4 vol. in-8°; trad. en angl., Londres, 1617.

II. *Réponse aux questions de J. Gonteri, jésuite*, Berg., 1614, in-8°.

III. *Défense de la religion réformée contre F. Blouin*, Berg., 1618, in-12.

IV. *La trompette de Sion ou la Répréhension des péchés avec exhortation à repentance, prières et bonnes œuvres*, Berg., Gilbert Vernoy, 1620, in-8°; trad. en latin, Dantis., 1631, in-8°—Recueil de dix-huit sermons.

V. *Panégyrique du prince Charles de Galles*, Paris, 1624, in-8°.

VI *Nine sermons on Ps. XXXIV*, 19, Lond., 1625, in-4°.

VII. *Two sermons on Matt. V, 4 and on Luke VI*, 21, Lond., 1625, in-8°.

I. Né à Saint-Jean-d'Angély, probablement en 1601 ou 1602, David Primerose alla faire ses études en théologie à Genève, où il fut immatriculé en 1620. Il paraît qu'il visita aussi les universités de Bâle et d'Oxford. A son retour en France, il fut nommé pasteur de l'église de Rouen, qu'il ne quitta qu'en 1642, pour aller remplacer son père dans l'église française de Londres. Nous n'avons pu découvrir la date précise de sa mort, mais on peut inférer du millésime de ses derniers ouvrages qu'il vivait encore en 1674. Il avait épousé, en 1666, dans l'église française de Londres, *Sara Halliart*, veuve de son collègue *Jacques Felles*. Il avait eu, sans doute d'un premier mariage, un fils nommé JACQUES, qui mourut à Paris, en 1671, et fut enterré, le 6 mai, dans le cimetière des SS. Pères (*Etat civil de Paris*. SS. Pères, N° 91). On a de David Primerose :

I. *Theses LX de peccato in genere et specie*, Gen., 1620.

II. *Theses XLII de necessitate satisfactionis Christi pro peccato*, 1620.

III. *Theses CC de prædestinatione, libero arbitrio, efficacid gratiæ*, Basil., 1621.

IV. *De amplitudine mortis*, Basil., 1621.

V. *Traité du sabbat et du jour du Seigneur*, trad. en angl. par son père, Lond., 1636, in-4°, et en latin, Lugd. Bat., 1659.

VI. *Sermon prononcé à l'enterrement de feu M. Michely*, Lond., 1674, in-8°.

VII. *Sermons*, Gen., 1675, in-8°.

II. Né à Saint-Jean-d'Angély, selon Éloy, à Bordeaux, selon Guy Patin que nous croyons mieux informé, Jacques Primerose fit ses premières études à Bordeaux, où il prit le grade de maître-ès-arts. Il vint ensuite à Paris où il vécut d'une pension que lui faisait le roi Jacques, et il y commença un cours de médecine qu'il alla achever à Montpellier. C'est dans cette dernière ville qu'il prit le bonnet de docteur en 1617, dit-on; nous lirions plutôt 1627. Quoi qu'il en soit, ses études terminées, il revint à Paris, où il exerça la médecine avec succès pendant quelque temps, puis il passa en Angleterre, et se fit agréger à l'université d'Oxford. Il alla ensuite s'établir à Hull, où il continua à pratiquer son art avec beaucoup de réputation. En 1640, il épousa *Louise de Haumont* dans l'église française de Londres, et mourut en 1660. « Ses écrits, presque tous polémiques et dirigés contre Harvey et Plemp, attestent plutôt son opiniâtreté que son discernement, ou même que sa bonne foi. Il se refusa opiniâtrément à admettre la doctrine de la circulation, opposant les raisonnements les plus captieux aux observations et niant jusqu'à la réalité des faits. D'ailleurs il tomba fréquemment en contradiction avec lui-même. » Ce jugement de la Biographie médicale est sévère. Est-il juste de ne tenir aucun compte des ouvrages qui ont précisément fondé sa réputation? Primerose fut certainement un médecin instruit et un bon observateur; nous en avons pour garant Guy Patin qui s'exprime ainsi en parlant de son traité *De vulgi erroribus*: « Il y a là dedans de fort bonnes choses et bien curieuses et fort peu de mauvaises, sinon qu'il est trop hardi dans l'usage ou plutôt dans l'abus des remèdes chymiques. » Son traité des maladies des femmes n'est-il pas aussi un ouvrage fort remarquable, qui a été longtemps estimé? Quant au tort qu'il eut de nier la circulation du sang tout récemment découverte, ce tort est incontestable, mais on peut faire valoir en sa faveur qu'il proposa contre cette doctrine des objections qui, au jugement de Sprengel, « méritaient d'être prises en considération. » Voici la liste de ses ouvrages, qui ont eu presque tous plusieurs éditions.

I. *Academia Monspeliensis et laurus Monspeliaca*, Lond., 1630, in-4°; Oxon., 1631, in-4°, sous ce titre : *Academia Monspeliensis descripta.*

II. *Exercitationes et animadversiones in G. Harvæi librum de motu cordis et circulatione sanguinis*, Lond., 1630, in-4°; Lugd. Bat., 1639, in-4°.

III. *Lib. IV de vulgi erroribus in medicinâ*, Amst., 1630, in-12; Lond., 1638, in-8°; Amst., 1639, in-12; nouv. édit. augm., Roter., 1638, in-12; trad. en angl., Lond., 1651, in-8°; en franç., Lyon, 1689, in-8°.

IV. *Animadversiones in Joannis Walæi Disputationem quam pro circulatione sanguinis proposuit. Addita est de usu lienis sententia*, Amst., 1639; 1641, in-4°; Lugd. Bat., 1656, in-4°.

V. *Animadversiones in theses quas pro circulatione sanguinis in Acad. Ultrajectensi Henricus Le Roy proposuit*, Lugd. Bat., 1640; 1647; 1656, in-4°.

VI. *The antimonial cup twice cast, transl. by R. Wittie*, Lond., 1640, in-12.—Les bibliographes n'indiquent pas l'ouvrage original.

VII. *De agyrtis*, Brunsv., 1643, 4°.

VIII. *Antidotum adv. Henrici Regii venetam spongiam*, Leidæ, 1644, 4°.

IX. *Enchiridion medico-practicum complectens omnium morborum causas, signa et curationem*, Amst., 1650, in-12; Lugd., 1654, in-12.

X. *Pharmaceutica methodus brevissima*, Amst., 1651, in-16; 1653, in-16.

XI. *De mulierum morbis et symptomatis libri V*, Roter., 1655, in-4°.

XII. *Destructio fundamentorum medicinæ Vopisci Fortunati Plempii*, Roter., 1657, in-4°, avec figg.

XIII. *De febribus lib. IV*, Roter., 1658, in-4°.

XIV. *De morbis puerorum partes II*, Roter., 1659, in-12.

PRIOLEAU (N.), pasteur à Tonnay-Boutonne en 1603, ayant écrit un *Commentaire sur le canon de la messe*, le soumit, conformément à la Discipline, à la censure du synode de la Saintonge, qui en ordonna la suppression. Sur son appel, le Synode national de Privas, attendu que son livre contenait sur l'invocation des Saints, la justification, la prédestination et autres points fondamentaux, des façons de parler non-seulement obscures, mais pleines de soupçons d'erreur, confirma la sentence, et invita les pasteurs de la Saintonge à veiller de près sur les prédications de leur collègue. Prioleau poursuivit devant le Synode de Tonneins la cassation de cet arrêt; mais, sur le rapport de *Basnage* et de *Bouchereau*, le synode maintint la suppression du livre, en reconnaissant toutefois l'orthodoxie de l'auteur.

Élizée Prioleau, sieur de La Vienneerie, qui desservit pendant de longues années l'église de Jonzac, était, selon toute apparence, le fils du pasteur de Tonnay-Boutonne. Nous ne connaissons d'ailleurs aucune particularité de sa vie. Son fils Samuel se consacra aussi au service de l'Eglise. En 1650, il succéda à *Jean Constans*, comme ministre de Pons. Six ans plus tard, il fut donné à l'église de La Rochelle, et le Synode national de Loudun confirma sa translation. Prioleau cependant retourna à Pons; c'est dans cette ville qu'il remplissait ses fonctions, lorsqu'il fut appelé à présider le colloque de la Saintonge, qui s'assembla à Baigne, le 3 mars 1671. Y assistèrent : Saintes, *Pierre Binaud*, min.; Pons, *Samuel Prioleau* et *Pierre Faure*; Archiac, *Jacques Fontaine* et *Pierre Dupuy*; La Roche, *Pierre François*, avocat au parlement, et *Abraham Barthommé*, procureur; Bois, *Moïse de La Porte*, min.; Jonzac, *Pierre Bonniot* et *Isaac Maignac*; Garreau, *Pierre de Geac*, min.; Montendre, *Théodore Barin*, min.; Saint-Fort, *Isaac Chevalier*, min.; Barbezieux, *Isaac Maignac* avec *Isaac Loquet* et *Jean Goy*, anc.; Chalais, *Michel Bellot*, min.; Ozillac, *Jean Du Prey-de-Favancourt*, min.; Monguyon, *Samuel Lagarie* et *Jean Piet*, greffier; Mirambeau, *André de Belleville*, sieur de Saint-Palais; Montlieu, *Jacques Fauchereau*, sieur de Vouillac, min.; Gemozac, *Jean Jagault*, sieur de Longchamp, min.; Montausier et Baigne, *Isaac Thibaud* avec *Charles Sponenc* et *David Germain*, anc. (*Arch. gén.* Tt. 328). En 1674, Prioleau assista au synode provincial qui se tint à Marennes, et fut élu avec *Elie Merlat*, ministre de Saintes, *Alain Du Breuil*, sieur de Fonreaux, ancien de Bois, et *Elie Bouhereau*, docteur en médecine, ancien de La Rochelle, pour assister au futur synode national. Cette élection prouve qu'il jouissait d'une certaine considération dans le parti, et son église était d'ailleurs trop considérable, pour que les adversaires de la religion réformée, au nombre desquels se faisait remarquer la fameuse comtesse de Marsan, Marie d'Albret, dame suzeraine du lieu, ne cherchassent pas à lui nuire. En 1678, il fut décrété de prise de corps, sur la dénonciation du gardien des Récollets, qui l'accusa d'avoir dit dans un de ses sermons que l'Eglise romaine adore le pape d'un culte de latrie, qui n'appartient qu'à Dieu (*Ibid.* Tt. 285). Ce fut en vain que le député-général *Ruvigny* essaya d'arrêter les poursuites. L'église de Pons, qui aimait son pasteur, résolut de ne rien négliger pour le tirer de ce mauvais pas. *André de La Cour*, sieur de Per-

nan, *Matthieu Collineau*, avocat et juge ordinaire, *François Arbouin*, procureur fiscal, *Jean Garnier*, sieur de Montignac. *David Boursiquot*, docteur en médecine, *Elie Bertin* marchand, *Jean Sarrasin*, sieur de Trignac, et *Jacob Ollanier*, notaire, tous diacres, furent chargés de suivre l'affaire. Leurs démarches furent aussi infructueuses que celles de Ruvigny. Après plus d'une année de détention préventive, Prioleau fut condamné à une interdiction d'un an et à une amende de 600 livres, applicable à la construction du couvent des Récollets. Ce bon lopin qui leur était si généreusement octroyé par la justice du roi, allécha les moines : ils trouvèrent commode de bâtir leur maison avec l'argent des Huguenots. Les accusations se multiplièrent. Très-peu de temps après, ils accusèrent *François* et *Nicolas Garnier*, *Louis Bardon* et *Louis Fourny* d'avoir essayé de ramener dans l'Eglise réformée un apostat, nommé *Samuel Piguenit*, et ils obtinrent encore 200 livres. Peut-être fut-ce aussi à leur requête qu'on poursuivit trois maîtresses d'école, nommées *Gombaud*, *Brun* et *Giraud*, qui n'avaient pas obéi assez promptement à une ordonnance de l'intendant de la Guienne défendant aux Protestants de Pons d'avoir plus d'un régent. Ce fut au milieu de ces tracasseries que Samuel Prioleau, qui avait encore assisté au synode provincial au mois d'oct., mourut le 17 fév. 1683. Un des derniers actes de son ministère fut de recevoir dans le consistoire, en qualité d'anciens, les sieurs de *Fontreau*, de *Jaulain* et de *Boiveau*, pour les lieux de Bois, Saint-Genis et Plassac, où le culte avait été supprimé. On le regarde comme l'auteur de la *Réponse d'un gentilhomme à deux lettres de M. Gastineau sur le sujet de la séparation des Protestans. La première écrite de Paris le 11 d'oct. 1672 ; la deuxième du 19 janv. 1673. Imprimées à Paris avec d'autres lettres de controverse, l'an 1676. Dressée sur les mémoires fournis au gentilhomme par M. Prioleau*, Gen., Samuel de Tournes, 1678, in-8°.

Samuel Prioleau laissa un fils, nommé ELIE, qui fut immatriculé à la Faculté de théologie de Genève en 1674, et qui, à la fin de la même année, fut admis au ministère par le synode provincial tenu à Marennes, en même temps que *Jean Des Aguliers*, *Marc Boisbeleau*, *Paul Boiveau*, *Matthieu Foucaud*, *Elie Brevet*, *Charles Thevenin* et *Nicolas Aubin*. Appelé à succéder à son père dans l'église de Pons, il entra en fonctions le 10 mai 1683. Les circonstances étaient critiques ; on n'entendait parler que de ministres interdits ou incarcérés, de temples fermés ou démolis; déjà même les dragons avaient exécuté une glorieuse campagne non-seulement en Poitou, mais dans la Saintonge (*Voy.* VII, p. 417). Le consistoire sentit la nécessité de redoubler de prudence. Il fit partir pour Paris un nommé *Labbé* avec les titres qui prouvaient que les Réformés de Pons jouissaient du droit d'exercice. Il fit lire au temple, pendant plusieurs dimanches de suite, l'arrêt du Conseil du 17 juin 1682, et afin d'éviter toute surprise, ce qui était d'autant plus difficile que l'église de Pons s'accroissait sans cesse par suite de l'interdiction des églises voisines, il chargea une commission spéciale de la distribution des méreaux ou jetons d'admission à la Cène. Mais que pouvaient ces sages précautions contre la haine servie par l'astuce et la mauvaise foi ! Le fameux *Du Vigier* n'en trouva pas moins le moyen de dresser contre Prioleau, avec l'aide de deux moines récollets, un formidable procès-verbal contenant seize chefs d'accusation. Il est vrai qu'à l'audience toutes ces accusations furent reconnues fausses, et que le pasteur fut rendu à son troupeau. Il continua donc à desservir son église jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Selon M. Crottet, dans son Hist. des églises réformées de Pons, etc., le temple de Pons ne fut démoli que le 15 avr. 1686, d'où l'on doit conclure que l'arrêt du

Conseil du 15 sept. 1681, qui l'avait condamné (*Voy.* Pièces justificat., N° LXXXVIII), avait été révoqué. Prioleau qui, jusqu'à ce moment, était resté courageusement à son poste, et n'avait pas cessé de réunir secrètement les Protestants demeurés fidèles à leur religion, sentit alors qu'il était temps de songer à sa sûreté. Il s'embarqua pour l'Amérique et mourut pasteur de l'église française de Charleston, où il a laissé la réputation d'un pasteur pieux, instruit et éloquent. On conserve dans sa famille quelques cahiers sortis de sa plume qui attestent, dit M. *Ch. Weiss*, une grande pureté de doctrine, de l'élégance dans le style et de la vigueur d'esprit.

La famille Prioleau paraît être originaire de Saussignac; elle était nombreuse, à en juger par un ancien registre des baptêmes célébrés dans l'église réformée de cette ville, que nous avons eu entre les mains (*Arch. gén.* TT. 239). Rien, dans ce registre, ne tend à faire supposer qu'elle occupait un rang élevé dans la bourgeoisie, et encore moins qu'elle jouissait, à cette époque, des priviléges de la noblesse. Il n'y a donc aucune apparence qu'il y ait eu parenté entre nos Prioleau et *Benjamin Priolo*, qui se prétendait arrière-petit-fils d'un doge de Venise. Il affirmait, et les biographes répètent d'après lui, que son bisaïeul Antoine était venu fort jeune en France et y avait épousé une demoiselle noble de la Saintonge; que son père *Julien*, qui avait embrassé la Réforme, avait été ruiné par les guerres de religion; que lui-même, né, le 1er janv. 1602, à Saint-Jean-d'Angély, était resté orphelin à l'âge de 15 ans, qu'il avait commencé ses études à Orthez et qu'il était allé les continuer à Montauban et à Leyde. De Hollande, il se rendit en Italie pour suivre les cours de l'université de Padoue, et enfin il passa à Venise où se trouvait *Rohan*, dont il gagna la confiance. Il suivit le grand capitaine dans la Valteline où il se signala par sa valeur, et après la mort de son illustre patron, il se retira dans une terre qu'il venait d'acquérir à Sacconex en 1638. Il y demeura sept ans, occupé de l'éducation de ses enfants et de l'étude. En 1645, « M. Prioleau, lit-on dans les Rég. du Conseil d'Etat de Genève, ayant obtenu congé de la Seigneurie, fait ses remercimens sur le favorable accueil et la bienveillance que Messeigneurs lui ont témoignés pendant son séjour ici, et il a offert de s'employer en cour, de cœur et d'affection, pour notre service. » Le duc de Longueville le prit pour son secrétaire, et l'emmena au congrès de Münster. En 1649, il retourna à Genève mit ordre à ses affaires, puis revint en France et abjura à Lyon avec toute sa famille. Il a laissé divers ouvrages dont nous n'avons point à nous occuper, entre autres une histoire de la Fronde, en latin, sur laquelle on a porté les jugements les plus contradictoires.

PRIVÉ (CHARLES), moine jacobin, fils de Jacques Privé, receveur des deniers de la ville de Provins. Appelé à prêcher sur l'évangile du jour, le jour de la fête de Sainte-Madelaine, Privé osa proclamer du haut de la chaire une des doctrines fondamentales du protestantisme, la justification par la foi sans les œuvres. « Et parlant de la foy de laditte Magdelaine, lit-on dans la chronique de Haton, il prescha qu'elle fust justifiée par sa seulle foy, sans le mérite de ses bonnes œuvres, et que tout chrestien estoit justifié et agréable devant Dieu, sans l'oppération des bonnes œuvres. » Son sermon scandalisa beaucoup de monde, surtout ses confrères les Dominicains, qui le pressèrent instamment de se rétracter dans l'intérêt de l'ordre. Privé remonta donc en chaire, quinze jours après, et prêcha, mais « non catholiquement; » à son hérésie touchant l'efficacité des bonnes œuvres, il en ajouta même de nouvelles. Les Cordeliers, qui vivaient en mauvaise intelligence avec les Jacobins, déférèrent son sermon à l'official, qui lui interdit la chaire. Cette mesure de rigueur eut peu de succès :

peu de temps après, *André de Grammont*, prieur de Saint-Ayoul, *Boturne*, prieur de l'Hôtel-Dieu, et *Guillaume de La Chesnaye*, adhérèrent ouvertement à la Réforme. Ce dernier, à ce que rapporte M. Bourquelot dans son Histoire de Provins, épousa plus tard une demoiselle de *Saint-Pié*, dans le bailliage de Chartres, et finit par avoir la tête tranchée sur la place de Grève, sur l'accusation de contrefaçon des lettres du grand sceau, fraude qu'il employait pour livrer les villes aux Huguenots.

Après son interdiction, Privé se retira à Blandy, chez la marquise de *Rothelin*, qui était déjà gagnée aux doctrines évangéliques, et qui le prit pour chapelain. Sa retraite ne nuisit point aux progrès de la Réforme à Provins. Il s'y forma une église, peu nombreuse à la vérité, mais qui comptait parmi ses membres l'élite des habitants, tels que le bailli *Jean Alléaume*, les trois frères *Barangeon : Nicolas*, médecin habile, qui faillit être massacré après la bataille de Dreux, et se réfugia à Montbéliard avec un de ses frères ; *Claude*, élu de la ville, et *Antoine*, enquêteur au présidial, que leur inépuisable charité avait rendus chers au peuple (1) ; le lieutenant général *François Vèrjus ;* le procureur du roi *Jean de Ville*, et son fils, *Nicole de Ville*, avocat ; le receveur des tailles *Pierre François ;* le procureur *Léon Godard ;* le notaire *Marc Royer ;* le conseiller *Eustache Danoray* ou *Daulnay ;* l'avocat *Richard ;* le médecin *Jean Saulsoy ;* le chirurgien *Nicolas Douvy ;* les apothicaires *Nicolas Mestra*, *Denis Saulsoy* et *Jean Couvent*, sans parler de plusieurs membres de la famille Privé. Un de ces derniers, nommé *François*, se réfugia à Genève, où il fut reçu bourgeois gratuitement en 1576. Ministre de l'hôpital et régent depuis 1571, il fut placé, en 1577, comme pasteur à Céligny, et mourut en 1584. Quant à l'ex-jacobin Charles Privé, nous n'avons plus rencontré son nom à partir de 1555.

(1) La famille Barangeon persista dans la profession de la religion réformée. Le 8 août 1638, *Nicolas Barangeon*, docteur en droit, fut enterré au cimetière protestant des SS. Pères à Paris. Il était né en 1556 (*Rég. de Charenton*).

PROHANA (René de), appelé par d'autres *Provanes*, mais plus connu sous le nom du capitaine Valfrenière, était, en 1562, lieutenant du gouverneur de Dieppe. La nouvelle du massacre de Vassy ayant été apportée dans cette ville, le 22 mars, par le ministre de Paris *Virel*, accompagné d'un gentilhomme de *Condé*, les habitants, dont la grande majorité professait la religion réformée, levèrent une compagnie de gens de pied, sous les ordres de Valfrenière, et prirent d'autres mesures de sûreté. Rien de mieux jusque-là ; mais le 20 avril, malgré les remontrances des pasteurs, une bande de mutins se mit à parcourir la ville et les villages voisins pour abattre les images. Par représailles, les Catholiques d'Arques maltraitèrent les Huguenots et pillèrent leurs maisons. Les Dieppois entreprirent de venger leurs coreligionnaires ; ils marchèrent sur Arques, et furent battus. Quelques jours après, Valfrenière prit sa revanche, en battant, à son tour, une nombreuse troupe de paysans qui se portaient au secours d'Arques. Entourés d'ennemis et encore effrayés de leur défaite, les Dieppois songèrent à protéger leur ville par une citadelle ; ils se mirent à l'œuvre avec tant d'ardeur qu'elle fut construite en peu de jours. Sur la fin de juin, d'Aumale, forcé de se retirer de devant Rouen, vint essayer une pointe sur Dieppe, où *Languetot*, accouru de Rouen, se jeta avec une compagnie de gens de cheval ; mais l'entreprise de *Morvilliers* sur le Pont-de-l'Arche contraignit le chef catholique à renoncer à ses projets. Quelques jours après, Valfrenière et *Rouvray* se mirent en route pour conduire du secours aux habitants de Rouen. Ayant appris en route la levée du siége, ils rentrèrent à Dieppe, le 21 juillet. Le 23, ils reçurent ordre d'aller chercher au Tréport des poudres qu'on attendait d'An-

gleterre. Ils forcèrent les habitants d'Eu, à qui ceux du Tréport les avaient livrées, à les rendre; châtièrent, en passant, les catholiques de Cany, qui maltraitaient leurs concitoyens de la Religion; mirent en fuite deux ou trois mille paysans qui osèrent leur disputer le passage, et rentrèrent triomphants à Dieppe. S'étant opposés énergiquement à l'admission des troupes anglaises dans la ville, ils furent arrêtés comme suspects; mais l'intervention des capitaines *Gordes* et *Monein*, d'autres disent *Moulandrin*, les fit promptement remettre en liberté. Peu de temps après, Valfrenière fut envoyé au secours de Rouen (*Voy.* VII, p. 473). A la prise de la ville, il tomba entre les mains des Catholiques, et n'échappa à la vengeance du sanguinaire parlement de Normandie que par la protection du capitaine des gardes du roi. Après la conclusion de la paix, il suivit l'armée royale sous les murs du Hâvre et se signala par son courage.

Lorsque la seconde guerre civile éclata, Valfrenière se sauva en Angleterre avec *Sore* et *Rouvray*. Il faut donc le distinguer du capitaine Valfrenière, qui combattit à Saint-Denis. Ce dernier, que de Thou appelle *Dominique*, était peut-être son fils. Selon les Mémoires de Charles IX, il était lieutenant d'*Andelot*. Il nous est impossible, en présence des contradictions des historiens, de décider si c'est René ou Dominique, qui fut tué, en 1569, servant sous *Piles*, à l'attaque de Bourg en Limousin. Selon de Thou, c'est Dominique; mais, selon d'autres, René était revenu d'Angleterre, et nous trouvons effectivement cité au nombre des officiers de Piles le capitaine *Rouvray*, son fidèle compagnon d'armes durant toute la première guerre, qui, comme nous venons de le dire, avait passé avec lui le détroit en 1567.

PROISY (François), baron de La Bouë, bailli du Vermandois et chevalier de l'ordre du roi, épousa, en 1539, *Anne de Bossut-Longueval*, qui le rendit père de trois enfants, savoir : 1° Marie, femme de *Claude Du Chastelet*, sieur de Moyencourt; — 2° Madelaine, épouse de Claude Hurault, sieur de Cherigné, puis de *Gaspard de Verdelet*, sieur de Villiers-Saint-Georges; — 3° Louis, baron de La Bouë, marié à *Marie Danois*, et père d'une fille unique qui porta la baronnie de La Bouë dans la maison d'Aubourg. Resté veuf, François de Proisy épousa en secondes noces *Marguerite de Beaumont*, dame de Morfontaine. C'est de ce second mariage que descendaient Jean, sieur de Neufville, qui était, en 1685, commissaire de l'édit en Picardie (*Arch. gén.* Tt. 246); David, sieur d'Aippe, qui assista à plusieurs synodes provinciaux jusqu'en 1681; Jean, sieur de Mauregny, commissaire de l'édit dans le Soissonnais, en 1663 (*Arch.* Tt. 323) qui, abjura; autre Jean, sieur de Morfontaine. Cette famille a fourni son contingent au Refuge (*Ibid.* E. 3373).

PRUDHOMME (Jean), ou *Preudhomme*, dessinateur et peintre, élève d'Antoine Pesne, naquit à Berlin en 1686. Il alla compléter son éducation artistique en Italie, où il s'appliqua à copier et à dessiner les tableaux des grands maîtres. Après quelque séjour dans le pays, il retourna dans sa patrie et, en 1712, il se rendit en Angleterre. Ses dessins furent recherchés des amateurs; beaucoup ont été gravés. On avait entrepris la gravure des meilleurs tableaux des collections de l'Angleterre, et Prudhomme avait été intéressé, comme dessinateur, dans ce projet. Il se trouvait à Wilton, probablement dans l'intention de reproduire par le crayon quelque tableau de la galerie des comtes de Pembroke, à Wilton-House, lorsque, à la suite d'une vie peu régulière, au témoignage de H. Walpole, la mort le surprit, en 1726, à l'âge de 40 ans. — On cite, en Allemagne, plusieurs autres artistes du nom de *Prudhomme*, qui, selon toute vraisemblance, descendaient aussi de réfugiés; mais faute de renseignements sur leur origine, nous nous abstiendrons d'en parler. Nous ne mentionne-

rons que *Jean Prudhomme*, de Neuchâtel, élève de J.-B. Le Prince et de Greuze, qui s'est acquis une grande réputation, à la fin du siècle dernier, comme peintre de portraits. On a aussi de lui des tableaux de genre et des paysages. Ses dessins à la plume et au bistre sont estimés. Il mourut, en 1795, à Neuenstadt, sur le lac de Bienne.— Un *Louis Preudhomme*, né à Genève, en 1731, est auteur d'un *Mémoire sur les engrenages, avec la description d'un instrument dont l'utilité sera très-grande pour déterminer les engrenages*, qui parut d'abord dans les Mémoires de la Soc. des arts de Genève (T. I), et qui fut reproduit dans le T. LXVIII des Transact. philos., sous le nom supposé de *Le Cerf*.

PRUNELÉ (FRANÇOIS DE), sieur de Guillerval et de *Tignonville* en partie, chevalier de l'ordre du roi et lieutenant dans la compagnie de *Jean d'Estrées*, embrassa la religion réformée comme son capitaine, et soutint les armes à la main la cause protestante jusqu'en 1587, qu'il fut tué par les Ligueurs.—Il ne faut pas le confondre, ce qui serait facile, avec *Mignonville*, aide-de-camp du prince de *Condé*, en 1585, puis lieutenant du comte de *Laval*, dont il commanda, en 1586, la compagnie de gendarmes, sous les ordres de d'*Aubigné*. Cette même année, Mignonville servit au siége de Talmont. En 1587, il combattit à Coutras sous *Turenne*. En 1588, étant maréchal de camp, il fut chargé par le roi de Navarre de conduire à l'attaque de Marans une division de son armée composée des régiments de *Charbonnières* et de *Soubran*. Ce « gentil maréchal de camp », comme l'appelle d'Aubigné, fut tué traitreusement, en 1590, au siége de Nonancourt, « mort indigne d'un si brave guerrier », dit de Thou.

Du mariage de François de Prunelé avec *Marguerite Du Monceau*, dame de Tignonville en partie et baronne de Caniel, fille de *Lancelot Du Monceau*, premier maître d'hôtel de la reine de Navarre, et de *Marguerite d'Alençon*, mariage contracté en 1567, naquirent: 1° JOSIAS, qui suit; — 2° THÉODORE, dont le fils FRANÇOIS a laissé des *Mémoires* généalogiques sur sa famille; — 3° ETIENNE, souche de la branche d'Ocqueville; — 4° ANNE, née le 24 janv. 1568, et mariée, en 1596, avec *Abel de Pouilloue*, sieur de Saclas; — 5° JEANNE, née en 1570, femme d'*Antoine Des Fourneaux*, sieur de Lumery; — 6° MADELAINE, née en 1595, qui épousa *Esprit de Pouilloue*, sieur d'Alainville; — 7° SUSANNE, alliée à *René de Villezan*, sieur de Guillerval en partie.

I. BRANCHE DE TIGNONVILLE. Josias de Prunelé, sieur de Tignonville et de Guillerval, baron de Caniel, fut élevé à la cour du roi de Navarre, et commanda, pendant les guerres de la Ligue, une compagnie d'arquebusiers à cheval. Il ne vivait plus en 1628; mais on ne connaît pas la date précise de sa mort. Il avait épousé, en 1595, *Jeanne de Saint-Pol*, et en avait eu: 1° JACQUES, mort jeune, ne laissant de son union avec *Anne-Julie de La Taille*, qui se remaria avec *Pierre de Lanfernat*, qu'une fille, nommée JUDITH, femme, en 1645, de *Jacques de La Taille*, qui la laissa veuve en 1682. Elle mourut au château des Essarts, le 25 sept. 1695, et comme elle n'avait point abjuré, elle fut enterrée dans le parc de ce château.

II. BRANCHE D'OCQUEVILLE. Etienne Prunelé, sieur d'Ocqueville, apprit le métier des armes sous le prince Maurice. Il rentra plus tard en France, fit les campagnes de Lorraine, et mourut le 21 fév. 1663. Il avait épousé, en 1625, *Marie de Cormont*, fille d'*Antoine de Cormont* et de *Madelaine Hotman*, dont il eut ANTOINE, capitaine de chevau-légers, mort sans alliance, en 1659, et CHARLES, capitaine de chevau-légers, tué en Catalogne, en 1676, étant major du régiment de La Rablière. Ce dernier eut de son mariage avec *Judith de Jaucourt-d'Espeuilles*, célébré en 1658, six enfants, savoir : 1° FRANÇOIS-ANTOINE, né le

9 mars 1659, qui fut élevé à la cour du prince de Sultzbach, mais qui rentra en France et abjura avec sa femme *Susanne de Cormont*, fille d'*Abraham Le Fèvre-de-Cormont*; — 2° CHARLES-LOUIS, né le 30 juill. 1661, et mort en 1681, capitaine de cavalerie; — 3° PIERRE, né le 14 déc. 1662, mort jeune; — 4° JACQUES-PHILIPPE, né le 20 déc. 1665, lieutenant dans le régiment de La Fère, qui abjura à Strasbourg, en 1684; — 5° CHARLOTTE-JUDITH, née le 21 juin 1660, qui se convertit après la révocation; — 6° MARIE-MAURICETTE, née le 27 mars 1667, qui se réfugia en Hollande, puis en Angleterre, où elle épousa le général *Pierre Carle*.

PRUNET (PIERRE), étudiant en théologie, est auteur des *Dernières paroles de M. Gigord, pasteur de l'église réformée de Montpellier*, impr. dans le *Recueil des dernières heures de MM. Du Plessis, Gigord, Rivet, Du Moulin, Drelincourt* et *Fabri* [Le Fèvre d'Etaples], nouv. édit., Lausanne, 1740, in-8°. Si nos renseignements ne nous trompent pas, Prunet, alors qu'il prenait la qualité d'étudiant en théologie, était marié depuis 28 ans avec une demoiselle *Clausel*, dont il avait plusieurs enfants. Il mourut en 1645.

PUECH (JEAN-JACQUES), né à Genève en 1726, et descendant vraisemblablement de *Laurent Puech*, de Montpellier, qui avait été reçu bourgeois de cette ville en 1697, a publié *Introduction à l'art équestre concernant l'anatomie, la physiologie du cheval, la pathologie et les causes des principales maladies. Le traité des haras et celui du manége*, Genève, 1775, in-8°.

PUJOL (ANTOINE), notaire à Castres, sa ville natale, et ancien de l'église depuis 1665, fut invité par le consistoire à recueillir les règlements des synodes du Haut-Languedoc. Il présenta, dès l'année suivante, au synode de La Caune, son travail que *Bonafous*, ministre de Castres, fut chargé d'examiner, et qui fut imprimé plus tard sous ce titre : *Recueil des règlemens faits par les synodes provinciaux du Haut-Languedoc et de la Haute-Guyenne*, Castres, 1679, in-8°, avec l'approbation des ministres *Jaussaud, La Devèze, Lacaux* et de *Juge*. Ce recueil est divisé en treize chapitres, traitant des ministres, des proposants, des consistoires et anciens, des colloques et synodes, des exercices sacrés des fidèles, du baptême, de la cène, du mariage, des assemblées de l'Eglise, du diaconat, du catéchisme, des écoles, et règlements particuliers. Dans le chap. des écoles, Pujol donne le *tarif de l'académie*, c'est-à-dire le tableau de la répartition des 1600 livres que les églises de la province devaient verser entre les mains des ministres *Isarn* et de *Juge*, et des anciens *Coulom* et *Cavaillé* pour l'entretien de l'académie durant l'année 1674 (1). On y trouve aussi le règlement pour l'académie, dressé par les ministres *Jaussaud, Causse* et *Satur* et approuvé, en 1678, par le synode de Saverdun, règlement fort sage, mais descendant à des détails un peu minutieux. Pujol assista encore au synode provincial de 1682. Comme son nom ne se trouve ni dans une liste de Réfugiés de Castres, ni dans une autre des conversions opérées dans cette ville par les dragons, sur laquelle figurent ceux de l'avocat *Jacques Pujol* et du notaire *Abraham Pujol* (Arch. gén. TT. 290), on peut supposer qu'il était mort avant la révocation. Peut-être était-il frère de *Samuel Pujol*, trésorier du roi au comté de Castres, en 1651. — Une famille du même nom et également protestante habitait le Bas-Languedoc. En 1680, le proposant *Pierre Pujol*, du diocèse de Béziers, recevait du clergé une pension de 200 livres. Le roi, plus généreux, en accorda une de 1,000 livres à un sieur de *Pujols* en récompense de son apostasie (*Arch.* M. 673).

(1) A cette date, les professeurs étaient *Pérez* et *Bon*, donnant les leçons de théologie et de philosophie, et *Trossières*, catéchiste.

Q

QUATREFAGES, famille protestante des Cevennes, qui a persisté jusqu'à nos jours dans la profession de la religion réformée.

M. de Quatrefages, membre de l'Institut, a mis à notre disposition, avec une courtoisie pleine d'aménité, tous les documents qu'il possède sur ses ancêtres; malheureusement ils ne remontent pas au delà du XVIIIe siècle. Dans le XVIIe siècle, nous trouvons un *Pierre* Quatrefages, docteur en droit, qui, comme député de Bréau, participa aux négociations de la paix d'Alais, en 1629, avec *Etienne de Rousset*, docteur en droit, conseiller du roi et juge en la viguerie du Vigan; *Etienne de La Fabrègue*, docteur en droit et premier consul du Vigan; *Etienne de Montfaucon*, docteur en droit, substitut du syndic; *Jean Liron*, assesseur en la viguerie du Vigan; *Jean Lautal*, du Vigan; *Jean Caladon-d'Espinasse*, du Vigan; *Jean Caladon-de-Cauvel*, de St-Sauveur; *Paul Du Cros-du-Solier*, consul de Sumène, et *Gabriel Duval*, docteur en droit, de Bréau. Vingt-cinq ans plus tard, le 1er juill. 1654, un ancien de l'église de Bréau, du nom de Quatrefages, assista, comme député, au synode du Gévaudan tenu à Meyrueis (*Arch. gén.* TT. 247). Vers le même temps vivait N. de Quatrefages, officier dans le régiment de Saligny, qui obtint, en 1649, en considération de ses services, la grâce de ses frères compromis dans les troubles de la Fronde. Depuis cette époque, les documents manquent pendant près d'un siècle; nous savons seulement que la famille de Quatrefages resta en France, et que les fils continuèrent à suivre la carrière des armes. Le 22 juill. 1737, JEAN-FRANÇOIS de Quatrefages, fils de *Charles*, sieur de Bréau, et de *Marie Liron*, entra avec le grade de sous-lieutenant dans le régiment de Bassigny. Enseigne, la même année, puis lieutenant, l'année suivante, il fit la campagne de Corse, où il fut blessé. Nommé capitaine, le 1er août 1747, il quitta le service pour cause de blessures, et se retira à Valleraugue, où il s'occupa avec sollicitude de la culture du mûrier. Grâce à ses conseils, à ses soins et surtout à ses sacrifices, cette commune, où l'on ne trouvait plus que quelques mûriers datant du temps de *Sully* et de *Laffemas*, est devenue le centre de ce genre de culture dans tout le pays. Le capitaine de Quatrefages mourut en 1756, laissant trois fils et plusieurs filles de son mariage avec *Louise Carle*, fille de *François Carle*, ancien capitaine au régiment d'Auvergne, et de *Françoise Caulet*. Trois de ses filles sont connues, savoir : SUSANNE-MARIE, femme de *Jean-Louis Foucher*; FRANÇOISE-JEANNE-ROSE, mariée à *Jean-Abel Sers-de-La Bastide*, et SOPHIE-CONSTANCE, qui épousa *Pierre Peyre*. L'aîné des fils, nommé FRANÇOIS-CHARLES, sieur de Bréau, prit pour femme *Catherine-Marianne de St-Gla-de-Lescure*, qui ne lui donna que deux filles : PAULINE, mariée à un suisse du nom de Veret, et ATHÉNAÏS, épouse d'un *Béranger-de-Caladon*. Le second, LOUIS-JEAN-ARMAND, prit le nom de sa mère, que le général *Carle* (Voy. ce nom) avait illustré. Cadet au régiment de Bourgogne, en 1779, il fut promu, le 20 août 1780, au grade de lieutenant, et le 1er mars 1791, à celui d'adjudant-major dans son régiment, devenu le 59e d'infanterie. En 1792, ses blessures le forcèrent à prendre sa retraite, et il mourut sans laisser d'enfants de sa femme *N. Brousson*. Le troisième enfin, JEAN-FRANÇOIS, qui était né le 22 sept. 1767, en-

tra au service de la Hollande, où un de ses parents, *Rey*, dit Carle, occupait un grade supérieur dans l'armée. Il fut admis, comme cadet, dans le régiment de Saxe-Gotha, le 23 août 1784, et y obtint, en 1787, l'épaulette de lieutenant; mais lorsque la guerre éclata entre la République française et la Hollande, il ne put se résoudre à porter les armes contre sa patrie, donna sa démission et rentra en France par Huningue. Pris pour un espion, il courut danger de la vie; cependant il parvint à dissiper les soupçons et fut nommé lieutenant dans le 9e bataillon de l'Isère. Capitaine depuis le 19 germinal an II, il reçut, le 20 germinal an IV, un congé illimité, et se retira à Valleraugue, où il remplit diverses fonctions municipales. En 1834, il alla s'établir à Toulouse, et y publia, sur la culture du mûrier, des mémoires qui le firent agréger, en 1838, à la Société d'agriculture de la Haute-Garonne. Il en resta membre correspondant, lorsqu'il vint se fixer à Paris, où il mourut le 1er mars 1858. Il avait été marié deux fois. Sa première femme, *N. Chabal*, de Valleraugue, lui donna plusieurs enfants dont aucun ne lui survécut. De la seconde, *Louise-Marguerite-Henriette-Camille de Cabanes*, sont nés une fille, ZÉNAÏDE, mariée à *Jules Peyre*, et, le 10 fév. 1810, un fils, JEAN-LOUIS-ARMAND, membre de l'Institut et professeur au Muséum.

QUELLENEC (CHARLES DE), vicomte du Fou, baron DU PONT (1) et de Rostrenen, fils aîné de Jean de Quellenec et de Jeanne de Maure, s'est rendu célèbre dans le parti protestant sous le nom de SOUBISE, qu'il prit à la mort de *Jean L'Archevêque*, à cause de son mariage avec *Catherine de Parthenay*. Dans la seconde guerre civile, il se joignit à la noblesse protestante du Poitou, pour marcher au secours de *Condé*. Dans la troisième, à la nouvelle de la fuite du prince, il se hâta d'aller à sa rencontre avec un petit corps de troupes, et l'escorta jusqu'à La Rochelle. Il combattit vaillamment à Jarnac et tomba entre les mains des Catholiques; mais il recouvra bientôt la liberté par adresse. Il donna de nouvelles preuves de sa valeur à La Roche-Abeille, au Port-de-Piles, où il perdit un de ses meilleurs officiers, *Du Verger* l'aîné, du Poitou. Lorsque *Coligny* passa dans le Midi, Soubise fut placé sous les ordres de *La Noue*, dont il seconda avec zèle toutes les opérations militaires, jusqu'au siége de Fontenay-le-Comte. Obligé, par la gravité de la blessure qu'il y reçut, de se faire transporter à La Rochelle, La Noue lui laissa le soin de continuer l'attaque. Après avoir livré plusieurs assauts inutiles, Soubise allait abandonner l'entreprise, lorsque la place capitula, le 24 juin 1570. Il en confia le gouvernement à *Languillier*, et reconduisit ses troupes harassées à La Rochelle. Il suivit ensuite La Noue à la prise de Marans, et *Pontivy* à l'attaque de Saintes, où il déploya une rare intrépidité et reçut deux blessures. La paix se conclut sur ces entrefaites. A la Saint-Barthélemy, Soubise, qui était venu à Paris pour assister aux noces du roi de Navarre, voulut, pendant le tumulte de la nuit, courir au secours de l'amiral; mais il fut incontinent arrêté, mené à la porte du Louvre et massacré. Nous avons parlé ailleurs du procès que sa belle-mère lui avait intenté (*Voy.* VI, p. 343); nous n'avons plus à revenir sur ces turpitudes.

QUESNOT (JEAN-JACQUES), fils d'un juge de Clarensac, se retira dans le Brandebourg, après la révocation de l'édit de Nantes, et établit à Berlin, avec le secours de l'électeur, une fabrique de galons, qui paraît ne pas avoir prospéré. Il transporta donc son industrie dans le Danemark, où il n'avait pas à redouter une aussi forte concurrence. Son beau-père étant mort sur ces entrefaites, il revint en France, en 1688, pour recueillir sa succession;

(1) En 1564, il y avait dans cette baronnie une église desservie par *Claude Charretier*, ce qui nous porte à croire que le père et la mère du jeune baron professaient aussi la religion protestante.

mais un collatéral qui s'en était déjà emparé, le dénonça. Il fut donc arrêté sous l'accusation de n'être venu dans le Dauphiné que pour embaucher des ouvriers nouveaux convertis et les faire passer en Danemark. On le retint pendant plusieurs mois dans les prisons de l'évêché de Grenoble; cependant on finit par le remettre en liberté, sur les pressantes réclamations de l'ambassadeur de Danemark. Quesnot se hâta de retourner dans sa patrie d'adoption. Sa femme se nommait *Marie Roux*, et était fille d'*Antoine Roux*, de Misoen. Sa mésaventure a donné lieu à la publication de l'*Innocence accablée ou le Prisonnier trahi*, Cologne, 1689, in-18, recueil de vingt-quatre lettres, adressées par lui à *Coin*, ministre de l'église française de Hambourg, à *Malortie*, écuyer de la duchesse de Zell, à *Guillaume L'Huillier*, à Hambourg, au pasteur *Janvier* et à d'autres personnes qui s'intéressaient à son sort.

QUINTIN (Jean), docteur en droit canon, né à Autun, le 20 janv. 1500, avait passé une partie de sa jeunesse à voyager en Orient et habité même pendant quelque temps l'île de Malte, avant de se décider à choisir une carrière. De retour en France, il se rendit à Poitiers pour reprendre le cours de ses études; mais il ne sut pas déguiser son penchant pour la Réforme, et fut obligé de fuir, à ce que racontent La Place et de Thou. Les écrivains protestants l'accusent d'avoir abandonné ses convictions pour un gros bénéfice dans l'ordre de Malte. Il serait très-possible que la peur n'eût pas été sans influence sur sa détermination; car c'était un homme sans aucune énergie morale. Quoi qu'il en soit, il rentra dans l'Eglise romaine et devint professeur de droit canon à Paris. C'est lui qui fut chargé de prononcer aux Etats-généraux d'Orléans la fameuse harangue au sujet de laquelle *Coligny* exigea une réparation publique (*Voy.* III, p. 381). Il est probable que, dans cette circonstance encore, Quintin avait cédé à la peur. Il était suspect, puisque Mézeray affirme que, pendant qu'il débitait son discours, qui ne respire que haine et persécution, les principaux chefs du clergé suivaient des yeux ce qu'il lisait; et le sachant, il aura craint d'attirer le danger sur sa tête, s'il refusait l'honneur qui lui était décerné. Cette faiblesse fut fatale au pauvre vieillard. Les mordantes satires dont les Protestants l'accablèrent, lui causèrent tant de chagrin, qu'il en mourut, le 9 avril 1561. On a de lui plusieurs ouvrages qui prouvent qu'il possédait des connaissances étendues et variées. — Nous ignorons s'il était parent de *Claude Quintin*, qui professait la philosophie à Lausanne, en 1548. — Parmi les Protestants français réfugiés à Berlin, Erman et Réclam citent *Jean Quintin*, tailleur, de Montpellier, qui sortit du royaume avant même la révocation. En 1700, les maîtres tailleurs, d'origine française, établis à Berlin, étaient *Jean Gutienne* et *Jean Roger*, de Metz; *Paul Vielouve*, *Antoine Blanc*, *Jean Dubuy*, de Picardie; *Jacq. Montauban*, du comté de Foix; *Jacq. Sevin*, de Gergeau; *Jean Cuzet* et *Isaac Hollier*, de Montauban; *Daniel Vandeville* et *Jean Vallée*, de Milhau; *Germain Lavitte*, de Montpellier; *Pierre Barnouin*, du Dauphiné.

R

RABASTEINS (Bertrand de), vicomte de Paulin, le plus illustre, avec *Bernard-Roger de Comminges*, des fameux Vicomtes du Quercy, apprit le

métier des armes dans la compagnie de gendarmes du vicomte de Lomagne-Terride, sous qui il servait en 1552. Il nous est impossible de dire à quelle époque il embrassa les opinions nouvelles. Ce qui est certain, c'est que son nom ne figure pas parmi ceux des capitaines huguenots qui se signalèrent dans la première guerre civile; mais dès l'explosion des seconds troubles, nous le voyons se joindre aux autres vicomtes, avec son frère *Philippe*, et conduire, après la prise de Fronton, à laquelle il contribua, un corps de troupes au secours du prince de *Condé*. Nous avons raconté ailleurs (*Voy.* IV, p. 18) la marche triomphante de la petite armée des Vicomtes jusque sous les murs de Chartres. La paix conclue, Paulin retourna dans le Quercy; mais il ne tarda pas à reprendre les armes. On sait que les Vicomtes refusèrent d'abord d'obéir à l'ordre de Condé, que leur transmit *Piles* (*Voy.* III, p. 492), de lui amener leurs troupes; cependant ils ne restèrent pas inactifs : une tentative qu'ils firent sur Castel-Sarrasin échoua; mais ils forcèrent, le 27 nov., Lautrec à se rendre. La capitulation fut indignement violée, malgré les efforts des chefs, qui ne purent contenir leurs bandes indisciplinées. Laissant pour gouverneur dans cette malheureuse ville *Bénac-de-La Motte*, avec la compagnie de *Louis de Perrin*, sieur de La Roque, ils marchèrent sur Villemur, qu'ils prirent, le 5 déc., et où ils établirent *Bessière* pour commandant; puis ils mirent le siége devant Semalens (d'autres disent devant Saix), dont ils ne purent se rendre maîtres à cause de la rigueur de la saison. Ils ne furent pas plus heureux dans une entreprise sur Montech (*Voy.* I, p. 131). Quelque temps après, Paulin, qui avait pris une part très-active dans toutes ces expéditions, tomba entre les mains des Catholiques. Dès qu'il eut recouvré la liberté, il alla rejoindre *Coligny*, qui le chargea, avec *La Motte-Pujols*, du commandement de son arrière-garde, lorsqu'il prit la route du Vivarais. Après la conclusion de la paix, il retourna dans le Quercy, où il se trouvait lors des massacres de la Saint-Barthélemy. Sauvé par Villars, il balança un instant, soit découragement, soit reconnaissance, s'il se soumettrait ou s'il vengerait ses frères égorgés (*Voy.* VII, p. 468). Ses hésitations toutefois ne furent pas longues. Le 1er nov. 1572, il se rendit à l'assemblée de Pierreséga-de, à laquelle assistèrent *Guillaume de Guillot*, sieur de Ferrières, *Balthasar* et *Pierre de Soubiran*, sieurs de Brassac, *Florent de Beyne*, sieur d'Escroux, *François de Villettes*, sieur de Montlédier, *Bernard d'Huc*, sieur de Montségur, *François* et *Sébastien de Châteauverdun*, sieurs de Puycalvel et de La Raserie, *Paul de Corneillan*, sieur de La Brunié, *Etienne de Beyne*, sieur de Gos, de *Cussac*, les capitaines *Anthoine*, *Franc*, *Duvergnet*, *Bousquet*, *Carel*, *La Fenasse*, *Gaches*, *Gautran* ou *Gontran*, *Méric*, *Pasquet*, *Agrety*, *Giroussens*, *Fournier*, *Record*, *Puech*, etc., tous du Haut-Languedoc. Après l'invocation du nom de Dieu, l'assemblée élut à l'unanimité Paulin pour général des Protestants dans les diocèses de Castres, d'Albi et de Saint-Pons; mais elle se garda bien de lui confier un pouvoir absolu. Elle plaça auprès de lui, pour contrôler ses actes, un conseil qui devait siéger à Réalmont et qui se composait de *La Garrigue*, de Roquecourbe, de *Donnarel*, de Réalmont, de *Vincent Bonnafous*, de Brassac, de *Rouquette* et de *Gallier*, de Lacaune. *Pierre Le Nautonnier*, sieur de Castelfranc, fut nommé trésorier de la Cause.

Revêtu par l'Assemblée d'une autorité que tous les Huguenots du Castrais et de l'Albigeois étaient tenus de reconnaître, Paulin fit partir sur-le-champ, munis de commissions en bonne forme, *Montségur* pour Réalmont, *Montlédier* pour Roquecourbe, d'*Escroux* pour Lacaune, un ami de *Sénégas* pour Brassac, que le capitaine *Gautran* venait de conquérir (1), *La Bru-*

(1) Le commandement de cette ville ayant été

nié pour Lamiatte, *Franc* pour Fiac, avec ordre d'y lever des troupes. Il ne tarda pas à se mettre lui-même en campagne, et le succès couronna presque toutes ses entreprises. Vaillamment secondé par *Panat*, il se saisit de quelques places; mais sa conquête la plus importante fut celle de Lombers qu'il prit par capitulation, au mois de décembre, après avoir défait le secours que La Crouzette chercha par deux fois à y introduire. Ces avantages relevèrent le courage des Protestants, l'insurrection s'étendit dans tout le Haut-Languedoc, en sorte que Paulin sentant la nécessité de réunir en un faisceau toutes les résistances en resserrant les liens de la confédération, convoqua, pour le mois de mai suivant, à Réalmont, une assemblée qui lui confia le gouvernement du Lauraguais (1). Il s'empressa, après la clôture de l'assemblée, de lever une compagnie de soixante maîtres, dans laquelle furent admis *Pierre de Soubiran*, comme lieutenant, les deux *Puycalvel*, *Guillaume de Rozel*, sieur de Causse, *Georges de Ginebrouse*, cadet de Saint-Amans, ainsi que les capitaines *Dupuy*, *Pasquet*, *Caissade*, les deux frères *Teramone*, *Aimar Cahusac*, *Barthélemy* et *Remy Fontvielle*, *Coupiac*, de *Langer* [Lacger?], etc., et à la tête de cette troupe d'élite, il poussa les hostilités avec une nouvelle vigueur. Ce fut sur ces entrefaites que l'on eut connaissance dans le Languedoc du traité signé sous les murs de La Rochelle. Les Protestants du Midi se plaignirent hautement de ce qu'il avait été conclu sans leur participation, et plus hautement encore de ce qu'il les privait de l'exercice public de leur culte et laissait impuni le massacre de la Saint-Barthélemy (*Voy.* Pièces justif., N° XXXVI). Afin d'aviser aux mesures de salut que commandaient les circonstances, ils convoquèrent immédiatement à Montauban une nouvelle assemblée, qui fut plus tard transférée à Milhau. Il est probable que Paulin y présida, puisque son nom se trouve inscrit le premier (1) au bas de la célèbre requête que les Protestants du Languedoc adressèrent au roi (*Voy.* Pièces justif., N° XXXVII).

Dans la nouvelle organisation du parti, Paulin obtint le gouvernement du Haut-Languedoc. Il établit le centre de ses opérations à Montauban. C'est de là qu'il partit pour mettre le siége devant Saint-Alby, qui dut se rendre après la défaite d'un secours considérable mené par le gouverneur de Castres en personne. Quelque temps après, Paulin conduisit sa compagnie dans le Bas-Quercy afin de seconder les opérations militaires de *Terride*. Surpris dans l'abbaye de Grandselve où il s'était logé, il soutint avec une valeur héroïque les efforts d'un ennemi infiniment supérieur en nombre, et parvint à rentrer dans le Mas-de-Verdun sans avoir éprouvé d'autre perte que celle du sieur de *Calonges*.

Plusieurs mois se passèrent sans que Paulin exécutât aucune entreprise considérable. On avait entamé avec la Cour des négociations, qu'à son retour en France, Henri III s'empressa de rompre. La guerre recommença donc avec une nouvelle ardeur, en 1573. A l'appel du maréchal Damville, qui venait de s'allier aux Protestants, Paulin se mit immédiatement en route pour le Bas-Languedoc avec sa compagnie de gendarmes et les trois compagnies d'infanterie de *Dupuy*, *Fournier* et *Mazamet*, sous les ordres du colonel *Saint-Amans*. Il assista à l'expédition d'Aigues-Mortes, conçue par *Gremian*, et contribua à la prise de plusieurs villages fortifiés dans les environs de Montpellier et de Nismes; mais à la nou-

donné, en 1574, à *Sénégas*, Gautran, par dépit, passa dans les rangs catholiques.

(1) La Popelinière mentionne parmi ceux qui y assistèrent : *Terride*, *Paulin*, *Gourdon*, *Panat*, *Regnès*, *Moulins*, *Yolet*, etc.

(1) Les autres sont ceux de *Gourdon*, *Clomatre*, *Verthac*, *Ferrières*, *Montsegur*, *Brossart*, *Saint-Lyon*, *Douzac*, *Narbonne*, *Stopinian*, *Arberaz*, de *La Source*, *Gallastre*, *Lamer*, *Chomart*, *Procel*, *Payen*, *Rigot*, de *Roberts*, de *Lestrivière*, de *Roger*, *Paulmier*, *Cabanne*, de *Neufvis*, de *Vallehan*, *Sochard*, *Clavau*, et trois autres que nous n'avons pu déchiffrer (*Fonds de Brienne*, N° 207).

velle que Joyeuse menaçait Réalmont, il retourna précipitamment dans le Haut-Languedoc à la fin du mois de février. Le chef catholique s'étant éloigné sans poursuivre ses projets, Paulin convoqua à Castres une assemblée politique qui confirma encore une fois ses pouvoirs, en lui donnant un conseil composé de *La Garrigue*, *Landes*, *Franc*, *Donnarel* et *Gartoule*, et qui ordonna l'érection d'une chambre de justice sous la présidence de *L'Hôpital*. A peine cette assemblée eut-elle clos ses séances, que Paulin se remit en campagne. Le 30 mars 1575, il assiégea le château de Boissezon-d'Augmontel, qui fut pris, après une vaillante défense, et brûlé, le 3 avril. La mort de *Guillot-de-Ferrières* l'ayant rappelé à Castres, il établit son quartier-général dans cette ville et s'occupa avec activité d'en augmenter les fortifications, tout en réprimant sévèrement les conspirations des habitants catholiques, et en harcelant sans relâche les garnisons du voisinage. Instruit que le capitaine *Mercier*, qui défendait courageusement, avec *Dominique Bouay*, la ville de Caraman contre Joyeuse, était réduit aux dernières extrémités et allait être forcé de se rendre, il vola à son secours accompagné de *Deyme* et de *Sénégas*. Joyeuse n'osa pas accepter la bataille que Paulin lui offrait, et leva le siége, laissant maîtres de la campagne les Protestants qui s'emparèrent de plusieurs châteaux forts, entre autres de Montfranc, où s'était cantonnée une bande de brigands, qui furent tous mis à mort, et de La Polinenque, dont la garnison incommodait Réalmont.

En 1577, sur l'invitation de *Châtillon*, Paulin retourna dans le Bas-Languedoc, à la tête des quatre compagnies de *Franc*, *Fournier*, *Durand* et *Bousquet*; mais la conclusion de la paix arrêta les deux armées prêtes à en venir aux mains sous les murs de Montpellier (*Voy.* III, p. 406). C'est la dernière fois que nous ayons rencontré son nom. Son fils unique, nommé MARC-ANTOINE, ne se montra pas moins dévoué que son père à la Cause; mais la mort l'enleva au début de sa carrière militaire. Lieutenant de *Montgommery*, qui lui avait confié, pendant une absence, le gouvernement de Castres, il se laissa séduire, au mois d'octobre 1587, par l'espoir de détruire un corps de Ligueurs qui se retirait en désordre de devant Roquecourbe. Il l'attaqua près de Scieutat-lès-Castres; mais lâchement abandonné par son infanterie, il fut complétement battu et resta sur le champ de bataille avec *Bousquet*, *Maisonneuve*, le jeune *Clusel*, *Vignevieille*, *Mandoul*, *Montbrun* et deux cents habitants de Castres. Comme il ne laissa pas d'enfants de sa femme *Anne de Roquefeuil*, le baron de Paulin, son cousin, devint le chef de la famille.

Philippe de Rabasteins, baron de Paulin, n'occupe pas dans l'histoire de nos guerres civiles une place aussi considérable que son frère. Son principal exploit est la prise de Gaillac, dont il se rendit maître par escalade, le 8 sept. 1568, avec l'aide des capitaines d'*Artigues*, *Franc* et *Pasquet*, qui y fut mis pour gouverneur. Les habitants expièrent cruellement leur sanglante orgie de 1562 (*Voy.* IV, p. 439). Le fameux Cabrol, qui avait rendu de si belles sentences, subit la peine du talion avec plusieurs de ses complices. Cette légitime vengeance exécutée, le baron de Paulin alla rejoindre les Vicomtes, laissant à son lieutenant d'Artigues le soin d'enlever Saissac, où tous les prêtres furent égorgés et l'église brûlée. Les historiens ne nous font pas connaître l'année de sa mort. Son fils SAMUEL fut tué en 1589, n'ayant de sa femme, *Marie de Lautrec*, qu'un fils, MARQUIS de Rabasteins, vicomte de Paulin, à qui l'Assemblée de Nismes ordonna, en 1615, de conduire à *Rohan* les troupes qu'il avait levées dans l'Albigeois pour le service de la Cause. Le 16 juillet de l'année suivante, surpris en flagrant délit d'adultère, il fut tué par le baron de *Regniès* (Voy. VI, p. 383). En lui s'éteignit l'ancienne et il-

lustre race des vicomtes de Paulin, de la maison de Rabasteins.

RABAULT (JEAN), sieur de Mathefelon, eut de son mariage avec *Marie Mercier*, un fils, nommé aussi JEAN, sieur de La Coudrière-Bouchetière, qui, à l'âge de 31 ans, épousa dans le temple de Charenton, le 19 mai 1680, *Renée-Marguerite Jandouin*, fille d'*Urie*, sieur de Boinion, et de *Renée de La Barre*, ayant pour témoins de son mariage, son oncle *René Rabault*, son frère *Gédéon* et son beau-frère *François Jandouin*. A la révocation de l'édit de Nantes, il sortit du royaume, ainsi que son oncle, mais il ne put emmener ses deux enfants, CÉSAR et CHARLOTTE (1), qui furent mis en possession des biens de leur père en 1689 (*Arch. gén.* E. 3375). Jean Rabault suivit le prince d'Orange en Angleterre, avec le grade de capitaine. A la paix, il se fixa à Londres, où lui naquit un fils, GUILLAUME, qui eut pour parrain le roi Guillaume et pour marraine la duchesse de *Schomberg*, et qui fut baptisé, le 19 déc. 1693, dans l'église française de Swallow-Street. — En 1714, deux demoiselles *Rabault* furent enfermées dans le couvent de Sainte-Claire de Thouars (*Ibid.* E. 3400). Ces demoiselles étaient peut-être les petites-filles de notre réfugié.

RABAUT (PAUL), le plus célèbre des pasteurs du désert, de ces hommes de foi, de piété et d'énergie qui, au milieu des dangers, des privations, des souffrances, au prix de leur vie quelquefois, et toujours de leur repos et de leur bonheur temporel, se dévouèrent à continuer l'œuvre d'*Antoine Court*, en soutenant les églises qu'il avait restaurées, naquit à Bédarieux, le 9 janv. 1718. Son père se plut à lui inspirer les sentiments d'amour ardent dont il était animé lui-même pour la religion proscrite; aussi, dès son enfance, le jeune Rabaut se montrait-il heureux et fier de servir de guide aux ministres de l'Evangile, à qui la maison paternelle avait offert pour une nuit une retraite incertaine, et quand il fut plus avancé en âge, il lui arriva souvent de remplir les fonctions de lecteur dans les assemblées du désert. Frappé de sa piété et de son courage, un prédicant qu'il suivait dans une de ses dangereuses tournées, l'engagea à se vouer au ministère évangélique, et Rabaut se laissa persuader d'autant plus aisément qu'il se sentait une vocation prononcée pour une profession, où il n'y avait pourtant à attendre que misères et persécutions. Dans son Annuaire, Rabaut-Dupuis affirme que ce prédicant était *Antoine Court* lui-même, qui, dit-il, le demanda à son père et l'emmena, en 1736, avec le jeune *Jean Pradel*, de Bédarieux (1), en qui il avait aussi trouvé d'heureuses dispositions. Mais Ch. Coquerel, dans son Hist. des églises du désert, a publié une lettre de Court, qui prouve qu'au mois de mars 1740, le directeur du séminaire de Lausanne ne connaissait pas encore Paul Rabaut. « J'ai demandé votre admission dans le séminaire, lui écrivait-il, et je l'ai obtenue; ainsi vous pouvez faire vos préparatifs de départ. Je me félicite par avance de l'heureux moment qui me procurera le plaisir de vous connaître, etc. »

A la réception de cette lettre, Rabaut, en qui le zèle pour la maison de Dieu s'enflammait en raison des dangers qu'il courait chaque jour, en accompagnant, en qualité de proposant, les pasteurs du désert dans leurs voyages apostoliques, n'hésita pas à quitter la jeune femme qu'il venait d'épouser, et partit pour le séminaire de Lausanne, où il passa trois années. Consacré au saint ministère, il revint en France, en 1743, et immédiatement après, il fut nommé pasteur de

(1) Ne serait-elle pas la même que *Marie Rabault*, dont nous avons déjà parlé (*Voy.* VII, p. 352). La coïncidence des dates semble le prouver. Elle s'appelait peut-être Marie-Charlotte.

(1) Jean Pradel, dit *Vernezobre*, fut le digne compagnon d'œuvre de son ami Paul Rabaut. Il laissa deux fils. L'aîné fut pasteur à Toulouse et à Mauvesin, et mourut, en 1823, doyen de la Faculté de théologie de Montauban.

l'église de Nismes, où il exerça ses fonctions pendant un demi-siècle, secondé dans ses pénibles travaux par *Encontre, Puget, Paul Vincent, Gachon* et son propre fils Rabaut-Saint-Etienne, qui lui furent successivement donnés pour collègues.

Paul Rabaut n'était point versé dans les sciences théologiques; il ne possédait même qu'une instruction très-ordinaire; mais il avait, au rapport de *Boissy-d'Anglas*, qui le connaissait particulièrement, un grand sens naturel, une grande facilité d'élocution, « et une sorte d'éloquence simple et naturelle, plus onctueuse que forte, plus pathétique que régulièrement ordonnée. » Il avait d'ailleurs reçu de la nature les qualités les plus propres à la carrière où il venait d'entrer, c'est-à-dire un courage intrépide et une fermeté indomptable unis à beaucoup de prudence et à une piété ardente. « Une douceur affectueuse, dit M. Peyrat, paraît avoir été le noyau de cette nature souple et forte, prudente et audacieuse, tenace, intrépide, infatigable, perpétuellement militante, et d'une aptitude souveraine à la domination de la république des églises sous la croix. Cet homme, d'un si grand courage apostolique, était d'une très-petite taille et d'une corpulence exiguë. Il avait la face longue et maigre, le teint basané, les yeux et les cheveux noirs, le nez mince, aigu et légèrement aquilin. »

A l'époque où il commença son ministère, les Protestants jouissaient d'une espèce de tranquillité, dont ils étaient redevables à la guerre de la succession d'Autriche, qui avait forcé le gouvernement à dégarnir de troupes les provinces. Les intendants fermaient les yeux sur les assemblées du désert, faute de soldats pour les disperser à coups de fusil. Les pasteurs profitèrent de la circonstance pour ressusciter les synodes nationaux, morts depuis près d'un siècle. Ils en convoquèrent un, où Rabaut remplit les fonctions de vice-président, quoiqu'il ne comptât encore que 26 ans et à peine une année de ministère (*Voy.* Pièces justif., N° XCVI). Malheureusement cette demi-tolérance cessa bientôt. Une infernale machination des ennemis des Réformés réveilla le zèle des agents du gouvernement. On fit courir dans le Languedoc, en 1744, un cantique où l'auteur demandait à Dieu le triomphe des armes britanniques, et on accusa les Protestants de le chanter dans leurs assemblées. Rabaut, à qui il fut attribué, s'empressa d'écrire au duc de Richelieu pour demander une enquête; mais le gouverneur du Languedoc, qui savait peut-être à quoi s'en tenir sur l'origine de cette pièce, n'eut garde de l'ordonner : il se contenta de prescrire des mesures plus sévères contre les Protestants. Plusieurs assemblées furent surprises, beaucoup de Réformés enfermés dans des prisons ou des couvents. Rabaut, qui avait poussé la témérité jusqu'à se montrer ouvertement dans les rues de Nismes, dut se cacher, et les réunions religieuses, qui s'étaient tenues presque aux portes de cette ville, furent refoulées dans les bois de Vallongues et de Vaqueirolles. Ces rigueurs devaient nécessairement irriter les Protestants, le gouvernement le sentait; aussi ses alarmes furent-elles grandes, lorsque les Autrichiens envahirent la Provence en 1746. Pour prévenir un soulèvement qu'on redoutait, Saint-Florentin n'imagina pas de meilleur moyen que d'ordonner à l'intendant Le Nain de faire réimprimer secrètement et de répandre à profusion dans le Languedoc l'instruction pastorale de *Basnage* (Arch. gén. E. 3507). Le Nain obéit, sans compter beaucoup sur l'efficacité du remède. Il fallut, pour calmer ses inquiétudes, que Rabaut, dont il était personnellement connu, lui protestât solennellement que ses craintes n'avaient aucun fondement sérieux.

Il semble qu'instruit par l'expérience, le gouvernement de Louis XV aurait dû renoncer à employer des mesures de rigueur contre les Protestants, de

manière à ne plus avoir à les redouter, si les mêmes circonstances se représentaient. Il n'en fut rien. Louis XV ne voulait point entendre parler de tolérance dans ses Etats, et certains prélats de l'Eglise romaine réclamaient incessamment l'application impitoyable de l'édit de 1724. Saint-Florentin n'était point au fond un homme cruel; ses dépêches officielles prouvent qu'à l'occasion, il savait donner des leçons de modération et d'humanité même aux hauts dignitaires du clergé catholique; mais il était trop bon courtisan pour se mettre en opposition avec le roi et avec les prêtres. Aussi, dès que la paix d'Aix-la-Chapelle [18 oct. 1748] permit de renvoyer les troupes dans leurs cantonnements, on vit des détachements militaires se remettre à courir la campagne pour surprendre les assemblées et pour forcer les parents protestants à faire baptiser leurs enfants à l'église catholique; mais tous les mouvements que l'on se donna n'empêchèrent pas Rabaut et ses collègues de tenir des assemblées et même de se réunir régulièrement en synode (1). Le secrétaire d'Etat, qui était instruit par ses espions de toutes leurs démarches, n'aurait pas manqué de recourir aux moyens de répression les plus violents, si, en 1752, quelques montagnards des Cevennes, refusant, dans leur désespoir, d'écouter les exhortations de leurs ministres, n'avaient pris les armes et repoussé la force par la force. Epouvanté de ce commencement d'insurrection, l'intendant Saint-Priest eut, comme Le Nain, recours à Rabaut. Cet intrépide pasteur venait d'échapper au plus grand danger qu'il eût couru dans sa périlleuse carrière. Au retour d'une assemblée où il avait prêché, il avait été arrêté avec *Bénezet* (Voy. ce nom); mais le chef du détachement, le lieutenant Desmarceaux, ne se doutant pas de l'importance de la capture qu'il avait faite, et craignant de ne pouvoir, avec cinq hommes seulement, emmener en sûreté deux prisonniers en présence d'un attroupement nombreux dont les dispositions lui semblaient hostiles, l'avait remis en liberté (1). Sur l'invitation de l'intendant, Rabaut, fidèle à la doctrine de l'obéissance passive, employa toute son influence sur les Cévenols pour calmer leur irritation, et de son côté Saint-Priest tempéra la rigueur des mesures prescrites par le gouvernement.

Les Protestants s'imaginaient que si Louis XV venait à connaître leur triste sort, il s'empresserait de l'adoucir. Le pasteur de Nismes partageait cette folle illusion. Instruit que le marquis d'Argenson, ministre de la guerre, devait traverser le Languedoc dans une tournée d'inspection, il alla courageusement l'attendre sur le chemin de Montpellier près d'Uchau, lui déclara son nom, sa qualité même, et lui remit une supplique en le priant de la présenter au roi. Cette supplique eut probablement le sort de beaucoup d'autres requêtes que Rabaut et ses collègues adressèrent à Louis XV (*Arch.* Tr. 333) (2). Nous le répétons, ce prince avait en aversion la religion réformée. S'il ne fut pas un persécuteur aussi violent que son aïeul, c'est que les moyens lui firent défaut. Ce qui le prouve, selon nous, c'est que jusque dans les dernières années de son règne, c'est-à-dire jusqu'à ce que son égoïsme l'eût rendu indifférent à tout ce qui ne le touchait pas personnellement, la persécution, et une persécution cruelle qui s'exerçait par les supplices les plus terribles, se ralentit ou se ralluma selon les alternatives de guerre ou de paix.

(1) Nous avons compulsé toute une série d'actes de ces synodes du désert. Le plus remarquable est celui de 1757, tenu sous la présidence de *Paul Rabaut*, qui avait *Jean Pradel* pour adjoint, *P. Encontre* et *P. Redonnel*, de Lunel, pour secrétaires. Il ordonna l'établissement à Nismes d'un séminaire sous la direction du pasteur *Puget*, d'Anduze. Ce projet ne reçut pas d'exécution.

(1) Comme récompense pour l'arrestation de Bénezet, Desmarceaux demanda la croix de Saint-Louis (*Arch.* Tr. 333).

(2) Nous en avons trouvé plusieurs dans les cartons des Archives, notamment celle qui fut dressée par le synode provincial de 1758, synode que Rabaut présida, ayant *Jean Pradel* pour adjoint, *P. Encontre* et *P. Redon* pour secrétaires (*Arch.* Tr. 434).

En 1754, les hostilités n'avaient point encore éclaté; mais tout faisait prévoir une nouvelle guerre avec l'Angleterre. Avant d'éloigner les troupes du Languedoc, le gouvernement crut nécessaire d'adopter quelques mesures de précaution. Il s'arrêta à l'inexécutable projet de forcer les pasteurs à sortir du royaume, surtout Rabaut dont il redoutait l'influence. Peut-être n'aurait-il pas été impossible de se saisir de sa personne; mais sa capture devait entraîner une condamnation à mort, et l'on pouvait craindre l'effet que ne manquerait pas de produire l'exécution d'un ministre aussi populaire. On se contenta donc de chercher à l'effrayer dans l'espoir qu'il se déciderait de lui-même à s'éloigner. Des visites domiciliaires répétées fréquemment et accompagnées de menaces terribles intimidèrent en effet sa femme au point qu'elle prit le parti de quitter son logis avec sa mère et ses enfants; mais ses persécuteurs ne gagnèrent rien de plus. Loin d'engager son mari à passer à l'étranger, ainsi qu'on s'en était flatté, cette femme héroïque l'exhorta à persévérer dans l'accomplissement de ses devoirs, et pendant l'espace de deux ans, elle consentit à errer d'asile en asile, supportant, sans se plaindre, les privations et les souffrances, plutôt que de conseiller à son époux d'abandonner le service de son Dieu.

Ce fut dans ces circonstances, au mois de juill. 1755, que Paul Rabaut fit à Paris un voyage dont le but est encore aujourd'hui enveloppé d'un profond mystère. Il avait été mis en relation avec le prince de Conti par *Le Cointe*, agent officieux des églises, et par de *Beaumont*, gentilhomme normand, très-zélé pour sa religion, qui venait de publier une édit. refondue du Patriote françois et impartial sous le titre de *L'accord parfait de la nature, de la raison, de la révélation et de la politique*, Colog. [Gen.], 1753, 2 vol. in-12. Rabaut eut avec le prince, à l'île-Adam, une entrevue secrète dont rien n'a transpiré. On sait seulement que ses espérances ne furent point réalisées.

De retour dans sa province natale, le pasteur de Nismes assista au synode national de 1756, qui l'élut vice-président (*Voy.* Pièces justif. N° XCVIII *bis*). Quelques mois après, on reçut dans le Languedoc la nouvelle de l'attentat de Damiens (5 janv. 1757). Rabaut, qui était alors recherché avec plus d'activité que jamais et dont la tête venait même d'être mise à prix, saisit cette occasion pour adresser à son troupeau une *Lettre pastorale* (réimp. à Paris, 1826, in-8°), où, après avoir peint l'horreur et la consternation dont les Protestants avaient été saisis en apprenant le crime, et avoir rappelé aux fidèles de son église les principes d'amour, de respect et d'obéissance qui leur avaient été inculqués dès l'enfance pour les rois, ces vivantes images de la Divinité, il annonce que, de concert avec le consistoire, il avait choisi le lundi, 17 janvier, pour rendre à Dieu de solennelles actions de grâces. Le duc de Mirepoix s'empressa d'envoyer cet écrit à Saint-Florentin, qui lui répondit, le 4 février : « J'ai vu avec plaisir la prétendue lettre pastorale de Paul Rabaut. Ce qu'elle a d'irrégulier est couvert par des sentimens de zèle et de fidélité qui donnent lieu de juger qu'il est aussi bien intentionné qu'on vous l'a fait entendre » (*Arch.* E. 3518).

Autant Saint-Florentin se montra satisfait de cette première lettre pastorale, autant il fit paraître d'indignation après la lecture d'une seconde que Rabaut publia, quelques mois après, le 11 déc. 1758, avec son collègue *Encontre*, sous ce titre : *Lettre pastorale sur l'aumône aux fidèles de l'église réformée de Nismes*, s. l., in-12. Le 10 fév. 1759, il écrivit au maréchal de Thomond : « S. M. ne voit pas sans indignation qu'il [Rabaut] ose répandre de pareils écrits, et qu'il se montre aussi publiquement que l'évêque de Nismes » (*Arch.* E. 3520). En conséquence, il ordonna de l'arrêter avec son collègue; mais il recommanda de ne pas leur faire

leur procès sur-le-champ (1). Heureusement beaucoup de personnes, même parmi les agents du gouvernement, commençaient à comprendre que la force est sans pouvoir sur la conscience et qu'une religion ne s'impose pas par la violence. Le maréchal paraît avoir été du nombre. Il représenta au secrétaire d'Etat que Rabaut était regardé « comme le chef et l'apôtre des Protestans du Languedoc, » qu'il était un homme « doux et modéré, » et qu'il y aurait de l'imprudence à l'arrêter dans un moment où il n'y avait que peu de troupes dans la province. Saint-Florentin sentit la force de ses raisons et consentit à s'en rapporter à sa prudence (*Ibid.* Tt. 434). On laissa donc en paix Rabaut, qui continua à mériter de plus en plus l'honneur que le gouvernement lui faisait de le considérer, au grand dépit de certains de ses confrères, comme le chef des Protestants du Midi. Toujours sur la brèche pour les défendre, il adressa, en 1761, à la fille aînée de Louis XV une pétition touchante en faveur de *François Rochette* et de ses coaccusés, et la même année, il publia, sous le titre de *La calomnie confondue ou Mémoire dans lequel on réfute une nouvelle accusation intentée aux Protestants du Languedoc, à l'occasion de l'affaire du sieur Calas, détenu dans les prisons de Toulouse*, une brochure, réimp. dans les Toulousaines, où il repoussa, avec la chaleureuse indignation d'un cœur honnête, l'accusation plus absurde encore qu'odieuse, lancée contre les Protestants, d'ordonner aux pères de mettre à mort leurs enfants apostats. Saint-Florentin, qui eut immédiatement connaissance de cette brochure, ordonna à Bonrepos, le 2 mars 1762, de la faire proscrire, sans requérir contre l'auteur, en ajoutant que, si pourtant le parlement impliquait Rabaut dans le procès et le décrétait de prise de corps, il pourrait le faire arrêter en prenant toutes les précautions pour prévenir une recousse (*Ibid.* E. 3523).

(1) On était alors au plus fort de la guerre de Sept ans, si désastreuse pour la France.

Quelque sanguinaire qu'il fût, le parlement trompa l'attente de Saint-Florentin ; il ne lança pas de décret contre Rabaut, et se contenta de faire brûler, le 7 mars, son écrit par la main du bourreau. Bonrepos n'en prit pas moins toutes ses mesures pour l'arrêter. Ses amis alarmés le supplièrent de sortir du royaume, lui offrant une retraite honorable en Suisse, en Hollande ou en Danemark, à son choix ; mais l'intrépide pasteur refusa d'abandonner son troupeau, au milieu duquel sa présence était d'autant plus nécessaire que son église était soumise à de nouvelles épreuves.

Dès 1761, une ordonnance du maréchal de Thomond avait enjoint à tous les protestants de Nismes de faire réhabiliter leurs mariages célébrés au désert et rebaptiser leurs enfants par un prêtre catholique (1). La consternation était générale. Rabaut et son collègue *Paul Vincent* comprirent enfin qu'il n'y avait rien à espérer de la patience et de la soumission, et dans une brochure qu'ils publièrent en commun sous ce titre : *Exhortation à la repentance et à la profession de la vérité ou Lettre pastorale aux Réformés de l'église de Nismes*, Gen., 1761, in-4°, ils n'hésitèrent plus à exhorter fortement leurs coreligionnaires à sortir du royaume plutôt que de se soumettre aux ordres tyranniques du gouvernement. C'était précisément le moment où le ministère aux abois cherchait à augmenter les revenus de l'Etat en ranimant l'industrie. On craignit que leur conseil ne fût suivi, et on suspendit l'exécution de l'ordonnance (2).

En 1763, Rabaut présida le dernier Synode national (*Voy.* Pièces justific. XCIX), qui ait été tenu jusqu'ici en France par les églises réformées. Cette assemblée inaugura, pour ainsi dire, une ère nouvelle. Le prince de Beauveau, qui remplaça Thomond dans son

(1) On avait entamé des négociations avec l'Angleterre, et Choiseul venait de signer avec l'Espagne le fameux pacte de famille.

(2) Les négociations avec l'Angleterre avaient d'ailleurs été rompues.

gouvernement, adoucit, autant qu'il dépendit de lui, le sort des Protestants du Languedoc. Sa bienveillance à leur égard alla jusqu'à souffrir qu'ils établissent une forme de temple tout près de Nismes et qu'ils s'y rendissent en plein jour pour célébrer leur culte. En plusieurs circonstances aussi, il donna des marques d'estime à Paul Rabaut. Il est vrai que ce n'était là qu'une tolérance précaire, reposant uniquement sur les sentiments d'humanité et de justice qui animaient le nouveau gouverneur; car Saint-Florentin, dans son admiration fanatique pour le grand roi, s'obstinait à suivre les vieux errements, et voyait avec chagrin s'accroître le nombre des « tolérants. » Le ministre *Pradel*, qui ne pouvait connaître les dispositions du ministre à l'égard des Protestants, et qui croyait sans doute à un changement dans la politique du gouvernement, osa tenir à Saint-Ambroix des assemblées presque publiques; mais il faillit payer cher son erreur. Saint-Florentin ordonna à Moncan, en 1765, de le faire enlever et juger selon la rigueur des ordonnances (*Arch.* E. 3526). A tout prendre cependant, le sort des Protestants était devenu beaucoup plus tolérable. Rabaut nommément ne fut plus inquiété. Il continua à remplir ses fonctions jusqu'en 1783, que, sentant ses forces baisser, il pria le consistoire de l'en décharger. Dans sa séance du 6 octobre, le consistoire lui accorda sa demande, en lui conservant, par une exception honorable, le titre, les droits et les honoraires de pasteur. Deux ans après, le vénérable ministre eut la joie d'assister à la publication de l'édit de 1787, et sept ans plus tard, celle, encore plus vivement sentie, de faire, le dimanche 20 mai 1792, la dédicace du premier temple que les Protestants eurent à Nismes depuis la révocation. Le but qu'il avait poursuivi pendant un demi-siècle, à travers des dangers sans cesse renaissants, était enfin atteint ! L'Assemblée Constituante venait de rendre à ses coreligionnaires la place qui leur appartenait dans la grande famille française, et dont un fanatisme stupide les avait dépossédés ! Son bonheur fut grand. Pouvait-il se douter que, quelques jours plus tard, il aurait à pleurer sur la mort tragique d'un de ses fils et sur la proscription des deux autres; que lui-même, après avoir hasardé mille fois sa vie pour la liberté, il serait traîné en prison, comme ennemi de la liberté, au milieu des insultes et des mauvais traitements d'un peuple en délire? Le 9 thermidor ouvrit les portes de sa prison; mais les chagrins qu'il avait éprouvés, les douleurs qu'il avait souffertes pendant une captivité de plusieurs mois, le conduisirent rapidement au tombeau. Il mourut le 25 sept. 1794.

Outre les opuscules cités plus haut, Paul Rabaut n'a publié qu'un *Précis du catéchisme d'Ostervald*, qui a eu un très-grand nombre d'éditions (1). Il a laissé des sermons mss. qui se trouvent aujourd'hui entre les mains de M. A. Coquerel fils, avec les autres papiers de sa succession. « Beaucoup de simplicité et d'onction, plus de douceur que de véhémence, peu de discussions dogmatiques, plus de charité que de profondeur, une exposition dogmatique sans cesse soutenue de conseils moraux, tels sont, au jugement de Ch. Coquerel, les mérites distinctifs de ses discours. » Un seul de ses sermons a été imprimé à notre connaissance et longtemps après sa mort, nous voulons parler de celui qui a pour titre *La livrée de l'église chrétienne*, Paris, 1829, in-12. Il serait difficile sur ce seul document de juger de ses opinions dogmatiques. Nous devons donc nous en rapporter à l'historien des Églises du désert qui affirme qu'elles n'étaient pas d'une orthodoxie rigoureuse : selon lui, Paul Rabaut aurait été partisan du système épisco-

(1) C'est sans doute de ce catéchisme qu'il est question dans une lettre de Saint-Florentin, où nous apprenons que l'imprimeur Delrieu, de Toulouse, fut décrété de prise de corps en 1745, et obligé de se sauver (*Arch.* E. 3506).

pal et aurait cru au règne de mille ans.

Du mariage de Paul Rabaut avec *Madelaine Gaidan*, de Nismes, étaient nés trois fils ; chacun d'eux a joué un assez beau rôle pour mériter une notice détaillée.

1. JEAN-PAUL Rabaut, dit *Saint-Etienne*, pasteur du désert, membre de l'Assemblée Constituante et de la Convention, naquit à Nismes, en avril 1743. *Boissy-d'Anglas*, son ami et son compagnon d'œuvre dans nos assemblées politiques, lui a consacré une notice pleine d'intérêt, où nous puiserons nos principaux renseignements.

Dès ses premiers pas dans la vie, Rabaut fit le dur apprentissage de l'adversité : la tête de son père avait été mise à prix ; sa mère était menacée de la tour de Constance, cette Bastille de nos saintes femmes ; la famille proscrite menait une vie errante : le jour ils ne savaient où il leur serait permis de reposer la nuit. Que de souffrances ! que d'angoisses ! La foi ardente des premiers martyrs du christianisme pouvait seule les fortifier et les soutenir. Ce fut au milieu de ces tribulations incessantes que le jeune Rabaut reçut de son père sa première instruction. Son éducation en eût souffert, s'il n'avait été envoyé de bonne heure à Genève, où il continua ses études sous le pasteur *Théodore Chiron* (1). De là, il se rendit à Lausanne pour y suivre un cours de théologie. Il y eut pour professeur le célèbre *Court de Gébelin*, qui prit son élève en affection, et leur amitié ne cessa qu'avec la vie. Rabaut avait hâte de s'associer aux travaux apostoliques de son père. Né et élevé dans la proscription, il s'était de bonne heure familiarisé avec les dangers et les fatigues de l'apostolat. Le corps du malheureux pasteur *François Rochette* pendait encore au bois, lorsque Rabaut rentra en France et se consacra au ministère évangélique. Il fut nommé pasteur de Nismes, en 1765, et le 31 oct. 1768, il épousa une demoiselle *Boissière*, de Durfort. « La douceur de ses mœurs, la bonté de son caractère, les agrémens de son esprit, lui attirèrent bientôt un grand nombre de partisans et une honorable célébrité. Son éloquence était onctueuse et nourrie des principes et de l'esprit des livres sacrés, dont les orateurs protestans font toujours un fort grand emploi ; il prêchait constamment, et à l'exemple de son père, la soumission et la fidélité au roi, et la morale la plus touchante et la plus pure. » Telle est l'appréciation de Boissy-d'Anglas. « Rabaut-Saint-Etienne, ajoute-t-il, a publié plusieurs *Sermons* prononcés dans des circonstances politiques : celui sur le mariage du roi Louis XVI (en 1770), celui sur son sacre, et sur la mort de Louis XV (en 1774), sont pleins de douceur et de piété, et quelquefois de cette éloquence qui touche et persuade par les sentimens qu'elle exprime, au lieu d'étonner par la grandeur des images et la rapidité des mouvemens, ou de convaincre par la force de la logique... Il y avait dans sa manière de penser et d'écrire quelque chose du précieux talent de Massillon, qu'il admirait beaucoup et qu'il étudiait sans cesse. »

Les persécutions avaient à peu près cessé partout. La tolérance semblait même s'introduire dans l'Eglise. Ce n'était certainement pas un signe de tiédeur et d'indifférence, comme on l'a dit. Les mœurs font les hommes ; l'Eglise elle-même ne peut être impunément barbare que dans des temps barbares. Un temps viendra où les lumières seront tellement répandues, les mœurs tellement adoucies, l'amour du prochain tellement conforme aux intérêts et aux besoins des hommes, que la charité—cette vertu sublime qui contient en soi *toute la loi et les prophètes* — sera prêchée et pratiquée par toute

(1) Nous empruntons ce fait à la biographie de Paul Rabaut et de ses trois fils par M. *A. Borrel*. Mais nous ferons remarquer qu'à cette époque, l'ancien pasteur de Montélimart devait avoir atteint un âge bien avancé pour s'occuper encore d'instruction. S'agirait-il d'un de ses fils ?

la terre. Notre prochain n'est pas seulement celui qui croit comme nous. La charité n'a ni autel, ni bannière; elle embrasse toute l'humanité dans son affection, c'est la plus haute marque de la perfection à laquelle il nous est donné d'atteindre, c'est l'esprit de Dieu sur la terre.

Ces vérités, Rabaut les sentait profondément et il s'efforçait de les mettre en pratique. Ce fut dans cet esprit du plus pur christianisme qu'il écrivit l'éloge du vénérable évêque de Nismes, M. de Becdelièvre, dont la mort fut, au sentiment de Boissy-d'Anglas « une calamité générale, ressentie également par les protestans et par les catholiques. » Bien différent d'une foule de prélats, ses confrères — sans en excepter son prédécesseur, le célèbre Fléchier, — il n'emporta dans la tombe que des bénédictions et pas un remords. N'est-ce pas là ce qu'on doit appeler faire une fin heureuse et chrétienne? Quelques simagrées de dévotion qui viennent à point pour clore une mauvaise vie, suffiraient-elles pour nous laver de tous nos péchés? « Si le caractère de l'homme de paix, dont je célèbre la mémoire, écrivait Rabaut, a puissamment contribué à faire naître dans son diocèse la concorde; si cette concorde y est si bien établie, qu'elle nous ferait presque regarder comme des fables les dissensions dont les historiens nous ont conservé le souvenir, n'est-ce pas le louer de la vertu qui honore le plus un prélat? »

Ce qui avait le plus contribué à favoriser les persécutions, c'était l'asservissement de la presse. La voix seule du despotisme se faisait entendre, toute autre voix était étouffée. On ne savait que ce que le Pouvoir ne voulait pas cacher. Les ordonnances les plus barbares rendues contre les Protestants n'étaient guère connues que des bourreaux et des victimes. Rabaut imagina de mettre en relief cette triste page de notre histoire nationale, en l'enveloppant des séductions du roman. Notre légèreté le forçait à ce pis-aller. *Le vieux Cévenol* est un tableau fidèle de la législation, souvent atroce, qui étreignait les Protestants dans ses bras de fer et ne leur laissait que comme une grâce l'air et le ciel. Ce livre parut en Hollande en 1779, et contribua, sans aucun doute, à provoquer en France une salutaire réaction de la part de l'opinion publique.

Rabaut dérobait volontiers quelque heures à ses occupations pastorales pour les consacrer aux lettres. « Il avait, au rapport de Boissy-d'Anglas, des connaissances littéraires et scientifiques très-étendues; il avait même un talent poétique assez réel, et qui aurait pu, en se perfectionnant par l'étude et par le travail, assurer quelque honneur à son nom. Il a fait quelques odes, et entrepris un poëme épique, dont le sujet était Charles Martel... Il avait aussi travaillé à une sorte de poëme en prose, dont le Télémaque avait été le modèle, et qui mettait en action les anciennes institutions de l'Egypte. Il se proposait de le publier, lorsque d'autres travaux plus importans, et la Révolution l'en détournèrent. »

Le nouveau règne s'annonçait comme un règne réparateur. Le *philosophisme* — comme on se plaît aujourd'hui à appeler les tendances libérales du dernier siècle — avait au moins eu ce bon résultat de répandre sur une foule de questions sociales des idées plus justes et plus raisonnables, tout comme eût fait la plus saine philosophie. Le gouvernement se pénétrait de plus en plus de cette vérité, proclamée par Fénelon après de douloureuses expériences : « La force ne peut jamais persuader les hommes : elle ne fait que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de religion, au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. (Directions pour la conscience d'un roi.) » On comprenait de mieux en mieux que la conscience n'est pas du domaine de l'administration; qu'elle échappe à la taille et à la gabelle; que son royaume n'est pas de ce monde. Malesherbes venait de publier ses deux importants mémoires sur le mariage des Protestants; il faisait tous ses ef-

forts, de son propre aveu, pour réparer envers les Protestants « tout le mal que leur avait fait, en Languedoc, M. de Basville, son oncle. » A la demande du ministre des affaires étrangères, M. de Breteuil, Rulhière travaillait à ses Eclaircissements historiques sur les causes de la Révocation de l'édit de Nantes. Encouragé par de hautes protections, parmi lesquelles nous aimons à signaler Lafayette, Rabaut se rendit à Paris, en 1785, pour plaider auprès du gouvernement la cause de ses coreligionnaires. Les consistoires de Montpellier, de Marseille, de Bordeaux et de Nismes fournirent aux frais du voyage. « Les ministres et les hommes du plus haut rang dans l'Etat et dans la société l'accueillirent avec distinction. » L'édit de 1787 fut un premier pas fait dans la voie d'une juste réparation, et Rabaut y eut la plus grande part.

« Rabaut profita de son séjour à Paris pour connaître et cultiver les hommes de lettres et les savants les plus célèbres, et il se plaça au milieu d'eux en publiant ses *Lettres à Bailly* sur l'histoire primitive de la Grèce. Cet ouvrage, aussi ingénieux que savant et bien écrit, puisé tout à la fois, quant aux principes, dans les écrits de *Court de Gébelin* et de Bailly, jette une grande lumière sur les premiers temps de l'histoire grecque, et eut beaucoup de succès. Vers le même temps, Rabaut-Saint-Etienne composa aussi sur *Hésiode* un autre livre qu'il ne publia point, et dont malheureusement le manuscrit a été perdu avec la plupart des autres papiers de l'auteur. »

L'Etat était arrivé sur une pente où il ne lui était plus possible de s'arrêter. Les Etats-Généraux venaient d'être convoqués. Le mouvement des esprits était d'autant plus actif qu'il avait été plus longtemps comprimé. Il était à craindre que les enthousiastes ne se laissassent entraîner dans un monde de chimères. Nos espérances comptent bien rarement avec la réalité et avec nous-mêmes ; tout semble possible au malheureux qui espère. Le tiers-état de la sénéchaussée de Nismes avait à élire huit députés (1), le nom de Rabaut sortit le premier de l'urne. Les services qu'il avait rendus, la considération personnelle dont il jouissait, l'avaient désigné au choix de ses compatriotes de l'une et de l'autre communion. Ses *Considérations sur les droits et sur les devoirs du tiers-état* prouvaient qu'il n'était pas étranger aux questions politiques et sociales qui s'agitaient. Il arriva à son poste le cœur plein des plus douces illusions (2). La France entière les partageait, elle était ivre d'espérance. Mais tous ne voulaient pas le bien avec un égal désintéressement. Rabaut se rangea du parti de ceux qui pensaient qu'il ne suffisait pas de recrépir le vieil édifice qui croulait ; mais M. de Barante se trompe lorsqu'il prétend qu'il siégea « à l'assemblée constituante parmi ceux à qui la révolution de 1789 ne suffisait pas. » Ses vœux n'allèrent jamais au delà. Il n'était pas de ces utopistes *à toute outrance*, qui rêvent la perfection avec des matériaux imparfaits. Le mal doit avoir sa place, comme le bien, dans toutes les choses de ce monde ; c'est la loi de la nature. Il comprenait que la société n'est pas une matière inerte qui se jette dans un moule pour en sortir toute formée ; c'est un être organisé qui vit de sa vie propre. Il y a aussi peu de *saut* possible dans le développement des sociétés que dans le développement des individus. L'avenir naît du présent, comme le présent est né du passé. La maturité ne vient qu'en son temps. Tout renouveler dans l'Etat n'était pas moins impraticable que tout conserver. Sous l'influence de ces vérités, Rabaut se montra modéré. Il a pu et il a dû se tromper plus d'une fois, mais ses votes ne furent jamais dictés par la passion ;

(1) « On comptait, au rapport de Boissy-d'Anglas, trois protestants parmi les huit députés du tiers-état, et c'était à peu près la proportion qui existait dans la population générale. »

(2) Au rapport de M. Beaulieu (Biogr. univ.) « il arriva précédé d'une réputation vraiment colossale. Ses amis voulurent même l'élever au-dessus du fameux Mirabeau ; » de là le jeu de mots que le député de Provence n'était qu'un mi-Rabaut.

il ne prenait conseil que de sa conscience. Des difficultés s'étaient tout d'abord présentées pour la vérification des pouvoirs. Le Clergé et la Noblesse avaient fait scission dans l'intérêt de leurs priviléges. Tout le bien que l'on avait attendu des Etats semblait compromis par des prétentions surannées. Rabaut proposa des mesures de conciliation, dont le principe fut adopté. Il fut choisi pour un des commissaires chargés de conférer avec les commissaires des deux autres ordres. Cette mesure de sagesse échoua, les commissaires se séparèrent sans rien conclure. Mais les Communes mirent au moins la modération et le bon droit de leur côté. Une fois la lutte engagée, les événements marchèrent avec rapidité. Le 17 juin 1789, les députés du Tiers se constituent en Assemblée nationale; serment du Jeu de paume; la Royauté abdique et la Nation ressaisit ses droits.

Rabaut prit une part très-active à toutes les grandes discussions. Le 14 juillet, il soumit à l'assemblée un projet de déclaration des droits où il établissait « que les droits que les hommes apportent dans la société, se rapportent à ces trois : liberté, égalité, propriété, d'où il suit que le but des lois conservatrices doit être de leur en garantir la sûreté. » Dans la discussion qui s'éleva au sujet de la motion du comte de Castellane, que Nul ne pût être inquiété pour ses opinions religieuses, ni troublé dans l'exercice de son culte, Rabaut prit naturellement la parole. Nous rapporterons le passage suivant d'un des discours qu'il prononça à cette occasion. « Les non-catholiques (quelques-uns de vous, Messieurs, l'ignorent peut-être) n'ont reçu de l'édit de novembre 1787 que ce *qu'on n'a pu leur refuser*. Oui, ce qu'on n'a pu leur refuser, je ne le répète pas sans quelque honte; mais ce n'est point une inculpation gratuite : ce sont les propres termes de l'édit. Cette loi, plus célèbre que juste, fixe les formes d'enregistrer leurs naissances, leurs mariages et leurs morts; elle leur permet en conséquence de jouir des effets civils, et d'exercer leurs professions..., et c'est tout. C'est ainsi, Messieurs, qu'en France, au XVIIIe siècle, on a gardé la maxime des temps barbares, de diviser une nation en une caste favorisée et une caste disgraciée; qu'on a regardé comme un des progrès de la législation, qu'il fût permis à des Français, proscrits depuis cent ans, d'exercer leurs professions, c'est-à-dire de vivre, et que leurs enfants ne fussent plus illégitimes. Encore les formes auxquelles la loi les a soumis sont-elles accompagnées de gênes et d'entraves, et l'exécution de cette loi de grâce a porté la douleur et le désordre dans les provinces où il existe des protestants. C'est un objet sur lequel je me propose de réclamer, lorsque vous serez parvenus à l'article des lois. — Mais il existe enfin une nation française, et c'est à elle que j'en appelle en faveur de deux millions de citoyens utiles qui réclament aujourd'hui leur droit de Français. Je ne lui fais pas l'injustice de penser qu'elle puisse prononcer le mot d'intolérance; il est banni de notre langue, ou il n'y subsistera que comme un de ces mots barbares et surannés dont on ne se sert plus, parce que l'idée qu'il représente est anéantie. Mais, Messieurs, ce n'est pas la tolérance que je réclame; c'est la liberté. La tolérance! le support! le pardon! la clémence! idées souverainement injustes envers les dissidents, tant qu'il sera vrai que la différence de religion, que la différence d'opinion n'est pas un crime. La tolérance! je demande qu'il soit proscrit à son tour, et il le sera, ce mot injuste qui ne nous présente que comme des citoyens dignes de pitié, comme des coupables auxquels on pardonne. L'erreur, Messieurs, n'est point un crime : celui qui la professe la prend pour la vérité : elle est la vérité pour lui; il est obligé de la professer, et nul homme, nulle société n'a le droit de le lui défendre. Eh! Messieurs, dans ce partage d'erreurs

et de vérités que les hommes se distribuent, ou se transmettent, ou se disputent, quel est celui qui oserait assurer qu'il ne s'est jamais trompé, que la vérité est constamment chez lui, et l'erreur constamment chez les autres? Je demande donc, Messieurs, pour les Protestants français, pour tous les non-catholiques du royaume, ce que vous demandez pour vous : la liberté, l'égalité de droits. » La victoire n'était pas douteuse. Les cahiers de la plupart des députés réclamaient l'abrogation des lois d'exception qui frappaient les dissidents. Le 23 août, la révolution fut consommée, l'œuvre de Louis XIV fut brisée, il n'y eut plus en France que des citoyens.

Après avoir voté la déclaration des droits, l'Assemblée s'occupa de la constitution. Lors de la discussion sur la sanction royale (29 août), Rabaut se prononça sans réserve pour une monarchie tempérée. « Il est impossible de penser que personne dans l'Assemblée ait conçu le ridicule projet de convertir le royaume en république. Personne n'ignore que le gouvernement républicain est à peine convenable à un petit Etat, et l'expérience nous a appris que toute république finit par être soumise à l'aristocratie ou au despotisme. D'ailleurs, les Français sont attachés de tout temps à la sainte, à la vénérable antiquité de la monarchie; ils sont attachés au sang auguste de leurs rois, pour lequel ils ont prodigué le leur; ils révèrent le prince bienfaisant qu'ils ont proclamé le restaurateur de la liberté française. » Ces sentiments étaient partagés par la grande majorité de l'Assemblée. Les républicains étaient rares alors en France. On ne se doutait guère que la démagogie en ferait bientôt surgir partout; mais ils disparurent de nouveau avec elle, et l'on vit les mêmes hommes qui avaient voué un culte à la Raison, se prosterner aux pieds du premier maître qui se présenta. « La liberté, disait Rabaut, est placée entre deux précipices : à droite et à gauche est le despotisme. » La France serait-elle condamnée à rouler perpétuellement de l'un dans l'autre?

Le 7 sept., dans un fort bon discours, Rabaut se prononça pour le veto suspensif, pour une seule chambre législative et pour sa permanence. « On comprend, disait-il, comment un peuple qui renferme divers ordres de citoyens armés de divers priviléges, a cherché à les contre-balancer, afin qu'une partie d'entre eux n'engloutît pas les autres. Cet équilibre, établi d'ordinaire moins par la sagesse du législateur que par le désir de chacun de n'être pas opprimé, n'est que le fruit d'une lutte inégale, et non pas de la politique. Tel était l'équilibre prétendu qui existait en France. Tel est peut-être celui qui se forma jadis en Angleterre, où pour ne pas rompre les ressorts, on se contenta de les forcer. La Chambre haute est visiblement un reste subsistant de la féodalité, tandis que la Chambre des communes, siége de la liberté et du droit naturel, nous offre, par son établissement, le résultat de la force nationale, qui respecte encore les restes impuissants de celle qui jadis l'avait accablée. — L'idée de deux chambres n'est donc pas, dans son origine, un calcul de forces politiques; elle n'a point été imaginée *pour suspendre la marche précipitée des représentants du peuple*. Ce ne serait pas par principe que nous l'adopterions, ce serait par conséquence. C'est une découverte, et non pas une invention. Le législateur ne l'a pas calculée, c'est le hasard qui l'a fournie. — Maintenant, si je considère le pouvoir (et je n'ai plus besoin de dire que ce n'est pas l'autorité, ni les autorités), j'y distingue ce que la Nation, ce que le Souverain distribue, et ce qu'il garde. Ce qu'il distribue, c'est l'exécution; ce qu'il garde, c'est la législation. Il garde ce qu'il peut faire, il distribue ce qu'il ne peut pas faire. Il délègue les autorités, il garde le pouvoir, et ce pouvoir qu'il se réserve est le pouvoir législatif, qu'il ne donne point parce

qu'il est en état de l'exercer. Mais le souverain est une chose une et simple, puisque c'est la collection de tous, sans en excepter un seul; donc le pouvoir législatif est un et simple : et si le souverain ne peut pas être divisé, le pouvoir législatif ne peut pas être divisé; car il n'y a pas plus deux ou trois, ou quatre pouvoirs législatifs, qu'il n'y a deux, ou trois, ou quatre souverains. » Le côté faible de ce raisonnement n'échappera à personne. Si trente millions d'individus forment un seul souverain, pourquoi deux ou trois chambres ne pourraient-elles pas être constituées de telle sorte qu'elles formassent un seul pouvoir législatif?

Le 15 mars 1790, Rabaut fut appelé au fauteuil de la présidence (1). Ses collègues ne cessèrent de lui témoigner leur estime; il la méritait encore plus par son caractère loyal et indépendant que par ses talents. On l'écoutait toujours avec faveur, quoique sa phrase fût souvent lâche et son raisonnement diffus. Nommé membre du comité de constitution, il fit (le 21 nov. 1790) en son nom et au nom du comité militaire le rapport sur l'organisation de la force publique, et il soutint la discussion. Quand l'assemblée fut arrivée au terme de ses travaux, Rabaut resta à Paris où, à partir du 1er août 1792, il se chargea de la rédaction en chef du Bulletin de l'assemblée nationale, dans le Moniteur, et publia son *Précis de l'hist. de la Révolution*, qui eut un grand succès. Il avait aussi fondé, avec Cérutti, la Feuille villageoise (30 sept. 1790). La liberté de la presse eut toujours en lui un zélé défenseur; mais il en déplorait les excès. On regarde généralement le renouvellement intégral de la représentation nationale comme une calamité publique dont les conséquences furent terribles pour la France; Rabaut s'opposa de tout son pouvoir à cette mesure; mais il nous semble que le mal n'était pas là; l'émeute avait fait plusieurs fois l'épreuve de ses forces; le pouvoir tendait de jour en jour à se déplacer, il passait peu à peu du corps législatif dans les sections, et des sections dans la rue. Le despotisme de l'intimidation est le plus terrible des despotismes, parce que les honnêtes gens paraissent s'y associer.

« Dès le moment de cette dissolution, écrit Boissy-d'Anglas, Rabaut-Saint-Etienne n'espéra plus rien de la stabilité de nos institutions politiques : toutefois il resta fidèle au gouvernement royal; tant que le trône fut debout, il n'écrivit pas une seule ligne contraire à sa stabilité et ce ne fut qu'après le 10 août qu'il se résigna à la République. » Le département de l'Aube l'envoya comme un de ses représentants à la Convention nationale. « Ce choix, — qu'il n'avait pas sollicité — prouva qu'il y avait encore des départemens, dans la France, où la sagesse et la probité pouvaient avoir quelque crédit. » Mais que pouvaient les intentions les plus pures au milieu du déchaînement des passions les plus brutales? Avec le caractère le plus doux et le plus facile, « il se montra dans la Convention, au rapport de son ami et collègue, plein d'aigreur et de mécontentement, et l'amitié même ne le reconnaissait pas toujours : il semblait n'être dominé que par un seul sentiment, la haine contre ceux qui protégeaient ou favorisaient les excès nés de l'anarchie et du despotisme populaire : il avait trop aimé la vraie liberté pour ne pas abhorrer les crimes qu'on osait commettre en son nom. » Cependant toutes ses illusions ne l'avaient pas abandonné. Il rêvait encore, comme bien d'autres, de Sparte et d'Athènes. Dans un discours qu'il prononça, le 21 déc. 1792, il établissait ainsi la distinction que l'on doit faire entre l'instruction publique et l'éducation nationale. « L'instruction publique, disait-il, éclaire et exerce l'esprit, l'éducation nationale doit former le cœur; la première doit

(1) Il succéda à l'abbé de Montesquiou. Cette promotion, s'écriait le Journal des États-Généraux, « sanctionne pour l'éternité le décret sur les opinions religieuses. »

donner des lumières et la seconde des vertus ; la première fera le centre de la société, la seconde en fera la consistance et la force. L'instruction publique demande des lycées, des colléges, des académies, des livres, des instruments, des calculs, des méthodes, elle s'enferme dans des murs ; l'éducation nationale demande des cirques, des gymnases, des armes, des jeux publics, des fêtes nationales, le concours fraternel de tous les âges et de tous les sexes, et le spectacle imposant et doux de la société humaine rassemblée. » Et l'orateur terminait par un projet de décret qui ressuscitait parmi nous les institutions de Lycurgue. Le corps législatif devait même déterminer « quel mode de vêtement devait être donné aux enfants des différents âges, depuis la naissance jusqu'à l'adolescence. » Les loups même devaient porter la houlette. Chaque dimanche un officier municipal était chargé de faire une leçon de morale aux citoyens assemblés. Ce projet souleva, à plusieurs reprises, les applaudissements des représentants, on en ordonna l'impression et l'envoi à toutes les communes, et l'auteur fut adjoint au comité d'instruction publique. L'idylle, à cette époque d'anarchie, s'alliait volontiers au drame.

Dans le procès du roi, Rabaut se prononça avec force contre la compétence de l'Assemblée. Sa conduite dans cette circonstance fut pleine d'énergie et de courage. « Huit jours encore, disait-il à ses collègues, huit jours seulement et le jugement des siècles va commencer pour vous, sans que ni les réflexions tardives, ni les vains regrets, ni les retours inutiles sur le passé, puissent vous garantir de ce poids de l'opinion publique, dont la nature est de grossir, de croître et d'accabler enfin ceux qui l'ont accumulé sur leurs têtes. » Puis il s'écriait dans un saint mouvement d'indignation : « Quant à moi, je vous l'avoue, je suis las de ma portion de despotisme : je suis fatigué, harcelé, bourrelé de la tyrannie que j'exerce pour ma part, et je soupire après le moment où vous aurez créé un tribunal national qui me fasse perdre les formes et la contenance d'un tyran. » Tous ses efforts furent inutiles, « le sénat des Français devint en un clin d'œil juré d'accusation et juré de jugement, législateur, dénonciateur, accusateur, juge, partie, c'est-à-dire le tribunal le plus despotique et le plus effrayant qui jamais ait existé sur la terre. » Une fois la compétence admise, Rabaut reconnut avec l'immense majorité (693 contre 26 abstentions) que le roi était coupable, mais que de circonstances atténuantes ! Il disputa pied à pied à ses adversaires chaque plus légère chance de salut ; il vota pour l'appel au peuple, puis après le rejet de cette exception, il se rallia à ceux qui demandèrent la détention et le bannissement à la paix (au nombre de 286). La majorité de la Convention rendit hommage à sa conduite en l'appelant, le 23 janvier 1793, au fauteuil de la présidence, pour succéder à Vergniaud. Après l'exécution du roi, tous les meurtres parurent faciles. Les têtes tombèrent l'une après l'autre avec une effrayante rapidité. L'idole du jour était désignée pour le sacrifice du lendemain. Le bourreau ne pouvait y suffire, la populace était ivre de sang. Jamais pareille orgie ne s'était vue. Bientôt ce fut le tour des Girondins, et Rabaut devait partager leur sort. Il avait été nommé membre (21 mai) de la commission des Douze, chargée de rechercher et de prévenir les attentats contre la représentation nationale. On sait que l'arrestation d'Hébert, l'auteur de l'ignoble journal le Père Duchesne, substitut du procureur de la commune, fit éclater la tempête qui couvait depuis longtemps. La commission fut sommée de justifier cette mesure. Dans la séance du 28, Rabaut demanda la parole au nom de ses collègues, mais il lui fut impossible de se faire entendre, au milieu du tumulte. La commission fut supprimée. Le 2 juin, Rabaut fut mis en arrestation chez lui. Etant parvenu à tromper la vigilance de son gardien, il se ré-

fugia dans les environs de Versailles. Du fond de sa retraite, il écrivait, sous la date du 20 juin, aux citoyens du département du Gard pour justifier sa conduite et provoquer un mouvement contre le despotisme de la capitale. « Si les départements, leur disait-il, ne se prononcent pas avec énergie, c'en est fait de la liberté. Les bons citoyens de Paris les attendent, et béniront leurs libérateurs. C'est la France qui doit sauver la France. Marseille et Lyon se sont suffi à elles-mêmes pour écraser l'anarchie; Paris ne peut pas se suffire : sa population immense, étrangère à elle-même, est facilement trompée, égarée, agitée, portée à tous les mouvements qu'on lui inspire, sans savoir même où on la conduit. On l'échauffe par de fausses terreurs, on la soulève pour du pain, on l'abuse en la flattant, on la trompe en l'enivrant de sa prétendue souveraineté, on l'égare par l'orgueil du nom de Paris; et telle est la faiblesse morale de cette masse confuse, que des troupes de femmes y font la loi, et font fléchir la force armée, les magistrats et les autorités. »

Mis hors la loi, le 28 juillet, Rabaut revint à Paris où il trouva un asile, ainsi que son frère, chez des compatriotes catholiques, M. et Mme Payzac, à qui leur père avait eu occasion de rendre service. Une indiscrétion fit découvrir sa retraite. Fabre d'Eglantine ayant eu vent qu'une cachette avait été pratiquée dans la maison que ces braves gens habitaient faubourg Poissonnière, y fit faire une descente, qui amena l'arrestation des quatre criminels. Rabaut-Saint-Etienne étant mis hors la loi, n'avait pas à attendre les formalités dilatoires d'un jugement, on se contenta de constater son identité, et dès le lendemain (5 décembre), on l'envoya à l'échafaud. Les époux Payzac subirent le même supplice le jour suivant. Quant au frère de Rabaut, il fut déposé à la Conciergerie où on l'oublia. Mme Rabaut, en apprenant par le crieur public le sort de son mari, se donna la mort. « Les proscrits, remarque M. de Barante, s'inspiraient de Caton et de Porcie ; les maîtres du pouvoir de Sylla et des triumvirs. »

Boissy-d'Anglas fait ce bel éloge de son ami : « J'ai habité à Nismes, pendant dix ans, la même maison que lui; je l'ai vu et entretenu tous les jours pendant cette portion de ma vie; il ne s'en est pas écoulé un seul qui n'ait ajouté quelque chose à mon estime et à mon amitié pour lui. »

Ses papiers furent saisis et dispersés. Il s'y trouvait, au rapport de M. Nicolas (Hist. litt. de Nîmes), une *Dissertation sur Hésiode*, un *Traité d'éducation nationale*, une *Continuation du Précis de l'hist. de la Révolution*, sous forme de lettres, un *Mémoire sur les conspirations qui menaçaient la Convention*, le *Rapport de la Commission des douze sur le complot du mois de mai*. Le 4 oct. 1795, la Convention, sur la motion de Rabaut-Pommier, décréta que les écrits de Rabaut-St-Etienne, relatifs à la Révolution, qui pourraient être retrouvés, seraient imprimés aux frais de la nation. On doit à Rabaut les publications suivantes :

I. *Triomphe de l'intolérance, ou Anecdotes de la vie d'Ambroise Borelly, mort à Londres, âgé de 103 ans, recueillies par W. Jestermann; ouvr. trad. de l'anglais et trouvé dans les papiers de M. de Voltaire* (comp. par Rabaut), *suivi de la Tolérance au pied du trône, ou Réflexions d'un citoyen catholique sur les lois de France relatives aux Protestants* (par Condorcet), Lond., 1779, in-8°; réimpr. 1° sous ce titre : *Justice et nécessité d'assurer en France un état légal aux Protestants*, Augsb., l'an du rappel, in-8°; et 2° sous celui-ci qui lui est resté dans les édit. successives qui en ont paru : *Le vieux Cévenol, ou Anecdotes de la vie d'Ambroise Borelly*, etc.; Paris, 1820; 1826, in-18.

II. *Lettre sur la vie et les écrits de M. Court de Gébelin*, adressée au Musée de Paris, Par., 1784, pp. 28 in-4°.

III. *Hommage à la mémoire de M. de*

Becdelièvre, évêque de Nismes, 1784, in-12; réimpr. en tête du Vieux Cévenol, 1821, in-18.

IV. *Lettres à M. Bailly sur l'histoire primitive de la Grèce*, Paris, 1787, in-8°; les mêmes, précéd. de la Lettre sur Court de Gébelin et d'un fac-simile de la lettre que l'auteur écrivit à son frère, le 14 déc. 1786, en lui envoyant cet ouvr., édit. rev., corr. et augm., Paris, 1820, in-18; les mêmes avec la Notice de Boissy-d'Anglas, Paris, 1827, in-18.

V. *A la nation française, sur les vices de son gouvernement, sur la nécessité d'établir une constitution et sur la composition des Etats-Généraux*, juin 1788, in-8°.

VI. *Considérations sur les intérêts du tiers-état, adressées au peuple des provinces par un propriétaire foncier*; 2e éd., 1788, in-8°.—Ni Quérard, ni Barbier ne nous font connaître la date de la 1re édition.

VII. *Question de droit public: Doit-on recueillir les voix dans les Etats-Généraux par ordres ou par têtes de délibérants?* par l'auteur des Considérations sur le tiers-état, etc., en Languedoc (Paris), 1789, in-8°.

VIII. *Prenez-y garde, ou Avis à toutes les assemblées d'élections*, 1789, in-8°.

IX. *Réflexions sur la division nouvelle du royaume*, 1789, in-8°. — *Nouvelles réflexions*, même année.

X. *Adresse aux Anglais par un représentant de la nation française*, Paris, 1791, in-8° de pp. 16.

XI. *Almanach hist. de la Révolution française*, Paris, 1791, in-8° de pp. 40; augm. de l'*Acte constitutionnel*, et du *Discours d'acceptation du Roi*, 1792, in-12; nouv. édit. augm. de *Réflexions politiques sur les circonstances présentes*, 1792, in-18 et in-24; trad., cette même année, en anglais, Lond., in-8°; en allem., Strasb., in-12; en hollandais, Leyde, in-8°; réimpr. plusieurs fois sous ce titre qui lui est resté: *Précis hist. de la Révolution française, Assemblée constituante, ouvr. suivi de réflexions politiques sur les circonstances et précédé d'une table chronol. des principaux décrets et des événements les plus remarquables*, 1792, in-32; 6e édit., Paris, Treuttel et Würtz, 1813, petit in-12, pp. lxxxvj — 454, avec figg. « Nous doutons, dit M. Nicolas dans son appréciation de ce livre, que les nombreux écrivains qui, depuis, ont raconté cette intéressante époque de la Révolution française, en donnent une idée plus vraie, plus nette et plus complète; et cette supériorité, selon nous incontestable, de cet écrit de Rabaut-St-Etienne est due, moins encore à la circonstance importante qu'il avait été lui-même un des acteurs principaux des événements de cette époque, qu'à l'élévation de ses vues, à ses principes philosophiques et politiques, et à l'esprit de sage modération et d'inébranlable fermeté dont il était animé. » M. Dupin aîné en fait aussi l'éloge. Lacretelle jeune le continua.

XII. *Discours et opinions de Rabaut-St-Etienne, suivis de ses deux derniers écrits et précédés d'une Notice sur sa vie, par Boissy-d'Anglas*, Paris, 1827, 2 vol. in-18, av. portrait.

XIII. *Œuvres*, publ. par Boissy-d'Anglas et précéd. de la notice déjà citée, Paris, 1820-26, 6 vol. in-18; les mêmes précéd. d'une Notice par Collin de Plancy, Par., 1826, 2 vol. in-8°.

II. JACQUES-ANTOINE Rabaut, dit *Pommier* (1), n'a pas joui de la réputation de son frère, et c'est plutôt comme pasteur que comme homme politique qu'il mérite notre estime. Il naquit à Nismes, le 24 oct. 1744. Envoyé en Suisse, avec son frère aîné, pour y compléter ses études, il suivit, au séminaire de Lausanne, un cours de théologie, et revint en France s'associer aux travaux de son père. Il fut nommé pasteur à Montpellier. Lorsque la Ré-

(1) On ne nous apprend pas l'origine de ce surnom, non plus que de celui de son frère aîné. Serait-ce un souvenir de leur ministère sous la croix, alors que les pasteurs, poursuivis comme des criminels, étaient condamnés à se cacher sous de faux noms?

volution éclata, il crut, à l'exemple de son frère, qu'il se rendrait plus utile en acceptant un mandat de représentant qu'en continuant de diriger son troupeau. Combien ont fait fausse route par suite de cette erreur de jugement! *Alba*, dit *Lasource*, et *Jean-Bon Saint-André* sont du nombre. Les petits rouages n'ont pas moins d'importance, dans l'Etat, que les plus grands, et souvent c'est d'eux que part le mouvement. Envoyé à la Convention par le départem. du Gard, il y passa pour ainsi dire inaperçu. Dans le jugement du roi, il vota pour l'appel au peuple; puis, quand l'assemblée eut déclaré son omnipotence, il vota la mort avec sursis. « Je crois, dit-il, que Louis a mérité la mort; mais si la Convention en prononçait la peine, je crois que son exécution doit être renvoyée après la tenue des assemblées primaires, auxquelles on aura présenté à l'acceptation les décrets constitutionnels : mon opinion est indivisible. » C'était là évidemment un moyen dilatoire imaginé pour sauver le roi sans heurter de front les passions de la Montagne. Telle est aussi la signification que Rabaut attribua plus tard à son vote. Après la chute de ses amis politiques, il protesta (6 juin) contre la tyrannie de la Convention et son nom fut placé sur la liste des 73 députés modérés décrétés d'arrestation; mais il réussit à s'échapper, et trouva un asile, avec son frère, dans la généreuse famille Payzac. Arrêté le 4 décembre, il fut déposé à la Conciergerie (1) pour y attendre son procès. Le 9 thermidor le rendit à la liberté; il reprit son siége à la Convention. Lorsque cette assemblée fut arrivée au terme de son orageuse existence, Rabaut, dont les commettants n'appréciaient pas les services par ses succès de tribune, fut envoyé au Conseil des Anciens, où il exerça les fonctions de secrétaire pendant la présidence de Portalis. Il partageait, dit-on, les opinions politiques de ce célèbre jurisconsulte; mais on ne le jugea pas assez dangereux pour le comprendre dans la proscription du 18 fructidor. Les excès des démagogues avaient fini par le convaincre de la nécessité d'un gouvernement franchement conservateur, si l'on voulait retenir quelque chose des conquêtes qui nous avaient coûté tant d'efforts. Il crut que le temps était venu d'enrayer la Révolution, et il se rallia aux partisans du 18 brumaire. A la suite de ce coup d'Etat, il fut employé dans les bureaux de la Trésorerie, puis nommé sous-préfet de l'arrondissement du Vigan (Gard). En 1803, il renonça aux fonctions administratives, et accepta la place de pasteur de l'église réformée de Paris. A la Restauration, on lui appliqua le décret de bannissement contre les régicides. Ce fut en vain qu'il réclama, en faisant observer que ses réponses aux quatre appels de la Convention, n'avaient eu pour but que de sauver le roi; Desèze lui-même reconnut la vérité de cette allégation, mais il n'en fut pas moins exilé. Cependant, au bout de deux ans, on lui permit de rentrer en France. Il mourut à Paris, le 16 mars 1820, laissant « une mémoire justement honorée. » On s'accorde assez généralement aujourd'hui à lui attribuer la précieuse découverte de la vaccine, ou au moins à lui en faire partager l'honneur avec le célèbre docteur Jenner (1). On n'a de Rabaut que les deux opuscules suivants :

I. *Napoléon libérateur, discours re-*

(1) M. Beaulieu, auteur de l'article qui le concerne dans la Biogr. univ., l'y vit « confondu avec les habitués des cachots et dans l'état le plus déplorable. »

(1) Rabaut avait à peu près constaté, dès 1781, le fait de l'inoculation accidentelle de la *picote* des vaches et de sa vertu préservative. Un jour qu'il en parlait en présence de deux anglais qui se trouvaient à Montpellier (en 1784), l'un d'eux, qui était médecin, lui promit qu'à son retour en Angleterre, il ferait part de ses observations au docteur Jenner, son ami, qui s'intéressait vivement à ces questions. L'a-t-il fait? C'est ce qu'on ignore. Seulement, une lettre (du 12 fév. 1811) du négociant anglais qui assista à l'entretien, est venue confirmer l'exactitude du récit de Rabaut. Voir le Dict. des sciences médicales, au mot Vaccine.

ligieux prononcé dans le temple de Saint-Louis, rue Saint-Thomas du Louvre, le 15 août 1810, jour de l'anniversaire de la naissance de S. M. l'empereur et roi, Paris, 1810, in-8°.

II. *Sermon d'action de grâces sur le retour de Louis XVIII dans la capitale de ses Etats, prononcé à Paris dans le temple de l'Oratoire, le 22 mai 1814*, Paris, 1814, in-8°.

III. N. RABAUT, dit *Dupuis*, frère cadet des deux précédents, a aussi sa place dans les Annales de notre Révolution. Proscrit en 1793, il parvint à se sauver et fut porté sur la liste des émigrés. La chute de Robespierre lui permit de retourner auprès de son vieux père à Nismes. Il suivait la carrière du commerce; mais la politique vint aussi l'arracher à ses affaires. En 1797, le département du Gard l'envoya siéger au Conseil des Anciens, où il se fit remarquer par la modération de ses principes. Il prit la défense des émigrés du Bas-Rhin et du Comtat Vénaissin. Après la proclamation de la constitution de l'an VIII (déc. 1799), il entra au Corps législatif. C'est lui qui présidait l'assemblée lors de la délégation du consulat à vie (2 août 1802). Envoyé dans les départements du Midi, en qualité de commissaire, pour régler l'établissement du nouvel ordre de choses, sa conduite lui mérita des éloges. On cite de lui plusieurs beaux traits d'humanité. Lors de la création de la Légion d'honneur, il fut compris, ainsi que son frère, dans la première promotion. Sorti du Corps législatif, en 1804, il se retira dans sa ville natale, où il fut nommé conseiller de préfecture. Un mouvement d'humanité lui coûta la vie, en 1808. Voulant sauver un jeune enfant qui allait être écrasé sous les pieds d'un cheval fougueux, il se précipita au-devant de l'animal et fut renversé avec une telle violence qu'il en éprouva une congestion cérébrale qui l'enleva en peu de jours (1). On doit à Rabaut jeune :

I. *Détails historiques et Recueil de pièces sur les divers projets qui ont été conçus, depuis la Réformation jusqu'à ce jour, pour la réunion de toutes les communions chrétiennes*, Paris, 1806, in-8°.

II. *Annuaire ou Répertoire ecclésiastique à l'usage des églises réformées et protestantes*, Paris, 1807, in-8° de 506 pp. avec deux tableaux.

III. *Notice historique sur la situation des églises chrétiennes réformées en France, depuis leur rétablissement jusqu'à ce jour*, 1806.— Msc. in-fol. qui se trouve aujourd'hui entre les mains de M. Ath. Coquerel fils.

RABEC (JEAN), natif de Cerisy-Montpinson, dans le diocèse de Coutances, était entré dans l'ordre des Frères mineurs; mais ayant acquis quelque connaissance des doctrines évangéliques, il jeta le froc et se retira à Lausanne, où il se mit à étudier la théologie, vivant d'une pension que lui faisait le sénat de Berne. Ses études terminées, il revint en France pour y prêcher la Réforme. Il ne tarda pas à être découvert et arrêté à Château-Gontier, le 1er août 1555. Comme moine, il était justiciable de l'évêque d'Angers entre les mains de qui il fut remis. Après l'avoir retenu très-longtemps en prison sans s'occuper de l'instruction de son procès, on fit subir à Rabec plusieurs interrogatoires sur l'intercession des Saints, sur la vierge Marie, le purgatoire, l'Eglise, le pape, la confession, la messe, la présence réelle, le baptême, les traditions, les vœux monastiques. Crespin en a publié dans le Martyrologe un résumé écrit par le prisonnier lui-même et se terminant ainsi : « Voilà, très-chers frères, en somme mes responses aux erreurs et impietez qui m'ont esté proposees, sous ombre de m'enquérir de ma foy... Je les vous ay bien voulu envoyer, ne faisant distinction des lieux, temps, ne personnes pour eviter confusion et plusieurs repetitions su-

(1) L'enfant sauvé, nous apprend M. Nicolas, est M. Gache, aujourd'hui chef de division à la préfecture du Gard, qui raconta le dévouement de Rabaut dans une lettre insérée dans le Courrier du Gard, 30 déc. 1852.

perflues : sans y rien changer, au moins quant à la substance, sinon en un article qui est touchant la Vierge : auquel au lieu d'avoir simplement respondu que si elle avoit esté conceuë sans peché originel, de là s'ensuyvroit que J.-Ch. seroit venu envain, d'autant qu'elle auroit esté idoine pour faire chose agréable à Dieu, et pour lui satisfaire : j'ay mis, Que si elle avoit esté conceuë sans péché originel, de là s'ensuyvroit que J.-Ch. seroit venu envain (au moins en son endroit) dautant qu'elle auroit été idoine pour faire chose plaisante à Dieu, et n'auroit eu besoin d'autre satisfaction pour elle : dont s'ensuyvroit derechef, que J.-Ch. ne seroit point un universellement rédempteur, au regard mesme des esleus. Or je vous envoye mes articles au plus près qu'il m'a esté possible des responses que j'ay faites, afin d'avoir sur ce vostre censure, et estre averti de ce en quoy je puis avoir failli, pour amender les fautes selon que pourray. Au reste, je cognoy que ces liens me sont le plus grand moyen pour pratiquer sensiblement la science de mon Dieu, que jamais m'avint : et que par iceux il m'a desja fait plus sentir sa bénignité que par tous les biens que jamais il me fit : tant par les admirables délivrances dont il a desja usé envers moy contre tout espoir, que par les inestimables consolations qu'il m'a envoyé journellement, etc. » Ce fut seulement le 24 oct. 1556 que l'évêque rendit sa sentence. Déclaré excommunié, hérétique, schismatique, apostat, Rabec fut condamné à être dégradé et livré au bras séculier. Il en appela comme d'abus au parlement de Paris. Cet appel suspendant l'exécution, il resta en prison, exposé « à de merveilleux assauts de la moinerie et supposts de l'Antechrist, » jusqu'au mois d'avril 1557, qu'un ordre du roi, en date du 10, vint prescrire de procéder à l'exécution de la sentence, nonobstant l'appel. C'était la réponse de Henri II à l'intervention du sénat de Berne, qui réclamait Rabec comme écolier de Lausanne. La cérémonie de la dégradation eut lieu, le 24, devant le temple Saint-Maurice. Rabec refusant de se prêter aux momeries que l'on exigeait de lui, on employa la force. Livré ensuite au bras séculier, il fut, le jour même, condamné par le lieutenant criminel à être brûlé vif, et s'il ne voulait pas se confesser, à avoir la langue coupée. En entendant cette sentence, « Dieu soit loué, s'écria Rabec, et me face la grâce de persévérer jusques à la fin. O Dieu, que tu me fais de grâces de m'appeller pour soustenir ta parole évangélique ! Car tu as dit que quiconque te confessera devant les hommes, tu le confesseras aussi devant ton Père : tu as aussi dit, que quiconque persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. » Quelques heures après, le martyr, après qu'on lui eut coupé la langue, fut traîné sur une claie au lieu du supplice, « jettant force sang par la bouche et fort desfiguré à cause de ce sang. Estant devestu fut environné de paille devant et derrière : et force souffre jetté sur sa chair. Eslevé en l'air, il commença le ps., Les gens entrez sont en ton héritage : voire intelligiblement, combien qu'il eust la langue coupée, pour n'avoir voulu prononcer Jesus Maria. » On le laissa ainsi suspendu en l'air, exposé aux railleries du peuple, plus d'un demi-quart d'heure avant d'allumer le bûcher. « Et fut abaissé, puis eslevé par plusieurs fois, au gré et souhait des moines, disans au bourreau, Hausse et baisse jusqu'à ce qu'il ait prié la vierge Marie, de sorte que les entrailles estans jà à demi sorties, encore parloit-il : n'ayant quasi plus figure d'homme, lorsqu'il fut du tout devalé sur le bois, et ainsi rendit l'ame à son Créateur. »

RACONIS, petit fief de l'ancienne province de l'Isle-de-France, qui appartenait, à la fin du XVIe siècle, à la famille d'*Abra-de-Raconis*. Tous les biographes s'accordent à dire que cette famille embrassa les opinions nouvelles et les professa pendant un temps. Nous avons, en effet, trouvé dans les regis-

tres de l'église française de Bâle l'acte de baptême de *Madelaine d'Abra-de-Raconis*, fille de *N. d'Abra-de-Raconis* et de *Rachel Bochart*, qui eut pour parrain *Robineau*, sieur de Croissy, et pour marraine sa grand'mère *Joachine d'Abra*. Mais nous avons inutilement cherché à découvrir qui était cet Abra-de-Raconis réfugié à Bâle. Peut-être est-il identique avec un *N. Abra-de-Raconis*, à qui le Dict. de Moréri attribue deux ouvrages restés inédits, et intitulés, l'un : *L'acquit du trésor d'Abra-de-Raconis ou état au long de l'ancien ordre de l'état de France les causes de la corruption d'icelui et des moyens d'y remédier. par forme de discours, adressé au très-chrestien roi et aux François, et compris en dix livres.* Ce titre et surtout la dédicace du second : *Traité de l'artillerie*, à *Ségur-Pardaillan*, semblent indiquer un huguenot. Quoi qu'il en soit, *Rachel Bochart* était veuve en 1598, et elle professait toujours la religion réformée.

A la même famille appartenaient *Charles-François Abra-de-Raconis*, professeur de théologie au collége de Navarre, puis évêque de Lavaur, et le capucin *Ange de Raconis*, qui nous sont déjà connus l'un et l'autre par leurs disputes avec les pasteurs de Paris *Du Moulin*, *Durant*, *Montigny* et *Mestrezat*. Tous deux étaient nés dans le sein de l'Eglise protestante, mais ils étaient encore jeunes lorsque leurs parents se convertirent. Le capucin avait quatre sœurs dont l'une a écrit une relation de sa conversion, publiée par Habert de Cerisi dans sa Vie du cardinal de Bérulle (Paris, 1646, in-4°).

RACQUET (CHARLES), appelé aussi *Raquet* et par erreur *Rasquot*, sieur de *Mollien* (aujourd'hui *Moliens*), était fils de *Jacques Racquet*, sieur de Cuisy (aliàs Cruzy) et d'*Anne Le Balleur*. Comme ancien de l'église de La Ferté-au-Col, il assista à plusieurs synodes provinciaux, entre autres, à celui de Charenton, en 1653, avec *François Racquet*, ancien de Lisy, qui était apparemment son frère. En 1632, il épousa dans l'église de Charenton *Marie de Fleury*, fille de feu *Louis de Fleury*, sieur de Varennes, et de *Marie de Piedefer*, dont il eut plusieurs enfants. Les Registres de Charenton nous en font connaître trois : 1° ISAAC, né le 15 mai 1634, qui fut présenté au baptême par *François de Racquet* et *Marie de Piedefer* ; — 2° CHARLES, baptisé le 1er juill. 1635 ; — 3° ANNE, présentée au baptême en 1640, par *Alexandre de Racquet*, sieur de Moras, et *Anne d'Espinay*. — En 1699, une lettre de cachet envoya Mlles de Mollien dans le couvent des Nouvelles-Catholiques de Paris (*Arch. gén.* E. 3383). — Un capitaine de *Mollien*, réfugié en Hollande, suivit le prince d'Orange en Angleterre.

RÆMOND (FLORIMOND DE), né à Agen, et mort en 1602, conseiller au parlement de Bordeaux. Notre intention ne saurait être de raconter la vie de ce fougueux adversaire des Protestants, dont on disait, de son vivant : Ræmundus judicat sine conscientiâ, libros scribit sine scientiâ et ædificat sine pecuniâ. Nous voulons seulement rappeler qu'élève de *Ramus*, il adopta d'abord avec ardeur les opinions nouvelles ; mais en 1566, prenant prétexte de la guérison d'une prétendue possédée, dont il avoit été témoin à Laon (1), il rentra dans le giron de l'Eglise romaine, et furieux d'avoir été mis à mille écus de rançon par des soldats huguenots qui l'avaient fait prisonnier, il écrivit contre ses anciens coreligionnaires des livres de controverse plus remarquables par la violence et le mauvais goût que par l'impartialité et la saine critique. Le seul que l'on consulte encore aujourd'hui, à cause des précieux renseignements qu'il contient sur l'origine du protestantisme

(1) Cette prétendue possédée se nommait Nicole Aubry. Sa guérison fut *miraculeusement* opérée par une lettre du maréchal de Montmorency, qui invita l'évêque de Laon à mettre fin à une « tragédie qui ne tendait qu'à sédition, » avec menace d'employer l'autorité du roi, s'il n'étouffait au plus tôt cette affaire. Cette lettre a été publiée par M. Devisme dans son Hist. de la ville de Laon.

en France, c'est son Histoire de la naissance et des progrès de l'hérésie.

RAFÉLIS ou RAPHÉLIS, famille provençale, dont une branche alla s'établir à Orange et embrassa la religion réformée, en 1562. Le chef de cette branche, *Jean*, second fils de Pierre de Rafélis et de Madelaine de Grignan, servit en Flandres sous le prince d'Orange, et fut élu premier consul d'Orange, en 1597. Ses enfants furent: 1° OLIVIER, qui suit; — 2° PAUL; — 3° JEAN; — 4° MARIE-ANNE, femme de *Marc Saunier*, conseiller au parlement d'Orange; — 5° ANNE, qui fut mariée dans la famille de *Chambrun*.

Olivier de Rafélis, le même apparemment qu'*Olivier* de Rafélis, qui desservait, en 1626, l'église de Venterol, fut, selon le Dict. de la Noblesse, conseiller du comte palatin Frédéric, et se maria à La Haye, où il exerçait les fonctions du ministère depuis 1642, avec une demoiselle de *Bavnaër*, dont il eut un fils et une fille. Celle-ci, nommée JUDITH, épousa N. de Zilio La destinée du fils est inconnue. Nous serions porté à croire qu'il passa dans les colonies hollandaises de l'Amérique du Nord, et qu'un George Rapaeligo, qui, d'après le traducteur de l'ouvrage de M. *Ch. Weiss*, s'établit à la Nouvelle Amsterdam, n'était autre que le fils ou le petit-fils d'Olivier de Rafelis.

RAGUIER (JEAN), sieur d'ESTERNAY et de la Motte-Tilly, fils de Louis Raguier et de Charlotte de Dinteville, écuyer tranchant du roi, nous est peint par Haton comme un homme « cruel, vindicatif, peu pitoiable, fort orgueilleux et sumptueux en habitz, chevaux et serviteurs. » Mais il ne faut pas oublier que Haton était un catholique fanatique, et que d'Esternay embrassa la religion réformée pour laquelle il montra toute sa vie beaucoup de zèle. Le même chroniqueur affirme qu'il se convertit dès 1554, « mais secrètement en sa maison et en sa conscience », et que son exemple fut suivi, bientôt après, par son frère *François Raguier*, vidame de Châlons, qui, dit-il, « estoit plus estimé que ledit d'Esternay, car il estoit fort pitoyable, grand aulmosnier, fort charitable et gracieux, point orgueilleux, et secourable à tous », ainsi que par sa sœur *Marguerite*, abbesse d'un couvent de Cordelières, et par sa mère, *Charlotte de Dinteville*, qui mourut en 1566.

D'Esternay ne se déclara ouvertement protestant qu'en 1560. Il paraît qu'il assista au colloque de Poissy (1) comme représentant des églises de la Brie et de la Champagne, et qu'après la promulgation de l'édit de Janvier, il présenta requête au Conseil à l'effet d'obtenir l'exercice du culte protestant à Provins. Lui-même établit un prêche dans son château, et prit pour chapelain un cordelier converti, nommé *Lamberty*. Lorsque la guerre civile éclata, il fut un des premiers à rejoindre à Orléans le prince de Condé, qu'il accompagna dans son entrevue avec la reine-mère sous les murs de Paris. Son frère, le vidame de Châlons, resta à Orléans où il mourut de la peste. Après la conclusion de la paix, d'Esternay retourna dans ses terres et s'appliqua à la fois à propager les doctrines évangéliques et à défendre ses coreligionnaires contre les attaques de leurs ennemis. Son zèle le rendit odieux aux Catholiques qui dévastèrent impitoyablement ses domaines, lorsqu'en 1567, il alla rejoindre Condé à Rozay. Il combattit aux côtés du prince à la bataille de Saint-Denis. Dans la troisième guerre, il se joignit aux gentilshommes protestants de la Picardie qui, sous les ordres de *Genlis* (Voy. V, p. 425), se réunirent aux troupes du prince d'Orange, et plus tard, à l'armée du duc de Deux-Ponts. Comme Genlis, il fut enlevé, en 1569, par une fièvre.

Jean d'Esternay avait épousé *Marie de Béthune*, fille de Jean de Béthune et d'Anne de Melun. Après le départ de son mari, en 1568, cette dame fut obligée d'abandonner son château, qui

(1) Le vidame de Châlons, son frère, avait assisté aux Etats-Généraux tenus à Orléans, comme député du bailliage de Sens.

fut pillé par les Catholiques. Retirée à Paris, elle n'échappa qu'avec peine aux égorgeurs de la Saint Barthélemy. Son fils, SALOMON, sieur d'Esternay, âgé d'une dizaine d'années, fut arrêté dans son château de La Motte et retenu prisonnier pendant longtemps. En 1581, il suivit le duc d'Alençon en Flandres. En 1592, il fut tué, sans avoir été marié. Outre ce fils, d'Esternay laissa trois filles. L'aînée, ANNE, épousa, en 1572, Michel de Lur, sieur de Longa-Barrière, et fut l'aïeule de Henri Chabot, duc de Rohan, par son mariage avec *Marguerite de Rohan*. La seconde, MARIE, devint, en 1579, la femme de Louis Guillard, sieur d'Epichellière. La troisième, JUDITH, qui fut mariée à Claude d'Ancienville, bailli de Sezanne, professait encore le protestantisme en 1621, année où elle fut marraine d'un enfant de *David Domanchin* (Reg. de Charenton).

En volume de la collect. Du Chesne, coté 23, nous fait connaître une autre branche de la famille Raguier, dont deux membres paraissent avoir professé aussi, pendant quelque temps, la religion réformée. Nous voulons parler de *Charles Raguier*, baron de Poussé, qui épousa, en 1567, *Jeanne Dauvet*, et de sa sœur *Aimée Raguier*, qui devint la femme de *Guillaume Dauvet*, sieur d'Esraines (*Voy.* ce nom).

RAILLARD (JÉRÉMIE), d'une famille originaire de Passavant en Franche-Comté, qui, pour cause de religion, s'était réfugiée à Sainte-Marie aux-Mines, et plus tard à Bâle, ne nous est connu que par une dissertation *De publicorum patrociniorum sive protectionis jure*, imp. à Bâle, 1712, in-4°. Il avait le titre de docteur en droit, et laissa de son mariage avec *Marguerite Ryhiner* un fils, nommé aussi JÉRÉMIE. Né le 16 avr. 1717, ce dernier fit avec succès ses études dans sa ville natale. Bachelier en philosophie en 1733, maître-ès-arts en 1735, licencié en droit en 1738 il fut appelé, en 1741, à la chaire de rhétorique, qu'il occupa jusqu'à sa mort. En 1744, il prit le grade de docteur *utriusque juris*. En 1747, il épousa *Ursule Vischer*, qui lui donna plusieurs enfants, entre autres un fils appelé JÉRÉMIE. L'année suivante, il entra, comme ancien, dans le consistoire de l'église française, et en 1754, il fut nommé bibliothécaire de la ville. Il mourut de phthisie, le 23 nov. 1772. On a de lui :

I. *Diss. inauguralis de jure fructus percipiendi in re alienâ, bonâ sive malâ fide possessâ*, Basil., 1738, in-4°.

II. *Theses philosophiæ miscellæ*, Basil., 1740, in-4°.

III. *Theses rhetoricæ*, Basil., 1741, in-4°.

IV. *Diss. de Romanorum equitum transvectione et recognitione*, Basil., 1743, in-4°.

V. *Observationes de privilegiis uxorum quoad bona in mariti domum illata*, Basil., 1746, in-4°.

VI *Theses et observationes juridicæ*, Basil., 1757, in-fol.

On ne nous apprend pas à quel degré Jérémie Raillard était parent de *Luc Raillard*, auteur de : *Observationes quædam philologicæ in Herodiani Hist. libros*, Basil., 1746, in-4°.

RAINEVAL (FRANÇOIS DE), gentilhomme protestant de la Picardie, laissa de sa femme, *Anne de Pastoureau*, deux fils nommés GABRIEL et DANIEL. Le cadet fut lieutenant colonel du régiment de Sourches. L'aîné, marquis de Raineval, premier maréchal des logis du duc d'Orléans, épousa, en 1645, *Esther Le Fevre-de-Parfondru*, et fut tué au siége de Lille. A la révocation, sa veuve sortit de France avec ses trois enfants, JEAN, FRANÇOIS et MARTHE, et se retira à Herford, où sa fille se maria avec le pasteur de la cour. Le fils aîné rentra plus tard en France, et fut remis en possession des biens de sa famille; mais, sur la fin de ses jours, il émigra de nouveau en Hollande, et mourut à Voorburg sans alliance. Son frère François, qui était resté à l'étranger et avait pris du service dans l'armée des États-Généraux, s'éleva au

grade de commandant des troupes de la Guiane hollandaise. Ajoutons, en passant, que deux autres familles réfugiées, celles de *Le Nepveu* et de *Coudrie*, donnèrent des gouverneurs à cette colonie, où s'étaient établis un certain nombre de Protestants français, comme les *Vernezobre*, les *La Sablonnière*, etc. En 1702, François de Raineval prit pour femme *Anne-Elisabeth de Glimmer*, d'Amsterdam Il en eut deux fils : FRANÇOIS-CORNEILLE et JEAN-GABRIEL, et une fille JEANNE-JACQUELINE, morte à Surinam. Le fils unique de François-Corneille, qui avait épousé, en 1736, *Wilhelmine-Marguerite Hertzberg*, se nommait FRANÇOIS ; il mourut également à Surinam sans postérité. Jean-Gabriel, comte de Raineval et de Fauquemberg, se maria, en 1738, avec *Anne-Gertrude de Pieterson*, fille de Jean de Pieterson et d'*Elisabeth Des Loges*, qui le rendit père de sept enfants : 1° BERTRAND-PHILIPPE-SIGISMOND-ALBERT FRÉDÉRIC, mort enfant; —2° ANNE-ELISABETH-GABRIELLE-VICTOIRE, née le 24 nov. 1758 ; — 3° MARIE-JEANNE ELÉONORE, née le 22 avr. 1760; — 4° FRANÇOISE-JEANNE-ESTHER-LOUISE, née le 13 sept. 1763; —5° PÉRONNE-JEANNE-FRANÇOISE, née le 4 juin 1766 ; — 6° SYNE-MARGUERITE-GILBERTINE-RODOLPHINE-ADRIENNE et 7° NICOLE-ELISABETH-JEANNE-GABRIELLE, nées jumelles, le 19 sept. 1773.

Il est évident qu'on doit rattacher à cette famille picarde—mais par quel lien?— *Charles de Raineval*, auteur de deux livres fort rares, dont voici les titres : *La destruction de Babylone ou Passages formels et conséquences nécessaires tirées de la Parole de Dieu pour condamner la doctrine de l'Eglise Romaine et justifier celle de l'Eglise Réformée*, 2e édit., revue et augm., 1618, in-8°, — et *Le tableau du mensonge et de la vérité par lequel il est représenté que la doctrine de l'Eglise Romaine n'est fondée que sur des fausses conséquences mal déduites et inférées de la Parole de Dieu, et qu'au contraire, la doctrine de l'Eglise Réformée se prouve par des passages expres de la saincte Escriture*, Saumur, 1619, in-8°. Nous ne savons d'ailleurs rien de la vie de ce controversiste, si ce n'est qu'à cette époque, il habitait Paris, et que sa femme, *Anne d'Ailly* lui donna au moins deux enfants : MAURICE, né le 24 avr. 1614, et ANNE, présentée au baptême, le 21 mars 1617, par *Louis Arnauld* et *Anne de Rohan* (Reg. de Charenton).

RAISON (JEAN-FERDINAND), pasteur fugitif de France, fut professeur de français au gymnase de Cobourg, et mourut en 1765, laissant un fils, né dans cette ville, en 1726. Ce fils, dont le nom nous est inconnu, fit des études en droit à l'université d'Iéna, et après les avoir terminées, il se chargea de l'éducation d'un jeune gentilhomme livonien, qu'il accompagna dans ses voyages. Il retourna ensuite à Iéna, où il se mit à donner des leçons, en attendant qu'il se présentât quelque autre place. On lui en offrit une de gouverneur dans une famille courlandaise; il l'accepta et partit pour la Courlande, où la fortune l'attendait. En 1763, le duc Ernest-Jean, qui venait de recouvrer la liberté, le choisit pour son secrétaire. Raison servit ce prince et son successeur avec une fidélité et un zèle dictés par l'affection autant que par la reconnaissance. Dans un voyage qu'il fit à Berlin avec le duc, en 1786, le roi de Prusse fut tellement charmé de son mérite qu'il l'anoblit et lui conféra le titre de conseiller privé. De son côté, le duc de Courlande récompensa ses loyaux services par le don d'un domaine considérable. Il mourut le 20 nov. 1791. C'était un homme fort instruit, qui cultivait surtout avec ardeur les mathématiques et l'astronomie.

RALET (N.), jeune avocat de Bar-sur-Seine, victime de la réaction catholique en 1562.

Lorsque la première guerre civile éclata, les Protestants de Bar-sur-Seine se rendirent facilement maîtres de la ville, qui devint ainsi un lieu de re-

fuge pour leurs coreligionnaires des environs. Loin de se montrer reconnaissants, ces fugitifs abusèrent étrangement de l'hospitalité qui leur était accordée. Soutenus par quelques gens de guerre, sous les ordres de *Saint-Pouange* et du capitaine *Tréniz*, appelé par Bèze *Ferry* « ils se licencièrent et desbordèrent de telle sorte, raconte Nicolas Pithou, qu'il sembloit qu'ils feussent en une ville de conqueste et forcée d'assault. » Ainsi molestés, les habitants de la Religion se retirèrent dans le château, et « se monstrèrent de là en advant si jaloux de cette place, qu'ils ne vouloient souffrir qu'aucuns autres que ceux du lieu y entrassent, de sorte que cela fut comme un commencement de semence de division entre ceux d'une mesme religion qui se devoient tenir unis. »

L'union aurait été d'autant plus nécessaire que la place était dépourvue de moyens de défense, et que les Catholiques de Troyes faisaient déjà leurs préparatifs pour l'attaquer avec le concours des Catholiques des villes voisines. Le désordre, la confusion étaient tels dans Bar-sur-Seine qu'on laissa l'ennemi s'avancer jusqu'au pied de la muraille et mettre ses canons en batterie, sans songer à lui résister. Prévoyant un désastre, le capitaine Tréniz se hâta de sortir de la ville à la tête de quelques chevaux et, quoique vivement poursuivi par un fort détachement de la compagnie de gendarmes du duc de Nevers, que sa fière contenance tint à distance, il atteignit Jaucourt, sans autre perte que celle de *Pierre Clément* (Voy. ce nom), et de deux autres qui, s'étant écartés, furent pris et tués.

Pendant que Tréniz opérait sa brillante retraite, les assiégeants entrèrent dans la ville sans rencontrer la moindre résistance, le 24 août 1562. « Et sans commisération d'aucun exécutèrent leur victoire avec tant de cruauté que rien plus, mettans à mort ceux qu'ils rencontroient, feust en la rue ou par les maisons sans espargner aucun, et avoir esgard ny à jeune, ny à vieil, à femme, fille ou enfant. Tout leur fut un. » Pithou cite des traits d'une barbarie atroce, accompagnés de circonstances d'une révoltante immoralité. Plusieurs femmes furent massacrées après avoir subi les derniers outrages; à d'autres on fendit le ventre; des cannibales poussèrent le délire jusqu'à arracher le cœur à une de leurs victimes et à y mordre à belles dents. Le sieur de Rennepont rencontrant dans la rue un enfant d'une dizaine d'années lui ordonna de prier Dieu. L'enfant se jeta à genoux et récita en français l'Oraison dominicale et le Symbole des Apôtres. Le féroce capitaine en conclut qu'il était fils d'un huguenot, et le fit égorger sous ses yeux en disant qu'il valait mieux le dépêcher de bonne heure que d'attendre qu'il fût devenu grand. Un autre enfant du même âge, nommé *Guillaume Venel*, reconnaissant dans un soldat catholique un tisserand de Troyes qu'il avait déjà vu chez ses parents, « accourut droict à luy, et luy dict en riant simplement et en enfant, qu'il avoit dans sa bourse quelque argent qui seroit pour manger, à leur retour au pays, du laict chez sa mère nourrice.» Le bandit lui rendit ses caresses, et « l'entretenant tousjours de parelles mignardes et doulces, » il l'emmena dans une ruelle et lui coupa la gorge. Au nombre des victimes, Pithou cite *Pierre André*, sa femme et son jeune enfant, *Jean Cousin*, *Jean Baillet*, l'apothicaire *Claude Merey*, *Rémy Poisson*, *Claude Hanart*, *Guyot Fournel*, *Pierre de La Haperoye*, apothicaire, *Nicolas Dumy*, *Jean Benoist*, *Rémy Cordier*, *Germain Viart*, *Jean Simon*, *Jean Lambert*, *Bernicart*, *Martin Adam*, tous réfugiés de Troyes. Quelque temps après, le 26 janv. 1563, ces meurtres furent cruellement punis par la garnison d'Antrain, qui se saisit de la ville de Bar-sur-Seine par surprise. Tous les catholiques qui s'étaient fait remarquer par leur cruauté, furent tués sans miséricorde, entre autres le

procureur Ralet, qu'on accusait d'avoir livré son propre fils aux massacreurs en haine de sa religion. Il fut pendu à la porte de sa maison et expédié à coups de pistolet.

RALLY (N.), pasteur à Aubussargues, fut appelé à présider le synode provincial qui s'assembla à Nismes, le 8 mai 1658, en présence du commissaire royal *Peyremales* (Arch. gén. TT. 282). Les Actes de ce synode n'offrent d'autre intérêt que de donner les noms des pasteurs en fonctions dans le Bas-Languedoc à cette date, et ceux des églises où l'exercice se soutenait. Les voici : Nismes, *Rosselet*, *Claude*, *Bruguier* et *Roure*, min., *Guibal* et *Fauquier*, anc.; Almargues, *Valet*, élu secrétaire, et *Perronet*; Saint Gilles, *Serres* et *Pascaly*; Sommières, *Viala* aîné et *Bonnet*; Massillargues, *Arnaud*, élu vice-président, et *Brontroy*; Bernis, *Grizot* et *Richard*; Milhau, *Gazaigne* et *Dumont*; Vergèze, *Darnieu* et *Garnier*; Gallargues, *Durand* et *Figaret*; Le Caylard, *Lautier*, anc.; Aigues-Vives, *Noguier* aîné et *Arnaud*; Boucoiran, *Brun* fils et *Palière*; Nages, *Pascal* et *Gordon*; Soudorgues, *Gazaigne* fils, min.; Caveirac, *Bousanquet*, anc ; Saint-Cosme, *Fournier* et *Roland*; Villevieille, *Lichère* père, min.; Saint-Dionysi, *Lichère* fils et *Causide*; Junas, *Saurin* et *Capirron*; Générac, *Justamon* et *Mourgues*; Bouillargues, *Isnard*, min.; Candiac, de *Méjanes* et *Bruguière*; Vauvert, *Brun* et *Bruguier*; Calvisson, *Berthe* et *Mazel*; Aigues-Mortes, *Abraham*, min.; Saint-Laurent, *Marchand* et *Boaton*; Uzès, *Manuel* et de *Foissac*, élu secrétaire; Saint-Ambroix, *Noguier* puîné et de *Faivargues*; Les Vans, *Paulet* et *Rivière*; Villefort, *Laurens* et *Leyris*; Bagnols, *Bonier* et de *Montjeris*; Sauzet, *Ravanel* et *Guizot*; Cornillon, *Pujolas* et *Paly*; Saint-Dézéry, *Brevet* et *Reynaud*; Aubussargues, *Rally* et *Meynier*; Boucairan, *Chabaud* et de *Monteils*; Saint-Jean-Rochegude, *Thomas*, min.; Barjac, *Cheiron* et *Blisson*; Blauzac, *Soussellier* et *Boucarut*; Savignargues, *Courran* et *Bardon*; Saint-Quintin, *Faucher* et *Clerc*; Navacelles, *Boniset* et *Gueydan*; La Calmette, *Capieu* et *Caumerc*; Valerargues, *Faucher* et *La Forêt-Blacons*; Foissac, *Castanier* et *Couston*; Chambourigaud, *Roure* et *Druvery*; Montpellier, *Bertrand* et *Gautier*; Lunel, *Enjalras*, un des secrétaires, et *Ferrier*; Béziers, *Barbeyrac*, min.; Bédarieux, *Roux*, min. ; Clermont-St-André, *Modenx*, min.; Montagnac, *Chambon* et *Rat*; Graissessac, *Gibert* et *Maurellan*; Saint-Pargoire, *Polge*, min.; Poussan, *Viala* jeune, min.; Cournon, *La Brune*, min.; Pignan, *Roussillon*, min.; Florensac, *Bezombes* et *Vernezobre*; Lunas, *Serain*, min. C'est dans ce synode que *Daniel Rally* fut reçu ministre, en même temps que *Gibert*, *Lombard*, *Malacare* et *Olivier*. A la révocation de l'édit de Nantes, ce Daniel Rally était pasteur à Saint-Ambroix. Il sortit de France et fut donné pour ministre à la colonie française de Magdebourg, qu'il édifia jusqu'à sa mort arrivée en 1714.

RAMBAUD (JACQUES), seigneur de LA VILLETTE-FURMEYER (1), gentilhomme protestant de Gap, commença à porter les armes pour la Cause dès 1562, et servit sous les ordres de *Des Adrets*, jusqu'à la défection de ce chef illustre. Ce fut par le commandement du baron qu'il se jeta avec 300 hommes dans Sisteron, assiégé par Sommerive (*Voy.* II, p. 90). Après l'évacuation de cette place, à la défense de laquelle il avait vaillamment contribué, il rentra dans le Dauphiné, rassembla les Protestants de Gap, qui avaient été expulsés de leur ville, les conduisit à Die, puis à Montélimart, et enfin à Romans, où se trouvait *Montbrun*, qu'il accompagna à Beaurepaire (*Voy.* IV, p. 460). Forcé d'évacuer ce bourg, il regagna Romans. C'est de là qu'il partit, lorsque, au mois de novembre, cédant aux prières des habitants de Va-

(1) Vedel l'appelle *Antoine Rambaud*, dit le capitaine Furmeyer, et Brizard, *Gaspard de La Villette*.

lence et de Romans, il entreprit de faire lever le siége de Grenoble. A la tête d'un petit corps de troupes composé de ses Gapençois au nombre de quelques centaines, de la compagnie provençale du capitaine *Terrendel* ou *Tarendol*, et d'une dizaine de gentilshommes qui, comme *Changy*, *Baron*, *Bérenger-Pipet*, voulurent partager ses dangers, il se mit en marche, fermement résolu de vaincre ou de mourir, força le difficile passage de Nogaret, sans autre perte que celle du sergent *Colombis*, et arriva à Sassenage, sur les bords du Drac, où les Catholiques lui avaient dressé une embuscade. Furmeyer la découvrit à temps, tailla en pièces le corps ennemi qui avait franchi le torrent dans l'espoir de le prendre entre deux feux, lorsqu'il entreprendrait de traverser le Drac, se jeta dans l'eau avec impétuosité et mit en fuite ceux qui défendaient l'autre rive. Tandis que les Catholiques éperdus se retiraient en désordre dans les Etats du duc de Savoie, Furmeyer, poursuivant sa course victorieuse, arriva sous les murs de Grenoble; mais les assiégeants n'avaient pas jugé à propos de l'attendre. Ce brillant fait d'armes le couvrit de gloire. Voulant profiter de l'ardeur dont le succès avait rempli ses soldats, il conçut le hardi projet de s'emparer de Gap. Par ses ordres, son frère *Buissière* ou *La Bussiere*, avec deux soldats connus par leur courage intrépide, *Guyot* ou *Gay*, de Veynes, et *David*, de La Roche, se présenta devant Romette, comme porteur d'un ordre du gouverneur de Gap, se saisit d'un corps de garde et ouvrit la porte à Furmeyer qui le suivait de près. Revenue de sa première surprise, la garnison se retira dans le clocher, où elle se montrait disposée à se défendre. Le tocsin avertit les habitants de Gap du voisinage des Huguenots; ils s'armèrent en toute hâte et coururent en foule au secours de Romette. Menacé d'être écrasé par le nombre, Furmeyer ne vit de chance de salut que dans un coup d'audace. Il choisit parmi ses vaillants compagnons quinze des plus braves, *Lesdiguieres*, *Martin-de-Champoléon* et deux de ses frères, *Saint-Germain*, les deux *Capan*, *Guyot*, de Veynes, *David*, de La Roche, *Jean Bontoux*, de Corps, deux intrépides soldats surnommés les Parisiens de Gap, et trois autres; puis, à la tête de cette poignée d'hommes, il se jeta résolûment au milieu des Gapençois, qui, saisis d'une terreur subite, s'enfuirent à toutes jambes jusque dans leur ville. Romette se rendit le jour même, et Furmeyer y resta cantonné jusqu'à l'édit de pacification, qui lui rouvrit les portes de sa ville natale. Quelque temps après, en 1565, il périt assassiné.

Il paraît, d'après les généalogies fort inexactes et fort embrouillées de Chorier, que Furmeyer laissa un fils, nommé aussi JACQUES, qui fut gouverneur de Gap en 1576, et qui servait encore en 1588 sous les ordres de *Lesdiguières*. Ce fils épousa *Louise de Moustier*, dont il n'eut pas d'enfants; mais il laissa un fils naturel, appelé JEAN, qu'il fit son héritier. Du mariage de ce Jean avec *Judith d'Armand* naquit GASPARD de Rambaud, sieur de Beaurepaire.

RAMBAUD (LOUIS), premier consul de Die, ayant été accusé d'irrévérence envers le Saint-Sacrement, fut condamné par contumace, comme impie et blasphémateur, à faire amende honorable, à avoir la langue coupée, à être pendu, puis brûlé et ses cendres jetées au vent; en outre, à une amende de 1,600 livres applicable à l'achat et à l'entretien d'une lampe d'argent, qui devait brûler à perpétuité devant le maître-autel. La sévérité de la sentence était motivée par une récidive. Neuf ou dix ans auparavant, accusé du même crime, il s'était tiré d'affaire en promettant à l'évêque de vivre en bon catholique; mais l'hypocrisie lui pesant, il venait de rentrer dans l'Église réformée, et toute sa famille avait suivi son exemple. Il fut assez heureux pour gagner Genève, où il mourut.

RAMBOUILLET (NICOLAS DE), sieur du Plessis, conseiller du roi et secrétaire de la chambre des finances, était fils d'*Antoine de Rambouillet*, conseiller secrétaire du roi, mort à Paris, en 1626, et enterré, le 5 janv., au cimetière protestant des Saints-Pères (*Reg. de Charenton*) Il épousa *Catherine Bigot*, fille de *Jacques Bigot* et de *Catherine Bongars*, morte, en 1644, à l'âge de 45 ans, et en secondes noces, au mois de déc. 1645, *Anne Gaignot*, fille de *Pierre Gaignot*, sieur de Lozane, et de *Susanne Martin*, qui vécut jusqu'en 1684 et fut enterrée, le 1er sept., à Charenton, conduite à sa dernière demeure par *Gédéon Tallemant-des-Réaux* et par *Nicolas de Rambouillet* sieur de La Sablière. Ce second mariage resta stérile; mais Nicolas de Rambouillet, qui mourut en 1664, à l'âge de 88 ans, et fut enterré à Charenton, le 22 sept., n'avait pas eu moins de onze enfants de sa première femme, savoir : 1° NICOLAS, sieur Du Plessis, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, qui épousa, en 1672, *Anne Le Moutonnier*, veuve de *Gilles de Briqueville*, marquis de Colombières, et en eut NICOLAS, né le 6 déc. 1673. Si l'on peut se fier à ce que rapporte M. Peyrat dans son Hist. des pasteurs du désert (1), il se retira en Danemark à la révocation de l'édit de Nantes, et alla plus tard s'établir en Angleterre, où sa postérité masculine s'est éteinte récemment. En 1686, Mme Du Plessis-Rambouillet fut enfermée dans le couvent de Bellechasse (*Arch. gén.* E. 3372), et comme elle se montra *opiniâtre*, on la chassa du royaume en 1688 (*Ibid.* E. 3374). La destinée de son fils nous est inconnue. — 2° ANTOINE, qui suit; — 3° PAUL, sieur du Plessis, secrétaire du roi et de ses finances, né le 7 juin 1625, et présenté au baptême par *Paul Ycon*, sieur de Laleu. Il épousa *Françoise Le Coq*, en 1657, et mourut, dix ans après, à l'âge de 42 ans. Ses deux fils, NICOLAS et THÉODORE l'ayant précédé dans la tombe, il ne laissa qu'une fille, MARIE, née en 1662, et mariée, en 1685, à un gentilhomme anglais nommé Temple; — 4° HENRI, né le 6 août 1627, et tué en Catalogne; — 5° ALEXANDRE, né le 31 janv. 1629, et présenté au baptême par *Jean d'Aramburc*, capitaine d'infanterie au service des États-Généraux, et par *Anne Mallard*, femme de *Véron*, porte-manteau du roi; il fut tué en Flandres; — 6° PIERRE, sieur de Lancé ou Lancey, baptisé à la Chapelle de l'ambassade hollandaise, le 26 août 1635, qui prit pour femme, en 1673, *Anne Bourdin*, fille de *Charles Bourdin*, sieur de Pierre-Blanche, conseiller secrétaire du roi, et de *Madeleine d'Azemar*. Il en eut deux fils, CHARLES, né le 22 déc. 1673, et PIERRE, né le 4 août 1677, et une fille, MADELAINE, baptisée le 15 janv. 1675. L'un de ses fils mourut jeune, en 1678. Sa femme se convertit à la révocation et obtint, le 8 janv. 1686, comme nouvelle catholique, une pension de 2,000 livres, à ce qu'on lit dans les Mémoires de Dangeau. Pour lui, rien ne nous apprend s'il suivit son exemple, en sorte que l'on pourrait, sans trop d'invraisemblance, le regarder comme l'auteur des de *Lancey*, qui ont donné un lieutenant gouverneur et un évêque aux États-Unis d'Amérique. Mais nous croyons qu'il est plus sage de s'abstenir d'hypothèses hasardées, et de reconnaître que l'on ne sait rien des dernières années de la vie de Pierre de Rambouillet. Quant à celui de ses fils qui survécut, ne serait-il pas le même que le jeune gentilhomme du nom de *Rambouillet*, qui fut tué au combat d'Aubaïs, le 17 déc. 1703, par un camisard, *Grasset* de Vauvert, malgré ses protestations *qu'il était de la foi?* — 7° LOUIS, né le 20 sept. 1631 et mort en 1653; — 8° CATHERINE, née au mois de fév. 1621, mariée, en 1637, avec *Jacques Monceau*, sieur de L'Estang, et morte en 1664; — 9° ANNE,

(1) En tout cas, M. Peyrat commet une erreur en qualifiant de marquis notre Nicolas de Rambouillet. Les descendants du financier Rambouillet n'avaient rien de commun avec la famille d'Angennes-Rambouillet.

née en 1626; — 10° ANGÉLIQUE, née le 18 mai 1630 et morte jeune; — 11° ELISABETH, née le 6 mai 1633, et femme, en 1646 de *Gedéon Tallemant-des-Réaux*.

Antoine de Rambouillet, sieur de LA SABLIÈRE, naquit à Paris, le 17 juin 1624 (*Reg. de Charenton*). Il reçut une excellente éducation et remplit, comme son père, à qui il succéda peut-être, la charge de conseiller du roi et des finances. « Il sut allier, dit Walckenaër, dans la Biogr. univ., l'aptitude aux affaires et les soins qu'exigeait l'augmentation de sa fortune, avec son goût pour les lettres et son penchant pour le plaisir et surtout pour les femmes. » En 1654, il se maria avec *Marguerite Hessein*, fille de *Gilbert d'Hessein* et de *Marguerite Mérisot*. L'esprit, la beauté, le savoir, les grâces de sa jeune épouse ne purent fixer entièrement son inconstance. Riche, spirituel, aimable et beau, il dut rencontrer peu de cruelles dans le siècle des La Vallière et des Montespan. Si un caprice le conduisait par hasard aux pieds d'une inhumaine, il n'était pas homme à s'y consumer d'amour.

J'aime bien quand je suis aimé,
Mais je ne puis être enflammé
Des belles qui sont inhumaines:
Je ne subis jamais la loi,
Et ne souffre jamais de peines
Qu'autant qu'on en souffre pour moi.

Aussi toute sorte d'objets
Ne peuvent être des sujets
Pour forcer mon cœur à se rendre;
Et, si l'on veut me posséder,
Il faut des charmes pour me prendre,
Et des faveurs pour me garder.

Sur la fin de ses jours pourtant, La Sablière conçut un attachement aussi fort que durable pour une jeune hollandaise, qu'il a célébrée dans ses madrigaux sous le nom d'Iris. Elle mourut à la fleur de l'âge.

La jeune Iris n'est plus, le ciel me l'a ravie;
Ce cher objet de mes amours,
Ce que je voyois tous les jours,
Je ne le verrai de ma vie:
Elle occupoit tous mes désirs;
Je n'avois point d'autres plaisirs;
Tous mes soins se bornoient à servir cette belle;
Que ferai-je, grands Dieux? Que dois-je devenir?
Hélas! n'aurai-je plus de commerce avec elle
Que par un triste souvenir?

Le chagrin que lui causa cette perte le conduisit, quelques mois après, au tombeau. Il mourut à Paris, le 3 mai 1679, et fut enterré le lendemain dans le cimetière protestant des SS. Pères (*Etat civil de Paris*. SS. Pères, N° 92).

Justement blessée de la conduite de son mari, Mme de La Sablière ne se crut pas obligée de lui garder une fidélité inviolable. Cependant les deux époux paraissent avoir vécu en bonne harmonie. Ils se plaisaient à réunir dans leur salon la société la plus brillante et la mieux choisie, et ils aimaient surtout à se montrer les protecteurs éclairés des gens de lettres et des savants. On sait que Mme de La Sablière recueillit chez elle et garda pendant vingt ans le célèbre La Fontaine, après qu'il eut dissipé son patrimoine. Par reconnaissance, le poëte l'a immortalisée dans une de ses fables, la 15e du XIIe livre, où il célèbre

. . . . . son image,
Avec ses traits, son souris, ses appas,
Son art de plaire et de n'y penser pas,
Ses agréments à qui tout rend hommage.
. . . . . .
[Et son] esprit qui né du firmament
A beauté d'homme avec grâce de femme.

Ce dernier trait surtout n'était point une flatterie. Aux qualités aimables et brillantes d'une femme du monde, Mme de La Sablière joignait des connaissances solides et variées. Elle cultivait les mathématiques la physique, l'astronomie; elle avait même fait assez de progrès dans cette dernière science pour remarquer la bévue commise par Boileau dans ces vers de sa cinquième Epître :

Que l'astrolabe en main un autre aille chercher
Si le soleil est fixe ou tourne sur son axe,
Si Saturne à nos yeux peut faire un parallaxe.

Les ennemis de Despréaux ne manquèrent pas de faire valoir cette critique, dont le poëte se vengea dans sa Satire contre les femmes :

Bon, c'est cette savante
Qu'estime Roberval, et que Sauveur fréquente.

D'où vient qu'elle a l'œil trouble, et le teint si terni ?
C'est que sur le calcul, dit-on, de Cassini,
Un astrolabe en main, elle a, dans sa gouttière,
A suivre Jupiter passé la nuit entière.

Mme de La Sablière abjura la religion protestante quelques mois avant la révocation de l'édit de Nantes. On lit dans les Mémoires de Sourches : « Le roi donna une pension de 2,000 livres à Mme de La Sablière, femme qui n'était pas de grande naissance, mais qui était connue par son bel esprit et qui s'était convertie. » Après sa conversion, Madelaine repentante, elle se retira aux Incurables où elle passa les dernières années de sa vie à soigner les malades. Elle mourut le 8 janvier 1693. A l'exception de quelques *Pensées chrétiennes*, imp. plusieurs fois à la suite des Pensées de La Rochefoucauld, Mme de La Sablière n'a rien écrit ; mais on a de son mari un recueil de *Madrigaux*, bien tournés, très-spirituels, dont Voltaire a dit que la finesse n'y exclut pas le naturel, et auxquels on ne peut reprocher qu'une fatigante monotonie. Ce recueil, publié après sa mort par son fils, a eu plusieurs éditions. La 1re parut à Paris, 1680, in-12; elle fut contrefaite la même année en Hollande En 1738, l'abbé Sépher en donna à Paris in-16, une nouvelle édit. avec une notice sur l'auteur, où les fautes de toute espèce abondent. La dernière édit., croyons-nous, est celle de Paris, Didot, 1825, in-12.

Du mariage d'Antoine de La Sablière avec Marguerite Hessein, naquirent trois enfants : 1° NICOLAS, sieur du Plessis et de Lancey, né le 10 fév. 1656, homme très-instruit, qui était en correspondance littéraire avec Bayle. A la révocation, il fut enfermé à la Bastille (*Arch.* E. 3372). Sorti de cette prison d'état, il s'enfuit à Londres avec sa femme *Louise-Madelaine Henri*, qu'il avait épousée en 1679. Il vivait encore en 1718, et était, à cette époque, un des directeurs de l'hôpital français. En 1686, sa terre de La Sablière fut donnée à deux de ses filles qui avaient été retenues en France (*Arch.* E. 3372) (1). L'aînée, RENÉE-MADELAINE, baptisée le 8 déc. 1680, était, en 1687, détenue avec sa sœur dans le couvent des Filles de la Croix (*Supplém. franç.* 791. 4); elle devint plus tard la femme de Trudaine, prévôt des marchands à Paris. La cadette, ANNE-MARGUERITE, avait été baptisée le 23 avril 1683; sa destinée nous est inconnue, ainsi que le sort d'une troisième, nommée HENRIETTE, qui avait été présentée au baptême dans le temple de Charenton, le 8 déc. 1684. — 2° ANNE, baptisée le 14 mars 1655, et mariée, en 1672 à *Jacques Muisson* (Voy. ce nom); — 3° MARGUERITE, née le 19 janv. 1658, et femme, en 1678, de *Guillaume Scot*, sieur de La Mésangère, conseiller au parlement de Rouen ; puis, en 1690, de Charles de Nocey ou Nocé, un des roués du Régent. Non moins aimable et non moins instruite que sa mère, bien que moins célèbre, c'est elle que Fontenelle a fait figurer comme interlocutrice dans ses Entretiens sur la pluralité des mondes, sous le nom de la marquise de G**, et c'est à elle que La Fontaine avait dédié une imitation de Théocrite, imprimée avec ses Fables sous le titre de Daphnis et Alcimadure, et débutant ainsi :

Aimable fille d'une mère
A qui seule aujourd'hui mille cœurs font la cour,
. . . . . .
Je louerai seulement un cœur plein de tendresse,
Ces nobles sentiments, ces grâces, cet esprit :
Vous n'auriez en cela ni maître, ni maîtresse,
Sans celle dont sur vous l'éloge rejaillit.

RAMBOUR (ABRAHAM), ou *Rambours*, né à Sedan, vers 1590, fit avec succès ses études à l'académie de sa ville natale, et les couronna par une thèse sur la puissance de l'Eglise, qu'il soutint sous la présidence de *Tilénus*. Placé, en 1610, comme pasteur à Francheval, il y remplissait encore ses fonctions, avec *Erondelle*, en 1615, mais peu de temps après, il reçut vocation de l'église de Sedan. « Une é-

(1) Il paraît que, malgré leur jeune âge, on avait essayé de les faire sortir de France (*Suppl. franç.* 791. 3).

loquence vive et animée, étincelante de beautés neuves, à laquelle son action extérieure prêtait de nouveaux charmes, fit présager, dit l'abbé Bouillot, qu'il aurait les succès les plus brillants dans la carrière de la prédication; il les obtint en effet.» Nommé, en 1620, professeur de théologie et d'hébreu, il prit possession de sa chaire le 2 mai. Sa réputation comme professeur égala bientôt, si elle ne surpassa celle qu'il s'était acquise comme prédicateur. Au jugement du même abbé Bouilliot, ses thèses sont un monument de sa vaste et solide érudition, en même temps que de l'habileté de sa critique et de la justesse de son esprit. Elles ont été insérées dans les Theses Sedanenses avec celles de ses collègues *Jacq. Cappel*, *Du Moulin*, *Le Blanc*, *Des Marets*, *Le Vasseur* (1).

Propre aux affaires aussi bien qu'aux lettres, Rambour fut, à plusieurs reprises, chargé par les princes de Sedan de négociations dans lesquelles il réussit. En 1628, il accompagna Elisabeth de Nassau aux eaux de Spa, où il se lia avec *André Rivet*. Il mourut en 1651, après avoir rempli quatre fois les fonctions de recteur de l'académie. Outre les thèses, assez nombreuses, qui furent soutenues sous sa présidence et qu'on lui attribue selon l'usage, on a de lui :

(1) Les Thèses de Sedan n'étant guère moins rares que celles de Saumur, nous jugeons utile, quoique nous ayons déjà publié les noms des répondants d'origine française (*Voy.* IV, p. 278), de donner ici les titres de celles de ces thèses dont nous n'aurons pas l'occasion de faire mention ailleurs : *Michel Carue*, de Caën, et *Henri Sanegonius*, de Sées : *De summo controversiarum judice*; — *Nicolas Vaumesl*, d'Argentan : *De perfectione Scripturæ adv. traditiones Ecclesiæ romanæ*, et *De sanctorum intercessione, Pars I*; — *Arnaud Casamajor*, du Bearn : *De omniscientiâ Dei*; — *Duprat*, du Bearn : *De imagine Dei in homine* et *De discussione ecclesiarum reformatarum ab ecclesiâ romanâ*; — *Philippe Scalberge* : *De peccato originali*; *Jean Chanet*, d'Aunay, et *Jean Bonnel*, de Meun : *De imaginibus et idolis eorumque cultu*; — *Paul Le Nepveu*, de Trevières : *De limbo patrum seu de statu sanctarum animarum sub veteri Testamento* et *De imaginibus et idolis, Pars III*, — *Pierre Bilot* et *Jean Bilot*, de Champagne : *De sanctis et eorum cultu, Part. III et IV*; — *David Bilot*, de Champagne : *De mendacio*; *Philippe Cattier*, de Paris : *De reliquiis sanctorum*; *De prædestinatione*, et *De bonis operibus*; — *Etienne Vacher*, de La Rochelle : *De cælibatu et matrimonio*; — *Pierre Coignard*, de Saumur : *De prædestinatione*; — *Jean Bovier*, de Caën : *De duplici testamento seu de fœdere legali et evangelico*; *De missâ et transsubstantiatione* et *Disp. theol. g. fœdissimam luens calumniam quâ novæ et inauditæ impietatis arcessitur Calvinus, ejusdemque postulatur nostri, ubi agunt de maximis, quibus Christus cruciatus est, doloribus*; — *David Blanchard-Servanière*, de Conde : *De duplici testamento Pars II*; — *Laurent de Bures*, de Dieppe : *De duplici testamento, Pars III*, et *De descensu Christi ad inferos*; — *Abraham Warland*, de Vitry : *De satisfactionibus*; — *David Hébert*, de Dieppe : *De meritis operum*; — *Jacques Rouveau*, de Paris : *De perfectione Scripturæ*; *De meritis operum, Pars II*, et *De renovatâ antiquorum hæreticorum arte, quâ sese venditant hodierni agyrtæ et circulatores provocantes ad certamen orthodoxarum ecclesiarum pastores*; — *A. Bontat-d.-La Tour*, de Marseille : *De certitudine perseverantiæ*, et *De auctoritate Vulgatæ*; *Pierre Pinet*, d'Orleans : *De summo bono et beatitudine*; — *Henri Clignet* : *De baptismo*; — *Jean Baudoin*, de Normandie : *De ecclesiæ visibilis dignitate*; *De sanctificationis constantiâ sive de sanctorum perseverantiâ*, et *De Scripturæ fine et usu*; — *Jean Ramet*, de Sedan : *De notis veræ Ecclesiæ*; *De naturâ Dei sive de divinis nominibus et attributis in genere*, et *De fœdere Dei cum homine inito*; — *Gédeon Chéron*, de Houdan : *De notis veræ Ecclesiæ*, et *De attributis Dei incommunicabilibus*; — *François Botet*, de Casteljaloux : *De capite visibili universalis Ecclesiæ et successione in hoc munus*, et *Defensio disciplinæ ecclesiarum reformatarum*. — Presque toutes ces thèses ont été soutenues sous la présidence de *Du Moulin*. Les suivantes le furent, pour la plupart, sous celle de *Cappel* : *Robert Cottin*, de Picardie : *De prædestinatione* et *De judice controversiarum et auctoritate interpretandi sanctam Scripturam*; — *Claude Sonnet*, de Sedan : *De prædestinatione* et *De Conciliis*; — *Samuel Duvicquet*, de Sedan : *De Conciliis*; — *Cyprien Henriquel*, de Sedan : *De Conciliis, Pars II*. A Rambour appartiennent, outre cinq thèses anonymes : *De perfectione S. Scripturæ*, *De peccato dæmonis et hominis*, *De officio Christi mediatore*, *De officio Christi regio* et *De superstitioso sanctorum cultu*, qui sont sans doute sorties de sa plume, les suivantes, dont les répondants sont connus : *Paul Madrat*, de Sedan : *De sanctâ theologiâ*; — *Siméon Gascher*, d'Auvergne : *Disp. theologica miscellanea*; — *Jacques Girom*, de Paris, et *Etienne Chamaillart*, de Châtillon : *De attributis Dei communicabilibus*; — *Luc Pouquet* de Caën : *De commentitiis peccati pœnis, Pars III*, et *De viribus in homine post lapsum residuis*. Citons encore la thèse de *Pierre Tetel*, de Troyes : *De sabbatho et die dominicâ* soutenue en 1660, sous la présidence de *Josué Le Vasseur*, et la thèse inaugurale (26 janv. 1660) de *Jacques Alnerde-Saint-Maurice*, professeur de théologie : *De missæ sacrificio*, qui termine le recueil.

I. *De potestate Ecclesiæ in constituendâ politiâ externâ*, Sedan., 1608, in-8°.

II. *Theses theologicæ de Christo redemptore*, Sedan., J. Jannon, 1620, in-4°; réimp. dans les Thèses de Sedan.

III. *Traité de l'adoration des images, avec quelques observations sur l'écrit du sieur Jean Roberti, jésuite*, Sedan, 1635, in-8°.

IV. *Récit véritable de ce qui s'est passé dans la conférence entre le sieur Yves, capucin, et A. Rambour, ministre du Saint Evangile*, Sedan, 1640, in-8°. — Cette conférence roula sur le sacrifice de la messe.

On trouve de notre pasteur, dans la Collect. Conrart (T. V.), une *Lettre à la duchesse de La Trémoille*, en date du 15 août 1628, au sujet du changement de religion de son fils, et (T. VII), une *Harangue adressée à l'archevêque de Rheims à son entrée à Sedan en 1644*.

Les Registres de Charenton nous ont fait connaître plusieurs autres membres de la même famille, qui a aussi fourni son contingent au Refuge (*Arch. gén.* E. 3375); nous citerons seulement *Jacob Rambour*, praticien, qui mourut en 1661, ayant eu de sa femme *Isabeau Philippe* : 1° JACQUES, baptisé le 2 juill. 1632; — 2° PIERRE, peintre, enterré le 19 mars 1633, à l'âge de 26 ans; — 3° JACOB peintre, qui fut présenté au baptême dans la Chapelle de l'ambassade hollandaise, le 14 déc. 1633, par *Moïse Carré*, médecin du roi. Il épousa, en mai 1660, *Marguerite Phelippeaux*, fille de *Joachim*, menuisier, et de *Judith Cugnet*, et en eut MATTHIEU, mort jeune et ISAAC, bapt. le 13 avril 1664. — Un autre *Jacob Rambour*, qualifié de peintre du roi, est encore désigné dans les registres de l'état civil de Paris; il est dit fils de *Jacob Rambour*, marchand. Le 27 janv. 1681, il assista, avec *Jacob Rambour*, peintre (*sic*), à l'enterrement de sa mère *Marie Grognet*. — Vers cette même époque de 1681, d'après M. Dussieux, un peintre d'architecture du nom de *Rambour*, s'était réfugié en Angleterre, où il vivait encore en 1721.

Dans une liste des lieux de la généralité de Soissons, où l'exercice du culte protestant se faisait en 1681 (*Arch.* TT. 284), nous voyons mentionné Gercy, dont le seigneur, bien qu'il n'eût pas la haute justice, avait, en effet, obtenu par brevet du 28 avril 1612, accordé par grâce spéciale et sans tirer à conséquence, la permission d'y recevoir les Réformés du voisinage qui, obligés de se rendre fort loin pour assister au service divin craignaient de tomber entre les mains des garnisons espagnoles. En 1681, cette terre appartenait, en partie, à un gentilhomme qui est appelé, dans la liste en question, *Abraham de Rambours*. Nous croirions volontiers qu'il faut lire *Rambures*. Quoi qu'il en soit, le fils de ce gentilhomme, nommé de *La Chapelle*, qui était capitaine du château et qui venait d'abjurer, y avait défendu l'exercice, sans tenir compte de la volonté de son père, qui vivait encore, mais qui était incapable d'agir, ni des droits des coseigneurs, le sieur de *Brosy*, lieutenant de cavalerie, et *Chrétienne de Bernols*, qui possédaient les quatre cinquièmes de la seigneurie, le premier du chef de sa femme *Esther de Genart*.

RAMBURES, famille noble de la Picardie, divisée en plusieurs branches dont deux, pour le moins, professèrent la religion réformée.

I. BRANCHE DE POIREAUVILLE. *Jean* de Rambures, fils de Simon de Rambures et de Jacqueline Roussel, testa en 1585 et eut de son mariage avec *Michelle Carpentin*, trois fils : FRANÇOIS, qui continua la branche de Poireauville, GÉDÉON, dont la destinée est inconnue, et PHILIPPE, auteur de la branche de Huleux.

François de Rambures, mort en 1627, laissa de son mariage, célébré en 1605, avec *Elisabeth Le Comte-de-Nonant*, fille de *Charles*, sieur de Saucourt, et de *Marie de Saint-Delys*, trois fils, JEPHTÉ, BENJAMIN, JOEL, et trois filles,

MARIE, MADELAINE, ELISABETH. En 1643, Jephté de Rambures épousa *Madelaine Hallard*, fille de *Maurice Hallard*, lieutenant-colonel au service des États-Généraux, et d'*Antoinette Fournier* ou *Le Fournier*. On ne connaît pas la date précise de sa mort, mais nous savons qu'il vivait encore en 1665, année où il fut chicané sur le droit d'exercice par l'évêque d'Amiens (*Arch. gén.* TT. 256), et qu'il était mort en 1672, c'est-à-dire à l'époque du mariage de son fils DANIEL avec *Anne de Dure*, mariage dont naquirent six enfants, savoir : CLAUDE, en 1675; CHARLES-ANDRÉ, en 1676; MARIE SUSANNE, en 1678; CATHERINE, en 1679; FRANÇOIS, en 1680, et ANNE FRANÇOISE, en 1681. Cette branche se convertit à la révocation.

II. BRANCHE DE HULEUX. Philippe de Rambures prit pour femme, en 1611, *Madelaine Lallemant*, fille de *Philbert Lallemant* marchand à Saint-Valéry, et de *Madelaine de Montpellé*. Il en eut DAVID, mort en 1655, qui épousa, en 1636, *Sara Bugnet*, fille de *Jean-Baptiste Bugnet*, ministre de Calais. De ce mariage naquirent trois fils, nommés PHILIPPE, JEAN et CHARLES. Ce dernier mourut sans postérité. Le second vivait encore en 1699 et était père de quatre enfants, DANIEL, MARTHE, JUDITH et MARIE, nés de son union (1665) avec *Bianche de Rambures*, fille de *François de Rambures*, et de *Blanche Routier*. L'aîné, né en 1641, épousa, en 1663, *Zachelle Le Sueur*, fille de *Daniel Le Sueur* et de *Marie de Rambures*, dont il eut DANIEL-ALEXANDRE, lieutenant de vaisseau, en 1699; CÉSAR, garde du roi; FRANÇOIS, LOUIS, BLANCHE, MADELAINE, ZACHELLE et MARIE. Il se convertit à la révocation et fut gratifié, en 1687, d'une pension de 00 livres (*Arch.* TT. 252).

RAMEZAY ou *Ramesay*, famille noble, vraisemblablement d'origine écossaise, établie dans l'Orléanais et le Poitou. La branche poitevine ne nous est connue que par l'attachement que plusieurs de ses membres manifestèrent pour la religion réformée après la révocation de l'édit de Nantes. En 1699, le sieur de *Ramesay* fut enfermé au château d'Angers, d'où on le transféra bientôt dans celui de Nantes. Menacé de la Bastille, il promit de se convertir et fut envoyé au séminaire de La Rochelle, pour y être instruit. Il en sortit « bien converti » en 1701 (*Arch. gén.* E. 3552). Ce fut sans doute pour empêcher sa femme de le pervertir, qu'on l'arrêta la même année et qu'on l'enferma à l'Union chrétienne de Luçon (*Ibid.* E. 3387). Il paraît pourtant que de si sages précautions échouèrent contre l'opiniâtreté huguenotte. En 1745 encore, on enleva Mlle de Ramesay, petite fille de 7 ans, que ses parents élevaient dans la religion protestante, et on confia aux Ursulines de Thouars le soin de lui inculquer les bons principes (*Ibid.* E. 3431).

Les Ramezay de l'Orléanais montrèrent d'abord du zèle pour la religion réformée. En 1599, *Lazare* de Ramezay, sieur de Lumeau, fut député par sa province à l'Assemblée politique de Saumur, et en 1608, à celle de Gergeau. Nous le voyons assister aussi à plusieurs synodes. Avec le temps, ce zèle se refroidit. En 1682, *François* de Ramezay, sieur de Villeprovost, fils de *Joseph* de Ramezay, et de *Judith Bernon*, et capitaine au régiment de La Fère, abjura à Paris, le 24 mai. En 1677 déjà, *Anne* de Ramezay, de Lumeau, âgée de 31 ans, avait renié la religion dans laquelle elle était née, entre les mains du F. Athanase de Saint-Charles. Ce respectable Frère, qui était si fier de ses conquêtes sur l'hérésie, qu'il en enflait le chiffre tant qu'il pouvait, présenta à Louis XIV un Registre de 313 hérétiques convertis à Paris l'année 1677 présenté (*sic*) à S. M. par le P. Athanase de Saint-Charles, religieux carme reformé de la province de Tourainne et du couvent des Billettes. Ce volume, parfaitement relié et doré sur tranches, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, sous le N° 6995. 4. Il s'ouvre par une épître où le

digne moine du couvent des Billettes dit à S. M. : « Je ne doute pas que vous ne soyez le héros destiné du ciel pour achever la deffaite de ce monstre nourry et affamé de sang de ceste peste de l'estat et de la religion, de ceste hérésie universelle composée des débris de toutes les autres, qui a ravagé la plus grande partie de l'Europe et dont la fureur obstinée a exercé la valeur de nos princes depuis un siècle. » Le registre se compose de certificats imprimés, portant le nom, l'âge, la naissance, la condition et la province natale de l'apostat, avec les signatures du converti, du convertisseur et des témoins Si S. M. Louis XIV avait pris la peine de parcourir ce recueil, tâche, il est vrai, fort ennuyeuse, nous en parlons par expérience, il se serait aperçu sans beaucoup de peine que, quoique le P. Athanase de Saint-Charles eût grossi son volume des noms de cinq Anglais, huit Belges, treize Suisses et treize Hollandais, il n'était arrivé qu'à 214 abjurations au lieu de 313, et qu'il commettait ainsi un impudent mensonge. Dans son ouvrage sur les manuscrits français de la Bibliothèque du roi, M Paulin Paris a déjà fait observer cette erreur de numération, en ajoutant « qu'on se voit obligé d'y soupçonner une fraude pieuse. » La fraude ne fut pas découverte et l'accueil que reçut son hommage fut assez gracieux pour décider le Père Athanase à le renouveler. En 1679, il offrit donc à S. M. un Registre de plus de 1200 hérétiques convertis à Paris, présenté à S. M. au commencement de l'année 1679 par son très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur et subjet, etc. Au sujet de ce volume, qui se conserve aussi à la Biblioth. nationale sous le N° 6995. 5, M. Paulin Paris remarque : 1° que la plupart des noms des convertis en 1679 sont les mêmes que ceux de l'année 1677; 2° qu'au lieu de plus de 1200 indiqués dans le titre, il n'y en a que 326 de comptés; 3 que réellement il n'y en a que 213 comme dans le volume précédent; 4° que la signature des témoins est très-rarement autographe dans l'un et dans l'autre volume. Ajoutons que le révérend Père, outre les Anglais, les Belges, les Suisses et les Hollandais, mentionnés dans le premier registre, cite dans celui-ci des Allemands, des Danois, des Piémontais et même des Russes. Quant aux Français, la grande majorité sont des gens de métier. Anne de Ramezay figure en tête de la liste. Parmi les autres, nous citerons *Marguerite de Coussy*, 63 ans, femme du major de Sedan, *Isaac Le Sage*, 24 ans, chirurgien de Rochefort en Anjou *Isaac de La Noue*, 19 ans, fils d'*Abraham de La Noue*, chirurgien à Amboise, *Marguerite Perrin*, 23 ans, de Lenoncourt, *Abraham Musifay*, 30 ans, officier de Sedan, avec sa femme *Judith Germain*, *Jean-Baptiste Foureau*, 25 ans, proposant, *Claude Gentilhomme*, 48 ans, chirurgien de Langres, *Marie-Angélique-Louise Maréchal*, 17 ans, fille de *Simon Maréchal*, médecin à Châtellerault, *Perrine Du Garnier*, 23 ans, fille du peintre *Pierre Du Garnier* (1), *Pierre Godefroy*, 19 ans, chirurgien de Lintot, *Nicolas Oudier*, apothicaire.

RAMONDON (ABRAHAM), peintre, de la colonie française de Berlin. Il excellait, dit-on, dans le dessin. Son fils, qui mourut à Berlin en 1697, à l'âge de 30 ans, s'était également voué à l'art de la peinture. Le biographe allemand Nagler ne mentionne ni l'un ni l'autre. Une fille d'Abraham Ramondon, nommée *Marie*, épousa *Jean d'Azemar-de-Rège*, major au régiment de Varennes. Ces deux enfants étaient nés à Venise.

RAMPERG, auteur d'une *Explication de Gen. I d'après les principes de Descartes*, Utrecht, 1713, in-12, est qualifié par Lelong, dans sa Biblioth. sacra, de gallus calvinista. Nous n'avons jamais rencontré ce nom; mais bien celui d'une *Marie de Remberge*, veuve de *David de La Trevinière*, qui est mentionnée dans les notes de l'hist. ecclésiastique de Bretagne, par Crevain, comme ayant abjuré le protes-

(1) Nous donnerons quelques détails sur la famille de cet artiste dans notre Supplément.

tantisme au mois de décembre 1685.

RAMUS. *Voy.* LA RAMÉE.

RANC (Louis), pasteur du désert, martyr à l'âge de 26 ans. Arrêté, le 16 février 1745, à Livron, il fut conduit immédiatement dans les prisons de Valence. Interrogé par le subdélégué de l'intendant, il n'hésita pas à avouer qu'il était ministre ; c'était signer son arrêt de mort. On le fit partir pour Grenoble, où la vie lui fut promise par le premier président du parlement, s'il voulait changer de religion ; mais il ne daigna pas même répondre à une semblable proposition. La sentence fut donc prononcée : elle portait qu'il serait pendu dans la ville de Die et que sa tête serait exposée sur un poteau devant la porte du cabaret où il avait été arrêté. Il repartit de Grenoble, accompagné de deux autres protestants condamnés comme lui, sous une escorte formidable. En allant au supplice, il entonna le 118e psaume : *La voici l'heureuse journée*, ne s'interrompant que pour essayer de parler au peuple ; mais aussitôt dix tambours placés à ses côtés étouffaient sa voix sous un roulement. Au pied du gibet, il se mit à genoux, fit sa prière, sans vouloir écouter les hypocrites consolations de deux jésuites qui l'accompagnaient, et monta courageusement l'échelle. L'exécution faite, le bourreau sépara la tête du tronc ; puis, comme si les juges se fussent montrés trop indulgents envers un hérétique, le commandant du Diois et le grand-vicaire de l'évêque ordonnèrent de traîner ce cadavre mutilé par les rues et le firent jeter dans un égout. Ils eurent même, affirme-t-on, l'infamie de forcer un jeune protestant qui témoignait trop hautement sa douleur, à prêter son assistance au bourreau. Hâtons-nous d'ajouter, à l'honneur de l'humanité, qu'une dame catholique, dont nous regrettons de ne pouvoir signaler le nom, ayant fait retirer le corps du cloaque, le fit enterrer à ses frais.

Le frère de Louis Ranc, nommé *Alexandre*, fut, l'année suivante, exécuté en effigie à Grenoble. Il n'en continua pas moins à desservir les églises sous la croix dans le Dauphiné, avec ses collègues *Rozan*, dit *Dunoyer*, *Desvours*, dit *Lacour*, *Bérenger*, dit *Colombe*. Il laissa un fils qui fut appelé comme pasteur à Sedan en 1780, et qui, au commencement de ce siècle, remplissait les fonctions de son ministère à La Rochelle.

RANCHIN (Etienne), professeur de droit à l'université de Montpellier, était originaire d'Uzès, où il naquit vers 1510. On ne connaît aucune particularité de sa vie, si ce n'est qu'il succéda à son frère Jean dans la charge de conseiller à la cour des aides, en 1561, au rapport d'Aigrefeuille, qui fait l'éloge de son savoir et lui attribue les trois ouvrages suivants :

I. *Continuatio repetitionis Benedicti in caput Raynutius*, Lugd., 1582, in-fol.

II. *Additiones ad decisiones Gratianopolitanas Guid. Papæ*, publiées dans l'édit. des Décisions de Guy Pape, imp. à Lyon en 1577.

III. *Miscellanea decisionum juris tam civilis quàm canonici*, Lugd., 1580, in-fol. ; *Eadem, cum notis Bornerii*, Gen., 1711, in-fol. ; trad. en franç. et commentés par *Philippe Bornier* (Voy. ce nom). D'Aigrefeuille prétend que le traducteur a supprimé, dans la Préface, les passages où Ranchin blâmait les désordres commis, en 1562, par les Huguenots à Montpellier.

D'après les Jugemens de la Noblesse, Etienne Ranchin, mort en 1583, ne laissa qu'un fils nommé Guillaume (1),

(1) Moréri en mentionne un second, François, chancelier en médecine, qui fit graver, dit-il, l'inscription suivante sur la façade du collège de Ste-Anne, à la fondation duquel son père avait beaucoup contribué : D. M. Stephani Ranchini Uceticensis in Supremâ Subsidiorum Curiâ senatoris et in Placentineâ academiâ professoris primarii ; florentissimæ familiæ parentis ; qui anno Domini MDLXXXLI, ætatis LXXIII, professionis XL, in hoc Montepelio diem obiens novissimam, ut posteris suum erga hanc scholam testaretur amorem, in proximâ D. Annæ æde corpus condiri testamento jussit. Nous croyons que Moréri se trompe ; en tout cas, ce médecin, étant catholique, ne pourrait trouver place dans notre ouvrage.

qui lui succéda dans la chaire de droit, et qui fut aussi conseiller en la Chambre de l'édit de Castres, après avoir exercé longtemps les fonctions de conseiller et d'avocat-général en la cour des aides. En 1595, il fut élevé à la dignité de premier consul. En 1598, il était recteur de l'université. En 1600, il fut député en Cour par les églises du Languedoc, avec de *La Garde*, gentilhomme du Lauragais, et *Béraud*, ministre de Montauban, pour se plaindre au roi de la conduite du parlement de Toulouse, relativement à l'enregistrement de l'édit de Nantes (*Fonds de Brienne*, N° 209). Il mourut en 1605, à l'âge de 45 ans. Les seuls ouvrages que nous connaissions de lui sont un traité *De successionibus ab intestato*, Lugd., 1594, in-12; réimp. plusieurs fois, surtout en Allemagne, et *Lib. III variarum lectionum*, Paris., 1597; Marburg., 1717, in-4°; Utrecht, 1735, in-fol., où l'on trouve *Edictum perpetuum Salvii Juliani restitutum*. Le Recueil des publiques actions de l'éloquence françoise (1604) contient aussi quelques-uns des discours qu'il eut l'occasion de prononcer dans l'exercice de sa charge d'avocat-général; mais c'est sans aucun fondement que plusieurs bibliographes ajoutent à ses ouvrages La révision du concile de Trente, contenant les nullitez d'iceluy, en VII livres, Gen., 1600, in-8°. Ce qui les a induits en erreur, c'est que l'auteur s'appelait aussi Guillaume Ranchin et que son livre est écrit dans un esprit très-libéral, tellement que le Catal. de la Biblioth. royale le classe parmi les livres hétérodoxes; mais le témoignage du savant Prosper Marchand est formel. « La révision du concile de Trente, dit-il, est un des meilleurs ouvrages faits contre Rome, quoique par un bon catholique » (1).

Les Jugemens de la Noblesse ne donnent à Guillaume Ranchin qu'un fils, nommé JACQUES, qui lui succéda dans l'office de conseiller à la Chambre de l'édit. Il en remplit les fonctions jusqu'à sa mort, arrivée à Castres le 6 juin 1656. De son mariage avec *Susanne Grefeuille* naquirent JACQUES, dont nous allons parler (1); ETIENNE, capitaine de chevau-légers; DANIEL, sieur d'Amalric, qui épousa *Anne Ranchin*, et CHARLES. Ils furent maintenus dans leur noblesse en 1669.

Jacques Ranchin naquit à Castres, en 1620. Il succéda à son père comme conseiller à la Chambre de l'édit; mais il ne se laissa pas détourner de son amour des lettres par les obligations de cette charge. Il fut un des fondateurs de l'Académie de Castres, qu'il installa dans son propre hôtel; elle y tint ses séances jusqu'en 1669, époque où un incendie la força de se transporter ailleurs. Entre autres ouvrages que Ranchin y fut, M. Nayral (Biogr. Castraise) cite: 1° une *trad. du Caton généreux de Manzini*, 13 avril 1649; — 2° une *trad. en vers français d'une scène du Pastor fido*, 6 mai 1649; — 3° une *Oraison funèbre de M. de Spérandieu-Saint-Alby*, 30 juill. 1652; — 4° *le Pré de l'amour*, poëme, 10 août 1652. « Sa réputation comme écrivain, au témoignage de M. Nayral, devint si grande qu'un poëte, nommé Villar, le prit pour sujet de ses chants, et composa un poëme latin à sa louange qu'il offrit à l'Académie Castraise. » Mais hélas! cette grande renommée a passé vite, et aujourd'hui le chantre et le héros sont confondus dans un même oubli. Quelques petites poésies, d'un tour gracieux, ont seules survécu. Tout le monde connaît ce roi des triolets, comme l'appelle Ménage :

> Le premier jour du mois de mai
> Fut le plus heureux de ma vie, etc.

Il est de notre Ranchin, et c'est bien à tort que certains biographes en ont voulu

(1) Nous devons ajouter cependant qu'en 1602, l'Assemblée de Saumur apprenant qu'il était *molesté* à cause de son livre, fit offrir à Ranchin « son assistance pour le soutien d'une si bonne cause » (*Fonds de Brienne*, N° 221).

(1) Les Jugemens de la Noblesse ne mentionnent pas ce fils, à moins que ce ne soit lui qu'ils appellent Charles. Nous nous en rapportons à l'auteur de la Biogr. Castraise qui nous semble mieux informé.

faire honneur à son arrière-grand-père, Etienne Ranchin. On connaît, en outre, de notre poëte un charmant petit badinage, *le Père rival de son fils*. Cette pièce a aussi excité la convoitise; mais M. Wackenaër et M. Nayral, qui reproduit sa dissertation, nous semblent avoir établi la paternité de Ranchin par les meilleures raisons. Comme cette petite bluette constitue aujourd'hui tout le bagage littéraire de notre poëte, il serait peu généreux de l'en dépouiller; c'est pour lui une question de vie ou de mort. Nous la rapporterons pour que le lecteur en juge; elle vaut bien qu'on se la dispute :

Phillis, mes beaux jours sont passés,
Et mon fils n'est qu'à son aurore :
Pour vous, il est trop jeune encore,
Et je ne le suis plus assez.

Si de mon âge joint au sien
On faisoit un egal partage,
Et qu'on ajoutât à son âge
Ce que l'on ôterait du mien !

Mais pourquoi former ce désir?
Si notre âge approchait du vôtre,
Nous serions rivaux l'un de l'autre,
Et vous auriez peine à choisir.

Que mon fils donc seul y prétende;
Que pour posseder vos appas
L'amour en lui double le pas,
Et que votre beauté l'attende.

Que fera-t-elle en l'attendant?
Votre cœur, avant qu'il s'engage,
Voudra-t-il se mettre en otage
Entre les mains d'un confident?

Mais dieu! quelle assurance prendre
Sur un jeune cœur en dépôt?
Tel qui l'aurait mourrait plutôt
Que de se résoudre à le rendre.

Votre cœur, s'il veut prendre avis
Sur un si delicat mystère,
Pourrait essayer sur le père
Comment il aimera le fils.

Ranchin poursuivit ce badinage, mais il fût moins bien inspiré dans sa Réponse aux stances précédentes. Quant au volume de Poésies chrétiennes (Paris, 1697) que lui attribue M. Nayral, ouvrage qu'il ne connaissait que par son titre, il n'appartient pas à notre poëte; c'est l'œuvre d'un Henri Ranchin, conseiller en la cour des comptes de Montpellier, qui le dédia à Louis XIV.

Ranchin ne resta pas fidèle à sa religion. C'est probablement de lui que parle le Mercure galant du mois de mai 1680, lorsqu'il annonce l'abjuration de [Jacques] Ranchin, conseiller au parlement de Toulouse Nous connaissons le nom d'un de ses enfants, JACQUES, présenté au baptême, en 1649, par son grand'père et par *Elisabeth d'Audifret* (Reg. de Charenton).

Il est question dans les Jugemens de la Noblesse d'une autre branche de la même famille, qui semble avoir professé aussi la religion protestante. C'est peut-être de cette branche que descendait *François Ranchin*, docteur en droit et avocat à Montpellier, qui a donné une édit. revue et augm. de la Description du royaume de France par P. Davity (Paris, 1645, in-fol.), et qui mourut à Paris, à l'âge de 50 ans, au mois d'oct. 1645 (*Reg. de Charenton*).

De longues et fastidieuses recherches ne nous ont rien appris de plus sur la généalogie de cette famille, qui était nombreuse, comme l'atteste d'Aigrefeuille. Nous ne savons comment y rattacher *Pierre de Ranchin*, sieur de Saint-Quintin, qui assista à l'assemblée de Lunel en 1615, *Théophile Ranchin*, député par le Bas-Languedoc au XXVe Synode national, *Etienne Ranchin*, conseiller en la cour des aides, en 1655, etc.

RANCONNET (AIMAR DE), un des plus grands jurisconsultes du XVIe siècle, et en même temps un des savants dont la vie a laissé le moins de traces dans l'histoire, naquit à Périgueux ou dans les environs vers l'année 1498; les preuves apportées par notre ami M. Dessalles à l'appui de cette opinion (Calendrier de la Dordogne, an. 1845) ne peuvent guère laisser subsister de doutes à ce sujet. Selon les Mémoires de Condé, il était fils de François de Ranconnet, sieur d'Escoire, et de Jeanne de Tustal. On ne connaît aucune particularité de sa vie jusqu'à l'année 1526. Il étudiait alors au collége de Périgord à Toulouse. Ayant blessé à mort un de ses condisciples dans une querelle, il

dut s'enfuir et vint à Paris, où il entra comme correcteur dans l'imprimerie des Estienne. Ce fut sans doute pendant qu'il remplissait ce modeste emploi, qu'il contracta l'habitude de se lever la nuit, après qu'un premier sommeil avait reposé et rafraîchi son esprit, pour se livrer, pendant trois ou quatre heures, à l'étude. Par cette méthode, il acquit des connaissances très-étendues et très-profondes, non-seulement dans la science du droit romain et dans les littératures anciennes, mais dans la philosophie et les mathématiques. A cette habitude il en joignait une autre, celle d'annoter les ouvrages qu'il lisait. De Thou affirme que plus d'un érudit de son temps s'est fait honneur des remarques de Ranconnet, en se les approprianl sans scrupule.

Depuis son arrivée à Paris, un voile épais continue à couvrir la vie de Ranconnet jusqu'en 1539, qu'il fut nommé conseiller au Grand-Conseil par lettres patentes, où il est qualifié de licencié ès loix. Il prêta serment le 18 septembre, et pendant dix ans, il remplit ses fonctions avec autant de talent que d'intégrité. A la fin de 1549, le roi le fit président de la deuxième chambre des enquêtes. Cette nomination souleva une vive opposition dans le parlement, dont les itératives remontrances n'eurent d'autre effet que de provoquer sur la vie de Ranconnet une enquête, à la suite de laquelle Henri II ordonna de procéder à la réception, « déclarant ledit Ranconnet suffisamment justifié des cas dont mention etoit faicte dans lesdictes remonstrances. » Elle eut lieu le 15 avril 1550. Cinq ans plus tard, Ranconnet, qui s'était acquis une haute réputation par sa science et sa capacité, passa à la première chambre.

Aimé et admiré des premiers savants de son temps, des *Cujas*, des *Turnebe*, des *Duaren*, des *Hotman*, et de beaucoup d'autres, qui tous proclament la rare obligeance avec laquelle il leur prêtait les livres imprimés et les manuscrits de sa précieuse bibliotheque, Ranconnet mena, pendant quelques années, une vie paisible et laborieuse dont le calme, un instant troublé par la conduite déréglée de sa fille unique, fut détruit sans retour par une timide protestation qu'il hasarda en faveur de la liberté de conscience, lors de la fameuse Mercuriale de 1559. Il osa, en pleine séance et en présence du roi, lire dans les œuvres de Sulpice Sévère le passage où l'historien rapporte la belle conduite de saint Martin de Tours dans le procès du gnostique Priscillien. Le cardinal de Lorraine vit dans cet acte d'un bon chrétien et d'un bon citoyen un crime énorme. Dès le 21 juin, Ranconnet fut arrêté et jeté à la Bastille. Il est probable qu'il se serait tiré de ce mauvais pas comme s'en tirèrent les autres collègues d'*Anne Du Bourg* (Voy. ce nom), si à l'accusation d'hérésie n'était venue s'en joindre une autre d'une nature bien différente. Son neveu, nommé Sarrot, à qui il avait refusé la main de sa fille, profita de l'occasion pour se venger lâchement. Il eut l'infamie d'accuser son oncle d'inceste. Personne ne crut à cette calomnie odieuse, que Ranconnet a d'ailleurs victorieusement repoussée dans un Mémoire qui est arrivé jusqu'à nous (*Collect. Dupuy*, N° 488); cependant on le retint dans les prisons de la Bastille, où il finit, au bout de quelques mois, par se donner la mort. Toute sa famille périt misérablement. Sa femme, *Madelaine Hinselin*, fut tuée par la foudre. Sa fille mourut sur un fumier, et son fils périt sur l'échafaud.

Cujas disait qu'un trait de plume de Ranconnet lui était plus précieux que de longs commentaires d'autres savants. Ce mot seul suffit pour son éloge. Malgré son profond savoir, il n'a presque rien écrit. Pithou lui attribue le Lexicon historicum, geographicum et poeticum, imp. sous le nom de Charles Estienne, ainsi que le traité De formulis, dont on fait généralement honneur à Brisson. On sait aussi que le Dictionnaire de Nicot fut publié d'abord sous le titre de *Trésor de la langue françoise, tant ancienne que mo-*

derne, par Aimar de Ranconnet. S'il composa d'autres ouvrages, ils ne sont pas connus comme lui appartenant. Une partie de sa belle bibliothèque fut acquise par l'Etat et déposée à la Bibliothèque du roi.

RANGE (PHILIPPE CHRISTIAN), professeur de logique, de métaphysique et de poésie à Strasbourg, mort en 1755, a publié, selon Rotermund :

I. *Lobrede auf den 36sten Geburtstag des Königs von Frankreich*, Strasb., 1747, in-fol.

II. *Diss. de Providentiâ divinâ quatenus ex ratione cognoscitur*, Arg., 1748.

III. *Diss. de pluralitate mundorum*, Arg., 1751, in-4°.

IV. *Observat. miscellæ circa animæ et corporis unionem*, Arg., 1751, in-4°.

V. *Obs. misc. circa originem et permissionem mali potissimum moralis*, Arg., 1752, in-4°.

La mort le surprit travaillant à une nouv. édit. des Antiqui rhetores latini, recueil publié d'abord par *François Pithou.*

RANQUES (ANTOINE DE), gentilhomme protestant de la Saintonge, paraît, pour la première fois, dans les rangs de l'armée huguenotte, en 1585. Il suivit *Condé* dans son expédition contre les îles de la Saintonge. Chargé de poursuivre la garnison de Soubise, qui s'était mise en campagne, il la battit complétement. En partant pour la fatale expédition d'Angers, Condé le laissa comme gouverneur dans l'île d'Oléron. Ranques s'y maintint quelque temps avec le secours d'une escadre rochelloise qu'il commandait; mais l'hostilité permanente de la population le força enfin à abandonner l'île. En 1586, il s'empara du château de Sasay, qui incommodait La Rochelle et Saint-Jean-d'Angély. Il en confia la défense au capitaine *Faureau* et au sieur *Du Vanneau*, qui durent le rendre, peu de temps après, aux Catholiques. En 1588, il assista au siége de Niort. Chargé, avec *Vilpion-de-Valières* et *Genuil*, de reconnaître la place, il s'en acquitta avec succès, et fut un des premiers à escalader la muraille, guidé par un soldat nommé *Renaudière*, et suivi de près par *Jonquières*, *Valieres* et d'autres capitaines huguenots. Nous n'avons plus rencontré son nom à partir de cette époque. — La famille de Ranques continua à professer la religion réformée après la révocation. Benoît cite, dans ses listes de persécutés, un *Henri de Ranques*. En 1698, *Honoré de Ranques*, sieur de La Maison-Blanche, fut exilé au Mans, et se convertit (*Arch. gén.* M. 674); mais sa conversion était si peu sincère qu'en 1730, le gouvernement fit enlever Mlle de *Ranques*, qu'on enferma dans le couvent de Notre-Dame de Saintes, avec deux demoiselles *Berthelot* (Ibid. E. 3367).

RAOUL (DANIEL), laboureur de Vanas, martyr. Ignorant au point de ne savoir pas même écrire, mais doué d'une certaine éloquence naturelle, Raoul s'imagina qu'il était inspiré de Dieu, s'érigea en prédicant et devint le chef du mouvement religieux qui éclata, en 1701, dans le diocèse d'Uzès. Il exhortait avec force à la repentance les prétendus nouveaux convertis qui accouraient de tous côtés pour l'entendre, et ses prédications causaient parmi la population une émotion si vive que les agents du gouvernement ne négligèrent rien pour se saisir de lui. Il fut arrêté avec trois de ses disciples dans le bois de Tornac et transféré à Nismes. *Flottier* ou *Floutier*, jeune homme de 20 ans, fut condamné au gibet, *Bonaventure Rey* aux galères perpétuelles, et *Boureli* au service militaire. Quant à Raoul, on lui réserva le supplice atroce de la roue. Il mourut avec une constance héroïque, le 9 sept. 1701. « Des témoins m'ont assuré, raconte Ant. Court, qu'il reçut cent trois coups de barre. Le sang lui sortait par la bouche; elle ne fut ouverte que pour bénir le Seigneur; il n'en sortit aucune plainte, ni aucune parole d'impatience. Tant de fermeté édifia tous les spectateurs et remplit d'étonnement les juges. »

RAPIN, nom d'une famille savoisienne, dont une branche s'établit en France dans la première moitié du XVIe siècle. Quatre frères de ce nom y arrivèrent sous le règne de François I. L'un d'eux fut aumônier de Catherine de Médicis. Les trois autres, qui s'appelaient *Antoine*, *Pierre* et *Philibert*, selon les Jugemens de la Noblesse, embrassèrent le protestantisme et servirent vaillamment la cause de la Réforme dans les rangs huguenots.

L'aîné, Antoine, que tous les biographes, à l'exception de Chauffepié, ont confondu, sur la foi de nos meilleurs historiens, avec son frère cadet, fut laissé par *Marchastel* à Montauban pour y commander en son absence, lorsqu'il partit pour l'Agénois (*Voy.* III, p. 213). Ne croyant pas la ville susceptible de défense, ou peut-être voulant obéir aux ordres de *Condé*, qui demandait avec instance qu'on lui envoyât des renforts, il se joignit aux capitaines de *La Tour*, *La Vernade* et *Richard* pour conseiller une seconde fois aux habitants d'abandonner la ville; heureusement les consuls s'opposèrent de nouveau avec énergie à l'exécution de ce projet insensé. Dans la seconde guerre civile, Rapin fut nommé gouverneur de Montauban en remplacement de *Montbartier*. Comme son devoir l'y obligeait, son premier soin fut de réparer les fortifications et d'augmenter les approvisionnements de la ville, pour la mettre en état de soutenir un siége. Tout alla bien tant que les caisses publiques purent fournir à la dépense, mais dès qu'il voulut faire contribuer les habitants, il rencontra la plus vive résistance. Il eut à réprimer plusieurs émeutes, en sorte que les vicomtes de *Bruniquel* et de *Montclar*, craignant que ces dissensions ne favorisassent les entreprises de l'évêque qui rôdait autour de la ville avec une troupe armée, jugèrent à propos de le remplacer par *Montclar* le père. *Montgommery* le rétablit dans la place de gouverneur, lorsqu'il partit pour le Béarn; mais Rapin ne l'occupa pas longtemps. Il mourut probablement vers ce temps, sans laisser de postérité.

Son frère puîné, Pierre, prit une part active à l'entreprise des protestants de Toulouse pour se saisir de la ville. L'entreprise manquée, il se retira à Castres avec le capitaine *Soupets*, et obtint le commandement d'une des compagnies levées par les habitants pour leur défense. La guerre paraissant se concentrer dans le Bas-Languedoc, il alla, bientôt après, rejoindre à Montpellier *Jacques de Crussol*, qui l'envoya à Nismes avec *Grille* et *Albenas*. Il combattit vaillamment à Saint-Gilles et contribua à la victoire complète que ses coreligionnaires remportèrent sur les Provençaux. Beaudiné, en partant pour le Vivarais, le laissa comme gouverneur à Montpellier, et *Crussol* le confirma dans cette charge. Jaloux de justifier le choix de ce chef illustre, Rapin attaqua et prit Aniane, où était logée une compagnie de soldats catholiques, qui fut taillée en pièces. D'autres historiens cependant attribuent ce fait d'armes au baron d'*Arbres* (Ambres?) Quelque temps après, Rapin suivit Beaudiné dans le Dauphiné, et fut remplacé par *Peyraud*, du Vivarais, dans son commandement. Lorsque la seconde guerre civile éclata, il marcha avec les Vicomtes du Quercy au secours de *Condé*, et contribua à la brillante victoire de Gannat (*Voy.* IV, p. 18). Nous ne nous souvenons pas d'avoir rencontré son nom parmi ceux des chefs huguenots qui se signalèrent dans la troisième guerre. Il mourut aussi sans postérité.

Le troisième frère, Philibert, gentilhomme du prince de Condé et surintendant de sa maison, n'est connu que par sa fin tragique. Dépêché par le prince, en 1568, pour donner avis aux Protestants du Languedoc de la paix qui venait de se signer à Longjumeau, Rapin se mit sur-le-champ en route et descendit dans sa maison de campagne près de Grenade, sur la Garonne. Le parlement de Toulouse, instruit de son arrivée, le fit enlever, au mépris de

l'édit de pacification, et lui fit couper la tête trois jours après, le 13 avril. Cette odieuse violation du droit des gens fut châtiée par les Montalbanais d'abord, qui refusèrent de poser les armes et mirent tout à feu et à sang aux environs de Grenade, puis par *Coligny*, qui fit ravager la campagne de Toulouse et inscrire ces mots : *Vengeance de Rapin*, sur les ruines des maisons appartenant aux officiers du sanguinaire parlement.

Philibert Rapin laissa un fils, nommé PIERRE, sieur de Mauvers, qui eut beaucoup à souffrir aussi de la haine des Ligueurs. Trois fois de suite sa maison fut brûlée et ses terres dévastées. Touchés de ses malheurs, les gentilshommes catholiques du voisinage firent cultiver et ensemencer ses champs à leurs frais. Cette preuve touchante d'humanité n'honore pas moins celui qui la reçut que ceux qui la donnèrent. Les services que Rapin rendit au roi de Navarre et son zèle pour la religion réformée le firent nommer gouverneur du Mas-de-Verdun, une des places de sûreté. Il y commandait encore en 1616, c'est-à-dire lorsque l'Assemblée de Nismes associa sa cause à celle du prince de Condé. Croyant nécessaire de mettre la place en état de défense, il voulut obliger les habitants à contribuer aux dépenses; mais il rencontra chez quelques-uns d'entre eux, entre autres chez un nommé *Mercier*, une résistance qui l'irrita au point qu'il les chassa et confisqua leurs provisions. L'Assemblée de La Rochelle n'approuva pas ces procédés violents, et lui ordonna de recevoir les bannis dans la ville (*Fonds de Brienne*, N° 223). Nous ne connaissons pas la date de sa mort(1), mais nous savons, par les Jugemens de la Noblesse, qu'il fut marié deux fois, e , par Chauffepié, qu'il eut plusieurs enfants de ses deux femmes, nommées *Olympe Sabagnes* et *Perside de Lupé*. C'est de cette dernière (1) que naquirent, entre autres enfants, deux fils nommés JEAN et JACQUES.

(1) S'il est le même que *Rapin*, à qui le parlement de Toulouse ordonna de sortir de Montauban (*Voy.* VII, p. 150), sous peine d'être traité comme perturbateur du repos public, il vivait encore en 1625.

I. Jean de Rapin, baron de Mauvers, gouverneur du Mas-de-Verdun ou Mas-Garnier, eut au moins quatre fils : 1° PAUL, qui suit; — 2° DANIEL, capitaine au régiment de Picardie, qui sortit de France, le 25 oct. 1685, et fut placé le 7 mars 1686, à la tête d'une compagnie de cadets, toute composée de Réfugiés. Créé colonel en 1700, puis capitaine d'une compagnie des gardes, en 1709, il quitta le service, à la suite d'un mécontentement, et mourut à Utrecht, sans alliance, en 1729; — 3° N., tué sous le drapeau hollandais; — 4° N., réfugié en Hollande et mort au service.

Paul de Rapin, baron de Mauvers, suivit la carrière militaire et mourut avant la révocation. Sa veuve, *Cécile de Rapin*, fut enfermée avec ses deux filles aînées dans des couvents en 1699 (*Arch. gén.* M. 671). Elle réussit plus tard à sortir du royaume, et alla s'établir à Utrecht, où elle mourut en 1739. Elle a laissé des *Mémoires* qui se conservent dans la famille. Ses enfants furent retenus en France. C'est sans doute de son fils, marié à une demoiselle de *Rupéroux*, que descendait M. de Rapin qui fit, en 1849, don au consistoire de Barry-d'Illemade d'un terrain pour la construction d'un temple.

II. Enfant gâté de sa mère, qui ne voulut jamais consentir à ce qu'il suivît, comme ses frères, la carrière des armes, Jacques de Rapin, né le 23 janvier 1594, entra dans le barreau et fut avocat auprès de la Chambre de l'édit de Castres. Il mourut dans cette ville, le 18 août 1685, deux mois seulement avant la révocation. Quoiqu'il ait cultivé les lettres et qu'il ait été un des fondateurs de l'Académie de Castres, dans le sein de laquelle il fit, à plusieurs reprises, des lectures, principalement sur des ques-

(1) D'après Courcelles, art. Luppé, il l'aurait épousée vers 1600. Nous suivons de préférence M. Nayral.

tions de jurisprudence, il n'a rien publié. Sa femme, *Jeanne Pélisson*, sœur du célèbre *Paul Pélisson*, qu'il avait épousée le 24 janv. 1624, l'avait rendu père de plusieurs enfants, entre autres, d'une fille, qui fut mariée au sieur *Du Terrail*, et d'un fils, nommé PAUL. A la révocation de l'édit de Nantes, Mme Rapin-de-Thoyras, menacée d'être enfermée dans un couvent parce qu'elle refusait d'abjurer, s'enfuit de Castres et se cacha dans les environs. Son frère Pélisson, à la demande de leurs parents, fit semblant d'intercéder pour elle ; mais, en même temps, dans une lettre confidentielle, rapportée par M. Nayral, il avouait à Bonrepos qu'il ne serait pas fâché qu'on l'enfermât (1). Son gendre Du Terrail eut la lâcheté de révéler sa retraite. Elle finit donc par être arrêtée et conduite dans un couvent de Lavaur, où sa santé s'altéra rapidement. Rien n'ayant pu l'ébranler, ni séductions, ni menaces, on la chassa de France, sans aucun égard pour l'état déplorable où elle se trouvait. En arrivant à Genève, cette dame, d'une piété angélique, fut attaquée d'une grave maladie; elle ne fit plus que languir jusqu'à sa mort, arrivée le 13 fév. 1706.

Paul de Rapin, sieur de Thoyras, le célèbre historien, naquit à Castres, le 25 mars 1661. Il fit ses études à Puy-Laurens et à Saumur. Pendant sa vie académique, il montra une humeur susceptible et querelleuse qui semblait annoncer des dispositions moins propres à la carrière du barreau, à laquelle on le destinait, qu'à l'état militaire. Cependant, pour obéir à son père, il se fit recevoir avocat en 1679. La Chambre de l'édit ayant été supprimée bientôt après, il suivit sa famille à Toulouse. Prévoyant que la profession d'avocat ne tarderait pas à être interdite aux Réformés, il demanda à son père la permission de prendre le parti des armes ; mais il n'en obtint que des réponses évasives. Il passa ainsi plusieurs années dans l'incertitude sur son avenir, se livrant, pour se distraire, à l'étude des lettres, des mathématiques et de la musique. La mort de son père allait lui permettre de suivre ses goûts, lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Fidèle à sa religion, il partit de Castres avec son plus jeune frère, au mois de mars 1686, et passa en Angleterre. Il n'y fut pas longtemps sans s'apercevoir qu'il n'y avait rien à espérer pour lui tant que Jacques II régnerait, et il s'embarqua pour la Hollande, où il entra dans le régiment de son cousin-germain, le capitaine de *Rapin*, qui tenait garnison à Utrecht. En 1688, il suivit le stathouder en Angleterre. La guerre ayant éclaté en 1689, il obtint le grade d'enseigne dans le régiment de lord Kingston, et fut envoyé en Irlande. Son zèle pour le service, son application à remplir ses devoirs attirèrent l'attention de son lieutenant-colonel Fielding, qui lui fit donner une lieutenance, et le lieutenant général Douglas le prit pour son aide de camp. Rapin fit avec distinction la campagne d'Irlande, jusqu'au siége de Limerick, où il reçut à l'épaule une blessure dangereuse, qui l'empêcha de suivre son régiment sur le continent. Il resta donc en Irlande, avec le grade de capitaine, jusqu'en 1693, que lord Portland, sur la recommandation de *Ruvigny*, l'appela en Angleterre pour lui confier l'éducation de son fils. Il lui fut permis de céder sa compagnie à son frère *Salomon*, sieur de *La Fare*, qui s'éleva au grade de lieutenant colonel d'un régiment de dragons, et qui mourut sans enfants en 1719 (1).

D'un caractère grave et sérieux, Rapin-Thoyras ne s'était jamais senti de goût pour les plaisirs si souvent grossiers de la vie de garnison. Aux diver-

(1) *Jean Rou*, dans ses Mémoires, affirme aussi que Pelisson fit arrêter sa sœur. On voit donc qu'il méritait peu les éloges que lui donnait son neveu (*Voy.* VIII, p. 177).

(1) Un troisième frère, *Charles*, qui était l'aîné, sortit aussi de France, servit en Angleterre et en Hollande, et se fixa à Utrecht, où il mourut sans alliance.

tissements bruyants de ses camarades, il préférait l'étude et la conversation des gens instruits. Il parlait l'anglais, l'italien et l'espagnol; il lisait avec facilité les auteurs grecs et les latins, il était un assez bon musicien et possédait des connaissances étendues en mathématiques et en histoire. L'éducation du futur duc de Portland ne pouvait donc être remise en de meilleures mains. Dans les premiers temps, Rapin fut obligé de suivre la famille de son élève tantôt en Angleterre, tantôt en Hollande et même en France, pendant l'ambassade de lord Portland. Plus tard, il se fixa à La Haye, où son élève faisait ses exercices, et s'y maria avec *Marianne Testard*, en 1699. Son mariage cependant ne l'empêcha pas d'accompagner le jeune lord dans ses voyages en Allemagne et en Italie. A son retour, ses engagements étant tous remplis, il resta à la Haye, où il passa quelques années dans le sein de sa famille, s'appliquant avec ardeur à l'étude des fortifications et de l'histoire. Sa femme lui ayant donné plusieurs enfants, et son unique revenu consistant en une pension de 100 livres sterlings, qui lui avait été accordée par le roi Guillaume, il dut songer à se transporter dans une ville où la vie fût moins chère qu'à La Haye. Il choisit Wesel, où il s'établit en 1707, résolu d'accroître ses ressources du produit de sa plume. Depuis longtemps il travaillait à amasser des matériaux pour une histoire d'Angleterre. Il les mit en œuvre avec une activité infatigable, en sorte que dès 1724, il put faire paraître à La Haye les huit premiers volumes de son important ouvrage. L'accueil qui leur fut fait, l'encouragea à poursuivre son entreprise avec un redoublement d'ardeur; mais cet excès de travail abrégea ses jours. Il mourut à Wesel, le 16 mai 1725, âgé de 64 ans.

Rapin-Thoyras a été jugé bien diversement comme historien. En Angleterre on lui a reproché de ne pas avoir consulté une multitude de procès-verbaux ou d'autres pièces manuscrites, dont il ignorait vraisemblablement l'existence et que pas un écrivain anglais ne s'était encore imaginé de mentionner; on l'a blâmé sévèrement de n'avoir pas connu certains usages locaux ou nationaux, d'avoir commis des erreurs, d'avoir mal jugé certains événements, comme s'il était étonnant qu'un historien se trompât quelquefois et qu'un étranger ne fût pas initié à tous les détails de l'administration et de la vie privée en Angleterre. En France, on l'a accusé de ne s'être laissé guider que par le ressentiment et la haine, de s'être livré à des réflexions outrageantes sur le caractère de la nation, d'avoir représenté les rois de France comme peu scrupuleux sur les moyens d'étendre leur autorité et toujours disposés à violer les traités les plus saints, dès qu'ils y trouvaient leur avantage. On s'accorde d'ailleurs généralement à reconnaître que les faits sont bien classés, les événements racontés avec exactitude; que le style est vif, net, quelquefois brillant, et qu'il n'avait pas encore paru sur l'Angleterre une histoire aussi complète que la sienne, ni, ajouterons-nous, aussi fidèle, aussi impartiale. Tel est aussi le sentiment de Voltaire : « L'Angleterre, dit-il, lui fut longtemps redevable de la seule bonne histoire complète qu'on eût faite de ce royaume, et de la seule impartiale qu'on eût d'un pays où l'on n'écrivait que par esprit de parti : c'était même la seule histoire qu'on pût citer en Europe, comme approchant de la perfection qu'on exige de ces ouvrages. » Un écrivain, moins célèbre que Voltaire, a, de nos jours, rendu plus complétement encore justice à l'auteur; c'est Marturé dans son Histoire du pays Castrais. « Quoique victime de l'intolérance, dit-il, on sent en le lisant qu'il veut être juste, on reconnaît les efforts qu'il fait sur lui-même pour vaincre ses ressentiments, et pour que le souvenir des injustices commises envers le citoyen, n'altère pas la sévère impartialité de l'historien. Si l'a-

mertume qu'il veut renfermer au fond de son cœur, se répand quelquefois dans ses écrits, qui aurait le courage de lui en faire un crime? Quelle est l'âme forte, l'âme stoïque qui puisse donner continuellement l'exemple d'une abnégation sublime? Quant à son talent comme écrivain, si Thoyras ne possède pas, à ce degré éminent auquel il ne fut donné qu'aux grands historiens de l'antiquité de pouvoir atteindre, l'imagination forte qui colorie les objets, qui fait ressortir les discours et les actions des personnages que l'on met en scène, sa narration du moins est toujours claire, rapide, animée. Moins orateur qu'homme d'Etat, plus propre à exercer la pensée qu'à exciter les mouvements de l'âme, s'il n'excelle pas dans la peinture des passions, s'il ne creuse pas, comme Tacite, au fond de la conscience du pervers, il excelle dans l'art de frapper l'attention par des observations justes et souvent profondes sur les mœurs, les lois et les usages des peuples; et son livre, monument immortel, élevé par un grand talent, digne d'être inspiré par l'amour des lois et de la liberté, restera parmi les hommes, comme un des ouvrages qui honorent le plus la nation qui produisit ce grand historien. »

Les huit volumes in-4° dont Rapin-Thoyras surveilla lui-même l'impression, et qu'il dédia à Georges Ier, comprennent l'histoire d'Angleterre depuis l'établissement des Romains dans la Grande Bretagne jusqu'à l'exécution de Charles Ier. Après sa mort, *David Durand* (Voy. IV, p. 486) continua cette histoire jusqu'à la mort de Guillaume III. La meilleure édition est celle de La Haye [Paris] 1749 et suiv., 16 vol. in-4°. Elle contient, outre l'histoire de Rapin-Thoyras et la continuation par Durand, des *Mémoires sur le règne de Georges II* par *Dupard*, les Remarques critiques de Tindal (1), et les *Extraits des Actes de Rymer*, publ. d'abord dans la Biblioth. choisie et dans la Biblioth. ancienne et moderne, puis réunis et imp. en 1728, in-4° et in-8° aux frais de Fagel, greffier des Etats-Généraux, qui en avait donné tous les exemplaires à ses amis. Avant d'élever ce beau monument, Rapin-Thoyras avait publié une *Dissert. sur les Whigs et les Torys*, La Haye, 1717, in-12; trad. en angl, Lond., 1717, in-8°, qui donne une idée fort exacte des partis politiques en Angleterre. Cette dissert. fut réimp. dans l'édit. de son Histoire donnée à La Haye [Trévoux], 1726-28, 10 vol. in-4°, où l'on trouve aussi l'Éloge de l'auteur; puis, à titre de morceau historique remarquable, dans le T. I du Citateur politique (Paris, 1820).

De son mariage avec Marianne Testard, qui mourut à La Haye en 1749, naquirent sept enfants: 1° JEANNE-HENRIETTE, née en 1700, femme de *Marie-Antoine Dufour*, et morte en 1782; ses descendants se sont fixés à Leipzig; — 2° MARIE-ANNE, née en 1702, mariée à *Jean Du Bosc* et morte en 1775; — 3° MARGUERITE-CÉCILE, née en 1703, épouse de *Paul-Emile de Mauclerc* et morte en 1747; — 4° JACQUES BENJAMIN, qui suit; — 5° SUSANNE-ESTHER, née en 1710, femme de Jean de Cominck; — 6° MARIE, née en 1715, qui épousa *Théophile Cazenove* et, en secondes noces, *Elie Blaquières*, de Lausanne; — 7° MARIE-AIMÉE, née en 1716, épouse du baron de Friesheim.

Né le 8 juin 1708 et mort à Stettin en 1763, Jacques-Benjamin de Rapin prit pour femme *Uranie de La Blache*, dont il eut quatre enfants: 1° JEAN, né en 1740, qui s'établit en Lithuanie; — 2° HENRIETTE, née en 1744; — 3° LOUIS, né en 1746, capitaine d'infanterie, à qui sa femme, *Jeanne Linde*, donna deux fils, nommés CHARLES et FRÉDÉRIC; — 4° CHARLES, né en 1761, chef de la justice française.

La réputation de Rapin-Thoyras a fait oublier jusqu'aux noms de ses pa-

(1) Tindal a donné une trad. anglaise de cette hist., avec des notes, Lond., 1725-31, 15 vol. in-8°, et Thomas Lediard l'a continuée, Lond., 1732-36, 3 vol. in-fol.

rents. Chauffepié lui-même ne parle d'aucun d'eux, et cependant il y en a eu, dans le nombre, qui ont donné des preuves de leur attachement à leur religion. Dans ses listes de persécutés, Benoît cite une *Marguerite de Rapin*. D'autres membres de la famille sortirent aussi de France. En 1807, l'église de Payerne était desservie par un *Rapin*, qui ne descendait pas de Rapin-Thoyras.

RAPP (Jean), aide de camp de Napoléon, un des plus intrépides soldats de l'Empire, le Ney de la cavalerie, naquit à Colmar, le 26 avr. 1772, d'une famille obscure. Dès l'âge de 16 ans, il s'engagea dans un régiment de cavalerie (1er mai 1788) et fit les premières campagnes de la République, « donnant obscurément quelques coups de sabre, » jusqu'à ce qu'à la fin « il fut assez heureux pour être remarqué par le général Desaix (1). » Il servit sous ce général à l'armée de Rhin et Moselle. Après une blessure grave qu'il reçut dans une action d'éclat, et qui menaçait de l'enlever au service, Desaix rendait (sept. 1795) de lui ce témoignage « que dans toutes les occasions il avait donné des preuves d'une intelligence rare, d'un sang-froid étonnant et d'une bravoure digne d'admiration. » Un tel officier ne pouvait rester dans les rangs subalternes. Ayant échappé à l'amputation, ce fléau des ambulances, et s'étant parfaitement rétabli contre toute attente il reprit sa place dans l'armée et mérita de plus en plus la confiance de son chef. Devenu son aide de camp, il continua sous lui les campagnes d'Allemagne et le suivit en Egypte, où il ne tarda pas à gagner les épaulettes de colonel. Après la mort de Desaix à Marengo, le premier consul sembla reporter sur l'aide de camp son affection pour le général, il attacha Rapp à sa personne. De son côté, l'aide de camp voua à son nouveau maître une fidélité sans bornes. Bonaparte, qui appréciait son « bon sens naturel, » le chargea plusieurs fois de missions de confiance. Envoyé en Suisse, en 1802, il prit une part honorable à la pacification des troubles de ce pays. En 1805, il fut élu, par le collége électoral du Haut-Rhin, candidat au Sénat conservateur. Son mariage avec la fille du fournisseur Vanderberg, mariage qu'il contracta vers cette époque pour être agréable à l'empereur, ne fut pas heureux ; bientôt après, il dut se séparer de sa femme. La faveur, comme la domesticité, a ses charges. Dans la mémorable campagne de 1805, Rapp accompagna l'empereur et eut l'occasion de se signaler par un beau fait d'armes à la sanglante bataille d'Austerlitz. La garde impériale russe venait de tenter un suprême effort en se jetant en masse sur le centre de notre armée. Déjà la cavalerie avait pénétré au milieu de nos carrés. Napoléon, à qui un pli du terrain dérobait la vue d'une partie de l'ennemi, ordonna à son aide de camp de prendre les Mameluks, deux escadrons de chasseurs, un de grenadiers de la garde, et de se porter en avant pour reconnaître l'état des choses. Le danger était grand. A l'approche de ce petit détachement, l'ennemi lâche prise et fond sur lui. Le choc fut terrible. En un instant, l'artillerie russe est enlevée, la cavalerie culbutée et mise en fuite. Les ennemis, après s'être ralliés, reviennent à la charge; leurs réserves les soutiennent. La lutte recommence avec acharnement, l'infanterie n'ose hasarder son feu, tous les rangs sont confondus, on combat corps à corps; mais à la fin la victoire nous reste. Les deux empereurs, Alexandre et François, assistèrent du haut d'une éminence à la complète défaite, par une poignée des nôtres, de cette brillante garde sur laquelle ils avaient tant compté (1). Rapp, tout couvert de sang, son sabre brisé

(1) Nous empruntons ces citations et celles qui suivent aux *Memoires du général Rapp écrits par lui-même et publiés par sa famille* (Paris, 2e édit., 1823, in-8o). Quoique ces Mémoires soient, dit-on, apocryphes (attribués à Bulos), ils contiennent une foule de documents d'une authenticité incontestable.

(1) M. Thiers, dans son Histoire du consulat et de l'empire, attache beaucoup moins d'importance

à la main, suivi du prince Repnin, le colonel des chevaliers-gardes d'Alexandre, qui avait été fait prisonnier, vint rendre compte à l'empereur de ce beau fait d'armes. Cette scène donna l'idée du magnifique tableau qui fut exécuté par le peintre Gérard. Napoléon créa son aide de camp général de division. Après s'être rétabli, au château d'Austerlitz, de la blessure qu'il avait reçue à la tête, il fut envoyé en tournée d'inspection auprès de divers corps d'armée, dans le midi de l'Allemagne et en Italie, et vint rejoindre Napoléon à Munich. Bientôt après, il reçut mission de se rendre dans le Hanovre pour y sonder l'opinion publique. Bonaparte n'était pas dupe des protestations de la Prusse; il avait pénétré, par ses agents, ses menées secrètes, il voyait fort bien où la fatalité l'entraînait. L'orgueil de Rosbach entretenait encore en Allemagne les douces illusions d'un autre âge. Les temps et les choses avaient cependant bien marché depuis 50 ans, et on ne paraissait pas s'en douter. Quelques mois à peine après la prise de Vienne et la victoire d'Austerlitz, Frédéric-Guillaume, poussé par l'opinion publique plus encore que par ses conseillers, somma Bonaparte d'avoir à évacuer l'Allemagne et repasser le Rhin. On eût dit le Grand-Fréderic parlant à un général de l'OEil-de-bœuf. Napoléon répondit à cette bravade par une magnifique proclamation à ses soldats. Cependant, avant la bataille, il fit encore une tentative d'accommodement. Il avait chargé son aide de camp d'une lettre pour le roi Guillaume; mais à peine Rapp était-il parti, qu'il s'était ravisé et avait fait courir après lui, en disant que « ses aides de camp étaient des personnages trop importants pour les exposer à être mal reçus. » Rapp prit part à la bataille d'Iéna (14 oct. 1806), et après la victoire, il fut chargé, avec Murat, de la poursuite des débris de l'armée prussienne. La Prusse, avec toute sa jactance, venait d'être écrasée du premier coup. Rapp suivit Napoléon en Pologne. Blessé dans l'affaire de Golymin (1), il fut chargé, en attendant son rétablissement, du gouvernement de Thorn; puis, après la reddition de Dantzig, il fut nommé gouverneur de cette place avec le rang de général en en chef (2 juin 1807). Lors de la cinquième coalition continentale, Napoléon le rappela auprès de lui. A la bataille d'Essling, il se couvrit de gloire; c'est en grande partie à lui que l'on doit le succès de cette sanglante journée. Il ne put assister à la bataille de Wagram. Quelques jours auparavant, il avait eu, à la suite d'un accident, une épaule démise et trois côtes fracturées. Il se trouvait à Schœnbrunn auprès de Bonaparte, lorsque le jeune Staaps se présenta à lui en demandant à parler à l'empereur. Repoussé, il insista. A la fin, son ton et son air résolus donnèrent des soupçons au général qui le fit arrêter. On sait que l'intention du jeune fanatique était de délivrer l'Allemagne de son oppresseur. Il en fit courageusement l'aveu. Napoléon aurait voulu le sauver, mais il refusa toute grâce.

Napoléon était parvenu au faîte de la grandeur. Il songea à perpétuer sa race sur le trône en alliant son sang plébéien au sang royal des Césars. Mais son divorce fut mal vu, il y eut même quelque opposition *respectueuse*; quelques-uns de nos vieux soldats de la République n'avaient pas tout-à-fait oublié d'où ils sortaient. Quoique comte d'Empire, le général Rapp fut peut-être du nombre des mécontents. Il comprenait que l'orgueil et la vanité sont

à ce fait d'armes, qui n'aurait été qu'un épisode de la bataille.

(1) Il fut transporté à Varsovie pour y être soigné. « Eh bien! Rapp, lui dit Napoléon qui alla le visiter, tu es encore blessé, et toujours au mauvais bras? » C'était la neuvième blessure que j'avais reçue, écrit-il, à ce bras seulement, qu'il appelait le bras malheureux. Il assista au pansement. Quand il vit que la fracture était réelle, il dit à ses chirurgiens : « Il faut lui couper le bras, il est déjà trop malade; il pourrait en mourir. » M. Boyer lui répondit en riant : « V. M. veut aller trop vite en besogne; le général est jeune, il est vigoureux, nous le guérirons. » — « J'espère bien, lui répliquai-je, que ce n'est pas la dernière fois que vous me martyriserez. »

de mauvais conseillers, et que la gloire des armes, quand elle est seule, n'est qu'un faible appui. Commandé pour aller faire les trois révérences devant le couple impérial assis sur le trône, Rapp osa s'abstenir pour cause d'indisposition. Bonaparte s'en formalisa, et il lui signifia l'ordre de retourner à Dantzig. Il obéit et arriva dans cette ville, le 10 juin 1810. Pendant son gouvernement, il s'appliqua de tout son pouvoir à alléger les charges des habitants, et adoucir la rigueur des ordres de l'empereur au sujet du commerce. Son bon sens lui faisait voir que par le système d'oppression que l'on suivait, nous nous aliénions les peuples au lieu de nous les attacher. Il ne trompait pas l'empereur lorsque, consulté « sur ce que ferait l'Allemagne, dans le cas où une expédition au delà du Niémen serait malheureuse, » il lui répondait : « Si V. M. éprouvait des revers, elle peut être assurée que Russes et Allemands, tous se lèveraient en masse pour secouer le joug : ce serait une croisade; tous vos alliés vous abandonneraient. » L'événement n'a que trop justifié ses prévisions. Rapp suivit Bonaparte dans la fatale campagne de Russie. Il prit part à la bataille de la Moscowa. Au plus fort de l'action, il fut atteint d'un biscaïen à la hanche gauche, qui le jeta à bas de son cheval; c'était sa vingt-deuxième blessure. A peine guéri, la retraite commença. Il était auprès de Napoléon, lorsque ce prince faillit être enlevé par un gros de Cosaques, auprès de Malo-Iaroslavetz. Ce fut lui qui eut l'honneur de soutenir le choc à la tête de l'escadron de service, pendant que l'empereur s'échappait. Son cheval, atteint d'un coup de lance, se renversa sur lui. Cette poignée d'hommes fut culbutée, foulée aux pieds. C'en était fait d'eux et peut-être du chef lui-même de la grande-armée, si ces Cosaques, ne se doutant pas de la belle capture qu'ils auraient pu faire, ne s'étaient jetés sur un parc d'artillerie qui se trouvait à quelque distance. Dans la relation de cette affaire, Napoléon combla Rapp d'éloges. La retraite continua. On en connaît les affligeants détails. « Tout ce qu'il y a de fléaux était déchaîné sur nous. » Le complot de Malet, dont on reçut la nouvelle près de Smolensk vint bouleverser la tête de l'empereur et hâter encore son retour. Des prodiges de valeur sauvèrent les derniers débris de l'armée. Après le départ de l'empereur, notre général eut ordre de retourner à Dantzig; il y arriva ayant le nez, une oreille et deux doigts gelés. La place ne tarda pas à être investie. La défense fut héroïque. Quoique exténuée par les fatigues, les maladies et les privations, la garnison se montra digne de son chef. Ses sorties étaient journalières et presque toujours heureuses. « Cependant, lit-on dans les Mémoires de Rapp, l'épidémie était loin de se calmer; elle semblait au contraire prendre chaque jour de nouvelles forces. Six mille hommes avaient déjà péri, dix-huit mille gisaient dans les hôpitaux..... Chaque heure, chaque minute augmentait nos pertes, nous emportait nos plus vaillants soldats. Une nourriture substantielle les eût sauvés; mais nos provisions touchaient à leur terme. Nous n'avions plus, pour ainsi dire, ni viande, ni bestiaux; la paille même nous manquait pour coucher nos malades » Après la cessation de l'armistice, accepté par Napoléon, armistice qui avait peu profité au bien-être de la garnison, il n'y avait pas moins de 60,000 hommes devant la place, sous les ordres du prince Alexandre de Würtemberg, avec trois cents pièces de gros calibre. Malgré la grande infériorité de ses forces, Rapp ne put être vaincu que par la disette. « Les chevaux, les chiens, les chats, étaient mangés, écrit-il; nous avions épuisé toutes nos ressources, le sel même nous manquait. Quelques soldats imaginèrent de faire bouillir des débris de vieilles planches, qui avaient autrefois servi dans un magasin [à sel]; l'expérience réussit. Nous exploitâmes cette mine de nouvelle es-

pèce, et les hôpitaux furent approvisionnés. La population était réduite aux abois, elle ne vivait plus que de son et de drèche, encore n'en avait-elle pas de quoi se satisfaire. » Dans cette extrémité, il ne restait d'autre chance de salut qu'une honorable capitulation. La faible garnison avait fait plus que de sauver l'honneur du drapeau. La capitulation, sous la date du 29 nov. 1813, portait que la place serait rendue le 1er janvier, si elle n'était secourue; que la garnison serait prisonnière de guerre et conduite en France. Le gouverneur prenait l'engagement qu'aucun de ses officiers ou soldats ne servirait avant leur parfait échange. Les officiers, en considération de leur belle défense, devaient conserver leurs épées. Le peloton de la garde impériale, un bataillon de 600 hommes et 25 cavaliers, devaient également conserver leurs armes et leurs chevaux et emmener avec eux deux pièces de six avec leurs chariots de munitions. Une partie des conventions étaient déjà exécutées, les prisonniers russes avaient été rendus, plusieurs forts livrés, lorsqu'on apprit que l'empereur Alexandre refusait sa ratification. Le duc de Würtemberg offrit de remettre les choses en leur état. Mais n'était-ce pas une dérision? Les vivres étaient complétement épuisés, il fallut se soumettre. La valeureuse garnison fut conduite prisonnière à Kiew. Après la Restauration, Rapp envoya son adhésion au nouveau gouvernement Au mois de juillet 1814, il était de retour à Paris. Louis XVIII lui fit bon accueil; il le nomma chevalier de St-Louis et grand-cordon de la Légion-d'honneur. Puis, lors du retour de Bonaparte, se confiant en sa loyauté, il le mit à la tête du premier corps d'armée. Sans doute qu'en acceptant ce commandement, notre général était bien résolu, comme il en fit l'aveu à Bonaparte, à remplir fidèlement ses engagements; mais l'entraînement des populations et les dispositions de ses soldats paralysèrent toute résistance. Arrivé à Paris, Bonaparte, qui ne mettait pas en doute le dévouement à sa personne de son ancien aide de camp, l'appela auprès de lui, et, *après lui avoir tiré l'oreille*, lui confia le commandement de l'armée du Rhin (29 mars 1815) Le grand-aigle de la Légion-d'honneur et un siége à la Chambre des Pairs furent en même temps la récompense de sa belle conduite à Dantzig. Rapp se rendit aussitôt en Alsace. Malgré tous ses efforts, il ne put jamais réunir qu'un corps de 15,000 hommes d'infanterie et 2.000 chevaux. C'est avec cette petite armée qu'il devait tenir tête aux forces de la coalition. Cependant il ne désespéra pas et il entra résolûment en campagne. Quelques succès avaient déjà couronné ses armes, lorsqu'il apprit le désastre de Waterloo. Ce fut pour lui un coup de foudre. Il jugea prudent de se retirer sous les murs de Strasbourg. Ce mouvement de retraite s'opéra au milieu de brillants combats, où le général en chef paya de sa personne comme aux plus beaux jours de sa carrière militaire. Les alliés attachaient un grand prix à la reddition de la place; ils mirent tout en œuvre pour y arriver, ils cherchèrent à circonvenir notre général par les offres les plus séduisantes; mais tout fut inutile. Des sorties vigoureuses et couronnées de succès répondirent aux tentatives de corruption. A la fin, une convention militaire fut conclue et les hostilités cessèrent. Le licenciement de l'armée, qui fut ordonné par le nouveau gouvernement, provoqua une révolte. Les soldats réclamèrent le payement intégral de leur solde. Leur demande paraissait juste, mais comment y satisfaire? L'autorité du général fut méconnue. Pendant plusieurs jours, il fut retenu prisonnier dans son hôtel avec tout son état-major. Mais au milieu du soulevement, les mesures les plus sages furent prises par les révoltés pour mettre la place à l'abri des entreprises de l'ennemi. A la fin, les habitants de Strasbourg, persuadés par la peur plus qu'ils ne l'avaient été par les prières

du général, consentirent à faire les fonds nécessaires, et tout rentra dans l'ordre sans effusion de sang. Son commandement étant expiré, Rapp quitta l'Alsace et se rendit à Paris. Il n'y fut pas inquiété; néanmoins il jugea prudent de laisser passer le gros de l'orage, et il se retira en Suisse, où il fit l'acquisition du château de Wildenstein, en Argovie. En 1817, il revint dans la capitale, et l'année suivante, il fut appelé à la Chambre des Pairs. Une mort prématurée l'enleva à Reinweller, dans le grand-duché de Bade, le 2 nov. 1821. Le général Rapp possédait à un haut degré une qualité qui s'allie volontiers à la véritable bravoure, l'humanité. Très-souvent il exposa son crédit auprès du chef de l'Etat pour sauver des malheureux, ou servir des amis tombés en disgrâce. Ni la divergence d'opinions, ni la différence de drapeau ne comprimèrent jamais les bons élans de son cœur. Il se fit aimer et estimer, même en pays ennemis. Une statue, en bronze, lui a été érigée depuis peu dans sa ville natale.

RAPP (Jean-Jacob) homme de loi, *procurator causarum*, à Colmar, auteur de *Einfältige doch wahrhafte Beschreibung der Belagerung der Stadt Colmar durch die Schweden*, 1632, msc. Episode de la guerre de Trente ans. — Plusieurs autres protestants français de ce nom méritent au moins une mention; tels sont : *Jean-Henri Rapp*, philologue, qui a publié : *Plutarchus de liberorum educatione, gr. et lat., cum indice analytico*, Argent., 1663, in-8°, et *Q. Curtius Rufus*, Ibid., 1670, in-4°; — *Jean-Jacques Rapp* et *Rodolphe Rapp*, qui ont desservi successivement l'église allemande de Sainte-Marie-aux-Mines, le premier de 1682-84, le second de 1791-95, à ce que nous lisons dans une très-intéressante Notice sur cette église tout récemment publiée (Colmar, 1858, in-8°) par M. *Ch. Drion*.

RASSE-DES-NEUX (François), fils d'un chirurgien belge établi à Paris, et le même, selon toute apparence, que le chirurgien de la reine de Navarre *Desnœuds* (Voy. I, p. 57), était, au rapport de Le Laboureur, un des Huguenots les plus passionnés de son temps En 1562, il suivit *Condé* à Orléans. Plus tard, il devint chirurgien du roi, comme nous l'apprend une quittance de lui, datée de 1573, qui se trouve en la possession de M. Ch. Read. On a de lui une riche collection de chansons satiriques et d'autres pièces latines et françaises, composées pendant les guerres de religion. Ce précieux recueil, qui forme dix tomes reliés en cinq volumes in-fol., se conserve aujourd'hui au départ. des Mss. de la Biblioth. nationale, Fonds de Gaignières, N° 485.

RATON, sergent-major de la garnison de Vitré, s'est rendu célèbre, en 1590, par un trait d'audace héroïque. Les garnisons ligueuses de Châtillon et de Fougères, favorisées par la négligence ou par la connivence du sieur de Mesneuf, lieutenant de *Du Mats-Montmartin*, avaient surpris le château de Vitré, en l'absence du gouverneur, que Henri IV avait appelé auprès de lui. Quarante soldats s'étaient déjà introduits dans la place et le secours approchait, lorsque Raton, averti de la surprise, accourut en toute hâte avec trois de ses gens. Il fait apporter un pétard, saisit une échelle, descend dans le fossé à travers une grêle de balles, se glisse près du pont-levis et le fait sauter, en ayant la précaution de se coller contre la muraille de peur d'être lui-même victime de son audace; puis il se précipite dans le château, suivi de ses trois hommes, tue le capitaine ennemi et un de ses soldats et épouvante tellement les autres que tous prennent la fuite ou se rendent.

RAUCH (Daniel), pasteur luthérien, né à Strasbourg, le 6 mars 1630, fit ses études dans sa ville natale. Trop pauvre pour payer les frais du grade de maître-ès-arts, il eut l'idée, au lieu de soutenir une thèse, de composer un poème grec sur la Passion, qu'il fut

publiquement le 22 mars 1648. Successivement prédicateur à Ilwickersheim, en 1654, diacre à Saint-Pierre, en 1671, pasteur à Saint-Guillaume, en 1675, il mourut à Strasbourg, le 6 janv. 1683. Outre son poème grec, il avait écrit, en latin, des poésies spirituelles, qui ne paraissent pas avoir été imprimées.

RAUCHFUSS (CONRAD), mathématicien, plus connu sous le nom grécisé de DASYPODIUS, naquit à Strasbourg, où son père professait la langue grecque. Après avoir terminé ses études dans sa ville natale, il alla visiter les universités de Paris et de Louvain, où il s'appliqua particulièrement à se perfectionner dans les mathématiques. De retour à Strasbourg, il fut pourvu de la chaire qu'avait occupée le savant mathématicien Christian Herlin, et chargé, en outre, d'enseigner la géographie et l'astronomie. Il mourut en 1600, le 22 avril selon Melchior Adam, le 26 selon d'autres, à l'âge de 68 ans. Voici la liste de ses publications, aussi complète qu'il nous a été possible de la dresser après de longues recherches.

I. *Euclidis catoptrica, græc. et lat.*, Arg., 1557, in-4°.

II. *Euclidis propositiones elementorum XV*, Arg., 1564 in-8°.

III. *Analyseis geometricæ sex librorum Euclidis. Primi et quinti factæ à Ch. Herlino, reliquæ à C. Dasypodio*, [Arg.] 1566, in-fol.

IV. *Volumina mathematica III pro schola argentinensi*, Arg., 1570, 8°.

V. *Sphæricæ doctrinæ authores varii, gr. et lat.*, Arg., 1572, in-8°.

VI. *Lexikon continens definitiones et divisiones scientiarum mathematicarum, græc. et lat.*, Arg., 1573 et 1579, in-8°.— C'est probablement le même ouvrage que *Hieronis Alexandrini nomenclatura vocabulorum geometricorum*, dont on lui attribue une traduction latine.

VII. *Doctrina de cometis et cometarum effectibus*, Arg., 1578, in-4°.

VIII. *Isaaci Monachi scholia in Euclidis elementorum sex priores libros, in sermonem latinum translat.*, Arg., 1579, in-8°.

IX. *Hieron mechanicus, seu de mechanicis artibus atque disciplinis : ejusdem horologii astronomici Argentorati in summo templo erecti descriptio*, Arg., 1580, in-4°.

X. *Institutionum mathematicarum erotemata*, Arg., 1593, in-8°.

On lui attribue en outre : *Opticorum, catoptricorum, harmonicorum et apparentiarum, elementorum lib. I; — Oratio de disciplinis mathematicis ; — Astronomica præcepta ; — Hypotheses orbium cœlestium congruentes cum Tabulis Alphonsinis et Copernici, seu etiam Tabulis Prutenicis.* Comme nous n'avons pu trouver ni le lieu ni la date de l'impression de ces ouvrages, peut-être faut-il les ranger parmi ces nombreux vol. que Dasypodius laissa en mss., selon le témoignage de Melchior Adam.

RAULLIN (N.), chirurgien de Vassy, ayant osé maltraiter de paroles une vieille bigote qui avait induit une de ses filles à s'enfuir de la maison paternelle pour se retirer dans le couvent de la Propagation de la foi, fut cité par l'intendant Machaut, le 11 mai 1666, à comparaître devant la chambre du conseil pour y être blâmé en présence de sa femme et de ses autres filles. Il fut, en outre, condamné à 50 livres d'amende et aux frais non-seulement de son procès, mais de celui du tailleur *Daniel Morisot*, qui s'était permis de parler mal des convertisseurs catholiques et avait tenté de tirer un nouveau converti de la maison de la Propagation de la foi, crime pour lequel il dut faire amende honorable. On espérait sans doute, par l'humiliation du père, inspirer à ses autres filles le mépris de son autorité et les encourager à suivre l'exemple de leur sœur. Il paraît qu'il n'en fut rien. En 1686, nous trouvons trois demoiselles *Raullin* enfermées dans des couvents comme protestantes. L'une d'elles, nommé *Marie*, parvint, en 1687, à s'échapper de

celui des Ursulines de Bar-sur-Aube (*Arch. gén.* Tt. 321).

RAVANEL, cardeur de Malaigue près d'Uzès, était âgé d'environ 30 ans, lorsqu'il commença à se faire un nom dans les bandes camisardes. Dans son Hist. des pasteurs du désert, M. Peyrat trace de lui ce portrait peu séduisant : « Il était maigre, trapu, noir, à mufle de boule-dogue, toujours hérissé et grommelant. Ancien soldat du régiment de Rouergue, il avait le cuir tout tailladé de coups de sabre, ne vivait que d'eau-de-vie, de tabac, de combats et de psalmodie. » Lieutenant de *Cavalier* et compagnon inséparable de *Catinat* (Voy. ABDIAS MAUREL), Ravanel prit part à presque toutes les entreprises de ces deux chefs. Il assista au combat du bois de Vaquières, à celui du val de Bane, dont Antoine Court lui attribue tout l'honneur, à celui de Vagnas, suivi d'une périlleuse retraite qu'il dirigea avec autant de bravoure que d'habileté; à ceux enfin de Marvéjols, de la Croix-de-La Fougasse, de Pompignan, du Mas-des-Horts, des Devois-de-Martignargues et de Nages. Dans tous ces engagements, il combattit avec un courage intrépide; cependant il ne commença à agir comme chef indépendant qu'après la soumission de *Cavalier*.

Convaincu que les réticences dont Cavalier usait envers sa troupe pendant ses négociations avec Villars, cachaient une trahison, et persuadé, d'un autre côté, que les promesses qu'on lui faisait pour lui et ses gens, étaient des piéges, il inspira à toute la bande dont Cavalier lui avait laissé le commandement en son absence, ses sentiments de méfiance, en sorte qu'à son retour à Calvisson, le 28 mai 1704, le jeune chef ne rencontra que des regards mornes ou courroucés. L'irritation fut au comble, lorsque, pressé par ses officiers, Cavalier finit par leur avouer d'un ton d'impatience « qu'il fallait aller servir en Portugal. » Ravanel, au nom de tous, répliqua brusquement qu'ils voulaient la liberté de conscience, la liberté des prisonniers, la réédification des temples, et sortant sur-le-champ, il fit battre le rappel, rassembla la bande et s'éloigna aux cris mille fois répétés de Vive l'épée de l'Eternel ! Une quarantaine de Camisards tout au plus restèrent fidèles à Cavalier, « le vil esclave du maréchal, » comme l'appelait Ravanel, qui nourrit dès lors contre lui une haine ardente.

Fermement résolu à ne déposer les armes qu'après avoir obtenu le rétablissement de l'édit de Nantes, Ravanel ne se laissa point ébranler par la mort de *Roland*. Il ordonna un jeûne général pour fléchir la colère divine, et se rendit, le 13 sept. 1704, dans le bois de Bénézet, où la Cène devait se célébrer le lendemain. Trahi par deux paysans, il y fut immédiatement cerné par les troupes de Villars, et il ne réussit à se sauver dans les bois de Lenx qu'en laissant près de la moitié de sa bande sur la place; les survivants, sous la conduite de *Marchand*, un de ses officiers, l'abandonnèrent bientôt pour faire leur soumission. Resté seul avec *Montbonnoux* ou *Bonbonnoux*, comme l'appelle Court, Ravanel se jeta dans les bras de son ami, et les deux indomptables guerriers se jurèrent fidélité jusqu'à la mort. *Abraham* et *Claris*, préférant comme eux une périlleuse liberté au repos de l'exil, se joignirent à eux, et les quatre camisards vécurent pendant plusieurs semaines cachés dans les forêts et les cavernes, ne sortant que la nuit pour se procurer des aliments, que leurs coreligionnaires ne leur refusaient jamais, malgré les terribles menaces de Villars qui, dès le 8 oct., avait mis leurs têtes à prix. Plusieurs fois Ravanel manqua de tomber entre les mains de ses ennemis, tant les recherches étaient actives. Un jour, entre autres, qu'il avait eu la fantaisie de revoir sa bourgade natale, il fut poursuivi si vivement qu'il ne dut son salut qu'aux ombres de la nuit. Moins heureux, son compagnon *Christofle* fut pris et exécuté.

Un homme de ce caractère devait en-

trer avec empressement dans la conspiration de *Boaton* (Voy. ce nom). Il s'était rendu à Nismes, où il se tenait caché avec *Jonquet* et *Villas*, en attendant le signal de l'insurrection, lorsque tout-à-coup la maison fut envahie. Ravanel se jeta sur ses armes, mais on ne lui donna pas le temps d'en faire usage; il fut saisi, blessé et conduit, chargé de fers, ainsi que ses compagnons, dans le fort de Nismes, le 19 avr. 1705. Il souffrit la torture avec une constance surhumaine; Brueys avoue lui-même qu'il fut impossible de lui arracher un seul mot. Condamné au feu, il ne déploya pas sur le bûcher un courage moins héroïque.

RAVANEL (PIERRE), d'Uzès, ministre de Sauzet, mort vers 1680, est auteur d'un ouvrage très-remarquable et très-utile, dont voici le titre : *Bibliotheca sacra sive thesaurus Scripturæ canonicæ amplissimus, in quâ quæ in utroque fœdere extant, non theologica modo, sed etiam physica, ethica, politica*, etc. *pertractantur*, Gen., 1650, 2 vol. in-fol. Après avoir mis la dernière main à son livre, qui ne lui avait pas pris moins de trente années de travail, il se rendit à Genève pour le faire imprimer; mais il lui fut impossible de trouver un libraire qui voulût s'en charger. L'étendue de l'ouvrage effrayait, et d'ailleurs on venait de réimprimer à Bâle un livre à peu près analogue, la Clavis theologiæ de Flaccus Illyricus. Les libraires auxquels il s'adressa se refusèrent donc à tout arrangement, prétendant que ce serait se ruiner que d'entreprendre une pareille publication. Cependant un d'entre eux s'y décida, sous la caution des pasteurs de Genève, qui se portèrent garants de la vente. Le résultat prouva qu'ils avaient raison. Au bout de dix ans, toute l'édition fut épuisée; il fallut en faire une seconde, qui fut augmentée, et trois ans plus tard, on y ajouta encore un vol. in-fol. de supplément.

RAVENEL (JEAN DE), sieur du Perray, gentilhomme picard, qui était allé s'établir à Vitré en 1555, laissa de son mariage avec *Marguerite Guesdon*, un fils, nommé LUC, sieur de La Brouardière, qui épousa *Andrée de Gennes* et en eut deux fils : 1° GILLES, de qui descendaient apparemment *Jean-Daniel de Ravenel*, dont la veuve *Edmée Le Fèvre* passa dans les pays étrangers (*Arch. gén.* TT. 287), et *Jacques* de Ravenel, qui se convertit au catholicisme, le 2 juin 1662. La femme de ce dernier n'ayant point voulu suivre son exemple, se retira à Jersey avec deux enfants (*Arch. gén.* M 674); — 2° LUC, sieur de Boisguy, marié en 1576, avec *Marie de Gennes*, fille de *Guy de Gennes* et de *Guillemette Nouail*. De ce mariage naquit JEAN, sieur de Boisteilleul (aliàs Bois-Tilleul) baptisé, le 20 avril 1581, dans l'église protestante de Vitré, et marié, en 1604, avec *Jeanne Grillet-de-La Tirelière*. En 1617, il représenta les églises bretonnes au Synode national de Vitré. Ses deux fils, JEAN et LUC, firent souche.

I. Jean, sieur de Boisteilleul, naquit le 14 mai 1616, et atteignit un âge avancé, puisqu'il vivait encore en 1685. Il épousa, en 1650, *Judith de Farcy*, fille de *Thomas*, sieur de La Gourtière, et de *Marie Barbier*, dont il eut quatre enfants : 1° BENJAMIN, qui suit; — 2° SAMUEL, qui passa en Angleterre avant la révocation, et y épousa la nièce du général Marlborough. Le fils qui naquit de cette union, selon d'Hozier, est peut-être *Edouard Ravenel*, directeur de l'hôpital français à Londres en 1740; — 3° MARIE; — 4° FRANÇOISE. Né le 1er mai 1654, Benjamin de Ravenel, sieur de Boisteilleul, épousa, le 13 oct. 1685, *Catherine-Françoise de Farcy*. Il sortit de France à la révocation; mais quelques années après, il revint dans sa patrie et fut remis en possession de ses biens, ainsi que *Des Rochers-Coudré* (Arch. M. 673).

II. Luc de Ravenel prit pour femme, en 1651, *Renée de Gennes*. Nous ignorons s'il vivait encore à la révocation; mais nous savons que ses trois fils

JACQUES, sieur de Seran, LUC et PAUL, sieur de Saint-Remy, lieutenant de vaisseau (1), se convertirent. Quant à sa femme, peut-être est-elle identique avec une dame de *Ravenel*, qui fut expulsée du royaume, en 1688, comme huguenotte opiniâtre (*Ibid.* E. 3374).

RAYMOND, de Boulène, capitaine huguenot, qui défendit bravement, en 1562, Camaret contre Fabrice, n'ayant sous ses ordres que 60 hommes de garnison. La brèche faite, les troupes catholiques livrèrent plusieurs assauts furieux; mais elles furent repoussées, et les assiégeants réparèrent leurs murailles avec une incroyable diligence, y employant tout ce qui leur tombait sous la main, jusqu'à des animaux qu'ils égorgèrent dans ce but. Harassés à la fin par les veilles et les fatigues, se voyant au moment de manquer absolument de poudre, n'ayant point à attendre de secours de *Crussol*, qui était alors dans le Dauphiné, ils résolurent, plutôt que de se rendre, d'abandonner leurs demeures. Pendant que la garnison jetait l'alarme par une sortie dans le camp catholique, hommes, femmes, enfants gagnèrent la campagne à la faveur de la nuit et s'éloignèrent sans être découverts. La garnison, de son côté, perça les lignes ennemies et s'échappa sans autre perte que celle de *Jacques Arnaud*. Le lendemain, les Catholiques entrèrent dans le village, qu'ils brûlèrent. Ils ne trouvèrent plus qu'une femme et deux jeunes enfants qu'ils égorgèrent et jetèrent dans les flammes.

RAYNAUD (GUILLAUME DE), ou *Renaud*, sieur d'ALLEIN ou d'*Alein*, fils apparemment de ce *Jacques de Raynaud*, dont les conseils, pleins de modération et de sagesse, suspendirent, pendant quelques années, le massacre des malheureux Vaudois (*Voy.* VII, p. 318), était un gentilhomme d'Arles. Il s'acquit la réputation « d'un des meilleurs hommes de pied et de siége de son temps, » par ses exploits dans les Pays-Bas et par la défense de Castillon, qu'il avait fortifié avec art, contre l'armée des Ligueurs commandée par Mayenne. La ville fut prise par composition et reprise, quelques jours après, par *Turenne* qu'Allein assista dans cette expédition. Ce brave capitaine fut tué, en 1587, dans les troupes du roi de Navarre, poursuivant Lavardin en Touraine. Guillaume de Raynaud avait épousé *Françoise de Grasse*. Ses descendants persistèrent dans la religion réformée. En 1718, *Marguerite d'Allein* épousa *Isaac de Fourré* dans l'église française de Hungerford à Londres.

RAYOT (PIERRE), né à Saint-Julien, village dans la principauté de Montbéliard, professeur de langue française à Hambourg, à Brême, puis à l'université de Helmstadt, a publié :

I. *La base ou le vray fondement de la langue françoise, non moins nécessaire à ceux déjà d'aage qu'aux petits enfans, amateurs de la susdite langue, désirant s'accoutumer ou parvenir à la naïve pronunciation d'icelle et selon qu'elle est pour le jour d'hui prononcée*, Hamb., 1636, in-8°; trad. en latin, Witeb., 1667, in-8°.

II. *Deux tables des déclinaisons et conjugaisons françoises*, Hamb., 1636.

III. *Dialogues ou colloques françois et allemands*, Hamb., 1636, in-8°.

IV. *Nomenclature historiale et fabuleuse, traitant* 1° *de l'homme et de ses parties*; 2° *des habits avec leurs appartenances*; 3° *du manger et boire*; 4° *de la monstrueuse gourmandise d'aucuns hommes du temps passé*; 5° *de l'yerongnerie*, en franç. et en allem., Hamb., 1636, in-8°.

V. *Le petit catéchisme de Luther*, en franç. et en allem., Hamb., 1637, 8°.

VI. *L'école de bonne grâce, oder die Schule der Höflichkeit*, Hamb., 1638, in-8°.

VII. *Le soulas des cretiens*, Brême, 1640, in-8°; Helmst., 1657, in-12.

VIII. *Jardin de plaisance*, en franç.

(1) En 1680, il assista au service funèbre de *François Fleury*, sieur de Villeneuve, son cousin, qui fut enterré aux SS. Pères (*Etat civil de Paris*. SS. Pères, N° 93).

et en allem., Brême, 1642, in-8°.

IX. *Le souhait des Allemans, oder der Teutschen Wunsch, insich haltend eine Französ.* 1° *Grammaticam,* 2° *Syntaxin,* 3° *Complementier-Buch,* 4° *Epistel-Formular,* Brem., 1643, 8°.

X. *Grammatica linguæ gallicæ,* Helmst., 1656, in-8°.

XI. *Miroir des vertus, vices et du train des hommes,* Celle, 1658, in-12.

XII. *Nucleus linguæ gallicæ,* Helmst., 1659, in-8°.

XIII. *Gemma linguæ gallicæ.*

XIV. *Récréation de la jeunesse ou Recueil d'histoires et apophthegmes pour se divertir,* Witt., 1660, in-12.

REBOUL (GUILLAUME), écrivain satirique et mordant, naquit à Nismes d'une famille protestante. Au retour d'un voyage qu'il fit à Avignon et à Paris, soupçonné de s'être laissé gagner, à cause des manœuvres qu'il employait pour jeter la division dans le consistoire de Nismes, il fut frappé d'excommunication, en 1595, à la poursuite du pasteur *Jean de Falguerolles.* Vers le même temps, le duc de *Bouillon,* auprès de qui il remplissait les fonctions de secrétaire, l'accusa de lui avoir soustrait une somme assez considérable. La crainte des poursuites dont il était l'objet, le décida à passer à Avignon, où il abjura en 1596. De là il se rendit à Rome sous les auspices du P. Cotton, et il y trouva dans le cardinal d'Ossat un protecteur zélé. Ce fut en vain qu'il sollicita cependant la récompense de son apostasie et des services qu'il prétendait avoir rendus et rendre encore à la religion en publiant contre les ministres protestants des libelles remplis de fades plaisanteries et de calomnies atroces. Après avoir patienté pendant une dizaine d'années, il finit par s'irriter et écrivit contre le pape une satire, qui le fit condamner à mort. Il fut exécuté dans sa prison, le 25 sept. 1611. Voici la liste des ouvrages qu'on lui attribue avec plus ou moins de fondement.

I. *Salmoné,* 1596.—Satire violente dirigée principalement contre le ministre *J. de Falguerolles* qui y répondit.

II. *Second Salmoné,* imp. avec le N° I, Lyon, 1597, in-12; Arras, 1600, in-12. — Attaques encore plus grossières contre tous les pasteurs du Languedoc.

III. *La cabale des Réformez tirés nouvellement du puits de Démocrite,* Montp. 1597, in-8°; 1600, in-8°; 1601, in-12.—Douteux.

IV. *Du schisme des prétendus Réformez,* Lyon, 1597, in-12.

V. *Les Actes du synode universel de la sainte Réformation, tenu à Montpellier le 15 may 1598, Satire Ménippée contre les prétendus Réformez,* Montp., 1599, in-8°; 1600, in-12.

VI. *Apologie sur la Cabale des Réformez* [Lyon], 1597, in-8° [Montp.], 1600, in-8°; s. l., 1601, in-12.

VII. *L'anti-huguenot,* s. l., 1598, in-18; 1599, in-12; 1600, in-12.

VIII. *L'Apostat,* Lyon, 1604, in-8°. —Il rend compte des prétendus motifs de sa conversion.

IX. *Les plaidoyés de G. Reboul contre les ministres,* Lyon, 1604, in-8°.

X. *Le premier acte du synode nocturne des Tribades Lemanes,* 1608, in-18; Paris, 1852.—Douteux.

XI. *Apologie pour ceux d'entre les Anglais catholiques qui refusent de prêter le serment d'obligeance* [allégeance] *exigé par Jacques I, composée à Rome* 1611, in-12. — C'est sans doute le pamphlet contre le roi d'Angleterre dont *Casaubon* le déclare l'auteur et dont le savant *Prosper Marchand* ne put se procurer aucun exemplaire. Quant aux satires de Reboul contre le Pape et contre Villeroy, il ne paraît pas qu'elles aient été imprimées, non plus que d'autres diatribes qu'il avait composées contre ses ennemis les ministres.

A l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, deux pasteurs du nom de Reboul exerçaient leur ministère dans le Vivarais. L'un desservait depuis de longues années l'église de Boffre ; il se convertit. L'autre, qui avait été admis au ministère en 1681 (*Arch. gén.* TT.

289) et placé à Châteauneuf, sortit de France, et se retira dans le Brandebourg. Il fut successivement ministre à Ziethen, en 1686, à Cagar, en 1689, à Angermunde, en 1690, où il eut pour successeurs *Jean Renier* et *Pierre Pelorce*, et enfin à Battin, en 1697.

REBOULET, nom d'une famille du Vivarais, qui a donné plusieurs pasteurs aux églises de cette province dans la seconde moitié du XVIIe siècle; mais le seul de tous ces ministres de l'Evangile qui nous soit connu autrement que de nom, est PAUL Reboulet, né à Privas, le 19 fév. 1655, de *Pierre* Reboulet, docteur en théologie et pasteur de l'église de Tournon-lès-Privas (*Arch. gén.* TT. 259).

Admis au ministère en 1677 (*Ibid.* TT. 328), Paul Reboulet fut attaché d'abord à l'église de Saint-Voy; mais il ne tarda pas à être appelé à Tournon-lès-Privas comme collègue de son père. A la révocation de l'édit de Nantes, il se retira à Zurich (*MSS. de Berne.* Hist. helv. VII. 9) et fut chargé d'y desservir l'église française. En 1697, le pasteur de Bâle, *Jean de Tournes*, le prit pour vicaire, à ce que rapporte Petit-Pierre dans son Histoire de l'origine et des progrès de l'église française de Bâle, dont le msc. se conserve à la Biblioth. ecclésiastique de cette ville. Au mois d'oct. de la même année, Reboulet accepta la place de ministre à Coire; puis son successeur *Coderc* ayant été appelé à Cassel en 1699, et de Tournes ayant donné sa démission, il retourna à Bâle, sur les instances du consistoire, et fit son sermon de rentrée le 2 juillet. Il mourut de mort violente, dit Petit-Pierre, le 13 avril 1710, fort regretté de son troupeau, dont il avait gagné l'estime par ses talents et sa piété. J.-Ch. Iselin prononça son oraison funèbre. Outre le *Voyage en Suisse*, qu'il publia en collaboration avec son ami *Jean de La Brune* (Voy. ce nom), on a de lui, selon le Lexikon de Leu :

I. *Réflexions sur la lettre d'apostasie de M. Gilbert.*

II. *Pensées sur le rétablissement des Réfugiés en France.*

III. *Essai de controverses*, Bâle, 1704, in-12.

IV. *Entretiens sur les Saints ajoutés et sur la décadence des nouveaux miracles*, Colog., 1705, in-12.

Dans une liste de Réfugiés que nous avons eue entre les mains (*Arch. gén.* TT. 322), à côté du nom de Paul Reboulet figure celui de *Daniel* Reboulet, qui n'était encore que proposant lorsqu'il sortit de France. Les Registres du consistoire de l'église française de Bâle nous apprennent qu'il était natif de Chassagne en Vivarais, et qu'il avait pris le nom de *La Sablière*. Admis au ministère par les pasteurs de Bâle, le 15 janv. 1688, il se rendit plus tard en Hollande et fut placé à La Haye. De son mariage avec *Marie-Marguerite van der Poel* naquit ADRIANE-MARIE, qui mourut à Bâle en 1779.

RECHIGNEVOISIN (BERNARD DE), sieur DES LOGES, mort en Flandres à la suite du duc d'Alençon, laissa trois enfants de son mariage avec *Jeanne de La Beraudière*, savoir : 1° NICOLAS, sieur de Monts, marié à *Marguerite Du Massif* et père d'une fille unique, nommée CATHERINE; — 2° CHARLES, qui suit; — 3° GABRIELLE, femme, en 1613, de *Louis Garnier*, sieur de La Sauvagère, dont les descendants étaient encore signalés comme suspects de protestantisme en 1692 (*Arch. gén.* E. 3378).

Charles de Rechignevoisin, sieur Des Loges, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa *Marie Bruneau* (Voy. ce nom). Neuf enfants naquirent de ce mariage, selon les biographes de Mme Des Loges; mais ils ne donnent les noms que de trois. Filleau en connaissait six : 1° CHARLES, qui suit; — 2° GABRIEL, sieur des Marais, capitaine au service de Hollande, qui fut tué à la bataille de Prague, et ne laissa qu'une fille; — 3° BENJAMIN, mort des blessures qu'il reçut au siége de Breda; — 4° MAURICE, mort en Hollande; — 5° CATHERINE, femme de

Charles de Lescours, sieur de La Plau; —6° LOUISE, née le 13 fév. 1613, qui eut pour marraine la princesse d'Orange, et mourut sans avoir été mariée.

Charles, sieur Des Loges, fit ses premières armes en Hollande, et s'éleva, en passant par tous les grades, jusqu'à celui de général-major. Il épousa *Madelaine van der Myle* [Meulen?], dont il eut : 1° HENRI, sieur Des Loges, capitaine de cavalerie en Hollande, mort en 1665; — 2° AMÉLINE, morte fille, en 1663;—3° MARIE, femme, en 1660, de Philippe de Golstein [Goldstein?]. Telle est la généalogie donnée par Filleau dans ses Familles du Poitou; elle n'est pas complète, mais les renseignements nous manquent pour en combler les lacunes.

RÉCLAM (FRÉDÉRIC), peintre et graveur, né à Magdebourg en 1734. Après avoir étudié à Berlin dans l'atelier d'Antoine Pesne, Réclam se rendit à Paris, où la protection et les conseils du joaillier de la Cour, Lempereur, à qui il avait été recommandé, lui furent d'une grande utilité. Il continua ses études sous le professeur à l'Académie de Paris, J.-B.-M. Pierre, et se rendit ensuite en Italie. A Rome, il fut bien accueilli par Winckelmann, quoique, au rapport de Nagler, le savant archéologue ne fit pas grand cas du jeune artiste qu'il trouvait trop imbu des idées de l'École française. A son retour à Paris, Réclam s'occupa surtout de portraits; on ne possède de lui qu'un petit nombre de paysages. Plusieurs graveurs, Bause, Berger, Chodowiecki, ont gravé d'après lui; son portrait a été gravé par ce dernier. Réclam mourut à Berlin en 1774. Parmi ses propres gravures, signées les unes d'un monogramme, les autres des initiales de son nom, nous citerons, d'après Nagler : 1. *Portrait du Grand-Frédéric*, in-fol.; — 2. *Portrait de Frédéric-Henri-Charles, prince de Prusse*, in-fol.;— 3. *Paysages italiens, avec montagnes et cascades*, dédiés au comte de Caunitz, 1765, huit feuilles petit in-4°;— 4. *Vues des environs de Paris, avec figures*, F. R. ou F. Réclam ad vi. del. sculp. 1755, 4 feuilles pet. in-4° ou gr. in-8°;— 5. *Vues prises dans les environs de Sceaux*, 1755, 2 ff. petit in-4°; — 6. Suite de *Six paysages*, F. Réclam ad vi. del. sculp., rouge et noir, pet. in-4°; — 7° *Vue de Tivoli avec ses cascades*, d'après lui-même, pet. in-4°; Huber indique quatre feuilles représentant des ruines et des cascades des environs de Tivoli;— 8. *Route à travers un village*, Réclam fec. Romæ, in-8°; — 9. *Carrière des environs de Rome*, d'après lui-même, 2 feuilles in-4°, Réclam pinx. et sc.;—10. *Ruines romaines*, Réclam fec. Romæ, in-4°; —11. *Vue prise aux environs de Berlin*, pet. in-4°; — 12. *Le Matin et le Soir*, d'après Moucheron et Dubois, in-4°.

RÉCLAM (PIERRE-CHRISTIAN-FRÉDÉRIC), pasteur de l'église française de la Friedrichsstadt et professeur au Collége français de Berlin, naquit, le 16 mars 1741, à Magdebourg, où son père, notable commerçant, remplissait la charge de bourgmestre de la colonie palatine. Sa famille avait quitté Genève, où elle s'était réfugiée en sortant de France, selon le témoignage positif de *Catteau-Calleville*, qui devait être bien informé, et celui non moins concluant d'*Alexandre Réclam*, parent de notre pasteur, que nous avons compté au nombre de nos amis (1).

Le jeune Réclam commença ses études dans sa ville natale; mais il alla les continuer, en 1758, au Collége français de Berlin, sous la direction du pasteur *Erman*, à qui il était particulièrement recommandé et qui le prit en affection singulière. Les heureuses dispositions qu'il avait reçues de la nature, se développèrent rapidement. En 1765, il remplaça *Louis-Frédéric*

(1) Alexandre Réclam, qui est mort à la fleur de l'âge, a composé, entre autres opuscules, sous le titre de *Fab-la*, un recueil de 70 fables, en prose, à l'imitation de celles de Lessing, dont plusieurs sont des modèles de naïveté et de grâce; ce recueil a été imprimé par son frère *Charles-Henri*, libraire à Leipzig, 1849, in-8°.

Ancillon dans la place de catéchiste, et il commença dès lors à prêcher, mais sans beaucoup de succès. On trouva son discours trop fleuri, ses sermons trop ingénieux pour la chaire chrétienne, et sa déclamation trop théâtrale : défauts dont l'âge et l'expérience devaient promptement le corriger. On ne tarda pas à changer de sentiment sur son compte et à voir en lui un grand prédicateur. Il excellait surtout à tirer de son texte des enseignements applicables aux dispositions morales de son troupeau. La fidélité scrupuleuse qu'il apportait à l'accomplissement de ses devoirs, le fit choisir, en 1767, pour troisième pasteur de la Friedrichsstadt. Il joignit à cette place celle de professeur au séminaire théologique, qu'il remplit gratuitement, et, depuis 1775, n'écoutant que son zèle, qui lui fit oublier les soins réclamés par sa santé délicate, il se chargea, en outre, moyennant une faible rétribution, de donner des leçons dans le Collége français. En 1773, il épousa *Marie-Henriette-Charlotte Stosch*, femme célèbre dans la seconde moitié du siècle passé, qui cultiva avec succès la poésie allemande et la poésie française ; on ne nous apprend pas s'il en eut des enfants. Il mourut le 22 janv. 1789, à l'âge de 48 ans.

Outre les ouvrages qu'il a publiés en collaboration avec *Jean-Pierre Erman* (Voy. ce nom), on a de Réclam :

I. *Des penchants*, Amst., 1769, in-8°.—Trad. de l'allemand de Cochius.

II. *Sermons*, Berlin, 1782, in-8°.

III. *Sermon prononcé dans le temple de la Friedrichsstadt pour l'installation de M. le pasteur Hauchecorne*, Berlin, 1783, in-8°.

IV. *Pensées philosophiques sur la religion*, Berlin, 1785, in-8°.—Trad. d'une partie des dissert. de Garve sur le traité de Cicéron De officiis.

V. *Waldemar, margrave de Brandebourg*, Berlin, 1787, in-8° ; trad. en allem. par sa femme, Berl., 1788, in-8°.

VI. *Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte*, Berl., 1790, 2 vol. 8°.

Hirsching lui attribue, en outre, une part de collaboration dans le Monument séculaire consacré à la mémoire de Frédéric-Guillaume, que nous avons cité parmi les ouvrages d'Erman, et d'autres biographes prétendent que c'est lui, et non pas son collègue, qui a publié l'Oraison funèbre de Frédéric II.

REDOSTIÈRE (Isabeau), jeune paysanne de Milieyrines, âgée d'environ 18 ans, prophétesse dans les Cevennes à l'époque du voyage de *Brousson*. Accompagnée d'une amie, nommée *Pintarde*, d'un ou deux ans plus jeune qu'elle, elle allait de bourgade en bourgade, « faisant des assemblées où elles exhortaient le peuple par la Parole de Dieu à se convertir, à se sanctifier, à reprendre son zèle et à donner gloire à Dieu, » et joignait d'ardentes prières à ces pieuses exhortations. Toutes deux étaient si modestes, si humbles, si simples que Brousson en fut ravi d'admiration. Après avoir erré ainsi pendant deux ans, elles furent arrêtées et conduites devant Basville, qui leur demanda si elles ignoraient que le roi défendait de prêcher. « Nous le savons, répondirent-elles au terrible intendant, mais le Roi des rois, le Dieu du ciel et de la terre, le commande, et nous sommes obligées d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » Basville les menaça du dernier supplice. « Vos menaces, lui dirent-elles, sont incapables de nous étonner, et nous sommes toutes disposées à souffrir la mort pour la gloire de Dieu, au service duquel nous nous sommes consacrées. » Redoutant l'impression que le supplice de deux filles si jeunes produirait sur les esprits, Basville n'exécuta pas sa menace. Il se contenta de les faire conduire l une à la Tour de Constance, et l'autre au château de Sommières, où elles eurent beaucoup à souffrir, sans que leur constance fût ébranlée (*MSS. de Court*, N° 39).

REFUGE (Jean de), ou *Reffuge*, comte de Couesmes, seigneur de Galardon et chambellan du duc d'Alen-

çon, faisait, en 1574, la guerre sous les ordres du prince d'Orange, lorsqu'il alla rejoindre *Montgommery*, son beau-père, avec qui il rentra en France (*Voy.* VII, p. 478). Il fut tué en duel à Paris, en 1579, par *La Primaudaye* (Voy. VI, p. 327). De son mariage avec *Claude de Montgommery* naquirent un fils et trois filles, nommées ELISABETH, SUSANNE et MADELAINE. Le fils, qui avait reçu au baptême le nom de JEAN, prit pour femme *Marie-Madelaine de Clugny*, dont il eut JEAN et JEAN-LOUIS. Ce dernier ne laissa pas d'enfants de sa femme *Catherine Letant*. L'aîné, baron de Galardon et comte de Couesmes, épousa, en 1632, *Susanne de Meaussé*, fille de *Paul*, sieur de La Rainville, et de *Marie de Remigioux*, qui lui donna GÉDÉON et MADELAINE. Gédéon se maria avec *Louise de Chaumont-de-Lecques*, dont il n'eut que deux filles, MARIE-MADELAINE et LOUISE. Celle-ci épousa, en 1652, *Jacques de Saint-Denis*, sieur de Vervaine, et mourut en 1684, âgée de 50 ans (*Etat civil de Paris*, SS. Pères, N° 93). La même année, au mois d'octobre, le comte de Refuge, qui était détenu au Petit-Châtelet, nous ne savons pour quel motif, manifestant, disait-on, le désir de se convertir, Louis XIV lui envoya le jésuite Robinet dont l'éloquence échoua complétement, en sorte que le roi indigné envoya le comte avec sa femme à la Bastille, le mois suivant (*Arch. gén.* E. 3369). Il en sortit bientôt, sans aucun doute au prix d'une abjuration, et la comtesse, qui fut transférée, en 1686, dans un couvent d'Orléans (*Ibid.* E. 3372), finit par imiter son exemple. Cependant, comme on suspectait leur bonne foi et qu'on craignait une évasion, on les interna l'un et l'autre à Rouen en 1688 (*Ibid.* E. 3374). Ce fut sans doute pour donner des gages de sa sincérité au gouvernement que le comte de Refuge publia *La paix de Dieu pour être annoncée à tous les chrétiens, par G. C. de Refuge réuny à l'E. C.*, Paris, 1690, in-12.

La généalogie qui précède et que nous avons reproduite d'après le Dict. de la Noblesse, n'est pas complète. Il n'y est fait mention ni de *Susanne de Refuge*, que Benoît cite dans ses listes de persécutés et qui sortit de France, ni de *Sylvie de Refuge*, qui épousa *Samuel de Frouville*, sieur de L'Eperonnière, et suivit probablement son exemple en se convertissant, ni d'une dame de *Refuge*, qui mourut huguenotte en 1687 et dont les biens furent donnés à ses nièces nouvelles catholiques, *Marie-Madelaine* et *Louise-Angélique de Refuge* (Arch. TT. 232).

RÉGIN (CLAUDE), docteur en droit, que Sainte-Marthe qualifie de « eruditus ac bonus planè vir, » naquit à Riom d'une famille noble. Prieur d'un couvent du Lavédan et partisan timide des opinions nouvelles, il sut mériter la faveur de *Marguerite de Navarre*, qui le fit un de ses maîtres des requêtes ordinaires, conseiller à l'échiquier et au conseil d'Alençon. Après la mort de *Gérard Roussel*, en 1560, Regin lui succéda sur le siége épiscopal d'Oleron, qu'il occupa jusqu'en 1580. Accusé d'hérésie, il fut cité à comparaître à Rome pour s'y purger de cette imputation; mais les circonstances étaient peu favorables aux prétentions du pape, et l'affaire n'eut pas de suite.

RÉGIS (PIERRE), médecin célèbre, né à Montpellier en 1656, et mort à Amsterdam, d'un abcès dans l'estomac, le 30 déc. 1726.

Régis était apparemment le petit-fils de *Pierre Régis*, apothicaire et ancien de l'église de Montpellier en 1635. Il commença ses études dans sa ville natale, et alla les terminer à Puy-Laurens. De retour à Montpellier, il suivit pendant quelque temps les conférences du célèbre cartésien Pierre-Sylvain Régis, et lorsqu'il crut s'être suffisamment fortifié dans la philosophie, il s'appliqua aux mathématiques, qu'il apprit avec une remarquable facilité et, pour ainsi dire, sans le secours d'aucun maître. Il se livra ensuite avec une égale ardeur à l'étude de la médecine, où il fit de si rapides progrès

que, dès 1678, il fut en état de prendre ses degrés. N'ayant encore que 22 ans, il fut assez sage pour sentir la nécessité de se perfectionner dans son art avant de se mettre à le pratiquer. Il vint donc à Paris, où il suivit les cours de Duverney et de *Lémery*, et où il se lia d'amitié avec beaucoup de gens de lettres éminents. Il était depuis quelque temps de retour dans sa ville natale, lorsque la révocation de l'édit de Nantes vint lui fermer la carrière dans laquelle il entrait avec succès. Il n'hésita pas à acheter la paix de sa conscience au prix d'une fortune considérable, et se retira à Amsterdam, où il continua à exercer la médecine jusqu'à sa mort. « Il étoit naturellement doux et complaisant, lit-on dans Nicéron, sans ambition et incapable de nuire à personne. » On a de lui :

I. *Lettre à M. Chauvin sur la proportion selon laquelle l'air se condense*, imp. dans la Biblioth. universelle de Le Clerc (Vol. XVII).

II. *Obs. touchant deux petits chiens d'une même ventrée, qui sont nez ayant le cœur situé hors de la capacité de la poitrine*, ins. dans le Journal des savans (1681).

III. *M. Malpighii opera posthuma, edit. secunda*, Amst., 1698, in-4°. — Edit. infiniment supérieure pour la correction à la première; Régis y a ajouté des suppléments et une préface.

IV. *Préjugez légitimes contre les réflexions qu'on vient d'imprimer sous le nom du consistoire wallon d'Amsterdam, sur le mémoire hist. et instructif pour le changement d'une version françoise des Pseaumes, revue et corrigée*, Amst., 1718, in-fol. — Douteux. Critique spirituelle de la sottise de ceux qui s'opposaient à l'introduction de la trad. des Psaumes par Conrart dans les églises réformées.

A l'occasion de la peste qui désola Marseille sous la Régence, Régis envoya à son frère *Jean-Jacques*, commis au magasin des galères, qui s'était converti et avait obtenu, en 1688, le don de ses biens (*Arch. gén.* E. 3374), quelques observations sur les *Moyens de se préserver de la peste*, que Langueron trouva si judicieuses qu'il crut devoir les publier dans l'intérêt général. Il fut aussi un des collaborateurs de *Basnage-de-Beauval* dans la réimp. du Dict. de Furetière, et revit tous les articles de botanique et de médecine. Enfin il avait travaillé longtemps à un Dict. de médecine, qu'il supprima avant sa mort, ainsi que des Conseils et observations de médecine.

RÉGIUS (Désiré), capucin de la Lorraine, lecteur de philosophie et de théologie dans son couvent, se retira en Allemagne et embrassa la religion protestante à Marbourg en 1644. Plus tard, il alla s'établir à Hambourg et mourut dans l'Allemagne du Nord, on ne nous apprend pas en quelle année. On a de lui :

I. *Apocalypsis nova Babylonis antiquæ, carmine conscripta et Marpurgii 27 nov. 1644 recitata*, Cassel., 1646, in-8°; 2e édit., Hamb., 1648, in-8°; trad. en allem., Cassel, 1647, in-4°.

II. *Aurea redux*, Rinteln, 1647, 8°.

III. *Clypeus conjugii clericalis, versibus exhibitus*, Hamb., 1648, in-8°; Lubec., 1649, in-8°; trad. en allem., Copenh., 1649, in-8°.

IV. *Apex Lubecensis*, Lubec., 1649, in-8°.

V. *Lubecana fides cum Clypeo conjugii*, etc., Lubec., 1649, in-8°.

VI. *Fidei catholicæ christianæ vulnera*, Hafn., 1649, in-8°.

VII. *Apologia rationis humanæ*, Lugd. Bat., 1657.

REGNAULT (Nicolas) a publié un *Discours véritable des guerres et traités avenus au pays de Provence, envoyé à M. le comte de Tende, lieutenant pour le roy en Provence*. La 1re édit. parut à Lyon; on n'en connaît pas d'exemplaire. Elle fut réimp. dans la même ville en 1564, in-4°; puis, sans nom de lieu ni de libraire, en 1564, in-8°, et en dernier lieu dans le T. III des Mémoires de Condé. Regnault, qui servait dans les troupes

huguenottes, parle en témoin oculaire de la plupart des faits qu'il raconte.

RÉGNIER (Pierre), sieur de La Planche, en Poitou, lieutenant général au siége présidial de Poitiers, fut, au rapport de Florimond de Rræmond, un des premiers habitants de cette ville qui se laissèrent *séduire* par Calvin (*Voy.* I, p. 206). C'est dans son jardin que s'assemblèrent les premiers disciples du grand réformateur. Filleau, qui l'appelle *Élie*, lui attribue deux ouvrages de droit; mais, selon Dreux du Radier, ils appartiennent à son père Élie, décédé en 1527. Pierre Régnier mourut en nov. 1570, après avoir été marié deux fois. Sa première femme, *Jeanne de Terves*, lui avait donné quatre enfants : 1° Louis, qui suit : — 2° Élise;—3° Pierre, sieur du Treuil, Lambrunière, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, dont la postérité s'éteignit au milieu du XVII° siècle, et— 4° Françoise. La seconde, *Anne Alleu*, le rendit encore père d'un fils, qui reçut le nom de Timothée et qui fit souche.

I. Branche de La Planche. Louis Régnier, sieur de La Planche, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie et capitaine de cent hommes d'armes, avait été destiné par ses parents à la carrière de la magistrature; il avait même pris ses degrés dès l'âge de 17 ans, mais il avait dû se sauver en Allemagne à la suite d'un duel, et le connétable de Montmorency, qui l'aimait fort « pour la gentillesse de son esprit et grande connoissance des lettres et affaires de France, » ayant étouffé l'affaire, il était rentré en France et s'était attaché au fils aîné de son protecteur, dont il devint le confident et qu'il servit de tout son pouvoir contre les Guise. Quelque temps après la conjuration d'Amboise, Catherine de Médicis le fit venir dans son cabinet, où le cardinal de Lorraine se tenait caché derrière une tapisserie, et l'interrogea sur la cause des troubles du royaume, en l'invitant à lui parler franchement. Régnier lui déclara sans détour que le meilleur moyen de rétablir la tranquillité était d'éloigner les Guise, dont l'élévation irritait toute la noblesse française. Catherine feignit de n'en rien croire, lui reprocha de taire la vérité et lui commanda de révéler la retraite de *Stuart* et des autres prisonniers qui étaient parvenus à s'évader des prisons de Tours et Blois (*Voy.* I, p. 272). Régnier répliqua avec indignation qu'il n'était ni prévôt de maréchaussée, ni espion. La reine-mère donna donc l'ordre de l'arrêter comme complice; mais le maréchal de Montmorency lui fit rendre la liberté quatre jours après. On ne sait rien de plus sur sa vie, qui se prolongea, dit-on, jusqu'en 1598. Selon d'autres, qui, croyons-nous, approchent davantage de la vérité, il mourut avant l'impression de son grand ouvrage.

De Thou et les historiens contemporains peignent Régnier comme un négociateur très-habile, mais c'est surtout comme historien qu'il est connu. « Cet auteur, dit Tabaraud, dont le jugement ne peut être suspect de partialité, cet auteur est grave, sérieux, souvent théologien, et plus souvent moraliste. Il parle toujours par sentences; mais il ne prêche la modération ni de paroles ni d'exemple. Peu d'auteurs ont écrit avec autant de passion. Il est cependant croyable sur les faits, parce qu'il était très-honnête homme et qu'il a été lui-même employé dans les affaires dont il parle. » Selon Mézeray, Régnier était un esprit adroit, pétillant, malin. Castelnau dit qu'il était éloquent et persuasif. Enfin La Popelinière lui reproche d'avoir été « homme politique, plus mondain que consciencieux. » Voici la liste de ses ouvrages.

I. *Du grand et loyal devoir, fidélité et obéissance de Messieurs de Paris envers le Roi et Couronne de France*, s. l., 1565, in-8°; 1567, in-16. — Relation, dans le sens du maréchal de Montmorency, de l'affaire du 8 janv. 1565, où le prince *Porcien* (Voy. IV, p. 125) joua un rôle. L'édi-

teur annonçait une seconde partie, qui n'a pas été publiée. Selon La Croix du Maine, ce livre était aussi connu sous le nom du *Livre des marchands*, parce que l'auteur met en scène plusieurs marchands qui discourent sur les services des Montmorency et les entreprises des Guise. Il faut donc se garder de le confondre avec la satire publiée à Neuchâtel, dès 1534, in-16, et réimp. plusieurs fois, sous ce titre : *Le livre des marchands, pour se garder de quelle marchandise on doit se garder d'être trompé*, satire que l'on attribue, peut-être un peu légèrement, à *Chassanion*.

II. *Response à l'épistre de Charles de Vandemont, cardinal de Lorraine, jadis prince imaginaire des royaumes de Jérusalem et de Naples, duc et comte, par fantaisie, d'Anjou et de Provence, et maintenant simple gentilhomme de Hainault*, s. l., 1565, in-8°. — Cette réponse, dit Bayle, « vient d'une plume mieux taillée que celle de l'apologiste du cardinal. » Satire extrêmement vive et pleine de choses intéressantes.

III. *La légende de Charles, cardinal de Lorraine, et de ses frères de la maison de Guise*, Reims, 1576, in-8°; réimp. dans le T. VI des Mémoires de Condé.—C'est une des plus sanglantes satires qui aient été mises au jour contre les Guise. Régnier, qui la publia sous le pseudonyme de *François de L'Isle*, paraît bien instruit et entre dans les plus curieux détails.

IV. *Histoire de l'Estat de France, tant de la république que de la religion, sous François II*, s. l., 1576, in-8°; réimp. à Paris, 1836, 2 vol. in-8°.—Cette histoire, la meilleure que nous possédions sur ce règne, commence par une peinture de l'état de la France à l'avénement au trône de François II, et finit à la mort de ce prince. L'auteur, qui ne prend pas la peine de dissimuler sa haine contre les Guise, nous montre le jeune roi tellement dominé par les princes lorrains, qu'il consent non-seulement à laisser mettre Condé à mort, mais même à assassiner le roi de Navarre de sa propre main; la reine-mère, tantôt pour les Protestants, tantôt pour les Guise, s'essayant à cette politique de bascule qu'elle devait appliquer bientôt pour le malheur de la France; *Condé* intrépide dans la profession de sa foi; *Coligny* et ses frères jouant le rôle le plus noble et le plus digne. Son livre renferme un grand nombre de pièces intéressantes, d'actes authentiques, d'analyses des écrits publiés par les deux partis; le style en est clair, animé, et si correct que pas une expression, pour ainsi dire, n'en a vieilli. En général, Régnier juge sainement les événements et les hommes; dans quelques endroits cependant, il ne se montre pas tout à fait exempt de la crédulité de son temps.

Du mariage de Louis Régnier avec *Françoise Flament*, célébré en 1574, selon Filleau, naquirent trois fils : 1° ABEL, mort sans postérité; — 2° LOUIS, qui continua la descendance; —3° PIERRE, dont le sort est inconnu. Louis épousa, en 1611, *Noémi Buor*, et mourut en 1656, père de deux enfants. Sa fille, LOUISE, devint la femme de *François Du Boulet*, sieur du Coudret. Son fils, LOUIS, qui l'avait précédé dans la tombe, s'était allié, en 1639, avec *Jeanne Bertinaud*, fille de *Jean*, sieur de Pampier. De ce mariage étaient nés : 1° LOUIS, mort sans postérité; — 2° HENRI, à qui sa femme, *Marie de Villedon*, ne donna pas d'enfants;— 3° MARIE, femme, en 1667, de *Paul de Saint-Matthieu*; — 4° SUSANNE, épouse de *Jean Badiffe*, sieur de Conchamps; — 5° HENRIETTE.

Quelques écrivains qualifiant Régnier de La Planche de gentilhomme parisien, nous aurions été assez disposé à regarder comme issue de la même souche une famille protestante du nom de *La Planche*, qui habitait aux environs de Paris, et qui nous est connue seulement par les Registres de Charenton. La généalogie dressée par Filleau prouve que nous nous serions trompé. Cette famille paraît avoir été

assez nombreuse. Dans l'espace d'une vingtaine d'années, nous trouvons inscrits sur le registre des enterrements : 1° *Philippe de La Planche*, sieur de Villiers, gentilhomme de la chambre, mort en 1633, âgé de 55 ans ; — 2° *Jacques de La Planche*, sieur de Mortiers, mort à Chatou en 1646 ; — 3° *Adam de La Planche*, sieur de Mortiers et de Coco, mort en 1648, âgé de 66 ans ; il était fils d'*Adam de La Planche* et de *Geneviève Gobelin*, et laissa ADAM, sieur de Coco, qui épousa, en 1666, *Julie de Pestalozzy* ; — 4° *Jacques de La Planche*, sieur de Villiers, mort en 1658, âgé de 65 ans, dont le fils, MATTHIEU, sieur de Villiers, épousa, en 1664, *Antoinette de Boham*, fille de *Gabriel*, sieur de Soize, et d'*Elisabeth de Flavigny* ; — 5° *Jean de La Planche*, capitaine au régiment des gardes sous Henri IV, mort en 1652. Nous avons dit ailleurs que Philippe, sieur de Villiers, épousa *Judith de Laubéran* ; ajoutons ici qu'il en eut cinq enfants, savoir : 1° MARIE, née en 1620, femme d'*Alexandre L'Huillier*, sieur de Chalandos ; — 2° JUDITH, née en 1621, femme, en 1658, de *Jacques Caille*, sieur de Compoix, avocat au parlement de Paris ; puis, en 1665, d'*Aloph de Gorris*, sieur de Naucourt ; — 3° PHILIPPE, né le 8 sept. 1623 ; — 4° ÉLISABETH, née en 1626, mariée, en 1653, avec *Pierre Jaupitre*, sieur de La Barre, cornette général des carabins ; — 5° CONSTANCE, née en 1632, femme, en 1663, de *Jean-Antoine de Bretinières*, sieur de Ponts, fils de *Jacques*, sieur de Plessis, et d'*Esther de Gilain*.

II. BRANCHE DE LAMBRUNIÈRE. Timothée Régnier épousa *Renée de Terves*, dont il eut un fils, nommé PIERRE. Du mariage de ce Pierre avec *Catherine Colin*, naquirent : 1° LOUIS, sieur de La Planche ; — 2° RUBEN, sieur de La Minière, qui épousa, le 31 mars 1672, étant âgé de 35 ans, *Madelaine Falaiseau*, fille du banquier *Samuel Falaiseau* et de *Madelaine Du Four*, (Reg. de Charenton). Après la révocation de l'édit de Nantes, il gagna le lieutenant de la maréchaussée de Saint-Maixent et sortit du royaume, en 1688, avec sa femme, deux de ses fils et sept filles, comme nous l'apprennent les Mémoires de Foucault ; — 3° PIERRE, sieur du Puys, le même sans doute que Pierre Régnier, sieur de Charzais, qui abjura en 1683, et fut arrêté, en 1696, comme suspect de protestantisme (*Arch. gén.* E. 3382) ; — 4° DANIEL, sieur de Lambrunière, qui resta aussi en France et épousa, en 1686, Marie de Vaune ; — 5° MADELAINE.

REI (FULCRAN), proposant, natif de Nismes, le premier des pasteurs du désert qui scella de son sang, le sept juillet 1686, la doctrine qu'il prêchait. Un songe que sa mère avait eu étant enceinte, avait déterminé ses parents à le consacrer au service de Jésus-Christ, même avant sa naissance. Il avait donc étudié la théologie, et il était sur le point de se faire recevoir ministre par le synode de sa province, lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Dieu et sa conscience lui tinrent lieu d'une ordination plus régulière. Contristé de la timide obéissance des pasteurs qui, sur l'ordre du maître, se hâtaient de sortir du royaume, en abandonnant leurs troupeaux à la dent des loups dévorants, il résolut de ne point suivre un aussi triste exemple, mais de rester en France « pour prêcher l'Evangile à ceux qui l'avoient connu, et qui en avoient fait profession, afin d'affermir parmi eux ceux qui étoient debout au milieu des grands efforts de la persécution, et de relever ceux qui étoient tombés par la violence de la tentation. » Il n'ignorait pas à quels dangers il s'exposait. « Dieu, écrivait-il à son père, n'a point parlé à moi bouche à bouche, comme il parla au patriarche [Abraham], mais ma conscience m'inspire de m'aller sacrifier pour lui et pour l'intérêt de son Eglise. Je ne sai si Dieu se contentera du désir que j'ai de faire sa volonté sans m'exposer à la mort, mais quoi qu'il

en soit, sa volonté soit faite. Si je suis pris, ne murmurez pas contre lui, souffrez patiemment tout ce qu'il lui plaira de m'envoyer pour l'intérêt de mon Dieu et pour l'avancement de son Eglise ! O ! quel bonheur me seroit-ce, si je pouvois être du nombre de ceux que le Seigneur a réservez pour anoncer ses louanges et pour mourir pour sa cause. » Ce fut dans ces sentiments héroïques, qu'il se mit à visiter ses coreligionnaires de Montauban, de Milhau, de Saint-Affrique, du Pont-de-Camarès, de Montpellier, de Nismes ; mais partout il trouva les Protestants en proie à une indicible terreur, et partout il fut éconduit, excepté dans les environs de Nismes où il réussit à tenir quelques assemblées, dont plusieurs furent surprises. Vendu par *Audoyer*, qui se disait son ami, Rei courut lui-même de grands dangers ; il n'y échappa qu'en retournant dans le Castrais. Cette fois, ses exhortations, ses instructions et ses prières ne restèrent pas sans fruit ; mais les actives poursuites de ses persécuteurs le forcèrent bientôt à se réfugier dans les Cevennes, où, au bout de six semaines, la trahison d'*Almeras*, son compagnon de route, mit un terme à ses pieux travaux. Arrêté par des dragons qui le traînèrent, avec une brutalité révoltante, dans les prisons d'Anduze, il fut soumis à un premier interrogatoire, avoua franchement qu'il avait prêché comme son devoir l'y obligeait, et fut envoyé à Alais, d'où on le transféra, chargé de fers, à Nismes. Rei ne comptait encore que 24 ans. Redoutant l'effet que la constance d'un aussi jeune homme ne pouvait manquer de produire sur les nouveaux convertis, l'intendant le fit, bientôt après, conduire dans la ville toute catholique de Beaucaire. Là, comme à Alais et comme à Nismes, on ne négligea rien pour le séduire et le décider à abjurer. Son inébranlable fermeté ne l'abandonna pas un seul instant. Il fut enfin condamné à être pendu, après avoir souffert la question. A l'ouïe de cette sentence : « On me traite, dit-il, plus doucement qu'on n'a traitté mon Sauveur, en me donnant une mort si douce ; je m'étois préparé à être rompu ou à être brûlé. Je te rends grâce, Seigneur du ciel et de la terre, de tant de biens que tu me fais, je te rends grâce de m'avoir trouvé digne de souffrir pour ton Evangile et de mourir pour toi, je te rends grâce de m'appeller à soufrir pour toi une mort si douce après avoir préparé mon cœur à souffrir la plus cruelle mort pour l'amour de toi. » La sentence fut exécutée dans toute sa rigueur. Qu'on nous montre, même dans les premiers siècles de l'Eglise chrétienne, un plus admirable exemple des miracles opérés par la foi.

REICHELT (Jules), né Strasbourg, le 5 ou le 8 juin 1637, fut nommé, en 1667, professeur de mathématiques dans sa ville natale. Il mourut le 19 fév. 1719, doyen du chapitre de Saint-Thomas et conseiller de l'électeur palatin. Il n'était pas seulement habile mathématicien, il était aussi très-versé dans la numismatique et la géographie. On a de lui :

I. *Diss. de musicâ*. Arg., 1672, in-4°.
II. *De amuletis*, Arg., 1676, in-4°.
III. *De umbilico*, Arg., 1676, in-4°.
IV. *Specimen geographiæ heraldicæ exhibitum in circulo Bavarico, Suevico et Helvetiâ*, Arg., 1678, in-4°.
V. *Elementa astronomica et geographica*, Arg., 1688.
VI. *Delineatio architecturæ militaris*, Arg., 1700.
VII. *Diss. de disciplinis mathematicis*, Arg., 1707, in-4°.
VIII. *Sylloge thesium mathematicarum*, Arg., 1707, in-4°.
IX. *Charte von Teutschland*.

REINHARD (Charles), diplomate, très-habile selon M. de Talleyrand, très-inhabile selon M. Michaud jeune, naquit dans le duché de Würtemberg, en 1762, de parents allemands, mais il a été naturalisé français par quarante années de loyaux services en France. M. de Talleyrand qui, en sa qualité de

ministre des affaires étrangères sous trois règnes « très-différents, » avait été à même d'apprécier, « plusieurs des mérites » de Reinhard, a voulu clore sa carrière politique par l'Éloge de son ami, qu'il prononça à l'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 3 mars 1838, quelques mois seulement avant sa mort. Nous puiserons dans cet Éloge la meilleure partie de notre notice. Après avoir fait des études en théologie à l'université de Tubingue, Reinhard accepta, en 1787, « les honorables et modestes fonctions de précepteur » dans une famille protestante de Bordeaux. « Là, il se trouva naturellement en relation avec plusieurs des hommes dont le talent, les erreurs et la mort jetèrent tant d'éclat sur notre première assemblée législative » et il se laissa facilement persuader par eux d'entrer au service de la France. Il se rendit donc à Paris, et fut attaché, en 1792, à la légation d'Angleterre comme premier secrétaire. Ce fut sans doute alors que M. Talleyrand, qui avait été envoyé à Londres pour assister notre ambassadeur Chauvelin, eut l'occasion de le connaître. « Le comte Reinhard (il fut plus tard gratifié de ce titre par Napoléon), le comte Reinhard, dit-il, avait trente ans et j'en avais trente-sept quand je le vis pour la première fois. Il entrait aux affaires avec un grand fonds de connaissances acquises. Il savait bien cinq ou six langues dont les littératures lui étaient familières. Il eût pu se rendre célèbre comme poëte, comme historien, comme géographe, et c'est en cette qualité qu'il fut membre de l'Institut, dès que l'Institut fut créé (1795). Il était déjà à cette époque membre de l'Académie des sciences de Göttingue. Né et élevé en Allemagne, il avait publié dans sa jeunesse quelques pièces de vers qui l'avaient fait remarquer par Gessner, par Wieland, par Schiller. » Plus tard, Reinhard fit la connaissance du célèbre Gœthe, et entretint un commerce de lettres avec lui. Leur correspondance a été publiée en Allemagne.

Les événements politiques marchaient avec une grande rapidité, et les fonctionnaires étaient nécessairement entraînés dans le tourbillon. Dès 1793, Reinhard était passé de Londres à Naples, avec le même emploi; l'année suivante, il fut nommé chef de division au ministère des relations extérieures, puis, en 1795, ministre plénipotentiaire auprès des villes Anséatiques, et en 1797, auprès de la cour de Toscane. Sieyès étant entré au Directoire exécutif en 1799, appela Reinhard au ministre des affaires étrangères (20 juillet); mais, après le 18 brumaire, Talleyrand reprit la direction de ce ministère (22 nov.), et envoya Reinhard auprès de la République helvétique en qualité de ministre plénipotentiaire. Après une courte résidence en Suisse, notre diplomate fut déplacé de nouveau et nommé consul général à Milan, puis ambassadeur auprès du cercle de Basse-Saxe. A la reprise des hostilités en 1805, il eut ordre de se rendre à Jassy en qualité de consul général; pendant la guerre avec la Russie, il fut enlevé et transporté dans l'Ukraine; mais bientôt, sur un ordre de St-Pétersbourg, on le remit en liberté, et il revint en France. Après la création du royaume de Westphalie (8 déc. 1807), Reinhard fut accrédité auprès du roi Jérôme comme ministre plénipotentiaire. Il remplit ces fonctions jusqu'à la chute de l'Empire. « Que de places, que d'emplois, que d'intérêts confiés à un seul homme, s'écrie M. de Talleyrand, et cela à une époque où les talents paraissaient devoir être d'autant moins appréciés que la guerre semblait à elle seule se charger de toutes les affaires. » A la restauration, M. de Talleyrand, alors tout puissant, n'oublia pas son vieil ami, il l'attacha à la direction générale de la chancellerie du départ. des affaires étrangères. Pendant les Cent jours, Reinhard eut la sagesse de se tenir à l'écart. Sa fidélité au roi fut récompensée par le titre de ministre plénipotentiaire auprès de

la diète germanique et de la ville libre de Francfort, titre auquel vint s'ajouter, plus tard, celui de conseiller d'État en service extraordinaire. Sous le gouvernement de Louis-Philippe, il fut nommé à l'ambassade de Dresde. Après une vie aussi bien remplie, il était juste de lui accorder une honorable retraite, on l'appela à la Chambre des pairs; mais il ne jouit pas longtemps de cet honneur, il mourut presque subitement le 25 déc. 1837. Rien de plus rare, selon M. de Talleyrand, qu'un parfait diplomate, « et cependant, ajoute-t-il, M. Reinhard l'aurait peut-être été, s'il eût eu une qualité de plus; il voyait bien; il entendait bien; la plume à la main, il rendait admirablement compte de ce qu'il avait vu, de ce qui lui avait été dit. Sa parole écrite était abondante, facile, spirituelle, piquante; aussi de toutes les correspondances diplomatiques de mon temps, il n'y en avait aucune à laquelle l'empereur Napoléon, qui avait le droit et le besoin d'être difficile, ne préférât celle du comte Reinhard. Mais ce même homme qui écrivait à merveille, s'exprimait avec difficulté. Pour accomplir ses actes, son intelligence demandait plus de temps qu'elle n'en pouvait obtenir dans la conversation. Pour que sa parole interne pût se reproduire facilement, il fallait qu'il fût seul et sans intermédiaire. Malgré cet inconvénient réel, M. Reinhard réussit toujours à faire et bien faire tout ce dont il était chargé. Où donc trouvait-il ses moyens de réussir, où prenait-il ses inspirations? Il les prenait, Messieurs, dans un sentiment vrai et profond qui gouvernait toutes ses actions, dans le sentiment du devoir. » On sait que c'est à propos de cet éloge de Reinhard que M. de Talleyrand a émis ce paradoxe, si inattendu, que les études théologiques sont une très-utile préparation à la carrière diplomatique. Il est vrai qu'il a soin d'ajouter que ceux qui regardent la diplomatie comme une science de ruse et de duplicité, s'en font une bien fausse idée. « Si la bonne foi est nécessaire quelque part, dit-il, c'est surtout dans les transactions politiques, car c'est elle qui les rend solides et durables. On a voulu confondre la réserve avec la ruse. La bonne foi n'autorise jamais la ruse; mais elle admet la réserve: et la réserve a cela de particulier, c'est qu'elle ajoute à la confiance. » Admettons donc que Reinhard, dans l'exercice de ses fonctions, n'a pas suivi les exemples qui lui venaient d'en haut, et qu'il n'a jamais été que réservé. On vante encore en lui d'autres qualités non moins précieuses, il était étranger à tout calcul personnel, et sa « régularité de vie appelait la confiance et l'estime. » Il se maria deux fois et laissa, du premier lit, un fils qui, à son exemple, suivit la carrière politique.

REISSEISSEN (Jean-Daniel), né à Strasbourg en 1735, prit le grade de licencié en droit en 1761, et obtint, en 1768, la permission d'ouvrir un cours de jurisprudence. Nommé, en 1770, professeur des Institutes, il obtint, cinq ans plus tard, la chaire des Pandectes et du droit canon. En 1776, il se fit recevoir docteur, et l'année suivante, il fut admis dans le chapitre de Saint-Thomas. La date de sa mort n'est pas connue. Outre un commentaire *De origine comitis palatini sub romanis imperatoribus ejusque indole sub Merovingicis et Carolingicis Franciæ regibus*, ouvrage couronné, qui a été publié dans l'Hist. Acad. elector. Theodoro-Palatinæ, on a de lui :

I. *De electione imperatoris extranei neque legibus neque observantiæ contrariâ*, Arg., 1761, in-4°.

II. *De loco sepulturæ*, Arg. 1777, 4°.

III. *Jurisprudentiæ diplomaticæ specimina sex*, Arg., 1779, in-4°.

IV. *De veneficio doloso*, Arg., 1781, in-4°.

V. *Programma de baccalaureis*, Arg., 1783, in-4°.

VI. *Specimen juris Georgici Alsatici de indole prædiorum rusticorum*, Arg., 1783, in-4°.

VII. *Prospectus judiciorum Argen-*

tinensium, Argent., 1784, in-4°.

VIII. *De usu aquilæ Imperii in sigillis Imperatorum romanorum et aliorum*, Arg., 1788, in-4°.

REMERVILLE, famille d'Apt, qui embrassa de bonne heure les doctrines évangéliques. S'il faut en croire Boze, c'est dans la maison de *François* de Remerville, sieur de Saint-Questin, que se tenaient, dès 1553, les assemblées religieuses des Réformés d'Apt, qui avaient fait venir de Genève un ministre nommé *Jean de La Plante*. Quelques années après, *Pierre* de Remerville combattit dans les rangs huguenots à Dreux, à Jarnac et à Moncontour; mais, ajoute Boze, « il eut tant de regret de s'être laissé séduire aux erreurs de Calvin, qu'il se jeta d'une extrémité dans l'autre et devint ligueur obstiné. » L'historien d'Apt fait encore mention de *Pompée* de Remerville « qui, dit-il, fit des progrès remarquables dans l'étude des lettres latines, grecques et hébraïques, » et qui renonça aussi au calvinisme « dès qu'il put connaître la vérité. » Ce Pompée de Remerville ne serait-il pas, par hasard, le même que l'ancien moine *Pompée* de Remerville, qui, s'étant fait ou refait protestant, abjura la religion réformée, après avoir desservi différentes églises de l'Agénois, fut excommunié comme apostat, en 1631, par le Synode national de Charenton, et touchait du clergé, en 1636, une pension de 400 livres?

REMI (Hector), greffier de Bouvignes, près d'Orchies, fut arrêté, en 1542, comme hérétique, et sur son refus de rétracter sa confession de foi, décapité à Douai. Sa femme, *Matthinette Du Buisset* fut, pour le même crime, enterrée toute vive.

RÉMOND (Jean), historien, né à Hanau, le 23 juill. 1769, et mort à Marbourg, le 10 janv. 1793.

Rémond était fils d'un passementier, dont toute l'ambition se bornait à le voir lui succéder dans son comptoir; néanmoins fidèle aux traditions huguenottes, il ne voulut point négliger son instruction et l'envoya au gymnase de sa ville natale, où le jeune Rémond apprit le latin et le grec. Tout en traduisant saint Luc et Virgile, l'enfant sentit s'éveiller en lui le goût de la théologie, en sorte que, dès l'âge de 12 ans, il était décidé à renoncer au commerce pour se consacrer au service de l'Eglise. Dirigé par *Théodore Roques* dans l'étude des sciences théologiques, et par Arnoldi dans celle des langues orientales, il y fit des progrès rapides. En 1787, il fut en état de suivre avec profit les cours de l'université de Göttingue. Son père aurait désiré qu'il devînt pasteur d'une église du Refuge; mais Rémond avait plus de dispositions pour l'enseignement que pour la prédication; la faiblesse de sa santé semblait d'ailleurs lui interdire l'accès de la chaire sacrée. Il continua donc à s'appliquer aux langues orientales sous Michaëlis, qui l'engagea à diriger ses études sur l'histoire du peuple juif. Il suivit le conseil de l'illustre professeur, sans négliger pourtant les autres branches des sciences théologiques, qui étaient alors enseignées à Göttingue par des savants du plus grand mérite. L'excès du travail lui causa, en 1790, une hémorragie qui mit sa vie en danger. La même année, il fut nommé professeur extraordinaire de philosophie, et l'année suivante, on l'appela à remplir la chaire de philosophie et d'histoire ecclésiastique à l'université de Marbourg. Il ne l'occupa pas longtemps. Malgré le régime sévère qu'il observait, il se manifesta bientôt des symptômes de consomption, et il succomba, à la fleur de l'âge, victime de sa passion pour l'étude. Il ne travaillait pas moins de seize heures par jour. Le seul ouvrage qu'il ait fait impr. est intitulé *Versuch einer Geschichte der Ausbreitung des Judenthums von Cyrus bis auf den gänzlichen Untergang des jüdischen Staats*, Leipz., 1789, in-8°. Sa dissertation *De disciplinâ arcani*, que la Faculté de théologie de Göttingue couronna en 1790, n'a point été publiée.

RENARD (Jean), sieur de Mingue-

TIÈRE, capitaine huguenot, natif d'Angers ou des environs, prit les armes dès la première guerre civile, et se retira à Poitiers avec une partie des habitants protestants de sa ville natale (*Voy.* IV, p. 331), lorsque Puygaillard s'en rendit maître (*Voy.* I, p. 30). Dans la troisième guerre, il rejoignit *Andelot* sur les bords de la Loire, et fut fait prisonnier au combat des Rosiers (*Voy.* III, p. 416); mais il réussit bientôt à s'échapper. Il se signala au siége de Poitiers, en 1569, et la même année, chargé de défendre Marennes avec *Chesnet* et *La Maisonneuve*, il fut forcé, par le découragement de la garnison composée en grande partie de soldats allemands, d'abandonner la place après une courte résistance, et de gagner par mer La Rochelle, d'où il fut envoyé, comme gouverneur, dans l'île de Ré. Quelque temps après, au mois de juin 1570, il fut mis à la tête d'une expédition maritime dirigée contre l'île d'Oléron. Il débarqua sans obstacle au Roiste, se rendit maître de Saint-Pierre, dépouilla les églises, fit couper et vendre les bois du riche prieuré de Saint-Georges, et emmena les principaux habitants comme prisonniers à La Rochelle. En 1571, lorsque Coligny conçut le projet d'opérer une diversion en Amérique pendant que les Français attaqueraient les Pays-Bas, il jeta les yeux sur Minguetière, qui réunissait aux talents d'un valeureux capitaine les qualités d'un habile marin, et il lui donna le commandement de l'escadre destinée à cette périlleuse entreprise, que la Cour de France elle-même fit échouer (*Voy.* III, p. 396). Minguetière et ses compagnons périrent tous, égorgés par les Espagnols. On a publié, après sa mort, une trad. qu'il avait faite d'une portion de l'histoire des Francs de Paulus Æmilius, sous ce titre : *Les cinq premiers livres de l'histoire de Paule Æmyle*, Paris, 1573, in-fol.

Nous ignorons si le capitaine Minguetière laissa des enfants; mais nous trouvons porté sur une liste de Réfugiés de la Saintonge (*Arch.* TT. 242), *Jean Renard*, sieur de Romefort, fils de *Louis*, sieur du bourg de Clan, et d'*Esther Espied*, et gentilhomme ordinaire de Monsieur, qui avait épousé à Paris, en 1647, *Marthe Georgeau*, fille de *Jean*, sieur de La Boulardière, et de *Renée Tortray*; puis, en 1662, *Marthe Du Til*, fille de *Gédéon*, sieur de Boudou, et de *Catherine de Souvignac* (Reg. de Charenton).

RENARD (LOUIS), agent du roi d'Angleterre, ne nous est connu que par les deux recueils suivants, cités par le bibliographe Rotermund.

I. *Poissons, écrevisses et crabes de diverses couleurs et figures extraordinaires que l'on trouve autour des isles Molucques et sur les côtes des terres Australes*, Amst., 1718; 1754, 2 vol. pet. in-fol. — Brunet complète ainsi le titre de cette seconde édition : *peints d'après nature; ouvrage divisé en deux tomes, dont le premier a été copié sur les originaux de Baltazar Coyett; le second a été formé sur les recueils d'Adrien van der Stell; donné au public par L. Renard, et augm. d'une préface par Arnout Vosmaer*, Amst. 1754, 2 part. en 1 vol. in-fol. de 42 et 57 planches coloriées.—Ouvrage somptueux, dit le bibliographe allemand : les figures exécutées dans les Indes sont assez grossières, mais les couleurs en sont merveilleusement belles. C'est vraisemblablement à tort que M. Brunet conteste la date de la première édition (date constatée cependant dans le catalogue Gaignat) et suppose même qu'il n'existe qu'une seule édit. de ce recueil dont le frontispice aurait été changé. « Les bibliographes, dit-il, citent une édit. d'Amst. 1718 plus rare et mieux exécutée que celle de 1754. Cette prétendue édit. de 1718 est sans date et porte au bas du titre ces mots : *donné au public par Louis Renard*. Ce qui a pu faire croire qu'elle était de 1718, c'est que plusieurs lettres en forme d'attestations imprimées au commencement de ce volume ont une pareille date [n'est-ce pas la plus forte des présomptions?]

Mais cette conjecture paraît d'autant plus mal fondée, qu'on trouve en note, dans la préface, une citation du Mercure de France, sept. 1749. Il est vrai que cette préface d'Arnout Vosmaer n'est pas annoncée sur le frontispice de l'édit. sans date, etc. » Cela seul aurait dû suffire pour convaincre M. Brunet que ce n'était pas un exemplaire de la première édition qu'il avait en main. Aussi remarque-t-il que le titre n'en est pas tout à fait semblable à celui que donne le catalogue de la bibl. Gaignat. Selon lui, les enluminures de ce livre sont très-médiocres.

II. *Artis Apelleæ Thesaurus, ou Thrésor des arts qui ont du rapport au dessin*, Amst., 1721 et suiv., 5 vol. in-fol. ; magnifiques gravures.

RENAUD (ANTOINE), ou *Regnault*, originaire de Gascogne fit ses études en théologie à Genève et les couronna par une thèse *De legis perfectione et primo illius præcepto*, qui a été ins. dans les Theses Genev. (1). Il paraît que la première église qu'il fut appelé à desservir, fut celle de Nérac. En 1598, le Synode de Montpellier, sentant combien il était important de relever celle de Bordeaux, le donna provisoirement pour ministre à cette église, à laquelle il ne tarda pas à être attaché définitivement. En 1603, il fut appelé comme professeur à Saumur. La même année, le Synode national de Gap, auquel il assistait, le députa à l'électeur palatin pour le prier de travailler à l'union des églises. Le gouvernement de Henri IV prit ombrage de cette mission, absolument étrangère à la politique, et lui défendit de rentrer en France (*Voy.* VI, p. 393). Il est probable que cette défense fut levée après la soumission du duc de *Bouillon*. Ce qui est certain, c'est que Renaud était de retour à Bordeaux en 1607. Quick le fait mourir en 1610.

RENAUD (ÉLIE), ministre à Tonneins-Dessous, ayant fait imprimer, sans l'autorisation de la censure, seize psaumes de David qu'il avait trad. en vers français, fut blâmé par le synode provincial de Sainte-Foy, en 1681, et reçut défense de poursuivre l'impression de son travail (*Arch. gén.* TT. 340). A la révocation de l'édit de Nantes, il se retira en Hollande avec sa femme et deux enfants, âgés de 7 et de 5 ans (*Ibid.* TT. 287). L'un de ces enfants, nommé JEAN, rentra en France et abjura en 1702 (*Ibid.* E. 3553). Quant à l'autre, ne serait-il pas identique avec le pasteur *Renaud*, chapelain de l'ambassade hollandaise à Paris, en 1730 ?—Parmi les Réfugiés en Hollande, on cite *Péronne Regnault*, dame de La Guèze, morte à Rotterdam, le 12 juill. 1692, à l'âge de 86 ans. Cette dame était originaire de la Normandie, et nullement parente par conséquent des Renaud de Guienne, auxquels était allié sans doute un *Regnault* qui fut interné à Clermont en 1686 (*Arch.* E. 3372).

RENAUDOT (THÉOPHRASTE), fondateur de la Gazette de France, naquit à Loudun en 1584. Il vint fort jeune à Paris, où il commença des études en médecine, qu'il alla terminer à Montpellier en 1606. Après avoir pris le bonnet de docteur, il retourna en Poitou, où il pratiqua son art avec le plus grand succès. Sa réputation s'étant étendue au loin, la reine-mère le fit venir à Paris, en 1612, pour « travailler au réglement des pauvres, » comme il nous l'apprend lui-même dans un factum de 1641; il fut nommé en même temps médecin du roi avec un traitement de 800 livres. « Il s'employa à son office durant six ans, nous dit-il encore, de telle sorte qu'il fut fait commissaire général des pauvres valides et invalides par arrêt du conseil du 3 fév. 1618, et ledit conseil agréa aussi qu'il établit un Bureau d'adresse de toutes les nécessités et commodités réciproques, dont l'intendance générale lui fut accordée. » Il est certain qu'à cette époque, c'est-à-dire en 1618, Renaudot

(1) On trouve ce nom écrit aussi *Reinaud*, *Renauld*, etc. Nous n'en finirions pas si nous devions indiquer toutes les différences d'orthographe qu'on rencontre dans les noms propres, au XVIe et au XVIIe siècle.

continuait à professer la religion protestante. Nous en trouvons la preuve dans les Actes de l'Assemblée politique de Loudun, à laquelle il dédia deux de ses traités, en 1619 (*Fonds St-Magloire*, N° 38); mais il avait sans aucun doute renié sa foi, lorsque Richelieu lui fit accorder, en 1631, le privilége pour l'établissement de la Gazette de France, privilége qui fut peut-être le prix de son apostasie.

Partisan des remèdes chimiques, Renaudot se fit beaucoup d'ennemis parmi ses confrères; cependant ce qui lui nuisit le plus auprès de la docte Faculté, c'est qu'il donnait des consultations gratuites aux indigents. Il eut à soutenir à ce sujet un procès qui eut beaucoup de retentissement, mais nous n'avons point à nous en occuper, non plus que de ses ouvrages, tous, à l'exception des deux traités mentionnés plus haut, dont nous ne connaissons pas même les titres, ayant été publiés après sa conversion. Ce médecin gazetier mourut le 25 oct. 1653. Il avait épousé *Marthe Du Moustier*, qui mourut en 1639 et fut enterrée au cimetière protestant des SS. Pères (*Reg. de Charenton*). De ce mariage naquirent deux fils, nommés ISAAC et EUSÈBE, qui ont aussi joui, comme médecins, d'une certaine réputation. Le célèbre orientaliste Eusèbe Renaudot était fils du cadet, qui se convertit avec son père et mourut en 1679. L'aîné, qui vécut jusqu'en 1680, suivit-il leur exemple? Rien ne semble plus probable (1); ce qui nous laisse pourtant quelque doute à cet égard, c'est que nous trouvons un *Renaudot* professeur de philosophie à l'Académie de Saumur, en 1685, et un autre *Renaudot* ministre à Hungerford, vers 1692.

RENAULT (JEAN), de Preilles, prédicant dans le Poitou. Condamné, le 4 juill. 1715, par contumace, ainsi que ses collègues *Jean Berthelot*, *Jacques Frappier* et *Pierre Begniers*, aux galères perpétuelles, Renault eut, pendant des années, se soustraire à toutes les recherches. En 1729, sur les plaintes réitérées du fameux abbé Gould, que des prêtres catholiques, surtout les aumôniers des vaisseaux, trahissaient la cause de la religion en délivrant à des Protestants des certificats de mariage sans les soumettre aux épreuves prescrites, des ordres sévères furent donnés contre ces ecclésiastiques trop tolérants, et un d'entre eux, Jean-François Cartier, ne tarda pas à être arrêté à La Rochelle. Mais quelle fut la surprise des juges en reconnaissant dans ce prétendu aumônier de vaisseau le prédicant Jean Renault! Pour échapper au sort qui le menaçait, Renault abjura et fut gracié (*Arch. gén.* E. 3415). Il s'établit à La Rochelle et se mit dès lors à travailler à la conversion de ceux qu'il avait tant de fois exhortés à persévérer dans leur foi (*Ibid.* E. 3568).

RENÉE DE FRANCE, duchesse de Ferrare et de Chartres, comtesse de Gisors et dame de Montargis, fut, de l'aveu de tous les historiens, une des femmes du XVIe siècle les plus remarquables par les brillantes qualités de son esprit et la noblesse de son caractère. La nature ne l'avait point favorisée du côté des avantages extérieurs; mais elle l'avait douée d'une âme grande et énergique, d'un jugement sain et éclairé, d'un cœur généreux et ami de la justice. Dès son enfance, la jeune Renée montra pour les lettres et les sciences une inclination qui lui avait été transmise par le roi Louis XII et la reine Anne de Bretagne, ses parents, et qui se fortifia encore, à la cour de François Ier, par l'intimité de ses relations avec *Marguerite de Navarre*. Elle apprit le grec, le latin, les mathématiques, l'astrologie même, pour se conformer au goût du temps, et fit dans toutes ces sciences de remarquables progrès. C'était, dit Brantôme, « une fort bonne et habile princesse, car elle avoit un des bons esprits et subtils, qui

(1) En 1650, il fut parrain, dans l'église catholique de Saint-Eustache, de Françoise Renaudot, fille de son frère Eusèbe et de Marie Darcq, comme nous l'apprend une note que M. Ravenel a eu l'obligeance de nous communiquer.

estoit possible. Elle avoit estudié, et l'ay vû fort sçavante discourir fort hautement et gravement de toutes sciences, jusques à l'astrologie et la connoissance des astres. »

Née à Blois le 25 oct. 1510, Renée n'avait pas encore atteint l'âge de trois ans lorsqu'elle fut accordée en mariage à Charles d'Autriche, si célèbre depuis sous le nom de Charles-Quint. Plus tard, elle fut promise au roi d'Angleterre Henri VIII, puis à Joachim, marquis de Brandebourg; mais ces projets d'union, dictés par la politique, furent rompus par François Ier, à qui ses intérêts défendaient de marier la sœur de sa femme Claude à un prince assez puissant pour faire valoir, dans l'occasion, les droits de la seconde fille d'Anne de Bretagne sur l'héritage de sa mère. Le connétable de Bourbon osa aspirer aussi à la main de la princesse, et peut-être le mariage se serait-il conclu, si le ridicule amour de Louise de Savoie pour le connétable n'était venu se jeter à la traverse. François Ier finit par unir sa belle-sœur (30 juill. 1527) à un petit prince italien, Hercule d'Este, duc de Ferrare, fils de la trop célèbre Lucrèce Borgia. Un même goût pour les lettres et les arts rapprochait les deux époux; mais Renée avait puisé, dans ses entretiens avec Marguerite de Navarre, des idées de réforme religieuse que le duc était loin d'approuver, en sorte que la différence de leurs opinions sur ce point important fut entre eux une pomme de discorde et devint pour l'excellente princesse la source de nombreux chagrins.

Tant que Renée se contenta d'attirer à sa cour par ses libéralités les savants et les beaux-esprits de l'Italie, elle ne rencontra aucune opposition de la part du duc, qui cultivait lui-même avec succès la littérature italienne et était passionné pour les antiquités; mais lorsque, cédant à l'impulsion de son cœur généreux, elle accueillit dans sa ville de Ferrare les Français que des guerres malheureuses avaient laissés sans ressources en Italie, la politique craintive et versatile de son époux commença à s'alarmer. Il lui fit faire par ses intendants des représentations auxquelles elle se contenta de répondre : « Que voulez-vous que je fasse? Ce sont de pauvres Français de ma nation, lesquels, si Dieu m'eût donné barbe au menton et que je fusse homme, seraient maintenant mes sujets; voire même seraient-ils tels si cette méchante loi salique ne me tenait trop de rigueur. » Il paraît que, dans cette circonstance, le duc renferma en lui-même son mécontentement; mais ses frayeurs redoublèrent lorsqu'il vit Renée, moins encore par compassion pour l'infortune ou par amour pour les lettres que par sympathie pour des doctrines religieuses qu'elle partageait en secret, offrir dans son palais un asile même à des Français que les persécutions avaient forcés de s'exiler, et se confirmer de plus en plus, par le commerce intime qu'elle avait avec eux, dans ses sentiments favorables à une réforme de l'Eglise. Tremblant que le pape ne saisît ce prétexte pour s'emparer de ses Etats, mais, d'un autre côté, forcé de garder de grands ménagements envers une fille de France, il eut recours au roi Henri II, qui fit partir le fameux Oriz pour Ferrare, en 1554. L'instruction dont l'inquisiteur de la foi était porteur, a été publiée par Le Laboureur, d'après le vol. 322 de la Collect. Dupuy. Il devait employer d'abord les exhortations et les remontrances; si la princesse se montrait « opiniastre et pertinace, » si elle persistait « en ses maudites, damnées et reprouvées » erreurs, le duc était prié de lui ôter ses enfants et de la faire enfermer elle-même dans un couvent. Quant « à ses faulteurs, » Oriz devait leur faire leur procès en toute rigueur. Quoique isolée au milieu de sa cour, d'où le duc avait chassé tous les Français, même ses femmes, qui avaient été remplacées par des Italiennes chargées de l'espionner, Renée se montra inébranlable. On lui enleva donc ses enfants, dont elle avait jusque-là surveillé l'éducation avec un soin extrême,

et sans pousser la dureté jusqu'à la reléguer dans un couvent, on la retint longtemps prisonnière dans le vieux château d'Est. Elle finit par recouvrer la liberté au prix d'un acte de faiblesse, dont elle ne tarda pas, il est vrai, à se repentir; mais on ne lui rendit pas ses enfants, et jusqu'à la mort du duc, en 1559, elle vécut dans une profonde retraite.

La résistance de la duchesse de Ferrare aux ordres de son époux et de son neveu, le roi de France, procéda-t-elle d'un attachement ferme et sincère à la religion évangélique ou bien d'un légitime sentiment de fierté blessée? Pour décider la question, il faut attendre la publication des nombreux matériaux qui ont été recueillis par M. *Jules Bonnet* et qui, nous assure-t-on, éclaireront d'un jour nouveau la vie de cette princesse. Jusque-là, nous nous abstiendrons de prononcer. Nous savons bien qu'elle accepta, en 1540, la dédicace que Bruccioli lui fit de sa version italienne de la Bible; nous savons aussi qu'elle donna pour compagne d'études à sa fille Anne la célèbre Olympia Morata; nous avons déjà dit ailleurs qu'elle accueillit *Marot* à sa cour, et qu'elle eut avec *Calvin* des entretiens qui ne purent que fortifier son penchant pour la Réforme; mais, d'un autre côté, nous apprenons, dans l'Hist. de Chartres par Chevard, qu'en 1540, elle envoya chercher d'Italie deux chemisettes de N. D. de Chartres; et vingt ans plus tard, nous voyons encore Calvin lui reprocher sa tiédeur dans une lettre datée du 5 juill. 1560. « Si la haultesse et grandeur du monde vous empesche d'approcher de Dieu, lui dit-il, je vous seroye traistre, vous faisant croire que le noir est blanc. Si vous estiez bien résolue de vous porter franchement, et en aultre magnanimité que n'avez fait jusques icy, je le prieroye de vous advancer bientost en plus grand maniement qu'on ne vous présente. » Doit-on conclure de là que Renée de France ne s'était pas encore déclarée ouvertement; qu'elle ne faisait point encore profession de la religion réformée; qu'elle en était arrivée seulement au point où en était restée la sœur de François Ier? C'est au futur historien de la duchesse de Ferrare qu'il appartient d'éclaircir ces délicates questions.

D'après la lettre de Calvin citée plus haut, il paraîtrait que Renée de France, à qui la mort de son époux venait de rendre la liberté, se disposait à rentrer dans sa patrie et que les Guise lui offraient une part dans le maniement des affaires publiques. « Le gouvernement auquel on prétend vous mesler, lui écrit le réformateur, est aujourd'huy si confus que tout le monde en crie alarme. Quand vous y seriez et qu'on vous escoutast, je croy bien, madame, que les choses n'iroyent point du tout si mal. Mais ce n'est point ce qu'on cherche. On se veut couvrir de vostre nom pour nourrir le mal qui ne peult plus estre enduré. » Elle revint, en effet, en France sur la fin de cette même année. A son arrivée, elle trouva le prince de Condé emprisonné et menacé de perdre la vie. Comme elle avait, dit Bernier dans son Hist. de Blois, le courage et la résolution d'un héros, elle blâma sévèrement son gendre, le duc de Guise, en présence de toute la Cour qui était allée à sa rencontre à quelque distance d'Orléans, en prédisant « que mal n'en pouvoit qu'avenir. » La part qu'on lui avait promise dans le gouvernement ne lui fut pas donnée; mais c'est probablement vers cette époque qu'elle se résolut à suivre le conseil de Calvin, c'est-à-dire « à servir Dieu à bon escient et tendre au droict but; » ce qui est certain, c'est que, dès l'année suivante, elle écrivit à Genève pour avoir un pasteur. « On accorde, lit-on dans l'ouvrage de Grenus, sous la date du 3 juill. 1561, un ministre à la duchesse de Ferrare, à condition que ce ne soit ni M. Calvin ni M. de Bèze. » Le choix du consistoire se fixa sur *François Morel*, dit de Collonges, dont le zèle amer révolta plus d'une fois les sentiments de justice et de charité de l'excellente prin-

cesse, et mérita au pasteur rigoriste le blâme même de Calvin (1).

Lorsque la guerre civile éclata, Renée, qui vivait retirée à Montargis, ouvrit son château à une foule de malheureuses victimes de la réaction catholique. Les triumvirs essayèrent d'abord de l'amener par l'intimidation à les renvoyer. « Madame de Guise, écrivait Prosper de Sainte-Croix, le 5 avr. 1562, est allée à Montargis pour voir madame de Ferrare sa mère, et je tiens de bon lieu qu'elle a ordre de lui dire de la part de S. M. Très-Chrétienne qu'elle renvoie tous les prédicateurs et qu'elle vive catholiquement; qu'autrement il la fera enfermer pour toujours dans un monastère. » Renée avait prouvé qu'elle savait résister à de semblables menaces. Les triumvirs voulurent alors recourir à la force. Selon de Thou, Guise lui-même chargea Malicorne de se saisir de Montargis à la tête de 400 chevaux, sous le spécieux prétexte de protéger sa belle-mère. Malicorne entra sans résistance dans la ville, dont les habitants catholiques lui ouvrirent les portes; mais il trouva fermées celles du château, où les huguenots avaient eu le temps de se réfugier. Après d'inutiles pourparlers pour se les faire ouvrir, il menaça d'employer le canon. « Songez à ce que vous allez faire, lui répondit la courageuse princesse; il n'y a personne en ce royaume qui puisse me commander que le roi, et si vous en venez-là, je me placerai sur la brèche, et je verrai si vous serez assez audacieux pour tuer la fille d'un roi. » Cette noble fermeté en imposa à Malicorne, qui n'osa rien entreprendre, et la nouvelle de l'assassinat du duc de Guise lui étant arrivée sur ces entrefaites, il s'éloigna de Montargis.

Renée éprouva une douleur sincère de la mort de son gendre. Elle se montra scandalisée de la joie que les Protestants en témoignèrent, et surtout de la haine qu'ils continuaient à lui porter. Elle se plaignit de ce manque de charité à Calvin, qui lui répondit : « Et de moy, combien que j'aye tousjours prié Dieu de luy faire mercy, si est-ce que j'ay souvent désiré que Dieu mist la main sus luy pour en deslivrer son Église, s'il ne le vouloit convertir. Tant y a que je puis protester qu'il n'a tenu qu'à moy que, devant la guerre, gens de faict et d'exécution ne se soyent efforcez de l'exterminer du monde, lesquels ont esté retenus par ma seule exhortation. Cependant, de le damner c'est aller trop avant, sinon qu'on eust certaine marque et infaillible de sa réprobation. En quoy il se fault bien garder de présomption et témérité. Car il n'y a qu'un juge devant le siége duquel nous avons tous à rendre compte. »

Après la conclusion de la paix, Renée de France vint à Paris; mais le roi n'ayant point voulu consentir à ce qu'elle fît prêcher au Louvre ni même dans son propre logis, elle retourna à Montargis, qu'elle ne quitta plus que rarement, comme à l'époque du voyage de Charles IX et de sa mère dans le Midi. Pendant tout ce voyage, elle se conduisit en protestante très-zélée, visitant les principales églises du Dauphiné et du Languedoc, appelant auprès d'elle les pasteurs, répandant partout les bienfaits, comme en font foi les registres de ses dépenses qui sont arrivés jusqu'à nous. Aussi les manifestations les plus hostiles l'accueillirent-elles dans la ville toute catholique de Toulouse. Passant en carrosse avec son ministre dans les rues, elle fut insultée par la populace, qui lui jeta des pierres. Catherine de Médicis ne put laisser impuni cet outrage; mais les coupables en furent quittes pour la peine du fouet.

Pendant quelques années, Renée vécut tranquille à Montargis, s'occupant uniquement de faire le bien, étendant son inépuisable charité sur tous, sans distinction de parti, s'appliquant à faire revivre les belles-lettres par la fondation d'un collége, et la piété par son exemple, travaillant à embel-

(1) La lettre où Renée se plaint de son ministre a été publiée dans le T. V des Archives curieuses (1re série), et la réponse de Calvin dans la Petite Chronique protestante de M. Grottet.

lir sa petite ville, qu'elle aimait grandement. « Elle procura son accroissement, lit-on dans l'Histoire du Gastinois par dom Morin, et la fist paver en toutes ses rues. Elle estoit encore charitable envers les habitans, les solicitant et assistant de ses biens en leurs maladies. » A ce témoignage d'un écrivain catholique, joignons celui de Calvin : « Je sçay bien, lui écrivait-il en 1563, que princesse ne regardant que le monde, auroit honte et prendroit quasi à injure qu'on appelast son chasteau ung hostel-Dieu ; mais je ne vous sçaurois faire plus grand honneur que de parler ainsy, pour louer et reconguoistre l'humanité de laquelle vous avez usé envers les enfans de Dieu qui ont eu leur refuge à vous. J'ay pensé souventes fois, madame, que Dieu vous avoit réservé telles espreuves sur vostre vieillesse pour se païer des arrérages que vous lui debviez à cause de vostre timidité du temps passé ; je parle à la façon commune des hommes. »

Aux seconds troubles, Renée ne fut point inquiétée, grâce sans doute au voisinage de l'armée huguenotte et à la prompte conclusion de la paix ; mais aux troisièmes, le théâtre de la guerre s'étant éloigné, elle se vit en butte au mauvais vouloir du gouvernement. Le duc d'Alençon lui fit signifier un ordre du roi pour qu'elle eût à recevoir garnison dans sa ville et à en renvoyer quatre cents malheureux protestants du Gâtinais qui y avaient cherché un asile. Il fallut céder à la force. Elle obéit en gémissant et congédia ces pauvres gens, en leur fournissant tout ce qui pouvait être nécessaire pour leur voyage. Les uns prirent la route de Sancerre, les autres de la Charité ; mais tous auraient été égorgés en route, sans l'arrivée providentielle du capitaine *Beurry* (Voy. IV, p. 320).

A la Saint-Barthélemy, la duchesse de Ferrare se trouvait à Paris, où elle était venue pour assister aux noces du roi de Navarre. Elle fut témoin du massacre et retourna, le cœur brisé, à Montargis, où elle exerça la plus noble hospitalité envers un grand nombre de ministres fugitifs et où elle continua, malgré les menaces de la Cour, à faire célébrer publiquement le culte protestant, jusqu'à sa mort, arrivée le 12 juin 1575. Son testament contient une confession touchante de la foi qui l'avait soutenue dans les nombreuses épreuves de sa vie. Elle y déplore éloquemment les malheurs des guerres civiles et adresse à ses enfants de sages conseils en leur recommandant la profession de l'Évangile comme la base la plus solide de la prospérité des familles et des États. Elle avait demandé d'être enterrée sans cérémonies « qui ne profitent aux morts et ne sauraient consoler les vivants ; » mais la Cour ne se conforma pas à ses dernières volontés. On lit, en effet, dans L'Estoile : « En firent le roy, la roine et les seigneurs de la cour, le samedi 18 dudit mois, quelques formes d'obsèques et funérailles en la chapelle de Bourbon, encores que ladite dame fust de la religion, et sa ville de Montargis, l'azyle et retraicte desdits de la religion, où elle a tousjours fait faire et continuer l'exercice d'icelle publiquement jusques à la fin de sa vie. » Sa dépouille mortelle fut déposée dans l'église du château de Montargis.

De son mariage avec Hercule d'Este étaient nés cinq enfants : Alphonse, duc de Ferrare après son père ; Louis, cardinal d'Este ; Anne, femme du duc François de Guise ; N., mariée au duc d'Urbin, et Léonor, que la passion malheureuse du Tasse a immortalisée. « Ces trois filles furent très-belles, dit Brantôme, mais la mère les fit embellir davantage par la belle nourriture qu'elle leur donna, en leur faisant apprendre les sciences et les bonnes lettres qu'elles apprirent et retinrent parfaitement, et en faisoient honte aux plus savants. »

On a imprimé quelques lettres de Renée de France dans divers ouvrages, entre autres, dans les Mémoires d'Etat de Guill. Ribier. Nous en avons trouvé plusieurs autres, surtout dans le Fonds de Béthune (Nos 8327, 8708, 8720, 8726, 8731, 8737, 8739) ; mais à l'ex-

ception de deux ou trois qui confirment des faits déjà connus, aucune n'offre un intérêt historique.

RÉNIER (Etienne), moine cordelier et docteur en théologie, prêcha, en 1528, la Réforme à Annonay, où elle avait été annoncée, en premier lieu, par *Étienne Machopolis*, docteur en théologie, que les poursuites de ses ennemis avaient promptement forcé à s'éloigner. Moins heureux que son prédécesseur, Rénier tomba entre les mains des adversaires de l'Evangile. Dans son Histoire de la sainte église de Vienne, Charvet affirme qu'il fut condamné aux galères; mais d'après Crespin, il aurait été brûlé vif à Vienne même. Sa prédication, quoique faite dans une des villes les plus superstitieuses de France, ne resta pas stérile. Un maître d'école, nommé *Jonas*, « homme de grande érudition et piété, » continua son œuvre, à travers de nombreux dangers, la persécution ne se ralentissant guère à Annonay. Cependant le Martyrologe ne signale plus d'exécution jusqu'en 1546, que *François Daugy* y fut arrêté revenant de Genève, et brûlé vif par sentence du parlement de Toulouse.

RENNEVILLE (René-Auguste-Constantin de), né à Caen, vers 1650, d'une famille originaire de l'Anjou, était le plus jeune de douze frères, tous militaires, dont sept périrent les armes à la main dans les guerres de Louis XIV. Doué d'heureuses dispositions naturelles et d'une grande vivacité d'esprit, il fit d'assez bonnes études, et après les avoir terminées, il entra dans le corps des mousquetaires, d'où il sortit, au bout de quelques années, pour remplir la place de directeur des aides et domaines à Carentan, que Chamillart lui avait fait donner comme récompense de ses services dans diverses missions de confiance. Il se maria en premières noces, peu de temps après, avec *Marie-Hélène de Chambe*, d'une bonne famille d'Auvergne, et vécut dans une grande tranquillité jusqu'en 1699, que le désir de professer librement la religion réformée, qu'il avait embrassée, l'engagea à se retirer en Hollande avec toute sa famille. N'ayant pas trouvé dans ce pays les avantages qu'il espérait, il prêta l'oreille aux propositions de Chamillart, et, laissant sa femme et ses enfants en Hollande, il revint en France au mois de janv. 1702. L'accueil qu'il reçut dépassa son attente; le ministre lui fit expédier sur-le-champ le brevet d'une pension de 1,000 livres et lui promit le premier emploi vacant dans ses bureaux. Sa fortune semblait donc assurée; mais ses envieux trouvèrent le moyen de le perdre. Ils firent tomber entre les mains de Torcy des bouts-rimés, que Renneville avait composés, dit-on, longtemps auparavant, et où la France était peu ménagée. Ce badinage imprudent lui coûta cher. Sous prétexte qu'il était un espion de la Hollande, on l'enleva dans la nuit du 16 mai et on l'enferma à la Bastille. Il n'eut pas à se plaindre d'abord de la manière dont il y fut traité; on le logea dans la première chambre de la tour du Coin où Montmorency, Biron, Bassompierre avaient été détenus avant lui, où Le Maistre de Sacy avait traduit la plus grande partie de sa Bible, et où Voltaire devait composer, quelques années plus tard, son poème de la Henriade; mais après l'évasion du comte de Bucquoi, dont on le soupçonna d'être le complice, il fut soumis aux plus durs traitements. La prière et la lecture l'aidèrent à supporter l'ennui de la captivité. Il trouva même le moyen de faire de l'encre avec de la suie détrempée dans du vin, et en se servant de petits os taillés en guise de plume, il réussit à écrire dans sa prison des ouvrages en prose et en vers d'une étendue considérable, comme un *Traité des devoirs du fidèle chrétien*, des *Contes* imités de ceux de La Fontaine, beaucoup de *Sonnets* et de *Vers*, et surtout un *Poème de l'amour et de l'amitié*, qui comptait déjà six mille vers, lorsque ses geôliers découvrirent ses manuscrits et les lui en-

levèrent. L'intervention de la reine Anne, qui brisa les fers d'une foule de malheureux Protestants, le fit remettre, lui aussi, en liberté, le 16 juin 1713. Il passa en Angleterre et obtint une pension du roi George, à qui il dédia son histoire de la Bastille. Ce livre, où il dévoila quelques-uns des mystères de la célèbre prison d'Etat, eut un retentissement immense. Il fut traduit en anglais, en hollandais, en italien, en allemand, et contrefait à Paris même, aussitôt après son apparition. Quelque temps après, Renneville manqua périr victime d'une tentative d'assassinat. Ce fut sans doute à la suite de cette aventure qu'il quitta Londres et alla offrir ses services à l'électeur de Hesse, qui le nomma major d'artillerie et lieutenant-colonel d'infanterie à la suite. Selon Strider, mourut dans la Hesse, le 13 mars 1723. Sa veuve, *Judith Devaux*, vécut jusqu'en 1767 et atteignit l'âge de 83 ans. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Recueil des voyages qui ont servi à l'établissement et aux progrès de la compagnie des Indes orientales, formée par les Provinces-Unies des Pays-Bas*, Amst., 1702-1705, 5 vol. in-12; dern. édit. augm., Amst., 1730, 10 vol. in-12.

II. *Les pseaumes de la pénitence paraphrasez en sonnets*, La Haye, 1714, in-8°.

III. *Les Cantiques de l'Écriture sainte paraphrasez en sonnets*, Amst., 1715, in-8°; Cassel, 1721, in-8°.

IV. *Recueil de poésies chrétiennes*, La Haye, 1715, in-8°; Cassel, 1721, in-8°. — Dédié à la reine Anne.

V. *L'Inquisition françoise ou l'Histoire de la Bastille*, Amst., 1715, 2 vol. in-12; réimp. avec un *Supplément*, Amst. et Leyde, 1724, 5 vol. n-12.

VI. *Œuvres spirituelles contenant diverses poésies chrétiennes*, Amst., 1725, in-8°. — Ce n'est peut-être qu'une réimpression.

VII. *Poëme en vers libres pour le jour de l'heureuse naissance de S. A. S. M. Charles, landgrave de Hesse*, Cassel, 1722, in-8°.

RENOULT (Jean-Baptiste), cordelier converti au protestantisme. Après avoir déposé le froc, qu'il avait porté quatre ans, Renoult se retira à Londres en 1695, et fut attaché, en 1706, comme lecteur et prédicateur, à la chapelle de Hungerford. En 1710, il desservait l'église de la Pyramide; plus tard, il fut ministre en Irlande. Telles sont les seules particularités que l'on connaisse de sa vie. On a de lui quelques ouvrages qui annoncent un théologien instruit et un controversiste très-modéré.

I. *Le vrai tableau du papisme ou Exhortation faite à un prosélyte abjurant les erreurs de Rome dans l'église françoise de Leicesterfields, le 24 mars* 1698, Lond., 1698, in-8°; Amst., 1700, in-12.

II. *Taxe de la chancellerie romaine*, Lond., 1701, in-8°. — Réimp. de la traduction de *Du Pinet* augmentée de plusieurs pièces.

III. *Les avantures de la Madona et de François d'Assise*, Amst., 1701, in-12; dern. éd., Amst., 1730, in-12.

IV. *Le protestant scrupuleux*, Amst., 1701, in-8°. — Réponse à une attaque contre l'ouvrage précédent.

V. *La corruption de l'Eglise romaine prédite par l'Ecriture*, La Haye, 1703, in-8°.

VI. *L'antiquité et la perpétuité de la religion protestante démontrée en forme de manifeste à tous les Franciscains ou Cordeliers, au sujet de l'excommunication fulminée contre luy dans leur chapitre ; ouvrage dans lequel on fait voir : 1° que la religion protestante est aussi ancienne que le monde et que Dieu en est l'auteur; 2° que depuis Adam jusqu'à aujourd'huy elle a toujours subsisté, qu'elle durera autant que les siècles, et qu'à la fin du monde elle passera de la terre au ciel, où elle n'aura jamais de fin*, Amst., Jacq. Desbordes, 1703, in-8°; 2e édit., Gen., 1737, in-8°; réimp., Neuchâtel, 1821, in-8°.

VII. *Histoire des variations de l'Eglise gallicane, en forme de lettres écrites à M. de Meaux*, Amst., 1703, in-12.

VIII. *L'incrédulité judaïque confondue, et la bête et le faux prophète jettez au feu, en deux sermons*, Lond., sans date, in-18.

IX. *Le vrai et le faux jubilé, en deux sermons sur Lév. XXV*, 12, Gen., 1737, in-8°.

Nous trouvons, en outre, indiquée dans le catalogue du libraire réfugié Du Chemin, la *Réponse de M. Renoult à son père, pour se justifier d'hérésie*, in-12, dont nous n'avons pu nous procurer aucun exemplaire, et que les bibliographes ne citent même pas, bien que cet opuscule ait eu plusieurs éditions en Angleterre et en Hollande. Par contre, la plupart des bibliographies attribuent à notre moine converti une trad. de l'Histoire de dona Olympia Maldachini, par Gregorio Leti, qui a été publiée à Leyde, 1666, in-12. Cette date doit suffire pour convaincre qu'il n'en est pas l'auteur. En 1666, Renoult était à peine né.

RENTY. Deux ou trois capitaines de ce nom figurent dans les rangs huguenots pendant la seconde et la troisième guerre civile. L'un d'eux est appelé le baron de Renty; un autre est surnommé le ministre. Nous ne savons lequel des deux combattit à Saint-Denis sous les ordres de l'amiral, et fut laissé par *Condé* pour commander à Montereau jusqu'à ce que l'armée protestante eût passé la Seine. Dans la troisième guerre, Renty le ministre surprit Baugy; mais il fut forcé de se rendre, peu de temps après, à La Châtre qui le conduisit prisonnier à Bourges. Presque toute la garnison, qui ne consistait qu'en 50 hommes, avait été tuée dans deux assauts; il ne lui restait plus que sept soldats, lorsqu'il consentit à capituler. Il trouva dans cette ville, captif comme lui, le baron de Renty, qui avait pris les armes, sur l'ordre de Condé, était allé rejoindre, avec les autres gentilshommes picards, le prince d'Orange en Brabant, puis était rentré en France à la suite du duc de Deux-Ponts, avait vaillamment contribué, au mois de juillet 1569, à la défense de La Charité, et avait été fait prisonnier dans l'entreprise de *Briquemault* sur Bourges. Il est donc évident que l'un et l'autre doivent être distingués de *Renty* tué à Jarnac. Ce dernier, sur qui nous ne possédons d'ailleurs aucun renseignement, est peut-être identique avec *Renty* que Condé, à son arrivée à La Rochelle, voulut envoyer en Picardie; mais *Odet de Châtillon* qui l'aimait, ne voulut point y consentir, et dépêcha le capitaine *Hercule* aux seigneurs huguenots de cette province.

C'est probablement le baron de Renty qui fut laissé à La Rochelle par *Coligny* après la bataille de Moncontour, et qui, fatigué bientôt de son inaction, lui mena avec *Beaudiné* un corps de cavalerie dans le Midi, au commencement de fév. 1570. Peut être est-ce aussi lui qui fut tué à la défaite de *Genlis* en Flandres, comme le rapporte d'Aubigné.

Le baron de Renty se nommait *Jacques*, selon un volume msc. de la Collection Du Chesne, coté 24. Il épousa, en 1571, *Madelaine de Longuejoue*, et devint ainsi le beau-frère du marquis de *Renel*. Il en eut un fils, nommé CHARLES, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de la chambre, qui prit pour femme, en 1603, *Madelaine Pastoureau*. Du Chesne ne nous apprend pas s'il y avait quelque lien de parenté entre cette demoiselle et *Claude d'Escolliers*, dit le capitaine *Pastoureau*, commandant du château d'Alençon, qui fut égorgé, en 1589, par les habitants à l'instigation du catholique René de Renty, baron de Landelles, jaloux de réunir le gouvernement du château à celui de la ville, dont il était pourvu (*Voy.* IV, p. 545).

RENVOI (QUENTIN), fils de *Jacques Renvoi*, instituteur à Metz, et lui-même pasteur à Calvisson, est auteur du *Combat spirituel de la patience chres-*

tienne avec tous ses ennemis tant visibles qu'invisibles, Gen., 1595, in-8°. Son fils, nommé aussi QUENTIN, fit ses études en théologie à Montauban et fut appelé à le remplacer dans son église.

REPASSEAU (JACQUES), ministre de Livron, fut déposé, en 1623, par le Synode national de Charenton, comme coupable d'une tentative de séduction sur une femme mariée. Il était alors âgé d'environ 45 ans. Trois ans plus tard, il se présenta devant le Synode national de Castres, muni des témoignages les plus honorables touchant la conduite qu'il avait tenue depuis sa déposition, en sorte que le Synode, « ayant égard aux marques évidentes de sa sincère repentance et à l'intercession de la province du Dauphiné, » le rétablit dans le ministère, en l'avertissant sérieusement « de se tenir sur ses gardes, de bien régler ses pas, de marcher avec crainte dans la voie du Seigneur et d'être plus circonspect à l'avenir. » Repasseau se montra peu digne de cette indulgence; il abandonna, pendant la guerre, l'église de Pailhat, où il avait été placé.

REUCHLIN (ANTOINE), neveu du célèbre Reuchlin, naquit à Isny dans le Würtemberg, et fit ses études en théologie à Tubingue. Après avoir exercé quelque temps son ministère à Magstadt, il fut, en 1555, appelé comme pasteur et professeur d'hébreu à Strasbourg, où il mourut et où ses descendants s'établirent. On a de lui :

I. *Exegesis dictionum in Psalmos sex*, Basil., 1554, in-fol. — Avec la traduction latine de ces psaumes.

II. *Concordantiarum hebraïcarum capita à rabbino Mardochæo conscripta et latinè translata*, Basil., 1556, in-fol.

Sans parler de *Léonard Reuchlin*, qui ne nous est connu que par une oraison funèbre, imp. sous ce titre : *Leichenpredigt aus Exod. XV, 16 auf Dan. Rixinger*, Strasb., 1633, in-4°, deux des descendants d'Antoine Reuchlin se sont fait un nom dans la littérature théologique. L'un se nommait *Frédéric-Jacob* et l'autre *Jean-Gaspard*.

I. Né à Gerstheim, le 21 mai 1695, Frédéric-Jacob Reuchlin fit ses études à Strasbourg. Après avoir pris, en 1714, le grade de maître-ès-arts, il fit un voyage en Suisse, au retour duquel il fut nommé, en 1719, professeur suppléant au gymnase. Dans les années suivantes, il visita successivement Paris, Francfort, Stuttgard, Tubingue, et, en 1724, il fut chargé de suppléer *Schöpflin* dans sa chaire. En 1726, il obtint la place de professeur de 5e; en 1728, celles de prédicateur au Temple-Neuf et de professeur de grec au gymnase; en 1731, celle de professeur de théologie. Deux ans plus tard, il prit le grade de docteur en théologie. Lorsqu'il mourut, le 3 juin 1788, il était doyen du chapitre de Saint-Thomas, président de l'assemblée des ministres et pasteur en titre de Saint-Thomas. Voici la liste de ses publications, d'après Meusel :

I. *Diss. de ministro Evangelii pro caussâ Christi et Ecclesiæ patiente, ad Col. I, 24*, Arg., 1733, in-4°.

II. *Clementis Romani extantiora doctrinæ monumenta*, Arg., 1738, 4°.

III. *De doctrinâ Justini Martyris diss. III*, Arg., 1747, in-4°.

IV. *De doctrinâ Cypriani diss. III*, Arg., 1751-56, in-4°.

V. *De precibus primorum Christianorum pro morâ finis*, Arg., 1752, 4°.

VI. *De immortalitate animæ*, Arg., in-4°.

VII. *De donis pentecostalibus diss. III*, Arg., in-4°.

VIII. *De resurrectione Jesu, ad Marc. XVI, 1 et seqq.*, Arg., 1759, in-4°.

IX. *De judæo perfecto, qui rerum potitur*, Arg.

X. *De tentatione quâ diabolus Jesum est aggressus, ad Matt. IV, 1 et seqq.*, Arg. 1765, in-4°.

XI. *De Jesu solo illo viro maximè faciendo, cujus ideam gentium sapientissimi dederunt*, Arg., 1771, in-4°.

XII. *Kurzer Begriff der wichtigsten Gründe von der Wahrheit der christlichen Religion.*

II. Fils de *Jean Reuchlin*, chirurgien à Strasbourg, Jean-Gaspard naquit dans

cette ville, le 8 oct. 1714. Il entra, en 1721, au gymnase, et, en 1728, il commença à suivre les cours de l'université. Sa philosophie terminée, il s'appliqua aux sciences théologiques. En 1734, il fut choisi par le professeur *Lorenz* pour le précepteur de ses enfants, et en 1735, il fut nommé professeur suppléant au gymnase. L'année suivante, il se rendit à Iéna, où il passa six mois pour se perfectionner dans les langues orientales. A son retour, le 9 fév. 1737, il soutint une thèse *De studio martyrii in Ecclesiâ primitivâ;* puis il se remit en route, dans l'intention de visiter les principales universités de l'Allemagne et de la Hollande. Consacré au ministère en 1738, il fut placé à la tête du collége de Saint-Guillaume, et nommé, peu de temps après, prédicateur du soir. Le 2 oct, il quitta de nouveau sa ville natale pour accompagner le prince héréditaire de Schwartzbourg-Rudolstadt dans un voyage qui dura plus de deux ans. L'amour qu'il portait à sa mère, ne lui permit pas de céder aux instances que le jeune prince fit pour le retenir à son service. Il retourna à Strasbourg; mais au bout de quelques mois, l'emploi de gouverneur du prince héréditaire de Gotha lui ayant été proposé, il donna sa démission d'une place de pasteur qu'il venait d'obtenir, et s'éloigna encore une fois de sa famille. L'éducation du prince terminée, Reuchlin refusa la charge de prédicateur de la Cour, qui lui était offerte comme récompense de ses services, et se contentant du titre de conseiller de consistoire, il retourna à Strasbourg, où il fut nommé, en 1744, pasteur à Saint-Pierre, et en 1746, professeur de poésie. Il entra en possession de sa chaire académique par un discours *De officio doctoris christiani in tractandis poetarum non christianorum carminibus*. L'année suivante, en vue d'une chaire de théologie qu'il ambitionnait, il prit le grade de docteur, après avoir subi les épreuves prescrites et soutenu deux thèses intitulées, l'une : *Religio Judæorum secundùm romanos poetas descripta*; l'autre : *Historia christiana romanorum poetarum testimoniis illustrata.* En 1751, le duc de Gotha le rappela dans ses Etats en lui conférant la charge de surintendant général et d'inspecteur du Fridericum à Altenbourg. Reuchlin entra dans ses nouvelles fonctions le 30 juill. On ignore la date de sa mort. Outre les écrits cités plus haut, on a de lui :

I. *Beschreibung der ganzen Taufhandlung eines Juden aus Hamburg*, Altenb., 1752, in-4°.

II. *Denkmal der Altenb. Jubelfreunde zum Andenken des vor* 200 *Jahren geschlossenen Religionsfriedens*, Altenb., 1755, in-8°.

REVEAU (Georges), en latin *Revellus*, sieur de La Berthelière et du Treuil-Moreau, naquit à Nantes; mais il était encore jeune, lorsqu'il alla s'établir à La Rochelle, probablement avec *Edmond Reveau*, greffier en la chambre des comptes de Nantes, qui était peut-être son père et dont les descendants professaient encore la religion réformée en 1681 (*Arch. gén.* Tt. 316). Il y remplit les fonctions de conseiller et d'avocat du roi au présidial et à l'élection. Ancien de l'église de La Rochelle, il fut député, en 1637, au Synode national d'Alençon. La date de sa mort n'est pas connue. On a de lui une histoire des siéges de La Rochelle écrite dans un latin dur et sans grâces, mais semée des anecdotes les plus curieuses, et remarquable surtout par un ton de rare modération et une grande sagesse de vues. Elle a été imprimée sous ce titre : *De Rupellâ ter obsessâ, deditâ, demùm subactâ, lib. III*, Amst., 1649, in-12.

REY (Claude), de Nismes, fit ses études en théologie à l'académie de Genève, où il fut immatriculé en 1672. Reçu ministre en 1678 (*Arch. gén.* Tt. 282), il fut donné pour pasteur à l'église de Vergèze, et se trouva compromis dans l'affaire de *Brousson* (Voy. III, p. 32). A la révocation de l'édit de Nantes, il renia sa foi; mais bien-

tôt, saisi de remords, il trouva moyen de passer en Suisse. Il se rendit à Zurich, où il fit pénitence de sa faute, et fut rétabli dans le ministère en 1686. Il mourut pasteur à Erlangen (*MSS. de Court*)—*Antoine Rey*, de Puy-Laurens, qui avait été reçu ministre au synode de Réalmont en 1679, et placé à Saint-Félix-de-Sorgues (*Arch.* TT. 258), n'imita pas cet exemple de faiblesse. Il sortit de France dans le délai prescrit par l'édit révocatoire, se rendit en Hollande et fut chargé de desservir l'église wallonne de Ziriksée. Admis à la retraite en 1724, il mourut quatre ans après. — Un autre pasteur du même nom, *César Rey*, qui était ministre à Gex, fut, à la requête du clergé, poursuivi en 1666, avec son collègue *Gabriel Héliot*, comme coupable d'avoir consolé des malades, d'avoir prêché, de 1662 à 1665, hors du lieu de sa résidence, et d'avoir assisté à un synode (*Arch. de Genève*, N° 3445). Nous ne savons pas quelle fut l'issue de ce procès; mais, en 1671, nous trouvons César Rey exerçant son ministère à Couches en Bourgogne. — En 1687, les deux filles ou petites-filles de *Jean Rey*, conseiller du roi, correcteur en la cour des comptes de Montpellier et ancien de l'église, furent jetées dans les prisons de Sommières comme protestantes. L'une était âgée de 30 et l'autre de 25 ans (*Arch.* TT. 322).

REYNIER, famille originaire du Dauphiné (1), qui se réfugia en Suisse à la révocation et s'établit à Lausanne. *Jean-François Reynier*, le premier de ses membres qui ait acquis quelque renom, exerçait la médecine, vers le milieu du siècle dernier. Il était membre de l'Académie de Montpellier et de l'Académie de Göttingue. Outre des articles sur des questions d'agriculture qu'il a fournis à la grande Encyclopédie, on a de lui : *Le louvet, maladie du bétail, ses causes et ses remèdes*, Laus., 1762, in-12. Deux de ses fils se sont illustrés au service de la France, sous la République et sous l'Empire.

I. JEAN-LOUIS-ANTOINE Reynier, savant économiste et agronome, naquit à Lausanne, le 25 juill. 1762. Après avoir achevé ses humanités, il s'appliqua plus spécialement aux sciences naturelles et entreprit, en 1784, un voyage d'instruction dans la Hollande et en France. A son retour en Suisse, il se maria, et bientôt après, il se transporta avec sa famille à Garchy, dans le dép. de la Nièvre, où il acquit un petit domaine dont il dirigea lui-même l'exploitation. En 1798, il fut envoyé en Egypte à la suite de l'expédition de Bonaparte, et pourvu, par le crédit de son frère, un des généraux de l'armée, d'une haute position dans l'administration française. Nommé directeur des revenus en nature et du mobilier national, « il recueillit, dans ces importantes fonctions, dit M. Philbert (Biogr. univ.), des renseignements précieux sur l'économie politique, industrielle et agricole de l'Egypte et des Arabes. La place de membre du conseil privé qu'il remplit pendant les quatre années de l'occupation de l'Egypte, le mit au courant de toutes les grandes mesures administratives, ce qui a donné à ses ouvrages spéciaux une incontestable supériorité sur tout ce qui a été écrit par les différents voyageurs. » Kléber, après le départ de Bonaparte, et ensuite Menou le maintinrent à son poste; il devint même, dit-on, directeur-général des finances. Mais à son retour en France, après la capitulation, il partagea la disgrâce de son frère. Il se retira alors dans sa propriété de la Nièvre, où il vécut dans la retraite, jusqu'à ce qu'en 1807, le nouveau roi des Deux-Siciles, Joseph Bonaparte, le chargea d'organiser l'administration dans les Calabres, que le général son frère venait de reconquérir, et l'appela dans son conseil d'Etat. La sagesse de ses mesures contribua puissamment à pacifier le pays. On lit dans les Mémoires du roi Joseph : « Il (Joseph) ré-

(1) Dans une liste de Réfugiés habitant Lausanne en 1740, nous lisons les noms de *David Reynier*, du Dauphiné, et de son neveu *André*.

solut d'établir dans ces provinces (les Calabres) un commissaire investi de pouvoirs extraordinaires, afin de surveiller l'administration civile et militaire, de réprimer les abus qui s'étaient introduits dans celle de la justice, et d'alléger le plus possible les maux que e pays avait à souffrir. Pour obtenir d'heureux effets d'une pareille mission, il était surtout essentiel qu'elle fût remplie par un homme qui, agissant dans un accord parfait avec l'autorité militaire, la trouvât disposée toujours à le seconder. Cette mission fut confiée à M. Louis Reynier, frère du général commandant les troupes. Elle n'eut pas tout l'effet qu'il était permis d'en attendre; cependant elle ne fut pas sans utilité. » Sous le gouvernement de Murat (1er août 1808), Reynier fut nommé à la direction générale des postes, puis à celle des forêts. Le système forestier qu'il introduisit, a survécu, dit-on, aux changements politiques. Après le détrônement de Murat, en 1815, il retourna dans son pays natal, où il fut choisi comme intendant des postes et conservateur des antiquités du canton : juste hommage rendu par ses compatriotes à sa probité et à son savoir. Il mourut le 17 déc. 1824. Il avait été un des fondateurs de la Société littéraire et de la Société cantonale des sciences naturelles. Le général La Harpe, président de cette dernière société, y prononça son éloge (Lausanne, 1825, in-8°). On doit à Louis Reynier :

I. *Du feu et de quelques-uns de ses principaux effets*, Laus. et Paris, 1787; 790, in-8°.

II. *Mémoires pour servir à l'hist. physique et naturelle de la Suisse*, Laus. et Par., 1788, in-8°. — En collaboration avec le prof. H. Struve; un premier volume a seul paru.

III. *Rapport fait à la Société des sciences physiques de Lausanne sur un somnambule naturel*, Laus., H. Vincent, 1788, in-8°.

IV. *Journal d'agriculture à l'usage des campagnes*, Paris, 1790, in-8°.

V. *Le Guide des Voyageurs en Suisse, précédé d'un Discours sur l'état politique du pays*, Par. et Gen., 1791, in-12. — Attribué à tort par Barbier à Reynier père.

VI. *Considérations générales sur l'agriculture de l'Egypte et sur les améliorations dont elle est susceptible, et Observations sur le palmier dattier et sur sa culture*, Par., [1803] in-8°. — Le premier de ces mémoires avait d'abord paru dans les Annales d'Agriculture (T. X), et le second dans la Décade Egyptienne (T. III, 1800). L'un et l'autre ont été reproduits dans les Mémoires sur l'Egypte, 1803 (T. IV et VI), avec la *Méthode de caprification usitée sur le figuier sycomore*, du même auteur.

VII. *Considérations sur les anciens habitants de l'Egypte*, Par., 1804, in-8°. — Elles parurent d'abord dans la Décade philosophique.

VIII. *Sur les Sphynx qui accompagnent les pyramides d'Egypte*, Par., 1805, in-8°. — Publ. dans la Revue philosophique. C'est par erreur que quelques-uns attribuent ces deux derniers écrits au frère de l'auteur.

IX. *De l'Egypte sous la domination des Romains*, Par., 1807, in-8°.

X. *Précis d'une collection de médailles antiques* [appart. à l'auteur], *contenant la description de toutes celles qui n'ont pas encore été publiées, ou qui sont peu connues*, Gen. et Par., s. d. [1818], in-8° avec trois planches.

XI. *De l'Economie publique et rurale des Celtes, des Germains et d'autres peuples du Nord et du centre de l'Europe*, 1818; — *des Perses et des Phéniciens*, 1819; — *des Arabes et des Juifs*, 1820; — *des Egyptiens et des Carthaginois, précéd. de Considérations sur les antiquités éthiopiennes*, 1823; — *des Grecs*, 1825.—Ces différents ouvr. parurent à Genève et à Paris, format in-8°.

On trouve, en outre, de Reynier un grand nombre de mémoires et de dissertations dans divers recueils scientifiques et littéraires, tels que le Dict. d'agriculture de l'Encyclopédie mé-

thodique, les Mémoires de la Soc. des sciences phys. de Lausanne, le Journal d'histoire natur., de 1792; la Décade philos., de 1802-4; la Revue philos., de 1805-6; la Feuille du canton de Vaud, de 1816-24. La France littéraire en fait connaître les titres. Pendant son séjour en Egypte, Reynier coopéra à la Décade égyptienne et au Courrier du Caire. Enfin il a trad. de l'anglais la section *Physique expérimentale* de l'Abrégé des Trans. philos. de la Soc. roy. de Londres, 1790, 2 vol. in-8°.

II. JEAN-LOUIS-EBENÉZER Reynier (1), un des meilleurs généraux de la République et de l'Empire, et un des moins gâtés par les faveurs du Pouvoir, naquit à Lausanne, le 14 janv. 1771 (2). Il se destinait au génie militaire et avait terminé toutes ses études préparatoires, lorsque la Révolution éclata. Il s'engagea dans l'artillerie, et fit les premières campagnes de la République, d'abord comme simple soldat, puis comme attaché à l'état-major. Son instruction lui valut un avancement rapide. En 1795, lors de la conquête de la Hollande, il fut promu au grade de général de brigade. Il passa ensuite à l'armée du Rhin et servit sous Moreau en qualité de chef d'état-major. Il se distingua dans plusieurs affaires. Reynier avait plus que de la bravoure et des talents militaires. Il repoussa avec indignation plusieurs tentatives de corruption: cette arme perfide à l'usage des causes perdues. Désigné pour faire partie de l'expédition d'Egypte, il fut nommé au commandement d'une division. Après la bataille des Pyramides, à laquelle il prit part—sa division formait la droite de notre armée, avec celle de Desaix, et reçut le premier choc de la cavalerie ennemie,—il fut chargé par Bonaparte de poursuivre le corps des Mameluks sous les ordres d'Ibrahim-Bey; il l'atteignit à Salahieh et le rejeta dans le désert. Il resta comme gouverneur de la province de Charkieh. Lors de l'expédition de Syrie, sa division forma naturellement l'avant-garde. Il se porta contre le fort El-Arisch. Un corps nombreux de Turcs accourait au secours de cette place. Reynier le surprit au milieu de la nuit, le dispersa, après avoir tué son chef, et s'empara d'un convoi de vivres, qui fit régner l'abondance dans son camp à la veille du jour où, par l'incurie de l'administration des subsistances, il entrevoyait pour son corps d'armée toutes les horreurs de la famine. Reynier se trouva au siége de Saint-Jean-d'Acre, et lorsque Bonaparte se porta à la rencontre de l'armée turque du côté du mont Thabor, il lui en confia le commandement. Cette entreprise ayant échoué, après un siége de 2 mois (du 20 mars au 20 mai), on songea à la retraite. Reynier, dont la division formait l'arrière-garde, s'arrêta de nouveau dans la province de Charkieh qu'il continua à administrer jusqu'à ce que Kléber, après le départ de Bonaparte, le rappela au Caire. A la célèbre bataille d'Héliopolis, il commandait deux des 4 carrés, contre lesquels l'armée ennemie vint se briser. Ce brillant succès aurait pu assurer notre domination jusqu'à l'arrivée de secours; mais à la suite de l'assassinat de Kléber, le commandement étant tombé aux mains du général Menou, dont l'incapacité était notoire — on a même prétendu un dérangement des facultés mentales, ce que ne démentirait pas sa conversion à la foi mahométane (1) — les fautes succédèrent aux fautes. Pour se disculper, le général en chef s'en prit naturellement aux officiers sous ses ordres. Après la malheureuse bataille du 30 ventôse an IX (21 mars 1800), Reynier, dont les sages représentations avaient été repoussées avec hauteur, fut, au rapport de la Biogr. des Contemporains, arrêté par ordre de Menou et reconduit en

(1) M. Thiers écrit ce nom *Régnier* dans son Histoire de la Révolution, mais il se corrige dans son Histoire du Consulat et de l'Empire.

(2) D'après M. Michaud; le 31 janv., d'après Biogr. nouv. des Contemporains.

(1) Il est vrai que Bonaparte joua presque la même comedie. A ses yeux, la religion n'a jamais été qu'un moyen d'action sur les masses.

France. Bonaparte estimait Reynier, mais il ne l'aimait pas; il parut donner raison à Menou. Ce fut alors que Reynier se décida à en appeler au jugement du public : une telle conduite n'était sans doute pas politique, mais nous ne faisions que commencer l'apprentissage du régime militaire et l'on pouvait croire que, sous la République, il nous restait encore quelque liberté, que tout n'était pas dans le mot et dans l'apparence. Il écrivit donc son Mémoire sur l'Egypte. « Quoique l'impartialité, disait-il dans son Introduction, soit difficile à conserver, lorsqu'on écrit sur des événements dans lesquels on a joué un rôle, j'ai tâché de ne pas m'en écarter. J'ai toujours à retracer la constance et la bravoure des soldats français; mais ce n'est plus une suite de victoires brillantes comme sous Bonaparte; ce n'est plus une campagne comme celle d'Héliopolis; je dois décrire des revers. Il faut, pour l'honneur de l'armée d'Orient, en publier les causes, afin qu'on sache qu'elle s'est toujours montrée digne de son ancienne gloire. » Selon les uns, Bonaparte n'aurait pas désapprouvé la publication de cet écrit,—aussi ne lui donnait-on que des éloges. Mais ce qui parait certain, c'est que l'ouvrage fut saisi, et en même temps que le général Menou fut comblé d'honneurs, Reynier fut relégué dans le départ. de la Nièvre. La mort du général Destaing, qu'il eut le malheur de tuer en duel, fut peut-être le prétexte de cette disgrâce. Mais, comme on l'a remarqué, Reynier avait servi sous Moreau, et aux yeux du premier consul, ce n'était pas un titre de recommandation.

Quoi qu'il en soit, voici, au rapport du général Montholon, le jugement que Bonaparte portait de Reynier : « Le général Reynier avait plus d'habitude de la guerre que le général Menou, mais il manquait de la première qualité d'un chef : bon pour occuper le deuxième rang, il paraissait impropre au premier. Il était d'un caractère silencieux, aimant la solitude, ne sachant pas électriser, dominer, conduire les hommes. » Il est difficile cependant de se persuader que dans la disgrâce de Reynier il n'y ait pas eu quelque ressentiment personnel de la part de Bonaparte. Aussi voyons-nous dans les Mémoires de Rapp, qu'un jour que cet aide de camp intercédait pour son ami, Napoléon impatienté lui répondit sèchement qu'il ne voulait plus entendre parler de lui. Et comme dans la lettre que Rapp écrivit à Reynier pour lui rendre compte de l'inutilité de ses démarches, il se permit « quelques phrases dictées par le dépit, » cette lettre ouverte à la poste (malheureux temps que nos petits-fils s'étonneront qu'on ait pu regretter!) fut mise sous les yeux de Bonaparte qui en éprouva une violente colère; il fit appeler sur-le-champ son aide de camp : Pouvez-vous écrire de pareilles horreurs à *mes ennemis?* s'écria-t-il en s'élançant vers lui « comme un furieux. » Peu s'en fallut qu'une même disgrâce n'enveloppât les deux grands coupables. Cependant Napoléon ne méconnaissait pas les talents militaires de Reynier, et il songea même à en tirer parti, tout en le tenant éloigné de sa personne. En 1805, il lui donna l'ordre de prendre le commandement d un corps de troupes envoyé en Italie. « Il eut, dit-on, la principale part à la victoire de Castel-Franco [sur les Autrichiens], dont d'autres ont recueilli les avantages. » Bientôt après, il fut appelé au commandement d'une des trois divisions chargées d'occuper le royaume des Deux-Siciles. Napoléon écrivait de Munich, sous la date du 12 janv. 1806, à son frère Joseph qui dirigeait cette expédition : « Attachez-vous au général Reynier; il est froid, mais c'est des trois [Masséna et Saint-Cyr étaient les deux autres] le plus capable de faire un bon plan de campagne et de vous donner un bon conseil; » et dans une autre lettre, du 3 juin, « Jourdan et Reynier, voilà les deux hommes que vous devez vous attacher » (Mémoires du roi Joseph). Cependant il lui marquait aussi que « s'il

y avait des attaques vives, prolongées et où il fallût payer de beaucoup d'audace, Masséna était plus propre que Reynier.» Après l'installation à Naples du lieutenant de l'Empereur—ce n'est que par décret du 30 mars que Joseph fut nommé roi,—Reynier eut ordre de se porter dans les Calabres. A son approche l'armée royaliste, qui s'y était retirée, s'embarqua pour la Sicile. Tout le pays ne tarda pas à être pacifié, tellement que, lorsque Joseph s'y transporta, il eut lieu d'être surpris du grand enthousiasme que sa présence excita partout. Napoléon créa Reynier grand officier de la Légion d'honneur, « pour lui prouver sa satisfaction. » Notre général se cantonna sur les côtes pour observer l'ennemi et préparer « sans bruit » l'expédition que l'on projetait en Sicile. « Lorsque vous serez maître de la Sicile, écrivait Napoléon à son frère (5 juin), instituez trois autres fiefs, dont un pour Reynier; aussi bien, je pense que c'est lui que vous chargez de l'expédition, et ce ne sera pas un faible encouragement pour lui, s'il se doute de ce que je veux faire en sa faveur. » Les choses tournèrent tout différemment; bien loin de nous emparer de la Sicile, qui demeura toujours au pouvoir des Bourbons, peu s'en fallut que nous ne fussions rejetés des Calabres. Le général anglais, Stuart, à la tête de huit mille hommes, ayant mis à la voile le 1er juillet, vint débarquer dans le golfe de Sainte-Euphémie. Malgré la grande infériorité des forces qu'il parvint à réunir à la hâte, Reynier n'hésita pas à l'attaquer. On a prétendu qu'en cela il commit une faute, que s'il « s'était borné à observer l'ennemi et à manœuvrer de manière à le contenir dans la plaine, en peu de jours il eût en partie succombé par l'insalubrité de l'air, dont nous pouvions, de notre côté, nous préserver en occupant les hauteurs. » Mais cette destruction en quelques jours de tout un corps d'armée par l'insalubrité de l'air est un événement extraordinaire qui pouvait bien ne pas arriver, tandis que la révolte qui se propageait sur nos derrières, était un fait constant et menaçait de nous prendre entre deux feux, en nous coupant toute retraite. Reynier crut devoir tenter un coup d'audace; mais comme il le dit dans son rapport de cette malheureuse affaire, sous la date du 5 juillet, « il ne fut pas secondé par le nombre et le moral des troupes. » Reynier, dit M. Thiers, « cet officier, savant et brave, mais malheureux, que Napoléon avait consenti à employer à Naples, malgré le souvenir des fautes commises en Egypte, ne fut pas plus favorisé par la fortune en cette occasion, qu'il ne l'avait été autrefois dans les champs d'Alexandrie. Attaquant le général Stuart, au milieu d'un terrain marécageux, où il lui était impossible de faire agir ses quatre mille hommes avec un ensemble qui compensât leur infériorité numérique, il fut repoussé et contraint de se retirer dans l'intérieur des Calabres. Cet insuccès, quoiqu'il ne dût pas être considéré comme une bataille perdue, en eut cependant les conséquences, et provoqua le soulèvement des Calabres sur les derrières des Français. Le général Reynier eut des combats acharnés à soutenir pour réunir ses détachements épars, vit ses malades, ses blessés lâchement assassinés (1), sans pouvoir les secourir, et fut obligé, pour se faire jour, de brûler des villages et de passer des populations insurgées au fil de l'épée. Du reste, il se conduisit avec énergie et célérité, et sut se maintenir au milieu d'un effroyable incendie. » Napoléon avait bien raison lorsqu'il écrivait à son frère de ne pas trop se fier aux démonstrations publiques des Napolitains. Pourquoi voudriez-vous qu'on vous aime? lui disait-il; au moindre revers, vous les verriez tous

(1) Disons à l'honneur du général Stuart qu'il fit tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher ces barbaries. « Cherchant à suppléer, dit M. Thiers, par l'amour de l'argent à l'humanité qui manquait à ces féroces montagnards, il promit dix ducats par soldat, quinze par officier, amené vivant, et il traita ceux qu'il réussit à sauver avec les égards que se doivent entre elles les nations civilisées, lorsqu'elles sont condamnées à se faire la guerre. »

soulevés contre vous. L'empereur manifesta beaucoup de mécontentement au sujet de cet échec de Sainte-Euphémie : « Reynier a fait des fautes de toutes espèces, et auxquelles je ne m'attendais pas, écrivait-il ; l'art d'être tantôt audacieux et tantôt très-prudent est l'art de réussir ; » et ailleurs : « Le général Reynier a mal fait ses dispositions de bataille, et n'a pas su diriger six mille hommes contre l'ennemi. Mais depuis il a été abandonné d'une manière affligeante. » En effet, Joseph jouait un rôle auquel il n'était guère propre, il n'était pas un homme de guerre. Reynier, quoique abandonné, parvint à se maintenir à Cosenza jusqu'à ce qu'après la reddition de Gaëte (18 juill. 1806), Masséna lui fut envoyé à la tête de quelques mille hommes de renfort. A la seule approche du maréchal, les Anglais reprirent la mer, le 5 sept. Le maréchal, ne jugeant plus sa présence nécessaire dans les Calabres, retourna à Naples vers la fin du mois, puis renonçant au service du roi Joseph, alla rejoindre la grande armée. Les Calabres étaient incessamment infestées par des bandes de malfaiteurs que les bâtiments anglais jetaient sur les côtes. Reynier, ayant repris le commandement de l'armée, réussit à en purger le pays et fit rentrer partout les rebelles dans le devoir. « Le général Reynier, écrivait Joseph à son frère (9 fév. 1807), est aimé par les gens du pays à cause de sa probité bien connue; il aime aussi ce pays-là ; je suis content de lui, il a fait beaucoup de bien depuis quelques semaines. » Son frère, l'économiste, ne tarda pas à venir associer ses efforts aux siens. Il était chargé par le gouvernement d'organiser les différentes branches de l'administration. La guerre devait apporter à ce malheureux pays des bienfaits dont la paix ne l'avait jamais fait jouir. Pendant le séjour du général Reynier dans les Calabres, il n'y eut plus qu'une seule tentative sérieuse de la part des Royalistes. Ils opérèrent un débarquement sous les ordres du prince de Hesse-Philipsfad, mais ils furent complétement battus à Mileto (28 mai 1807). Des cinq à six mille hommes dont se composait ce corps d'invasion, c'est à peine si une cinquantaine parvinrent à s'échapper avec leur chef. La prise de Crotone, de Reggio et de Scylla acheva la soumission du pays. Le siége de cette dernière petite place, que Reynier dirigea lui-même, coûta plus d'un mois de pénibles efforts (du 10 janv. au 17 février 1808). Mais « un grave mécontentement » du roi vint troubler la joie de ces succès. Dans la capitulation que Reynier avait accordée à la garnison de Reggio, il avait cru pouvoir agir de son propre chef sans consulter le souverain. Joseph s'en sentit profondément blessé et « lui témoigna son étonnement tout en rendant justice à son mérite et à sa probité. » Le général, voyant qu'on méconnaissait ses intentions, prit le prétexte de sa santé pour demander son remplacement. Le roi lui accorda sa demande et lui donna pour successeur dans les Calabres le général Maurice Mathieu (23 février).

Murat ayant succédé à Joseph sur le trône de Naples (1er août 1808), confia à Reynier le portefeuille de la guerre. Mais à peine était-il installé dans son ministère, que Napoléon le rappela auprès de lui. « L'a-t-il fait de son propre mouvement? se demande la Biog. nouv. des Contemporains, on l'ignore. Le soin qu'il a toujours eu de réserver Reynier pour les services obscurs, permet de penser qu'il a voulu l'écarter d'un théâtre qui le mettait en évidence. » Reynier rejoignit Napoléon à Vienne. A la bataille de Wagram, il commandait les Saxons. Après la signature de la paix, il fut envoyé en Espagne; puis, lors de la campagne de Russie, il fut mis à la tête du 7e corps, aux ordres du prince de Schwarzenberg, qui était chargé de couvrir la droite de la grande armée en Pologne. Il n'assista donc pas à la désastreuse retraite de Moscou. Il se signala à la bataille de Bautzen, sous le commandement du maréchal Ney, et prit la ville de Gœr-

litz. Après la rupture de l'armistice, il marcha sur Berlin. « Au combat de Dennevitz, il empêcha, dit-on, par l'habileté de ses manœuvres, la perte de l'armée. » Enfin, la sanglante bataille de Leipzig marqua le terme de sa carrière militaire. On connaît la déplorable catastrophe qui mit le comble à nos malheurs dans cette terrible journée. « Quelques troupes de Blucher, rapporte M. Thiers, poursuivant les débris du corps de Reynier à travers le faubourg de Halle (conduisant au pont sur l'Elster) (1), se montrèrent aux abords du pont, pêle-mêle avec les soldats du 7e corps. A cet aspect, des voix épouvantées se mirent à crier: Mettez le feu! mettez le feu! » Le pont sauta et Reynier fut fait prisonnier avec les débris de sa division. Après son échange, il rentra en France. Il n'eut pas la douleur d'assister à nos derniers désastres, il mourut à Paris, le 27 fév. 1814, d'un accès de goutte. Le pasteur *Marron* prononça son oraison funèbre dans le temple de l'Oratoire. Au témoignage du biographe déjà cité, « Le général Reynier était d'un caractère naturellement froid, mais accompagné de la plus grande douceur. Partout où il a commandé, il s'est fait chérir non-seulement de ses troupes, mais aussi des habitans du pays. Il étudiait leurs institutions, cherchait à améliorer leur position et maintenait une discipline exacte qui diminuait leurs froissemens. Sa générosité de principes se communiquait à tous ceux dont il était entouré. » Les habitants de la province de Gharkieh l'avaient surnommé l'*homme juste*. Son souvenir est resté cher aux Calabrois. « Probe et désintéressé comme il l'a été il n'a laissé qu'une très-médiocre fortune à sa fille, qu'il a eue de son mariage avec Mlle *Rolland-de-Chambaudoin*. »

On a du général Reynier :

I. *Idées sur le système militaire qui convient à la République française*, Paris, an VI (1798), in-8°.

II. *De l'Egypte après la bataille d'Héliopolis et Considérations générales sur l'organisation physique et politique de ce pays*, Paris, an X (1802), in-8° de pp. 282, avec carte de la Basse-Egypte; trad., la même année, en allem., Berlin, et en anglais avec des Observations et corrections, par un officier anglais, Lond., in-8°; réimp. sous ce titre : *Mémoires du comte Reynier, Campagne d'Egypte*, Paris, 1827, in-8°. — Après des considérations générales sur l'organisation physique, militaire, politique et morale de l'Egypte, qui forme son Introduction, l'auteur aborde la partie polémique de son sujet, qu'il partage en trois périodes ; 1° De l'Egypte après la bataille d'Héliopolis ; 2° Depuis le mois de brumaire jusqu'au mois de ventôse, an IX ; 3° Campagne contre les Anglais et les Turks.

RIBAUT (Jean) ou *Ribault*, navigateur célèbre par ses tentatives de colonisation dans l'Amérique du Nord, et par sa fin malheureuse, naquit à Dieppe. Quoique jeune, il avait déjà donné des preuves d'une grande capacité comme homme de mer, lorsqu'il embrassa les opinions nouvelles. A ce double titre de marin expérimenté et de protestant, il devait obtenir la confiance de l'amiral de *Coligny*, qui le choisit pour commander une seconde expédition dans le Nouveau-Monde. L'insuccès de la première (*Voy.* Nicolas DURAND) ne pouvait rebuter un homme doué, comme Coligny, d'une persévérance à toute épreuve et, comme lui, jaloux d'accroître la puissance de la France, tout en préparant un asile sûr aux Protestants persécutés. Ribaut partit de Dieppe, le 18 fév. 1562, avec deux navires montés par des équipages d'élite et un grand nombre de volontaires. Après une heureuse traversée de deux mois, il atterit, à 30° de latitude, près d'un cap, qu'il nomma le cap Français. Longeant ensuite la côte vers le Nord, il arriva à l'em-

(1) L'Elster n'est qu'un ruisseau tel que la Bièvre, et il faut un grand effort d'imagination pour y retrouver le fleuve majestueux de nos peintres et de nos poëtes. Il est vrai que, par suite de débordement, les eaux couvraient la plaine.

bouchure de la rivière appelée aujourd'hui Saint-Jean, à laquelle il donna le nom de rivière de Mai, parce qu'il l'avait découverte le 1er jour de ce mois. Poursuivant sa route, il reconnut encore plusieurs autres cours d'eau plus ou moins considérables, auxquels il imposa les noms des fleuves de sa patrie, noms qu'aucun d'eux n'a conservés, et arriva enfin, par le 32e de lat., à l'embouchure d'un fleuve large et profond, qui lui sembla offrir toutes les conditions d'un havre sûr pour ses vaisseaux. Il l'appela Port Royal et chargea les capitaines *Sale* et *Laudonnière* de construire, sur une île formée par la bifurcation de la rivière, un petit fort, auquel il donna le nom de fort Charles en l'honneur du roi de France.

Après une relâche de quelques jours, laissant le fort sous le commandement du capitaine *Albert*, avec une garnison d'une vingtaine d'hommes, qu'il approvisionna du mieux qu'il put, et auxquels il promit de revenir l'année suivante avec des vivres et des renforts, Ribaut reprit la route de France et arriva à Dieppe le 20 juill. 1562. On était alors au plus fort de la première guerre civile. Il est plus que vraisemblable qu'il y prit une part très-active, puisqu'il n'osa rester dans sa ville natale après sa soumission, et qu'il passa en Angleterre avec de *Fors* et d'autres (*Voy.* VIII, p. 313). M. *Charles Weiss* ne connaissait pas cette particularité, autrement il n'aurait pas avancé, dans son Hist. des Réfugiés, que Ribaut abjura à son retour dans sa patrie. Pendant son séjour à Londres, il fit imprimer, selon Watt, *The whole and true discovery of Terra Florid*, Lond., 1563, in-12.

La gravité des circonstances ne permit pas à l'amiral de s'occuper immédiatement de la colonie. La garnison ne voyant pas arriver les secours que Ribaut avait promis, et exaspérée d'ailleurs par le despotisme du capitaine Albert, se révolta, tua le commandant, qu'elle remplaça par *Nicolas Barré*, et finit par exiger du nouveau gouverneur qu'il la ramenât en Europe. On construisit un petit bateau sur lequel tous les colons s'embarquèrent avec le peu de vivres qui leur restait; mais la famine ne tarda pas à les assaillir. Déjà ils avaient égorgé un de leurs compagnons pour le dévorer, lorsqu'ils eurent le bonheur d'être recueillis par un navire anglais qui les ramena en Europe.

Cependant Coligny faisait travailler avec activité à une nouvelle expédition; elle mit à la voile, le 22 avril 1564, sous les ordres de *Laudonnière* (Voy. ce nom). L'année suivante, prévenu par de faux rapports contre cet habile marin, l'amiral songea à le remplacer. Il jeta les yeux sur Ribaut qui, par ses ordres, équipa dans le port de Dieppe une escadre de sept vaisseaux, commandée, sous lui, par son fils JACQUES, par *Maillard* de Dieppe, et par le sieur de *Machonville*. Elle prit la mer au mois de mai, emportant trois cents colons avec leurs femmes, leurs enfants et des instruments de travail. Après une longue et pénible traversée, Ribaut arriva le 2 août (1), devant le fort Caroline, que Laudonnière avait construit sur les bords de la rivière de Mai. Détrompé sur le compte de Laudonnière, il se disposait à repartir, après avoir ravitaillé et renforcé la garnison, lorsqu'on vit paraître tout à coup une escadre espagnole forte de huit vaisseaux, qui, bien que la France fût en paix avec l'Espagne, attaqua quatre bâtiments français mouillés à l'embouchure de la rivière. Les Français se hâtèrent d'appareiller et de gagner le large. Après leur avoir inutilement donné la chasse, l'amiral espagnol alla jeter l'ancre dans la rivière Dauphin. Instruit qu'il s'y fortifiait, Ribaut, malgré Laudonnière, qui lui représenta vainement combien la mer était dangereuse dans cette saison, résolut de déloger ce formidable voisin, en l'attaquant avant

(1) Cette date n'est pas bien certaine : selon Champlain, il atterit le 20 juill.; selon de Thou, le 14 août; selon d'autres encore, le 28; mais la date importe peu.

qu'il eût terminé ses retranchements. Il mit donc à la voile, mais un coup de vent le jeta sur les écueils du détroit de Bahama, où ses vaisseaux furent brisés. Personne de l'équipage ne périt, à l'exception du sieur de *La Grange*, un des gentilshommes de Coligny, qui s'était joint à l'expédition; mais le sort des naufragés était déplorable. Échoués à 300 milles du fort Caroline, le seul endroit de toute la côte où ils pussent espérer d'être secourus, il leur fallut traverser un pays désert, en proie à des souffrances horribles, et lorsqu'ils se croyaient arrivés au terme de leurs souffrances, ils se trouvèrent inopinément en présence d'une compagnie de soldats espagnols. Vaincus par la fatigue et la faim, séduits par les douces paroles du capitaine ennemi, qui leur jura qu'ils seraient traités avec humanité, ces pauvres gens consentirent à déposer les armes; mais dès que les Espagnols les tinrent en leur pouvoir, ils les égorgèrent tous jusqu'au dernier, comme ils avaient déjà égorgé la garnison du fort (*Voy.* VI, p. 424) (1). Cette abominable trahison, dont les écrivains espagnols ont essayé, mais sans succès, de laver leur nation, fut punie, comme elle le méritait, par le vaillant capitaine *Gourgues* (Voy. ce nom).

Ribaut partagea le sort de ses soldats. Quelques-uns affirment qu'il fut écorché vif; son corps fut mis en quartiers et cloué aux quatre angles de la forteresse.

La famille Ribaut resta fidèlement attachée à la religion réformée. En 1688, une demoiselle de ce nom fut expulsée de France, après avoir subi une longue détention qui ne put vaincre son opiniâtreté (*Arch. gén.* TT. 235). Quatre ans plus tard, la même mesure fut prise à l'égard de *Françoise Lévesque*, veuve de *Jean Ribaud*, mort consul de Hollande à La Rochelle. On la chassa du royaume avec sa seconde fille, qui venait de naître, mais on retint sa fille aînée qui fut enfermée dans le couvent de la Providence (*Ibid.* M. 674).

RIBAUDEAU (ROBERT), ou RIVAUDEAU, sieur de La Guillotière, élu pour le roi au siége de Fontenay et valet de chambre du roi Henri II, qui l'anoblit, s'est fait connaître dans la république des lettres par une trad. des deux livres de la *Noblesse civile* d'Osorio de Portugal, Paris, 1549, in-8°, ouvrage presque introuvable aujourd'hui. Il avait déjà embrassé les doctrines évangéliques lorsqu'il fut nommé, en 1567, maire de Fontenay. Il mourut en 1579. De son mariage avec *Marie Tiraqueau*, fille du célèbre jurisconsulte André Tiraqueau, naquirent sept enfants : 1° ANDRÉ, qui suit; — 2° MARIE, femme de Gilles Boscher, sieur de La Guionnière; — 3° HENRY, sieur du Vignault, mort en 1581, sans avoir été marié; — 4° MADELAINE, morte fille vers 1579; — 5° THÉODORE, sieur de La Charollière, qui, de son mariage avec *Marguerite Prévost*, ne laissa que deux filles : MARIE, femme de Gilles de Thorigné, sieur de La Poitevinière, et JOACHINE, épouse de Jean Forestier, sieur de Cothine; — 6° RENÉE, morte fille; — 7° BAPTISTE, sieur de La Groisardière, que sa femme *Renée Tusseau* rendit père d'un fils, PIERRE, sieur de La Groisardière, et d'une fille, RENÉE, mariée en premières noces à René Templerie, sieur de La Rollandière, et en secondes, à Philibert Marinet.

Né à Fontenay vers 1540, André de Ribaudeau, sieur de La Flocellière, fit ses études à Poitiers, où il se lia d'amitié avec *Albert Babinot*, l'auteur de

(1) Les cadavres furent pendus à des arbres avec cette inscription : Non comme Français, mais comme Luthériens. « Presque toutes les victimes, au nombre de 8 ou 900, appartenaient en effet, dit M. Henri Martin, à la religion réformée... Bien que Ribaud et Laudonière n'eussent agi que sur commission du roi, Catherine, à ce que nous apprennent les mss. de Granvelle, avait eu la lâcheté de désavouer l'entreprise de Floride aux premières plaintes portées par l'Espagne contre cette usurpation de ses droits imaginaires sur ce pays. On ne douta pas que les Guises et leurs amis n'eussent instruit Philippe II du second voyage de Jean Ribaud et que Melendez (l'amiral espagnol) n'eût combiné son attaque sur les renseignements venus de France. »

la Christiade. Ce fut sans doute, à l'exemple de son ami, qu'il entreprit « dans sa grande jeunesse, en un style si rare à nos François, qu'elle pourroit estre lue avec plaisir et contentement de ceux qui aiment les saintes lettres et ne sont ennemis des muses que Marc Cicéron appelle gratieuses, » une tragédie en cinq actes, mêlée de chœurs à la mode antique, qui fut représentée pour la première fois à Poitiers, le 24 juill. 1561, et qui fut imprimée, quelques années après, sous ce titre : *Les œuvres d'André Rivaudeau, gentilhomme du Bas-Poitou. Aman, tragédie sainte, tirée du VII chap. d'Esther, livre de la sainte Bible. A Jeanne de Foix, très-illustre et très-vertueuse royne de Navarre. Outre deux livres du mesme autheur, le premier contenant les complaintes, le second les diverses poésies*, Poitiers, 1566, in-4°. Les complaintes sont dédiées à *Antoinette Bouchard-d'Aubeterre*, les poésies diverses à *Françoise de Rohan*, dame de La Garnache. Dans son Épître dédicatoire à *Jeanne d'Albret*, après s'être plaint de la « barbare chicheté » des princes qui, au lieu d'employer leurs finances à l'encouragement des lettres, les faisaient servir « aux carnavaux, aux lices et tournois, » le poëte s'écrie :

Je ne parle pour moy, qui, par la providence
De Dieu, me trouve hors de toute ceste danse;
Je ne suis souffreteux de ma condition,
Et n'ay besoin de mieux; puis franc d'ambition,
Je mesprise la gloire, et l'honnorable peine
De monter aux honneurs d'une attendante haleine.
J'ay apprins les faveurs des roys et de la cour,
Pratiquées longtemps, se passer en un jour.
Quand elles dureroyent, qu'il est mal-aysé suivre,
Tout ensemble la cour, et ensemble bien vivre.

Un an après la publication de sa tragédie, Ribaudeau mit au jour un second ouvrage : *La doctrine d'Epictète, stoïcien, comme l'homme se peut rendre vertueus, libre, heureus et sans passions, trad. du grec en françois. Observations et interprétations du même auteur sur les plus obscurs passages*, Poitiers, 1567, in-4°. Dédicace à *Honorat Prévost*. A dater de cette époque, l'esprit de Ribaudeau, prenant une tour, nure plus sévère, se porta vers l'étude des questions religieuses. Il entreprit un commentaire de l'Epître aux Hébreux et de l'Évangile selon saint Matthieu; mais les malheurs du temps l'engagèrent à renoncer à ce travail pour saisir l'épée. Un voile épais, que M. Fillon, le savant auteur des Recherches historiques sur Fontenay (1), n'a pu soulever, couvre les dernières années de la vie de Ribaudeau. On sait seulement qu'il mourut vers 1580, laissant deux enfants : ANDRÉ, sieur de La Flocellière, et DÉBORA. Ajoutons que pendant ses études, il avait composé des pièces de théâtre en vers grecs et latins et un commentaire sur l'Électre d'Euripide, qui n'ont point été publiés et qui probablement ne méritaient guère de l'être.

RIBEAUVILLERS, en allemand *Rappolstein*, seigneurie d'Alsace, dont le seigneur, *Ulric* de Rappolstein, se montra favorable à la Réforme, ainsi que sa femme *Anna-Alexandria de Fürstenberg*. Leur fils, EGENOLPH, héritier de leurs sentiments, fit, aussitôt après la paix de religion, venir dans son comté des pasteurs évangéliques, pour y prêcher la doctrine luthérienne. Ses tentatives de réforme rencontrèrent une très-vive opposition dans la partie de ses domaines qui relevait de l'Autriche, de l'évêché de Bâle ou de l'abbaye de Murbach. En 1560, malgré la protection de son seigneur, *Jacques Spahler*, pasteur de Heitersheim, fut enlevé avec sa femme et traîné dans les prisons d'Ensisheim. Sentant la nécessité d'agir avec prudence, le seigneur de Ribeauvillers rétablit dans les églises les autels, les fonts de baptême et les tableaux; mais son zèle ne se ralentit pas. Il fit élever à ses frais plusieurs jeunes gens, entre autres *Henri Pantaléon* et *Palmer*, qui annonçaient d'heureuses dispositions, dans l'intention de les consacrer au service de Jésus-Christ. En 1563, il osa enfin faire célébrer dans

(1) Tout ce qui précède est tiré presque textuellement des épreuves de son second volume, qu'il a bien voulu nous communiquer.

son château la Cène sous les deux espèces. La même année, *George Palmer* fut établi comme pasteur évangélique à Ribeauvillers, et une école fut fondée dans cette petite ville. Quatre communes seulement suivirent l'exemple que leur donnait leur seigneur ; ce furent celles de *Jebsheim*, de *Günspach*, de *Grisbach* et de *Sainte-Marie-aux-Mines*, où s'établit une colonie de Réfugiés français. Egenolph étant mort en 1585, le culte réformé fut proscrit, sur les injonctions de l'Autriche, par les tuteurs de son fils EBERHARD, qui s'empressa de le restaurer à sa majorité. Les deux fils d'Eberhard, nommés GEORGE-FRÉDÉRIC et JEAN-JACQUES, restèrent fidèles à la religion protestante. L'aîné, mort en 1651, ne laissa qu'une fille, ANNE-ÉLISABETH, mariée au comte de Waldeck. Le cadet, qui vécut jusqu'en 1673, n'eut également que des filles ; l'une, ANNE-DOROTHÉE, ne fut point mariée, et l'autre, CATHERINE-AGATHE, épousa le comte palatin de Birkenfeld.

RIBIT (JEAN), en latin *Ribittus*, pasteur et professeur à l'académie à Lausanne où il enseigna successivement le grec et la morale, l'hébreu et la théologie, de 1541 à 1559. A la suite des contestations que *Viret* eut avec le sénat de Berne, il donna sa démission. On ne sait rien de plus sur sa vie, et l'on ignore l'année de sa mort. Nous avions espéré trouver quelques renseignements sur son compte dans un recueil de *Lettres* de lui, ou plutôt de brouillons de lettres, qui se conserve au Départ. des mss. latins de la Biblioth. nationale, sous le N° 8641, vol. in-4° portant ces mots sur la couverture : *Joannis Ribitti do anno* 1547 *usque ad* 1555 ; mais notre attente a été trompée. Tout ce que nous y avons appris, c'est que Ribit avait un frère, qui était resté catholique ; qu'il était marié et père, en 1547, de deux enfants nommés JEAN et SIMÉON. Le Duchat, dans ses Réflexions sur la Confession de Sancy, affirme que le médecin *Roc Le Baillif* (Voy. ce nom), était son fils ; mais rien ne justifie cette assertion du savant critique.

Ribit était très-versé dans les langues anciennes. Lipenius lui attribue deux opuscules : *Explanatio loci ad Hebræos VII*, 19 : *Lex nihil perfecit*, Basil., 1534, in-8°, et *Disp. an Judas proditor cœnæ Domini interfuerit*, Basil., 1555, in-8°. Gesner a publié, sous le titre de *Sententiarum sive capitum theologicorum præcipuè ex sacris et profanis libris, tomi III, per Antonium et Maximum monachos olim collectæ*, Tigur., 1546, in-fol. ; Antv., 1560, in-12, les trad. latines de deux recueils de lieux communs tirés d'auteurs grecs, traductions dont l'une au moins appartient à notre Ribit. Selon la Biblioth. de Gesner, c'est à lui que l'on doit aussi la traduction latine des *Epigrammes de Cyrus Théodore Prodromus*, imp. à Genève par Crespin. La Biogr. univ. lui attribue encore une édit. grecque de *Lucien*, imp. à Bâle, 1545, 2 vol. in-8°, et Gesner la trad. latine de divers opuscules de Xénophon : *Symposium*, *De republ. Atheniensium*, *De vectigalibus* et *Hipparchicus*, imp. à Bâle, en 1545, par Isengrin dans son édit. des Œuvres de Xénophon. Enfin on conserve à la Biblioth. de la ville de Bâle un vol. msc. de Ribit sous ce titre : *Index in Josephum græcum*, 1545.

RIBOTTE (N), dit *Ribotte-Charon*, connu dans l'histoire des églises du désert par les efforts qu'il fit auprès de Voltaire et de Rousseau pour éveiller leurs sympathies en faveur de ses malheureux coreligionnaires, naquit au Carla, vers 1730, d'une famille protestante qui, au milieu des persécutions, avait conservé un attachement invincible à la religion évangélique (1).

(1) Une pièce manuscrite, datée de 1686 et intitulée Rolle des personnes que J. Dombre et Jallagnier on (sic) à prandre (sic) garde à l'église, nous apprend qu'au nombre des personnes soumises à la surveillance de ces deux alguazils à Marvejols-lès-Gardon, se trouvait *Isabeau Ribotte* avec son mari *Antoine Matthieu* et leurs enfants. Les autres suspects étaient *Isabeau Béchard*, *Catherine Brugier*, *Jean Bernard* et sa femme, *Claude Reynaud*, *Etienne Vive*, *Pierre Barnier* et leurs femmes, *François Richard*, *Claude Louis*,

Il était encore très-jeune lorsqu'il entra dans une maison de commerce de Montauban, dont il devint plus tard un des chefs. Sa probité, son intelligence, son esprit vif et avide d'instruction, ses goûts d'artiste, sa position à la tête d'une maison importante, le firent bien venir de l'intendant du Quercy, M. de Gourgues, à la protection de qui il dut sans doute de ne pas être inquiété, malgré les fréquents voyages qu'il fit en Angleterre, en Hollande, en Espagne, à Paris, où il sut se mettre en rapports avec Buffon, Thomas, Necker, Bailly, et d'autres gens de lettres distingués. Ribotte salua avec enthousiasme l'aurore de la Révolution, et bien que la dépréciation des assignats l'eût presque ruiné, on ne l'entendit jamais éclater en imprécations contre l'ouragan qui avait emporté sa fortune avec les derniers débris de l'odieuse législation de Louis XIV et de Louis XV.

Ribotte mourut dans les premières années de ce siècle. Il avait publié quelques opuscules presque introuvables aujourd'hui, entre autres, une dissert. *sur les maladies épidémiques*, qui a paru, en 1788, avec les réponses de Buffon et d'autres pièces relatives au même sujet; un poëme *sur les beaux-arts* et un recueil d'*hymnes patriotiques*, où l'on remarque, dit-on, de la verve, une imagination vive, mais de nombreuses incorrections de style.

RIBOUDEAU (PHILIPPE), né à Châlons-sur-Saône, fut destiné par son père, qui était ancien de l'église, à la carrière ecclésiastique. Après avoir terminé ses études, il fut reçu ministre au synode de Sergy, en 1665, en même temps que *Jean Garnier*, de Langres, et desservit différentes églises de la Bourgogne jusqu'à ce que la révocation vînt le forcer à s'expatrier. Il se retira à Genève, où un de ses ancêtres, *Louis Riboudeau*, avait déjà trouvé un asile à l'époque de la Saint-Barthélemy. C'est dans cette ville qu'il publia, en 1685, in-12, le seul ouvrage que nous connaissions de lui : *Sacrum Dei oraculum Urim et Thummim, a variis Joh. Spenceri excogitationibus liberum*; réimp. par de Tournes, 1686, in-12, selon le Catal. de la Bibl. de Genève. Il y combat avec beaucoup d'esprit et d'érudition l'opinion du savant auteur anglais. On sait que Philippe Riboudeau vivait encore en 1701. Peut-être que *Jean Riboudeau*, aumônier du régiment de Varennes et pasteur, en 1699, de l'église française de Burg en Prusse, était son fils.

RICARD (FRANÇOIS), le premier de cette famille qui embrassa les opinions nouvelles, eut pour fils JEAN Ricard, marié, en 1575, avec *Grâce Verchand*. De ce mariage naquit JEAN, qui fut conseiller en la cour des aides de Montpellier, et qui testa en 1662. *Françoise Galière*, sa femme, qu'il avait épousée en 1620, lui avait donné deux fils, nommés FRANÇOIS et ANTOINE. On ne sait rien sur la vie du second, qui fut maintenu dans sa noblesse en 1668. L'aîné, sieur de SAUSSAN, fut conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier. C'était « un fort honnête homme, » lit-on dans les notes secrètes sur le personnel des parlements. En 1682, il était passé à la vétérance. N'ayant point voulu se convertir à la révocation, il fut, malgré son âge avancé, relégué à Narbonne en 1686 (*Arch. gén.* TT. 322). Il avait épousé, en 1657, *Louise d'Hèbles* (Voy. V, p. 442).

Nous ne pensons pas qu'on doive rattacher à cette famille le capitaine *Jean de Viguier*, quoique Bèze le désigne sous le nom de *Ricard* (alias Richard). Au reste ce capitaine n'a paru qu'un in-

Jean Fontanieu et *Lucrèce Baduel*, sa femme, *Jean Dombres*, procureur, et *Jeanne Bourdigue*, *Bernardine Sayet*. Les deux surveillants étaient chargés de « prendre garde si toutes ces familles tant grandes que petites entendoient la messe festes et dimanches, s'il (sic) prenoient de l'eau bénite, s'il faisoient le signe de la croix et s'il se mettoient à deux genoux en entrant à l'église, et s'il ne commettoient des irrévérances (sic) pendant le service divin. » Ils devaient, en outre, espionner jour et nuit les susdits, noter s'ils s'absentaient les dimanches et fêtes, s'assurer qu'ils envoyaient leurs enfants à l'école et aux instructions, et chaque semaine, rendre compte au curé de ce qu'ils auraient remarqué (*Arch. de la Société de l'hist. du protestantisme*).

stant sur la scène de nos guerres de religion. En 1562, à l'approche de Burie et de Montluc, précédés de l'affreuse réputation du dernier, les Montalbanais, ne sachant trop à quel parti s'arrêter, sollicités qu'ils étaient d'un côté par *Mont-Lausun*, « gentilhomme plein de prudhommie, » qui les invitait, de la part des Huguenots de Toulouse, à céder à l'orage plutôt que de résister ; et de l'autre, par *Louis de Portail* [Portal?], le capitaine *Sausseux* et le seigneur de *Valemanne* en Agénois, émissaires du prince de *Condé*, qui les excitaient à la résistance. Ils nommèrent Ricard gouverneur de la ville. La terreur qui régnait parmi les habitants aurait probablement paralysé ses efforts, en sorte qu'il fut heureux que la surprise d'Agen appelât ailleurs les deux chefs catholiques, et laissât aux Montalbanais le temps de se familiariser avec le danger.

RICAUD (Jean), appelé par Crespin *Rigaud*, était ministre de l'église de Lyon, lors de la Saint-Barthélemy. Sauvé comme nous l'avons dit ailleurs (*Voy.* VI, p. 262), il se retira, à ce qu'il paraît, à Montauban, d'où est datée l'Epître dédicatoire de la relation qu'il publia des massacres exécutés, en quelque sorte, sous ses yeux. En voici le titre : *Discours du massacre de ceux de la religion réformée fait à Lyon par les catholiques romains, le 28e du mois d'aoust et jours ensuyvants de l'an 1572, ensemble une épistre des anciens fidèles de Lyon et de Vienne, contenant le récit de la persécution qui fut dressée contre eux sous l'empereur Antoninus Verus; avec une Amiable remonstrance aux Lyonnois, lesquels par timidité et contre leur propre conscience continuent à faire hommage aux idoles*, s.l., 1574, in-12; réimp. par M. Gonon, avec l'*Histoire lamentable contenant au vrai toutes les particularités les plus notables des cruautés, massacres, assassinats et dévastations exercés par ceux de la religion romaine contre ceux de la religion réformée*, par un anonyme, Lyon, 1848, in-12. — La relation de Ricaud a été reproduite avec de légers changements dans le Martyrologe de Crespin, ainsi que dans les Mémoires de Charles IX, où l'on trouve aussi son Amiable remonstrance, écrite dans le but de relever le courage des Lyonnais en leur persuadant que J.-Ch. n'établit son église que par les tribulations et les souffrances.

RICHARD (Elie), médecin habile, membre de la Société royale de Londres et ancien de l'église de La Rochelle, né à Saint-Martin-en-Ré, le 11 déc. 1645, d'*Etienne Richard*, sieur de La Poitevinière, avocat au parlement de Paris, et mort à La Rochelle, le 14 mars 1706.

Richard reçut sa première instruction de son père, qui l'envoya ensuite à l'académie de Saumur. Sa philosophie terminée, il vint à Paris pour y étudier la médecine. Il suivit, pendant trois années, les cours d'anatomie de Duverney et ceux de chimie de *Lémery*, puis il se rendit à Montpellier, attiré par la réputation des professeurs de son université, au milieu desquels brillait *Charles Barbeyrac*. C'est à Montpellier qu'il soutint sa thèse sur les aphorismes de Galien et qu'il fut reçu docteur en 1666. Désirant augmenter la somme de ses connaissances et se former par les voyages, avant de se livrer à la pratique de son art, Richard visita ensuite les principales universités d'Italie et d'Angleterre. A Oxford, il eut l'honneur de prononcer deux discours latins en présence de l'université. De retour à La Rochelle, où sa famille habitait, il se mit à pratiquer et obtint les plus beaux succès. Les soins désintéressés qu'il prodiguait aux pauvres lui gagnèrent l'affection de la population tout entière. La confiance que l'on avait en ses talents et en sa probité était si grande que, lorsqu'il ne lui fut plus permis, comme protestant, de visiter les malades, ce furent les malades qui allèrent le voir. Privé de l'état qui le faisait vivre, Richard voulut sortir du royaume; mais il ne put mettre à exécution son projet. Il resta donc

à La Rochelle, sans changer toutefois de religion. Arcère affirme que l'on finit même par lui permettre de reprendre l'exercice de sa profession. De son mariage avec *Jeanne Belin* naquirent deux fils, nommés Elie et Louis, qui furent très-probablement élevés dans la religion romaine, puisqu'ils naquirent après la révocation. On a de lui :

I. *Lettres sur le choix d'un médecin*, 1674.

II. *Réflexions physiques sur la transsubstantiation*, imp. avec la Défense du sermon d'Hespérien par *Lortie*, Saumur, 1675, in-12.

III. *Description physique des marais salans de l'île de Ré*, et *Description anatomique d'une porcille nommée dauphin par quelques-uns*. Ces deux morceaux, qui lui valurent l'agrégation à la Société royale de Londres, ont été ins. dans les numéros 51 et 76 des Philos. Transactions.

RICHARD (P.), archidiacre à Mulhouse, a publié *Kurzgefasste Götterlehre für Kinder*, Basel, 1790, 8°.

RICHEBOURG (Claude-Philippe de), gentilhomme huguenot, qui ne nous est connu que par ce que M. *Weiss* raconte de lui dans son Hist. des Réfugiés Doué d'un caractère ferme et énergique, d'une piété fervente et d'une humble résignation aux décrets de la Providence, Richebourg n'hésita pas à abandonner sa patrie à la révocation de l'édit de Nantes. Il passa d'abord en Angleterre, puis, en 1690, il s'embarqua pour l'Amérique avec un certain nombre de colons envoyés en Virginie par le roi Guillaume. La colonie s'établit sur les bords du Saint-James; mais la discorde ne tarda pas à se mettre parmi les émigrants. Richebourg ne vit d'autre moyen pour rétablir la paix que d'emmener une partie des colons dans la Caroline du Nord. Les attaques des Indiens le forcèrent bientôt à abandonner l'établissement qu'il avait formé sur les bords du Trent, pour aller se fixer dans la Caroline du Sud. Son testament se conserve aux Archives de Charleston.

RICHER (Pierre), ou Richier, dit de *L'Isle*, carme et docteur en théologie, converti au protestantisme. Après sa conversion, Richer se retira à Genève. En 1556, il fut choisi pour ministre de la colonie française que *Villegagnon* avait conduite au Brésil (*Voy.* IV, p. 488); nous avons raconté ailleurs ses aventures dans le Nouveau-Monde et son retour en Europe, en 1559. Bientôt après, en 1560, il fut donné, avec *Fayet*, pour pasteur à l'église de La Rochelle (*Arch. de la Comp. des past.* Reg. B). Il mourut dans cette ville, le 8 mars 1580. Outre une *Lettre* (ins. parmi celles de Calvin), où il rend compte de l'état de la colonie, le 31 mars 1557, on a de lui :

I. *Libri II apologetici contrà N. Durandum, qui se cognominat Willagagnonem*, Hierop., 1561, in-4°.

II. *Réfutation des folles resveries et mensonges de N. Durand, dict le chevalier de Villegaignon*, Gen., 1562, 8°.

III. *Briefs sommaires des traditions de Calvin.* — Msc cité par Arcère.

Plusieurs autres ministres du nom de Richer ou Richier nous sont connus, comme *Richer*, de Paris, tué en 1562, lors de la reprise de Poitiers par les Catholiques; — *Richer*, qui fut censuré par le Synode national de Vitré, parce qu'il avait quitté sans congé son église de Vandières pour celle de Marennes, et condamné à rembourser à la province de l'Ile-de-France les frais de ses études; — son fils, *Pierre Richier*, sieur de Vandelincourt, de Marennes, qui soutint, sous la présidence de *Cappel*, une thèse *De summo controversiarum judice*, insér. dans les Theses Salmur., et qui fut député plus tard au Synode national de 1631; — *David Richer*, ministre de Blein, qui assista à l'Assemblée politique de Gergeau, et qui, député de nouveau à celle de Grenoble, mourut avant de se rendre à son poste; — enfin *Richier*, ministre de Cérisy, dont Benoit vante la modestie et la douceur. Il était fils de *Jean Richier*, sieur de Cérisy, qui avait représenté la Normandie au Synode national d'Alençon, en 1637. Sa mère, qui vivait encore à

la révocation de l'édit de Nantes, fut indignement maltraitée par les dragons, et, bien qu'elle fût plus qu'octogénaire, enfermée dans le couvent de Notre-Dame de Coutances (*Arch. gén.* M. 664). Son cousin, *Jean-Louis*, sieur de Colombières, fils de *Jacques Richier*, mort en 1676, et de *Belgia de Bothlaer*, se réfugia en Hollande et suivit le prince d'Orange en Angleterre, comme lieutenant dans une compagnie de Réfugiés.

RICHIEND (ANTOINE DE), seigneur de MOUVANS (1), une des premières victimes du fanatisme catholique dans la Provence. Antoine de Richiend avait servi avec distinction, ainsi que son frère *Paul* ou *Paulon*, dans les guerres de François Ier et de Henri II. A la paix de Câteau-Cambrésis, les deux frères étaient retournés à Castellane, où ils faisaient leur principale résidence, et comme ils avaient goûté, l'un et l'autre, les doctrines des Réformateurs, leur premier soin avait été de demander un ministre à Genève. Dès le commencement de l'année 1559, il se tint dans leur maison des assemblées religieuses auxquelles assistait un grand nombre de personnes de tous états, accourant au lieux rendez-vous de plusieurs lieues à la ronde, malgré la rigueur de l'hiver et le mauvais état des chemins. La prudence exigeait qu'on ne se réunit que la nuit; mais les précautions que l'on prenait pour ne pas être découvert, furent inutiles. Fanatisés par un cordelier qui prêchait le carême à Castellane, les habitants catholiques assaillirent les seigneurs de Mouvans dans leur logis. Paul porta plainte au parlement d'Aix, qui envoya sur les lieux deux commissaires, Henri Veteris et Esprit Vitalis; mais au lieu de châtier les chefs de l'émeute, ces juges prévaricateurs commencèrent contre les deux frères une enquête pour fait d'hérésie et les décrétèrent de prise de corps. Paul de Mouvans partit immédiatement pour Paris, s'adressa au roi Henri II, qui l'estimait à cause de sa bravoure, et obtint sans peine l'évocation du procès au parlement de Grenoble; mais celui d'Aix, comptant sur l'appui du cardinal de Guise, refusa de s'en dessaisir. L'abbé Papon, sentant tout ce qu'un semblable mépris de l'autorité royale avait de condamnable, a essayé de justifier la conduite du parlement. A défaut de bonnes raisons, il a inventé un odieux mensonge : il n'a pas rougi d'affirmer, contrairement au témoignage de tous les historiens, qu'Antoine de Richiend s'était mis dès lors en révolte ouverte et qu'il portait le fer et le feu dans la haute Provence, tandis qu'il est certain qu'il ne quitta Castellane que pour se rendre à Dragignan, où il arriva, le 23 oct. 1559, accompagné de quelques-uns de ses parents et d'*Honorat Auldol*, dit le Bramaire, hôtellier de Castellane et protestant très-zélé. Le but de son voyage était de se concerter avec ses coreligionnaires sur les mesures à prendre dans l'intérêt de leur défense commune. Reconnu, aussitôt après son arrivée, il fut attaqué dans l'hôtellerie où il était descendu, par une populace furieuse. Dans l'impossibilité de résister à plus de 3000 forcenés, il se rendit au viguier, des mains duquel il fut arraché par le peuple qui l'éventra. Ses entrailles furent traînées par les rues, et son cœur, coupé en morceaux, fut fixé au bout de bâtons et promené par la ville; puis après avoir assouvi leur rage sur son cadavre, les meurtriers le jetèrent dans les fossés de la ville, à l'endroit le plus infect. Auldol, arrêté en même temps que lui, fut livré au parlement, qui le fit brûler par arrêt du 5 fév. 1560.

Paul de Mouvans demanda à la justice vengeance du meurtre de son frère; mais il ne put rien obtenir de juges chez qui le fanatisme le plus féroce faisait taire la voix de la nature même. Ce ne fut pas sans peine qu'il échappa lui-même aux poursuites des bons Catholiques; il fut obligé, pour mettre sa vie en sûreté, de s'entourer d'une troupe d'amis dévoués; quant à ses parents, ils restè-

(1) Papon et les autres historiens de la Provence l'appellent *Richier*, sieur de *Mauvans*.

rent exposés à toute sorte d'insultes. Telle était la situation respective des deux partis en Provence, lorsque le capitaine *Chastrauneuf* y arriva, chargé de faire exécuter les résolutions prises à Nantes (*Voy.* I, p. 269). Les députés des soixante églises que l'on comptait alors en Provence, s'assemblèrent à Mérindol, et, d'une voix unanime, ils élurent pour chef Paul de Mouvans, qui accepta avec joie l'honneur dangereux de marcher à la tête de ses coreligionnaires. Outre l'intérêt général des églises, n'avait-il pas à venger le meurtre de son frère, dont le cadavre, après avoir été salé et transporté dans les prisons d'Aix, pendait encore au gibet? Désirant par dessus tout donner une sépulture honorable à ces restes mutilés, il proposa au conseil qui lui avait été adjoint, de se saisir d'Aix, où il avait des intelligences. L'entreprise fut approuvée, mais elle échoua, malgré l'incroyable diligence que Mouvans déploya, par la lâcheté des habitants protestants, qui saignèrent du nez, comme dit La Popelinière, au moment de l'exécution. Saisi d'épouvante, en songeant au danger qu'il venait de courir, le parlement appela à son secours le comte de *Tende*, gouverneur de la Provence. Mouvans, n'ayant sous ses ordres que deux mille hommes, n'osa pas attendre le comte, qui commandait des forces bien supérieures aux siennes. Il se replia sur l'abbaye de Saint-André près de Trévans, pillant et dévastant les églises et les monastères, tout en respectant les biens et les personnes des particuliers. « Il régnoit, dit Papon, une discipline si exacte parmi les soldats de Mauvans; ils avoient pour lui tant d'amour et de respect que, malgré leur avidité, il n'y en eut aucun qui osât forcer les maisons des habitans. » Le comte de Tende le poursuivit; mais frappé de la bonne contenance de Mouvans et de sa troupe, et redoutant l'issue incertaine d'un engagement, il préféra recourir aux négociations. Une capitulation fut conclue portant que justice serait faite du meurtre d'Antoine de Richiend; qu'Mouvans se retirerait sûrement et librement avec tous ses compagnons, et qu'il pourrait, sans être inquiété, faire profession dans son logis de la religion évangélique. Ce traité, bientôt ratifié par le roi, fut religieusement observé de part et d'autre. La Cour parut fort satisfaite du rétablissement de la tranquillité; elle écrivit au comte de Tende des lettres pleines des éloges de Mouvans; mais, en même temps, elle envoya au parlement des ordres secrets enjoignant de le faire arrêter et de le condamner au dernier supplice. Mouvans ne tarda pas à s'apercevoir qu'il était environné d'embûches. Cédant aux conseils de ses amis, il résolut de s'expatrier pour quelque temps, et se retira à Genève. Il n'y resta pas inactif, s'il faut en croire Gaufridi. A la tête de quelques réfugiés du Dauphiné et de la Provence, il secourut les Vaudois de Pragelas contre le duc de Savoie. Après la publication de l'édit de Janvier, il rentra dans sa patrie : on le voit, en effet, assister, avec les comtes de *Tende* et de *Crussol*, et le seigneur de *Sénas* à l'enregistrement de cet édit au parlement d'Aix.

Pendant son séjour à Genève, Mouvans avait été circonvenu par les émissaires des Guise, qui auraient vivement désiré de s'attacher un capitaine aussi brave et aussi habile; mais il avait noblement repoussé toutes leurs avances, en jurant que tant qu'il vivrait, il les combattrait comme ennemis. Il ne trahit pas son serment. Lorsque les Catholiques fanatiques prirent les armes pour s'opposer à l'exécution de l'édit, Mouvans fut chargé avec *Sénas* de les déloger de Barjols, qui fut enfin emporté d'assaut, le 6 mars 1562. Il servit ensuite sous *Des Adrets* dans le Dauphiné, d'où il amena 2,000 hommes au secours de *Beaujeu* (Voy ce nom), avec qui il défendit vaillamment Sisteron contre Sommerive. Découragé par l'héroïque résistance de cette petite ville, le chef catholique leva le siége et se retira pré-

cipitamment, serré de près par Mouvans, qui l'atteignit à L'Escale et mit son arrière-garde dans une déroute complète; mais de Tende ne sut pas profiter de la victoire. Cette faute coûta cher aux Protestants provençaux. Après avoir rallié ses soldats, Sommerive se présenta de nouveau devant Sisteron. Quoique souffrant d'une blessure qu'il avait reçue au combat de L'Escale et dont il resta boiteux, Mouvans prit une part brillante à la défense de la ville, et lorsque les munitions furent épuisées, les provisions consommées, tout espoir de secours évanoui, il se mit avec *Sénas* à la tête de la population, gagna heureusement les montagnes et conduisit, à travers des périls sans cesse renaissants, au milieu de souffrances inouïes, les pauvres fugitifs jusque dans les murs de Lyon (*Voy.* V, p. 253). Quelques jours plus tard, il mena avec *Sénas* du renfort à *Des Adrets*, qui avait été battu par Nemours à Beaurepaire. Comme *Montbrun*, il s'opposa énergiquement au traité particulier que ce capitaine célèbre voulait conclure, et lorsque *Des Adrets*, malgré les remontrances de ses meilleurs officiers et l'opposition des Etats de la province, passa outre, il se chargea de l'arrêter à Romans (*Voy.* II, p. 118) et déjoua ainsi ses projets de trahison.

Après la conclusion de la paix, Mouvans vint à Paris. Nous avons vu ailleurs qu'il servit de second à *Chastelier-Portaut* dans son combat contre Charri (*Voy.* VIII, p. 322). De retour en Provence, il y vécut tranquille jusqu'en 1567. Brantôme raconte qu'à cette époque, craignant que le duc d'Albe ne s'emparât de Genève, il se jeta dans la ville avec 7 ou 800 hommes et rompit ainsi l'entreprise du général de Philippe II. On lit, en effet, dans l'ouvrage de Grenus, que le Conseil de Genève avait fait demander à l'amiral et à Andelot, « quelques personnes intelligentes au métier de la guerre, comme MM. de *Mouvans* et de *Bocard*, » et que, même avant l'arrivée de son émissaire auprès de *Coligny*, Mouvans était venu « pour offrir au Conseil, de la part des églises de France, tous les secours possibles, et jusqu'à 1000 hommes à leurs propres dépens. » Le 22 avril, Mouvans fut nommé commandant des compagnies françaises, mais le duc d'Albe s'étant éloigné, sans rien entreprendre contre la ville, il ne tarda pas à rentrer en France, où la seconde guerre civile était sur le point d'éclater.

Sur l'ordre de Condé, apporté dans le Midi par d'*Acier*, Mouvans, de concert avec *Péraut* et *Saint-Romain*, fit sur Lyon une entreprise qui échoua par la précipitation des habitants de Mâcon : en se saisissant trop tôt de leur ville, ils donnèrent l'éveil aux Lyonnais qui se tinrent sur leurs gardes. Mouvans répara jusqu'à un certain point cet échec, en s'emparant de Vienne, le 4 oct. 1567; il est vrai qu'il ne resta pas longtemps en possession de sa conquête, l'approche de Nemours l'ayant forcé à l'évacuer au milieu du mois suivant. Il retourna dans sa province natale, d'où il partit avec *Cipières* et les autres chefs huguenots de Provence pour aller au secours de d'*Acier* (Voy. IV, p. 133), qu'il seconda dans plusieurs de ses expéditions, jusqu'au départ de l'armée des Vicomtes. Il assista à la bataille de Ganat, où il contribua puissamment à la victoire (*Ibid.* p. 18), et rejoignit *Condé* sous les murs de Chartres (*Voy.* II, p. 458).

Aux troisièmes troubles, il reprit les armes dès qu'il eut avis de la fuite de Condé. Il leva un régiment de dix enseignes et deux cornettes de cavalerie, dont il donna le commandement à *Pasquier* et à *Valavoire*. C'est dans cette guerre qu'il mit le comble à sa réputation militaire « par un vrai trait de capitaine romain, » comme dit Brantôme. Arrivé sur les bords du Rhône, dont tous les passages étaient soigneusement gardés par les Catholiques, il résolut, de l'avis du capitaine *Moreau*, de construire sur la rive un fort qui assurât le passage de ses Pro-

vençaux et des troupes dauphinoises qui le suivaient. Il réussit à se procurer un petit bateau qui lui servit à transporter en diligence trois ou quatre cents hommes sur l'autre bord. En un jour et deux nuits, ses soldats, combattant d'une main et travaillant de l'autre, élevèrent de plus de dix pieds un fort triangulaire, flanqué de sept bastions et capable de contenir plus de mille hommes. Tous les efforts des Catholiques pour empêcher l'achèvement du fort Mouvans, comme on l'appela, furent inutiles, et le passage fut assuré aux bandes huguenottes. « Ce fut une chose émerveillable ! » s'écrie Brantôme, qui ajoute que ses soldats firent en l'honneur de Mouvans une chanson qu'ils chantaient en chemin.

La campagne si heureusement commencée fut fatale, et par sa faute, dit-on, au célèbre chef provençal; nous avons raconté ailleurs le combat de Messignac, où il perdit la vie, ainsi que son collègue *Pierregourde* (Voy. I, p. 244), le 30 oct. 1568.

RICOTIER ou Ricottier, nom d'une famille protestante qui a donné plusieurs pasteurs aux églises de la Guienne et de la Gascogne.

Les Actes du Synode national de Montauban (*Voy.* Pièces justif. N° LX) font mention de *Ricotier* fils comme d'un des pasteurs choisis pour entrer, le cas échéant, en conférence avec les docteurs de l'Eglise romaine. S'agit-il de *Bertrand* Ricotier, ministre de Clairac, mort le 27 juill. 1620, presque centenaire, lequel fut suspendu pour deux mois, en 1596, parce qu'il avait contrevenu aux prescriptions de la Discipline (*Arch. gén.* Tt. 330), ou bien, ce qui nous semble plus probable, de *Moïse* Ricotier, son fils, qui fit ses études à Genève, où il soutint une thèse *De consubstantiatione*, insérée dans les Theses Genev. (1)? Ce dernier desservit aussi l'église de Clairac et fut député au Synode national de 1612. Les listes de pasteurs présentées aux Synodes nationaux en 1603, 1620, 1626 et 1637 mentionnent d'autres ministres de ce nom; mais nous ne connaissons aucune particularité de leur vie. Peut-être le pasteur de l'église de Duras, cité dans la dernière, est-il identique avec *Jean* Ricotier, auteur du *Jésuite désarmé ou Response aux six prétendus argumens touchant le mistère de l'Eucharistie*, Montaub., Ph. Braconier, 1648, in-12. Ce controversiste, en tout cas, ne peut pas, dans notre opinion, être confondu avec *Jean* Ricotier, de Bordeaux, élève de l'académie de Saumur, où il soutint, sous la présidence d'*Amyraut*, une thèse *De voluntate Dei*, ins dans les Theses Salm., lequel fut donné pour pasteur à l'église de Bordeaux et député, en 1659, au Synode national de Loudun. Vers le même temps, deux autres ministres du nom de Ricotier desservaient les églises de Calonges et de Pujols, et quelques années plus tard, en 1677, *Moïse* Ricotier, de Clairac, se fit recevoir au ministère dans un synode tenu à Bergerac. Chapelain du seigneur de *Gabillou*, il passa en Hollande à la révocation, ainsi que *Jean* Ricotier, ministre de Tonneins-Dessous, qui emmena sur la terre d'exil sa femme et deux enfants âgés de 5 et de 3 ans (*Arch.* Tt. 287). Jean Ricotier fut attaché à l'église wallonne d'Amsterdam. Un marchand du Bordelais, appelé aussi Ricotier, essaya également de sortir de France; mais le navire qu'il montait prit feu en mer; sa femme et ses enfants périrent (*Ibid.*).

Il nous reste à parler de *Pierre* Ricotier, né vers 1673, qui fit ses études en théologie à Franeker. Il n'était encore que proposant lorsqu'il publia une trad. franç. de la *Critique historique, politique, morale, économique et comique sur les loteries anciennes et modernes, spirituelles et temporelles des Etats et des Eglises par G. Leti, avec des considérations sur l'ouvrage et sur l'auteur*, Amst., 1697, 2 vol.

(1) Il n'est pas moins difficile de dire lequel des deux réfuta la *Lettre* de *Cayet* à *Damours*, réfutation qui fut approuvée par un colloque tenu à Tonneins, le 5 mars 1596 (*Arch. gén.* Tt. 515). A-t-elle été imprimée?

in-12. On fut surpris, à ce que nous apprend Bayle, que « son coup d'essai ait été une pièce si forte et si bien tournée. » Leti répondit et Ricotier répliqua par des *Réflexions sur la dernière préface de Leti*, etc. Lorsqu'il publia cette dernière brochure, il exerçait les fonctions pastorales à Menin. Plus tard, il passa à Londres, où il desservit les églises de Wheler Street et de la Patente. L'année de sa mort nous est inconnue. Outre les deux écrits déjà cités, on a de lui :

I. *Traités de l'existence et des attributs de Dieu, des devoirs de la religion naturelle et de la vérité de la religion chrétienne*, Amst., 1717, 2 vol. in-12; 2e édit., Amst., 1727, 2 vol. in-8°. — Précis de seize sermons prêchés par Clarke.

II. *Le moyen de plaire à Dieu sous l'Evangile*, Amst., 1720, 2 vol. in-8°. — Trad. de l'anglais de Hoadly, évêque de Bangor.

III. *Dissert. sur le mensonge officieux*, 1705. — Msc. qui se trouve aujourd'hui à la Biblioth. de l'université de Leyde.

RIEU (JACQUES), de Privas, laissa deux fils, nommés ALEXANDRE et JEAN, qui se réfugièrent l'un et l'autre à Genève après la révocation. L'aîné, né en 1655, fut reçu bourgeois en 1699, et mourut sans enfants de sa femme *Jeanne Baile*, de Montélimart, qu'il avait épousée en 1693. Le cadet fut père d'une fille, mariée à Mulhouse, et de deux fils. JEAN, l'aîné, sieur de La Biliquinière, se fixa à Paris, et y fit, en spéculant sur les billets de banque de Law, une fortune colossale qui s'évanouit, à la chute du fameux système, aussi rapidement qu'il l'avait acquise. Il laissa un fils, qui suivit la carrière militaire, et trois filles mariées dans des familles catholiques. Le cadet, JEAN-LOUIS, partagea les bénéfices et les pertes de l'agiotage de son frère, et mourut à Suresne. D'un premier mariage contracté avec *Judith Gervais*, il eut deux fils, ALEXANDRE-LOUIS et ANTOINE, qui moururent sans postérité. Sa seconde femme, *Renée-Madelaine Calandrini*, sœur de lady Bolingbroke, lui donna aussi deux enfants, HENRI et JULIE. Né à Paris, en 1721, Henri servit d'abord dans les troupes de la Compagnie hollandaise des Indes; mais plus tard, il passa au service du roi de France et devint commandant dans l'île Saint-Martin. Sur la fin de ses jours, il se retira à Genève, où il se lia d'amitié avec Voltaire. Il s'est fait connaître dans la littérature par quelques traductions de l'anglais et de l'allemand, dont voici les titres :

I. *Voyages de Baretti en Espagne et en Portugal*, trad. de l'anglais, La Haye, 1778, 4 vol. in-12.

II. *Maria*, 1778, in-8°. — Roman trad. de l'anglais.

III. *L'Escapade*, 1779, in-8°. — Roman trad. de l'anglais.

IV. *Voyage de Vienne à Belgrade*, trad. de l'allemand de Kleeman, Neufchâtel et Hamb., 1780, in-8°.

V. *Lettres d'un voyageur anglais en France, en Suisse et en Allemagne*, 1781, 4 vol. in-8°. — Trad. de l'angl. de Moore.

VI. *Essai sur l'état présent de la Suisse*, Laus., 1781, 2 vol. in-8°. — Trad. de l'angl. de Guill. Coxe.

VII. *Cécilia*, Gen., 1783, 5 vol. in-12. — Roman trad. de l'anglais.

H. Rieu a été aussi un des éditeurs de la collection des Voyages entrepris dans le nord de l'Europe (Gen., 1785-86, 6 vol. in-8°). Sa femme, *Marie-Jeanne Guichard*, qu'il avait épousée à la Guadeloupe, lui donna une fille, JULIE, morte à Rolle, en 1839, sans avoir été mariée, et un fils, ETIENNE, né en 1752, qui entra dans le régiment suisse de Diesbach, devint capitaine d'une des compagnies genevoises au service de France, dans les dernières années du règne de Louis XVI, et fut nommé chevalier de Saint-Louis en récompense de ses services. Etienne Rieu épousa à Genève, en 1788, *Charlotte Turretini-Saladin*, dont il eut quatre enfants : 1° HENRIETTE; — 2° JEAN-LOUIS, qui, après avoir fait avec dis-

tinction les campagnes de l'Empire, comme officier d'artillerie, se retira dans sa ville natale, où il occupa les emplois d'inspecteur de la milice et de premier syndic. Trois enfants naquirent de son mariage avec *Marie Lasserre* : AUGUSTE, avocat, ELISABETH-STÉPHANIE, femme d'*Alexandre Lombard*, et CHARLES, savant orientaliste et conservateur du British Museum, marié à *Agnès Hisgen*; — 3° JULES-CHARLES, qui suit ; — 4° MARIE, femme d'Emmanuel Sautter.

Né à Genève, le 11 août 1792, Jules-Charles Rieu se voua au saint ministère et se fit remarquer de bonne heure par sa piété évangélique. Reçu pasteur en 1816, il fut appelé, deux ans après, à desservir l'église de Fridericia, fondée dans le Jutland par des Réfugiés français. Il y mourut victime de son ardente charité. Épuisé par les soins qu'il avait prodigués à son troupeau pendant une maladie contagieuse, il succomba lui-même à l'épidémie, le 28 juin 1821, au milieu des regrets de toute la population. Son admirable conduite lui avait acquis de si vives sympathies, même parmi les habitants catholiques, que le curé, qui lui avait témoigné pendant sa longue agonie l'affection la plus tendre, désira prononcer sur sa tombe son oraison funèbre, mais ses coreligionnaires ne voulurent céder à personne le soin de remplir ce douloureux devoir. Le seul livre imprimé que nous connaissions de ce jeune pasteur, est une *Courte analyse de l'Epître de Saint-Paul aux Galates*, Paris, 1829, in-12.

M. *Ch. Eynard*, à qui nous devons la généalogie de cette famille, ajoute qu'une de ses branches qui s'était établie en Angleterre, où elle occupait une position honorable, s'est éteinte dernièrement.

RIEUX (DENIS DE), ainsi nommé de son lieu natal, fut un des premiers martyrs de la Réforme à Meaux. Condamné au feu, il fut traîné au supplice sur une claie, au milieu des outrages de la populace et des moines. « Il fut bruslé vif au gré des ennemis de la vérité, lit-on dans le Martyrologe, c'est assavoir avec long tourment : car il fut levé trois fois en l'air sur un petit feu : et tousjours pria et invoqua le nom de Dieu jusques au dernier soupir. Ce fut le 3e jour de juillet, l'an 1528. »

RIEUX (GUILLAUME DE), capitaine huguenot dans le Lauragais, était fils d'un conseiller de Castelnaudary. En 1573, il se saisit du Mas-Saintes-Puelles, d'où il fit, pendant longtemps, une guerre acharnée aux habitants de Castelnaudary, pour se venger des maux dont il avait eu à souffrir de leur part. Nos recherches ne nous ont rien appris de plus sur la vie de ce capitaine; mais nous savons par les registres de Charenton, qu'une famille du même nom, qui habitait la Saintonge, professait aussi le protestantisme. Une demoiselle de *Rieux*, qui fut arrêtée à Paris, en 1686, en descendait peut-être (*Arch. gén.* E. 3372).

Parmi les descendants des Réfugiés français établis en Prusse, nous connaissons un écrivain qui porte un nom presque identique. C'est *Louis-Philippe-Ferdinand Du Rieux*, né à Stettin en 1824, dont la famille s'était établie dans le Palatinat à sa sortie de France. Son père, *Philippe-Théophile*, né en 1792 et mort à Berlin en 1836, fit avec distinction la campagne de Russie, comme adjudant du maréchal Oudinot, et fut décoré de la croix de la Légion-d'honneur. Tombé entre les mains de l'ennemi, il fut retenu prisonnier à Saratow jusqu'en 1814. A son retour dans sa patrie, il quitta le service militaire et se fit négociant. Son fils préféra à la carrière du commerce celle des lettres. Un goût inné, que développa la lecture des ouvrages de M. de Humboldt, le porta de préférence vers l'étude des sciences naturelles. A la suite d'un voyage qu'il fit, en 1850, dans l'Amérique centrale, il a publié un Coup d'œil sur le pays montagneux de Guatemala, opuscule qui, avec un volume de poésies, imp. à Londres en

1851, sous le titre : Les Montagnes, est, à notre connaissance, tout ce qu'il a mis au jour jusqu'ici.

RIGAUD (David), auteur, selon Allard, d'un *Recueil de poésies diverses* et d'un *Poëme sur la cigale*, était un marchand de Crest. Ses descendants continuèrent à professer la religion réformée jusqu'à la révocation. *Jean Rigaud*, de Crest, abjura le 1er oct. 1685. Sa femme, *Isabeau Gounon*, ayant refusé de suivre son exemple, fut mise dans un couvent. Au bout de quinze jours, elle succomba et se convertit avec sa fille Isabeau. Le lendemain, son fils Michel, emprisonné à son tour, feignit aussi d'abjurer. Quelques semaines après, il s'enfuit à Genève, où il ne tarda pas à être rejoint par sa mère.

RIHEL (Josias), né à Haguenau, le 16 avril 1525, fut le premier enfant que *Capiton* baptisa dans cette ville selon le rite de l'Eglise protestante. Il fit ses études au gymnase de Strasbourg, où son père, l'imprimeur *Wendel Rihel*, avait été obligé de se réfugier, et à ses progrès rapides, il était aisé de juger qu'il aurait conquis un nom célèbre dans les lettres, si son père ne l'avait retiré des écoles pour lui faire embrasser la profession d'imprimeur. Membre du Petit-Conseil en 1559, du Grand-Conseil en 1563, du Conseil des XX en 1578, de celui des XV en 1587, et de celui des XIII en 1588, Josias Rihel mourut au mois de mars 1597, laissant un fils, Philippe, docteur en médecine, qui est auteur des *Consultationes medic. de melancholico curando*, ins. dans le T. Ier des Orationes Argentin. (Arg., 1611, in-8°).—Théodose Rihel, le traducteur (en 1574) de Tite-Live en allemand, appartenait-il à la même famille ?

RING (Frédéric-Dominique), écrivain très-fécond, de la même famille que le docteur en médecine *Georges Ring*, qui ne nous est connu que par une diss. *De monocerote*, Arg., 1631, in-4°, naquit à Strasbourg, le 24 mai 1726. Il fit ses études dans sa ville natale, où il prit, en 1745, le grade de maître-ès-arts. En 1751, après avoir soutenu une nouvelle thèse, il se rendit en Allemagne dans l'intention d'en visiter les principales universités. De retour à Strasbourg, il y obtint une place qu'il quitta, bientôt après, pour aller occuper à Colmar une position plus avantageuse. En 1759, le margrave de Bade lui confia l'éducation de son fils. A sa mort, arrivée le 8 fév. 1809, Ring portait le titre de conseiller privé. On a de lui, d'après Rotermund :

I. *Diss. de latitudine quam vocant morali*, Arg., 1745, in-4°.

II. *Dissert. de characteribus veræ Christianorum sapientiæ ad Jac. III*, 17, Arg., 1751, in-4°.

III. *Gedanken eines Schweizers über den gegenwärtigen Krieg*, trad. du franç., Colmar, 1757, in-4°.

IV. *Die Ringe*, Erlang., 1757, 8°.

V. Trad. en allem. de l'*Eloge du maréchal de Saxe*, par Thomas, Frankf. und. Leipz., 1759, in-8°.

VI. *Meine Autorschaft*, Karlsr., 1760, in-8°.

VII. *Reise des Genius Alaciel durch die Eyländer Taciturnien und Frivolien*, trad. du franç, Karlsr., 1760, 8°.

VIII. *Der Prediger*, Frankf. und Leipz., 1764, in-8°.

IX. *Conseils à un jeune homme qui entre dans le monde, par M. Sack*, nouv. édit., 1764, in-8°.

X. *Untersuchungen über die vermeinten giftigen Thiere*, trad. en partie du franç., Frank. und Leipz., 1764, in-8°.

XI. *Allerhand für das Frauenzimmer*, Ibid., 1764, in-8°.

XII. *Die Connestagen*, traduit du franç., Ibid., 1764, in-8°.

XIII. *Vita J.-D. Schöpflini*, Carlsr., 1764, in-8°; nouv. éd. augm., Carlsr., 1768, in-8°.

XIV. *Schutzrede für die gute Sache der Gerechten*, Gotha, 1767, in-8°.

XV. *Paragraphen*, Frankf. und Leipz., 1767, in-8°.

XVI. *Noch mehr Paragraphen*, Ibid., 1768, in-8°.

XVII. *Abfertigung einer Schaalwitzigen Recension der Noch mehr Paragraphen*, Ibid., 1770, in-8°.

XVIII. *Commentatiuncula de matris Ciceronum circa rem familiarum providentiâ, quâ lagenas etiam inanes obsignasse legitur*, Carlsr., 1769, 8°.

XIX. *J.-D. Schöpflini Opera oratoria, cum vitâ auctoris notulisque*, Aug. Vind., 1769, in-4°.

XX. *Briefe des Grafen von *** an die Herzogin von *** während des Feldzuges in Italien von Jahre* 1701, trad. du franç., Karlsr., 1778, in-8°.

XXI. *Ueber Literatur und Kritik*, trad. du franç., Frankf., 1778, in-8°.

XXII. *Dragon und Folette*, Chartres, 1780, in-8°.

XXIII. *Kurzgefasste Geschichte der drei ersten Entdecker von Amerika*, Frankf., 1781, in-8.

XXIV. *Ueber den Kindermord*, Ibid., 1782, in-8°.

XXV. *Reisejournal*, 1783, in-8°.

XXVI. *Schutzschrift für den Grafen Cagliostro*, Kehl, 1786, in-8°.

XXVII. *Ueber die Reise des Züricher Breytopfes nach Strasburg vom Jahre* 1576, Baireuth, 1787, in-8°.

XXVIII. *Fragment einer Reise nach S. Domingo*, Rastadt, 1788, in-8°.

XXIX. *Kaiser Otto der Dritte, genannt Mirabilia mundi*, Erlang., 1789, in-8°.

XXX. *Reise in das Reich der Liebe*, Basel, 1791, in-8°.

XXXI. *Der liebe gute Herr von Allermann. Eine Romanze nach den Französ.*, 1791, in-8°.

XXXII. *Noch mehr anonymische Schriften.*

XXXIII. *Historisch. Vorberichte zu zweien Gedichten : Conradin von Schwaben und die Gräfin von Gleichen*, Karlsr., 1791, in-4°.

Ring a publié, en outre, un très-grand nombre de pièces, en vers et en prose, dans plusieurs journaux littéraires ou autres publications périodiques, comme le Magazin de Meusel, le Journal encyclopédique, la Gazette de Deux-Ponts, les journaux de Berlin, Francfort, Erfurt, Strasbourg, Gotha, Leipzig, etc. On lui doit aussi des éditions des Lettres du chevalier de Boufflers pendant un voyage en Suisse (1772), et des Regrets de Diderot sur sa vieille robe de chambre (1772).

RISOLIÈRES (Isaac), jeune homme de Castres, avait été accusé, en 1681, de s'être amusé, avec ses amis *Pierre Lucadou*, *Pierre Auret*, *Jean Auriol* et *Séverac* le cadet, à coiffer deux juments « en figure de femme », pour tourner en ridicule la très-sainte Vierge. Vidal, chanoine théologal et promoteur de l'évêché, avait fait des informations, mais soit que les charges ne lui parussent pas suffisantes, soit qu'il éprouvât un sentiment de commisération pour ces jeunes fous menacés du supplice le plus terrible, il n'avait pas poussé plus loin les poursuites. Son successeur Servier ne montra pas la même indulgence pour « ces exécrables impiétés. » Il entama un procès non-seulement contre les cinq blasphémateurs, mais contre *Martin de La Combe*, *Daniel Martin*, sieur de Laplasède, et *Abraham Gros*, accusés d'avoir abattu une croix à La Cabarède, lieu de leur résidence. Saisi de l'affaire, le parlement de Toulouse rendit, le 23 janv. 1683, un arrêt qui condamna Séverac et Risolières à être brûlés vifs. Leurs biens confisqués devaient être employés à la fondation d'une messe perpétuelle, et à l'entretien d'une lampe qui brûlerait à perpétuité devant un tableau de la Vierge, commandé exprès. Le 4 mai, intervint un second arrêt qui condamna à la potence les trois habitants de La Cabarède, et par un troisième, daté du 22 juin, les trois complices de Risolières furent, comme lui, condamnés au feu (*Arch. gén.* Tt. 290). Le promoteur Servier remporta donc une belle victoire ; mais sa joie fut troublée. Les cinq jeunes accusés de Castres avaient eu le temps de se soustraire aux poursuites dirigées contre eux et de se réfugier

dans les pays étrangers (*Ibid.* Tt. 322).

RISSLER (Jean), pasteur à Mulhouse, mort en 1720, est auteur, selon Graf, de *Sermons sur divers textes de l'A. et du N. Testament* et de *Commentaires sur les Epîtres de Jude et de Saint-Paul aux Colossiens, sur Daniel* et *sur l'Evangile selon St.-Jean*, probablement restés inédits.

RIUPÉROUX (Théodore de) né à Montauban en 1664, montra de bonne heure un talent remarquable pour la poésie. Il est auteur de quatre tragédies: *Annibal, Valérien*, la *Mort d'Auguste* et *Hypermnestre*, dont la dernière resta assez longtemps au répertoire, et de quelques petites pièces de vers répandues dans différents recueils. L'intendant Foucault entreprit de le convertir, et il y réussit sans beaucoup de peine. La protection du Père La Chaise fit obtenir à l'apostat, qui avait pris l'habit ecclésiastique, un canonicat à Forcalquier. On raconte que le marquis de Créqui, auprès de qui Riupéroux remplissait les fonctions de secrétaire, ayant mis en dépôt entre ses mains mille louis, Riupéroux alla les jouer et les perdit. Cette anecdote peut faire juger de sa moralité.

Théodore de Riupéroux ou Rieupeiroux était le second fils de *Rieupeiroux*, conseiller et avocat du roi au présidial de Montauban, qui assista, en qualité de commissaire royal à divers synodes de la Haute-Guienne, entre autres, à celui qui se tint, le 24 nov. 1661, à Saint-Antonin sous la présidence de *Bardon*, ministre du lieu. Nous ne connaissons aucune particularité de la vie de son frère aîné; il fut peut-être le père d'une demoiselle de *Rieupeiroux*, qui, après avoir été enfermée quelque temps dans un couvent de Montauban, fut transférée à Paris en 1713 (*Arch. gén.* E. 3399).

RIVAL (Pierre), pasteur français à Londres, avait déjà desservi plusieurs églises fondées dans cette ville par des Réfugiés, lorsqu'il fut appelé, en 1694, à remplacer *Coulan*, ministre de celle de l'Artillerie. Quelques années après, il devint chapelain du roi dans la Chapelle de Saint-James. En 1704, il épousa *Jeanne Casenave*, de Castres. En 1710, il publia un *Avis aux Réfugiez*, qui mécontenta le consistoire de la Savoie, et en particulier *Armand Du Bourdieu*; de là une guerre de plume qui dura plusieurs années. On ignore la date de la mort de Rival; en 1728, il était, dit-on, « presque décrépit » (1). Voici la liste de ses publications; nous n'affirmerions pas qu'elle est complète.

I. *Apologie*, Lond., 1716, in-4°.

II. *Vertot's Dissert. on the salick law examined*, Lond., 1722, in-4°; réimp. en franç. dans les Dissertations de Rival, sous ce titre : *Examen d'une partie de la dissertation de M. l'abbé de Vertot, qui a pour titre* Sur l'origine des lois saliques, etc.; puis séparément avec une Préface, Amst., 1727, in-12.

III. *The irish missionary unmasked, or the abbé Goulde convicted of four falsehoods, transl. from the french*, Lond., 1724, 2 part. in-8°. — Watt ne donne pas le titre de l'écrit original.

IV. *Dissertations historiques et critiques sur divers sujets*, Amst., 1726, 3 vol. in-12.

V. *Sermon prononcé à l'occasion de l'avénement du roi George II à la couronne*, Lond., 1727.

VI. *La note défendue, ou dissert. dans laquelle on fait voir que le mot adelphos est en usage dans la langue grecque pour désigner un cousin-germain*, Leide, 1728, in-12.

VII. *Lettres à trois fins adressées au consistoire de la Savoye*, Amst., 1728.

VIII. *Dissection d'un libelle diffamatoire imp. à Londres sous ce titre :* Copie de la délibération du consistoire de l'église françoise de la Savoye, Amst., 1730.

Au nombre des signataires de la *Déclaration* publiée, en 1691, par un

(1) Il n'est donc pas probable qu'il soit le même que *Pierre Rival*, du Béarn, immatriculé à l'académie de Genève en 1685.

certain nombre de pasteurs réfugiés en Angleterre pour repousser l'accusation de socinianisme qu'on leur adressait, figurent deux Rival, dont l'un, dit de Saliès, est probablement le même qu'*Elie Rival*, natif de Puy-Laurens, qui avait fait ses études à l'académie de sa ville natale, où il avait soutenu, en 1666, une thèse sous la présidence de *Verdier*, et qui s'était rendu, l'année suivante, à Genève, pour s'y perfectionner dans la théologie. A la révocation, il était sorti du royaume (*Arch. gén.* Tt. 321), et s'était réfugié en Hollande. En 1688, il était attaché à l'église wallonne d'Amsterdam. Benoît cite sa mère *Priscille Dumas* dans ses listes de persécutés.

Nous avons rencontré très-fréquemment le nom de Rival, écrit quelquefois Rivals, dans les Actes des synodes du Haut-Languedoc; mais de tous les ministres qui l'ont porté jusqu'à la Révocation, aucun ne mérite, à un titre quelconque, une mention spéciale, si ce n'est peut-être le pasteur de Saverdun, qui présida le synode tenu dans cette ville le 8 sept. 1678, en présence de *Salomon d'Usson*, sieur de Bonrepeaux, commissaire du roi. Y assistèrent : Saverdun, *Rival* avec les anciens *Cazeing* et *Maisonnade*; Mazères, *Pons* avec les anciens *Dounous*, avocat, et de *Prat*; Le Mas-d'Azil, *Bourdin* et *La Rivière*, min.; Le Carla, *Bayle*, père et fils, min., de *Lourde de Campagnou* et *Dumas*, sieur de Gouardère, anc.; Sabarat, *Hubert*, min.; Les Bordes, *Vieu*, min., de *Sarraute* et *Dumas*, anc.; La Bastide-de-Léran, *Imbert* et *Catala*, Calmont, *Boniol*, min., *Baron* et *Caseneuve*, anc.; Camarade, *Du Gavé*, min., *Jérémie Pons*, anc.; Castres, *Jaussaud*, qui fut élu vice-président, et *La Devèze*, min., avec l'avocat *France*, anc.; Réalmont, *Viguier* et *Monial*; Lacaune, *Martin* et *Pounier*; Angles, *Oulès*, min.; Sablayrolles, *Voué*, anc.; Castelnau-de-Brassac, *Bonnafons* et *Bardon*; Brassac, *Cabibel*, min.; La Cabarède, *Bonnet*, min.; Esperausses, *Richard*, min.; Ferrières, *Bardon*, min.; La Caze, *Benech*, min.; La Crouzette, *Escule* et *Terondet*; Mauvesin, *Charles*, min.; L'Ile-Jourdain, *Molinier* et *Fargia*; Puycasquier, *Rouffignac* ou *Roffiniac* et *Lupé*, sieur de Tilhac; Castelnaudary, *Isarn*, anc.; Puy-Laurens, *Pérez* et *Rival*, min., et *Beguy*, anc.; Revel, *Lavergne* (aliàs *Lavernie*) et *Dairous*; Carmaing, *Darnatigues*, min., *Baron* et de *Bret*, anc.; St.-Amans, *Clausade*, min.; La Bastide-Saint-Amans, *Bonnefoux*, min.; Mazamet, *Baron* et *Cordère*; Aiguesfondes, *Balaguier*, min.; Cajarc, *La Vabre*, min.; Cardaillac, *Perrin*, min.; Milhau, *Guillaumencq* et *Verdier*, anc.; St.-Jean-du-Breuil, *Duclaux*, min.; Pont-de-Camarès, *Rupey*, min.; St.-Rome-de-Tarn, *Calmet* ou *Calvet*, min.; St.-Félix-de-Sorgues, *Delmas*, min.; Montauban, *Charles* et *Lugandi*, élus secrétaires; Caussade, *Gomès*, min.; Réalville, *Solinhac* ou *Soligniac*, min.; Villemade, *Vernhes* ou *Vergnes*, min.; Saint-Nauphary, *La Resseguerie*, min.; Corbarieu, *Molles*, min.; Verlhac, de *Verlhac*, anc.; Genébrières, *Boudet*, min. Ce synode admit au ministère *Antoine* et *Abel Ligonnier*, de Castres, *Jacq. Terondet*, de La Crouzette, et *Jean Cairon*, de Figeac, et afin de prévenir les brigues dans l'élection des anciens de Milhau, il fit un règlement sur le mode à suivre.

Nous ignorons s'il y avait un lien de parenté entre tous ces ministres du nom de Rival ou Rivals et une famille noble de *Rivals*, qui paraît avoir professé aussi le protestantisme et dont la généalogie a été publiée dans les Pièces fugitives d'Aubaïs.

RIVALIER (Claude), ministre de l'Evangile, fils de *Pierre Rivalier*, docteur en médecine, de Nismes, fut reçu bourgeois à Genève en 1708. Huit ans plus tard, nous le trouvons à Cassel, chapelain du landgrave et prédicateur dans la Vieille-Ville. C'est pendant son séjour à Cassel qu'il se maria avec *Elisabeth Martin*. Quelque temps après, en 1718, il accepta la vocation qui lui fut adressée par l'église française de

Hambourg. Nous ne connaissons pas la date de sa mort. Ajoutons que la famille Rivalier, que Guillaume X anoblit sous le nom de Meysenburg, est divisée aujourd'hui en plusieurs branches répandues dans une grande partie de l'Allemagne, et que la branche qui est restée fixée à Cassel, a pour chef un des chambellans de l'électeur.—En 1740, un ministre, nommé *Charles Rivalier*, habitait Lausanne; mais nous ne connaissons aucune particularité de sa vie.

RIVET (ANDRÉ), célèbre théologien protestant, naquit à Saint-Maixent, de *Jean Rivet*, notable marchand de cette petite ville, et de *Catherine Cardel*. On n'est pas d'accord sur le temps de sa naissance. Selon Meursius, il vint au monde le 8 des calendes d'août, c'est-à-dire le 25 juill. 1572; selon Dreux du Radier et Filleau, le 2 juill. 1571; selon la Biogr. univ., le 2 juill. 1572, et selon Jöcher, le 5 août 1573, date qui s'accorde le mieux avec l'âge qu'il avait lorsqu'il mourut.

Destiné, dès son enfance, au ministère sacré par ses parents, qu'animait une piété ardente unie à un grand zèle pour la religion réformée, André Rivet reçut sa première instruction dans un pensionnat que *Louis de La Blachière* avait établi à Niort. Il entra ensuite au collége de La Rochelle, qu'il quitta pour aller suivre les cours de l'académie d'Orthez. Reçu maître-ès-arts en 1592, il s'appliqua à la théologie sous *Lambert Daneau*. Après le départ de ce savant professeur pour Castres, il retourna à La Rochelle, où il profita, pendant quelque temps encore, des leçons de *Rotan*, qui y avait ouvert une école de théologie. Ses études terminées, il reçut, en 1595, l'imposition des mains de *Jonas Chesneau* ou *Chaigneau*, ministre de St-Maixent, et fut, immédiatement après, placé à Thouars, comme chapelain du duc de *La Trémoille*. Après la mort du duc, dont il reçut le dernier soupir, il resta auprès de sa veuve et continua à desservir l'église de Thouars jusqu'en 1620, malgré les pressantes instances de *Du Plessis-Mornay*, qui aurait vivement désiré attacher un homme aussi éminent que Rivet à l'académie de Saumur.

Le zèle que Rivet apportait dans l'accomplissement de ses devoirs pastoraux et surtout le talent, la vigueur, l'habileté qu'il déployait dans la défense des doctrines du protestantisme contre leurs adversaires, lui avaient mérité une très-grande réputation parmi ses coreligionnaires, même dans les pays étrangers, et acquis une influence qui se montra dans les nombreuses députations dont il fut honoré. De 1601 à 1617, il fut député à deux assemblées politiques et à cinq synodes nationaux, où il remplit trois fois les fonctions de secrétaire. En 1610, après l'assassinat de Henri IV, les églises du Poitou l'envoyèrent en Cour porter à la reine-mère l'assurance de leur fidélité. En 1617, le Synode national de Vitré lui donna la plus haute marque de son estime en l'élisant président. Nous avons publié ailleurs (*Voy.* Pièces justific. N° LXXIV) les Actes généraux de cette assemblée; et comme les résolutions prises sur les Matières particulières n'offrent plus aujourd'hui d'intérêt, il nous suffira d'ajouter que le Synode s'occupa beaucoup, comme celui de Tonneins, du fameux projet de réunion des églises protestantes. Afin de prévenir les différences qu'il remarqua dans les pouvoirs des députés, il dressa aussi « un formulaire général de soumission » conçu en ces termes : Nous promettons devant Dieu de nous soumettre à tout ce qui sera conclu et résolu dans notre sainte assemblée; d'y obéir et de l'exécuter de tout notre pouvoir, persuadés comme nous le sommes que Dieu y présidera et nous conduira par son Esprit en toute vérité et équité, par la règle de sa Parole, pour le bien et l'édification de son Eglise et pour sa grande gloire. » Une résolution plus sage fut celle qui ordonna que des inspecteurs, pris parmi les pasteurs en dehors du ressort de l'acadé-

mie, visiteraient chaque année les écoles pour s'assurer des progrès et de la conduite des élèves, du zèle et de l'activité des maîtres. Avant de se séparer, l'assemblée chargea Rivet de recueillir les choses mémorables arrivées dans les églises et d'en composer une histoire; mais la coupable négligence des provinces ne lui permit pas de mener à bonne fin ce travail, faute de matériaux suffisants.

En 1620, sur la demande pressante des curateurs de l'université de Leyde, appuyée par le prince d'Orange et les Etats-Généraux, le Synode national d'Alais consentit à prêter, pour deux ans, Rivet à cette académie, où la chaire de théologie lui était destinée. Il quitta donc Thouars(1) et alla s'établir en Hollande. Sa femme, avec qui il avait vécu 24 ans dans la plus parfaite union, étant morte sur ces entrefaites, il demanda en mariage *Marie Du Moulin*, sœur du célèbre *Pierre Du Moulin*, qui s'était retirée en Angleterre après la mort de son mari, le capitaine *Antoine Des Guyots*, tué au siége d'Amiens. Sa recherche ayant été agréée, il se rendit à Londres, où le mariage se célébra à la fin du mois d'août 1621. Pendant son séjour en Angleterre, Rivet fut agrégé à l'université d'Oxford. L'année suivante, il vint en France pour mettre ordre à ses affaires et demander au Synode de Charenton l'autorisation, qui lui fut accordée, malgré l'opposition de l'église de Thouars, de rester en Hollande jusqu'au prochain synode national. Ce synode s'assembla à Castres en 1626. Il fit écrire à Rivet pour l'inviter à rentrer dans sa patrie; mais l'illustre professeur ne put se décider à quitter un pays où il jouissait de la plus haute considération, comme le prouve la démarche officielle que les Etats-Généraux firent, par leur ambassadeur, auprès de Louis XIII, pour qu'on ne lui appliquât pas une Déclaration, rendue le 13 avr. 1627, qui ordonnait à tous les ministres protestants établis à l'étranger de revenir en France, sous peine de confiscation (*Fonds St-Magloire*, N° 42). De son côté, le stathouder, Frédéric-Henri, lui donna la marque la plus éclatante de son estime, en le choisissant pour gouverneur de son fils unique Guillaume, dont Rivet négocia plus tard le mariage avec la princesse Marie d'Angleterre, fille de Charles Ier. En 1632, notre professeur quitta Leyde pour aller s'établir à Breda, comme curateur de l'Ecole illustre et du collége d'Orange. Il mourut, pour ainsi dire la plume à la main, après douze jours de cruelles souffrances, le 7 janv. 1651, à l'âge de 78 ans 6 mois. Les circonstances de sa maladie et de sa mort, qui fut des plus édifiantes, ont été racontées dans un petit livre composé sur les mémoires de sa nièce, *Marie Du Moulin*, et publié sous ce titre : *Les dernières heures de M. Rivet*. Cet opuscule anonyme a eu plusieurs éditions.

Rivet était un théologien très-instruit; il avait une immense lecture, possédait une excellente mémoire et écrivait avec une rare facilité; mais il m'a paru, dit Dreux du Radier, « qu'il ne raisonnoit pas toujours avec exactitude; il manque aussi très-souvent de bonne foi. » Cette dernière accusation est grave; elle méritait d'être appuyée de bonnes preuves, et du Radier n'en apporte aucune à l'appui de son imputation.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Response aux demandes de J. Cristi, docteur de Sorbonne et chanoine théologal de Nantes, en un livret intitulé* : Le Resveille-matin des ministres, 2e édit. revue et augm., Tours, 1601, in-8°. — Meursius en indique, sous un titre latin, une édit. de 1600, sans doute la première.

II. *Eschantillon des principaux paradoxes de la papauté sur les points de religion controversez en ce temps*, La Rochelle, Haultin, 1603, in-8°.

III. *Défense de la liberté chrestienne en l'usage sobre des viandes créées*,

(1) Dreux du Radier et la Biogr. univ. prétendent qu'il fut ministre à Sedan; c'est une erreur.

Saumur, 1605, in-12. — Contre l'apostat *Georges L'Apostre*.

IV. *Responsio ad Declarationem Oliverii Enguerrandi apostatæ*, 1607.— Tel est le titre donné par Meursius. L'Estoile parle aussi, sous la date de 1607, d'une Réponse de Rivet, ministre de Thouars, à l'abjuration d'un ministre, autrefois cordelier, nommé *Olivier Enguerrand*, nouvellement imprimée à Saumur. Ce ne sont, dit-il, qu'injures et redites.

V. *Sommaire et abrégé des controverses de nostre temps touchant la religion*, La Roch., Hiér. Haultin, 1608, in-8°; Gen., 1609, in-8°; trad. en latin, sous ce titre : *Catholicus orthodoxus oppositus Catholico papistæ, sive Summa controversiarum*. Nous ne connaissons pas la date de la 1re édit. de cette trad. La 3e parut à Leyde, 1630, 2 vol. in-4°, et une 4e à Gen., 1644, in-fol., augm. des Nos XXVIII, XXXIX-XLI.

VI. *Le triomphe de la vérité*, 1610. —Contre le jésuite Bailius.

VII. *Critici sacri specimen, hoc est censuræ doctorum tam ex orthodoxis quàm ex pontificiis in scripta quæ Patribus plerisque priscorum et puriorum sæculorum vel affinxit incogitantia, vel supposuit impostura : accedunt prolegomena de Patrum autoritate, errorum causis et nothorum notis*, sans nom de lieu, Vegelin, 1612, in-8°. —Selon Meursius, cette édition est la première de cet excellent petit ouvrage que l'auteur dédia à *Du Plessis-Mornay*. Il a été réimp. plusieurs fois, en dernier lieu, croyons-nous, à Leipzig, en 1690, in-8°, sous ce titre : *Critici sacri lib. IV. Præfixus est tractatus de Patrum autoritate, errorum causis et nothorum notis*. Le titre du livre en fait suffisamment connaître le but.

VIII. *Défense des deux épistres et de la préface du livre de Ph. de Mornay intitulé* : Le mystère d'iniquité, *contre les calomnies de Pelletier et du Bray*, Saumur, 1612, in-8°. — Pour récompenser Rivet des services qu'il avait rendus et rendait à la Cause par ses écrits de controverse, le Synode de Tonneins lui fit un don de 600 livres.

IX. *Remarques et considérations sur la réponse de F. Nicolas Coëffeteau au livre de Du Plessis-Mornay intitulé* : Le mystère d'iniquité, 1re et 2e partie, Saumur, Th. Portau, 1615 et 1617, 2 vol. in-4°; nouv. édit., ibid., 1617 et 1619, 2 vol. in-4°.

X. *Isagoge seu Introductio generalis ad Scripturam sacram V. et N. Testamenti*, Dord., 1616, in-8°; Lugd. Bat., 1627, in-4°; réimp. dans le T. II des *Opera*. — Rivet pose d'excellentes règles d'herméneutique; on ne peut guère lui reprocher que de ne pas les avoir suffisamment développées. Il recommande de s'attacher au sens littéral, le seul vrai; cependant il admet un sens mystique. L'interprète de la Bible doit posséder les langues originales, la grammaire, la rhétorique, la philosophie, l'histoire, la chronologie; il doit, pour trouver le sens véritable d'un passage, examiner le contexte, comparer ce passage avec les passages parallèles, distinguer le sens propre du sens figuré, recourir aux anciens commentateurs; mais cela ne suffit pas encore : il lui faut la pureté du cœur et un travail assidu, puritas mentis et diligens exercitatio.

XI. *Oratio de bono pacis et concordiæ in Ecclesiâ*, Lugd. Bat., 1620, in-4°.

XII. *Meditationes XII in selecta aliquot Scripturæ loca*, 1622.

XIII. *Commentarius in Hoseam prophetam; accessit explicatio cap. LIII Esaiæ prophetæ*, Lugd. Bat., 1625, in-4°; réimp. dans le T. I des *Opera*, avec un *Comment. in Jonam*, dont nous ne connaissons pas d'édit. antérieure.

XIV. *Synopsis purioris theologiæ disputationibus LII comprehensa ac conscripta per J. Polyandrum, A. Rivetum, Ant. Valæum et Ant. Thysium*, Lugd. Bat., 1625, in-8°.—Onze de ces thèses appartiennent à Rivet.

XV. *Statera quâ ponderatur Mantissæ Laurentii Foreri jesuitæ Œni-*

pontani, sectio I, quam emisit adv. libellum cui titulus est : Mysteria patrum jesuitarum, Lugd. Bat., 1627, in-16; réimp. dans le T. III des *Opera.*—Sous le pseudonyme de *Renatus Verdœus.* Selon Meursius, l'opuscule intitulé *Mysteria patrum jesuitarum,* est de Rivet. Il a été inséré dans le T. III de ses *Opera.* Il est clair qu'il y en a eu au moins une édit. antérieure; mais nous n'en connaissons aucun exemplaire.

XVI. *Lettres escrites à Mmes les duchesses de La Tremouille sur le changement de religion de M. le duc de La Tremouille,* Gen., 1629, in-8°.

XVII. *P. Picherelli Opuscula theologica, edita per A. Rivetum,* Lugd. Bat., Elzevir., 1629, in-12.

XVIII. *Histoire du siége de Bois-le-Duc,* trad. du latin de Heinsius, Leyde, 1631, in-fol.

XIX. *Disputationes XIII de justâ et gratiosâ Dei dispensatione circa salutem generis humani, habit. in Acad. Lugd.-Batavicâ,* Lugd. Bat., 1631, 8°.

XX. *Oratio habita in auditorio solemni,* Lugd. Bat., 1632, in-4°.

XXI. *Exhortations à repentance et recognoissance, faites au sujet du siége de Maëstricht,* Leyde, 1632, in-32.

XXII. *Prælectiones in cap. XX Exodi, in quibus ita explicatur Decalogus ut casus conscientiæ quos vocant ex eo suborientes, ac pleræque controversiæ magni momenti quæ circa legem moralem solent agitari, fusè et accuratè discutiantur,* Lugd. Bat., 1632; 1637, in-4°.

XXIII. *Theologicæ et scholasticæ exercitationes CXC in Genesim,* Lugd. Bat., 1633, in-4°. — Résumé de ses leçons académiques.

XXIV. *Diss. de origine sabbathi, in quâ expenduntur quæ a Fr. Gomaro contra orthodoxorum theologorum sententiam ab A. Riveto in explicatione Decalogi propugnatam allata sunt,* Lugd. Bat., 1633, in-12.—Rivet soutient contre Gomar que l'institution du sabbat fut plutôt morale que cérémoniale.

XXV. *Commentarii in librum secundum Mosis, qui Exodus apud Græcos inscribitur,* Lugd. Bat., 1634, in-4°; réimp. dans le T. I des *Opera.*

XXVI. *Instruction préparatoire à la sainte Cène, avec des prédications convenables à la matière,* Leyde, 1634, in-32; Breda, 1631, in-12; trad. en latin, Amst., 1636, in-12; Lugd. Bat., 1640, in-8°.

XXVII. *Lettres de MM. Rivet, de La Milletière et Du Moulin,* Sedan, 1635, in-8°.

XXVIII. *Jesuita vapulans, seu castigatio notarum Sylvestri Petrasanctæ romani Loyolæ sectarii, in Epistolam P. Molinæi ad Balzacum,* Lugd. Bat., 1635, in-8°.—Attaque très-vive contre l'Eglise romaine, surtout contre les mœurs du clergé.

XXIX. *Via vitæ, meditationes in Ps. CXIX,* Lugd. Bat., 1635, in-16. — Selon Meursius, la première édit. serait de 1608.

XXX. *Th. Bezæ de pestis contagio et fugâ dissertatio; cum A. Riveti de eodem argumento Epistola,* Lugd. Bat., 1636, in-12. — La lettre de Rivet a été réimp. dans le T. II de ses *Opera.*

XXXI. *Divers traitez de piété sur quelques occasions du temps présent,* Leyde, 1637, in-16.

XXXII. *Meditationes in VII Psalmos pœnitentiales,* Arnh., 1638, in-4°.

XXXIII. *Méditation sur le Ps. XCI, pour servir d'antidote contre la peste et de précaution contre tous les dangers; avec une Lettre sur la question s'il est loisible en temps de peste de s'éloigner des lieux infectés,* Quévilly, 1638, in-12.

XXXIV. *Suspiria pœnitentis afflicti,* Arnh., 1638, in-12.

XXXV. *Homilia de origine erroris in causâ religionis,* Arnh., 1638 et dans le T. II des *Opera.*

XXXVI. *Apologia pro sanctissimâ virgine Mariâ matre Domini, adv. veteres et novos Antidicomarianitas, Collyridianos et Christiano-categoros, lib. II absoluta,* Lugd. Bat., 1639, 4°.

XXXVII. *Instruction chrestienne*

touchant les spectacles publics, où est décidée la question si les comédies ou tragédies doivent estre permises par le magistrat, et si les enfans de Dieu y peuvent assister en conscience, avec le jugement de l'antiquité sur le mesme sujet, La Haye, Th. Le Maire, 1639, in-12. — Ce traité, plein d'érudition, n'est, à proprement parler, que la trad. d'une partie du N° XXII. Calviniste rigide, Rivet se prononce naturellement contre les spectacles, qu'il déclare dangereux pour les mœurs.

XXXVIII. *Les derniers vœux du sacrificateur éternel*, Arnheim, 1639, 8°.

XXXIX. *Instruction du prince chrestien*, Leyde, 1642, in-8°. — Lipenius en cite, sans doute par erreur, une édit. latine de 1608, in-8°.

XL. *Response à trois lettres du sieur La Milletière sur les moyens de réunion en la religion; avec la défense de Rivet contre les calomnies du sieur La Milletière en son prétendu Catholique réformé; plus une Lettre d'un docte personnage sur le mesme traité*, Quévilly, 1642, in-8°.

XLI. *Animadversiones in Hugonis Grotii Annotata in G. Cassandri consultationem. Accessit Tractatus de christianæ pacificationis et ecclesiæ reformandæ verâ ratione antè 80 annos editus*, Lugd. Bat., 1642, in-8°; réimp. dans le T. III des *Opera*. — Grotius répondit, et Rivet répliqua par

XLII. *Examen animadversionum H. Grotii pro suis notis ad consultationem Cassandri. Accessit Prodromus adv. calumnias Th. Bracheti Milleterii*, Lugd. Bat., 1642, in-8°. — La dispute continua et produisit encore

XLIII. *Apologeticus pro suo de veræ et sinceræ pacis Ecclesiæ proposito, contra Grotii votum*, Lugd. Bat., 1643, in-8°.

XLIV. *Commentarius in Psalmorum propheticorum de mysteriis evangelicis dodecadem selectam: in quo, præter scholia et perpetuas observationes doctrinarum in usum concionatorum, quæstiones variæ solvuntur, et controversiæ hoc tempore agitatæ discutiuntur*, Roter., 1645, in-4°. — On sait qu'on appelle prophétiques les Ps. II, VIII, XVI, XIX, XXII, XXIII, XXIV, XL, XLV, LXVIII, CX et CXIX.

XLV. *Grotianæ discussionis* διάλυσις, Roter., 1646, in-8°.

XLVI. *Apologia pro Hieronymi sententiâ de episcopis et presbyteris*, Amst., 1646, in-8°.

XLVII. *Sermons sur Matt. VI*, 33, Quévilly, 1647, in-12.

XLVIII. *Decretum Synodi nationalis Carentone habitæ anno 1644; item Consensus et testimonia ecclesiarum et doctorum protestantium de imputatione primi peccati omnibus Adami posteris : collecta ab A. Riveto*, Gen., J. Chouet, 1647, in-8°; réimp. dans le T. III des *Opera*.

XLIX. *Epistolæ apologeticæ ad criminationes M. Amyraldi de gratiâ universali*, Bredæ, 1648, in-8°. — En collaboration avec son frère Guillaume.

L. *Sur le chap. XII de l'Epître aux Romains*, Breda, 1648, in-8°.

LI. *Synopsis doctrinæ de naturâ et gratiâ, excerpta ex Mosis Amyraldi tractatu de prædestinatione et VI concionibus gallicè editis, et Pauli Testardi, pastoris Blesensis, eirenico latinè evulgato*, Amst., 1649, in-8°; réimp. dans le T. III des *Opera*. — Rivet y a joint plusieurs pièces curieuses relatives à cette dispute, entre autres ses propres lettres au Synode d'Alençon. Sur son lit de mort, il eut comme un regret de la vivacité qu'il avait montrée dans la lutte. « Si en mes paroles ou escrits, dit-il, j'ay fait paroistre quelque irritation contre quelques-uns de mes frères, au sujet de ces nouveautez [l'universalisme hypothétique], je proteste icy devant Dieu, qui me jugera, que je n'ay esté poussé d'aucune animosité ou inimitié personnelle; au contraire, toutes ces personnes-là estoyent mes amis. Et d'autant plus que je les chérissois, et leurs dons, et plus ai-je eu de fascherie de ne pouvoir accorder leurs maximes avec celles de la Parole de Dieu. »

LII. *Lupi Servati presbyteri, viri*

doctissimi, qui antè annos 800 *in Galliâ vixit, De tribus quæstionibus*, s. l., 1650, in-16.—Edition publiée par Rivet sous le pseudonyme de *Renatus Devirœus*.

LIII. *Opera theologica*, Roter., 1651, 1652 et 1660, 3 vol. in-fol.

LIV. *La bonne vieillesse représentée en une lettre latine d'A. Rivet à G. Rivet son frère, sieur de Champvernon, et par luy trad. en françois; avec les Dernières heures dudit A. Rivet*, Utrecht, 1652, in-8°.

A cette liste déjà considérable, nous ajouterons, sur la foi de Lipenius : *De autore afflictionum Ecclesiæ*, et sur celle de Meursius, une *Histoire de l'Eglise depuis l'envoi des Apôtres jusques à l'an* 1620, *Præfatio ad Fr. Spanhemii seu Vindiciæ exercitationum suarum de gratiâ universali* et un *Sermon d'adieu*. On conservey à notre connaissance, quelques *Lettres* mss. d'André Rivet à la Bibliothèque de l'Arsenal (*Collect. Conrart*, T. V), à la Bibliothèque nationale (*Anc. fonds* 8069, 2-4), au British Museum (*Bibl. Harleian*, 376 et 7012, et *Mss. Lansdown*, 369) et à la Bibliothèque de l'Institut (*Collect. Godefroy*, 270).

Nous avons dit qu'André Rivet fut marié deux fois. Sa première femme, *Susanne Oiseau*, fille du pasteur *François Oiseau* (1), qu'il avait épousée en 1596, le laissa veuf, en 1620, avec sept enfants, dont quatre fils. Nous n'en connaissons qu'un, nommé SALOMON, qui fut immatriculé à l'académie de Genève en 1613. Probablement il mourut jeune; car nous ne nous souvenons pas d'avoir rencontré son nom plus tard. Peut-être fut-il père d'*André*, qui a publié : *M. Smirke, or the Divine in mode: being certain Annotations upon the Animadversions on the Naked Truth* [by Crafts], 1676, in-4°. On trouve à la suite de cet ouvrage une histoire des conciles généraux et des symboles. Du second lit naquirent aussi plusieurs enfants; mais un seul, nommé FRÉDÉRIC, survécut à son père; il était gentilhomme du prince d'Orange.

André Rivet fut suivi de près dans la tombe par son frère, qu'il avait toujours tendrement aimé. Doué de qualités moins brillantes que solides, *Guillaume* Rivet, sieur de CHAMPVERNON, était, au rapport d'Aymon, « un homme d'une prudence singulière et fort adroit à manier les affaires synodales. » Né à Saint-Maixent, le 2 mai 1580, il étudia aussi la théologie et fut reçu ministre à l'âge de 22 ans. Dès 1603, nous le trouvons porté, en qualité de ministre à Taillebourg, sur la liste des pasteurs et des églises présentée au Synode de Gap. Il assista, comme député de la Saintonge, à l'Assemblée politique de Saumur et à trois Synodes nationaux. En 1635, un synode provincial tenu à Mauzé, l'envoya en Cour pour se plaindre de ce qu'on empêchait les ministres de prêcher dans les annexes. Le roi le renvoya à l'intendant qui, plus équitable que la plupart de ses collègues, fit cesser cette vexation. La mort de son frère, avec qui il avait toujours vécu dans la plus étroite liaison, lui causa une douleur extrême. Il ne lui survécut que quelques jours. Sa femme, *Marie Meschinet*, fille de *Samuel Meschinet*, sieur de Richemont, contrôleur ordinaire du prince de Condé, et de *Catherine Bigot*, l'avait rendu père de deux filles, nommées MARIE et JEANNE, et d'un fils, appelé ÉTIENNE.

Au jugement de Dreux du Radier, Guillaume Rivet n'avait pas des connaissances aussi profondes ni aussi étendues que son frère; mais il avait peut-être plus de jugement et de solidité. On a de lui :

I. *Libertatis ecclesiasticæ defensio, sive adv. potestatem et authoritatem supremam, quam romanus pontifex in Ecclesiam universam sibi arrogat, tripartita dissertatio*, Gen., Chouet, 1625, in-8°. — Dédicace à son frère. « Il y a, dit Dreux du Radier, de la netteté, beaucoup d'ordre et de sagacité dans ce livre. »

(1) Selon Dreux du Radier, *François Oiseau* (Voy. ce nom) mourut le 25 fév. 1625, à l'âge de 83 ans.

II. *De la défense des droits de Dieu*, Saumur, 1634, in-8°.

III. *Vindiciæ evangelicæ de justificatione*, Amst., 1648, in-4°.

IV. *De invocatione et adoratione sanctorum defunctorum.* — Cité par Aymon sans autre indication.

V. *De l'autorité des saintes Ecritures*, in-4°. — Tel est le titre donné par Aymon. Selon le P. Lelong, Guillaume Rivet a écrit contre l'auteur anonyme des Bibles françoises, et sur la certitude des Bibles françoises, deux traités, dit-il, qui ont été imp. in-12. Peut-être furent-ils publiés à l'occasion d'une dispute que G. Rivet eut avec le récollet Bernard Duvergier.

A cette énumération de ses écrits, qui paraissent être devenus fort rares, on doit ajouter la trad. de la lettre d'André, citée plus haut (N° L) et quelques-unes des Epistolæ apologeticæ mentionnées parmi les ouvrages de son frère (N° XLVI).

RIXINGER (Daniel), professeur de logique et de métaphysique, docteur en médecine, chanoine, puis doyen du chapitre de Saint-Thomas, né à Strasbourg, vers 1560, et mort dans cette ville, le 21 juill. 1633, a publié, selon Jöcher : I. *Compendium logicæ Aristotelicæ*;—II. *Diss. metaphysicæ*; — III. *Disput. XI præceptionum logicarum ex Organo Aristotelis depromptarum*;—IV. *De stylo stoïco*; et selon Lipenius : V. *Examen Examinis Vanteriani quadruplicis, quo demonstratur religionem pontificiam esse idolatricam, et imprimis illam Dan. Pauli apostasiam*, Arg., 1621, in-8°.

ROBELET (Guillaume), auteur d'une *Epistre chrestienne contre tous livres autres que la saincte Bible pour conduire, édifier et deffendre l'Eglise, aux ministres, anciens et diacres du consistoire de Rouen*, 1626. Aucune bibliographie à nous connue ne fait mention de ce livre, non plus que d'une *Nouvelle version des psaumes en vers*, que l'auteur, nommé *Robelin*, envoya de La Haye, en 1718, au consistoire e Genève pour la soumettre au jugement de la Compagnie des pasteurs (*Mss. de Genève*, 197ᵃᵃ, Cart. 3). Il est probable que ce dernier travail est resté en manuscrit; mais l'Epistre de Robelet a été imprimée.

ROBEQUIN (Marie-Louise), jeune fille protestante, épousa, le 23 avr. 1764, Jacques Roux, protestant comme elle; leur mariage fut béni par un pasteur du désert. La naissance d'un enfant, le 21 avr. 1765, aurait dû resserrer une union si récente; mais Roux était un débauché qui, au moment même où sa femme le rendait père, violait la foi conjugale, en entretenant des relations criminelles avec une servante, qui se déclara enceinte de son fait au mois de sept. de la même année. Bien plus, irrité des plaintes de son épouse, il se livra envers elle à des sévices qui obligèrent la malheureuse femme à demander une séparation de corps et de biens. A cette demande, Roux répondit par un exploit, où il dénonça à Marie Robequin que leur mariage était nul, n'ayant pas été célébré à l'église catholique; puis, comme pour élever entre eux une barrière infranchissable, il se convertit et épousa sa servante avec dispense de l'évêque de Die. Ce procès odieux, porté devant le parlement du Dauphiné, eut un retentissement immense. Sur l'éloquent réquisitoire de l'avocat-général Servan, la cour, qui ne pouvait réhabiliter un mariage que les édits déclaraient nul, condamna au moins Jacques Roux à la restitution de la dot, à 850 livres de dommages-intérêts et aux dépens.

ROBERT (Jean), bourgeois de La Rochelle, connu dans l'histoire sous le nom du capitaine La Limaille, était, au témoignage de d'Aubigné, un bon marin et un homme de courage. En 1585, il se signala au combat d'Oléron, où il remplit les devoirs d'un chef habile et d'un vaillant soldat. En 1586, il concourut à la prise de Royan. La même année, il défendit avec d'*Aubigné* le château d'Oléron contre Saint-Luc, et s'opposa à un débarquement des Catholiques dans l'île de Ré. En

1588, il servit à la reprise de Marans. En 1593, Matignon, occupé au siége de Blaye, l'appela à son aide; mais soit que le vent contraire l'empêchât d'entrer dans la Garonne, comme il le prétendit, soit qu'il se sentit trop faible pour hasarder le combat, il ne put empêcher les Espagnols de ravitailler la forteresse. Forcé d'en lever le siége, Matignon accusa La Limaille de trahison. Quoique son accusation fût appuyée par quelques nobles qui haïssaient le capitaine roturier, La Limaille n'eut pas de peine à se justifier aux dépens de la réputation du maréchal. Henri IV se montra aussi ingrat envers ce brave capitaine qu'envers la plupart de ses officiers huguenots. Son ingratitude n'empêcha pas toutefois Jean Robert de continuer à le servir avec le même dévouement jusqu'à sa mort. Il fut tué au siége d'Amiens, en 1597. — *Jean Robert*, sieur de La Limaille, qui servit avec distinction dans la marine rochelloise, pendant les guerres de 1621 et 1625, était apparemment son fils.

ROBERT (JEAN), d'Henrichemont en Berry, sortit de France, à la révocation, avec sa femme et ses enfants, et alla s'établir à Cassel, où nous le trouvons, dès 1686, exerçant la charge de notaire impérial. En 1689, il fut nommé secrétaire de la chancellerie française, et quelque temps après, directeur des manufactures. Il mourut le 14 fév. 1720, laissant la réputation d'un juriste habile et d'un protestant zélé. D'un premier mariage avec *Elisabeth Thompson*, morte avant son émigration, était née une fille, ANNE, qui décéda à Cassel, le 13 fév. 1722. Sa seconde femme, *Marguerite Ravot*, fille de *Pierre Ravot* et de *Judith Bonnet*, et sœur de *Gabriel Ravot*, secrétaire du consistoire de l'église française de Cassel, lui avait donné six enfants : 1° JEAN-ETIENNE, qui suit; — 2° CHARLOTTE-EMILIE, qui fut baptisée en 1687, ayant pour parrain le landgrave Charles et pour marraine la princesse de Tarente; elle épousa le lieutenant-colonel Glöckner et mourut à Cassel en 1748; — 3° GUILLAUME, dont nous parlerons après son frère; — 4° SOPHIE-FRÉDÉRIQUE, née à Cassel en 1694, et morte en 1748, épouse, en secondes noces, du commissaire des guerres Mumme; — 5° ANNE, morte au berceau; ainsi que — 6° MARIE.

I. Né à Henrichemont, le 19 mai 1682, Jean-Etienne Robert succéda à son père dans la place de secrétaire de la chancellerie française. Il mourut à Cassel, le 5 août 1758, laissant trois fils de son mariage avec *Madelaine Ravot*, savoir : 1° CHARLES-FRÉDÉRIC, ministre d'Etat, conseiller secrétaire du landgrave, né à Cassel, le 11 fév. 1725 et mort à Paris, le 13 juill. 1783, sans postérité; — 2° GEORGE-HENRI, né le 23 juill. 1728, qui suivit la carrière des armes; — 3° ERNEST-FRÉDÉRIC, conseiller à la chancellerie et commissaire-général des colonies françaises, né à Cassel, le 7 août 1732, et mort, le 2 fév. 1804, père de trois fils, nommés CHARLES-FRÉDÉRIC, JEAN-GEORGE-FRÉDÉRIC et CHARLES-EMILE-LOUIS. L'aîné, né le 23 sept. 1766, et mort en 1844, suivit la carrière de la magistrature. Le second, mort le 20 déc. 1826, à l'âge de 56 ans, entra dans l'église, et le troisième, mort le 1er mai 1833, âgé de 55 ans, dans l'administration des finances.

II. Guillaume Robert naquit à Cassel, le 6 sept. 1689, et y mourut, le 16 mars 1753, commissaire-général des colonies françaises. De son mariage avec *Marie Ellenberger*, il eut deux fils, nommés JEAN-FRÉDÉRIC et CHARLES-GUILLAUME. Né le 7 mars 1726, Jean-Frédéric portait le titre de conseiller de régence, lorsqu'il mourut à Cassel, le 6 déc. 1801, laissant deux fils : ERNEST-FRÉDÉRIC-FERDINAND, né le 15 août 1763 et mort le 12 janv. 1843, et CHARLES-GEORGE-GUILLAUME, né le 27 mars 1765 et mort le 1er oct. 1824, tous deux professeurs. On a du premier, qui était directeur de la galerie de tableaux de l'électeur : *Versuch eines Verzeichnisses der Kurfürstl. Hess.*

Gemälde-Sammlung, Cassel, 1819, 8°.

Beaucoup mieux connu que son frère, Charles-Guillaume naquit à Cassel, le 21 mars 1740. Après avoir terminé ses humanités et sa philosophie dans les écoles de sa ville natale, il partit, en 1757, pour Marbourg dans l'intention d'y étudier la théologie, science pour laquelle il se sentait un goût décidé. Trois ans après, il se rendit à Göttingue attiré par la réputation de Michaëlis et de Walsch. C'est dans cette université qu'il prit ses degrés. De retour à Cassel, il se fit recevoir ministre, en 1762, puis il se remit en route afin de visiter la Suisse, la France et la Hollande; ce voyage ne dura qu'un an. Nommé, en 1763, second pasteur à Marbourg; en 1764, professeur extraordinaire, et en 1766, professeur ordinaire de théologie, il prit le grade de docteur, le 3 mars 1768. Cinq ans plus tard, il devint conseiller de consistoire et inspecteur des églises françaises. Ses études, qu'il poursuivait avec ardeur, l'ayant conduit à des doutes sur certains dogmes qu'en sa double qualité de pasteur et de professeur, il avait pris l'engagement de prêcher et d'enseigner, des scrupules très-honorables le décidèrent, en 1778, à se démettre de tous ses emplois et à renoncer à la théologie pour s'occuper exclusivement de l'étude de la jurisprudence. L'électeur, qui le tenait en grande estime, le nomma à la chaire de droit et de philosophie pratique. En 1779, il prit donc le grade de docteur en droit. En 1782, il représenta l'université de Marbourg à la fête anniversaire de la fondation de celle de Würtzbourg. En 1784, il fut appelé à siéger comme conseiller dans le tribunal de révision. En 1785, l'université le choisit pour son député à la diète. En 1797, nommé juge au tribunal supérieur d'appel, il quitta Marbourg pour aller s'établir à Cassel, où il mourut le 8 avr. 1803. On a de lui :

I. *Commentatio de superbiâ eique oppositâ humilitate christianâ*, Marb., 1768, in-4°.

II. *Encyclopediæ et methodi theologicæ brevis ordinatio*, Marb., 1769, 8°.

III. *De nomine* υἱοῦ Θεοῦ, Marb., 1769, in-4°.

IV. *Ethicæ christianæ compendium*, Marb., 1770, in-8°.

V. *Entwurf der vornehmsten Wahrheiten der christlichen Religion*, Frankf. und Leipz., 1771, in-8°.

VI. *F. Hermann Romershausen's Entwurf zu einer Einleitung in das Alte Testament, mit Vorrede und einigen Anmerkungen*, Marb., 1771, selon Hirsching, 1772, 8°, selon Meusel.

VII. *Nachricht von den Stipendiaten*, 1772. — Rapport qu'il fit en qualité d'éphore de cette institution.

VIII. *Von den Unterricht der in dem fürstl. Stipendio ertheilt wird*, Marb., 1772.

IX. *Ueber die Grundsätze vom Kontrast*, Marb., 1774.

X. *Pr. ad audiendum orat. aditialem D. Car. Henr. Geisleri*, Marb., 1775, in-fol.

XI. *Entwurf einer genauern Theorie von dem Unterschiede zwischen Gemüthsbewegungen, Leidenschaften und Neigungen, und von ihrem gegenseitigen Verhältnisse*, Marb., 1776, in-4°.

XII. *Causa belli ab Israeliticis adv. Cananæos gesti*, Marb., 1778, in-4°.

XIII. *Uebereinstimmung der Hessisch. Landesverordnungen mit einigen in neuern Zeiten geschehenen nützlichen Vorschlägen zur bessern Unterweisung und Bildung des grossen Haufens*, Marb., 1778, in-4°.

XIV. *Pr. von dem Unterschiede zwischen vollkommenen und unvollkommenen Rechten und Verbindlichkeiten*, Marb., 1778, in-4°.

XV. *Diss. inauguralis de diverso pœnarum genere*, Marb., 1779, in-4°; réimp. avec une Réfutation, par le chancelier Koch, Giessen, 1785, in-8°.

XVI. *Pr. enthaltend Verbesserungen und Zusätze zu zweyen Lardnerischen Werken*, Marb., 1782, in-4°.

XVII. *Tr. de Byncker shoekii eique contrariâ Gebaueri doctrinâ de patriâ potestate Romanorum antiquâ, modes-*

tum judicium, Wetzlar, 1782, in-4°; 1785, in-4°.

XVIII. *Tr. de non usu practico distinctionis inter mutuam petitionem in camerâ imperiali*, Wetzlar, 1782, in-4°; 1785, in-4°.

XIX. *Pr. continens observationes ad duo opera Nath. Lardneri*, Marb., 1782, in-4°.

XX. *Gedanken über die allgem. Begriffe von Mein und Dein*, Marb., 1784, in-4°.

XXI. *Pr. de distinctione inter sacrilegium simplex et gratificatum*, Marb., 1784, in-4°.

XXII. *Pr. de ordinatione jejuniorum*, Wetzl., 1785, in-4°.

XXIII. *Discours sur la reconnaissance*, 1786, in-8°; 2e édit., Marb., 1795, in-8°.

XXIV. *Rechtliche Gedanken über den Begriff der Ehe und die Art ihrer Stiftung, im protestantischen Teutschland*, Frankf. und Leipz. [Giessen], 1787, in-8°.

XXV. *Beyträge zu der natürlichen und positiven Rechtsgelahrheit*, Marb., 1789, in-8°.

XXVI. *Kleine juristische Abhandlungen*, Marb., 1789, in-8°.

XXVII. *Ueber die Frage : Wie weit geht im Staate die Gewalt des befehlenden Theiles, wenn es an den Verträgen fehlt*, Marb., 1789, in-8°.

XXVIII. *Ueber die Erklärung einer Absicht und ihrer Eintheilung*, Marb., 1789, in-8°.

XXIX. *Pr. doctrina de provocationis usu modoque in Acad. Marburgensi*, Marb., 1792, in-4°.

XXX. *Pr. observationem ad juris scientiam naturalem sistens*, Marb., 1794, in-4°.

XXXI. *Vorschläge zur Verbesserung der Liturgie*, publ. dans le Journal von und für Teutschland (1789).

Charles-Guillaume Robert ne laissa qu'un fils, nommé GEORGE-FRÉDÉRIC-CHARLES. Né le 2 mai 1765 et mort le 24 déc. 1833, ce fils, qui remplit les fonctions de chancelier et de conseiller-secrétaire du landgrave, est auteur de *Zusammenhang seiner Vorlesungen über eine allgem. Einleit. in die Rechtsgelehrsamkeit der Deutschen*, Marb., 1788, in-8°, et *Aufrechthaltung über die Verfügungen des Jérome Bonaparte in Kurhessen*, Frankf., 1818, in-8°. Il fut père de quatre enfants : 1° CHARLES, né en 1804 ; — 2° MARIE, épouse du professeur Heusinger ; — 3° GUILLAUME, né en 1812, qui a embrassé la profession des armes, et à qui nous devons des renseignements généalogiques sur sa famille, dont nous avons fait usage pour cette notice ; — 4° FERDINAND, né en 1815, docteur en médecine et professeur à l'université de Marbourg, dont Kaiser indique les publications suivantes :

I. *Cholerabuch*, Giessen, 1832, 8°.

II. *Beschreibung eines im höchsten Grade querverengten Beckens*, Carlsr., 1842, in-fol. avec planch.

On lui doit aussi une trad. allem. du Manuel de l'accoucheur par Mme Boivin, et plusieurs art. du Repertorium der gesammt. medicin. Literatur Deutschlands (Marb., 1828 et suiv.).

Nous avons rencontré assez fréquemment le nom de Robert dans le cours de nos recherches. Parmi ceux qui le portèrent, nous citerons seulement les pasteurs *Lazare Robert*, de Rouen, et *Matthieu Robert*, de Lorraine, qui firent leurs études à l'académie de Genève, où ils soutinrent des thèses *De petitionibus orationis dominicæ*, publ. dans les Theses Genev.; *Louis Robert*, du Poitou, pasteur à Doesbourg en 1688 ; *Josué Robert*, ministre à Sainte-Marie-aux-Mines, en 1676, puis à Mulhouse, de 1680 à 1699, où il remplit en même temps les fonctions de recteur du gymnase. Ce dernier, qui fut envoyé à Sainte-Marie-aux-Mines par le consistoire de Bâle, était peut-être originaire de la Suisse française, comme le célèbre peintre Louis-Léopold Robert, et probablement aussi le poëte Louis Robert, mort à Berlin en 1832. — Dès 1555, *Bernardin Robert*, de Paris, se réfugia à Genève. A la révocation de l'édit de Nantes, *Nicolas Robert*, de

Bourgogne, se retira en Allemagne. Son fils, *Frédéric*, fut le premier enfant baptisé (27 juill. 1686) dans le temple de la colonie de Frederichsdorf.

ROBILLART (MICHEL), d'une famille honorable d'Arras, avait fait ses études dans diverses universités de France. Pendant son séjour à Paris, à Orléans, à Poitiers, il avait fréquenté avec assiduité les assemblées secrètes des Protestants, et y avait puisé un zèle ardent pour l'Evangile. En 1563, il fut arrêté à Tournay comme hérétique, et après une longue détention, triomphant de toutes les tentations et de toutes les embûches, il couronna glorieusement sa courte vie par le martyre. Au témoignage de Crespin, sa constance fut admirable. «Onques elle ne fut esbranlée ni affoiblie, ne par argumens des adversaires, ne par menaces des juges, ne par les lamentations et cris de sa mère, de ses frères, sœurs, parens et amis, venus exprès d'Arras à Tournay pour le divertir et destourner d'où le Seigneur l'avoit acheminé.» Durant sa détention, il écrivit plusieurs *Lettres* aux fidèles de l'Eglise, soit pour les exhorter à la persévérance, soit pour leur rendre compte des assauts qui lui étaient livrés. Crespin en a publié une partie dans le Martyrologe. La dernière, datée du 19 avril 1564, veille de son supplice, se termine ainsi : « Mes frères, ceci est quasi escrit de larmes et de sueurs découlantes, je vous prie que prions nostre bon Père qu'il me face la grâce de persévérer jusqu'à la fin.» Sa prière fut exaucée. Il fut brûlé sur le marché de Tournay et expira en confessant le nom de Jésus-Christ. — Un réfugié, le chamoiseur *Robillard*, a publié à Genève des *Vers sur l'incendie du pont du Rhône*, Gen., 1670, in-4°.

ROBIN (N.), protestant de La Rochelle, n'ayant point voulu faire baptiser à l'église catholique un enfant qui venait de lui naître, fut condamné à une amende par le sénéchal, en 1767. Il en appela au parlement de Paris, qui, sur sa simple promesse de faire présenter son enfant à l'église, le renvoya absous. Saint-Florentin se flattait que cet arrêt en imposerait aux religionnaires : il devait leur prouver qu'il n'y avait de moyen de se faire décharger des amendes prononcées par les premiers juges, qu'en se soumettant à faire baptiser leurs enfants par un prêtre. Il se trompait. Robin ne se mit nullement en devoir de tenir sa promesse; et, remarquons que de progrès avait faits la tolérance! malgré l'incitation du ministre d'Etat, le procureur général n'avait pas l'air de se soucier de faire exécuter la sentence. Las d'attendre, au bout de trois mois, Saint-Florentin lui écrivit «qu'il croyoit très-essentiel qu'il prît les mesures les plus décidées pour que ces gens-là ne soient pas plus longtemps impunis,» vu que l'arrêt du parlement avait causé une profonde sensation dans les autres provinces, et que «les religionnaires s'apuyoient sur cet arrêt pour ne plus envoyer baptiser leurs enfants à l'église» (*Arch. gén.* E. 3599). La semonce, à ce qu'il paraît, ne produisit aucun effet; car, au mois d'avril 1768, l'arrêt n'avait pas encore reçu son exécution (*Ibid.* E. 3600). — Parmi les prédicants du Poitou, on cite une jeune fille des environs de Vançais, nommée *Marie Robin*, qui déploya, pendant près de deux années, une activité, un courage, un zèle des plus remarquables, et qui ne se décida à s'expatrier, pour échapper aux poursuites dont elle était l'objet, qu'après avoir vu arrêter deux ou trois prédicants, qui l'accompagnaient d'ordinaire. Elle se retira en Angleterre en 1699. Elle vivait encore en 1721, à ce que nous apprend un Etat des secours accordés aux Réfugiés pauvres par le comité français.

ROBINEAU, nom d'une ancienne famille du Poitou, dont une branche s'était établie en Bretagne.

I. BRANCHE DU POITOU. *Claude* Robineau, sieur de LA CHAUVINIÈRE, épousa, en 1550, *Olive Durand*, qui le rendit père d'un fils, nommé JOSUÉ, sieur de La Vergne, La Chauvinière et La Ménardière. Du mariage de Josué

Robineau avec *Marie de Baud*, célébré en 1598, naquit JACQUES, sieur de La Vergne, qui prit pour femme, en 1624, *Gabrielle Chasteignier* et en eut JOSUÉ, sieur de La Chauvinière, dont l'intendant Colbert, dans son rapport sur l'état du Poitou, parle comme d'un jeune gentilhomme « fort doux, n'ayant de passion que la chasse. » Il épousa *Charlotte Gentil*, qui le rendit père de JOSUÉ, marquis de La Vergne. Après la révocation de l'édit de Nantes, La Chauvinière fut enfermé au château de Pierre-Encise, à la demande de l'intendant Foucault, « cela pouvant contribuer à sa conversion.» L'attente de Foucault ne fut pas trompée; Josué Robineau se convertit effectivement l'année même; seulement, dès l'année suivante, en 1687, il essaya de passer avec sa femme en Angleterre; sa tentative échoua (*Arch.* M.676). En 1701, menacé du château de Nantes, comme mauvais catholique (*Ibid.* E. 3352), il promit de se faire instruire et on lui accorda un sursis. Il est probable qu'il finit par céder à la violence qui lui était faite.

II. BRANCHE DE BRETAGNE. Du mariage de Christophe Robineau, sieur du Plessis et de La Renollière, avec Claude Foucher, naquirent deux fils : 1° JOACHIM, qui suit;—2° BERTRAND, sieur de La Maisonneuve, mort sans enfants.

Joachim Robineau, sieur de LA RENOLLIÈRE, servit vaillamment la cause protestante. Il eut aussi deux fils de son mariage avec *Marguerite Robillard*. Le cadet, PAUL, épousa *Jacquette de Clerambault* (1), qui le rendit père de CLAUDE, sieur de La Cantinière. Ce dernier s'allia, en 1620, avec *Israélite Prévost*, dont il eut SAMUEL, sieur de La Cantinière, marié, en 1638, à *Gillette de Montausier*, qui ne lui donna qu'une fille. L'aîné, nommé DANIEL, sieur de La Maisonneuve, servit avec distinction dans les rangs huguenots. En 1616, il fut député par la Bretagne à l'assemblée des six provinces tenue à La Rochelle. Sa seconde femme, *Eléonore Gourdeau*, le rendit père de deux fils : DANIEL-ALEXANDRE et DANIEL. Nous ne connaissons aucune particularité de la vie du second, qui était seigneur du Plessis-Gatineau. L'aîné naquit le 22 novembre 1620, et servit avec le grade de capitaine dans le régiment du Poitou. Serait-il le même que *La Maisonneuve*, du Poitou, qui fut enfermé à la Bastille et se convertit en 1691? (*Arch.* E. 3377). Sa femme, *Louise Thevenin*, qu'il avait épousée en 1658, lui donna plusieurs enfants, entre autres, PHILIPPE, sieur de La Renollière, capitaine au régiment de Touraine, qui abjura la religion réformée.

Nous ne voyons pas le moyen de rattacher à cette famille, dont nous empruntons la généalogie au Dict. de la Noblesse, ni *Jacques* Robineau, sieur de Croissy, qui épousa, en 1639, *Blanche Marbault*, ni son frère *Jean*, qui prit pour femme *Marie Roussart* et en eut PIERRE, présenté au baptême, en 1599, par *Parenteau*, secrétaire du prince de Condé; MARIE, baptisée, en 1601, qui eut pour parrain *Matthieu Coignet*, sieur de La Thuillerie, et MARTHE, présentée au baptême, en 1605, par *Jean de La Planche* (Reg. de Charenton).

ROCHAS (HENRI DE), docteur en médecine, conseiller et médecin du roi, a publié, selon Jöcher : I. *La physique démonstrative*; — II. *Nouvelles démonstrations pour connoître la cause des fièvres intermittentes et continues, dyssenteries, diarrhées, lyenteries et tous autres flux de ventre*;—III. *Examen ou raisonnement sur l'usage de la saignée en philosophie hermétique*; — IV. *De aquis metallicis et secretis fodinarum metallicarum*;—V. *Tract. de verâ cognitione mineralium illorumque qualitatibus et virtutibus, deque spiritu universali*, imp. dans le T. VI du Theatrum chymicum. Henri de Rochas vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il avait épousé *Gabrielle de Focher*, dont il eut CÉSAR,

(1) Parmi les directeurs de l'hôpital français de Londres figurent, en 1723, *Antoine Clerambault*, et, en 1767, *Jean Clerambault*.

né le 11 août 1626, et présenté au baptême, dans le temple de Charenton, par *Essautier*, de Provence, et Mlle de *Montfort*, sa tante paternelle (*Reg. de Charenton*).

ROCHEBLAVE (Henri de), né le 6 déc. 1665, réfugié en Angleterre, fut placé d'abord comme pasteur dans l'église française de Greenwich; mais il ne tarda pas à être appelé à Londres, où il desservit à la fois ou successivement plusieurs églises, comme celle de Swallow-Street, fondée en 1692, de Hungerford, du Quarré, et en dernier lieu la Chapelle de St-James. Il fut ensuite employé à Dublin, comme ministre des deux églises, française et anglaise, et mourut dans cette ville, le 11 nov. 1709. Après sa mort, on publia un recueil de ses *Sermons sur diverses matières importantes*, Amst., 1712, in-8°, dédié à *Ruvigny*.

Une branche de cette famille resta en France et continua à professer le protestantisme. Dans un Etat de 92 nouveaux catholiques de Montagnac qui avaient promis d'aller à la messe, daté du 26 avr. 1698 (*Arch. de la Soc. de l'hist. du prot.*), nous voyons figurer le nom de Rocheblave à côté de ceux de *Gayraud*, *Fraissinet*, *Lamouroux*, *Gelly*, *Andrieu*, *Clergue*, *Dejean*, *Aubrespy*, *Fize*, *Coulet*, *Caladon*, *Chabert*, etc., etc., qui tous sont portés encore aujourd'hui par des membres de l'Eglise protestante.

ROCHECHOUART (Christophe de), seigneur de Champdeniers (aliàs *Chandenier*), né à Arconcey, le 24 mars 1546, de Claude de Rochechouart et de Jacqueline de Bauldot, fut élevé à la cour de Henri II, comme enfant d'honneur du Dauphin et du duc d'Orléans. Dès qu'il fut hors de page, il embrassa les doctrines évangéliques et prit une part active dans les guerres civiles, où il se fit remarquer par son humanité. Il fut tué à la bataille de Jarnac, sans avoir été marié. Son frère *Louis* servit aussi la Cause protestante sous les ordres de *Condé* et du roi de Navarre; il mourut des blessures qu'il reçut dans une rencontre avec les Ligueurs, en 1590. Aucun autre membre de cette famille illustre ne paraît s'être converti au protestantisme. M. Massiou parle, il est vrai, d'Aimé de Rochechouart, marquis de Bonnivet, quatrième fils de René, baron de Mortemar, et de Jeanne de Saulx-Tavannes, sous la date de 1616, comme d'un prosélyte nouvellement converti à la religion réformée; mais nous croyons qu'il a commis une erreur, et qu'il s'agit plutôt d'un autre marquis de Bonivet, *Henri-Marc de Gouffier*, qui abjura effectivement en 1616, comme nous l'apprend une pièce assez rare imprimée à La Rochelle par H. Haultin, 1616, in-8°, sous ce titre : *Déclaration de H.-M. de Gouffier, marquis de Bonivet, faite au consistoire de La Rochelle, en présence des pasteurs et anciens de ladite ville, et encore des sieurs de La Violette et Thevenot, pasteurs des églises de Marans et de Benet, le mercredi 3 août* 1616. Cette conversion fut-elle plus sincère que celle du duc de *Candale?*

ROCHEFORT (Charles de), baron de Saint-Angel, capitaine renommé par ses exploits dans les guerres du Piémont, épousa, en 1551, *Moreille de Châteauneuf*, dame de Théobon, qui lui donna deux fils. L'aîné, Louis, baron de Saint-Angel, se maria en Auvergne et se convertit de bonne heure, à ce qu'il paraît. Le cadet, Jean, appelé aussi Charles, baron de Théobon, servit avec distinction dans le parti huguenot, notamment à la défense de Castillon, en 1586. Plus tard, en 1595, il combattit les Ligueurs en Bourgogne, sous les ordres du maréchal de Biron, dont il sollicita vainement la grâce. Après la paix de Vervins, il alla offrir son épée au prince Maurice, et reçut, au siége de Rhinberg, une blessure dont il mourut au mois de sept. 1606. Il avait épousé, en 1586, *Elisabeth de Royère*, fille de *Jean de Royère*, sieur de Monein (1), et d'*An-*

(1) Nous ignorons si le capitaine *Monein*, enseigne-colonel d'*Andelot*, qui joua un certain rôle

toinette de Larmandie. Son fils CHARLES, marquis de Théobon (1), fut élevé comme page dans la maison de *Caumont-La Force*, à qui il servit de second, en 1613, dans son duel avec Grammont. En 1619, il leva, par commission du 26 fév., un régiment d'infanterie, qui fut licencié dès le 2 juin. Il se retira en Guienne, et se saisit, en 1621, de Sainte-Foy, pour déjouer les projets de son beau-père, *Boisse-Pardaillan*, qui s'était vendu à la Cour (*Voy*. IV, p. 544). L'assemblée de La Rochelle s'empressa d'avouer cette prise d'armes, en le louant de son zèle, et pria les magistrats de La Rochelle de lui envoyer des armes et des munitions. La même armée, à la persuasion de *Belrieu*, *Dangonnet*, *Larquay* et autres exilés de Bergerac, il tenta sur cette ville une entreprise que la trahison fit échouer. Cet échec lui nuisit beaucoup auprès de son parti. Il devint suspect et les habitants de Sainte-Foy, soutenus par le marquis de *La Force*, le chassèrent de leur ville. En 1622, il accompagna *Lusignan* au siége de Granges; puis il fit la retraite de Tonneins, dans laquelle il fut blessé. Nous ne voyons pas qu'il ait porté les armes dans les dernières guerres de religion. En 1651, il prit le parti de M. le prince et défendit vaillamment, en 1652, Villeneuve contre d'Harcourt, qui ne put s'en rendre maître. Quelque temps après, il rentra dans l'obéissance, et il contribua à la réduction de Bordeaux, en 1653. La même année, il fut créé lieutenant-général. Il testa en 1658. De son mariage, célébré le 30 oct. 1616, avec *Jeanne d'Escodéca*, fille de *Pierre d'Escodéca-de-Boisse* et de *Marie de Ségur-Pardaillan*, naquit, outre une fille qui se convertit, en 1679, et obtint une pension de 4,000 livres en récompense de son apostasie (*Arch*. E. 3365), un fils nommé JEAN, marquis de Théobon. Ce dernier, né en 1619, épousa, en 1637, *Anne de La Motte*, dame de Roquefère, fille de *Bernard de La Motte* et de *Henrye de Panissault*. Il en eut cinq enfants, dont les généalogistes ne nous font pas connaître les noms. L'un d'eux était sans doute *Charles de Rochefort*, marquis de Théobon, qui prit pour femme, en 1674, *Marie de Caumont*, fille du marquis de Castelmoron. En 1684, l'exercice du culte protestant fut interdit dans son château. En 1686, on lui enleva ses enfants et on lui ordonna à lui-même d'aller conférer avec l'archevêque de Paris. A cet ordre était jointe l'assurance de la part du roi, « de sa protection et de ses grâces en cas qu'il prit le party qui étoit seul convenable pour son repos et celuy de sa conscience » (*Arch*. E. 3372). Soit qu'il n'eût pas obéi, soit que l'éloquence du prélat eût échoué, il fut, peu de temps après, enfermé à la Bastille, et sa femme mise dans un couvent (*Ibid*). Cette rigueur salutaire dompta-t-elle enfin son opiniâtreté? Tout ce que nous savons, c'est qu'une demoiselle de *Théobon* se montra moins récalcitrante. Elle se convertit en 1686, fut nommée dame d'honneur de la reine et obtint, en outre, en 1688, une pension de 1,000 livres (*Arch*. E. 3374). Belle prime offerte à l'hypocrisie!

ROCHEFORT (JEAN DE), auteur d'ailleurs inconnu, a écrit, selon Du Verdier, un livre *de la Cène*, imp. à Strasbourg, en 1548.

ROCHELLE (JEAN), sieur DU COUDRAY, conseiller au parlement de Paris et échevin de La Rochelle. Du Coudray fut député par sa ville natale à plusieurs assemblées politiques : en 1382, à celle de Saint-Jean-d'Angély; en 1596, à celle de Loudun, où il remplit les fonctions de secrétaire, fonctions dans lesquelles il fut remplacé par *Chamier* pendant que l'assemblée siégeait à Vendôme; mais qu'il reprit à Châtellerault. Les négociations ayant enfin abouti, l'assemblée le choisit,

dans les premières guerres civiles et fut tué à la Saint-Barthelemy, était de la même famille.

(1) Un autre fils, le sieur de *Monein*, servit la Cause protestante sous les ordres de *La Force* en 1622. Ses descendants continuèrent à professer la religion protestante, au moins jusqu'en 1682 (*Arch. gén*. TT. 287).

avec de *Cazes*, pour aller remercier le roi en son nom, et rester en Cour jusqu'à l'enregistrement de l'édit de Nantes. En 1599, Henri IV l'envoya à La Rochelle, avec ordre d'y faire recevoir ce célèbre édit. L'année suivante, il fut reçu membre de la Chambre de l'édit de Paris (*Fonds de Brienne*, N° 221). En 1612, la régente, qui le savait tout dévoué au gouvernement, le chargea d'une mission plus délicate. Il se rendit de nouveau à La Rochelle, sous prétexte de quelque affaire particulière, mais, en réalité, pour travailler à empêcher l'assemblée convoquée par *Rohan* au sujet de ses démêlés avec *La Rochebeaucourt* (Voy. V. p. 200); le bruit courut même, à tort ou à raison, qu'il avait ordre de se saisir de la justice et de la police de la ville, contrairement aux priviléges de la cité, et de détacher La Rochelle de l'union des églises. Le peuple prit l'alarme; un attroupement considérable se forma devant l'hôtel-de-ville où le conseil était assemblé; mais les exhortations et les promesses du maire réussirent, ce jour-là, à calmer la multitude. Le lendemain, une visite que *Le Vacher*, bourgeois qui s'était rendu suspect, fit à Du Coudray, donna un nouvel aliment à la méfiance de la population; une furieuse émeute éclata, tout le peuple prit les armes, et Du Coudray jugea prudent de déloger. Nous ne connaissons pas l'année de sa mort; mais les Registres de Charenton nous apprennent que sa femme se nommait *Renée Thevenin*, et qu'il avait au moins deux fils : GABRIEL, né le 10 fév. 1603, présenté au baptême par *Gabriel de Polignac* et *Marthe Du Vache*, femme de *Calignon*, et BALDAT, né en 1605, qui eut pour parrain, *Pierre Thevenin*, sieur de Rosne. C'est du premier que L'Estoile parle en ces termes dans son Journal : « Le dimanche 23, le fils de M. du Couldrai, conseiller en la cour, qui étoit de la religion, fut baptisé à Paris au faubourg Saint-Germain, auquel baptême assistèrent jusques à cent personnes, S. M. leur ayant permis de s'assembler pour cet effet jusques à 20 ou 25 personnes seulement, sur la plainte et sur le rapport qu'on lui avoit fait que plusieurs enfants qu'on portoit baptiser à Ablon, mouroient sans baptême, à cause du long et mauvais chemin. » Nous ne savons si c'est Gabriel Rochelle, ou son frère, qui se noya, en 1622, dans le combat livré par *Guiton* au duc de Guise (*Voy.* V. p. 410).

ROCHEMONT (FRANÇOIS DE), sieur des Buissons, maître d'hôtel du roi et maréchal de bataille, épousa *Espérance Armet*, fille de *Jacques Armet*, avocat au parlement de Dijon, et d'*Anne Perrault*. Il en eut : 1° LAZARE, brigadier des gendarmes du roi; — 2° JULES-MATTHIEU, sieur de La Motte, qui embrassa la religion romaine; — 3° RENÉ, qui suit; — 4° ANTOINETTE, femme du ministre Philippe Des Près, de Genève.

René de Rochemont, capitaine d'infanterie, prit pour femme *Marie Bernard*, qui lui donna trois enfants, nommés JACQUES, ANTOINETTE, née à Bossey en 1688, et FRANÇOIS. Ce dernier, né à Couches, en Bourgogne, suivit la carrière ecclésiastique. Immatriculé à l'académie de Genève, en 1703, il obtint, en 1717, les droits de bourgeoisie, et fut placé, l'année suivante, comme pasteur à Céligny. Appelé à Chêne, puis à Genève, en 1727, il fut déchargé en 1757, et mourut en 1780, âgé de plus de 98 ans. Sa femme, *Madelaine Le Clerc-Vernet*, l'avait rendu père de trois enfants : 1° DANIEL, qui suit; — 2° AMI, du CC en 1764, auditeur en 1765, conseiller en 1770, secrétaire d'Etat en 1782, qui mourut en 1798, ayant eu de sa femme, *Renée Mallet-Blanquet*, un fils, JEAN-FRANÇOIS, assassiné en 1794, et deux filles, ISABELLE et ADÉLAÏDE-SARA, femme de Charles Pictet; — 3° N., mariée, en 1747, à *François Du Bosc*, de Leipzig. Nous ne croyons pas que François de Rochemont ait rien publié, mais il avait entrepris, avec le concours du pasteur *Jacob Bennelle*, un *Extrait raisonné des regis-*

tres du Conseil, par ordre alphabétique, depuis 1536 à 1570, en 2 vol. in-fol., lequel fut continué par *Claparède*, Galiffe et Pictet.

Né en 1720, Daniel de Rochemont fut reçu ministre en 1746, et agrégé à la compagnie des pasteurs en 1756; il mourut en 1769, sans laisser d'enfants de sa femme *Louise André*. Daniel de Rochemont a joui, comme prédicateur, d'une très-grande réputation. Au jugement de Sénebier, ses sermons sont composés avec soin, pleins de pensées solides exprimées clairement et simplement, intéressants par la piété qui les vivifie et l'onction touchante qui entraîne quand on les lit. On en a publié, après sa mort, un recueil sous ce titre : *Onze sermons sur divers textes de l'E. S.*, Gen., 1772, in-8°. On a, en outre, de Daniel de Rochemont une dissertation *De usu religionis in societate civili*, 1745; in-fol. Il n'est pas probable que notre théologien soit l'auteur des *Réflexions d'un patriote sur l'opéra français et sur l'opéra italien*, Laus., 1754 in-8°, que Barbier attribue à un de Rochemont.

Galiffe, à qui nous avons emprunté la généalogie de cette famille, n'a pas connu *Philippe de Rochemont*, né en 1693, dans les environs de Genève, comme nous l'apprend M. Ch. de Rommel. Cadet dans un régiment suisse, Philippe de Rochemont quitta l'état militaire pour étudier la théologie. Nommé pasteur à Cassel en 1718, il ne tarda pas à se faire remarquer par son talent oratoire. En 1736, il succéda à *François Martel* dans la charge d'inspecteur des colonies françaises de la Hesse. Il mourut en 1739, laissant un fils, nommé GUILLAUME, qui, après avoir desservi quelque temps l'église de Mariendorf, passa en Hollande, en 1751, et devint chapelain de l'ambassade hollandaise à Lisbonne. Outre une traduction française du Compendium histor. eccles., par Turretin, on a de Philippe de Rochemont une *Oraison funèbre du roi Frédéric I de Suède*.

ROCHEMORE (JACQUES DE), sieur de Saint-Michel, lieutenant particulier au sénéchal de Nismes, qui testa en 1566, embrassa la religion protestante dès 1562, et prit une part très-active aux affaires de l'Eglise. Ménard, qui loue son savoir, lui attribue deux traductions :

I. *Les quatre derniers livres des propos amoureux, contenant les discours et mariage de Clitophant et Leucippe*, Lyon, 1556, in-16.

II. *Le favori de court, contenant plusieurs advertissemens et bonnes doctrines pour les favoris des princes et autres seigneurs et gentilshommes qui hantent la court*, Lyon, 1556, in-8°; Anvers, 1557. — Trad. de l'espagnol.

Rochemore était originaire de Lunel. Il fut marié deux fois : en 1549, avec Jeanne de Saint-Félix-de-Saussan, qui lui donna un fils, nommé THOMAS, et en 1551, avec *Marguerite de Cambis*, veuve de Pons d'Aleyrac, baron d'Aigremont, dame remarquable par son instruction et son goût pour la littérature, à qui l'on doit aussi deux traductions de l'italien :

I. *Epître du seigneur J.-G. Tryssin, de la vie que doit tenir une dame veuve*, Lyon, 1554, in-16.

II. *Epître consolatoire de l'exil, envoyée par J. Bocace au seigneur Pino de Rossi*, Lyon, 1556, in-16.

De ce second mariage ne naquit qu'une fille, MARGUERITE, qui épousa, en 1560, le sieur de *Beaufort*.

Thomas de Rochemore, baron d'Aigremont, le même qui fut poursuivi par le parlement de Toulouse comme complice de la Michelade (*Voy.* I, p. 26), épousa, en 1561, *Marguerite d'Aleyrac*, baronne d'Aigremont, fille de sa belle-mère. Il testa en 1578, et fut père de cinq enfants : 1° ANTOINE, qui suit; — 2° MARGUERITE, femme, en 1594, de *Bernard Duranc*, sieur de Vibrac; puis, en 1609, de *François de Sandres*, sieur de Saint-Just; — 3° ESPÉRANCE, mariée, en 1600, à *Guillaume Des Rois*, sieur de Lédignan; — 4° FRANÇOISE, épouse, en 1608, de

Pierre de Moynier, sieur de Fourques, trésorier du roi (1); — 5° ISABELLE, alliée, en 1611, à *Jacques d'Alleman*, sieur de Mirabel, fils de *Jacques Alleman* et de *Marie d'Airebaudouze*.

Antoine de Rochemore, baron d'Aigremont, prit pour femme, en 1614, *Espérance de Grégoire-des-Gardies*, qui lui donna cinq enfants : 1° JEAN, qui suit; — 2° MARGUERITE, mariée, en 1642, à *Guillaume de Cambous*, sieur de Cazalis; — 3° ISABEAU, femme, en 1643, de *Henri de Ginestous*; — 4° ESPÉRANCE, qui épousa, en 1650, *Bernard de Gondin*, prévôt général du Languedoc; — 5° FRANÇOISE, mariée, en 1662, à *Constantin de Serres*, sieur du Pradel.

Jean de Rochemore, baron d'Aigremont, fut député en Cour, en 1654, par les églises du Languedoc, qui avaient à se plaindre de plusieurs infractions aux édits, et spécialement des procédures entamées par le parlement de Toulouse contre le sieur de *Léran* (Arch. gén. TT. 247). Il testa en 1669, et laissa six enfants de son union (1645) avec *Marie Duval*, savoir : 1° HENRI, baron d'Aigremont qui fut mis en jugement pour crime d'assemblée; il échappa aux galères, parce que « la preuve ne fut pas complète, » comme Basville l'écrivit au secrétaire d'Etat (*Arch.* M. 664), mais il fut enfermé, le 6 sept. 1691, dans le château de Pierre-Encise, d'où il n'était pas encore sorti en 1712 (*Mss. de Court*); — 2° JEAN, baron d'Aigremont, capitaine au régiment de Navarre, qui épousa, en 1682, *Marie de Richard*, fille de *Pierre de Richard*, sieur de Vendargues; il abjura à la révocation (2); — 3° LOUIS; — 4° FRANÇOIS; — 5° DENIS, qui suivirent l'exemple de leur frère Jean; — 6° FRANÇOISE, femme, en 1678, de *François Pelet*, sieur de Salgas, qu'elle laissa veuf sans enfants.

(1) Une demoiselle de *Fourques* sortit de France à la révocation (*Arch.* TT. 282).

(2) Nous ne savons si sa femme l'imita. Dans une liste des Réfugiés de Nismes, nous trouvons les noms de *Jean* et *Marie Richard-de-Vendargues* (Arch. TT. 282).

Il est très-vraisemblable que d'autres branches de la famille de Rochemore, ou au moins quelques-uns de leurs membres, professèrent aussi la religion réformée. Ce qui nous porte à le croire, ce sont les alliances que plusieurs filles issues des branches de La Devèze et des Gallargues, prirent dans les familles huguenottes de *Sandres*, de *Calvière*, de *Trémolet*, de *Villages*, de *Boucaud*, et de *Baschi*.

ROCHES, nom d'une famille noble de la Franche-Comté, qui se réfugia à Genève pour cause de religion. De son mariage avec *Clauda*, morte à Genève en 1554, *Humbert* de Roches laissa deux fils, nommés FRANÇOIS et HUGUES, qui furent tous deux reçus habitants en 1549 et bourgeois en 1555. Le cadet entra dans le CC en 1563 et mourut en 1590. Il avait été marié deux fois, en premières noces avec *Judith Sage*, qui le rendit père de trois enfants : CLAUDE, marié, en 1563, avec *Pernette Trembley*; SARA, femme de *Jean Thellusson*; ESDRAS, mort de la peste en 1571. Du second lit ne naquit qu'une fille, JEANNE, qui épousa Antoine Thomas.

Le fils aîné, François, entra dans le CC en 1559, et mourut en 1566, ayant eu de *Marguerite de Sappé*, sa femme, neuf enfants, savoir : 1° ANTOINE, qui suit; — 2° HUGUETTE, femme de *Nicolas Le Fert*; — 3° CLAUDINE, épouse de Michel Roset, premier syndic; — 4° MARTHE, mariée à Ami Pictet, premier syndic : — 5° GUILLAUME, femme de Pierre Chenelat, premier syndic; — 6° JEANNE, alliée au syndic Claude Gallatin; — 7° MARIE, qui épousa le ministre *Jean Jaquemot*; — 8° ELISABETH; — 9° DAVID, qui suivra.

I. Antoine de Roches, du CC en 1567, épousa *Louise Rosset*, dont il eut : 1° ETIENNE, capitaine de la garnison, qui fut élu membre du conseil des CC en 1625, et mourut la même année; — 2° JEANNE, femme d'*Augustin Eustache*; — 3° SARA, qui épousa successivement Jacques Levet et Pierre Mauris; — 4° JEAN, marié à *Pernette Bouchet*,

et père de deux fils, AUGUSTIN et JEAN, qui n'eurent point d'enfants mâles.

II. David de Roches, du CC en 1580, auditeur en 1596, mourut en 1639, âgé de 84 ans. Sa femme, *Sara Cambiague*, lui avait donné six enfants : 1° DANIEL, pasteur à Bossey, né en 1600 et mort en 1649, père d'une fille unique; — 2° MARC, qui continua la descendance; — 3° MARGUERITE; — 4° SARA; — 5° MICHÉE; — 6° MARTHE.

Né en 1603, Marc de Roches ne laissa de son mariage avec *Anne Valterny*, qu'un fils, LOUIS, qui épousa, en 1663, *Jeanne Roux*, de Grenoble, et en eut trois enfants, HENRI, ISAAC et SUSANNE. La destinée des deux derniers est inconnue. Henri prit pour femme *Susanne-Constance Molaret*, qui le rendit père d'une fille, JEANNE, et de deux fils, FRANÇOIS et PIERRE-FRANÇOIS. Celui-ci, mort en 1782, laissa de son union avec *Marguerite Thomeguex*, un fils, nommé MARC, qui épousa *Marie Perron* et en eut FRANÇOIS-MARC, conseiller secrétaire d'Etat. L'aîné, François, fut un des plus célèbres orateurs de la chaire genevoise. Né à Genève, en 1701, il fit ses études dans sa ville natale. Pendant longtemps, rien ne fit pressentir qu'il acquerrait un jour une grande réputation; l'exercice seul développa son remarquable talent oratoire. Son éloquence mâle et nerveuse, ses idées grandes et fortes, son argumentation vigoureuse, serrée, son style net, clair, concis, peut-être un peu déclamatoire, lui ont mérité le surnom du Démosthènes de la chaire à Genève. Ministre à la campagne depuis 1727, il fut appelé dans la ville en 1733, et nommé professeur de théologie en 1749. Comme il possédait assez bien la langue hébraïque, il prit une part fort active à la traduction de la Bible de Genève. Il concourut aussi à la révision de la Liturgie et à la rédaction du Formulaire pour la réception des catéchumènes. Il mourut en 1769, après avoir cruellement souffert d'une paralysie pendant les 14 dernières années de sa vie. On a de lui :

I. *Sermons (II) publiés à l'occasion des divisions politiques de Genève*, Gen., 1737, in-8°.

II. *Défense du christianisme ou Préservatif contre un livre intitulé* Lettres sur la religion essentielle à l'homme, [par Mlle *Huber*], Gen., 1740, 2 vol. 8°.

III. *De notis Ecclesiæ*, Gen., 1750, 4°.

IV. *De Providentiâ*, Gen., 1752, in-fol.

V. *Catéchisme de M. Ostervald, retouché et augm. de notes*, 1752, in-8°.

VI. *Réponse à Molines, dit Fléchier, sur son changement de religion*, 1753, in-8°.

VII. *De epochâ quâ videntur miracula desiisse in Ecclesiâ christianâ*, Gen., 1754, in-4°.

VIII. *Collatio argumentorum pro Mosis Christique divinâ missione*, Gen., 1755, in-4°.

François de Roches épousa en premières noces *Anne Berjon*, qui ne lui donna que deux filles, JACQUELINE-RENÉE et CHARLOTTE-ANTOINETTE. Resté veuf, il se remaria avec *Elisabeth Claparède*, de Montpellier, dont il eut, outre une fille, nommée ANNE-ELISABETH, un fils, JEAN-LOUIS, qui fut appelé, en 1773, à la chaire des langues orientales à Genève. Du mariage de Jean-Louis de Roches avec *Marie-Elisabeth Chevrier* naquirent JEAN-JACQUES, docteur en médecine, qui n'a eu qu'une fille de son union avec *Ninette Lombard*, et MARIE, femme d'*Antoine-Louis Odier*.

Une famille du même nom et également protestante habitait le Bas-Languedoc. Le premier de cette famille qui embrassa les opinions nouvelles paraît être *Thomas Roches*, qui fut père de trois fils, nommés NICOLAS, ANTOINE et CÉSAR. Nicolas, qui assista, en 1613, à l'assemblée politique de Lunel, épousa, en 1381, *Judith Jeanis*, qui lui donna quatre enfants : DANIEL, NICOLAS, ETIENNE et JEAN. Les Jugemens de la Noblesse gardent le silence sur les trois derniers. Daniel, qui remplissait la charge de juge-mage au sénéchal d'Uzès, prit pour femme, en 1637, *Eve Fabre*, et en eut DANIEL et MICHEL, qui

furent maintenus nobles avec leur père, en 1669.

Thomas Roches possédait la seigneurie de Blausac, en commun avec *Robert Aymès*, qui se convertit aussi au protestantisme et déploya, notamment lors de l'odieux massacre de la Michelade, un zèle fougueux fort opposé aux enseignements du Christ et de ses apôtres.

ROCHETTE (François), le dernier des pasteurs du désert qui ait scellé sa foi de son sang, naquit à Vialas, dans le Gévaudan, d'une famille pauvre, mais zélée pour sa religion. Il alla faire ses études à Lausanne, et fut consacré, à son retour, le 28 janvier 1760, par les pasteurs *Figuières*, du comté de Foix, *J. Gardès*, et *Sicard*, du Haut-Languedoc, et *Gabriac*, du Gévaudan. Après vingt mois seulement de son pénible apostolat, pendant lesquels il fut appelé plusieurs fois à remplir les fonctions de secrétaire dans les synodes, le délabrement de sa santé lui rendant nécessaire l'usage des eaux de Saint-Antonin, il partit de Montauban, le 13 sept. 1761, et prit la route de cette petite ville, accompagné de *Viala*, chantre originaire d'Anduze. Arrivé près de Caussade au milieu de la nuit, il chargea son compagnon d'aller chercher un guide qui pût le conduire à un hameau voisin, où il devait baptiser un enfant. Au point du jour, Viala, revenant avec le jeune *Michel Balès*, fut rencontré par une patrouille. Interrogé sur le but de son voyage, il répondit qu'il se rendait à Montauban, et on le laissait s'éloigner lorsque malheureusement Rochette survint. Interrogé à son tour, il répondit avec vérité qu'ils allaient à St-Antonin. Cette contradiction ayant éveillé les soupçons, ils furent conduits au corps de garde, où, dès le lendemain, le procureur du roi leur fit subir un interrogatoire. Rochette avoua franchement qu'il était ministre de l'Evangile.

Le bruit de cette arrestation s'étant répandu, deux cents paysans environ entreprirent de délivrer leur ministre. Ils entrèrent dans la ville la nuit suivante; mais la garde tint bon, et après une courte lutte, ils battirent en retraite. Les magistrats de Caussade effrayés appelèrent la population aux armes. Parmi les premiers qui répondirent à l'appel, on remarqua les notables bourgeois protestants, dont les services furent acceptés avec étonnement. Deux fois encore, s'il faut en croire Cathala-Couture, les Réformés des environs de Caussade renouvelèrent leur tentative sans plus de succès. Dans la dernière, ils étaient commandés par trois gentilshommes verriers de Gabre, les trois frères *Grenier* dont nous avons raconté ailleurs (*Voy.* V, p. 363) l'arrestation et la mort héroïque. Pour prévenir un enlèvement, les prisonniers furent transférés, sous une forte escorte, à Montauban et de là à Toulouse. Traduits devant le parlement, qui évoqua l'affaire, le 20 oct., Rochette se contenta de répondre qu'en prêchant l'Evangile, il n'avait fait que son devoir. Les églises qui prenaient le plus vif intérêt au sort de cet infortuné, s'adressèrent, par l'intermédiaire de *Paul Rabaut*, au gouverneur du Languedoc et à la fille aînée de Louis XV, mais inutilement. Le parlement rendit sa sentence, le 18 fév. 1762. Après avoir écouté la lecture de l'arrêt, qui le condamnait au gibet, Rochette adressa au Souverain Juge une fervente prière, à laquelle s'associèrent les autres condamnés. Bientôt après se présentèrent des curés qui, malgré les instances du jeune ministre, persistèrent à l'accompagner jusqu'au lieu du supplice. Arrivé devant la cathédrale et invité à descendre de la charrette sur laquelle on le traînait à la mort, pour faire amende honorable, conformément à l'arrêt, Rochette obéit et se jetant à genoux : « Je demande pardon à Dieu de tous mes péchés, dit-il; je n'ai point de pardon à demander au roi, j'ai toujours été bon et fidèle sujet, j'ai toujours prêché l'obéissance et la soumission. Quant à la justice, je prie Dieu de pardonner à mes juges. » Il fut impos-

sible de rien lui arracher de plus. Le triste cortége se remit donc en route et arriva sur la place du petit Salin, qui était remplie de troupes, tant on craignait un enlèvement. Rochette, dont la physionomie ne trahissait pas la plus légère émotion, et qui n'avait pas cessé de remplir ses fonctions pastorales en exhortant les frères Grenier à la mort, monta l'échelle fatale en chantant le ps. CXVIII : *La voici l'heureuse journée*, et mourut avec une admirable fermeté. Il était âgé de 26 ans.

ROCHETTE (JEAN), avocat de Troyes, converti au catholicisme par le P. Ange de Raconis, qui publia à cette occasion : Véritable narré de ce qui s'est passé en la conversion de J. Rochette, après l'abandon que lui a fait son ministre, et l'entière résolution de ses doutes, avec pleine instruction à lui donnée, Troyes, 1633, in-12.

ROCHETTE (LOUIS), moine jacobin, inquisiteur de la foi à Toulouse depuis 1537, gagné au protestantisme, l'année suivante. Rochette avait déjà eu l'occasion de signaler son zèle contre l'hérésie, lorsqu'il fut converti par ceux qu'il était chargé de convertir. Livré au bras séculier, après avoir été publiquement dégradé, il fut condamné au feu par le parlement. L'exécution eut lieu sur la place du Salin, le 10 sept. 1538. S'il faut en croire Bèze, Rochette fut mis à mort comme coupable de sodomie; mais Lafaille, dans ses Annales de Toulouse, soutient qu'il fut exécuté uniquement pour crime d'hérésie. Le Martyrologe protestant ne fait pas mention de lui.

ROCOLES (JEAN-BAPTISTE DE), historien superficiel et peu exact, naquit à Béziers vers 1630, de parents catholiques. Il était encore jeune lorsqu'il entra dans l'ordre de Saint-Benoît. Ses talents, qu'il sut faire valoir, l'élevèrent assez rapidement aux dignités. Il était protonotaire apostolique, conseiller et historiographe, docteur et professeur de l'Université de Paris, chanoine de Saint-Benoît, lorsque, renonçant à ses emplois, il sortit tout à coup de France, en 1672, et se retira à Genève, où il embrassa la religion réformée. Cette résolution subite lui fut-elle dictée par un mécontentement ou par l'inquiétude naturelle de son esprit? on ne sait; mais il est difficile de se persuader qu'il obéit à une conviction sincère. Après un séjour d'environ trois années à Genève, il se rendit à Berlin, où il se maria. La protection de M. de Schwerin, qu'il avait connu à Paris, lui fit obtenir de l'électeur le titre d'historiographe avec une pension. Pendant un an, il s'occupa activement de remplir les devoirs de sa place: il conduisit l'histoire qu'il était chargé d'écrire jusqu'au règne de Joachim II; mais bientôt son ardeur se ralentit, et quittant le Brandebourg, comme il avait quitté la France, il se rendit en Hollande, où il ne tarda pas à tomber dans la misère. Dénué de toute ressource, il prit le parti de revenir à Paris, en 1678, et rentra dans le giron de l'Eglise romaine. Quelque temps après, n'ayant probablement pas trouvé en France les avantages qu'il espérait, il retourna en Hollande et se refit protestant. Enfin, sa femme étant morte, il rentra une seconde fois en France, reprit l'exercice de la religion romaine et fut rétabli, en 1685, dans son canonicat de Saint-Benoît. Il mourut à Paris en 1696.

Outre son Histoire de Brandebourg, dont le msc. a été déposé aux Archives de l'Etat à Berlin, on a de lui :

I. *Description générale des Etats et Empires du monde, par P. Davity*, édit. aug., Paris, 1660, 6 vol. in-fol.

II. *Les principes de la sphère, de géographie et d'astronomie, avec l'Introduction générale pour l'histoire*, Lyon, 1661, in-16. — L'Introduction générale à l'histoire passe avec raison pour son meilleur ouvrage; elle a été réimp. à Paris, 1662, 2 vol. in-12, e plusieurs fois depuis.

III. *Les entretiens du Luxembourg*, Paris, 1666, in-12.

IV. *Introduction générale à l'his-*

toire sainte, Paris, 1672, 2 vol. in-12.

V. *Abrégé méthodique de l'hist. de la république de Venise*, Gen., 1673, in-12.

VI. *Abrégé de l'histoire de l'Empire d'Allemagne*, trad. de Gaspard Sagittaire, Cologne [La Haye], 1679, in-12; La Haye, 1681.

VII. *Histoire générale du calvinisme*, Amst., 1683, in-12. — Opposée à l'ouvrage du P. Maimbourg sur le même sujet.

VIII. *Les imposteurs insignes*, Amst., 1683, in-12; Brux., 1729, 2 vol. in-12; trad. en allem., Halle, 1760, in-8°.

IX. *Les amours d'Antiochus*, Amst., 1683, in-12.

X. *La vie du sultan Gemes, frère de Bajazet*, Leyde, 1683, in-12.

XI. *La fortune marastre de plusieurs princes et grands seigneurs, depuis deux siècles*, Leyde, 1684, in-12.

XII. *Vienne deux fois assiégée par les Turcs*, Leyde, 1684, in-12.

XIII. *Ziska le redoutable aveugle, capitaine général des Bohémiens évangéliques dans le pénultième siècle*, Leyde, 1685, in-12.

RODIER (N.), ministre de Tornac, fut appelé à présider le synode des Cevennes et du Gévaudan, qui se tint à Anduze, le 19 juin 1675, en présence du commissaire royal *Charles de Capon*, sieur du Bosc, auditeur en la cour des comptes de Montpellier, dont le procès-verbal est arrivé jusqu'à nous (*Arch. gén.* TT. 256). Ce synode fut très-nombreux; soixante-cinq églises y envoyèrent leurs députés, savoir : Anduze, *Malplach* et *Vincent*, min., *Rodier* et *André*, anc.; Alais, *Bouton* fils et de *Bagards*; La Salle, *Portal* et *Donnadieu*; Mellet (Mialet), *Sauvage* et *Dumas*; Aigremont, *Massanes*, min.; Vézenobre, *Guyon* et *Estienne*; Cassagnolles, *Dumas* et *Phélines*; Lézan, *Cabrit* puiné et *Conilières*; Tornac, *Rodier* et *Régis*; Générargues, *Pelet* et de *La Salle*; Lédignan, *Cabrit* aîné et *Verdier*; Saint-Sébastien, *Almeras* et de *La Porte*; Monoblet, *Ducros* et *Treffons*; Saint-Félix-de-Palière, de *Soustelle* et *Matthieu*; Thoiras, *Jourdan* et *Régis*; Brenoux, *Dumas* père, min.; Bagards, *Dubruc* et *Teissier*; Saint-Christol, *Bastide* et de *Montmoyrac*; Saint-Paul-La Coste d'*Olympies*, min.; Saint-Hilaire-de-Brethmas, *Pradel*, anc.; Canaules, *Boyer* et *Claris*; Cardet, *Fraissinet* et *Julien*; Soudorgues, *Darvieu* et *Viala*; Saint-Germain, *Du Cros* et de *Molles*; Florac, *Blanc* et *Lafon*; Saint-Jean-de-Gardonnenque, *Combes* et *Cabrit*; Saint-Etienne-de-Valfrancesque, de *La Coste* et *Masbernard*; Barre, *Barjon* et *Chambonnet*; Vébron, *Chavanon*, min.; Cassagnolles, *Audibert* et de *Regnerie*; Saint-André-de-Valborgne, *Sauvage* et de *Montgros*; Saint-Marcel, *Roux* et de *La Garde*; Marvéjols. *Blanc* et *Jourdan*; Saint-Lager, de *Villard* et *Muret*; Le Collet, de *La Porte* et *Lyverne*; Frugères, *Reboutier* et *Brès*; Saumane, *Pascal* et *Cabanis*; Saint-Martin-de-Corconac, de *Bussac*, anc.; Saint-Romans-de-Tousque, *Grongnet* puiné et de *Dondou*; Sainte-Croix-de-Valfrancesque, *Combes* puiné, min.; Saint-Martin-de-Lansuscle, *Sabattier* et *Serrière*; Saint-Martin-de-Boubaux, *Dumas* et *Vaucroze*; Saint-Hilaire-de-Lavit, de *La Roquette* et *Espaignac*; Fraissinet, *Roure*, min.; Valfrancesque, *Calmel* et *Pascal*; Molézon, *Pagezy*, min.; Saint-Flour-de-Pompidou, *Dapilly* ou *Dapeilly* et de *Soleyrol*; Saint-Julien-d'Arpaon, *Dautun*, min.; Sauve, *Vincent* aîné et de *Claris*; St-Hippolyte, de *Méjanes* et *Fesquet*; Durfort, *Dumas* aîné et *Durant*; Quissac, *Molles* et *Jalaguier*; Cros, *Bedès* et *Meynier*; Ganges, *Vial* et *Boudon*; Sumène, *Gérard*, anc.; St-Romans-de-Codières, *Motte* ou *Mothes*, min.; Valleraugue, *Flory*, min.; St-Laurent, *Pistory*, min.; Le Vigan, *Rossel* et *Arboux*; Aumessas, *Ferrière*, anc.; Colognac, *Verdier* et *Durant*; Avèze, de *Montfaucon* et *Sarran*; Molières, *Fournier* et *Teissier*; Montdardier, de *Montdardier* et *Michel*; Meyrueis, *Coderc* et *Carnat*. Boyer remplit les fonctions de vice-président, *Dumas*,

de Durfort, et *Blanc*, de Florac, celles de secrétaires. Ce synode prit, au sujet de la célébration du dimanche, une décision qui ne témoigne pas en faveur des lumières du clergé protestant des Cevennes à cette époque. Il défendit non-seulement de vendre et d'acheter, mais « de se faire raser » le jour du Seigneur, et invita les ministres, les consistoires et les magistrats eux-mêmes à tenir la main à l'exécution de ce décret. Ce rigorisme pharisaïque, si contraire à l'esprit de l'Evangile, était très-propre à aplanir les voies au catholicisme, en habituant les Protestants à substituer des pratiques extérieures à la véritable contrition. Il est beaucoup plus facile de passer sa vie dans le repos que de pratiquer la vertu. Heureusement le peuple montra plus de bon sens que ses guides spirituels. Le décret ne fut pas observé, quoique renouvelé à plusieurs reprises.

ROEDERER (Jean-Georges), médecin et chirurgien célèbre, professeur de médecine à Göttingue, membre de l'Académie de St-Pétersbourg, de l'Académie de chirurgie de Paris, des Sociétés royales d'Upsal et de Göttingue, naquit à Strasbourg, le 15 mai 1726. Après avoir terminé ses études dans sa ville natale (où il prit le grade de docteur en 1750), et avoir suivi, pendant plusieurs années, les leçons des plus célèbres écoles de l'Europe, il fut, à la recommandation de Haller, appelé à Göttingue, en 1751, comme professeur extraordinaire de médecine et d'accouchement. Nommé professeur ordinaire en 1753, il obtint, en 1759, le titre de médecin du roi d'Angleterre. Sa réputation était si grande qu'on le consultait des pays les plus éloignés. Il termina sa carrière à Strasbourg, le 4 avr. 1763, pendant un voyage qu'il faisait à Paris. Il n'a pas publié d'ouvrages d'une étendue bien considérable; mais ses opuscules sont nombreux et tous intéressants, quelques-uns passent pour des chefs-d'œuvre. En voici la liste :

I. *Diss. inaug. exhibens decadem duplam thesium medicarum*, Arg., 1750, in-4°.

II. *Diss. de fœtu perfecto*, Arg.; 1750, in-4°.

III. *Progr. de axi pelvis*, Götting., 1751, in-4°.

IV. *Oratio de præstantiâ artis obstetriciæ, quæ omnino eruditum decet*, Gött., 1751, in-4°.

V. *Elementa artis obstetriciæ*, Gött., 1752, in-8°; 2e édit. augm., 1759, in-8°; 3e édit. annotée par Wrisberg, 1766, in-8°; trad. en franç., Paris, 1765, in-8°.

VI. *Pr. observationum medicarum de suffocatis saturâ*, Gött., 1754, 4°.

VII. *Diss. de uteri scirrho*, Gött., 1754, in-4°, avec planches.

VIII. *Diss. de nonnullis motûs muscularis momentis*, Gött., 1755, in-4°.

IX. *De vi imaginationis in fœtum negatâ*, Petropoli, 1756, in-4°; trad. en allem., Leipz., 1758, in-4°.

X. *Observationum medicarum de partu laborioso decades duæ*, Gött., 1756, in-4°.

XI. *Diss. utrùm naturalibus præstent variolæ artificiales*, Gött., 1757, in-4°.

XII. *Diss. de temporum in graviditate et partu æstimatione*, Gött., 1757, in-4°.

XIII. *Pr. de genitalibus virorum*, Gött., 1758, in-4°.

XIV. *Observationes ex cadaveribus infantum morbosis*, Gött., 1758, in-4°.

XV. *Pr. de fœtu observationes*, Gött., 1758, in-4°.

XVI. *Pr. de animalium calore*, Gött., 1758, in-4°.

XVII. *Diss. de non damnando usu perforatorii in paragomphosi ob capitis molem*, Gött., 1758, in-4°.

XVIII. *Paralipomena de vomitoriorum usu*, Gött., 1758, in-4°.

XIX. *Diss. de catarrho phthisin mentiente*, Gött., 1758, in-4°.

XX. *Diss. de oscitatione in enixu*, Gött., 1758, in-4°.

XXI. *Pr. de ulceribus utero molestis*, Gött., 1758, in-4°.

XXII. *Observationes de cerebro*, Gött., 1759, in-4°.

XXIII. *Icones uteri humani observationibus illustratæ*, Gött., 1759, in-fol.; 1764, in-fol.

XXIV. *Diss. de raucitate*, Gött., 1759, in-4°.

XXV. *Diss. de pathologiâ physiologiam informante, sive de morbosâ hominis naturâ*, Gött., 1759, in-4°.

XXVI. *Obs. de ossium vitiis*, Gött., 1760, in-4°.

XXVII. *Pr. de arcubus tendineis musculorum originibus*, Gött., 1760, in-4°.

XXVIII. *Pr. de tænia*, Gött., 1760, 4°.

XXIX. *Pr. de morsu canis rabidi sanato*, Gött., 1760, in-4°.

XXX. *Pr. de febre ex intermittente continuâ*, Gött., 1760, in-4°.

XXXI. *Diss. de pulmonum scirrho*, Gött., 1762, in-4°.

XXXII. *Diss. de morbo mucoso*, Gött., 1762, in-4°; 1783, in-8°.

XXXIII. *Diss. de porrigine*, Gött., 1762, in-4°.

XXXIV. *Pr. de phthisi infantum nervosâ*, Gött., 1762, in-4°.

XXXV. *Diss. de rachitide*, Gött., 1763, in-4°.

XXXVI. *Opuscula medica, sparsim priùs edita, nunc demum collecta*, Gött., 1763, 2 vol. in-4°.

Röderer a été un des collaborateurs de la Biblioth. britannique, du Magazin de Hanovre, des Götting. gelehrte Anzeigen (de 1755 à 1763). On trouve aussi des articles de lui disséminés dans les Comment. Soc. regiæ scient. Gött., comme T. II : *De molâ*; — T. III : *De communicatione uteri gravidi et placentæ*; — T. IV : *De ponderibus et longitudine infantum recens natorum; Fœtus parasitici descriptio*; — T. V : *Fabricæ monstrosæ descriptio*.

A la même famille appartenait *Jean-Michel Röderer*, né à Strasbourg, en 1740, médecin accoucheur, et, pendant un an, professeur d'anatomie et de chirurgie, dont on a :

I. *Experimenta circâ naturam bilis*, Arg., 1767, in-4°.

II. *Diss. de valvulâ coli*, Arg., 1768, in-4°.

ROESLIN (Elisée), mathématicien, astronome et médecin, né probablement à Haguenau, où il exerçait son art, lorsque Georges-Jean de Veldenz, comte palatin, le nomma son conseiller, et mort à Bouxwiller, on ignore en quelle année. Animé d'une piété sincère et éclairée, Röslin était du petit nombre de ces hommes sages et modérés, qui voyaient avec un vif chagrin les deux Eglises protestantes se persécuter réciproquement; il condamnait le zèle fanatique des théologiens de son temps qui s'anathématisaient au lieu de s'unir contre l'ennemi commun, et il eut le courage de dire ouvertement ce qu'il pensait de leur inconcevable folie. Il hésita d'autant moins, que le comte palatin lui avait répété souvent : « Si l'on voulait suivre les pasteurs de nos jours, ils nous ramèneraient au point où nous en étions lorsque nous avions à supporter le joug des prêtres de Rome. » Avec de pareils sentiments, il ne pouvait accepter la Formule de concorde; aussi fut-il accusé de crypto-calvinisme et obligé, après la mort de Georges-Jean, de se soumettre à une enquête sur sa foi, en présence du jeune comte, de sa femme et de la duchesse douairière de Würtemberg. Il a rendu compte de cette inquisition, digne du saint-office, dans un écrit, daté de Bouxwiller, 14 juill. 1613, qui n'a point été imprimé et dont voici le titre : *Beschreibung des Gesprächs so der Pfalzgrave, etc., zu Nürtingen in Glanbenssachen wider mich geführet*. Il y déclare qu'il appartient à l'Eglise catholique universelle, telle qu'elle existe depuis la création du monde et telle qu'elle existera jusqu'à la fin des siècles, comme Luther l'a reconnu à la diète de Worms; qu'il est attaché de tout cœur à cette vieille foi luthérienne; mais que le zèle insensé des nouveaux Luthériens cause beaucoup de mal et qu'il pourrait bien jeter, avant peu, l'Empire dans la plus

étrange confusion. La guerre de Trente ans ne donna que trop tôt raison au prophète. M. Röhrich, à qui nous empruntons cet article, ne nous fait connaître que trois des ouvrages imprimés de Roslin : *Mitternächtische Schifffarth; Prodomus chronologicus*, et *Des Elsäss und gegen Lotringen grentzenden Wassgawischen Gebirgs Gelegenheit*, publié à Strasbourg, chez Bernard Jobin, 1593, in-8°. Nous y ajouterons, d'après Jöcher : *Von dem warmen Bade zu Niederbrun*, Strasb., 1595, in-8°; — *Hypotheses de opere Dei creationis sive mundo;—Theoria nova cœlestium meteororum;— Vermuthungen von Veränderung des Regiments bis 1604; — De præmaturâ solis apparitione in Novâ Zembla;— Discours in welchem Jahre seines Alters Christus gelitten habe.*

ROËSSE, ou Roisse, capitaine huguenot, qui s'est rendu célèbre par sa belle défense de Livron, en 1574.

Situé sur une colline escarpée qui domine la route de Valence à Marseille, Livron était assez fort d'assiette, mais ses remparts, qui avaient été rasés par Gordes après la Saint-Barthélemy, n'avaient été que très-imparfaitement relevés par *Mirabel*, sur l'ordre de *Du Puy-Montbrun*. Montpensier parut devant la place le 13 juin. Le 30, la brèche étant praticable, il donna un assaut qui fut vaillamment repoussé, en sorte que le prince, harcelé sans relâche par Montbrun qui tenait la campagne, jugea prudent de lever le siége. Henri III voulut laver l'affront reçu par ses armes, et chargea Bellegarde de renouveler l'attaque. Bien qu'il eût été renforcé par une partie de la garnison de Pontaix, Roësse n'avait sous ses ordres qu'environ 400 hommes et son artillerie ne consistait qu'en un seul fauconneau; mais il était animé d'un courage indomptable, et il sut inspirer à ses soldats sa résolution de vaincre ou de mourir. Les habitants d'ailleurs, jusqu'aux femmes et aux enfants, le secondèrent avec une intrépidité extraordinaire.

Le 24 déc., dix-huit pièces de canon (22, selon de Serres) commencèrent à foudroyer la place. Le lendemain, les assiégeants réussirent à se loger dans une tour; mais ils en furent chassés pendant la nuit. Le 26, Bellegarde fit livrer un assaut général par une brèche de mille pas. Roësse fut tué d'une balle dans la tête dès le commencement de l'attaque. Un de ses lieutenants couvrit le corps d'un manteau, afin de cacher cette perte aux soldats, et on le fit enterrer de nuit dans la brèche même. *Saillet*, qui défendait la porte Fontaine, périt également; mais l'ennemi fut repoussé sur tous les points. *La Haye*, jeune homme de 23 ans, très-aimé des soldats, fut choisi pour remplacer son cousin germain Roësse; il se montra digne de lui succéder par son activité et par son courage. Quoique souffrant d'une blessure grave, il suffit à tout. Les brèches furent promptement réparées, sous le feu de l'artillerie catholique, par les soins de l'ingénieur *Julier*. Etonné d'une résistance aussi vigoureuse, Bellegarde fit redoubler les décharges de ses batteries contre les portes Barrière, Ampech et la Fontaine, et en même temps, il fit jouer une mine sous la tour de la Fontaine, mais sans grand succès : l'explosion fit plus de mal à ses soldats qu'aux assiégés. Le 8 janvier, un nouvel assaut fut livré sous les yeux du roi lui-même, qui s'était rendu au camp. Depuis onze heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, on combattit des deux côtés avec une fureur extrême. On vit une femme, atteinte de trois blessures, rester intrépidement sur la brèche, et un jeune garçon, à qui un boulet venait d'emporter un bras, lancer de l'autre des pierres sur les assaillants. L'armée royale battit en retraite, poursuivie par les railleries et les insultes. « Ah! massacreurs, lui criaient les habitants, vous ne nous poignarderez pas en nos lits, comme vous avez fait l'admiral et les autres. Amenez-nous ces mignons godronnez et parfumez; qu'ils viennent voir nos

femmes : elles leur apprendront si c'est proye aisée à emporter. »

Le 11 janv., Montbrun parvint à jeter un faible secours dans Livron sous les ordres de *Blacons* et de *Villars*. D'autres capitaines, comme *Lesdiguières* et *Villedieu*, réussirent aussi à s'y introduire avec quelques hommes et quelques munitions. Désespérant d'emporter la place, les Catholiques, affaiblis par les pertes qu'ils avaient éprouvées, par les attaques incessantes de Montbrun et par les maladies, se décidèrent enfin à lever le siége, le 19 janv. 1575. « La retraite de l'armée, dit M. Long (La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné), fut accompagnée de moqueries, d'injures et d'atrocités commises par les femmes sur les cadavres. »

Une famille du nom de Roësse et protestante habitait la Normandie. Du mariage de Jean de Roësse, sieur de Colombières, avec Marie Foucault, naquit *Louis*, sieur de Feugueray, qui épousa *Anne de Grosmenil* et en eut quatre fils : ADRIEN, PIERRE, LOUIS et ANCELOT. Adrien épousa *Marie de Comblon*, qui le rendit père de JEAN, marié à *Marie de Croixmare*; nous ne savons si cette branche persista dans la profession de la religion réformée (*Fonds St.-Germ. franç.*, N° 676); mais il ne peut y avoir de doute quant aux descendants de Pierre, sieur de Feugueray, qui prit pour femme *Barbe de Martinville*. NICOLAS, son fils, mourut jeune. Il avait épousé, *Jeanne de Miffault* ou *Minfault*, qui se remaria, en 1595, avec *Pierre de La Haye*. Son fils, nommé aussi NICOLAS, eut de sa femme, *Anne Pitreson*, JEAN, sieur de Feugueray, et ISAAC, sieur de Greaume, selon le msc. cité plus haut. Une pièce conservée aux Archives (TT. 330) lui donne pour fils NICOLAS, père de JEAN, sieur de Beuzevilette, qui après la démolition du temple de Lintot, en 1681, demanda la permission de faire l'exercice du culte réformé dans sa terre. Le sieur de Beuzevilette est surtout connu dans l'histoire des églises par le ridicule procès qu'il soutint pendant longtemps contre *Guillaume Scot*, sieur de La Mésangère, au sujet d'un banc dans l'église de Quévilly (*Arch. gén.* TT. 258).

ROGER, marchand de Rouen, avait épousé *Anne Des Essarts* et en avait déjà eu six enfants, lorsque les désordres de cette femme le forcèrent à se séparer d'elle. Moyennant une pension viagère, elle renonça, par acte homologué au bailliage de Rouen, à toute espèce de droits sur ses enfants, même à les voir. Roger étant mort, les jeunes orphelins passèrent donc sous la tutelle de leur grand-père et furent mis en apprentissage les uns à Paris, les autres à Londres. Peu de temps après, Anne Des Essarts se fit catholique, entra aux Nouvelles-Catholiques de Rouen et redemanda ses enfants. Le tuteur ne voulut point les lui rendre, s'appuyant sur les scandales de la vie de leur mère, sur le testament du père, sur l'acte de tutelle et sur la volonté de la famille de les faire élever dans la religion réformée. La loi était pour lui ; mais les tribunaux se souciaient bien de la loi, quand il s'agissait de religionnaires ! Le bailliage de Rouen condamna le tuteur par sentence du 26 fév. 1677. Les commissaires de l'édit, devant qui l'aïeul des enfants se pourvut, défendirent provisoirement de mettre la sentence à exécution. Anne Des Essarts en appela au parlement qui, par un arrêt *un peu étrange*, dit M. Floquet, évidemment par euphémisme, ordonna à Roger de faire revenir les enfants qui étaient à Londres et à Paris, et l'y condamna par corps, le 8 mars 1678. Le tuteur en appela au Conseil qui fit justice de cet arrêt inique, le 20 juin 1678. « A Rouen, ajoute M. Floquet, on rendit bien des arrêts semblables, en tel nombre qu'on ne le saurait dire, et souvent exécutés, toutes les familles n'ayant ni le temps ni les moyens de se pourvoir au Conseil, et d'autres y échouant parce que les affaires y avaient paru moins favorables. »

ROGER (JACQUES), né à Boissières, dans le Languedoc, vers 1665, se con-

sacra de bonne heure à l'édification de ses frères, et prêcha dans le Dauphiné depuis 1708 jusqu'en 1711, où il sortit du royaume. Il revint en France en 1715, après avoir reçu la consécration dans le Würtemberg, et pendant trente ans encore, il remplit les fonctions du ministère au milieu des périls et des privations. Un synode provincial, tenu le 7 mai 1744, ayant arrêté qu'à l'exemple du Languedoc, les assemblées religieuses auraient lieu à l'avenir en plein jour et publiquement, l'ordre fut exécuté le 24, jour de la Pentecôte. C'était, il faut l'avouer, plus que du courage, c'était de la témérité; car cette année même, le 25 mars, le parlement de Grenoble avait décerné prise de corps contre *Jacques Vieux* et de *Raugier*, et, le 23 avril, il avait fait arrêter la dame *Bouvat* et sa fille, soupçonnées d'avoir assisté aux assemblées du désert. Les Protestants du Dauphiné ne s'aveuglaient certainement pas sur les dangers qu'ils couraient; mais ils voulaient prouver qu'ils n'étaient pas, comme on en répandait le bruit, « une misérable poignée de fanatiques. » Le but qu'ils se proposaient fut atteint en partie; seulement leur audace exaspéra le clergé romain. Roger, qui avait présidé une assemblée le 7 juin, fut dénoncé au roi comme ayant lu en chaire un prétendu édit de tolérance. Louis XV, qui se trouvait alors dans son camp devant Ypres, fit écrire au premier président du parlement que son intention n'ayant jamais été de deroger aux lois établies, il lui ordonnait de démasquer l'imposture du prédicant. Cette lettre fut le signal d'un redoublement de persécutions, et l'infortuné Roger ne tarda pas à être la victime de la servilité des tribunaux. Le 29 avril 1745, il fut arrêté dans un lieu appelé les Petites-Vachères et conduit à Grenoble. Le 22 mai, le parlement le condamna au dernier supplice. Ramené à la prison, il demanda en grâce qu'on lui laissât quelques instants pour se préparer à la mort. Cette faveur lui fut accordée. Il en profita pour exhorter à la persévérance plusieurs protestants qui attendaient leur jugement, et pour leur témoigner sa joie d'avoir été trouvé digne de sceller de son sang la vérité. A quatre heures du soir, le bourreau l'avertit que le moment était venu de marcher au gibet. Deux jésuites se présentèrent en même temps pour l'accompagner; mais il les pria de ne point troubler son recueillement par d'inutiles discours. Il sortit ensuite de la prison, en récitant à haute voix le psaume LI, escorté par cinquante soldats et deux tambours qui ne cessaient de battre la caisse. Arrivé sur la place du Breuil, il se mit à genoux, fit sa prière et monta l'échelle fatale avec la même intrépidité qu'il avait montrée jusque-là. Son corps resta pendant vingt-quatre heures attaché à la potence, puis il fut jeté dans l'Isère.

ROGIER (JEAN), sieur d'Irais, secrétaire du duc de *La Trémoille*, fut employé, dit Filleau, à diverses négociations avec les Protestants, et assista aux siéges de La Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély, où il se comporta vaillamment. De son mariage avec *Jeanne David*, qui était veuve en 1648, naquirent cinq enfants : 1° LOUIS, qui suit; — 2° HENRI CHARLES, sieur de Rothemond, marié à *Élisabeth Tessier* et père de CHARLES, JEAN-HENRI et MARIE-ÉMILIE; — 3° JEAN, sieur de Belleville, dont les descendants ne persistèrent pas dans la profession de la religion réformée; — 4° CHARLOTTE; — 5° MARIE, femme, en 1649, de *Gabriel de Marconnay*, sieur de Villiers.

Louis Rogier, sieur d'Irais et de Thiors, épousa, en 1655, *Gasparde Lambert*, dont il eut : 1° CHARLES, qui suit; — 2° ELISABETH, née en 1668; — 3° MARIE, femme, en 1683, de *Nicolas d'Espinay*, avec qui elle se convertit.

Charles, sieur d'Irais et de Thiors, baptisé en 1664, n'avait point encore abjuré en 1700. Il vint à Paris sous prétexte de se faire instruire; mais il

repartit sans s'être converti. Le ministre d'Etat trouvant cette conduite plus que suspecte, le fit enfermer au château de Nantes (*Arch. gén.* E. 3386). Selon Filleau, ce ne serait pas Charles Rogier, mais bien le fils qu'il avait eu de son mariage avec *Marie de Losse*, et qui se nommait RENÉ-CHARLES, qui aurait été mis dans la prison d'Etat comme huguenot opiniâtre. Mais s'il est vrai, ainsi qu'il l'affirme, que le mariage de Charles Rogier se soit célébré seulement en 1688, le seul rapprochement des dates suffit pour montrer qu'il s'est trompé.

ROHAN, nom d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de France, descendant des anciens souverains de la Bretagne et alliée aux maisons royales de Navarre et d'Ecosse. On connaît sa fière devise :

Roi, je ne puis,
Duc, je ne daigne,
Rohan je suis.

René I de Rohan, tombé en 1552 sur le champ de bataille, avait épousé *Isabelle d'Albret*, tante de la reine *Jeanne d'Albret*, qui, après la mort de son mari, embrassa ouvertement la religion réformée, avec ses cinq enfants : 1° HENRI, vicomte de Rohan, prince de Léon, comte de Porhoët, seigneur de Beauvoir et de La Garnache. Perclus de gouttes, Henri-le-Goutteux, comme on l'avait surnommé, ne porta pas les armes pour la Cause, mais il se montra le zélé protecteur de ses coreligionnaires. Ils trouvèrent toujours dans son château de Blain un sûr asile contre la persécution, et le libre exercice de leur culte, qui y était célébré par *Thiébaud Léger*, ancien aumônier du vicomte, Isabelle d'Albret, ayant obtenu, en 1560, par le privilége de sa naissance, la permission d'avoir un ministre pour elle et sa maison. L'église de Blain était donc très-nombreuse. De l'aveu de dom Taillandier, toute la noblesse du canton et tous les gens riches avaient embrassé la religion protestante. Les officiers du vicomte en faisaient tous profession ; quelques-uns même étaient anciens de l'église (1). Henri de Rohan mourut le 26 juin 1575, ne laissant de son mariage (en 1566) avec *Françoise de Tournemine*, qu'une fille JUDITH, qui le suivit de très-près dans la tombe. Sa veuve abjura en 1585. — 2° JEAN, sieur de FRONTENAY, qui porta les armes pour la Cause dès la première guerre civile, où il commanda un régiment de gens de pied. Il suivit Condé à Orléans, assista aux conférences du prince avec la reine-mère, brûla Arcueil, lorsque l'armée huguenotte quitta ses positions sous les murs de Paris, et combattit à Dreux. Dès lors les historiens de nos troubles religieux ne font plus mention de lui, jusqu'à la Saint-Barthélemy. Comme il s'était logé au faubourg Saint-Germain, il échappa aux égorgeurs avec quelques autres gentilshommes aussi prévoyants que lui ; Secousse se trompe quand il dit qu'il fut une des victimes du massacre. On ne connaît pas la date précise de sa mort ; on sait seulement qu'il précéda son frère aîné dans la tombe. Son mariage avec *Diane de Barbançon-Cany*, nièce de la duchesse d'*Etampes*, resta stérile ; — 3° RENÉ, sieur de PONTIVY, qui suit ; — 4° LOUIS, sieur de Gié, mort sans alliance ; — 5° FRANÇOISE, dame de La Garnache, qui épousa le duc de Nemours par parole de présent. Lorsque le vieux duc vit Anne d'Este, veuve du duc de Guise, disposée à l'épouser, il chercha querelle à sa femme sous prétexte de religion, et, feignant des scrupules de conscience, il deman-

(1) Crevain nous a conservé les noms de quelques-uns de ces officiers. Les voici : *Pierre de Lespinay*, sieur du Chaffault, *Guillaume de Tehillac*, sieur de La Roche, capitaine de Blain, le sieur de *Drenneuc*, *Etienne Bidé*, sieur de La Babinais, lieutenant de Blain, *Simon Bidé*, procureur fiscal, *Margarin Boniface*, maréchal de salle, *Paul d'Aspremont*, contrôleur, *Amadour d'Artiganoue*, capitaine de La Garnache, ancien de l'église de Blain, *Jean Le Bas*, greffier, aussi ancien, *Jacques Le Borgne*, sieur de La Costière, et *Christophe de Chaurais*, maîtres d'hôtel, *Jean Gauthier*, argentier, *Jean Noblet*, tailleur, *Guillaume Croisemaille*, sieur de L'Isle, valet de chambre, *François Gouret*, châtelain, *Nicolas Vincent*, concierge.

da le divorce. Le parlement de Paris était animé de sentiments trop hostiles envers les Huguenots pour ne pas le satisfaire; il déclara nul le mariage, en 1566, quoiqu'il en fut né un fils, qui continua à se faire appeler *Henri de Savoie*, prince de Genevois. C'était, dit de Thou, *juvenis secors et tanto nomine indignus*. Sa mère l'avait envoyé à La Rochelle, pensant sans doute qu'il y serait plus en sûreté que partout ailleurs; mais ne trouvant point à se livrer à la dissipation, comme il le désirait, dans l'austère cité protestante, le jeune prince se retira à La Jarne, en 1577. Mal lui en prit. Le gouverneur de Rochefort le fit enlever et conduire dans le château d'Angoulême, où il fut étroitement gardé pendant longtemps. Mayenne lui ayant rendu la liberté, il fit, sous les ordres de *Condé*, la campagne de 1585; mais il ne joua aucun rôle important dans le parti; peut-être même abjura-t-il avec sa mère, en 1588. Il mourut en 1596, sans avoir été marié, laissant un bâtard, *Samuel de Nemours*, sieur de Villeman.

Né en 1550, René II de Rohan, sieur de Pontivy, fut un des premiers capitaines de son temps. A un courage intrépide, il joignait, au témoignage d'Arcère, une vertu à l'épreuve, une conduite franche et ouverte, éloge confirmé par de Thou qui qualifie René de Rohan de *vir probus et candidis moribus*.

Plusieurs écrivains affirment que le jeune Rohan suivit le parti de Condé dès la première guerre civile; mais ils l'ont évidemment confondu avec son frère Jean. Il est possible, comme ils le prétendent, qu'il ait combattu à Moncontour; seulement ils se trompent encore, croyons-nous, lorsqu'ils ajoutent qu'après la perte de la bataille, Coligny lui confia la défense d'Angoulême : ils n'ont pas réfléchi qu'à cette date, Pontivy n'avait pas atteint sa vingtième année. Pour nous, nous croyons que son premier exploit fut la défense, en 1569, de Beauvoir, qu'il rendit, faute d'eau, après douze jours de siége, aux conditions les plus honorables. Il se retira à La Rochelle auprès de *Jeanne d'Albret*, qui le nomma son lieutenant général et proposa aux Huguenots de l'Angoumois et de la Saintonge de le reconnaître pour général en chef jusqu'à la guérison de *La Noue*. L'habile princesse voulait mettre fin à de dangereuses divisions qui s'étaient déclarées entre les principaux capitaines pour le commandement; elle espérait que sa parenté avec Pontivy ferait passer sur sa jeunesse. L'attente de la reine de Navarre ne fut pas trompée, et Rohan, qui était né soldat, se montra digne de marcher à la tête de tant de vaillants guerriers. A peine revêtu du commandement, il expédia des ordres de tous côtés pour le rassemblement des troupes. Pont-l'Abbé, où il fixa le rendez-vous général, vit arriver successivement dans ses murs, *La Rochebeaucourt*, gouverneur d'Angoulême, *Thors*, gouverneur de Cognac, *Saint-Auban*, *Sainte-Terre*, *Cognée*, *Chaumont*, *Ferrières* avec leurs cornettes de gendarmerie; *Poyet* (*Payet*, selon La Popelinière), *Blacons* et Glandaye à la tête de leurs régiments d'infanterie; *Bretauville* avec deux compagnies du régiment d'*Asnières*; *La Rochefoucauld* avec les Huguenots du Poitou. Toutes ces forces réunies marchèrent contre les îles de la Saintonge. Marennes fut pris, Brouage, assiégé par terre et par mer, ne tint que huit jours, l'île d'Oléron fut soumise presque sans résistance, et Marans, une des plus fortes places de la Saintonge, capitula après quelques jours de siége. Pendant que Pontivy était occupé à soumettre plusieurs petites places ou châteaux tenus encore par les Catholiques, Puy-Gaillard rentra dans Marans, mais il ne tarda pas à en être chassé. Maître de tout le littoral, le jeune général entreprit le siége de Saintes, au mois de juill. 1570. Un feu terrible ouvrit en peu de temps une brèche praticable; mais comme la place était défendue par une garnison

nombreuse et toute la noblesse catholique du voisinage, l'assaut fut bravement repoussé. Pontivy ne se découragea point. Secondé par Scipion Vergano, excellent ingénieur italien, il serra la ville de plus près, et la força enfin à se rendre. La capitulation fut indignement violée par les soldats huguenots. Ils dévalisèrent les vaincus et en égorgèrent même plusieurs, malgré les efforts de Pontivy, qui tua de sa propre main deux ou trois mutins afin d'intimider les autres. L'armée victorieuse se préparait à mettre le siége devant Saint-Jean-d'Angély, lorsqu'on apprit la conclusion de la paix.

En 1574, Pontivy, qui avait pris le nom de FRONTENAY depuis la mort de son frère Jean, se jeta dans Lusignan avec quelques gentilshommes (1) et 600 soldats d'élite, résolu de défendre la place jusqu'à la dernière extrémité et de ruiner l'armée de Montpensier par la longueur du siége. Il avait sous ses ordres, entre autres vaillants hommes de guerre, *Saint-Gelais*, *Valzergues-Seré*, *Chouppes*, *Luchai*, *Terrefort*, *Bruneau*, *Bonnet*, *Bourgonnière*, *La Garenne*, *Des Teilles*, *Du Bien*, *Chaillou*, qui rivalisèrent avec lui de courage, de constance et d'énergie. Il commença par raser la ville basse, où l'ennemi aurait pu se loger, et sur l'emplacement d'un village voisin qu'il brûla, il éleva un fort, le fort du Lion, dont la défense fut confiée au capitaine Terrefort. Tous les travaux destinés à augmenter ou à réparer les fortifications, furent poussés avec une extrême diligence; pour donner l'exemple, Frontenay se mit lui-même à la tête des travailleurs. Il prit d'ailleurs les mesures les plus promptes et les plus sages relativement à l'approvisionnement de la ville, ainsi qu'à la distribution des vivres et des munitions. Les différents postes furent confiés à des officiers braves et expérimentés; dans chaque quartier furent établis un ministre pour faire soir et matin la prière, et un chirurgien pour soigner les blessés. Montpensier ouvrit le feu, le 13 oct. 1574. Une batterie de vingt pièces de canon renversa, en quelques heures, la muraille sur une longueur de 40 pas; l'assaut fut livré le 23, et très-vaillamment repoussé. Le 28, les assiégés, conduits par Terrefort, Du Bien, Chouppes, Saint-Gelais et Seré, firent une sortie et donnèrent avec tant de furie dans les tranchées de l'ennemi, que tout s'enfuit devant eux. Ils enclouèrent cinq canons et mirent le feu aux poudres, en sorte que Montpensier dut ralentir les travaux du siége, qui ne furent repris avec vivacité qu'à la fin de décembre, après qu'il eut reçu des renforts et des munitions.

Les assiégés, étroitement bloqués, étaient déjà réduits aux dernières extrémités. Tout leur manquait, jusqu'aux chaussures et aux vêtements au cœur d'un rude hiver. A l'exception du blé — encore ne pouvaient-ils en moudre en quantité suffisante, faute de moulins, — leurs vivres étaient épuisés. « Les chats et les rats étoient venaison et la pâtisserie de chevaux étoit pour délices. » Frontenay néanmoins rejeta fièrement toutes les propositions de la Cour, résista aux instances de sa sœur, la dame de La Garnache, et refusa constamment d'accepter un traité particulier. Après avoir ruiné toutes les défenses de la place et percé les murs de larges brèches, les Catholiques revinrent donc à l'assaut, la veille de Noël, et pénétrèrent jusqu'à la première porte du château, où, pendant cinq heures, on se battit avec acharnement. Bien qu'exténués par la faim et les fatigues, les Huguenots sortirent encore une fois vainqueurs de la lutte. Cependant craignant que les souffrances ne jetassent le découragement parmi ses soldats, Frontenay annonça une revue, à laquelle ne se présentèrent plus que 80 cuirasses et environ 150 arquebusiers; puis, quand il vit réunis autour de lui ses vaillants compagnons d'armes, il leur déclara que s'il y en avait parmi eux qui ne voulussent

(1) Selon de Thou, 40; selon La Popelinière, 60, et selon d'Aubigné, 106.

plus supporter les fatigues, les privations et les dangers d'un si long siége, ils étaient libres de s'en aller; tous, gentilshommes et soldats, protestèrent qu'ils vivraient ou mourraient avec lui pour la défense de la religion. Et comme pour sceller leur serment de leur sang, ils coururent sur la brèche repousser les assauts furieux de l'ennemi.

Le siége se prolongea ainsi jusqu'au 25 janvier, que Rohan consentit enfin à accepter une capitulation des plus honorables, qui fut fidèlement observée, grâce, dit-on, à la loyauté de Puy-Gaillard, chargé d'escorter jusqu'en lieu de sûreté la garnison protestante et ceux des habitants qui ne voulurent point rester dans la ville. « C'est, dit dom Taillandier, en parlant de ce siége mémorable (1), le plus fameux de tous ceux qui ont été soutenus pendant les guerres civiles après les deux siéges de Sancerre et de La Rochelle. Jamais on ne vit plus de valeur, d'expérience et de ressources dans un chef qu'on en apperçut alors dans le baron de Frontenai. Il retarda autant qu'il put l'approche de l'ennemi, disputa le terrein pié à pié, mit en œuvre toutes les ruses de la guerre, soutint quatre assauts meurtriers pendant lesquels il fut toujours exposé au plus grand feu; mais ce qu'il y a encore de plus admirable, c'est qu'il eut le talent d'inspirer à ses troupes tous les sentimens dont il était animé; la disette de vivres, la nudité, les rigueurs d'un hiver très-rude, les fatigues continuelles, la mort de leurs camarades, leurs propres blessures, rien ne fut capable d'abbattre le courage de ces braves gens qui se firent un devoir d'imiter ce qu'ils admiroient dans leur chef. »

Frontenay arriva, couvert de gloire, à La Rochelle. En partant pour le Périgord, *La Noue* le laissa comme commandant dans l'Aunis. Croyant avoir sujet de se méfier du gouverneur de Brouage, Frontenay (que la mort de son frère aîné venait de faire vicomte de Rohan) le déposa et le remplaça par *Saint-Gelais*; nous avons parlé ailleurs (*Voy.* VIII, p. 294) des suites fâcheuses que cette entreprise faillit avoir. A la conclusion de la paix, le vicomte de Rohan se rendit en Bretagne; mais il n'y fit pas un long séjour. La guerre s'étant rallumée, il assembla un corps de troupes, franchit la Loire au Pélerin, et se joignit aux Huguenots du Poitou. C'est vraisemblablement vers ce temps qu'il entra dans le conseil du roi de Navarre, ce qui ne l'empêcha pas de s'attacher, plus tard, au prince de *Condé*, qu'il accompagna dans sa courte campagne contre Mercœur et dans la funeste expédition d'Angers, en 1585. C'est sur ses pressantes instances que le prince se décida à battre en retraite. Après le passage du Loir, voyant la petite troupe protestante s'affaiblir de plus en plus par les désertions, il refusa d'aller plus loin et retourna en Bretagne, d'où il parvint à gagner heureusement La Rochelle. Bientôt après, apprenant que la discorde régnait à Marans, il s'y transporta en toute hâte et assura la possession de cette place importante aux Protestants, en y établissant pour gouverneur *La Saussaye-Beauregard*, dernier service qu'il rendit à la Cause. Le chagrin qu'il ressentit de la mort des trois fils d'*Andelot*, auxquels il était tendrement attaché, abrégea, dit-on, ses jours. Il mourut à La Rochelle, en 1586, à l'âge de 36 ans.

René de Rohan avait épousé la célèbre *Catherine de Parthenay-Larchevêque* (Voy. VI, p. 343), qui lui donna plusieurs enfants : 1° HENRI, le héros des dernières guerres de religion sous le règne de Louis XIII, et un des plus grands capitaines de son siècle, qui suit; — 2° RENÉ, né en 1581, mort au berceau; — 3° BENJAMIN, dont nous

(1) Selon de Serres, il coûta aux Catholiques plus de 1,200 hommes. Les assiégés, qui endurèrent 10,000 coups de canon et plusieurs assauts, perdirent 25 gentilshommes et environ 250 soldats. Parmi les morts, du côté des assiégés, on cite le jeune *Saint-Gelais*, *Chirai*, *Saint-James Chaillou*, *Bois-Aubin*, *Boissec*, *Châteauneuf*, *Terrefort*, et parmi les blessés, *La Cour-de-Chiré*, *Villemuseau*, *Du Bois-de-Bonnevaux*.

parlerons après son frère ; — 4° HENRIETTE, née le 12 avril 1577 et morte fille ; — 5° CATHERINE, née le 20 juin 1578, qui refusa de descendre au rang de maîtresse de Henri IV (1), et épousa, en 1604, Jean de Bavière, duc de Deux-Ponts ; elle mourut le 10 mai 1607 ; — 6° ANNE, née en 1584 et morte à Paris, le 20 sept. 1646, sans avoir été mariée. Aussi illustre par son zèle pour sa religion que par sa naissance, par sa piété sincère que par son esprit, Anne de Rohan possédait parfaitement les langues savantes, et l'hébreu lui était si familier qu'elle lisait l'Ancien-Testament dans le texte original. Réfugiée avec sa mère à La Rochelle pendant le siége fameux que soutint cette ville héroïque, elle supporta avec courage les horreurs de la famine (*Voy.* VI, p. 345). Richelieu ayant refusé de la comprendre, non plus que sa mère, dans la capitulation, ces deux dames furent traitées en prisonnières de guerre et enfermées au château de Niort, le 2 nov. 1628. Anne de Rohan persista jusqu'à la fin dans sa religion. Elle fut enterrée dans le cimetière de Charenton, le 21 sept. 1646 (*Reg. de Charenton*), laissant une réputation de vertu, que la médisance même a dû respecter. On a d'elle des *Lettres*, dont l'une a été impr. dans les opuscules de Mlle Schurman, et trois pièces de poésie française, où l'on remarque de l'harmonie, de la grâce et une sensibilité vraie. Ces trois petits poèmes sont intitulés : *Poème sur la mort de Henri IV*, *Elégie en mémoire de la duchesse de Nevers* et *Plaintes sur le trespas de Mme de Rohan*. Outre ces trois pièces, qui paraissent avoir été impr., nous avons trouvé, à la suite du msc. original du Voyage de son frère, quelques strophes improvisées par elle au sujet de ce voyage ; c'est un touchant témoignage de son amour fraternel. Qu'on nous permette de citer les deux suivantes :

(1) Ce prince lui demandant un jour par où on allait à sa chambre : Par l'église, lui répondit-elle fièrement.

Caton n'eut en son temps nulle belle effigie,
Parce que la vertu est sujette à l'envie.
Ainsy, mon voïageur, peut-on dire de vous,
Qu'où fault notre pouvoir nostre vertu commande ;
C'est d'où vient quechacun en vous voïant demande,
Pourquoy n'est celuy-là né pour régner sur nous ?

Sy l'astre quy guida ton heureuse naissance,
Eusl fait à ta vertu égalle ta puissance,
Tu verrois mille roys à tes pieds abattus.
Le Ciel t'a honoré de valleur non commune,
Mais de ses biens se monstre avare la fortune,
Autant que le Ciel est libéral de vertus.

I. Né au château de Blain, le 25 août 1579, Henri de Rohan, prince de Léon, comte de Porhoët, duc et pair de France, venait à peine d'atteindre sa sixième année lorsqu'il perdit son père. Il fut élevé sous la tutelle de sa mère qui ne négligea rien pour lui faire donner, ainsi qu'à ses autres enfants, une éducation digne de sa naissance. A l'exception de l'histoire, de la géographie et des mathématiques, ces sciences des princes, comme il les appelait, l'enfant ne montra que des dispositions très-médiocres pour les lettres et les sciences ; mais de bonne heure, il se fit remarquer parmi les jeunes gens de son âge par sa force, son agilité et son adresse dans les exercices du corps. Sa lecture favorite était Plutarque. Animé d'une noble ambition, il appelait de tous ses vœux le moment où il pourrait marcher sur les traces des héros de la Grèce et de Rome, et en attendant qu'il imitât leurs exploits, il voulut au moins imiter leurs vertus. « A leur exemple, dit Pérau, son biographe, il fut simple dans son extérieur, frugal dans ses repas, réservé dans ses paroles et dans son maintien, ennemi de tout excès, et surtout très-attentif à contenir ses passions dans les bornes étroites que la sagesse leur prescrit. » Et cette austérité de mœurs, il sut la conserver intacte même au milieu d'une cour aussi corrompue que celle de Henri IV. Laissant les courtisans se livrer au jeu ou à la galanterie, il consacrait la meilleure partie de son temps à l'étude. Il se sentait né pour de grandes choses.

Henri de Rohan fit ses premières armes au siége d'Amiens, où il se signala

par sa bravoure. Après l'expulsion des Espagnols et la signature du traité de Vervins, se voyant inutile dans sa patrie, il résolut d'employer ses loisirs à visiter les principaux Etats de l'Europe. Il partit de Paris le 8 mai 1598 (1), traversa rapidement la Bavière et le Tyrol et descendit en Italie, où il fit un assez long séjour. Revenant par l'Allemagne, il visita la Hollande et la Flandre, et passa de là en Angleterre et en Ecosse. Sa haute naissance, ses avantages extérieurs, l'aménité de son caractère, la politesse de ses mœurs, lui assurèrent partout un accueil flatteur et des attentions particulières. Nulle part pourtant il ne fut mieux reçu qu'à la cour d'Elisabeth, si ce n'est à celle du roi Jacques. Pendant ce voyage, qui dura près de deux ans, Rohan tint un Journal exact de tout ce qui lui sembla digne d'attention. A son retour à Paris, au mois de fév. 1600, il s'occupa de mettre au net ce journal, dont le msc. original se conserve à la Bibliothèque de l'Institut (*Collect. Godefroy*, N° 170). Cette relation, qu'il dédia à sa mère et qui a été imprimée plusieurs fois, notamment à Amst., 1646, in-12, est extrêmement remarquable. En la lisant, on est surpris de voir un jeune homme d'une vingtaine d'années porter ses réflexions sur des objets aussi sérieux que les causes de la prospérité et de la décadence des Etats, s'appliquer à étudier le génie des peuples, leurs forces et leurs ressources, chercher à pénétrer les secrets de la politique des princes, et l'on conçoit naturellement une haute idée de son caractère comme de son esprit.

Henri IV, qui aimait Rohan autant qu'il pouvait aimer, le créa duc et pair par lettres données à Fontainebleau au mois d'avr. 1603 et registrées au parlement le 7 août. Deux ans plus tard, le 7 fév. 1605, il lui fit épouser *Marguerite de Béthune*, qui sortait à peine de l'enfance, et, comme cadeau de noces, il lui accorda la charge de colonel général des Suisses, vacante par la démission de *Sancy*. Désirant se signaler par quelque exploit qui justifiât cette faveur, Rohan partit secrètement de la Cour, en 1606, pour aller combattre sous le prince Maurice. Sur la plainte de l'ambassadeur d'Espagne, Henri IV feignit une grande colère et l'exila; mais il ne tarda pas à lui rendre ses bonnes grâces. Lors de l'assassinat de ce prince, dont la mort lui causa un extrême chagrin, Rohan se trouvait à la tête de 6,000 Suisses, dans l'armée du duc de Nevers prête à envahir l'Allemagne. *Sully*, qui craignait pour sa sûreté personnelle, s'empressa de lui annoncer la triste nouvelle, en l'invitant à se rapprocher de Paris. Il se mit sur-le-champ en route avec le régiment des gardes suisses; mais son beau-père ne tarda pas à le contremander. Peu de jours après, il reçut l'ordre d'entrer, avec le maréchal de La Châtre, dans le duché de Juliers. Le maréchal ayant été forcé de s'absenter, il resta chargé, comme maréchal de camp général, du commandement en chef des troupes françaises qui devaient seconder le prince Maurice dans les opérations du siége de Juliers.

La place ayant capitulé, le 1 sept. 1610, Rohan revint en France. Quelques mois après, les Protestants de la Bretagne l'envoyèrent, comme leur député, à l'Assemblée politique de Saumur, où, pour la première fois, l'occasion s'offrit à lui de développer son noble caractère et ses rares talents. Loin de se prêter aux vues intéressées du duc de *Bouillon*, qui osa lui proposer d'abandonner son beau-père aux ressentiments de la Cour, il rejeta avec indignation une proposition aussi injurieuse, et employa toute son influence pour décider l'Assemblée à prendre la défense de Sully. Il ne déploya pas moins de fermeté dans les débats soulevés par la question de la nomination des députés généraux. Il fut, ainsi que son frère Soubise, un de ceux qui insistèrent le plus éner-

(1) Nous adoptons la date que porte le titre du msc. original de son voyage; il est vrai qu'il est d'une autre main, mais la main est ancienne.

giquement pour que l'assemblée ne se dessaisit pas du droit d'élection directe. Aussi Bouillon, furieux d'avoir été traversé dans ses desseins par les deux frères, travailla-t-il, à son retour à la Cour, à les perdre dans l'esprit de la régente, qui, pour leur témoigner son mécontentement, les priva l'un et l'autre de leurs pensions.

Nous avons dit ailleurs (*Voy.* VII, p. 534) que l'Assemblée de Saumur, très-peu satisfaite des réponses du gouvernement au cahier des plaintes, en avait renvoyé l'examen aux assemblées provinciales, qu'elle venait d'organiser par un règlement, à l'élaboration duquel Rohan avait contribué. Rohan qui, après la clôture de l'assemblée, se rendit en Bretagne pour assister aux Etats, fut appelé à présider l'assemblée de la Saintonge, tenue, le 2 novemb. 1611, à Saint-Jean-d'Angély (*Fonds de Brienne*, N° 210). Après que *Champvernon* eût donné lecture des réponses du roi, l'assemblée les renvoya à un comité composé de *Genouillé*, *Bonvouloir* et *Du Chasteau*, pour le colloque de Saint-Jean; *La Berlandière*, *Tagaud* et *David*, pour le colloque d'Aunis; *Mons*, *Petit* et *Senouche*, pour celui de Saintonge; *Saujon*, *Bonnet* et *Biret*, pour celui des Isles; *Montausier*, *Belot* et *Esaïe Chevalier*, qui remplit les fonctions de vice-président, pour celui de Jonzac; enfin, de *Couvrelles*, *Martin*, qui fut élu secrétaire, et *Glatignon*, pour celui d'Angoumois. Sur le rapport de ces commissaires, elle « jugea unanimement qu'il n'y avoit sujet de contentement, sinon en peu d'articles desdites réponses (*Fonds de Brienne*, N° 210). » En conséquence, elle arrêta qu'à l'instar de la Basse-Guienne, elle adresserait des remontrances à Leurs Majestés, et qu'elle se mettrait immédiatement en rapport avec l'assemblée du Poitou, qui devait se tenir sous peu de jours à Thouars. On s'occupa ensuite de la formation d'un conseil provincial, conformément au Règlement général de Saumur. En furent élus membres : de *Rioux*, de *Montausier*, *Du Parc-d'Archiac* et de *Ciré* (suppléants : de *Genouillé*, de *Couvrelles*, de *Saujon* et de *La Garde*) pour la noblesse ; *La Chapellière* et *Bonnet* (suppléants : *Tagaud*, *Champvernon* et *Bonvouloir*) pour les consistoires ; *Fontenelles*, conseiller à Barbezieux, *Martin*, avocat, et *Boisseul* (suppléants : *Senouche*, *Bourdeaux* et *Glatignon*) pour le tiers. Du Parc-d'Archiac et Bourdeaux furent choisis pour porter les remontrances à la reine-mère; on leur donna pour suppléants Montausier et Fontenelles. La réponse de la Cour (*Voy.* VI, p. 396) est connue; elle n'était guère propre à diminuer le mécontentement des Protestants.

Cependant Bouillon, qui n'avait pas oublié que Rohan avait, plus que personne, travaillé à déjouer ses intrigues dans l'Assemblée de Saumur, et qui avait reporté sur le gendre une partie de la haine vouée par lui au beau-père depuis l'expédition de Henri IV contre Sedan, ne se contenta pas de le desservir auprès de la reine-mère, il entreprit de lui enlever le gouvernement de Saint-Jean-d'Angély, que le feu roi lui avait donné. Averti à temps de ce qui se machinait, Rohan se hâta de partir pour Saint-Jean. Son arrivée imprévue déconcerta ses ennemis, qui cherchèrent à l'éloigner sans retard. Par leur conseil, Marie de Médicis le manda à la Cour, et lui fit de vifs reproches au sujet de sa conduite à Saumur. Rohan se défendit avec dignité; mais un prince prévenu étant difficile à persuader, dit-il, sa justification fut écoutée très-froidement. Il ne tarda pas à deviner que l'unique but que l'on avait eu en l'appelant à Paris, était de le tenir éloigné de Saint-Jean-d'Angély, afin de laisser le jeu libre aux intrigues qui s'y tramaient au sujet des élections municipales. Comme il était de la plus haute importance pour le maintien de son autorité dans cette ville, que le maire ne lui fût pas hostile, il n'hésita pas longtemps sur le parti qu'il avait à prendre. Feignant d'avoir reçu une lettre qui lui annonçait que son frère était

gravement malade, il demanda son congé et se rendit en poste à Saint-Jean, d'où il expulsa tous les partisans de *La Rochebeaucourt* (Voy. V, p. 200); puis, au mépris des ordres de la régente, qui, contrairement aux statuts de la commune, voulait maintenir l'ancien maire dans sa charge, il fit procéder à l'élection de son successeur, « à la manière accoutumée. » La reine-mère se montra extrêmement irritée de ce coup d'audace. Elle fit mettre à la Bastille les deux agents du duc, *Tenis* et *Onglepied*, et défendre à sa mère, à sa femme, et à ses sœurs de sortir de Paris. Rohan, de son côté, « n'ignorant pas le crédit que ses ennemis avoient en Cour, et jugeant bien qu'ils tâcheroient de le pousser jusqu'au bout, eut soin, nous dit-il dans ses Mémoires, de faire comprendre à tous les Réformés de France, que la haine que l'on avoit conçue contre lui provenoit de ce qu'il s'étoit porté vigoureusement pour le bien de leurs affaires; que sa perte et de Saint-Jean entraîneroit tout le reste; que si leurs ennemis y trouvoient de la facilité, ils ne s'arrêteroient en si beau chemin, et se prépara le mieux qu'il lui fut possible pour faire une bonne résistance. » A cet effet, il fit convoquer, conformément au Règlement de Saumur, l'assemblée du cercle, qui se montra d'abord très-disposée à le soutenir (*Collect. Dupuy*, N° 323); mais les sages conseils de *Du Plessis-Mornay* réussirent à calmer les esprits, et cette querelle, dont pouvait jaillir la guerre civile, se termina par un accommodement qui « laissa les apparences à l'autorité royale, mais donna la réalité au duc de Rohan. »

Chacun sentait combien ces divisions affaiblissaient le parti protestant; aussi le Synode national de Privas crut-il de son devoir de travailler à rétablir la bonne harmonie entre les grands seigneurs huguenots (*Voy.* Pièces justif. N° LXXII). Tous eurent l'air de se prêter d'assez bonne grâce à ses vœux, et signèrent de nouveau l'union, en promettant d'oublier leurs inimitiés particulières Jusqu'à quel point étaient-ils sincères? C'est une question qu'il n'appartient qu'à Celui qui sonde les cœurs de décider. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'on vit, dès l'année suivante, Bouillon et Rohan marcher sous deux bannières ennemies.

Lorsque Condé prit les armes contre la Cour, en 1614, il voulut attirer Rohan dans son parti; mais le duc repoussa ses avances et se rendit à Poitiers pour offrir ses services au roi. Il suivit la Cour en Bretagne, où il assista aux États, comme président de l'ordre de la noblesse. « Il y servit dignement Leurs Majestés, dit Pontchartrain, témoignant affectionner tout ce qui étoit au bien et avantage de leurs affaires. » Il donna notamment à la reine-mère une preuve très-grande de son dévouement, en consentant, sur sa demande, à se démettre de sa charge de colonel général des Suisses, qui fut donnée à Bassompierre; et de sa sincérité, en lui adressant, en 1615, un *Mémoire*, que l'on regarde comme un modèle de sagesse, de pénétration et de prévoyance. Il y conseillait de ne point conclure les mariages espagnols avant d'avoir donné satisfaction à l'opinion publique par la réforme des abus les plus criants, unique moyen, disait-il judicieusement, d'étouffer dans son germe la révolte de Condé, et il terminait son mémoire en protestant qu'il servirait fidèlement la reine-mère et qu'il y porterait ceux de la Religion. « Quant à ma résolution, disait-il, elle est de servir fidèlement la reine contre M. le Prince, de procurer de tout mon pouvoir le bien et la grandeur de ce roïaume, d'y porter en ce que je pourrai tous ceux de la Religion. Mais si par passion qu'on ait contre ceux de ladite Religion, et par mauvais conseil, on les traite comme à Saumur, je déclare que je ne me désunirai jamais des résolutions publiques que notre Assemblée publique prendra ici. » La plus simple prudence commandait à Marie de Médicis de ne pas blesser un seigneur qui, en s'unissant à Bouillon, pouvait apporter à Condé toutes les

forces des Huguenots. Mais la reine-mère et ses conseillers paraissent s'être fait une idée très-fausse du caractère de Rohan et de sa position dans le parti protestant, trompés qu'ils furent peut-être par l'auteur de la fameuse note secrète (*Fonds de Béthune*, N° 9344) qui caractérisait ainsi le jeune duc breton : « Ambitieux, bon esprit, courageux et opiniâtre en sa religion, mais peu obligeant, nécessiteux, et pour cela inconstant. Il perdit tout son crédit dès Nantes. Le roi n'aura pas de peine à le conserver. » Serait-ce sur cette assurance fort hasardée que la régente, s'imaginant ne pas avoir besoin de garder de grands ménagements avec un homme si facile « à conserver, » lui refusa la survivance du gouvernement du Poitou, quoiqu'elle le lui eût déjà promis? Tenant ce manque de parole pour une injure, le fier duc s'en montra extrêmement blessé. Son mécontentement s'accrut par les plaintes des députés de l'Assemblée de Grenoble, qui ne pouvaient obtenir de la Cour aucune réponse satisfaisante. Il prêta dès lors une oreille plus attentive aux raisons alléguées par son frère pour l'attirer dans un parti qu'il avait déjà embrassé lui-même; cependant il n'avait point encore pris de résolution, quoiqu'il eût quitté la Cour pour se retirer à Saint-Jean-d'Angély, lorsqu'il reçut deux députations, l'une du comte de Saint-Pol, qui le pressait de s'unir à lui pour empêcher les mariages espagnols; l'autre de la noblesse protestante de la Guienne, qui, par l'organe de *Saint-Angel*, de *Savignac* et d'*Oradour*, l'invitait à se mettre à sa tête. « Toutes ces choses ensemble, dit-il, à sçavoir l'espérance de se tirer du mépris qu'on venoit de lui témoigner, la sollicitation de son frère, et le désir de servir les Réformés, le firent résoudre à passer en Guienne, » où se tenait alors l'assemblée de Sainte-Foy.

Une de ces cruelles déceptions, auxquelles sont exposés les chefs de parti, l'attendait à son arrivée. On lui avait promis d'assembler un corps de 6000 hommes, il n'en trouva que 600, et le comte de Saint-Pol, qui devait le seconder, faussant sa foi, venait de faire sa paix avec la Cour. Forcé, par cette honteuse défection, de modifier ses projets, il se retira à Tonneins, où il reçut, de la part de la reine-mère, les offres les plus séduisantes; mais il renvoya ses émissaires avec cette réponse hautaine, qu'il ne savait pas manquer à sa parole une fois qu'il l'avait donnée.

Rohan entra en campagne au mois d'octobre. Il prit Lectoure et Damazan, et réussit, non sans résistance, à faire déclarer Montauban en sa faveur. En même temps, il travaillait de tout son pouvoir pour décider l'Assemblée de Nismes à s'unir aux Mécontents. Entraînée par ses partisans et ceux de *Bouillon* dans cette alliance fort impolitique, qui prépara la ruine du parti huguenot en mettant au grand jour ses divisions et sa faiblesse, l'assemblée envoya au prince de Condé *Des Bordes-Mercier*, *Du Cruzel* et *La Nouaille* « pour lui faire signer les articles dont ils conviendroient avec lui, qui contenoient en substance : De s'opposer à la réception du concile de Trente; aux mariages d'Espagne; de procurer la réformation du Conseil, l'entretien des édits des Réformés, et qu'ils ne s'abandonneroient point les uns les autres, ni ne poseroient les armes, ni n'entendroient à aucun traité de paix, sinon d'un commun consentement. » C'est à Montauban que Rohan reçut la nouvelle de la conclusion du traité d'alliance, et en même temps, des lettres du prince, qui lui annonçaient sa prochaine arrivée, en l'invitant à se saisir de quelque place sur la Dordogne, où il pût effectuer son passage. Il partit immédiatement à la tête de ses troupes, s'empara de Souillac et enleva le régiment de Lauzun qui essaya de lui disputer le terrain; mais Condé, changeant d'avis, entra dans le Poitou pour se réunir à Soubise. Rohan retourna donc à Tonneins où il apprit que l'Assemblée de Nismes l'avait nommé commandant du Haut-Languedoc et de la Haute-Guienne. Peu de temps après, des conférences s'ou-

vrirent à Loudun pour la paix. Rohan s'y rendit, afin de veiller aux intérêts des églises. De son côté, l'Assemblée de Nismes se transporta, du consentement du roi, à La Rochelle, pour suivre de plus près les négociations.

Le duc de Rohan se méfiait de Condé, qu'il voyait étroitement uni au duc de Bouillon et au duc de Mayenne. Sa méfiance ne fut que trop tôt justifiée. Dès que le prince eut obtenu ce qu'il voulait, il abandonna sans scrupule ses confédérés. La paix faite, Rohan se rendit à La Rochelle, « pour faire nommer de bons députés généraux ; » mais le résultat du vote ne répondit pas à son attente. « La cabale de la Cour, dit-il, s'étant jointe à celle du prince, et les espérances qu'il donna des faveurs, gratifications et pensions à ceux qui se porteroient à sa volonté, l'emportèrent. » Mal satisfait du triomphe de ses adversaires politiques sur un terrain où il se croyait à peu près le maître, il se tourna alors du côté de la reine. Dans une entrevue qu'il eut avec elle, il lui protesta « que si elle pouvoit oublier ce qu'il avoit fait contre elle et le recevoir en ses bonnes grâces, il la serviroit fidèlement envers tous et contre tous, hors le parti des Réformés. » Marie de Médicis accepta ses services et comme gage de réconciliation, elle lui accorda, par provisions du 25 juin 1616, le gouvernement du Poitou, dont Sully se démit en sa faveur. Fidèle à sa parole, Rohan resta complétement étranger aux mouvements des princes. Non-seulement il employa toute son autorité et toute son influence, en 1617, pour empêcher les Protestants du Limousin de céder aux instigations de la duchesse de *Bouillon* qui voulait les entraîner dans le parti des Mécontents, mais il prit les armes pour la Cour et contribua à la reddition de Soissons. Après l'assassinat du maréchal d'Ancre et l'arrestation de la reine, que presque seul il n'abandonna pas dans l'adversité, « ne prenant plaisir de voir ceux contre lesquels il venoit de faire la guerre, être les seuls bienvenus, » il demanda et obtint la permission d'aller servir en Piémont sous *Lesdiguières*. A son retour à Paris, en 1618, trouvant Luynes bien établi, il crut devoir « le rechercher comme les autres. » Le nouveau favori, qui était devenu son allié par son mariage avec une Rohan-Montbazon, lui témoigna beaucoup d'amitié jusqu'à l'évasion de la reine-mère, dont il le soupçonna d'être le complice. Rohan reçut ordre de se rendre dans son gouvernement pour y maintenir la tranquillité. Ce fut en vain d'abord que Marie de Médicis tenta de l'attirer dans son parti. Il lui répondit « qu'il étoit bien fâché qu'il n'avoit été emploïé dès le commencement audit dessein, qu'il lui eût servi fort fidèlement, mais que s'étant trouvé à la Cour lors de sa sortie, il avoit eu commandement du roi de venir dans son gouvernement de Poitou pour le contenir en paix ; qu'il ne lui feroit nul mal, et qu'il lui conseilloit de faire son accommodement. » Ce conseil fut suivi. Cependant le mauvais vouloir de Luynes, qui éclata contre lui à l'occasion de l'achat qu'il fit du gouvernement de Mailleziais et du fort du Doignon (1), et surtout la haine de Condé, que le favori avait tiré de la Bastille pour s'en faire un appui contre la reine-mère, inspirant de légitimes craintes à Rohan pour sa sûreté personnelle, « il se joignit tout à fait au service de la reine-mère, et lui en alla donner les assurances dans Angers. » Une campagne de quelques jours suffit à Louis XIII pour mettre fin à cette nouvelle échauffourée.

Sur ces entrefaites, les Protestants obtinrent du roi la permission de tenir à Loudun une assemblée politique, à laquelle Rohan se fit représenter par *Laudebaudière*, qui assista aussi, comme son député, à celle de La Rochelle. On sait (*Voy.* VIII, p. 238) que, ne ju-

(1) Il les avait achetés d'*Agrippa d'Aubigné* au prix de 100,000 livres. Luynes le força à se démettre du gouvernement de Mailleziais et à raser le Doignon, moyennant une indemnité de 120,000 livres.

geant pas les griefs de ses coreligionnaires assez graves pour qu'ils se missent en révolte ouverte contre le roi, il fit, ainsi que les autres grands seigneurs du parti, des efforts inutiles afin de décider l'Assemblée de La Rochelle à se séparer. On peut regretter qu'il n'ait pas persisté dans ces sentiments, et lorsqu'on le voit, frémissant aux reproches de *Châteauneuf*, faire taire sa raison par point d'honneur et déclarer que, quoiqu'il arrive, il ne se séparera jamais de l'union des églises, on peut encore l'accuser de précipitation et d'inconséquence; mais on admire, malgré soi, la générosité imprudente qui le porta à venir en aide à cette assemblée, quand elle courait évidemment à sa perte, dans la crainte que sa ruine n'entraînât celle des Réformés.

Nommé commandant du cercle du Haut-Languedoc et de la Haute-Guienne, tandis que son frère Soubise était revêtu du commandement du cercle de la Bretagne et du Poitou (1), Rohan se rendit dans son gouvernement, où sa présence contribua beaucoup à rassurer les esprits et à raffermir les villes dans l'union. A son arrivée à Montauban, il trouva toute la population en proie à de vives alarmes. Pour relever les courages et ramener la confiance, il assembla les magistrats et le peuple, qui, électrisés par sa mâle et pathétique éloquence, jurèrent tous de mourir plutôt que d'abandonner la cause de la religion. Après avoir pourvu à la défense de cette place importante, en faisant élever de nouvelles fortifications dont il traça lui-même le plan, il partit, le 14 juill. 1621, pour le Bas-Languedoc dans l'intention d'y recruter des troupes. Malgré *Châtillon*, qui se donna tout le mouvement possible pour traverser ses desseins, il réussit, avec l'appui de l'assemblée du cercle, à rassembler quatre mille hommes, auxquels il en joignit mille autres levés à ses frais, et il alla prendre position à Castres, afin de surveiller le siége de Montauban et d'y jeter des secours au besoin.

La prise de Saint-Jean-d'Angély, suivie bientôt après de celle de Pons, la défection de *Pardaillan*, la perte de Sainte-Foix, Bergerac, Nérac, Lectoure, Layrac, Le Mas-de-Verdun, Mauvesin, L'Isle-Jourdain, Tonneins, Casteljaloux, en un mot, de toutes les places de la Guienne, à l'exception de Clairac, par la trahison ou la lâcheté des gouverneurs, lui avait fait prévoir que l'orage ne tarderait pas à fondre sur Montauban. Nous avons raconté ailleurs le siége fameux de cette ville (*Voy.* III, p. 258). Déconcerté par une résistance à laquelle il était loin de s'attendre, Luynes proposa à Rohan une entrevue, qui eut lieu à Regniès, le 12 oct. 1621. Ce fut en vain que le nouveau connétable employa tour-à-tour les séductions et les menaces pour amener le duc à abandonner le parti des rebelles; il ne put éveiller dans son cœur ni l'ambition ni la crainte; la réputation d'honneur et de loyauté de Rohan sortit pure de cette épreuve. Luynes, le trouvant inébranlable, alla, dit-on, jusqu'à lui offrir « carte blanche pour son particulier; » mais Rohan, dont le caractère était d'une trempe vraiment antique, lui répondit simplement « que sa conscience lui ordonnoit de n'entendre qu'à une paix générale. » Réponse d'autant plus admirable que les dangers et les obstacles allaient se multipliant sous ses pas.

Furieux de l'échec que ses armes reçurent sous les murs de Montauban, Louis XIII, par lettres-patentes données à Bordeaux le 27 déc. 1621, déclara Rohan criminel de lèse-majesté; mais Sillery et Jeannin, tous deux partisans de la paix, réussirent à en faire différer la publication et l'enregistrement. On chargea même *Lesdiguières* d'entamer avec le redoutable chef huguenot des négociations pour la paix.

(1) On a beaucoup reproché à l'Assemblée de La Rochelle cette division de la France en cercles; on a voulu y voir une preuve de ses tendances républicaines; mais elle n'a fait, à tout prendre, que modifier légèrement l'organisation politique de la France protestante décrétée à Sainte-Foy, en 1594 (*Voy.* IV, p. 553).

Rohan, qui avait été choisi pour remplacer *Châtillon* (Voy. III, p. 410), par l'assemblée du Bas-Languedoc et par celle des Cevennes, choix confirmé par l'Assemblée générale de La Rochelle (*Fonds de Baluze*, N° 9253. 4), se trouvait alors dans le Bas-Languedoc fort occupé à déjouer les intrigues de certains membres de l'assemblée du cercle, qui, irrités des allures indépendantes du nouveau général et excités sous main par Châtillon, cherchaient à ruiner son autorité et à le décrier à La Rochelle, où leur envoyé, le ministre genevois Babat, s'efforçait de le représenter comme un ambitieux qui voulait perpétuer la guerre pour perpétuer son autorité. La sagesse et la prudence de Rohan prévinrent un schisme qui aurait entraîné d'irréparables désastres, et l'Assemblée de La Rochelle, à la décision de laquelle les deux partis convinrent de s'en rapporter, laissa prudemment s'assoupir la querelle.

Le chagrin que Rohan éprouva de voir dénaturer ses meilleures intentions, les inquiétudes que lui causaient ces divisions dangereuses, à la veille d'avoir sur les bras l'armée royale, les mouvements extraordinaires qu'il dût se donner pour se mettre en état de résister à tant d'ennemis, lui occasionnèrent une fièvre qui le retint au lit plus de quinze jours. Ce fut pendant sa maladie qu'arrivèrent les députés de *Lesdiguières* et que le président *Du Cros* fut indignement assassiné (*Voy.* IV, p. 368). Il s'empressa d'envoyer *Les Isles* ou *Des Isles* au maréchal pour lui exposer comment le meurtre avait été commis, et continuer la négociation, qui semblait prendre une tournure favorable.

Les hostilités n'ayant point été suspendues, il entra en campagne dès qu'il fut guéri. Il manqua deux entreprises, l'une sur Aigues-Mortes, l'autre sur Beaucaire; mais il fut plus heureux à l'attaque de Montlaur, dont il entreprit le siége pour forcer, par une diversion Montmorency à abandonner celui de Bédarieux. Confiant ensuite le commandement à *Bertichères*, il partit pour Laval, où devait avoir lieu son entrevue avec Lesdiguières. Ses demandes se réduisirent à quatre: 1° restitution de toutes les places de sûreté; 2° liberté de tenir des assemblées; 3° continuation du payement des sommes allouées pour l'entretien des ministres et des garnisons; 4° indemnité aux seigneurs qui avaient perdu leurs biens ou leurs emplois à cause de la religion. Comme Lesdiguières n'avait pas de pouvoirs pour conclure, il l'engagea à envoyer des députés en Cour, en lui faisant espérer qu'ils y seraient bien accueillis. Rohan, qui désirait sincèrement la paix, et qui avait été autorisé par l'Assemblée de La Rochelle à traiter, sauf ratification, y consentit. Tous deux travaillèrent en conséquence à un mémoire, qui devait être présenté à Louis XIII. Rohan y demandait l'exécution sincère de l'édit de Nantes et le rétablissement du culte réformé dans les lieux d'où il avait été banni depuis la guerre, s'engageant, au nom de ses coreligionnaires, à faire démolir les nouvelles fortifications, à rétablir le culte catholique dans les villes où il avait été interdit, et à ne tenir, à l'avenir, aucune assemblée politique sans le consentement du souverain. Ce mémoire arrêté entre eux, Rohan se rendit le soir même à Barjac, d'où il écrivit au roi une lettre fort soumise (*Fonds de Baluze*, N° 9253. 4), pour lui rendre compte de ce qui s'était passé dans la conférence et le prier d'accueillir favorablement ses députés *Calonges*, *Les Isles*, *Dupui*, de Montauban, *Du Cros*, de Montpellier, et *La Borie*, du Vivarais; puis il retourna promptement à Montpellier, afin de secourir, s'il en était encore temps, Cornon-Sec que Montmorency assiégeait. Il arriva trop tard; mais il répara cette perte, en forçant Saussan et Saint-Georges à se rendre à la vue de l'armée catholique, qui n'osa pas en venir aux mains. Il dirigea ensuite contre La Vérune une attaque inutile,

qui lui coûta le mestre-de-camp *La Blaquière* et son sergent-major *Randon*; puis il prit Gignac par capitulation, s'empara de quelques châteaux et villages fortifiés, sans que les Catholiques essayassent de s'opposer à ses progrès, qu'il aurait poussés plus loin, si les violences et les intrigues de *Brison* ne l'avaient rappelé à Nismes (*Voy.* II, p. 145).

Pendant que Rohan déployait ainsi dans le Languedoc sa vigilance, sa fermeté et son activité merveilleuse, ses députés étaient arrivés à Paris; mais les partisans de la guerre avaient, en quelque sorte, enlevé le roi « à la dérobée, par la porte de derrière du Louvre, le jour de Pâques fleuries, » et l'avaient conduit en Poitou pour l'opposer à Soubise. Les cinq députés huguenots l'y suivirent et l'atteignirent à Niort dans les circonstances les moins favorables au succès de leur mission. La victoire que les Catholiques venaient de remporter à Rié et la prise de Royan faisant croire à la ruine prochaine des Huguenots, le Conseil, dominé par le parti de la guerre, apporta de telles modifications au traité qu'on peut dire qu'il refusa toute condition. « J'ai reçu nouvelles de nos députés, écrivait Rohan à Madiane, le 23 mars 1622; ils m'écrivent de Paris que toutes choses sont disposées à la guerre, et que sans avoir été ouïs, on leur a commandé de se retirer. »

La guerre continua donc avec plus d'acharnement que jamais. Après avoir, par lettres-patentes vérifiées au parlement de Paris le 4 juill. 1622, déclaré Rohan et son frère criminels de lèse-majesté, et comme tels, privés de leurs honneurs, dignités, pensions et charges, Louis XIII traversa rapidement la Guienne, presque sans rencontrer de résistance, et arriva dans le Haut-Languedoc, où il trouva Rohan prêt à lui disputer le terrain pied à pied. Se flattant de l'espoir de soumettre Montpellier sans coup férir, grâce aux intelligences que Montmorency et Châtillon y entretenaient, il ne s'arrêta pas dans cette province, mais descendit dans le Bas-Languedoc. Quelle que fût sa diligence, Rohan, devinant ses intentions, gagna les devants; il rentra dans Montpellier au moment même où l'armée royale arrivait à Béziers, et assez à temps pour déjouer la trahison de *Bertichères* (Voy. III, p. 424) et punir la défection de *Bimard* avec une rigueur, qui n'était pas suffisamment justifiée (*Voy.* II, p. 292). Il confia la défense de cette ville, qu'il avait fortifiée avec tout le soin possible, au vaillant capitaine *Calonges*, à qui il laissa 1,500 hommes de garnison. Pour lui, ne voulant point s'enfermer dans une place forte, il partit pour les Cevennes, la pépinière de ses meilleurs et de ses plus fidèles soldats. Pendant qu'il y recrutait des troupes, Lesdiguières, qui, malgré sa récente abjuration, n'abandonnait pas entièrement les intérêts de ses anciens coreligionnaires, lui fit demander une nouvelle entrevue. A l'exception de Condé, qui, en vue d'une succession éventuelle (Louis XIII n'ayant point d'enfants), poussait à une guerre implacable contre les Huguenots afin de gagner la bienveillance du pape et de se faire pardonner par les Catholiques bigots sa naissance huguenotte, tout le monde désirait la paix. Les deux négociateurs tombèrent donc aisément d'accord; une seule condition exigée par le connétable rompit tout. Cette condition était que le roi entrerait avec ses troupes dans Montpellier; or les habitants savaient que Condé avait brutalement déclaré, que, traité signé ou non, s'il entrait dans la ville, il la mettrait à feu et à sang, et ils ne voulaient pas s'exposer au sort affreux de tant d'autres places protestantes, où, au mépris des capitulations, les hommes avaient été massacrés, les femmes violées, les maisons pillées et réduites en cendres. Ils refusèrent donc absolument de recevoir dans leurs murs ni le roi ni Condé. Louis XIII indigné fit marcher ses troupes et commença le siége. On en connaît l'issue (*Voy.* VI, p. 175); l'héroïque défense

de la place facilita singulièrement la conclusion de la paix (*Voy.* Pièces justif. N° LXXVI). Par brevets particuliers, le roi ordonna que La Rochelle et Montauban conserveraient leurs fortifications intactes; que Nismes, Castres, Uzès et Milhau ne raseraient que la moitié des leurs, et qu'il ne serait ni mis de garnison ni bâti de citadelle à Montpellier (1). En compensation de la perte de ses gouvernements du Poitou et de Saint-Jean-d'Angély, qui ne lui furent pas rendus, Rohan obtint les gouvernements de Nismes et d'Uzès, et une somme de 600,000 livres hypothéquée sur le duché de Valois. Il reçut, en outre, une autre somme de 200,000 livres comptant, et ses pensions furent rétablies, aussi bien que celles de son frère. Sa femme, qui était retenue prisonnière à Angers, fut remise en liberté.

La paix signée, Rohan alla trouver le roi, se jeta à ses pieds et lui demanda pardon de sa révolte. Louis XIII, qui n'avait nullement l'intention d'exécuter le traité dans ses dispositions favorables aux Protestants, feignit de lui témoigner une vive affection et beaucoup de confiance, dans l'espoir, sans aucun doute, de se l'attacher par la reconnaissance; mais il connaissait mal le noble caractère du héros huguenot. Dès qu'il apprit que la garnison laissée à Montpellier après le départ du roi, n'en était pas retirée; que le fort Louis, cette menace permanente contre La Rochelle, n'était pas démoli; qu'au contraire, on le munissait comme à la veille d'un siége; que la chambre mi-partie n'était pas rétablie à Castres; qu'enfin les plaintes des Protestants au sujet de ces violations flagrantes du traité, n'étaient pas écoutées, il se plaignit vivement, et peut-être, dit-il, avec trop de hardiesse. Louis XIII répondit à ses remontrances réitérées par les plus belles promesses, et lui donna une lettre pour Valençay, gouverneur de Montpellier, à qui il enjoignit de se conformer aux articles du traité de paix. Valençay promit d'obéir; mais, au lieu de faire sortir sa garnison, il l'augmenta et chercha à s'assurer des Cevennes, en faisant occuper les points stratégiques du pays. Rohan se trouvait alors dans le Haut-Languedoc, surveillant la démolition des fortifications. Il se hâta de se transporter à Montpellier, où Valençay le retint prisonnier. Cette arrestation causa peu de sensation parmi les Protestants du Bas-Languedoc, toujours irrités contre Rohan qu'ils accusaient d'avoir, dans le traité de paix, sacrifié à ses intérêts ceux de la Cause (1), mais elle indigna toute la Cour, à l'exception de quelques vieux politiques qui avaient oublié depuis longtemps la valeur de ces mots honneur, loyauté, justice. Le roi dut reculer devant l'explosion de ce mécontentement : il fit remettre Rohan en liberté, parce qu'il savait sans doute que Valençay avait eu le temps de changer violemment le consulat et de jeter les fondements d'une citadelle au mépris de la parole donnée, mais de l'aveu de quelques-uns des habitants (*Voy.* VII, p. 206). La force aura toujours ses complaisans et ses adulateurs.

Rohan, qui avait reçu l'ordre de s'éloigner du Bas-Languedoc, refusa de le faire avant que toutes les troupes eussent été retirées de Nismes et des Cevennes. Il se rendit alors à Castres, d'où il continua à réclamer l'exécution du traité de paix (2), jusqu'à ce que

(1) Par cy après, il n'y aura ny gouverneur ny garnizon dans laditte ville, ny aucune citadelle bâtie (*Fonds de Baluze*, N° 9253. 4).

(1) L'Assemblée de La Rochelle s'était montrée moins injuste. Elle avait voté des remercîments à Rohan, en lui promettant que les églises « conserveroient à toujours la mémoire de cette obligation » (*Fonds de Brienne*, N° 225).

(2) Le 8 de juin 1625, il écrivit encore au roi : « Je commencerai cette lettre par un pardon que je vous demande, si ne me servant du style d'un servile flatteur, je prends celui que la franchise d'un fidèle serviteur m'enseigne, m'assurant qu'à l'imitation de celui que vous représentez, vous n'aurez désagréable d'être prié, sollicité, pressé, même sommé pour l'observation de la paix qu'il vous a plu nous donner, qui consiste principalement au rétablissement de la Chambre dans Cas-

le roi lui signifia, le 13 juill. 1623, de cesser des sollicitations importunes. Il garda donc le silence, mais ses coreligionnaires lui en firent un crime, l'accusant de connivence avec la Cour. C'est pour repousser cette calomnie qu'il publia son *Discours sur la paix de Montpellier*, où il se plaint avec raison de ce qu'après avoir tout sacrifié pour la religion, il était attaqué par des gens qui n'avaient rien osé risquer pour la cause commune. « Mes actions, dit-il, depuis la paix jusqu'à présent, font assés connoître à qui les veut considérer, ma sincérité.... Les persécutions ni les calomnies des nôtres ne me divertiront jamais de la ferme résolution que Dieu m'a donnée, de m'emploïer tout entier au bien de son service. » Il termine son éloquente justification, en sommant ses censeurs « à lui montrer le chemin de bien faire. Je promets, dit-il, de les mieux seconder qu'ils ne m'ont assisté; et que sans me souvenir des choses passées, j'embrasserai toujours d'un franc cœur la cause de Dieu, et réputerai à gloire de souffrir pour son nom. »

Rohan passa à Castres un peu plus de deux années, qui doivent compter parmi les plus heureuses de sa vie. « Le duc de Rohan, raconte *Bouffard-Madiane* dans ses *Mémoires* encore inédits, commença de mener à Castres une douce et tranquille vie, éloigné de toute intrigue et embarras. Sa maison, quoique immense, à cause de beaucoup de gens qui s'y étoient fourrés durant la guerre, et des mauvais traitements qu'on leur faisoit depuis la paix par les infractions, se montroit exempte de désordres pour le jeu, la débauche du boire, et de tous les autres vices qu'on voit fourmiller chez les grands. Sa table étoit fort frugale, ses autres dépenses très-modérées en tout genre de luxe, étant un exemple de sobriété pour son manger, ne buvant que de l'eau, et paroissant insensible pour la passion des femmes, bien que la sienne lui fût très-chère, et que, sans affectation, ni fourberie, il parût entre eux une vive amitié conjugale, cimentée d'un mutuel respect, s'il en fut jamais. Affable, familier et accessible, jouant très-peu et rarement, faisant exercice, aux beaux jours, au jeu du mail, à courir la bague, à monter à cheval, ayant toujours quelque jeune poulain qu'il dressoit lui-même avec succès; s'appliquant, sans affectation, à la lecture de Plutarque et des Commentaires de César, assidu aux exercices de piété, sans hypocrisie, fort retenu en ses passions, modéré en ses ressentiments, exempt de blasphèmes et de tous jurements, discret et civil en toutes ses manières; d'une moyenne taille, fort droit, bien proportionné en tous ses membres, plus brun que blanc, des yeux vifs et perçants, nez aquilin, chauve, fort dispos, agile et adroit aux exercices jusqu'à la danse, bien que négligée par ceux de la religion. »

Rohan vivait donc heureux, aussi heureux qu'un homme dévoué, comme lui, à sa religion pouvait l'être, en voyant la Cour violer sans scrupule et sans honte le dernier traité de paix. Nous avons déjà dit qu'au lieu de retirer la garnison de Montpellier, on avait élevé dans cette ville une citadelle, dont l'esplanade devait être, avant la fin du siècle, arrosée du sang des martyrs, et les cachots se remplir des confesseurs de la foi protestante. Malgré les promesses les plus formelles, le fort Louis restait debout et de nouveaux travaux le rendaient de plus en plus formidable. Le traité de paix portait que les Réformés étaient admissibles à tous les emplois, mais ils ne pouvaient obtenir même la place de sergent, sans faire acte de catholicisme. Le culte protestant devait être rétabli partout où il avait été aboli, mais on éludait l'exé-

tres, à la démolition du fort près de La Rochelle et à la sortie des gens de guerre qui sont dans Montpellier. » Le roi lui répondit le 13 juill. : « Je désire que vous sachiez que je suis si religieux à entretenir les choses que j'ai promises, et si facile à entendre les plaintes de mes sujets, que j'ai plus agréable que les remontrances m'en soient faites par leur requête ou par leur vive voix que par autre entremise » (*Fonds de Baluze*, N° 9253. 4).

cution de cet article à Tours et ailleurs (*Voy.* IV, p. 404). Le parlement de Toulouse, sans s'inquiéter de l'abolition générale accordée à tous ceux qui avaient porté les armes, décernait des prises de corps et condamnait à des amendes énormes pour faits de guerre. La plupart des tribunaux, dans les procès où intervenaient des Réformés, jugeaient, comme on dit, sur l'étiquette du sac. Enfin on faisait assez ouvertement en Bretagne des préparatifs pour bloquer La Rochelle par mer, comme elle l'était déjà par terre au moyen du fort Louis.

Malgré toutes ces infractions à un traité dont il pouvait se considérer comme le garant vis-à-vis de ses coreligionnaires, Rohan ne songeait point à reprendre les armes, lorsqu'il reçut la visite de son frère Soubise, que la note secrète nous peint comme un seigneur « séditieux, brouillon et étourdi, colère et partant incapable de grandes affaires. » Les Rochellois, effrayés « de l'appareil de leur blocus par mer, qui étoit comme en sa perfection, » et résolus, comme dit Bassompierre, « de faire quelque noble représaille, afin que rendant ce qu'ils auroient pris, on leur remît le fort qui les incommodoit, » s'adressèrent à Soubise, qui, partageant leurs inquiétudes, leur promit son secours et celui de son frère. Rohan hésita à se jeter dans une nouvelle entreprise « à cause des désunions et autres manquemens qu'il avoit éprouvés aux brouilleries précédentes et qu'il appréhendoit d'offenser l'Anglois et les Hollandois, à cause de la ligue qu'ils venoient de faire avec le roi. » « Mes affaires domestiques, dit-il ailleurs, ne m'obligeoient qu'à la continuation de la paix. » Cependant son frère ayant persisté dans sa résolution, il ne voulut point l'abandonner. Dès qu'il eut avis de la surprise du port de Blavet, il travailla, activement secondé par la duchesse, sa femme, à soulever le Languedoc; mais il trouva presque partout les Protestants indifférents, sinon hostiles. Cette tiédeur le disposa à écouter les propositions d'accommodement qu'on lui fit. S'il n'avait été conduit, comme on l'en a accusé, que par une ambition vulgaire, s'il n'avait pas été, de l'aveu de tous les écrivains impartiaux, le plus désintéressé des chefs protestants, il se serait assurément contenté de ce qu'on lui offrait : pour lui, le commandement en chef de l'armée des Vénitiens, et pour son frère, celui de la flotte des alliés (1); mais il ne voulut point séparer ses intérêts de ceux des églises, et il persista à réclamer l'exécution pleine et entière du traité de Montpellier, surtout la prompte démolition du fort Louis. Richelieu refusa, et il eut l'art de persuader aux gouvernements d'Angleterre et de Hollande, que si la paix n'était pas conclue, la faute en était à l'obstination de Rohan et de Soubise. Le roi d'Angleterre, très-mécontent de ce que les deux frères se jetaient à la traverse de ses projets, les abandonna, et le prince Maurice, allant plus loin, obtint des Etats-Généraux l'envoi d'une flotte au secours du roi de France, sous les ordres de l'amiral Haultin.

Cependant Rohan rencontrait à chaque pas des difficultés presque insurmontables. Désavoué par les députés généraux, par les personnes influentes du parti, par la plupart des ministres, par beaucoup de municipalités; contrecarré par la chambre mi-partie, qui résidait encore à Béziers, par le présidial de Nismes, par presque tous les Protestants qui occupaient quelque emploi dans l'Etat; traversé enfin dans ses projets par cette foule de gens, lâches ou égoïstes, si bien peints par *La Noue*, « qui empacquetent et cachent leur honneur et leur conscience au fond d'un coffre, » il sentit qu'il ne pouvait s'appuyer que sur le peuple, qui raisonne peu, qui calcule encore moins, et qui, par cela même, est plus prompt à se passionner pour une cause, mais plus prompt aussi à se laisser décourager.

(1) Le gouvernement français, de concert avec Venise et la Savoie, méditait une entreprise sur Gênes.

A cette époque, la religion était encore le levier le plus puissant pour agir sur les masses. On le vit donc — ceci est une page que nous voudrions pouvoir effacer de sa vie — « on le vit, raconte Le Vassor, par les places publiques et dans les temples faisant porter le livre des Saintes Ecritures devant lui et prononcer de longues prières composées exprès, d'un air touchant et pathétique. Accompagné de plusieurs ministres, il alloit de ville en ville; quand on arrivoit quelque part, le duc marchoit droit au temple et y prioit Dieu assez longtemps à genoux et avec beaucoup de ferveur en apparence, avant que de parler aux magistrats et au peuple. » Cet appel au fanatisme n'eut pas tout le succès qu'il s'en promettait. Ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à réunir environ 2,000 hommes de pied et 400 chevaux, à la tête desquels il entra en campagne. Après avoir occupé Puy-Laurens, Revel, Sorrèze, Saint-Paul-Lamiatte, Briatexte, il essaya, le 1er mai 1625, de surprendre Lavaur. Son entreprise échoua, mais il se rendit maître de Réalmont par intelligence. Une assemblée de la province du Haut-Languedoc qu'il convoqua à Castres, l'ayant élu général, il établit un conseil, qui devait pourvoir aux affaires en son absence, et partit pour le Bas-Languedoc, laissant sa femme malade à Castres. Quelques jours après son départ, Thémines parut subitement sous les murs de cette ville, et se mit en devoir de livrer l'assaut. La duchesse de Rohan, qui unissait un courage viril aux qualités aimables de son sexe, ne fut pas plutôt informée du danger, qu'elle se fit porter sur les murailles. Son intrépidité enflamma d'ardeur la population entière; hommes, femmes, enfants, tous s'empressèrent d'exécuter les ordres qu'elle donna avec un calme, une présence d'esprit propres à étonner les plus vieux soldats; les assaillants furent forcés de battre en retraite. L'arrivée de *Lusignan* (Voy. ce nom) sauva la ville; mais tous les efforts des lieutenants de Rohan ne purent empêcher d'Epernon et Thémines d'exécuter les ordres impitoyables qu'ils avaient reçus du roi, et qu'ils remplirent avec une froide cruauté. Le dégât commis par eux autour de Castres et de Montauban fut horrible : leurs soldats ne se contentèrent pas de ravager les champs, de couper les arbres, d'arracher les vignes, de brûler les maisons, ils égorgèrent une foule d'habitants de tout sexe et de tout âge.

De son côté, Rohan, qui rencontrait assez peu de sympathie dans le Bas-Languedoc, employait la force pour grossir son parti. Une nombreuse assemblée, qui se tint, le 25 juin, à Anduze, sous la présidence de *Saint-Blancard* (ayant *Roussel*, ministre de Sauve, pour adjoint, *Condut*, consul de St-Hippolyte, et *Combel*, d'Anduze, pour secrétaires), décida l'union avec La Rochelle. Proclamé général, Rohan, dans l'espoir de faire déclarer Nismes en sa faveur, marcha avec *Freton*, *Saint-Blancard* et *Saurin*, ses trois mestres-de-camp, contre Sommières, dont il se rendit maître au moyen du pétard, dans la nuit du samedi au dimanche 6 juillet. La garnison se retira dans le château, et l'arrivée d'un secours de 1,200 hommes, envoyé par Valençay aux assiégés, le força à abandonner sa conquête. Ce revers renversant ses projets, il laissa *Chavagnac* dans les Cevennes, et vola au secours du Haut-Languedoc, à la tête d'environ 2,000 Cévenols. Attaqué à Vianne par Thémines, il confia ses troupes à *Saint-Blancard*, et sortit de la ville, lui cinquième, à la faveur de la nuit, pour aller prendre le commandement d'un puissant secours qui lui arrivait de Castres. Il espérait de mettre l'ennemi entre deux feux; mais Thémines ne l'attendit pas. Sa présence releva les affaires des Protestants dans le Haut-Languedoc. Il fit enlever par *Lusignan* le régiment de Lescure dans le faubourg de Teillet, et s'empara en personne de Scleurac, ainsi que de plusieurs petits forts, qu'il brûla. Ces succès, joints à l'échec éprouvé par Thémines devant

Le Mas-d'Azil et à un avantage remporté par Soubise sur la flotte franco-hollandaise, le 16 juill. 1625, disposèrent la Cour à se prêter plus facilement aux voies de conciliation (1). Malgré les pressantes exhortations de Rohan et de Soubise, les Rochellois ne voulurent absolument pas entendre parler d'accommodement avant la démolition du fort Louis. Cette obstination irrita singulièrement les Réformés du Languedoc, qui supportaient toutes les calamités de la guerre; ils voulaient traiter séparément, et ils auraient vraisemblablement fini par le faire, malgré les efforts du duc, si la prise de l'île de Ré par Thoiras, la défaite de leur flotte et le départ de Soubise pour l'Angleterre n'avaient bientôt rendu les Rochellois moins exigeants. Une assemblée, composée des députés des Cevennes, du Haut et du Bas-Languedoc se tint donc à Milhau, sous la présidence de Rohan, et arrêta, le 1er nov. 1625, l'envoi en Cour de neuf députés « pour déclarer à S. M. qu'ils acceptoient les articles et conditions de paix qu'il lui avoit plu leur accorder » (*Voy.* I, p. 276). Ces députés furent présentés à Louis XIII par les députés généraux *Maniald* et *Montmartin*. Rien de plus bassement servile que la harangue adressée au roi en cette occasion. Les descendants des compagnons de Condé et de Coligny furent assez lâches pour condamner la mémoire de leurs pères et tout ce qu'ils avaient fait dans le but de leur conquérir la liberté de conscience! « Nous n'avons que des paroles d'exécration, s'écrièrent-ils, contre les sujets qui osent lever les armes au préjudice de leur prince, sous quelque prétexte que ce soit! » De pareils hommes ne tendaient-ils pas volontairement les mains aux fers du despotisme? Louis accueillit avec bonté des sujets si soumis; mais, encouragé peut-être par leur bassesse, il refusa de comprendre La Rochelle dans le traité. Il finit pourtant par se laisser fléchir, après avoir vu *La Goutte* et les autres députés rochellois implorer à genoux sa clémence; toutefois il ne voulut pardonner aux Rochellois qu'à condition qu'ils raseraient leurs fortifications, qu'ils recevraient un intendant dans leur ville et qu'ils ne feraient sortir aucun vaisseau du port sans la permission de l'amiral. Des conditions aussi dures devaient être rejetées par la fière cité républicaine. Un grand nombre de Protestants du Haut-Languedoc, fatigués à l'excès d'une guerre dans laquelle les intérêts de leurs églises n'étaient pas directement en jeu, auraient voulu qu'on abandonnât La Rochelle, mais Rohan prit des mesures rigoureuses contre ces lâches déserteurs de l'union des églises (*Fonds de Baluze*, N° 9253. 4). Dans le Bas-Languedoc, au contraire, on comprit mieux les devoirs de la solidarité. Nismes, Uzès, Alais, qui avaient montré jusque-là beaucoup de tiédeur, se prononcèrent enfin, en sorte que Rohan, renforcé par l'accession de ces trois villes et par celle du Vivarais, et comptant d'ailleurs sur le secours de l'Angleterre, que son frère lui promettait, se prépara à continuer la guerre. Il se rendit dans les Cevennes, y leva promptement six régiments, à la tête desquels il mit *Rouveyrette*, *Chavagnac*, *Aubaïs*, *Saint-Cosme*, *Lecques*, *Fourniguet*, et se disposait à rentrer en campagne, lorsque la Cour, sentant qu'elle était allée trop loin, mitigea les conditions auxquelles elle consentait à accorder la paix. Elle fit agir auprès des Protestants les ambassadeurs du roi d'Angleterre, qui désirait vivement que le calme se rétablît en France, afin que cette puissance, tranquille au dedans, pût joindre ses forces à celles de la ligue contre la maison d'Autriche, et le traité de paix fut en-

(1) On a publié la *Harangue des députés de MM. de Rohan et de Soubise, et des villes de La Rochelle, Montauban, Castres, Milhau et autres, prononcée au roi à Fontainebleau, le 5 juill.* 1625, *par le sieur de Couvrelles, avec la réponse de S. M.*, 1625, in-12. Couvrelles avait été député par La Rochelle. Montauban avait envoyé *Du Puy*, *Le Clerc* et *Noaillan*; Castres, *Dorson* et *Madiane*; Milhau, *Guerin*; les Cevennes, *Caillau*, *Du Cros*, *Puyredon* (alias *Pierredon*) et *Pegazy*; et Rohan, *Forin* et *La Milletière*.

fin signé, le 5 fév. 1626, sous la garantie de Charles Ier. Ce traité, ratifié par les Rochellois et par l'assemblée de Nismes, fut suivi, le 6 avril, d'un édit de pacification, qui fut reçu partout avec une allégresse extrême.

On assure qu'aux remontrances qui lui furent adressées par le nonce au sujet de ce traité, Richelieu répondit : Mon dessein est d'exterminer l'hérésie en France, mais il faut que je scandalise encore le monde auparavant. Mieux encore que ces paroles, la conclusion d'un traité de paix avec l'Espagne, qui fut rendu public bientôt après, mit au grand jour le machiavélisme du gouvernement français. Le roi d'Angleterre, les États-Généraux de Hollande, le sénat de Venise, le duc de Savoie, toute la ligue, en un mot, cria à la perfidie, et Rohan, qui espérait « avoir éteint sa généralité pour toujours, » ne fut pas le dernier à prévoir que la paix serait de courte durée.

Cette conviction s'affermit chez lui lorsqu'il s'aperçut que Richelieu travaillait « à le ruiner dans la province, même par toute la France. » Les intrigues de l'astucieux ministre ne tardèrent pas à porter leurs fruits. Le Synode national de Castres, vivement sollicité par *Auguste Galland*, l'adroit agent du gouvernement, par Masuyer, l'assassin de *Campredon* (Voy. ce nom) et par cette poignée de traîtres que Rohan avait dû expulser de Castres pour prévenir la conclusion d'un traité particulier qui aurait entraîné la perte de La Rochelle, refusa, il est vrai, de s'associer à ses rancunes, en improuvant la dernière prise d'armes du duc et en condamnant ses intelligences avec le roi d'Angleterre et d'autres princes étrangers ; mais la municipalité de Castres poussa la complaisance jusqu'à écouter des accusations absurdes dictées par la violence des inimitiés personnelles, et à refuser d'entendre *Mermet*, le ministre du duc, qui était chargé de le justifier. De quoi donc Rohan était-il coupable pour qu'on en agît avec cette brutalité envers lui ? de s'être montré plus jaloux que ses coreligionnaires des droits ou des priviléges qui leur étaient garantis par les édits, et d'avoir compté trop légèrement sur leur coopération pour contraindre un gouvernement déloyal à les respecter.

Dans la prévision d'une nouvelle guerre, Rohan employa toute son influence pour faire élire à Nismes et dans d'autres villes des consuls qui lui fussent dévoués. De son côté Soubise, appuyé par l'ambassadeur de Savoie, Scaglia, agissait avec vivacité auprès du roi d'Angleterre ; il cherchait à le convaincre que l'on avait abusé de sa médiation pour amener les Protestants à accepter une paix peu avantageuse, qui n'était même pas observée (1). Charles, à moitié convaincu, envoya à Rohan un de ses gentilshommes « pour lui remontrer le juste ressentiment qu'il avoit de ce que par son intervention les Réformés de France avoient été trompés ; qu'il voïoit clairement qu'au lieu de remettre La Rochelle en liberté, on se préparoit à l'opprimer, et qu'il désiroit savoir les persécutions qu'ils recevoient en Languedoc, et même qu'il seroit à propos qu'ils lui fissent leurs plaintes, afin que comme caution de la paix précédente, il eût un légitime sujet de requérir la réparation des infractions d'icelle. » Rohan se chargea de dresser lui-même le cahier des griefs de ses coreligionnaires : en agissant ainsi, il s'arrogea sans aucun doute une autorité qui ne lui appartenait pas ; ce qui l'excuse pourtant, c'est qu'il lui eût été impossible de convoquer une assemblée générale, sans lever en même temps une armée pour la protéger. Son travail achevé, il l'envoya en Angleterre par *Saint-Blancard*. Richelieu, qui avait des espions partout, ne tarda pas à avoir vent de l'intrigue. Menacées de la Bastille, la mère de Rohan et sa sœur se hâtè-

(1) Les ambassadeurs anglais s'étaient portés garants nommément de la démolition du fort Louis, et ce fort subsistait toujours. Ils avaient donné à ce sujet une Déclaration, datée de Paris 11 fév. 1626, qui a été publiée dans le Journal du dernier siége de La Rochelle par *Mervault*.

rent de quitter Paris et se réfugièrent à La Rochelle, où elles arrivèrent presque en même temps que la flotte anglaise.

A la nouvelle de l'arrivée de ce puissant secours, Rohan publia un manifeste (*Collect. Dupuy*, N° 100), où il exposa, dit Le Vassor, des sentiments dignes d'un héros chrétien. Etaient-ils purs, se demande l'historien, sincères, dégagés de tout mouvement d'amour-propre et d'ambition? Comme lui, nous en laisserons le jugement à Dieu. Après cette démarche décisive, il se hâta de convoquer à Uzès une assemblée du Bas-Languedoc et des Cevennes, laquelle ouvrit ses séances le 10 sept. 1627. Electrisés par un discours éloquent qu'il leur adressa pour les convaincre que des deux seuls partis qui leur restaient à prendre, la soumission passive ou la résistance à main armée, le plus honorable et le plus sûr était celui qu'avaient choisi leurs illustres ancêtres, les députés des églises le supplièrent de reprendre le commandement en chef (*Voy.* I, p. 277), sous la suprême direction d'une assemblée générale, et renouvelèrent le serment d'union, en y ajoutant une promesse solennelle de n'accepter aucune paix, de ne consentir aucun traité que du consentement de toutes les églises et de leurs alliés.

Rohan se flattait de l'espoir que l'exemple du Bas-Languedoc et des Cevennes entraînerait d'autres provinces; il se trompait: Milhau, Montauban, Castres et beaucoup d'autres villes refusèrent positivement de se joindre à lui, entraînées par les insinuations d'*A. Galland*, que Richelieu avait renvoyé dans le Languedoc (*Voy.* V, p. 202). La défection de tant de places ne découragea pas Rohan, qui savait qu'il pouvait compter sur le peuple au défaut de la bourgeoisie. Il fit faire des levées à ses frais, entra en campagne et poussa la guerre avec vigueur, malgré les déclarations fulminantes du roi et l'arrêt féroce du parlement de Toulouse, qui voulut signaler son zèle à sa manière (1). Laissant à d'*Aubaïs* le commandement du Bas-Languedoc, et à un conseil le maniement des affaires dans les Cevennes, il se rendit en personne dans le Rouergue, y soumit quelques petites places et se présenta devant Milhau, dont le peuple lui ouvrit

(1) Nous rapporterons, en l'abrégeant, cet arrêt, qui fut exécuté en effigie. « Pour réparation et punition desquels excès, ladite cour l'a déclaré déchu des titres de duc et pair de France, ensemble du bénéfice des abolitions à lui accordées par S. M., l'a condamné et condamne d'être livré es mains de l'exécuteur de la haute justice, lequel le traînant sur une claye, ensemble ses armoiries, lui fera faire le tour accoutumé par les rues et carrefours de la présente ville de Tholoze, et au-devant de la principale porte de l'église St-Etienne, en chemise, tête et pieds nus, la hart au col, tenant une torche de cire ardente en ses mains, lui fera demander pardon à Dieu, au roi et à la justice.... le traînera jusqu'à la place du Salin, où étant sur un échaffaud sera tiré à quatre chevaux jusqu'à ce que son corps en soit démembré, et après sera sondit corps et membres et sesdites armoiries brûlés; déclare ladite cour les enfans, descendans et la postérité dudit de Rohan déchus de la qualité et droit de noblesse,.... toutes les terres, fiefs et biens par lui tenus et possédés, acquis et confisqués au roi,.... seront toutes ses maisons fortes rasées, et ses bois de haute futaie degradés et abattus jusqu'à la hauteur de trois pieds; de tous lesquels biens et des plus clairs deniers d'iceux sera distraite la somme de 150,000 livres que la cour a adjugé et adjuge au profit des communautés ou des particuliers, et de leurs héritiers et successeurs qui se seront saisis de sa personne, mort ou vif, soient lesdits particuliers régnicoles, étrangers ou domestiques dudit duc de Rohan; afin que le payement actuel soit assuré de ladite récompense, ordonne ladite cour, sous le bon plaisir du roi, que pareille somme sera prise par avance sur les plus clairs et liquides deniers du Domaine..... et outre si lesdites communautés ont participé à ladite rebellion et autres crimes susdits, et que lesdits particuliers ayent commis autres crimes quels qu'ils soient, ils en demeureront quittés, déchargés, absous : et en outre lesdites communautés franches, quittes et exemptes de toutes tailles, charges, subsides et autres impositions à perpétuité sous le bon plaisir du roi. Donné en parlement, chambres assemblées, le 29 janv. 1628. » Seduits par l'espoir d'aussi magnifiques récompenses, plusieurs assassins se mirent en devoir de les gagner. Sous la date du 30 avril 1628, Rohan écrivait à sa mère: « Par mes dernières de Venise, j'apprends que ma femme et ma fille se portent bien, Dieu mercy, et moy aussi, malgré les assassins, dont il y en a eu déjà un de roué, et deux de pendus, j'avois nourry l'un d'iceux page. J'ay tous les jours nouveaux avis là-dessus, mais ils ne m'épouvantent guères : car *qui en la garde du haut Dieu pour jamais se retire, en ombre bonne et en fort lieu retire se peut dire.* »

les portes, malgré l'opposition des consuls. Cet exemple entraîna la plupart des villes de la province. Rohan passa ensuite dans l'Albigeois, se saisit de Roquecourbe, de Revel, de Réalmont, et prit la route du Pays de Foix. Ce fut en vain que Montmorency essaya de lui disputer le passage. Il entra sans résistance à Mazères, à Saverdun, tandis que son lieutenant *Faucon* se saisissait de Montmaur, et il trouva dans ces villes les secours dont ses soldats avaient le plus pressant besoin. La prise de Pamiers, le 22 nov., fut suivie de la reddition de plusieurs petits forts bien pourvus de vivres et de munitions. Le Mas-d'Azil, Le Carla se rendirent; en quelques jours, il fut maître de tout le pays, dont il donna le commandement à *Beaufort*, lorsque l'entrée de Condé dans le Languedoc le rappela à Nismes. Le prince s'étant éloigné sans rien entreprendré, Rohan crut le moment favorable pour mettre à exécution un projet conçu par *Bretigny*, de concert avec le baron de Meslay. Il ne s'agissait de rien moins que de surprendre la citadelle de Montpellier. Le jour de l'exécution fut fixé au 19 janv. 1628. Bretigny, qui formait l'avant-garde avec cent hommes bien armés, trouva le pont-levis baissé et le franchit avec une trentaine de ses gens, sans se douter que Meslay, son parent et son intime ami, le trahissait. A peine était-il passé, que le pont fut levé et qu'un trébuchet, préparé d'avance, précipita les soldats huguenots dans le fossé, où on les fusilla. Dans ses Mémoires, Richelieu prétend que Rohan perdit « 39 hommes de commandement, 50 autres et 13 gentilshommes prisonniers. » Sa haine se plaît à quadrupler le chiffre. Une Liste manuscrite, et vraisemblablement officielle, des tués et des blessés dans cette entreprise (*Fonds de Brienne*, N° 213) mentionne, comme tués : le baron de *Bretigny*, maréchal de camp, et son frère *Courcillon*, le baron de *Ferrières*, le baron de *La Croisette*, cornette; de *La Rouvière*, le baron d'*Entrevaux*, de *Bautrois*, de Montauban; de *Ginestous*, de *La Rivoire*, de Sommières; de *Maurié*, de Lunel; le capitaine *Privas*, de Montpellier; et de *Latané*, de Ganges, en tout 12, et comme ayant été blessés et faits prisonniers : le baron de *Persy*, le capitaine *Verclause*, de Montpellier; de *Loubinière*, les capitaines *Vincent*, de Bordeaux, et *Bercherie-de-La Forest*, de Normandie; *Bansillon*, d'Anduze; *Gabel*, d'Orange; *Fournier*, d'Aubenas; le capitaine *La Forest*, du Vigan; *La Tour-Geneste*, beau-frère de Saint-Blancard, et son frère de *Bouisset*; de *Sarnantsac*, de Sommières; le capitaine *Alexandre*, de Florac; de *Mialet*, de Saint-Jean; *Causse*, de Sumène; *Truc*, fils du prévôt de Nismes, et *Chalas*, de Nismes, en tout 17. *Montredon*, qui commandait sous Bretigny et qui se disposait à le suivre, fit retirer en toute hâte ses troupes sur le corps principal que Rohan commandait en personne, et les Protestants battirent promptement en retraite. La rigueur de l'hiver suspendit les hostilités.

Le début de la campagne suivante ne fut pas heureux pour les armes de Rohan. Sa cavalerie, commandée par *Aubaïs*, *Lecques* et *La Cassagne*, fut battue le 12 fév., et le régiment de *Mourmoirac* mis en complète déroute. Mourmoirac lui-même fut tué. Mais les succès de Rohan dans le Vivarais firent bientôt oublier ces échecs.

Appelé au secours de cette province, il partit de Nismes le 14 mars 1628, et se rendit à Alais pour se mettre à la tête de sa petite armée, qui avait pris les devants sous les ordres de *Lecques*, d'*Aubaïs* et de *La Boissière*. Il se tenait alors dans cette petite ville une assemblée des colloques d'Anduze, de Sauve et de Saint-Germain, sous la présidence de *Gasques*, ayant *Dumas* pour adjoint et *Montmesard* pour secrétaire. Dès qu'elle fut instruite de son arrivée, elle fit inviter Rohan à se rendre dans son sein, et ce fut en sa présence qu'elle prit les résolutions les plus énergiques pour la continuation de

la guerre. Elle ordonna que le serment d'union serait signé sous quinzaine par ceux qui ne l'avaient pas encore fait; qu'un régiment de 3,000 hommes serait levé sous le nom de Rohan; que les biens ecclésiastiques seraient mis en adjudication dans toute la province; qu'enfin on n'accepterait aucun traité de paix que de concert avec le roi d'Angleterre, le duc de Rohan, La Rochelle, et en général toutes les églises et tous les gentilshommes conjoints et unis (1). Rohan n'attendit pas, pour ouvrir la campagne, la levée qui venait d'être ordonnée. A Alais même, il reçut la soumission des châteaux de Roussons, Potelières et Bessas. Celui de Teyrargues, qui appartenait au marquis de Portes, un des plus acharnés persécuteurs des Protestants dans ces quartiers, se rendit à la première sommation et fut brûlé par les vassaux du marquis exaspérés de ses cruautés. Le 19, la petite ville de Saint-Jean-de-Marvéjols capitula. Le 20, le fort de Salavas, qui passait pour imprenable, fut investi, et l'attaque, conduite par *Toyouse*, *Gondin* et *La Baume*, fut poussée avec tant de vigueur, qu'il se rendit le 26. La Tour-du-Moulin, bâtie au milieu de l'Ardèche, ouvrit ses portes à *Saint-Florent*, et Vallon à *Aubaïs*, sans même essayer de se défendre. Rohan se rendit maître en personne du Pouzin, afin de faciliter le passage du Rhône aux troupes que le duc de Savoie lui promettait, et il travailla sur-le-champ à en relever les fortifications, « fort mal assisté, dit-il, de ceux du païs pour cela, et contraint de boursiller parmi les siens pour païer les soldats auxquels il faisoit faire lesdites fortifications. » Dans le même temps, ses lieutenants soumettaient Saint-Alban, Bays et Le Cheylard, et *Lecques* franchissait le Rhône pour aller mettre à contribution le Dauphiné.

Forcé d'interrompre ses conquêtes par les nouvelles qu'il reçut du Bas-Languedoc, Rohan partit de Privas le 23 avril. *Aubaïs* formait l'avant-garde avec sa cornette de cavalerie et celles de *Saint-Estève* et du baron d'*Alais*. L'infanterie, composée des régiments de *Sandres*, *Fourniguet*, *Bimard* et *Des Aires*, marchait ensuite en quatre bataillons disposés en losange. L'arrière-garde était formée par les régiments de *Gondin*, *La Baume*, feu *Mourmoirac* et *Brenoux*, soutenus par les escadrons de cavalerie de *La Cassagne* et *Meyrières*, sous les ordres de *Lecques*. L'armée huguenotte, s'avançant dans cet ordre, rencontra l'ennemi à Saint-Germain, où il s'était fortement retranché. Une manœuvre habile, commandée par Rohan et exécutée avec précision par ses lieutenants, la tira de danger. Les Catholiques se jetèrent sur l'arrière-garde; mais leur attaque fut vaillamment soutenue par Lecques, qui ne se laissa pas entamer. Ce combat,

(1) Assistaient à cette assemblée : COLLOQUE D'ANDUZE, pour la noblesse : de *La Roque*, *Méjanes*, *La Fenadou*, *Reboutier*, *Vallette*, *Dalmas*, *Cassagnolles*, *Gavinet*, *Valescure*; pour le clergé : *Couran*, *Horlé*, *Bony*, *Reboutier*, de *Bruges* (aliàs de *Brucque*), *Guérin*, *Imbert*, *Aymar*, *Etienne*, *Chavanon*, *Dausat*, *Barne et Boussar*; pour le tiers : de *Condollet*, *Romaride*, *La Farelle*, *Soubeyran*, *Rinval*, *Coutelle*, *Sonis*, *Roque*, *Ranquetis*, *Claude Damas*, *La Taule*, *Pagez*, *Jean Bernard*. COLLOQUE DE SAUVE, pour la noblesse : de *Mazaribal*, de *Rignac*, *Duffort*, de *La Rivière*, de *Salvas*, *Despratz*, *Saint-Juhl* (apparemment fils d'un sieur de *Saint-Juhl*, qui avait été massacré avec son frère par les Ligueurs en 1585), *Pradine*, le régent de Saint-Hippolyte, *Saint-Bonnet*, *Forique*, *Roussel*, *Mercier*, d'*Assas*; pour le clergé : de *Falguerolles*, de *La Coste*, *Guisard*, *Surville*, *Soleil*, *Robert*, *La Combe*, *Berlié*, *Tubère*, *Abraham de Saint-Loup*, *Guillaumencq*, *Villaret*, *Lezay*, *Vignolles*, *Jean Gilly*; pour le tiers : de *Montmesard*, *Du Verdier*, *Aigoin*, *Bessais*, *Féronnière*, *Brouzet*, *Alnot*, *Bernard*, *Falguerolles*, *Surville*, *Sable*, *Saurin*. COLLOQUE DE ST-GERMAIN, pour la noblesse : de *Gasques*, le baron de *Barejean* (Barjac?) de *Tuissac*, *Berques*, de *Boursonne*, de *Borbus*, de *Perisnort*, *Des Hours*, *Banières*, *Dehuyse*, *Peimiril*, *Du Cros*, *Paulz*, de *Hirel*, de *Gardies*, de *Sainte-Croix*, de *Montanet*, de *Faisses*, de *Fontanille*; pour le clergé : de *La Faye*, *Blanc*, *Guisard*, *Barjon*, *Deirol* (aliàs *Deyrolles*), *Haran*, *Pontier*, *Damas*, *Rossel*, *Des Essars*, *Bourget*, *Paul Turc*, *Guion*; pour le tiers : *Heral*, de *Valduze*, *Villard*, *Masbernard*, *Maurel*, *Dumont*, *Gros*, *Mourgue*, *Louis*, de *La Carrière*, *Derayes*, *Pessière*, *Teissonnière*, *Labissière*, *Therond*, *Garnier*, *Lédier*, *Tinel*, *Servire*, *J.-A. Couderc*, *Frussinet*, *Bragaze*, *Gualhard*, *Pelet*, *Martin*, *Alcais*, *Dussault*, *Labastide*, *Ferrier* et *La Combe* (Fonds St-Magloire, N° 58).

qu'il qualifie d'escarmouche, est le seul que Rohan eut à livrer dans sa retraite. Arrivé à La Gorce, il reprit le canon qu'il y avait laissé, et se rendit à Anduze, où il accorda quelques jours de repos à ses soldats harassés.

Rohan était encore à Anduze, lorsqu'il reçut la nouvelle de la perte de Réalmont par la trahison du gouverneur, nommé *Maugis*, trahison qui tourna, en quelque sorte, à son avantage, puisqu'elle facilita à *Saint-Germier* (Voy. VI, p. 436) la prise de la ville de Castres. Vivement pressé de se rendre dans le Rouergue, où il sentait lui-même que sa présence était nécessaire, « il se trouvoit, nous dit-il, bien empêché de faire résoudre ses troupes d'y passer; car elles venoient de beaucoup pâtir en Vivaretz et craignoient un pareil traitement en ce voïage. » Dans son embarras, il s'avisa de tenter une entreprise sur Meyrueis, place importante sur les frontières du Rouergue, « se promettant que leur aïant fait faire la moitié du chemin, il auroit plus de facilité à leur faire franchir le reste. » Par ses ordres, *Le Fesq* investit la ville qui fut emportée à coups de pétards; mais la garnison se retira dans le château et ne se rendit qu'après une courageuse défense de trois semaines. Les fatigues de ce siége achevèrent de décourager ses soldats; la désertion réduisit sa troupe à huit cents hommes, en sorte qu'il se vit forcé de rentrer dans le Bas-Languedoc. Il s'y saisit de quelques places, entre autres de Vézenobre, et pour tirer vengeance des affreux ravages exercés par Montmorency dans les environs de Nismes, il porta, par représailles, le fer et le feu jusqu'aux portes de Beaucaire.

Ne trouvant plus à nourrir ses troupes dans un pays ruiné tour à tour par les deux partis, Rohan se décida à les mener dans le Rouergue, et mit le siége devant Creissel; mais l'approche de Condé, qui avait opéré sa jonction avec Montmorency, le força à l'abandonner. Voulant profiter de l'absence des généraux catholiques, qui laissait le Bas-Languedoc dégarni de troupes, il y rentra à marches forcées, investit Aimargues et obligea la place à capituler dès le lendemain. A cette nouvelle, Montmorency se hâta de revenir sur ses pas et attaqua le Grand-Gallargues, où *Valescure* et *La Roque* commandaient. Rohan fit tout ce qui était en son pouvoir pour les secourir; mais il fut mal secondé par les assiégés eux-mêmes, qui se rendirent à discrétion, « à moins que Rohan ne livrât Aimargues, auquel cas ils sortiroient avec tout leur bagage. » Rohan refusa de ratifier cette honteuse capitulation, et fit approuver sa résolution par une assemblée qui se tint à Anduze; puis il alla assiéger Monts, dont il reçut la garnison à composition, en lui imposant pour condition qu'elle subirait le même traitement que les prisonniers du Grand-Gallargues. Quelques jours après, Montmorency reçut l'ordre de faire pendre les officiers et d'envoyer les soldats aux galères. Condé voulut qu'on exécutât sans miséricorde cet ordre barbare : soixante-quatre officiers furent attachés au gibet, et, pour comble d'horreur, on força le fils de La Roque, enfant de 14 à 15 ans, à assister au supplice de son père, à ce que raconte d'Aigrefeuille. Rohan indigné usa sur-le-champ de représailles et fit pendre à son tour soixante-quatre de ses principaux prisonniers, conformément à la résolution prise dans l'assemblée d'Anduze, sans se soucier des menaces du prince de Condé. Ce prince, chez qui la cruauté le disputait à la perfidie, l'avarice à l'incapacité, l'ambition à l'hypocrisie, lui écrivit à ce sujet une lettre d'une souveraine impertinence, où il osait l'accuser, entre autres crimes, d'avoir appelé l'étranger dans le royaume, et d'avoir fait battre monnaie au coin du roi. Rohan lui répondit avec une sanglante ironie : « J'avoue d'avoir une seule fois prins les armes mal à propos, pour ce que ce n'étoit point pour les affaires de notre religion, mais pour celles de votre

personne, qui nous promettoit de faire réparer les infractions de nos édits, et n'en fîtes rien.... Si les Anglois sont venus à notre assistance, ils y étoient plus obligés que les Allemans que vous fîtes entrer en France, parce que, par le consentement du roi, ils étoient entremetteurs de la paix et s'en rendoient garants. Si on a battu monnoye parmi nous, c'a été au coin du roi, comme il s'est pratiqué en toutes nos guerres civiles. Je me connois assez pour ne prétendre à être souverain : aussi n'ai-je jamais fait tirer mon horoscope pour voir si je le deviendrois (1)... Pour vos menaces, elles ne m'étonnent point : je suis résolu à tous événemens. Je cherche mon repos au ciel, et Dieu me fera la grâce de trouver toujours celui de ma conscience en la terre... Je ne crois pas que ce soit tout de bon que vous fassiez ces imprécations contre moi, mais seulement pour acquérir une créance sublime parmi les papistes. Car en cette guerre vous n'y avez pas mal fait vos affaires, à ce qu'on dit. Ce qui me donne quelque assurance que vous laisserez en repos nos pauvres Cevennes, vû qu'il y a plus de coups à recevoir que de pistoles. Il ne me reste pour la fin qu'à prier Dieu qu'il ne vous traite selon vos œuvres ; mais que vous faisant encore retourner à la vraie religion, il vous donne la constance d'y persévérer jusqu'au bout, afin qu'à l'exemple de M. votre père et ayeul, vous deveniez le défenseur de notre Eglise. »

Cependant La Rochelle, abandonnée par Buckingham, qui sacrifia son honneur et celui de son pays à sa folle passion pour la reine de France, finit par succomber. Rohan resta donc seul, menacé par toutes les forces du royaume. De quelles ressources disposait-il pour soutenir cette lutte gigantesque? Dénué d'argent, de troupes, de munitions; affaibli par les divisions de ses plus fidèles lieutenants ; entouré d'assassins qu'alléchait la magnifique récompense promise par le parlement de Toulouse ; exposé à être trahi à chaque instant par les siens ou à tomber entre les mains d'ennemis implacables dans ses marches rapides pour se porter tantôt sur un point, tantôt sur un autre ; détesté des modérés, qui voulaient la paix à tout prix ; soupçonné de trahison par les exaltés, qui, dans leur fanatisme, croyaient tout possible ; attaqué à la fois par six armées dont chacune était de beaucoup supérieure à la sienne, il ne pouvait compter que sur son génie et sur la protection divine. Son courage cependant ne faiblit pas un instant. Encouragé par sa mère qui, de sa prison, l'exhortait « à continuer comme il avoit commencé, » il se promit, pour se montrer le digne fils de cette femme héroïque, de ne poser les armes que par un traité honorable, dans lequel seraient comprises toutes les églises.

Cette résolution était magnanime à force d'audace ; car Rohan n'ignorait pas qu'il aurait non-seulement à tenir tête à ses ennemis secrets ou déclarés, mais qu'il aurait encore à lutter contre le découragement de ses partisans. « Les peuples las et ruinés de la guerre, et qui de leur naturel s'abattent fort facilement dans l'adversité, les marchands s'ennuïant de ne gagner plus, les bourgeois voïant leurs possessions brûlées et incultes, tous inclinoient à avoir une paix en quelque façon que ce fût, » nous dit-il dans ses Mémoires. Soit qu'il ne voulût pas assumer la responsabilité de la continuation de la guerre, soit qu'il sentît instinctivement la puissance du gouvernement démocratique, il se décida enfin à convoquer l'assemblée générale, qui se tint à Nismes, le 1er janvier 1629. Nous n'avons pas trouvé les procès-verbaux de cette assemblée, mais le Mercure nous apprend qu'elle résolut de continuer la guerre, et qu'elle renouvela le serment d'union. Ces résolutions vigoureuses furent toutefois accompagnées des protestations les plus pacifiques. « Nous promettons devant

(1) Il était de notoriété publique que Condé avait consulté des astrologues pour savoir s'il deviendrait roi de France.

Dieu, disaient les députés des églises, que quand les voies, pour acheminer les affaires à une paix générale, nous seront ouvertes, et les moyens fermes et assurés pour y parvenir se présenteront, nous les embrasserons de tout notre cœur, et employerons tout ce que Dieu nous a donné d'esprit, d'industrie et de zèle pour les faire réussir. » L'assemblée invita, en même temps, Rohan à implorer de nouveau le secours du roi d'Angleterre. Le duc écrivit, en conséquence, à Charles Ier, une lettre pleine de force, de dignité, de noblesse. Après lui avoir tracé le tableau le plus touchant et le plus vrai de l'état où en étaient réduits les Protestants en France, il lui rappelait sa promesse « d'employer toute la puissance de ses Etats pour garantir les églises de la ruine qui les menaçoit, » en ajoutant que ses coreligionnaires regarderaient « comme un des plus grands crimes qu'ils pourroient commettre, d'en révoquer en doute l'exécution. » Charles Ier avait engagé avec son parlement la lutte qui devait lui coûter la couronne et la vie. Il répondit aux supplications des Protestants français par les plus belles promesses; mais soit impuissance, soit légèreté, il ne fit rien pour eux, et quelques jours après, on apprit qu'il avait signé la paix avec Louis XIII, sans y comprendre les Huguenots, qui, fidèles jusqu'à la fin à leurs engagements, venaient de renouveler encore dans l'assemblée de Nismes le serment de ne conclure aucun traité que de l'avis et du consentement de leurs alliés.

Rohan, qui ne faisait plus grand fond sur les secours de l'Angleterre, était entré depuis quelque temps en négociations avec l'Espagne, par l'intermédiaire de *Clausel* (Voy. III, p. 482). Le traité fut signé le 3 mai 1629; on en connaît déjà les dispositions essentielles. Par un article particulier, le duc promit de maintenir les Catholiques dans une entière liberté de conscience, « même le cas advenant que ledit sieur de Rohan et ceux de son parti le pussent rendre si fort qu'ils pussent cantonner et faire un Etat à part » (*Fonds de Brienne*, N° 214). On ne peut lire cet article, s'écrie l'abbé Péran, sans que l'esprit s'en trouve révolté. Que veut dire cette espérance de pouvoir un jour se soustraire de l'obéissance de son souverain et former un Etat à part au milieu de son royaume? Cela veut dire que Rohan se faisait des idées plus justes que l'abbé sur la nature du contrat social, voilà tout.

Pendant ces négociations et en attendant les secours que lui promettaient l'Espagne et la Savoie, mais qui ne lui arrivèrent jamais, Rohan déployait une activité inconcevable; il se multipliait pour faire face au danger. Si nous pouvions le suivre dans toutes ses marches et contremarches, sans dépasser les bornes que nous devons nous prescrire, nous le montrerions ici rassurant les esprits par sa présence, déjouant les complots des partisans de la paix à tout prix, prévenant les défections de ses lieutenants par des mesures énergiques; là, renforçant les garnisons des villes, pourvoyant aux approvisionnements des places fortes, travaillant jour et nuit à mettre les points stratégiques importants en état de défense; partout, déployant tant d'habileté à réparer ses fautes ou à profiter de celles des autres, et tant d'audace à porter à l'ennemi des coups imprévus, qu'il se faisait craindre, même en cédant le terrain. Mais ces efforts surhumains ne devaient servir qu'à prolonger pendant quelques jours une lutte trop inégale. Le parti huguenot, comme parti politique, était mort et bien mort depuis longtemps. C'était en vain que l'Assemblée de La Rochelle avait tenté de le ressusciter en 1620; Rohan, avec ses qualités brillantes et ses talents supérieurs, ne réussit qu'à galvaniser pour un instant quelques parties de ce corps jadis si vigoureux et si énergique. Entendez-le s'écrier amèrement : « Aux anciennes guerres civiles, il y avoit du zèle, de la fidélité, du secret, et une con-

fiance en leurs chefs auxquels ils déféroient tant que, sur leurs billets, ils commençoient une guerre par l'exécution sur les meilleures places du roïaume; et aujourd'hui on a plus de peine à combattre la lâcheté, l'irréligion et l'infidélité des Réformés que la mauvaise volonté de leurs ennemis. » Ce n'est pas Richelieu qui a abattu le parti huguenot, c'est l'édit de Nantes.

A la fin, les difficultés qui surgissaient chaque jour, devinrent insurmontables. Le Vivarais était perdu. Une partie des communautés des Cevennes, terrifiées par la prise d'Alais, menaçaient de faire leur paix particulière. Du Haut-Languedoc, du Pays de Foix, du Rouergue arrivaient dépêches sur dépêches pour demander des hommes et de l'argent ou la paix. Rohan sentit la nécessité d'ouvrir des négociations, « jugeant qu'une paix générale, quelque désavantageuse qu'elle pût être, étoit meilleure qu'une dissipation des édits, qui s'ensuivroit indubitablement si chaque communauté faisoit sa paix en particulier. » Il convoqua donc une assemblée à Anduze, et envoya *Candiac*, conseiller à la Chambre mi-partie (*Voy.* VII, p. 461), sonder les dispositions de Richelieu. Le ministre affecta d'abord une grande réserve; il ne voulait pas entendre parler de paix générale; mais Rohan s'étant montré inébranlable sur ce point, il finit par céder, d'autant plus facilement qu'il voyait un nouvel orage se former en Italie, et qu'une intrigue sur laquelle il comptait pour se saisir de Sauve, fut déjouée. Le traité de paix se signa à Alais, le 27 juin 1629 (*Voy.* Pièces justif., N° LXXIX). Quelques jours après fut publié l'édit de pacification. Par un article secret, une somme de 100,000 écus fut promise à Rohan comme dédommagement des dégâts qui avaient été commis dans ses terres. « Ce n'étoit pas, dit Richelieu dans ses Mémoires, la moitié des ruines des bâtimens de ses maisons et du rasement de ses forêts. » De ces 100,000 écus, Rohan en distribua généreusement plus de 80,000 à ses gens de guerre, comme solde ou comme récompense, en sorte qu'il ne lui en resta qu'environ 20,000 pour réparer les dégâts commis dans ses domaines par le prince de Condé, qui avait demandé et obtenu la confiscation de ses biens. Tant de désintéressement aurait dû lui mériter les éloges de chacun, et cependant quelques Protestants eurent l'infamie de l'accuser de s'être vendu! Pour repousser cette odieuse calomnie, Rohan fut obligé de publier une *Apologie*, qui se termine ainsi: « Je souhaite à ceux qui viendront après moi, qu'ils aient autant d'affection, de fidélité et de patience que j'en ai eu; qu'ils rencontrent des peuples plus constans, moins avares et plus zélés que je n'ai fait; et que Dieu les veuille accompagner de plus grandes prospérités, afin qu'en restaurant les églises de France, ils exécutent ce que j'ai osé entreprendre. »

La paix conclue, Rohan, du consentement du roi, se retira à Venise, où sa femme et sa fille, qu'il avait envoyées d'abord à Genève (*Arch. de Gen.*, N° 2823), habitaient depuis le 6 août 1627. Il y arriva le 5 août 1629, et y fut reçu avec des honneurs dignes d'un prince. Il profita de la tranquillité dont il jouissait dans cette ville, « un des cabinets des merveilles du monde, » comme il l'appelle, pour écrire ses Mémoires, un des plus beaux monuments historiques et littéraires de cette époque, tant par la fidélité du récit que par la concision et l'énergie du style. « Ces Mémoires, dit l'abbé Le Gendre, sentent son homme de qualité qui parle également bien de la guerre et du cabinet. Hors quelques phrases surannées et quelques vieux termes, la diction en est assez pure, le style est clair et laconique. L'historien narre agréablement et donne à tout ce qu'il dit un air à le faire croire dans les occasions mêmes où il doit être le plus suspect. » Pour donner une idée de sa manière d'écrire, qu'on nous permette de citer un fragment de la magnifique Préface

qu'il a mise en tête de ces Mémoires : « Aux deux premières guerres, les divisions ont paru en quelques endroits parmi nous : en la dernière elles ont éclaté partout, n'y aïant eu aucun lieu où la corruption ne se soit glissée, et où l'avarice n'ait paru par dessus la piété, jusqu'à ce point que, sans attendre les recherches de nos ennemis, on alloit se prostituer pour vendre sa religion et trahir son parti. Nos pères eussent écrasé leurs enfans dès le berceau, s'ils les eussent crus être les instrumens de la ruine des églises, qu'ils avoient plantées à la lumière des bûchers et accrues malgré les supplices, et qui par leur persévérance et leur travail, leur avoient laissé la jouissance d'un repos glorieux. » Publiés pour la première fois par *Samuel Sorbière*, Amst., 1644, in-16, les *Mémoires du duc de Rohan sur les choses qui se sont passées en France depuis la mort de Henri-le-Grand jusqu'à la paix faite avec les Réformés, au mois de juin* 1629, ont été réimp. un grand nombre de fois. La 1re édit. s'arrête à 1626, ainsi que la belle copie msc. qui fait partie du vol. 9253. 3 du Fonds de Baluze. Le prince de Condé en fit acheter et détruire presque tous les exemplaires. La seconde, 1646, 2 vol. in-12, est plus correct, et va jusqu'à la paix de 1629, ainsi qu'une autre copie msc., également fort belle, qui se conserve à la Biblioth. nationale (*Collect. Dupuy*, N° 513). L'édit. dont nous nous sommes servi est celle d'Amst., 1756, 2 vol. in-12, faite sur celle de 1661 qui passe pour la meilleure. Elle comprend, outre les Mémoires, qui forment le 1er vol., et qui ont été réimp. dans la Collect. Petitot, T. XVIII de la 2e série : *Véritable discours de ce qui s'est passé en l'Assemblée politique de Saumur, Réglement général dressé en cette assemblée, Caïer de l'Assemblée de Saumur, Réponse au caïer, Discours politiques :* 1° *sur la mort de Henri-le-Grand ;* — 2° *à l'Assemblée de Saumur,* — 3° *sur l'état de la France durant ses persécutions de Saint-Jean ;* — 4° *sur le voyage du roi en juillet* 1615 ; — 5° *sur le gouvernement de la reine-mère ;* — 6° *Libre discours sur le temps présent ;* — 7° *sur le sujet des divisions de Hollande ;* — 8° *Raison de la paix faite devant Montpellier ;* — 9° *Apologie ;* — 10° *Lettre de M. le Prince ;* — 11° *Réponse de M. de Rohan ;* — 12° *Manifeste sur les dernières occurrences arrivées aux païs des Grisons et Valteline ;* — 13° *Lettre à M. le prince de Condé.* Le *Voyage* de Rohan termine le second volume.

Une année environ après son arrivée à Venise, le sénat l'enleva à sa vie paisible pour le mettre à la tête de ses troupes, qui venaient d'être honteusement battues par les Impériaux. Des négociations s'étant bientôt ouvertes pour la paix et ses services devenant inutiles, il alla à Padoue où il s'arrêta assez longtemps. C'est là qu'il composa *Le parfait capitaine, autrement l'Abrégé des guerres de la Gaule des Commentaires de César*, Paris, 1636, in-4°, et souvent depuis ; trad. en angl., Lond., 1694, in-8°. La 3e édit. est suivie d'un *Traité de la guerre*, Paris, 1640, in-4°, et avec la 4e, Paris [Holl.], 1641, in-12, fut réimp. le traité *De l'intérêt des princes et Etats de la Chrétienté*, qui avait été imp. pour la 1re fois à Paris, 1638, in-4°, et trad. en angl. dès 1641, Lond., in-12. C'est encore pendant son séjour à Padoue que Rohan écrivit son traité *De la corruption de la milice et des moyens de la remettre dans son ancienne splendeur*, dont nous ne connaissons pas l'édition princeps.

Rohan venait de mettre la dernière main à ce travail, lorsqu'il reçut une lettre de Louis XIII, l'invitant à se rendre dans le pays des Grisons pour s'opposer aux entreprises de l'Empereur et du roi d'Espagne sur ce pays. Le sénat de Venise consentit à son départ et lui conserva le titre de généralissime des troupes de la république. Rohan fut reçu à Coire avec enthousiasme. Les Grisons l'élurent aussi leur général, et le roi de France lui donna le comman-

dement de tous les gens de guerre à sa solde dans ce pays. A ces titres, il joignit, en 1632, celui d'ambassadeur extraordinaire auprès des Cantons suisses.

Sa grande réputation militaire, sa haute naissance, sa courtoisie, jointes à la conformité de religion, lui acquirent promptement un crédit qui porta ombrage à Richelieu. En 1633, il reçut inopinément l'ordre de partir pour Venise. Il obéit, mais au bout de quinze jours, ne recevant aucune nouvelle de la cour de France, il se décida à retourner en Suisse, sous prétexte de prendre les eaux de Baden. C'est là qu'il composa son *Traité du gouvernement des XIII Cantons*. La même année, comme il avait besoin de lui, Richelieu le manda à la Cour. Rohan avoue qu'il hésita à s'y rendre. Le roi l'accueillit avec toutes les marques possibles d'estime et d'affection ; mais il garda le plus profond silence sur le motif pour lequel on l'avait fait venir. Les pressantes instances des Suédois, dont les affaires prenaient une mauvaise tournure en Allemagne, ne purent vaincre les irrésolutions du ministre. Six fois, nous dit Rohan, on lui commanda d'envahir la Valteline, et six fois il y eut contre-ordre. Ces indécisions ne cessèrent qu'au commencement de 1635. La France déclara la guerre à l'Autriche et à l'Espagne, et Rohan reçut le commandement d'un corps d'armée. Il entra en Alsace, investit Béfort, força le duc de Lorraine à repasser le Rhin, emporta Altkirch en plein midi, se rendit maître de Rouffac et d'Ensisheim, et se rapprocha de Bâle pour exécuter l'objet principal de sa mission, qui était de se saisir de la Valteline et de couper la communication entre l'Italie et l'Allemagne par ce pays. Dès qu'il apprit que l'ambassadeur de France chez les Grisons avait occupé Bormio, Chiavenne et Riva sans rencontrer de résistance, il entra sur le territoire suisse à la tête de sept régiments, et le traversa rapidement demandant le passage à chaque canton au moment où il arrivait sur sa frontière, et l'obtenant toujours à cause de la considération dont il jouissait auprès de tous les Réformés. Il arriva ainsi dans la Valteline, où il ne tarda pas à être rejoint par deux régiments suisses qu'on lui avait permis de lever. Selon Sismondi, toutes ses forces réunies, y compris 1,500 hommes de milice, ne montaient pas à plus de 8,000 hommes de pied et 400 chevaux, dont 5,000 étaient nécessaires pour la garde des places fortes. Il ne lui restait donc que 3,400 hommes à opposer aux troupes allemandes et espagnoles, qui envahirent la Valteline par les deux extrémités de la vallée. Par une marche hardie, il surprit les Impériaux dans le val de Luvino et les défit, le 27 juin 1635. Le général allemand voulut prendre sa revanche, mais il fut de nouveau battu complétement à Tirano, le 3 juillet, et la reprise de Bormio fut la suite de cette victoire. Les Espagnols, n'osant pas attendre ses troupes victorieuses, rentrèrent dans le Milanais.

Cette courte et glorieuse campagne procura à Rohan un repos de trois mois, au bout desquels les Impériaux revinrent en plus grande force. Il manœuvra avec tant d'habileté qu'il réussit à les enfermer dans le val de Fresle, où il les aurait tués ou pris jusqu'au dernier, sans la lâcheté ou la trahison d'un officier qui leur livra un passage par lequel ils regagnèrent le Tyrol. Ne pouvant le vaincre, on essaya de le corrompre; mais Rohan fit arrêter *Clausel*, qui était venu le trouver de la part du roi d'Espagne, et le livra à l'intendant de justice de son armée qui le condamna au gibet. Cette tentative de corruption ayant si mal réussi, Serbelloni reçut ordre d'entrer dans la Valteline. Après un combat longtemps disputé, il fut forcé dans ses retranchements à Morbegno, le 10 nov., et battit promptement en retraite. S. M. Louis XIII daigna écrire au général qui seul soutenait alors l'honneur des armes françaises, qu'il était content de ses services; ce fut l'unique récompense que Rohan reçut.

La Valteline assurée contre les entreprises des Espagnols, les Grisons crurent le moment venu de réclamer l'exécution de la promesse qu'on leur avait faite de la leur rendre; mais le gouvernement français n'y était nullement disposé, et Rohan lui-même, « qui sentait bien, dit Sismondi, que le joug des Grisons protestants pousserait de nouveau les Valtelins à la révolte, » s'efforça de gagner du temps, au risque d'encourir lui-même le reproche de perfidie que les Grisons adressaient à la cour de France. Peut-être la considération dont il jouissait aurait-elle éloigné le danger si, au retour d'une expédition dans le Milanais, entreprise dans le but de favoriser les projets du duc de Savoie sur la Lombardie, il n'avait été atteint d'une maladie si grave que le bruit de sa mort se répandit. En sortant de la léthargie où il était resté plongé plusieurs jours, il fut averti que les Grisons avaient signé un traité avec l'Autriche et devaient prendre les armes, le 1er mai, contre les Français. Ce fut en vain qu'il envoya courrier sur courrier à Richelieu, pour le supplier de donner au moins en partie satisfaction aux Grisons, en leur payant un million qu'on leur devait pour des soldes arriérées. Le cardinal, dont toutes les pensées se dirigeaient alors sur Corbie que les Espagnols venaient de prendre, ne lui répondit même pas, et après la catastrophe, il osa accuser Rohan d'avoir manqué de cœur et traiter sa retraite de honteuse! Soutenus par les Impériaux et les Espagnols, les Grisons, devançant, à la demande de l'Autriche, le temps fixé pour le soulèvement, prirent les armes le 18 mars. Sans argent, sans vivres, sans munitions, Rohan réussit à se jeter dans le fort du Rhin à Reichenau; mais, assiégé immédiatement, il aurait été bientôt contraint de capituler, si la médiation des Cantons suisses ne l'avait tiré de cette situation désespérée. Une convention fut signée, le 26 mars, portant que les Français évacueraient le pays avant le 5 mai; que l'évacuation commencerait seulement le 20 avril, délai que Rohan demanda pour avoir le temps de prévenir le roi; que le fort du Rhin serait remis entre les mains des Suisses, et que Rohan resterait en otage jusqu'à l'entière exécution du traité. Le silence de la Cour continuant, Rohan donna ordre aux troupes de sortir de la Valteline et les conduisit dans le pays de Gex; puis il donna sa démission et se retira à Genève, où il fut reçu avec toute sorte d'honneurs (1). Il fit sagement de ne pas rentrer en France; car il paraît, par une lettre de Grotius à Oxenstiern, qu'il y aurait été traité avec rigueur (2). Son séjour à quelques lieues des frontières du Languedoc inquiéta la Cour, dont les alarmes redoublèrent, lorsqu'elle apprit que le roi d'Espagne, supposant le duc mécontent, lui avait fait faire des offres brillantes. Louis XIII lui ordonna donc, au mois de janv. 1638, de retourner à Venise. Craignant d'attirer par sa présence des dangers sur Genève, Rohan résolut de s'éloigner, mais ce ne fut pas pour aller en Italie. Il s'embarqua sur le lac, évita par cette sage précaution une embûche qui lui avait été dressée près de Versoix, débarqua à Coppet et se rendit à Lindsbourg, où il eut une entrevue avec son ami Bernard de Saxe-Weimar, qui lui offrit un asile dans son camp. La réunion des deux grands capitaines protestants jeta la cour de France dans d'étranges inquiétudes; mais ses craintes chimériques se dissipèrent lorsqu'elle apprit que, loin de chercher à soulever les Huguenots, ils ne songeaient qu'à combattre les ennemis de la France. Les deux armées en vinrent aux mains près de Rhinfeld, le 28 fév.

(1) Zur-Lauben a recueilli et publié les *Mémoires et Lettres de Henri de Rohan sur la guerre de la Valteline*, Gen. [Paris], 1758, 3 vol. in-12.

(2) Il paraît que Richelieu était surtout irrité de ce que Rohan avait refusé d'user d'une indigne trahison envers les Grisons. *Lecques*, son lieutenant, lui avait proposé de se saisir de Coire par surprise et d'arrêter prisonniers les chefs des Ligues Grises; mais Rohan avait rejeté cette proposition, les Grisons ayant fidèlement observé le traité en ce qui les concernait.

1638. Rohan fit des prodiges de valeur; mais blessé de deux coups de feu, l'un au pied, l'autre à l'épaule, il tomba entre les mains des Impériaux. Ses braves soldats le délivrèrent et l'emportèrent à Lauffenbourg. Ses blessures lui causant des douleurs *inexplicables*, il se fit conduire à Zurich, et de là à l'abbaye de Königsfelden dans le canton de Berne. De tous côtés, il reçut des marques du plus vif intérêt. Christine de France, régente de Savoie, lui écrivit pour le complimenter et lui offrir auprès d'elle un poste de confiance. Rohan accepta, mais la Providence en avait ordonné autrement. Il mourut des suites de ses blessures, le 13 avril 1638, « avec la réputation, dit l'abbé Péran, d'un des plus grands hommes de son siècle, aussi recommandable par ses qualités militaires, que par ses talents pour les affaires et les négociations. » Jusqu'à ce jour, aucun discours n'a été ni prononcé ni écrit à la louange de ce capitaine illustre, dont Voltaire a dit :

Avec tous les talents le Ciel l'avait fait naître;
Il agit en héros, en sage il écrivit;
Il fut même grand homme, en combattant son maître,
Et plus grand lorsqu'il le servit.

Mais si la France monarchique semble avoir renié un de ses plus glorieux enfants, deux républiques, Venise et Genève, se sont montrées heureuses et fières de posséder une relique du héros; l'une ses armes, qu'il lui légua, l'autre sa dépouille mortelle, qui y fut transportée à la demande de sa veuve. Le convoi partit de Königsfelden, le 19 mai. Le Mercure français (T. XX) a publié une relation de cette pompe funèbre. Sur toute la route, conformément aux ordres du sénat de Berne, le cercueil fut escorté par les officiers des bailliages. Quarante notables bourgeois le reçurent sur les limites de la république de Genève. Devant la bière, portée par huit capitaines, marchaient *La Farelle, La Barre-Morel, Couvrelles, Pélisson, Boisragon, La Blaquière*, tenant en main les éperons, les gantelets, la cotte d'armes, le guidon, l'épée et le heaume timbré de Rohan; *Priolo* portait les insignes de sa pairie; quatre anciens syndics soutenaient les coins du poêle. Les magistrats de Genève, les ministres et une députation des bourgeois fermaient la marche. Le corps fut déposé dans une chapelle de l'église de Saint-Pierre, où l'on éleva un magnifique mausolée, avec une épitaphe rappelant les plus belles actions de la vie du duc, dont *Théodore Tronchin* prononça l'oraison funèbre (1).

Rohan avait épousé, comme nous l'avons déjà dit, *Marguerite de Béthune*, fille aînée de Sully. Cette dame réunissait à une beauté remarquable beaucoup d'esprit et un courage au-dessus de son sexe; malheureusement elle n'eut pas assez de vertu pour échapper à la contagion de la société corrompue au milieu de laquelle elle vécut. Lenet, dans ses Mémoires, nous la peint comme une femme galante, pleine d'esprit et de tous les talents propres à la Cour. Son témoignage est confirmé par Tallemant des Réaux, qui ne parle, il est vrai, que sur ouï-dire. « On dit, comme elle s'en vante, lit-on dans son curieux ouvrage, qu'elle ne s'est jamais donnée qu'à d'honnêtes gens; qu'elle n'en a jamais eu qu'un à la fois, et qu'elle a quitté toutes ses amourettes et tous ses plaisirs quand les affaires de son mari l'ont requis. » Le Vassor aussi, dont l'attestation a plus de poids, l'accuse de n'avoir pas gardé la foi conjugale. Soit que Rohan ne fût pas instruit des infidélités de sa femme, soit qu'il fermât volontairement les yeux sur ses écarts, nous avons vu qu'il lui

(1) On lit dans les Notes extraites des registres du consistoire par Cramer : Du 6 oct. 1659 : A été représenté par M. le modérateur que plusieurs personnes se scandalisent de voir la statue de M. le duc de Rohan dans le temple comme elle y est en une chapelle où est son tombeau, et laquelle on voit à travers les barreaux, et que partant, il seroit expédient de fermer de bois pour empescher la vue de ladite statue qui pourroit attirer l'idolâtrie de quelque papiste ou autre, dont il est desjà arrivé de l'inconvénient, ayant été vues des femmes à genoux au-devant d'icelle ci-devant, comme si c'étoit un saint Pierre, savoir est des Savoyardes. Advisé de députer M. le modérateur moderne et l'ancien pour représenter lundi ce que dessus à Nos Seigneurs.

témoignait autant d'affection que de respect, et rien ne prouve que la bonne harmonie ait jamais cessé de régner entre les deux époux. Neuf enfants naquirent de ce mariage, mais il ne survécut qu'une fille, nommée MARGUERITE, qui, s'il faut en croire Tallemant, eut des mœurs aussi peu régulières que sa mère. Son père voulut la marier à Bernard de Saxe-Weimar; mais ce projet fut rompu par la mort du duc. Louis de Bourbon, comte de Soissons, la rechercha ensuite. Pour faire réussir ce mariage qui flattait son orgueil, la duchesse de Rohan fit don à sa fille de tout ce qu'elle possédait de son chef; la mort du comte fit encore avorter ce projet. Pendant que sa mère s'occupait à lui chercher un autre parti digne d'elle, Marguerite de Rohan, qui avait déjà atteint sa vingt-huitième année, se déclara en faveur de Henri Chabot, « riche en belles qualités du corps et de l'esprit, d'une naissance illustre, mais au surplus un des plus pauvres gentilshommes de sa qualité qu'il y eût en France. » La duchesse douairière ne voulant point consentir à une alliance qu'elle regardait comme disproportionnée, sa fille se passa de son consentement, et le mariage fut célébré à Sully, le 6 juin 1645. Indignée de ce mépris de son autorité maternelle, Mme de Rohan présenta, dès le 29 mai 1645, une requête au parlement où, se plaignant de l'espèce de mésalliance contractée par « la fille unique d'une si illustre maison, » elle demanda l'annulation de la donation qu'elle lui avait faite. La Chambre de l'édit rejeta sa requête par arrêt du 14 août 1645. C'est alors seulement qu'elle produisit le fameux *Tancrède*, qu'elle prétendit avoir eu de son mari.

Dans un factum qu'elle publia à ce sujet (*Fonds St-Magloire*, N° 46), elle raconte qu'étant devenue enceinte à Venise, en 1630, son mari avait voulu qu'elle vînt faire à Paris ses couches, qui étaient toujours pénibles. Elle ajoute qu'en l'envoyant en France, Rohan avait encore un autre but. Il l'avait chargée de vendre tous ses biens, pour acheter, avec le prix de ses domaines, l'île de Chypre, que le Grand-Seigneur consentait à lui céder moyennant 200,000 écus et un tribut annuel. Son intention, en faisant l'achat de cette île, était d'y offrir un refuge aux Réformés. Tallemant des Réaux prétend, au contraire, qu'enceinte du duc de *Candale*, qui habitait alors Venise, elle était revenue en France pour cacher sa grossesse à son mari. Quoi qu'il en soit, partie de Venise le 8 oct. 1630, elle accoucha secrètement dans le logis d'une de ses amies, le 18 déc., d'un fils, qui fut baptisé dans l'église Saint-Paul sous le nom de Tancrède. Selon le factum en question, la cause de tout ce mystère était la crainte que Rohan avait qu'on n'enlevât son enfant pour le garder comme otage et peut-être le faire élever dans la religion romaine. En 1636, l'ennemi ayant franchi la Somme et menaçant Paris, la duchesse crut prudent d'en sortir, et ne pouvant emmener son fils avec elle, elle l'envoya en Normandie chez un de ses serviteurs, nommé *La Métairie*, en attendant que l'occasion s'offrît de le faire passer en Angleterre auprès de son oncle Soubise, ou qu'on lui accordât à elle-même la permission qu'elle sollicitait inutilement d'aller rejoindre son mari. Marguerite de Rohan, instruite de la naissance de ce frère, qui venait la dépouiller d'un riche héritage, le fit enlever, par le conseil de *Ruvigny*, le 2 fév. 1638. Persuadée que le coup partait de Richelieu, la duchesse n'osa pas se plaindre trop haut; mais elle avertit Rohan de cet enlèvement. Il lui répondit de Königsfelden, le 8 avril 1638 : « Je commence d'apprendre à marcher et m'en irois au grand galop à ma santé sans le chagrin qui me ronge de la perte de mon cher fils, lequel j'ai jour et nuit devant les yeux. » A l'appui de cette lettre, qu'il rapporte, dans son Hist. de Tancrède de Rohan (Liége, 1767, in-12), le P. Griffet cite un Mémoire, signé, dit-il, de la main de Rohan, où on lit : « Peu après, étant ar-

rivé au camp de Rhinfeld, j'apprends que des gens armés et masqués avoient, par violence, enlevé mon fils unique, nommé Tancrède, que je faisois nourrir secrètement en Normandie. » Si l'authenticité de ces deux pièces était démontrée, la question de la paternité du duc serait tranchée; mais on se demande pourquoi la mère de Tancrède, si elles sont authentiques, ne les a pas produites devant les juges, et comment il se fait que Rohan n'ait pas dit un mot de son fils dans son testament. La duchesse aurait sans doute répondu à cette dernière objection que son mari tenait, comme elle-même, son fils pour mort. Elle raconte, en effet, que ce fut seulement après le mariage de sa fille, mariage contracté, comme nous l'avons dit, contre sa volonté, qu'elle apprit vaguement que Tancrède avait été transporté en Hollande; qu'elle se hâta d'envoyer dans ce pays son valet de chambre *Rondeau*, qui réussit à le découvrir chez un marchand de Leyde, « Dieu par sa providence luy ayant donné une marque naturelle, à quoy il étoit impossible de le mécognoistre, qui est une trousse [touffe] de cheveux blancs sur la tête du côté gauche. » Dans ses Mémoires historiques, Amelot de La Houssaye confirme ce fait remarquable (1). « Plusieurs personnes dignes de foi, dit-il, qui ont vu Tancrède à Paris lors du procès, m'ont assuré que ce jeune homme avait le toupet des Rohan, c'est-à-dire, un petit bouquet de cheveux blancs sur le devant de la tête. » Le pouvoir de l'imagination chez la mère aurait-il suffi pour donner à l'enfant ce signe caractéristique et héréditaire?

Dès que Tancrède fut arrivé à Paris, la duchesse douairière présenta requête au parlement tendant à lui faire nommer un tuteur honoraire. Sa fille se porta opposante, soutenant que Tancrède était un enfant supposé. Le procès fit un bruit immense. Mme de Rohan, voyant se former contre elle une brigue puissante, soutenue par des princes du sang et la Cour même « qui ne vouloit point, dit Tallemant, qu'il y eût un duc de Rohan huguenot », et pensant que Tancrède pourrait à sa majorité revenir contre l'arrêt qui interviendrait, laissa le parlement juger par défaut. Défense fut faite à Tancrède de prendre le nom et les armes de Rohan, et à la duchesse douairière de lui donner ce titre. C'était, selon nous, un flagrant déni de justice; car il n'y avait pas de poursuites en désaveu de paternité, et, d'après l'axiome du droit : Is pater est quem nuptiæ demonstrant, Tancrède était aux yeux de la loi le fils du duc de Rohan. Aussi cet arrêt ne put détruire, nous dit Larrey, « le préjugé d'un grand nombre de personnes de la première qualité en faveur de la filiation, que la mère soutint pendant le reste de sa vie et à l'article de la mort. » Tancrède, d'ailleurs, resta à Paris, où il faisait grande figure. Il était spirituel, aimable, bien fait, quoique petit de taille, très-brave et avait une physionomie distinguée. Pendant les troubles de la Fronde, dans l'espoir sans doute de bien disposer le parlement en sa faveur, il embrassa son parti; mais il fut tué, dès le lendemain, 29 janv. 1649, dans une escarmouche près de Vincennes. Sa mère obtint des magistrats de Genève, en 1654, la permission de le faire ensevelir auprès de son père putatif, et elle fit mettre au-dessus de sa tombe une touchante épitaphe, où elle lui donnait le nom de fils. Elle vécut elle-même jusqu'au 21 oct. 1660, et sa dépouille mortelle, transportée à Genève, fut déposée auprès de celle de son époux, le 3 janv. 1661. Aussitôt après sa mort, les Chabot, implacables dans leur haine, obtinrent de Louis XIV une lettre aux magistrats de Genève pour les inviter à faire effacer l'épitaphe du tombeau de Tancrède. On lit dans les Fragmens biographiques et histor. de Grenus, sous la date du 26 déc. 1660 : « Lettre du roi de France du 21 déc., par la-

(1) Tallemant des Réaux dit aussi « qu'elle faisoit une grande parade d'un toupet de cheveux blancs que cet enfant avoit comme les Rohan. »

quelle il nous déclare que c'étoit uniquement pour ne pas désobliger une dame de qualité telle que Mme la duchesse douairière de Rohan qu'il nous avoit demandé de mettre dans le tombeau du feu duc le corps du nommé Tancrède (son fils supposé, puisqu'il n'en fait aucune mention dans son testament); mais sans avoir l'intention qu'il lui fût fait une épitaphe et bien moins qu'il tirât de la gloire d'avoir été tué à son service : S. M. nous prie en conséquence de faire ôter cette épitaphe, et auroit même désiré que les cendres dudit Tancrède fussent jetées au vent, s'il n'étoit pas opposé à la charité d'agir contre les morts. Arrêté d'accéder à la demande du roi. » Tel fut le sort de cet enfant dont la naissance est restée jusqu'ici un problème historique. Il ne nous a pas été possible de le résoudre, quoique nous ayons lu avec attention tout ce qui a été publié sur lui. Quant à sa sœur, qui, après la mort de son mari, finit par se réconcilier avec sa mère, elle mourut en 1684, à l'âge de 67 ans. Tallemant des Réaux prétend qu'elle abjura deux fois, l'une à Sully, mais qu'elle « fit reconnaissance à Gergeau, » l'autre à Paris, le pape n'ayant voulu accorder dispense de parenté qu'à cette condition. Benoît affirme, au contraire, qu'elle stipula par son contrat de mariage que ses enfants seraient protestants, mais que son mari ne tint pas ses engagements. Ce qui est certain c'est qu'elle mourut protestante. « Le roi, raconte Dangeau, sous la date du 7 avr. 1684, envoya le duc de Charost chez Mme de Rohan, qui se mourait, pour tâcher de lui faire écouter les gens qui lui parleraient de changer de religion. » La peine que prit S. M. fut inutile. La duchesse de Rohan-Chabot persista dans sa religion, « dans une grande réputation de vertu et de piété, » dit Benoît, et fut enterrée, le 9 avril, dans le cimetière de Charenton (*Reg. de Charenton*).

II. Né en 1583, et présenté au baptême, au nom de la ville de La Rochelle, par quatre magistrats municipaux, de *Coureilles*, *Esprinchard*, *Guiton* et *Jacq. Thevenin*, Benjamin de Rohan, seigneur de SOUBISE, marcha sur les traces de son frère. Il n'eut pas son génie; mais il n'eut pas moins de zèle que lui pour la défense de la religion réformée. Soubise apprit le métier des armes en Hollande sous le prince Maurice. En 1606, il fut du nombre des gentilshommes français, qui se jetèrent dans Bergues assiégé par les Espagnols. Nous ignorons quand il rentra en France; mais en 1611, nous le trouvons avec Rohan à l'Assemblée de Saumur. En 1616, il embrassa le parti de Condé. En 1621, il fut chargé de la défense de Saint-Jean-d'Angély. Afin d'empêcher l'ennemi de se loger dans les faubourgs, il les fit livrer aux flammes, n'exceptant de la destruction que celui de Taillebourg, qui, étant entouré de tous côtés par la Boutonne, semblait offrir une défense plus facile. Louis XIII arriva devant la place, le 29 mai, et fit commencer l'attaque par ce même faubourg, qui fut enlevé. Dès le 1er juin, cinq batteries formidables commencèrent à foudroyer la ville. Avant d'ordonner l'assaut, qui fut fixé au 3 juin, le roi envoya un héraut d'armes, sommer la place de se rendre. Soubise répondit que, chargé de la défense de Saint-Jean par l'Assemblée de La Rochelle, il ne pouvait le rendre que par ordre de cette assemblée. Aussitôt l'attaque commença sur tous les points à la fois; mais l'héroïque résistance de la garnison, secondée par les habitants et même par leurs femmes, qui rivalisèrent d'intrépidité avec les soldats, força les royalistes à battre en retraite. Durant quinze jours, les glacis de la ville furent le théâtre d'une foule d'escarmouches sans résultat. Le 17, une mine ayant renversé en partie un ravelin à l'angle nord-est de la ville, un nouvel assaut fut livré. Il fut repoussé bravement; mais les assiégés firent une perte irréparable, celle de *Hautefontaine*, qui était l'âme de la défense

(*Voy.* IV, p. 496). Après la mort de cet habile capitaine, la place n'opposa plus qu'une faible résistance aux progrès des assiégeants. Pour comble d'embarras, la disette commençait à se faire sentir, et les habitants catholiques menaçaient hautement d'ouvrir les portes de la ville au roi, si l'on ne se hâtait de capituler. Mais le roi ne voulut entendre parler d'aucune capitulation ; il consentit seulement à donner une promesse, en forme de grâce, de pardonner à la garnison et aux habitants, à condition qu'ils jureraient de ne plus porter les armes contre son service ; de leur laisser la liberté de conscience et la jouissance de leurs biens, et de permettre aux soldats de se retirer où ils voudraient avec armes et bagages. St-Jean reçut donc Louis XIII dans ses murs, le 23 juin 1621. Quelques jours après, ses fortifications furent rasées et ses priviléges abolis. Se regardant comme délié de son serment par la vengeance brutale de Louis XIII, Soubise se rendit à La Rochelle et reprit les armes. Au commencement de novembre, il fit, avec *Saint-Seurin* et *Favas*, une descente dans l'île d'Oléron, et s'en saisit, ainsi que de Royan et d'autres lieux. Au commencement de l'année suivante, il en fit une autre dans le Bas-Poitou, se rendit maître des Sables-d'Olonne et du château de La Chaume, au mois de février, et entra, le 20 mars, dans Luçon. Instruit de l'approche de l'armée du roi, il n'osa pas l'attendre. Il évacua Luçon, le 7 avril, se replia vers la mer et se retrancha dans l'île de Ré, à l'embouchure de la Vie. Quoiqu'il eût sous ses ordres 8,000 hommes de pied et 800 chevaux, c'est-à-dire une armée de fort peu inférieure à l'armée royale, et qu'il occupât une position avantageuse, presque imprenable, une terreur panique le saisit, et il s'enfuit avec sa cavalerie dans la nuit du 14 au 15, abandonnant son infanterie qui fut massacrée, noyée ou prise et envoyée aux galères. Des 8,000 hommes, il n'en échappa pas 400. L'accueil qu'il reçut à La Rochelle, où il arriva le 21 avril, le décida à passer en Angleterre. Le roi lui ayant refusé les secours qu'il sollicitait, il trouva le moyen d'équiper quelques vaisseaux ; mais sa petite escadre périt dans une tempête. De son côté, le roi de France le déclara criminel de lèse-majesté, le 15 juill. 1622. La paix de Montpellier lui permit de rentrer dans sa patrie.

Soubise reprit les armes en 1625 ; nous avons vu plus haut les motifs qui l'y portèrent. Au sujet de cette nouvelle insurrection, Richelieu se récrie contre l'infâme rébellion des hérétiques, l'infidélité de Soubise, l'ingratitude des *infidèles*. Dans son Hist. de la Saintonge, M. Massiou oppose à ces injures ces réflexions pleines de justesse : « Soubise méritait-il bien ces qualifications injurieuses ? S'il reprit les armes, c'est que la Cour ne tint compte de ses promesses et prétendit s'affranchir des clauses du traité, tout en exigeant des Protestants qu'ils s'y soumissent. Ce traité n'était pas, après tout, une paix bénévolement octroyée ; les concessions qui y étaient faites par le roi prouvent assez que les Protestants le devaient à leur courage, et ils pouvaient en exiger l'exécution sans se rendre coupables d'ingratitude ou d'infidélité. »

Au retour de l'entrevue qu'il eut à Castres avec son frère, Soubise, avec le secours du capitaine normand *Fleury*, arma cinq petits bâtiments, sous prétexte d'une expédition lointaine. Il eut soin de faire cet armement dans l'île de Ré, pour laisser aux Rochellois la liberté de le désavouer, en cas qu'il échouât. A la tête de cette escadrille, montée par 300 soldats et 100 matelots, il pénétra dans le port de Blavet, le 17 janv. 1625, et enleva, l'épée à la main, la flotte royale qui y était à l'ancre, attendant le moment d'agir contre La Rochelle. Les vents contraires ne lui ayant pas permis de sortir du port, il y fut bientôt étroitement bloqué par le duc de Vendôme, qui se mit à canonner les vaisseaux.

Heureusement pour lui, qu'au bout de trois semaines, il s'éleva un vent du N.-O. assez violent, dont il profita pour forcer, à la faveur d'une nuit obscure, l'entrée du port, qui avait été fermé par une chaîne et un câble énormes. Il gagna l'île de Ré, qu'il occupa, s'empara de celle d'Oléron, et resta maître de la mer.

Ses succès décidèrent les Rochellois, qui l'avaient d'abord désavoué, à se joindre à lui. La Cour fort inquiète, après avoir inutilement tenté de gagner Soubise, qui, comme son frère, fut toujours inaccessible à la séduction, se montra disposée à traiter; mais les Protestants ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'elle ne cherchait qu'à gagner du temps, et les négociations furent rompues. Pendant qu'on négociait, aucune suspension d'armes n'ayant été conclue, Soubise entra dans la Garonne, le 11 juin 1625, avec une flotte de 74 voiles, et s'empara de Castillon. Averti qu'une flotte franco-batave avait paru sur les côtes du Bas-Poitou, il cingla à sa rencontre dans l'intention de la combattre. Au moment d'en venir aux prises, les deux amiraux convinrent d'une trêve et se donnèrent réciproquement des otages; mais ayant appris que les négociations n'aboutissaient pas, Soubise rendit les otages qu'il avait reçus, et s'avança contre l'ennemi, le 19 juillet. Des brûlots habilement dirigés mirent le feu à l'amiral hollandais, et quatre autres bâtiments furent pris ou coulés. Fiers de cet avantage, les Rochellois ne voulurent point entendre parler de paix, si le fort Louis n'était au préalable démoli. La Cour s'attacha donc à faire durer les pourparlers jusqu'à l'entier équipement de sept vaisseaux anglais prêtés par le roi Charles à son beau-frère. Les marins anglais, plus scrupuleux que les hollandais, ayant absolument refusé de servir contre leurs coreligionnaires, il fallut former l'équipage de cette escadre avec des matelots et des soldats français. Elle rallia la flotte franco-batave, et cette puissante armée navale, qui comptait 66 voiles, alla bloquer, le 15 septembre, la flotte rochelloise dans la Fosse de l'Oie. Averti que les royalistes préparaient un débarquement dans l'île de Ré, Soubise, qui n'avait pu obtenir du maire de La Rochelle, qu'on y envoyât des troupes, laissa le commandement de ses vaisseaux à *Guiton* (Voy. V. p. 410), et se rendit à terre avec 120 chevaux, 600 fantassins et 4 canons, pour s'opposer à la descente. Il fut complétement défait malgré le courage avec lequel il combattit. « Ce jour-là, dit Rohan, il se porta en bon capitaine et vaillant soldat, » et son témoignage est confirmé par Scipion Dupleix. Après la déroute, Soubise gagna l'île d'Oléron, rallia 22 vaisseaux de sa flotte, et fit voile pour l'Angleterre. A la paix de 1626, il obtint non-seulement une abolition complète; mais encore l'érection de sa baronnie de Frontenay en duché-pairie. Il est vrai que les lettres-patentes ne furent pas enregistrées.

Lorsque la guerre se ralluma, Soubise se rendit en Angleterre. Il contribua puissamment par ses sollicitations à hâter l'équipement de la flotte dont Buckingham prit le commandement, et sur laquelle il s'embarqua lui-même. Cet armement formidable parut en vue de La Rochelle, le 20 juill. 1627, mais le maire, *Jean Godefroy*, lui refusa l'entrée du port. Soubise, étonné de ce procédé, se fit mettre à terre et se présenta à la porte St-Nicolas, qu'on hésitait à lui ouvrir. Il fallut que sa mère vînt elle-même le prendre par la main, et qu'en dépit du maire, qui n'osa s'y opposer par la force, elle le fit entrer dans la ville, en lui disant : « Viens, mon fils, suy-moy sans rien craindre; tous les gens de bien sont joyeux de ta venue, et s'en réjouiront davantage, quand ils considéreront combien tu t'es montré affectionné à la liberté de la ville qu'ils espèrent recouvrer par les armes du roy d'Angleterre que tu leur as fait avoir. La maison de Rohan voudra toujours le

bien de La Rochelle et le procurera de tout son possible. » Le soir même, le Conseil s'assembla pour entendre les propositions de Buckingham; mais quoi que pussent dire Soubise et le ministre *Mermet* pour décider les magistrats rochellois à joindre ouvertement leurs armes à celles du roi d'Angleterre, ils n'obtinrent d'eux que des réponses évasives. Cette circonspection « pensa, dit Rohan, faire du mal de toutes parts, du côté de l'Anglais, de voir tant de contrainte et d'irrésolution en ceux qui ne se peuvent sauver que dans l'audace; envers les Réformés en ce qu'ils demandent conseil et non assistance. » Blessé d'une semblable conduite, Buckingham alla descendre dans l'île de Ré, dont « il tenoit à se rendre maître, selon Sismondi, comme d'un excellent poste pour des corsaires qui harcelleroient à la fois le commerce de la France et de l'Espagne. » Soubise l'y rejoignit avec le sieur de *Loudrières* et quelques volontaires. On sait que cette entreprise échoua honteusement, et que, le 8 novembre, l'amiral anglais se rembarqua pour l'Angleterre, malgré les pressantes instances de Soubise et des députés de La Rochelle. Benjamin de Rohan revint sur la flotte du comte de Lindsey, dont il avait pressé l'armement de tout son pouvoir. On connaît déjà le résultat de cette nouvelle expédition (*Voy.* GUITON). Malgré l'abolition qui lui fut accordée par l'édit de grâce, Soubise ne voulut point revenir dans sa patrie. Il continua à habiter Londres, où il mourut, sans avoir été marié, le 9 oct. 1642. Par ordre du roi Charles Ier, il fut enterré dans la chapelle de Westminster.

ROHAN (JACQUELINE DE), marquise de Rothelin, fille de Charles de Rohan, sieur de Gié, et de Jeanne de Saint-Severin, morte protestante dans son château de Blandy, au mois de juillet 1587, et inhumée dans un caveau du chœur de l'église paroissiale.

Dans son Hist. du château de Blandy (Paris, 1854, in-8°), M. Taillandier a soigneusement recueilli tout ce que l'on sait sur cette illustre dame; on peut dire qu'il a épuisé la matière, en sorte qu'il ne nous reste qu'à profiter, pour cette notice, des matériaux qu'il a si diligemment rassemblés.

Selon une note msc. qui se lit au dos d'un portrait de Jacqueline de Rohan, appartenant à M. de Laborde, membre de l'Institut, elle naquit vers 1520. Elle n'avait donc que 16 ans lorsqu'elle épousa, en 1536, sous les auspices de *Marguerite de Navarre*, François d'Orléans, marquis de Rothelin, dont elle resta veuve, en 1548, avec deux enfants, LÉONOR, né en 1540, qui hérita du nom de Longueville en 1551, et FRANÇOISE, née à Blandy, le 5 avr. 1548, qui épousa *Louis de Condé* (Voy. II, p. 462).

On ignore la date précise où la marquise de Rothelin embrassa la religion réformée. M. Taillandier pense que sa conversion eut lieu vers 1557; mais il est certain que, depuis longtemps, elle avait du penchant pour les opinions nouvelles (*Voy.* PRIVÉ). Dès 1558, elle entretenait une correspondance avec Calvin, qu'elle visita plusieurs fois à Genève. Son fils était alors prisonnier des Espagnols, entre les mains desquels il était tombé à la bataille de Saint-Quentin. Ayant recouvré la liberté au prix d'une rançon de 40,000 écus, dont la marquise emprunta la plus grande partie aux Bernois, il adopta, à l'exemple de sa mère, les doctrines évangéliques, ce qui fit manquer le mariage projeté entre lui et la fille du duc de Guise. Une lettre de Bèze à Calvin, datée du 24 mai 1561, nous apprend que le jour de Pâques, Léonor d'Orléans-Longueville avait participé à la Cène avec la marquise de Rothelin. Dans un voyage qu'il fit à Genève, au mois de janvier 1562, le jeune duc assista aux exercices du culte protestant et « écouta le sermon avec beaucoup d'attention; » mais les espérances que Calvin avait conçues « de l'advancer en bon chemin, » s'évanouirent bientôt. Son mariage avec Marie de Bourbon (2 juill. 1563) le ramena dans le giron de l'E-

glise romaine. Il mourut à Blois, au mois d'août 1573, au retour du siége de La Rochelle. Le bruit courut, dit Le Laboureur, que Catherine de Médicis l'avait fait empoisonner.

L'apostasie de son fils causa, sans aucun doute, un vif chagrin à la marquise de Rothelin, qui était une des plus zélées huguenottes du royaume. Dans la première guerre civile, méprisant les dangers auxquels son humanité l'exposait, elle ouvrit son château à tous les Huguenots qui allèrent y chercher un asile. « Au milieu des plus grands troubles, lui écrivait Calvin en 1563, vous n'avés jamais eu honte ne crainte de vous advouer du troupeau de J.-Ch., mesmes que vostre maison a esté ung hospital pour recevoir les povres brebis dissipées. » Aux seconds troubles, elle fut traitreusement arrêtée à Blandy par son neveu, le sieur d'Entragues, et amenée au Louvre, avec trois des enfants de *Condé*, pour y être retenue comme otage. L'année suivante, elle accepta de son gendre la dangereuse commission de présenter au roi un mémoire au sujet de l'inexécution de l'édit. En 1572, après le mariage de *Henri de Condé* avec *Marie de Clèves* (Voy. II, p. 463), elle accompagna sa fille, la princesse douairière de Condé, à Paris et fut logée avec elle au Louvre. Il est vraisemblable que Charles IX la força d'assister aux conférences de l'apostat *Sureau-Du Rosier*; « mais, dit M. Taillandier, il est permis de croire, d'après le caractère que nous lui connaissons, que, si elle assista à ces conférences, elle demeura inébranlable. » Nous ne prendrions pas sur nous d'affirmer pourtant qu'elle osa continuer dans son château l'exercice du culte réformé. Tout nous porte à croire plutôt qu'à son retour à Blandy, elle congédia son ministre, *Charles Le Maçon*, qui avait remplacé depuis peu de temps *Gaudet* et de *Miremont* (1), ses chapelains en 1570, et qui se retira à Genève, au mois de mai 1573 (*Reg. des habitans*). Mais, en admettant même qu'elle eût été obligée de s'accommoder au temps, on aurait tort d'en conclure qu'elle suivit l'exemple de sa fille, la princesse de Condé. Elle mourut protestante, au mois de juill. 1587. Indépendamment du témoignage du P. Anselme (qui se trompe sur la date de son décès), nous avons celui de sa fille qui écrivait à sa belle-sœur, le 11 avril 1587, c'est-à-dire peu de jours avant la mort de leur mère : « Il ne se parle que d'exterminer les Huguenots, de sorte qu'il est bien besoin que nous songions à madame nostre mère, parce que l'ordonnance que le roy fait est que l'on saisisse prisonnier ceux de la religion pour aviser à vendre leur bien et enfin les traiter le pis que l'on pourra. »

La marquise de Rothelin, qui laissa dans toute la contrée un grand renom de vertu, reçut la sépulture, comme nous l'avons dit, dans l'église paroissiale. En 1794, sa tombe fut violée, et ses ossements déposés dans l'ancien cimetière de la commune, d'où ils ont été exhumés, en 1854, par les soins de M. Taillandier, qui leur a fait élever, avec le concours du duc d'Aumale, héritier des Condé, un tombeau plus digne du rang que cette noble dame a occupé durant sa vie.

ROLAND. *Voy.* LA PORTE.

ROLIN (Hugues), ministre de Veynes, publia, en 1643, sous le titre : *Marseille sans miracles ou récit de la conférence tenue en Provence entre H. Rolin, ministre de Veynes, et le R. P. Bizot, jésuite, touchant les miracles en général et les prétendus miracles de l'évesque de Marseille* [Gault], un livre où, après avoir rendu compte de cette conférence, il réfutait la légende de l'arrivée de Marie-Madelaine et de son frère Lazare en Provence, et où il tournait en ridicule les miracles attribués aux reliques, aux images, à l'intercession des Saints. Il paraît que l'apparition de ce livre excita une es-

(1) Y avait-il quelque parenté entre ce ministre et *Bernard de Miremont*, qui fut envoyé, en 1589, de Genève à Castres, où il mourut le 16 janv. 1591 ?

pèce d'émeute à Gap. Le procureur général en prit occasion pour le déférer au parlement de Grenoble, qui, par arrêt du 28 juillet 1644, déclara les propositions y contenues scandaleuses, séditieuses, pleines d'impostures et de calomnies, ordonna qu'il serait brûlé par la main du bourreau, décréta de prise de corps l'auteur et l'imprimeur, et ajourna à comparaître personnellement *Bouteroue* et *Murat*, ministres de Grenoble, *Cherier*, ministre de Gap, *Le Blanc* et d'*Yse*, professeurs à Die, parce qu'ils avaient approuvé cet ouvrage. De son côté, le synode provincial, qui s'assembla à Saillans quelques jours après, donna son approbation complète au livre de Rolin, en déclarant qu'il était conforme à la doctrine protestante, et qu'il ne contenait rien contre le service du roi et le repos de l'État. C'était rappeler indirectement à leurs véritables fonctions les conseillers bigots du parlement de Grenoble. Cette affaire ne paraît pas avoir eu d'autres suites, et malgré l'arrêt, l'ouvrage fut réimprimé, dans le Dauphiné même, par Ezéchiel Benoist, Die, 1654, in-8°.

ROLLAND (Arnaud), maire de Saint-Jean-d'Angély et capitaine de la ville, en 1562. Lorsque *Condé* envoya aux gouverneurs des villes qui tenaient son parti, l'ordre de saisir les biens des églises et des monastères, Rolland voulut présider lui-même à l'opération. On ne peut douter qu'il n'y ait eu des excès commis, mais l'information faite par le lieutenant général en la sénéchaussée de Saintonge, à la requête de l'abbé Jean Chabot, ne signale au moins aucune violence exercée sur les personnes des prêtres ou des religieux. Toutes les provisions amassées dans les monastères furent conduites au château, et Rolland fit dresser par le procureur du roi un inventaire exact du trésor de l'église, avant de l'envoyer à Condé.

La ville étant retombée au pouvoir des Catholiques, Rolland réussit à se sauver. Il fut condamné par contumace à faire amende honorable, à avoir la tête tranchée, à payer 4,000 livres de dommages-intérêts et 500 livres d'amende. Après la publication de la paix, craignant pour sa vie, il eut recours à *Condé* qui lui donna des lettres portant que tout ce que Rolland avait fait, il l'avait fait par ses ordres. Fort de cette attestation, l'ex-maire se pourvut au Conseil qui cassa la sentence et défendit au parlement de Bordeaux de recevoir aucun appel. Ces précautions prises, il retourna à Saint-Jean-d'Angély et rentra dans ses biens qui avaient été confisqués.

La sentence qui le condamnait à mort, avait été rendue, en 1563, par le sénéchal de Saintonge. Elle prononçait diverses peines, non moins terribles, contre ses complices. *Louis Cherpentier-de-Mastaz* était condamné à être brûlé vif; *Olivier de Cumont*, lieutenant particulier, *Christophe-Abel de Laurières*, *Pierre Constant*, avocat, *Jean Girauld*, procureur, *Jean Allenet*, sergent, *François Ythier*, élu, et *Jean Barbary*, à avoir la tête tranchée, et vingt autres, tous gens de métier, à être pendus.

ROLLET (Henri), habile fondeur, né à Givry en Champagne, se réfugia en Prusse sous le règne de Frédéric Ier (1). D'autres fondeurs français, comme *Pierre Caillette*, de Béziers, et *Jean Rusé*, de Metz, s'étaient déjà acquis à Berlin une certaine réputation. Par les perfectionnements que Rollet apporta aux pompes à incendie et les sages règlements qu'il publia en qualité de commissaire général, office dont il fut pourvu en 1723, il rendit à Berlin d'importants services, en récompense desquels le roi Frédéric-Guillaume le chargea de la fourniture des plaques de schakos et des autres parties de l'équipement militaire dont la fabrication rentrait dans sa profession, en lui associant deux autres réfugiés, *Elie Pally*, de Paris, qui, de Hollande où il s'é-

(1) D'autres Rollet ou Rolet se réfugièrent à Genève, où *Daniel Rolet*, de la Côte-Saint-André, fut reçu bourgeois en 1690.

tait retiré d'abord, était allé s'établir à Berlin, et *Huot*, le premier pour la broderie des uniformes des officiers, et le second pour la passementerie et les gibernes. Rollet ne laissa qu'un fils, qui mourut à la fleur de l'âge sans avoir été marié.

ROLLET (Louis), sellier, victime de la réaction catholique à Blois, en 1562. Dans cette ville comme partout, les Catholiques, redevenus les maîtres, exercèrent des cruautés sans nom. Sous les yeux mêmes du duc de Guise, qui répondit aux remontrances des bourgeois catholiques, non moins effrayés qu'indignés des excès de la populace, « qu'aussi bien il y avoit trop de peuple au royaume, et qu'il en feroit tant mourir que tous vivres seroyent à bon marché, » un grand nombre d'habitants signalés comme hérétiques, furent égorgés ou noyés. Les désordres continuèrent après le départ du duc pour le siége de Bourges. Le Martyrologe nous a conservé les noms de quelques-unes des victimes. Il cite, outre Louis Rollet, « homme de singulière piété, » une honnête femme, nommée *Nicole*, qui, jetée deux fois dans la Loire, parvint deux fois à gagner une île à la nage et fut à la fin assommée par les habitants du faubourg de Vienne; le pelletier *Lore*, vieillard septuagénaire, à qui l'on fendit la tête d'un coup d'épée; le mercier *Pierre Prévost*, que l'on noya, après lui avoir arraché les yeux. « Et, ajoute Crespin, continuèrent leurs débordemens, sans aucune résistance, au veu et sceu de la justice, jusques longtems après l'édit de pacification publié. »

ROLLIN (Christian-Jérémie), docteur en médecine, professeur de médecine et d'anatomie au collége anatomico-chirurgical de Brunswick et assesseur du collége des médecins, naquit en 1707, à Cassel, où son père, *Louis Rollin*, s'était réfugié et remplissait la charge de commissaire des monnaies. Dès son enfance, Rollin montra une véritable passion pour les sciences médicales, et particulièrement pour l'anatomie. Il commença ses études en médecine au Carolinum de Cassel, et alla les continuer à Berlin où il passa trois ans. Il suivit ensuite, pendant une année, la clinique de l'hôpital de Glienicke à Potsdam. De retour dans sa ville natale, il s'y livra, pendant quelque temps, à l'étude de l'histoire naturelle et de la mécanique; mais, fatigué à la fin du séjour d'une ville qui n'offrait pas d'aliments suffisants à l'activité de son esprit, il partit pour Leyde, où il suivit les leçons du célèbre Boerhaave. Dévoré du désir d'apprendre, il ne négligeait aucune occasion de s'instruire; on dit qu'il fit exprès le voyage de Londres pour visiter la magnifique collection de Sloane. Il retourna à Cassel, en passant par Paris, et se rendit, peu de temps après, à Göttingue où l'illustre Haller, qui le prit en affection, lui confia le soin de graver la plus grande partie des planches de ses Icones anatomicæ et de son Enumeratio methodica stirpium Helvetiæ. Le 17 sept. 1742, Rollin soutint pour le doctorat une thèse *De monstrorum duorum anatome et causarum monstrorum uberiori disquisitione*, et, peu de temps après, il fut appelé à remplacer le conseiller Huber comme prosecteur au théâtre anatomique de Göttingue. La faiblesse de sa santé exigeant le repos et l'air de la campagne, il donna sa démission, au bout de trois ans, et alla s'établir à Möringen, où il se mit à pratiquer la médecine. En 1746, on lui offrit la place de professeur extraordinaire d'anatomie à Upsal; mais la rigueur du climat de la Suède l'empêcha d'accepter. A la fin, le duc Charles de Brunswick le nomma professeur d'anatomie au collége qu'il venait de fonder. Il prit possession de sa chaire en 1751 et l'occupa jusqu'à sa mort, au rapport de Hirsching, qui ne nous apprend pas quand il mourut.

ROMAINE (William), célèbre prédicateur du siècle dernier, né à Hartlepool, le 25 sept. 1714, et mort à Londres, le 26 juill. 1795.

Le père de Romaine était un réfugié français, qui s'était établi à Hartlepool, où il faisait le commerce des grains. Sa famille se composait de deux fils et de trois filles, qu'il fit élever dans les principes de l'Église anglicane et qu'il eut le bonheur de voir tous établis avantageusement avant de mourir, en 1775. Nous ne savons rien de la vie de son fils aîné. Serait-il le même que *Thomas Romaine*, à qui Watt attribue *Observations on atmospherical electricity*, ins. dans les Philos. Transact. (1772)? William, le cadet, montra de bonne heure une grande ardeur pour l'étude et les plus heureuses dispositions. Il reçut sa première instruction dans l'école de Houghton, où il passa sept années, et fut envoyé ensuite à Oxford, où il s'appliqua plus particulièrement à l'étude de l'Ecriture sainte. Il prit ses grades dans cette université célèbre, et se fit conférer l'ordre du diaconat par l'évêque du diocèse. L'année suivante, après avoir été ordonné prêtre par Hoadley, évêque de Winchester, il fut placé à Banstead, dont il desservit l'église pendant plusieurs années, en même temps que celle de Horton près d'Epsom.

Le peu de succès qu'il obtenait dans son ministère, peut-être aussi les contrariétés que lui attirèrent ses opinions sévèrement calvinistes, le décidèrent à quitter l'Angleterre, en 1748. Il était sur le point de mettre ce projet à exécution, lorsqu'on lui offrit l'office de lecteur dans la paroisse de Saint-George et Saint-Botolph. Il accepta cette place modeste, à laquelle il joignit, l'année suivante, celle de lecteur de Saint-Dunstan in the West. Ce cumul souleva des plaintes; il fut forcé de se démettre, quelque temps après, de l'un de ses bénéfices, et ne put même conserver l'autre, auquel était attaché un traitement de 80 guinées, que par la protection du docteur Terrick, évêque de Londres.

En 1750, Romaine fut nommé prédicateur adjoint dans l'église de Saint-George, Hanover-Square, où il obtint beaucoup de succès, surtout parmi les déshérités de ce monde. Deux ans après, il fut appelé à occuper la chaire d'astronomie au collége de Gresham; mais il ne la garda pas longtemps, son enthousiasme pour les doctrines de Hutchinson, qui comptaient alors fort peu d'adhérents en Angleterre, l'ayant entraîné à combattre quelques-uns des principes du grand Newton. Sa réputation, à laquelle cette imprudence avait beaucoup nui, reprit tout son lustre par l'opposition qu'il fit, en 1753, au bill des Juifs. Tout ce qu'il écrivit sur ce sujet fut imprimé aux frais de la ville de Londres.

En 1756, Romaine quitta sa place de prédicateur à Saint-George, et fut nommé recteur de Saint-Olave. En 1759, il permuta cette cure contre celle de Saint-Bartholomew the Great, où il passa deux ans avec le titre de prédicateur du matin. En 1767, les habitants des paroisses de Saint-Andrew, Wardrobe, et de Saint-Anne, Blackfriars, le choisirent pour ministre. C'est dans cette cure qu'il mourut, après l'avoir desservie pendant plus de trente ans.

Romaine a laissé en Angleterre la réputation d'un des orateurs de la chaire les plus populaires du XVIIIe siècle. Ses prédications attiraient une foule immense de gens de tout âge et de tous états. On affirme que le jour du Vendredi saint, qui suivit son installation, il se présenta plus de 500 personnes pour participer à la sainte Cène; de mémoire d'homme on n'avait vu pareille affluence. Dans son intérieur, il était doux, aimable, très-laborieux; son plus grand défaut était une extrême irritabilité, qu'à force d'efforts, il réussit à réprimer. On loue aussi sa loyauté, son désintéressement, sa charité. Peu de pasteurs s'employèrent plus activement et plus efficacement aux œuvres charitables. Aussi était-il chéri de ses paroissiens qui, en toute circonstance, lui prodiguèrent les marques de leur affection et de leur respect. Sa femme, miss *Price*, qu'il avait épousée en 1755, lui donna trois

enfants, une fille, décédée jeune, et deux fils, dont le cadet mourut, en 1782, à Trincomale, dans l'île de Ceylan.

William Romaine a laissé un grand nombre d'écrits, des sermons surtout, qui ont eu un grand succès et qui sont encore très-répandus en Angleterre. En voici la liste.

I. *The divine legation of Moses demonstrated, from his having made express mention, and insisted so much on the doctrine of a future state, on Matt. XII*, 24-27, 1739. — Sermon prêché devant l'université d'Oxford, contre les sentiments de Warburton touchant la mission de Moïse.

II. *Future rewards and punishments proved to be the sanctions of the mosaïc dispensations, on Marc XII*, 24-27. — Ce sermon, prêché également devant l'université, ne paraît pas avoir été imp. séparément. De ces attaques répétées contre Warburton surgit une dispute où les deux adversaires employèrent à l'envi les armes du ridicule et du sarcasme, mais avec un succès tout différent.

III. *No justification by the law of nature, on Rom. II*, 14-15, 1742, 8°.

IV. *Jephtha's vow fulfilled, and his daughter not sacrificed, on Judges XI*, 30-31, 1742, in-8°.

V. *Hebrew concordance and lexicon*, Lond. 1747, 4 vol. in-fol. — Réimpression de l'ouvrage de Calasius, Concordantiæ sacrorum librorum Hebraïcorum (Romæ 1621, 4 vol. in-fol.).

VI. *Sermon*, Lond., 1752, in-4°.

VII. *Self-existence of J.-Ch., on John I*, 14, 1755, in-8°.

VIII. *An alarm to a careless world, on Amos IV*, 12, 1755, in-8°.

IX. *Practical commentaries in several lectures on Ps. CVII*, 1755, in-8°.

X. *Benefit of a holy spirit to man, a gift sermon by miss Hill, on Ezek. XXXVII*, 4, 1756, in-8°.

XI. *The sure fondation, two sermons on Isaï. XXVIII*, 16, 1756, in-8°.

XII. *Duty of watchfulness enforced, on Matt. XXV*, 13, 1756, in-8°.

XIII. *Lord our righteousness, two sermons on Isaï. XLV*, 8, 1757, in-8°. — Ces sermons, d'un calvinisme rigide, le firent exclure de la chaire de l'université.

XIV. *For preventing frequency of robberies and murders, on Matt. XV*, 19-20, 1757, in-12.

XV. *Death of the rev. James Hervey*, Lond., 1759, in-8°.

XVI. *Discourse preached at Christ's Church*, Lond., 1759, in-8°.

XVII. *Twelve sermons upon Salomon's Song*, 1759, in-8°.

XVIII. *Twelve discourses upon the Law and Gospel*, 1760, in-8°; Lond., 1793, in-8°.

XIX. *The works of the rev. Thomas Jones, late chaplain of S. Saviour*, Lond., 1762, in-8°. — Romaine y a joint une Vie de l'auteur et une Préface.

XX. *The life of faith*, 1763; Lond., 1794, in-12.

XXI. *The Scripture doctrine of the sacrament of the Lord's supper*, 1763, in-8°.

XXII. *The walk of faith*, 1771, 2 vol. in-8°.

XXIII. *An essay on psalmody*, 1775, in-8°.

XXIV. *The triumph of faith*, Lond., 1795, in-12.

XXV. *Letters to a friend on the most important subjects*, Lond., 1795, in-12. — Publié par Th. Wells.

XXVI. *Works*, 1796, 8 vol. in-8°. — L'éditeur, Bromley Cadogan, y a joint une *Vie* de l'auteur, où il expose longuement ses principes et ses succès dans le ministère évangélique.

ROMAN (Jean), d'une honnête famille de Vercheny, en Dauphiné, habitait La Motte-Chalançon à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Très-zélé pour sa religion, il sortit du royaume et se retira à Lausanne, où il séjourna environ deux ans. En apprenant l'état déplorable de ses coreligionnaires restés en France, il se sentit ému de compassion, et il serait parti immédiatement pour leur porter des

consolations, sans un sentiment bien naturel de crainte, qui lui montrait en perspective « d'effroyables travaux et des dangers sans nombre, la faim, la soif, la rigueur des hivers, les fuites, les prisons, les tortures, les galères, les bûchers, les gibets, les roues. » Cependant son zèle s'enflammant de plus en plus au récit des persécutions exercées contre ses frères, il triompha de ses craintes et rentra en France. Ne voulant pas s'exposer aux remontrances de ses parents qui étaient restés dans le Dauphiné, il traversa rapidement sa province natale et se rendit dans les Cevennes. Déguisé en colporteur, il allait de maison en maison, et là où il ne voyait ni image de saint, ni crucifix appendu à la muraille, il s'arrêtait pour exhorter ceux qui y habitaient à se relever de leur chute et à donner gloire à Dieu en sortant de l'Eglise romaine. Il se mit ainsi en relation avec un grand nombre de prétendus convertis, qui le prièrent instamment de tenir une assemblée. Il se rendit à leurs désirs; aussi le fameux abbé Du Chaila (*Voy.* I, p. 96) ne tarda-t-il pas à être instruit de sa présence. Trahi par un faux frère, en 1688, Roman échappa comme par miracle. Moins heureux l'année suivante, il fut livré, le 5 fév. 1689, par un apostat nommé *Vaumales*, et traîné en présence de Basville et de Broglie, que sa fermeté et son courage exaspérèrent à tel point que le dernier s'oublia jusqu'à le frapper, en s'écriant que s'il n'y avait pas de bourreau pour le pendre, il en ferait lui-même l'office. Il fut jeté dans un cachot du château de Saint-Jean-de-Gardonnenque, d'où il réussit à s'enfuir avec le secours de la fille du ministre *Guichard*, qui, pour se soustraire à la persécution, était entrée comme femme de chambre au service de Mlles de *Montvaillant*. Furieux de ce que sa proie lui échappait, Basville menaça de faire tomber tout le poids de sa colère sur M. de *Montvaillant*; mais Mlle Guichard, pour détourner le coup de la tête de ce gentilhomme, alla noblement se dénoncer elle-même au terrible intendant. Basville fut peu touché de cette généreuse conduite; il condamna cette demoiselle à être fouettée publiquement par le bourreau et enfermée dans une prison. Quant à *Montvaillant*, il le relégua dans ses terres, et sous prétexte que Mme de *Peyremales*, sa tante, n'était pas morte bonne catholique, il confisqua une somme de 40,000 fr. qu'elle lui avait léguée.

Au bout de trois jours, l'intrépide Roman sortit de sa cachette, et pour rendre publiquement grâce à Dieu de sa délivrance, il convoqua une assemblée dans les environs mêmes de Saint-Jean. Trahi une troisième fois, le 10 mars 1691, il fut assez heureux pour échapper aux soldats qui le poursuivaient avec acharnement comme une bête féroce, en traversant, au milieu de l'hiver, un torrent à la nage et en se cachant sur l'autre bord. Blessé, quelque temps après, d'une balle à la cheville, et hors d'état de marcher, il vécut, pendant trois mois, caché dans une caverne. A peine guéri, il recommença son dangereux apostolat; mais les poursuites devinrent à la fin si actives, qu'il crut prudent de s'éloigner pour quelque temps, en 1693. Il se rendit à Genève, où, au lieu des éloges auxquels il avait droit, il ne reçut que des reproches sur l'imprudence qu'il commettait en tenant des assemblées. Il crut nécessaire de se justifier et composa, à ce sujet, une apologie pour démontrer l'impossibilité d'aller de maison en maison encourager les Protestants fidèles et relever ceux qui étaient tombés; puis il reprit la route de France et entra dans les Cevennes, ayant, selon son énergique expression, son âme entre les mains, comme prêt à la rendre. Trahi de nouveau, le 9 août 1699, par *Arnaud*, infâme scélérat en qui il mettait toute sa confiance, il fut traîné, couvert de sang et de blessures, dans la prison de Boucoiran. Il touchait à sa dernière heure, si quelques jeunes gens ne s'étaient dévoués pour le sauver. Ils

forcèrent la garde de la prison et enlevèrent leur pasteur, qui intercéda lui-même pour ses gardiens et obtint qu'on ne leur ferait aucun mal, quoiqu'ils eussent blessé plusieurs des assaillants. Cet enlèvement irrita au dernier point Broglie, qui fit arrêter une foule de personnes, soit comme coupables d'avoir assisté à l'assemblée du 9 août, soit comme complices de la délivrance de Roman. Au nombre des premiers étaient *Louis Brunel*, de Domessargues, *Antoine Burin* et *Fulcrand Dumas*, du même lieu, *Jacques Caboux*, de Brignon, les trois fils *Martin*, la femme *Boucoiran*, *Marguerite*, *Dumas-Brunel*, de Domessargues, la femme *Rouquète*, *Jean Foucaud* et *Bénezet*, de Moussac, Mlle de *Rolin*, de Nozières, *Ravènes*, de Sauzet, *Bourdic* fils, *Boucoiran* et *Antoine Briançon*, qui furent tous condamnés au gibet. Un supplément d'instruction fut ordonné à l'égard de *Pierre Foucaud*, de Sauzet, *Jean Boudon*, de Domessargues, *Jean Bourdic*, *Jacq. Fontanieu*, *Noé Comte*, *Paul Gassaignes*, *Claude Passe*, *Anne Dubois*, *Marianne Bruguière*, *Louise Bernis*, *Jacq. Bourdic*, *Jean Caboux*, tous habitants de Brignon, *Etienne Matthieu*, de Crumères, *Jean Dombres*, d'Aigremont, *Pierre Maurin*, de Boucoiran, *Marc Foucard*, de Maussac, *André Espérandieu*, de Saint-Déséry; ainsi qu'à l'égard de quatre défaillants : *Douce Allière* et *Antonin*, de Fons, *Roc* fils et *Gabriel Malachaume*, de Brignon. Quant à Roman, il devait périr sur la roue. Une sentence plus terrible encore, rendue par le sénéchal de Nismes, le 28 nov., frappa ses libérateurs. *Pierre Bernard*, dit La Jeunesse, soldat, de Marvéjols, fut condamné à être rompu vif, avec *Pierre Bonefoux*, dit Bourlesc, de Cardet; *Pierre Roux*, de Massillargues, à la question ordinaire et extraordinaire, avant dire droit, ainsi que *Louis Penchenat*, de Calvisson, *Adam Mariniargues*, de Soulorgues, *Robert Théolet*, chirurgien de Lézan, *David Verdier*, de Lézan, et *Antoine Armassan*, de Cardet. Le cadet de *Bouzènes*, près Tornac, et *Brunet*, des Montèzes, furent condamnés, par contumace, à la roue; *Rouvière*, d'Anduze, *Granier*, *Caubot*, de Boucoiran, *Lauze* et *Huguet*, de Bauzon, *Andoyer*, de Puech, *Jacq. Foucard* et *Jalaguier*, de Marvéjols, *Bastide*, de Cardet, *Michel*, de Massanes, *Poitevin*, de Ners, *Journiac*, *Perpignan*, *Reilhan* fils, de Lédignan, *Joseph Courtin*, *Etienne Dumas*, de Ners, à être pendus. D'autres peines furent décernées contre *Perron*, de Boucoiran, *Fages*, de Massillargues, *Franc*, *Antoine Bouzènes*, *Jean Barbuste*, de Cassagnolles, *Mourgues*, de Lézan, et *Durand*, (Arch. gén. M. 666); mais il paraît que la sentence ne fut pas exécutée dans toute sa rigueur. Selon Ant. Court (*MSS.*, N° 39), on se contenta de rouer *Bernard* et *Bonefoux*, et d'envoyer les autres aux galères.

Roman comprit que la place n'était plus tenable. Il se retira donc en Allemagne et mourut pasteur de l'église de Waldenburg.

Nous ignorons si *Jacques Roman*, docteur en philosophie et en médecine, qui vivait à Amsterdam en 1702, et à qui l'on doit une édit. avec préface de l'ouvrage de Schotan : *Discussio censuræ Huetianæ* (Amst., 1702, in-12), était de la même famille que notre pasteur du désert, ou d'une autre, du même nom, qui habitait Cabrières. En 1745, des lettres de cachet furent envoyées à l'intendant de la Provence, lui enjoignant de faire conduire à la Propagation d'Aix une demoiselle *Roman* et les demoiselles *Félician* et *Ripert*. Les parents les ayant fait disparaître à temps, on les jeta en prison, on saisit leurs biens et on mit des garnisaires chez les habitants protestants de Cabrières qui avaient favorisé l'enlèvement de ces jeunes filles, pour les forcer à les représenter (*Arch. gén.* E. 3506).

ROMIEU (Pierre) ou *Roumieu*, de Saint-Fortunat, admis au ministère par le synode de Baix, en 1671, et donné pour pasteur à Saint-Vincent-des-Barres. Romieu desservit plus tard les

églises de Saint-Pierreville et de Desaignes. Exclu de l'amnistie accordée, en 1683, aux insurgés du Vivarais (*Voy.* III, p. 28), il se convertit pour éviter la mort. Sa femme ayant refusé de suivre son exemple, le marquis de La Tourette la fit enfermer dans une chambre de son château, où elle eut à souffrir les plus mauvais traitements. Elle voulut essayer de s'y soustraire par la fuite. Elle coupa les draps et les rideaux de son lit, et en fit une corde au moyen de laquelle elle tenta de s'échapper par la fenêtre ; mais trop faible pour soutenir le poids de son corps, cette corde rompit et la pauvre femme tomba sur des rochers. Comme elle respirait encore, le marquis la fit reporter dans sa prison. — La famille Romieu a grossi le Refuge (*Arch. gén.* Tt. 244). En 1843, *John Romieu* fut élu directeur de l'hôpital français à Londres.

ROMILLY (Jean), habile horloger de Paris, né à Genève, en 1714, d'une famille réfugiée. Romilly s'est fait honorablement connaître par divers perfectionnements qu'il a apportés dans son art. Il exécuta, entre autres ouvrages remarquables, une montre qui pouvait marcher un an entier sans être remontée ; mais il laissa à *Berthoud* l'honneur de donner à son invention le degré d'exactitude nécessaire. Romilly a été un des fondateurs du Journal de Paris en 1777, et un des rédacteurs de la grande Encyclopédie, à laquelle il a fourni tous les articles sur la partie théorique de l'horlogerie. Il mourut presque subitement à Paris, le 16 fév. 1796. Son fils unique, nommé Jean-Edme, l'avait précédé dans la tombe. Né à Genève, en 1739 ou 40, Jean-Edme Romilly étudia la théologie et fut admis au ministère en 1763. Trois ans après, il fut appelé comme pasteur de l'église wallonne à Londres, mais sa santé délicate ne pouvant s'accommoder au climat, il retourna à Genève et fut chargé de desservir l'église de Chancy. En 1770, le Conseil d'État lui accorda sa démission, « en lui conservant son rang, eu égard à ses talents distingués. » Selon la Biogr. univ., il fut aussi ministre à Sacconex. Il mourut le 29 oct. 1779. Palissot, qui l'a connu particulièrement, nous l'a peint comme un homme de mœurs douces et régulières, très-instruit et doué de la plus aimable modestie. Il a laissé la réputation d'un bon prédicateur. Ses sermons se distinguaient plutôt par une onction douce et persuasive, que par une éloquence mâle et forte. En 1780, le pasteur Juventin en a publié à Genève un recueil en 2 vol. in-8°, en mettant en tête l'Eloge de l'auteur. Ami de *Rousseau*, de d'Alembert, de Diderot et de Voltaire, Romilly a travaillé, comme son père, à l'Encyclopédie. Les articles *Tolérance* et *Vertu* sont de lui. Il a aussi fourni aux Mémoires de littérature de Palissot plusieurs articles sur des Genevois célèbres, entre autres sur *Jean-Jacques Rousseau*. De son mariage avec *Françoise-Dorothée Argand* naquit Christine Romilly, qui épousa, en 1792, *Gédéon Mallet*.

ROMILLY (sir Samuel), célèbre jurisconsulte anglais, un des chefs du parti whig, né à Londres, le 1er mars 1757, et mort le 2 nov. 1818.

La famille Romilly était originaire de Montpellier. A la révocation de l'édit de Nantes, l'arrière-grand-père de sir Samuel avait feint d'abjurer ; mais il avait élevé son fils *Etienne*, né en 1684, dans les sentiments qu'il professait en secret, et dès que le jeune homme eut atteint l'âge de 17 ans, il l'avait envoyé à Genève pour sa première communion. A la suite d'une conversation qu'il y eut avec le célèbre *Saurin*, le jeune Romilly prit la résolution de ne pas retourner en France. Il passa en Angleterre, et établit dans les environs de Londres une blanchisserie de cire, qui paraît avoir prospéré. Quelque temps après, il épousa *Judith de Monsallier*, qui lui donna huit enfants : 1° Etienne, qui entra dans le commerce, ainsi que son frère — 2° Isaac ; — 3° Pierre, baptisé, en 1711, dans l'église de Martin's-Lane, qui suit ;

— 4° JOSEPH, mort jeune; — 5° ANNE, mariée à N. Gibbons; — 6° CATHERINE, femme de N. Hunter; — 7° MARTHE, morte fille, ainsi que — 8° MARGUERITE. Etienne Romilly mourut, en 1733, avec la réputation d'un homme pieux et libéral.

Pierre Romilly fut mis en apprentissage chez un joaillier nommé *Lafosse*. Il s'y lia d'une étroite amitié avec un autre apprenti du nom de *Garnault*, pour la sœur duquel il s'éprit d'une si vive affection, que la main de cette jeune fille lui ayant été réfusée, il résolut de quitter l'Angleterre et de venir à Paris, où il passa plusieurs années. L'opposition mise à son mariage ayant cessé, il retourna à Londres et épousa Mlle *Garnault*, dont il eut plusieurs enfants; mais trois seulement arrivèrent à l'âge adulte : THOMAS qui embrassa la profession de son père, et qui figure, en 1779, sur la liste des directeurs de l'hôpital français; CATHERINE, femme, en 1778, du ministre Jean Roget, de Genève, et SAMUEL, le sujet de cette notice.

Samuel Romilly ne reçut, dans son enfance, qu'une instruction très-défectueuse. Lorsqu'il sortit de l'école, à l'âge de 15 ans, il savait lire, écrire, compter, et parlait tant bien que mal la langue française; à cela se réduisaient ses connaissances; tout ce qu'il acquit dans la suite, il ne le dut qu'à ses propres efforts. Après avoir hésité longtemps sur le choix d'un état, il venait de se résoudre à accepter une place dans les bureaux d'une riche maison de la Cité, celle des Fluyder, dont il était un peu parent (1), lorsque une mort inopinée enleva ses patrons. Son père — qu'il nous dépeint comme un homme pieux sans austérité, très-charitable, doué d'une extrême sensibilité, bon et indulgent à l'excès—ne voulant pas contrarier ses goûts, finit par le garder auprès de lui. Romilly, qui avait reçu de la nature de très-heureuses dispositions et l'amour de l'étude, et que son humeur sérieuse, un peu mélancolique, éloignait des récréations bruyantes de la jeunesse, profita de ses loisirs pour apprendre sans maître la langue latine; à force de travail il y réussit. Trois ou quatre années lui suffirent pour lire avec fruit tous les classiques latins. Il voulut ensuite s'appliquer au grec; mais les difficultés qu'il y rencontra le rebutèrent bientôt. Pour se distraire et reposer son esprit, il lisait, une carte sous les yeux, les récits des voyageurs modernes, et il acquit ainsi des notions assez étendues de géographie et d'histoire naturelle. En même temps, il suivait avec assiduité des cours publics de peinture, d'architecture et d'anatomie.

A mesure que son esprit s'éclaira au flambeau de la science, Romilly sentit grandir en lui l'amour de la gloire, et diminuer en proportion son goût très-douteux pour la profession de joaillier. Son père, toujours indulgent, consentit à le placer chez un des clercs jurés de la chancellerie. Il ne tarda pas à s'apercevoir que ce n'était point encore là l'état qui lui convenait. Espérant arriver plus promptement à la célébrité par le barreau, il se mit, en 1778, à étudier la jurisprudence avec l'ardeur qu'il apportait en toutes choses, ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre ses lectures. Il écrivait, en outre, dans divers journaux politiques, suivait avec assiduité les débats du parlement, et s'exerçait à faire à part lui des réponses aux discours qu'il avait entendus. Cet excès de travail altéra sa santé. Pour la rétablir, il fit, en 1781, un voyage de quelques semaines en Suisse. A son retour, passant par Paris, il se lia avec son homonyme *Jean Romilly*, qui lui fit faire la connaissance de Diderot et de d'Alembert. Il entra dans le barreau en 1783. Ses débuts n'eurent rien de brillant; mais avec le temps, sa profonde connaissance des lois et son éloquence lui procurèrent une clientèle considérable et le placèrent à la tête du barreau de Londres. « Sa science immense, sa

(1) *Elisabeth de Monsallier*, sœur de Judith, avait épousé un Fluyder.

modération qui n'ôtait rien à son énergie, sa profonde sagacité, son équité incorruptible, donnaient aux opinions qu'il présentait aux juges la force et la gravité d'une autorité judiciaire. » En 1784, il perdit son père, qui mourut le 29 août, et en 1786, il fut élu directeur de l'hôpital français à Londres. En 1788, il fit avec son ami *Etienne Dumont*, un nouveau voyage à Paris, pendant lequel il noua des relations avec Malesherbes, La Fayette, Condorcet, Jefferson, alors ambassadeur des États-Unis, et plusieurs hommes qui ont marqué dans la révolution. Depuis quelques années déjà, il s'était lié très-étroitement avec Mirabeau; c'est à sa prière qu'il rédigea un abrégé du règlement de la chambre des communes, que Mirabeau fit imprimer. Attaché par ses principes libéraux au parti whig, il fut choisi par Fox, en 1806, pour remplir la place de solliciteur général (emploi correspondant à celui de procureur général en France); il l'accepta sans renoncer au barreau. Peu de temps après, il fut créé chevalier. Ses nouvelles fonctions exigeant qu'il occupât un siége à la Chambre des communes, il se fit élire à Queenborough. Dès la première session, il proposa un bill pour la réforme des lois concernant les banqueroutes, et le fit passer avec de légers amendements. Il fut moins heureux dans une autre circonstance. Depuis longtemps, convaincu qu'il faut adapter les lois à l'esprit du siècle, en procédant toutefois avec une prudente lenteur, il désirait ardemment d'adoucir la législation pénale de l'Angleterre, législation barbare, atroce, qui punissait de mort une foule d'actes qualifiés de simples délits chez les autres nations civilisées. Il est vrai que dans la pratique, le pouvoir presque discrétionnaire des juges et du jury corrigeait presque toujours cette législation rigoureuse; mais un pareil système n'était au fond qu'un arbitraire organisé et faisait dépendre la vie de l'inculpé de la disposition momentanée des juges. Samuel Romilly dévoua sa vie à cette utile réforme. Il lutta, sans se décourager, contre l'ignorance, les préjugés, l'esprit de parti; à chaque session, depuis 1808, il renouvela sa proposition, et s'il n'eut pas la satisfaction de la voir adopter, il contribua au moins, par les discussions qu'il souleva, à éclairer l'opinion publique et à préparer le succès de sir Robert Peel.

La mort de Fox, en 1807, lui fit perdre sa place de solliciteur général; mais il continua à siéger dans la chambre des communes, sur les bancs de l'opposition. Aux élections de 1812, sa candidature ayant échoué à Bristol, il fut élu à Arundel. En 1815, il s'opposa à la reprise des hostilités contre la France, et eut une lutte très-vive à soutenir contre le ministère Castlereagh au sujet du massacre des Protestants dans le Midi. « Pour la première fois, dit Benjamin Constant, dans son Eloge de sir Samuel Romilly (Paris, 1819, in-8°), l'éloquence du chevalier Romilly, habituellement calme et modérée, s'enflamma tout à coup d'une indignation sainte, et la chambre des communes, accoutumée à voir en lui le philosophe ingénieux et pénétrant, le dialecticien ferme, le politique profond et impartial, s'étonna d'entendre retentir dans son enceinte les accents d'un orateur passionné. » La majorité ministérielle ne fut point ébranlée; elle rejeta la motion d'une adresse au Prince Régent pour le supplier de mettre sous les yeux de la Chambre des copies des communications entre son gouvernement et le ministère français relativement aux Protestants du Midi.

Défenseur éclairé des libertés publiques, qui toutes se tiennent si intimement qu'on ne peut toucher à l'une sans mettre en danger les autres, Romilly prit une grande part aux ardents débats soulevés par la réforme parlementaire, l'émancipation des Catholiques, la traite des noirs, l'application de l'alien-bill, la suspension de l'habeas-corpus, en 1817, et dans toutes ces questions, est-il nécessaire de le

dire ? il vota avec les amis de l'humanité, de la justice et de la tolérance. Chacun de ses votes lui fut dicté par sa conscience ; jamais il ne rechercha la popularité aux dépens de ses convictions. Lors des élections de 1818, il en donna la preuve en déclarant franchement aux électeurs de Westminster, dont il sollicitait les suffrages, qu'il ne voterait jamais ni pour les renouvellements trop multipliés du parlement, ni pour le suffrage universel. Sa loyauté fut récompensée : il fut élu ; mais il ne reparut plus à la Chambre. La mort de sa femme (29 oct. 1818) lui causa tant de chagrin que sa raison en fut ébranlée et que, dans un accès de démence (1), il se donna mort, le 2 nov. 1818.

Outre un certain nombre de pamphlets politiques, dont nous ne connaissons pas les titres, à l'exception d'un seul, *A fragment on the constitutional power and duties of juries*, dont la lecture frappa si vivement lord Lansdown qu'il se déclara dès lors le patron et l'ami de Romilly, on a de lui, au rapport de Watt :

I. *Observations on the criminal laws of England, as it relates to capital punishments, and on the mode on which it is administered*, Lond., 1810, in-8°; 2e édit., 1811, in-8°.

II. *Objections to the project of creating a vice-chancellor of England*, 1812, in-8°.

III. *Speech in the house of Commons on the article in the treaty of peace wich relates to the slave trade*, 1814, in-8°.

IV. *The speechs of sir Samuel Romilly in the house of Commons, with Memoirs of his live, collect. by W. Peter*, Lond., 1820, 2 vol. in-8°.

V. *The Life of sir Samuel Romilly written by himself. With a selection from his correspondence. Edited by his sons*, 3e édit., Lond., 1842, 2 vol. in-12. — Jugements remarquables sur les hommes éminents qu'il a connus ; beaucoup de lettres de Mirabeau, de *Dumont*, etc.

Du mariage de Samuel Romilly avec miss *Garbett*, fille d'un secrétaire du marquis de Lansdown, « belle, religieuse, amie de la liberté, sensible, dévouée, » dit B. Constant, naquirent, entre autres enfants : 1° JOHN, avocat d'un grand mérite, qui fut nommé solliciteur général, en 1848, et attorney général en 1850. Après avoir représenté longtemps Bridport et Devonport dans le parlement, où il se montra, comme son père, un zélé partisan de la réforme de la législation, il fut appelé, en mars 1851, à remplacer lord Langdale dans les fonctions de maître des rôles ; — 2° CHARLES, qui a rempli pendant plusieurs années la place de secrétaire particulier du président de la Chambre des communes et du lord-chancelier, et qui a été nommé, en 1851, avocat de la couronne à la cour de la chancellerie ; — 3° HENRI, chef d'une des plus importantes maisons de commerce de Liverpool ; — 4° FRÉDÉRIC, ancien colonel, secrétaire du vice-roi d'Irlande, lord Normanby, puis député de Cantorbéry à la Chambre des communes.

ROMYEN (BENOIT), mercier colporteur de Villars-d'Arenne en Dauphiné, ayant embrassé la Réforme, se retira à Genève avec sa femme et ses enfants. Les affaires de son commerce l'amenaient quelquefois en France. Dans un voyage qu'il fit à Marseille, en 1558, il fut dénoncé comme luthérien par un marchand de son état, et arrêté à Draguignan. Après un premier interrogatoire, où il fit une sincère profession de sa foi, il fut jeté en prison les fers aux pieds. Le lieutenant du sénéchal éprouvait quelques

(1) Le 9 oct. 1818, il écrivait : « Je suis dans le moment présent parfaitement sain d'esprit et en pleine possession de toutes mes facultés ; mais je souffre sous l'affliction la plus sévère, et je ne puis pas m'empêcher de réfléchir que la folie est parmi les maux que les afflictions morales produisent quelquefois, et que ce sort malheureux peut être le mien... Si la terrible calamité dont j'ai parlé tombait sur moi, la plus grande consolation dont je pourrai jouir serait si mes deux amis le marquis de Landsdowne et Jean Whishaw avaient la bonté de consentir à être commissaires pour la garde de ma fortune et de ma personne. »

scrupules à condamner à mort un homme à qui on ne pouvait reprocher d'avoir dogmatisé ni colporté des livres défendus, et qui ne s'était avoué protestant que pour ne pas mentir à la justice ; mais le peuple, excité par un moine qui avait prêché le carême, s'ameuta au cri Au feu ! au feu ! qu'il soit brûlé ! et le juge effrayé prononça la fatale sentence. Romyen en appela au parlement d'Aix, qui confirma le jugement. A cette réjouissante nouvelle, les consuls de Draguignan firent crier à son de trompe par les carrefours : Que tous bons chrétiens portassent bois en la place du Marché pour brûler un luthérien. Le samedi, 16 mai, après avoir subi une horrible torture, sans rien révéler, le martyr, les membres brisés, fut porté sur le bûcher et attaché au poteau par une chaîne de fer. « Lors le bourreau mit le feu à la paille et au menu bois qui estoit à l'entour, en sorte qu'ils furent incontinent usez. Romyen demeura pendu en l'air avant que mourir. Et estoit presque tout bruslé par le bas, qu'on le voyoit remuant les lèvres sans faire aucun cri : et ainsi rendit l'esprit à Dieu. »

RONDELET (Guillaume), célèbre médecin et naturaliste, naquit à Montpellier, le 27 sept. 1507. Son père, honnête droguiste, le destinait, dès sa naissance, à la vie du cloître : un parent de la famille, supérieur du couvent de Maguelone, lui faisait espérer pour cet enfant la survivance de ses bénéfices, et cette séduisante perspective lui semblait répondre à toutes les exigences de vocation et d'aptitude. Sans dot ! sans dot ! répétait l'Avare à chaque objection. Une grosse abbaye ! se disait Jean Rondelet. L'avenir de son fils lui parut si bien assuré qu'il n'éprouva aucun scrupule de déshériter le futur dignitaire de l'Église au profit de ses autres enfants, ne lui laissant par son testament pour sa quote-part qu'une somme de 300 livres — peut-être même sa légitime — destinée à payer sa bienvenue au couvent. Mais ces petits arrangements de famille n'étaient pas dans les décrets de la Providence. Rondelet le père étant mort, son fils aîné, Albert, lui succéda dans son commerce et prit la tutelle de ses plus jeunes frères. Guillaume fut surtout l'objet de son affection et de ses soins. Par suite d'un accident déplorable — l'enfant avait pris le lait d'une femme gâtée — son enfance ne fut qu'une longue et douloureuse maladie. Ses dispositions morales se ressentirent nécessairement de la débilité de sa complexion. Il mit plusieurs années à apprendre l'alphabet. Mais avec l'âge son corps se fortifia, et comme il était doué de beaucoup d'esprit naturel, *ut ingenio erat acutissimo,* il se mit, pour ainsi dire tout seul et sans maître, à l'étude. Il profita peu d'abord, jusqu'à ce que, en 1525, on l'envoya continuer son éducation à Paris. Après quatre années passées sur les bancs des colléges, il retourna dans sa ville natale pour s'appliquer à l'étude de la médecine. Il fut immatriculé le 2 juin 1529. A cette époque, l'usage voulait qu'avant de se présenter aux épreuves du doctorat, le jeune médecin complétât son instruction par l'exercice de son art ou plutôt des rudiments de son art : le public était ainsi tenu de faire les frais de son apprentissage : faute commise vaut mieux que leçon apprise. Le jeune Rondelet choisit la petite ville de Pertuis, en Provence, pour y faire ses preuves. Mais il n'eut pas de chance dans son choix, ce petit endroit était sain et salubre, et notre praticien en fut bientôt réduit, pour vivre, à enseigner de petits enfants. Rebuté à la fin de ce genre de vie qui n'était pas dans ses goûts, et désirant s'appliquer à l'étude des lettres grecques, il se décida à retourner à Paris, où, faute de ressources, il accepta la place d'instituteur auprès d'un jeune gentilhomme (1). Toutefois il ne négligea pas sa propre instruction ; ce fut

(1) Selon Astruc, le vicomte de Turenne, mais nous n'oserions traduire ainsi le *Turonensis* de Laurent Joubert, bien qu'il y ait quelque apparence que ce soit le sens que le biographe a voulu attacher à ce mot.

alors qu'il se lia d'amitié avec le célèbre anatomiste *Gonthier* d'Andernach, que les persécutions religieuses n'avaient pas encore forcé de fuir de France. Au bout de quelques années, il quitta la capitale et alla se fixer à Maringues, en Auvergne, où il exerça quelque temps, avant de retourner dans sa ville natale pour prendre le bonnet de docteur. Il le prit en 1537, la même année que le fameux Rabelais (1). Son frère Albert fit les frais de ce grade, frais alors très-considérables. Ce fut le dernier de ses bienfaits, il mourut la même année. L'année suivante, Rondelet épousa *Jeanne Sandra*. Cette jeune personne était sans fortune, mais sa sœur aînée, Catherine, qui n'avait pas d'enfants, lui constitua une dot avec le consentement de son mari, et s'engagea en outre à entretenir le jeune ménage pendant l'espace de quatre ans. Tout alla bien tant que dura cet arrangement; mais une fois le terme arrivé où il dut se suffire à lui-même, Rondelet, qui n'avait pas la vertu de l'ordre et de l'économie, trouva la charge trop lourde et se décida à aller rejoindre à Venise, où il exerçait l'office d'ambassadeur, son protecteur, l'évêque Guillaume Pélicier. Il était au moment de partir, ses malles faites, lorsque sa belle-sœur, ne pouvant supporter l'idée d'une séparation, le retint en lui faisant don de la moitié de ses biens (elle avait hérité depuis peu de la fortune de son mari) et en lui assurant le retour du reste à sa mort. Rondelet céda à cette douce contrainte. Depuis, il vécut avec sa belle-sœur dans la plus parfaite intimité; il eut la douleur de perdre cette excellente amie en 1559. Sept ans auparavant, elle lui avait fait cession entière de ce qu'elle possédait, ne réservant que ses aliments. Désormais Rondelet était à l'abri du besoin. Sa position ne tarda pas à s'améliorer de plus en plus. Sur la recommandation du chancelier de l'Université, Jean Schyron, le cardinal de Tournon le choisit pour un de ses médecins, au traitement de 600 livres. Rondelet accompagna le prélat dans ses différentes ambassades, tant en France que dans les Pays-Bas et en Italie, recueillant partout des matériaux pour son grand ouvrage sur les poissons. En nov. 1549, il le suivit à Rome où l'appelait l'élection du nouveau pape Jules III. Ils s'embarquèrent à Marseille. Après 13 mois de séjour dans la ville sainte, il sollicita et obtint son congé; il revint en France par terre, et visita en passant les plus célèbres académies de l'Italie. Il était de retour à Montpellier, en juin 1550. Depuis quelques années déjà (en juin 1545), il avait été pourvu d'une chaire de médecine en remplacement de Pierre Laurent. On ne nous apprend pas comment il parvenait à concilier ses absences prolongées avec les devoirs de l'enseignement. En nov. 1551, il fut appelé à Lyon, où le cardinal de Tournon, revenu du conclave, souffrait d'une dyssenterie. Il s'y rendit à franc étrier, *per dispositos equos*, et comme il eut le bonheur de sauver son malade, le cardinal, par reconnaissance, lui fit une pension de 200 livres, sa vie durant. Cet attachement au cardinal de Tournon, un des plus grands ennemis de la Réforme, pourrait faire supposer que Rondelet partageait son aversion. Mais il n'en est rien. Joubert nous apprend qu'il avait toujours eu un goût très-vif pour les questions de théologie. Pendant longtemps il cacha chez lui un dominicain, Fr. Caperon, qui s'était échappé de son couvent. Mais lorsqu'en 1552, son ami l'évêque de Montpellier, Guil-

(1) Il est probable que nos deux *laureats* se connurent et se recherchèrent. Il y avait entre eux une assez grande conformité d'humeurs. Il est vrai que Rondelet n'était qu'un buveur d'eau — quelques atteintes de goutte l'avaient forcé de bonne heure à ce régime, — mais il aimait les joyeux convives. On ne saurait douter que ce ne soit lui que Rabelais amène sur la scène dans le IIIe livre (ch. XXIX, XXXI et suiv.) de son Pantagruel sous le nom de Rondibilis. Mais il nous semble que de Thou s'est mépris lorsqu'il a prétendu que l'intention de l'auteur avait été de tourner notre médecin en ridicule. Bien au contraire, on a lieu de s'étonner qu'il ait pu le faire discourir aussi sensément, et pendant plusieurs chapitres, sur une question aussi saugrenue que celle que lui posait Panurge.

laume Pélicier, eut été arrêté, la peur le prit et il jeta au feu tous ses livres de théologie. Cependant il n'en persista pas moins dans ses opinions. Nous lisons, en effet, dans Aigrefeuille, qu'en 1561, le 22 nov., il fut au nombre des notables bourgeois que les Protestants de Montpellier députèrent aux chanoines de la cathédrale pour leur demander la cession des églises de Notre-Dame, de St-Paul et de St-Matthieu qui leur étaient nécessaires « vu la grande affluence de ceux de leur religion. » Ces députés étaient avec Rondelet, *François Maigret*, *Saint-Ravy*, conseiller en la cour des aides, *Bertrand Manny*, *Pierre de Maupeau*, *Nicolas Talard*, notaire royal. Les chanoines cédèrent. Trois ans plus tard, vers la Pâque de 1565, notre médecin courut de grands dangers pour sa foi. Il avait été appelé dans les environs de Perpignan. Il s'y rendit; mais le bruit de sa religion s'étant répandu parmi le peuple, il ne dut son salut qu'à une prompte fuite.

En 1554, Rondelet fit paraître son Histoire des poissons. Cet excellent ouvrage qui lui coûta dix années de travaux, « opus elaboratissimum, et maximo cum labore, nec minori impensâ absolutum, » lui fit beaucoup d'honneur; c'est le seul de ses écrits qui soit resté et que l'on consulte encore aujourd'hui. « Les trois premiers auteurs d'ichthyologie, après la renaissance des lettres, dit [Frédéric] Cuvier dans la Biogr. univ., étaient contemporains, et firent paraître leurs ouvrages à peu près en même temps : Belon en 1553, Salviani et Rondelet en 1554; mais Rondelet est de beaucoup supérieur aux deux autres par le nombre des poissons qu'il a connus et par l'exactitude des figures qu'il en a données. — On peut assurer que pour les poissons de la Méditerranée, c'est cet ouvrage qui a fourni presque tout ce qu'en ont dit les naturalistes venus après lui. » Nous aurons l'occasion d'apprécier cet ouvrage dans notre notice bibliographique.

Rondelet aimait l'anatomie avec passion; il s'y livra avec le plus grand succès et surpassa, au rapport de Joubert, tous ses devanciers. Ce fut surtout à sa sollicitation, « hortatu, suasu, curâ et sollicitudine », que l'Université obtint du roi Henri II, en 1556, la création d'un amphithéâtre anatomique. Le chancelier Jean Schyron étant mort cette même année, Rondelet fut élu, à la presque unanimité, pour lui succéder dans sa charge (nov. 1556). Il était très-soigneux à remplir ses devoirs de professeur. Dans les derniers temps de sa vie, il ne faisait pas moins de trois ou quatre leçons par jour, n'interrompant pas même ses cours les jours fériés. Les chirurgiens et les pharmaciens n'avaient pour ainsi dire pas d'autre professeur que lui. D'une humeur plaisante et facétieuse, il avait coutume de fixer l'attention de ses auditeurs en entremêlant ses leçons d'anecdotes et d'historiettes : excellent moyen mnémotechnique, sans doute, mais la dignité du professorat n'avait-elle pas à en souffrir? Quoi qu'il en soit, ce fut, dit-on, en considération de ses services et de ceux de *Saporta* que le traitement des professeurs fut porté, en 1564, à 400 livres. Rondelet s'occupait aussi de botanique. Il eut pour élèves les deux plus grands botanistes du XVIe siècle, *Matthieu de Lobel* et *Charles de L'Escluse*, qui, tous deux, furent ses pensionnaires, en même temps que le célèbre *Laurent Joubert*. Il a beaucoup écrit, et sur toute sorte de sujets : théologie, agriculture, philosophie, médecine, botanique, chirurgie, anatomie, etc.; il embrassait à peu près toutes les branches de nos connaissances. Mais la plupart de ses écrits sont restés imparfaits. Il écrivait vite et mal. Comm sa conception était prompte et facile, que les idées se pressaient en foule dans son esprit, sa main ne pouvait les suivre sur le papier; des mots entiers, des membres de phrase lui échappaient, de sorte qu'il fallait deviner sa pensée. Et comme il était plus propre à l'in-

vention qu'à la disposition, et que la nouveauté avait toujours de l'attrait pour lui, il n'éprouvait aucun plaisir à relire ce qu'il avait écrit, et ne s'en donnait pas la peine. Aussi s'aidait-il souvent de la plume de ses élèves. L'Escluse travailla pendant plusieurs années à la rédaction de son histoire des poissons, à laquelle Jean Du Moulin mit la dernière main. Jacques Bordeu (Bordœus) retoucha son traité *De Ponderibus*, et enfin *Laurent Joubert* lui rendit le même service pour son traité de thérapeutique, *Methodus curandorum morborum*.

En juillet 1560, Rondelet perdit sa femme Jeanne Sandra. Elle lui avait donné plusieurs enfants : 1° N., l'aîné, vécut peu; Rondelet en fit lui-même l'autopsie, ce qui le fit traiter de barbare, « parce que dans ce temps-là, dit Joubert, le vulgaire avait encore horreur de l'anatomie ; » — 2° CATHERINE, née en 1540, qui épousa le médecin Jacques Salomoné, de Montpellier, vers 1558, et mourut en oct. 1562, ne laissant qu'une fille à son mari ; — 3° JEANNE, née en 1542; en déc. 1561, elle épousa Robert Lescure, qui la laissa veuve avec une fille au bout d'un an; elle se remaria bientôt après avec Hervet de La Haye. Laurent Joubert raconte que Rondelet, qui l'avait en grande affection (il avait été son pensionnaire pendant les trois années de ses études médicales), désira l'avoir pour gendre. Il lui offrit d'abord sa fille aînée, et Joubert parut agréer sa proposition. Mais ses parents s'opposèrent à cette union, ce qui contraria vivement Rondelet. Cependant notre chancelier ne se rebuta pas, et lorsque Joubert retourna à Montpellier pour prendre le grade de bachelier, il lui offrit sa fille cadette. Cette union souriait davantage à Joubert, mais comme il s'aperçut que la jeune fille ne répondait pas à son amour, il refusa. Rondelet eut la faiblesse de lui en garder rancune. — 4° FRANÇOIS et JACQUES, jumeaux nés en 1545; le premier vécut peu, le second languit pendant environ cinq ans.

Quelques mois seulement après la mort de sa femme, Rondelet convola en secondes noces ; il épousa *Tryphéna de Croix*, jeune fille de Nismes, d'une beauté remarquable. Cette seconde femme lui donna encore trois enfants : 5° DANIEL, né le 9 avr. 1562 et mort le 30 sept. 1565 ; — 6° SUSANNE, née le 5 avr. 1564 ; — 7° JEAN, né posthume le 21 sept. 1566. Le 22 mai 1566, Rondelet s'était rendu pour affaires à Toulouse. En route il fut attaqué d'une dyssenterie, pour avoir, dit-on, mangé trop de figues. Cependant il ne laissa pas de se rendre à Réalmont afin de visiter la femme du célèbre jurisconsulte *Jean Coras*, qui était malade. Mais le mal empira rapidement et il succomba dans cette ville, le dernier juill. 1566, à l'âge de 59 ans moins deux mois. Laurent Joubert, son digne élève et son successeur dans sa chaire, fit graver une inscription à sa louange sur le frontispice de l'Ecole de médecine. Le célèbre médecin trace de son maître le portrait suivant : Il était d'une taille au-dessous de la moyenne, très-gros, sans être ventru; il avait la tête ronde, le cou épais, les yeux pers, la vue faible, mais l'ouïe très-fine. Longtemps il porta la barbe longue ; mais sur la fin de ses jours, il se conforma à la mode et la tailla. Sa voix était grêle et aigue. A la partie droite du front, il avait une cicatrice provenant d'une cautérisation de l'os coronal pratiquée à la suite d'une blessure. Cette cicatrice se remarquait peu avant qu'il fût chauve. Très-maladif dans son enfance, il se renforça peu à peu avec l'âge ; il avait coutume de dire qu'à l'exception de l'éléphantiasis, il avait eu toutes les maladies. Il était grand mangeur ; il aimait surtout les fruits et les friandises. Il se plaisait dans les festins et traitait volontiers chez lui. Cependant il avait renoncé, dès sa jeunesse, à l'usage du vin. Il dormait peu et passait une partie de la nuit à lire. Dans les affaires, il se déterminait avec un peu de précipitation et il lui arriva rarement de n'avoir pas à se repentir. Il était

prompt à la colère, mais il s'apaisait facilement. Dans la dispute, il était vif, spirituel, ingénieux. Au lit des malades, il avait le coup d'œil sûr et prompt. Plein de bonne foi, on abusa souvent de sa confiance. Il était très-libéral et presque prodigue; il tenait si peu à l'argent, qu'il n'eut jamais de cassette particulière; il remettait à sa femme tout ce qu'il gagnait, et il gagnait beaucoup dans les dernières années de sa vie. Même désintéressement pour les livres, les plantes rares, les objets d'art qu'il recevait fréquemment en cadeau: lorsqu'il ne les donnait pas, il permettait qu'on les lui prît; aussi ne laissa-t-il que bien peu de chose à sa mort. Ce qui contribuait à épuiser ses ressources, c'était, outre sa prodigalité, sa passion de l'agriculture et des bâtisses. Comme il était très-inconstant dans ses goûts, à peine avait-il achevé une construction — il était lui-même son propre architecte, — qu'il la jetait à bas pour la recommencer sur nouveaux frais. Il possédait une maison de campagne dans le voisinage de la ville, et il ne se passait guère de jour qu'il n'y allât travailler à la terre. Il avait coutume de dire que l'agriculture est la consolation de la vieillesse et le complément nécessaire de la philosophie naturelle. Pieux et charitable, il aimait la paix par-dessus tout et était ennemi des procès. Il ne porta jamais d'épée, si ce n'est lorsqu'il était jeune, et même lorsqu'il sortait de la ville ou faisait un voyage, il négligeait de prendre des armes. Enjoué, facétieux, il se plaisait aux bouffonneries des histrions et les attirait chez lui. Il était passionné pour la musique et touchait quelque peu le luth. En somme, les qualités l'emportaient de beaucoup sur les défauts. Comme médecin et anatomiste, Rondelet jouit, de son temps, d'une grande réputation, et il la mérita plus par son enseignement et par les élèves qu'il forma, que par les quelques publications qu'on lui doit et dont voici la liste :

I. *De piscibus marinis libri XVIII, in quibus veræ piscium effigies expressæ sunt*, Lugd., Matthieu Bonhomme, 1554, in-fol. *Universæ aquatilium historiæ pars altera, cum veris ipsorum imaginibus*, Lugd., ap. eund., 1555, in-fol.; trad. librem. sous ce titre : *La 1re et la 2e partie de l'Histoire entière des poissons, composée premierement en latin par maistre Guilaume Rondelet, docteur régent en médecine en l'université de Mompelier, maintenant traduite en françois sans avoir rien omis estant nécessaire à l'intelligence d'icelle, avec leurs pourtraits au naïf*, Lion, Macé Bonhome, 1558, in-fol. Bon portrait de Rondelet. On ignore le nom du traducteur. Du Verdier attribue cette trad. à *Laurent Joubert*. La nouveauté de l'orthographe adoptée par le traducteur est peut-être une présomption en faveur de cette opinion — on sait que Joubert s'était fait une *ortographie* particulière; — mais, d'un autre côté, il n'est pas à présumer que dans sa Vie de Rondelet, le célèbre médecin eût passé ce fait sous silence, tandis qu'il nous apprend que *L'Escluse* et Du Moulin lui furent d'un grand secours pour la rédaction de l'ouvrage original, et qu'il n'oublie pas de mentionner les services qu'il lui rendit lui-même pour d'autres publications. M. Amoreux, dans sa Notice sur Laurent Joubert, serait plus disposé à l'attribuer à Du Moulin. « Ceste traduction, dit l'auteur, ne se doit nommer Epitome ou Abrégé de l'Histoire des Poissons; car combien que le tout ne soit qui est au latin, si est ce que ni omettant rien nécessaire à la connoissance de la matière sujette, je ne l'ai au reste tant reserrée ne retranchée, comme il est requis en un Epitome ou Abrégé. » Rondelet dédia son ouvrage au cardinal de Tournon (et non à Guill. Pélicier, comme on le lit dans les Mémoires d'Astruc). Dans sa préface, il reconnaît tout ce qu'il doit à Guillaume Pélicier, qu'il appelle son *suasor, autor atque præceptor*, à Guill. Caulius, præfectus Allobrogum, et aux médecins de Paris Jacques Sylvius (Dubois)

et Jacques Goupyl, etc. Parmi les pièces préliminaires, on remarque deux pièces de vers latins, l'une de *Charles de L'Escluse* et l'autre de Jean Pélisson, de Condrieu. Le privilége lui réservait le droit de traduction. Les quatre premiers livres traitent des généralités. « Presque tout, au témoignage de la Biographie médic., est emprunté d'Aristote et de Théophraste. » Les livres suivants jusqu'au 15e inclusivement, traitent des poissons de mer; le 16e, des cétacés, parmi lesquels Rondelet range les tortues et les phoques; le 17e, des mollusques, et le 18e, des crustacés. La 2e partie comprend les coquillages en 2 livres et les insectes et zoophytes en 1. Viennent ensuite, en 4 livres, les poissons des lacs, des étangs, des rivières et des marais. « On trouve dans ce volume, au rapport de Cuvier, les figures de 197 poissons de mer et de 147 d'eau douce, et d'un nombre assez considérable de coquillages, de mollusques et de vers, ainsi que de quelques reptiles et de quelques cétacés. L'artiste que Rondelet employait [les pourtraieurs é tailleurs] doit avoir été d'une habileté singulière et d'une fidélité très-rare pour le temps; car ses dessins, bien que gravés en bois et assez grossièrement, sont encore tous parfaitement reconnaissables : quelques figures de cétacés seulement sont faites d'imagination. — Le texte, ajoute le critique, n'a pas le même mérite que les figures, à beaucoup près. Au lieu de descriptions positives et de détails sur les habitudes et l'instinct des poissons, tracés d'après nature, l'auteur s'occupe de rechercher les noms qui leur ont été donnés par les anciens et les qualités qu'ils leur ont attribuées. » Travail ingrat qui arrache cet aveu à l'auteur : « Hæc omnia si quis consideret, non unius hominis opera perfici potuisse intelliget. » Aigrefeuille nous apprend que Rondelet « fit un amas de la plupart des poissons dont il avoit parlé dans son Livre, et pour en laisser à la postérité une image plus vive, il les dessécha avec tant d'adresse, qu'on les voyoit encore soixante ans après dans le Jardin royal de médecine, au rapport de Strobelberger, qui passa docteur en 1615. »

II. *Methodus de materiâ medicinali et compositione medicamentorum*, Patav., 1556, in-8°.

III. *De ponderibus, seu justâ quantitate et proportione medicamentorum liber*, Patav., 1555, in-8° et 1579 in-4°, d'après Eloy; 1561, d'après Joubert et Aigrefeuille; 1556, d'après la Biogr. méd.; 1563 in-8°, d'après Watt; Antv, 1561, in-8°; Venetiis, 1562, in-8°; Lugd., 1584, in-12; 1621, in-8°. — *The Countryman's Apothecary*, Lond., 1649, in-12, que le bibliogr. Watt attribue à Rondelet, ne serait-il pas la traduct. en anglais de ce traité?

IV. *Methodus curandorum omnium morborum corporis humani, in tres libros distincta*, Paris., 1574, in-8°; Lugd., 1583; 1586, in-8°; Francof., 1592, in-8°; Montisp., 1601, in-8°; Genev., 1608; 1623; 1628, in-8°. — Un des élèves de Rondelet s'étant avisé de publier les cahiers de ses cours, notre médecin en éprouva un vif déplaisir, parce qu'on lui prêtait une foule de sottises. Il s'adressa au roi et obtint la suppression du livre. Mais l'édition, au nombre de 1,600 exemplaires, était déjà épuisée. Le souci de sa réputation l'engagea à remettre ses anciens écrits sur le métier pour en donner une édition corrigée et considérablement augmentée. Il venait à peine d'achever ce travail, lorsque la mort l'enleva. Il chargea Joubert de cette publication. On trouve dans ce recueil : *De dignoscendis morbis, de Febribus, de Morbo gallico de Internis et externis remediis, de Pharmacopolarum officinâ, de Fucis*. Le traité sur la maladie vénérienne fut trad. en français par *Etienne Maniald* (et non Manuel, comme l'appellent Eloy et, d'après lui, la Biogr. méd.) Bord., 1576, in-8°. D'après Eloy, « Gœlicke attribue à Rondelet la découverte des vésicules séminales dans l'homme, et Haller celle de la valvule du colon;

mais Morgagni revendique la première pour la donner à Hippocrate. »

V. *Tractatus de urinis*, Francof., 1610, in-8°.

VI. *Opera omnia medica*, Genevæ, Chouet, 1628, in-8°.—Nouvelle édit. du Recueil N° IV avec diverses additions, telles que *Introductio ad Praxim, de Urinis, Consilia medica*, par Jean Croquer, médecin polonais, qui avait fait ses études à Montpellier; Watt cite une édit. de Montpellier. 1619, in-8°.

On trouve, en outre, de Rondelet: 1° un petit traité *de Succedaneis* (tiré en grande partie de ses leçons), et *Formulæ aliquot remediorum, nunquam antehac in lucem editæ*, à la fin de l'Histoire des plantes de *Lobel* (Antv., 1576, in-fol.); — 2° Un *Diarium pharmaceuticum* et un petit traité inédit sur *l'Hydropisie* dans l'ouvr. intit. Dilucidæ simplicium medicamentorum explicationes, etc. du même (Lond., 1605, in-fol.); — 3° Un traité sur *la Thériaque*, dans le dispensaire de Valerius Cordus (Leyde, 1627; 1652, in-12); — 4° Un traité *des Succédanées* à la suite du Thesaurus pharmaceuticus, de Schwenkfeld; — 5° Quelques consultations dans le recueil de Scholz.

Rondelet laissa, à sa mort, quelques écrits dont Joubert, donne le catalogue suivant; les quatre premiers étaient terminés, les autres n'étaient qu'ébauchés: 1° *De impedimentis generationis*; — 2° *De affectibus gravidæ, parturientis et puerperæ*; — 3° *De affectibus infantium et puerorum*; — 4° *De morbis hæreditariis*; — 5° *Commentarii in aliquot Hippocratis aphorismos*; — 6° *Commentarius in Aristotelis librum de mistione et miscibilibus*; — 7° *Comment. in aliquot capita libri primi Dioscoridis*; — 8° *Comment. in Galeni libros: Artis parvæ; de constitutione artis medicæ; introductorium medicinæ; de temperamentis; de locis affectis; quos, quando et quibus purgare oportet; de paratu facilibus.*

RONDELET (Pierre) pasteur, originaire du Poitou. Il fit ses études à Puy-Laurens, où il soutint, sous la présidence de *Garissolles*, une thèse *De integritate et corruptione S. Scripturarum*. Placé comme ministre à Bordeaux, il fut décrété de prise de corps, en 1681, sous prétexte qu'il avait mal parlé dans un sermon de la Vierge et des Saints. Il y a lieu de supposer que le vrai motif de cette rigueur, c'est qu'il s'employait de tout son pouvoir à favoriser l'émigration des Protestants. A la révocation, il passa en Angleterre. On a de lui: *Sermon de la persévérance du fidèle, contre Costa*, Amst., 1667, in-12. Nous ignorons si sa réponse à l'Avertissement pastoral (*Arch.* Tt. 257) a été publiée. Pierre Rondelet avait un fils, Paul, qui fut reçu ministre au synode de Tonneins, en 1683, et donné pour pasteur à l'église de St-Justin. Paul Rondelet se retira aussi en Angleterre (*Ibid.* Tt. 287). Nous ne savons lequel des deux desservait, en 1688, l'église de Hungerford. — En 1701, une demoiselle *Rondelet* fut enfermée à l'Union chrétienne de Poitiers (E. 3552).

ROQUEBINE (Constantin de), ou plutôt Rocbine, sieur de Saint-Germain, né à Provins, en 1575, épousa à Bâle, en 1625, *Sara Couet*, qui lui donna deux enfants: Anne-Marie, baptisée le 24 oct. 1630, et Constantin, baptisé le 16 déc. 1632 (*Reg. du consistoire de Bâle*). Sa femme étant morte, il rentra dans sa patrie et se remaria, au mois de mars 1642, dans le temple de Charenton, avec *Charlotte de France*, appelée aussi *Des Francs*, fille de *Jean de France*, sieur de Repéron, et de *Madelaine de Rion* (Reg. de Charenton). A cette date, il servait comme lieutenant de *La Suse* à Béfort. La Suse ayant été dépouillé de son gouvernement en 1654 (*Voy.* III, p. 326), Rocbine partagea sa disgrâce. Il quitta donc de nouveau la France et se retira avec sa femme dans un château qu'il acheta aux environs de Bâle; mais quelque temps après, il alla habiter Mulhouse, où il obtint, en 1661, la permission d'entretenir un pasteur français à ses frais, et de célébrer le

culte, selon la liturgie des églises de France, dans le chœur de l'église des Cordeliers. Ce culte, qui était assidûment suivi par les officiers réformés de la garnison de Brisach et quelques familles françaises réfugiées à Mulhouse, ne fut point interrompu par la mort de Rocbine, qui légua une rente annuelle de 1800 florins pour l'entretien du pasteur, somme à laquelle la ville ajouta 1000 florins, et que de nouvelles donations portèrent à 6000 livres. Rocbine mourut en 1665, à l'âge de 90 ans. Sa veuve ne lui survécut qu'un an. Ils furent ensevelis l'un et l'autre dans le temple français.

ROQUES (Guillaume), sieur de Clausonne, seigneurie dont son père, *Jacques Roques*, maître des requêtes du duc d'Anjou, avait fait l'acquisition, était conseiller au présidial de Nismes, lorsqu'il embrassa le parti protestant, où il joua un rôle considérable. Comme membre du conseil adjoint à *Crussol* (Voy. IV, p. 129) et député des églises du Bas-Languedoc, il s'opposa de tout son pouvoir à l'accommodement que *Des Adrets* voulait conclure avec Nemours, en réclamant avec énergie contre les épithètes de séditieux et rebelles qui étaient appliquées aux Huguenots dans le diplôme du roi. En 1565, il fut chargé avec *Ferrières* (Voy. V, p. 396) d'aller porter à Charles IX les plaintes des Protestants du Languedoc contre le gouverneur de cette province; nous connaissons déjà le résultat de cette mission. Soit que sa détention ait refroidi son zèle, soit tout autre motif que les historiens n'ont pas connu, nous ne voyons pas que Clausonne soit intervenu d'une manière active dans les seconds et les troisièmes troubles; mais la Saint-Barthélemy lui rendit toute son énergie, et personne ne contribua plus que lui à décider les Nismois à ne point recevoir dans leurs murs la garnison que Joyeuse voulait y mettre, en leur représentant qu'il valait mieux mourir les armes à la main, que de se livrer sans défense à la merci d'assassins. Afin de prévenir toute surprise, «Clausonne, lit-on dans les Mémoires de Charles IX, se trouvoit aux portes avec la garde des habitants pour descouvrir qui entreroit ou sortiroit. Et quoique sa vocation fust de manier les livres ou se reposer, estant aagé, néantmoins il faisoit office de chef de guerre, poussant les autres à leur devoir, et ayant l'œil sur les consuls de peur qu'ils ne fussent envelopez ès embusches des Catholiques. Il donnoit le mot du guet, posoit la garde, faisoit les rondes et reveues, se trouvant partout pour y donner bon ordre.» En 1573, il fut député, avec le ministre *Payan*, à l'assemblée de Montauban. A son retour, il fut nommé, avec le sieur de *Lasset*, commissaire pour veiller à l'observation de la trève conclue avec Damville, et l'année suivante, il fut chargé, ainsi que le vicomte de *Terride*, de signer, au nom des Protestants, l'alliance avec Damville, chef des Catholiques politiques. En 1575, il se rendit à Bâle, à la tête de la députation envoyée au prince de *Condé* par les églises du Languedoc. Le résultat des conférences qui se tinrent dans cette ville, fut une requête que Clausonne et *Dauvet* présentèrent au roi Henri III (*Voy.* IV, p. 211). Cette mission remplie, Clausonne retourna à Nismes. En 1576, de concert avec *H. Colombier* et *Delamer*, agents des églises du Dauphiné et de la Provence, il adressa au roi une *Remontrance* contre le décret des Etats de Blois qui abolit la Paix de Monsieur (*Fonds de Brienne*, N° 207). C'est encore sur lui que ses coreligionnaires jetèrent les yeux, lorsque, en 1577, ayant conçu des doutes trop bien fondés sur la fidélité de Damville, ils voulurent faire sonder ses intentions. Clausonne partit accompagné de *Du Faur*, sieur d'Aubaïs, de *Payan*, et de *Bossulas*; mais sa pénétration fut mise en défaut par l'artificieux gouverneur du Languedoc, qui n'avait point encore conclu son traité avec la Cour. La même année, député avec le baron d'*Aubaïs* à l'as-

semblée de Bergerac, il fut arrêté en route, bien que muni d'un passeport de Henri III.

En 1580, Clausonne, qui venait d'être pourvu de la charge de président dans la chambre mi-partie établie à l'Isle en Albigeois, assista à l'assemblée de Sommières et s'opposa à la reprise des hostilités. Cette chambre, qui se composait, outre Clausonne et l'avocat du roi *Bonencontre*, des huit conseillers *Darvieu*, *Dauret* (aliàs *Auros*), de *Vignolles*, *Escorbiac*, *Vanides* (aliàs *Bastide*), *Molinier*, *Favier* et *Lamir*, fut cassée, en 1585, par Henri III, mais elle fut rétablie par Henri IV à Castres, en 1595. Nous ignorons si Clausonne vivait encore à cette dernière date. La dernière mention que nous ayons rencontrée de son nom se trouve dans les Actes de l'Assemblée politique de La Rochelle, à laquelle il fut député par la Guienne en 1588; au moins croyons-nous que c'est de lui qu'il s'agit. De son mariage avec *Françoise Girard*, naquit ANTOINE, sieur de Clausonne, qui sa sista, en 1613, à l'assemblée de Lunel et fut député, en 1620, au Synode national d'Alais, auquel il demanda un certificat de protestantisme, parce qu'il venait d'être pourvu de la lieutenance du roi dans le gouvernement de la ville et du château de Lectoure, une des places de sûreté. La même année, il épousa *Françoise George*, qu'il laissa veuve, en 1633, avec trois fils, nommés GUILLAUME, LOUIS et MICHEL. L'aîné, qui demeurait à Beaucaire à l'époque de la recherche de la noblesse, était père d'un fils, JEAN-LOUIS, qui avait été baptisé en 1641. Les Jugemens de la Noblesse ne nous apprennent rien de plus sur la généalogie de cette famille, qui subsiste encore à Nismes et professe toujours la religion réformée.

ROQUES (PIERRE), théologien protestant aussi instruit que pieux, naquit, non pas à Carausse, le 14 mai 1685, comme le prétend la Biographie castraise, mais à La Caune, le 22 juillet 1685, selon Leu, Frey et tous ses autres biographes, ou le 26 juill. (v. s.) 1685, d'après les Reg. de l'église franç. de Bâle. A la révocation de l'édit de Nantes, son père, *Pierre-David Roques*, qui était dans le négoce et à qui son zèle pour sa religion avait déjà attiré des persécutions pendant les dragonnades, essaya de sortir du royaume; mais il échoua dans sa tentative, et ce fut seulement, en 1688, qu'il réussit enfin à se sauver à Genève, où il fut rejoint, six mois après, par sa femme, *Marie Froment*, et ses enfants. Il s'établit à Nyon, puis à Rolle, où son fils Pierre reçut sa première instruction. Ses humanités terminées, le jeune Roques alla étudier la philosophie à Genève. Deux ans après, c'est-à-dire en 1702, son père l'envoya continuer ses études à Lausanne; mais, ses parents étant morts sur ces entrefaites, il retourna, au bout de six ou sept mois, à Genève, et s'y fit inscrire au nombre des étudiants en théologie. L'année suivante, les droits de bourgeoisie lui ayant été accordés dans le Pays de Vaud, il dut, pour profiter de cette faveur, aller passer ses examens à Lausanne, où il y reçut l'imposition des mains du professeur *Polier*, au mois de mars 1709. Aussitôt après sa consécration, il retourna de nouveau à Genève, où son talent oratoire ne tarda pas à le faire distinguer. Sa réputation comme prédicateur s'étant étendue jusqu'à Bâle, l'église française de cette ville lui offrit la chaire laissée vacante par *Paul Reboulet*. Il fit son sermon d'entrée sur II Cor. V, 20, le 31 août 1710. «Malgré sa grande jeunesse, lit-on dans la Lettre de Frey à l'abbé Raynal sur la vie de feu P. Roques (Bâle, 1784, in-8°), il sut, par son éloquence, par la dignité qu'il savait mettre dans l'exercice de toutes ses fonctions, par ses manières nobles et engageantes, et par la régularité de ses mœurs, s'attirer, dès le commencement de son ministère, l'affection, l'estime et la vénération de son troupeau. » Tout en s'acquittant avec un

zèle et une piété exemplaires de ses devoirs pastoraux, au premier rang desquels il plaçait l'instruction religieuse de la jeunesse, Roques trouva le temps de composer un certain nombre d'ouvrages d'édification, surtout des sermons remarquables par l'ordre, la clarté, une simplicité pleine d'onction, plutôt que par l'éclat du style et la grandeur des pensées. En voici la liste :

I. *Lettre apologétique en faveur de M. Ostervald contre les Remarques de M. Naudé*, imp. avec la réponse de *Naudé* (Berl., 1716, in-8°).

II. *Le tableau de la conduite du chrétien qui s'occupe sérieusement du soin de son salut*, Basle, 1721 ; 1744, in-8°.—Courtes considérations sur les vérités les plus importantes, les bienfaits et les devoirs de la religion.

III. *Exhortations chrétiennes adressées à tous ceux qui, frappés de la corruption du siècle, s'imaginent devoir se séparer des saintes assemblées*, 1723; trad. en allem. sous le titre de *Wahrer Ausgang aus Babel*, 1723, et réimp. en 1744, avec le N° II. — Anonyme.

IV. *Le Pasteur évangélique ou Essais sur l'excellence et la nature du saint ministère, avec un discours où l'on montre historiquement comment la Parole de Dieu a été annoncée dans l'Eglise juive et chrétienne*, Basle, 1723, in-4°; trad. en allem., Halle, 1768, in-8°; en hollandais, Leyde, 1725, et en danois. — L'auteur veut rendre les jeunes pasteurs attentifs à l'importance de leur mission, en leur présentant le portrait d'un ministre parfait.

V. *Elémens ou premiers principes des vérités historiques, dogmatiques et morales*, Basle, 1728, in-12.— Catéchisme adopté par l'église française de Bâle. La traduction qu'on en fit en allemand fut reçue également par l'église allemande. Le Catal. de la Biblioth. de Genève en indique une édit. antérieure sous ce titre : *Elémens des vérités des écrits sacrés*, Basle, 1726, in-8°.

VI. *Lettres écrites à un protestant de France au sujet des mariages des Réformés et du baptême de leurs enfants dans l'Eglise romaine*, Laus., 1730, in-8°; 2e édit. augm., Laus., 1735, in-12. — Ces lettres ont été longtemps attribuées à *Ant. Court*, qui les avait fait imprimer en y ajoutant des remarques.

VII. *Le vray piétisme, ou traité dans lequel on explique la nature et les effets de la piété, la juste étendue du renoncement du monde*, Basle, 1731, in-4°; trad. en allem., Halle, 1748.

VIII. *Sermons sur divers textes de l'Ecriture Sainte*, Basle, 1734, in-8°; trad. en allem. — Anonyme.

IX. *Discours historiques, critiques et moraux sur les événemens les plus mémorables de l'Ecriture Sainte*, La Haie, 1736, 2 vol. in-fol., ou 4 vol. in-4°, ou 6 vol. in-8°. — Cet ouvrage, commencé par le célèbre *J. Saurin*, fut continué par Roques et *Beausobre*. Roques termina l'A.-T., et Beausobre se chargea du Nouveau.

X. *Les devoirs des sujets expliqués en quatre discours*, Basle, 1737, in-8°; trad. en allem., 1741.

XI. *Diss. théologique et critique, dans laquelle on tâche de prouver, par divers passages de l'E. S., que l'âme de J.-Ch. étoit dans le ciel une intelligence pure et glorieuse avant que d'être unie à un corps humain dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie*, Lond., 1739, in-12. — Anonyme. Cette opinion, combattue par *Armand de La Chapelle*, dans la Biblioth. raisonnée (T. XXIV), et par *Roches*, dans sa Défense du christianisme (T. II), fut défendue par Roques dans le Journal littéraire de Genève (1740). Hagemann, ministre à Hanovre, a trad. cette Dissertation en allem., en l'accompagnant de remarques critiques.

XII. *Traité des tribunaux de judicature*, Basle, 1740, in-4°; trad. en allem., avec une Préface de Böhmer.

XIII. *Discours où l'on entreprend de montrer que le duel, fondé sur les maximes du point d'honneur, est une vengeance brutale, injuste et flétris-*

sante, mis, en guise de préface, à une réimp. de la Dissert. de *Basnage* sur les duels, Basle, 1740, in-12. Ce Discours a été traduit en allemand, Iéna, 1747, in-8°.

Roques a surveillé l'édit. du *Dict. de Moréri* publié à Bâle en 1731, 6 vol. in-fol., et y a ajouté, avec le concours de son fils aîné, un Supplément, en 3 vol. in-fol., 1743-45. L'abbé Goujet, qui s'occupait d'un pareil travail, ayant, par jalousie de métier, déprécié l'édit. bâloise, Roques lui répondit dans la Biblioth. françoise (T. XXX) et dans le Mercure suisse (1739). On lui doit aussi une nouvelle édition de la *Sainte Bible selon la version de M. Martin*, 1736, 2 vol. in-4°. Il a pris la liberté d'y faire quelques changements et d'en rajeunir un peu le style ; ce n'est pas nous qui l'en blâmerons. Dans une Préface assez longue, il expose les preuves de la divinité de l'E. S., et insiste sur la nécessité de la lire, afin de puiser à la source les vérités du salut. Roques a, en outre, revu et corrigé les cinq derniers volumes de la trad. franç. de la Géographie de Hübner (Basle, 1747, 6 vol. in-8°). Il a publié, enfin, dans le Journal helvétique plusieurs dissertations, en forme de lettres, contre la philosophie wolfienne : *Deux lettres à M. Ruchat sur le système de M. Leibnitz* (1738) et *Deux lettres à M. Bourguet* (1739); — dans la Nouvelle Biblioth. germanique, un *Eloge de Harscher* (T. II), un *Eloge de J. Grynœus* (T. III), un *Eloge de Samuel Battier* (T. III), et, avant sa mort, il recommanda à ses fils d'envoyer au directeur de ce recueil périodique trois mss. qu'il avait préparés pour lui : *Examen de l'homme-machine*, *Réflexions sur l'amour de la vérité*, et *Eloge de Jean Bernouilli*. Ne négligeons pas d'ajouter que Roques cultivait avec succès la poésie, s'il faut en juger par ce beau cantique :

Source de lumière et de vie,
Mon Dieu, mon Seigneur et mon Roi,
J'implore ta grâce infinie,
Dès le matin exauce-moi, etc.

Pour se distraire de ces travaux, Roques donnait des leçons de philosophie, de droit naturel et de physique à un certain nombre de jeunes gens de la Suisse française, dont l'éducation lui avait été confiée.

Malgré une vie aussi laborieuse, Roques jouissait d'une excellente santé qu'entretenaient la gaieté de son caractère et sa grande sobriété ; il n'avait à se plaindre de temps en temps que de quelques accès de goutte. Une fièvre maligne l'enleva le 13 avr. 1748, et non pas le 16 août, comme le dit M. Nayral. Son oraison funèbre fut prononcée par son collègue Ostervald. Il avait épousé, en 1715, *Marie-Louise de Maumont*, fille de *Jean de Maumont*, sieur de La Roche-Firmin, et de *Marie de Juigné-de-La Broissinière*, demoiselle fort entichée de sa noblesse, mais d'ailleurs femme fort respectable, qui s'était réfugiée à Bâle pour cause de religion. Il en eut neuf enfants dont huit nous sont connus par les Reg. de baptême de l'église de Bâle, savoir : 1° SOPHIE-RENÉE, baptisée le 29 août 1717, auteur de plusieurs morceaux en prose et en vers, qui ont paru dans le Journal helvétique. Les éloges que l'on donnait à son talent littéraire charmèrent *Jean-Guillaume Mazar-de-La Garde*, major au service du Danemark, qui la demanda en mariage sans l'avoir jamais vue. Leur union fut bénie dans l'église française de Bâle, le 25 juin 1739 ; — 2° JEANNE-CATHERINE-SUSANNE, baptisée le 12 janv. 1719, et mariée à Rodolphe Olivier, de Lausanne, le 24 mars 1740 ; — 3° SUSANNE-LOUISE, baptisée le 11 avr. 1720 ; — 4° MARGUERITE-DAMARIS, baptisée le 1er janv. 1722 ; — 5° JEAN-CHRISTOPHE, baptisé le 7 fév. 1723, qui suit ; — 6° ANNE-SOPHIE, baptisée le 10 déc. 1724 ; — 7° JACQUES-EMMANUEL, baptisé le 10 avr. 1727, dont nous parlerons après son frère ; — 8° THÉODORE-GUILLAUME, baptisé le 6 juin 1728, qui desservit successivement les églises françaises d'Aix-la-Chapelle et de Bâle, où il fit son sermon d'entrée le 13 mai

1764, et plus tard celle de Hanau.

I. Admis au ministère le 30 juill. 1743, Jean-Christophe Roques reçut, en 1745, vocation de l'église française de Frederichsdorf. Il prêchait avec une égale facilité en français et en allemand. Sa réputation, comme orateur, étant arrivée aux oreilles du landgrave Frédéric-Louis, ce prince le choisit pour son chapelain, en même temps qu'il lui conféra le titre de conseiller ecclésiastique. Selon Frey, on a de lui quelques ouvrages et des traductions estimées. Nous ne connaissons que les trois sermons suivants : 1° *Sermon d'adieu prononcé le* 28 *août* 1746, dans l'église de Frederichsdorf; — 2° *Vœux pour la paix ou sermon sur Jean XX*, 19; — 3° *Sermon sur Ps. CXXVI*, 1-3 *pour le jour de jeûne et d'actions de grâces pour la paix générale*, Francf. sur-le-Mein, 1763, in-8°. Nous avons dit plus haut qu'il travailla avec son père à l'édit. bâloise du Dict. de Moréri, et tout nous porte à croire qu'il est aussi l'auteur de la trad. franç. d'une *Défense de la Réformation*, imp. à Francfort en 1752. Frey ajoute qu'il laissa un fils aîné qui porta dignement le nom de son aïeul.

II. Jacques-Emmanuel Roques, dit de Maumont, suivit comme son père et son frère aîné la carrière ecclésiastique. Reçu ministre le 16 juill. 1748, il fut appelé en Allemagne où il desservit différentes églises, celles de Frederichsdorf, de Zell, de Hameln, jusqu'à sa mort, arrivée le 16 mars 1805. Il était ministre à Zell à l'époque de l'occupation du Hanovre par l'armée française, et fut à même de rendre de grands services à cette ville à cause de l'estime que lui témoignait le maréchal d'Armentières. Sa femme, *N. Thellusson*, originaire de Bâle, lui donna plusieurs enfants, entre autres, trois fils qui servirent dans l'armée hanovrienne. Un de ses descendants a été ministre de la guerre à Cassel, où la famille Roques-de-Maumont est représentée aujourd'hui par ses trois fils, l'un conseiller à la cour suprême, l'autre pasteur, et le troisième officier d'infanterie.

Jacques-Emmanuel Roques a publié quelques ouvrages, dont voici la liste :

I. *Le chrétien au lit de la mort ou dernière exhortation d'un père mourant à son fils unique*, Francf.-sur-le Mein, 1753, in-8°.

II. *Heilige Reden* (*XII*) *über verschieden. Texte Heilig. Schriften*, Frankf., 1753, in-8°.

III. *Begriff der allgem. Weltgeschichte*, trad. du franç., Frankf., 1754, in-8°.

IV. *Lettres sur la part qu'il a eue aux démêlés de MM. Voltaire et La Beaumelle*, Hanov., 1755, in-8°.

V. *L'Ecole du chrétien*, Celle, 1756, in-8°; trad. en allem., Quedlinb., 1757, in-8°; Bremen, 1757, in-8°.

VI. *Les comparaisons et les sentences de Démophile et de Démocrate*, trad. du grec, Gött., 1756, in-8°. — Cité par M. Quérard.

VII. *Recueil de prières précédé d'un traité de la prière, avec l'explication et la paraphrase de l'Oraison dominicale*, Celle, 1760, in-8°; 2° édit., revue et augm., La Haye, 1762, in-8°; 4° édit., Celle, 1767, in-8°.

VIII. *Idée du prince et de son ministre*, trad. de l'allem. de Moser, Francf., 1760, in-12. — Cité par Barbier.

IX. *Sermon d'action de grâces à l'occasion de la paix*, Celle, 1763, in-8°.

X. *Recueil pour l'esprit et pour le cœur*, Celle, 1764-65, 2 vol. en 4 part., in-8°.

XI. *Nouveau Recueil*, etc., Celle, 1767-72, 2 vol. in-8°.

XII. *Lettres écrites à un ami pendant le séjour que les troupes françoises ont fait à Celle, en* 1757 *et* 58, Maëstr., 1775, in-8°; trad. en allem., Braunsch., 1780, in-8°.

XIII. *Mémoire sur les polypiers de mer*, Celle, 1782, in-8°, avec pl.; Leipz., 1810, in-8°; traduit en allem., Zell, 1783, in-8°.

ROQUIGNY (ADRIEN DE), poëte huguenot, né à Caen, vers 1572, et mort, en 1645, en Angleterre où il s'était réfugié. Il est auteur d'un volume de

poésies, intitulé *La Muse chrétienne*, dont une seconde édition fort augmentée parut en 1634. On ne connaît pas la date de la première. Au jugement de l'évêque Huet, Roquigny avait l'imagination vive et féconde; il y a du feu dans ses poésies, mais « il n'est pas châtié dans ses inventions, il est impur dans son langage, et il ne reconnoît point d'autres ornemens que ceux que la Bible luy fournit. » Ce dernier reproche est au moins singulier sous la plume d'un évêque.

ROSEMONT (JACQUES DE), ou ROSEMOND, sieur de Boncœur, secrétaire et intendant du duc de *La Trémoille*, né, en 1590, de *Pierre de Rosemont*, procureur à Marchenoir, et de *Marie Boullier*, épousa, en 1638, *Elisabeth Jouard*, qui lui donna quatre enfants: 1° RICHARD, baptisé dans le temple de Charenton, le 21 août 1639, qui devint conseiller au parlement de Paris, et se réfugia en Angleterre, à la révocation, avec sa femme, *Marie Bernon*, et ses deux enfants;—2° PIERRE, mort jeune;—3° ANNE, baptisée le 29 juill. 1646, et mariée, en 1661, à *Jean Gobert*, sieur de Millescus, fils de *Jean Gobert*, sieur de Nieuil, et de *Jacquette Clément*;—4° EMILIE, baptisée le 3 oct. 1649, femme, en 1671, de *Paul Acéré*, sieur des Forges, fils de *Marc-Antoine Acéré*, conseiller secrétaire du roi, et d'*Anne de Bruges*. Jacques de Rosemont mourut en 1653. Nous n'hésitons pas à regarder comme son fils, issu sans doute d'un premier mariage, JACQUES de Rosemont, dit le jeune, qui prit pour femme, au mois d'avr. 1646, *Marie Dor*, fille de *François Dor* et de *Marie Gantois*. De ce mariage naquirent: 1° MARIE, présentée au baptême, le 3 mai 1648, par *Jacques de Rosemont*, secrétaire de La Trémoille, et *Marie Gantois*;—2° JACQUES, baptisé le 21 nov. 1649, qui suivit la carrière ecclésiastique, fut placé comme ministre dans la Champagne et abjura en 1685 (*Suppl. franç.* 791.3);—3° MARIE, baptisée le 11 fév. 1652;—4° JACQUES-AUGUSTE, qui suit;— 5° JEAN-BAPTISTE, qui suivra;—6° JEAN-CHARLES, baptisé le 26 janv. 1659;— 7° HENRI-CHARLES, mort en 1664;— 8° PIERRE, baptisé le 5 fév. 1662 (*Reg. de Charenton*).

I. Né au mois de nov. 1654, Jacques-Auguste de Rosemont embrassa l'état ecclésiastique et fut donné pour ministre à l'église de Gien. Il épousa, en oct. 1683, *Marguerite Jaupitre*, fille de *Pierre*, sieur de Belleau, et de *Marguerite de Fougières*, laquelle se retira à Genève après la révocation, pour ne pas suivre son mari à la messe. Rosemont eut, en effet, la faiblesse de se convertir (*Arch* E. 3373); mais une grave maladie dont il fut atteint, quelque temps après, le fit rentrer en lui-même. Se croyant à l'article de la mort, il refusa absolument de recevoir les sacrements de l'Eglise romaine, que le curé de sa paroisse voulait lui administrer. Malheureusement il guérit, et les tribunaux, saisis de l'affaire par la dénonciation du curé, le condamnèrent comme relaps aux galères perpétuelles. Il échappa au sort terrible qui le menaçait par un nouvel acte d'hypocrisie, et il obtint même, en 1690, la permission de retourner à Gien, l'évêque d'Orléans ayant attesté ses bonnes dispositions (*Arch. gén.* E. 3376). Il mourut peu d'années après laissant sans appui deux enfants encore jeunes JACQUES et MARIE-MARGUERITE de Rosemont. Le cœur de leur mère ne put s'habituer à l'idée de laisser dans l'abandon les deux orphelins; l'amour maternel fit taire les scrupules de la conscience. Elle prit le parti de revenir en France, en se soumettant à une dure nécessité; elle entra, au mois de janv. 1700, dans le couvent de Sainte-Claire à Gien, pour se faire instruire des dogmes de la religion catholique (*Ibid.* E. 3386). Est-il nécessaire d'ajouter qu'elle resta protestante au fond du cœur et qu'elle éleva ses deux enfants dans la religion évangélique? Son fils profita si bien de ses leçons, que c'est chez lui que se tenaient, en 1732, les assemblées secrètes des Pro-

testants de Gien (*Arch. gén.* E. 3569).

II. Jean-Baptiste de Rosemont, qui avait été baptisé dans le temple de Charenton, le 7 oct. 1657, montra plus de zèle pour sa religion que les deux ministres, ses frères. Il passa en Angleterre, où la connaissance de la langue anglaise lui procura d'honorables moyens d'existence. Voici la liste de ses publications.

I. *Les principes et la doctrine de Rome sur le sujet de l'excommunication et de la déposition des roys*, Lond., 1679, in-8°; Paris [Gen.], 1681, in-8°.— Trad. de l'anglais de Barlow, évêque de Lincoln.

II. *Défense de la religion chrétienne et de l'Ecriture sainte contre les déistes*, Paris, 1681, in-12. — Trad. de Stillingfleet.

III. *Histoire des trois derniers empereurs des Turcs*, Paris, 1682, 4 vol. in-8°; 1684, 4 vol. in-12.—Trad. de l'angl. de Paul Ricaut.

IV. *Histoire de la réformation de l'église d'Angleterre*, Lond., 1683-85, 2 vol. in-4°; Amst., 1687, 4 vol. in-12.— Trad. de l'angl. de Burnet.

V. *Remarques sur les actes de la dernière assemblée du clergé, ou Examen de l'Avertissement pastoral et des méthodes du clergé de France*, Lond., 1685, in-12.— Trad. de Burnet.

VI. *Histoire des guerres civiles d'Angleterre sous Edouard II et Richard II*, Amst., H. Des Bordes, 1690, in-12.

VII. *Histoire de l'estat présent de l'Eglise grecque et de l'Eglise arménienne*, Amst., 1698, in-12 ; 2e édit. revue, corr. et augm., Amst., 1710, in-12.

ROSENSTIEL (Henri-Charles), diplomate, né à Mietesheim (Bas-Rhin) vers 1750. Rosenstiel était fils d'un pasteur. Il fit ses humanités et son droit aux écoles de Strasbourg. En 1776, il fut attaché comme traducteur au ministère des affaires étrangères. Il remplit ces modestes fonctions jusqu'à ce qu'en 1792 il fut choisi pour succéder à *Pfeffel* (Voy. ce nom) dans le poste de jurisconsulte du roi, et nommé, l'année suivante, lors de la réorganisation du ministère, chef du bureau du contentieux. Envoyé comme consul à Elbing, en 1795, il fut rappelé de ce poste sur la fin de l'année 1797 et nommé secrétaire de la légation française au congrès de Rastadt. On connaît la fatale issue de ce congrès : nos commissaires, Jean Debry, Roberjot et Bonnier, furent lâchement assassinés (28 avril 1799) par les hussards de Szeklers. Rosenstiel eut le bonheur d'échapper. *Mallet-Du Pan*, en rapportant ce tragique événement dans le Mercure britannique, du 25 avril 1799, donne sur lui quelques détails intéressants que nous reproduirons d'après la Biogr. univ. « Le secrétaire en chef de la légation, M. Rosenstiel, mérite bien moins encore que Roberjot, d'être confondu avec ses supérieurs. Puisque son nom a malheureusement paru avec les leurs, je dois à la justice de laver la tache que pourrait lui imprimer cette association. J'ai fréquenté huit ans consécutifs M. Rosenstiel, alsacien, élève et ami du célèbre Pfeffel, et employé dans le départ. des affaires étrangères, où il avait acquis l'estime et la confiance des derniers ministres de la monarchie. Sa probité, son attachement au roi et ses principes, étaient tels qu'il fut réformé par Dumouriez, lorsque ce général entra aux affaires étrangères. Personne ne détestait plus sincèrement la révolution. Elle l'en a puni. Cassé, emprisonné, ensuite oublié, ruiné et père d'une nombreuse famille, il accepta, en 1796, pour subsister, le consulat d'Elseneur [Elbing]. Comme il est peut-être le seul individu en France aujourd'hui versé dans la connaissance de l'histoire du droit public de l'Empire, le Directoire l'a employé à Rastadt, où son aménité, sa modestie, sa prudence contrastaient avec le dévergondage des agents suprêmes de la république. » Nous acceptons l'éloge, mais nous repoussons le blâme qui semble jeté là comme pour justifier le plus lâche des assassinats. A son retour à Paris, Rosenstiel écrivit un *Pré-*

cis des négociations du congrès de Rastadt, appuyé de pièces justif., qui fut déposé dans les Archives du ministère. Rétabli dans son ancien poste de jurisconsulte et de chef du bureau du contentieux, il eut l'art de traverser nos divers gouvernements sans encourir de disgrâce. Il fut admis à la retraite en 1824, et mourut l'année suivante, le 4 fév. 1825. — Un de ses frères fut directeur de la manufacture royale de porcelaine à Berlin.

OBSERVATION. L'article *Rossel* ne pouvant entrer dans ce volume à cause de son étendue, nous profiterons de la place qui nous reste, pour corriger quelques erreurs et réparer diverses omissions.

T. VII, pag. 2, lig. 2 : où professaient. *Lisez :* où professèrent. — P. 38, l. 11, col. b : comme par miracle. *Ajoutez :* Il y avait accompagné *Renée de France*, à qui le colloque du Beauvoisis avait, en 1571, consenti à le prêter pour quelque temps (*Fonds de Béthune*, N° 8737). — P. 48, l. 3, col. b : il ne reste plus, d'après Walpole. *Lisez :* il ne reste plus, d'après Dallaway et Walpole, que deux *bustes de Charles Ier*, l'un à Oxford, l'autre à Stourhead, la *statue en bronze*, etc. — P. 58, l. 21, col. a : né à Orléans vers 1648. *Lisez :* né à Orléans en 1646, d'après l'auteur des Hommes illustres de l'Orléanais. — P. 58, l. 33, col. a : il passa en Angleterre. *Ajoutez :* en 1700, selon les Mémoires de Rou. — P. 100, l. 47, col. b : trois de ses pastels. *Lisez :* quatre de ses pastels : 1° *Mlle Lavergne, nièce de l'artiste ;* — 2° *Le maréchal*, etc. — P. 101, l. 4, col. a : le duc de Richelieu. *Ajoutez :* La Galerie de Vienne a de lui un émail sur porcelaine représentant une *Vieille femme qui s'est endormie en lisant la Bible*, peint en 1760. — P. 128, l. 33, col. a : Loride des Galesnières a publié. *Ajoutez :* sans parler d'un grand nombre de factums pour des particuliers et des églises. — P. 128, l. 45, col. a : au lieu de 1681, *lisez :* 1661, et *ajoutez : Réponse au livret intitulé* Maximes à observer au jugement des partages [par Bernard], sans nom de lieu [1661], in-4°. — P. 128, l. 10, col. b : présidence de Rambours. *Ajoutez :* et de *Samuel Des Marets*. — P. 174, note : *Jeanne Breteau. Ajoutez :* qui lui donna JEAN, né le 21 mars 1668. A la fin de la note, *ajoutez :* Honoré Maittaire était sans doute fils d'*Honoré Mestayer*, tailleur d'antiques, marié à *Susanne Anseau*, dont nous connaissons un autre enfant, CLAUDIA, née en 1616. — P. 184, l. 2, col. b : jusqu'en 1688. *Ajoutez :* Il laissa une fille qui fut élevée sous la curatelle de *Papin*. — P. 189, l. 48, col. b : Au lieu de 1710, *lisez :* 1723. — P. 190, l. 30, col. a : par l'empereur. *Ajoutez :* en 1810. — P. 211, l. 27, col. b : *Supprimez :* à son tour. — P. 245, col. b, dernière ligne : La Croix du Maine. *Lisez :* Du Verdier. — P. 248, l. 36, col. b : *Nicolas. Lisez : Nicolas Purille*, lorrain. — P. 253, note et passim. Au lieu de Charlestown, *lisez* Charleston. — P. 259, l. 22, col. a : trad. en angl... 1571, in-16. *Renvoyez au N° VI.* — P. 263, l. 16, col. a : au lieu de 1721, *lisez :* 1621. — P. 263, note : et dont nous ignorons la religion. *Lisez :* et qui était vraisemblablement catholique, puisqu'il fut admis à l'Académie le 24 mars 1702. — P. 293, note : et un ministre... à Cassel. *Lisez :* et *François Martel*, qui fut appelé à Cassel en 1719. Nommé prédicateur de la cour, il fut élevé, en 1724, au rang d'inspecteur des colonies françaises de la Hesse-Electorale, et chargé, en cette qualité, de soumettre les églises à une discipline uniforme. — P. 337, col. a. *Ajoutez* aux ouvrages de Merlat : *La gloire de la croix ou Sermons sur Gal. VI, 14*, Laus., 1681, in-8°, et *Le vrai piétisme ou Sermon sur II Cor. I, 24*, Laus., 1699, in-8°. — P. 341, l. 40, col. b : Dès que le désir de la vengeance eut fait place dans leur cœur à l'effroi. *Lisez :* Dès que l'effroi eut fait place dans leur cœur au désir de la vengeance. — P. 344, l. 11, col. a : firent, *lisez* fit. — P. 396, l. 43, col. b. Le 1er déc. *Lisez :* En octobre. — P. 401. *Ajoutez* à la liste des ouvrages de Mestrezat : *Méditation sur l'incarnation de N. S. J.-Ch. et sur le légitime honneur de la bienheureuse Vierge, ou Sermon sur Luc I, 39-43*, Sedan, 1625, in-18, et *Du fruit qui nous*

revient de la communion à J.-Ch. et de la manière de notre justification, ou trois Sermons sur Eph. II, 5-10, Sedan, 1630, in-18, sermons qu'aucune bibliographie, à notre connaissance, ne mentionne, et qui nous sont signalés par M. *Ath. Coquerel* père. — P. 412, l. 45, col. 2 : le 5 mars 1652. *Ajoutez :* à l'âge de 51 ans. — P. 424, col. b, note. *Ajoutez :* Nous ne connaissons pas ce sermon, mais nous savons que la Biblioth. de Grenoble possède un exemplaire de deux autres sermons du même Jean Bernard, prononcés dans l'église de Saint-Romain, où s'assemblaient alors les fidèles de Lyon, et imp., sans nom de lieu, 1681, in-8°, sous ce titre : *L'onction sainte représentée en deux sermons par Jean Bernard, ministre.* Outre ces deux sermons, que nous n'avons pas vus, nous en avons eu entre les mains un troisième, dont voici le titre : *La vision de la face de Dieu ou premier sermon sur Ps. XVII, verset dernier*, Gen., 1687, in-12, prononcé dans l'église française de Berne. Il paraît que Bernard en fit imprimer deux autres sur le même sujet. — P. 445, l. 1, col. b : à plusieurs synodes nationaux. *Ajoutez :* Dans son Dict. des livres condamnés au feu, Peignot lui attribue : *Aspergille chrétien ou Réfutation des erreurs de Th. Ravenel, augustin, en son* Traicté de l'antiquité, propriété et miraculeux effects de l'eau bénite, Saumur, 1624, in-8°. — P. 500, note. *Ajoutez :* Il mourut à Eschery, en 1560. C'est lui qui organisa l'église de Sainte-Marie-aux-Mines, pour laquelle il composa une *Confession de foi*, ainsi qu'une *Discipline ecclésiastique*, qui vient d'être publiée par M. *Drion*. — P. 502, l. 8, col. a : par des ministres de Troyes. *Lisez :* par *Franelle*, un des ministres de Troyes. — P. 502, l. 32, col. a : mais le ministre. *Lisez :* mais le ministre Franelle. — P. 532, l. 3, col. a : *Rotan. Lisez : Rohan.* — P. 552, l. 43, col. a : où il mourut. *Ajoutez* en 1635.

T. VIII, p. 63, col. b. *Ajoutez* aux ouvrages de Pacard : *Avis aux fidèles sur l'apostasie de M. Pierre Cahier et réponse sommaire aux prétendues raisons de sa révolte*, 2e édit., s. l. 1596, qu'une note msc. sur l'exemplaire que possède la Bibl. Mazarine lui attribue. — P. 77, l. 34, col. 2. *Anne de Parthenay. Lisez :* Marie de Montchenu. — P. 90, note. *Ajoutez :* Aux vitraux peints qu'on lui attribue, Landon (Annales du Musée, T. XVI) ajoute : *La Nativité de J.-Ch.* d'après le Primatice, *la Circoncision* et *le Connétable de Montmorency*, autre que celui déjà cité. Ces vitraux se trouvaient au Musée des monum. franç. — P. 242, l. 43, col. b : le seul protestant français. *Ajoutez :* de ce nom. — P. 272, l. 7, col. a. Amst. 1647, in-8°. *Ajoutez :* et par le titre d'un autre ouvrage, qui paraît original et sur lequel il prend la qualité de parisien. Nous voulons parler des *Soupirs salutaires de Hélie Poirier*, Amst. 1666, in-12. — P. 285, l. 48, col. b : du 18 au 19 fév. *Ajoutez :* 1563. — P. 367, l. 27, col. b : en 1714. *Ajoutez :* N. Rally ne serait-il pas le même qu'*André Rally* (Rallius), auteur, selon Lipenius, de *Hacylonia ecclesiarum evangelicarum*, Gen., 1659, in-8°? — P. 371, l. 40, col. b : né à Sedan. *Ajoutez :* de *François Rambour*, bourgeois de cette ville. — P. 372, l. 9, col. 2 : l'académie. *Ajoutez :* Il avait épousé à Metz *Susanne Le Duchat*, le 9 août 1620. — P. 437, l. 32, col. b : ministre de Tonneins-Dessous. *Ajoutez :* depuis 1669.

Nous ne croyons pas nécessaire de signaler une ou deux erreurs dans la pagination. Nos lecteurs ont remarqué sans aucun doute qu'il n'y a aucune lacune dans le texte.

Paris. — Imprimé par E. THUNOT et Cie, rue Racine, 26.

3 2044 048 331 862

3 2044 048 331 8

3 2044 048 331 862